MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1957, 1, 1er janvier - 30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1957, 1, 1er janvier - 30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français. 1990.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 40 58 30 00

Vente par correspondance :

Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
(16) 27 93 70 70

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1957

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

Ouvrages parus dans la même collection

N[os] des volumes	Période concernée	Date de publication
1	D.D.F. 1954 (21 juillet-31 décembre)	1987
2	D.D.F. 1954 Annexes (21 juillet-31 décembre)	1987
3	D.D.F. 1955-I (1er janvier-30 juin)	1987
4	D.D.F. 1955 Annexes-I (1er janvier-30 juin)	1987
5	D.D.F. 1955-II (1er juillet-31 décembre)	1988
6	D.D.F. 1955 Annexes-II (1er juillet-31 décembre)	1988
7	D.D.F. 1956-I (1er janvier-30 juin)	1988
8	D.D.F. 1956-II (1er juillet-23 octobre)	1989
9	D.D.F. 1956-III (24 octobre-31 décembre)	1990

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1957

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

Ouvrages parus dans la même collection

N[os] des volumes	Période concernée	Date de publication
1	D.D.F. 1954 (21 juillet-31 décembre)	1987
2	D.D.F. 1954 Annexes (21 juillet-31 décembre)	1987
3	D.D.F. 1955-I (1er janvier-30 juin)	1987
4	D.D.F. 1955 Annexes-I (1er janvier-30 juin)	1987
5	D.D.F. 1955-II (1er juillet-31 décembre)	1988
6	D.D.F. 1955 Annexes-II (1er juillet-31 décembre)	1988
7	D.D.F. 1956-I (1er janvier-30 juin)	1988
8	D.D.F. 1956-II (1er juillet-23 octobre)	1989
9	D.D.F. 1956-III (24 octobre-31 décembre)	1990

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1957

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1990

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. Duroselle, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines.

Membres :

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

† M. Baillou, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'administration publique.

M. Bariéty, professeur à l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. le général Bassac, chef du Service historique de l'Armée.

M. l'amiral Chatelle, chef du Service historique de la Marine.

M. Favier, directeur général des Archives de France, membre de l'Institut.

M. de Folin, ministre plénipotentiaire.

M. Girault, professeur à l'Université de Paris-I.

M. Guillen, professeur à l'Université de Grenoble-I.

M. Hue, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

M. Husson, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris-III.

M. Laloy, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. Leroy-Ladurie, administrateur général de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France.

M. Maillard, ambassadeur de France.

M. le général Maurin, conseiller d'État.

M. Mélandri, professeur à l'Université de Paris-X Nanterre.

M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.

Mme de Nomazy, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Poidevin, professeur à l'Université de Strasbourg-II.
M. Puaux, ambassadeur de France, membre de l'Institut.
M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.
M. le général Robineau, chef du Service historique de l'armée de l'Air.
M. Thobie, professeur à l'Université de Paris-VIII Saint-Denis.
M. Vaïsse, professeur à l'Université de Reims.
M. Verges, professeur à l'Université de Paris-I.

*
* *

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de :
M. Jean-Baptiste Duroselle

M. Maurice Degros, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mlle Paulette Enjalran, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. André Labaste, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Robert Marquant, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe, docteur ès-Lettres.

Mme Francine Virduzzo, diplômée d'études supérieures.

AVERTISSEMENT

Ce volume couvre la période qui s'étend entre le 1er janvier et le 30 juin 1957. Elle est moins agitée que la précédente, marquée par les affaires de Hongrie et de Suez. L'acuité de ces crises s'atténue et l'Afrique du Nord reprend la première place dans les préoccupations de la diplomatie française. L'Algérie domine tout. Aux yeux des gouvernants français, c'est officiellement une affaire intérieure. Mais on s'y trompe de moins en moins. Les relations avec les deux voisins arabes de l'Algérie, Maroc et Tunisie, montrent avec force dans quel sens se dirige la diplomatie française.

*
**

Le gouvernement marocain manifeste le souci de voir réunies les Commisions mixtes chargées de délimiter les frontières du royaume et de préciser le statut des forces françaises; il accepte la proposition française de constitution d'une Commission d'enquête et de conciliation dans l'affaire du détournement de l'avion qui transportait les chefs du F.L.N. Autres sujets de contentieux entre Paris et Rabat : la révolte du gouverneur du Tafilalet, à laquelle on soupçonne les autorités militaires françaises d'avoir prêté la main; l'affaire de l'enlèvement du capitaine Moureau et du lieutenant Perrin; les heurts d'éléments irréguliers avec des détachements français (Atar, Fort-Trinquet, janvier-février; en mai, l'enlèvement des fils du Glaoui). À plusieurs reprises, les relations se tendent dangereusement (fin février, puis fin mars), tandis que le Sultan s'efforce de résister à l'aile radicale de l'Istiqlal et de rétablir des rapports confiants avec la France. Les incidents de frontière algéro-marocains, dus aux interventions des troupes françaises d'Algérie en territoire chérifien, placent en porte-à-faux les autorités françaises du Maroc et rendent particulièrement urgente la réunion de la Commission de délimitation des frontières.

D'autres problèmes interfèrent avec celui des rapports franco-marocains : l'attitude de l'Espagne, soupçonnée de complaisance pour les bandes de l'Armée de libération marocaine, encore que le nouveau ministre espagnol des Affaires étrangères Castiella affiche son sincère désir de collaboration avec la France; le cas des bases américaines au Maroc; le cas des bases américaines au Maroc avec la « doctrine Eisenhower », ...

En ce qui concerne l'affaire algérienne, *l'année 1957 s'ouvre sur une déclaration d'intention du président Guy Mollet, le 9 janvier, qui prône la tenue d'élections libres pour dégager des « interlocuteurs valables », tandis que le F.L.N. réclame l'intervention de l'O.N.U. sur la base du droit à l'indépendance du peuple algérien. Paris ne manque pas de souligner le refus des procédures démocratiques par le F.L.N. et rappelle que, si la France ne s'est pas opposée à l'inscription de l'affaire à l'ordre du jour des Nations Unies, elle ne reconnaît pas pour autant la compétence de ces dernières. En février, les débats en Commission politique débouchent sur une résolution qui ménage la France. Le sultan du Maroc lance l'idée d'une « communauté des peuples méditerranéens » qui comprendrait la France, une fois l'affaire algérienne réglée. Malgré les pressions marocaines et tunisiennes, le F.L.N. pose le préalable de la reconnaissance de l'indépendance à toute élection. En mai, un projet tunisien de « conférence méditerranéenne » sur le sujet se heurte au net refus de la France, qui vient de suspendre son aide financière à Tunis en représailles contre l'assistance apportée au F.L.N. Le Maroc est moins radical que la Tunisie sur le problème algérien, et Ben Barka souhaite l'ouverture de négociations directes entre Paris et les rebelles. Une campagne de presse menée en France contre l'action de pacification provoque l'instauration d'une « Commission pour la sauvegarde des droits et libertés individuelles » en Algérie. À la suite du massacre de Melouza (28-29 mai), le F.L.N. s'efforce d'en rejeter la responsabilité sur la France et demande l'ouverture d'une Commission d'enquête internationale sous les auspices de l'O.N.U. À cette solution, Paris préfère l'octroi à un certain nombre de diplomates de facilités pour se rendre en Algérie.*

Sur le chapitre algérien, les États-Unis demeurent très prudents : l'habileté des Marocains et des Tunisiens consiste à présenter à l'opinion américaine une solution de l'affaire algérienne dans le cadre d'une fédération franco-nord-africaine. La réponse faite en juin par le State Department *à une démarche arabe à Washington déçoit Paris, et l'incompréhension croît avec le discours du sénateur Kennedy (2 juillet), qui propose l'indépendance de l'Algérie « sur le modèle de la Tunisie et du Maroc ». L'U.R.S.S., elle, penche de plus en plus vers les thèses F.L.N., comme en témoigne un message de Boulganine à Guy Mollet en mai 1957.*

*
* *

Du côté de Suez, les hostilités sont terminées, mais les suites s'en font encore sentir. Leur règlement fait l'objet des documents publiés dans ce volume. Les plus importants sont ceux qui ont trait aux rapports entre Israël et ses voisins arabes. Ils débordent le cadre plus étroit du statut du canal. Avant de retirer ses troupes de Gaza, du Sinaï, de Charm el-Cheikh, Israël veut obtenir des assurances internationales précises : c'est l'objet de son aide-mémoire (document 27). De son côté, l'Égypte

dépose une plainte aux Nations Unies et demande le retrait des troupes israéliennes (document 40). La France soutient Israël auprès des Nations Unies. Plusieurs documents relatent d'intéressants entretiens entre les ambassadeurs de France et d'Israël à Washington (documents 299, 398, 470).

L'autre crise, celle de Hongrie, *n'est pas encore complètement éteinte. Au début de 1957, la répression soviétique a durement triomphé de la révolte hongroise. Mais l'attitude de la France demeure très prudente. Cependant, elle fait en sorte que les discussions sur Suez n'occultent pas la question hongroise et elle soutient la création d'un comité des Cinq, le 10 janvier. Ce comité est chargé d'établir un rapport sur la situation en Hongrie en recueillant les témoignages des réfugiés hongrois. Le rapport, tout à fait remarquable et accablant pour l'U.R.S.S., est largement diffusé à plusieurs dizaines d'exemplaires et constitue une lourde charge morale contre l'U.R.S.S. L'Assemblée générale l'approuvera dans sa session de septembre.*

À l'intérieur de la Hongrie, la situation demeure trouble. La police politique intervient à plusieurs reprises, très durement, et les troupes soviétiques continuent à stationner dans le pays. Un accord hungaro-soviétique du 27 mai (document 437) déclare bien que ce stationnement est temporaire mais toutes les mesures pratiques prises montrent qu'il n'en est rien et que ce séjour sera très long. La pénurie dans tous les domaines est très dure à supporter. Kadar ne jouit que d'un pouvoir chancelant et, sans l'appui soviétique, il s'écroulerait. Les gouvernements et les partis communistes hongrois et soviétique se réunissent à Moscou du 20 au 28 mars. Le rapport final affirme de nouveau que la Hongrie a été victime d'un complot impérialiste et que seule l'intervention militaire soviétique a déjoué ces projets (document 51). Par ailleurs, Moscou promet à la Hongrie une aide économique substantielle. Le 29 mars (document 315), une longue déclaration soviéto-hongroise montre la nécessité d'une politique commune pour sauver « les démocraties populaires ».

Dans ces démocraties populaires, *depuis la déclaration polono-soviétique du 14 novembre 1956, consécutive au voyage de Gomulka en U.R.S.S., la* Pologne *s'est fidèlement maintenue dans le camp soviétique, à la satisfaction de Moscou (document 168). Mais on voit s'éveiller à l'intérieur du pays des inquiétudes sur l'avenir de la démocratisation et sur le sort de l'expérience gomulkiste.*

Le retour de la censure et les difficultés économiques affectent la popularité du Secrétaire général qui, dans son discours du 1er mai, paraît s'orienter vers des positions politiques moins libérales (document 357). Ses propos, lors de la réunion du IXe Plenum, déçoivent les milieux intellectuels « révisionnistes ». Les catholiques s'interrogent sur l'avenir des relations avec le Vatican (document 370).

Un voyage de propagande du président du Conseil Cyrankiewicz le conduit en U.R.S.S. et dans six pays asiatiques. Cela lui donne l'occasion

d'affirmer une volonté de coexistence pacifique tout en exprimant une vive admiration pour la Chine, et sans dissimuler le désir de liens plus étroits avec ce pays (document 328). À l'Ouest, la question de la frontière Oder-Neisse ne cesse d'entretenir, en dépit d'une reconnaissance de principe par la R.F.A., une atmosphère de susceptibilités, de remontrances, de mises en garde. Un discours de Cyrankiewicz (document 189) sur les relations avec la France laisse percer une certaine gêne en raison du contentieux traditionnel et des difficultés apparues dans la négociation d'un accord d'équipement. On peut mentionner (document 119) la première réunion à Varsovie de représentants du « parti ouvrier unifié » polonais et du parti communiste français qui donne lieu au communiqué du 9 février (document 119).

En Yougoslavie, *les rapports soviéto-yougoslaves ont tendance à se détériorer. La Yougoslavie s'inquiète de l'attitude de la Chine qui soutient l'intervention militaire de l'U.R.S.S. en Hongrie. Les mauvaises relations concernent surtout les questions idéologiques. Un télégramme de Moscou du 14 mars 1957 (document 240) expose longuement l'opposition yougoslave à la bureaucratie soviétique, son soutien à la « gestion ouvrière » et à la « décentralisation de l'économie ». La Yougoslavie s'aperçoit également que les divergences avec l'U.R.S.S. gagnent le domaine économique après le refus soviétique d'aider économiquement Belgrade et de lui faciliter l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (document 159). Cette hostilité de Moscou gêne d'autant plus le maréchal Tito que les Américains, sans le consulter, annoncent bruyamment la reprise de leur aide militaire à la Yougoslavie.*

Pour développer sa politique extérieure, Belgrade cherche à remettre en vigueur l'alliance balkanique mais s'attire un refus du gouvernement turc à cause de divergences sur la question de Chypre. En revanche, les rapports entre le maréchal Tito et Nasser sont excellents.

En U.R.S.S. *même, au cours de la session du Soviet suprême du 5 février est approuvée une série de réformes juridiques et administratives tendant à une application des principes défendus au XXe Congrès : promotion d'une politique des nationalités, moins axée sur la domination russe, compétences élargies des républiques visant à un fédéralisme plus authentique (document 156). La volonté de renforcer le pacte de Varsovie est exprimée dans la déclaration soviéto-tchécoslovaque du 23 janvier, idée qui ne figurait pas dans les documents précédemment signés par l'U.R.S.S. avec d'autres États du camp socialiste. Le 12 mars est signé à Berlin avec la République démocratique allemande un accord sur le stationnement des troupes soviétiques en Allemagne orientale, dont on peut comparer les modalités à celles de l'accord polono-soviétique sur le même sujet.*

Vis-à-vis de l'Occident, l'U.R.S.S., au lendemain de l'affaire de Hongrie et comme si elle tendait à la faire oublier, multiplie en début d'année les initiatives conciliantes : note de Boulganine au chancelier Adenauer (document 130) où est maintenue cependant sa thèse habituelle sur la

réunification (l'Allemagne réunifiée devra être démocratique); note sur le Moyen-Orient et réaffirmation de la doctrine de coexistence pacifique (document 122). Les difficultés économiques que connaît l'Union contribuent également à cette très relative détente.

Dès le 15 février, la politique étrangère de l'U.R.S.S. cessera d'être confiée à Chepilov libéré, après sept mois seulement, de son poste de ministre des Affaires étrangères et remplacé par Andreï Gromiko. La brièveté sans précédent de ce passage à la tête de la diplomatie soviétique résulte peut-être (document 140) de la tendance affichée par Chepilov à favoriser une politique trop aventureuse au Proche et Moyen-Orient. Agissant ainsi, il va à l'encontre de la ligne générale, qui, nous venons de le voir, tend au rapprochement avec l'Ouest.

La France, comme ses partenaires occidentaux, notamment la Grande-Bretagne (document 314), se montre cependant réticente à une déclaration de principe commune aussi bien qu'à des déclarations séparées sur la politique proche-orientale préconisée par l'U.R.S.S. (document 232). L'Union soviétique, tout en cherchant de nouvelles conversations au sein du Conseil de sécurité sur les affaires israélo-égyptiennes, poursuit ses efforts de rapprochement avec les états asiatiques à l'occasion du deuxième anniversaire de la conférence de Bandoung, 5 avril 1955 (document 374).

Un aide-mémoire remis le 9 mai au Gaimusho par l'Ambassade d'U.R.S.S. à Tokyo essaie d'entraîner le gouvernement japonais dans une politique d'arrêt des expériences nucléaires qui serait proposée aux États-Unis et à la Grande-Bretagne (document 288). La même idée est exprimée, au cours de son voyage en Finlande (document 460), par Nikita Khrouchtchev qui juge un tel accord supérieur en efficacité au contrôle du désarmement.

*
**

En Europe occidentale, *le développement des* institutions européennes *prend de plus en plus d'importance.*

À la fin de 1956, les négociations de Bruxelles ont abouti à l'élaboration des textes qui deviendront les « traités de Rome » (Marché Commun, Euratom). Mais l'accord définitif tarde, à cause des problèmes de l'association des Six avec la Grande-Bretagne et, en liaison avec ces problèmes, ceux de la mise sur pied d'une zone de libre-échange qu'en R.F.A. le ministre de l'Économie Erhard, sinon le chancelier Adenauer, verrait d'un très bon œil. Au début de 1957, des divergences se manifestent encore entre les Six (document 26) et particulièrement entre la France et la R.F.A. (document 8). La situation ne se débloque, au-dessus des discussions d'experts, que par des interventions politiques au plus haut niveau. Malgré une manœuvre soviétique de dernière heure (document 261), les traités sont signés à Rome le 25 mars par les six ministres des Affaires

étrangères. Mais ils restent encore des déclarations d'intention. La fin du semestre voit s'amorcer dans les différents pays de la Communauté la série des procédures de leurs ratifications par les Parlements. Elles n'interviendront qu'au second semestre. En attendant, des discussions très âpres se déroulent sur la zone de libre-échange proposée par la Grande-Bretagne (document 284), sur les rapports de la C.E.E. et de l'O.E.C.E. que la Grande-Bretagne souhaiterait voir fusionner (ce à quoi la France s'oppose), sur les rapports entre l'Euratom et l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur le contrôle des ventes de matériaux fissiles (faut-il le réserver à l'Euratom ? quelle sera la position des États-Unis ?). En filigrane, quoique rarement exprimé, on saisit le souci français de préserver d'éventuelles possibilités d'accéder au « club » des puissances militaires nucléaires.

Quant aux rapports de la France avec ses deux principaux partenaires européens, Grande-Bretagne et R.F.A., ils restent bons dans l'ensemble. Le retour de la Sarre à l'Allemagne élimine toute cause de conflit d'autant plus que ce retour est salué avec modération en R.F.A. (document 4). Sur le Marché Commun et l'Euratom, et malgré les réserves du ministre allemand de l'Économie, les points de vue se rapprochent. En ce qui concerne le Royaume-Uni, si l'on peut noter les profondes réticences anglaises à l'égard du Marché Commun, les documents permettent de constater le souci d'aider discrètement la France sur les implications internationales de la question algérienne, sans pour autant se démarquer trop ouvertement de la position beaucoup plus critique des États-Unis. La démission d'Anthony Eden est regrettée, mais la désignation de son successeur, si elle surprend un peu, est bien accueillie.

Hors d'Europe, en Asie, *l'Inde et le Pakistan s'opposent à propos du Cachemire. On se reportera avec intérêt aux instructions envoyées à ce sujet par le gouvernement français à son représentant aux Nations-Unies (document 60). Un télégramme de celui-ci, adressé le 7 mai au Département, fait le point sur la question (document 372).*

Autre sujet de préoccupation dans l'Asie du Sud-Est, la situation du Laos, objet des documents 399 et 433.

Du côté de l'O.T.A.S.E., son Conseil se réunit en mars. Les discussions portent essentiellement sur l'association éventuelle du Vietnam à l'Organisation (document 332 et 384).

*
**

Sur un plan plus général, celui du désarmement, les travaux de la Sous-Commission des Nations-Unies reprennent à Londres le 18 mars, après l'arrêt des discussions, lié aux crises de Suez et de Hongrie. Divers documents donnent le détail de ces négociations difficiles, montrent le rôle important du chef de la délégation française, J. Moch. Les principaux problèmes soulevés — on a renoncé à un plan de désarmement général pour se contenter d'un plan partiel — sont ceux de la limitation

des effectifs, du contrôle à terre et par des zones de survol, de la suppression des explosions expérimentales, à laquelle la France s'oppose. En mai, le front occidental se rompt : la diplomatie française craint les résultats d'un accord bilatéral éventuel U.R.S.S.-U.S.A. (document 440). Le memorandum américain Stassen déclenche une crise (documents 436, 443 à 445) qui ne sera surmontée qu'au cours de l'été. Dans toutes ces discussions, se profilent les questions des armements atomiques et de leur diffusion éventuelle, celle de l'armement et de la réunification de l'Allemagne. De nombreux télégrammes de Bonn soulignent l'intérêt que porte la R.F.A. à toutes ces discussions dont elle est exclue. À la fin de mai, par contre, se manifeste en France, au moment du voyage du chancelier Adenauer aux États-Unis, une certaine préoccupation devant les « trop bons rapports » germano-américains.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant [1] :

— tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions;

— les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET ATLANTIQUES		
		a. Marché commun. Euratom		
1957				
2 janv.	M. Maurice Faure à M. Hallstein.	Progrès faits par la négociation sur le Marché commun. Plusieurs questions essentielles restent cependant en suspens.	L.	8
8	Paris à Bonn, Bruxelles, Rome, Luxembourg, La Haye, Londres.	Réunion des chefs de délégation à la conférence de Bruxelles : examen des problèmes de l'agriculture et des pays d'outre-mer ainsi que de certaines questions relatives au Fonds d'investissement; création d'une usine de séparation isotopique au sein de l'Euratom, et demande d'adhésion israélienne aux études.	T.	26

[1] Les lettres D., L., N., T., C.R., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

Les mentions (Marotuni) et (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indiquent que le document analysé émane soit du secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, soit du représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., ou qu'il leur est adressé.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
18 janv.	Londres à Paris...	Entretiens entre l'ambassadeur de France et le Premier ministre sur le Marché commun et la zone de libre-échange.	T.	55
19	Paris.....	Débats sur le Marché commun à l'Assemblée nationale : observations critiques sur l'exposé de M. Mendès-France. Attitude de la Grande-Bretagne vis-à-vis du Marché commun.	N.	63
24	Washington à Paris.	Préoccupations du gouvernement américain à propos du projet de traité du Marché commun : crainte que le traité n'entraîne l'établissement d'un régime discriminatoire à l'encontre des produits américains et qu'aient lieu des restrictions quantitatives justifiées par l'équilibre de la balance des paiements.	T.	75
28	Bonn à Paris	Le Chancelier estime plus sage pour le moment de ne pas donner suite à l'invitation du président du Conseil français de participer à une conférence des chefs de gouvernement des six pays du Marché commun.	T.	85
28	Bruxelles à Paris..	Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays membres du Marché commun.	T.	86
29	*Idem*	À la conférence des ministres des Affaires étrangères du Marché commun, la délégation néerlandaise a été la moins coopérative; par contre, les Belges ont fait preuve de l'esprit de coopération le plus marqué et dans une certaine mesure, les Allemands et les Luxembourgeois. Réserve des Italiens.	T.	87
2 fév.	Paris à Bruxelles, Bonn, La Haye, Luxembourg, Rome.	Bilan de la conférence précitée : agriculture; questions institutionnelles; problème des territoires d'outre-mer.	T.	102
5	Paris.....	Le problème des rapports des territoires d'outre-mer et du Marché commun.	N.	110
6	Washington à Paris.	Entretien entre les trois « Sages » atomiques et les six ambassadeurs des pays de l'Euratom.	T.	113

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 9 fév.	Bruxelles à Paris..	Projet de réponse des Six au mémorandum anglais sur la zone de libre-échange	T.	120
12	Bonn à Paris	Certaines réserves se dessinent à l'égard du Marché commun, tendant à présenter cette institution comme acceptable seulement si elle est assortie de la zone de libre-échange.	T.	127
18	Paris.....	Attitude des États-Unis et du Canada vis-à-vis du Marché commun.	N.	144
6 mars	Bonn à Paris	La discussion sur le Marché commun devient plus ample et plus vive dans l'opinion publique allemande.	T.	212
15	Paris à Bonn	Déclaration de M. Erhard contre le Marché commun à la veille de son départ aux États-Unis.	T.	242
16	Bonn à Paris	Étonnement et fâcheuse impression causés à Paris par les déclarations de M. Erhard.	T.	245
16	*Idem*	Réaction française à la suite des déclarations de M. Erhard.	T.	247
25	Paris à Bonn, Bruxelles, Luxembourg, Rome, La Haye.	Déclaration soviétique du 16 mars sur l'Euratom et le Marché commun.	T.	261
26	Bonn à Paris	Signature des traités sur le Marché commun et l'Euratom.	T.	263
27	Rome à Paris.....	Attitude de la presse et des dirigeants italiens à la suite de la signature des traités européens.	T.	264
27	Londres à Paris...	Entretiens à Londres du Dr Erhard sur les relations entre le Marché commun et la zone de libre-échange.	T.	267
29	Paris à Londres...	Aide-mémoire et mémorandum britanniques relatifs à la déclaration du gouvernement soviétique sur l'Euratom et le Marché commun.	T.	274
30	Washington à Paris.	Commentaires très favorables de la presse américaine à la suite de la signature des traités d'Euratom et de Marché commun.	T.	276

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 1er avr.	Rome à Paris	Discours du président du Conseil italien sur la signification et la portée des traités du Marché commun et de l'Euratom.	T.	282
2	Londres à Paris . . .	Conversations du chancelier de l'Échiquier et du président du *Board of Trade* avec le ministre de l'Économie de la République fédérale sur une zone de libre-échange.	T.	284
5	Bonn à Paris	La question de la fusion des organismes européens et celle de la création d'une zone de libre-échange associée aux pays liés par le traité de Marché commun semblent de nature à rouvrir la controverse entre la petite et la grande Europe.	T.	292
13	*Idem*	Clause dite « berlinoise » des traités du Marché commun et de l'Euratom aux termes de laquelle « la loi est valable aussi dans le Land de Berlin, pour autant que celui-ci aura confirmé l'applicabilité de cette loi ».	T.	310
13	Paris à Londres . . .	Le gouvernement français est convaincu de la nécessité de compléter le Marché commun par une zone de libre-échange sous certaines réserves. Une négociation précipitée serait préjudiciable.	T.	311
17	Paris	Coopération franco-italienne dans le domaine du Marché commun et de l'Euratom.	N.	320
18	Bruxelles à Paris . .	Travaux du comité intérimaire de Bruxelles sur la zone de libre-échange et les liens organiques entre assemblées européennes.	T.	322
19	Circulaire	Point de vue du gouvernement français sur la poursuite des négociations en cours à l'O.E.C.E. sur la zone de libre-échange.	T.	323
26	Paris à Moscou . . .	Réponse française à la déclaration soviétique sur la création de l'Euratom et du Marché commun	T.	342
27	Londres à Paris . . .	Attitude anglaise à l'égard du Marché commun.	T.	344

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
2 mai	Bruxelles à Paris..	Rapport Pierson sur l'Euratom et le Marché commun.	T.	358
6	*Idem*	Attitude de la presse belge à l'égard du « grand dessein » de M. Selwyn Lloyd.	T.	367
9	*Idem*	Questionnaire sur les problèmes posés aux Six par la négociation de la zone de libre-échange.	T.	379
9	*Idem*	Échanges de vues entre le chancelier de l'Échiquier et le secrétaire d'État français, M. Maurice Faure, sur le Marché commun et la zone de libre-échange.	T.	380
17 juin	Paris à Bruxelles, Bonn, La Haye, Luxembourg, Rome.	Le gouvernement français va se trouver contraint de prendre des mesures suspendant temporairement la libération des échanges.	T.	468
		b. O.T.A.N. et U.E.O.		
1957				
25 janv.	Bonn à Paris	La nomination du général Speidel au commandement des forces terrestres du secteur Centre-Europe est accueillie avec une vive satisfaction.	T.	78
13 fév.	Londres à Paris...	Projets anglais concernant les forces affectées à la défense du continent européen.	T.	133
3 mars	*Idem*	Réunion du Conseil de l'U.E.O.	T.	202
12	Paris à Londres...	Retrait des forces britanniques.	T.	234
12	Bonn à Paris	Question de la réduction des effectifs britanniques.	T.	235
15	Londres à Paris...	*Idem.*	T.	241
16	*Idem*	*Idem.*	T.	244
2 mai	Bonn à Paris	Première journée de la session ministérielle de l'O.T.A.N.	T.	356
4	Paris (Repan à Aff. étr.)	Deuxième journée de la session à Bonn du Conseil atlantique : la réunification de l'Allemagne et la sécurité européenne.	T.	365
6	*Idem*	Rapport fait aux membres du Conseil de l'O.T.A.N. par M. Selwyn Lloyd, relatif aux travaux du sous-Comité du désarmement.	T.	366

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. Conseil de l'Europe		
1957 11 mai	Circulaire	Session du Comité des ministres de l'Europe.	T.	352
		d. O.E.C.E.		
1957 20 fév.	Circulaire	Réunion du Conseil de l'O.E.C.E.	T.	155
		B. RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE		
1957 2 janv.	Bonn à Paris	Le retour de la Sarre est accueilli avec satisfaction, mais s'exprime en termes mesurés d'où l'exaltation nationaliste paraît exclue. On salue dans l'événement un pas substantiel vers la réunification.	T.	4
2 févr.	*Idem*	Conférence de presse du Chancelier : déclarations sur les relations germano-polonaises, la situation de Berlin et ses projets de voyage à l'étranger.	T.	99
13	Moscou à Paris. ..	Lettre de M. Boulganine au chancelier Adenauer.	T.	130
23	Bonn à Paris.....	Réponse du Chancelier à la lettre de M. Boulganine.	T.	168
8 mars	Moscou à Paris. ..	Entretien de l'ambassadeur d'Allemagne avec le maréchal Boulganine lors de la remise de la réponse allemande.	T.	220
6 avr.	Bonn à Paris.....	Conférence de presse du Chancelier sur l'armement atomique éventuel des forces allemandes.	T.	297
24	*Idem*	La visite du Premier ministre britannique à Bonn va prendre place à une époque où les rapports entre les deux gouvernements sont marqués d'un certain malaise.	T.	330
30 avr.	*Idem*	Conférence de presse de M. von Brentano en réponse à la note soviétique concernant l'armement atomique de la Bundeswehr.	T.	348

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
14 mai	Bonn à Paris	Émotion causée par l'intention prêtée aux États-Unis de proposer la création en Europe d'une zone de contrôle aérien et d'armement réduit	T.	396
1er juin	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. von Brentano sur différents aspects de la politique internationale.	T.	440
	C. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande			
1957				
9 janv.	Londres à Paris. . .	Démission de sir Anthony Eden.	T.	28
10	*Idem*	M. Macmillan Premier ministre.	T.	30
12	*Idem*	Il se confirme que la démission de sir Anthony Eden est bien due à des raisons de santé.	T.	34
9 mars	Paris.....	Entretiens franco-anglais sur la réduction des forces britanniques en Europe, la coopération militaire et politique, le Marché commun et Suez.	C.R.	228
2 avr.	Londres à Paris...	Débat de politique étrangère aux Communes : démission de lord Salisbury, action du Premier ministre.	T.	285
2 avr.	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'État au Foreign Office sur la situation politique en Angleterre et divers points de politique étrangère.	T.	286
	D. Italie			
1957				
30 mars	Paris.....	Les rapports franco-italiens depuis la visite à Paris du président Gronchi.	N.	279
2 mai	*Idem*	Problèmes subsistant entre la France et l'Italie : liquidation des bases italiennes en Tunisie, communes frontalières, délimitation et attribution de certains biens.	N.	359

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
15 mai	Rome Saint-Siège à Paris.	Visite officielle du président de la République au Papé.	T.	397
17	Rome à Paris	Succès de la visite du président Coty en Italie.	T.	406

E. Espagne

1957				
4 janv.	Madrid à Paris . . .	Le gouvernement espagnol souhaite son entrée dans l'O.T.A.N. et un ajustement des politiques française et espagnole en Europe et en Afrique.	T.	19
7 mars	Paris à Madrid . . .	Attitude de l'Espagne vis-à-vis des autorités françaises de l'A.O.F. Tout en encourageant la collaboration franco-espagnole qui semble se développer, il faut insister pour que soit mis un terme à toute aide aux rebelles algériens.	T.	217
25	Madrid à Paris . . .	Volonté du nouveau ministre espagnol de l'Armée de travailler à un véritable rapprochement franco-espagnol.	T.	262
30	*Idem*	Le gouvernement français, comme le gouvernement espagnol, est soucieux d'améliorer les relations entre les deux pays et d'établir une coopération économique et militaire.	T.	277

Voir aussi : III. A. Maroc.

F. U.R.S.S. et Démocraties populaires

a. U.R.S.S.

1957				
3 janv.	Moscou à Paris . . .	Les dirigeants soviétiques ont paru éprouver le besoin de déclarer à leur opinion publique qu'ils pensaient qu'en 1957, les forces de paix réussiraient de nouveau à raviver l'esprit de Genève, mais ils s'efforcent en même temps de tracer les limites d'une coexistence pacifique.	T.	9

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
5 janv.	Moscou à Paris . . .	Préoccupations soviétiques au sujet de la doctrine Eisenhower.	T.	20
7	*Idem*	Retard dans la convocation du Soviet suprême dû à des difficultés économiques et financières. Nervosité manifestée à l'annonce d'un nouveau programme américain d'aide aux pays arabes.	T.	23
12	*Idem*	Visite de M. Chou En-Laï.	T.	33
19	*Idem*	Déclaration commune soviéto-chinoise.	T.	57
19	*Idem*	Allocution prononcée par M. Khrouchtchev lors de la réception offerte en l'honneur de M. Chou En-Laï : éloge de Staline et du marxisme-léninisme.	T.	58
5 févr.	*Idem*	Le caractère idéologique du pacte de Varsovie n'est plus mis en doute depuis la crise hongroise. Il est désormais officiellement destiné à renforcer la défense du « camp socialiste ».	T.	104
5	*Idem*	Réaction soviétique à la décision autrichienne de mettre fin à l'activité du secrétariat du Conseil mondial de la paix.	T.	109
13	*Idem*	Dans son discours au Soviet suprême, M. Chepilov a montré que l'affaire égyptienne avait été pour la France comme pour l'Angleterre une défaite. Le but des États-Unis serait de faire passer ces puissances de l'état de partenaires à celui de vassaux. M. Chepilov a déclaré en outre que ces puissances avaient « beaucoup de causes communes et d'intérêts communs » avec l'U.R.S.S.; enfin, il a donné le point de vue soviétique sur l'Algérie.	T.	132
16	*Idem*	Départ de M. Chepilov du ministère des Affaires étrangères.	T.	140
19	Paris	Point de vue de M. Bohlen sur le remplacement de M. Chepilov par M. Gromyko.	N.	149

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
20 févr.	Moscou à Paris . . .	Dernière session du Soviet suprême : examen du budget et du plan de l'année 1957; approbation d'une série de réformes juridiques et administratives.	D.	156
21	*Idem*	Irritation et inquiétude provoquées par la doctrine Eisenhower et par la création aux États-Unis d'unités atomiques.	T.	158
21	*Idem*	Visite de M. Vinogradov, de passage à Moscou, à l'ambassadeur de France. Rencontre de celui-ci avec M. Gromyko.	T.	162
27	New York (O.N.U.) à Paris.	La Commission politique spéciale a rejeté le projet de résolution déposé par l'U.R.S.S. concernant la plainte contre les activités subversives des États-Unis.	T.	184
14 mars	Moscou à Paris . . .	Accord signé à Berlin le 12 mars entre l'U.R.S.S. et la D.D.R. sur le statut des troupes stationnées sur le territoire de cette dernière.	T.	238
15 avr.	*Idem*	Le gouvernement soviétique semble désireux d'améliorer ses rapports avec la Grande-Bretagne.	T.	314
24	*Idem*	Relations soviéto-iraniennes.	T.	331
25	*Idem*	Message personnel adressé le 20 avril par le président Boulganine à Macmillan.	T.	336
29	Paris	Tendances de la politique soviétique : la diplomatie soviétique emploie à la fois l'intimidation et la séduction. Thèmes principaux pour l'Europe : neutralité, sécurité, désarmement; pour le Moyen-Orient : l'U.R.S.S. est prête à négocier	N.	347
8 mai	Moscou à Paris . . .	Séjour en U.R.S.S. du chef d'une délégation parlementaire de Ceylan.	T.	374
12	*Idem*	Aide-mémoire soviétique remis le 9 mai au Gaimusho en vue de l'arrêt des expériences nucléaires et thermonucléaires.	T.	388

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
22 mai	Rabat à Paris (Marotuni).	L'U.R.S.S. cherche à développer son influence au Maroc.	T.	416
23	Moscou à Paris . . .	La position soviétique visant à diviser les Occidentaux sur les grands problèmes européens devrait inciter les puissances européennes de l'O.T.A.N. à resserrer leur cohésion et leur coopération.	T.	419
25	*Idem*	Visite du président Vorochilov au Vietnam-Nord, en Chine et en Indonésie.	T.	425
14 juin	*Idem*	Réception officielle le 19 mai par le Presidium des représentants de l'intelligentsia soviétique, révélant des rapports assez tendus entre les dirigeants et l'intelligentsia.	T.	461
25	*Idem*	Session à Varsovie du Conseil d'aide économique mutuelle.	T.	478
28	Varsovie à Paris . .	Réunion du Comecon (18-22 juin).	T.	489
		b. Pologne		
1957				
8 janv.	Varsovie à Paris . .	Les Polonais n'ont pas participé à la réunion de Budapest. Leurs sentiments à l'égard de la prochaine visite de M. Chou En-Laï.	T.	25
11	*Idem*	Aide économique américaine.	T.	31
16	*Idem*	Visite de M. Chou En-Laï.	T.	44
17	Moscou à Paris . . .	Déclaration commune sino-polonaise du 16 janvier. Relations polono-soviétiques.	T.	47
28	Paris à Varsovie . .	État des relations franco-polonaises : questions politiques, culturelles, économiques.	T.	83
6 févr.	Varsovie à Paris . .	Communiqué publié le 5 février à la suite des entretiens entre les représentants du parti ouvrier unifié polonais et du parti communiste français.	T.	111
9	*Idem*	Déclaration du ministère des Affaires étrangères polonais sur l'inviolabilité de la frontière Oder-Neisse en réponse à la réaffirmation par la R.D.A. de cette inviolabilité.	T.	119

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
28 fév.	Varsovie à Paris . .	Principes de base adoptés par le gouvernement polonais en face des problèmes internationaux.	T.	185
28	*Idem*	Difficultés d'acheminement des Juifs polonais en Israël.	T.	187
28	*Idem*	Développements de M. Cyrankiewicz sur la politique étrangère.	T.	189
5 mars	*Idem*	Le voyage à Moscou du ministre des Affaires étrangères polonais semble bien avoir pour objet la fixation définitive du tracé de la frontière polono-soviétique sur le territoire de l'ancienne Prusse orientale.	T.	209
6	Moscou à Paris . . .	Signature d'un traité sur la délimitation de la frontière polono-soviétique dans le secteur attenant à la Baltique.	T.	211
6	Varsovie à Paris . .	Problème de la position du P.Z.P.R. au sein de la vie polonaise. Nécessité d'un compromis : si le P.Z.P.R. laisse une certaine liberté aux autres partis, ceux-ci doivent reconnaître que le but lointain reste l'établissement du socialisme.	D.	214
22 avr.	*Idem*	Au cas où la situation économique ne s'améliorerait pas, la popularité de M. Gomulka pourrait être ébranlée.	T.	327
23	*Idem*	Voyage de M. Cyrankiewicz aux Indes, en Birmanie, au Cambodge, au Nord-Vietnam, en Chine, en Corée du Nord et en U.R.S.S.	T.	328
26	*Idem*	Projet de visite de M. Mao Tsé-Toung	T.	338
2 mai	*Idem*	Discours du 1er mai de M. Gomulka : celui-ci semble revenir peu à peu vers des positions moins libérales.	T.	357
7	*Idem*	Réunion à Berlin des représentants des parlements de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne orientale.	T.	371
9	*Idem*	Visite de M. Cyrankiewicz à Prague.	T.	378
30	*Idem*	Neuvième session plénière du Comité central du parti ouvrier unifié polonais.	T.	435

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
19 juin	Varsovie à Paris . .	Entretiens entre les Polonais et les Allemands de l'Est sur l'exploitation des lignites. La population polonaise reste indifférente à ces entretiens.	T.	471
		c. Tchécoslovaquie		
1957				
19 janv.	Prague à Paris	Entretien entre délégations du parti communiste français et du parti communiste tchécoslovaque.	T.	59
4 févr.	*Idem*	L'U.R.S.S. paraît conduite à resserrer son emprise militaire, en particulier dans le domaine atomique (installation éventuelle de canons atomiques à la frontière tchécoslovaque). Attitude ondoyante et craintive des autorités tchécoslovaques.	T.	107
26 avril	*Idem*	Propos regrettables tenus par les membres d'une délégation de la Jeunesse communiste française en visite à Prague.	T.	343
10 mai	*Idem*	Rapports polono-tchécoslovaques.	T.	382
1er juin	*Idem*	Démonstrations violentes antisoviétiques à l'occasion de championnats de boxe.	T.	441
24	*Idem*	Les dirigeants communistes sont inquiets de l'évolution des esprits, surtout dans les milieux intellectuels. Réaction du Comité central exécutif.	T.	476
		d. Hongrie		
1957				
Début 1957	Paris	Problèmes des relations diplomatiques avec la Hongrie et de l'attitude à observer vis-à-vis des délégués hongrois à l'O.N.U., posés par la mise en place du gouvernement Kadar.	N.	2
1er janv.	Budapest à Paris . .	Les forces révolutionnaires ont subi une défaite militaire; en revanche, sur le plan politique, toute une gamme d'attitudes résistantes vont de l'opposition déclarée à la simple passivité; le gouvernement Kadar s'efforce de maintenir l'ordre public.	D.	3

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
2 janv.	Budapest à Paris..	Une certaine détente règne dans la presse et les milieux politiques en raison des récentes mesures d'ordre économique prises par le gouvernement Kadar. En revanche, sur le plan politique, les derniers pourparlers en vue d'un élargissement du ministère semblent avoir abouti à une nouvelle impasse.	T.	7
3	Moscou à Paris...	Observations de l'attaché militaire indien sur les événements de Hongrie.	T.	12
11	Paris.....	Visite de M. Philippe de Seynes, secrétaire général adjoint des Nations Unies : la population hongroise ne se trouve pas dans des conditions trop tragiques; des entretiens avec les dirigeants résulte l'impression d'un gouvernement aux mains des Russes, mais sans foi en lui-même; une aide économique est nécessaire.	N.	32
12	Budapest à Paris..	Incidents violents antirusses.	T.	38
18	*Idem*	Visite du ministre de France à M. Chou En-Laï de passage à Budapest. Désir du gouvernement chinois de renouer des relations diplomatiques avec Paris.	T.	51
18	*Idem*	Suite de la visite précitée : entretien sur la révolution hongroise.	T.	53
18	*Idem*	Pronostics variés sur les résultats de la visite de M. de Seynes et les projets d'aide internationale.	T.	56
22	New York (O.N.U.) à Paris.	Rapport de M. de Seynes sur l'action humanitaire en faveur du peuple hongrois.	T.	66
23	Budapest à Paris..	Utilisation par le gouvernement Kadar de la consultation électorale en Pologne, ratifiant la politique de Gomulka. Répercussions de cette consultation sur l'intelligentsia hongroise.	T.	70
24	*Idem*	Le ministre de France souligne certains points des manifestations qui ont accompagné la visite de M. Chou En-Laï.	T.	76

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 19 juin	Varsovie à Paris . .	Entretiens entre les Polonais et les Allemands de l'Est sur l'exploitation des lignites. La population polonaise reste indifférente à ces entretiens.	T.	471
		c. Tchécoslovaquie		
1957 19 janv.	Prague à Paris	Entretien entre délégations du parti communiste français et du parti communiste tchécoslovaque.	T.	59
4 févr.	*Idem*	L'U.R.S.S. paraît conduite à resserrer son emprise militaire, en particulier dans le domaine atomique (installation éventuelle de canons atomiques à la frontière tchécoslovaque). Attitude ondoyante et craintive des autorités tchécoslovaques.	T.	107
26 avril	*Idem*	Propos regrettables tenus par les membres d'une délégation de la Jeunesse communiste française en visite à Prague.	T.	343
10 mai	*Idem*	Rapports polono-tchécoslovaques.	T.	382
1er juin	*Idem*	Démonstrations violentes antisoviétiques à l'occasion de championnats de boxe.	T.	441
24	*Idem*	Les dirigeants communistes sont inquiets de l'évolution des esprits, surtout dans les milieux intellectuels. Réaction du Comité central exécutif.	T.	476
		d. Hongrie		
1957 Début 1957	Paris	Problèmes des relations diplomatiques avec la Hongrie et de l'attitude à observer vis-à-vis des délégués hongrois à l'O.N.U., posés par la mise en place du gouvernement Kadar.	N.	2
1er janv.	Budapest à Paris . .	Les forces révolutionnaires ont subi une défaite militaire; en revanche, sur le plan politique, toute une gamme d'attitudes résistantes vont de l'opposition déclarée à la simple passivité; le gouvernement Kadar s'efforce de maintenir l'ordre public.	D.	3

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
2 janv.	Budapest à Paris..	Une certaine détente règne dans la presse et les milieux politiques en raison des récentes mesures d'ordre économique prises par le gouvernement Kadar. En revanche, sur le plan politique, les derniers pourparlers en vue d'un élargissement du ministère semblent avoir abouti à une nouvelle impasse.	T.	7
3	Moscou à Paris ...	Observations de l'attaché militaire indien sur les événements de Hongrie.	T.	12
11	Paris.....	Visite de M. Philippe de Seynes, secrétaire général adjoint des Nations Unies : la population hongroise ne se trouve pas dans des conditions trop tragiques; des entretiens avec les dirigeants résulte l'impression d'un gouvernement aux mains des Russes, mais sans foi en lui-même; une aide économique est nécessaire.	N.	32
12	Budapest à Paris..	Incidents violents antirusses.	T.	38
18	*Idem*	Visite du ministre de France à M. Chou En-Laï de passage à Budapest. Désir du gouvernement chinois de renouer des relations diplomatiques avec Paris.	T.	51
18	*Idem*	Suite de la visite précitée : entretien sur la révolution hongroise.	T.	53
18	*Idem*	Pronostics variés sur les résultats de la visite de M. de Seynes et les projets d'aide internationale.	T.	56
22	New York (O.N.U.) à Paris.	Rapport de M. de Seynes sur l'action humanitaire en faveur du peuple hongrois.	T.	66
23	Budapest à Paris..	Utilisation par le gouvernement Kadar de la consultation électorale en Pologne, ratifiant la politique de Gomulka. Répercussions de cette consultation sur l'intelligentsia hongroise.	T.	70
24	*Idem*	Le ministre de France souligne certains points des manifestations qui ont accompagné la visite de M. Chou En-Laï.	T.	76

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
29 janv.	New York (O.N.U.) à Paris.	Audition par le Comité des Cinq de Mme Anna Kethly, ministre d'État du cabinet Nagy.	T.	88
1er févr.	Paris.....	Situation en Hongrie à la fin de janvier.	N.	97
2	Budapest à Paris..	Point de vue de l'ambassadeur de Pologne sur la crise hongroise.	T.	103
7	*Idem*	La répression de la révolution est moins sanglante qu'intimidante par ses arrestations plus ou moins arbitraires. Il convient de s'élever contre certaines exagérations de la presse occidentale.	T.	114
14	Paris à New York (O.N.U.).	Le gouvernement français invite le Comité des Cinq à se rendre en France à l'occasion de son séjour en Europe pour y poursuivre son enquête.	T.	137
18	Budapest à Paris..	Visite de syndicalistes français d'orientation communiste.	T.	145
26	*Idem*	À propos d'Imre Nagy.	T.	180
4 mars	*Idem*	Attitude du Vatican à l'égard de Mgr Mindszenty.	T.	205
8	Vienne à Paris. ...	Entretiens entre les ambassadeurs occidentaux et des autorités autrichiennes au sujet du fonctionnement de la Commission d'enquête de l'O.N.U. sur la Hongrie.	T.	221
27	Paris à Londres, Washington, Rome, La Haye, Bruxelles.	Mission du secrétaire général des Nations Unies dans l'affaire hongroise.	T.	268
29	Moscou à Paris ...	Déclarations des gouvernements et des partis soviétiques et hongrois à l'issue des entretiens qui se sont déroulés du 20 au 28 mars.	T.	272
29	Vienne à Paris	Situation en Hongrie : reprise en main par les autorités de Kadar (terreur policière); restauration du prestige de l'occupant soviétique; résistance à la collectivisation et au régime en général.	T.	275
1er avril	Moscou à Paris ...	Voyage de Janos Kadar en U.R.S.S.	T	281

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
3 avr.	Budapest à Paris..	Le voyage de Kadar à Moscou : alignement sur la politique soviétique.	T.	291
10	Paris à Washington.	Le gouvernement français estime intéressante la proposition américaine de demander au secrétaire général des Nations Unies de fournir des indications sur les travaux du Comité des Cinq, ce qui pourrait constituer une étape nouvelle dans une action qui se poursuivrait après le dépôt du rapport.	T.	301
10	Genève (O.E.N.U.) à Paris.	Sur le rapport du Comité des Cinq.	D.	302
15	Paris.....	Déclaration hungaro-soviétique du 29 mars et vicissitudes de la politique du « nouveau cours en Hongrie ».	N.	315
25	Budapest à Paris..	Entretien entre le ministre de France et son collègue soviétique.	T.	339
27	New York (O.N.U.) à Paris.	Démarche auprès du secrétaire général des trois représentants des puissances occidentales à propos de son projet de visite en Hongrie.	T.	345
7 mai	Varsovie à Paris ..	Voyage du cardinal Wyszynski à Rome.	T.	370
9	Paris à Belgrade ..	Accueil en France de Hongrois réfugiés en Yougoslavie. Envoi d'une mission française à Belgrade.	T"	376
31	Budapest à Paris..	Accord, signé le 27 mai, sur la situation juridique des troupes soviétiques en Hongrie.	T.	437
6 juin	*Idem*	Note adressée par le gouvernement hongrois au gouvernement syrien en réponse à un mémorandum de celui-ci, soulignant l'appui inconditionnel de la Hongrie à la politique de l'U.R.S.S. dans le Moyen-Orient.	T.	448
8	*Idem*	Entretien entre le ministre de France à Budapest, de passage à Belgrade, et son ancien collègue, devenu directeur du Protocole, sur le rôle du gouvernement yougoslave au moment de l'enlèvement d'Imre Nagy.	T.	454

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
14 juin	Budapest à Paris..	Indications sur le sort d'Istvan Bibo et d'Imre Nagy.	T.	462
21	New York (O.N.U.) à Paris.	Diffusion et exploitation dans le domaine de la propagande du rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie.	T.	473
25	Budapest à Paris..	Réaction de la presse hongroise à la publication du rapport du Comité d'investigation.	T.	479
25	*Idem*	De l'opportunité d'une convocation éventuelle d'une session de l'assemblée des Nations Unies pour examiner le rapport hongrois.	T.	480
26	*Idem*	Sentiment du public hongrois vis-à-vis de Mao Tsé-Toung, attitude du dirigeant chinois vis-à-vis de la Hongrie et sens de son voyage éventuel à Budapest.	T.	481
26	*Idem*	Considérations sur la situation politique.	T.	482
		e. Yougoslavie		
1957				
3 janv.	Moscou à Paris ...	L'ambassadeur de Yougoslavie s'inquiète de l'attitude de la Chine populaire à l'égard de son pays à la suite de l'affaire hongroise. D'autre part, l'ambassadeur de Chine à Budapest a pris nettement position en faveur de l'intervention soviétique.	T.	11
10	Belgrade à Paris ..	Évolution des relations soviéto-yougoslaves.	T.	29
17	*Idem*	Les dirigeants yougoslaves suivent avec une extrême attention l'évolution des événements de Pologne.	T.	48
18	*Idem*	Mécontentement des autorités gouvernementales à propos d'une phrase prononcée par M. Chou En-Laï, évoquant « la solidarité et la coopération entre la Chine et la Yougoslavie et entre les pays socialistes conduits par l'U.R.S.S. ».	T.	54

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
31 janv.	Belgrade à Paris . .	Audiences accordées au nouvel ambassadeur de France par le ministre des Affaires étrangères, puis par le maréchal Tito.	T.	94
21 févr.	*Idem*	Conversations infructueuses soviéto-yougoslaves sur l'aide soviétique pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Évolution peu favorable des négociations économiques. Irritation et inquiétude à Belgrade.	T.	159
23	*Idem*	Prochaine visite d'une délégation du parti communiste français.	T.	172
14 mars	Moscou à Paris . . .	Critiques soviétiques contre les Yougoslaves.	T.	240
16	Belgrade à Paris. . .	Désir du gouvernement yougoslave de reprendre l'alliance balkanique.	T.	246
28	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères à la suite de son voyage à Paris ; le Marché commun, le Moyen-Orient, le désarmement, le projet de voyage du maréchal Tito au Cambodge.	T.	270
30	*Idem*	Séjour de la délégation du parti communiste français.	T.	278
31	*Idem*	Manifestation d'un certain malaise : crainte d'une nouvelle tension entre l'Est et l'Ouest, campagne de l'Union soviétique, de l'Albanie et de l'Allemagne orientale contre la Yougoslavie, appréhension à propos de la situation en Pologne.	T.	280
18 avril	*Idem*	Voyage du vice-président du Conseil yougoslave au Moyen-Orient.	T.	321
1er mai	*Idem*	Accueil mitigé réservé par les autorités yougoslaves à la façon dont a été rédigé le communiqué américain annonçant la reprise de l'aide militaire.	T.	403
24	*Idem*	Commentaire sur la crise ministérielle française.	T.	423
		f. Bulgarie		
1957				
21 févr.	Moscou à Paris . . .	Entretiens soviéto-bulgares.	T.	161

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		G. Grèce - Turquie		
1957				
2 avr.	Ankara à Paris . . .	Relations franco-turques.	T.	283
3 mai	Athènes à Paris . . .	Visite de M. Richards.	T.	360

II. — ÉTATS-UNIS — EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
12 janv.	Washington à Paris.	Entretien Pineau-Dulles sur l'Algérie, le Moyen-Orient (Suez, problèmes israélo-arabes, Syrie, politique générale américaine, doctrine Eisenhower), l'Europe, le désarmement et la sécurité européenne.	T.	35
17	*Idem*	Le département d'État suit avec une attention soutenue les derniers développements en Pologne : visite de Chou En-Laï; prochaines élections; situation politique de Gomulka.	T.	46
27 fév.	*Idem*	Entretiens franco-américains sur le Marché commun et la zone de libre-échange, la défense européenne, la sécurité et le désarmement.	T.	183
28	*Idem*	Le séjour à Washington de MM. Mollet et Pineau s'est terminé dans une atmosphère des plus favorables.	T.	188
29 mars	Londres à Paris...	Conversations des Bermudes.	T.	273
6 mai	Paris.....	Conversation à l'Hôtel Matignon entre M. Dulles, d'une part, et MM. Guy Mollet et Pineau, d'autre part, sur le programme américain d'aide à l'étranger, la réunion de l'O.T.A.N., Suez.	C.R.	368
24	Washington à Paris.	Problèmes posés à la France et aux États-Unis par les rapports franco-tunisiens.	T.	424
27	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Eisenhower : message du président de la République, à la suite de la chute du gouvernement français; questions financières; Algérie.	T.	429

Voir aussi : I.A. *a.* Marché commun. I.B. République fédérale allemande. I.F. *a.* U.R.S.S. I.F. *b.* Pologne. I.F. *d.* Hongrie. I.G. Grèce.

En ce qui concerne les relations des États-Unis avec les pays extra-européens, il y a aussi lieu de se reporter aux rubriques : III.A. Maroc. III.B. Algérie. III.C. Tunisie.

III. — AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document

A. Maroc

a. Relations franco-marocaines

1957				
1er janv.	Rabat à Paris (Marotuni).	Audience accordée par le Sultan à M. Valabrègue. Vœu formé par le Sultan : 1957 devrait être l'année de la paix et de la liberté en Afrique du Nord, l'année de la réconciliation et de la véritable coopération franco-maghrébine.	T.	1
3	*Idem*	Le gouvernement marocain estime qu'il y aurait avantage à instituer à Rabat une commission mixte qui permettrait de maintenir le contact et aurait pour tâche de prévenir les incidents que risqueraient de provoquer les activités des forces françaises.	T.	13
18	*Idem*	Désir du gouvernement marocain de voir se réunir la Commission mixte franco-marocaine pour étudier la délimitation des frontières.	T.	52
2 févr.	*Idem*	Démarches françaises au sujet d'officiers et de ressortissants français enlevés par l'Armée de libération ou le F.L.N.	T.	101
9	Paris (Marotuni) à Rabat.	Observations françaises contre les proportions prises par la campagne de M. Allal El Fassi.	T.	118
13	Rabat à Paris (Marotuni).	Entretien du chargé d'affaires de France avec le prince Moulay Hassan sur l'Algérie, le projet de pacte méditerranéen, la reprise des négociations franco-marocaines, l'affaire du Tafilalet.	T.	128
13	*Idem*	Suite de l'entretien : l'affaire du Tafilalet, l'agitation sur les confins de la Mauritanie.	T.	129

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 13 févr.	Rabat à Paris (Marotuni).	Interventions faites auprès des autorités marocaines au sujet des officiers et ressortissants français disparus.	T.	134
20	*Idem*	Le gouvernement marocain serait heureux d'engager des pourparlers sur l'interprétation de l'expression « statut de l'armée inchangé en attendant que la question de l'armée soit examinée dans son ensemble ».	T.	153
20	*Idem*	Réunion des chefs des postes consulaires pour examiner les différents aspects de la situation générale.	T.	157
23	*Idem*	Le gouvernement chérifien considère le droit de poursuite comme une atteinte grave à la souveraineté marocaine et impliquant une menace d'intervention des troupes françaises sur son territoire.	T.	170
1[cr] mars	Paris	État des relations franco-marocaines.	N. (N.)	195
5	Rabat à Paris (Marotuni).	Le prince Moulay Hassan et le président Bekkaï exposent leurs griefs sur les activités de l'armée française.	T.	207
6	Paris (Marotuni) à Rabat.	Émotion ressentie en France et dans les milieux français du Maroc à la suite du verdict du tribunal militaire de Meknès.	T.	210
9	*Idem*	Le gouvernement français souhaite voir les négociations sur les conventions d'établissement et consulaire mener rapidement à leur terme; il soumet des projets de conventions culturelle et judiciaire; il donne son accord à la constitution d'une Commission de délimitation des frontières et d'organisation de la coopération dont la mission devra être clairement définie.	T.	224
10	Rabat à Paris (Marotuni).	Mission de MM. Bouabid et Chefchaouni à Paris : problèmes financiers et économiques.	T.	230
10	*Idem*	*Idem.*	T.	231
15	*Idem*	Satisfaction à la suite de la mission à Paris de M. Bouabid.	T.	243

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
18 mars	Rabat à Paris (Marotuni).	Conversation franco-marocaine sur les disparitions de certains ressortissants français.	T.	249
19	Paris (Marotuni) à Rabat.	Message au prince Moulay Hassan sur l'intérêt primordial que présenterait la libération du lieutenant Perrin.	T.	250
19	Rabat à Paris (Marotuni).	Mesures d'allégement du dispositif militaire français.	T.	251
25	*Idem*	Profonde émotion suscitée par la disparition de certains ressortissants français.	T.	260
13 avril	*Idem*	Note française sur la négociation des questions militaires et de défense.	T. (T.)	309
15	*Idem*	Poursuite des conversations franco-marocaines sur l'apurement du contentieux franco-marocain.	T.	313
15	Paris.....	Coopération économique de la France et du Maroc au Sahara.	N.	317
26	Paris (Marotuni) à Rabat.	À la suite d'une intervention du général Béthouart, le gouvernement français demande au Sultan d'assurer la sécurité des Marocains victimes de leur attachement à la France sous le Protectorat et de remédier aux spoliations dont ils ont pu être victimes.	T.	340
3 mai	M. Guy Mollet à M. Maurice Faure.	Le président du Conseil propose au secrétaire d'État d'inviter le gouvernement chérifien à faire régner l'ordre aux frontières algéro-marocaines.	L.	363
16	Rabat à Paris (Marotuni).	Évolution de la situation intérieure et incidences possibles sur les rapports franço-marocains.	T.	401
23	Paris.....	Politique française au Maroc et en Tunisie.	N.	422
Fin mai	*Idem*	Note du président de la B.N.C.I. sur les rapports franco-marocains à l'issue d'un séjour au Maroc.	N.	439

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
15 juin	Madrid à Paris. . . .	Conversation de M. Balafrej avec M. Clauzel sur le territoire d'Ifni, la frontière Sud, les projets de mise en valeur du Sahara, la conjonction des intérêts de la France, de l'Espagne et du Maroc, la tension franco-tunisienne, les prochaines négociations entre experts marocains et espagnols.	T.	466
17	Rabat à Paris (Marotuni).	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président Bekkaï sur les relations franco-marocaines.	T.	467
24	*Idem*	Entretien entre le consul général de France à Oujda et le gouverneur de la province sur les incidents entre l'armée française et les Marocains.	T.	475
28	M. Bourgès-Maunoury à M. Claparède.	Lettre du président du Conseil français à son homologue marocain. Elle exprime le souhait d'une prompte réunion de la Commission mixte chargée de la délimitation des frontières.	L. (L.)	490
		b. Politique espagnole au Maroc		
1957				
20 févr.	Paris (Marotuni) à Rabat.	Très ferme protestation au sujet de l'accord diplomatique hispano-marocain.	T.	154
21	Paris à Madrid.	Le grave incident de Bir-Lahmar met en cause le principe même de la coopération franco-espagnole.	T.	164
23	Rabat à Paris (Marotuni).	Très ferme protestation contre la disposition transitoire de l'accord prévoyant la faculté pour le gouvernement marocain de confier à l'Espagne la protection de ses intérêts dans les pays où il n'a pas de représentation diplomatique. Plainte contre l'attitude de la délégation marocaine à New York et la campagne pour le rattachement de la Mauritanie.	T.	171

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
25 févr.	Paris.....	Attitude espagnole dans l'affaire de Mauritanie.	N.	177
5 mars	Madrid à Paris ...	Accord en vertu duquel les forces terrestres et aériennes pourront, en cas de nouvel incident dans la zone frontière, exercer le droit de pénétration sur une profondeur de 30 kilomètres en territoire espagnol.	T.	208
7	Paris à Madrid....	Les propos échangés entre les dirigeants espagnols et le sultan du Maroc sur un éventuel pacte méditerranéen ne paraissent pas avoir dépassé le stade des généralités. Faire preuve cependant des réserves de la France au ministre espagnol des Affaires étrangères.	T.	215
8	Rabat à Paris (Marotuni).	Rabat a sans doute intérêt à semer la méfiance entre interlocuteurs français et espagnols, mais l'Espagne ne peut voir que des avantages à troubler de son côté les rapports franco-marocains.	T.	218
8	Madrid à Paris ...	Entretien franco-espagnol sur le Sud marocain.	T.	222
8	Paris.....	Proposition espagnole de poursuivre jusqu'au Drâa l'abornement de la frontière entre les territoires sahariens français et les territoires espagnols situés au nord du Rio de Oro.	N.	223
9	Madrid à Paris ...	Ignorant mutuellement leurs intentions profondes, la France et l'Espagne se croient menacées chacune par le double jeu de l'autre.	T.	225
11	*Idem*	Intérêt du gouvernement marocain à semer la méfiance entre la France et l'Espagne.	T.	233
12	*Idem*	Conversations franco-espagnoles sur le Maroc et la Mauritanie.	T.	308
16 avril	*Idem*	Conversation franco-espagnole sur une collaboration éventuelle de la France et de l'Espagne en Afrique.	T.	319
17 mai	Paris (Marotuni) à Rabat.	Négociations franco-espagnoles.	T.	405

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
21 mai	Madrid à Paris ...	Apaisements donnés à l'Espagne au sujet de la frontière du Sud marocain. Coopération éventuelle entre le commandement d'A.O.E. et le commandement français du Sud algérien.	T.	411
25 juin	Paris (Marotuni)..	Rapports de l'Espagne et du Maroc indépendant.	N.	477
		c. Politique intérieure marocaine		
1957				
24 janv.	Rabat à Paris (Marotuni).	Incidents du Tafilalet.	T.	73
30	*Idem*	Impressions du colonel Touya à la suite de son voyage au Tafilalet où il avait accompagné le prince Moulay Hassan.	T.	92
4 févr.	*Idem*	Succès du voyage du Prince héritier au Tafilalet.	T.	108
6	*Idem*	Éloges officiels décernés par le gouvernement marocain au Prince régent pour la sagesse et l'efficacité de sa politique dans l'affaire du Tafilalet.	T.	108
1er mars	*Idem*	Formation de la gendarmerie marocaine.	T.	191
1er	*Idem*	Situation dans le Sud marocain. Statut des cadres français de l'armée royale et de la gendarmerie. Situation au Tafilalet.	T.	192
21	*Idem*	La crise économique et sociale, en affaiblissant l'autorité du Palais et du gouvernement, contribue à encourager les tendances extrémistes et notamment les efforts communistes.	T.	253
4 mai	*Idem*	Enlèvement par l'Armée de libération des fils du Glaoui. L'opération est couverte ensuite par les autorités marocaines.	T.	364

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
7 juin	Rabat à Paris (Marotuni).	La reconversion des bandes armées après le 2 mars 1956. Création et action de l'Armée de libération du Sud.	T.	453
12	*Idem*	Évolution de la situation : le Sultan s'est attaché à affermir son autorité et a insisté avec ses ministres sur la nécessité de la coopération franco-marocaine.	T.	457
	d. Politique extérieure marocaine			
1957				
2 janv.	Rabat à Paris (Marotuni).	Au cours d'un entretien avec M. Lalouette, M. Balafrej soulève la question de la délimitation des frontières marocaines, particulièrement celle des frontières méridionales.	T.	6
3	Madrid à Paris ...	Infiltration de l'Armée de libération marocaine à travers le Rio de Oro. Le gouvernement français souhaite une prompte réaction des services espagnols.	T.	15
15	*Idem*	Revendications du Maroc sur la Mauritanie et le Rio de Oro. Problème des frontières méridionales.	T.	41
15	Rabat à Paris (Marotuni).	Le Prince héritier assume la régence pendant le voyage de son père en Espagne, France et Italie. Importance du problème de l'Algérie aux yeux des Marocains. Prudence quant au reste de la politique extérieure de M. Balafrej.	T.	42
16	Paris (Marotuni) à Rabat.	Protestation contre une audience accordée par le Sultan à une délégation de Mauritaniens et ses déclarations sur certaines zones sahariennes.	T.	45
29	Paris (Marotuni) à Alger (Min. Rés.).	Revendications territoriales marocaines au sud du Draâ.	D.	90
3 févr.	Rome à Paris	Passage en Italie du sultan du Maroc.	T.	105

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
11 févr.	Madrid à Paris . . .	Le Sultan, en visite à Madrid, aborde la question Ben Bella et la possibilité de connivences françaises au Tafilalet.	T.	123
14	Paris (Marotuni) à Rabat, Tunis.	M. Richards, chargé d'exposer la doctrine Eisenhower aux pays du Moyen-Orient, se rendrait également au Maroc et en Tunisie « si ces pays le désiraient ».	T.	138
18	Rabat à Paris (Marotuni).	Entretien du chargé d'affaires de France avec le ministre marocain des Affaires étrangères : projet de pacte méditerranéen; visite du roi Séoud; relations entre le Maroc et la Tunisie; projet de traité irako-marocain; fêtes de l'indépendance du Ghana.	T.	142
20	*Idem*	Détestable impression produite en France par le développement de la campagne concernant les revendications territoriales marocaines et la violence du langage du leader de l'Istiqlal.	T.	152
23	*Idem*	Préoccupations réitérées suscitées par l'ampleur et la violence de la campagne menée en faveur des revendications marocaines sur la Mauritanie.	T.	173
1 er mars	Washington à Paris.	Le vice-président Nixon n'a l'intention d'aborder aucun problème de fond au cours de ses séjours à Rabat et à Tunis. Il entend cependant répondre aux questions qui pourraient lui être posées par ses interlocuteurs.	T.	193
1 er	Madrid à Paris . . .	Derniers événements survenus au Sahara.	T.	194
2	Rabat à Paris (Marotuni).	Conférence de presse de M. Nixon : le plan Eisenhower et l'aide économique au Maroc; la question algérienne; la question des bases.	T.	197
6	Washington à Paris.	L'ambassadeur de France a fait interroger le département d'État sur les déclarations du vice-président Nixon selon lesquelles le Maroc et la Tunisie pourraient ne pas rester en dehors du programme d'application de la doctrine Eisenhower.	T.	213

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
7 mars	Rabat à Paris (Marotuni).	Impressions rapportées par M. Nixon de son passage au Maroc, d'après l'ambassade des États-Unis : modération et jugement politique du Sultan; première place au Maroc reconnue à la France; chaleur de l'accueil du peuple marocain.	T.	216
9	Washington à Paris.	L'ambassadeur de France rappelle à M. Richards la conception du département d'État sur sa mission.	T.	227
16	*Idem*	Séjour de M. Ben Barka aux États-Unis.	T.	248
21	Paris (Déf. nat. à Marotuni).	Problème des bases américaines.	D.	254
22	Washington à Paris.	Proposition française de tenir des conversations avec les États-Unis préalablement aux négociations qui doivent avoir lieu entre Paris et Rabat, d'une part, Washington et Rabat de l'autre, sur la question des bases.	T.	256
22	Rabat à Paris (Marotuni).	Déception et agacement des Américains devant les impatiences et l'entêtement des Marocains, qui veulent à la fois être aidés par les États-Unis et fixer eux-mêmes les conditions de cette aide.	T.	257
25	*Idem*	Visite du président Bourguiba.	T.	269
5 avr.	*Idem*	Le gouvernement américain est décidé à entamer des négociations sur la question des bases et le gouvernement marocain espère que des conversations militaires auront lieu dans un proche avenir avec la France.	T.	293
5	*Idem*	Il n'est pas question que le Sultan se rende au Caire. Le Maroc désire s'appuyer sur la France pour assurer son indépendance sur la scène internationale.	T.	294
30	Paris (Marotuni) à Rabat.	Aide-mémoire américain au sujet des négociations avec le Maroc sur les bases aéronavales.	T.	349

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
1er mai	Rabat à Paris (Marotuni).	Conférence de M. Balafrej, à l'Institut des Hautes Études de Rabat, sur la politique étrangère du Maroc.	T.	353
9	*Idem*	Visite de M. Richards. Aide et bases américaines.	T.	377
14	*Idem*	Conversations américano-marocaines en cours sur les bases.	T.	393
14	Washington à Paris.	Résultats de la mission Richards, notamment en Tunisie et au Maroc.	T.	395
21 juin	Rabat à Paris (Marotuni).	Conversations américano-marocaines.	T.	472

B. ALGÉRIE

1957				
3 janv.	Paris à New Delhi.	M. Guy Mollet a fait part à l'ambassadeur de l'Inde de la grande émotion du gouvernement français et de l'opinion française devant des déclarations faites par le pandit Nehru à la télévision canadienne.	T.	10
3	New York (O.N.U.) à Paris.	Fixation de l'ordre du jour de la première Commission : sans l'accord des Russes et des Américains sur la priorité à donner au désarmement, il eût été très difficile d'éviter que cette priorité ne fût accordée à l'Algérie.	T.	14
4	Rabat à Paris (Marotuni).	Rabat accepte la proposition du gouvernement français tendant à la constitution d'une Commission d'enquête et de conciliation chargée d'examiner l'incident de l'avion emprunté par les chefs rebelles algériens.	T.	16
4	New York (O.N.U.) à Paris.	Mémoire adressé le 2 janvier par Mohammed Yazid au président de la première Commission : contacts officieux entre la France et le F.L.N.; réactions du F.L.N. aux propositions françaises pour un cessez-le-feu et des élections libres.	T. (N.)	17

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
12 janv.	New York (O.N.U.) à Paris	La décision prise par l'Assemblée d'inscrire l'affaire d'Algérie à son ordre du jour n'implique nullement que la France renonce à sa thèse de l'incompétence de l'Assemblée.	T.	36
12	Belgrade à Paris . .	Déception à la suite de la déclaration de M. Guy Mollet. Le secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères comprend les difficultés de la France, mais le gouvernement français doit faire un geste et s'aider lui-même.	T.	37
15	Washington à Paris.	Entretien entre le secrétaire général du Quai d'Orsay et M. Murphy.	T.	43
17	*Idem*	Heureux effets des contacts franco-américains à propos de l'Algérie (mission du général Gouraud en particulier).	T.	50
19	Circulaire	À propos du mémorandum remis par le F.L.N. à l'O.N.U.	T.	62
20	*Idem*	La question algérienne relève aux yeux du gouvernement français de la seule compétence de la France. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne saurait être invoqué pour légitimer la compétence des Nations Unies. Le statut de l'Algérie sera discuté avec l'ensemble des trente Algériens qui seront élus sans discriminations.	T.	64
22	Paris (Marotuni) à Rabat.	Proposition française concernant la création d'une Commission d'enquête et de conciliation au sujet du déroutement de l'avion des chefs du F.L.N.	T.	67
22	Paris.	La question algérienne.	N.	69
26	Paris à New York (O.N.U.).	Position de l'Inde dans le débat sur l'Algérie à l'O.N.U.	T.	81
28	New York (O.N.U.) à Paris.	Instructions sur la procédure à suivre dans la discussion sur l'affaire algérienne à l'O.N.U.	T.	84
30	Tunis à Paris (Marotuni).	Tout en donnant son accord à une grève de solidarité avec l'Algérie, M. Bourguiba aurait déclaré qu'il ne tolérerait aucune manifestation.	T.	91

I.

TABLE MÉTHODIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
31 janv.	Moscou à Paris . . .	Commentaire par la *Pravda* d'un article de Maurice Duverger sur l'Algérie.	T.	93
31	Beyrouth à Paris . .	Position du Liban sur la question algérienne.	T.	95
2 févr.	Rabat à Paris (Marotuni).	Les responsables marocains, quoique politiquement attachés à l'indépendance algérienne, sont animés, à l'égard du F.L.N.A. et des F.M.A. au Maroc, de sentiments de méfiance; ils saisissent toute occasion pour rassurer nos compatriotes et appréhendent des incidents.	T.	98
2	*Idem*	Démarche française à propos des futurs débats à l'O.N.U.	T.	100
4	Moscou à Paris . . .	Point de vue du gouvernement soviétique.	T.	106
10	New York (O.N.U.) à Paris.	Débats en Commission politique.	T.	121
19	*Idem*	Rôle décisif joué en faveur de la France par les chefs de délégations signataires du projet de résolution « latin », notamment par ceux de Cuba, d'Italie et du Brésil.	T.	146
21	Ankara à Paris . . .	Vote à New York de la délégation turque.	T.	163
21	Rabat à Paris (Marotuni).	À propos d'une brochure intitulée « Les Français musulmans d'Algérie au Maroc ». Cette population est estimée à 40.000 personnes. Aide apportée à la rébellion.	T.	166
5 mars	*Idem*	Tenue à Casablanca d'une conférence du F.L.N. qui aurait examiné l'attitude à prendre à l'égard des propositions françaises. Une tendance intransigeante exigerait la reconnaissance préalable de la vocation à l'indépendance, une tendance modérée envisagerait une trêve avant des élections libres.	T.	206
8	Washington à Paris.	Protestation contre les déclarations faites à Rabat par le vice-président des États-Unis.	T.	219

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
22 mars	Tunis à Paris (Marotuni).	Conférence de presse intransigeante des représentants du F.L.N.	T.	258
25	Paris à Rabat (Marotuni).	Contre-propositions marocaines concernant la Commission d'enquête et de conciliation sur l'affaire de l'avion transportant les chefs rebelles algériens.	T.	259
27	Beyrouth à Paris . .	Impressions du président du Conseil libanais à la suite de son voyage à Tunis où il s'est entretenu avec M. Bourguiba, le président du Conseil marocain et M. Ferhat Abbas, surtout de la question algérienne.	T.	266
3 avr.	New York (O.N.U.) à Paris.	Les représentants à New York du F.L.N.A. attirent l'attention du Secrétaire général sur l'évolution de la politique française en Algérie.	T.	290
11	Paris à Bruxelles . .	Accord des gouvernements marocain et français pour soumettre à une Commission d'enquête et de conciliation présidée par le professeur de Vissener l'affaire du déroutement de l'avion des chefs du F.L.N.	T.	303
11	Washington à Paris.	Déclarations de M. Ben Barka au cours de son séjour aux États-Unis.	T.	305
13	Circulaire	Evénements qui ont amené le gouvernement français à constituer une Commission pour la sauvegarde des droits et libertés individuels en Algérie.	T. (T.)	312
10 mai	Washington à Paris.	Reprise de la campagne de diffamation du F.L.N. contre la France. D'autre part, Marocains et Tunisiens s'efforcent d'apparaître comme des médiateurs naturels et de replacer le règlement du conflit algérien dans le cadre de l'Eurafrique.	T.	386
10	Rabat à Paris (Marotuni).	Déclarations de M. Ben Barka : conception istiqlalienne de la démocratie, organisation communale, éducation de base et scolarisation, frontières, politique générale et relations avec la France, affaire des fils du Glaoui.	D.	387

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
13 mai	Tripoli à Paris	Projet tuniso-libyen de congrès en vue de mettre sur pied une formule de compromis visant à un cessez-le-feu suivi d'élections libres sous contrôle international.	T.	390
13	Washington à Paris.	Article déplaisant d'Anthony Nutting dans le *New York Herald Tribune.*	T.	392
16	Paris (Marotuni) à Alger (Min. Rés.).	Multiplication des incidents à la frontière algéro-marocaine.	T.	400
18	Tunis à Paris (Marotuni).	Projet de conférence sur l'affaire algérienne.	T.	408
22	Moscou à Paris. .	Lettre de M. Boulganine à M. Guy Mollet : l'U.R.S.S. se montre plus favorable aux revendications du F.L.N.	T.	415
22	Rabat à Paris (Marotuni).	M. Balafrej peu favorable à l'initiative de M. Bourguiba sur l'Algérie.	T.	417
25	Washington à Paris.	La position américaine à l'égard du problème algérien demeure inchangée après la démarche des représentants arabes à Washington.	T.	426
25	Beyrouth à Paris . .	Démarche des ambassadeurs des États arabes à Washington au sujet d'Akaba, de Suez et de l'Algérie. L'ambassadeur de France fait part de sa surprise que le Liban se soit associé à cette démarche.	T.	427
28	Paris à Washington.	Le gouvernement français ne peut accepter que le problème algérien fasse l'objet, ainsi que M. Bourguiba le propose, d'une conférence méditerranéenne.	T.	430
28	Washington à Paris.	Propos sur l'Algérie tenus par M. Richards au cours de sa mission au Moyen-Orient.	T.	431
30	Paris à Londres, Washington, Rome, Lisbonne, Bonn, Ankara, Madrid, Berne.	Paris souhaite que soient découragés les efforts de M. Bourguiba pour la réunion d'une conférence méditerranéenne sur l'Algérie.	T.	434

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
4 juin	Paris (A.E.) à Alger (Mins. Rés.).	Transmission de la traduction de la communication faite par M. Mohammed Yazid au secrétaire général des Nations Unies à la suite du massacre de Melouza.	T.	446
5	Paris à Rome-Saint-Siège, Washington, Moscou, New Dehli, New York (O.N.U.).	Au sujet du message du F.L.N. au Saint-Père, au président Eisenhower, à M. Vorochilov et à M. Nehru, tentant de rejeter, contre toute évidence, sur les forces françaises des forfaits commis à Melouza, Biskra et Tébessa.	T.	447
7	Rabat à Paris (Marotuni).	L'incident de Merheimine démontre la nécessité d'assurer une liaison étroite avec le gouvernement général de l'Algérie afin que la mission française à Rabat, informée en temps utile, puisse faire entendre son avis et notifier éventuellement au gouvernement marocain les décisions prises. Le représentant de la France souhaiterait connaître la position de son gouvernement en ce qui concerne le tracé de la frontière algéro-marocaine.	T.	449
7	Paris à Moscou, La Haye, Rome-Saint-Siège, Rome-Quirinal, Berne, Washington, Londres, Stockholm, Ankara, Tokyo, New Delhi, Bonn, Montevideo, Mexico.	Note française en vue de permettre à des représentants des pays destinataires de se rendre en Algérie.	T.	451
12	Washington à Paris.	Démarche des ambassadeurs de Syrie, de Tunisie et du Maroc : suite donnée à la démarche du 24 mai faite par des représentants arabes. Le département d'État affecte d'ignorer la proposition de constituer une commission d'enquête sur l'affaire de Melouza.	T.	458

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
14 juin	Washington à Paris.	L'ambassadeur de France expose à M. Murphy les grandes lignes de la déclaration ministérielle du président Bourgès-Maunoury en soulignant principalement les passages relatifs à l'Algérie.	T.	463
27	Berlin à Paris	Présence à Berlin-Est d'un groupe communiste nord-africain.	T.	483
27	New York (O.N.U.) à Paris.	Démarche des représentants du Maroc et du Népal auprès de M. Hammarskjöld au sujet de la demande d'enquête internationale sur les prétendus « massacres » en Algérie.	T.	486
27	Washington à Paris.	Réponse du département d'État à la démarche des onze chefs de mission arabes sur la situation en Algérie.	T.	487
29	*Idem*	Discours de John Kennedy contre la politique française en Algérie. Projet de résolution devant le Sénat américain.	T. (N.)	491
		C. Tunisie		
1957				
7 janv.	Tunis à Paris (Marotuni).	Ajournement du voyage du secrétaire d'État chargé des Affaires marocaines et tunisiennes, à la suite du discours sur l'Algérie prononcé par M. Bourguiba, en présence du président du Conseil libyen, à Kairouan. M. Bourguiba souhaite cependant voir à Tunis M. Maurice Faure.	T.	22
8 févr.	*Idem*	Plaintes de M. Bourguiba contre les opérations effectuées sur le territoire tunisien par les forces françaises d'Algérie ou de Tunisie.	T.	117
14	*Idem*	Protestation française au sujet de l'incident de Thala et protestation tunisienne contre les franchissements de frontières par les unités stationnées en Algérie.	T.	136
19	*Idem*	Discours du président Bourguiba le 18 février : confirmation de sa position au sujet des questions de défense.	T.	147

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
22 févr.	Tunis à Paris (Marotuni).	La délégation française avance son départ de Tunis à la suite des incidents aux cérémonies marquant l'anniversaire de l'octroi de l'indépendance.	T.	255
10 avr.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Bourguiba sur l'aide financière, les questions militaires et divers problèmes mineurs.	T.	300
7 mai	*Idem*	Incident de Ben Gardane et question posée par les fournitures d'armes aux fellaghas à travers le territoire tunisien.	T.	369
9	*Idem*	Conversation entre l'ambassadeur de France et M. Bourguiba sur le problème algérien, l'implantation militaire française, les trafics d'armes à travers le territoire tunisien, les mouvements en Tunisie de troupes françaises d'Algérie.	T.	375
10	*Idem*	Mission de M. Richards.	T.	381
10	*Idem*	Déception à Tunis à la suite de la visite de M. Richards.	T.	383
13	*Idem*	Mission Richards.	T.	389
21	*Idem*	Démarche de M. Gorse auprès de M. Bourguiba à propos de l'Algérie et des trafics d'armes ainsi que de la suspension de l'aide financière française.	T.	412
23	*Idem*	Entretiens de M. Bourguiba avec les ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie à la suite de la décision de la France de suspendre l'aide financière.	T.	421
23	Paris.....	Politique française au Maroc et en Tunisie.	N.	422
31	Washington à Paris.	L'ambassadeur de France justifie les raisons pour lesquelles la France a été amenée à interrompre provisoirement l'aide qu'elle accordait à la Tunisie.	T.	438

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
1er juin	Washington à Paris.	Le gouvernement américain n'a pas l'intention de se substituer à la France pour aider économiquement la Tunisie et il n'est nullement favorable au projet de conférence méditerranéenne si Paris n'est pas d'accord.	T.	442
7	Paris.....	Compte rendu de deux entrevues entre l'ambassadeur de Tunisie et le secrétaire général du Quai d'Orsay.	N.	452
14	Tunis à Paris (Marotuni).	Apaisement de la crise provoquée par les réactions du gouvernement tunisien à la suspension de l'aide financière de la France.	T.	459
15	*Idem*	Plainte tunisienne contre les activités des forces armées françaises.	T.	465
27	*Idem*	Démarche française au sujet du dispositif français en Tunisie, ainsi que des problèmes économiques et financiers.	T.	484
27	Bonn à Paris.....	Un collaborateur de M. Couve de Murville met en garde l'*Auswärtiges Amt* contre toute fourniture d'armes à la Tunisie.	T.	485
		D. Libye		
1957				
2 janv.	Londres à Paris...	Indications données par le chef du département d'Afrique au Foreign Office sur les négociations entre les gouvernements de Londres et de Tripoli (modifications à apporter au traité anglo-libyen) et sur les relations franco-libyennes.	T.	5
19	Washington à Paris	Évolution de la politique libyenne.	T.	61
22	Tripoli à Paris....	Entretien du ministre de France avec M. Ben Halim sur l'affaire algérienne, le Maroc, le pacte méditerranéen, le roi Séoud, Israël.	T.	167

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		E. Éthiopie		
1957				
26 avr.	Addis-Abeba à Paris.	Entretien avec l'Empereur sur l'Égypte, Suez, la Jordanie et un projet de conférence au Caire des pays de Bandoung.	T.	341
		Afrique subsaharienne		
1957				
14 mars	Rabat à Paris (Marotuni).	Projet d'un congrès des États africains.	T.	237
11 avr.	Londres à Paris...	Projet de conférence panafricaine du Premier ministre du Ghana.	T.	304
16	Rabat à Paris (Marotuni).	Projet de conférence des États africains indépendants.	T.	318
20	Paris (Marotuni) à Rabat, Tunis.	Demande de renseignements sur le projet d'une seconde conférence panafricaine qui aurait lieu à Accra en octobre.	T.	325

Voir aussi : I.E. Espagne. I.F. Grèce. II. États-Unis.

IV. — PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Moyen-Orient		
		Généralités		
1957				
4 janv.	Washington à Paris.	La politique des États-Unis au Moyen-Orient à la suite du plan Eisenhower et ses conséquences sur la politique française.	T.	18
17	*Idem*	Hostilité au Sénat et à la Chambre des représentants à l'égard du plan Eisenhower sur le Moyen-Orient.	T.	49
25	*Idem*	Audition du secrétaire d'État par la commission des Affaires étrangères du Sénat sur les projets pour assurer la sécurité du Moyen-Orient.	T.	77
25	*Idem*	Position difficile du secrétaire d'État au Congrès à propos du Moyen-Orient.	T.	80
11 févr.	Moscou à Paris . . .	Note du gouvernement soviétique et projet de déclaration commune des gouvernements des quatre puissances au sujet de « la question de la paix et de la sécurité au Proche et au Moyen-Orient et de la non-immixtion dans les affaires intérieures des pays de cette région ».	T.	122
12	*Idem*	La note soviétique est une riposte à la « doctrine Eisenhower »; l'anticolonialisme en forme la toile de fond. En proposant d'arrêter les principes d'une politique commune, les dirigeants soviétiques attaquent le front occidental au point considéré comme le plus faible.	T.	126
13	Paris à Washington.	Le gouvernement français est d'avis de ne pas répondre par un refus brutal à la note soviétique qu'il considère comme une manœuvre de propagande, mais souhaite connaître les vues du gouvernement des États-Unis.	T.	131

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
21 févr.	Moscou à Paris . . .	Communication à la Turquie et à l'Iran de la note du 11 février et du projet de déclaration adressés par le gouvernement soviétique aux gouvernements américain, britannique et français.	T.	160
21	Washington à Paris.	Discours du président Eisenhower sur la situation au Moyen-Orient.	T.	165
3 mars	*Idem*	Démarche auprès du secrétaire d'État à propos des affaires du Moyen-Orient.	T.	199
9	*Idem*	Manque de précisions sur l'objet de la mission de M. Richards au Proche-Orient. Jugement très critique de l'ambassadeur de France sur cette mission.	T.	226
11	Moscou à Paris . . .	Réponse française à la note soviétique du 11 février sur le Moyen-Orient.	T.	232
14	Paris à Tel Aviv, Beyrouth, Ankara, Téhéran, Tripoli, Khartoum.	Instructions à propos de la mission Richards.	T.	239
3 avril	Moscou à Paris . . .	Le gouvernement soviétique regrette le rejet par les puissances occidentales de la note du 11 février et leur refus de discuter sur le Proche-Orient.	T.	287
25	Paris à Washington, Londres.	Étude de la note soviétique du 19 avril sur le Proche et le Moyen-Orient.	T.	335
27	Washington à Paris.	Nouvelle réunion franco-anglo-américaine sur la note soviétique du 19 avril.	T.	346
3 mai	*Idem*	M. Dulles interrompt la tournée de M. Richards dans les capitales du Proche-Orient.	T.	361
8	Tel-Aviv à Paris . .	Visite de M. Richards.	T.	373
14	Washington à Paris.	Résultats de la mission Richards.	T.	394
18	Londres à Paris . . .	Projets de visite du Premier ministre à Moscou. Le gouvernement britannique veut éviter de décliner l'invitation soviétique tout en proposant une conversation sur le Proche-Orient dans le cadre de l'O.N.U.	T.	410

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
29 mai	Moscou à Paris . . .	La fête nationale de l'Afghanistan a fourni aux dirigeants soviétiques l'occasion de montrer l'importance qu'ils attachent à leurs relations avec les pays du Moyen-Orient.	T.	432
11 juin	*Idem*	Analyse de la réponse française au projet de déclaration commune proposé par les Soviétiques en vue de renoncer à l'emploi de la force au Moyen-Orient.	T.	455
		B. Les problèmes du Moyen-Orient aux Nations Unies		
1957				
28 févr.	Washington à Paris.	Les entretiens franco-américains et le canal de Suez.	T.	186
3 avril	*Idem*	Le gouvernement américain exprimera à l'Égypte sa très vive déception à la suite d'une réponse négative du Caire. Le gouvernement français suggère une déclaration des puissances occidentales et d'autres puissances éventuellement.	T.	289
5	*Idem*	Les négociations américano-égyptiennes.	T.	296
8	*Idem*	*Idem.*	T.	298
11	*Idem*	*Idem.*	T.	306
11	Paris	Éventuelle saisie du Conseil de sécurité.	N. (TT)	307
15	*Idem*	Positions respectives des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France en ce qui concerne l'éventuelle évocation de l'affaire de Suez devant le Conseil de sécurité.	N.	316
20	Washington à Paris.	Position du département d'État à l'égard des propositions de M. Hammarskjöld.	T.	326
20	*Idem*	Les États-Unis ont l'intention de demander une réunion du Conseil de sécurité.	T.	329

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
24 avr.	Washington à Paris.	Les États-Unis demandent la réunion du Conseil. Position du gouvernement français.	T.	333
25	Paris à New York (O.N.U.).	Étude critique du mémorandum égyptien. Le gouvernement français estime que les garanties indispensables ne pourront être obtenues que par la conclusion d'un véritable accord international.	T. (T)	337
30	Paris.....	Séances du Conseil de sécurité : examen du mémorandum égyptien; position des puissances.	N.	350
1er mai	Washington à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Dillon sur l'éventualité d'un recours au Conseil de sécurité.	T.	355
16	Paris à Londres, Washington.	Raisons qui ont amené le gouvernement français à prendre la décision de saisir le Conseil de sécurité de la question du transit à travers le canal de Suez.	T.	402
17	Washington à Paris.	Paris estime nécessaire le dépôt d'un projet de résolution aux Nations Unies tendant à bien montrer que la violation du droit commise par Nasser en juillet 1956 n'apparaisse pas comme payante.	T.	404
18	Paris à Washington.	Projet de résolution que le gouvernement français se propose de déposer aux Nations Unies.	T. (N)	407
18	Belgrade à Paris . .	Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave sur la navigation dans le canal de Suez.	T.	409
21	Washington à Paris.	Entretien Pineau-Dulles sur la procédure à suivre au Conseil de sécurité.	T.	413
21	*Idem*	Complément à l'entretien Pineau-Dulles : prochaines négociations anglo-égyptiennes à Rome.	T.	414
22	Circulaire	Débat devant le Conseil de sécurité.	T.	418
12 juin	Paris à New York (O.N.U.)	Lettre adressée par le gouvernement français à M. Hammarskjöld au sujet des conclusions tirées par le président du Conseil de sécurité des débats des 21 et 22 mai.	T.	456

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. Israël et les Pays arabes		
1957				
9 janv.	Londres à Paris...	Aide-mémoire israélien sur la position du gouvernement de Tel-Aviv au sujet du golfe d'Akaba, de la Jordanie et de Gaza : il est indispensable d'obtenir des assurances internationales très précises.	T.	27
14	Paris à New York (O.N.U.)	Instructions en vue d'une discussion éventuelle de la plainte de l'Égypte concernant la question du retrait des troupes israéliennes du territoire égyptien.	T.	40
20	Washington à Paris	L'ambassadeur de France indique au représentant des États-Unis à l'O.N.U. que son gouvernement estime indispensable le maintien des forces des Nations Unies dans les zones d'Akaba, du Sinaï et de Gaza aussi longtemps que la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba n'aura pas été garantie et des mesures prises pour prévenir les raids des fedayins.	T.	65
22	New York (O.N.U.) à Paris.	Le secrétaire général des Nations Unies se plaint de l'intransigeance des Israéliens à propos de Gaza. Problèmes posées à El-Auja et Akaba. Propositions de M. Hammarskjöld.	T.	68
24	Tel-Aviv à Paris ..	Discussion difficile des Isaréliens avec le Secrétaire général. Plus grande compréhension de la part des États-Unis : l'idée d'un projet de résolution commence à se dégager.	T.	71
24	New York (O.N.U.) à Paris.	Résultats des entretiens du Secrétaire général avec les délégations d'Israël et d'Égypte.	T.	74
25	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique ne partage pas le point de vue israélien sur Gaza.	T.	79
26	Paris à New York (O.N.U.).	Instructions à la représentation française aux Nations Unies en vue des prochains débats visant à faire voter des sanctions contre Israël.	T.	81

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
29 janv.	Paris.....	Évacuation par Israël du territoire égyptien : position du gouvernement français.	N.	89
11 févr.	Washington à Paris.	Le département d'État est très préoccupé du refus opposé par Israël aux demandes instantes des États-Unis d'évacuer Gaza et Charm el-Cheikh.	T.	124
11	*Idem*	Aide-mémoire américain à Israël.	T.	125
18	Paris à Washington.	Retrait des troupes israéliennes de Gaza et Charm el-Cheikh.	T.	141
18	Washington à Paris.	Réunion au département d'État au sujet de l'aide-mémoire remis le 11 février à l'ambassadeur d'Israël.	T.	143
19	Paris à Washington.	Message de M. Ben Gourion au président Eisenhower.	T.	148
19	Paris.....	Le retrait des forces israéliennes.	N.	150
24	New York (O.N.U.) à Paris.	Réunion au siège de la délégation canadienne sur le prochain débat relatif au retrait des troupes israéliennes.	T.	174
24	Washington à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec le secrétaire d'État.	T.	175
25	New York (O.N.U.) à Paris.	Conversation entre l'ambassadeur d'Israël et le secrétaire d'État.	T.	176
26	Tel-Aviv à Paris.	Le ministère des Affaires étrangères d'Israël s'efforce de dissiper le sentiment répandu à la suite de l'appel télévisé du président Eisenhower, d'après lequel seule est acte de guerre une vaste opération armée menée par les forces régulières d'un État et que les autres formes d'agression employée par l'Égypte ne justifiaient pas une invasion de son territoire.	T.	178
26	*Idem*	M. Ben Gourion affirme que ni des menaces de sanctions ni leur application ne feraient renoncer Israël à son droit à la sécurité.	T.	179
26	Washington à Paris.	Entretien au département d'État.	T.	181

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957 27 févr.	Tel-Aviv à Paris ..	Les entretiens entre M. Eban et M. Hammarskjöld ont été négatifs, singulièrement en ce qui concerne Gaza. M. Eban a ensuite repris avec M. Dulles divers points de la proposition israélienne relative au golfe d'Akaba.	T.	182
28	Washington à Paris.	Réunion anglo-franco-américano-canadienne au département d'État sur le problème palestinien.	T.	190
3 mars	Tel-Aviv à Paris ..	Le Conseil des ministres a examiné les divergences entre les assurances données en privé par M. Foster Dulles sur le message du président Eisenhower à M. Ben Gourion et les déclarations de M. Cabot Lodge aux Nations Unies.	T.	198
3	Ottawa à New York (O.N.U.)	Le président Pineau, de passage à Ottawa, prie le représentant de la France à l'O.N.U. de se renseigner sur les réactions de Mme Golda Meir concernant une conversation Eban-Dulles, et sur la lettre du président Eisenhower à M. Ben Gourion.	T.	200
3	Ottawa à Paris (par Tel-Aviv).	M. Pineau prie l'ambassadeur de France en Israël d'indiquer qu'à aucun moment, le gouvernement français n'a entendu faire pression sur le gouvernement israélien.	T.	201
3	New York (O.N.U.) à Paris.	Démarche de M. Georges-Picot auprès de Mme Golda Meir.	T.	203
3	Washington à Tel-Aviv, New York, Ottawa.	Indications données sur la participation française aux conversations entre Israël et les États-Unis.	T.	204
9	Paris.....	Retrait des forces israéliennes du Sinaï, de la bande de Gaza et de la côte du golfe d'Akaba (15 janvier-8 mars 1957).	N. (N)	229
13	Paris à Washington.	Message du président du Conseil au président Eisenhower.	T.	236
29	Moscou à Paris ...	Déclaration soviétique à propos de rumeurs d'une agression d'Israël contre l'Égypte.	T.	271

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
3 avril	Beyrouth à Paris..	Selon le ministre libanais des Affaires étrangères, le soutien de la France à Israël lui fait un grand tort dans le monde arabe.	T.	288
5	Washington à Paris.	Entretien entre les ambassadeurs de France et d'Israël.	T.	295
10	*Idem*	Tour d'horizon auquel ont procédé les ambassadeurs de France et d'Israël.	T.	299
15 mai	*Idem*	Entretien entre les ambasadeurs de France et d'Israël.	T.	398
23	Beyrouth à Paris..	Émotion suscitée par des soi-disant préparatifs militaires israéliens contre l'Égypte.	T.	420
18 juin	Washington à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et son collègue israélien : calme apparent ou réel à l'est de Suez; les activités séoudiennes inquiètent davantage Israël; développement du trafic vers Eilath; visite aux États-Unis du ministre des Finances d'Israël; conversations anglo-américaines sur l'oasis de Bouraïmi et le golfe persique.	T.	470
		D. Jordanie		
1957				
26 mai	Moscou à Paris ...	Déclaration soviétique sur la situation en Jordanie.	T.	428

V. — ASIE DU SUD ET DU SUD-EST

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Question du Cachemire		
1957				
14 janv.	Paris à New York (O.N.U.).	La France est favorable au Pakistan dans l'affaire du Cachemire.	T.	39
19	*Idem*	Instructions au sujet de l'affaire du Cachemire.	T.	60
16 févr.	New Delhi à Paris.	Réactions sur la question du Cachemire.	T.	139
23	Moscou à Paris. ..	Attitude embarrassée adoptée par l'U.R.S.S.	T.	169
7 mai	New York (O.N.U.) à Paris	La question du Cachemire.	T.	372
		B. Vietnam		
1957				
10 mai	Washington à Paris.	Visite du président Diem à Washington.	T.	385
13	*Idem*	La visite et le communiqué final.	T.	391
		C. Laos		
1957				
15 mai	*Idem*	Inquiétudes de l'ambassadeur du Laos devant les difficultés accrues qu'éprouve l'administration américaine à faire adopter un programme d'aide.	T.	399
29	*Idem*	Le département d'État est gravement préoccupé de la situation au Laos.	T.	433

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D. Chine populaire		
1957				
8 janv.	Moscou à Paris . . .	Portée du voyage de M. Chou En-Laï à Moscou et à Varsovie à la lumière du huitième Congrès du parti communiste chinois.	T.	24
24	*Idem*	Signification du voyage de M. Chou En-Laï à Moscou, Varsovie et Budapest.	T.	72
		E. O.T.A.S.E.		
1957				
19 févr.	Paris	Activités de l'O.T.A.S.E. en 1956 et conférence de Canberra.	N.	151
19 mars	*Idem*	Troisième réunion du Conseil de l'O.T.A.S.E.	N.	252
24 avr.	Washington à Paris.	Association éventuelle de la République du Vietnam à l'O.T.A.S.E.	T.	332
10 mai	*Idem*	Au sujet de la participation du Vietnam à l'O.T.A.S.E.	T.	384

Voir aussi : I F. *a.* U.R.S.S.; I F. *b.* Pologne; I F. *d.* Hongrie; II. États-Unis.

VI. — DÉSARMEMENT. — ÉNERGIE ATOMIQUE

A. Désarmement

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
5 janv.	M. Van der Esch à M. de Beaumarchais.	Activité du Comité permanent des armements de l'U.E.O.	L. (N.)	21
7 févr.	Paris.....	Propositions américaines pour le désarmement.	N.	115
7	Paris (Défense nat. à Aff. étr.).	Position du ministère de la Défense nationale.	D.	116
13	Paris.....	Effets du plan américain.	N.	135
1er mars	Paris (Défense nat. à Aff. étr.).	Point de vue du ministre de la Défense nationale sur les différents projets présentés à l'assemblée des Nations Unies et renvoyés au sous-Comité du désarmement.	D.	196
27	Moscou à Paris....	Les Soviétiques sont-ils réellement désireux d'aboutir à un accord, fût-il partiel, sur le désarmement ?	T.	265
19 avr.	Paris à Londres ...	Instructions à M. Jules Moch : les problèmes régionaux de sécurité n'entrent pas dans le cadre d'un accord général sur le désarmement. Les délégués occidentaux devraient se borner à prendre note de l'exposé du représentant soviétique et à le soumettre à leurs gouvernements.	T.	324
24	Paris.....	Positions des puissances dans la discussion en cours devant le sous-Comité du désarmement à Londres sur les problèmes du contrôle, de la suspension et de l'arrêt des explosions nucléaires expérimentales.	N.	334
30	*Idem*	Travaux du sous-Comité de Londres sur le désarmement.	N.	351
1er mai	Londres à Paris...	Dernière version d'un avant-projet de compromis de M. Jules Moch.	T.	354
3	Paris.....	Entretien du président du Conseil avec M. Foster Dulles.	N.	362

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1957				
30 mai	Paris.....	Conversations entre MM. Jules Moch et Stassen sur les dernières propositions américaines.	N.	436
1er juin	Paris à Washington.	Hostilité de la France à une négociation bilatérale américano-soviétique sur des propositions américaines qui seraient ensuite soumises au sous-Comité.	T.	443
3	Londres à Paris. . .	Entretien Jules Moch-Stassen.	T.	444
4	*Idem*	Entretien entre M. Jules Moch et le Premier ministre britannique sur la situation après le dépôt du mémorandum Stassen.	T.	445
7	Paris à Londres, Washington, Bonn, Ottawa, Rome.	Position française.	T.	450
14	Moscou à Paris . . .	Opinion de M. Khrouchtchev exprimée à Helsinki sur la question du contrôle du désarmement.	T.	460
15	Londres à Paris . . .	Réunion du Sous-Comité du désarmement, 14 juin après-midi.	T.	464
18	Paris à Londres . . .	Préoccupations du gouvernement français à la suite de la remise de la réponse de M. Zorine à M. Stassen sur la réduction des armements conventionnels, les explosions et le désarmement nucléaire, les zones de survol et les mesures spéciales de caractère régional.	T.	469
22	Londres à Paris . . .	Compte rendu d'une conversation de M. Jules Moch avec M. Zorine.	T.	474
28	Paris à Londres. . .	Instructions pour M. Jules Moch sur les négociations en cours au sujet du désarmement.	T. (L.)	488
		B. Énergie atomique		
1957				
1er févr.	Bruxelles à Paris.	Entretiens entre MM. Chaban-Delmas, Schneiter, l'ambassadeur de France et M. Spaak, sur les problèmes de défense nationale atomique française.	T.	96

Voir aussi : I A. Institutions européennes.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1957

TOME I

1

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT, [1]
à M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n° 2. *Rabat, 1er janvier 1957, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Sa Majesté le Sultan a reçu le 31 décembre M. Valabrègue.

Voici le texte des propos que le Sultan a tenus au cour de l'audience.

« Notre politique repose sur deux soucis, deux impératifs essentiels : l'attachement à la défense de l'indépendance, de la souveraineté et de la dignité du Maroc, et l'attachement à l'amitié franco-marocaine. Nous n'avons jamais pensé que ces deux notions puissent être contradictoires. Nous pensons au contraire qu'elles se complètent et se renforcent. L'amitié franco-marocaine renforce l'indépendance du Maroc et l'indépendance renforce l'amitié franco-marocaine.

« C'est dans ce cadre qu'évolue notre politique, aussi bien intérieure qu'extérieure.

« Nous savons que nous jouissons de la confiance totale de notre peuple, et nous sommes heureux que vous nous disiez que cette confiance est partagée par les Français. Mais vous savez que les hommes ne sont que l'instrument d'une certaine politique et nous sommes nous-mêmes l'instrument de celle que nous venons de vous définir.

« Et toute politique a besoin d'un climat. Nous avons besoin, pour faire admettre à l'opinion publique marocaine cette amitié franco-marocaine, du concours des Français du Maroc et du concours de la France.

« Notre tâche, je vous l'assure, est souvent difficile et délicate. Il faut donc qu'on nous aide par des actes positifs. Il ne faut pas que les

[1] Le télégramme est en fait signé : AmbaFrance (ambassade de France).

Marocains voient une contradiction entre ce que nous leur demandons et le comportement de la France et de certains Français.

« Il faut bien vous dire que tout ce que nous pourrons faire dans ce sens restera précaire et fragile tant que la situation actuelle se prolongera en Algérie. À chaque instant, tout peut être remis en question. Nous n'en voulons pour preuve que le climat de confiance, d'amitié et de reprise qui régnait ici jusqu'à l'arrestation des leaders du F.L.N. et l'effondrement qui s'en est suivi.

« Car si même il n'y avait aucune affinité entre les Algériens et nous-mêmes, s'ils n'étaient pas nos frères et nos voisins, leur situation nous toucherait directement, car elle touche la France. C'est là notre conception de la coopération. Tout ce qui touche l'un touche l'autre.

« L'Afrique du Nord est un ensemble, elle forme un tout. On ne peut faire une politique dans un de ses territoires et une politique contraire dans un autre. Nous savons naturellement qu'il y a des nuances et des problèmes spécifiques à la Tunisie, ou au Maroc, ou à l'Algérie. Mais ils doivent être traités à l'intérieur d'une seule et même politique. L'unité géographique de l'Afrique du Nord impose l'unité de la politique en Afrique du Nord.

« C'est pourquoi, s'il est aujourd'hui un vœu que nous formons, c'est que 1957 soit l'année de la paix et de la liberté en Afrique du Nord, l'année de la réconciliation et de la véritable coopération franco-maghrébine. »

2

Note de la sous-direction d'Europe orientale [1]

Relations diplomatiques avec la Hongrie

N. *Paris, début 1957 ?*[2].

La mise en place du gouvernement Kadar sous la protection militaire soviétique pose le problème des relations diplomatiques avec la Hongrie et, subsidiairement, celui de l'attitude à observer vis-à-vis du délégué hongrois à l'O.N.U.

I. *Relations diplomatiques.*

Sans doute, les conditions nécessaires pour la rupture des relations diplomatiques avec la Hongrie paraissent-elles réunies : le fait que le

[1] Rédigée à l'intention du Ministre.

[2] En fait, le document ne porte aucune indication de date. D'après le contexte, il semblerait avoir été rédigé au début de 1957.

gouvernement Kadar n'exerce pas d'autorité effective pourrait suffire juridiquement à autoriser une telle mesure.

En pratique, le gouvernement a estimé, comme la plupart des gouvernements occidentaux, qu'il convenait de surseoir à toute décision de rupture. En effet :

1° Il n'y a pas eu en Hongrie un changement de régime : les chefs de mission n'ont pas à présenter de nouvelles lettres de créance. Leur maintien à Budapest n'entraîne donc pour nous aucune obligation de reconnaissance explicite du gouvernement Kadar et peut être interprété comme la continuation *de facto* des relations que nous entretenions avec la Hongrie avant le 23 octobre.

2° Sur le plan moral, il est certain qu'une rupture répondrait aux désirs de certains secteurs de l'opinion mondiale; elle risquerait en revanche d'apparaître aux yeux du peuple hongrois comme le signe d'un abandon de l'Occident (encore tout récemment, des résistants hongrois ont manifesté devant des légations occidentales). La présence de ces légations est, à tout le moins, pour les Hongrois la garantie que la liquidation de la résistance ne pourra être opérée à l'insu du monde libre. Les missions occidentales participent, en outre, à Budapest à la mise en œuvre des mesures d'assistance humanitaire au peuple hongrois.

3° Sur le plan politique, la rupture des relations diplomatiques impliquerait la disparition d'un poste d'observation précieux au moment où se développe la crise des pays communistes. Le refus actuel du gouvernement Kadar de recevoir le secrétaire général et les observateurs de l'O.N.U. [1] rend encore plus nécessaire le maintien des missions occidentales.

4° Enfin, bien que la situation politique en Hongrie demeure obscure et que les derniers développements de la situation traduisent la résolution soviétique de resserrer leur contrôle sur ce pays, il n'est pas encore dit que les sacrifices du peuple hongrois auront été totalement vains et que l'Union soviétique ne sera pas forcée de consentir quelques concessions dans le sens des revendications essentielles des insurgés.

5° La colonie française à Budapest, qui comprend un assez grand nombre de doubles nationaux, a besoin plus que jamais de la protection de notre légation.

Toutefois, afin d'éviter les inconvénients d'une rupture complète tout en marquant leur réprobation devant l'attitude du gouvernement Kadar, plusieurs gouvernements occidentaux ont envisagé de rappeler de Budapest leur chef de mission.

Sous réserve que cette mesure s'insère dans le cadre d'une action concertée des puissances atlantiques, cette solution a recueilli l'accord du gouvernement belge et serait sans doute favorisée par le gouvernement italien, qui avait songé d'abord à la rupture. Le gouvernement britannique y est, pour sa part, opposé. Le gouvernement américain est

[1] Voir, au tome précédent, le n° 257 (note).

dans une position particulière : son ministre, arrivé en Hongrie au début de l'insurrection, n'a pas présenté ses lettres de créance; il ne le fera pas et sera vraisemblablement rappelé à Washington, la légation des États-Unis restant gérée par un chargé d'affaires.

De l'examen auquel il a été procédé par le Département sur cette question, il ressort qu'à côté d'avantages certains sur le plan psychologique, le rappel des chefs de mission présenterait l'inconvénient d'obliger les gouvernements intéressés à un geste public lors du retour ultérieur à Budapest. Or, l'évolution actuelle de la situation hongroise n'apparaît pas de nature à permettre, dans un délai prévisible, une manifestation de l'Occident en faveur du gouvernement de Kadar ou de son successeur.

II. *Pouvoirs du délégué hongrois aux Nations Unies.*

La plus grande réserve a été exprimée par les délégations occidentales et en particulier par la délégation française quant à la validité de ces pouvoirs dès les premières réunions de l'Assemblée qui ont suivi la constitution du gouvernement Kadar. Toutefois, pour ne pas gêner les négociations de M. Hammarskjöld relatives à son voyage en Hongrie et à l'envoi d'observateurs de l'O.N.U., la question a été laissée en suspens jusqu'à ces derniers jours. L'attitude du gouvernement Kadar à l'égard des décisions de l'Assemblée impose maintenant une prise de position. Une résolution américaine, à laquelle la délégation française doit s'associer, sous réserves d'amendements, prévoit le rejet temporaire du pouvoir de M. Imre Horvath, délégué hongrois. Mais il a été convenu que toutes précautions devaient être prises pour que les décisions de l'Assemblée sur ce point ne risquent pas d'avoir des conséquences sur le maintien des représentations étrangères à Budapest, et en particulier de la nôtre.

3

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest [1],
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1 [2]. *Budapest, 1er janvier 1957.*

Le temps des fêtes, qui dispense à ce pays un climat illusoire de réconciliation et d'apaisement, me paraît propice pour analyser les grandes lignes de la présente situation politique en Hongrie.

[1] En fait, cette dépêche est signée par M. Quioc, chargé d'affaires.

[2] Ce document porte diverses notes manuscrites : *M. Pagniez. Note Pagniez à envoyer. Qu'est devenue cette note d'ailleurs?* (avec la réponse : *C'est fait depuis longtemps*). Autre annotation manuscrite de M. Laloy, portant une appréciation sur le rapport : *Ce rapport est très mesuré, précis, intelligent, le diffuser largement* (avec réponse : *Déjà fait*).

Par une étrange rencontre, et en traduisant « contre-révolutionnaire » par « national », on en trouve un bon raccourci en tête du discours prononcé par Kadar le 20 décembre, devant le micro de la radio allemande.

« Les forces révolutionnaires ont en somme déjà subi une défaite. La défaite militaire est survenue relativement vite, mais le combat politique a duré longtemps et n'est pas encore terminé, ce qui vient surtout du fait que la contre-révolution ne combat pas ouvertement mais se dissimule. »

Il faut bien convenir aujourd'hui que les insurgés sont réduits à l'impuissance, en dépit des importantes quantités d'armes qu'ils détiennent encore. À Budapest, la résistance a pratiquement cessé; en province, elle se terre, désarmée par la neige, et les récents combats d'Eger et de Miskolcs semblent être les derniers soubresauts de son activité. Les Russes, rassurés, se font partout plus discrets, surtout dans la capitale où, en une semaine, ils ont disparu des ponts et des points stratégiques. À la campagne, ils restent visibles sur les routes qui conduisent vers l'Est, mais disparaissent à l'Ouest et au Sud dans les casernes. L'attaché militaire britannique n'évalue plus aujourd'hui leurs forces qu'à quatre divisions [1], chiffre qui paraît d'ailleurs faible et qui est contredit par nos services, mais en l'absence de notre attaché militaire, je ne puis le vérifier.

En revanche, sur le plan politique, on observe toute une gamme d'attitudes résistantes qui vont de l'opposition déclarée à la simple passivité; à l'extrême, se trouvent les universités qui ont longtemps refusé d'ouvrir les cours, afin d'éviter les manœuvres provocatrices de la police, les officiers dont les 80 % ont rejeté la déclaration d'allégeance au gouvernement, ainsi que divers groupes de mineurs qui se rendent contraints et forcés à la mine, mais extraient le moins de charbon possible (il faut noter en passant que la moitié environ des mineurs s'est réfugiée vers l'Occident, soit parce qu'anciens déportés du travail, soit par crainte des conséquences de leur activité révolutionnaire). On compte aussi parmi les opposants actifs les cheminots et les employés des transports publics, où l'activité ne reprend que lentement.

L'opposition reste presque générale : dans les usines de Tatabanya par exemple, le conseil ouvrier reçoit l'attaché de presse italien et, en dépit des dénégations du commissaire gouvernemental qui assiste à l'entretien, il raconte à ce diplomate que Kadar s'est rendu à l'usine et qu'on lui a suggéré, puisqu'il était impossible de faire partir les Russes, de s'en aller lui-même. Cet aimable avis vient d'être suivi aujourd'hui de l'arrestation des dirigeants de ce conseil ouvrier.

Enfin, la presse du parti se plaint que ses cellules soient tenues en profonde suspicion par les conseils ouvriers, que les journaux soient boycottés dans les casernes, et que même là où il existe des noyaux communistes, ces derniers restent passifs, par suspicion à l'égard des dirigeants du jour, ou par crainte... Toutefois, le temps de la grève géné-

[1] Note manuscrite marginale : *Ou 24?*

rale est passé, car tout le monde a besoin de moyens de paiement et d'ailleurs, dans les secteurs dont l'utilité paraît immédiate aux travailleurs, ceux-ci font souvent preuve d'un véritable zèle (alimentation, industrie textile). En province, la température est très diverse suivant les régions. Si Szeged est tyrannisé par un colonel de l'A.V.H., Györ vient de réussir, ces jours derniers, à éditer un journal à peu près libre. Presque partout les conseils ouvriers sont en conflit, le plus souvent victorieux, avec ce qui reste des comités départementaux et communaux, tandis que le paysan, satisfait des prix illusoires qui lui sont payés, reste en repos. Pour leur part, les forces russes ne paraissent pas intervenir dans les affaires locales.

Le gouvernement Kadar et ses procédés.

Il faut convenir que le gouvernement Kadar ne joue pas une partie facile et il est temps d'examiner maintenant comment il s'y prend pour asseoir son activité et il faut bien commencer, me semble-t-il, par l'appareil nécessaire au maintien de ce que l'on est convenu d'appeler l'ordre public.

Comme il se doit, la pièce maîtresse de l'appareil est encore la police politique, dont j'ai trop souvent décrit la résurrection au Département pour y revenir longuement. Cette force n'est pas tout à fait celle qui sévissait du temps de la « clique Rakosi-Ger ». En premier lieu, elle est moins nombreuse et l'on se montre du doigt, en ville, les appartements qui étaient occupés par tels de ses membres qui en ont depuis été délogés (une certaine fraction a été exécutée, une partie des effectifs est partie en Occident, il en reste probablement 30.000 environ sur les 50.000 d'avant la révolution). À côté des « anciens » qui ont échappé au massacre et qui se montrent particulièrement virulents, on en compte d'autres moins malhonnêtes ou plus circonspects.

L'armée participe elle aussi au maintien de l'ordre, et compterait (sur le papier) trois divisions incomplètes, mal encadrées et armées. Faute de ces moyens, le gouvernement de Kadar ne pourrait certes survivre, mais il est juste de dire qu'il pratique cependant un certain art du gouvernement.

Les paysans.

Il a grand soin, en premier lieu d'éviter de mécontenter la masse paysanne à l'égard de laquelle il conserve une attitude purement défensive. Si la presse officielle signale avec soin les bonnes coopératives qui ont subsisté, si elle stigmatise les grands propriétaires qui ont cherché à se rétablir, si elle évite enfin tout abandon doctrinal, elle n'en confirme pas moins le principe de la suppression de la collecte. Il est même question assez souvent, ces jours-ci, de rendre leurs biens à de petits propriétaires injustement dépossédés par des fermes collectives. Le couronnement de cette bénignité serait évidemment d'obtenir la présence au gouvernement d'un leader paysan. Mais ainsi qu'on le verra plus loin, aucun ne « marche ». La campagne hongroise, silencieuse, monolithique, défie les combinaisons politiques, mais, apaisée en surface, elle n'est pas

actuellement, malgré sa masse spécifique, un obstacle au gouvernement de Kadar.

Tout différents sont les rapports de celui-ci avec les éléments ouvriers.

Gouvernement et classe ouvrière.

Fondement de toute construction socialiste, la politique ouvrière retiendra particulièrement l'attention : on a dit, tout récemment encore, que l'attitude du gouvernement Kadar était toute d'hostilité contre les conseils ouvriers, mais cette opinion n'a probablement jamais correspondu à la réalité et perd de plus en plus de terrain.

Assurément, les organes territoriaux des conseils ouvriers ont été dissous le 9 décembre, et cette mesure a été suivie d'une courte et violente campagne de presse contre ces conseils (où étaient soi-disant réfugiés des horthystes et des fascistes), ainsi que de l'arrestation d'un assez grand nombre de dirigeants. Mais l'objectivité nous fait un devoir de préciser que cette orientation gouvernementale a été passagère. Déjà, le statut des conseils ouvriers dont j'ai rendu compte par ma dépêche n° 1112 du 1er décembre [1] était entré en vigueur dans de nombreuses usines et dès le début du mois de décembre, alors que s'annonçait la crise du Comité central ouvrier, l'ambassadeur de Pologne émettait l'avis que tout gouvernement, quel qu'il soit, devrait compter avec les conseils ouvriers.

Le 17 décembre, le *Nepszabadsag* publiait un article intitulé : « Nous avons confiance dans les conseils ouvriers » et, le 18, il justifiait ces derniers de leur attitude d'opposition par le lourd héritage psychologique de la clique Rakosi-Ger. Kadar déclare lui-même que « leurs pouvoirs doivent être renforcés et non affaiblis », et l'on verra plus tard comment la lutte engagée contre la bureaucratie complique obligatoirement ce renforcement.

De fait, la crise des conseils ouvriers s'est limitée aux comités territoriaux et a été occasionnée par leur désir évident de prendre le pouvoir, avec un programme qui, pour mal défini qu'il fût, n'était évidemment pas celui de Kadar. Ce dernier affirme, non sans raison, que « les conseils ouvriers territoriaux, en tant qu'organismes centraux, ont exprimé l'exigence de remplir les fonctions du pouvoir d'État, à la place des organes légaux et constitutionnels de la République » et, répondant à Kardelj, qui s'était permis de reprendre la théorie léniniste de la prise du pouvoir par la classe ouvrière [2], il déclare sans sourciller « que cet adage n'est valable qu'à l'encontre d'un pouvoir d'État bourgeois et non d'un pouvoir prolétaire ». Les comités centraux voulaient et souhaitent

[1] Non retrouvée.

[2] Le 7 décembre 1956, à l'Assemblée fédérale yougoslave, M. Édouard Kardelj avait évoqué la révolte hongroise en incriminant le système; il prenait soin d'indiquer que, par ce mot, il entendait non le système socialiste ou léniniste, mais un ensemble de méthodes qui en arrivaient à la négation même du gouvernement populaire. Il importait d'effectuer des réformes en profondeur, tâche qui revenait aux conseils ouvriers (télégramme de Belgrade n° 1137 du 8 décembre, non reproduit).

encore la souveraineté nationale et le suffrage universel, ils n'avaient évidemment que faire de la légalité socialiste ...

L'attelage des conseils ouvriers et du parti.

Dans cet attelage, l'État aspire à tenir le rôle du cavalier, les conseils ouvriers étant destinés à remplir celui du cheval, mais celui-ci s'avère rétif. De nombreux articles mortellement ennuyeux décrivent les efforts de mise au pas. En premier lieu, on s'efforce d'obtenir des conseils ouvriers qu'ils cessent de boycotter la vente des journaux et la reconstruction des cellules du parti dans les usines (de temps en temps, on apprend la destitution d'un président de conseil ouvrier qui s'y refuse). Puis, des colloques sont organisés entre membres du parti et conseils ouvriers — la plus parfaite hypocrisie y règne, les communistes s'y donnent pour des moutons, et les conseils ouvriers pour des communistes, mais en fait, chacun sait très bien à quoi s'en tenir.

Ensuite, le gouvernement Kadar a imaginé de constituer l'Union des syndicats, qui était jadis un élément progressiste (mais qui est aujourd'hui, sous la férule de Miklos Somogyi, l'organisation communiste la plus orthodoxe), en mentor des conseils ouvriers. Ils organiseront les élections de ces derniers, ils arbitreront les conflits du travail, ils dresseront les présidents des conseils ouvriers à « collaborer » avec l'État et à diriger leurs entreprises. *Nepakarat*, leur journal, déclare que les directeurs d'usine sont aujourd'hui bien souvent débordés par des ouvriers qui ne pensent qu'à boire et à jouer aux cartes. Aux syndicats d'organiser la reprise en main. Enfin, le gouvernement ne néglige pas à l'occasion d'intervenir dans le fonctionnement des usines, soit en y envoyant des troupes russes (Csepel, Dorog, mines d'uranium), soit en imposant contre leur gré aux conseils ouvriers des commissaires, soit en y créant des gardes ouvrières, soit enfin en cherchant à s'arroger le droit de nomination des directeurs d'usine, point qui ne semble pas définitivement tranché.

Bref, il ne s'agit pas de supprimer les conseils ouvriers, mais de les contrôler. Rude entreprise si l'on pense aux difficultés qu'éprouve le parti à se reconstituer.

Reconstitution du parti.

Une semaine ne s'était pas écoulée depuis la défaite militaire de l'insurrection que déjà la presse en parlait. Mais j'ai rapporté en son temps les difficultés rencontrées dans cette voie et les journaux se montrent maintenant singulièrement discrets sur les résultats obtenus. Tout au plus, le *Nepszabadsag* du 28 évoque-t-il les « quelques centaines » d'adhérents recrutés dans l'aciérie Lénine. Des adhésions il y en a certainement, mais elles intéressent surtout des pauvres, des personnes compromises et craintives, et dans les classes dirigeantes, les inévitables opportunistes qui tiennent à la villa et à la voiture. Le recrutement fait preuve de peu de zèle et la presse s'indigne de la « passivité » des communistes.

Quant au programme, il est introuvable en matière politique, tandis que dans le domaine économique, il paraît difficile de faire le départ entre le système gouvernemental et le programme idéologique.

Le Comité central du parti a tenu des assises les 20 et 21 décembre, mais rien n'a transpiré officiellement de ses délibérations. On sait seulement que la principale question débattue a été celle de l'unité ou de la pluralité des partis; il semble qu'une majorité se soit dégagée alors pour la participation au gouvernement d'un parti paysan, et contre la création d'un deuxième parti ouvrier (social-démocrate) que les conseils ouvriers souhaiteraient ardemment.

Quant aux autres problèmes, il faut s'en tenir à la presse du parti qui insiste sur la nécessité de rénovation totale et qui, dans ses moments de liberté, défend en même temps les principes de tolérance et d'humanisme (cf. lettre de l'écrivain Gyula Illyes et la réponse aussi cinglante qu'orthodoxe de Münnich), ainsi que celui de la régularité judiciaire. On lui voit également prendre parti pour l'honnête travailleur qui sans être nécessairement communiste, ne s'oppose pas au parti et fait ce qu'on lui demande; on assiste en somme à un net recul du dogmatique.

C'est donc sur le plan économique, peut-être sous l'emprise de la nécessité, peut-être sous celui de l'actuelle tendance soviétique à la déconcentration, que la transformation la plus marquée se fait jour, et cela depuis une semaine à peine. Toute la presse met l'accent sur les difficultés de l'industrie lourde et la nécessité de développer l'industrie légère, pour laquelle la Hongrie est particulièrement bien placée.

Le 28 décembre, sous le titre « Qu'il vaille la peine de travailler ici », *Nepszabadsag* se fait l'avocat des cadres misérables et mécontents, et revendique pour eux une situation qui leur ôte la tentation de partir à l'étranger. Ces derniers jours également, on voit s'esquisser tout un système d'économie dirigiste. Je rappelle que la paysannerie a largement recouvré sa liberté. Quant au secteur industriel, de grandes nouveautés se préparent. La radio a annoncé que trois mille artisans environ allaient être autorisés à exercer librement leur métier. Qui mieux est, une campagne énergique de débureaucratisation se poursuit; le licenciement de très nombreux fonctionnaires est en cours : soit que ceux-ci aient tourné casaque pendant la révolution, soit que le gouvernement ait remarqué combien était impopulaire le contrôle tatillon qu'ils exerçaient sur les usines, et le niveau de vie relativement élevé dont ils jouissaient, soit enfin qu'il ait pris ombrage des grèves administratives et des oppositions larvées dont ils étaient les promoteurs, il est procédé actuellement à la dissolution de services entiers et à la livraison, à la population, de divers immeubles administratifs.

Il va sans dire que les conséquences économiques sont considérables : dans un discours du 20 décembre, Jean Fuck, vice-président des syndicats, déclare que la haute direction des usines, qui a été assumée jusqu'ici par des ministères techniques, va devenir presque superflue et rentrer dans la sphère d'activité des conseils ouvriers. La coordination sera assurée par un conseil de producteurs, en voie de création.

En conséquence, déclare Miklos Ajta, vice-président du bureau du Plan, l'économie ne sera plus dirigée d'une manière rigide et les producteurs de chaque branche élaboreront eux-mêmes leurs plans. Une valeur particulière devra être attachée à la notion de bénéfice comptable; les bilans devront être uniques, clairs et publics, et les entreprises seront autorisées à économiser et à gérer leurs bénéfices.

J'ai enfin relaté au Département (mes télégrammes nos 975 et [suivants][1]) les tendances à rechercher l'aide technique et le soutien financier des grandes puissances, y compris celles du monde libre.

L'objet de cette dépêche n'étant pas d'étudier à quel régime socialiste ces conceptions se rattachent le plus, je me bornerai à observer que la presse évite soigneusement aujourd'hui de mettre l'accent sur l'influence yougoslave, pourtant indéniable, ou même sur le précédent polonais. C'est au modèle chinois que l'on se réfère le plus volontiers, et il ne me paraît pas en effet qu'il y ait de contradiction trop marquée entre le programme défini par le Congrès du parti communiste chinois du 15-27 septembre dernier et les idées hongroises. (Il est vrai que je n'en possède qu'une version réduite, celle de l'« interprète », que je serais reconnaissant au Département de bien vouloir compléter par un document plus étendu)[2].

Surtout, l'opinion hongroise suit avec un vif intérêt l'attitude nuancée de la Chine, et en particulier les conversations sino-hindoues et indo-américaines[3]. Quoi qu'il en soit, il se révèle que parallèlement à la terreur qu'il exerce, le gouvernement de Kadar élabore patiemment une construction socialiste à partir du néant, tandis que M. Gomulka s'est attaché à conserver une structure encore cohérente à partir d'un système rigide. Les points d'arrivée devraient probablement, dans l'esprit des Russes, coïncider sensiblement. Mais ici, subsiste un énorme point faible resté jusqu'ici décisif : les tentatives de Kadar pour appliquer, somme toute, la doctrine de Nagy, sans faire appel à Nagy lui-même, se heurtent à une méfiance générale de la population hongroise contre les hommes chargés de mener l'opération, alors que ces derniers sont précisément les seuls auxquels les Russes aient jusqu'à présent fait confiance. Et il faut bien conclure par un problème de gouvernement puisqu'aussi bien depuis un mois et demi, celui-ci se pose toujours avec la même acuité.

[1] Les télégrammes de Budapest nos 975-976, du 28 décembre 1956, n'ont pas été reproduits, le sens en étant indiqué ici : il s'agissait d'articles de presse.

[2] Sur le VIIIe Congrès du P.C. chinois, se reporter au télégramme de Moscou nos 91-108 du 8 janvier, ci-après reproduit sous le n° 24.

[3] Le pandit Nehru venait de se rendre en visite officielle aux États-Unis. Cette visite avait permis de rétablir un climat de confiance réciproque entre Washington et New Delhi et d'amorcer une vaste opération dont la dernière étape pourrait être un rapprochement sino-américain, selon le correspondant à Washington de la *Neue Zürcher Zeitung* (dépêche de Berne n° 3266 du 27 décembre 1956, non reproduite). Des conversations officieuses se déroulaient en effet à Genève entre Américains et Chinois de Chine populaire depuis des années au sujet de ressortissants américains détenus dans ce pays, sans résultat tangible.

Ces avortements répétés sont à la fois le signe et la cause principale de l'échec actuel de cette construction socialiste, pour le maintien de laquelle l'U.R.S.S. a jusqu'ici payé un prix si exorbitant.

Tentatives destinées à élargir le gouvernement.

J'ai signalé en leur temps au Département les efforts déployés par le gouvernement de Kadar pour asseoir son autorité sur des éléments plus valables que l'équipe actuelle. La première tentative s'est terminée par l'arrestation de Nagy, la deuxième a tourné court entre Noël et le jour de l'An; une troisième manœuvre est en cours, qui consiste à grouper, sous la férule de Kadar, quelques partis politiques dont le principal élément serait un groupement paysan. Cette combinaison excluerait les socialistes, conformément aux dernières décisions du parti, comprendrait une forte proportion de paysans avec Dobi et Tildy, un parti radical avec Balogh et un parti catholique de « gauche » (Parragi). En somme, seuls les noms seraient changés et l'on jouerait, contre les nouveaux venus, de leur propre division et de l'action du ministère de l'Intérieur. C'est pourquoi les hommes politiques sérieux s'abstiendront de participer à une telle combinaison qui n'est d'ailleurs qu'un simple ballon d'essai lancé par Kadar, car on m'apprend de source sûre qu'il n'y a pas de véritable négociation : la situation n'est pas mûre, Béla Kovacs, malade, est retourné à Pécs, Istvan Bibo se dérobe et Boldizsar se refuse à prendre la direction d'un journal tant que Kadar sera au pouvoir.

Tous estiment en effet que la situation économique sera, cet hiver, des plus difficiles; la crise du charbon est dramatique, ce qui cause déjà un chômage industriel massif, et le *Nepszabadsag* s'attend à ce que en vue d'éviter l'inflation, 200.000 ouvriers soient licenciés, sans parler des fonctionnaires dont les effectifs pléthoriques et le contrôle avaient poussé à bout les conseils ouvriers et les centrales syndicales.

Seuls les Russes et les Occidentaux pourraient remédier à cette crise latente. Or la Russie, qui a déjà fait un gros effort, serre les cordons de la bourse (on suppose ici que Nasser, les Polonais, la Chine, lui ont déjà coûté très cher), d'où l'idée inattendue de solliciter des emprunts à l'Occident.

Certaines des personnes que nous avons approchées insistent pour qu'une telle demande ne soit étudiée qu'avec beaucoup de circonspection (et que surtout, l'on n'aille pas au devant du gouvernement hongrois), ce qui ne ferait que renforcer le régime de Kadar ou toute combinaison de paille qui lui succéderait, et compromettre, en définitive, le règlement à intervenir.

Ces hommes estiment que leur pays doit se montrer stoïque et se contenter d'accepter le plan de détresse élaboré par Kadar, qui consiste à permettre aux ouvriers d'émigrer, de renforcer le commerce et l'artisanat, ou même de retourner à la ferme. Le printemps venu, des solutions durables pourraient intervenir.

Il convient de remarquer en passant que cette opinion est contraire à l'article de Walter Lippmann du 30 décembre et à la thèse américaine

suivant laquelle Kadar une fois disparu, rien ne s'opposerait à l'octroi de cette assistance.

Les mêmes milieux élaborent, par voie de contacts entre les états-majors des divers partis, un corps de doctrine dont les bases seraient les suivantes.

1. Multiplicité des partis.

Il y aurait un parti communiste, un parti socialiste ouvrier, dont le chef est actuellement Revesz, adjoint d'Anna Kethly, un parti paysan groupant les deux partis existants, avec notamment Bibo et Kovacs, peut-être un parti radical, en tout cas pas de parti catholique. Ces partis n'auraient pas d'activité publique en dehors de la presse.

2. Le président du Conseil pourrait être communiste.

3. Le ministère de l'Intérieur serait confié à une personnalité indépendante et la police politique disparaîtrait ou serait profondément remaniée.

4. En attendant des élections qui pourraient être considérablement ajournées, une petite assemblée consultative serait constituée.

Deux points restent ardemment controversés, qui sont le retrait des troupes russes et la dénonciation du pacte de Varsovie, tout le monde étant persuadé que ce qui compte avant tout dans ce pacte, ce sont les clauses secrètes. Quoi qu'il en soit, ces petits états-majors seraient unanimes pour ne pas engager de négociations avant le printemps.

En attendant, la notion d'État se détériore de plus en plus. La police arrête nuit et jour, mais aucun commissariat de police ne répond à un appel d'urgence; les campagnes se replient sur elles-mêmes et les autonomies locales se développent. Ce sont les conseils ouvriers qui font encore preuve de la plus grande activité, déployant des efforts méritoires de volonté, d'intelligence et de discipline afin de vaincre l'emprise du parti et de recruter eux-mêmes leurs directeurs en dépit de l'opposition du gouvernement. Ils arrivent le plus souvent à leurs fins et leurs choix étonnent par leur exigence et leur discernement. Récemment encore, ils sont entrés en conflit avec le gouvernement, parce qu'ils requéraient de leurs futurs chefs d'entreprise des conditions de diplôme et de stage beaucoup plus strictes que par le passé, en l'absence de toute couleur politique (*Nepszabadsag,* 1er janvier).

Toutefois, d'une manière générale, on ne peut se défendre de l'impression que ce pays retourne à bien des égards vers le Moyen Âge, avec tout ce que cela comporte de morcellements et d'anarchie.

4

M. COUVE DE MURVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2 à 7 [1]. *Bonn, 2 janvier 1957, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

C'est naturellement avec joie que l'on accueille, en République fédérale, le retour de la Sarre à l'Allemagne [2]. Mais l'on n'entend aucun cri de victoire, aucun chant de triomphe. La satisfaction que l'on éprouve est sans doute profonde, elle s'exprime en termes mesurés d'où l'exaltation nationaliste paraît exclue. Bien sûr, le retour de l'enfant prodigue est annoncé comme un grand événement. Les détails de la cérémonie qui a eu lieu le 1er janvier à Sarrebrück sont rapportés par toute la presse. On note d'ailleurs que les Sarrois eux-mêmes n'ont exprimé leurs sentiments qu'avec modération, et l'on pense que cette retenue s'explique en partie par les incertitudes sur l'avenir de l'économie sarroise et, chez beaucoup de Sarrois, par l'appréhension de perdre des avantages sociaux. On pense aussi que les expériences amères qu'ils ont faites dans le passé ont largement tempéré leurs facultés d'exaltation. Cela est vrai, souligne-t-on, non seulement des Sarrois, mais de l'ensemble du peuple allemand. Quelle différence entre l'atmosphère de 1957 et celle de 1935 ? Entre une explosion nationaliste et une joie nationale, entre un heurt avec la France et un accord équitable avec la France, le contraste est grand. Il est mis en valeur. Il est salué avec satisfaction.

Certes, on est conscient d'avoir payé d'un certain prix le retour de la Sarre à la mère-patrie, mais on rend hommage, de tous côtés, en termes souvent cordiaux, à la sagesse et à la largeur de vues de la France qui, en tenant compte des désirs du peuple sarrois, a agi dans un esprit démocratique et européen. La dernière barrière entre les deux pays a ainsi disparu. De la droite à la gauche, on s'en félicite.

Sur le point de savoir à qui, du côté allemand, revient le mérite de l'opération, les avis sont naturellement partagés. Si la majorité des commentateurs affirment, ou du moins reconnaissent que le Chancelier, par sa politique de réconciliation avec la France, a créé une atmosphère qui a rendu possible une solution négociée et amicale, l'irritation est mani-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Sarrebrück (n°s 1 à 6).

(2) Le rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne au 1er janvier 1957 avait été prévu par les accords franco-allemands du 27 octobre 1956, relatifs à la Sarre et à la canalisation de la Moselle. Sur ces accords, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 59.

feste dans l'opposition socialiste. Pour elle, le Chancelier, en se prononçant pour le projet de statut européen, avait accepté le risque de perdre la Sarre; si elle revient à l'Allemagne, c'est donc malgré M. Adenauer, et non grâce à lui.

Enfin, l'on salue, dans l'événement du 1er janvier, un premier pas substantiel vers la réunification de l'Allemagne. C'est donc un motif d'espoir. C'est aussi un exemple de la méthode à suivre : celle de la négociation sur des bases et entre des partenaires raisonnables. Sur ce point, il y a naturellement des nuances dans les appréciations. Si les milieux de la majorité font valoir le précédent sarrois pour inciter l'opinion à avoir confiance dans la politique du Chancelier, l'opposition déplore les réticences qu'inspire à M. Adenauer toute idée de conversation avec Moscou. Certes, dit-elle, il fallait faire une politique d'entente avec l'Ouest : la Sarre en est le fruit. Mais il faut aussi chercher l'entente avec l'Est pour obtenir le retour de la D.D.R. Si le prix payé à la France a été d'ordre économique, c'est un « prix politique » qu'il faudra consentir aux Soviets.

5

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 23 à 29. Réservé. *Londres, 2 janvier 1957, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5766 [1].

En laissant entendre que les négociations entre les gouvernements de Londres et de Tripoli sur les modifications à apporter au traité anglo-libyen pourraient commencer en février prochain dans la capitale libyenne, le chef du département d'Afrique a donné, ce matin, les indications suivantes à l'un de mes collaborateurs : les Britanniques envisageraient à la fois d'augmenter les effectifs de l'armée libyenne et de diminuer ceux des forces terrestres anglaises en Libye. Ils pourraient, en particulier, limiter le nombre des soldats britanniques stationnés dans les villes où leur présence est plus voyante que dans le désert. Selon M. Watson, les Américains pourraient adopter une attitude analogue.

[1] Par télégramme nos 5766-5767 du 3 décembre 1956, non reproduit, M. Chauvel rapportait qu'au cours d'une récente conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre à Tripoli, le président du Conseil libyen avait fait part de son intention de resserrer les relations de son pays avec la Tunisie et le Maroc. Les deux états nord-africains étaient orientés vers l'Occident et comprenaient la nécessité de consacrer leur entente avec lui par des accords de défense. L'ambassadeur de France annonçait aussi l'ouverture de négociations entre Londres et Tripoli au sujet du traité anglo-libyen.

D'une manière générale, le Foreign Office se félicite de l'évolution des dirigeants libyens sur le plan politique : M. Ben Halim serait maintenant conscient des risques que représentent pour son pays les tentatives de pénétration de l'Égypte; il en avait donné la preuve en décidant, comme l'on sait, d'expulser l'attaché militaire égyptien qui avait cherché à fomenter un coup d'État. Le gouvernement de Tripoli souhaiterait également entretenir des rapports plus étroits avec la Turquie et l'Irak. C'est ainsi qu'il faisait de nouveau appel au concours d'un officier irakien pour remplacer le titulaire actuel du poste de commandant en chef de l'armée libyenne. M. Ben Halim désirait enfin se rapprocher des gouvernements de Rabat et de Tunis qui étaient conscients, comme lui, de la nécessité d'accepter la collaboration militaire et financière de l'Occident. Dans cet esprit, le Premier ministre devait se rendre prochainement à Tunis pour rencontrer M. Bourguiba.

M. Ben Halim avait évoqué, par ailleurs, la possibilité de resserrer les relations de son pays avec le Soudan. D'après le chef du département d'Afrique, M. Ben Halim semblait avoir compris, d'autre part, le danger que comportaient, non seulement pour la stabilité des états nord-africains, mais aussi pour celle de son pays, les trafics d'armes en provenance d'Égypte. Il n'avait pas été insensible à l'argument développé ici auprès de lui au mois de juin 1956 selon lequel une large partie de ce matériel pouvait bien ne pas parvenir à destination en Afrique du Nord et demeurer en Libye où il risquait de servir les activités d'éléments subversifs.

En ce qui concerne les relations franco-libyennes, M. Watson a indiqué que tout en ne pouvant pas se désolidariser publiquement de la cause des rebelles algériens, M. Ben Halim était personnellement animé de sentiments favorables à la France. Il y avait cependant des limites à une collaboration avec notre pays dans la mesure où ce dernier pouvait donner l'impression d'entretenir des rapports particulièrement étroits avec Israël. Au cours de son dernier séjour à Londres, l'ambassadeur d'Angleterre à Tripoli avait particulièrement insisté sur cet aspect de la question, au cours d'un entretien avec M. Selwyn Lloyd [1].

[1] Par télégramme de Madrid n°s 166-167, du 14 février, non reproduit, l'ambassadeur de France en Espagne relatait que M. Ben Halim, qui s'était rendu dans la capitale espagnole pour présenter au roi Séoud d'Arabie une invitation à se rendre en Libye, avait exposé ses idées sur la formation d'un groupe d'états africains comprenant le Maroc, la Tunisie, la Libye, le Soudan et l'Éthiopie, et qui permettrait de contrebalancer l'influence du gouvernement du Caire, placé entre deux formations également hostiles. Le Premier libyen rapportait également que le Bikbachi avait été sur le point de prendre la fuite, lors de l'attaque franco-anglaise sur le canal de Suez, et qu'il n'avait été sauvé que par l'intervention américaine.

6

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
À M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 12 à 17. *Rabat, 2 janvier 1957, 22 h. 45.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui, M. Balafrej a repris la question de la délimitation des frontières marocaines.

Le Département sait qu'en juillet 1956, M. Balafrej, de passage à Paris, avait demandé à M. Savary que la Commission franco-marocaine chargée de la délimitation fût réunie prochainement et que la nouvelle en fût annoncée par une communication à la presse.

M. Savary avait donné son accord (télégramme du Département n° 2373, 1956)[1]. Mais, bien que, aux instructions qui lui étaient données, cette ambassade soit à plusieurs reprises intervenue pour obtenir des précisions sur les intentions du gouvernement marocain, aucune décision n'a été jusqu'à présent prise à Rabat quant à la date qui serait suggérée pour la réunion de la Commission.

Le projet d'une Organisation commune des régions sahariennes[2], que nous avons communiqué confidentiellement à M. Balafrej, avait paru devoir donner, au mois d'août, un caractère d'actualité à la question des frontières. La crise latente qui a paralysé le premier cabinet Bekkaï, puis les événements d'octobre, ont arrêté tout développement dans ce sens.

Il semble que les débats récents devant le Parlement français sur le statut du Sahara[3], de même que les problèmes économiques qui se posent au Maroc aient conduit le gouvernement chérifien à remettre sur le tapis la question des frontières.

M. Balafrej m'a en effet indiqué que, dans son esprit, le point principal concernait la frontière méridionale. Il a fait mention à ce sujet des projets tendant à l'organisation des régions sahariennes, spécifiant que

(1) Du 16 juillet 1956, reproduit dans *D.D.F.,* 1956-II, n° 47.

(2) Sur ce projet, voir *ibid.,* n° 108 (et note); *D.D.F.,* 1956-III, n° 323 (note).

(3) Le projet d'O.C.R.S. était largement discuté par l'assemblée de l'Union française, les 6 et 7 décembre, qui n'apporta guère de modifications, puis par l'Assemblée nationale, les 13 et 14 décembre, par le Conseil de la République les 27 et 28 décembre, par l'Assemblée nationale en seconde lecture le 28 décembre. Les discussions avaient été longues et confuses. Le texte définitif fut adopté par l'Assemblée, en quatrième lecture, le 29 décembre. Le texte de la loi, publié au *J.O.* du 11 janvier 1957, est reproduit dans l'*Année politique 1956,* p. 514-516.

« dans les régions du Sahara qui seraient éventuellement reconnues comme relevant de la souveraineté marocaine, la France pourrait recevoir délégation du Maroc pour organiser l'exploitation économique ».

Sans vouloir aborder le fond du problème, je lui ai répondu qu'actuellement, le cours Drâa servait de limite et qu'il appartiendrait, le moment venu, à la Commission de délimitation d'étudier les arguments présentés par l'une et l'autre partie.

M. Balafrej m'a demandé de faire part à Votre Excellence du vœu du gouvernement marocain de traiter dès que possible cette question et de voir se réunir une commission qui serait habilitée à cet effet.

Je lui ai demandé, pour mon information, comment il envisageait l'ouverture et les modalités pratiques de ces négociations. Il m'a dit qu'il n'y avait pas encore réfléchi lui-même et qu'il conviendrait d'arrêter ces modalités d'un commun accord.

Il est possible que la démarche de M. Balafrej ait été, dans une large mesure, inspirée par la préoccupation qu'éprouve le Cabinet de répondre à la campagne qui se développe, notamment à la suite de la discussion à Paris du projet de loi sur le Sahara, dans la presse nationaliste et sur les ondes de Radio-Maroc pour affirmer les droits de l'Empire chérifien sur la Mauritanie.

7

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1 à 4 [1]. *Budapest, 2 janvier 1957, 14 h. 5, 14 h. 7, 14 h. 3.*

(*Reçu :* le 3, 10 h. 32.)

Une certaine détente règne dans la presse et dans les milieux politiques, en particulier en raison des récentes mesures d'ordre économique prises par le gouvernement Kadar.

Par mes communications n°s 975 et 980 [2], j'ai fait part au Département des projets évoqués par la presse en ce qui concerne l'assistance financière et technique. Sur le premier de ces projets, le journal annonce que des pourparlers seraient déjà engagés avec diverses puissances (je serais reconnaissant au Département de vouloir bien me renseigner à ce sujet).

Le 29, la radio a annoncé que trois mille artisans allaient être autorisés à exercer librement leur activité, et il est aujourd'hui indiqué

[1] Les n°s 1-2 ont été communiqués à Moscou *via* le Département sous les n°s 33-34.

[2] Télégrammes non retenus (extraits de la presse hongroise relatifs à d'éventuels emprunts auprès des pays capitalistes).

officiellement que la liberté va être rétablie dans vingt branches du commerce de détail. La tendance à mettre en œuvre un système économique à direction moins rigide se précise : le gouvernement annonce la suppression de ministères, la compression de certains autres et le licenciement de nombreux fonctionnaires (d'ores et déjà, des immeubles administratifs sont affectés à la population). Le contrôle général de l'économie serait partagé entre les conseils ouvriers et une « assemblée de producteurs ». L'équipe gouvernementale paraît donc s'orienter nettement vers l'exécution du programme de Nagy.

Enfin, le départ des troupes russes de la capitale se poursuit.

En revanche, sur le plan politique, il semble que les derniers pourparlers en vue d'un élargissement du ministère aient abouti à une nouvelle impasse. Je tiens de très bonne source que Nagy n'est plus à Sinaïa [1], mais a été dirigé vers la Russie tandis que ses autres compagnons restaient en Roumanie.

Enfin, l'Union des écrivains, au cours de sa séance du 28, dont je n'ai pu encore me procurer les débats, a condamné l'invasion russe.

Les nouvelles annoncées par la radio de Paris, en ce qui concerne le retrait massif des troupes russes de Budapest, paraissent fortement exagérées.

Il est de fait que les unités soviétiques ne sont plus visibles dans le centre, mais à la périphérie; sur vingt points de concentration occupés par celles-ci, dix-huit sont encore garnis.

Il y a quinze jours, une division de Budapest paraissait s'être repliée vers la région du lac Balaton et une autre avoir regagné la Russie.

On annonce d'autre part que 27 trains militaires auraient franchi hier soir la frontière russe à Zahony, mais il est difficile de faire d'ores et déjà le point exact de la situation générale.

8

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État français aux Affaires étrangères,
à M. Hallstein, Secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères.

L. *Paris, 2 janvier 1957.*

Je voudrais, ainsi que je vous l'avais promis l'autre jour, attirer votre attention sur les problèmes les plus importants qui n'ont pas encore été résolus à Bruxelles, mais qui doivent l'être avant que les traités du Marché commun et d'Euratom puissent être signés et présentés au Parlement pour ratification.

[1] Le président du Conseil hongrois, enlevé à la sortie de l'ambassade de Yougoslavie où il s'était réfugié lors de l'intervention soviétique, avait été emmené en Roumanie.

La négociation sur le Marché commun a fait, j'ai eu l'occasion de vous le dire, de très remarquables progrès. Plusieurs questions essentielles restent, cependant, en suspens. Elles concernent notamment le tarif extérieur, l'agriculture et l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun.

La fixation du tarif extérieur pourrait être, pour certains produits ou groupes de produits présentant des difficultés particulières, renvoyée à des négociations postérieures à la signature du traité. C'est d'ailleurs dans cette voie que la conférence de Bruxelles [1] s'est engagée. Il faudra cependant qu'une procédure précise nous donne la certitude que le tarif extérieur sera complété dans un délai limité.

Quant à l'agriculture, les problèmes posés ont trop d'importance économique et de résonance parlementaire pour qu'il soit possible d'en différer la solution. La délégation française a été amenée à formuler il y a deux semaines de nouvelles propositions sur la fixation des prix minima, la substitution d'institutions européennes aux institutions nationales et le degré de préférence dont jouirait la production des pays membres à l'intérieur de la Communauté. Je serais très heureux d'avoir votre sentiment à cet égard.

L'association des pays d'outre-mer au Marché commun est une tâche délicate et cependant indispensable à l'avenir de la construction européenne. Ma conviction est que cette association doit reposer sur une répartition équitable entre les états membres des avantages et des charges que comporte l'accès aux marchés d'outre-mer. Le gouvernement français, pour sa part, est prêt à ouvrir aux produits de ses partenaires européens, sans aucune discrimination, tous les territoires soumis à sa juridiction. Mais il estime que ses partenaires doivent, de leur côté, participer aux investissements nécessaires au développement de l'Afrique et, en particulier, à la création de l'infrastructure économique et sociale. Si ce principe était admis, il devrait être possible, me semble-t-il, d'élaborer des modalités d'application suffisamment souples pour être acceptables par tous. J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance politique et économique de cette question, qu'il convient d'examiner, non seulement en fonction de la situation présente souvent troublée et quelquefois décourageante, mais à la lumière du destin à longue échéance de tout le continent européen.

Pour Euratom, la principale difficulté que nous avons rencontrée concernait le système d'approvisionnement. L'accord franco-allemand du 6 novembre [2] a permis de la résoudre. Actuellement, le problème majeur est de veiller à ce que les fonctions et les compétences reconnues

[1] Il s'agit de la session de la Conférence sur la relance européenne (Euratom et Marché commun) terminée le 8 septembre 1956 après la signature d'un accord prévoyant la construction d'une usine européenne de séparation isotopique de l'uranium. Elle avait également envisagé l'harmonisation des politiques économiques et sociales des états participants. Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 185 (note).

[2] Conclu lors de la visite à Paris à cette date du chancelier Adenauer. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1956-III, n° 138.

à Euratom lui permettent d'exercer une action efficace et positive sur le développement de l'industrie nucléaire européenne.

À cet égard, je voudrais vous redire toute l'importance que j'attache personnellement à ce que les Six prennent, le plus tôt possible et en toute hypothèse lors de la signature du traité, la décision de construire une usine de séparation des isotopes. Un projet de cette envergure montrerait à nos opinions publiques qu'Euratom comporte un ensemble de réalisations industrielles qui accéléreront l'expansion de l'énergie nucléaire et le développement de l'indépendance du continent européen à l'égard du monde extérieur. Des considérations à courte vue de prix de revient ne sauraient nous détourner d'un objectif aussi important.

De même, il conviendra que nous nous mettions d'accord sur l'ampleur des moyens financiers qui seront mis à la disposition d'Euratom. J'estime, en ce qui me concerne, et pour des raisons analogues à celles que j'ai indiquées plus haut, qu'il convient de donner à la future organisation les moyens d'une action réellement efficace.

Il reste enfin le difficile problème de la propriété des matières fissiles. Vous savez que le président du Conseil a, dans une lettre personnelle au chancelier Adenauer [1], pris très nettement position en faveur de la propriété de ces matières par Euratom. Sa conviction est que, sans une telle décision, les États-Unis n'accepteraient pas de traiter avec Euratom dans des conditions satisfaisantes, et en particulier de lui déléguer les pouvoirs de contrôle qu'ils exercent aujourd'hui sur les matières fissiles qu'ils exportent. L'importance pour le destin nucléaire de l'Europe de la coopération américaine donne à cet argument une grande force. Des considérations de politique intérieure ne devraient pas nous voiler cet aspect du problème.

Je vous prie d'agréer, ...

9

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 19 à 25. Réservé. *Moscou, 3 janvier 1957, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 12 h.)

En cette fin d'année qui apporte à l'opinion soviétique peu de satisfactions et de sérieuses difficultés sur l'avenir d'une « détente » internationale qu'elle avait incontestablement portée au crédit des dirigeants actuels, ceux-ci paraissent éprouver un certain besoin de la rassurer. « 1956 avait commencé sous le signe de « l'esprit de Genève », écrit

[1] Du 13 novembre, reproduite dans *D.D.F.*, 1956-III, n° 165.

l'éditorialiste de *Temps nouveaux,* et s'est achevée par un renouveau de guerre froide. Mais nous avons toutes raisons de penser qu'en 1957 les forces de la paix réussiront de nouveau à raviver l'esprit de Genève. »

Dans sa première réponse aux questions que lui avait posées le journal tchécoslovaque *Rude Pravo* à l'occasion du Nouvel an, M. Khrouchtchev développait ce thème et plus concrètement évoquait la nécessité d'arriver à un accord sur le désarmement, en rappelant les propositions constructives faites par l'U.R.S.S. et les mesures pratiques déjà prises par elle. Le Premier secrétaire du parti mentionnait également, parmi les objectifs à atteindre en 1957 pour assurer la détente, la conclusion d'un pacte de sécurité collective en Europe, ce dont il n'avait pas été parlé depuis longtemps. Enfin, il réaffirmait le désir de l'Union soviétique de développer sur une large échelle une « coopération économique sans discrimination », ainsi que des relations culturelles avec tous les pays.

Mais les interprètes de la pensée officielle s'efforcent en même temps de tracer les limites, à vrai dire étroites, de cette « coexistence pacifique », afin d'éviter des interprétations trop lâches et des complaisances dangereuses.

Sur le plan extérieur ils rappellent, et cette mention est significative de l'actuel durcissement, que le XXe Congrès n'avait pas omis de souligner que tant que subsisterait l'impérialisme, la guerre demeurerait possible. Comme le maréchal Vorochilov le répétait hier encore dans son message du Nouvel an, l'impérialisme venait de montrer en Égypte et en Hongrie sa nature agressive. Certes, les forces de la paix avaient été assez fortes pour « liquider les aventures sur le plan intérieur », mais la vigilance s'imposait.

Sur le plan intérieur, il est souligné que coexistence pacifique signifie avant tout victoire dans la compétition économique avec l'Occident. Si l'on se plaît à relever les progrès déjà accomplis, l'on ne cache pas au peuple soviétique qu'il devra travailler dur pour atteindre cet objectif et liquider les retards et les imperfections récemment encore relevées par le Comité central dans sa dernière session.

Enfin, l'on insiste sur l'idée que la coexistence pacifique n'implique aucunement le désarmement idéologique, ce que certains, telle la revue *Questions de philosophie,* paraissent oublier. Bien au contraire, écrivait la *Pravda,* la lutte s'intensifie et aucune réconciliation n'est possible entre les deux idéologies qui sont aussi différentes que la lumière l'est de l'obscurité, que les principes de justice et d'égalité le sont des principes d'oppression et d'exploitation.

Ces propos témoignent des inquiétudes que provoquent ici les épreuves que traverse l'ensemble du monde communiste. Comme toujours, ces difficultés se traduisent par un appel à la vigilance, particulièrement dans la lutte contre tout révisionnisme idéologique. Il est certain cependant que les dirigeants, ne serait-ce que pour donner quelques satisfactions à leur opinion, doivent maintenir une attitude de relative bonne volonté à l'égard de l'Occident en ne fermant pas les fenêtres

qu'ils se sont vantés d'avoir ouvertes. C'est en ce sens qu'il est possible de parler, en dépit de la crise actuelle, d'une certaine continuité dans le mouvement déclenché depuis l'an dernier.

10

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Ostrorog, Ambassadeur de France à New Delhi.

T. n°s 6 à 12 [1]. *Paris, 3 janvier 1957, 13 h. 30.*

Pour votre information personnelle, je vous signale que le président du Conseil a convoqué M. Pannikar le 2 janvier. L'entretien a porté sur le problème algérien.

M. Guy Mollet a fait part à l'ambassadeur de l'Inde de la grande émotion du gouvernement français et de l'opinion française devant les déclarations faites sur l'Algérie par le pandit Nehru à la télévision canadienne, le 23 décembre dernier. L'ambassadeur avait en main un texte de ces déclarations, que je vous communique par télégramme séparé [2].

Le Président a déclaré à l'ambassadeur que de tels propos ne pouvaient être admis. Certes, il savait par expérience les difficultés que présentent des réponses improvisées faites à la radio-télévision. Cela ne pouvait cependant excuser que le chef d'un gouvernement étranger s'exprime en termes semblables sur une affaire dont nul ne peut contester, sur le plan du droit, qu'elle est intérieure à la France. À aucun moment, les dirigeants français n'ont cherché à porter publiquement des jugements sur les affaires intérieures indiennes, et encore moins de condamnation aussi brutale. À cette occasion, le Président a fait allusion au problème du Cachemire qui a fait l'objet, à plusieurs reprises, de résolutions des Nations Unies auxquelles l'Inde n'a pas cru devoir donner suite. La France, au contraire, quoi qu'il lui en coutât, s'est conformée aux résolutions de l'Assemblée générale sur l'affaire de Suez.

Avec beaucoup de force, le Président a souligné les conséquences déplorables d'une immixtion des Nations Unies dans des problèmes qui sont de la compétence intérieure des états. Il n'est pas de grands pays qui n'aient, aujourd'hui, à faire face à des difficultés intérieures analogues à celles de l'Algérie. L'intrusion des Nations Unies, en surexcitant les passions, ne peut que retarder le règlement de ces difficultés.

(1) Ce télégramme a été communiqué au service du Secrétariat des conférences ainsi qu'à la sous-direction d'Europe septentrionale.

(2) Il s'agit du télégramme n° 19 du même jour, non reproduit. En réponse à une question, le Premier indien disait avoir longtemps attendu de la France un geste en Algérie « where conditions have been terrible — certainly no better and perhaps infinitely worse than Hungary even ».

M. Pannikar a répondu au Président que M. Nehru, dans une déclaration faite au moment de son passage à Rome, avait lui-même essayé d'atténuer les propos qu'il avait tenus à Ottawa. L'ambassadeur fera évidemment part des préoccupations du président du Conseil à son gouvernement.

La conversation a également porté sur le fond même du problème algérien. Le Président a fait remarquer que la politique française en Algérie était conforme aux traditions libérales et démocratiques de la France. Il a rappelé les grandes lignes de cette politique : le gouvernement est prêt à prendre des contacts officiels et directs avec les chefs de « ceux qui se battent » pour régler les conditions générales d'un cessez-le-feu. Dans les trois mois qui suivraient ce cessez-le-feu, des élections libres seraient organisées au collège unique. Le gouvernement s'est engagé à discuter de l'organisation future de l'Algérie avec les représentants issus de ces élections. Si elle exclut l'envoi en Algérie d'une délégation de l'organisation des Nations Unies en tant que telle, la France est prête à demander aux gouvernements de nations démocratiques et libres l'envoi d'observateurs pour suivre le déroulement de ces élections. Ces intentions seront confirmées et développées dans une déclaration officielle qui interviendra très prochainement.

Le président du Conseil ne pense pas qu'il y ait lieu d'envisager d'autres démarches auprès du gouvernement indien au sujet des déclarations d'Ottawa.

11

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 43 à 45. Réservé. *Moscou, 3 janvier 1957, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 16 h.)

1° Il y a déjà plusieurs semaines que l'ambassadeur de Yougoslavie s'est inquiété de l'attitude de la Chine populaire à l'égard de son pays. Il confiait récemment à l'un de mes collègues que l'affaire hongroise avait marqué le début de la détérioration des relations entre le parti communiste chinois et la Ligue communiste yougoslave. Il ajoutait que les Chinois devaient s'en remettre aux Soviétiques du soin d'interpréter les événements d'Europe qu'ils connaissaient eux-mêmes assez mal. Au surplus la Chine, tributaire de l'aide économique et de l'appui diplomatique de Moscou, devait ménager l'U.R.S.S.

2° J'apprends de très bonne source que l'ambassadeur de Chine à Budapest a nettement pris position en faveur de l'intervention des troupes soviétiques. M. Menon, qui espérait, au cours de son récent

voyage en Hongrie, que son collègue asiatique l'aiderait à convaincre le gouvernement hongrois de la nécessité d'adopter des formules modérées, s'est heurté à un homme intransigeant et partisan de la répression.

Ces indications recoupent celles que notre ambassadeur à Karachi a fournies au Département par son télégramme du 28 décembre retransmis à ce poste sous les n°s 5739 à 5742 [1].

12

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 36 à 42. Réservé. *Moscou, 3 janvier 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 18 h.)

1° Le colonel Navavati, attaché militaire auprès de l'ambassade de l'Inde à Moscou, également accrédité à Budapest, comme son ambassadeur, vient de passer trois semaines en Hongrie (du 25 novembre au 15 décembre).

Après son retour à Moscou, il a spontanément fait part de ses observations et de ses impressions à notre attaché militaire.

2° Pour ce qui est des victimes de la contre-révolution, autour desquelles les Soviétiques ont fait tant de bruit, elles peuvent, d'après le colonel indien, être évaluées à 400 personnes, dont 200 membres de la police secrète hongroise et 200 fonctionnaires du parti communiste qui s'étaient fait particulièrement détester.

Du côté de la population civile, les victimes de la répression soviétique sont estimées à 25 000 tués et blessés.

« Dans ces conditions, a remarqué le colonel, on ne peut rester neutre. »

La ville de Budapest a subi des destructions effroyables causées par le tir des chars et de l'artillerie. L'opération du 4 novembre a été déclenchée par surprise dans les premières heures de la matinée. Durant les journées des 4, 5 et 6 novembre, les chars et les canons de 122 mm, prenant les rues en enfilade, tiraient sur tout ce qui se montrait sur la chaussée ou aux fenêtres. En outre, l'artillerie lourde soviétique, massée derrière la colline de Buda, tirait sur Pest, en particulier sur la caserne

[1] Il s'agit du télégramme de Karachi n°s 452-455 du 28 décembre, non reproduit. Ce document relatait de récents entretiens dans la capitale pakistanaise entre MM. Chou En-Laï et Suhrawardy, au cours desquels l'homme d'État chinois s'était « montré violemment en faveur de l'U.R.S.S. », rejetant la responsabilité des troubles de Hongrie sur l'Occident, qui voulait renverser le communisme.

occupée par le général Maleter. La capitale hongroise est détruite à cinquante pour cent.

3° Seuls, de rares éléments de l'armée nationale hongroise sont passés du côté soviétique. La presque totalité de l'armée s'est partagée en deux camps à peu près égaux. Une moitié est restée dans les casernes et a donné ses armes aux insurgés. L'autre moitié s'est jointe à eux et a combattu à leurs côtés. Un régiment d'artillerie hongrois est passé en entier à l'insurrection.

L'un des procédés de combat utilisé contre les chars soviétiques — pour la plupart des *Joseph-Staline* — consistait à dresser les rails de tramway et à couper les fils électriques dans lesquels se prenaient les chenilles. Les chars immobilisés étaient incendiés avec des bouteilles d'essence. Une centaine auraient été détruits, ce nombre comprenant vraisemblablement des voitures blindées.

Dans la ville même de Budapest, le commandement soviétique utilise très peu l'infanterie, craignant peut-être des fraternisations avec la population civile. Il emploie presque exclusivement les blindés et l'artillerie.

Après l'écrasement de la révolte, des officiers de l'armée hongroise qui refusaient de signer le serment de fidélité au gouvernement Kadar étaient immédiatement chassés de l'armée.

Kadar lui-même se comportait comme un homme traqué, ne se déplaçant qu'avec escorte et en voiture blindée, ces engins étant d'ailleurs désignés par la population sous le nom de « taxi Kadar ».

4° Les indications fournies par l'attaché militaire indien n'apportent sans doute rien de bien nouveau. Jointes aux renseignements et aux impressions qu'avait rapportées l'ambassadeur lui-même (cf. mon télégramme n° 5085 [1]), elles établissent cependant que le pandit Nehru est parfaitement documenté sur les événements qui se sont déroulés en Hongrie et sur la situation qui y règne actuellement. Il ne saurait donc, de bonne foi, invoquer, comme il l'a fait à plusieurs reprises, le caractère contradictoire des informations qui circuleraient sur la Hongrie.

[1] Du 22 décembre, reproduit au tome précédent sous le n° 318.

13

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 31 à 34. Très urgent. *Rabat, 3 janvier 1957, 20 h. 20.*
Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 30.)

À l'issue de l'entretien que j'avais eu, sur leur demande, avec le président Bekkaï et M. Balafrej (mon télégramme n° 7816) [1], mes interlocuteurs avaient indiqué que, de l'avis du gouvernement marocain, il y aurait avantage à instituer à Rabat une commission mixte qui permettrait de maintenir le contact entre les hautes autorités chérifiennes d'une part, l'ambassade et le commandement militaire français, d'autre part.

Cette commission, dans l'esprit du Cabinet marocain, aurait pour tâche de prévenir les incidents que risqueraient de provoquer les activités des forces françaises stationnées au Maroc, en recherchant les possibilités d'un *modus vivendi.* Ce qui m'avaient dit alors le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères marquait suffisamment le sens dans lequel, d'après eux, devaient être recherchées ces possibilités. Il s'agissait d'envisager le « regroupement des unités françaises dans leurs garnisons habituelles ».

Une note, remise le 19 décembre à l'ambassade par le ministère marocain des Affaires étrangères, a précisé ce point : « Les autorités chérifiennes, y est-il écrit, seraient en mesure d'assurer plus facilement l'ordre et la sécurité si la stabilité et le regroupement des unités de l'armée française, éparpillées sur l'ensemble du territoire, pouvaient s'effectuer » (mon télégramme n° 7945) [2].

Au cours d'un récent entretien (30 décembre 1956), M. Balafrej est revenu sur la question et m'a dit que le gouvernement marocain souhaitait que la commission mixte qu'il proposait se réunisse dès que possible. Cette commission comprendrait vraisemblablement, du côté marocain, outre le président Bekkaï et le ministre des Affaires étrangères, les ministres de la Défense nationale et de l'Intérieur (mon télégramme n° 7909) [3].

(1) Du 19 décembre 1956, reproduit au volume précédent sous le n° 303.

(2) Du 25 décembre, analysé *ibid.*, note.

(3) Le télégramme nos 7907-7909, du 22 décembre, non reproduit, concernait un communiqué relatif à l'entretien Bekkaï-Lalouette relaté par le télégramme n° 7816, entretien qui avait porté « sur les derniers incidents consécutifs aux débarquements répétés d'armes et de munitions destinés à l'armée française stationnée au Maroc ».

J'ai fait part au général Cogny de l'intervention de M. Balafrej. Il estime avec moi que, sans prendre aucun engagement, nous pouvons accepter la réunion de cette commission en vue d'être éclairés de façon exacte sur les vues marocaines en l'espèce. Nous ne manquons pas, de notre côté, d'arguments pour étayer la thèse française concernant une certaine dispersion et, en tout état de cause, la liberté de mouvement de nos troupes.

Je serais obligé au Département de bien vouloir me faire connaître son sentiment au sujet de ce qui précède.

14

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 22 à 26 [(1)]. *New York, 3 janvier 1957, 22 h. 55.*
(*Reçu :* le 4, 4 h. 55.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 4 [(2)] et 5 à 8 [(3)].

Le débat sur la fixation de l'ordre du jour de la première Commission ayant pris dès le début l'aspect d'une joute de procédure, peu d'orateurs ont touché au fond du problème algérien et encore ne l'ont-ils fait que brièvement. Compte tenu de la passion anticolonialiste de la majorité des membres de l'Organisation, on peut dire que la discussion a conservé un ton dans l'ensemble modéré. Néanmoins, l'impression qui se dégage du ton général des interventions demeure que, dans l'esprit de la grande majorité des délégués, le caractère d'urgence du problème algérien faisait si peu de doute qu'il était superflu d'en discuter. Sans l'accord des Russes et des Américains, connu de tous, pour aborder avant toute autre question importante celle du désarmement, il eût été certainement très difficile d'éviter la priorité pour l'Algérie.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 13-17) et Londres (n°s 12-16).

(2) Du 3 janvier, 1 h. 30, non reproduit, ce télégramme relatait le débat sur la fixation de l'ordre du jour de la première Commission. Une proposition colombienne amendée par le Liban avait été adoptée. Il avait été décidé d'examiner les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la première Commission dans l'ordre suivant : 1. Corée; 2. Désarmement; 3. Question algérienne; 4. Chypre; 5. Irian occidental. Le représentant de la Grèce avait pris position contre la proposition de la Colombie, qui tendait selon lui à éviter la discussion des questions anticolonialistes, et avait proposé de placer l'Algérie et Chypre en tête de l'ordre du jour, mais il n'avait pas été suivi.

(3) Du 2 janvier, 24 h., non reproduit, qui revenait sur le débat précédent. Le groupe afro-asiatique n'avait pas tenté sérieusement d'obtenir la priorité pour l'affaire algérienne et la délégation soviétique avait vivement insisté pour que la Commission se saisît dans les meilleurs délais du problème du désarmement.

Comme je l'ai déjà indiqué, c'est le délégué de la Grèce qui s'est montré le plus acharné sur le plan des principes, en reprochant à la proposition colombienne de vouloir rejeter « à un moment où il n'y aurait plus possibilité de discussion les questions les plus importantes, celles du colonialisme ». La délégation grecque a proposé, dans le projet qu'elle a présenté, de placer la question algérienne avant celle de Chypre. Elle ne nous a pas caché que c'était là le résultat d'un marché conclu avec les Afro-Asiatiques afin de rassembler le plus de voix possible pour Chypre.

M. Zeineddine a, de son côté, prétendu qu'il n'y a, à l'heure actuelle, qu' « une seule guerre dans le monde », celle d'Algérie, où sont engagés plus de 500.000 hommes et qui dure depuis déjà deux ans. Ce conflit, a-t-il ajouté, n'intéresse pas seulement la France et l'Algérie, mais comporte des incidences internationales très importantes. M. Jawad (Irak) a développé la même argumentation.

M. Ben Aboud (Maroc) a insisté sur l'importance morale du problème algérien et sur les dangers que présenterait son « extension de voisinage » pour le Maroc et la Tunisie. Selon lui, ces divers facteurs justifieraient l'examen par priorité du point algérien. Il a cependant déclaré ne pas s'opposer à ce que le désarmement soit abordé en premier lieu.

M. Mongi Slim (Tunisie) n'a pris la parole qu'une fois l'accord déjà virtuellement acquis à la fusion des propositions colombienne et libanaise. Il a reconnu le caractère « excessivement important et urgent » du désarmement. Il n'a consacré à l'Algérie qu'une phrase de son exposé : « Nous estimons évidemment qu'il est un problème qui intéresse toutes les nations et qui concerne une situation assez grave qui prévaut en Algérie et pour laquelle nous aimerions trouver une solution de paix ».

Le délégué du Liban, M. Khoury, n'a pas fait d'allusion directe à l'Algérie et il s'est employé à plusieurs reprises à faire triompher la formule de compromis qui, en fait, laissait l'Algérie en troisième place.

Je vous adresserai par la valise des extraits des diverses interventions concernant l'Algérie.

15

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 11 à 14 [1]. Exemplaire rectifié. *Madrid, 3 janvier 1957, 20 h.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* le 4, 18 h. 30.)

Comme je l'ai indiqué à Votre Excellence par mes précédents télégrammes, j'avais appelé l'attention du ministre des Affaires extérieures, du ministre de la Guerre et du secrétaire d'État à la présidence du Conseil sur l'importance que nous attachions à une prompte réaction des services espagnols en présence des infiltrations de l'Armée de libération marocaine à travers le Rio de Oro. M. Carrero Blanco, que j'avais vu en dernier lieu, m'avait confirmé les bonnes dispositions du gouvernement de Madrid et m'avait donné l'assurance que les autorités du Sahara espagnol obligeraient les groupes armés en provenance du Maroc à quitter la région.

L'envoi en mission au Rio de Oro du colonel Messeguer (mon télégramme nos 3 à 10 en date du 2 janvier 1957) [2] a sans doute été décidé à la suite de mes démarches.

Des informations qui nous ont été communiquées à son retour, il résulte que les éléments de l'Armée de libération vont bien quitter la région, mais qu'ils ont pu la traverser au su des autorités espagnoles qui, alertées par nous, ont simplement averti notre commandement militaire d'Afrique occidentale, préférant nous laisser la responsabilité d'une éventuelle action répressive.

Si les échanges de vue franco-espagnols ont eu pour résultat une certaine confrontation des renseignements, il y aurait intérêt, semble-t-il, à pousser un peu plus loin la coopération de nos deux pays.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat.

[2] Non reproduit, ce télégramme indiquait que le commandant Dupond avait attiré l'attention du chef d'État-major de l'armée, le général Alcubilla, sur les infiltrations de l'Armée de libération dans les territoires espagnols du Sud. Celui-ci avait qualifié les craintes françaises d'« excessives » et protesté de la détermination de l'Espagne de demeurer dans ses possessions d'Afrique occidentale. Il avait invité le colonel Messeguer, retour de mission, à rendre brièvement compte de cette mission. Pour ce dernier, la situation dans les territoires espagnols n'était pas inquiétante et le général Pardo, gouverneur de l'A.O.E., tenait informé le général Bourgund des mouvements de l'Armée de libération. Les Espagnols ne croyaient qu'à une action politique destinée à faire pression sur Paris et Madrid pour faire obtenir au Maroc des avantages supplémentaires. Il semblait que les « accords » éventuellement conclus par les autorités locales espagnoles avec les chefs de l'Armée de libération tendaient à obtenir au moindre prix le départ d'hôtes compromettants.

Il est probable en effet que le gouvernement marocain cherchera à tirer argument du fait que l'Espagne a toléré le passage, sur son territoire, d'éléments de l'Armée de libération. Il est d'autre part vraisemblable que des détachements même peu importants sont restés sur place pour organiser des relais et que de nouveaux effectifs pourraient suivre la route ainsi ouverte, réalisant progressivement le « pourrissement » de ce secteur.

La situation risquant d'évoluer très rapidement, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire parvenir les instructions qu'Elle estimerait utile de m'adresser d'urgence en vue de nouvelles démarches auprès du ministre des Affaires extérieures et de M. Carrero Blanco. Il me semble que nous aurions avantage à engager nos interlocuteurs à participer avec nous à l'action répressive qui pourrait s'imposer, afin que nos deux pays en partagent les responsabilités sur le plan international. Je ferai valoir notamment qu'une association économique dans la région considérée suppose la réalisation d'une entente politique plus générale et la mise en pratique des mesures propres à maintenir la souveraineté de la France et de l'Espagne sur le Sahara occidental [1].

16

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 79-80. Très urgent. *Rabat, 4 janvier 1957, 23 h.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 8079 (1956) [2].

Le ministre des Affaires étrangères vient de me faire savoir qu'après en avoir délibéré hier en Conseil de cabinet, le gouvernement marocain acceptait la proposition du gouvernement français tendant à la constitution d'une Commission d'enquête et de conciliation qui serait chargée d'examiner les circonstances de l'incident concernant l'avion *DC 3* F OABV et de faire toutes recommandations utiles.

J'ai lieu de croire que le Sultan, que j'avais fait approcher par le prince Moulay Hassan, a assisté à cette délibération.

[1] À la suite de la visite de l'ambassadeur à M. Carrero Blanco, ce dernier avait prescrit une enquête à l'issue de laquelle le gouvernement espagnol avait donné comme instructions au gouverneur de ne tolérer la présence d'aucun élément suspect, affirmait le ministre sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil à M. de La Tournelle le 12 janvier (télégramme de Madrid n°s 53-54 du 14 janvier, non retenu).

[2] Du 31 décembre 1956, analysé au tome précédent sous le n° 328 (note).

Le communiqué publié à l'issue du Conseil de cabinet indique que le Conseil a étudié une « lettre du gouvernement français relative à l'affaire de l'enlèvement des chefs du F.L.N. ».

Il s'agit en réalité d'une lettre personnelle que j'avais, à sa demande, adressée à M. Balafrej pour confirmer les indications que je lui avais données verbalement sur la composition et la compétence de la Commission d'enquête dont la création était proposée par le gouvernement français [1].

17

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 29 à 32 [2] *New York, 4 janvier 1957, 17 h. 10.*

(*Reçu* : 23 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 55 [3].

Je vous ai communiqué en clair le texte complet du mémoire du F.L.N. adressé le 2 janvier par Mohammed Yazid au président de la première Commission, qui ne nous en a pas encore parlé et qui de toute façon ne le distribuera pas. J'en ai eu connaissance le 3 janvier au soir. Il semble que ce mémoire ait été, non pas rédigé à New York où aucune publicité ne lui a encore été donnée, mais envoyé à Yazid pour transmission.

[1] Au cours d'un entretien le 10 janvier avec le chargé d'affaires de France, le président Bekkaï avait orienté la conversation sur la proposition du gouvernement français. Il avait rappelé l'acceptation de principe du gouvernement marocain et exprimé son « étonnement » des réactions qui s'étaient manifestées en France autour de cette démarche, et qui avaient provoqué à leur tour un communiqué officiel marocain, aux termes duquel « le problème politique posé par la détention des cinq leaders algériens rest(ait) l'objet principal du litige auquel une solution devra(it) être trouvée » (télégrammes de Rabat nos 193 et 265-268, des 10 et 11 janvier, non reproduits). M. Lalouette évoquait les « interprétations inexactes » qui avaient eu leur source à Rabat et fait une publicité prématurée et inopportune à la proposition de Paris. Il rappelait encore la compétence et la composition de la Commission prévue (télégramme nos 265-268 précité). Pour le texte de la lettre personnelle adressée le 2 janvier par le chargé d'affaires de France à M. Balafrej, et contenant la proposition du gouvernement français, se reporter au télégramme de Rabat nos 269-271 du 11 janvier, non retenu.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 19) et Londres (n° 17).

[3] Du 3 janvier, non reproduit, par lequel le Département demandait l'analyse ou le texte intégral du mémorandum déposé par le F.L.N. auprès de la Commission politique de l'O.N.U.

Ce document appelle les remarques suivantes :

1° Il reprend les indications contenues dans le précédent mémoire du F.L.N. en date du 12 novembre (mon télégramme n° 2447 [1] et mon bordereau 1843/SC [2]) sur les contacts officieux de l'été dernier avec le F.L.N. Il les complète en précisant les raisons qui, selon le F.L.N., ont entraîné l'échec de ces pourparlers.

2° Rappelant les dernières propositions du gouvernement français pour un cessez-le-feu et des élections libres, il réaffirme la décision du F.L.N. de ne pas déposer les armes sans « un accord politique préalable sur le problème algérien sur la base du droit de l'Algérie à l'indépendance et à l'autodétermination ».

3° Le mémoire tire argument de la constitution du Conseil national de la révolution algérienne (C.N.R.A.), « direction démocratiquement désignée », pour souligner le caractère représentatif du F.L.N., déjà fort de « l'appui des principales personnalités et des principales organisations syndicales algériennes ».

4° Le mémoire constate que le peuple algérien « désire ardemment aboutir rapidement à une solution négociée du conflit qui l'oppose à la France » et « qu'il n'a pas dépendu de lui qu'une telle solution n'ait pas été obtenue durant l'année 1956 ». Pour cette raison, l'intervention des Nations Unies est devenue nécessaire et le F.L.N. se déclare « prêt à participer à toute formule de règlement pacifique préconisée par les Nations Unies sur la base du droit du peuple algérien à l'indépendance ». Il est disposé à de nouvelles négociations, « mais il estime que des garanties et une supervision des Nations Unies sont devenues maintenant nécessaires pour le succès d'une telle négociation ».

5° Le mémoire du F.L.N. se présente moins comme un document de propagande que comme un texte soigneusement étudié tendant à définir les points de départ d'une nouvelle négociation et les bases d'une résolution à faire présenter à l'assemblée de l'O.N.U. par nos adversaires. Il apporte, au dossier de ces derniers, deux éléments nouveaux : d'une part, la notification publique de la constitution du C.N.R.A.; d'autre part, un

[1] Le télégramme de New York n°s 2447-2449, du 14 novembre, non reproduit, analysait un mémoire remis le 10 novembre au secrétaire général de l'O.N.U. par Mohammed Yazid. Ce document soulignait que, malgré les moyens militaires mis en œuvre, Paris n'avait pas réussi à réduire la résistance nationaliste qui contrôlerait les deux cinquièmes du territoire algérien. La France avait cessé de considérer la question algérienne comme relevant de sa compétence nationale, ainsi qu'en témoignait la reconnaissance de la « personnalité algérienne » par le gouvernement français, l'autorisation demandée aux membres de l'O.T.A.N. pour l'envoi de renforts en Algérie, ainsi que les conversations auxquelles Paris s'était prêté sur le problème algérien avec divers chefs d'État ou de gouvernement étrangers. Le mémoire affirmait que, durant l'été 1956, M. Pierre Commin et d'autres représentants du président du Conseil avaient eu, à cinq reprises, avec les délégués du F.L.N., des entretiens dont les trois derniers avaient pris un caractère officiel et abouti à un accord sur le voyage de Ben Bella et de ses compagnons à Rabat et à Tunis, où devait se tenir une « conférence de la paix ». Rappelant que le F.L.N. visait à instaurer une « République algérienne démocratique et sociale » dans une « fédération nord-africaine », le mémoire escomptait que la pression de l'opinion internationale, s'exprimant par l'O.N.U., pouvait amener la France à accepter des négociations en vue d'une solution pacifique, et considérait que les précédents marocain et tunisien justifieraient ce point de vue.

[2] Qui transmettait le texte du mémoire précité.

appel aux Nations Unies pour les amener à préconiser une formule de règlement sur la base du droit à l'indépendance et à assortir, dans une seconde étape, les nouvelles négociations éventuelles de leur garantie et de leur supervision.

ANNEXE [1]

« Mémoire sur les discussions franco-algériennes pendant l'année 1956 en vue d'aboutir à un règlement pacifique du problème algérien, envoyé le 2 janvier au président de la première Commission par Mohammed Yazid. »

« 1° Dans un mémoire adressé le 12 novembre 1956 au président de la onzième session de l'assemblée générale des Nations Unies, nous déplorions à propos de la décision de la dixième Assemblée générale de différer l'examen de la question algérienne (*sic*).

« Cette décision était dictée par l'espoir de voir la France s'inspirer de la charte des Nations Unies et saisir cette occasion pour négocier avec les véritables représentants du peuple algérien, un règlement pacifique sur la base du droit des Algériens à l'autodétermination et à l'indépendance.

« 2° Durant l'année 1956, le Front de libération nationale a essayé vainement de résoudre par la négociation le conflit qui oppose notre peuple à la France, et mettre fin à une guerre qui dure depuis plus de deux ans. Seule l'attitude du gouvernement français a empêché les discussions engagées entre ses représentants et ceux du Front de libération nationale d'aboutir à un résultat qui aurait pu rendre l'intervention des Nations Unies inutile.

« 3° Deux séries de rencontres ont eu lieu en 1956 entre représentants de M. Guy Mollet, président du Conseil français, et représentants du Front de libération nationale, ces derniers étant également mandatés par l'Armée de libération nationale.

« *a.* Pendant les mois de mars et avril, M. Begarra engageait au Caire une série de discussions avec la délégation du Front de libération nationale. M. Begarra, qui était accompagné, durant son voyage, par M. Gorce, représentait M. Guy Mollet en sa capacité de président du Conseil. La délégation algérienne fit des propositions concrètes pour l'organisation d'une conférence de paix franco-algérienne. Le plénipotentiaire français devait revenir au Caire avec la réponse du gouvernement français. Cette réponse n'est jamais parvenue au Front de libération nationale. M. Robert Lacoste a récemment confirmé l'existence de ces contacts; prenant la parole devant le Conseil national du parti socialiste français, il déclarait : « Trois semaines après mon arrivée à Alger, je suis entré en contact avec le Front de libération nationale » (*France-Soir,* 18 décembre 1956).

« *b.* Pendant les mois de juillet, août et septembre, M. Pierre Commin, représentant le président du Conseil français, M. Guy Mollet, a rencontré à cinq reprises en Europe les représentants du Front de libération nationale. Les deux premières rencontre avaient un caractère officieux. À la demande du Front de libération nationale, toutes les autres sont devenues des discussions officielles. L'objet de ces discussions était la question du règlement pacifique du problème algérien, M. Pierre Commin a formellement reconnu l'existence de ces contacts (*Le Monde,* 11 décembre 1956; *France-Soir*, 18 décembre 1956).

« Le représentant du président du Conseil français avait accepté de considérer les représentants du Front de libération nationale comme des plénipotentiaires. Il s'était engagé, au nom du président du Conseil français, à faciliter les déplacements des plénipotentiaires algériens nécessaires pour la consultation des membres du Conseil national de la révolution algérienne se trouvant en Algérie. Il était également au courant de notre projet d'envoyer une délégation à la conférence de paix de Tunis où le Front de libération nationale était invité par Sa Majesté le Sultan du Maroc et le président Habib

[1] Cette annexe constitue en fait le télégramme de New York n° 28, du 4 janvier, 19 h. 50 (reçu à 20 h.), adressé « à l'intention de MM. Daridan et de Croüy ».

Bourguiba. Monsieur le Président du Conseil français avait lui-même demandé aux gouvernements marocain et tunisien d'examiner en commun avec le Front de libération nationale les possibilités d'un accord franco-algérien pour le règlement pacifique du problème algérien. De nouvelles discussions franco-algériennes étaient prévues pour après la conférence de Tunis. On sait comment les dirigeants français ont honoré leur parole en procédant à l'enlèvement, le 22 octobre dernier, de cinq des représentants du Front de libération nationale qui voyageaient à bord d'un avion marocain en route pour Tunis, survolant des eaux internationales.

« 4° Lors de toutes les discussions franco-algériennes, les représentants du Front de libération nationale ont mis en avant la nécessité d'un règlement politique général préalable au cessez-le-feu en Algérie. Les représentants du peuple algérien ont affirmé que la reconnaissance par la France du droit de l'Algérie à l'indépendance et la création d'un gouvernement algérien provisoire, avec l'accord du Front de libération nationale, permettraient la réalisation rapide d'un cessez-le-feu et l'ouverture de négociations devant définir les rapports entre la France et l'Algérie. Les Algériens ont réaffirmé leur volonté d'accepter, au sein de la communauté algérienne nationale — sur un plan de totale égalité individuelle — la minorité européenne en lui laissant le choix entre une intégration dans la nation algérienne ou le maintien de la citoyenneté française avec un statut d'étranger, statut garantissant le respect de tous leurs intérêts légitimes. Les propositions françaises n'ont jamais été au-delà de l'octroi de certaines réformes politiques devant faire passer l'Algérie du régime du « groupe de départements français » à celui d'une sorte de grande province française dotée d'une autonomie administrative très limitée. Ces propositions, confirmées par la récente publication d'analyses de divers plans de réformes envisagés par la France, indiquent clairement que le gouvernement français est encore très éloigné d'idées telles que celles de la souveraineté du peuple algérien ou de son droit à l'autodétermination. Le gouvernement français a renouvelé, durant les mois de novembre et décembre 1956, des appels pour un « cessez-le-feu » inconditionnel, assorti d'une promesse d'élections libres[1]. Les représentants du Front de libération nationale n'ont pas caché à leurs interlocuteurs français qu'ils n'accepteront jamais un quelconque « cessez-le-feu » sans un accord politique préalable sur le problème algérien sur la base du droit de l'Algérie à l'indépendance et à l'autodétermination.

« 5° En engageant des discussions avec les représentants du Front de libération nationale, le gouvernement français a cédé à une forte pression de l'opinion publique française, désireuse de régler le problème algérien par la négociation. Il n'a cependant pas eu le courage politique de faire face à la réalité algérienne et d'y apporter une solution conforme à l'évolution historique et aux intérêts bien compris de la France. Le gouvernement français a été néanmoins contraint, par ses contacts et discussions officielles avec les représentants du Front de libération nationale, de reconnaître qu'il existe en Algérie un « interlocuteur » valable et représentatif. Tout observateur impartial et informé de la situation en Algérie reconnaît que le Front de libération nationale représente valablement tout le peuple et constitue l'élément moteur de la résistance.

« À la suite du ralliement au Front de la libération nationale de toutes les tendances du nationalisme existant en Algérie avant le 1er novembre 1954, on assiste depuis quelques mois à des prises de position en faveur du Front de libération nationale de la plupart des anciens partisans de la politique française en Algérie, tels que M. Abderrahmane Fares, ancien président de l'Assemblée algérienne, et M. Salah Meseah, ancien vice-président de la même assemblée. Le Front de libération nationale a le soutien des grandes organisations nationales algériennes telles que l'Union des travailleurs algériens (affiliée à la C.I.S.L.), l'Union générale du commerce algérien (U.G.C.A.), l'Union générale des étudiants musulmans algériens (U.G.E.M.A.), etc. Le caractère représentatif du Front de libération nationale a été reconnu d'une façon éclatante lorsque ses dirigeants ont été invités à participer à la conférence de Tunis, aux côtés de Sa Majesté le Sultan du Maroc et du président Habib Bourguiba. Toutes les organisations nationales marocaines et tunisiennes, notamment le parti de l'Istiqlal marocain, le parti Néo-Destour tunisien, l'Union marocaine du travail et l'Union générale des travailleurs tunisiens,

(1) *D.D.F.*, 1956-III, n° 58 (note).

apportent leur soutien total et inconditionnel au Front de libération nationale et coopèrent étroitement avec lui pour la constitution d'une Afrique du Nord libre et unifiée en une fédération. Le Front de libération nationale, interlocuteur valable et qualifié pour d'éventuelles négociations avec la France, a une structure organique qui lui permet de diriger et contrôler la résistance en Algérie. Il a à sa tête une direction démocratiquement désignée — le Conseil national de la révolution algérienne (C.N.R.A.) — qui peut seul engager la résistance avec le peuple algérien (voir document annexé).

« 6° Au moment où la onzième session de l'assemblée générale des Nations Unies et sa première Commission sont saisies de la question algérienne, nous avons le regret de constater que toutes nos tentatives d'aboutir à un règlement pacifique du conflit qui nous oppose à la France ont échoué. Le gouvernement français en porte la responsabilité. L'enlèvement des membres de la délégation du Front de libération nationale, qui se rendaient à la conférence de paix de Tunis le 22 octobre 1956, a eu pour suite naturelle la rupture des discussions franco-algériennes engagées au mois de juillet 1956 et qui s'étaient poursuivies durant les mois d'août et septembre. Le gouvernement français a non seulement trahi la confiance mise en ses représentants par le Front de libération nationale, mais il a également renié ses engagements vis-à-vis des gouvernements du Maroc et de la Tunisie dont il avait pressenti la médiation. Le peuple algérien, comme d'ailleurs une large majorité du peuple français, désirent ardemment aboutir rapidement à une solution négociée du conflit qui l'oppose à la France. Il n'a pas dépendu de lui qu'une telle solution n'ait pas été obtenue durant l'année 1956. L'intervention des Nations Unies est devenue maintenant nécessaire. Trop de sang algérien et français a coulé depuis plus de deux ans. Il existe une guerre en Algérie, guerre que les représentants des pays membres des Nations Unies ne peuvent plus ignorer. Face à toutes les arguties du gouvernement français, nous avons un fait écrasant — une lutte —; un peuple lutte avec des moyens limités contre l'une des premières armées du monde ayant atteint le maximum de son potentiel militaire, humain et matériel. Un peuple, dont les meilleurs des fils meurent par dizaines de milliers pour leur droit à vivre libres, en appelle à la conscience internationale. Le Front de libération nationale, représentant authentique de ce peuple, formellement reconnu par la France comme tel, est prêt à participer à toute formule de règlement pacifique du conflit franco-algérien préconisée par les Nations Unies, sur la base du droit du peuple algérien à l'indépendance. Le Front de libération national se déclare prêt à engager de nouvelles négociations avec le gouvernement français, mais il estime que des garanties et une supervision des Nations Unies sont devenues maintenant nécessaires pour le succès de telles négociations. »

ANNEXE. — *Objet :* Constitution du Conseil national de la révolution algérienne.

Le 20 août 1956, le Front de la libération nationale a tenu une importante conférence quelque part en Algérie. Cette conférence a procédé, démocratiquement, à l'élection du Conseil national de la révolution algérienne (C.N.R.A.). Le C.N.R.A. est l'autorité suprême de la révolution algérienne. C'est le seul organisme habilité à prendre toute décision engageant l'avenir du pays. Seul le C.N.R.A. a pouvoir d'agir pour des questions telles que celle du cessez-le-feu. Le Conseil national de la révolution algérienne est composé de 34 membres, 17 membres titulaires et 17 membres suppléants.

A. 17 membres titulaires sont : Abane Ramdane, Khider Mohammed, Abbas Ferhat, Krim Belkacem, Aït Ahmed Hussein, Lamine Debaghine Mohammed, Belkacem, Mokrane, Benbella Ahmed, Ouamrane Amar, Ben Boulaid Mostepha, Tewfik el Madani Ahmed, Benmhidi Larbi, Yazid M'Hammed, Bitat Rabah, Zirout Youssef, Boudiaf Mohammed. Mostepha Ben Boulaid et Youssef Zirout sont, depuis, tombés au champ d'honneur. Hussein Aït Ahmed, Ahmed Benbella, Rabah Bitat, Mohammed Boudiaf et Mohammed Khider sont détenus dans des prisons françaises. Belkacem et Mokrane sont des pseudonymes protégeant des dirigeants inconnus de la police française. Ferhat Abbas, Mohammed Lamine Debaghine, Ahmed Tewfik el Madani et M'Hammed Yazid représentent le Front de libération nationale à l'extérieur.

B. Les 17 membres suppléants sont : Aïssa, Bentobballakhdar, Benyahia Mohammed, Boussouf Abdel Hafid, Dhiles Slimane, Francis Ahmed, Mahri Abdelhamid, Mallah Ali, Massas Ahmed, Mezhoudi Brahim, Mohammedi Saïd, Mouloud, Mourad, Sadder, Saïd, Thaalbi Tayeb, Zoubir. Aïssa, Mouloud, Mourad, Saddek, Saïd et Zoubir sont inconnus de la police française. Mohammed Benyahia, Ahmed Francis et Abdelhamid Mahri représentent le Front de libération nationale à l'extérieur. Cinq membres du C.N.R.A. (dont les noms ne peuvent pas être révélés), se trouvant en Algérie, constituent le Comité de coordination et d'exécution (C.C.E.). Le C.C.E. dirige toutes les branches de la révolution militaire, politique, sociale, administrative et diplomatique, et contrôle tous les organismes de la révolution. Les relations entre le Front de la libération nationale et son instrument de lutte, l'Armée de libération nationale, sont basées sur le principe suivant : primauté de l'autorité politique sur l'autorité militaire. En ce qui concerne les relations entre la résistance à l'intérieur et sa représentation à l'extérieur, le principe est : primauté de l'organisme intérieur sur celui à l'extérieur. Ces décisions de la conférence du 20 août furent publiées au début de novembre 1956. Elles détruisent complètement les allégations françaises selon lesquelles la prise de cinq dirigeants algériens (dont quatre membres du C.N.R.A.) aurait provoqué la décapitation de la révolution algérienne.

18

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 67 à 81 [1]. Réservé. *Washington, 4 janvier 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 24 h.)

La prise de position du gouvernement américain sur le Moyen-Orient [2] a été considérée par certains comme manifestant un changement de la politique des États-Unis. Cette impression résulte du fait qu'après s'être activement prononcé contre l'intervention franco-britannique à Suez à la fin d'octobre ou au début novembre 1956, le gouvernement de Washington est rentré dans l'ombre en laissant le soin aux Nations Unies de rechercher la solution des problèmes dont les interventions israélienne et franco-britannique n'avaient fait que souligner l'importance sans les régler.

Sortant maintenant de cette attitude passive, les États-Unis ont-ils opéré un tournant ?

Il ne le semble pas. La déclaration de la Maison blanche constitue une manifestation qui s'inscrit dans la ligne de la politique étrangère

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 41-55) et à New York (n°s 40-54).

(2) Allusion au « plan Eisenhower » sur le Proche-Orient : voir au tome précédent le n° 332.

américaine telle qu'elle se développe depuis la fin de la guerre vis-à-vis de l'expansionnisme soviétique. En ce qui concerne le Moyen-Orient, elle ne s'écarte pas de la doctrine définie dès la fin de la présidence Truman et avec plus de netteté depuis le voyage de M. Dulles dans les pays du Proche-Orient au printemps de 1953 [1]. Il n'y a donc pas, à mon avis, de changement d'orientation.

Il y a un changement de rythme, une reprise de mouvement et même peut-être une accélération après une période d'attente à la suite des événements d'octobre-novembre 1956.

Pour vérifier cette opinion, il convient d'analyser la portée de l'initiative américaine sur un double plan : celui de l'équilibre Est-Ouest; et celui du Moyen-Orient.

1° *Relations Est-Ouest.*

L'objectif demeure celui qui est fixé depuis la fin de la guerre, à savoir que les États-Unis ne permettront pas à l'U.R.S.S. d'étendre son emprise au-delà des limites atteintes en 1945. Bien que l'expression de *containment* ait été critiquée de 1945 à 1952 par l'opposition républicaine, c'est bien ce que fait l'administration Eisenhower depuis qu 'elle a pris la succession des démocrates. C'est encore ce qu'elle fait aujourd'hui au Moyen-Orient.

Les moyens de cette action antisoviétique et anticommuniste sont au Moyen-Orient comme ils l'ont été ailleurs :

— *militaires :* le Président désire pouvoir engager les forces armées des États-Unis sans consultation préalable du Congrès en cas d'agression communiste (précédent de Formose, mais aussi du pacte atlantique où le pouvoir présidentiel résulte de ses fonctions de commandant en chef);

— *politiques :* l'annonce spectaculaire de la résolution américaine d'intervention contre l'agression est destinée à éviter un faux calcul de la part des dirigeants du Kremlin;

— *économiques :* les crédits seront octroyés aux pays du Proche-Orient de manière à relever le niveau de vie des populations et à diminuer par conséquent les chances de succès de la propagande communiste.

2° *Moyen-Orient.*

Quant au Moyen-Orient lui-même, la décision du gouvernement américain ne constitue pas une politique. Elle établit un bouclier. Quelle politique sera menée derrière ce bouclier ?

a. En ce qui concerne *les problèmes pendants* (Suez, conflit israélo-arabe), on affirme que les Nations Unies conservent toute la responsabilité de trouver des solutions.

[1] À partir du 9 mai 1953, le secrétaire d'État visitait douze pays, depuis l'Égypte jusqu'à l'Inde. À son retour, M. Dulles avait reconnu la possibilité de l'établissement dans la région de la domination des communistes, d'où la nécessité de ne plus ignorer les aspirations des peuples vers de meilleures conditions de vie et d'apaiser les rapports entre Israël et les peuples arabes.

Toutefois, il convient de ne pas se dissimuler que, malgré cette affirmation, les données de ces problèmes sont profondément modifiées, par rapport à ce qu'elles ont été depuis six semaines, par le fait que les États-Unis expriment avec énergie leur décision d'être présents. Cela est tellement vrai qu'au lendemain de l'annonce de cette prise de position, le premier soin de M. Dulles a été de se rendre auprès de M. Hammarskjöld. Un certain équilibre se trouve établi. Alors que le Secrétaire général avait, depuis le 2 novembre [1], la tâche de régler une situation difficile entre l'Égypte qu'il considérait comme une « victime » d'une part, la France, la Grande-Bretagne et Israël, « coupables », d'autre part, la voix des seconds ayant fatalement, pour lui, moins de poids que celle de la première, il aura désormais à écouter les avis d'une puissance qui, non compromise dans le conflit d'octobre-novembre, n'en représente pas moins les intérêts de l'Occident face aux ambitions abusives du nationalisme arabe.

La première conséquence de l'intervention de M. Dulles me paraît être la démarche accomplie hier par le secrétaire général des Nations Unies auprès des délégations française et britannique, en vue de rechercher les moyens d'une reprise des négociations avec l'Égypte (télégramme New York n°s 11-12) [2].

b. Sur le *plan économique,* l'objectif est de relever le niveau de vie des populations de manière à affaiblir l'emprise de la propagande communiste. Cette aide sera accordée si possible sur un plan régional pour des projets intéressant plusieurs pays (par exemple le plan Johnston [3], le projet de réinstallation des réfugiés). Elle servira, dans ce cas, à apaiser les rivalités entre voisins, peut-être même à faciliter le règlement israélo-arabe. À défaut de projets d'envergure régionale, l'aide économique ira à des projets intéressant des états et des gouvernements amis. Elle encouragera ailleurs l'opposition aux gouvernements à tendances antioccidentales.

c. Sur le *plan politique,* quels sont les projets américains ? Il est difficile de le savoir avec précision. Ils ne seront sans doute pas dévoilés publiquement, ni même dans les débats devant les commissions du Congrès.

À brève échéance, on peut penser toutefois, et cela ressort de certains commentaires de presse visiblement inspirés, que le gouvernement de Washington, n'ignorant pas que la forme la plus vraisemblable d'infiltration soviétique réside dans ce qu'il est convenu d'appeler la « subversion », entend agir discrètement mais efficacement. Les services spéciaux

(1) Sur la résolution du 2 novembre, voir *D.D.F.,* 1956-III, n° 80 (note).

(2) Du 3 janvier, non reproduit. Ce télégramme indiquait cinq séries de questions que le Secrétaire général se proposait d'explorer au cours de ses conversations avec le ministre égyptien des Affaires étrangères et les représentants britannique et français aux Nations Unies : procédure à adopter pour les conversations finales; contenu des conversations entre le Secrétaire général, le ministre égyptien et les diplomates britannique et français; date choisie, lieu et participants des conversations finales.

(3) Voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 285 (note).

américains, pour n'être pas cités parmi les instruments de la politique étrangère, n'en jouent pas moins un rôle important. Le Moyen-Orient se prête même de manière toute particulière à des activités de cet ordre.

À plus longue échéance, les références officielles à la charte des Nations Unies, et notamment à son article 51 [1], l'allusion contenue dans l'article de James Reston en date du 1er janvier (mon télégramme n° 4) [2] sont autant d'indications qui tendent à faire penser que l'administration songe à l'organisation éventuelle d'un système de défense régionale. L'hésitation de Washington à adhérer au pacte de Bagdad s'explique par l'espoir que l'on entretient ici de n'avoir pas à prendre parti pour un groupe d'états arabes (en fait pour l'Irak) contre les autres. Cet espoir peut se réaliser dans le cadre d'un accord régional auquel participeraient la grande majorité, sinon la totalité des états arabes du Proche-Orient. Ce système défensif serait peut-être moins précis que celui du *Northern Tier,* mais il serait plus large par le nombre de ses participants. De ce fait même, il aurait, en outre, l'avantage de faciliter le règlement éventuel du difficile problème de la garantie parallèle à Israël. En outre, ainsi que l'écrit James Reston, il ne serait pas limité, en ce qui concerne les pays situés à l'extérieur du Proche-Orient, c'est-à-dire les pays garants, aux États-Unis seuls, mais pourrait comprendre d'autres puissances telles la France et la Grande-Bretagne. Cela aurait essentiellement pour but de maintenir la solidarité occidentale et d'éviter, vis-à-vis des états arabes, les apparences d'un protectorat américain, vis-à-vis de l'U.R.S.S. celles d'un désaccord entre les États-Unis et [leurs] principaux alliés européens.

3° *Conséquences sur la politique française.*

a. Il serait erroné et dangereux de penser que les États-Unis sont pris soudain de repentir, qu'ils regrettent leur attitude des mois d'octobre et de novembre et qu'ils vont désormais s'efforcer de procéder au rétablissement des positions compromises de la France et de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient.

Leur décision a pour conséquence, en fait, de protéger les intérêts britanniques dans le golfe Persique et cela convient au gouvernement des États-Unis. Au Proche-Orient, il ne fera rien pour compromettre davantage les positions anglaise et française, dans la mesure où elles subsistent encore. Mais il prendra toutes les mesures propres à éviter que son action ne puisse être qualifiée de « colonialiste ».

b. Il semble donc que le rôle que nous avons à jouer au Proche-Orient et au Moyen-Orient, la défense de nos investissements et de nos établissements doivent être conçus comme s'inscrivant dans un cadre

(1) Cet article stipulait qu'aucune disposition de la Charte ne portait atteinte au droit national de légitime défense dans le cas où un membre des Nations Unies serait l'objet d'une agression, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité eût pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

(2) Du 2 janvier, non reproduit. Ce télégramme était une analyse de la presse américaine des 1er et 2 janvier, qui commentait les plans de l'administrtation dans le Moyen-Orient, à la suite d'un article de James Reston.

différent de celui auquel nous sommes habitués depuis longtemps. Dans un système de défense régionale du Moyen-Orient, une place peut et doit nous être réservée. Nous serons appelés à l'occuper si le gouvernement de Washington, qui ne semble pas y être hostile en principe, se rend compte dans les mois qui viennent de l'intérêt qu'attachent à notre présence des pays amis de la région. C'est à Beyrouth, à Téhéran et à Ankara que notre action peut dès maintenant s'exercer en ce sens. Le succès de la politique libérale que nous avons engagée me paraît également indispensable au rétablissement, dans un cadre différent, des positions que nous occupions au Moyen-Orient dans les domaines économique, culturel et politique.

19

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 90-91 [1]. Secret. Réservé. *Washington, 4 janvier 1957, 20 h. 10.*
(*Reçu :* le 5, 2 h. 55.)

Mon collègue espagnol a tenu à souligner devant moi l'importance que revêtaient les dernières déclarations de Franco [2]. Pour la première fois, le chef du gouvernement espagnol fait allusion publiquement à la possibilité de l'admission de son pays au Conseil atlantique.

D'après M. de Motrico, les États-Unis, l'Allemagne occidentale, le Royaume-Uni ne feraient pas d'objection à la réalisation du souhait ainsi exprimé par le général Franco. Il apparaît désirable à l'ambassadeur d'Espagne que la France puisse, de son côté, prendre une attitude positive dans cette affaire.

« Sans vouloir faire le moindre marchandage, a ajouté l'ambassadeur d'Espagne, il serait bon que nous profitions de cette occasion pour mieux ajuster nos politiques, aussi bien en Europe qu'en Afrique. Le général Franco connaît les difficultés de la France en Algérie et serait prêt à nous aider, notamment aux Nations Unies. En même temps, on

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 55-56).

(2) Dans un message, adressé le 31 décembre au peuple espagnol, le Caudillo avait réclamé la libération des peuples opprimés par l'hégémonie soviétique, mais non le retour à la situation antérieure à l'invasion russe. Il avait souligné la nécessité d'une association plus étroite entre pays européens pour des buts concrets et précis, mais taxé de « chimères » les projets d'États-Unis d'Europe qui effaceraient la personnalité forgée au cours des siècles par les vieilles nations d'Occident. Il avait marqué le besoin de gagner à la cause de l'Europe occidentale les pays d'Afrique du Nord en évitant de les contraindre à des dépendances exclusives, mais en les aidant loyalement dans leur indépendance. Pour M. de La Tournelle, le Caudillo considérait l'Espagne comme définitivement solidaire de la cause occidentale (télégramme de Madrid n°s 18 à 23 du 4 janvier, non reproduit).

souhaite à Madrid qu'il n'y ait pas d'opposition française à une éventuelle demande d'entrée de l'Espagne dans l'O.T.A.N. »

Je me suis borné à indiquer à M. de Motrico que je rapporterai ses paroles à Votre Excellence.

20

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 57 à 65. Priorité. Réservé. *Moscou, 5 janvier 1957, 11 h. 5*

(*Reçu :* 11 h. 15.)

1° Au cours d'une réception donnée, hier 4 janvier, par l'ambassadeur de Birmanie, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le maréchal Boulganine et avec M. Chepilov.

Le président du Conseil des ministres s'est montré très aimable. Mais j'ai senti chez lui une profonde préoccupation et une certaine tension à mesure qu'il évoquait les problèmes politiques.

Après avoir exprimé l'espoir que 1957 verrait se dissiper les nuages qui voilaient l'horizon, il a évoqué la déclaration en cours d'élaboration à Washington concernant la politique américaine au Proche et au Moyen-Orient [1].

J'ai remarqué que l'attitude américaine, à laquelle le Maréchal faisait allusion et dont les contours n'apparaissaient pas encore nettement, était l'aboutissement naturel de la politique orientale suivie par le gouvernement soviétique, notamment au cours des six derniers mois. Que le résultat ait été voulu ou non, cette politique avait tendu à l'éviction de la France et de la Grande-Bretagne. Elle justifiait, en outre, les plus graves soupçons concernant les intentions soviétiques dans cette partie du monde. Avec l'éclipse, que j'espérais provisoire, des positions française et britannique, il était inévitable que l'U.R.S.S. se trouvât au Proche-Orient face à face avec les États-Unis, la situation étant rendue plus inconfortable encore par le fait que le gouvernement égyptien cherchait à jouer les uns contre les autres. L'appui massif et unilatéral apporté à Nasser par l'U.R.S.S. dès le début et tout au long de la crise de Suez avait beaucoup contribué à ce résultat.

Le maréchal Boulganine m'a répondu que la politique soviétique au Proche-Orient avait un but essentiel : celui d'empêcher la présence dans cette zone de forces armées étrangères. C'est ce qui avait conduit l'Union soviétique à prendre si nettement position contre l'intervention militaire

(1) Le télégramme nos 110-115 (Moscou, 8 janvier), non reproduit, constate que la « doctrine Eisenhower » passe au premier plan des préoccupations soviétiques. [Sur cette doctrine, voir ci-dessus le n° 18.]

franco-britannique. Mais l'U.R.S.S. admettait fort bien que la France recherchât — comme les autres usagers du Canal — des garanties de la liberté de navigation. Ce problème-là était soluble. Mais il était clair que les visées américaines, telles qu'elles paraissaient se dessiner actuellement, dépassaient de beaucoup la question de Suez ou celle des relations entre Israël et les états arabes. La déclaration, en voie de gestation, semblait trahir ces desseins d'une portée beaucoup plus vaste. C'est en particulier à cela que le Maréchal avait pensé lorsqu'il avait évoqué, au début de son entretien, les nuages qui assombrissaient l'aube de la nouvelle année.

Je me suis borné à répliquer que si chacun s'efforçait de contribuer à une solution raisonnable et équitable pour tous des deux principaux problèmes en suspens dans la région du Proche et du Moyen-Orient (Suez et Israël), la pacification générale qui s'ensuivrait enlèverait tout caractère inquiétant pour qui que ce soit à la doctrine américaine concernant ces régions, quelle qu'en puisse être la définition exacte.

2° M. Chepilov m'a exprimé, sans trop montrer de surprise, son regret de ne m'avoir pas vu depuis son retour de New York et m'a dit qu'il serait heureux de rétablir les contacts. Il m'a parlé du message présidentiel relatif au Proche-Orient, qui doit être soumis au Congrès, mais en marquant moins de préoccupation que le maréchal Boulganine. Il a affirmé sa conviction que le problème de Suez était soluble en tenant pleinement compte du lien évident qui existe entre la liberté de navigation sur le Canal et la sécurité économique, et même, dans une large mesure, militaire, des puissances de l'Europe occidentale, notamment de la France et de la Grande-Bretagne. Il fallait, selon lui, s'efforcer d'oublier les développements passés et considérer la situation actuelle et les problèmes qu'elle posait. Il m'a demandé si nous tenions toujours les six principes adoptés par le Conseil de sécurité [1] pour une base possible d'un règlement de l'affaire de Suez. Il a fait allusion au problème d'Israël dont il a reconnu l'importance, mais qui, à son avis, présentait un caractère moins urgent que celui du Canal. Il a exprimé l'espoir de meilleures conditions que celles qui avaient marqué la fin de l'année passée. En prenant congé, il a formulé à nouveau le désir de voir les relations personnelles se rétablir comme par le passé.

[1] Le 13 octobre précédent; *D.D.F.*, 1956-II, n° 269.

21

M. Van der Esch, Secrétaire du Comité permanent des armements de l'U.E.O.,

à M. de Beaumarchais, Directeur du services des Pactes au Ministère français des Affaires étrangères.

D. n° 1616/SP. Urgent. *Paris, 5 janvier 1957.*

Veuillez trouver ci-joint copie de la note établie à la demande de M. Goffin, en vue de son intervention au Conseil des ministres de l'U.E.O.

Si vous aviez des observations à formuler, M. Cristofini vous serait reconnaissant de bien vouloir lui en faire part au plus tard dans l'après-midi de lundi, afin qu'il puisse en tenir compte avant son départ pour Londres.

Annexe

Note sur les dix-huit mois d'activité du Comité permanent des armements

N. n° 1617/SP. *Paris, 5 janvier 1957.*

1. Au terme des dix-huit premiers mois d'activité du Comité permanent des armements et de son secrétariat international, il ne paraît pas inutile de faire le point des travaux accomplis jusqu'ici et des perspectives qu'il est raisonnable d'entrevoir.

Dans l'ordre de la filiation naturelle et même légitime, le Comité permanent des armements et son secrétariat international peuvent être considérés comme les héritiers, tout au moins partiels, du Comité d'armement du traité de Bruxelles et de son *Supply executive Committee.* Héritier partiel, car certaines des missions du comité de Bruxelles ont été reprises par des organismes de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.

L'Union de l'Europe occidentale ayant décidé, à juste titre, d'éviter tout double emploi avec l'O.T.A.N., il n'est pas inutile de passer en revue rapidement les activités des organismes de l'O.T.A.N. spécialisés dans les questions de matériel et, à la lumière des cinq dernières années d'activité de ces organismes et des dix-huit mois écoulés, de dégager les points où une action complémentaire de l'U.E.O. peut efficacement se placer.

*
**

Les deux principaux organismes de l'O.T.A.N. spécialisés dans les problèmes de matériel sont :

— Le bureau militaire de standardisation, relevant du Groupe permanent, qui étudie plus particulièrement l'aspect militaire et opérationnel du problème;

— La division production et logistique du Secrétariat général, qui se penche sur l'aspect technique et industriel du problème.

L'œuvre accomplie jusqu'ici est souvent méconnue. Elle est cependant loin d'être négligeable, surtout dans le domaine de la standardisation des méthodes opérationnelles et administratives et dans celui des éléments constitutifs de matériels finis. En effet, afin de faciliter la coopération tactique entre les unités de différentes nationalités, des accords de standardisation ont été conclus pour les procédures opérationnelles les plus importantes. Afin de s'assurer que les matériels en cours de mise au point dans les différents pays répondent dans la mesure du possible à des caractéristiques communes minima, des études portant sur ces caractéristiques militaires minima ont été entreprises, en particulier pour les matériels de grande diffusion. Toutefois, les progrès dans cette voie ont été plus lents qu'il n'eût été désirable et ce, en raison aussi bien du grand nombre de pays intéressés que des réticences nationales qui se manifestent. Des accords de standardisation, ou à défaut, d'interchangeabilité, ont pu également intervenir sur des éléments constitutifs dont l'importance en opérations est considérable. On peut citer, parmi les plus importants, ceux visant :

— la tension des appareillages électriques sur les véhicules tactiques;
— les tubes électroniques les plus usuels;
— certaines munitions d'artillerie et d'infanterie;
— les carburants d'aviation.

Un programme coordonné a pu être élaboré entre les divers pays européens intéressés, pour la production et l'échange des pièces de rechange des véhicules et de l'armement de type américain, et un programme analogue est en cours d'élaboration pour les pièces de rechange de l'avion *F. 84.*

Par contre, les résultats obtenus en matière de production en commun ou coordonnée de matériels finis ont été plus modestes, exception faite de certains accords conclus à l'occasion de commandes américaines en Europe. Les difficultés rencontrées sont de divers ordres :

1. La plus formelle, sinon la plus importante, est que le problème des approvisionnements est demeuré, aux termes du traité de l'Atlantique Nord, une responsabilité nationale. Les organes du Commandement atlantique, conscients des difficultés, sont donc enclins à insister sur le volume, la qualité et l'entraînement des forces mises à leur disposition d'une part, sur l'infrastructure commune à réaliser d'autre part, enfin sur certaines conditions minima que doivent respecter les procédures administratives et opérationnelles et certains produits d'usage courant.

2. Le problème du choix, puis de la production en commun de matériels finis, se complique d'un état de fait qui a empêché d'y apporter jusqu'ici une solution satisfaisante. Des chaînes de production existent dans de nombreux pays qu'il est difficile, sinon impossible, d'arrêter ou de modifier de façon sensible. Le problème se complique encore pour certains matériels — les véhicules par exemple — qui sont adaptés de modèles en usage dans le secteur civil. Enfin, les dates auxquelles les pays ont des fonds disponibles pour procéder au renouvellement des matériels en service sont loin de coïncider.

3. La production en commun ou coordonnée connaîtrait sans doute plus de chances de succès si le problème était abordé en commun dès le stade de la définition, puis de l'étude et de la fabrication du prototype. Mais, dans ce domaine, l'O.T.A.N. est gênée par la différence considérable qui existe entre les divers pays alliés, tant sur le plan technique que sur le plan économique. La différence considérable qui sépare sur ces plans les États-Unis d'Amérique d'une part, et la plupart des pays européens pris individuellement d'autre part, rend de plus en plus difficile un échange confiant et large des renseignements techniques indispensables, et par conséquent une coopération atlantique efficace dans les domaines de pointe.

En conclusion, les institutions de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord qui comportent, en particulier, un organisme chargé de définir la stratégie de l'Alliance et un commandement intégré ayant une responsabilité opérationnelle, sont particulièrement qualifiées pour traiter des questions de standardisation opérationnelle. Par contre, pour faire aboutir des questions de production en commun, et surtout les études et recherches préliminaires à cette production, l'O.T.A.N. se trouve gênée par la compétence exclusive-

ment nationale en matière d'approvisionnement, et surtout par les différences considérables qui séparent, sur les plans techniques et économiques, les divers partenaires de l'Alliance.

***

L'Union de l'Europe occidentale peut-elle aborder ces questions avec plus de chances ?

Il convient tout d'abord d'observer que le traité constitutif de l'U.E.O. a laissé expressément aux institutions qualifiées de l'Atlantique Nord le soin de régler les questions militaires qui sont de la compétence de l'O.T.A.N. Par contre, les pays membres ont accepté d'étudier en commun toutes les questions ayant trait, de près ou de loin, à l'approvisionnement et qui demeurent, au terme du traité de l'O.T.A.N., de leur compétence nationale exclusive. Les problèmes de création et de production de matériel, dont le choix et le financement sont une responsabilité nationale, reviennent donc tout naturellement aux institutions de l'U.E.O. chaque fois que les pays ont décidé d'agir en commun. Pour exercer cette fonction, le Conseil des ministres du 7 mai 1955 a créé un organisme permanent dont les caractéristiques les plus marquantes sont :

— le champ d'action très large, allant des études préliminaires jusqu'à la production même des matériels;

— la souplesse de la procédure, laissée au soin du Comité lui-même;

— la possibilité pour les gouvernements de se faire représenter, soit par leur délégué permanent, soit, compte tenu de la nature des questions à traiter, par des personnalités responsables de ces questions dans leurs administrations nationales;

— enfin, la possibilité de conclure des accords à deux, trois ou plusieurs membres, sans que soit requise l'unanimité. Cette possibilité prend toute sa valeur si on se rappelle que le Comité est, non un organe consultatif, mais une émanation directe des gouvernements, traitant des questions sur instruction et par délégation de ceux-ci.

C'est dans ce cadre dont la souplesse est à même d'accroître l'efficacité que les sept pays européens membres de l'U.E.O. — pays voisins et représentant sur le plan militaire la quasi-totalité des pays producteurs de matériel en Europe, pays d'un niveau social, économique et surtout technique comparable — peuvent aborder les deux séries de problèmes qui se posent dans le domaine des matériels d'armement :

a. La satisfaction des besoins immédiats en matériels finis, dans la mesure où ils ne sont pas encore comblés par des fournitures U.S. au titre de l'aide mutuelle ou par des fabrications nationales en cours;

b. Le renouvellement et la modernisation de ces matériels, c'est-à-dire le problème des études et recherches visant à créer ces types de matériels puis, à terme, celui de la production de ces matériels nouveaux.

I. *Satisfaction des besoins immédiats en matériels finis.*

Le meilleur moyen d'éviter le gaspillage dans les achats de matériels finis destinés aux forces armées consiste, en attendant une unification des matériels — souhaitable à la fois sur le plan opérationnel et sur le plan économique — en un échange de vues sur les programmes d'achat afin d'aboutir à une coordination plus poussée dans le temps et dans l'espace des principaux marchés à conclure.

Toutefois, dans l'immédiat, les pays membres de l'U.E.O., à l'exception de la République fédérale d'Allemagne, disposent des matériels correspondant à l'essentiel de leurs besoins et provenant soit de fournitures des États-Unis dans le cadre de l'aide mutuelle, soit de fabrications nationales.

La République fédérale d'Allemagne, principal client de matériels finis de type actuel, a élaboré la plus grande partie de son programme d'achat de matériels de première dotation à la suite de contacts bilatéraux. Elle y a été conduite par des intérêts respectables, liés aussi bien à la nature et à l'importance de l'aide américaine qu'à l'existence de

créances importantes de l'Allemagne sur des fournisseurs possibles, enfin, à la question des frais de stationnement des troupes alliées sur le territoire fédéral. Aussi bien de nombreux pays fournisseurs, membres de l'U.E.O., ont-ils renforcé cette tendance en envoyant des missions spéciales à Bonn ou en recevant des missions allemandes pour présenter les matériels que leur industrie était en mesure de fournir. Pour ces divers motifs, le Comité permanent des armements n'a pas joué le rôle de « bourse d'armements » que d'aucuns lui avaient assigné comme fonction principale, du moins initiale.

Il ne faudrait pas en conclure, toutefois, que le bilan des dix-huit mois passés est, dans ce domaine des matériels finis, entièrement négatif. Les pays fournisseurs et clients ont, au sein du Comité permanent des armements, échangé des informations militaires et techniques sur de nombreux types de matériels d'armement, soit par la diffusion de notes d'informations fournies par les pays constructeurs, soit sous la forme d'échanges bilatéraux, soit enfin, quand les matériels intéressaient à la fois trois pays ou plus, au sein de groupes de travail spécialisés. Ceux-ci ont principalement exploré des domaines où les besoins subsistent non seulement pour l'Allemagne fédérale qui constitue ses dotations initiales, mais aussi pour d'autres pays.

Les diverses armes antichars — des mines et des lance-roquettes à l'engin téléguidé, en passant par le canon — ont fait et font encore l'objet d'échanges de vues approfondis entre techniciens qualifiés des divers pays. Des démonstrations de canons, mines, roquettes et lance-roquettes, ont eu lieu en Belgique et en Italie. Il semble que le canon antichars de 90 mm soit, ou sera adopté par la Belgique, la France et la République fédérale d'Allemagne, sous réserve d'une amélioration de la munition et d'une adaptation à un engin douille porteur. Ce dernier problème pourra sans doute être examiné par un groupe de travail spécialisé. L'engin téléguidé fera prochainement l'objet d'essais tactiques financés en commun par l'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas. Ces essais ont pour objet essentiel, non de doubler les essais techniques auxquels la France a déjà procédé, mais de préciser l'emploi tactique de cette arme de conception entièrement nouvelle. Ils permettront par conséquent aux pays décidés à l'adopter de déterminer leurs besoins quantitatifs. Du volume de ces besoins on pourra conclure si une production en commun est nécessaire ou si, au contraire, la chaîne actuelle suffit à satisfaire les besoins.

Les armes antiaériennes de défense rapprochée font l'objet d'un rapport de synthèse par le délégué allemand au groupe de travail compétent. Si une conclusion intervient dans un sens positif quant au choix d'une même arme par deux ou plusieurs pays, l'évaluation des besoins quantitatifs, le rassemblement des ressources, les conditions de production de l'arme et de la munition pourront être abordés avec fruit.

D'autre part, le Comité a retenu lors d'une récente séance le principe de la création d'un groupe de travail pour l'étude de certains matériels d'artillerie et de marine.

II. *Problèmes de remplacement et de modernisation.*

Sur le plan militaire, la conception et la fabrication d'armes nouvelles destinées à remplacer ou moderniser les armes existantes dominent l'orientation de l'effort militaire du monde occidental. C'est un problème pour la solution duquel les pays de l'Europe ne pourront plus compter sur une aide américaine aussi importante que celle qui a permis le réarmement initial dans le cadre de l'O.T.A.N. D'autre part, réduits à leurs seules ressources, les pays européens pris isolément ne peuvent pas résoudre les multiples difficultés inhérentes aux problèmes de remplacement. Dans ces conditions, une collaboration très poussée sur le plan européen est nécessaire pour tirer le maximum de profit des ressources limitées dont l'Europe peut disposer. Une fois cette coopération réalisée, il y a tout lieu d'espérer qu'une aide américaine technique, peut-être même financière, sera plus facile à obtenir. Par ailleurs, une telle coopération ne risque pas d'être freinée par les obstacles de fait (existence de chaînes en cours) auxquels on se heurte dans le domaine des matériels finis.

Soucieux d'utiliser au mieux les ressources scientifiques, techniques et financières des pays membres, le Comité a abordé au cours des derniers mois le problème de la coopéra-

tion dans le domaine des études et des recherches. Cette activité se présente à l'heure actuelle sous deux formes :

1. Sur proposition britannique, le Comité vient de se mettre d'accord sur un système d'échanges de renseignements techniques relatifs à certains problèmes de pointe, tels que :

— l'échauffement cinétique des avions volant à grande vitesse;
— le calcul des structures d'avions;
— le décollage et l'atterrissage courts.

Sans doute, pour des raisons d'efficacité et de sécurité, ces échanges se feront-ils — au moins dans un premier plan — sous la forme de pourparlers directs entre pays ayant une communauté d'intérêts quant aux problèmes traités, ou disposant de ressources scientifiques leur permettant de contribuer d'une manière efficace à ces recherches.

Mais il semble qu'il faille se féliciter que le C.P.A. ait été choisi comme centre coordinateur de ces échanges. Sa composition permet de saisir rapidement et efficacement les autorités nationales responsables. Par ailleurs, la communication de résultats exploitables par d'autres pays en sera facilitée.

2. Les délégations française et allemande ont proposé, aux pays qui y seraient intéressés et disposés à y participer financièrement et techniquement, de procéder à des études en commun pour la mise au point de certaines armes, par exemple une conduite de tir simplifiée pour artillerie légère contre avions et un système d'armes légères antiaériennes à usage multiple.

Le gouvernement français, à cette occasion, a indiqué qu'il espérait que ces premiers stades seraient rapidement franchis et traceraient la voie d'une coopération permettant d'aboutir à une répartition des tâches, puis à une action en commun dans la conception et la fabrication de matériels finis.

Il est impossible de prévoir, à l'heure actuelle, le système de développement de ces activités nouvelles. Aussi, les conclusions du Comité, dans son rapport du ... [1] ont-elles été très prudentes. On peut espérer toutefois que le vœu exprimé ci-dessus ne restera pas lettre morte.

En conclusion :

1. Il apparaît qu'un pays seul (même ayant atteint, à l'aide de grands sacrifices et de longs efforts, l'état de développement technique que connaît aujourd'hui le Royaume-Uni par exemple) ne peut plus poursuivre son effort dans toutes les directions désirables et dans les délais souhaitables, en raison de la limitation de ses ressources aussi bien financières que techniques.

2. La coopération des pays producteurs européens permet certainement d'améliorer sensiblement les conditions du problème puisqu'ils représentent, ensemble, un potentiel scientifique, technique et économique de l'ordre de trois à quatre fois celui du Royaume-Uni pris comme exemple.

3. Le premier stade de cette coopération ne peut être qu'intergouvernemental, la puissance publique pouvant seule lever, totalement ou partiellement, le secret qui frappe ces études.

4. Toujours dans ce premier stade, la procédure doit être aussi souple que possible, les combinaisons de problèmes à traiter et de pays à associer étant très variées.

5. Le Comité permanent des armements de l'Union de l'Europe occidentale paraît le meilleur lien possible pour nouer cette coopération puisqu'il rassemble, ou peut rassembler les représentants qualifiés des gouvernements de pays voisins ayant sensiblement le même niveau technique et auxquels se posent de nombreux problèmes communs.

6. Le démarrage de la première étape a été favorisé par l'atmosphère de confiance qui règne au sein du Comité permanent des armements, et qui permet à chacun des états membres d'exposer sans réticence son point de vue, ses préoccupations.

[1] Un blanc a été laissé (on lit en filigrane : deuxième semestre).

7. Il convient dès maintenant de réfléchir à la deuxième étape qui devrait voir s'établir une répartition des tâches, voire peut-être une action commune englobant le problème de remplacement dans son ensemble.

8. Mais ce pas en avant, qui peut se révéler déterminant pour l'avenir du Comité permanent des armements, exige que les hésitations actuelles à l'égard des institutions de l'U.E.O. soient éliminées. Poser trop longtemps le problème de l'avenir de l'U.E.O. peut être dangereux pour l'œuvre entreprise, car cette attitude encourage à la fois les adversaires de toute coopération et les partisans d'une formule d'intégration plus rigide.

9. Il est nécessaire en même temps d'indiquer, sinon à l'opinion publique même, du moins aux responsables nationaux et peut-être aux parlementaires, la perspective plus lointaine découlant de nos travaux actuels. Celle-ci comporte deux aspects :

— Sur le plan de la défense, l'activité du Comité constitue le seul moyen de préserver (à terme) une certaine indépendance technique et industrielle des pays européens et de leur permettre de doter leurs forces armées d'armes modernes adaptées à l'évolution militaire et technique en cours;

— Sur le plan industriel et économique, il convient de ne pas oublier que la valeur et le rayonnement d'une partie des industries de transformation dépendent à plus ou moins longue échéance du développement des techniques de pointe. La deuxième guerre mondiale a montré à la fois l'essor prodigieux de la technique militaire et la possibilité d'appplication à court terme à des secteurs civils de plus en plus nombreux.

10. Les institutions de l'U.E.O. peuvent apporter pour cette action un cadre valable. En effet :

— Les investissements nécessaires dans le domaine des industries de pointe sont tellement élevés et souvent d'un rendement immédiat si faible, qu'une intervention de la puissance publique est parfois indispensable. L'expérience montre que même au sein d'unités économiques telles que les U.S.A., l'effort industriel dans certains domaines ne peut être amorcé que par la puissance publique, et le plus souvent pour des motifs d'ordre militaire. Un organisme gouvernemental ou intergouvernemental paraît donc indiqué pour harmoniser les efforts nationaux dans ce domaine;

— La variété même des problèmes à traiter rend difficile la création d'organes spécialisés dans tel ou tel domaine, car la coordination de ceux-ci serait impossible sans une autorité politique coiffant ces institutions techniques;

— Les pays pouvant s'unir dans cet effort doivent être le plus proches possible les uns des autres sur les plans géographique, politique, technique et économique;

— Même entre ces pays, les différences qui subsistent, soit sur le plan de l'organisation, soit sur le plan technique et économique, exigent que des solutions pragmatiques soient recherchées patiemment, parfois cas par cas.

Dans cet ordre d'idées, il paraît souhaitable :

a. Que les gouvernements membres de l'U.E.O. marquent leur confiance au C.P.A. en déclarant que la période de démarrage de cet organisme a justifié sa création et qu'ils s'engagent dorénavant à utiliser pleinement les possibilités offertes par la charte du Comité;

b. Que par une utilisation intensifiée de la méthode « cas par cas », les gouvernements mettent le Comité en mesure d'étendre son action à tous les problèmes essentiels liés à l'approvisionnement des forces en matériels existants ou à créer.

c. Que les gouvernements étudient dès maintenant les possibilités qui se présentent pour une répartition des tâches, surtout dans le domaine des études, des recherches et des essais.

22

M. GILLET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,
AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 81 à 88. Priorité absolue.
Très urgent. Réservé.

Tunis, 7 janvier 1957, 9 h.

(*Reçu :* 9 h. 30.)

Prière de communiquer à Rome[1] *pour M. Maurice Faure.*

Je me réfère à votre télégramme n°s 90 à 93[2].

J'ai vu aujourd'hui après-midi 6 janvier M. Bourguiba. D'emblée, le président du Conseil m'a exprimé sa surprise de l'ajournement de votre voyage à Tunis.

J'ai aussitôt marqué combien son discours de Kairouan avait produit à Paris une impression défavorable. J'en ai repris les passages les plus marquants, en soulignant ce qu'avait d'inacceptable pour nous les déclarations concernant : 1° « l'impossibilité d'une coopération véritable et sincère entre la France et les peuples du Maghreb tant que durerait la guerre d'Algérie »; 2° l'alternative brutale devant laquelle le Président entendait placer la France; 3° l'annonce de « la préparation d'une action qui rapprocherait l'heure de la libération des peuples algériens »; 4° le choix fait par le peuple tunisien d'être aux côtés des peuples algériens et non aux côtés de la France.

De telles déclarations, à la veille de l'arrivée du secrétaire d'État aux Affaires étrangères et en présence du président du Conseil d'un état étranger, revêtaient un caractère inamical aux yeux du gouvernement français et avaient amené celui-ci à douter de l'utilité des entretiens prévus et du désir véritable du président du Conseil de normaliser les rapports franco-tunisiens.

M. Bourguiba s'est alors montré surpris de la réaction française [à] des propos qu'il avait eu l'occasion de tenir maintes fois en public et en privé. Il avait, en plusieurs occasions, exposé les mêmes idées à divers

[1] Où le secrétaire d'État avait des entretiens avec les autorités italiennes.

[2] M. Maurice Faure devait arriver à Tunis le 6 janvier, accompagné de M. Roger Seydoux, qui aurait ainsi achevé la mission extraordinaire dont il avait été chargé. Le secrétaire d'État devait préparer avec ses collaborateurs et des experts la poursuite des conversations franco-tunisiennes. Or, le 4 janvier, M. Bourguiba prononça, à Kairouan, au cours d'une cérémonie organisée en l'honneur du chef du gouvernement libyen, M. Ben Halim, le discours auquel il est fait allusion dans le présent télégramme. Par télégramme n°s 90-93 du 5 janvier, non reproduit, le chargé d'affaires français à Tunis était informé que le gouvernement français avait été conduit à différer le voyage en question, et relevait notamment le passage où M. Bourguiba avait mis en doute la possibilité de rétablir une coopération sincère entre les deux pays.

membres du gouvernement français, et en particulier à M. Chaban-Delmas lors de son voyage à Tunis. Sa position à cet égard n'avait pas changé. Il tenait à rester sur le plan des déclarations et à éviter toute immixtion ou action politique directe. C'est ainsi qu'il avait estimé avec M. Ben Halim qu'il était inopportun et prématuré d'envisager des initiatives concrètes.

En ce qui concernait les rapports avec la France, rien n'avait changé de sa position antérieure. Votre voyage à Tunis lui paraissait extrêmement désirable. Répondant à une question de ma part, il a précisé qu'il était nécessaire de normaliser nos rapports et de régler tous les problèmes pendants. Votre voyage devait permettre un examen d'ensemble, et il lui apparaissait utile qu'il intervînt dès que possible.

Certes, ajouta-t-il, on ne peut nier que l'affaire algérienne, jusqu'à son règlement, empêchera la collaboration franco-tunisienne d'être complète et fructueuse sous tous ses aspects. Le gouvernement français s'en rend certainement compte. Je ne méconnais pas les difficultés d'un règlement algérien, et mon seul désir est de le faciliter. Mais, tout cela ne doit pas empêcher de régler les rapports franco-tunisiens dans tous les domaines où cela est possible.

M. Bourguiba ajouta alors qu'il avait fait le geste public de rétablir les relations diplomatiques à un moment où nos rapports étaient tendus ou rompus avec les pays arabes. il avait désigné M. Masmoudi il y a plusieurs semaines, et malgré cela, il n'avait pas encore été pressenti au sujet d'un ambassadeur de France à Tunis. Il regrettait ce fait, autant que d'apprendre presque quotidiennement, par la voie de la presse, la désignation possible d'une série de titulaires éventuels. Aujourd'hui même, il amenait dans le camp de l'Occident un pays membre de la Ligue arabe et le détachait ainsi de « l'impérialisme nassérien ».

C'étaient là, à ses yeux, autant de manifestations qui témoignaient de son désir constant et profond de s'entendre avec la France et de s'associer aux pays occidentaux.

J'ai repris alors la critique du discours de Kairouan, et ai marqué à nouveau combien étaient différentes des prises de position en privé et les manifestations publiques. J'ai précisé combien l'emploi de certains mots était peu admissible. Mon interlocuteur a paru admettre que dans l'improvisation d'un discours, certains termes pouvaient donner une force extrême à l'expression de sa pensée. Il a alors indiqué que dans le communiqué publié [1], après la signature de l'accord tuniso-libyen il avait pris soin, malgré le désir de certains, de parler de « droit à l'indépendance de l'Algérie » et non pas « d'indépendance »; dans son esprit, cela signifiait qu'il restait fidèle à la notion d'étapes et de progressivité. C'est ce qu'il envisageait également lorsqu'il avait parlé de « solution équitable ».

[1] Allusion à un traité de bon voisinage conclu le 6 janvier entre les douze pays : voir ci-après le n° 24 (note).

La conversation s'est alors prolongée. J'ai abordé avec M. Bourguiba d'une manière satisfaisante une série de points en suspens, dont je vous entretiens par télégramme séparé.

À la fin de notre entretien, le président du Conseil m'a indiqué qu'il comptait se rendre à Gafsa et Tozeur à la fin de la semaine, et qu'il estimerait très heureux que vous puissiez venir à Tunis dès le lundi 14 janvier.

23

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 79 à 85. Réservé. *Moscou, 7 janvier 1957, 17 h. 5*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

1° Au cours de la réception birmane du 4 janvier, M. Chepilov a confirmé que le Soviet suprême, qui devait être convoqué dans la première quinzaine de janvier, ne pourra se réunir avant la fin du mois ou le début de février.

Le ministre des Affaires étrangères a spécifié que ce délai provenait de la nécessité de réviser le plan de cinq ans [1] et tenir compte des incidences financières de cette révision avant de faire approuver le budget.

La correspondance de ce poste a déjà indiqué les raisons principales qui ont obligé à revoir les prévisions en matière de production et de distribution.

Il s'agit, en premier lieu, du changement de sens des rapports économiques entre les démocraties populaires et l'U.R.S.S. Alors que jusqu'ici, l'Union soviétique exploitait les pays satellites, elle est obligée aujourd'hui, pour les conserver dans son orbite, de leur prêter assistance. En même temps, elle doit faire face aux nombreux engagements auxquels l'a conduite sa politique de soutien aux pays sous-développés et d'encouragement aux jeunes nationalismes asiatiques ou africains. Elle doit tenir compte enfin, de l'aspiration générale du peuple soviétique à des conditions d'existence meilleures [2].

[1] Le bilan d'exécution de la première année du plan quinquennal (1956-1960) publié par l'Office des statistiques, le 31 janvier (télégramme n°s 429-434 du 31 janvier 1957, non reproduit), permettra d'apprécier la gravité des problèmes économiques connus alors par l'Union soviétique.

[2] Le télégramme n° 1797 du 30 avril non reproduit indique les modifications apportées par le 6e plan quinquennal au profit des biens de consommation. Le 10 mai, la session du Soviet suprême sera close par l'adoption de deux lois, l'une fixant les grandes lignes de la réforme industrielle, l'autre modifiant la Constitution en relation avec cette réforme (télégramme n°s 1991-2005 du 11 mai, non reproduit).

La conjonction de ces trois facteurs a placé l'économie soviétique dans une passe difficile. Les délais successifs dans la convocation du Comité central, puis du Soviet suprême illustrent la gravité des problèmes ainsi posés à ses dirigeants.

2° D'autres indices en sont fournis par la stagnation depuis plusieurs semaines des négocations économiques avec la France, par l'ajournement des pourparlers commerciaux qui devaient s'ouvrir en novembre dernier avec la Suède et par le retard apporté dans l'établissement des listes annuelles d'échanges entre l'U.R.S.S. et la Yougoslavie. Cette situation explique sans doute également que la révision du plan et du budget n'ait pas été mise au point avant les négociations avec la délégation gouvernementale de l'Allemagne orientale, actuellement à Moscou, et avant la visite dans la capitale soviétique du chef du gouvernement chinois, visite au cours de laquelle doit être examinée à nouveau l'aide soviétique au gouvernement de Pékin pour l'accomplissement de son plan de cinq ans.

Dans la conjoncture actuelle, les problèmes économiques et financiers qui assaillent, en faisceau, les dirigeants soviétiques revêtent manifestement la plus haute importance politique.

À propos de la « doctrine Eisenhower » [1], le maréchal Boulganine m'a dit le 4 janvier, sans réussir à dissimuler une certaine irritation, que l'U.R.S.S. ne craignait pas au Moyen-Orient la compétition avec les États-Unis.

Il est clair cependant que les embarras économiques avec lesquels le gouvernement soviétique est actuellement aux prises entrent, pour une large mesure, dans la nervosité manifesté par Moscou à l'annonce d'un nouveau programme américain d'aide économique aux pays arabes.

24

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 91 à 108. Urgent. Réservé. *Moscou, 8 janvier 1957, 12 h. 30.*
(*Reçu :* 11 h.)

1° Un rapide regard en arrière sur l'attitude de Pékin à l'égard de l'U.R.S.S. et du communisme occidental, depuis le huitième Congrès du parti communiste chinois, permet de mieux dégager le sens et la portée du voyage de M. Chou En-Laï [2] à Moscou et de sa prochaine visite à

[1] *D.D.F.*, 1956-III, n° 332; ci-dessus n° 18.

[2] M. Chou En-Laï devait partir le 10 janvier de Moscou pour Varsovie et passer la journée du 15 à Budapest avant de revenir quelques jours à Moscou. Sur les déplacements de l'homme d'État chinois, voir ci-après les n°s 25 (note), 33, 46, 47, 51, 53, 54, 57, 58, 72, 76 (et note).

Varsovie, à deux mois à peine de l'intervention des forces armées soviétiques en Hongrie et au lendemain du communiqué publié le 5 janvier par les délégués des cinq gouvernements et partis communistes réunis à Budapest [1].

2° Tout en rendant hommage au rôle d'initiateur de l'U.R.S.S. et en lui reconnaissant une sorte de primat, le huitième Congrès du parti communiste chinois, tenu en septembre dernier, était apparu comme la consécration du rôle croissant que Pékin jouait dans la direction du mouvement communiste mondial, et de l'autorité, sinon de l'autonomie dont la Chine jouissait désormais. En même temps, il illustrait avec éclat la thèse des « particularités nationales » dans l'édification du socialisme. Enfin, il donnait l'impression que les communistes chinois, s'ils entendaient maintenir une cohésion idéologique fondamentale avec les camarades soviétiques, étaient disposés à prendre quelque distance à l'égard de Moscou, ne serait-ce que pour gagner de nouvelles sympathies et ajouter à leur prestige croissant.

3° Les positions ainsi adoptées par le huitième Congrès pouvaient s'interpréter comme une confirmation des sympathies marquées par Pékin à l'égard de la Yougoslavie. Ayant établi en décembre 1954 des rapports avec Belgrade, le gouvernement chinois avait, selon les paroles de Chou En-Laï, salué comme « un événement de grande portée » le rétablissement des relations amicales entre l'U.R.S.S. et la Yougoslavie. Ce pays se voyait ainsi approuvé dans une attitude qui, tout en maintenant la solidarité idéologique entre les partis, soulignait le principe de la diversité des voies d'accès au socialisme et de l'autonomie de chaque parti en face de Moscou. En même temps, l'U.R.S.S. était encouragée à continuer à reviser, sur la base du respect des particularités mutuelles et de l'égalité des droits, ses rapports avec les démocraties populaires.

Lors de la crise polonaise d'octobre, de nombreuses dépêches de presse indiquèrent que le mouvement Gomulka trouvait à Pékin une large compréhension. Au cours de la première semaine des troubles de Budapest, il apparut également que certaines des revendications hongroises rencontraient les sympathies chinoises.

4° Le 1er novembre, dans une déclaration gouvernementale, Pékin prenait officiellement position dans le problème crucial des rapports entre Moscou et les démocraties populaires.

[1] Du 1er au 4 janvier, s'était tenue à Budapest une réunion secrète des délégués des gouvernements et des partis communistes d'U.R.S.S., de Bulgarie, de Tchécoslovaquie, de Roumanie et de Hongrie, à laquelle assistaient MM. Krouchtchev et Malenkov. La Conférence s'était félicitée qu'en Hongrie, les « tentatives de détruire le régime de démocratie populaire... (eussent) été réduites à néant » et avait apporté son plein soutien au gouvernement Kadar. Il avait été procédé à des échanges de vues au sujet de la déclaration soviétique du 30 octobre 1956. (Sur cette déclaration, voir *DDF*, 1956-III, n° 103, note), qui « répond(ait) entièrement aux intérêts du renforcement des relations amicales entre les pays socialistes, sur la base du respect des principes léniniens de l'égalité, du respect des intérêts de tous les peuples, de la non-ingérence dans les affaires intérieures réciproques sur les principes de l'internationalisme prolétarien ».; Elle s'en prenait à la « doctrine Eisenhower » pour le Proche-Orient et souhaitait éviter le retour à la guerre froide (*Le Monde* du 8 janvier, p. 5).

Approuvant la déclaration soviétique du 30 octobre, les dirigeants chinois félicitaient leurs camarades de Moscou de s'être engagés résolument dans la voie du respect de la souveraineté et de l'égalité des pays socialistes.

5° Le gouvernement chinois n'hésitait pas à ranger parmi les erreurs staliniennes ou leurs conséquences, le comportement soviétique à l'égard de la Yougoslavie en 1948-1949 et les récents événements en Pologne. Il approuvait même expressément les revendications formulées récemment par les peuples polonais et hongrois et concernant la démocratisation, l'indépendance, l'égalité des droits et le niveau de vie. Toutefois, en ce qui concerne les dirigeants, les Polonais se voyaient seuls félicités de leur vigilance à l'égard des dirigeants réactionnaires. Ce langage impliquait évidemment une réserve à l'égard des dirigeants hongrois. Il comportait en outre une certaine ambiguïté. Il déclarait que la question du rassemblement des larges masses populaires contre une petite minorité d'éléments réactionnaires représentait un problème intéressant non seulement un pays mais beaucoup de pays socialistes, y compris la Chine. Pékin revendiquait ainsi le droit d'être consulté sur la décision à prendre, aussi bien par Budapest que par Moscou. Pour le reste, en ce qui concerne l'affaire hongroise, il demeurait sur la réserve.

Très vite cependant, l'attitude de Pékin se précisa : dès le 3 novembre (c'est-à-dire au lendemain même du jour où l'on suppose qu'a été prise la décision soviétique concernant la seconde intervention), le *Jen Minh Ji Pao* affirmait « qu'aucune situation ne pouvait jamais servir de prétexte à la rupture de l'unité des pays socialistes et de l'amitié avec l'U.R.S.S. ». Après les événements dramatiques dont Budapest fut le théâtre, du 4 au 7 novembre, les marques d'approbation de l'attitude soviétique se firent plus nombreuses dans la presse chinoise. Enfin, le 29 décembre, à la suite d'une réunion du Politburo, l'organe du parti communiste réaffirma, d'une façon massive et sans ambiguïté ni réserve, son approbation de la thèse soviétique sur la Hongrie, comme étant « la position entièrement juste de l'internationalisme prolétarien ». Le parti communiste hongrois regroupé par Kadar était encouragé à la vigilance.

6° Le manifeste chinois du 29 décembre demeure élogieux à l'égard des dirigeants polonais, avec toutefois une certaine nuance. Il les félicite d'avoir discerné à temps le « danger contre-révolutionnaire » et de continuer « à prendre les mesures pour y faire face », le péril n'étant pas encore écarté. Les allusions à l'action nocive de certains journaux « des pays socialistes » semblent bien viser la presse polonaise.

7° C'est à l'égard de la Yougoslavie que l'attitude chinoise marque le changement le plus net. On s'était demandé pourquoi la presse chinoise, après avoir pendant un mois fait le silence complet autour du discours de Pula (11 novembre), l'avait soudain publié intégralement (cf. n° 1178 de Belgrade)[(1)]. Il apparaît aujourd'hui que c'est pour soumettre à une critique courtoise mais sévère les positions adoptées par Tito. Le chef du

[(1)] Du 21 décembre 1956, reproduit au tome précédent sous le n° 308.

parti communiste yougoslave se voit reprocher d'avoir critiqué, dans un esprit non amical, la plupart des partis frères, de s'être attaqué non seulement à Staline mais au système soviétique lui-même, et d'avoir oublié la nécessité première de défendre l'internationalisme prolétarien. De l'attaque sympathique observée naguère encore à l'égard de Tito, les communistes chinois en sont arrivés à une réprobation sans aller toutefois, à l'instar de la presse soviétique, jusqu'à accuser le Maréchal de faire le jeu des impérialistes.

8° C'est peu de temps après la clôture du huitième Congrès du parti communiste chinois que s'est ouverte entre l'U.R.S.S. et les démocraties populaires une ère de difficulté qui ne peuvent être considérées comme réglées et qui ont mis en péril, en même temps que l'édifice politique et militaire édifié par Staline, l'unité du mouvement communiste international.

Des divers mobiles qui au cours de cette crise, ont inspiré l'attitude chinoise, le désir de préserver cette unité paraît bien avoir été le principal ou du moins l'être devenu très rapidement. Ce n'est pas que les dirigeants chinois aient, en quoi que ce soit, renoncé aux thèses exposées au Congrès de Pékin concernant le respect des particularités nationales, l'égalité des droits ou l'autonomie des divers pays. Les communistes chinois sont au contraire convaincus que c'est seulement sur cette base que peut être sauvegardée et maintenue l'unité du prolétariat international indispensable pour tenir en échec les impérialistes encore très forts, et pour éviter de leur part de dangereux retours offensifs.

Bien disposés à l'origine à l'égard des mouvements populaires qui se manifestaient en Pologne et en Hongrie, comme ils l'étaient à l'égard de la politique de Tito, ils n'ont pas tardé à réaliser que les événements de Hongrie risquaient fort, si on leur laissait libre cours, d'amener la défection complète de ce pays, d'affaiblir le camp socialiste, de constituer un exemple contagieux et de provoquer en Europe la désagrégation du mouvement communiste. Ils ont réalisé très vite toute la gravité du péril et ont réagi en conséquence. Ils ont bientôt prêté à l'U.R.S.S. tout leur appui moral et politique, tout en sachant parfaitement que cette attitude risquait de leur nuire auprès de certains mouvements asiatiques, profondément choqués de la brutalité soviétique en Hongrie.

9° Il s'ensuit qu'au cours des conversations qu'il aura à Moscou comme à Varsovie, le chef du gouvernement chinois sera sans doute amené à donner aux Soviétiques comme aux Polonais des conseils de modération. Aux premiers, il représentera l'effet déplorable produit par les événements de Budapest dans les capitales asiatiques enclines à voir en l'U.R.S.S. le défenseur de l'indépendance des peuples et le champion des solutions pacifiques. Il leur recommandera d'aller aussi loin que possible dans la voie de l'assistance économique et des concessions aux aspirations nationales polonaises et hongroises. Il les incitera à prendre les mesures appropriées pour éviter des troubles dans les autres démocraties populaires. Aux autres, il conseillera de ne pas dépasser certaines limites dans leurs revendications et dans leur comportement, afin d'éviter de compromettre la cause commune des pays socialistes.

Le voyage de Chou En-Laï apparaît ainsi comme destiné avant tout à réparer les failles du communisme occidental et à aider l'U.R.S.S. à remettre de l'ordre dans la zone européenne du camp socialiste, et peut-être à dissiper certaines illusions sur le rôle de la Chine.

Tout en saluant l'aide précieuse qui leur est ainsi apportée, les dirigeants soviétiques ne peuvent manquer d'avoir conscience de la position d'obligés dans laquelle ils risquent de se trouver placés. C'est probablement la raison pour laquelle, avant l'arrivée de Chou En-Laï à Moscou, M. Khrouchtchev s'est hâté de se rendre à Budapest et d'annoncer, sans doute d'une façon prématurée, que l'ordre s'était rétabli en Hongrie et que le communisme occidental était de nouveau en plein essor.

25

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 40 à 42. *Varsovie, 8 janvier 1957, 11 h.*

(*Reçu :* 18 h. 47.)

La réunion de Budapest [1] n'a encore fait l'objet dans la presse polonaise d'aucun commentaire.

Dans les milieux politiques, certains interprètent l'absence de la Pologne comme une manifestation d'ostracisme à son égard, d'autres prétendent que le parti polonais aurait fait savoir que, fidèle à sa doctrine de non-ingérence et d'établissement des rapports entre partis sur des bases bilatérales, tout récemment réaffirmée par le communiqué polono-yougoslave [2], il avait préféré ne pas participer à la réunion.

Il semble, en fait, que les Polonais n'aient pas été invités. Certains s'en réjouissent, puisque la Pologne est ainsi dispensée d'appuyer la politique suivie par les Russes en Hongrie et l'action du gouvernement Kadar. D'autres ressentent vivement le fait d'avoir été tenus à l'écart. D'autant plus que la Pologne porte un intérêt tout particulier aux affaires hongroises et qu'au lendemain du voyage de M. Gomulka à Moscou, on avait ici l'espoir de jouer un rôle dans la normalisation de la situation en Hongrie.

Certains enfin se demandent si le choix des participants à la réunion de Budapest n'indique pas une volonté soviétique de resserrer les liens avec les partis fidèles et de préparer l'isolement moral de la Pologne au sein du camp socialiste. Cet isolement paraît déjà être sensible, et ce ne

(1) Sur cette réunion, voir ci-dessus le n° 24 (note).
(2) Communiqué en date du 31 décembre 1956.

sont pas, dans la situation de dépendance où se trouve encore la Pologne, les contacts recherchés avec les partis socialistes de l'Ouest qui peuvent le rompre.

Aussi les Polonais sont-ils particulièrement anxieux de ce que leur apportera la visite de M. Chou En-Laï [1].

26

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Bruxelles, Rome, Luxembourg, La Haye, Londres.

T. n°s 48; 15; 58; 7; 15; 213. *Paris, 8 janvier 1957.* [2]

Les chefs de délégation à la conférence de Bruxelles [3] ont examiné les 4 et 5 janvier 1957 les problèmes de l'agriculture et des pays d'outre-mer dans le cadre du Marché commun, ainsi que certaines questions relatives au Fonds d'investissement. Ils ont discuté d'autre part de la création d'une usine de séparation isotopique au sein d'Euratom et de la suite à donner à une demande d'adhésion israélienne au syndicat d'études institué pour la préparation de cette usine.

I. Un accord définitif n'a pu encore se faire touchant trois aspects essentiels du problème de l'agriculture :

— Les conditions de fixation de prix minima pour vente, dans un état-membre, de produits agricoles d'autres états-membres;

— L'achat, par chacun des Six, des produits de ses partenaires du Marché commun par préférence à ceux des pays tiers.

— Les attributions des organisations agricoles communes et le maintien temporaire des organisations nationales.

En ce qui concerne les pays d'outre-mer, la délégation allemande a fait part de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve, avant la réunion du Cabinet fédéral prévue pour le 16 janvier, de prendre position à l'égard des propositions franco-belges de décembre dernier [4].

[1] Le président du Conseil chinois arrivera à Varsovie le 11 janvier et, après avoir prononcé le 12 janvier un discours sur la nécessité de maintenir l'unité du camp socialiste, signera le 16 janvier la déclaration commune sino-polonaise. Voir ci-après le n° 47 (et note).

[2] Par courrier.

[3] Il s'agit de la conférence des représentants des six états membres de la C.E.C.A., décidée à la Conférence de Venise de mai 1956, pour mettre sur pied la rédaction des traités du Marché commun et de l'Euratom, et présidée par P. H. Spaak.

[4] À la conférence intergouvernementale de Bruxelles pour le Marché commun et l'Euratom, un groupe *ad hoc* avait été constitué le 29 novembre 1956 pour « approfondir... les modalités techniques de l'association des pays et territoires d'outre-mer au Marché commun » contenues dans un rapport franco-belge du 15 novembre précédent. La Comité *ad hoc* rédigeait un nouveau rapport, non reproduit en raison de son caractère éminemment technique.

La délégation néerlandaise a confirmé les réserves de La Haye touchant une participation des Pays-Bas à des investissements publics non rentables.

L'Italie, en revanche, a adopté une attitude plus proche de nos vues, demandant seulement que, le moment venu, certaines clauses de sauvegarde soient prévues en sa faveur, visant la circulation des travailleurs et la protection de sa production d'agrumes.

Au début de cet échange de vues, M. Maurice Faure avait rappelé l'importance politique fondamentale que revêt, aux yeux du gouvernement français, le problème de l'association des T.O.M.

Au cours de la même session, certaines divergences de vues relativement secondaires n'ont pas encore été entièrement aplanies en ce qui concerne le Fonds d'investissement (notamment la répartition des sièges d'administrateurs).

II. En ce qui concerne la négociation d'Euratom, aucune décision n'a encore été prise sur le projet français tendant à une décision de principe en faveur de la construction d'une usine de séparation des isotopes [1]. En présence des nouveaux prix, publiés le mois dernier, de l'uranium 235 mis par les États-Unis à la disposition des pays occidentaux sous réserve d'un contrôle de leur utilisation, nos interlocuteurs hésitent à s'engager dans une création dont l'intérêt politique est évident, mais qui ne leur apparaît pas comme économiquement rentable.

D'autre part, la demande d'admission au sein du syndicat d'études pour la séparation des isotopes présentée par le gouvernement de Tel Aviv a suscité des réserves de la part de nos partenaires.

Les chefs de délégation poursuivront, le 11 janvier, l'examen du problème agricole; ils tiendront ensuite, à partir du 17 janvier, une session permanente destinée à hâter l'élaboration des traités d'Euratom et du Marché commun, avant la conférence des ministres des Affaires étrangères à laquelle il appartiendra, les 27 et 28 janvier, de trancher les principales questions qui seront, à ces dates, encore en suspens.

[1] Le 13 décembre 1956, le gouvernement français avait proposé à ses cinq partenaires de l'Euratom que les six pays prissent l'engagement de construire une telle usine à partir du 1er juillet 1957. Si Paris ne pouvait convaincre ses partenaires, M. Goldschmidt recommandait que le gouvernement français prît au plus tard à cette date la décision d'édifier seul cette usine, complément indispensable de son effort nucléaire : la production d'uranium 235 libre de toute condition d'emploi était en effet un facteur indiscutable de l'indépendance française comme de l'indépendance européenne (Note de M. B. Goldschmidt sur « La recherche de la collaboration européenne en matière de séparation isotopique de l'uranium », du 26 décembre 1956, non reproduite).

27

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 171 à 177 [1]. Réservé. *Londres, 9 janvier 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

1. Mon collègue israélien a remis le 7 janvier à M. Selwyn Lloyd un aide-mémoire sur la position du gouvernement de Tel Aviv au sujet de la navigation dans le golfe d'Akaba. Il est indiqué dans ce document, dont je vous communique le texte par la valise, qu'Israël considère indispensable d'obtenir des assurances internationales très précises sur ce point avant de retirer ses garnisons des deux îles de Tiran et de Sham-Elman où les Égyptiens avaient installé leurs batteries côtières.

À cette occasion, le département compétent du Foreign Office a déclaré à l'un de mes collaborateurs que l'on tenait ici pour nécessaire le retrait des troupes israéliennes stationnées dans cette zone. Dans l'esprit des services britanniques, des éléments de la force des Nations Unies pourraient, selon le processus adopté au Sinaï, y assurer la relève des unités juives. On pensait à Londres que le départ de ces unités devrait s'effectuer dans un délai très rapide afin d'éviter, si possible, une offensive des états arabes à l'O.N.U.

Les Britanniques considéraient qu'une fois franchie cette étape, des assurances devraient être données à Israël sur la liberté d'accès dans le Golfe. On pourrait envisager soit la signature d'un accord international dont les pays riverains seraient les signataires, soit des déclarations unilatérales de l'Égypte et de la Jordanie, d'Israël et de l'Arabie séoudite, soit encore une résolution des Nations Unies. Mon collaborateur s'est borné à évoquer à cet égard le précédent de 1951 sur la navigation dans le canal de Suez, en marquant que la résolution de l'O.N.U. [2] n'avait pas empêché les Égyptiens d'interdire le passage de la voie d'eau aux navires israéliens.

2. M. Elath a d'autre part entretenu le secrétaire d'État des préoccupations que cause à Israël la présence en Jordanie des quelque 1.500 fedayins qui, de Gaza, avaient pu rejoindre le territoire du royaume hachémite lors des opérations militaires. Selon le Foreign Office, le gouvernement d'Amman aurait indiqué aux Britanniques que les individus

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 75-81) et Washington (n°s 92-98).

[2] La résolution S/2322 du 1er septembre 1951 invitait l'Égypte à lever les restrictions mises au passage des navires marchands et marchandises de tous les pays par le canal de Suez quelle que soit leur destination et à ne plus mettre d'entraves à ce passage. Nations Unies, *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité,* 1951, p. 10-11.

en question avaient été concentrés dans un camp par les autorités jordaniennes. On reconnaît cependant ici qu'il existe en Jordanie d'autres bandes de fedayins recrutés par l'attaché militaire égyptien à Amman.

3. En ce qui concerne Gaza, M. Ben Gourion aurait récemment déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre à Tel Aviv [1] qu'il pensait que l'administration de ce territoire serait beaucoup plus efficace sous le contrôle israélien que sous celui des Nations Unies. Il aurait ajouté que l'on pourrait concevoir une sorte de supervision par l'O.N.U. de l'administration israélienne de la zone.

Sur ce point, la position du gouvernement britannique demeurait celle qui avait été exposée par M. Selwyn Lloyd à la Chambre des Communes le 3 décembre (mon télégramme n° 5376 [2]). On estimait à Londres que :

1° Conformément aux résolutions des Nations Unies, Israël devrait retirer le plus tôt possible ses troupes de la zone de Gaza;

2° La prise en charge par l'O.N.U. de ce territoire constituerait la meilleure solution.

La substance des points 1° et 2° ci-dessus m'a été confirmée hier soir par mon collègue israélien. M. Elath a ajouté que, pour la première fois depuis un certain temps, l'accueil de M. Selwyn Lloyd avait été assez aimable.

28

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 192 à 194 [3]. Priorité absolue. Extrême urgence. Réservé. *Londres, 9 janvier 1957, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

La presse de ce matin publiait le fait que sir Anthony et lady Eden s'étaient rendus hier à Sandringham où se trouve la Reine et y avaient passé la nuit. Le fait était commenté comme s'il s'agissait d'une audience régulière que la Souveraine accorde au Premier ministre quand elle est à Londres. En fait, en raison des fêtes, sir Anthony n'avait pas été reçu au Palais depuis le 18 décembre.

[1] Le document porte par erreur : l'ambassadeur d'Angleterre à Amman.

[2] Ce télégramme du 4 décembre, non reproduit, rapportait la déclaration du secrétaire au Foreign Office, dont l'essentiel est indiqué dans le présent télégramme. La déclaration ne se bornait pas à la bande de Gaza, mais visait tout le territoire égyptien. M. Selwyn Lloyd était certain que le retrait contribuerait à un règlement final, condition *sine qua non,* selon lui, de la stabilité dans la région.

[3] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 86-88), Washington (n°s 103-105), Bonn (n°s 1-3).

Un Conseil des ministres auquel assistaient tous les membres du gouvernement a eu lieu aujourd'hui au début de l'après-midi. Vers 5 heures, les milieux de presse annonçaient le retour de la Reine à Londres. Peu après 6 heures, le Premier ministre se rendait au Palais. Sa démission a été connue vers 7 heures. Le communiqué qui vient de sortir se borne à l'énoncé succinct de cette démission et de l'acceptation royale.

J'incline à penser qu'il s'agit d'une décision soudaine; la position du Premier ministre, abondamment et vivement discutée au cours de ces derniers mois, l'était beaucoup moins depuis son retour. L'opinion s'attendait à une reprise méthodique de son activité politique et parlementaire.

J'ajoute que M. Selwyn Lloyd m'a donné avant-hier soir l'impression d'un homme établissant son programme de travail pour tout le mois avec une sérénité que n'affectait l'attente d'aucune crise. Il pensait m'entretenir d'affaires européennes hier soir, après avoir soumis ses vues au Cabinet. Je n'ai pas reçu l'appel attendu. Peut-être la délibération ne s'est-elle pas produite ou a-t-elle porté sur un tout autre sujet ?

Je ne serais pas surpris que la Reine eût eu la primeur d'une décision que le Premier ministre aurait prise pour des raisons dont il ne se serait ouvert à ses collaborateurs qu'à son retour de Sandringham [(1)].

29

M. DES GARETS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 26 à 29. *Belgrade, 10 janvier 1957, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 10 h. 30.)

La question des relations soviéto-yougoslaves ayant été abordée au cours de notre conversation de ce matin, M. Prica m'a indiqué que si celles-ci étaient moins favorables maintenant qu'il y a un an, il n'était toutefois pas véritablement inquiet de leur évolution :

« Les discussions entre l'U.R.S.S. et nous sont purement doctrinales, et nous ne croyons pas que les Soviets veuillent les faire glisser sur le terrain des relations entre états. Ils n'y ont pas intérêt. Leur attitude s'explique par la crainte qu'ils ont ressentie de l'influence yougoslave sur les états satellites. Il fallait donc couper idéologiquement la Yougoslavie du camp socialiste, d'où la campagne actuelle, mais sans pour cela la rejeter trop fortement vers l'Ouest, d'où le maintien de bons rapports sur

(1) Sir Anthony Eden ayant démissionné pour raisons de santé, la Reine devait désigner pour le remplacer M. Harold Macmillan, chancelier de l'Échiquier dans le ministère Eden. M. Macmillan maintint M. Selwyn Lloyd comme secrétaire d'État au Foreign Office.

le plan étatique. La situation est d'ailleurs différente de celle de 1948. Elle est plus difficile pour nous, Yougoslaves, car en 1948, il s'agissait non pas d'une opposition doctrinale, mais d'une lutte contre l'impérialisme soviétique. Mais elle est plus difficile aussi pour l'U.R.S.S., car celle-ci serait actuellement incapable de susciter contre nous, dans les états satellites, un mouvement semblable à celui de 1948-1949. »

M. Prica m'a indiqué en outre que malgré le relent de stalinisme que l'on sentait actuellement, il croyait que les dirigeants soviétiques seraient obligés, bon gré mal gré, de revenir à la politique nouvelle de démocratisation, « car c'est la seule possible ».

30

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 195 à 198 [1]. *Londres, 10 janvier 1957, 18 h. 40.*
Priorité absolue.
(*Reçu :* 18 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 192 [2] et à mes communications téléphoniques avec le Département.

Les journaux de ce matin (réf. mon télégramme de presse) avaient répandu l'impression que c'était M. Butler qui avait les meilleures chances d'être désigné comme Premier ministre. Ils reflétaient un sentiment que les amis du lord du Sceau privé s'étaient efforcés de créer dans les milieux conservateurs dès qu'eût été annoncée la démission de sir Anthony Eden. Ils s'inspiraient aussi des préférences nourries au sein de la rédaction de plusieurs grands journaux. Mais au cours de la nuit et surtout ce matin, le courant n'était plus le même. Comme l'écrit M. Randolph Churchill, « l'on commence à acheter du Macmillan et à vendre du Butler ». Je signale ces remous bien qu'ils n'aient, naturellement, eu aucune part dans la désignation de M. Macmillan annoncée à 14 h. 30.

Avant de prendre sa décision, la Souveraine n'a consulté ce matin que sir Winston Churchill et lord Salisbury. Cela constituait déjà une indication. Il eût été surprenant que les avis du Lord président du Conseil fussent orientés dans le sens de M. Butler.

Les modifications au sein du Cabinet qui suivront le changement de Premier ministre ne sont pas encore connues. On laisse entendre cepen-

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 89-92), Washington (n°s 106-109) et Bonn (n°s 4-7).

[2] Du 9 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 28.

dant que M. Duncan Sandys remplacerait M. Selwyn Lloyd et que M. Thorneycroft irait à la Trésorerie.

L'élévation de M. Macmillan ne revêtira pas la signification politique qui eût été attachée à celle de M. Butler. Il ne s'agit pas, même si M. Selwyn Lloyd doit disparaître de la scène, d'un coup de barre. Je note, au surplus, que la Reine a pu avoir le sentiment qu'elle avait à choisir entre un homme brillant, audacieux, mais contesté dans son parti et une personnalité plus rassurante et plus confirmée.

De notre point de vue, et surtout si l'on songe à la construction européenne, la solution donnée à la crise est de nature à nous rassurer. Si les bruits touchant M. Sandys et M. Thorneycroft se confirmaient, nous aurions en face de nous une équipe particulièrement bien disposée.

31

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 69 à 72. *Varsovie, 11 janvier 1957, 20 h. 43.*

(*Reçu :* le 12, 0 h. 48.)

Je me réfère à mon télégramme n° 37 [1].

L'ambassadeur des États-Unis m'a dit que, si la presse polonaise n'avait accueilli qu'avec réserve les projets d'aide américaine — sans doute pour ménager Moscou —, ses interlocuteurs polonais se montraient fort satisfaits et que la possibilité d'acheter des surplus, même contre dollars, était pour eux essentielle. Leur approvisionnement en coton est très insuffisant, l'Union soviétique ayant beaucoup réduit ses livraisons — sans doute en raison de ses propres besoins et de besoins chinois accrus, mais peut-être aussi pour se préparer à jouer de l'arme économique à l'égard des Polonais. Ils ont également, malgré l'arrivée de blé soviétique, un pressant besoin de céréales.

L'administration américaine se prépare à passer assez prochainement au second stade, c'est-à-dire à la livraison de surplus contre des zlotys. M. Jacobs m'a précisé qu'à sa connaissance, aucun emploi particulier n'était prévu pour ces zlotys : « Ce sera en fait, m'a-t-il dit, un cadeau de notre part ».

L'ambassadeur m'a dit enfin que l'on poursuivait activement à Washington l'examen des conditions techniques dans lesquelles pourraient

[1] Ce télégramme du 6 janvier 1957, non reproduit, indiquait les trois phases prévues pour le programme d'aide américaine à la Pologne (vente en dollars de coton, céréales, matières grasses, provenant de surplus; vente d'une certaine quantité de ces produits en monnaie locale; examen par le Congrès de ventes de l'équipement industriel à crédit).

être accordés à la Pologne des crédits qui seraient essentiellement destinés à permettre l'achat de matériel minier.

Il est possible que, plutôt que d'avoir recours à un prêt direct américain, le gouvernement des États-Unis lève l'opposition qu'il a faite à des prêts à la Pologne de la Banque internationale. La Pologne adhérerait donc à nouveau à la Banque. Elle déclare pouvoir trouver sans peine les cinq millions de dollars nécessaires au paiement de sa contribution. En tout état de cause, le matériel minier pourrait ne provenir que pour partie des États-Unis, le reste étant acheté en Europe occidentale. La France et l'Angleterre pourraient ainsi fournir du matériel qui leur serait payé partie en charbon polonais, partie en devises provenant du prêt [1].

32

Note de la Direction d'Europe [2]

Visite de M. Philippe de Seynes au Département

N. *Paris, 11 janvier 1957.*

Au retour de son voyage en Hongrie, M. Philippe de Seynes, secrétaire général adjoint des Nations Unies, a eu, avec M. Joxe, en présence de M. Laloy, une conversation d'environ une demi-heure. Les points suivants peuvent être retenus :

1. *Impression générale.*

M. de Seynes estime que la population hongroise ne se trouve pas dans des conditions aussi tragiques qu'il l'avait pensé. Les gens demeurent assez convenablement et chaudement vêtus et bien chaussés. Dans Budapest, le ravitaillement est suffisant; seuls deux arrondissements de la ville sont très gravement endommagés; l'hôtel où il a séjourné était convenablement chauffé et la nourriture y était suffisante.

2. *Entretiens avec les dirigeants hongrois.*

M. de Seynes a vu, à plusieurs reprises, des représentants du gouvernement hongrois. M. Kadar siège dans le palais du Parlement, gardé par les troupes soviétiques et des militaires hongrois. À l'intérieur de ce bâtiment, il règne un certain désordre; c'est ainsi que, mené par deux gardes vers le bureau du président du Conseil, M. de Seynes a dû faire demi-tour après avoir cheminé dans d'interminables couloirs : le bureau du Président se trouvait dans une autre aile du bâtiment. Kadar est un

[1] La dépêche n° 186/EU, reçue le 12 mai 1957, non reproduite, fait état du séjour récent à Varsovie de représentants des fondations Rockfeller et Ford en vue d'étudier les possibilités d'aide à la Pologne.

[2] Rédigée à l'intention du Ministre.

homme d'aspect solide, à cheveux blonds, l'air fûté. Il parle comme un communiste conscient, mais les gens qui l'entourent donnent le sentiment d'une moins grande force de conviction. Beaucoup de responsables auxquels M. de Seynes a eu affaire lui ont indiqué sans aucune gêne que le gouvernement hongrois n'avait ni pouvoir ni prestige, et était incapable de maîtriser la situation. Les opinions hostiles au communisme s'expriment assez librement aux alentours du gouvernement. D'où l'impression curieuse d'un gouvernement aux mains des Russes, mais n'ayant lui-même aucune foi dans sa destinée. Seul, le jeune ministre du Ravitaillement fait l'effet d'être homme à la fois convaincu et efficace.

Les conversations sont toujours restées sur le plan technique et la seule allusion fugitive de Kadar aux problèmes de l'heure a été de dire que sa visite dans les mines de charbon lui avait fait comprendre pourquoi les ouvriers refusaient de travailler : elles sont dans un état lamentable.

3. *Aide à la Hongrie.*

Selon M. de Seynes, trois problèmes urgents se posent : celui de la soudure alimentaire au printemps, celui des graines de semence, et celui du charbon. Une crise dans le ravitaillement est à redouter pour le mois d'avril, et la crise de l'énergie est pratiquement impossible à surmonter avant longtemps.

M. de Seynes se prononce vigoureusement en faveur d'une aide à la Hongrie. Cette aide pourrait passer par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge qui relève, dans ce domaine, des Nations Unies. Le Comité est prêt à développer son aide même dans le domaine des matières pondéreuses comme charbon, farine, céréales, etc. Quant à des opérations d'aide directe au gouvernement Kadar, M. de Seynes n'a pas d'opinion déterminée; il ne croit pas cependant qu'une telle aide soit de nature à rehausser le prestige de ce personnage, car tout le monde comprendra que ce n'est pas lui qui l'a obtenue, mais bien la révolution hongroise elle-même.

33

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 168 à 178. Réservé. *Moscou, 12 janvier 1957, 13 h. 20.*

(*Reçu :* 11 h. 20.)

1° Arrivé le 7 janvier à Moscou, M. Chou En-Laï en est reparti le 11 pour se rendre à Varsovie. Accompagné par le maréchal Xeu Loun, vice-président du Conseil, et par M. Wang Chia San, secrétaire du

Comité central et vice-ministre des Affaires étrangères, le Premier ministre chinois a tenu trois séances de conversations, les 8, 9 et 10, avec les dirigeants soviétiques représentés par MM. Boulganine, Khrouchtchev et Mikoyan, ceux-là mêmes qui avaient fait le voyage de Pékin en octobre 1954. M. Chepilov, assisté de diplomates, MM. Youdine, ambassadeur à Pékin, Fedorenko et Ilytchev, s'est joint à eux. Les communiqués, publiés à l'issue de chaque séance, déclarent laconiquement que les entretiens, qui se sont poursuivis dans une atmosphère très cordiale, ont porté tant sur le développement des relations amicales et de la collaboration entre les deux pays que sur la situation internationale. La déclaration finale ne sera publiée qu'à l'issue des entretiens que M. Chou En-Laï doit avoir avec les dirigeants soviétiques après ses visites à Varsovie et Budapest, c'est-à-dire vers le 18 janvier. D'autre part, M. Chou En-Laï a rencontré les dirigeants de la D.D.R. (mon télégramme n°s 155-156) [1] et ceux du parti hongrois (mon télégramme n° 165) [2].

2° Au cours de sa visite, le Premier ministre chinois a prononcé des allocutions, le 7 à l'aérodrome, le 8 au Kremlin et le 9 à l'Université de Moscou; du côté soviétique, M. Boulganine a été le seul orateur.

À l'exception de sa condamnation explicite de la doctrine Eisenhower (mon télégramme n°s 110 à 115) [3], le Premier ministre chinois n'a pour ainsi dire pas évoqué les problèmes internationaux et n'a fait aucune allusion publique à l'affaire hongroise. Du communiqué germano-chinois du 8 janvier, il ressort toutefois que sur ces divers problèmes, Proche-Orient, Hongrie, Allemagne, le chef du gouvernement chinois, comme il était à prévoir dans la conjoncture actuelle, adopte et appuie la position soviétique.

[1] D'après ce télégramme du 10 janvier, non reproduit, les délégations de Chine populaire et d'Allemagne de l'Est avaient eu à Moscou des pourparlers qui s'étaient traduits, le 8 janvier, par un communiqué commun, publié le 10 dans la presse. Ce communiqué reprenait brièvement les principaux thèmes généraux de la déclaration soviéto-est-allemande au sujet du Proche-Orient, de la Hongrie et des problèmes allemands. Une importance particulière était attachée au soutien de « la juste lutte des peuples arabes contre la doctrine Eisenhower ». Enfin, le communiqué mettait l'accent sur la nécessité de resserrer « l'unité du camp socialiste sous la direction de l'Union soviétique ». Il semblait traduire le souci de Pékin de se faire à l'intérieur d'un camp socialiste monolithique le tenant de l'idée de l'égalité des états, sans dénier d'ailleurs à l'U.R.S.S. une prééminence due à l'ancienneté.

[2] Du 12 janvier, non reproduit. Ce télégramme rendait compte de la rencontre, le 10 janvier, de M. Chou En-Laï avec le chef du gouvernement hongrois, rencontre à laquelle assistaient les dirigeants soviétiques. Selon l'ambassadeur de France, les termes du communiqué concrétisaient l'approbation donnée, depuis le début de novembre 1956, à l'action soviétique en Hongrie. Ils paraissaient annoncer de nouvelles formes de coopération multilatérale entre les partis communistes. En outre, la multiplication des rencontres entre M. Chou En-Laï et les dirigeants soviétiques, hongrois et est-allemands semblait attester une volonté d'encerclement idéologique de la Pologne.

[3] Du 8 janvier, non reproduit. Ce télégramme indiquait que la doctrine Eisenhower passait au premier plan des préoccupations des Soviétiques et provoquait les réactions les plus vives de l'ensemble des puissances communistes. Dans le même télégramme, l'ambassadeur de France ajoutait que le communiqué germano-soviétique signé le 7 janvier était encore plus explicite que la déclaration commune de Budapest du 5 janvier et que celle de M. Chou En-Laï à son arrivée à Moscou. Les puissances communistes paraissaient décidées à relever le défi lancé par les États-Unis. Ces divers textes ainsi que les discours prononcés par MM. Boulganine et Grotewohl donnaient à penser que l'Union soviétique, appuyée sur la Chine et l'ensemble du camp socialiste, n'entendait pas laisser les États-Unis mener à leur guise le jeu au Proche-Orient et qu'elle était décidée à se défendre et organiser le terrain conquis les derniers mois.

Les formules d'usage sur la primauté de la Révolution d'octobre et le rôle dirigeant de l'Union soviétique à l'intérieur du camp socialiste n'ont certes rien apporté de nouveau. Elles figuraient déjà dans le discours du huitième Congrès, mais les circonstances présentes leur confèrent incontestablement une valeur particulière et préméditée.

Ce sont les *problèmes idéologiques,* comme l'on pouvait également s'y attendre, qui ont paru retenir le plus l'attention de M. Chou En-Laï. Prenant le ton professoral et arbitral désormais habituel aux communistes chinois, il a tout à la fois condamné le « dogmatisme » et le « révisionnisme » et prêché pour un bon usage du marxisme-léninisme, conçu comme « un guide pour l'action ». Il n'a pas manqué de rappeler la nécessaire « vigilance » et la lutte constante de Lénine contre l'idéologie bourgeoise et, sans doute pour couper court à tout soupçon, il a présenté aux étudiants de l'Université le slogan chinois « que toutes les fleurs poussent » comme destiné, non pas à permettre la liquidation ou l'affaiblissement de la culture socialiste, mais au contraire à en favoriser le développement et l'enrichissement, le marxisme-léninisme étant et demeurant « l'idéologie directrice ».

Quant à M. Boulganine, si son discours comportait une fois de plus des formules rebattues, il n'en contenait pas moins deux phrases importantes : dans l'une, le président du Conseil soviétique faisait une concession aux Chinois et admettait, comme il était affirmé dans la déclaration de Pékin du 1er novembre [1], à la différence de la déclaration soviétique du 30 octobre [2], que l'amitié et la collaboration entre les deux pays étaient fondées sur les fameux cinq principes [3], dont deux, à savoir la non-agression et la non-immixtion dans les affaires intérieures, sont difficilement compatibles avec le comportement soviétique en Hongrie; dans l'autre, M. Boulganine remerciait la Chine pour « la position qu'elle avait prise à l'égard des rebelles contre-révolutionnaires en Hongrie » et

[1] La prise de position officielle du gouvernement de Pékin sur la déclaration soviétique du 30 octobre (voir note suivante) montrait que les communistes chinois congratulaient leurs camarades soviétiques de s'être engagés dans la voie du respect de la souveraineté et de l'égalité des pays socialistes et leur conseillaient même d'aller plus loin. Le gouvernement chinois félicitait les Polonais d'avoir pris garde à la dangereuse activité des éléments réactionnaires. Toutefois, sans se borner au cas de la Pologne, il estimait indispensable de faire une différence entre les justes revendications des masses populaires et l'activité subversive d'un tout petit nombre d'éléments réactionnaires. Pékin enfin affirmait avec force que le problème du rassemblement des masses populaires dans la lutte contre ce tout petit nombre d'éléments réactionnaires était une question qui ne concernait pas seulement un pays socialiste donné, mais qui méritait de retenir l'attention de beaucoup de pays socialistes, parmi lesquels la Chine était expressément mentionnée.

[2] Sous l'empire des événements de Pologne et de Hongrie, l'U.R.S.S. avait paru disposée, dans une déclaration du 30 octobre 1956, à renoncer à l'emprise économique et sous certaines conditions à l'emprise militaire qu'elle exerçait sur les états satellites. En revanche, sur le plan politique, de graves doutes subsistaient sur ses intentions concernant la faculté pour les pays en question de choisir librement leur régime intérieur. La portée des concessions était considérablement atténuée par la proclamation du principe selon lequel « la défense des conquêtes sociales de la démocratie populaire hongroise » était le « devoir sacré » du peuple hongrois. Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 103 (note).

[3] Sur les cinq principes de la coexistence pacifique dans l'Asie du sud-est, voir *D.D.F.,* 1954, n° 72 (note).

pour la « grande aide » qu'elle avait ainsi apportée tant à l'U.R.S.S. qu'au mouvement communiste mondial.

3° Vu de Moscou, le voyage de M. Chou En-Laï en Europe paraît, avant tout, destiné à renforcer l'unité du communisme international. Le *Jen Minh Ji Pao* du 9 janvier affirmait au reste que les pourparlers sino-soviétiques, *ainsi que les pourparlers sino-polonais,* apportaient sans aucun doute une nouvelle et importante contribution à la cause du renforcement de la cohésion entre les pays socialistes.

Il est donc vraisemblable que M. Chou En-Laï, avec l'autorité que donne à la Chine sa propre expérience des relations avec l'U.R.S.S., se rend à Varsovie pour exposer, s'il en était vraiment besoin, aux dirigeants du parti ouvrier polonais, dirigeants qu'au reste les Chinois n'ont encore jamais critiqués, la nécessité de resserrer les rangs et de contenir les dangereux mouvements révisionnistes qui se manifestent déjà en Pologne.

Quant à la question hongroise, elle sera évidemment abordée. Certes, il a pu être difficile de demander à M. Gomulka de se rendre en Hongrie ou de souscrire à la déclaration des Cinq approuvant l'intervention soviétique [1]. En ce sens, son absence de Budapest et son silence ne sont pas encore des tests décisifs. Néanmoins, après les communiqués germano-soviétique, germano-chinois et la déclaration des trois partis soviétique, chinois et hongrois du 10 janvier, le cercle se referme autour de la Pologne. Tout se passe comme si M. Chou En-Laï était chargé de sonder les reins et le cœur de M. Gomulka et de lui donner des conseils de sagesse et de prudence, correspondant à ceux qu'il a dû, dans un sens contraire, donner à Moscou. Sa mission paraît consister essentiellement à établir jusqu'où M. Gomulka peut aller dans le soutien à la cause de l'internationalisme prolétarien sans risquer de provoquer dans son pays de dangereuses réactions populaires.

[1] Sur l'absence de la Pologne de la réunion de Budapest, voir ci-dessus le n° 25.

34

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 258-259. Réservé. *Londres, 12 janvier 1957, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 20.)[1]

Je me réfère à mon télégramme n° 233[2].

J'ai eu ce matin de très bonne source des indications qui confirment les impressions antérieures.

Sir Anthony Eden, à son retour de la Jamaïque, a vu son médecin qui a trouvé que le repos pris n'avait point eu les effets désirés et ne pouvait suffire à assurer à son malade une activité forte et durable. Le Premier ministre a pu alors s'assurer d'autres avis qui ont été dans le même sens. Les trois médecins ensemble auraient dit qu'il leur serait possible de maintenir sir Anthony Eden pendant un mois en situation de faire face aux affaires si cela lui était indispensable pour assurer sa succession, mais qu'ils ne pouvaient aucunement garantir un délai plus long.

Sir Anthony Eden a pris alors sa décision. Il semble que ç'ait été mardi dernier. Il est allé aussitôt à Sandringham pour exposer la situation à la Reine avant de s'en être entretenu avec aucun collègue. C'est seulement au retour de Sandringham et au cours du Conseil de mercredi que les ministres ont été instruits de sa décision.

Les indications qui précèdent sont de caractère confidentiel. Il résulte que les raisons de santé invoquées ne sont point un prétexte. Nous avons, à mon sens, tout intérêt à faire en sorte que la presse française, du moins, ne les mette point en doute.

(1) *Sic.* Il y a manifestement une erreur de transmission, les télégrammes précédents et suivants ayant été reçus à 19 h. 40 et 22 h. 50.

(2) Télégrammes n°s 233-235, du 11 janvier, non reproduit. Certes, disait-il, l'isolement relatif de son gouvernement dans la crise internationale et les difficultés de la tâche ont pesé sur le moral de sir Anthony Eden. Mais la raison véritable de sa démission est bien une raison de santé. La sienne est atteinte et assez gravement. Sa décision a été sans doute prise soudainement et n'est nullement due, comme certains l'ont dit ou écrit, à une pression qui aurait été exercée sur lui par l'opposition ou certains éléments de son parti.

35

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 243 à 283 [1].
Priorité. Secret. Réservé.

Washington, 12 janvier 1957,
10 h. 45, 12 h. 20, 13 h. 5,
13 h. 20, 13 h. 30; le 11, 24 h.

(*Reçu :* le 12, 16 h. 45, 18 h. 20, 19 h. 5,
19 h. 20, 19 h. 30, 20 h. 5.)

De la part du président Pineau [2].

J'ai eu dans l'après-midi du 11 janvier un entretien de deux heures avec le secrétaire d'État. La conversation s'est déroulée dans une atmosphère cordiale et détendue. Je la rapporte en détail dans le présent télégramme et dans les télégrammes suivants :

I. ALGÉRIE.

J'ai remis à M. Dulles un dossier très documenté que j'avais fait établir à son intention sur l'intervention communiste en Algérie. Je lui ai donné également un texte en anglais de la récente déclaration de M. le Président du Conseil sur l'affaire algérienne [3]. J'avais peu de commentaires, ai-je dit, à ajouter à ce texte. Il paraissait toutefois nécessaire de corriger deux interprétations erronées qui avaient été mises en circulation. D'une part, les Algériens qui se trouvaient aux Nations Unies cher-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 95-135) et à New York (n°s 100-140).

[2] Qui se trouvait aux États-Unis depuis le 11 janvier à l'occasion des débats de l'O.N.U.

[3] Le 9 janvier, le président du Conseil français publiait une « déclaration d'intentions » dans laquelle il déniait toute compétence à l'O.N.U. et dénonçait les ingérences étrangères (notamment celles de l'Égypte et du communisme international). Il évoquait les contacts pris par des personnalités politiques françaises et les émissaires des organisations rebelles, dont il soulignait les profondes divergences. Seules des élections libres permettraient de dégager des « interlocuteurs valables ». Il marquait l'intransigeance du F.L.N., citait des passages du mémorandum remis récemment à l'O.N.U. qui comportaient « la reconnaissance par la France du droit de l'Algérie à l'indépendance et la création d'un gouvernement algérien provisoire » (Le texte de ce mémorandum est ci-dessus reproduit sous le n° 17, annexe). Les adversaires de la France recherchaient une « capitulation » de cette dernière. Il rappelait les principes suivis par le gouvernement français : stricte égalité des droits de tous les habitants de l'Algérie; coexistence des collectivités dans le respect de leurs droits légitimes; dégagement de la personnalité de l'Algérie avec le maintien de liens nécessaires avec la métropole. Ces objectifs seraient atteints par l'introduction du collège unique dans les élections et par l'application de réformes économiques et sociales, l'organisation politique et administrative devant préserver les droits des collectivités et bénéficier d'une large autonomie de gestion : la France conserverait à l'égard de l'Algérie et de ses collectivités locales un pouvoir permanent d'arbitrage. L'Algérie deviendrait « la clé de voûte du vaste ensemble franco-africain d'un type nouveau, fondé sur une communauté d'intérêts », qui associerait la Tunisie et le Maroc à la mise en valeur du Sahara.

chaient à faire croire que l'expression « cessez-le-feu sans condition » signifiait que nous demandions leur reddition inconditionnelle. Cela est faux. La politique française est de ne poser aucune condition au « cessez-le-feu ». Lorsque celui-ci sera accepté, nous garantirons la sécurité de tous en Algérie.

D'autre part, on cherchait à accréditer l'idée qu'après les élections, nous exercerions un choix parmi les 30 élus et que nous discuterions du statut futur de l'Algérie avec ceux des députés que nous aurions choisis. Cela aussi est inexact. Nous avions l'intention d'examiner le statut futur de l'Algérie avec l'ensemble des 30 députés. Ceux-ci représenteront sans doute une gamme de tendances. Mais même s'il s'agissait de 30 élus du F.L.N., nous discuterions avec eux.

J'ai ensuite abordé la question de la procédure que nous entendions suivre aux Nations Unies. J'ai indiqué que notre position n'était pas définitivement arrêtée. Toutefois, nous songions à exposer de manière détaillée devant la première Commission les éléments du problème algérien. Nous répondrions ainsi à l'avance à beaucoup de critiques et de calomnies qui sont portées contre nous. Nous préciserions que cet exposé est destiné à l'information des Nations Unies, mais qu'il n'implique pas la reconnaissance par nous de la compétence de l'organisation internationale de l'affaire algérienne. Nous pourrions également par la suite répondre sur les différents points qui seraient soulevés au cours du débat, toujours sans reconnaître la compétence des Nations Unies.

Notre position sur l'incompétence aurait pour conséquence que nous ne participerions pas à la rédaction d'une résolution. En réalité, nous souhaitions qu'aucune résolution ne pût être adoptée, en d'autres termes, qu'aucune résolution ne recueille les deux tiers des voix.

Ainsi, nous ne reconnaîtrions pas la compétence des Nations Unies, mais nous ne forcerions pas un vote sur la question de compétence.

Le secrétaire d'État estime qu'il sera très difficile d'éviter qu'une résolution ne soit déposée et présentée au vote. Il a toujours pensé que toute question pouvait être discutée en vertu de l'article 10 de la Charte [1] sans que cela implique la reconnaissance de la compétence des Nations Unies.

M. Dulles a demandé quelle attitude nous prendrions sur une résolution qui se limiterait aux quelques points suivants :

« Ayant entendu l'exposé du représentant du gouvernement français et la discussion qui a suivi, l'Assemblée estime que la perspective est ouverte d'une solution satisfaisante.

« Et considérant qu'il n'y a plus lieu de discuter ce point, passe au point suivant de l'ordre du jour. »

J'ai répondu que, bien entendu, nous nous abstiendrions sur toute résolution, que nous irions ensuite de la première Commission à

[1] Article qui prévoyait la possibilité pour l'Assemblée générale de discuter toutes questions entrant dans le cadre de la Charte et formuler sur ces questions des recommandations aux membres de l'Organisation ou au Conseil de sécurité.

l'Assemblée, dont nous répéterions que nous n'avons pas reconnu la compétence. Toutefois, une formule analogue à celle que M. Dulles venait de mentionner nous apparaîtrait comme la moins mauvaise résolution possible.

Le secrétaire d'État a indiqué qu'il se proposait de donner des instructions à M. Cabot Lodge pour que celui-ci examine avec M. Georges-Picot les conditions dans lesquelles pourrait être mise au point une rédaction qui soit sans danger pour nous et, par conséquent, acceptable, et qui ait des chances d'être votée par l'Assemblée.

J'ai déclaré qu'un contact étroit entre nos délégations me paraissait effectivement indispensable tout au cours du débat puisque nous ne participerions pas directement à l'éventuelle recherche d'une formule de résolution. Il nous était indispensable, dans ces conditions, de pouvoir compter sur nos amis.

En réponse à une question de M. Dulles, j'ai précisé que l'exposé qui serait fait devant la première Commission donnerait beaucoup de détails, mais que le programme algérien serait celui-là même qui était décrit dans la déclaration de M. le Président du Conseil. J'ai ajouté que le type de statut que le gouvernement français avait en vue pour l'Algérie était l'établissement éventuel d'un système fédéral comme celui des États-Unis ou celui des Cantons suisses.

M. Dulles m'a posé une question sur le point de savoir si les discussions avec les représentants élus de l'Algérie seraient limitées à l'application du programme tel qu'il est décrit dans ses grandes lignes par le discours du président Mollet ou si nous accepterions d'élargir ces discussions de manière à tenir compte de suggestions différentes. J'ai répondu que nous tiendrions naturellement compte des suggestions faites par les différents participants des discussions. Si des propositions divergentes d'avec les nôtres étaient avancées, le but des négociations serait précisément de les rapprocher. Le secrétaire d'État a insisté sur la nécessité de bien préciser dans la présentation du plan aux Nations Unies que les discussions avec les élus algériens seraient ouvertes, qu'il ne s'agissait pas de leur imposer un statut défini à l'avance. J'ai indiqué au secrétaire d'État que, tout en comprenant sa préoccupation, il fallait tenir compte de l'expérience et qu'évoquer le terme de l'évolution politique dès maintenant présentait, vis-à-vis des Algériens, le risque de les conduire à brûler les étapes et à exiger tout, tout de suite. Or, il fallait bien compendre que l'Algérie était hors d'état de se gouverner elle-même à l'heure actuelle.

Le secrétaire d'État a demandé ce que le gouvernement français entendait faire pour provoquer un « cessez-le-feu ». J'ai dit que, pour le moment, les rebelles algériens mettaient leur espoir dans les Nations Unies. Si le débat se terminait d'une façon qui ne fût pas défavorable à la France, leur état d'esprit se modifierait. Nous sommes prêts à rencontrer les combattants pour discuter avec eux d'un « cessez-le-feu » sans condition, à toute heure, et partout. Ce que nous ne voulons pas discuter avec eux, ce sont les conditions politiques du règlement final. Une solu-

tion du programme algérien mis au point avec les rebelles ne sera jamais acceptée par les populations européennes d'Algérie. En revanche, une solution discutée avec des représentants élus d'Algérie sera bien plus facilement acceptable.

J'ai indiqué enfin que nous demanderions à plusieurs pays, par exemple, un pays nord-américain, un pays sud-américain, un pays européen et un pays asiatique ayant des institutions démocratiques de désigner un certain nombre d'observateurs qui seraient en mesure de constater la liberté des élections en Algérie. C'est là une garantie internationale importante pour les Nations Unies et également pour les populations algériennes.

M. Dulles a pris note avec intérêt des précisions que je venais de lui fournir.

II. Moyen-Orient.

A. *Suez.*

J'ai indiqué au secrétaire d'État que j'avais eu plusieurs conversations avec M. Hammarskjöld et une conversation avec M. Mac Cloy. Le secrétaire général des Nations Unies songe à reprendre les négociations en trois étapes : dans la première, il s'entremettrait entre la France et la Grande-Bretagne d'une part et l'Égypte d'autre part. Dans la seconde étape, il les réunirait sous sa présidence. Enfin, dans une troisième étape, il associerait aux négociations les représentants de trois autres pays, par exemple la Norvège, l'Italie et Ceylan. Le but des négociations serait de mettre au point un statut du Canal acceptable par toutes les parties et qui serait soumis pour ratification à l'Assemblée.

J'ai ajouté que les délais nécessaires pour cette procédure m'inquiétaient. Un chenal sera rouvert au mois de mars à travers le Canal. La France comme la Grande-Bretagne craignent que des discriminations ne soient établies par l'Égypte entre les pavillons. Si un régime n'est pas défini à cette époque quant au paiement des droits, une situation de fait risque de s'établir qui rendra par la suite plus difficile la mise en application d'une solution acceptable.

J'ai d'autre part souligné l'importance qu'il y avait à ce que nous nous mettions d'accord sur les grandes lignes de ce que nous considérerions comme un règlement acceptable. Il est par exemple impossible d'admettre la prétention de Nasser qui veut lier l'ensemble du règlement israélien au rétablissement du libre trafic sur le Canal. J'ai dit que je comprenais la difficulté qu'il y avait à trouver une solution définitive dans un délai très bref. Nous pourrions peut-être nous accorder sur un régime provisoire qui durerait quelques années. Si au cours de cette période, l'Égypte manifestait de la bonne volonté dans sa collaboration avec les puissances occidentales, il n'y aurait plus de problème. Si en revanche elle continuait à se servir du Canal comme d'un instrument de chantage politique, nous aurions le temps de trouver des solutions de rechange.

M. Dulles a déclaré qu'il était d'accord avec moi pour estimer qu'il était indispensable de nous entendre sur ce que nous ferions à partir du moment où le trafic recommencera à passer par le Canal. Il était notamment nécessaire de savoir à qui seraient payés les droits. Pour sa part, il pensait que la meilleure formule serait d'obtenir que la plus grande partie des bateaux paient les péages par l'entremise d'une association des usagers. Dans un tel système, réside la meilleure garantie contre les discriminations. Les usagers joueraient le rôle d'un syndicat des utilisateurs. La sanction contre toute discrimination serait automatique et efficace : elle consisterait à ne plus verser les péages à l'Égypte. Mais le secrétaire d'État se demande si l'Égypte acceptera une telle formule. Le conseiller juridique du département d'État a rappelé que la lettre de M. Hammarskjöld, en date du 24 octobre [1], faisait allusion, à plusieurs reprises, à une association des usagers. Il faudrait peut-être modifier la composition de S.C.U.A. pour l'étendre à tous les usagers. Mais l'Égypte semble avoir accepté qu'il y ait une représentation des usagers. Sans doute, a ajouté M. Phleger, il ne sera plus possible, lors de la réouverture du Canal, de verser les péages à des comptes bloqués. Il faudra payer l'Égypte. Mais il serait souhaitable que ce paiement se fît par l'entremise des usagers.

J'ai profité des allusions que venait de faire le conseiller juridique du département d'État à S.C.U.A. pour demander au secrétaire d'État des éclaircissements sur l'attitude prise par le représentant américain lors de la dernière réunion à Londres de l'Association des usagers (télégramme de Londres n°s 208-220) [2].

M. Dulles et M. Phleger m'ont répondu que dans un premier temps, il leur semblait plus opportun de limiter la tâche de S.C.U.A. à rassembler le maximum d'informations et à mettre au point le plus grand nombre possible d'études sur les conditions de reprise du trafic par le Canal, de manière que, le jour venu, S.C.U.A. s'impose comme étant l'organisme le plus compétent pour remplir le rôle qui est réservé à une représentation des usagers dans la lettre du Secrétaire général en date du 24 octobre [3].

J'ai indiqué que je comprenais le souci d'opportunité qui dictait la position américaine. Toutefois, il fallait qu'il soit bien entendu que

[1] Cette lettre adressée par le secrétaire général des Nations Unies au ministre égyptien des Affaires étrangères a été reproduite au tome précédent sur le n° 8.

[2] Ce télégramme du 11 janvier, non reproduit, rendait compte de la première séance officielle tenue par le Conseil de l'Association des usagers depuis l'intervention des forces franco-britanniques en Égypte. L'ambassadeur de France à Londres avait donné lecture d'une communication franco-britannique sur le dégagement du Canal. Le délégué du Royaume-Uni avait déclaré que les gouvernements français et britannique s'étaient efforcés de reprendre les conversations avec le gouvernement égyptien. L'ambassadeur des États-Unis avait donné lecture d'un nouveau projet de résolution concernant l'Association. L'ambassadeur de France avait aussi attiré l'attention du Conseil sur l'intérêt de l'examen des moyens de réduire la dépendance des usagers vis-à-vis du Canal. Enfin, le Conseil avait décidé de prolonger jusqu'à la prochaine session la situation indécise mais bien rémunérée de ses administrateurs.

[3] Cette conception s'était traduite par la proposition américaine faite lors de la séance du Conseil de l'Association des usagers dont rendait compte le télégramme de Londres n°s 208-220.

S.C.U.A. serait dans l'avenir chargé de percevoir les droits de passage, de les répartir entre les différentes parties prenantes, de fixer les priorités de passage, etc. M. Dulles m'a répondu qu'il était d'accord avec moi sur ce point.

Revenant à l'urgence qu'il y avait à fixer un régime au moins provisoire pour le Canal, M. Phleger a indiqué qu'en avançant aux Nations Unies la somme de cinq millions de dollars pour les travaux de dégagement, le gouvernement de Washington avait demandé à M. Hammarskjöld, et obtenu de lui, une double assurance. Le secrétaire général des Nations Unies s'était engagé à déployer le maximum d'efforts pour obtenir un statut définitif du canal de Suez qui serait fondé sur la convention de 1888, sur les six principes de la résolution du Conseil de sécurité en date du 13 octobre [1], et sur sa propre lettre à M. Fawzi du 24 octobre. M. Hammarskjöld s'était en outre engagé à s'efforcer d'obtenir que, dès la réouverture du Canal, le régime intérimaire soit établi sur les mêmes bases.

M. Dulles a exprimé quelques doutes sur le bien-fondé de l'optimisme de M. Hammarskjöld. Il a déclaré qu'il exercerait le maximum de pression sur le secrétaire général des Nations Unies pour que les engagements qu'il avait pris fussent respectés.

En ce qui concerne le statut, j'ai rappelé à mon interlocuteur que la position du gouvernement français demeurait celle qui avait été définie à Londres par les dix-huit puissances. On pouvait toutefois distinguer dans la gestion du Canal trois éléments :

1. Les opérations au jour le jour, le pilotage, l'entretien quotidien du Canal pourraient, sous réserve de contrepartie, être en définitive confiés à une autorité égyptienne. C'était là une concession importante, que le gouvernement français pourrait consentir, à condition d'obtenir par ailleurs des garanties suffisantes;

2. D'autres opérations relatives au fonctionnement du Canal devraient être confiées à une représentation des usagers, à savoir :

a. Le contrôle de la non-discrimination dans le trafic,

b. La fixation, par négociation avec l'autorité égyptienne, du montant des droits,

c. La perception et la répartition des revenus du Canal;

3. Enfin, un organisme financier tel que la Banque internationale de reconstruction et de développement, par exemple, pourrait être chargé de trouver les capitaux nécessaires, d'abord au dégagement du Canal, puis à sa modernisation.

Au cours des discussions que j'avais eues avec M. Hammarskjöld, je lui avais exposé cette conception et j'avais en outre discuté le problème de l'arbitrage. Le secrétaire général des Nations Unies envisage trois organismes d'arbitrage. Le premier sur place règlerait les difficultés qui peuvent se présenter quotidiennement.

[1] Sur cette résolution, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 269.

Dans les cas très graves, impliquant discrimination sur le plan politique, le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale pourrait être amené à trancher le différend. Restaient les cas nombreux des problèmes politiques trop importants pour être confiés à l'organisme local, mais pas suffisamment importants pour justifier un débat devant les instances des Nations Unies. M. Hammarskjöld songeait à mettre sur pied pour trancher ces différends un organisme d'arbitrage comprenant un représentant de l'Égypte et des représentants d'autres nations. Mais il était gêné pour trouver une formule qui fût acceptable dans le cas où l'une des parties ne se plierait pas à une décision arbitrale. Il avait envisagé une enquête internationale pour constater le refus d'obtempérer, puis des sanctions automatiques, allant jusqu'à des opérations de police. Mais cela ne le satisfaisait pas.

J'ai rapporté à M. Dulles la suggestion que j'avais faite le 10 janvier à M. Hammarskjöld à ce sujet. En m'inspirant du droit français dans lequel une obligation a pour sanction, en cas de non-respect, le versement de dommages et intérêts, puis l'astreinte en cas de retards injustifiés à payer les dommages, j'avais suggéré que l'organisme détenant les fonds procurés par les péages remette à l'arbitre des sommes non affectées encore et destinées par conséquent à la fois à l'Égypte et à d'autres parties prenantes. Si l'Égypte était la partie refusant d'accepter d'exécuter la décision arbitrale, l'arbitre pourrait alors retenir à titre de dommages ou à titre d'astreinte les sommes qui auraient dû normalement revenir au gouvernement du Caire. Si en revanche c'était un usager qui refusait d'exécuter la sentence arbitrale, il pourrait être condamné à payer des droits progressivement accrus lors du passage des navires battant son pavillon.

M. Dulles et M. Phleger ont pris note avec intérêt de cette suggestion, qu'ils se réservent d'étudier.

Ils ont indiqué pour conclure qu'il était indispensable, à leur sens comme au mien, d'engager rapidement des négociations. Nous détenons, a dit M. Dulles, un moyen d'action sur l'Égypte. Il faut de l'argent pour payer les travaux de déblaiement du Canal. Or, ce sont les Nations Unies qui peuvent procurer cet argent. Il faut donc discuter avec l'Égypte du statut pendant que nous détenons encore cet intrument de pression.

Le secrétaire d'État a répété que sans se substituer à M. Hammarskjöld, qui détenait l'initiative en la matière, il ferait le maximum pour le presser dans le sens d'une reprise des discussions. En outre, il a déclaré que sans pouvoir me dire que le département d'État était en accord sur tous les détails des idées que j'avais exposées, il pouvait me donner l'assurance que nos politiques étaient très proches l'une de l'autre et que nos pensées correspondaient.

B. *Problèmes israélo-arabes*[1].

Abordant les problèmes israélo-arabes, j'ai fait état des préoccupations que causait au gouvernement français la situation d'Israël, pour lequel se posaient plusieurs problèmes, celui de Gaza, celui d'Akaba, celui des infiltrations de fedayins, celui de Suez.

Le plus important, à mon sens, était celui de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba. Il fallait trouver le moyen d'éviter que l'Égypte ne bloque de nouveau la navigation sur cette voie maritime. En ce qui concerne Gaza, qui était une base de départ des fedayins, Israël souhaitait sans doute y demeurer avec ses forces, mais accepterait vraisemblablement une solution internationale.

Pour l'ensemble de ces questions, le danger qui se présentait était celui d'un nouveau débat devant l'Assemblée, qui voterait une résolution demandant une évacuation totale des forces israéliennes, sans accorder à Israël des garanties sur ces différents points. Je souhaitais attirer l'attention du secrétaire d'État sur ces problèmes et lui demander de faire son possible pour obtenir, en faveur d'Israël, les garanties nécessaires.

M. Dulles m'a répondu qu'il était également préoccupé à l'idée qu'une résolution pourrait être votée par l'Assemblée exigeant l'évacuation immédiate des troupes israéliennes et menaçant Israël de sanctions. Or, c'étaient les États-Unis qui détenaient le principal moyen de sanctions contre Israël, puisqu'une grande partie des fonds qui alimentaient le budget israélien provenait des États-Unis. En même temps, le secrétaire d'État s'est dit convaincu qu'il n'était pas équitable de demander l'évacuation complète du Sinaï et de Gaza sans obtenir en contrepartie l'exécution par l'Égypte des mêmes résolutions des Nations Unies. C'est ainsi que l'on avait à l'heure actuelle des preuves de la poursuite par l'Égypte de l'activité des fedayins.

Il avait évoqué ces questions au cours de la conversation qu'il avait eue le 1er janvier avec M. Hammarskjöld. Je lui ait dit que j'en avais également parlé au secrétaire général des Nations Unies, mais qu'il n'appartenait pas à celui-ci de trouver seul la solution des problèmes politiques très nombreux qui se posaient dans le monde. Le secrétaire d'État en est convenu. Il m'a indiqué qu'il déployait des efforts en vue de faire retarder un nouveau débat aux Nations Unies sur l'évacuation des troupes israéliennes. Jusqu'à présent, il n'avait pas obtenu grand succès. La question était à l'étude dans les différents services intéressés du département d'État. On y avait songé en particulier pour assurer la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba, et, en cas de mauvaise volonté égyptienne, à faire appel aux forces internationales.

J'ai indiqué au secrétaire d'État que le gouvernement français serait favorable à une utilisation maximum de la force internationale pour des tâches de cet ordre. Mais j'avais trouvé M. Hammarskjöld très restrictif

(1) Sur ces problèmes et la position du gouvernement de Tel Aviv, voir ci-dessus le n° 27.

dans l'interprétation qu'il donnait des résolutions votées par les Nations Unies en ce qui concerne la mission confiée à la force internationale.

M. Wilcox, secrétaire d'État adjoint pour les affaires des Nations Unies, a reconnu que l'interprétation de M. Hammarskjöld était très limitative. Il pensait qu'il y aurait peut-être moyen de le faire revenir à une conception qui fût plus favorable à nos vues. Il faudrait peut-être agir par l'entremise du Groupe consultatif, qui le conseille sur l'utilisation de la force internationale.

En conclusion de la discussion de cet aspect particulier des problèmes du Moyen-Orient, j'ai insisté sur les dangers que pourrait présenter à brève échéance la situation dans le golfe d'Akaba où se trouvaient des bateaux de guerre israéliens, et où le gouvernement de Tel Aviv entendait prochainement décharger des pétroliers dans le pipe-line d'Eilath à Bersheba. Il y avait là tous les éléments d'incidents graves. M. Dulles en est convenu et a indiqué qu'il s'employait activement à chercher des formules de solutions.

Priorité absolue. Réservé.

C. *Syrie.*

J'ai fait ensuite état des préoccupations que causait au gouvernement français l'attitude syrienne. Le rétablissement du pipe-line de Tripoli présentait, pour l'économie française, une importance égale à celle du rétablissement du trafic par le canal de Suez. Il serait grave que le gouvernement de Damas fasse dépendre du règlement de l'affaire israélo-arabe, par exemple l'évacuation de Gaza, la réouverture du pipeline. Je savais que la Syrie était l'un des pays du Moyen-Orient sur lequel nous pouvions exercer le moins d'influence. Néanmoins, il fallait tenter le maximum.

M. Dulles m'a assuré que ses préoccupations rencontraient les miennes. Il a fait effectuer auprès des Syriens de nombreuses démarches. Il reconnaissait qu'il n'avait pas obtenu beaucoup de résultats jusqu'à présent. Mais il n'était pas découragé et il pensait que les dirigeants de ce pays finiraient par être sensibles à la perte d'argent que constituait pour eux la fermeture du pipe-line (20 millions de dollars environ par an).

D. *Politique générale américaine (doctrine Eisenhower)*[1].

Le secrétaire d'État mettra M. Alphand et ses services au courant du développement de la politique américaine dans le Moyen-Orient au fur et à mesure de son élaboration.

III. Europe.

J'ai indiqué au secrétaire d'État que lors de mon retour à Paris, l'Assemblée nationale engagerait un débat sur le Marché commun. Nous

[1] Pour cette doctrine, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 332; ci-dessus le n° 18.

étions en droit d'espérer un vote favorable. En outre, l'accession de M. Macmillan aux fonctions de Premier ministre en Grande-Bretagne était encourageante [1]. C'était l'homme d'État britannique le plus favorable à une intégration européenne. Il avait récemment proposé la création d'une zone de libre échange entre le Royaume-Uni et les pays du Marché commun [2]. Le secrétaire d'État a exprimé avec chaleur la satisfaction que lui causaient les progrès de l'intégration européenne. Il s'est dit convaincu de ce que les Britanniques se joindraient à l'Europe si celle-ci allait de l'avant.

Priorité absolue. Réservé. Confidentiel.

IV. Désarmement et sécurité européenne.

J'ai déclaré à M. Dulles que nous étions intéressés par le nouveau plan américain relatif au désarmement [3]. Nous n'en connaissions pas encore tous les détails.

J'ai rappelé tous les efforts déployés par le représentant à la Commission du désarmement, M. Jules Moch, pour aboutir à une synthèse entre les différents projets. J'ai enfin indiqué que certains de ces projets pouvaient avoir des conséquences sur le système de sécurité européen et qu'à ce sujet, les déclarations faites par le secrétaire d'État lors de la dernière réunion de l'O.T.A.N. [4] avaient rassuré les puissances européennes, y compris l'Allemagne.

J'ai demandé au secrétaire d'État si, dans les circonstances actuelles, il ne lui paraissait pas souhaitable que fussent examinées à quatre (France, Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne) les éventuelles incidences des plans de désarmement sur le système de sécurité européen.

(1) Voir ci-dessus le n° 28 (et note).

(2) Sur cette proposition, voir ci-après le n° 120 (note).

(3) Le 3 janvier 1957, l'ambassadeur de France à Washington transmettait, par télégrammes n°s 28-40, non retenus, le texte d'une nouvelle version des propositions américaines relatives au désarmemet, rédigée par les services de M. Stassen, ainsi que les commentaires de M. Alphand. Ces nouvelles propositions devaient être présentées à la reprise, le 14 janvier, de la discussion du problème du désarmement par la Commission politique de l'assemblée générale des Nations Unis. Elles concernaient des éléments qui jusqu'alors n'avaient pas été inclus dans les programmes de désarmement, comme les projectiles interspatiaux et les satellites artificiels : les expériences relatives à ces engins devaient être soumises à un contrôle international; les puissances qui se livreraient à des explosions atomiques expérimentales devraient en donner préavis; toute la production future des matériaux nucléaires devrait être réservée exclusivement à des fins pacifiques. Ces propositions étaient fondées, comme tous les plans américains précédents, sur la condition *sine qua non* d'un système d'inspection et de contrôle international. D'autre part, le délégué américain, M. Cabot Lodge, proposait une première réduction des forces armées à 2.500.000 hommes pour l'U.R.S.S. et les États-Unis, et à 750.000 hommes pour la France et la Grande-Bretagne, cette réduction s'accompagnant de la mise en place progressive d'un système efficace d'inspection. Il réaffirmait que les États-Unis étaient prêts à exécuter pour leur part le plan d'inspection aérienne portant sur l'Union soviétique et sur eux-mêmes, ainsi que le président Eisenhower l'avait proposé à Genève en 1955. Il suggérait de mettre progressivement en place des systèmes d'inspection sur terre, sur mer et dans les airs, pour protéger les nations contre une attaque soudaine et importante.

(4) Qui avait eu lieu à Paris du 11 au 14 décembre 1956. Intervenant le 11 au matin, en séance privée, M. Dulles avait marqué la nécessité d'une force de représailles nucléaires ainsi que de forces conventionnelles, car l'on ignorait quel serait le caractère de la prochaine guerre : « Il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier » (télégramme Repan-Paris n° SC-485 du 11 décembre 1956, non retenu).

M. Dulles a indiqué que M. Stassen s'était entretenu aujourd'hui même avec M. Jules Moch, qui devait désormais connaître les détails du plan des États-Unis. Il pensait d'autre part que la suggestion d'une conversation quadripartite devrait être retenue, et il a proposé — ce que j'ai accepté — de s'entendre avec les ambassadeurs à Washington de la France et de la Grande-Bretagne, en vue de prendre contact dans les jours prochains avec l'ambassadeur d'Allemagne pour examiner la procédure des consultations que j'avais envisagées.

Le secrétaire d'État a fait une allusion à un discours prononcé le 10 janvier par M. Adenauer et dans lequel celui-ci aurait évoqué la possibilité d'adopter certaines dispositions interdisant l'usage des armes atomiques, sans que toutes les précautions fussent prises du point de vue du contrôle [1]. Cette incartade du chancelier allemand constituait pour lui une raison de plus de discuter avec les représentants de la République fédérale des problèmes du désarmement.

Il a été entendu que ces consultations à Quatre devraient naturellement conserver un caractère strictement confidentiel et se dérouler à un échelon qui ne fût pas celui des ambassadeurs, afin que l'attention des représentants étrangers ou de la presse ne fût pas attirée.

36

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 157 à 162 [2]. *New York, 12 janvier 1957, 16 h. 40.*
Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Je me réfère aux télégrammes n° 4 de Copenhague (retransmis sous n° 106 diplo) [3] et n° 3 de Buenos Aires (directement communiqué à cette mission) [4].

[1] Au cours d'une conférence de presse le 11 (et non le 10) janvier, le Chancelier fédéral avait déclaré que le meilleur moyen d'arriver à la disparition des tensions dans le monde serait de procéder à la conclusion d'un accord englobant le monde entier et excluant l'utilisation des armes atomiques (télégramme de Bonn n° 76, du 11 janvier, non reproduit). La presse allemande décelait dans ces déclarations une pointe antiaméricaine et une manifestation de mauvaise humeur contre les puissances atomiques (télégramme n°s 78-83 du 12 janvier, non publié).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 103) et à Washington (n° 109).

[3] Du 4 janvier, non reproduit, qui relatait un entretien du représentant de la France à Copenhague avec le secrétaire général du ministère danois des Affaires étrangères sur le problème algérien, conformément aux instructions du Département (reproduites au tome précédent sous le n° 329). M. Svenningsen semblait considérer que l'acceptation par le gouvernement français de l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale était en contradiction avec la thèse de Paris sur l'incompétence des Nations Unies en cette matière (télégramme n°s 4 à 9).

[4] Ce télégramme de Buenos Aires ne concerne pas le sujet.

Beaucoup de nos interlocuteurs paraissent penser que nous avons cette année changé de position sur l'affaire algérienne. Certains croient, en effet, que nous avons reconnu, au moins implicitement, en ne nous opposant pas à l'inscription de l'affaire à l'ordre du jour de l'Assemblée, la compétence des Nations Unies, que nous avions déniée en 1955. D'autres pensent, sans aller aussi loin, que nous avons renoncé à nous prévaloir de cette incompétence et que nous sommes résignés à un débat, quitte à nous contenter d'une résolution relativement douce.

Il convient de corriger aussitôt que possible ces impressions erronées. Nous continuons à soutenir que l'Assemblée générale est incompétente pour connaître du problème algérien. Nous continuons à souhaiter par conséquent qu'il n'y ait pas sur cette affaire de débat et, à plus forte raison, pas de résolution à la discussion de laquelle nous ne pourrions participer.

Nous avons choisi de ne pas nous opposer à l'inscription de cette résolution parce que la nouvelle majorité de l'Assemblée se serait certainement prononcée contre nous. Nous n'en maintiendrons pas moins que l'Assemblée est incompétente et sur ce point, la décision qu'elle a prise d'inscrire l'affaire d'Algérie à son ordre du jour ne constitue en rien un préjugé.

À ce propos, il est sans doute utile de préciser quelle est la valeur exacte des décisions que prend l'Assemblée sur son ordre du jour.

Ces décisions (inscription, rejet d'inscription, ajournement de l'inscription, renvoi à une autre session, etc.) sont des décisions de simple procédure, prises à la majorité simple; elles sont sans valeur quand au fond, à l'opportunité ou à la compétence.

Ainsi, la décision par laquelle l'Assemblée inscrit une affaire donnée à son ordre du jour signifie seulement qu'elle estime nécessaire de tenir un débat. Cela ne comporte pas la reconnaissance de la compétence de l'Assemblée pour traiter de cette affaire, ni même de l'opportunité de la traiter. C'est en fait, dans la plupart des cas, le débat lui-même — lequel ne peut avoir lieu qu'après l'inscription — qui établit la compétence ou fait ressortir les raisons qui rendent inopportune une action par l'Assemblée. Aussi, à tout moment d'un débat, toute délégation peut se prévaloir de l'incompétence de l'Assemblée ou soutenir qu'il n'y a pas lieu, pour des raisons d'opportunité, d'adopter de résolution. Dans l'affaire algérienne, le fait que l'affaire ait été inscrite en 1955 et en 1956 ne suffit pas à préjuger la question de compétence. En 1955, l'Assemblée a décidé, avant d'avoir pris parti sur sa propre compétence, de ne pas continuer à l'examen de la question. En 1956, nous avons laissé inscrire la même affaire sans opposer d'objection; rien n'autorise à interpréter notre attitude comme un abandon de notre thèse sur l'incompétence.

De même, la décision par laquelle l'Assemblée refuse d'inscrire une affaire à son ordre du jour doit être interprétée seulement comme signifiant que l'Assemblée ne désire pas tenir un débat sur cette question. Sans doute une telle décision peut-elle être fondée sur des raisons d'incompétence ou d'opportunité, qui apparaissent à l'Assemblée si évi-

dentes qu'aucun débat n'est nécessaire, mais même dans ce cas, une décision de simple rejet ne saurait constituer un précédent; inversement, du rejet d'une motion tendant à la non-inscription, on ne saurait déduire que l'Assemblée s'est reconnue compétente.

La décision prise par l'Assemblée en 1955 sur l'affaire algérienne, et qui rejetait la proposition du Bureau de ne pas inscrire cette affaire [1], rentre précisément dans ce dernier cas. Elle nous laissait entièrement libres de déposer une motion d'incompétence ou, ce que nous avons fait à l'époque, d'annoncer notre refus de participer au débat en continuant à nier la compétence de l'Assemblée [2].

37

M. DES GARETS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 37, 38 [3]. *Belgrade, 12 janvier 1957, 19 h.*

(*Reçu :* le 13, 4 h. 10.)

La déclaration de M. Guy Mollet sur l'Algérie [4], dont les journaux de Belgrade affirment qu'elle n'apporte rien de nouveau, a causé ici une certaine déception.

M. Popovitch, avec qui je me suis entretenu de ce problème au cours d'une réception, a été beaucoup moins encourageant que M. Prica il y a trois jours [5]. Il est vrai que les hommes sont de tempérament et de caractère différents.

L'argumentation du secrétaire d'État aux Affaires étrangères peut se résumer ainsi : « Nous comprenons bien les difficultés de la France, mais nous ne pouvons l'aider que si elle commence par s'aider elle-même. »

(1) *D.D.F.*, 1955-II, n° 260 (note).

(2) *Ibid.*, n° 270.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 230-231) et à Rabat (n°s 284-285).

(4) Analysée ci-dessus sous le n° 35 (note).

(5) Au cours d'un entretien dans la matinée du 9 janvier avec M. Prica, le chargé d'affaires de France avait évoqué le problème algérien conformément aux instructions du Département (reproduites au tome précédent sous le n° 329). M. Prica avait dit son gouvernement conscient de la complexité du problème et de la nécessité de ne pas attiser une question déjà trop brûlante. L'attitude définitive de la Yougoslavie serait arrêtée en fonction de la position que la France prendrait elle-même et de la teneur des déclarations que son gouvernement et ses représentants à New York feraient sur l'Algérie (télégramme de Belgrade n°s 21-24 du 9 janvier, non reproduit).

38

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 44, 45. *Budapest, 12 janvier 1957, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 10 h. 45.)

Hier, en fin de matinée, de violentes bagarres ont éclaté entre la police hongroise et les ouvriers du centre industriel de Csepel. Les forces soviétiques ont encerclé les usines, mais ne sont pas intervenues.

Il y aurait deux morts au moins et un certain nombre de blessés. L'incident survenu au moment de la paye a été provoqué par le mécontentement des ouvriers en raison des nombreux licenciements et de la retenue opérée sur leurs salaires des « avances » perçues antérieurement et qu'ils considéraient comme un paiement acquis, ainsi que des déductions effectuées pour les heures de présence chômées par suite du manque de combustible ou de matières premières.

Des incidents auraient également eu lieu aux usines Ganz dans le quartier de Banya, ainsi qu'à Gyongyos et à Mislovlcz.

Pour des motifs que l'on ignore, la ville industrielle de Dunapentele (ex. Stalinvaros) a été isolée par les troupes soviétiques dans la journée du 10 janvier.

D'autre part, le Comité central des conseils ouvriers, qui avait été dissous, se serait reconstitué dans la clandestinité et aurait lancé un ordre de grève générale d'une durée de trois jours à partir de lundi prochain.

Enfin, hier, en divers points de la capitale, les écoliers ont brûlé dans la rue les livres servant à l'enseignement du russe qui, on le sait, n'est plus obligatoire depuis quelques semaines.

39

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 521 à 526 [1]. *Paris, 14 janvier 1957, 14 h. 15.*
Priorité absolue. Réservé.

Dans l'affaire du Cachemire, il semble que le bon droit soit du côté du Pakistan qui, au stade actuel, en réclamant une libre consultation des populations sous les auspices des Nations Unies, ne fait que demander l'application des résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Ce sentiment paraît être aussi celui des Anglo-Saxons qui, d'après les télégrammes de Londres et de Washington qui vous ont été communiqués, ne contestent pas les thèses du Pakistan, quel que soit l'embarras dans lequel les place le conflit qui oppose ce pays à l'Inde.

Nous-mêmes serions enclins à observer la même prudence que par le passé à l'égard d'une question qui ne nous concerne pas directement et à propos de laquelle, tout en nous prononçant au Conseil de sécurité pour les résolutions qui édictaient la trêve, la démilitarisation, un plébiscite et renvoyaient la cause soit à un médiateur, soit aux négociations directes entre les parties, nous limitions nos interventions à de prudentes généralités. Maintenant comme alors, en effet, nous avons le souci de ne pas susciter, par une position tranchée, l'hostilité agissante de l'un des deux pays, dont chacun, par ses alliances et son influence propre, peut exercer une action importante dans les débats où nos propres intérêts sont en cause, présentement Togo [2] et l'Algérie.

Les vues développées à cet égard dans les communications de Karachi et de New Delhi qui vous ont été transmises sont pertinentes et il ne serait d'ailleurs que de se souvenir du rôle joué par l'Inde à l'Assemblée de 1955 dans la question algérienne.

Toutefois, il est incontestable qu'à la présente session de l'Assemblée, M. Menon se singularise par l'animosité et l'âpreté avec laquelle il nous prend à partie. Même s'il est exact que son action ne réponde pas toujours au vœu du gouvernement indien, il faut s'attendre de sa part à une prise de position et à des initiatives systématiquement hostiles à notre égard dans la question algérienne comme dans la question togolaise, et cela quelle que soit notre attitude dans l'affaire du Cachemire.

[1] Ce télégramme a été communiqué à New Delhi (n°s 139-144), Karachi (n°s 30-35), Washington (n°s 524-529) et Londres (n°s 477-482).

[2] Sur l'affaire du Togo, voir ci-après le n° 81 (note).

Le moment serait donc mal choisi pour ne pas tenir compte des liens qui nous unissent au Pakistan dans le cadre de l'O.T.A.S.E. et de la compréhension dont, contrairement à l'Inde, ce pays, membre du pacte de Bagdad, a fait preuve à l'égard de l'Occident dans l'affaire de Suez.

C'est pourquoi vous pourrez éventuellement, avec la modération et les ménagements qui conviennent, et sans vous départir, quant au fond, de la réserve que nous avons jusqu'à présent observée dans cette question, faire ressortir dans votre intervention les arguments qui militent en faveur de la requête du Pakistan. Vous pourrez en particulier souligner le caractère paradoxal que présente le refus d'organiser un plébiscite sous le contrôle des Nations Unies de la part de l'Inde dont le représentant vient précisément, à la quatrième Commission, de prétendre qu'en l'absence d'un tel contrôle, le plébiscite que nous avons organisé au Togo était sans valeur [1].

40

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 478 à 489 [2]. *Paris, 14 janvier 1957, 21 h. 35.*

Priorité absolue. Réservé.

Si l'Assemblée générale devait, en dernière analyse, être appelée à examiner prochainement la plainte de l'Égypte concernant la question du retrait des troupes israéliennes du territoire égyptien [3], votre attitude et votre action s'inspireront des considérations suivantes :

1. La résolution du 2 novembre [4], qui représente la position fondamentale des Nations Unies et à laquelle se sont référées expressément toutes les résolutions ultérieures de l'Assemblée sur l'affaire d'Égypte,

[1] La 716e séance du Conseil de sécurité, tenue dans la matinée du 16 janvier, devait être consacrée à la question du Cachemire. Au cours de cette séance, le représentant du Pakistan demanda d'inviter l'Inde à ne pas accepter les modifications envisagées, et de définir les obligations des deux parties découlant des dispositions de l'accord avec l'Inde qui prévoyaient un plébiscite. Après avoir rappelé que le Conseil et les deux parties avaient admis comme condition préalable au plébiscite l'évacuation de toutes les forces militaires se trouvant au Cachemire, le diplomate pakistanais demanda en outre que l'Inde et le Pakistan fussent à nouveau invités à retirer leurs troupes et que le maintien de la sécurité fût confié à une force des Nations Unies.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 410-421), Washington (n°s 458-469) et Tel Aviv (n°s 45-46).

[3] Le 11 janvier, le ministre égyptien des Affaires étrangères déposait entre les mains du secrétaire général des Nations Unies une plainte relative à « l'inobservation par Israël des résolutions par lesquelles l'Assemblée générale l'a(vait), depuis le 2 novembre 1956, invité à plusieurs reprises à retirer immédiatement toutes ses forces en-deçà des lignes de démarcation fixées par la convention d'armistice » (document A/3495, in : *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Annexes,* point 66 de l'ordre du jour).

[4] Sur cette résolution n° 997, voir, au tome précédent, le n° 80 (note).

constitue un ensemble dont les divers éléments ne sauraient être arbitrairement dissociés.

a. Elle a invité les parties aux conventions d'armistice non seulement à retirer leurs forces derrière les lignes de démarcation de l'armistice, mais également « à renoncer à toute incursion en territoire voisin à travers les lignes d'armistice et à respecter scrupuleusement les dispositions des conventions d'armistice ». Il est à noter que cette disposition, ainsi qu'il ressort clairement du premier considérant de la résolution, vise toutes les parties aux conventions arabo-israéliennes d'armistice et n'est donc pas limitée à Israël et à l'Égypte.

b. La résolution a recommandé en outre à tous les états-membres « de s'abstenir d'introduire du matériel militaire dans la zone des hostilités et, d'une façon générale, de s'abstenir de tout acte qui retarderait ou empêcherait la mise en œuvre de la présente résolution ».

c. Elle a enfin demandé instamment « que, dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, des mesures soient prises pour rouvrir le canal de Suez et rétablir la liberté et la sécurité de la navigation ».

d. La résolution du 2 novembre revêt ainsi une portée générale qui dépasse le cadre de la situation créée par l'affaire d'Égypte et engage la responsabilité des Nations Unies dans le règlement de l'ensemble des problèmes intéressant le maintien de la paix dans le Proche-Orient.

2. La France et la Grande-Bretagne se sont conformées pleinement aux résolutions de l'Assemblée. Les forces d'Israël ont déjà évacué la majeure partie du territoire égyptien qu'elles occupaient.

En revanche, les dispositions de la résolution du 2 novembre ont été violées et continuent de l'être, dans leur lettre comme dans leur esprit, par l'Égypte et certains autres pays.

a. Les incursions et attentats de *fedayins* égyptiens en territoire israélien, loin de cesser, se sont multipliés. La radio et la presse égyptiennes ont annoncé que ces raids seront intensifiés.

b. Le gouvernement égyptien a mis obstacle à l'exécution immédiate des travaux de remise en état du Canal qu'il avait d'ailleurs délibérément bloqués, alors que les travaux auraient pu et dû commencer dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

c. Il s'est opposé à l'utilisation de tous les moyens que les gouvernements français et britannique s'étaient déclarés disposés à mettre à la disposition des Nations Unies dans le souci de hâter le dégagement du Canal. Il va même jusqu'à exiger que les bâtiments franco-britanniques participant aux opérations de déblaiement quittent l'Égypte aussitôt que possible et avant qu'ils n'aient terminé leurs travaux.

d. Certaines déclarations publiques faites au Caire subordonnent à des conditions politiques la réouverture du Canal et le libre passage de tous les navires. Il est clair que la volonté du gouvernement égyptien n'est pas de rétablir et de respecter la liberté de navigation, sans discrimination d'aucune sorte, en conformité avec les obligations découlant de la convention de 1888 et des résolutions du Conseil de sécurité.

e. Ces faits créent une situation inquiétante qui met en cause non seulement l'application de la résolution du 2 novembre, mais également le maintien de la paix à l'avenir dans le Proche-Orient et dont l'Assemblée ne saurait donc se désintéresser.

3. Aux termes des résolutions relatives à la force internationale (résolution du 5 novembre et paragraphe 2 du dispositif de la résolution du 7 novembre)[1], les fonctions de celle-ci sont d'assurer le respect de toutes les dispositions de la résolution du 2 novembre, par conséquent aussi bien de celles concernant le respect des conventions d'armistice par toutes les parties, la réouverture du Canal et le rétablissement de la liberté et de la sécurité de la navigation que de celles portant sur le retrait des troupes étrangères. Il en résulte que la force internationale devrait être utilisée aussi longtemps que la situation l'exigera et partout où l'application intégrale des dispositions de la résolution du 2 novembre rendra sa présence utile pour le maintien de la paix (qu'il s'agisse de la zone de Gaza, de la frontière du Sinaï, de la rive occidentale du golfe d'Akaba et de toute autre zone-frontière israélo-arabe).

4. Cela étant, il y aurait le plus grand intérêt à pouvoir obtenir, à la faveur du débat ouvert par l'Égypte, le vote d'une résolution qui :

a. Réaffirme formellement le principe de la liberté de navigation, et en des termes qui permettraient autant que possible de l'invoquer ultérieurement pour l'accès du golfe d'Akaba comme pour le transit à travers le Canal;

b. Invite à nouveau les parties aux conventions d'armistice à s'abstenir de toute incursion à travers les lignes de démarcation de l'armistice et à respecter scrupuleusement les dispositions des conventions;

c. Demande au Secrétaire général de prendre toutes mesures (celles-ci pouvant comporter l'utilisation de la force internationale) de nature à assurer le respect du principe de la liberté de navigation et des clauses des conventions d'armistice ainsi que le maintien de la paix dans cette zone, jusqu'à l'intervention d'un règlement définitif des problèmes en suspens.

Il conviendrait que vous vous efforciez de convaincre votre collègue américain de l'importance que présenterait à tous égards pour l'avenir l'adoption d'une telle résolution et de l'amener à prendre, le moment venu, devant l'Assemblée, une initiative dans ce sens.

[1] Sur ces résolutions, voir *D.D.F.*, 1956-III, n°s 120 (note), 140 (note).

41

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 62 à 64 [1]. *Madrid, 15 janvier 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 18 h. 46.)

Je me réfère à mon télégramme n° 55 pour Paris et n° 6 pour Rabat [2].

Au cours d'une conversation avec un de mes collaborateurs, M. Balafrej a déclaré avoir mentionné à ses interlocuteurs espagnols les revendications du Maroc sur la Mauritanie et le Rio de Oro. Ses propos ne se seraient pas heurtés à une attitude absolument négative.

Interrogé par mon collaborateur sur le fondement juridique de la revendication marocaine sur le Rio de Oro, M. Balafrej a répondu que « ce territoire marocain avait été indûment cédé par la France à l'Espagne en vertu d'un traité secret de 1902 [*] [3].

Parmi les difficultés subsistant entre la France et le Maroc, il a mentionné le problème des frontières méridionales de l'Empire chérifien, « dont la solution était rendue plus urgente encore en raison des projets français de mise en valeur du Sahara » [4]. Il souhaitait, a-t-il dit, que priorité soit donnée à la création d'une commission franco-marocaine chargée d'examiner ces questions territoriales.

À propos de l'affaire de Suez, M. Balafrej a dit que les déclarations officielles « témoignant d'une sorte de prédilection de la France pour Israël » causaient de la gêne aux Marocains.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n° 13).

(2) Par télégramme n°s 55-61, des 14-15 janvier, non retenu, l'ambassadeur faisait état de récentes conversations qu'avaient eues à Madrid le prince Moulay Hassan, les officiers de son état-major et M. Balafrej. Il ne semblait pas que des décisions positives eussent été prises sur les problèmes qui se posaient entre l'Espagne et le Maroc. Cet état de choses était en partie imputable au ralentissement des conversations franco-marocaines, les Espagnols désirant en connaître le résultat avant de s'engager eux-mêmes, et M. Balafrej ne paraissant pas pressé d'aboutir. Dans ses conversations avec M. Clauzel, le Prince s'était félicité de la détente des relations franco-marocaines et avait abordé la question de la prochaine escale du Sultan à Cannes (Sur la rencontre à Cannes du Sultan et de M. Maurice Faure, voir ci-après le n° 73, note).

(*) Note manuscrite marginale : *Il faudrait informer la F.O.M. de ceci.*

(3) En 1884, l'explorateur Bonelli, qui avait reconnu la côte saharienne du cap Bojador au cap Blanco, prit possession, au nom de l'Espagne, de la péninsule du Rio de Oro. La convention franco-espagnole du 27 juin 1900 fixait entre les possessions françaises et espagnoles une ligne de délimitation; définie du Sud au Nord, en partant du cap Blanco, cette limite coïncidait dans sa partie septentrionale avec le 12° Ouest de Greenwich. En 1902, la France proposa de reconnaître à l'Espagne toute la côte saharienne au sud de l'Atlas, mais le projet de traité ne fut pas approuvé par Madrid (note annexée à une dépêche de Madrid n° 476, du 19 avril 1956).

(4) Sur l'institution de l'O.C.R.S., voir ci-dessus le n° 6 (et note).

42

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 388 à 400. *Rabat, 15 janvier 1957, 23 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Le Sultan se prépare à partir le 17 janvier pour un périple en Méditerranée qui lui permettra de toucher terre à Barcelone, de visiter Rome ainsi que le sud de l'Italie, et, entre l'Espagne et l'Italie, de faire escale à Cannes le 20 janvier [1].

Durant l'absence du Souverain, le Prince héritier assurera la Régence. Il sera investi demain dans les fonctions de « titulaire intérimaire du trône ». À la cérémonie assisteront les membres du gouvernement, les trois conseillers de la Couronne, le président du Haut tribunal chérifien, le président de la Cour d'appel du Chraa, le directeur général de la Sûreté nationale et le gouverneur de Rabat. La Régence sera prononcée par dahir. Avant de quitter le Maroc, le Sultan adressera une allocution par radio à la population marocaine.

Un protocole aussi solennel, alors qu'il s'agit pour le Souverain de faire une croisière de repos qui en principe n'excèdera pas dix ou quinze jours, a de quoi surprendre. Dans l'esprit du Palais, il est destiné à constituer un précédent en vue des futures absences du Souverain et également à restaurer le prestige et l'autorité du prince Moulay Hassan, sensiblement affaiblis depuis octobre, en consacrant en même temps sa qualité d'héritier du trône. Enfin, il est à penser que l'institution officielle de la Régence répond de la part du Sultan à un souci de précaution et à la volonté de ne pas laisser le trône sans titulaire, fût-ce pour un temps très bref.

Le Prince est revenu hier de Madrid où son séjour a eu essentiellement un caractère privé. Il m'avait confié qu'il s'y rendait par désir de détente. Son entrevue avec le général Franco, ses conversations sur l'armée royale n'ont été que des accessoires, pendant que M. Balafrej conduisait la négociation principale. Le prince Moulay Hassan aurait souhaité accompagner le Souverain jusqu'à l'escale de Cannes. Au fond de lui-même, il souffre de sa rupture personnelle avec la France, avec ses amis français.

[1] Où il devait rencontrer M. Maurice Faure : voir ci-après le n° 73 (note).

Le voyage du Sultan a aussi le caractère d'un délassement, mais il n'est pas exclu, si l'on en croit certains renseignements, qu'à l'occasion de sa visite en Espagne et en Italie, le Souverain ait des contacts avec des émissaires du F.L.N. en vue de préparer les bases de l'ensemble fédératif nord-africain où il espère s'assurer un rôle prépondérant. Il viserait également à gagner les dirigeants espagnols et italiens à l'idée de bons offices marocains dans le conflit algérien.

Sur le plan extérieur, c'est le problème de l'Algérie qui, à Rabat, occupe essentiellement les pensées, les revendications sur la Mauritanie étant considérées comme l'expression d'un irrédentisme national. Il convient de ne pas sous-estimer la pression que les musulmans d'Algérie établis ou réfugiés dans ce pays, et notamment les 30.000 immigrés de l'Oriental, peuvent exercer à cet égard.

Quant au reste, la politique de M. Balafrej s'enferme dans une prudente expectative. La presse istiqlalienne évite de toucher aux problèmes mondiaux autrement que par des informations d'agences ou des considérations sans grande originalité. Elle reflète la volonté des responsables de ne pas hypothéquer l'avenir et de ménager les États-Unis aussi bien que la Russie.

Certes, les Marocains ont manifesté nettement et même violemment leurs sentiments sur les événements et leur condamnation de l'action franco-britannique a été sans équivoque. À New York, la délégation marocaine s'est associée au bloc afro-asiatique et a fait bonne mesure à la solidarité obligatoire avec les nations arabes et anticolonialistes. Mais visiblement, le gouvernement chérifien désire se tenir à l'écart du guépier du Moyen-Orient. M. Balafrej m'a confirmé qu'il demeurait peu disposé à une adhésion prochaine du Maroc à la Ligue arabe, en dépit des sollicitations pressantes dont Rabat était l'objet. La réponse que m'a faite, d'autre part, son chef de Cabinet, comme je lui demandais ce qu'il pensait de la récente déclaration du président Eisenhower sur le Moyen-Orient [1], est caractéristique : « La déclaration de M. Guy Mollet sur l'Algérie [2] nous intéresse bien davantage ».

J'ai également interrogé M. Boucetta sur un point qui touche directement l'Afrique du Nord : la déclaration commune publiée par M. Bourguiba et le président du Conseil de Libye [3]. Il m'a rappelé que le roi de

[1] Le 31 décembre 1956, M. Foster Dulles exposait à M. Hammarskjöld le plan Eisenhower, qu'il avait déjà présenté aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France (voir, au tome précédent, le n° 332). Le Président en donnait lecture au Congrès le 5 janvier. Pour le texte du message Eisenhower, voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0455 du 12 janvier 1957.

[2] Du 9 janvier : voir ci-dessus le n° 35 (note).

[3] M. Ben Halim s'était rendu en visite en Tunisie du 2 au 6 janvier. Le 6 était conclu un « traité de fraternité et de bon voisinage » entre les deux pays pour une durée de vingt ans. La déclaration commune publiée après la signature du traité faisait allusion au problème algérien : « Les deux parties sont persuadées qu'une solution équitable implique nécessairement la reconnaissance du droit du peuple algérien à la souveraineté, à l'indépendance et à la libre disposition de son sort, conformément à la charte des Nations Unies ». Dans un commentaire sur le traité, M. Bourguiba y revenait, considérant l'indépendance algérienne comme « une condition nécessaire : 1° À la mise sur pied de l'ensemble nord-africain qui est une nécessité historique; 2° À toute coopération réelle entre l'Occident arabe (le Maghreb) et le reste de l'Occident ».

Libye était le seul souverain arabe qui eût fait visite à Arafa en 1954 et que ce fait suffisait à expliquer que l'on n'attachait pas ici grande importance aux initiatives de ce souverain et de son gouvernement.

Ces indications soulignent une fois de plus à quel point le Maroc est « maghrébin », avant même d'être arabe, et ressent au plus profond de lui-même les contre-coups du drame algérien.

Les pourparlers que les négociateurs marocains tiennent avec l'Espagne, avec la Grande-Bretagne, avec les États-Unis, ont pour objet d'achever l'unification et l'indépendance du pays ou d'en assurer la viabilité par le moyen d'une aide complémentaire de l'aide française.

Sur le plan intérieur, si la population marocaine a paru s'apaiser ces dernières semaines, si la confiance commence à renaître dans les milieux français, les impératifs économiques et sociaux demeurent. Ainsi que l'indiquait mon télégramme n° 7778 [1], le point le plus bas de la dépression économique n'est pas encore atteint. Le chômage s'accroît et les 200.000 chômeurs, dont on tente actuellement le recensement, peuvent, le cas échéant, apporter leur poids aux factions mécontentes, voire séditieuses.

Mes interlocuteurs ne se dissimulent pas les difficultés de leur tâche. L'homogénéité du gouvernement étant créée, ils veulent maintenant étendre leur action à l'ensemble du pays, affermir l'ordre et, selon leur expression, « travailler partout en profondeur ». Les gouverneurs ont instruction de consolider le pouvoir des autorités locales, de proposer les mutations nécessaires. Enfin, tous leurs efforts doivent tendre à préparer la résorption du chômage dont le développement menaçant implique les plus grands risques.

Il reste que certaines régions, l'Oriental, le sud de la province d'Agadir, échappent toujours plus ou moins à l'impulsion de Rabat. Dans le Tafilalet, un gouverneur ambitieux, Addi Ou Bihi, recrute des hommes, arme des bandes et se flatte de tenir tête, s'il le faut, aux partisans de l'Istiqlal [2]. Il recherche des appuis dans tout le pays berbère et jusque dans le Rif. Il prétend agir avec la neutralité bienveillante du Palais et la complaisance du P.D.I. Son activité inquiète les ministres istiqlaliens.

Persistance de la dissidence dans le Sud, effervescence dans le Tafilalet, appréhension d'une agitation algérienne dans l'Oriental, tels sont les nuages qui assombrissent l'horizon marocain au moment où M. Bouabid

(1) Le télégramme n°s 7778-7789 du 18 décembre 1956, est reproduit au tome précédent sous le n° 301.

(2) Depuis le début du mois, l'agitation régnait dans le Tafilalet du fait de son gouverneur Addi Ou Bihi : celui-ci, vieux caïd berbère, supportait mal les intrusions du pouvoir central, la mise en œuvre de la séparation des pouvoirs et l'arrivée de fonctionnaires appartenant à l'Istiqlal et d'origine citadine. Dans la nuit du 18 au 19 janvier, des éléments armés se réclamant du gouverneur firent mouvement, contrôlant toutes les routes de la province et occupant Midelt. Addi Ou Bihi ne déférant pas à une convocation du Prince héritier qui assumait la régence en l'absence de son père, les forces armées royales furent mises en mouvement, le gouverneur fut destitué, Midelt réoccupé et les partisans du rebelle désarmés. Le gouverneur, réfugié dans sa tribu au sud de l'Atlas, fit sa soumission et fut transféré à Rabat sous escorte, le 26 janvier, où il fut placé en résidence surveillée. Voir également ci-après les n°s 73, 92, 108, 123, 129, 192.

engage la « bataille » économique. Ils expliquent les précautions dont s'entoure le Sultan à la veille de son départ et justifient en partie la Régence temporaire.

43

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1].

T. nos 330 à 336. Réservé. *Washington, 15 janvier 1957, 24 h.*
Diffusion restreinte.

(*Reçu :* le 16, 7 h. 10.)

Au cours de sa visite à Washington, dans la journée du 15 janvier, le secrétaire général du Département a été reçu par M. Robert Murphy, sous-secrétaire d'État.

Sur les questions du Moyen-Orient, qui ont d'abord été évoquées, M. Murphy a apporté peu d'indications nouvelles. Il a, toutefois, déclaré à M. Joxe que le gouvernement des États-Unis jugeait fondées les vues d'Israël sur l'établissement d'un régime de libre navigation dans le golfe d'Akaba. Les demandes d'Israël concernant le maintien d'une administration civile israélienne dans la zone de Gaza paraissent elles aussi assez raisonnables. Le département d'État redoute grandement le prochain débat aux Nations Unies et désirerait éviter qu'un nouveau rappel fût fait à Israël d'avoir à retourner sur les lignes d'armistice sans aucune garantie. Il ne semble pas toutefois que le gouvernement américain ait encore arrêté pratiquement sa position et soit disposé à introduire lui-même devant les Nations Unies une résolution ou des amendements donnant satisfaction aux légitimes demandes de l'État israélien.

M. Murphy a ajouté que le cas d'Israël serait meilleur devant les Nations Unies et l'opinion publique américaine si le gouvernement de Tel Aviv s'abstenait de raids difficiles à légitimer à l'intérieur du territoire séoudien (mon télégramme n° 321 de ce jour) [2].

Au cours de cette conversation, M. Joxe a attiré l'attention de son interlocuteur sur la nécessité pour les Américains d'agir vite pour éviter le retour au fait accompli. Il a indiqué qu'il avait vu la veille M. Hammarskjöld, lequel attendait de Washington des suggestions convaincantes et non pas seulement l'invitation à agir pour le mieux.

[1] Le président Pineau était rentré à Paris en fin d'après-midi, venant de New York.

[2] Non reproduit, qui faisait état d'un incident à l'entrée du golfe d'Akaba : les Israéliens avaient bombardé la côte de l'Arabie séoudite et débarqué des troupes en territoire séoudien sans qu'il y eût eu provocation de la part des Arabes. Le département d'État déplorait « l'extrême agressivité » dont faisaient preuve les Israéliens.

La seconde partie de l'entretien a été consacrée à l'Algérie. La position française telle qu'elle a été exposée il y a quelques jours au secrétaire d'État par le président Pineau est maintenant bien comprise des services américains. M. Murphy a indiqué de lui-même que si une résolution devait être nécessaire, elle pourrait être rédigée dans les termes mêmes indiqués par M. Dulles (mon télégramme n° 243 du 11 janvier)[1]. On comprendrait parfaitement ici que la France, sans la combattre ouvertement, ne puisse néanmoins participer au vote le moment venu.

De façon très confidentielle, M. Murphy a indiqué à M. Joxe qu'il avait reçu le 12 janvier la visite de l'ambassadeur de Tunisie à Washington. Celui-ci était venu lui demander la promesse d'un appui pour un projet de résolution dans lequel il serait marqué que le but à atteindre était l'indépendance de l'Algérie, sans toutefois fixer de date précise. M. Murphy a fait savoir à son interlocuteur qu'il n'était pas question pour le gouvernement américain de prendre des engagements de ce genre. Il avait indiqué à M. Mongi Slim qu'il connaissait bien lui-même l'Algérie par de fréquents séjours et qu'il connaissait aussi l'état d'esprit du gouvernement et de l'opinion française. L'Algérie n'était pas mûre pour l'indépendance et la France ne pourrait jamais accepter une motion de cet ordre.

M. Murphy a exposé, à deux reprises, combien il verrait d'inconvénients à ce que cette indication pût être connue de la presse. L'action politique américaine aux Nations Unies deviendrait beaucoup plus difficile si les conversations que nous poursuivons actuellement à ce sujet avec le gouvernement américain venaient à être connues. Le secrétaire général du Département me demande de son côté d'insister sur ce point. Les entretiens qu'il vient d'avoir ici le convainquent comme moi qu'il y aurait de graves inconvénients dans les circonstances présentes à ce que la moindre indiscrétion fût commise sur les intentions du gouvernement américain.

44

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 113 à 115. *Varsovie, 16 janvier 1957, 20 h.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

Des renseignements de bonne source mais fragmentaires il est vrai, que j'ai recueillis depuis l'arrivée de M. Chou En-Laï[2], il semble que le

[1] Le télégramme de Washington n°s 243-254, du 12 janvier (et non du 11), est ci-dessus reproduit sous le n° 35.

[2] Voir ci-dessus les n°s 25 (note), 33.

Premier ministre chinois ait été amené à modifier assez profondément sa position au cours de son voyage en Pologne.

Recevant le 12 janvier cinq des principaux journalistes polonais, il leur aurait exposé de manière pressante les raisons pour lesquelles il était nécessaire d'éviter tout ce qui pouvait inquiéter l'Union soviétique. Celle-ci, leur a-t-il dit, serait énervée par la perte de prestige qu'elle subit actuellement dans l'Asie du sud-est et qu'il aurait eu l'occasion de constater au cours de ses voyages, et toute provocation pourrait donc la pousser à des gestes inconsidérés. Or, aurait dit le Premier ministre chinois, si elle se lance dans une aventure, nous sommes tous perdus. Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de conflit, il est nécessaire cependant de resserrer la cohésion du camp socialiste autour de l'U.R.S.S. L'échec des propositions chinoises transmises par M. Nehru à Washington et l'initiative [1] au Moyen-Orient prouvent que le monde capitaliste est hostile et il faut attendre avant de tenter de nouer avec lui des relations plus normales.

Le collègue qui m'a transmis cette information m'a dit la tenir entièrement des cinq journalistes présents.

D'autres sources également bonnes, il m'a été dit que M. Chou En-Laï avait cité dans un cercle restreint le proverbe chinois suivant : « Il faut s'appuyer sur la puissance tant qu'on ne l'a pas soi-même. »

Son voyage en province, ses contacts avec certains militants ouvriers et, notamment, m'a-t-on dit, ses conversations avec M. Cyrankiewicz au cours de ses voyages à Cracovie, l'auraient amené à la conviction que le sentiment national polonais était plus profond qu'il ne le pensait et qu'il y avait plus de risques encore à l'exalter que d'avantages à s'efforcer de le tempérer ouvertement [2].

[1] *Sic.* Il faut lire vraisemblablement : l'initiative Eisenhower.

[2] Le télégramme de Varsovie n° 118-122 des 17 janvier, non reproduit indique que les Polonais n'ont pas lieu d'être mécontents du communiqué publié lors de la visite de M. Chou En-Laï : « Les références que fait le communiqué à l'Union soviétique ne lui donnent nullement un rang prééminent parmi les nations socialistes ». En outre, le Premier ministre chinois semble avoit bien compris l'état d'esprit des masses polonaises.

Il est certain toutefois qu'une des préoccupations du président du Conseil chinois est de ménager l'Union soviétique, dans une conjoncture où la situation de la Chine vis-à-vis du monde capitaliste reste à consolider : le voyage de Nehru aux États-Unis auquel il est fait allusion avait eu lieu au mois de décembre 1956 et la demande de reconnaissance de la Chine communiste par le gouvernement américain dont le Premier ministre de l'Inde était porteur avait échoué (*Année politique, 1956*, p. 427-428).

45

M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES,
À M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT.

T. n°s 318 à 323. *Paris, 16 janvier 1957, 23 h. 5*[1].

Je me réfère à votre télégramme n° 221 [2].

L'audience accordée par le Sultan à une délégation de Mauritaniens et les déclarations que, selon *El Alam,* le Souverain leur aurait faites me paraissent d'autant plus regrettables que, jusqu'à présent, le gouvernement marocain et le Sultan s'étaient abstenus de prendre officiellement parti en faveur des revendications marocaines sur la Mauritanie.

Je vous serais en conséquence reconnaissant de bien vouloir demander au ministère des Affaires étrangères du gouvernement marocain si la relation qui est faite par le journal *El Alam* de cette audience est exacte et si le Sultan a effectivement déclaré, parlant de la Mauritanie, que cette « parcelle marocaine, objet de sa grande préoccupation, ne saurait être séparée de la nation marocaine ».

Vous soulignerez, à cette occasion, que la campagne qui a lieu au Maroc en vue du rattachement de la Mauritanie à l'Empire chérifien soulève une vive émotion au sein de l'opinion publique française dont l'attention est particulièrement tournée vers les affaires sahariennes. Si cette campagne devait se poursuivre et même se confirmer par des déclarations officielles du gouvernement marocain ou du Sultan, il deviendrait de plus en plus difficile de faire comprendre à nos compatriotes qu'ils doivent consentir des sacrifices financiers pour venir en aide au Maroc alors que celui-ci revendique des territoires relevant de la souveraineté française.

Le gouvernement français est toujours disposé à engager la négociation de la convention sur les frontières, qui pourrait d'ailleurs être

(1) Ce télégramme porte comme date de rédaction le 11 janvier.

(2) Par télégramme n°s 221-223 du 10 janvier, non reproduit, le chargé d'affaires de France, se référant au journal *El Alam,* indiquait que le Sultan avait reçu le 8 janvier une délégation de trois leaders mauritaniens : Horma Ould Babana, Ma el Ainin et Mohammed Ould Jiddou. Ces derniers lui avaient donné lecture d'une adresse par laquelle les représentants du Mouvement national mauritanien protestaient contre la nationalisation par la France des zones sahariennes du Maroc, y voyaient une violation des accords conclus entre la France et l'Empire chérifien et demandaient au gouvernement de Rabat de prendre toutes mesures en vue du rattachement au Maroc desdites zones sahariennes qui étaient siennes. Selon *El Alam,* le Sultan leur avait répondu que « cette parcelle marocaine, objet de sa grande préoccupation, ne saurait être séparée de la nation marocaine ».

assortie de clauses économiques prévoyant la participation du Maroc à la mise en valeur des zones sahariennes limitrophes de son territoire.

Aussi a-t-il accueilli favorablement les suggestions que le ministre des Affaires étrangères du gouvernement marocain vous a faites touchant l'ouverture de ces négociations (votre télégramme n° 12) [1].

Mais il est évident que l'audience accordée à de prétendus leaders mauritaniens paraît peu compatible avec les bonnes dispositions manifestées par M. Balafrej.

Quelle que soit en effet la réalité des propos tenus par le Sultan au cours de cette audience, nous ne pouvons, en ce qui nous concerne, ignorer les commentaires qu'en font la presse et les porte-parole du parti de l'Istiqlal, alors que ce parti détient la majorité des sièges au sein du gouvernement marocain.

Il serait donc souhaitable, à tous égards, que les autorités marocaines missent fin à cette campagne de revendications territoriales qui ne repose sur aucun titre sérieux et dont la poursuite ne peut que compromettre le développement harmonieux des rapports franco-marocains.

46

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 378 à 381. *Washington, 17 janvier 1957, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 7 h. 40.)

À la veille des élections en Pologne et au moment où l'on s'apprête ici à prendre une décision touchant l'octroi de crédits à long terme à ce pays, le département d'État suit avec une attention soutenue les derniers développements de la situation politique polonaise.

Que M. Chou En-Laï se soit rendu à Varsovie [2] pour aider M. Khrouchtchev à se maintenir en selle (mon télégramme n° 373 de ce jour) [3] ou que sa mission ait été exclusivement inspirée par le souci de maintenir, au sein du bloc communiste, une cohésion favorable au développement de l'économie chinoise, le résultat, estime-t-on ici, n'est pas négligeable. Peu enthousiaste sans doute à l'évocation faite par M. Chou

(1) Du 2 janvier précédent, ci-dessus publié sous le n° 6.

(2) Voir ci-dessous n°s 25 (note) et 44.

(3) Le télégramme n°s 373-375 de Washington non reproduit faisait état de bruits sur les difficultés rencontrées par Khrouchtchev au sein du Comité central et sur la possibilité même de son remplacement par Malenkov : Khrouchtchev lui-même aurait remplacé Boulganine. Le télégramme de Moscou n°s 378-388, des 19 janvier, fait allusion à ces rumeurs dont la trame, « à quelques variantes près », est toujours la même, remarquant que l'approche du Soviet suprême (5 février) « a relancé les jeux auxquels se livrent les correspondants ».

En-Laï de l'impérieuse nécessité d'un *leadership* soviétique, le gouvernement polonais n'en sera pas moins amené à tenir le plus grand compte des avis du Premier ministre chinois. Le département d'État avait noté avec intérêt l'absence des Polonais à la réunion de Budapest — absence conforme d'ailleurs, en dehors de toute autre considération [(1)], au principe des relations bilatérales entre partis communistes tel que l'affirmait le communiqué polono-yougoslave du 31 décembre dernier [(2)]. Il craint, aujourd'hui, de ne pouvoir exclure un rapprochement entre M. Gomulka et M. Kadar, ou, à tout le moins, quelques démonstrations favorables du premier envers le second.

Si dimanche prochain [(3)], la position de M. Gomulka devait se trouver consolidée par un vote massif et non entâché de trop de suspicion en faveur du parti communiste, la Pologne serait sans doute encouragée dans ses velléités d'indépendance vis-à-vis de Moscou. Dans l'hypothèse contraire — et une fois de plus, on mesure l'écart qui paradoxalement, sépare les aspirations profondes des Américains des jugements réalistes qu'ils sont amenés à porter sur l'évolution des satellites —, M. Gomulka n'aurait probablement d'autres ressources que de suivre intégralement les conseils de Chou En-Laï et d'infléchir davantage encore sa ligne « nationale » dans le sens de l'internationalisme prolétarien.

Il est à noter que le département d'État n'exclut pas davantage l'éventualité d'un rapprochement entre Belgrade et Budapest, encore qu'elle lui apparaisse plus incertaine. On a, ici, l'impression que Tito, pris dans l'embarras le plus cruel, s'interroge. Le fait que le gouvernement yougoslave n'ait jamais reconnu celui de la D.D.R. n'apparaît pas comme un argument suffisant pour écarter la possibilité de certains aménagements entre Tito et Kadar [(*)]. La presse yougoslave ménage d'ailleurs beaucoup ce dernier depuis quelque temps.

Le désir de ne pas indisposer le Congrès américain à la veille d'une reprise des fournitures militaires (mon n° 376 de ce jour) [(4)] pourrait cependant, croit le département d'État, freiner, sans y faire totalement échec, la tendance qui paraît s'esquisser à Belgrade.

(1) Cette absence avait été signalée par l'ambassadeur de France en Pologne (voir ci-dessus le n° 25).

(2) La Pologne de Gomulka marque une tendance à nouer des relations avec les partis communistes chinois et yougoslave en veillant cependant, vis-à-vis de ce dernier, à ne pas enfreindre trop visiblement les consignes de Moscou. Tito avait accueilli avec sympathie le retour de Gomulka (voir Fejto, *Histoire des démocraties populaires,* t. 2, p. 73).

(3) En vue des prochaines élections polonaises, M. Gomulka avait prononcé le 9 janvier un discours politique très étudié, exprimant sa confiance envers les électeurs et en un vote massif, l'approbation de la politique nouvelle étant la condition indispensable au progrès de la démocratisation (télégramme de Varsovie n°s 104-107 du 15 janvier, non reproduit).

(*) En marge, point d'interrogation.

(4) Le télégramme n°s 376-377 de Washington, non reproduit, concernait la livraison prochaine par les États-Unis d'avions à réaction, demeurée en suspens depuis l'été précédent.

47

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 240 à 245. Réservé. *Moscou, 17 janvier 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Considérée de Moscou, la déclaration commune du 16 janvier qui a clos les entretiens sino-polonais de Varsovie [(1)] apparaît comme le résultat d'une négociation serrée au cours de laquelle M. Gomulka a défendu pied à pied ses positions et a réussi à limiter au maximum les concessions qui lui étaient demandées.

Mis à part les passages qui concernent la politique internationale (O.T.A.N., agression contre l'Égypte, sécurité et désarmement), l'essentiel de la déclaration porte sur la place qu'occupe la Pologne au sein du « camp socialiste ». Sur ce point, les dirigeants de Varsovie ont fait une concession essentielle en acceptant d'inscrire dans le communiqué la formule-clé « d'internationalisme prolétarien ». En acceptant aussi de parler de l'unité idéologique des pays socialistes et de la nécessité de développer leurs relations mutuelles, ils ont manifestement sacrifié à l'esprit nouveau qui anime les documents signés récemment par la plupart des partis communistes, en particulier la déclaration de Budapest [(2)].

Mais cette concession, dont il convient de ne pas sous-estimer l'importance, se trouve balancée par la réaffirmation des principes de respect de la souveraineté, de non-ingérence et d'égalité des droits qui doivent régir les rapports entre états socialistes et par le rappel, sous une forme atténuée, de la thèse sur la diversité des voies d'accès au socialisme. Il est dit en effet que « les principes fondamentaux du marxisme-léninisme doivent être appliqués conformément aux conditions concrètes de chaque pays ». D'autre part, dans l'appréciation des événements de Hongrie, M. Gomulka s'est refusé à concéder davantage que dans le communiqué polono-soviétique du 18 novembre [(3)] : s'il s'engage à nouveau à soutenir

(1) Le communiqué sino-polonais a été publié notamment dans *Le Monde* du 19 janvier, p. 2. Celui-ci déclarait en particulier : « Les deux délégations se sont mises d'accord pour constater que les forces impérialistes et contre-révolutionnaires ont profité du mécontentement des masses ouvrières et des jeunes — mécontentement provoqué par les fautes des anciens dirigeants — pour développer une action contre-révolutionnaire, ayant pour but de liquider le gouvernement démocratique et les victoires du socialisme ». Sur le voyage de M. Chou En-Laï à Budapest, voir ci-après les n°s 51, 53, 76 (et note).

(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 24 (note).

(3) Sur ce communiqué, voir, au tome précédent, le n° 200.

le gouvernement Kadar, il s'abstient d'adhérer à la thèse du « complot contre-révolutionnaire » et reste muet sur l'intervention de l'armée rouge. Enfin, le parti ouvrier polonais demeure parmi les partis communistes au pouvoir le seul qui n'ait pas signé ou approuvé la déclaration de Budapest.

Le communiqué de Varsovie précise ainsi les traits fondamentaux du communisme polonais, tels qu'ils apparaissent de la capitale soviétique. Si la Pologne officielle reste au sein du « camp socialiste » — auquel la rivent des intérêts immédiats et l'unissent l'idéal marxiste et les disciplines de « l'internationalisme prolétarien », elle n'en conserve pas moins une position particulière qui la distingue des autres démocraties populaires et garantit à son gouvernement une liberté d'action qui est refusée à d'autres. Dans ces limites et dans la conjoncture actuelle, elle peut sans doute compter sur une certaine compréhension de la part de la Chine qui, à l'occasion, peut s'efforcer de mieux faire comprendre à Moscou les difficultés polonaises.

48

M. DES GARETS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 52, 53. *Belgrade, 17 janvier 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h 17.)

Les dirigeants yougoslaves suivent avec une extrême attention l'évolution des événements en Pologne. Ils considèrent que M. Gomulka est poussé dans le sens libéral par la majeure partie de la population, mais dans le sens opposé par l'U.R.S.S. Ils font certes confiance au leader polonais, mais se demandent cependant s'il pourra résister à cette double pression contraire.

On attache donc ici une importance particulière aux résultats des élections de dimanche [1], pour lesquelles on souhaite vivement le succès des candidats gouvernementaux qui pourraient éviter à la Pologne le déclenchement d'une crise analogue à celle de la Hongrie. La presse, de son côté, a souligné soigneusement la phrase de M. Gomulka affirmant que « le parti ouvrier polonais n'abandonnera jamais le pouvoir à la réaction ».

[1] Sur ces élections, voir ci-après le n° 70 (et note).

49

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 402 à 406. Réservé. *Washington, 17 janvier 1957, 23 h.*

(*Reçu :* le 18, 5 h.)

Les commissions des Affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des représentants se sont réunies ces jours-ci en séance commune afin de recueillir un certain nombre de témoignages concernant le plan de sécurité pour le Moyen-Orient présenté par le président Eisenhower [1]. M. Foster Dulles a été interrogé deux jours de suite au cours de séances qui ont duré cinq heures chacune. L'amiral Radford a été entendu de son côté en session secrète. Le Comité a ajourné ses travaux jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

Malgré les efforts déployés par le secrétaire d'État et ses collaborateurs, la situation reste pour le moment mauvaise pour l'administration. J'ai pu m'entretenir de cette question aujourd'hui avec un certain nombre de sénateurs principalement démocrates. Ils m'ont indiqué qu'ils étaient frappés par l'ampleur du courrier reçu de leurs électeurs s'opposant au projet. Dans les états de l'Ouest en particulier, un véritable courant d'isolationnisme réapparaît : pourquoi envoyer les *boys* américains, et eux seuls, assurer la paix dans le Moyen-Orient ? L'Europe ne pourrait-elle y prendre sa part ? La question de Formose était mieux comprise de l'opinion et pourtant, rappellent ces sénateurs, la résolution alors votée ne l'avait pas été sans difficultés. Le sénateur Green, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, m'a indiqué qu'il déplorait le caractère, d'après lui, très vague, du message Eisenhower. Il comprenait mal l'étendue des obligations que le Président entendait assumer et dont il voulait faire prendre au Congrès la responsabilité. En revanche, aucun des véritables problèmes du Moyen-Orient n'était franchement abordé.

En outre, un mouvement se dessine parmi les sénateurs démocrates pour séparer le projet de résolution en deux sections, l'une ayant trait à l'assistance militaire, la seconde à l'aide économique. Il semble que du côté démocrate, on se résoudrait, non sans hésitation, à voter la première partie avec un certain nombre d'amendements. Par contre, l'opposition à une aide économique sans discrimination demeure très grande. L'influent sénateur de la Géorgie, M. Russel, a pris la tête du mouve-

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 332; ci-dessus le n° 18.

ment d'opposition en réclamant que les crédits proposés soient attribués par priorité aux états du Middle West affectés par neuf ans de sécheresse.

Du côté de la Chambre des représentants, il semble que le Président se heurte à de moindres difficultés. Le speaker démocrate de la Chambre, M. Sam Rayburn, et le président de la commission des Affaires étrangères, M. Gordon, se sont engagés à défendre le projet tel qu'il existe actuellement, tout en étant favorables eux aussi à la division.

Démocrates et républicains sont d'accord sur ce point : la discussion en séance plénière ne pourra s'ouvrir avant février au plus tôt.

L'attitude assez surprenante des sénateurs démocrates s'explique par une considération primordiale dont le sénateur Mansfield m'a donné la clé : il leur paraît inadmissible de voir le Président et le secrétaire d'État évoquer en janvier un péril extrême dans le Moyen-Orient alors que M. Eisenhower s'était assuré jusqu'en novembre un avantage électoral de mauvais aloi en affirmant qu'en aucun point du monde, la sécurité n'était menacée grâce à l'habile diplomatie républicaine.

50

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 412 à 416. *Washington, 17 janvier 1957, 24 h.*

(*Reçu :* le 18, 10 h. 15.)

À l'attention de M. Robert Lacoste.

La mission d'information chargée, sous la direction du général Gouraud, de présenter aux services intéressés de l'administration américaine un tableau de la situation militaire en Algérie [1], vient de passer dix jours à Washington. Elle y a trouvé le meilleur accueil. Les exposés objectifs du général Gouraud et de ses collaborateurs, l'accent authentique de leur témoignage et les précisions qu'ils ont apportées sur plusieurs aspects de la rébellion algérienne ont éveillé, dès le premier jour, l'intérêt du Pentagone et ouvert à nos représentants l'accès de plusieurs hautes personnalités.

La mission a été longuement reçue par M. Charles Wilson, secrétaire à la Défense, entouré de ses secrétaires pour les trois armes et de leurs chefs d'État-major. Elle a été ensuite entendue par M. Allen Dulles, chef de la Central Intelligence Agency, puis au département d'État par M. Elbrick, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes, et

[1] Il n'a pas été retrouvé de trace de cette mission dans les informations du *Monde*.

M. Armstrong, conseiller spécial de M. Foster Dulles pour les questions de renseignements, accompagnés d'une quinzaine de leurs collaborateurs.

Enfin, avant son départ, notre mission a été entendue par l'amiral Radford, président du Comité des chefs d'État-major.

Ces contacts multiples et prolongés ne sauraient évidemment suffire à entraîner un changement fondamental dans la position générale du gouvernement américain à l'égard du problème algérien. Au surplus, les considérations relatives aux divers aspects de la rébellion — ce à quoi se limitait la mission du général Gouraud — n'entrent que pour une part dans la détermination de cette attitude. Cependant, les éléments versés au dossier ont fait impression. M. Charles Wilson a tenu hier à me le déclarer spontanément.

Sur les deux points suivants, notamment, nous pouvons espérer que les déclarations de nos représentants auront des effets appréciables.

D'une part, l'exposé de la situation militaire, fait par des chefs directement mêlés à l'action, a combattu heureusement la tendance au scepticisme qu'inspire instinctivement aux esprits américains le précédent indochinois. Le général Gouraud et ses collaborateurs ont décrit une situation qui ne peut être mise en parallèle avec celle qui prévalait au Vietnam.

D'autre part, les précisions apportées au cours de ces divers entretiens sur le rôle du parti communiste dans la rébellion ont appelé l'attention sur un facteur que les Américains, enclins à accorder à tout insurgé le bénéfice du doute, ont jusqu'ici largement sous-estimé. Sur cet aspect du problème, les nombreuses questions qui ont été posées à notre mission ont montré que, là aussi, son témoignage avait porté.

L'expérience qui vient d'être faite me paraît encourageante. Elle m'incline à recommander que d'autres contacts soient établis. Il me semble, en particulier, que nous aurions avantage à inviter des journalistes, des parlementaires ou des officiers américains à venir évaluer, en Algérie même, les données réelles du problème.

51

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 60 à 64.
Flash. Priorité. Réservé.

Budapest, 18 janvier 1957,
10 h. 2, 11 h. 7, 11 h. 9.

(*Reçu :* 13 h. 24, 14 h. 24.)

Ayant fait savoir avant-hier à l'ambassadeur de Chine qu'au cas où Chou En-Laï viendrait ici, je me demandais si je ne pouvais pas avoir avec lui, discrètement, un entretien purement personnel et privé, mon collègue me fit répondre que ce serait vraisemblablement impossible en raison de la brièveté du séjour et de l'emploi du temps chargé de son chef [1].

Vers les 3 heures ce matin, j'étais appelé au téléphone. Chou En-Laï désirait me voir, mais, devant quitter Budapest à 7 heures, il s'excusait de me demander de passer entre 6 heures et 6 h. 45 à son appartement de l'ambassade soviétique; la visite aurait un caractère personnel et privé et ne recevrait aucune publicité.

Ces dernières assurances me furent répétées par l'ambassadeur chinois lorsqu'il m'accueillit. Il n'y avait, dans les parages, à cette heure matinale, que des sentinelles russes, le directeur hongrois du Protocole, le personnel de l'ambassade de Chine et la nombreuse suite du Président chinois, ainsi qu'un officier d'ordonnance et de la valetaille russe.

Chou En-Laï a commencé l'entretien par le problème des relations franco-chinoises : où en est la reprise des relations diplomatiques ?

Je lui ai répondu que je n'avais pas qualité pour m'exprimer à ce sujet : je ne savais plus rien depuis qu'il avait été question d'une mission commerciale plus ou moins permanente.

Mon interlocuteur a fait un geste négatif et m'a de suite expliqué qu'en raison notamment de la crise de... [2] et de ses... [3] sur nos rapports avec Washington, il comprenait parfaitement que la question fût toujours très compliquée. Il a conclu sur ce point en me priant de faire en sorte que l'on sût à Paris que Pékin serait toujours heureux de renouer avec nous des relations diplomatiques et cela, quelles que puissent être les formations politiques au pouvoir en France.

(1) Sur la visite de l'homme d'État chinois à Budapest, voir également ci-après les nos 53, 76.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.

52

M. CHARLES-ROUX, PREMIER CONSEILLER À L'AMBASSADE DE FRANCE À RABAT,
À M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n° 482. Priorité. Réservé. *Rabat, 18 janvier 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 14 h. 5.)

Le ministère marocain des Affaires étrangères vient de faire parvenir à l'ambassade la note verbale dont la teneur suit :

« Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la République française avait donné son accord à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Sa Majesté, pour la réunion d'une Commission mixte franco-marocaine, pour étudier les questions relatives à la délimitation des frontières du Maroc.

« Le gouvernement de Sa Majesté est désireux de voir se réunir cette commission, pour commencer l'étude de cette question [1] ».

53

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 65 à 69. Flash. Réservé. *Budapest, 18 janvier 1957, 11 h. 10, 11 h. 15, 11 h. 17.*

(*Reçu :* 15 h. 5.)

Suite à mon télégramme précédent [2].

J'ai eu à peu près dix minutes à consacrer à la tâche que je m'étais proposée, c'est-à-dire exposer succinctement à Chou En-Laï mon point de vue, connu du Département, sur les origines, l'évolution et la continuation larvée de la révolution hongroise. Je lui ai dit ma conviction que

[1] Au cours d'un Conseil extraordinaire des ministres qui s'était tenu à Rabat le 16 janvier, le Sultan avait demandé à M. Balafrej de faire au Conseil un exposé sur l'évolution du problème des frontières. C'était la première fois, selon M. Charles-Roux, que le Souverain faisait allusion à cette question (télégramme n°s 474-475 du 17 janvier, non reproduit).

[2] N°s 60-64 du même jour, reproduits sous le n° 51.

les milieux éclairés de l'opinion hongroise regrettaient aujourd'hui de ne pas avoir suffisamment soutenu la formule gouvernementale initiale d'Imre Nagy et que, dans son désir de voir partir les Russes, l'intelligentzia coopérerait volontiers à la résurrection d'un cabinet à direction communiste, mais de tendance libérale. Le problème militaire est malheureusement un préalable qui empêche de sortir de l'impasse présente.

Puisque — ai-je conclu — le chef du gouvernement chinois s'est donné la peine de venir jusqu'ici, c'est sans doute pour faire quelque chose pour la solution du problème, car ce n'est pas y contribuer que discourir comme hier à l'éloge de Kadar et d'une intervention soviétique exécrée par la population [1].

Pékin a-t-il une solution en vue ?

La neutralisation ? Ou quelque autre formule qu'on pourrait substituer à l'occupation militaire russe et qui donnerait des garanties suffisantes à Moscou ?

Chou En-Laï m'a répondu qu'il était d'accord avec moi sur certains points, mais divergeait fondamentalement sur d'autres.

Il estime, comme moi, qu'à l'origine, amplement justifiée par les fautes du régime antérieur, la révolution était nationale et nullement antisocialiste, mais il attribue à des facteurs occidentaux la responsabilité principale de la déviation du mouvement sous le règne de Nagy, et pense manifestement que ces facteurs jouent encore aujourd'hui un rôle considérable dans la persistance d'une hostilité à la personne de Kadar, « socialiste hongrois qui a souffert autant que tout autre du régime de Rakosi ».

Il pense, comme moi, que la première formule gouvernementale d'Imre Nagy était viable.

Sous couleur de neutralité, l'ancien président du Conseil s'est finalement révélé partisan d'une alliance avec l'Occident et cela, m'a dit avec [explosion] mon interlocuteur, aucun pays socialiste ne saurait le tolérer : « voyez l'attitude de Tito ». Quant à l'intervention soviétique, elle se justifie dans le cadre du pacte de Varsovie dont Nagy ne pouvait délier unilatéralement la Hongrie; puisqu'elle a été réclamée par Kadar, elle n'est pas une ingérence condamnable dans les affaires intérieures hongroises, tandis que la Chine ou le groupe de Bandoung, en vertu des ... [2] se sont interdit de se mêler des affaires russo-hongroises. Il valait toujours la peine pour Pékin de s'informer directement de ce qui se passe ici, et le Premier ministre Chou En-Laï a jugé devoir faire le déplacement : « Je m'attendais, m'a-t-il dit en me quittant, à trouver ici une situation bien pire que celle que je constate ».

[1] Arrivé à Budapest le 16 janvier après-midi, M. Chou En-Laï, au cours d'une réunion du parti ouvrier socialiste organisée en son honneur, avait rendu hommage à la « Hongrie héroïque » et évoqué l'insurrection, « fomentée par les impérialistes afin non seulement d'abattre le régime, mais aussi de détruire l'unité des pays socialistes ». « Grâce à l'aide généreuse de l'U.R.S.S., le peuple hongrois a(vait) fait échouer les tentatives de la contre-révolution » (*Le Monde* du 18 janvier 1957, p. 2).

[2] Lacune de déchiffrement.

54

M. DES GARETS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 56. *Belgrade, 18 janvier 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 1.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [1].

Je souligne la phrase sur les pays socialistes « conduits par l'U.R.S.S. » prononcée par le chef de la délégation chinoise à son arrivée à Belgrade et qui, évidemment, n'a pu causer ici une entière satisfaction.

55

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 381 à 386. Réservé. *Londres, 18 janvier 1957, 22 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Je suis allé voir, ce matin, le Premier ministre, tenant à m'assurer de son sentiment à la suite du passage à Londres de M. Spaak.

M. Macmillan m'a paru, comme il sied à sa fonction présente, également préoccupé, du côté Thorneycroft et du côté Lloyd, des affaires européennes (mon télégramme n°s 311 à 317) [2]. Côté Thorneycroft, il m'a dit qu'il n'avait pas suivi de près les entretiens conduits, avec le ministre belge, par son propre successeur à l'Échiquier et par sir David Eccles. Il avait cependant vu l'autre jour le visiteur en fin de journée et

[1] Le télégramme n° 55, du même jour, non retenu, reproduisait la déclaration faite à son arrivée à Belgrade par le chef d'une délégation de parlementaires chinois, qui évoquait « la solidarité et la coopération entre la Chine et la Yougoslavie et entre les pays socialistes conduits par l'U.R.S.S. ».

[2] Par ce télégramme du 15 janvier, 22 h. 45, non reproduit, l'ambassadeur rendait compte d'un entretien avec le secrétaire d'État au Foreign Office. Celui-ci se disait mal instruit des projets de zone de libre-échange. Il estimait qu'il fallait d'abord réaliser l'accord entre les Six. Il pensait qu'il fallait ensuite rationaliser le fonctionnement des diverses institutions européennes et prévoir une Assemblée commune pour l'ensemble. Il souhaitait enfin, semblait-il, donner une réalité plus grande à l'U.E.O.

avait, des propos échangés, retenu l'impression que si des difficultés réelles existaient, aucune n'était impossible à surmonter.

Pour sa part, il retient surtout la question relative aux produits agricoles. Il m'a répété ce que répète actuellement tout Anglais engagé dans cette affaire sur l'impossibilité pour le gouvernement britannique d'étendre le Marché commun à ces produits. Il a ajouté que cet obstacle lui paraissait cependant plus apparent que réel, car, au sein même du Marché commun, plusieurs pays lui semblaient désireux de protéger leur agriculture. Des formules de compromis lui semblaient donc pouvoir être trouvées. Il n'exclut nullement pour sa part la possibilité d'accords bilatéraux qui, marginalement, arrangeraient les choses. Il a rappelé que, dès à présent, des accords de cette nature existaient entre certains pays agricoles européens et l'Angleterre.

Quant au reste, il m'a surtout parlé de l'opportunité de faire étudier les solutions des problèmes spécifiques par les équipes techniques de l'O.E.C.E. À titre d'exemple, il a rappelé que le jeu de la préférence impériale supposait une étude attentive de la part de main-d'œuvre locale contenue dans tel ou tel produit. Les services britanniques avaient, depuis trente ans, le maniement de ce mécanisme. Ils pourraient mettre leurs compétences au service de la Communauté.

Le Premier ministre ne me paraissait pas avoir d'idée précise sur la difficulté coloniale. Aussi bien a-t-elle pu n'apparaître qu'au cours des entretiens auxquels lui-même n'a pas participé.

Dans l'ensemble, il est optimiste et considère qu'un courant vers l'Europe existe dans les divers pays intéressés à des constructions communes. Il se félicite, en outre, de voir au gouvernement des hommes qui dès l'origine ont échangé à ce sujet leurs vues dans le cadre de l'Assemblée de Strasbourg.

C'est à propos de cette assemblée que, quittant le côté Thorneycroft, il a touché le côté Lloyd. Ç'a été pour me dire que les activités européennes étaient actuellement à la fois désordonnées et dispersées; que Strasbourg, où l'on allait autrefois comme en vacances, n'était pas un point de rencontre commode pour les gens occupés et que le tout ensemble devrait être ramené vers Paris. Cette concentration permettrait, entre autres choses, à quelqu'un qui viendrait pour une réunion particulière, de traiter en un même voyage les sujets intéressant d'autres compartiments du jeu.

M. Macmillan souhaiterait s'entretenir quelque jour prochain de ces sujets avec M. le Président du Conseil et Votre Excellence. Il pense toutefois plus convenable et plus utile de voir d'abord s'établir le texte du Marché commun et se dessiner les dispositions du Parlement français et du Parlement allemand à l'égard de ce texte.

Il est entendu que nous reparlerons de tout cela. Je me propose, en outre, de revoir M. Selwyn Lloyd dès son retour de Rome pour m'assurer des pensées qu'aurait pu faire naître en lui son contact avec M. Martino.

56

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE, À BUDAPEST,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 79. *Budapest, 18 janvier 1957* [1].

Les pronostics varient beaucoup ici sur les résultats de la visite de M. Philippe de Seynes à Budapest [2].

Négatifs d'après le ministre d'Italie, ils semblent à mes collègues anglo-saxons susceptibles de séduire néanmoins le secrétaire général de l'O.N.U. : pour vagues que soient les projets d'aide internationale à la Hongrie, ils peuvent en effet amener l'autorité russo-hongroise à accorder plus d'intérêt à une prochaine venue de M. Hammarskjöld; éventuellement, cet intérêt primerait la crainte de manifestations de rues et le Secrétaire général obtiendrait la satisfaction de prestige qui lui a été refusée [3].

Par ailleurs, l'intervention de l'O.N.U., en la personne de son Secrétaire général, dans des domaines où la Croix-Rouge est seule à travailler jusqu'ici pour le compte de l'Occident, créerait une équivoque suffisante pour donner prétexte à la police, déjà toute puissante en matière de distribution de secours, de se libérer pratiquement du contrôle des spécialistes suisses et mettre la main sur les stocks accumulés à Csepel.

(1) Par courrier.

(2) Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 32.

(3) Sur le refus opposé par le gouvernement hongrois à une visite du Secrétaire général, voir, au tome précédent, le n° 257 (note).

57

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 259 à 268. *Moscou, 19 janvier 1957, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 11 h. 15.)

La déclaration commune soviéto-chinoise a été signée hier soir, 18 janvier, au Kremlin par MM. Boulganine et Chou En-Laï [(1)].

À l'exception du paragraphe final qui consacre quelques phrases très générales aux relations entre les deux pays et rappelle que, depuis le traité de 1950, celles-ci n'ont cessé de se renforcer dans une collaboration et une unité indestructibles, l'ensemble du document traite des problèmes internationaux en développant les points suivants :

1. Les conférences de Genève en 1954 et 1955 et de Bandoung avaient marqué une sensible détente. Mais les impérialistes, par leur agression contre l'Égypte et leur complot en Hongrie, ont de nouveau assombri l'atmosphère. Aujourd'hui, ils refusent de se réconcilier avec les victoires remportées par les forces de la paix. Celles-ci doivent donc être vigilantes et prêtes à mener une longue lutte. En Asie et en Afrique, de nombreux états, au premier rang l'Inde, se prononcent pour une politique de paix et de neutralité. En Europe également, un mouvement se dessine en ce sens. Enfin, des contradictions de plus en plus profondes déchirent le monde impérialiste. L'ensemble des forces de la paix l'emporte sur les forces impérialistes. Leur devoir est donc de s'unir dans l'arène internationale.

2. Après l'échec de l'agression contre l'Égypte, les États-Unis, comme en témoigne la « doctrine Eisenhower », veulent prendre la place des Franco-Britanniques au Proche-Orient et s'efforcent d'y imposer une « politique

(1) La veille, MM. Boulganine et Chou En-Laï, dans leurs discours prononcés au cours d'un meeting au Kremlin, avaient mis l'accent sur l'unité de vues entre l'U.R.S.S. et la Chine et sur le thème de l'internationalisme prolétarien. M. Boulganine avait félicité la Chine d'avoir par son expérience enrichi le marxisme-léninisme et il avait réaffirmé l'appui soviétique à la Chine pour l'admission de celle-ci à l'O.N.U. ainsi que dans la question de Formose. Il avait redonné la version du complot impérialiste en Égypte et en Hongrie et s'était exprimé en termes particulièrement violents au sujet de la doctrine Eisenhower. Il avait chaleureusement remercié les communistes chinois pour « la position claire et ferme » qu'ils avaient prise au sujet de la Hongrie et il avait condamné indirectement l'éventualité d'une aide économique des pays occidentaux à la Pologne. M. Chou En-Laï s'était exprimé dans les termes les plus flatteurs pour l'U.R.S.S. Tirant de l'affaire hongroise la « précieuse leçon » que le renforcement de l'unité des pays socialistes était une condition indispensable des progrès du socialisme et du mouvement de libération nationale, il avait admis que, dans le passé, tout n'avait pas été parfait dans les rapports entre l'U.R.S.S. et ses alliés. Toutefois, avait-il affirmé, « l'unité fraternelle et l'aide mutuelle » avaient toujours pris la première place.

d'agression et de préparation à la guerre ». L'U.R.S.S. et la Chine blâment cette politique et continueront d'apporter l'aide nécessaire aux peuples de cette région.

Les deux pays appuient les justes exigences de l'Égypte concernant l'indemnisation pour les dommages qu'elle a subis.

3. En ce qui concerne le canal de Suez, ils se prononcent contre son transfert sous un « contrôle international » et pour un règlement de la question de la liberté de circulation par des *négociations entre les puissances intéressées,* sur la base du plein respect de la souveraineté de l'Égypte.

D'une manière générale, U.R.S.S. et Chine favoriseront la lutte des peuples pour leur indépendance en Asie, en Afrique et en Amérique du sud et collaboreront avec eux sur la base des cinq principes [1].

La révolte en Hongrie a été provoquée par les impérialistes qui voulaient y établir une dictature fasciste, créer un foyer de guerre et grâce à cette brêche détruire un par un les pays socialistes. Son échec est une grande victoire de la cause de la paix et du socialisme. En apportant son aide, l'U.R.S.S. a rempli son devoir devant les travailleurs de Hongrie et des autres pays socialistes.

Depuis quelque temps, les impérialistes ont repris la guerre froide contre l'U.R.S.S. et le communisme. Il convient donc d'être vigilant.

4. La base intangible de la politique extérieure des deux gouvernements demeure la mise en vigueur des principes de la coexistence pacifique entre états ayant des régimes différents. Ceci s'applique également aux États-Unis. Malheureusement, leurs prétentions et leur politique agressive empêchent l'amélioration de leurs rapports avec l'U.R.S.S. et la Chine. À l'égard de celle-ci, ils pratiquent une politique peu réaliste et d'ailleurs contraire à leurs propres intérêts.

La normalisation des relations du Japon avec la Chine doit suivre celle des relations avec l'U.R.S.S.

Les deux gouvernements soutiendront les efforts des peuples allemand, coréen et vietnamien pour la réunification de leurs pays sur des bases pacifiques et démocratiques.

Les blocs doivent être dissous : en Europe, les traités de Varsovie et de l'Atlantique Nord; en Asie et dans l'Océan pacifique, les pactes de Manille et de Bagdad doivent être remplacés par des systèmes de sécurité collective.

La Chine appuie les propositions soviétiques du 17 novembre 1956 sur le désarmement [2].

5. Dans les conditions actuelles, le renforcement de l'unité et de la collaboration entre pays socialistes revêt une signification particulière. Unis dans la cause du communisme, ces pays fondent leurs relations sur les enseignements du marxisme-léninisme et sur les principes de l'internationalisme prolétarien. En tant qu'états indépendants et souverains, ils les fondent aussi sur les principes léniniens de l'égalité de leurs droits natio-

(1) Sur ces « cinq principes », voir *D.D.F.,* 1954, n° 72 (note).

(2) Sur ces propositions, voir *D.D.F.,* 1956-III, n° 201 (note).

naux. Les deux pays estiment qu'actuellement, leur premier devoir international est le renforcement de l'unité des pays socialistes sur la base de ces principes.

Les impérialistes s'efforcent d'utiliser le chauvinisme et les sentiments nationalistes étroits pour semer la division.

Dans le camp socialiste, il n'y a pas et il n'y a pas eu d'oppositions et de conflits d'intérêts. Certes, des fautes ont été commises, mais elles ont été liquidées. En outre, elles ne peuvent éclipser l'aspect principal des relations entre ces pays, à savoir l'aide mutuelle et la collaboration.

Les déclarations soviétique du 30 octobre et chinoise du 1er novembre [1] ont montré la nécessité de renforcer la cohésion des pays socialistes sur la base des principes de l'égalité, du respect de la souveraineté et de la non-ingérence.

58

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 269 à 276. *Moscou, 19 janvier 1957, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 11 h. 30.)

Alors qu'elle n'avait pas fait mention du toast porté par M. Khrouchtchev le 31 décembre, la presse soviétique reproduit l'allocution prononcée, lors de la réception offerte par M. Chou En-Laï, le 17 janvier, par le Premier secrétaire du parti [2] et dans laquelle celui-ci définit à nouveau sa position à l'égard de Staline.

Après avoir exprimé la joie que lui causait cette « rencontre entre hommes animés d'un même idéal », M. Khrouchtchev s'est défendu de troubler l'atmosphère de la « fête » en parlant de querelles internationales. Il a alors abordé en ces termes le problème du stalinisme.

« Ces derniers temps, en Occident, on nous accuse d'être des « staliniens », des « staliniste ». Nous avons répliqué plus d'une fois que, dans notre pensée, « staliniste » et Staline lui-même sont inséparables du grand nom de communiste. Quand il s'agissait de la révolution, de la défense des intérêts de classe du prolétariat, dans la lutte révolutionnaire contre nos ennemis de classe, Staline a défendu avec courage et inflexiblement la cause du marxisme-léninisme. Nous n'avons pas critiqué Staline parce qu'il était un mauvais communiste. Nous l'avons critiqué parce qu'il a commis de graves erreurs. Ces défauts, Lénine les avait aperçus le premier. Vladimir Illitch a indiqué les insuffisances et les erreurs de Staline.

(1) Sur la déclaration soviétique, voir au tome précédent, le n° 103 (Note).

(2) Lors du séjour de l'homme d'État chinois à Moscou : voir ci-dessus le n° 33; ci-après le n° 72.

Cependant celui-ci, dans la dernière période de sa vie, a publié les avertissements de Lénine. Il est regrettable évidemment que chez Staline, il y ait eu des déviations et des erreurs qui causèrent un dommage à notre cause. Mais, même quand il commettait des erreurs et admettait des violations de la légalité, Staline était convaincu qu'il agissait dans l'intérêt de la défense des conquêtes de la révolution, de la cause du socialisme. C'est en cela qu'a résidé la tragédie de Staline. Pour le principal, pour l'essentiel — et le principal et l'essentiel pour des marxistes-léninistes est la défense des intérêts de la classe ouvrière, de la cause du socialisme, la lutte contre les ennemis du marxisme-léninisme — pour le principal et pour l'essentiel — comme on dit, plaise à Dieu que chaque communiste sache lutter comme le faisait Staline.

« Les adversaires du communisme ont inventé exprès le terme de « stalinisте » et s'efforcent d'en faire une injure. Pour nous tous, marxistes-léninistes, qui avons consacré notre vie à la lutte révolutionnaire pour les intérêts de la classe ouvrière et de son avant-garde de combat, le parti léniniste, le nom de Staline sont inséparables du marxisme-léninisme. C'est pourquoi chacun de nous, membre du parti communiste de l'Union soviétique, veut avoir pour la cause du marxisme-léninisme, pour la cause de la lutte en faveur des intérêts de la classe ouvrière, la même fidélité que Staline.

« Les ennemis du communisme ont essayé de s'emparer de notre critique des défauts et des erreurs de Staline, d'utiliser cette critique dans leur intérêt. Ils ont voulu diriger la critique du culte de la personnalité contre les bases de notre régime, contre les bases du marxisme-léninisme, mais de cela rien n'est résulté et rien ne résultera, Messieurs ! Vous n'y réussirez pas, pas plus qu'on ne réussit à voir ses oreilles sans un miroir. »

Je note, d'autre part, que M. Chou En-Laï qui a applaudi ostensiblement l'un des passages de l'allocution de M. Khrouchtchev a déposé au mausolée une couronne qui portait ces mots : « Au grand marxiste-léniniste J. V. STALINE ».

59

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. *Prague, 19 janvier 1957.*

(*Reçu :* 12 h. 4.)

Les négociations entre la délégation du parti communiste français dirigée par M. Billoux, et celle du parti communiste tchécoslovaque,

composée notamment de MM. Siroky, Novotny et Fierlinger, se sont terminées hier par un meeting auquel assistaient 4 000 fonctionnaires du parti, sélectionnés dans les usines et entreprises de la capitale.

Au cours de ce meeting, M. Kopecky, premier vice-président du Conseil, a pris la parole pour rappeler les liens étroits existant entre les deux partis et le respect de la Tchécoslovaquie pour « la direction léniniste éprouvée » du P.C.F. et pour Maurice Thorez.

Ces liens se sont trouvés resserrés par les derniers événements internationaux à l'égard desquels s'est révélée une complète identité de vues sur l'interprétation des conclusions du XXe Congrès, sur la lutte contre le communisme national, sur l'analyse des événements de Hongrie, sur l'attitude des dirigeants yougoslaves qui « conduisait à une dislocation du mouvement prolétarien international ». Pour les communistes français et tchécoslovaques, le mot d'ordre reste la fidélité à l'U.R.S.S. et à son parti, « guide et force directrice de ce mouvement ». Après avoir exprimé sa confiance dans les partis ouvriers hongrois et polonais qui décevront les espoirs de la réaction internationale, l'orateur a dit son admiration pour le courage du P.C.F. dans sa lutte contre l'agression en Égypte, contre la guerre d'Algérie et contre le colonialisme qui trouve une nouvelle force dans la doctrine Eisenhower. « La Tchécoslovaquie, de son côté, appuie de toutes ses forces les pays arabes dans la conquête de leur indépendance ». Parlant plus particulièrement des relations franco-tchécoslovaques, M. Kopecky a souhaité « voir se développer des liens d'amitié dans les domaines économique, commercial, politique et culturel. Le gouvernement français contribuerait à ce rapprochement en abolissant toutes les mesures de discrimination à l'égard de la Tchécoslovaquie et en cessant sa politique anticommuniste ».

Dans sa réponse, M. Billoux a souligné, lui aussi, l'identité de vues entre les deux partis. Il a vivement critiqué la politique internationale du gouvernement français et affirmé la nécessité d'un front commun de la classe ouvrière, front que cherche à empêcher la bourgeoisie, aidée en cela par les dirigeants socialistes. Depuis les événements de Hongrie, le P.C.F. a résisté à toutes les tentatives pour briser son unité, malgré les défaillances enregistrées chez quelques intellectuels idéologiquement faibles.

En ce qui concerne la Yougoslavie, M. Billoux a déclaré : « Nous refusons catégoriquement de prendre en considération les idées exprimées en particulier par le camarade Tito au sujet de la possibilité d'existence de plusieurs centrales du communisme international et de faire une distinction entre partis staliniens et partis déstalinisés ».

Il a traité en conclusion de l'état actuel des relations franco-tchécoslovaques « qui ne répondent pas aux anciennes traditions d'amitié, ni aux énormes possibilités de collaboration entre les deux pays sur les plans, non seulement économique et commercial, mais aussi politique étant donné le danger présenté par le réarmement allemand. La faute en incombe au gouvernement français qui refuse de renoncer à tous les vestiges de la guerre froide et de l'anticommunisme[(*)] .»

[(*)] Annotations manuscrites portées en tête du document : *M. Raimond. — C'est une mise en accusation de la France.*

60

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n° 687 à 693 [1]. Immédiat. Réservé. *Paris, 19 janvier 1957, 16 h.*

Je me réfère à votre télégramme n° 268 [2], en notant que vos lettres n°s 145 et 173 [3] ne me sont pas encore parvenues.

La proposition du Pakistan tendant à l'envoi au Cachemire d'une force internationale sous l'égide des Nations Unies appelle de notre part les observations suivantes :

1. Nous ne saurions prendre position contre le principe même d'une décision de cette nature. Nous sommes favorables en effet, comme l'indiquait mon télégramme n° 478 [4], à l'utilisation aussi large que possible de la force des Nations Unies dans le Proche-Orient en vue d'assurer l'application intégrale de la résolution du 2 novembre et le maintien de la paix dans cette région jusqu'à l'intervention d'un règlement définitif des problèmes en suspens. On peut même se demander si la réalisation de cette tâche ne serait pas facilitée dans une certaine mesure par l'envoi d'une force similaire au Cachemire pour une mission qui présenterait, à divers égards, des analogies avec celle de l'U.N.E.F.

2. Nous ne devons pas perdre de vue que la création d'une nouvelle force internationale pour le Cachemire risquerait, surtout si nous prenions nettement position en sa faveur, d'inciter les Nations Unies à requérir l'envoi d'une telle force en Algérie. Des suggestions ont, comme vous le savez, déjà été émises dans ce sens. Certes, l'on ne peut en aucune manière comparer la question du Cachemire, qui a un caractère international évident puisqu'elle est issue d'une contestation territoriale entre deux états et qu'elle a été discutée dès l'origine par les Nations Unies, à celle de l'Algérie, qui est une question d'ordre purement intérieur. Il y a là néanmoins un danger qu'il n'est pas possible de négliger.

(1) Ce télégramme à été communiqué à Washington (n°s 713-719), Londres (n°s 681-687), New Delhi (n°s 198-204) et Karachi (n°s 69-75).

(2) Le télégramme de New York n° 268, du 17 janvier, non reproduit, indiquait que M. Firoz Khan Noon, ministre pakistanais des Affaires étrangères, avait demandé la veille l'envoi au Cachemire d'une force internationale sous l'égide des Nations Unies.

(3) Peut-être s'agit-il en fait des télégrammes n°s 145 et 173, respectivement des 11 et 14 janvier, non reproduits, qui évoquaient l'éventualité de la démarche pakistanaise indiquée ci-dessus.

(4) Du 14 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 40.

3. La constitution de nouvelles forces internationales présenterait des difficultés matérielles considérables et pèserait lourdement sur le budget des Nations Unies.

4. Le fait d'apporter un appui sans réserve à la proposition du Pakistan représenterait de notre part une prise de position plus accentuée que nous ne le souhaitons dans le conflit qui oppose ce pays à l'Inde.

5. Compte tenu de ces diverses considérations et dans l'esprit des instructions d'ordre général qui vous ont été adressées par mon télégramme n° 521 [1], vous pourrez accepter le principe de l'envoi au Cachemire d'une force internationale en cas d'échec des nouvelles tentatives que les parties devraient, à notre avis, être invitées à entreprendre en vue d'un règlement de la question par voie de conversations directes ou de médiation dans le cadre des recommandations antérieures des Nations Unies.

Au surplus, vous devrez nuancer la présentation de notre position en tenant compte d'une part de l'attitude qui sera adoptée par nos amis anglais et américains, et d'autre part de l'appui que, de son côté, le Pakistan serait disposé à nous apporter dans le débat sur l'affaire algérienne [2].

61

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 460 à 463 [3]. *Washington, 19 janvier 1957, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir avec le fonctionnaire compétent du département d'État de la récente évolution de la politique libyenne. L'administration américaine se félicite de voir M. Ben Halim se détourner du Caire pour se rapprocher de la Tunisie et du Maroc. Elle estime que tout ce qui peut contribuer à orienter la Libye vers l'Occident, comme semble le souhaiter actuellement le Premier ministre, doit être accueilli avec sympathie et encouragement. La signature du traité tuniso-libyen [4] représente un premier pas dans cette

(1) Du 14 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 39.

(2) Le 24 janvier, le Conseil de sécurité devait adopter la résolution n^os S/3779. Elle confirmait celle du 30 mars 1951 et déclarait que la convocation d'une Assemblée constituante recommandée par le Conseil général de la conférence nationale de l'ensemble de l'état de Jamma et Cachemire ainsi que toutes les mesures que cette assemblée pourrait avoir prises ou pourrait s'efforcer de prendre ne constituaient pas des moyens propres à régler le sort dudit état. Le Conseil de sécurité décidait en outre de poursuivre l'examen du différend.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 431-434) et Tunis (n°s 336-339).

(4) Sur la signature, le 6 janvier, d'un « traité de fraternité et de bon voisinage » entre les deux pays, conclu pour vingt ans, voir ci-dessus le n° 42 (note).

nouvelle direction. Le voyage que M. Ben Halim projette de faire au Maroc au printemps prochain lui offrira sans doute l'occasion d'affirmer ses nouvelles dispositions d'esprit. Le département d'État ne possède cependant aucune indication précise sur les intentions réelles du gouvernement libyen quant à la formation ultérieure d'une fédération nord-africaine. Il conçoit d'autre part que M. Ben Halim puisse s'intéresser à l'évolution du problème algérien, mais il n'a pas eu connaissance du projet du Premier ministre libyen visant à la création d'un comité composé de personnalités algériennes de toutes tendances et chargé de négocier avec la France (Lettre de M. Dumarçay du 31 décembre [1] et télégramme circulaire n° 1 de la direction générale des Affaire marocaines et tunisiennes [2]). Le fonctionnaire avec lequel s'est entretenu mon collaborateur lui a nettement indiqué que, même dans l'hypothèse où M. Ben Halim envisagerait une initiative de cet ordre, le gouvernement américain et son représentant à Tripoli se garderaient de prendre position à son égard. Il n'est pas question qu'il en fût autrement à propos d'un problème qui relevait exclusivement de la compétence du gouvernement français.

Il a été confirmé d'autre part à mon collaborateur que des consultations avaient eu lieu entre experts américains et britanniques en prévision des prochaines négociations relatives à la révision du traité anglo-libyen. Le département d'État estime que les projets économiques du gouvernement libyen ne sont pas à la mesure des ressources dont il dispose. Aussi devait-on s'attendre à de nouvelles demandes d'aide financière de la part de Tripoli. Les gouvernements de Washington et de Londres avaient donc jugé utile d'accorder au préalable leurs intentions. De telles consultations répondaient d'ailleurs à un principe généralement appliqué par les deux gouvernements dans les affaires de cet ordre [3].

[1] Il s'agit d'une dépêche n° 1555, non reproduite, qui traitait de la nouvelle orientation politique de la Libye. M. Ben Halim tentait de prendre ses distances avec l'Égypte pour se tourner vers les pays nord-africains en vue de constituer avec eux une communauté assez forte pour s'imposer au reste du monde arabe. Sur le problème algérien, l'homme d'État libyen songerait à susciter un comité constitué de personnalités représentatives algériennes qui négocierait avec la France pour définir les futurs rapports franco-algériens; les membres de ce comité seraient soustraits aux passions extrémistes du Caire. Cette politique visant à la promotion d'une entité nord-africaine libérée de l'Orient rencontrait l'appui des État-Unis.

[2] Ce télégramme, non reproduit, dressait un résumé des télégrammes politiques relatifs au Maroc et à la Tunisie pour la période du 29 décembre 1956 au 6 janvier 1957.

[3] Le 25 janvier, l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne rapportait que l'un de ses collaborateurs avait indiqué au Foreign Office les raisons pour lesquelles, tout en reconnaissant les avantages qu'il y aurait à maintenir M. Ben Halim dans ses bonnes dispositions, Paris souhaitait que ces dernières ne se traduisissent par aucun geste trahissant un désir d'immixtion dans les affaires algériennes (télégramme de Londres n°s 486-488, non reproduit).

62

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 8 [1]. *Paris, 19 janvier 1957.*

Le mémorandum remis par le F.L.N. à l'O.N.U. [2] appelle de notre part les remarques suivantes :

1. Les contacts que le gouvernement français a essayé d'établir non seulement avec le F.L.N., mais avec tous les groupes rebelles sont la preuve de son désir réel de paix et de conciliation.

2. Visant à rechercher un cessez-le-feu, ces contacts ne sauraient être en aucune façon une reconnaissance de ces mouvements comme représentant valablement *le peuple* algérien.

3. Les multiples rivalités souvent sanglantes qui divisent la rébellion aussi bien en Algérie qu'à l'extérieur, notamment entre tenants du F.L.N. et tenants du M.N.A., mettent en lumière la division profonde de l'opposition.

4. Il y aurait lieu de souligner vigoureusement auprès de vos interlocuteurs qu'en refusant l'offre libérale et généreuse du gouvernement français d'organiser les élections libres dans les trois mois suivant le cessez-le-feu, le F.L.N. reconnaît clairement qu'il a peur d'une consultation populaire qui ruinerait ses prétentions à représenter l'ensemble du peuple algérien.

5. Le mémorandum fait ressortir clairement que le F.L.N. n'est reconnu comme représentatif que par certains gouvernements dont le seul but est de détacher l'Algérie de la France.

6. Le F.L.N. prétend qu'il a, à sa tête une direction démocratiquement désignée : le Conseil national de la révolution algérienne. Il serait intéressant de connaître à la suite de quelles large consultations populaires organisées librement et au suffrage universel dans l'ensemble de

(1) Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes d'Ankara (nos 96-99), Belgrade (nos 24-27), Beyrouth (nos 119-122), Bonn (nos 204-207), Bruxelles (nos 90-93), Bucarest (nos 63-66), Budapest (nos 119-122), Canberra (nos 30-33), Colombo (nos 29-32), Copenhague (nos 39-42), Djakarta (nos 25-28), Helsinki (nos 35-38), Karachi (nos 64-67), Khartoum (nos 27-30), Londres (nos 652-655), Luxembourg (nos 52-55), Madrid (nos 99-102), Manille (nos 32-35), Monrovia (nos 30-33), Moscou (nos 293-296), New Delhi (nos 194-197), New York (nos 674-677), Oslo (nos 48-51), Ottawa (nos 252-255), Prague (nos 77-80), Rabat *via* Marotuni (n° 22), Sofia (nos 51-54), Stockholm (nos 54-57), Téhéran (nos 65-68), Tokyo (nos 87-90), Tripoli d'Afrique (nos 34-37), Tunis *via* Marotuni (n° 22), Vienne (nos 129-132), Washington (nos 689-692), Reykjavik (nos 39-42), Dublin (nos 29-32), Lisbonne (nos 36-39), Rangoon (nos 18-21), Saïgon (nos 160-163), Bangkok (nos 86-89), Kaboul (nos 23-26), Phnom-Penh (nos 88-91), Vientiane (nos 85-88).

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 17 annexe.

l'Algérie, les membres du C.N.R.A. ont été élus. Un groupe de rebelles peut choisir ses chefs, mais ce n'est pas là de la démocratie.

7. Le F.L.N. ne maintient son emprise sur une partie de la population que par la menace, l'intimidation, la violence et le crime. Il s'effondrerait sans l'aide massive en armes et en argent qui lui vient de l'étranger [(*)].

Il y aurait intérêt à ce que vous insistiez dans vos conversations sur le fait que le F.L.N. refuse les élections libres à collège unique que le gouvernement propose. Il repousse aussi la consultation démocratique que la France, fidèle à ses traditions, offre aux populations algériennes [(**) (1)].

63

Note du Service de Coopération économique[(2)]

Débats sur le Marché commun à l'Assemblée nationale

N. *Paris, 19 janvier 1957.*

Certaines erreurs se sont glissées dans la partie de l'exposé de M. Mendès France [(3)] qui concerne la position de la Grande-Bretagne.

Il convient tout d'abord de rappeler que la Grande-Bretagne avait, à la conférence de Messine, été expressément invitée à se joindre aux six pays, pour étudier les différentes perspectives ouvertes en ce qui concerne la construction de l'Europe. En conséquence, un observateur britannique a siégé pendant une partie des discussions qui ont abouti à la rédaction du rapport Spaak [(4)].

La Grande-Bretagne n'a néanmoins pas jugé pouvoir participer à la rédaction de ce rapport, et elle n'a plus été présente à la phase des négociations qui sont maintenant sur le point de se conclure. Ce n'est qu'une fois le

(*) En marge : point d'interrogation.

(**) Note manuscrite initiale du document : *m. scalabre. Il faut passez à L tous les papiers que nous recevons sur l'Algérie* (L = Robert Lacoste ?).

(1) Par télégramme n°s 309-310 du 21 janvier, non reproduit, la délégation française à l'O.N.U. annonçait la distribution par Moulay Mergah, représentant du M.N.A. à New York, d'un mémoire intitulé « Crimes contre l'Algérie », où il accusait la France de « génocide », en se référant à la jurisprudence établie par le tribunal de Nuremberg et aux principales dispositions de la convention sur le « génocide ». Ce document proposait un plan pour la solution du problème algérien. Condamnation des actes de génocide; droit du peuple algérien à l'indépendance; cessez-le-feu immédiat sur la base de ce principe de la charte de l'O.N.U.; élections sous contrôle international et négociations entre les parties directement ou avec les bons offices des Nations Unies). Le mémoire donnait enfin une liste de faits en se référant pour certains à des journaux français. Par télégrammes adressés à New York les 23 et 24 janvier, Paris faisait une mise au point sur chacun de ces faits.

(2) Cette note a été vraisemblablement rédigée par M. François Valéry.

(3) Au cours du débat à l'Assemblée nationale sur le Marché commun, qui se tint du 15 au 22 janvier 1957. L'intervention de P. Mendès France eut lieu le 18 janvier, en réponse au discours, le même jour, du ministre des Affaires étrangères (*année politique 1957*, p. 284-285).

(4) Rapport remis aux ministres des Affaires étrangères des dix pays membres de la C.E.C.A. le 21 avril. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 251.

rapport Spaak achevé, et lorsqu'ils ont eu le sentiment que le Marché commun avait des chances de se réaliser, que les Britanniques, fidèles une fois de plus à leur tradition qui les incline au pragmatisme, ont en juillet dernier approuvé, comme d'ailleurs les six pays de Bruxelles, le principe d'une étude proposée à l'O.E.C.E., tendant à explorer les possibilités de création d'une zone de libre échange.

Cette étude, poursuivie depuis avec le concours actif des six pays, s'est constamment référée aux résultats acquis à Bruxelles.

Il n'y a jamais eu de proposition des Britanniques, ou de quiconque, de créer une zone de libre échange indépendamment du Marché commun. Tout au contraire, les travaux de l'O.E.C.E. prennent comme hypothèse fondamentale la création d'un marché commun entre les Six. Ainsi la Grande-Bretagne a fait dans la direction de l'Europe des pas importants puisque son gouvernement et son parlement ont pris position clairement, mais ces progrès dans le sens que nous souhaitons tous ont toujours suivi les initiatives prises par les six pays.

Les travaux poursuivis à l'O.E.C.E. n'ont porté jusqu'à présent que sur la possibilité technique de réaliser autour du Marché commun une zone de libre échange.

En effet, comme il a été dit, alors que dans l'union douanière, il existe un tarif commun extérieur, dans la zone de libre échange, chaque pays conserve vis-à-vis des pays tiers son tarif propre. La protection à l'égard des pays tiers est alors assurée par un contrôle de l'origine et de la provenance qui permet d'éviter les introductions de marchandises des pays tiers dans la zone. Ce mécanisme est complexe. Il n'a jamais été expérimenté jusqu'à présent, d'où la nécessité de l'étude préliminaire qui sera examinée le 12 février par les ministres à l'O.E.C.E.

Le Marché commun comporte non seulement l'union douanière, mais une union économique. Cet aspect, celui de l'union économique, n'a pas encore vraiment été discuté à l'O.E.C.E. Il fera sans doute l'objet de négociations ultérieures. Rien ne permet de dire à l'heure actuelle si, et dans l'affirmative, quelles garanties nous obtiendrons dans ces négociations.

Mais d'ores et déjà, on sait que la Grande-Bretagne ne pourrait se rallier à l'inclusion des produits agricoles dans la zone, ce qui enlève, du moins si cette position est irrévocable — et comme nous le croyons d'après les plus récentes affirmations du gouvernement britannique — une partie de la force des arguments économiques mis en avant par M. Mendès France.

Du point de vue politique, il n'en reste pas moins que nous attachons une grande importance à l'association britannique et à celle des autres pays qui seraient susceptibles de se joindre au Marché commun dans le cadre d'une zone de libre échange. C'est pourquoi la France a jusqu'à présent activement pris part aux études préliminaires de l'O.E.C.E. Elle poursuivra dans cette voie à l'avenir si des garanties satisfaisantes, permettant d'assurer un juste équilibre entre les risques et les avantages d'une zone de libre échange, peuvent être obtenues.

Le discours du ministre des Affaires étrangères, qui avait insisté sur notre volonté de faire tous nos efforts pour associer d'autres pays que les Six,

aurait dû prouver d'avance à M. Mendès France que le procès d'intention qu'il a voulu faire au gouvernement français en la matière était injustifié. La toute récente rencontre entre M. Macmillan et M. Spaak [1], particulièrement cordiale, a montré au contraire qu'il n'y avait pas d'incompatibilité ni techniquement ni politiquement entre deux systèmes. Si nous faisons le Marché commun, et alors seulement, nous pouvons espérer constituer cette association plus large dans un cadre multilatéral qui complétera heureusement l'édifice européen [2].

64

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 6 [3]. *Paris, 20 janvier 1957, 15 h. 30.*
Priorité absolue.

Je me réfère à mon télégramme circulaire du 10 janvier [4].

En dépit de la déclaration très nette par laquelle le représentant de la France a répété cette année au bureau de l'Assemblée que la question

[1] À Londres les 14 et 15 janvier.

[2] Une note du même service de Coopération économique, du 21 janvier, vraisemblablement rédigée elle aussi par F. Valéry, faisant remarquer qu'à côté d'erreurs techniques certaines, l'intervention de P. Mendès France soulevait un certain nombre de problèmes dont la prise en considération pouvait être souhaitable dans la phase finale des négociations de Bruxelles. Il s'agissait notamment de la libre circulation des travailleurs (risques d'immigration et d'émigration massives), d'une possible incitation à la dévaluation du fait du plafonnement de l'aide et de la taxe, de la subordination de nouvelles améliorations sociales à l'accord des organes de la Communauté, de l'orientation du fonds d'investissement vers le développement des régions sous-développées au détriment de la reconversion des entreprises.

[3] Ce télégramme-circulaire a été adressé aux postes d'Addis-Abéba (nos 22-32), Amman (nos 81-91), Assomption (nos 11-21), Athènes (nos 60-70), Bangkok (nos 69-79), Belgrade (nos 107-117), Beyrouth (nos 105-115), Bogota (nos 23-33), Bruxelles (nos 76-86), Buenos Aires (nos 47-57), Kaboul (nos 12-22), Canberra (nos 19-29), Caracas (nos 17-27), Ciudad Trujillo (nos 18-28), Colombo (nos 18-28), Copenhague (nos 28-38), Djakarta (nos 14-24), Dublin (nos 18-28), Guatemala (nos 24-34), Helsinki (nos 24-34), Karachi (nos 45-59), Khartoum (nos 15-25), La Haye (nos 79-89), La Havane (nos 23-33), La Paz (nos 18-28), Lima (nos 19-29), Lisbonne (nos 25-35), Luxembourg (nos 41-51), Madrid (nos 80-90), Managua (nos 18-28), Manille (nos 21-31), Mexico (nos 35-45), Monrovia (nos 19-29), Montevideo (nos 19-29), New Delhi (nos 161-171), Oslo (nos 37-47), Ottawa (nos 237-247), Panama (nos 22-32), Phnom-Penh (nos 65-75), Port-au-Prince (nos 27-37), Prétoria (sans n°), Quito (nos 17-27), Rangoon (nos 7-17), Reykjavik (nos 28-38), Rio de Janeiro (nos 52-62), Rome (nos 189-199), San José de Costa Rica (nos 17-27), San Salvador (nos 16-26), Santiago du Chili (nos 24-34), Stockholm (nos 42-52), Taïpeh (nos 22-32), Tegucigalpa (nos 19-29), Téhéran (nos 52-62), Tel Aviv (nos 73-83), Tokyo (nos 75-85), Vienne (nos 118-128), Vientiane (nos 62-72), Wellington (sans n°).

Il a été enfin communiqué aux postes de New York (nos 637-647), Londres (nos 580-590), Washington (nos 647-657), Moscou (nos 262-272), Varsovie (nos 129-139).

[4] Il s'agit d'un télégramme-circulaire n° 3, non reproduit, qui communiquait la déclaration faite la veille par le président du Conseil sur l'Algérie (Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 35, note). Les représentants de la France disposaient dès lors de tous les éléments d'information utiles pour intensifier leur action auprès du gouvernement et des milieux qualifiés du pays de leur résidence, en prévision de l'examen de la question par la première Commission de l'assemblée générale des Nations Unies, fin janvier.

algérienne relève à nos yeux de la seule compétence de la France, le fait que nous ne nous soyons pas opposés à l'inscription de la question à l'ordre du jour [1] paraît avoir conduit les dirigeants de certains pays à en déduire que nos vues sur l'incompétence des Nations Unies se seraient modifiées.

Il n'en est rien, comme le fait nettement ressortir la déclaration du 9 janvier du chef du gouvernement, et il convient de ne laisser planer aucun doute à ce sujet.

L'Organisation a d'ailleurs toujours distingué entre inscription et compétence, la première n'impliquant nul préjugé quant à la seconde. Il en est de même du fait d'intervenir dans le débat, même si la question de compétence n'a pas été tranchée et même aussi si elle l'a été dans le sens affirmatif. Les débats sur l'« apartheid » ou sur le traitement des personnes d'origine indienne en Afrique du Sud en offrent la meilleure démonstration. La représentation sud-africaine, avant de décider comme cette année de ne plus prendre part aux travaux de l'Assemblée si celle-ci persistait à s'occuper de ces questions, avait, à d'autres sessions, non seulement posé la question de la compétence après l'inscription du point lors du débat en Commission, mais encore, ayant été battue, elle a défendu son point de vue sur le fond et est intervenue dans le scrutin pour voter contre le projet de résolution.

Quelle que soit la tactique que, le moment venu, nous arrêterons en vue du débat, les interventions de notre délégation dans la discussion, soit pour exposer nos positions, soit pour contre-attaquer dans le domaine des ingérences étrangères, ne seront nullement incompatibles avec l'affirmation, que nous réitérons, de l'incompétence, affirmation dont la conséquence la plus certaine sera, comme nous le dirons, que nous nous considérerons en droit de ne tenir aucun compte des recommandations que l'Assemblée viendrait à adopter.

En fait, l'article 2 paragraphe 7 de la Charte [2], en reconnaissant comme un principe même de l'Organisation que des questions relèvent essentiellement de la compétence nationale, définit une ligne de partage entre les attributions des Nations Unies et les droits réservés aux états-membres.

Or, la question algérienne est, pour les raisons qui ont été amplement développées dans la documentation que vous possédez, une question d'ordre intérieur, le statut de l'Algérie étant un problème de droit constitutionnel et administratif français et la situation de rebellion qui règne présentement dans ce territoire français ne mettant en jeu à l'égard des puissances étrangères que le principe traditionnel de la non-intervention.

Enfin, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui légitimerait aux yeux de nombreux membres des Nations Unies la compétence de

[1] Voir, au tome précédent, le n° 329.

[2] Aux termes duquel « aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un état ».

l'Organisation n'est pas un principe juridique, et la Charte elle-même ne le mentionne que comme un des moyens de développer entre les nations des relations amicales. Il ne figure pas au nombre des principes conformément auxquels les états-membres doivent agir aux termes de l'article 2 et parmi lesquels se trouve celui de la compétence réservée. Au surplus, nombre d'états, même parmi ceux qui inclineraient à se prononcer pour la compétence des Nations Unies dans la question algérienne, seraient les premiers à redouter une application rigoureuse du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dont les conséquences pourraient mettre en cause l'unité de beaucoup de pays.

Je vous adresserai par lettre avion un développement des idées qui sont ainsi résumées. Vous pouvez les reprendre dans vos conversations si vous estimez que, sans plus attendre, il y a lieu de rouvrir avec vos interlocuteurs la question de la compétence des Nations Unies dans le problème algérien pour ne laisser subsister auprès d'eux nulle ambiguïté quant à notre position formelle.

Sur le fond même de la question, la déclaration du président du Conseil définit nos intentions. Ici aussi, il convient de dissiper les malentendus qui, d'après les informations déjà reçues par le Département, peuvent se glisser sur plusieurs points dans l'esprit de nos interlocuteurs étrangers.

Le premier a trait à ce que nous entendons par cessez-le-feu sans condition. Cette formule n'est pas l'exigence d'une « reddition inconditionnelle »; elle signifie que nous ne posons pas de condition préalable au cessez-le-feu et que, celui-ci établi, les rebelles retrouvent leurs droits civiques et bénéficient de la protection légale dès lors qu'ils ont cessé leurs activités criminelles.

On a pu croire d'autre part que nous nous proposions d'exercer un choix après les élections entre les trente élus pour discuter du statut futur avec ceux-là seulement que nous aurions choisis. Une telle interprétation est, elle aussi, inexacte. Non seulement les trente élus pourront occuper leurs sièges à l'Assemblée nationale et avoir voix à ses délibérations y compris celles concernant l'Algérie, mais encore c'est avec l'ensemble de ces trente députés, même s'ils étaient tous des représentants du F.L.N., que nous examinerions dans une libre confrontation le statut de l'Algérie.

Vous pourrez, si vous le jugez utile, donner ces éclaircissements à vos interlocuteurs. S'ils vous interrogeaient sur la sanction du débat que nous considérerions comme la moins défavorable, vous vous bornerez pour le moment à indiquer qu'à nos yeux, la meilleure solution et la plus conforme à notre dénégation de compétence serait que la discussion se termine sans l'adoption d'aucune recommandation.

65

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 490 à 492 [1]. *Washington, 20 janvier 1957, 17 h. 15.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Affaire d'Israël.

J'ai indiqué à M. Cabot Lodge que nous avions pris note avec intérêt des suggestions qu'il avait présentées au cours de sa dernière intervention aux Nations Unies [2]. Nous estimions indispensable que les forces des Nations Unies fussent maintenues de façon permanente dans les zones d'Akaba, du Sinaï et de Gaza. Il n'était point suffisant pourtant d'affirmer une intention, il fallait songer à des solutions pratiques, conformément d'ailleurs au vœu nettement exprimé par un grand nombre de délégations.

M. Lodge est d'accord sur ce point et se félicite que les idées qu'il avait avancées aient recueilli un écho favorable, même parmi certaines délégations arabes.

Toutefois, contrairement à ce que la presse a publié, il n'envisage nullement pour le moment de présenter un projet de résolution dans ce sens, en accord avec le Canada, la Norvège ou certains pays sud-américains. Ce qu'il se propose, c'est de faire comprendre au Secrétaire général qu'une suite doit être donnée aux suggestions avancées au cours du présent débat [3]. Il a vivement insisté auprès de M. Hammarskjöld pour que celui-ci inclue dans un prochain rapport l'idée que la mission des

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 200-202).

[2] Au cours de la séance de l'après-midi du 17 janvier, consacrée à la poursuite du débat sur le projet de résolution déposé par le groupe arabo-asiatique, le représentant des États-Unis avait déclaré qu'il importait que le retrait des troupes israéliennes fût accompagné d'une avance parallèle de la force internationale de manière à éviter tout nouvel incident le long de la ligne d'armistice. Il avait auparavant estimé le projet de résolution raisonnable et modéré, parce qu'il évitait d'exprimer une condamnation et des récriminations; en conclusion, il avait souligné que le maintien du cessez-le-feu était lié au respect total des dispositions de l'accord d'armistice par les deux parties intéressées. Nations Unies, *Assemblée générale,* 11e session, 639e séance plénière, p. 947-948.

[3] Le représentant canadien avait demandé que le Secrétaire général présentât des propositions sur la manière dont la force internationale pourrait empêcher le retour des incidents autour de Gaza et assurer la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba. Le représentant britannique avait déclaré que son gouvernement soutiendrait toute forme acceptable d'internationalisation du golfe d'Akaba et qu'il était favorable pour Gaza à une formule d'administration et de contrôle internationaux. Le représentant de la France avait souligné qu'il serait inique d'exiger d'Israël l'application intégrale des résolutions sans s'être assuré de la volonté des autres parties de les respecter également. Nations Unies, *op. cit.,* 640e et 642e séances, p. 969-976, 971-973 et 999-1002.

forces internationales n'est pas limitée à la simple constatation du retrait des troupes israéliennes, mais doit se poursuivre aussi longtemps que la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba n'aura pas été garantie, et tant que des mesures satisfaisantes n'auront pas été prises pour prévenir les raids des fedayins, le long de la ligne de démarcation et dans la bande de Gaza.

À la différence de M. Lester Pearson, M. Lodge considère qu'une résolution en ce sens est nécessaire. Les intentions de M Hammarskjöld ne sont point, pour le moment, assez claires. Lorsque celui-ci aura accepté de faire figurer dans un rapport les conditions futures de l'emploi de la force internationale, une résolution devra être introduite que les Américains appuieront et pour laquelle ils espèrent obtenir la majorité des deux tiers. Je crains que la procédure ainsi envisagée par les États-Unis ne soit difficile à mettre en pratique et que l'on ne se fasse quelque illusion à Washington sur la volonté du Secrétaire général de prendre de nouvelles initiatives [1].

66

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 328 à 330 [2]. *New York, 22 janvier 1957, 10 h.*

(*Reçu :* 16 h.)

M. Philippe de Seynes a commenté à certains de mes collaborateurs le rapport A 3.503 sur l'action humanitaire à mener en faveur du peuple hongrois, qui vient d'être soumis à l'Assemblée [3].

Il ressort des propos tenus par le Secrétaire général adjoint que :

1° Il est fermement convaincu que l'intérêt de l'Occident est de favoriser en Hongrie une évolution de type polonais. Bien que Kadar n'ait ni l'envergure ni les possibilités de Gomulka, il semble bien que ses objec-

(1) Le projet de résolution déposé le 17 janvier par les vingt-cinq membres du groupe afro-asiatique et voté le 19 constatait avec regret et inquiétude qu'Israël n'avait pas respecté les dispositions des résolutions des 2, 4, 7 et 24 novembre 1956 et priait le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'obtenir le retrait total d'Israël et de présenter son rapport à l'Assemblée, dans un délai de cinq jours, sur les résultats obtenus en ce qui concernait ce retrait.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 181-183) et Washington (n°s 188-190).

(3) Au début de janvier 1957, une mission commune de l'organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture se rendait en Hongrie pour s'enquérir, conformément à une résolution de l'Assemblée générale, des besoins que le peuple hongrois pouvait avoir en produits alimentaires, médicaments et autres fournitures analogues. Les conclusions générales de cette mission, ainsi qu'une liste des articles jugés nécessaires pour assurer un ravitaillement suffisant en produits alimentaires jusqu'à la prochaine récolte, étaient présentées à l'Assemblée générale dans un rapport A/3503 du Secrétaire général.

tifs soient les mêmes. La nation hongroise serait tout entière opposée au communisme et tournée vers l'Ouest, et il importerait de faire un geste pour reconnaître et consolider son appartenance à la grande famille occidentale. Au surplus, notre assistance devrait contrebalancer l'aide soviétique, afin d'empêcher Moscou de s'assurer un monopole de fait en matière d'aide économique.

2° Bien que proposant de fournir à la fois du blé pour la soudure, des semences, du fourrage et du charbon, il place au premier plan de ses préoccupations la nécessité de déterminer où finissent les secours et où commence le relèvement.

3° Convaincu que l'on peut faire confiance à la Croix-Rouge internationale et à la Croix-Rouge hongroise pour la distribution des envois, il n'en estime pas moins nécessaire la négociation, avec les autorités de Budapest, d'un système de garanties portant à la fois sur la répartition des produits et la publicité des livraisons.

67

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. n°s 410 à 415. Secret. *Paris, 22 janvier 1957, 22 h. 45*[1].
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 265 à 268[2].

Sans attendre l'acceptation officielle du gouvernement marocain à la proposition que nous lui avons faite concernant la création d'une Commission d'enquête et de conciliation au sujet du déroutement de l'avion *DC 3* F OAVB, je considère que nous avons avantage à lui fournir des précisions complémentaires sur la manière dont nous envisageons le fonctionnement de cette commission.

Notre souci doit être d'écarter toute publicité, de restreindre autant que possible la notion « d'enquête » pour développer celle de « consultation », d'éviter en conséquence que la Commission puisse avoir l'occasion soit de poser des questions, soit de demander des preuves (À cet égard, il est essentiel d'éviter toute référence à la convention de La Haye du 18 octobre 1907)[3], enfin de restreindre le débat aux points de droit international.

(1) Daté du 19 janvier, le télégramme est en fait parti trois jours plus tard.

(2) Du 11 janvier, ci-dessus analysé sous le n° 16 (note).

(3) À l'issue de la seconde Conférence internationale de la paix, la convention du 18 octobre 1907 prévoyait, en son article 37, un arbitrage international « ayant pour objet le règlement des litiges entre les états par des juges de leur choix, sur la base du respect du droit ».

Vous voudrez bien saisir par note verbale le gouvernement marocain des suggestions suivantes qui tiennent compte des préoccupations exposées ci-dessus :

1° *Composition de la Commission.*

Ainsi que nous l'avons déjà proposé au gouvernement marocain, la Commission devrait comprendre un Français et un Marocain désignés respectivement par les parties, étant entendu que chaque gouvernement communiquerait officieusement à l'autre le nom de son représentant et de trois autres membres choisis d'un commun accord. Je vous communique sous le numéro suivant une liste de personnalités entre lesquelles le gouvernement marocain pourrait faire son choix et qui jouissent toutes d'une grande réputation internationale [1]. Le Président serait, selon les usages, désigné par ses collègues.

2° *Mandat.*

La Commission aurait à se prononcer sur la question suivante : « Le gouvernement marocain est-il fondé à soutenir que le déroutement, le 22 octobre 1956, de l'avion immatriculé F OAVB est contraire à une règle de droit international public ? » et ferait rapport aux deux gouvernements sur la base de la réponse à cette question.

3° *Procédure.*

La procédure serait écrite. Elle serait constituée par un mémoire du gouvernement marocain suivi d'un contre-mémoire du gouvernement français, lui-même suivi d'une réplique du gouvernement marocain et d'une duplique du gouvernement français. Un délai de deux mois au maximum séparerait l'envoi de chacun de ces documents, le premier mémoire étant adressé aux membres de la Commission et à l'autre partie, deux mois au maximum après la constitution de la Commission.

4° *Siège.*

Le siège pourrait être fixé à La Haye.

5° *Frais.*

Les frais seraient partagés à égalité entre les deux gouvernements.

Vous demanderez au gouvernement marocain de vous faire savoir s'il serait d'accord sur ces propositions.

[1] Il a paru inutile de reproduire la liste des personnalités mentionnées par le télégramme n°s 416-417, également du 22 janvier. Cette liste comprenait notamment M. Charles de Visscher, ancien juge à la Cour internationale de justice, professeur à Louvain, dont il sera question plus loin.

68

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 353 à 357 [1]. *New York, 22 janvier 1957, 21 h. 40.*

(*Reçu :* le 23, 3 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

M. Hammarskjöld m'a enfin parlé des négociations qu'il mène en ce moment à propos d'Akaba et de Gaza. Il s'est vivement plaint de l'intransigeance des Israéliens, qui jusqu'à présent ne lui ont soumis aucune proposition concrète pour régler la situation. Il ne croit pas possible ni juste que les Israéliens maintiennent leur administration à Gaza sous la protection de la force des Nations Unies créée pour obtenir leur retrait. Il a cependant proposé aux Égyptiens — en soulignant auprès d'eux les soucis que leur cause ce territoire — de demander aux Nations Unies d'en assumer l'administration, mais il n'a pas encore reçu de réponse. Le Secrétaire général voudrait également obtenir la remise en vigueur des dispositions de l'accord d'armistice de 1949 qui prévoyait la neutralisation de certaines zones de part et d'autre de la ligne de démarcation. Il espère ainsi empêcher l'implantation des forces égyptiennes dans le Sinaï.

Deux zones de stationnement seraient créées pour la force internationale, l'une à Gaza, l'autre à El-Auja, qui seraient reliées par des patrouilles.

Plus au sud, tout dépend de la solution du problème d'Akaba. M. Hammarskjöld a indiqué que sur ce point, deux problèmes juridiques restaient à résoudre : celui du droit d'Israël au « passage pacifique » dans les détroits de Tiran, celui de la compétence de la force internationale à faire autre chose que séparer les deux armées. Le Secrétaire général paraît cependant disposé, à son corps défendant, à faire des suggestions positives. Il attend des propositions israéliennes et des

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 203-209) et Londres (n°s 198-202).

(2) N°s 348-352, non reproduit. Dans ce télégramme, le représentant de la France indiquait qu'il avait demandé au secrétaire général des Nations Unies quelles étaient les perspectives de la négociation sur le statut futur du Canal. M. Hammarskjöld avait répondu qu'ayant perdu patience, il avait posé au président Nasser deux questions : était-il disposé à reprendre avec lui une discussion formelle ? Avait-il des vues à exprimer sur la manière dont le Secrétaire général se mettrait en rapport avec les usagers ? M. Hammarskjöld s'attendait à une réponse positive sur la première question, et sur la seconde à une réponse lui disant que c'était son affaire.

réponses égyptiennes qu'il incorporera dans son rapport avec des indications sur « les directives à suivre pour régler les problèmes posés ». Si tout va bien, le débat pourrait alors se terminer, pense M. Hammarskjöld, par le vote d'une brève résolution regrettant que le retrait israélien n'ait pas eu lieu, prenant note du rapport et demandant au Secrétaire général de continuer ses efforts dans la voie indiquée par lui.

Le rapport sera, sauf fait nouveau, déposé vendredi et le débat aurait lieu samedi ou lundi [1].

69

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Question algérienne

N. *Paris, 22 janvier 1957.*

C'est selon toute probabilité lundi prochain 28 janvier que la première Commission abordera le débat sur la question algérienne.

En prévision de cette éventualité, le Département avait complété par un télégramme circulaire du 29 décembre [2] les indications dont nos postes avaient été munis sur la question dès avant l'ouverture de la session. Le 10 janvier, la déclaration du chef du gouvernement était communiquée aux postes qui étaient invités à intensifier leur action [3]. Le 18, un télégramme circulaire leur apportait sur certains points de cette déclaration des précisions et des commentaires de nature à leur permettre de répondre ou d'aller au-devant des questions qui pouvaient leur être posées [4]. Le même jour, par poste-avion, une mise à jour de l'étude juridique sur la question de la compétence des Nations Unies (art. 2, § 7 de la Charte) leur était également envoyée [5].

Sur la procédure, le président Pineau a précisé au cours de sa conversation avec M. Dulles [6] la portée exacte du passage de la déclaration de

[1] Effectivement, le débat reprit le lundi 28 janvier à 10 h. 30. Voir : Nations Unies, Assemblée générale, *op. cit.*, 644e séance, p. 1021 et suiv.

Le rapport, daté du 24 janvier, présenté en application de la résolution du 19 janvier, porte sur la position d'Israël et a été publié sous la référence A/3512.

[2] Reproduit au tome précédent sous le n° 329.

[3] Par télégramme-circulaire n° 3, non reproduit.

[4] Il s'agit du télégramme-circulaire n° 6, du 20 janvier (et non du 18), ci-dessus reproduit sous le n° 64).

[5] En raison du caractère éminemment technique de cette « Note sur quelques aspects de l'incompétence de l'Assemblée générale dans l'affaire algérienne », rédigée par M. Chaumont, nous ne l'avons pas retenue. Pour l'auteur de la note, la question algérienne devait être considérée comme « essentiellement » nationale au sens de l'article 2 § 7, en l'absence d'un État algérien, d'une nation algérienne. La note était transmise par dépêche n° 2 du Secrétariat des conférences, qui apportait des compléments à l'étude juridique.

[6] Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 35.

M. Guy Mollet dans laquelle le président du Conseil avait « demandé à tous les états membres des Nations Unies de se prononcer en toute objectivité sur cette question préalable de la compétence ». Il ne s'agit pas, pour notre délégation aux Nations Unies, de forcer un vote sur cette question [1], mais seulement de marquer à toutes les étapes de la procédure que nous ne reconnaissons par la compétence de l'Assemblée et qu'en conséquence nous ne saurions participer à la rédaction d'une résolution, ni tenir pour valables les recommandations qui pourraient être adoptées. Ce que nous souhaitons, c'est qu'aucune résolution ne recueille les deux tiers des voix.

Ceci dit et dans la mesure où la nécessité de tenir compte des réalités conduit à considérer comme difficilement évitable le vote d'une résolution, la formule qui nous apparaîtrait comme la moins mauvaise est celle qu'a citée M. Dulles lui-même dans sa conversation et qu'il a donné pour instruction à M. Cabot Lodge de mettre à l'étude en accord avec notre représentant, à savoir une résolution qui prendrait note des dispositions libérales du gouvernement français et considérerait que, dans ces conditions, il est inutile de poursuivre l'examen de la question [2].

Il semble en effet qu'une telle formule est la solution qui, selon nos sondages, aurait le plus de chances de l'emporter. Elle disposerait au départ de l'appui des États-Unis et de tous les états qui les suivent, notamment latino-américains, ainsi que de beaucoup de pays que la question algérienne embarrasse, par exemple la Yougoslavie. Même un délégué aussi passionné que M. Krishna Menon a tout récemment déclaré « que sur l'affaire algérienne, le gouvernement indien savait qu'il devait être raisonnable ».

70

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 123 à 125. *Budapest, 23 janvier 1957, 15 h. 38.*

(*Reçu :* 18 h. 46.)

En ratifiant la politique Gomulka de communisme national et de libéralisation sans déstalinisation, la consultation électorale de dimanche [3] rend visible au président du Conseil polonais tout le pres-

[1] *Note du document* : Il est à noter que la question de compétence, lorsqu'elle a été posée notamment dans les affaires qui intéressent l'Union sud-africaine, a toujours été tranchée par l'Assemblée à de très fortes majorités dans le sens de l'affirmative.

[2] C'est ce qu'indiquait le représentant permanent américain aux Nations Unies à l'ambassadeur de France à Washington le 19 janvier (télégramme de Washington n°s 485-487 du 20 janvier, non reproduit, le contenu en étant repris dans la présente note).

[3] C'est le 20 janvier qu'eurent lieu en Pologne des élections générales, qui se soldèrent par un succès pour M. Gomulka.

tige dont il jouissait en Hongrie à la veille de la révolution et que ses compromis avec Moscou, notamment en matière d'occupation militaire, lui avaient récemment fait perdre.

Les masses populaires discernent maintenant fort bien qu'il existait vers la liberté d'autres voies que celle d'une désastreuse insurrection.

Les résultats du scrutin polonais sont naturellement exploités à fond par la « propagande gouvernementale », qui fait notamment état de déclarations du chef du gouvernement polonais prêchant aux Hongrois le rétablissement de l'ordre, la reprise du travail et le ralliement autour de Kadar. Bien que cette « opération Gomulka » succède ici au coup moral porté à l'opinion hongroise par l'« opération Chou En-Laï » [1]; il est toutefois douteux qu'elle puisse atténuer l'impopularité aussi radicale 015 définitive de Kadar; par contre, elle réussit certainement à ajourner pour le moins l'agitation insurrectionnelle dont la ... [2] était prévue pour la fin de janvier.

Quant à l'intelligentsia hongroise dont mon rapport n° 1103 du 30 novembre dernier [3] relatait l'examen de conscience et qui subit maintenant « la pénitence » d'une répression féroce progressivement dirigée par l'autorité russo-hongroise contre tous les éléments qui ont préparé ou soutenu activement la révolution, elle peut, à la composition du nouveau régime plébiscité en Pologne, mesurer assez exactement... aujourd'hui où elle aurait dû avoir la sagesse ou l'énergie de limiter, vers le 27 ou le 28 octobre derniers, les conquêtes politiques d'une insurrection qui se croyait triomphante.

[1] Sur la visite à Budapest de l'homme d'État chinois, voir ci-dessus les n°s 51, 53; ci-après le n° 76.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] La dépêche de Budapest, n° 1103, non reproduite, évoquait les divisions au sein de l'intelligentsia magyare, « produit des réflexions amèrement contradictoires auxquelles sont en proie ici tant d'esprits mûrs qui, du 23 octobre au 4 novembre dernier, se sont laissés entraîner par la jeunesse dans un héroïque, mais désastreux, mouvement révolutionnaire ». À quel moment eût-il fallu faire bloc derrière le plus libéral des communistes magyars, au lieu de mettre à profit le discrédit temporairement jeté sur sa personne par la protection des blindés soviétiques, dont il n'avait pas sollicité l'intervention, de miner son autorité et d'exiger une évolution de plus en plus à droite ? s'interrogeait le ministre de France.

71

M. Gilbert, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 76 à 84 [1]. Priorité. *Tel Aviv, 24 janvier 1957, 6 h.*

(*Reçu :* 10 h. 47.)

À la veille de l'expiration du délai de cinq jours fixé au secrétaire général des Nations Unies pour remettre son rapport [2], les Israéliens n'ont pu réaliser aucun progrès dans leur discussion avec celui-ci.

M. Hammarskjöld, en effet, se montra intransigeant, pointilleux et tâtillon, soulevant à chaque pas des points de droit insolubles. C'est ainsi par exemple qu'il parle maintenant de faire appel à la Cour internationale de justice pour lui demander de statuer sur la liberté du transit à travers le canal de Suez, la qualité de voie maritime internationale du golfe d'Akaba et sur les droits de l'Égypte dans ses eaux territoriales. Après avoir reçu de New York plus de cinquante pages incohérentes, dont rien ne pourrait sortir d'utile, M. Ben Gourion a décidé d'interrompre les conversations et de remettre au Secrétaire général un court mémorandum exposant clairement la position du gouvernement d'Israël, telle qu'elle est déjà connue du Département.

D'après les informations confidentielles puisées dans l'entourage de M. « H », les Israéliens croient savoir que celui-ci n'aura pas le courage, dans son rapport promis pour demain, de proposer l'usage de la force de police internationale pour garantir le libre accès du golfe d'Akaba. Il songerait tout au plus à un engagement de l'Égypte, qu'il espère obtenir, d'assurer la liberté totale de la navigation avec promesse d'admettre à Charm el Cheikh le stationnement d'observateurs des Nations Unies auprès de l'armée égyptienne.

M. « H » s'en tiendrait à la notion que la force de police n'a aucun pouvoir supranational et qu'elle ne peut en particulier s'opposer au rétablissement de la souveraineté égyptienne. Les Israéliens viennent d'obtenir, à ce propos, des ingénieurs italiens de la compagnie qui exploite le pétrole du Sinaï, des précisions qui les alarment à juste titre : des supplétifs de l'armée égyptienne comprenant des chars lourds et de l'artillerie suivraient pas à pas les contingents militarisés et tiendraient déjà tout le désert.

(1) Communiqué à New York, *via* le Département (nos 812-820).

(2) Voir ci-dessus le n° 68 (et note).

Quant aux bataillons indiens et indonésiens, ils arboraient des insignes à l'effigie de Nasser.

Les Israéliens rencontrent davantage de compréhension du coté des Américains, sans entrevoir toutefois pour l'instant de solution constructive. Aucun programme en effet ne serait encore fixé à Washington et il n'y aurait pas de texte en préparation. Mais l'idée commencerait à se dégager au département d'État d'un projet de résolution qui pourrait être déposé avant lundi prochain et qui reposerait sur les cinq points ci-après :

1. Installation tout le long de la ligne d'armistice de 1949, du nord de Gaza jusqu'à Eilath, de postes de forces internationales *qui stationneraient en territoire égyptien.*

Ces postes constitueraient un véritable cordon sanitaire entre les adversaires jusqu'à un règlement positif du différend;

2. En contrepartie, établissement d'un poste du même ordre à Mitsana, c'est-à-dire en territoire israélien;

3. Stationnement de postes de la police internationale — à l'exclusion de toute force égyptienne — le long de la rive occidentale du golfe d'Akaba, d'Eilath à Charm el Cheikh jusqu'à ce que soit réglée pour tous la question de la liberté de la navigation dans le golfe ainsi que dans le canal de Suez;

4. Internationalisation administrative complète du territoire de Gaza, qui serait occupé par la force de police internationale jusqu'à conclusion d'un traité de paix;

5. Passage sous le contrôle de la force internationale du système de surveillance de la trêve pour les autres frontières israélo-arabes, mais sans stationnement sur les lieux de troupes des Nations Unies. Il est bien évident que M. Ben Gourion, pour des raisons maintes fois exposées au Département, est opposé au point 2 et au point 4 de ce projet. Il ne pense pas en outre qu'une semblable résolution puisse obtenir la majorité des deux tiers requise car, plus hostiles encore que lui-même aux vues dont il s'agit, les Égyptiens ... [1] avec eux les Afro-Asiatiques et le bloc soviétique. En tout état de cause, que les États-Unis tentent ou non l'aventure d'un vote, on va à une impasse, ce qui dans la conjoncture actuelle n'apparaît pas ici comme une issue défavorable.

Cependant, la crainte demeure que les Américains, cherchant coûte que coûte à détacher des voix du bloc asiatique, ne consentent à amender leur texte dans un sens plus profitable à l'Égypte.

Aussi le gouvernement d'Israël s'en tiendra-t-il aux décisions déjà prises et affrontera-t-il résolument les débats futurs, sans aucune autre évacuation que celle déjà effectuée. On a ici maintenant l'impression que le temps peut travailler pour Israël comme pour les Européens de l'Alliance occidentale, car le colonel Nasser liera sans doute la question

[1] Lacune de déchiffrement.

du déblaiement du Canal à l'évacuation totale des forces israéliennes, ce qui finira bien par ranger de plus en plus de monde contre lui.

Le Parlement israélien est actuellement en séance et votera vers la fin de la nuit, sur les décisions arrêtées en l'espèce par M. Ben Gourion qui est assuré d'une confortable majorité.

72

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 326 à 345. Réservé. *Moscou, 24 janvier 1957, 11 h. 10.*

(*Reçu :* 11 h. 20.)

1. Peu de déplacements officiels auront illustré aussi clairement les changements profonds survenus dans la structure politique du monde au cours de ces dernières années que le voyage qui vient d'amener le chef du gouvernement de Pékin non seulement à Moscou, mais jusqu'à Varsovie et Budapest, c'est-à-dire au cœur même de l'Europe [1].

Largement exploité par les dirigeants soviétiques en vue de colmater de profondes fissures dans le communisme occidental et d'écarter en même temps de sérieuses menaces pour le maintien de l'empire stalinien, le voyage de M. Chou En-Laï ainsi que les multiples déclarations et discours dont il a été l'occasion ont fait ressortir le rôle primordial de la Chine dans la conduite du communisme international et son influence grandissante dans la politique mondiale.

En substance, les résultats de ce voyage se trouvent résumés dans la déclaration sino-soviétique du 18 janvier [2] qui reprend pour l'essentiel, à quelques nuances près, les principes formulés dans les autres déclarations communes (Chine - Allemagne orientale 8 janvier, Chine - Pologne 16 janvier, Chine - Hongrie 17 janvier 1957) [3].

2. À travers la phraséologie hautaine et agressive des dirigeants du communisme international, la déclaration Boulganine-Chou En-Laï qui a marqué la conclusion des entretiens sino-soviétiques comporte, en premier lieu, la réaffirmation par l'U.R.S.S. et la Chine de la politique de « coexistence pacifique » proclamée le 12 octobre 1954 à Pékin. Dans l'esprit de ses auteurs, cette politique doit assurer à la fois le maintien de la paix et la ruine définitive de l'impérialisme. Elle comporte essentiellement la poursuite de l'expansion communiste. Ses leviers essentiels

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 25 (note), 33, 46, 47, 51, 53, 54, 57, 58; ci-après le n° 76 (et note).

(2) Analysée ci-dessus sous le n° 57.

(3) Sur ces déclarations, voir ci-dessus les n°s 33 (notes), 47.

demeurent, d'une part, l'alliance du « camp socialiste » avec les pays et les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans leur lutte contre le « colonialisme » ou ses vestiges; d'autre part, le développement et l'exploitation des sentiments neutralistes en Europe comme en Asie.

3. Dans la grande stratégie communiste de la « coexistence pacifique », une part capitale revient à la Chine. La déclaration sino-indienne du Pancha Shila [1], les conférences de Genève sur l'Indochine et de Bandoung ont été autant d'étapes sur une voie où la Chine a largement contribué à engager l'U.R.S.S. et le mouvement communiste international. Les Soviétiques, avec l'équipe Khrouchtchev-Boulganine-Mikoyan, ont puissamment contribué à la mise en œuvre de la grande idée lancée par Pékin et Moscou dans leurs accords du 12 octobre 1954 et reprise par le XXe Congrès du parti communiste soviétique. Aujourd'hui, dans les zones névralgiques du Proche et du Moyen-Orient, l'U.R.S.S. et la Chine procèdent à une application sur une large échelle de la doctrine commune. Dans toute cette vaste région, le combat, fondamental pour tout communiste, entre le marxisme-léninisme et le « capitalisme » s'est transformé en une lutte plus vaste entre les « forces de la paix » et les « impérialistes », entre les pays qui aspirent à la pleine indépendance et ceux qui, sous des formes nouvelles, voudraient restaurer l'ancien ordre colonial. Si le camp socialiste parvient à ressaisir son unité, le communisme, en dépit des événements de Hongrie, doit poursuivre son expansion.

4. Dans l'immédiat, c'est au renforcement de l'unité du camp socialiste qu'a travaillé Chou En-Laï : prêchant la discipline, la cohésion, l'unité, il s'est comporté, à Moscou aussi bien qu'à Varsovie et à Budapest, d'une façon qui démontre avec éclat l'influence désormais capitale de la Chine dans la direction du mouvement communiste international. Il s'est employé, de toute son autorité, à arrêter l'effritement d'un bloc dont la solidité et la stabilité présentant manifestement pour la Chine populaire le plus haut intérêt.

Il a su donner, en même temps, une grande impression de sagesse et de sérénité. Il a insisté fortement sur l'essentiel, à savoir, la sauvegarde de l'internationalisme prolétarien, mais il a su également conserver une réelle souplesse et adapter son langage à l'état d'esprit de ses interlocuteurs et aux conditions particulières prévalant dans les diverses capitales visitées.

5. La comparaison entre la déclaration sino-soviétique signée à Pékin en octobre 1954 et celle qui vient de l'être à Moscou permet de mesurer tout le chemin parcouru par la Chine et la rapidité de son ascension au niveau d'une grande puissance mondiale. En 1954, la Chine populaire n'apparaissait que comme une puissance asiatique encore occupée à parfaire son indépendance. Elle se faisait promettre l'évacuation de la base navale de Port-Arthur, encore aux mains des forces soviétiques. Elle obtenait la suppression des sociétés mixtes, mais elle signait des

[1] Sur les « cinq principes » constitutifs de cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1954, n° 72 (note).

accords d'aide économique et d'assistance technique qui marquaient une dépendance étroite envers Moscou : les problèmes évoqués officiellement avec les Soviétiques ne concernaient que l'Asie, qu'il s'agisse de l'Indochine, de Formose ou de la Corée.

En revanche, la déclaration du 18 janvier ne fait aucune allusion ni à l'aide soviétique, ni à certains problèmes asiatiques tels que Formose. Tout se passe comme si M. Chou En-Laï, en codirigeant d'un bloc de neuf cent millions d'êtres humains avec celui de l'U.R.S.S. des destinées du communisme international, avait intentionnellement évité les problèmes spécifiquement chinois et n'avait pas voulu donner l'impression qu'il apportait son appui à la politique soviétique en échange d'avantages économiques ou financiers. C'est à peine si la déclaration mentionne les rapports sino-soviétiques. M. Chou En-Laï a voulu ainsi s'exprimer avec une plus grande autorité sur les problèmes urgents pour lesquels il était venu jusque sur les bords de la Vistule et du Danube. Il s'est prononcé avec netteté sur la situation au Proche-Orient et sur les questions européennes les plus brûlantes : Hongrie, Pologne, Allemagne. Dans la déclaration commune, les deux grands alliés affirment que toute provocation de la part des forces impérialistes, notamment de la part des États-Unis, ayant pour but de saper les états socialistes appellerait la riposte la plus résolue de la part de la Chine et de l'Union soviétique.

6. Les déclarations communes signées avec les gouvernements de Pankow et de Budapest mentionnent le rôle dirigeant qui revient à l'Union soviétique à la tête du camp socialiste.

Cette affirmation peut surprendre si l'on tient compte de l'accent mis par le huitième Congrès du parti communiste chinois (septembre 1956) sur l'égalité des droits entre pays socialistes, égalité qui ne peut être réelle qu'entre Pékin et Moscou. Elle ne figure pas dans la déclaration polonaise, ni dans la déclaration sino-soviétique; mais M. Chou En-Laï l'a, peut être par amabilité, reprise dans l'allocution prononcée le 18 janvier au Kremlin après la cérémonie de la signature [1].

En l'incluant dans les textes signés avec le gouvernement de l'Allemagne de l'Est et avec le gouvernement hongrois, M. Chou En-Laï a, dans la conjoncture actuelle, rendu au partenaire soviétique un service appréciable. Beaucoup plus importante encore est l'aide qu'il lui a apportée en prêchant à Varsovie l'unité du communisme international et en adoptant sans réserve la thèse soviétique sur les événements de Hongrie. Il n'ignorait pas, en effet, qu'une telle attitude risquait fort de le compromettre sérieurement auprès des gouvernements du Sud-est asiatique, qu'il venait de visiter et dont il avait lui-même constaté la stupeur en face de l'intervention soviétique à Budapest. Le comportement de M. Chou En-Laï était d'autant plus remarquable que, très attaché à une conception du communisme tenant pleinement compte des particula-

[1] Voir ci-dessus le n° 57 (note).

rités de chaque pays, la Chine avait, antérieurement, manifesté de la sympathie pour les tendances qui s'étaient fait jour à Belgrade, puis à Varsovie et à Budapest.

7. Si, en dépit de ces diverses considérations, le chef du gouvernement chinois a cependant apporté au gouvernement soviétique un concours sans réserve, cela tient sans doute à deux raisons principales :

— La première est la gravité du danger couru par le communisme international et en même temps par l'U.R.S.S., seule grande puissance militaire du camp socialiste;

— La seconde est la nécessité absolue pour la Chine communiste de pouvoir continuer en paix, pendant plusieurs décades, l'œuvre gigantesque de transformation intérieure qu'elle a commencée et qui n'en est encore qu'à ses débuts. Flanquée d'une chaîne de bases américaines, allant du Hokkaïdo aux Philippines en passant par Okinawa et Formose, la Chine populaire ne dispose par elle-même d'aucun moyen de défense adéquat. Pour la mise sur pied d'une industrie lourde, condition de toute puissance militaire, elle est, dans les conditions politiques qui prévalent actuellement, largement tributaire de l'U.R.S.S. Indépendamment de toute solidarité idéologique, elle a donc absolument besoin, pendant une longue période, que l'empire soviétique demeure assez puissant pour fixer les forces du monde capitaliste.

Ce facteur l'emporte sur tous les autres et a manifestement dicté l'attitude et le langage de M. Chou En-Laï durant son voyage en Europe. Il l'a amené à écarter toutes considérations secondaires pour affirmer son plein accord avec l'U.R.S.S. et l'impérieuse nécessité pour le communisme occidental de serrer les rangs autour de Moscou.

8. C'est là un événement dont la portée historique ne saurait être sous-estimée. Il appartient à l'Occident d'en tirer les leçons, d'abord à l'égard de la Chine elle-même, qu'il est sans doute peu habile de laisser indéfiniment en tête-à-tête avec Moscou, ensuite en ce qui concerne la politique du monde libre en face d'un bloc dont les chefs, s'ils connaissent des difficultés et même des dissensions, savent les relèguer au second plan lorsque l'exige le salut commun.

73

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT, AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 601 à 610. Très urgent. *Rabat, 24 janvier 1957, 22 h. 45.*
Secret. Réservé. Sans distribution.
(*Reçu :* 23 h.)

Pour M. Maurice Faure.

J'ai vu hier le président Bekkaï. Au cours de notre entretien qui a eu lieu en fin de journée et qui a duré plus de deux heures, mon interlocuteur s'est montré détendu et confiant, comme dans nos précédentes rencontres.

Je lui ai rapporté les grandes lignes de la conversation de Cannes [1] qu'il connaissait déjà et ai marqué l'impression favorable qu'on pouvait en retirer quant au développement des rapports franco-marocains. Il m'a déclaré qu'il partageait ce sentiment.

Notre tour d'horizon a impliqué l'évolution intérieure et le président du Conseil m'a parlé des incidents du Tafilalet [2]. Il l'a fait sur un ton objectif et modéré, visiblement satisfait de la soumission d'Addi Ou Bihi et de la solution de l'affaire, qu'un appel téléphonique du caïd Lahcen, qu'il a reçu en ma présence, a achevé de lui confirmer.

Si Bekkaï m'a tracé un portrait assez vivant du gouverneur destitué, homme intelligent mais inculte, appartenant à une grande famille berbère du Sud et qui, après huit années de détention à Bou Denib et Berrechid, est apparu, aux yeux de l'opinion comme, une sorte de héros de la résistance. Caïd à l'ancienne mode, devenu gouverneur du Tafilalet, Addi Ou Bihi n'a guère compris qu'on pût limiter ses attributions par

[1] Le Sultan, parti en croisière pour l'Italie (voir ci-dessus le n° 42), devait faire escale à Cannes le 20 janvier. M. Maurice Faure se rendait à bord du *Conte Biancamano* pour saluer le Sultan et s'entretenir avec lui des problèmes franco-marocains (aucun compte rendu de l'entretien ne se retrouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères). À l'issue de l'entretien, le secrétaire d'État donnait une conférence de presse pour souligner l'importance de la rencontre, au cours de laquelle avaient été constatés les progrès accomplis depuis trois mois dans les relations entre les deux pays : « Sa Majesté Mohammed V et moi-même sommes tombés d'accord pour affirmer qu'un avenir fructueux s'ouvrait » aux rapports franco-marocains. M. Maurice Faure avait retenu de l'entretien que « la solution du problème algérien ne (devait) pas être un préalable à l'amélioration des relations franco-marocaines ». Deux jours plus tard, à l'escale de Gênes, M. Ahmed Alaoui, chef du service de presse du Sultan, indiquait que le problème algérien avait été traité à Cannes, que Mohammed V avait souligné qu'il influençait l'avenir des relations de la France avec toute l'Afrique du Nord et que certains aspects de ce problème, qui avaient porté préjudice aux rapports franco-marocains, « exige(aient) une solution urgente, qui constituerait un geste susceptible d'accentuer l'amélioration » desdits rapports.

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 42 (note); ci-après les nos 92, 108, 112, 123, 129, 192.

la séparation des pouvoirs. Fidèle et loyal à son souverain, il a rejeté la responsabilité de ce qu'il considérait comme une *diminutio capitis* sur l'Istiqlal à qui il a voué une haine farouche.

Cette haine, d'après Si Bekkaï, a été attisée par certains éléments marocains et aussi sans doute étrangers. Ces éléments auraient cherché à exploiter à des fins politiques propres les dispositions aventureuses d'un condottiere illettré. En ce qui concerne les premiers, Si Bekkaï ne m'a pas cité de noms. Il a fait des allusions prudentes au P.D.I. et au caïd Lahcen. Quant à l'action d'éléments étrangers, le président du Conseil m'a dit que, dans l'état actuel de l'enquête, il en trouvait la présomption dans les faits et les indices suivants :

1° D'une manière générale, Addi Ou Bihi, homme simple et primitif, n'aurait pu monter une action comme celle qui s'était manifestée ces derniers jours sans le concours de conseillers marocains ou étrangers.

2° Il avait reçu, au cours des mois passés, d'une source à déterminer, d'importantes sommes d'argent.

3° Les armes livrées par ses « partisans » à l'armée royale, qui représentaient déjà plus de 2.000 fusils, constituaient un armement assez homogène, composé en majeure partie de fusils Lebel et aussi de pistolets mitrailleurs soigneusement graissés, comme s'ils sortaient du magasin. Les caisses et les lots de cartouches portaient encore les inscriptions originelles.

L'État-major fait relever le numéro matricule des armes saisies, afin d'en établir si possible la provenance.

4° Le président Bekkaï m'a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi une unité française avait cherché à entraver la progression d'une compagnie de l'armée royale à Boulémane.

5° Selon des renseignements que les autorités marocaines s'occupaient de vérifier, deux officiers étrangers, vêtus de djellabas, auraient fait partie de l'entourage d'Addi Ou Bihi.

Telles sont les présomptions qui autorisent, m'a dit mon interlocuteur, des soupçons quant à une ingérance d'éléments étrangers. L'instruction de l'affaire continue. Addi Ou Bihi lui-même prétend avoir à faire d'importantes révélations au Prince régent.

En ce qui touche celui-ci, le président Bekkaï m'a dit qu'il avait agi en la circonstance avec beaucoup de mesure et de sens politique. Ce n'est qu'après qu'Addi Ou Bihi s'était abstenu de répondre à l'ordre du gouvernement le convoquant à Rabat, que sa rébellion avait été déclarée.

J'ai répondu au président Bekkaï que, du côté français, rien ne permettait, dans les événements récents, de conclure à l'immixtion d'éléments irresponsables. J'ai indiqué qu'à mon retour de Paris, je m'étais entretenu avec le général Cogny et que celui-ci n'avait fait que prendre les dispositions de précaution pour sauvegarder la vie et les biens des ressortissants français dans une région où des troubles risquaient d'éclater.

Le président du Conseil s'est borné à dire que l'instruction du dossier se poursuivait, qu'aucun éclat particulier ne serait donné actuellement à l'affaire et qu'aucune décision ne serait prise avant le retour du Sultan.

Il interprète l'issue de cette affaire comme une victoire du Trône et une preuve de loyalisme des Berbères qui se sont refusés à suivre un meneur ambitieux, lequel a confondu sa rancune contre un parti et un acte de trahison à l'égard du gouvernement. Il ne m'a pas caché qu'Addi Ou Bihi y laisserait vraisemblablement sa tête.

J'ajoute que le colonel Touya a assisté à la plus grande partie de cet entretien. Il avait eu, dans la journée, deux entrevues avec le prince Moulay Hassan dont il rendra compte verbalement à Paris.

74

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 396 à 401 [1]. *New York, 24 janvier 1957, 20 h. 30.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 25, 2 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 353 à 357 [2]

Le Secrétaire général, renouant l'usage interrompu de ses consultations avec les principales délégations sur les problèmes du Moyen-Orient, m'a convoqué ce matin pour me communiquer les résultats de ses entretiens avec les délégations d'Israël et d'Égypte, en exécution de la résolution du 17 janvier dernier [3], et, à titre confidentiel, son propre rapport à l'Assemblée.

Le représentant d'Israël a remis hier à M. Hammarskjöld un aide-mémoire que M. Najar m'avait donné dans la soirée; ce document n'est qu'une paraphrase des déclarations récentes de M. Ben Gourion [4].

Il réclame pour Israël l'administration civile de Gaza, sous la protection, sur la frontière internationale, de la force des Nations Unies; il déclare que cette force « pourrait être son *partner* dans la solution du

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington sous les n°s 240-245 et à Londres sous les n°s 2337-2341.

[2] Du 22 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 68.

[3] Sur le débat en date de ce jour, voir ci-dessus le n° 65 (et notes)

[4] Le 23 janvier, M. Ben Gourion avait prononcé un discours sur l'attitude d'Israël envers l'Égypte. À la suite de ce discours, le Parlement avait adopté une résolution en cinq points : Israël organiserait la sécurité de Gaza tout en laissant aux habitants le soin de s'administrer eux-mêmes et en facilitant la tâche de la Commission de l'O.N.U. pour les réfugiés. Les forces israéliennes n'évacueraient pas le golfe d'Akaba tant que la liberté de navigation ne serait pas réellement garantie. Le Sinaï serait démilitarisé. L'O.N.U. devrait préparer un plan pour résoudre le problème des réfugiés. Aucune solution ne devrait être adoptée pour le canal de Suez tant que la liberté de circulation ne serait pas garantie.

problème d'Akaba », à condition de tenir la côte du golfe, afin de prévenir des actes de belligérance, jusqu'à ce que des garanties soient données et qu'un règlement définitif du problème soit intervenu.

Quant à la position égyptienne, elle reste naturellement qu'aucune discussion sur ces problèmes n'est possible avant le retrait intégral des forces israéliennes sur les lignes de l'armistice de 1949.

Le Secrétaire général considère que les positions contradictoires des deux parties ne sauraient être maintenant rapprochées et qu'on se trouve dans une complète impasse.

Il a le sentiment néanmoins que l'on peut trouver une formule qui permette, tout en sauvant la face à chacune des parties, de tourner la difficulté. Il va donc dans son rapport se borner à analyser la situation de droit et indiquer la voie dans laquelle il espère pouvoir progresser.

Il croit en effet possible d'obtenir des Égyptiens que ceux-ci acceptent l'établissement à Gaza d'une administration internationale et à Akaba la présence d'observateurs des Nations Unies. En ce qui concerne la résolution de 1951 sur le canal de Suez [1], il relève que le droit de libre passage des Israéliens y est présenté comme découlant de l'état d'armistice, lequel n'existe plus, mais qu'il importe de restaurer.

M. Hammarskjöld, dans ces conditions, souhaite que le débat prochain se termine par le vote d'une résolution qui lui demande de poursuivre ses négociations en leur donnant pour fin, après le retrait des troupes israëliennes, le rétablissement d'un armistice entre l'Égypte et Israël, où seraient admises l'internationalisation de Gaza, la liberté du golfe d'Akaba et celle de transit par le canal de Suez. Un accord de l'Égypte sur ces points serait en tout cas, dit M. Hammarskjöld, indispensable. Mais le Secrétaire général n'exclut pas, dans une période intermédiaire, pendant les négociations, la solution d'une situation *de facto,* dans laquelle les troupes égyptiennes ne réoccupant pas le territoire évacué par Israël, les troupes internationales se trouveraient par la force des choses présentes sur le golfe d'Akaba et à Gaza. Le Secrétaire général pense faire distribuer son rapport [2] demain matin et compte que M. Lester Pearson prendra la tête des délégations susceptibles de voter le projet de résolution qu'il estime désirable, parmi lesquelles il espère voir figurer l'Inde, l'Indonésie, Ceylan, des Européens et des Latino-Américains.

L'Assemblée, qui se réunira dans doute lundi pour deux ou trois jours en séance plénière, afin de s'occuper de l'affaire israélienne, sera probablement saisie d'une résolution arabo-asiatique proposant des sanctions économiques contre Israël et réitérant les injonctions de l'Assemblée pour un retrait immédiat.

Le Secrétaire général nous recevra sans doute samedi.

[1] La résolution du Conseil de sécurité du 1er septembre 1951 incitait l'Égypte à lever les restrictions mises au passage des navires marchands et marchandises de tous pays par le canal de Suez, quelle que fût leur destination, et à ne pas mettre d'entraves à leur passage.

[2] Pour une analyse détaillée de ce rapport (document A/3512), voir ci-après le n° 229.

75

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 606 à 608. *Washington, 24 janvier 1957, 15 h. 50.*

(*Reçu :* le 25, 21 h. 50.)

À la suite du vote par l'Assemblée nationale de l'ordre du jour concernant la participation de la France au Marché commun [1], un de mes collaborateurs est allé s'enquérir des sentiments des services compétents du département d'État. Ceux-ci n'avaient pas encore reçu de rapport de l'ambassade des États-Unis à Paris, mais ils tiraient d'une première étude de l'ordre du jour une impression relativement optimiste. Les correspondants de la presse américaine à Paris, et notamment Callender, avaient, ces jours derniers, donné l'impression que le projet de traité allait se heurter à la droite de l'Assemblée à des objections qui risquaient de remettre en cause les textes sur lesquels les experts sont déjà parvenus à un accord. On déclare aujourd'hui au département d'État, après l'intervention de M. le Président du Conseil [2], que la fermeté avec laquelle le gouvernement a marqué sa détermination d'aboutir fait bien augurer d'un succès final de l'entreprise. On ne méconnaît pas ici les difficultés particulières de la France, et la nécessité d'assurer les sauvegardes, mais on conserve l'espoir que notre pays gardera dans cette entreprise européenne le rôle directeur qui a toujours été le sien.

Les fonctionnaires américains qu'a vus longuement mon collaborateur ont fait allusion à un aide-mémoire qui a dû être remis au Département par l'ambassade des États-Unis au milieu du mois de décembre dernier. Ils lui ont fait lire le texte des instructions à M. Dillon dont a été tiré cet aide-mémoire. Elles ont été rédigées dans l'esprit qui a inspiré le communiqué donné à la presse le 15 janvier dernier [3], mais elles

[1] Au terme d'un long débat à l'Assemblée nationale du 15 au 22 janvier, un ordre du jour portant le nom du président du groupe socialiste Robert Verdier se félicitait des progrès accomplis dans la mise au point d'un traité de Marché commun, demandait au gouvernement de poursuivre les négociations en vue d'obtenir un certain nombre de garanties (notamment une association des territoires d'outre-mer sur la base des principes posés par le gouvernement), et réclamait la poursuite des pourparlers en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange, qui comprendrait entre autres la Grande-Bretagne. Cet ordre du jour était adopté par 322 voix contre 207 (et 30 abstentions volontaires). Pour plus de détails sur le débat, voir l'*Année politique 1957,* p. 279 et suiv.

[2] Sur cette intervention, voir *ibid.*, p. 287.

[3] Dans ce communiqué, le gouvernement américain appuyait toute mesure visant à la réalisation de l'unité européenne « dans le cadre d'une communauté atlantique élargie » et espérait que le projet de Marché commun n'empêcherait pas de se poursuivre la politique menée depuis plusieurs années par les puissances d'Europe occidentale dans la libéralisation des importations de la zone dollar (*Le Monde* du 17 janvier, p. 5).

expriment avec plus de détails et plus de nuances les conditions dans lesquelles le gouvernement américain espère que le Marché commun viendra s'harmoniser avec la politique des États-Unis en matière de commerce international. Le département d'État n'a pu laisser à cette ambassade le texte de ces instructions, et j'aurais donc intérêt, pour mon information, à recevoir communication de la note qui a été remise à Paris par l'ambassade des États-Unis.

Les préoccupations manifestées par le gouvernement américain restent, en effet, très vives et les fonctionnaires du département d'État ont indiqué à mon collaborateur que, n'ayant reçu de réponse d'aucun des six gouvernements européens, ils ont l'intention de renouveler dans les très prochains jours la démarche effectuée au mois de décembre. Les grandes lignes de cette intervention s'établissent comme suit :

L'intérêt du gouvernement américain pour les projets d'unification européenne ne peut être mis en doute. Toutefois, à l'inverse de ce qui s'est passé dans le cas du traité instituant la Communauté charbon-acier, et du projet de traité de Communauté européenne de défense, le traité instituant le Marché commun aurait des répercussions directes sur les États-Unis. Ceux-ci seront d'ailleurs amenés à se prononcer formellement sur le traité le jour où il sera examiné par le G.A.T.T. À cette occasion, le gouvernement américain sera obligé de tenir compte non seulement de ses intérêts propres, mais aussi de ceux de toute une série de gouvernements amis qui se tourneront vers lui pour lui demander d'être l'interprète de leurs préoccupations.

À l'heure actuelle, le gouvernement américain voit dans le projet de traité de Marché commun deux difficultés possibles :

1. La première concerne le marché commun des produits agricoles. Les préoccupations des producteurs français sont connues ici, mais on souhaiterait que soient examinées aussi les préoccupations des producteurs américains dont l'influence considérable au Congrès risque de mettre en grande difficulté l'administration. Celle-ci voudrait être en mesure de donner aux commissions du Congrès, le jour venu, l'espoir que le Marché commun doit, à long terme, permettre à l'agriculture européenne de devenir « compétitive », c'est-à-dire de pouvoir supporter sans dommage la concurrence étrangère. À court terme, on voudrait pouvoir être certain que l'entrée en vigueur du traité n'entraînera pas l'établissement d'un régime discriminatoire nouveau à l'encontre des produits américains. On souhaiterait que pût apparaître dans le traité l'indication d'une assurance à cet effet. Cette considération vaut également pour les dispositions concernant la fixation du prix minimum pour les produits agricoles européens.

2. L'autre préoccupation américaine concerne la possibilité de restrictions quantitatives justifiées par des raisons financières, et notamment par l'équilibre de la balance des paiements. Le département d'État croit savoir que les experts de Bruxelles songent à établir une liste commune de produits à libérer. S'il en était ainsi, on craint à Washington que les progrès accomplis au sein de l'O.E.C.E. pour la libération des échanges avec la zone dollar subissent un coup d'arrêt, sinon une régression.

Toutes ces objections américaines sont bien connues du Département. Si j'ai cru devoir les exposer brièvement à nouveau, c'est parce qu'elles vont faire l'objet d'une nouvelle démarche auprès des six gouvernements. Il est certain que cette intervention embarrasse considérablement le département d'État. Celui-ci ne cesse de marquer qu'il veut se garder de paraître intervenir dans une négociation européenne ou de paraître fixer des conditions au soutien qu'il nous apportera le jour où le traité sera examiné par le G.A.T.T. Je crois cependant que les inquiétudes qu'il éprouve à l'égard du projet de traité sont effectivement motivées par les objections que les deux points indiqués ci-dessus, et spécialement celui concernant les produits agricoles, risquent de soulever au Congrès américain.

76

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 119. *Budapest, 24 janvier 1957.*

Sans parler de mes communications n°s 89 à 105 [1], j'ai déjà fait parvenir au Département, à propos de l'entrevue entre Kadar et Chou En-Laï, une abondante littérature officielle (mes borderaux 87 et 96 IP) [2], si bien que j'ai quelques scrupules à y revenir.

Mais de ce colloque, ne sont pas sortis moins de deux communiqués et de six discours, d'inégale longueur et d'inégal intérêt, de telle sorte que je tiens à souligner certains points.

Dans ces manifestations extérieures, l'entrevue de Budapest est restée très discrète et il ne pouvait en être autrement, sous peine de provoquer des « mouvements divers » dans la population de la capitale; l'avion qui transportait la délégation chinoise fit son atterrissage à 11 h. 30; en redescendirent : M. Chou En-Laï, suivi du maréchal Ho Lung et de M. Wang Shia Hsang, vice-ministre des Affaires étrangères. Du côté

[1] Il s'agit de plusieurs télégrammes, datant du 19 au 21 janvier, non reproduits : seuls les n°s 89 à 102 concernent en fait la visite à Budapest du chef du gouvernement chinois. Le ministre de France soulignait la différence entre la thèse soutenue par M. Chou En-Laï d'une insurrection préparée par l'impérialisme occidental et la manière dont le même Chou En-Laï admettait l'origine purement nationale du mouvement insurrectionnel. Comme M. Dejean, M. Paul-Boncour estimait que Pékin partageait les appréhensions de Moscou quant à la solidité de l'emprise communiste sur l'Europe centrale, et craignait les répercussions d'une situation économique révolutionnaire de cette région sur le commerce extérieur chinois. Le chef du gouvernement chinois tempérait son approbation de l'occupation militaire soviétique par une critique des relations inégales d'autrefois entre l'U.R.S.S. et ses satellites, mais enchaînait pour saluer la promesse soviétique de mieux se comporter à l'avenir. Un coup était ainsi porté au moral de la résistance hongroise, qui s'ajoutait aux effets du régime de terreur institué par Kadar.

[2] Documents non reproduits. Sur la visite de l'homme d'État chinois à Budapest, voir également ci-dessus les n°s 51, 53.

hongrois, le président Dobi, Kadar, Munnich et quelques autres membres du personnel gouvernemental, étaient venus les accueillir et les emmener incontinent au Parlement où un déjeuner devait déclencher une première volée de discours.

L'après-midi devait être consacré à la première réunion des communistes et activistes de Hongrie qui ait été tenue depuis la révolution. À cet effet, des effectifs à la vérité modestes, provenant de la capitale et de la province avaient été mobilisés dans la salle culturelle du syndicat du bâtiment. Là encore, le plat de résistance fut constitué par les discours de Kadar et de Chou En-Laï, tandis que des comparses communistes ou activistes plus ou moins obscurs tenaient les rôles mineurs; tel le camarade Bezku, président du Comité exécutif du parti socialiste ouvrier hongrois, qui ne craignait pas de demander une minute de silence pour les victimes de la révolution, mais il s'agissait à vrai dire des membres de l'A.V.H. et du parti communiste qui avaient eu à souffrir du ressentiment populaire.

Prirent ensuite la parole M. Emil Nagy, ouvrier fondeur, qui se plaignit que lors des licenciements d'ouvriers, ce fussent toujours les communistes qui soient mis à la porte, et Mme Simo, institutrice, qui se répandit en récriminations sur l'insuffisance des traitements des professeurs.

Ce menu fretin ne fut d'ailleurs pas convié aux festivités qui réunirent, dans la soirée, la délégation chinoise et les personnalités hongroises, festivités qui se prolongèrent assez avant dans la nuit; mais là les discours tournèrent court, et dès le lendemain, les communiqués officiels dûment publiés, la délégation chinoise reprit l'avion.

Pour en venir aux allocutions prononcées par Chou En-Laï et par Kadar, elles présentent une grande unité doctrinale, encore que l'éloquence de l'homme d'État chinois, empreinte d'une certaine sagesse orientale et d'un ton professoral, se distingue du style de Kadar, tantôt très prévenant à l'égard du grand pays ami, tantôt animé d'une franchise passionnée lorsqu'il s'agit des problèmes économiques concrets, et qui trahit une violence extraordinaire chaque fois qu'il s'adresse aux ennemis intérieurs et extérieurs du régime.

Chez les deux hommes d'État, on relève, sous des formes distinctes, les mêmes traits lancés contre les impérialistes et contre les révolutionnaires, le même « coup de chapeau » envoyé à l'aide russe, la même définition embarrassée du mot démocratie, le même appel à la répression des ennemis de classe, et en fin de compte, les mêmes allusions répétées et fondamentales au resserrement indispensable de l'unité socialiste.

Néanmoins, si l'évocation de cette répression est pour Chou En-Laï un morceau doctrinal, elle devient, dans la bouche de Kadar, un véritable programme de gouvernement : intensification de la lutte idéologique et même terminologique, resserrement du contrôle déjà exercée sur la presse, qui serait encore soumise à des influences bourgeoises, renforcement de la police et reconstitution (paradoxale) des forces armées, tels

sont les points pratiques de ce discours, qui se traduiront, les jours suivants, par des décrets répressifs et par des cascades d'emprisonnements dont j'ai rendu compte à l'occasion au Département.

Pour ce qui est de Chou En-Laï, ses propos, pour être souvent calqués sur le dernier compte rendu de séance du bureau politique du Comité central du parti communiste chinois, n'en prenaient pas moins, à Budapest, une valeur singulière : jamais dans la capitale hongroise, on n'avait entendu depuis la révolution une critique aussi insistante et aussi pertinente des fautes commises par les communistes hongrois. En deuxième lieu, l'homme d'État chinois ne manqua pas de se référer à la déclaration du 30 octobre [1] et de marquer par deux fois que les fautes commises par le passé dans les relations entre les états socialistes doivent être corrigées. On relève enfin, dans ses propos, une allusion à la clique de Nagy qui a sombré dans les marécages de la contre-révolution. Pour porter un jugement d'ensemble, il convient de se référer aux conclusions de la communication n° 91 de Moscou [2], de mes communications n°s 89-105 précitées, ainsi qu'aux deux notes établies par la direction d'Europe en date du 3 décembre et par direction d'Asie en date du 18 décembre, qui décrivent le revirement chinois, ses causes économiques et politiques [3].

Mais je crois que les développements les plus récents conduisent à deux conclusions supplémentaires : dans l'ensemble en effet, après l'entrevue de Budapest du 4 janvier et surtout après la rencontre de Kadar, de Chou En-Laï et des dirigeants soviétiques à Moscou, on pouvait juger que les jeux étaient faits en ce sens que le gouvernement hongrois avait été ramené dans la voie d'une stricte orthodoxie, d'abord par les quatre puissances, puis par la Chine qui avait renoncé à ses incartades libérales du début de novembre [4]. Il n'est pas interdit de penser qu'à cette date du 8 janvier, le gouvernement chinois avait déjà recu de l'U.R.S.S. le prix de ses complaisances et que peut-être il avait déjà fait promesse à la Hongrie de la fameuse aide de 50 millions de dollars, bien que celle-ci n'ait été annoncée qu'à la veille de la visite de Chou En-Laï.

Pourquoi dans ces conditions, Kadar a-t-il insisté, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, pour que la délégation chinoise se rende à Budapest ? Quel intérêt nouveau pouvait-il trouver à ce déplacement ?

Je note en premier lieu que cet intérêt ne lui est pas particulier et que la Pologne, et même la D.D.R., témoignent de préoccupations semblables.

Mais pour la Hongrie, le rapprochement avec la Chine revêtait une signification particulière; il ne s'agissait guère en effet de remercier la

(1) Sur la déclaration soviétique du 30 octobre 1956, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 103 (note).

(2) Le télégramme de Moscou n°s 91-108, du 8 janvier, est ci-dessus reproduit sous le n° 24.

(3) Documents non retenus (la note du 18 décembre soulignait le revirement chinois dès les premiers jours de novembre, en rapport avec l'affaire hongroise).

(4) Sur ces « incartades », se reporter au télégramme de Moscou n°s 91-108 précité.

Chine pour les crédits accordés, du fait que ceux-ci étaient probablement une ristourne ou un denier de Judas.

En revanche, il pouvait paraître intéressant à Kadar d'utiliser la présence de M. Chou En-Laï pour faire entendre les conseils de soumission à une population très montée qui, abandonnée successivement dans sa résistance par la Yougoslavie et par la Pologne, fondait encore quelques espoirs sur la bienveillance de la Chine. Kadar a probablement estimé à juste titre que la cruelle mise au point chinoise émousserait l'acharnement de l'opposition.

Enfin, il n'est pas exclu que l'invitation adressée à Chou En-Laï ne soit due à un dernier et important motif, qui serait le désir de l'actuel gouvernement hongrois de se dégager, à long terme, de la ligne stalinienne des états danubiens. Tout porte à croire que les conversations de Budapest des 1er-4 janvier ont été véritablement imposées à Kadar [1], et que la manœuvre visant à aligner la Hongrie sur la Roumanie, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie staliniennes a été d'autant plus désagréable au gouvernement hongrois que deux de ces états détiennent des territoires que le peuple considère comme siens.

Il est donc possible qu'après que l'exclusion de la Pologne des conversations de Budapest ait été dûment ressentie dans la capitale hongroise, la visite de Chou En-Laï ait été sollicitée en vue d'amorcer un rattachement ultérieur de la Hongrie à une ligne politique et géographique distincte.

Le discours de Kadar du 16 janvier, qui confirme d'ailleurs un article plus détaillé du *Nepszabadsag* de la veille, se caractérise par un extrême souci de suivre la ligne chinoise. Il contient en outre une allusion élogieuse à un article du *Jenminjipao* intitulé « Nouvelles expériences de la dictature prolétarienne », qui avait été publié *in extenso* dans le même *Nepszabadsag* et qui n'est qu'un résumé d'une importante séance du Comité central du parti communiste chinois. Dans son discours, Kadar en souligne la valeur doctrinale et se propose de le développer dans sa propagande. Or, ce document ne dissimule pas les erreurs et les fautes de l'U.R.S.S., préconise avec fermeté l'accès des peuples au socialisme par des voies distinctes et contient de vives critiques à l'égard « du chauvinisme de grande puissance ».

On peut évidemment objecter que le rattachement à la ligne chinoise ne signifie pas aujourd'hui grand-chose, puisqu'au cours des derniers mois, cette dernière a évolué très près de la ligne soviétique. On peut dire aussi que la Chine est bien loin et que la Hongrie vient d'être de sa part victime d'un marchandage planétaire probablement inévitable. Quoi qu'il en soit, la tendance au rapprochement avec la Chine, à n'en pas douter, existe. Kadar, au lieu d'être traduit devant un aréopage de quatre puissances, a reçu Chou En-Laï en invité. Il en a été traité comme l'avait été Gomulka qui vient d'ailleurs d'adresser à la Hongrie un message d'encouragement. Dans la mesure assez ténue où l'emprise

[1] Sur la réunion des partis communistes à Budapest, voir ci-dessus le n° 24 (note).

russe sur ce pays permet de parler de succès, il semble que Kadar ait gagné quelque chose sur deux tableaux, l'un intérieur et l'autre international.

77

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 594 à 599. Réservé. *Washington, 25 janvier 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Pour la troisième fois, M. Foster Dulles, a comparu aujourd'hui devant la commission des Affaires étrangères du Sénat qui entend lui demander un certain nombre d'explications sur les projets avancés par le président Eisenhower pour assurer la sécurité du Moyen-Orient [1].

La discussion qui doit se poursuivre jusque tard dans la soirée paraît avoir été très vive, et le secrétaire d'État, pour la première fois, n'a pas caché son irritation.

Le sénateur démocrate de Géorgie, M. Russel, a indiqué que lui-même et un grand nombre de ses collègues s'opposaient au vote des deux cents millions de dollars d'aide économique demandés pour les pays arabes, aussi longtemps que l'administration n'aurait pas fourni de précisions sur l'usage exact qui doit en être fait. M. Dulles s'est borné à répondre que la répartition de ces sommes serait faite plus tard, après le retour du Moyen-Orient de la commission spéciale envoyée dans cette région et que doit diriger M. Richards, ancien président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Il serait contraire à toute la stratégie diplomatique américaine d'en dire davantage.

D'autre part, dans un long discours préparé d'avance, le sénateur Fulbright a accusé l'administration d'avoir poursuivi au Moyen-Orient « une politique nuisible à ses intérêts, calculée de façon à affaiblir l'influence du monde libre au Moyen-Orient, désastreuse pour le N.A.T.O. et qui n'a réussi qu'à endommager notre amitié avec la Grande-Bretagne et la France ». Le sénateur de l'Arkansas a fait savoir qu'il ne voterait jamais le projet de résolution aussi longtemps que le département d'État n'aurait pas fourni « une description précise et chronologique de la marche des événements dans le Moyen-Orient qui ont conduit à la crise en face de laquelle nous nous trouvons maintenant ». Il a été entièrement soutenu par le sénateur Humphrey et de façon beaucoup plus modérée par le président de la commission des Affaires étrangères, M. Green.

[1] Sur le « plan Eisenhower », voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 332; ci-dessus le n° 18.

Au cours d'un déjeuner aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec le sénateur Knowland, président de la minorité républicaine au Sénat. M. Knowland, qui n'a pas été au cours des débats un chaud partisan de la proposition Eisenhower, estime pourtant que celle-ci devrait être adoptée vers le 15 février. Il ne prévoit pas de difficultés sur l'aide militaire, mais reconnaît que la partie consacrée à l'aide économique ne passera qu'à une faible majorité.

Le sénateur de Californie admet d'ailleurs qu'il sera nécessaire de faire des concessions. L'opposition des démocrates rend presque impossible le vote d'une *joint resolution* signée par le Président qui aurait force de loi, mais nécessiterait la majorité des deux tiers au Sénat. Il se contenterait de ce qu'il appelle une *combined resolution* par laquelle les deux Chambres séparément exprimeraient leur point de vue à la majorité simple. De même, il croit qu'il serait possible d'admettre que les pouvoirs accordés au Président ne s'étendront pas au-delà d'une période de deux ans. Par contre, M. Knowland rejette les idées de M. Fulbright et d'autres sénateurs démocrates qui voudraient voir mentionner dans le projet de résolution des dispositions concernant le statut du Canal et les conditions d'un retour à la paix dans le Moyen-Orient. Il reconnaît que ces objectifs sont en eux-mêmes souhaitables, mais il s'agit d'après lui de questions à négocier par le département d'État. Elles n'ont point à figurer dans une déclaration qui doit nécessairement conserver un caractère général.

Il ressort de ces débats orageux que la personnalité du secrétaire d'État est de plus en plus attaquée par les membres du Congrès, même au sein de la majorité républicaine qui est tenue à plus de ménagements.

78

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 213 à 216. *Bonn, 25 janvier 1957, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h.)

Annoncée officiellement par un communiqué du ministère de la Défense, la nomination du général Speidel au commandement des forces terrestres du secteur Centre-Europe [1] est accueillie, à Bonn, avec une vive satisfaction. Depuis un certain temps déjà, les initiés savaient que sa candidature serait mise en avant et sans doute agréée, mais ils

[1] Le général Speidel était bien connu des milieux militaires de l'O.T.A.N. : c'est lui qui représentait en effet le gouvernement de Bonn auprès du Commandement suprême depuis l'admission de son pays au sein de la Communauté atlantique (*Le Monde* du 26 janvier, p. 2).

s'étaient prudemment abstenus d'en faire état jusqu'à ce que la chose fût faite. Le public est maintenant averti sans avoir eu à se préoccuper des difficultés que l'entrée à l'O.T.A.N. du premier général allemand exerçant un commandement important pouvait susciter de la part des autres partenaires.

Ce qui frappe aujourd'hui les milieux politiques de Bonn, c'est d'ailleurs l'aisance avec laquelle la nomination du général Speidel paraît avoir été admise à l'étranger. En Angleterre, certes, il y a eu quelques réactions défavorables. Elles témoignent d'une méfiance persistante à l'égard de l'Allemagne. Les journaux allemands la déplorent, mais trouvent une compensation dans la déclaration très favorable du sous-secrétaire d'État britannique à la Défense.

En France, en revanche, aucune levée de bouclier ne s'est produite contre la nomination d'un général allemand appelé à commander des troupes françaises. C'est la preuve — estime-t-on ici — d'une évolution remarquable de l'opinion française à l'égard de l'Allemagne.

Quant à la personnalité du général Speidel, elle fait l'objet d'éloges unanimes aussi bien dans les milieux gouvernementaux que dans les rangs de l'opposition socialiste. La presse met en valeur non seulement les capacités militaires du général, mais aussi ses qualités intellectuelles et sa culture, son sens politique qui lui vaut, à Bonn, une excellente position, ainsi que l'adresse diplomatique grâce à laquelle il a contribué, sans bruit et sans heurt, à rendre à son pays une place de premier plan dans les instances militaires internationales.

79

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 499 à 501 [1]. Réservé. *Londres, 25 janvier 1957, 23 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

M. Selwyn Lloyd m'a parlé ce matin de l'affaire de Gaza.

Il comprend fort bien le souci israélien de s'assurer de garanties avant d'évacuer. Il ne peut cependant pousser cette compréhension jusqu'au point de s'associer à une faible minorité pour soutenir la position de Tel Aviv. Une prise de position en effet pourrait avoir les plus graves conséquences pour l'avenir des pétroles. Les chances d'un rétablissement de la situation reposaient essentiellement sur Noury pacha Saïd. Le gouvernement irakien aurait, au plus fort de la crise et jusqu'au moment présent, maintenu un comportement dont on lui savait ici le plus grand gré. Le

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 198-201) et Washington (n°s 234-236).

fait que le Prince régent, accompagné de trois anciens présidents du Conseil, se soit, en route pour Washington, arrêté trois jours à Londres, qu'il ait accepté les invitations du Premier ministre et du secrétaire d'État, qu'il ait annoncé son intention de repasser par l'Angleterre avant de rentrer à Bagdad, témoignait d'une fidélité publiquement exprimée. Mais la position politique correspondante demeurait précaire. Au cas où le gouvernement britannique s'exposerait dans un vote de minorité, Noury pacha pourrait être obligé de rompre ses relations diplomatiques avec Londres. Il pourrait même être acculé à la démission.

Le secrétaire d'État se préoccupait donc actuellement de la possibilité de faire présenter par une puissance neutre, en même temps que le serait la résolution enjoignant à Israël d'évacuer, deux autres textes, l'un visant Gaza, et l'autre Akaba, qui tendraient à la constitution d'une garantie.

M. Selwyn Lloyd comprenait, d'après les dernières informations reçues, que le rapport de M. Hammarskjöld comporterait cette fois quelque indication dans ce même sens. Sans doute sir Pierson Dixon a-t-il reçu les mêmes indications dont rend compte, sous le n° 396, M. Georges-Picot. (1).

80

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 645 à 650 (2). Réservé. *Washington, 25 janvier 1957.*

(*Reçu :* le 26, 16 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 594 à 599 (3).

1° La discussion qui s'est poursuivie hier devant la commission des Affaires étrangères du Sénat a été l'une des plus difficiles que M. Dulles ait eues à soutenir depuis qu'il a pris le poste de secrétaire d'État. Certaines des critiques exprimées par le sénateur Fulbright et le sénateur Humphrey ont eu un caractère personnel. Au cours d'une conversation avec l'un de mes collaborateurs, dans la soirée du 24 janvier, le sénateur Fulbright n'a pas caché que telle avait été son intention. « Je sais bien, a-t-il dit, que l'administration doit conserver une certaine liberté d'action dans l'utilisation des crédits. Mais le problème vient de ce que je n'ai aucune confiance dans l'usage que fera M. Dulles de cette liberté d'action. Par son aveuglement et par son incompétence, le secrétaire d'État est, en grande partie, responsable de la situation qui règne dans le

(1) Du 24 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 74.
(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 245-250) et New York (nos 245-250).
(3) Du 25 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 77.

Moyen-Orient. Comment peut-on lui faire confiance, dans ces conditions, pour régler maintenant des problèmes dont il a démontré qu'il ne les comprenait pas ? »

2° L'administration a toutefois remporté dans la journée d'hier, 24 janvier, un succès. La commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants a, en effet, approuvé par 24 voix contre 2, une abstention et 5 absents, le projet de résolution présidentiel dans une forme très légèrement différente de celle que lui avait donnée l'administration. Le débat de la Chambre basse s'ouvrira donc au début de la semaine prochaine, sur la base d'un rapport favorable de la Commission.

Il ne faut pas en conclure que le débat sera sans difficultés. Les démocrates sont en effet décidés à poursuivre en Assemblée plénière leurs attaques contre le gouvernement.

3° À la commission des Affaires étrangères du Sénat, la discussion a repris le 25 janvier. Le président Truman, qui avait publié il y a une semaine un article soutenant la doctrine Eisenhower (mon télégramme n° 298)[1] a fait lire devant la Commission un message dans lequel il ne se déjuge pas. Constatant, toutefois, que l'administration elle-même a révélé au cours des dépositions du secrétaire d'État, devant les commissions, qu'elle n'avait aucun plan d'action précis, l'ancien président exprime l'opinion que le Congrès devrait définir au moins les grandes lignes de la politique qu'il convient de suivre. Il suggère en particulier que les moyens d'une intervention éventuelle des États-Unis soient définis (usage ou non-usage des armes atomiques). Il souligne l'importance d'une action commune des États-Unis avec leurs alliés. Il recommande un embargo sur les envois d'armes soviétiques à destination des pays du Moyen-Orient. Enfin, l'ancien président Truman demande que la politique américaine s'applique à trouver une solution au problème israélo-arabe et il recommande à cette fin un renforcement des troupes des Nations Unies.

4° Répondant dans l'après-midi du 25 janvier à des attaques du sénateur Morse, M. Dulles a répété que l'association de la France et de la Grande-Bretagne à la politique américaine dans le Moyen-Orient, loin de présenter des avantages, comporterait au contraire en ce moment de sérieux inconvénients.

Il a été jusqu'à dire que s'il était lui-même un soldat américain dans le Moyen-Orient, il préférerait ne pas être « flanqué d'un soldat anglais et d'un soldat français ».

[1] Du 14 janvier, non reproduit. Ce télégramme analysait l'article du président Truman paru dans plusieurs journaux américains. L'ancien président déclarait que s'il était sénateur, il apporterait son vote à la résolution présidentielle. Il approuvait les recommandations du président Eisenhower, mais estimait qu'elles devaient être complétées par un embargo sur toutes les livraisons d'armes et de munitions par l'U.R.S.S. à des pays du Moyen-Orient avec envoi au besoin d'un ou deux croiseurs au débouché des Dardanelles et de quelques porte-avions en Méditerranée orientale. La force internationale devrait être renforcée. Il ajoutait que les États-Unis ne devraient jamais de nouveau s'écarter de leurs alliés. Ceci amenait l'ancien président à croire que les initiatives militaires prises par la Grande-Bretagne, la France et Israël étaient en partie dues à l'attitude américaine, mais il ajoutait qu'il valait mieux ne plus parler du passé et restaurer une alliance indispensable avec la France et l'Angleterre.

En fin de journée du 25 janvier, le porte-parole du département d'État a lu une déclaration précisant que les mots du secrétaire d'État devaient être interprétés dans le contexte des résolutions des Nations Unies. Celles-ci avaient recommandé l'évacuation des troupes franco-britanniques. Les paroles du secrétaire d'État ne pouvaient être interprétées comme manifestant une méfiance quelconque à l'égard des armées d'alliés très sûrs et valeureux. M. Dulles espérait d'ailleurs que les raisons qui rendaient inopportune une association au Moyen-Orient avec la France et la Grande-Bretagne ne seraient que très passagères.

5° Comme plusieurs sénateurs insistaient de nouveau pour que l'administration explique en détail la politique qu'elle avait suivie dans les affaires du Moyen-Orient depuis 1953 et en particulier depuis juillet 1956, le secrétaire d'État a déclaré que la parution d'un *Livre blanc* soulignerait des divergences de positions et rouvrirait des blessures récentes, provoquant de sérieuses difficultés avec des puissances amies telles que la France et la Grande-Bretagne.

J'avais indiqué hier soir à M. Dulles qu'à mon sens, la publication de ces documents ne pourrait être décidée qu'en accord avec les gouvernements français et britannique [1].

81

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 899 à 903 [2]. Priorité absolue. *Paris, 26 janvier 1957, 17 h. 45.*

Pour le président Pineau.

À la demande de M. le Président du Conseil, le directeur politique a indiqué hier à l'ambassadeur de l'Inde que l'audience qui lui avait été

[1] Le débat engagé devait se poursuivre. Le 29 janvier, la Chambre des représentants confirmera une décision de sa Commission du règlement aux termes de laquelle aucun amendement ne serait admis au texte de la résolution acceptée par la commission des Affaires étrangères. Au Sénat, les commissions des Affaires étrangères et des Forces armées demanderont à l'administration de présenter un historique complet de la politique américaine dans le Moyen-Orient au cours des dernières années. Les critiques contre le fond même de la proposition continueront néanmoins au Sénat. Dans un long discours, le sénateur Mansfield accusera l'administration de se livrer à des entreprises de propagande au lieu de chercher d'abord à définir une politique. D'autre part, le président et le vice-président des États-Unis, émus des attaques de la presse étrangère et de celles du parti démocrate, entreront en lice pour défendre le secrétaire d'État. Finalement, la Chambre des représentants approuvera le 30 janvier, à une très forte majorité, le programme Eisenhower, avant qu'il ne soit présenté au Sénat dont les commissions compétentes proposeront, le 12 février, de l'adopter avec une modification de forme selon laquelle la décision d'utiliser la force armée pour aider une nation menacée serait confiée au Président.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 891-895), Washington (n°s 947-951), New Delhi (n°s 252-256).

fixée par M. Guy Mollet avait été retardée en raison de l'effet désastreux produit à Paris par les déclarations récentes de M. Krishna Menon [1].

M. Panikkar a aussitôt observé que, parmi les diplomates indiens, Mme Pandit et lui-même avaient eu particulièrement à souffrir des procédés de M. Krishna Menon et que, partant, ils n'éprouvaient pour lui aucune tendresse. Tout en estimant qu'il convenait de tenir compte de l'émotivité foncière du représentant indien à New York, l'ambassadeur avait conscience de la profondeur et de la vivacité des réactions suscitées ici par les écarts de langage de son collègue et il avait mis en garde contre elles le pandit Nehru. Il croyait savoir que celui-ci, aux environs du 10 janvier, avait donné à sa délégation à New York des consignes de modération dont M. Krishna Menon avait dû, bon gré mal gré, tenir compte dans la dernière partie du débat sur le Togo [2].

M. Daridan ayant ajouté que M. Guy Mollet s'attendait à entendre de la bouche de l'ambassadeur, lors de la visite que celui-ci doit finalement lui rendre, les réactions de son gouvernement à la déclaration française sur l'Algérie [3], M. Panikkar a répondu qu'il ne connaissait pas encore le point de vue personnel du pandit Nehru, mais qu'il avait reçu de New Delhi diverses indications. Il en ressortait que le gouvernement indien, tout en estimant le document français incomplet à plusieurs égards, y discernait plusieurs données positives qui lui paraissaient de nature à contribuer utilement au règlement de la question algérienne et dont il lui semblait que les rebelles devraient tenir un compte sérieux. Le gouvernement indien était dans l'ensemble, a-t-il ajouté, conscient du bien-fondé, au moins partiel, de notre thèse. Il comprenait les difficultés que provoquerait un octroi immédiat de l'indépendance à l'Algérie. La formation possible d'un bloc maghrébin, au sein duquel l'influence américaine tendrait à supplanter la nôtre, lui paraissait, d'autre part, lourde d'éventualités redoutables.

Si, sans reconnaître la compétence de l'Assemblée, nous acceptions le débat à New York, New Delhi chercherait à ne pas nous mettre dans une situation difficile et inclinerait à adopter une attitude voisine de la position américaine sans que le gouvernement de l'Inde envisage, bien entendu, de se séparer ouvertement du bloc afro-asiatique; il n'entendait, en tout cas, pas souscrire à une résolution éventuelle portant condamnation de l'action française en Algérie.

Les premières indications ainsi fournies par M. Panikkar pouvant s'avérer trop optimistes et n'être pas, durant les jours qui suivent,

[1] Le 28 octobre 1956, le nouveau statut du Togo, devenu République autonome, unie par des liens fédéraux à la France au sein de l'Union française, avait été approuvé à une majorité massive par voie référendaire. Il restait à faire accepter par l'O.N.U. la fin du régime de tutelle et la question était évoquée par la Commission de tutelle de l'Assemblée générale du 3 au 14 janvier 1957. C'est alors que M. Krishna Menon s'était livré à de violentes attaques contre le référendum et le statut et avait demandé le renvoi du débat à la session suivante.

[2] La Commission de tutelle, le 14 janvier, prenait acte du référendum d'octobre 1956, mais la République autonome n'était pas reconnue en droit et l'examen de la levée de la tutelle se trouvait reporté à une autre session, après le voyage au Togo d'une commission d'information de l'O.N.U.

[3] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 35 (note).

complètement confirmées par son gouvernement, il serait souhaitable qu'elles fussent, pour le moment, considérées comme absolument confidentielles.

82

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

T. n°s 905 à 909 [1]. *Paris, 26 janvier 1957, 22 h. 45.*
Priorité. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 396 ainsi qu'au télégramme de Tel Aviv n° 76 communiqué à votre poste sous le n° 812 [2].

Sous réserve de l'accord du Président, voici la position que le Département préconise sur les questions qui font l'objet de votre télégramme en référence :

1. Il importe naturellement de faire échouer le projet de sanctions contre Israël. Toute résolution dans ce sens envenimerait le problème du Proche-Orient, en rendrait le règlement insoluble et constituerait en outre un précédent dangereux. Nous aurions donc à voter contre toutes dispositions de ce genre;

2. Un projet de résolution qui confierait sans plus la poursuite des négociations au Secrétaire général apparaîtrait, jusqu'à preuve contraire, insuffisant. M. Hammarksjöld n'a pas fait preuve jusqu'à présent d'une détermination suffisante pour que l'on puisse s'en remettre exclusivement à lui d'employer la force internationale dans le sens que nous souhaitons. Il apparaît donc souhaitable de donner à son action une base juridique et politique;

3. Mieux vaudrait, plutôt que rien, une résolution qui, à défaut des deux tiers, obtiendrait la majorité simple ou, par le jeu des abstentions, serait votée par un nombre suffisamment important de délégations pour prendre une réelle valeur morale;

4. Un tel projet devrait s'inspirer des suggestions contenues au paragraphe 4 de mon télégramme n° 278 [3] et comporter des dispositions suffisamment nettes sur le rétablissement de la liberté de navigation pour fonder l'emploi, par le Secrétaire général, de la force internationale jusqu'à ce que cette liberté soit assurée.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tel Aviv (n°s 127-131), Washington (n°s 953-957) et Londres (n°s 896-900).

[2] Ces deux télégrammes sont reproduits ci-dessus sous les n°s 74 et 71.

[3] Lire 478. Ce télégramme du 14 janvier est reproduit ci-dessus sous le n° 40.

En ce qui concerne la zone de Gaza, nous devons soutenir Israël, tout en tenant compte, cependant, de ce que le refus de Tel Aviv de laisser la force internationale occuper la zone n'est peut-être pas sans possibilité d'assouplissements;

5. Quant à l'idée mise en avant par M. Hammarskjöld de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de justice, il convient de la décourager, d'autant plus que nous ne saurions nous opposer formellement à une proposition à cette fin.

Tout d'abord, il y a si peu de doutes sur les points qui seraient soumis à l'avis de la Cour qu'il n'y a pas d'utilité réelle à procéder à la consultation. De plus, même si des précautions étaient prises pour abréger la procédure (en particulier, il conviendrait que les membres autres que les parties s'abstiennent d'intervenir dans la procédure), celle-ci apporterait de longs délais à une décision qui, même provisoire, est urgente.

Enfin, il y a lieu d'éviter le risque d'affaiblir l'autorité de la Cour en allant au devant d'une violation ouverte de son avis. Or, il est à présumer que l'Égypte ne respecterait pas davantage celui-ci qu'elle n'a respecté les décisions du Conseil de sécurité. Il faudrait en tout cas, si l'on en venait à une demande d'avis de la Cour, que l'Égypte et Israël s'engagent par avance à s'y conformer.

83

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. n°s 197 à 205. Réservé. *Paris, 28 janvier 1957, 1 h. 15.*

Vous trouverez ci-dessous une analyse de l'état actuel des relations franco-polonaises, à la suite de vos télégrammes et des entretiens à Paris avec l'ambassadeur de Pologne (audience chez le ministre, puis conversation avec le directeur politique le 22 janvier)

1. *Questions politiques* (votre télégramme n°s 30-33)[1].

M. Gajewski avait déjà été informé au mois de juin dernier que, si le voyage à Paris de M. Cyrankiewicz devait avoir lieu, il ne pouvait porter que sur le développement des rapports économiques et culturels franco-polonais.

Ce point de vue n'a pas changé. Il ne saurait être question de conversations officielles franco-polonaises sur des problèmes comme la frontière occidentale de Pologne ou les questions de sécurité et de

[1] Par le télégramme n°s 30-33 du 6 janvier, non reproduit, notre ambassadeur à Varsovie avait demandé au Département des instructions concernant un voyage éventuel en France du président du Conseil Cyrankiewicz, dont on l'avait entretenu au ministère des Affaires étrangères polonais.

désarmement. Ce sont des problèmes de politique générale qui ne sauraient être traités dans un aparté franco-polonais. Il n'est pas non plus possible d'envisager de référence dans un communiqué éventuel à ces problèmes. Le gouvernement polonais doit lui-même se rendre compte que toute tentative pour aborder officiellement de tels sujets est prématurée, et ne peut donner de bons résultats. Nous ne nous refusons pas pour autant à entendre ses vues sur les questions qui l'intéressent. Il existe une bonne voie à cet effet, celle des conversations diplomatiques, confidentielles par nature.

2. *Questions culturelles.*

M. Gajewski a fait comprendre que son gouvernement subordonnait la solution de la plupart des questions en litige à un règlement satisfaisant de l'affaire de la Bibliothèque [1]. Il affirme qu'à Varsovie, on se plaint de la mauvaise volonté des autorités françaises.

Il a été répondu à M. Gajewski qu'il avait en mains tous les éléments pour redresser les vues de son gouvernement. Il existait en France plusieurs institutions culturelles polonaises; la France n'avait plus rien en Pologne. Pour autoriser la réouverture de notre Institut, on nous demandait la seule chose que nous ne pouvions donner, la Bibliothèque, objet d'un litige non entre la France et la Pologne, mais entre les Polonais de diverses tendances. À défaut de cette Bibliothèque, l'on nous opposait un refus sur la question des moniteurs, et l'on n'acceptait pas d'envisager un accord raisonnable sur des questions mineures comme les activités de la Croix-Rouge polonaise en France, etc.

L'ambassadeur de Pologne a alors insisté pour que nous donnions rapidement réponse à la demande d'éclaircissement présentée par la Cour d'appel dans l'affaire de la Bibliothèque, et pour que la convention culturelle fût prorogée avant son expiration ou qu'un nouveau texte lui fût substitué.

Nous avons donné notre accord à l'idée d'une nouvelle convention, l'ancienne n'ayant jamais reçu application et n'étant plus adaptée à la conjoncture. Les Polonais cherchent évidemment à sauver l'article 7, paragraphe *a,* qui leur sert d'argument pour leurs demandes concernant la Bibliothèque. Nous avons également promis de donner une réponse aussi rapide que possible à la requête de la Cour.

Il est difficile de comprendre si l'ambassadeur de Pologne mène un jeu subtil, en présentant tour à tour des offres que Varsovie ne confirme pas et des exigences auxquelles nous ne pouvons accéder, s'il s'agit d'un réel mécontentement à Varsovie, ou enfin si, dans la situation actuelle, les autorités polonaises hésitent à autoriser la réouverture de l'Institut et couvrent leurs hésitations par une plus grande rigidité de principes.

3. *Questions économiques.*

M. Gajewski a été informé qu'à la suite de votre entretien avec M. Cyrankiewicz, nous pensions faire de nouvelles ouvertures à la

[1] La Bibliothèque polonaise de Paris.

Pologne en ce qui concerne l'équipement et l'assistance technique. Vous recevrez incessamment des instructions définitives à ce sujet [1].

4. *Questions administratives.*

Il a été entendu qu'un échange de notes avec l'ambassade de Pologne confirmerait la bonne volonté polonaise en ce qui concerne les visas de sortie pour voyage de famille en France, et la nôtre pour les visas aller-retour et la suppression de l'avertissement spécial sur les passeports à destination de la Pologne.

D'une façon générale, il serait bon, à notre avis, de préciser au gouvernement polonais que, faute d'un accord sur la réouverture de l'Institut de Varsovie (avec contrepartie pour la Pologne en France et règlement des autres questions culturelles en litige), il sera difficile de justifier un voyage polonais à Paris. Nous sommes sincèrement désireux d'appuyer et d'aider le gouvernement polonais. Nous le faisons sur le plan économique. Nous sommes prêts à le faire sur le plan culturel. Mais nous ne sommes pas demandeurs. S'il y a malentendu à ce sujet, il devrait être dissipé.

Le Département souhaite connaître sur ces différents problèmes votre sentiment, compte tenu de l'évolution de la situation intérieure en Pologne.

84

LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 445 à 454. *New York, 28 janvier 1957, 14 h. 30.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 5.)

De la part du ministre des Affaires étrangères à M. le Président du Conseil et au ministre résidant à Alger (à communiquer à M. Gazier).

I. À la suite de la réunion du Conseil des ministres du 16 janvier et des discussions que j'ai eues avec vous et M. Lacoste, la procédure à suivre devant la commission politique des Nations Unies pour l'affaire algérienne avait été arrêtée de la façon suivante :

1. Affirmation d'incompétence et exposé à titre d'information du représentant de la France;

[1] Au moment de la négociation d'un accord américano-polonais, un télégramme de la direction économique et financière (n°s 4138-4139 du 13 avril, non reproduit) fait part à notre ambassadeur aux États-Unis du désir du gouvernement polonais de voir transiter par la France une partie de l'aide américaine accordée à la Pologne. Le Département demande à notre ambassade de prendre contact avec la délégation polonaise au sujet de cette opération triangulaire.

2. Participation à la discussion générale suivant cet exposé;

3. Retrait de la délégation française au seuil d'une discussion des résolutions.

II. Au cours d'une réunion de travail tenue ce matin, la majorité des délégués français a exprimé le vœu qu'en raison d'une évolution sensible de l'atmosphère des Nations Unies, ces jours derniers, la tactique adoptée soit éventuellement assouplie de la façon suivante :

III. 1. MM. Pierre Montel et Jacques Soustelle notamment ont soutenu qu'en partant avant la discussion sur les projets de résolution par la Commission politique, nous risquerions de voir nos amis nous suivre dans notre retraite. Or, les voix non exprimées n'entrant pas en ligne de compte lors des votes, nous risquerions, à ce moment, de voir nos adversaires faire passer, à une majorité écrasante, la motion la plus défavorable;

2. Les mêmes parlementaires ont insisté sur le danger de voir des amendements détériorer un texte favorable en notre absence, alors que notre présence devait, selon eux, nous permettre, en ralliant nos amis, d'obtenir le rejet de tels amendements ou, de toute manière, du projet de résolution ainsi amendé et qui serait ensuite proposé.

IV. La nouvelle tactique proposée, si elle était agréée par vous, prendrait la forme suivante :

1. Au niveau de la Commission, nous resterions physiquement présents après la discussion générale, sans prendre la parole ni participer aux votes sur les projets de résolution. Nous userions, tout au plus, dans le cas où la France serait violemment attaquée, du droit de réponse pour fait personnel, procédure extérieure à toute discussion;

2. D'après la délégation, cette tactique permettrait à nos représentants de jouer le rôle discret et efficace de « chef d'orchestre ». L'avis est que, dans l'atmosphère actuelle, un projet de résolution anodin aurait, par ce moyen, de grandes chances d'être adopté par la Commission;

3. À supposer que nos espérances ne soient pas remplies lors du vote, nous ne serions nullement liés par la décision prise en dehors de toute participation de notre part. La situation serait la même que si nous suivions intégralement la tactique adoptée au Conseil des ministres.

V. Si vous adoptiez ce point de vue, notre situation au niveau de l'Assemblée générale pourrait se présenter sous les meilleurs auspices.

Notre attitude en Commission, telle qu'elle est souhaitée par les délégués, ne modifierait en rien les perspectives gouvernementales. Elles ne préjugerait en rien notre comportement devant l'Assemblée générale qui, lui, resterait inchangé par rapport à la ligne antérieurement définie par le gouvernement.

VI. Étant donné l'évolution du climat sur place, Champeix et moi-même ne sommes pas, pour notre part, opposés à cette légère modification de tactique dans la seule hypothèse où l'éventualité favorable, espérée par les délégués, se réaliserait. Nous aurions ainsi la possibilité, tout en maintenant sans concession notre attitude sur l'incompétence, d'obte-

nir le vote d'un projet de résolution dont l'exploitation pourrait avoir, sur le plan algérien, des conséquences tout à fait positives.

En résumé, il ne s'agit d'aucune atteinte aux principes arrêtés et que nous considérons intangibles, mais simplement du choix tactique du moment de notre départ [1].

Christian Pineau.

85

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 234 à 238. Urgent. *Bonn, 28 janvier 1957, 22 h. 35.*
Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 275-276 [2].

J'ai été voir le 28 janvier le chancelier Adenauer pour lui transmettre, de la part du président du Conseil, l'invitation de participer à une conférence des chefs de gouvernement des six pays du Marché commun à une date à fixer entre le 14 et le 23 février. J'ai indiqué que cette proposition venait préciser la lettre adressée le 23 janvier au Chancelier par M. Guy Mollet [3].

M. Adenauer s'était, le matin, entretenu avec M. von Brentano, retour de Bruxelles, de l'état des négociations en cours, et qui doivent reprendre la semaine prochaine. Le ministre des Affaires étrangères ne partage pas notre pessimisme sur l'impossibilité d'aboutir, avec ses collègues, notamment en ce qui concerne les territoires d'outre-mer. Mais, même indépendamment de ce point de vue, il a rapporté l'indication que les présidents du Conseil belge et néerlandais sont formellement opposés à une réunion des chefs de gouvernement. Selon eux, les solutions seraient encore plus difficiles à trouver au sein d'une telle conférence qu'entre les

[1] Par télégramme n°s 1103-1105 du 30 janvier, non reproduit, Paris répondait aux propositions du Ministre avancées dans le télégramme ici reproduit. M. Guy Mollet avait chargé M. Gazier, ministre par intérim des Affaires étrangères, d'appeler l'attention de M. Pineau sur le fait que « l'assouplissement » suggéré, s'il se justifiait par des motifs tactiques, n'impliquait aucune modification de la position de principe arrêtée par le gouvernement. Cette modification de tactique ne serait appliquée que « dans la seule hypothèse où l'éventualité favorable que vous envisagez viendrait à se produire ». La délégation française qui resterait physiquement présente ne devrait comprendre aucun représentant de rang ministériel ou parlementaire : « Seule pourrait être maintenue une représentation au niveau des fonctionnaires. »

[2] Du 25 janvier, adressé aux chefs de gouvernement des six pays de la C.E.C.A. pour leur proposer la réunion dont il est ici question.

[3] Dans cette lettre non reproduite (télégramme de Paris à Bonn n°s 254-255) remise au Chancelier le 24 janvier au matin, le président du Conseil précisait que cette réunion devait avoir pour buts essentiels l'examen de l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun et la prise d'une décision sur la propriété des matières fissiles.

ministres des Affaires étrangères. Inévitablement, d'autres problèmes que ceux des territoires d'outre-mer viendraient dans la discussion, et finalement toutes les questions européennes seraient remises en question.

Dans ces conditions, le Chancelier estime plus sage pour le moment, de ne pas donner suite à l'invitation du président du Conseil et d'attendre la fin des discussions entre les ministres. Il s'est refusé à envisager l'hypothèse où celles-ci n'aboutiraient pas, et m'a dit seulement qu'il me reverrait si, d'ici à quelques jours, il y avait d'autres développements.

Je n'ai pas pu ne pas avoir l'impression que le Chancelier n'était pas fâché de pouvoir s'abriter derrière ses collègues belge et hollandais. L'inclusion des territoires d'outre-mer dans le Marché commun n'est pas populaire en Allemagne, et peut-être ne tient-il pas à prendre la responsabilité personnelle des derniers compromis. Il y a aussi le fait, sans doute important de son point de vue, qu'il doit partir pour la Suisse le 20 février pour un séjour de repos de plusieurs semaines.

Si vous estimez que de nouvelles démarches soient nécessaires, je suggérerais qu'elles commencent par M. von Brentano, qui est encore le maître du jeu et qui pourrait, lui aussi, être désireux de partager les responsabilités finales.

86

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 25 à 44. Priorité absolue. *Bruxelles, 28 janvier 1957, 20 h. 40, 20 h. 45, 22 h. 6.*

(*Reçu :* le 29, 0 h. 05; le 28, 24 h.; le 29, 0 h. 15, s.d.)

Je me réfère à ma lettre n° 179 du 24 janvier [1].

La conférence des ministres des Affaires étrangères vient de se terminer.

Parallèlement, et sur proposition de M. Maurice Faure, le Comité des chefs de délégations a siégé. Il a résolu un certain nombre de questions demeurant en suspens, concernant notamment la liberté du mouvement des capitaux, les aides et les transports.

Sur le premier point, un accord est en vue. Sur les deux autres, des projets de compromis seront examinés vendredi lors de la prochaine réunion des chefs de délégations.

[1] Non reproduite, cette dépêche rendait compte très rapidement des travaux du Comité des chefs de délégations depuis le 17 janvier et annonçait la tenue du 26 au 28 janvier de la conférence des ministres des Affaires étrangères.

L'impression qui, sur le plan politique, se dégage de la Conférence, est le désir incontestable de nos partenaires d'arriver à un accord. Comme toujours, lorsque survient la fin des discussions, chaque partenaire abattant ses cartes, des difficultés jusqu'ici demeurées dans l'ombre sont apparues. Si elles ont pu, à certains moments, inquiéter les ministres, elles ont néanmoins été surmontées, l'esprit communautaire l'ayant emporté sur certaines préoccupations égoïstes.

M. Maurice Faure a réussi d'autre part à sauvegarder les engagements pris par le gouvernement lors du récent débat [1].

Enfin, à aucun moment, la délégation française ne s'est trouvée isolée. En effet, lorsque M. Martino s'est refusé à accepter notre point de vue sur les prix minima dans l'agriculture, qui présentait pour nous une importance fondamentale, et que pendant une heure la rupture a pu de ce fait être redoutée, M. Maurice Faure a été appuyé par ses collègues allemand, belge et luxembourgeois. De même, quand la délégation allemande, appuyée par M. Luns, s'est montrée très réticente sur les problèmes des territoires d'outre-mer, MM. Spaak, Martino et Bech nous ont soutenus.

Le problème des institutions de la Communauté, que la Conférence des ministres a examiné au début de ses travaux et dont je vous entretiens par dépêche, sera vraisemblablement résolu à l'occasion de la prochaine conférence des ministres le 4 février à Bruxelles. Les débats les plus graves ont eu lieu sur l'agriculture et l'intégration des T.O.M. au Marché commun :

I. *Agriculture.*

En raison de la structure économique et sociale particulière à l'agriculture, nos partenaires ont admis avec nous que ce secteur devait échapper aux règles générales du traité.

Notre position qui, au niveau des chefs de délégation, n'avait en ce qui concerne les prix minima et la préférence rencontré de la part de la délégation néerlandaise que des réserves de détail, s'est heurtée hier matin à l'opposition formelle de M. Martino. Celui-ci, considérant que l'objectif du Marché commun devait être d'aboutir, même en agriculture, à une libération rapide des échanges, a subordonné la conclusion du traité à la cessation pure et simple du régime des prix minima à la fin de la période transitoire.

M. Maurice Faure a réussi à élaborer à la fin de la journée un compromis avec son collègue italien qui, ratifié par la Conférence, ne préjuge pas de l'abolition automatique, d'ici douze ou quinze ans, de ces prix minima.

Sur le plan de la préférence, point fondamental pour la France, non seulement le chef de notre délégation a fait maintenir le texte, très favorable pour nous, élaboré par les chefs de délégation : augmentation progressive des échanges (la France est une importante exportatrice) entre membres de la Communauté dès les quatre premières années d'application du traité dans le cadre de l'accord multilatéral. Il a encore réussi à faire insérer l'obligation pour les gouvernements de nos partenaires d'intervenir pour faire conclure ces accords.

[1] À l'Assemblée nationale, du 15 au 22 janvier 1957. Sur ce débat, voir ci-dessus le n° 63 (note) et l'*Année politique 1957*, p. 281 à 289.

En matière de prix des produits agricoles exportés (argument essentiel pour nous), les avantages obtenus n'ont pas été remis en cause. Sur ce point, nous avons été soutenus par tous nos partenaires, y compris les Italiens, d'ailleurs moins intéressés que nous à la question.

II. *Association des T.O.M. au Marché commun.*

Ce problème demeure le point le plus délicat des débats :

1° Parce que nos partenaires le connaissent mal;

2° Parce que nous leur demandions :

a. Des contrats d'achats comme dans l'agriculture en plus des avantages tarifaires ou contingentaires à l'importation des produits d'outre-mer en contrepartie de l'application à leur bénéfice du régime préférentiel français dans ces territoires,

b. Surtout parce que nous désirions qu'ils s'engagent de façon importante à la constitution d'un fonds d'investissement à la fois sur le plan social (hôpital, école, enseignement, recherche technique, formation professionnelle) et sur le plan économique (infrastructure).

La séance de ce matin a été tout entière consacrée à ce problème. Les ... [1] ont discuté sur un projet de compromis du secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Son adoption eût permis d'assurer l'écoulement des produits agricoles d'outre-mer dans les mêmes conditions que ceux des métropoles, c'est-à-dire par des contrats à long terme. D'autre part, ce texte posait le principe de la contribution financière *fixe* des états membres à l'équipement social des T.O.M.

Enfin, sur le plan économique, le développement des investissements (infrastructure) était prévu par l'octroi aux T.O.M. de crédits sans intérêt transformables en aide à fonds perdus.

Sur ce plan, les charges financières qui seraient supportées par nos partenaires étaient liées aux avantages qu'ils tireraient de l'association avec les T.O.M., c'est-à-dire de l'accroissement de leur part dans les échanges commerciaux.

De son côté, M. Faure avait déposé un avant-projet de texte qui n'a pas été discuté par les ministres et qui prévoyait un mécanisme plus poussé.

La discussion de ce matin n'a pas permis d'aboutir à un accord, notamment en raison des réticences de M. Hallstein qui a mis en avant les principes de l'économie libérale de l'Allemagne pour s'opposer à la constitution du fonds économique. Néanmoins, le délégué allemand a donné son assentiment de principe à la constitution du *fonds social* dont le montant n'a pas encore été prévu.

Il paraît peu probable à l'heure actuelle que nous puissions obtenir plus que des avantages tarifaires et contingentaires pour nos produits coloniaux à importer chez nos cinq partenaires. Mais il paraît vraisemblable que nous obtiendrons la création du fonds social.

Sur le plan de l'infrastructure, nos partenaires sont en principe d'accord (et leur volonté ne me paraît pas devoir être mise en doute, notamment celle

de l'Allemagne) pour contribuer au financement de ... [1] projets d'investissement ... [1], soumis à la Commission européenne et examinés par elle.

Si M. Luns s'est montré réticent comme M. Hallstein, M. Martino nous a soutenus et M. Spaak a su appuyer l'exposé de M. Maurice Faure par un résumé de la position française aussi exact qu'impartial (la Belgique n'est pas intéressée comme nous, pour les raisons que je vous indiquerai par dépêche, au problème des T.O.M.). Toute l'affaire sera reprise lundi prochain et nous devons nous attendre à des résultats limités.

Sur le plan du tarif extérieur, des divergences de vue subsistent et nous n'avons pu jusqu'ici, en raison notamment de l'opposition allemande, faire triompher le principe de l'unanimité (auquel nous sommes très attachés) avant toute réduction automatique de ce tarif. M. Spaak incline à faire interdire tout abaissement autonome avant douze ou quinze ans, mais ne me paraît pas vouloir s'engager au-delà, non plus que nos partenaires, alors que nous demandons l'unanimité pour la durée du traité.

Ce point sera réexaminé lundi prochain.

Sur le plan de l'Euratom, aucune de nos thèses n'a été remise en question. Le traité est pratiquement au point à cet égard. Il est conforme à nos désirs et sauvegarde pleinement nos nécessités de défense nationale. La Conférence a adopté un projet de résolution des ministres sur l'usine de séparation isotopique, qui est malheureusement une simple déclaration d'intention. Il est certain que les réserves les plus sérieuses existent à cet égard et que la construction de l'usine ne sera vraisemblablement pas financée sur le plan communautaire.

87

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 47 à 52 [2].
Priorité absolue. Réservé.

Bruxelles, 29 janvier 1957, 16 h. 21, 16 h. 24, 16 h. 28.
(*Reçu :* 19 h. 51, 22 h. 32, 19 h. 57.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 32 à 44 [3].

La délégation qui s'est montrée la moins coopérative est certainement la délégation néerlandaise. Que ce soit sur le plan de l'agriculture, sur les territoires d'outre-mer, les institutions, la pondération des produits contingentés, les transports, les budgets ou l'Euratom, partout les Néerlandais soutiennent des positions restrictives et même franchement

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Ce télégramme à été communiqué à La Haye par la valise.
(3) Du 28 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 86.

négatives. M. Luns n'est pas plus coopératif que M. Linthorst-Homan ou même M. Eschauzier.

Tous paraissent enserrés dans un réseau de directives tant générales que de détail à eux adressées sur tous les points par le Cabinet néerlandais. Leurs instructions résultent de compromis au sein d'un gouvernement qui paraît fonctionner comme la Conférence, c'est-à-dire à l'unanimité. Je reconnais que la position de ces négociateurs en est sérieusement compliquée et qu'ils paraissent aussi effrayés par leurs collègues ou leurs chefs que par le Parlement et l'opinion publique.

À l'inverse, les Belges font preuve de l'esprit de coopération le plus marqué. Ils sont d'accord avec nous sur presque tous les points. La qualité de leurs porte-parole (M. Spaak et le baron Snoy) et leur tendance facilitent les compromis et rapprochent les positions.

Après les Belges, c'est la délégation allemande qui est la plus coopérative et la plus proche de nous. M. von Brentano a été très effacé. Par contre, M. Hallstein connaît admirablement son dossier et a fait apprécier par la Conférence ses remarquables qualités. Chaque fois qu'il le peut, M. Hallstein soutient M. Faure. Mais le Cabinet fédéral est antidirigiste et cette position technique et politique s'oppose par répercussion à la communauté de vues franco-allemande et aussi à la Communauté tout court.

M. Martino m'a paru surtout rechercher des succès de prestige personnel. Il connaît peu ses dossiers, il se soucie beaucoup de la presse. Il n'a pris position nettement que sur le problème de l'agriculture. Son intervention y fut aussi intransigeante dans le fond qu'acerbe dans la forme.

Après cet effet de séance, il s'est prêté à un compromis et nous a ensuite soutenus, mais sans chaleur, alors que nous avons vigoureusement défendu la position italienne sur les deux protocoles (investissements et réadaptation des travailleurs), points vitaux du traité pour le gouvernement de Rome.

L'arrivée à Bruxelles de M. Martino a raidi la position italienne, antérieurement très coopérative. Le ministre n'est pas pratiquement intervenu dans la solution du problème des T.O.M., sauf pour demander que la Libye et la Somalie soient placées sur le même plan que l'outre-mer français. Il est resté muet sur le problème du tarif extérieur et n'a pas pris position non plus sur celui des institutions.

M. Bech, enfin, n'a parlé que pour appuyer nos positions. Il l'a fait à sa manière habituelle, avec bonhomie, humour et finesse.

88

M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 460 à 464 [1]. *New York, 29 janvier 1937, 15 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 358 [2].

Le Comité spécial de cinq membres [3] chargé d'enquêter sur l'affaire de Hongrie a entendu le 28 janvier, au cours de sa première séance privée, la déposition de Mme Anna Kethly.

1° Dans la première partie de son exposé, l'orateur s'est attaché à prouver la spontanéité du mouvement révolutionnaire en montrant comment le régime — plus encore que les hommes au pouvoir — avait abouti à dresser contre lui l'unanimité de la population.

Mme Kethly a affirmé en effet que les méthodes de terreur policière et de travail forcé avaient entraîné la débâcle de la production tant agricole qu'industrielle et l'abaissement constant du niveau de vie, en même temps que la suppression de toute liberté de pensée.

« Parvenue à ce point de réalisations, la démocratie populaire — qui s'accompagnait d'une véritable exploitation coloniale du pays par les Russes — n'avait plus eu qu'à entourer le pays de champs de mines et de

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 268) et Londres (n° 261.)

(2) Voir note suivante.

(3) Le 7 janvier, le secrétaire général des Nations Unies avait fait distribuer un rapport comme suite à la résolution de l'Assemblée générale du 12 décembre relative à la Hongrie (Sur cette résolution, voir, au tome précédent, le n° 331, note). Dans ce document, il évoquait une déclaration des trois membres qu'il avait désignés pour l'aider à s'acquitter de la mission d'enquête dont l'avait chargé l'Assemblée, déclaration aux termes de laquelle il n'était pas possible de brosser un tableau exact de la situation en Hongrie sans observateurs sur place. L'observation directe de ce pays s'avérant impossible et la coopération des gouvernements directement intéressés n'ayant pu être obtenue, la seule méthode utilisable pour s'informer consistait à interroger des réfugiés hongrois. Aussi le Secrétaire général suggérait-il de charger un comité spécial de l'Assemblée de reprendre cette tâche (document A/3485). Vingt-quatre puissances dont les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne déposaient alors un projet qui prévoyait la constitution d'un Comité spécial d'enquête de cinq membres (Australie, Tunisie, Ceylan, Danemark, Uruguay) ayant pour mission d'enquêter sur les ingérences soviétiques en Hongrie et sur l'application des résolutions précédentes. Le projet de résolution était voté le 10 janvier par 59 voix contre 8 (bloc soviétique) et avec 10 abstentions (document A/3487/ Rev. 1). Par télégramme n° 358 du 23 janvier, non reproduit, M. Georges-Picot faisait brièvement état de la séance inaugurale du Comité le 17, au cours de laquelle il avait été procédé à l'élection de son président, le Danois Alsing Andersen, et de la décision prise d'écouter Mme Anna Kethly, ministre d'État du cabinet Nagy, M. Kovago, ancien maire de Budapest, et le major général Béla Kiraly.

barbelés afin d'empêcher le prolétariat — prétendûment au pouvoir — de s'échapper. »

2° Puis Mme Kethly a souligné avec force l'illégalité de l'intervention militaire de l'U.R.S.S., faisant justice des trois prétextes invoqués :

a. Danger de contre-révolution, alors que la classe laborieuse était dirigée par des conseils ouvriers démocratiquement élus;

b. Stipulation du pacte de Varsovie, alors que ce document ne vise que la seule hypothèse d'une agression *étrangère;*

c. Demande d'aide formulée par les autorités compétentes, alors que le seul gouvernement légitime, celui d'Imre Nagy, avait non seulement demandé l'évacuation immédiate des troupes soviétiques, mais encore sollicité l'aide des Nations Unies à cet égard.

3° Après avoir porté contre l'U.R.S.S. l'accusation de génocide, l'orateur a conclu en demandant aux Nations Unies :

a. D'assurer le départ des troupes soviétiques de son pays;

b. De garantir la sécurité personnelle des membres du gouvernement Nagy;

c. D'envoyer une force de police internationale en Hongrie en attendant les élections libres;

d. D'accorder une aide financière au gouvernement Nagy pour restaurer l'économie hongroise;

e. De mettre le coût de la reconstruction à la charge de l'U.R.S.S. au titre des réparations;

f. D'exclure le délégué de Kadar des Nations Unies et de la reconnaître comme le seul représentant légitime de la Hongrie.

89

Note du Secrétariat des conférences

Évacuation par Israël du territoire égyptien

N. *Paris, 29 janvier 1957.*

1. Par sa résolution du 19 janvier (adoptée par 74 voix contre 2 — France et Israël — avec 2 abstentions — Cuba et Costa Rica)[1], l'Assemblée générale, après avoir rappelé ses résolutions précédentes sur le cessez-le-feu, le retrait des troupes non égyptiennes derrière les lignes d'armistice et l'organisation d'une force internationale, constate avec regret et inquiétude qu'Israël ne s'est pas conformé aux dispositions de ces résolutions et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts

[1] Il s'agit de la résolution A/3501. Sur les débats ayant abouti au vote de cette résolution, voir Nations Unies, Assemblée générale, *op. cit.,* séances 638 à 642, p. 929-1010 et ci-dessus le n° 65.

pour obtenir le retrait total des troupes israéliennes et de présenter un rapport sur ce retrait dans un délai de cinq jours.

2. Le gouvernement d'Israël a fait connaître ses vues le 23 janvier dans un « aide-mémoire sur la position d'Israël concernant la région de Charmel-Cheikh et la bande de Gaza » [(1)].

Selon ce document, l'attitude d'Israël est commandée par la politique de belligérance que l'Égypte poursuit contre Israël depuis des années : refus de reconnaître ses droits à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité, organisation d'incursions et d'attaques armées, blocus dans le canal de Suez et le golfe d'Akaba.

Tant que l'Égypte n'acceptera pas de signer un protocole pour la cessation simultanée de l'état de belligérance ou un pacte de non-agression, Israël devra veiller à ce que le retrait de ses forces d'Égypte ne puisse l'exposer de nouveau à des actes d'hostilité.

C'est pourquoi :

a. En ce qui concerne la région de Charm el-Cheikh, Israël considère que ses forces actuellement stationnées sur la côte occidentale du golfe d'Akaba pourraient être remplacées par la force internationale qui aurait pour mission de veiller à ce que la liberté de navigation soit maintenue dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran. La force internationale devrait nécessairement être maintenue jusqu'à ce que la conclusion de la paix ou d'instruments internationaux garantissant cette liberté de navigation puisse intervenir.

b. En ce qui concerne la bande de Gaza, occupée par l'Égypte en 1948 au mépris des résolutions du Conseil de sécurité ordonnant le cessez-le-feu et dont ce pays s'est servi comme d'un tremplin pour les attaques des *fedayins* contre Israël, le gouvernement de Tel Aviv propose :

— le retrait de ses forces;

— que l'administration et la police soient assurées par ses soins, en l'absence de toute force internationale;

— qu'Israël collabore dans cette tâche avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les questions concernant les réfugiés. Elle est disposée à mettre au point un « système de relations appropriées » pour la bande de Gaza.

3. Le Secrétaire général, dans son rapport du 24 janvier [(2)] :

— constate qu'Israël ne s'est pas entièrement conformé aux demandes de retrait (en continuant à occuper la côte occidentale du golfe d'Akaba et la bande de Gaza);

— estime que les Nations Unies doivent exiger que la situation de droit existant avant l'action militaire soit rétablie par un retrait des troupes et par l'abandon de toute revendication fondée sur cette action;

(1) Voir ci-dessus le n° 74.

(2) Sur ce rapport, voir ci-dessus le n° 68 (note); ci-après le n° 229.

— démontre que la force internationale ne peut être employée sans l'autorisation de l'Égypte et que sa mission — telle qu'elle est actuellement définie — ne peut s'étendre à la tâche suggérée par Israël;

— expose que l'administration par Israël de la bande de Gaza serait contraire aux conventions d'armistice israélo-égyptiennes, qui ne peuvent être modifiées que par accord entre les deux parties, et par conséquent est inadmissible pour les Nations Unies. Pour les mêmes raisons, la présence de la force internationale dans cette région est exclue;

— marque la nécessité d'appliquer strictement les clauses des conventions d'armistice sur le stationnement des seules forces défensives de part et d'autre de la ligne d'armistice et sur les zones démilitarisées;

— suggère de permettre à la force internationale, par une décision nouvelle de l'Assemblée, de stationner des unités du côté israélien, au moins dans la zone démilitarisée, et d'associer son action à celle de l'organisme chargé de la surveillance de la trêve pour empêcher les incursions à travers les lignes de démarcation, auxquelles les deux parties devraient s'engager à renoncer;

— met en question, en ce qui concerne la navigation dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran, l'étendue du droit de passage inoffensif;

— observe que le régime d'armistice restant partiellement en application du fait que les dispositions de la convention relatives aux lignes de démarcation sont respectées, toute revendication éventuelle du droit de belligérance dans le golfe d'Akaba ou dans le détroit de Tiran serait évidemment contestable, ce qui s'oppose à la thèse égyptienne, mais la force d'urgence ne saurait être déployée de manière à protéger telle ou telle position à l'égard de ces questions.

4. L'Assemblée a ouvert la discussion sur le rapport le 28 janvier [1]. Notre position, au début de ce débat, est la suivante [2] :

Nous devons en tout état de cause nous opposer à tout projet comportant des sanctions contre Israël, de même qu'à la suggestion de M. Hammarskjöld de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de justice, avis que l'Égypte violerait sans aucun doute.

Nous souhaitons donc l'adoption, à une majorité aussi large que possible, même si elle n'atteint pas les deux tiers, d'une résolution comportant :

— en ce qui concerne le golfe d'Akaba, des dispositions sur le rétablissement de la liberté de navigation qui soient suffisamment nettes pour justifier l'emploi de la force internationale pour assurer cette liberté;

— en ce qui concerne Gaza, une rédaction satisfaisante pour Israël — compte tenu de ce que le refus de ce gouvernement de laisser la force internationale occuper la zone est peut-être susceptible d'assouplissement.

[1] Voir Nations Unies, Assemblée générale, *op. cit.*, 644e, 645e et 646e séances, p. 1021-1060.

[2] Voir les instructions adressées à la représentation française, objet du télégramme nos 905-909, du 26 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 82.

90

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
à M. Robert Lacoste, Ministre-Résidant en Algérie.

D. Secret. *Paris, 29 janvier 1957.*

Selon des informations recueillies par l'ambassade de France au Maroc, le gouvernement marocain fonderait en partie ses prétentions territoriales au sud du Draâ sur la définition qui est donnée du territoire marocain par les lettres annexes à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 [(1)].

Dans ces lettres annexes, la France et l'Allemagne conviennent que « le Maroc comprend toute la partie d'Afrique du Nord s'étendant entre l'Algérie, l'Afrique occidentale française et la colonie espagnole du Rio de Oro ».

Cette définition suppose l'existence d'une frontière commune entre l'Afrique occidentale française et le Maroc.

Or, en l'état actuel des territoires en cause, la région algérienne de Tindouf sépare le Maroc au nord de l'Afrique occidentale française au sud.

Il est donc probable que les Marocains réclameront le rattachement de cette région en tirant argument de ces lettres annexes pour affirmer qu'avant le traité de protectorat, la région de Tindouf faisait, de l'aveu même du gouvernement français, partie de l'Empire chérifien. Le rattachement de la région de Tindouf au Maroc donnerait en effet à ce pays, conformément aux lettres annexes à l'accord franco-allemand de 1911, une frontière commune avec l'Afrique occidentale française.

Il convient de ne pas surestimer la valeur des arguments que pourraient ainsi nous opposer les Marocains. Il importe, néanmoins, de nous préparer à les réfuter.

Je vous serais en conséquence reconnaissant de me faire parvenir d'urgence une copie des textes qui ont affirmé l'appartenance de la région de Tindouf à l'Algérie, ainsi que tous documents permettant de rejeter les arguments que les Marocains pourraient tirer de cet échange de lettres franco-allemand.

(1) L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 réglait la crise ouverte par l'envoi à Agadir, le 1er juillet précédent, de l'aviso *Panther*. Il coûtait à la France une partie du Congo français cédée à l'Allemagne en contrepartie de l'abandon des visées de celle-ci sur le Maroc.

91

M. Gillet, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 515 [1]. Confidentiel. *Tunis, 30 janvier 1957, 19 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

M. Bourguiba, tout en donnant son accord à la grève de solidarité avec l'Algérie, aurait déclaré qu'il ne tolérerait aucune manifestation [2].

Mis au courant des préparatifs des rebelles algériens en vue d'une action d'envergure dans le Constantinois, le président du Conseil aurait fait connaître aux responsables du F.L.N. de Tunis qu'il désapprouvait ce projet, dont les Français avaient certainement connaissance, et que cette tentative insurrectionnelle n'aurait aucun effet sur l'O.N.U. où l'action diplomatique de la France commençait déjà à porter ses fruits.

92

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 735 à 741. *Rabat, 30 janvier 1957, 22 h. 40.*
Très urgent. Secret. Réservé.
Sans distribution.

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Pour M. Maurice Faure (aux bons soins de M. Genton).
Je me réfère à mon télégrammes n° 683 [3].
Le colonel Touya qui, sur l'invitation de celui-ci, a accompagné le prince Moulay Hassan dans sa visite officielle du Tafilalet, est revenu ce

[1] Ce télégramme a été communiqué au ministre résidant en Algérie. Il l'a également été à Rabat (n° 583).

[2] Les organisations nationales tunisiennes (parti néo-destourien, U.G.T.T., etc.) avaient décidé une grève générale pour le 30 janvier jusqu'à midi, à l'occasion de la discussion de l'affaire algérienne devant l'O.N.U. Dans leur communiqué, elles affirmaient « la solidarité du peuple tunisien avec le peuple algérien dans sa lutte pour la dignité, la liberté et l'indépendance ». Le comité F.L.N. de Tunis avait décidé, pour les Algériens de Tunisie, une grève générale pour le 30 janvier et le 6 février (télégramme de Tunis n°s 500-501 du 29 janvier, non reproduit).

[3] Par télégramme n°s 683-686 du 28 janvier, non reproduit, le chargé d'affaires de France faisait état de la prochaine visite du Prince héritier dans le Tafilalet. Le Prince avait invité le colonel Touya à participer à cette visite.
Sur l'affaire du Tafilalet, voir ci-dessus les n°s 42 (note), 73.

matin à Rabat et rejoindra Paris demain 31 janvier par l'avion arrivant à Orly à 18 heures.

Le Régent a longuement exposé au colonel Touya les présomptions et les preuves qu'on invoque, du côté marocain, pour conclure à une ingérence étrangère précise dans l'affaire du Tafilalet. Cette conclusion n'a fait pour le moment l'objet d'aucune déclaration officielle. Le Prince a cependant indiqué qu'elle ne serait pas sans incidence en ce qui concerne le futur statut des forces françaises stationnées au Maroc.

Quelle que soit l'argumentation du dossier marocain, il est évident que tout doit être fait de notre côté pour assurer dans ce pays le maintien de nos forces qui est une garantie indispensable du maintien de la collectivité française.

J'estime également, dans l'intérêt de notre présence au Maroc, qu'on ne saurait laisser mettre en cause le Commandement supérieur.

Si des imprudences ont été commises à des échelons subordonnés, il importe que les mesures convenables soient prises. Le général Cogny m'a d'ailleurs indiqué que, pour alléger l'atmosphère, il avait, à la demande du chef du groupement, déplacé sans tarder les unités stationnées à Midelt.

93

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 416 à 420 [1]. Réservé. *Moscou, 31 janvier 1957, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 10 h. 30.)

1° La *Pravda* publie aujourd'hui une traduction presque intégrale de l'article de M. Maurice Duverger paru dans *Le Monde* du 25 janvier sous le titre « Décolonisation » [2] et consacré à la question algérienne. Cette traduction est précédée d'une courte notice indiquant que l'on ne peut dénier à l'auteur un point de vue raisonnable en la matière. « En refusant le schéma classique de la politique extérieure française qui persiste à ignorer le cours de l'histoire et qui s'efforce de rejeter sur

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York par le Chiffre sous les n°s 1181-1185. Il l'a été également aux postes de Rabat (n°s 624-628) et Tunis (n°s 513-517).

[2] Dans cet article, M. Duverger considérait le mouvement de libération nationale qui remuait l'Afrique et l'Asie comme « irréversible », et déplorait qu'« au défi de l'histoire lancé par le processus de décolonisation, (l'opinion publique) ne (voulût) pas répondre », mais cherchât des « boucs émissaires » à la responsabilité « marginale par rapport au phénomène central du nationalisme ». Il reprochait surtout au gouvernement français son manque de clairvoyance et de courage : « La démocratie ne consiste pas à se tailler une popularité facile, en flattant les passions d'un peuple, quand celui-ci s'y abandonne, mais à l'aider, par un effort inlassable et ingrat, continué obstinément, jour après jour, à prendre conscience de la vérité ».

d'autres puissances la responsabilité de l'écroulement de l'Empire français, M. Duverger, écrit la *Pravda,* démontre avec justesse que seul le gouvernement français est à blâmer si les colonies se dressent contre la métropole. »

2° Des attaques contre la politique française en Algérie ont paru dans la presse soviétique de temps à autre ces derniers mois, et surtout depuis notre intervention à Suez, mais elles n'ont jamais revêtu le caractère d'une campagne systématiquement orchestrée.

D'autre part, dans aucun des communiqués récemment signés par le gouvernement soviétique avec les représentants de la D.D.R., de la Chine ou de la Tchécoslovaquie, l'Algérie n'est spécifiquement mentionnée comme l'une des questions urgentes à résoudre, ni comme l'un des exemples de « l'agressivité des puissances impérialistes ».

3° La publication de l'article de M. Duverger ne saurait obéir à des considérations de propagande intérieure. Aussi peut-on supposer qu'en y procédant, le gouvernement soviétique entend nous confirmer indirectement son opinion qui n'a pas varié : la révolte algérienne est partie intégrante d'un processus historique. Vouloir se mettre en travers ne peut amener qu'une catastrophe; la seule chance pour la France de conserver son influence en Algérie est donc de s'incliner devant « l'esprit du temps ».

Nous savons tout ce que pareil langage contient d'arrière-pensées. Le processus d'émancipation des peuples coloniaux doit, dans l'esprit des dirigeants communistes, conduire finalement ceux-ci vers ce que l'on appelle ici le « socialisme ». La très apparente et relative modération actuelle ne peut donc suffire à donner le change. La presse a refusé d'admettre l'importance de la déclaration gouvernementale française du 10 janvier sur l'Algérie [1]. Le gouvernement soviétique ne semble pas prêt à modifier fondamentalement sa position à l'O.N.U. — où jusqu'ici il a suivi le mouvement sans se mettre en flèche. Un récent article des *Izvestia* (mon télégramme n° 54) [2] indiquait d'ailleurs que cet organisme devrait favoriser une solution s'apparentant à celle qui est intervenue pour le Maroc et la Tunisie.

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 35 (note).

[2] Le télégramme de Moscou n°s 54-56, du 5 janvier, n'a pas été reproduit : il analysait un article des *Izvestia* du même jour intitulé « La sale guerre d'Algérie », qui stigmatisait l'action menée en Algérie et jugeait que l'affaire n'avait pas d'issue. Un télégramme n°s 161-163 du 11 janvier, également non retenu, indiquait que, pour le correspondant à Paris des *Izvestia,* la récente déclaration du président du Conseil ne pouvait « changer la position négative des Algériens à l'égard des propositions du gouvernement français, ni la position de ces pays qui, aux Nations Unies, ont donné leur appui aux justes exigences du peuple algérien ».

94

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 89 à 95 [1]. Réservé. *Belgrade, 31 janvier 1957, 19 h. 30; 1er février, 8 h., 8 h. 30.*
(*Reçu :* 1er février, 0 h. 14., 11 h. 33.)

J'ai eu hier un long entretien avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères à qui j'ai remis la copie figurée de mes lettres de créance. Dans un télégramme séparé que je vous ai expédié sous le n° 82, je vous ai rapporté les propos que M. Popovitch m'avait tenus pour justifier l'ajournement du voyage du maréchal Tito à Washington [2].

Au début de ma visite et après les congratulations d'usage, le secrétaire d'État, qui avait dirigé la délégation yougoslave à l'assemblée générale des Nations Unies pendant le mois de novembre dernier, m'a exposé à nouveau — ce qu'il avait d'ailleurs eu l'occasion de faire à New York — les raisons des positions prises alors par son gouvernement. Celles-ci sont connues. Je n'y reviendrai pas. Conformément à vos instructions, je l'ai remercié de l'attitude yougoslave dans l'affaire du Togo [3] et marqué l'appréciation du gouvernement français. J'ai trouvé M. Popovitch parfaitement au courant de la question et j'ai eu la nette impression que la ligne de conduite de sa délégation avait été adoptée sur les directives de Belgrade.

Nous avons parlé ensuite de la question algérienne. J'ai développé comme je l'ai fait maintes fois à New York, à la fin de l'année dernière auprès de nombreuses délégations, la thèse française ainsi que les arguments sur lesquels elle se fonde. Le secrétaire d'État m'a écouté avec attention, mais il n'a pas manqué de me répéter que le gouvernement yougoslave se trouvait lié par certains ... [4] et par conséquent dans l'impossibilité de les transgresser. Toutefois, il m'a donné l'assurance que la délégation yougoslave ne prendrait aucune initiative qui risquerait de gêner notre action et qu'elle userait au contraire de son influence pour modérer le ton du débat et empêcher les manœuvres des plus extrémistes de nos adversaires.

[1] Ce télégramme a été communiqué à la délégation française à New York par les soins du service du Chiffre, sous les n°s 1249-1255.

[2] Le télégramme de Belgrade n°s 82-87, du 30 janvier, non reproduit, expliquait cet ajournement par la violente campagne de la presse américaine : M. Popovitch avait mis en cause devant l'ambassadeur de France le « déchainement » et la « grossièreté » des attaques de cette presse contre le maréchal Tito, jugées « intolérables ».

[3] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 81 (note).

[4] Lacune de déchiffrement.

Après avoir souligné l'importance que son pays attache à la question du désarmement, au maintien de la paix et à l'amélioration des relations internationales M. Popovitch a orienté la conversation vers les problèmes spécifiquement européens. Il m'a déclaré ceci que je rapporte textuellement : « L'Europe se fera. Il y a là un fait inévitable qui est inscrit dans le déroulement de l'histoire. C'est la seule façon pour l'Europe d'être l'égale des plus grands », et il a ajouté que la Yougoslavie « se trouvait aux confins de l'Occident ». Je n'ai pas cru devoir faire préciser à mon interlocuteur dans un premier entretien plus protocolaire que politique si, selon lui, l'Europe à laquelle il faisait allusion comprenait ou non l'U.R.S.S. De toute façon, ces réflexions traduisent les préoccupations de la Yougoslavie en ce qui concerne les problèmes de l'intégration européenne.

Aujourd'hui, j'ai remis mes lettres de créance au maréchal Tito. J'ai prononcé une courte allocution à laquelle le Président à répondu en termes cordiaux. Au cours de l'entretien qui a suivi, le chef de l'État, qui ... [1] d'être mis au courant par M. Popovitch de mon entretien de la veille avec celui-ci, m'a paru peu enclin à vouloir aborder les questions politiques du moment.

Il s'est plu au début comme à la fin de l'audience à évoquer le souvenir qu'il gardait de son voyage en France [2]. Le Maréchal m'a dit que lui-même et Mme Broz avaient été profondément touchés par l'accueil qui leur avait été réservé ainsi que par les attentions délicates de M. le Président de la République à leur égard.

95

M. Puaux, Chargé d'affaires de France à Beyrouth,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 189. *Beyrouth, 31 janvier 1957.*

Le président du Conseil m'a convoqué dimanche dernier à Mansourieh, dans la villa qu'il possède aux environs de Beyrouth, pour me parler de l'Algérie.

Pour cordial qu'il ait été, l'entretien s'est révélé, comme je m'y attendais d'ailleurs, décevant. Sami bey Solh ignorait à peu près tout du problème algérien et n'avait pas pris la peine de lire la déclaration du 9 janvier du président Guy Mollet [3]. Je me suis attaché à lui en exposer les grandes lignes, en soulignant les comparaisons qui s'imposent avec la

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur ce voyage, qui avait eu lieu l'année précédente, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 333 (et note).
(3) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 35 (note).

situation intérieure du Liban. Le président du Conseil m'a paru frappé par le projet de collège unique, reconnaissant que c'était là un geste important, mais ajoutant : « un premier pas ». Lorsque j'ai voulu lui faire reconnaître que le programme du président du Conseil français méritait d'être approuvé par tous les gouvernements de bonne foi, Sami bey Solh s'est en revanche dérobé.

En ce qui concerne les observateurs appartenant à des pays neutres, il m'a tout de suite demandé si le Liban serait considéré par la France comme un pays neutre, laissant entendre que la chose plairait ici. La même remarque m'a été faite deux jours après par M. Jamil Mekkaoui, leader musulman, ancien ministre des Finances, à qui j'exposais le programme de M. Mollet et qui a vivement insisté pour que des observateurs neutres soient également choisis au Liban. L'idée mérite d'être examinée.

Le président du Conseil m'a fait part à son tour de sa « solution » du problème algérien : une Constituante et la nationalité algérienne accordée aux Français qui deviendraient citoyens du pays, au même titre que les musulmans. Lorsque je lui ai fait remarquer que c'était là tout simplement le programme du F.L.N., le Président n'a pas insisté et ne m'a pas caché qu'il recevait périodiquement la visite de ceux qu'il a bien voulu qualifier d'extrémistes.

Évitant de discuter le problème dans le détail, Sami bey Solh ne m'a pas caché son profond désir de voir les choses « s'arranger ». Venu au pouvoir à la suite de la crise de novembre dernier et président musulman d'un gouvernement qui s'est attaché à maintenir des rapports normaux avec l'Occident, malgré la pression syro-égyptienne, il voudrait que les conflits qui opposent les Anglais aux Séoudiens et aux Yéménites ou les Français aux Algériens s'apaisent. Il serait alors possible de regrouper, dans un front commun, les dirigeants de Bagdad, de Ryad et de Beyrouth qui ont choisi l'Ouest, alors que Le Caire et Damas tournent leurs regards vers Moscou.

Profondément ignorant, comme la plupart des dirigeants arabes, des problèmes réels qui se posent au Maghreb, le président du Conseil a beaucoup de peine à comprendre ce qui différencie à nos yeux l'Algérie du Maroc. Dans les données du problème que je lui ai fournies, il a paru retenir le fait que les Français d'Algérie représentaient l'équivalent de la population totale du Liban.

L'intervention de Sami bey Solh était certainement due à d'excellentes intentions. De formation ottomane et assuré de sa popularité à Beyrouth, il n'éprouve aucun penchant xénophobe ni panarabe. Il serait vain de compter, en revanche, sur lui pour amener le Liban à se rapprocher de nous à l'O.N.U. dans la question algérienne. M. Charles Malik lui-même, qui représente son pays à l'Assemblée générale et qui est le plus résolument prooccidental des leaders libanais, ne pourra, lorsqu'il s'agira de voter une résolution concernant l'Algérie, que s'aligner sur le bloc afro-asiatique.

96

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 58 à 63. Réservé. *Bruxelles, 1er février 1957, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 54 à 57 [1].

À l'issue du déjeûner donné en l'honneur de MM. Chaban-Delmas et Schneiter, M. Spaak nous a indiqué qu'il comptait bien entendu, lors de son voyage aux États-Unis, examiner avec les autorités américaines les problèmes que pose la reprise par l'Euratom des accords belgo-américains de 1944 et 1955 [2].

La conversation ayant porté sur les problèmes de défense nationale atomique française, M. Spaak a tenu à préciser que les dispositions actuelles du traité ne faisaient pas plus obstacle à notre approvisionnement en minerai à partir des mines françaises qu'à l'utilisation pour nos besoins militaires des matières fissiles produites dans nos usines, la Commission européenne devant être simplement avisée de nos programmes sans avoir à se prononcer à leur sujet.

Nous nous sommes ensuite entretenus du programme atomique militaire britannique. M. Spaak a marqué combien la France aurait intérêt à s'entendre avec nos alliés d'outre-Manche (dont M. Chaban-Delmas a précisé qu'ils avaient développé de nouvelles techniques particulièrement au point en matière d'armes atomiques), pour réaliser en commun certains programmes et éviter ainsi des dépenses françaises considérables.

La conversation a porté sur l'usine des séparations isotopiques dont il est très peu probable que nos partenaires acceptent de la ... [3] en commun. Nous avons marqué du côté français qu'en tout cas, nous réaliserions l'usine cette année, mais que celle-ci ne pourra satisfaire, au moins au début, que nos besoins de défense nationale.

En conséquence, nous désirons obtenir des fournitures d'uranium enrichi des État-Unis. M. Spaak a marqué sa crainte que les Américains, sachant que ces fournitures étaient destinées à nos besoins d'armement, ne montrent peu d'empressement à nous les assurer. Il a indiqué qu'il

(1) Du 30 janvier, non reproduit. Il donnait le calendrier du ministre des Affaires étrangères belge qui devait se rendre à Washington le 6 février.

(2) Sur l'accord de 1955, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332 (et note).

(3) Lacune de déchiffrement.

comptait au cours de sa visite aux États-Unis faire comprendre au gouvernement de Washington que son attitude actuelle était peu raisonnable et qu'il avait au contraire le plus grand intérêt à aider ses alliés (France et Grande-Bretagne) à pousser leur armement atomique. M. Spaak a insisté sur le fait qu'à ses yeux, le gouvernement français aurait le plus grand intérêt à s'entendre avec le gouvernement britannique pour une étroite collaboration en matière d'armement atomique. Il a précisé que dès le début des conversations sur le traité d'Euratom, il avait précisé qu'on en viendrait rapidement à l'utilisation militaire en France. Il se réjouissait que l'accord intervenu à Bruxelles [1] donnât à notre ... [2] toute liberté pour son programme à ce titre.

97

NOTE DU SERVICE D'EUROPE ORIENTALE

Situation en Hongrie à la fin de janvier

Paris, 1er février 1957.

Tous les témoignages de Hongrois arrivés récemment en France concordent pour donner l'impression que, surtout depuis une dizaine de jours, la Hongrie vit de nouveau sous un régime de terreur policière. C'est en particulier ce qu'a exposé à des journalistes la femme, actuellement à Paris, du poète Illyes (ce dernier, qui a joué un grand rôle dans la révolution, a récemment tenté en vain d'intervenir auprès de Kadar en faveur d'écrivains arrêtés).

Le gouvernement Kadar vise maintenant, semble-t-il, à décapiter la résistance chez les *ouvriers* et les *intellectuels*; il redouterait particulièrement, d'après les indications que fournissent les émigrés hongrois, que la fête nationale du 15 mars, supprimée par Rakosi et rétablie en principe pendant l'insurrection, ne donne lieu à une nouvelle explosion populaire. En revanche, vis-à-vis des *paysans*, la politique de Kadar demeure assez libérale et des concessions substantielles leur sont faites. (Toutefois, un discours prononcé le 29 ou le 30 janvier par le ministre de l'Agriculture devant le Conseil national des coopératives agricoles pourrait être interprété comme le prélude d'une extension aux paysans de la politique de dureté).

I. En ce qui concerne les ouvriers, il y a lieu de noter, outre les multiples arrestations, le discours de Kadar devant les organisations syndicales, dans lequel le chef du « gouvernement » a condamné sans

[1] À l'issue de la conférence des ministres des Affaires étrangères des six pays intéressés au Marché commun du 26 au 28 janvier voir ci-dessus le n° 86.

[2] Lacune de déchiffrement.

appel le droit de grève. Il est vrai que le même Kadar a depuis lors fait des déclarations moins sévères sur les conseils ouvriers.

II. Vis-à-vis des intellectuels, la répression du gouvernement se renforce chaque jour. Les intellectuels résistent maintenant en refusant toute collaboration au gouvernement, ce qui expliquerait en partie l'importance qu'ont pris dans les journaux, contrairement à l'usage dans les pays communistes, les faits divers, les illustrations, les articles non politiques. Même le journaliste Boldiszar, que notre conseiller culturel a appelé « le miroir de l'opportunisme », et qui avait réussi à se maintenir en bons termes avec le régime de 1945 puis ceux de Rakosi et de Ger, ne publie plus rien; il aurait refusé la place de rédacteur en chef du *Magyar Nemzet.* Seul, le journal du soir de Budapest poursuivrait encore quelque résistance. Les écrivains ou journalistes connus, parfois bien rétribués avant la révolution et aidés par leurs amis, peuvent encore subsister sans travailler; mais la situation des jeunes intellectuels qui n'acceptent pas de collaboration avec Kadar deviendrait tragique.

III. Comme on le sait, le régime des prestations agricoles forcées n'a pas été rétabli; les stations de tracteurs ont été réorganisées dans des conditions favorables aux paysans individuels et des crédits de construction leur auraient même été offerts; la vente des terres est permise; le régime agricole est pour le moment plus libéral que celui que Nagy avait instauré en 1955. Les déclarations officielles ne font plus de différence entre paysans riches et pauvres, et le mot *koulak* a complètement disparu du vocabulaire du régime.

L'un des objectifs de cette politique semble être de neutraliser chez les paysans toute vélléité d'assister les résistants qui voudraient reprendre la lutte dans les campagnes où ils sont encore cachés.

IV. L'épuration des services administratifs s'accélère. C'est notamment le cas du ministère des Affaires étrangères (renvoi de Kallay, de Rakosi, de tendance assez libérale et en bons termes avec notre légation), mais peu de mesures ont encore été prises dans les missions diplomatiques à l'étranger, si l'on excepte toutefois la décision qui a relevé de leurs fonctions les ambassadeurs hongrois à Berlin et à Pékin.

À Paris, il semble que jusqu'ici un seul agent — celui qui était considéré comme le plus « stalinien » —, ait été rappelé. Les autres membres de la légation, y compris le ministre, avaient donné des gages au régime Nagy. Ils restent en place. (La présence à Paris de la troupe du « Ballet national hongrois » met la légation de Hongrie dans une situation très embarrassante : cette compagnie a quitté la Hongrie avec des visas réguliers et doit se produire dans plusieurs pays occidentaux; mais elle est naturellement animée de l'esprit de la révolution et a su donner à ses spectacles parisiens un caractère patriotique émouvant. Lors de la première représentation, le ministre de Hongrie avait invité des dirigeants communistes français (Duclos, sans doute Thorez, etc.) et tenté d'obtenir la suppression du drapeau hongrois voilé de crêpe et d'une scène donnée hors programme pour symboliser la résistance hongroise et sa défaite. La troupe ne s'est pas inclinée et les communistes français n'ont pas

assisté à la représentation. Le directeur du « Ballet national » songerait à rompre toute allégeance avec le gouvernement de Budapest; il serait retenu dans cette voie par la crainte de voir saisir par la légation les costumes et décors, sans lesquels il ne lui est plus possible de se produire, mais qui sont propriété de l'État hongrois).

98

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 803 à 813. *Rabat, 2 février 1957, 9 h. 20.*

(*Reçu :* 9 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 747 [1].

Le F.L.N. ayant intensifié sa propagande et ses efforts en vue de créer de l'agitation au Maroc avant les débats à l'O.N.U. sur l'affaire algérienne, la semaine du 28 janvier au 4 février s'annonçait comme difficile, sinon critique, et pouvait être considérée comme un test de l'influence des nationalistes algériens.

Des instructions ordonnant aux F.M.A. de suivre la grève de sept jours et des recommandations invitant les Marocains à s'associer, conformément à un programme d'orientation, à cette semaine de manifestations avaient été diffusées dans la plupart des grandes villes.

En ce cinquième jour, cependant, aucun incident notable n'est à signaler. L'ordre de grève à l'adresse des F.M.A. n'a pas été suivi, sauf à Saidia du Kiss, où les commerçants ont fermé leurs magasins le 28, et à Fès où un certain mouvement de fermeture se poursuit. Les Marocains n'ont pas manifesté leur solidarité, à l'exception de quelques commerçants affiliés au P.D.I., qui, appliquant des consignes de leur parti, ont fermé leurs boutiques le 30 à Fès et à Meknès [2].

[1] Depuis la mi-décembre, et en prévision du prochain débat aux Nations Unies sur l'Algérie, la propagande menée au Maroc en faveur de « l'Algérie libre » s'intensifiait pour appuyer l'action menée par les nationalistes algériens (télégramme de Rabat n°s 153-156, du 7 janvier, non reproduit). Le F.L.N. accentuait également ses efforts pour créer de l'agitation à l'occasion des débats à l'O.N.U., et le gouvernement marocain prenait des dispositions énergiques pour faire échec à une éventuelle action antifrançaise qu'entreprendrait le F.L.N. au Maroc. (télégramme de Rabat n^os632-634 du 25 janvier, non retenu). Le télégramme n°s 747-750, du 31 janvier, ici mentionné, donnait l'analyse des instructions diffusées par le F.L.N., et qui prescrivaient une grève de sept jours, avec réunions quotidiennes dans des lieux privés.

[2] Une dépêche de Rabat n° 508, du 14 février, non reproduite, revenait sur l'échec de l'ordre de grève lancé par le P.D.I., mais qu'avait désapprouvé l'Istiqlal L'Istiqlal et l'U.M.T. avaient recommandé une grève symbolique d'une heure pour le 4 février qui, elle, avait été suivie dans tout le Maroc.

Il est remarquable qu'aucun trouble n'ait affecté jusqu'ici l'Oriental, particulièrement sensible en raison de sa position géographique et du problème que pose la présence de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés algériens. À Martimprey, les Français, qui s'étaient en partie repliés sur Oujda, ont regagné leur domicile, suivant ainsi les conseils que notre consul général leur a donnés, en fonction de l'attitude énergique et rassurante de Si Ould Amar D'Hamidou, gouverneur de la province. Cependant, l'inquiétude reste vive chez nos compatriotes de Martimprey, qui craignent des représailles, dans le cas particulier où des obus seraient encore tirés aux abords de la localité par nos forces d'Algérie.

La situation générale montre l'efficacité des instructions données par le gouvernement aux autorités responsables. L'attitude de Si Ould Amar D'Hamidou est à cet égard significative. Après m'avoir affirmé, lors de ma tournée d'information le 6 décembre, sa volonté de faire renaître de bons rapports entre les populations française et marocaine, le gouverneur vient en effet de rendre le 30 janvier sa visite au consul général. Au cours d'un entretien très cordial de deux heures, et qui ne s'est pas borné à un simple échange de politesses, Si Ould Amar D'Hamidou a exprimé son désir d'avoir désormais avec M. Chassaing de Bourdeille des contacts confiants et directs. S'il a déploré le bombardement récent de Martimprey du Kiss par l'artillerie française, en revanche, il n' a pas élevé de protestation contre l'action de notre armée dans la zone frontalière. Il a d'autre part affirmé sa ferme intention de s'opposer aux manifestations des Algériens qui, en qualité de réfugiés, doivent s'abstenir de toute activité politique. Il a enfin déclaré que le camion d'explosifs qu'il avait récemment saisi était conservé avec son chargement à la province : le consul général pouvait lui-même en constater la présence.

Il se confirme ainsi que les responsables marocains, quoique politiquement attachés à l'indépendance algérienne, sont animés, à l'égard du F.L.N.A. et des F.M.A. au Maroc, de sentiments de méfiance, voire d'impatience, qu'ils saisissent toute occasion pour s'efforcer de rassurer nos compatriotes et qu'ils appréhendent tous incidents susceptibles de troubler l'ordre public. Il n'est pas indifférent de noter enfin que, en même temps, dans les milieux gouvernementaux, on semble porter attention aux aspects positifs de la déclaration de M. Guy Mollet sur l'Algérie [1].

L'échec des premières journées de la campagne du F.L.N.A. révèle du côté marocain une attitude plus compréhensive et plus modérée qui, dans une certaine mesure, répond à nos efforts pour lever « l'hypothèque algérienne » dans les rapports franco-marocains, mais elle traduit aussi sans doute pour une grande part l'inquiétude du gouvernement devant la pesée exercée dans toute la province d'Oujda par le F.L.N.A. À cet égard, notre consul général à Oujda, soucieux des conséquences que pourrait entraîner pour nos compatriotes, à Martimprey notamment, un nouveau bombardement du territoire marocain, demande l'intervention

[1] En date du 9 janvier : voir ci-dessus le n° 35 (note).

du Département auprès du gouvernement général de l'Algérie, afin d'obtenir la garantie que des mesures de précaution soient prises à l'avenir. M. Chassaing de Bourdeille a, non sans raison, estimé indispensable de donner une telle assurance à la colonie française de Martimprey. Et sur le plan marocain, il est de notre intérêt d'éviter de semblables incidents.

Je transmets au Département les télégrammes n°s 3 et 8 de notre consul général à Oujda [1].

99

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 237. *Bonn, 2 février 1957, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 53.)

Le chancelier Adenauer, qui séjourne actuellement à Berlin, a fait devant la presse et la Fédération des paysans, des déclarations portant notamment sur les relations germano-polonaises, la situation de Berlin et ses projets de voyage à l'étranger.

Dans ses réponses aux questions posées au sujet des rapports avec la Pologne, le Chancelier s'est montré fort prudent. S'il s'est prononcé pour « de bons rapports » avec la Pologne et s'il a indiqué qu'un gouvernement de l'Allemagne unifiée devait se fixer comme l'un des buts de sa politique l'entretien de bonnes relations avec la Pologne, il a éludé la réponse à la question de savoir si la République fédérale envisageait de normaliser ses rapports avec ce pays. Ce serait rendre un mauvais service à M. Gomulka, a-t-il dit, que d'affirmer que la Pologne est un état libre avec lequel nous pourrions établir des relations diplomatiques. Prenant position sur les rumeurs répandues par la presse polonaise, le Dr Adenauer a déclaré que la République fédérale n'était pas en mesure d'accorder des crédits à la Pologne, son marché de capitaux étant très restreint.

[1] Par télégramme adressé à Rabat le 30 janvier sous le n° 171, et retransmis à Paris le 2 février sous les n°s 819-827 (de Rabat) ou 3 (d'Oujda), le consul général de France à Oujda relatait une visite que venait de lui faire le gouverneur de la province. L'entretien avait été « très cordial » et ne s'était pas borné à un simple échange de politesses; il avait porté sur l'activité de l'armée française dans la zone frontière et les agissements de rebelles algériens vivant dans cette région. Le gouverneur avait déclaré que les Algériens de la province d'Oujda étaient en fait des réfugiés, et s'était défendu d'accorder la moindre aide aux rebelles algériens. Par le télégramme n° 8 d'Oujda, transmis à Paris également le 2 février par Rabat sous les n°s 814-818, M. de Bourdeille évoquait la « nervosité » de la colonie française de Martimprey du Kiss, qui craignait des représailles de la part de la population musulmane en cas de nouveaux bombardements de l'artillerie française sur la localité.

Sur la question de la réunification, le Chancelier s'est élevé contre les déclarations de ceux qui réclament sans cesse des initiatives nouvelles et qui ne font qu'éveiller de faux espoirs chez les habitants de la zone soviétique. Il en résulte des déceptions qui profitent aux Soviets. Des initiatives ne doivent être prises que lorsqu'elles ont des chances sérieuses d'aboutir à un résultat concret. Certains indices toutefois autorisaient l'espoir qu'un changement politique interviendra dans un avenir pas trop lointain. Il ne fallait pas gêner cette évolution par des mouvements d'impatience et des imprudences.

Au sujet de Berlin, le Chancelier s'est attaché à dissiper l'espoir que l'ancienne capitale pourrait devenir à brève échéance le siège du gouvernement fédéral. Le Cabinet est un organe politique dont le fonctionnement n'est assuré que lorsque tous les ministres se trouvent en un même lieu et peuvent se réunir à tout moment. L'installation de certains ministres à Berlin ne pourrait être que nuisible pour cette ville et pour la réunification. En ce qui concerne le droit de vote au Bundestag pour les députés berlinois, le Dr Adenauer s'est contenté d'indiquer que cette question était appelée à être traitée par le Bundestag, mercredi prochain.

Pour ce qui est de ses projets de voyage, le Dr Adenauer a démenti les bruits selon lesquels il se rendrait aux États-Unis au printemps prochain. Pour l'instant, a-t-il dit, aucun voyage n'est prévu. On verra si un déplacement est nécessaire dans le courant de l'été. Il a précisé qu'il se rendrait au mois de mai à Vienne pour rendre la visite faite par le chancelier Raab à Bonn et qu'il avait reçu du Shah de Perse une invitation à se rendre à Téhéran [1].

100

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 842 à 845. Très urgent. Réservé. *Rabat, 2 février 1957, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

À l'occasion de mes entretiens avec les représentants du ministère marocain des Affaires étrangères, j'ai insisté à plusieurs reprises sur l'intérêt qui s'attachait, pour le développement des rapports franco-

[1] À cette conférence de presse du chancelier Adenauer, le ministre des Affaires étrangères polonais répondit (télégramme n° 287 du 8 février 1957, non reproduit) par une déclaration regrettant les positions révisionnistes du Chancelier et ses vains espoirs de voir la Pologne se détacher du camp socialiste.

En ce qui concerne ses voyages, le chancelier Adenauer se rendit aux États-Unis du 24 au 28 mai (discussion des problèmes de désarmement et de réunification) et en Iran du 28 mars au 4 avril.

marocains, à ce que la délégation chérifienne à New York adoptât une attitude modérée dans le débat sur la question algérienne et exerçât également une influence dans ce sens auprès des membres du groupe afro-asiatique. J'ai notamment marqué qu'en reconnaissant ce que la déclaration du gouvernement français sur l'Algérie [1] apportait de positif, le Maroc servirait efficacement la cause de l'apaisement en Afrique du Nord et se montrerait fidèle aux liens d'amitié qui l'unissent à la France.

J'ai demandé hier à M. Boucetta si la position de la délégation marocaine avait été arrêtée. Il m'a répondu que son gouvernement ne méconnaissait pas les éléments nouveaux et constructifs que contenait la déclaration de M. le Président Guy Mollet. Mais, a-t-il ajouté, aucun geste n'a suivi cette déclaration pour en confirmer la sincérité. Interrogé sur la nature du geste auquel il faisait allusion, M. Boucetta a évoqué la possibilité d'une trêve militaire. J'ai objecté que la recrudescence des désordres et des attentats provoqués par l'approche des débats devant les Nations Unies rendait cette mesure difficilement concevable. « En tout état de cause, a affirmé mon interlocuteur, la délégation marocaine usera de son crédit sur le groupe afro-asiatique, en vue de promouvoir une formule modérée qui ne heurte pas les susceptibilités de la France ».

M. Boucetta a rappelé ensuite que le Maroc n'avait pas voté contre la France dans la question du Togo [2]. Il a semblé considérer que la délégation marocaine avait ainsi donné une preuve de son désir de nous satisfaire dans toute la mesure où la chose lui paraissait possible.

J'ai appris d'autre part, de bonne source, que M. Mahjoub ben Seddik, qui s'est joint à la délégation marocaine (mon télégramme n°s 144-145) [3], a reçu mission du Comité supérieur de la résistance de prendre contact avec les représentants du bloc afro-asiatique auprès de l'organisation des Nations Unies. Il serait chargé de leur suggérer de ne pas faire une opposition irréductible au projet français et d'approuver sous certaines réserves le principe d'élections libres en Algérie.

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 35 (note).

(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 81 (note).

(3) Du 7 janvier, non reproduit, qui indiquait que M. Ben Seddik, vice-président de l'Assemblée consultative et secrétaire général de l'U.M.T., ferait partie de la délégation marocaine lorsque la question algérienne viendrait devant la première commission de l'O.N.U.

101

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 854 à 859. *Rabat, 2 février 1957, 22 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 432 [1].

L'ambassade n'a cessé d'intervenir auprès du gouvernement marocain, par notes verbales et oralement, pour réclamer avec la plus grande énergie la libération des quatre ressortissants français enlevés dans des circonstances diverses au cours de l'année 1956, et dont elle est toujours sans nouvelles précises. Je rappelle que M. Maurice Faure a signalé lui-même au Sultan, lors de l'entrevue de Cannes [2], la nécessité de hâter cette libération.

En ce qui concerne le capitaine Moureau, disparu depuis le 22 juin dernier, j'ai porté à la connaissance des autorités marocaines toutes les indications successives que nos services spéciaux ont pu recueillir, les invitant à contrôler ces indications à l'aide de leurs propres informations, de manière à agir efficacement auprès des bandes de l'Armée de libération qui l'ont enlevé. Le 23 novembre (mon télégramme n° 7188) [3], le ministre de l'Intérieur, M. M'Hammedi, m'a dit lui-même qu'il pensait que le capitaine Moureau n'était plus vivant. Le gouverneur d'Agadir m'a indiqué le 27 novembre (mon télégramme n° 7552) [4] qu'il avait le même sentiment. Enfin, le prince Moulay Hassan a déclaré récemment

[1] Par télégramme adresé le 4 janvier sous les n°s 21-23, non reproduit, le Département priait le chargé d'affaires de « renouveler les démarches les plus pressantes » auprès du Sultan, du Prince héritier et du gouvernement marocain pour faciliter la libération du lieutenant Perrin, en faisant valoir à ses interlocuteurs qu'en laissant bafouer son autorité dans le Sud marocain par les bandes armées qui se réclamaient de l'Armée de libération, le gouvernement de Rabat s'exposerait à voir son prestige sérieusement atteint sur le plan international. M. Lalouette devait également réclamer des explications sur la disparition du capitaine Moureau et sur le sort de cet officier. Par télégramme n°s 432-433 du 17 janvier, non retenu, le chargé d'affaires faisait brièvement état des démarches entreprises. Aucune réponse précise n'avait cependant été jusqu'ici fournie par les Marocains, M. Boucetta s'étant borné à indiquer que son gouvernement espérait voir se régler bientôt le problème des bandes de l'Armée de libération du Sud, responsables de la captivité des deux intéressés.

[2] Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 73 (note).

[3] Le télégramme de Rabat n°s 7188-7192, du 25 novembre 1956, non reproduit, évoquait les démarches effectuées depuis l'enlèvement du capitaine Moureau, le 22 juin précédent, entre Goulimine et Bou Izzakarn, et notait que les informations reçues depuis lors sur le sort de cet officier étaient contradictoires.

[4] Du 8 décembre, non reproduit.

au colonel Touya qu'à son avis, le capitaine Moureau était mort il y a environ deux mois, ce qui recoupe l'information dont M. M'Hammedi avait fait part à la fin de novembre. À cette époque, j'ai indiqué au Département que tout espoir ne devrait pas être perdu, compte tenu de certains renseignements qui donnaient le capitaine Moureau comme vivant. Mais les propos du prince Moulay Hassan sont malheureusement de nature à réduire un tel espoir.

Pour le lieutenant Perrin, il ressort d'informations concordantes et sûres qu'il est en vie. Les autorités locales marocaines, qui paraissaient vouloir faire effort pour obtenir sa libération, ont pris contact avec l'Armée de libération du Sud et disent avoir pu faire parvenir à l'intéressé, par personnes interposées, une lettre de son père, dont cette ambassade avait assuré la transmission au gouverneur d'Agadir. Les chefs de l'Armée de libération se refuseraient, pour l'instant, à rendre le lieutenant Perrin aux autorités légales, en prenant prétexte de mouvements de l'Armée française dans la zone des confins et, en particulier, des transports de matériel — fer et ciment — qui seraient, d'après eux, destinés à construire des ouvrages militaires à Foum El Hassan.

Je fais une nouvelle et pressante démarche auprès du ministère des Affaires étrangères, au sujet tant du capitaine Moureau que du lieutenant Perrin et de deux ressortissants français dont nous sommes également sans nouvelles, M. Marcel March [1] et M. Mohammed Ahmena [2]. Pour ce qui est de M. March, j'ai reçu de notre ministre résidant à Alger un renseignement selon lequel il aurait été assassiné près de Nador. En fait, ce renseignement n'est pas confirmé au Maroc et l'ambassade s'efforce d'aider le frère de l'intéressé, le capitaine March, qui entretient des relations d'amitié avec de nombreux Marocains, notamment des officiers de l'armée royale, à faire aboutir les recherches qu'il mène personnellement de son côté.

J'adresse au Département, par valise, le dossier complet de ces affaires et la copie des multiples notes qui ont été adressées en l'espèce au gouvernement marocain.

[1] Ce dernier avait été enlevé le 29 septembre à Oujda, au retour d'un voyage en Algérie. Selon une note de la sous-direction du Maroc du 14 juillet 1959 « sur les Français disparus au Maroc », il avait été capturé par le F.L.N. et vraisemblablement mis à mort; sa famille était intervenue auprès de Ben Bella, mais la démarche n'avait pu aboutir du fait de l'arrestation du leader algérien.

[2] Français musulman, inspecteur de police, il fut enlevé à Agadir le 30 septembre 1956. Selon la note précitée de 1959, il avait été enlevé par le F.L.N. et exécuté.

102

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Bruxelles, Bonn, La Haye, Luxembourg, Rome.

T. n°s 225 à 232; 438 à 445; 238 à 245; 109 à 116; 390 à 397 [1]. Réservé.

Paris, 2 février 1957.

La Conférence des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Bruxelles du 26 au 28 janvier [2] a permis de franchir une étape décisive sur la voie du Marché commun.

Malgré des réserves hollandaises, la Conférence a abouti à des solutions conformes à nos intérêts dans le domaine de l'agriculture et des institutions de la future Communauté. En revanche, la discussion du problème de l'association des pays d'outre-mer a laissé subsister d'importantes divergences qui feront l'objet de rencontres ultérieures.

1° *Agriculture.*

Nous avons obtenu que le problème soit réglé de manière satisfaisante par l'instauration d'un double système de prix minima et d'une préférence de fait.

a. Système de prix minima.

Pendant une première étape de quatre ans, chacun des gouvernements fixera les prix minima tout en s'efforçant d'établir, en accord avec ses partenaires, des critères communs. Si à la fin de la deuxième étape, cet effort se révèle vain, les institutions européennes pourront imposer la fixation des cours à la majorité qualifiée. Le Conseil des ministres de la Communauté statuera à la majorité simple mais pondérée sur le régime qui s'imposera aux partenaires.

b. Système de préférence.

Pour accroître nos débouchés vers les pays à forte densité urbaine, nous avons obtenu que, dès la première étape, nos partenaires s'engagent par des contrats à long terme dont le volume dépassera le niveau moyen des échanges des trois dernières années. Les prix seront supérieurs aux prix actuels et devront être progressivement ramenés aux prix payés par les pays importateurs à leurs propres producteurs nationaux;

c. Ces deux systèmes se ramènent donc à des mesures transitoires dont l'application conduira à la création d'un marché agricole unique.

[1] Ce télégramme, adressé par courrier aux postes de Bruxelles, La Haye, Rome, a été également communiqué par courrier à Londres (n° 1203) et Washington (n° 1254).

[2] Sur la Conférence, voir ci-dessus les n° 86.

Dès l'entrée en vigueur du traité, une conférence agricole déterminera les bases et les objectifs de cette politique.

Une fois les réserves hollandaises levées, le Marché commun offrira donc des perspectives favorables à notre agriculture.

2° *Questions institutionnelles.*

La future Communauté comprendra :

a. Un Conseil des ministres.

Le Conseil constituera l'instance la plus importante de la Communauté. Il prendra ses décisions soit à l'unanimité, soit à la majorité qualifiée. La question de la pondération des voix a d'ailleurs présenté de grandes difficultés. La Hollande estime, en effet, que le plan de répartition des voix — 4 voix à l'Allemagne, l'Italie et la France, 2 voix à la Belgique et la Hollande et 1 voix au Luxembourg — met les petits pays à la discrétion des grands;

b. Une Commission européenne.

Elle disposera de pouvoirs moins importants que la Haute autorité de la C.E.C.A. Organe permanent, elle émettra des avis qui inspireront les décisions du Conseil;

c. Une Assemblée européenne.

Cette assemblée sera désignée par les Assemblées et le parlement des pays participants. Elle pourra, éventuellement, se confondre avec les autres assemblées européennes pour créer un Parlement européen unique.

d. Une Cour de justice;

e. Un Conseil consultatif économique et social.

3° *Le problème des territoires d'outre-mer.*

La solution de ce problème qui reste à résoudre paraît particulièrement ardue. Nos partenaires ne portent qu'un médiocre intérêt à l'ouverture de ces marchés. Ils craignent, en revanche, les difficultés politiques et les charges financières que celle-ci risque d'entraîner pour eux.

La question des investissements constitue la principale pierre d'achoppement. Nos partenaires semblent prêts à examiner, cas par cas, les investissements directements rentables. Ils sont réticents vis-à-vis des investissements sociaux (écoles, hôpitaux). Ils refusent de se lier par avance au financement des investissements d'infrastructure (routes, ports, etc.).

Les ministres des Affaires [étrangères] reprendront leur discussion lundi prochain 4 février. Les chefs des gouvernements se rencontreront vraisemblablement la semaine suivante. Ces deux réunions permettront, espère-t-on, de lever les deux dernières hypothèques que constituent les réserves hollandaises et le problème des territoires d'outre-mer.

103

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 180 à 182. *Budapest, 2 février 1957, 15 h. 31.*

(*Reçu :* le 3, 0 h. 57.)

L'ambassadeur de Pologne, que j'ai vu, ce matin, est lui aussi pris d'une crise d'orthodoxie, qu'il explique d'ailleurs tout aussitôt par les nécessités de la *Realpolitik.*

C'est ainsi que, selon lui, la direction centrale du parti serait dominée par les ennemis de Rakosi, tels que Kadar, Marosan, Karoly, Kiss, ce qui ést exact, mais il ne cite pas d'autre nom.

Parlant de la « terreur », il commence par la nier, puis reconnaît qu'à la suite de ses contacts avec Kadar et Munnich, il sait que celle-ci sera poursuivie quelque temps; il considère que l'actuelle période d'instabilité pourrait se prolonger trois mois encore, car il admet, avec réticences, que des troubles pourraient se produire au printemps, tout en estimant que ceux-ci ne peuvent que retarder inutilement l'apaisement. il n'a pas manqué de demander si la légation de France ne pouvait jouer un rôle dans l'établissement d'un climat de détente, mais je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment nous pourrions exercer une action de cet ordre, du fait que presque toutes les personnes avec lesquelles nous pourrions entrer en contact sont considérées par la police comme pestiférées et n'osent pas se manifester.

En terminant, M. Wilmann m'a affirmé que le gouvernement Kadar entretenait le ferme dessein de resserrer ses liens avec la Pologne et la Yougoslavie, d'autant plus que de nombreuses questions lient les trois pays, en particulier celle de l'organisation des conseils ouvriers, où il y a beaucoup d'incertitude, de part et d'autre, mais le gouvernement Kadar est, à son avis, fermement décidé à développer ses relations avec ces deux pays.

104

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 460 à 465. *Moscou, 3 février 1957, 0 h. 25.*

(*Reçu :* 10 h. 35.)

Le passage consacré par la déclaration soviéto-tchécoslovaque du 29 janvier à la nécessité de renforcer le pacte de Varsovie [1] mérite de retenir l'attention, car l'idée qu'il exprime ne figurait pas dans les documents correspondants signés par l'U.R.S.S. avec la Pologne, l'Allemagne de l'Est, la Roumanie et la Chine.

Alors que les déclarations soviéto-polonaise [2] et soviéto-roumaine [3] soulignaient, conformément à la déclaration du 30 octobre sur les relations entre pays socialistes, le caractère temporaire de la présence des troupes soviétiques en Pologne et en Roumanie, les gouvernements soviétique et tchécoslovaque ont affirmé, le 29 janvier, que le refus des puissances occidentales de liquider le bloc agressif nord-atlantique rendait nécessaire le renforcement de l'organisation du pacte de Varsovie. Celui-ci doit devenir un instrument efficace de sécurité et de défense contre toute éventualité et contre toute surprise. Le fait que la Tchécoslovaquie n'est pas occupée par des troupes soviétiques et que les politiques de Moscou et de Prague sont parfaitement alignées a, sans doute, permis aux deux gouvernements d'exprimer une idée qui aurait pu heurter les sentiments des Polonais ou même creuser davantage le fossé entre le gouvernement de Bucarest et l'opinion publique roumaine. On peut toutefois se demander si la déclaration du 29 janvier ne vise pas effectivement les mesures qui permettraient au gouvernement tchécoslovaque de faire appel aux troupes soviétiques en cas de nécessité. Peut-être envisage-t-on de prendre dès maintenant des dispositions nouvelles, mettant fin à l'anomalie en vertu de laquelle la Tchécoslovaquie ne consent pas, dans le domaine militaire, aux mêmes concessions que la Roumanie et la Hongrie, alors que, dans ces deux pays, l'occupation n'est plus fondée sur les traités de paix, mais sur le pacte de Varsovie. Quelle que soit la nature des mesures concrètes prises à la suite de la déclaration du 29 janvier, le droit d'intervention de l'U.R.S.S. en

[1] Le télégramme de Prague, n°s 125-126 du 5 février rappelle également cette phrase du communiqué.

[2] Du 18 novembre 1956; *D.D.F.,* 1956-III, n° 200.

[3] Du 2 décembre 1956; *ibid,* n° 257 (note).

Tchécoslovaquie y est reconnu, puisque ce texte pose « en principe directeur » pour l'ensemble du camp socialiste l'aide accordée en temps voulu et avec « abnégation » par l'armée soviétique à la Hongrie.

La réponse faite à un journaliste par M. Ilytchev à l'issue de sa conférence de presse du 1er février sur la nature des moyens prévus pour renforcer le pacte de Varsovie a été évasive. Le problème des mesures susceptibles de renforcer ce traité sera discuté entre les pays socialistes, mais le chef du service de Presse a refusé d'en dire davantage.

Quoi qu'il en soit, le caractère idéologique du pacte de Varsovie n'est plus mis en doute depuis la crise hongroise. Il est désormais officiellement destiné à assurer la défense du « camp socialiste », alors qu'au moment de la signature du traité, Moscou avait opposé l'organisation « ouverte » de Varsovie à l'O.T.A.N., bloc fermé, auquel l'U.R.S.S. n'avait pu être admise [1].

105

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 117 à 121 [2]. Réservé. *Rome, 3 février 1957, 7 h.*

(*Reçu :* 11 h. 12.)

Arrivé à Gênes le 21 janvier, le Sultan se trouve à Rome depuis le 29 en qualité d'« hôte privé » du gouvernement [3]. Des conversations libres étaient prévues : les hommes d'État italiens se sont efforcés de leur donner le ton le plus général. Ils avaient prévenu M. Balafrej qu'ils ne pouvaient aborder aucun sujet qui fût du domaine réservé de la France, « pays ami et allié de l'Italie » [4].

Le Sultan s'est gardé de parler de l'Algérie et a eu, chaque fois que l'occasion s'est présentée, des paroles aimables pour la France, relevées avec satisfaction du côté italien.

Au cours de la conversation, le Sultan a repris l'idée exprimée dans ses déclarations de Gênes concernant « l'édification de la communauté des

(1) L'ensemble des questions traitées dans la déclaration du 29 janvier a été analysé dans le télégramme de Moscou nos 395-402 du 30 janvier 1957, non reproduit (principes de la construction du socialisme, principe de coexistence pacifique, dangers d'un réarmement de l'Allemagne, ainsi que des projets de l'Euratom et du Marché commun). Le télégramme nos 421-427, également de Moscou et non reproduit, signalait dans la déclaration soviéto-tchécoslovaque un raidissement accentué de l'attitude soviétique par rapport à l'affaire de Suez.

(2) Ce télégramme a été communiqué à New York (O.N.U.) par le service du Chiffre sous les nos 1397-1401. Il l'a été également à Rabat (nos 689-693) et Tunis (nos 554-558).

(3) Le Sultan était parti pour une croisière de plusieurs semaines en Italie.

(4) Sur ce refus du gouvernement italien, se reporter au télégramme de Rome n° 57, du 8 janvier, non reproduit.

peuples méditerranéens »[1]. La France serait appelée à en faire partie dès qu'un règlement satisfaisant serait intervenu en Algérie. Ses interlocuteurs lui ont clairement dit qu'un pacte intéressant cette région n'était pas recommandable sans la participation de la France. Il convenait donc d'en remettre l'étude à plus tard. Mais l'idée était intéressante et le gouvernement italien se félicitait de voir le Maroc s'orienter nettement dans le sens de la coopération avec l'Occident.

Le palais Chigi interprète cette initiative du Sultan comme une tentative de contrecarrer Bourguiba dans ses aspirations au rôle de « leader » du Maghreb. Certains renseignements de Tunis l'amènent à penser, en effet, que la rivalité sur ce plan entre les deux anciens protectorats s'est avivée depuis quelque temps.

Le Sultan et ses conseillers ont également évoqué les difficultés que l'économie chérifienne doit affronter. Ils souhaitent la coopération de l'Italie, mais sans préciser les domaines dans lesquels elle pourrait s'exercer. Les Italiens ont accueilli ces ouvertures « avec réserve », se contentant de faire état de leur ignorance de la situation au Maroc. Ils se sont cependant déclarés en faveur de l'envoi au Maroc d'un expert qui effectuerait une enquête (voir mon télégramme n° 112)[2].

Ni le Sultan, ni sa suite n'ont montré beaucoup d'empressement à prendre contact avec les représentants à Rome des états arabes. J'ai déjà signalé l'incident survenu à Gênes à l'occasion des visites échangées avec le roi Ibn Séoud[3]. À l'initiative de mon collègue syrien, les chefs de missions arabes offrent ce soir un dîner au Sultan. Les réponses des ministres d'Irak et d'Arabie se sont fait attendre jusqu'au dernier moment et il a fallu l'intervention personnelle de l'ambassadeur d'Égypte pour les décider à y participer.

Il ne semble pas, par ailleurs, que le Sultan ait pris contact en Italie avec des représentants des mouvements algériens de rébellion.

Autant l'occidentalisme prononcé de M. Balafrej a favorablement impressionné ses interlocuteurs italiens, autant le Sultan leur a paru

[1] Arrivé à Gênes le 20 janvier au soir, le Sultan avait fait lire à son débarquement une déclaration où il indiquait que sa visite renforcerait les liens d'amitié italo-marocains et contribuerait à faire l'union des peuples méditerranéens afin d'assurer la paix et la stabilité dans cette partie du monde (Dépêche du consul général de France à Gênes n° 25, du 23 janvier, non reproduite).

Au cours d'une visite au président de la République italienne, M. Gronchi, le Sultan, d'après un article du correspondant à Rabat de l'Agence centrale de presse, avait développé cette idée d'une sorte de communauté de la Méditerranée occidentale, dont l'Italie ferait partie, en vue d'assurer la stabilité politique dans cette région (télégramme de Rabat n°s 795-800, du 1er février, non retenu). Le 4 février, à Rome, M. Balafrej reprenait l'idée de rattacher le Maroc aux pays de la Méditerranée occidentale dans le cadre d'un « pacte méditerranéen », tout en soulignant le rôle capital de la France dans le système d'alliances du Maroc et la place à part que les Français occuperaient dans ce pays (télégramme de Rabat n°s 946-948, du 7 février, non reproduit).

[2] Par télégramme n°s 112-114, également du 3 février, non reproduit, l'ambassadeur indiquait qu'en réponse aux sollicitations de Tunis et de Rabat en vue d'obtenir une aide économique, le gouvernement italien répondrait par l'envoi d'experts dans les deux pays pour évaluer la situation. Il tenait à informer à l'avance le gouvernement français de ses intentions.

[3] Le Sultan avait fait saluer par son frère le roi Séoud qui faisait escale à Gênes en route pour les États-Unis, et le Roi avait accueilli debout l'envoyé marocain. En revanche, le Sultan s'était refusé à se lever pour recevoir l'envoyé du Roi, au grand mécontentement de ce dernier (télégramme de Rome n°s 73-74, du 23 janvier, non reproduit).

imbu de conceptions médiévales dont témoigne notamment le protocole qu'il fait respecter. On se demande si par cet attachement à un cérémonial rigide et désuet, le Sultan ne cherche pas à préserver une autorité que son entourage serait prêt à battre en brèche [1].

106

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 475 à 483 [2]. *Moscou, 4 février 1957, 18 h. 10.*
Priorité absolue. Réservé. (*Reçu :* 18 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 457 [3] et à votre télégramme n° 491 (circulaire n° 12) [4].

1° Les brefs entretiens que j'ai eus le 2 février au Kremlin avec MM. Zorine et Gromyko, puis avec MM. Boulganine et Khrouchtchev, faisaient suite à plusieurs longues conversations de ces dernières semaines avec de hauts fonctionnaires du Minindiel, conversations au cours desquelles j'avais exposé les thèses développées dans les circulaires correspondantes du Département et rappelé l'amertume provoquée en France par l'attitude soviétique au Conseil de sécurité en juin dernier [5], un mois après la signature de la déclaration franco-soviétique.

[1] Note manuscrite initiale : *Voir avec M. Langlais pour communication à Alger.*.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 4-12).

[3] Par télégramme n°s 457-459 du 2 février, non reproduit, l'ambassadeur indiquait qu'au cours d'une réception donnée le même jour au Kremlin, il s'était entretenu successivement avec MM. Zorine et Gromyko du débat qui devait s'ouvrir à l'O.N.U. sur l'affaire algérienne, puis avec M. Khrouchtchev. Les deux vice-ministres avaient donné l'impression que le gouvernement soviétique recherchait une formule qui lui permît de prendre une position intermédiaire. Quant au dernier, tout en se rendant compte de la complexité du problème algérien, il invoquait la situation difficile où se trouvait l'U.R.S.S., étant donné les principes généraux de sa politique; le gouvernement soviétique s'efforcerait d'adopter dans le débat une attitude qui ne heurterait ni les intérêts de l'U.R.S.S. ni ceux de la France. Enfin, M. Boulganine, avec qui M. Dejean avait échangé quelques mots, avait tenu un langage analogue, sans donner de précisions.

[4] Du 2 février, le télégramme-circulaire n° 12 transmettait le télégramme de New York n°s 549-556 de la veille, non reproduit, où le président Pineau exposait la position de la France à la veille du débat sur l'affaire algérienne en Commission politique. Paris ne reconnaissait pas la compétence des Nations Unies pour intervenir dans cette affaire, tout en acceptant de les informer; la délégation française participerait au débat général, sans prendre part au débat et au vote sur les projets de résolution. Le Ministre souhaitait que le débat se terminât sans l'adoption d'aucune résolution et espérait disposer du nombre de voix nécessaire pour empêcher l'adoption définitive d'une résolution jugée inacceptable. Il considérait comme nul tout texte voté par l'Assemblée, et rejetait, comme constituant une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures françaises, tout texte qui comprendrait une formule impliquant la compétence des Nations Unies ou leur intervention, toute condamnation implicite, tous blâmes ou regrets visant la politique française en Algérie, toute allusion à l'indépendance de l'Algérie, aux droits du peuple algérien et à des négociations, ainsi que la fixation d'un délai accordé à Paris pour trouver une solution. M. Pineau recommandait à « nos amis » de voter pour un texte qui garderait un caractère de procédure et ne viserait pas le fond du problème.

[5] Sur cette attitude, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 27 (et note), 434 (et note), 445.

Les propos qui m'ont été tenus au Kremlin semblent indiquer que le gouvernement de Moscou envisage d'adopter, cette fois, une tactique plus souple, sans que, bien entendu, ses positions fondamentales aient changé (cf. mon télégramme n° 416 du 31 janvier) [1].

2° M. Khrouchtchev m'ayant affirmé son désir, partagé par le gouvernement soviétique, de voir s'améliorer les relations entre la France et l'U.R.S.S., j'ai remarqué que le débat qui allait s'ouvrir à New York offrait aux dirigeants de l'Union soviétique une excellente occasion de prouver leurs bonnes dispositions. Mon interlocuteur est alors entré dans le vif du sujet, dont il souhaitait manifestement m'entretenir.

Au cours de la conversation, M. Khrouchtchev m'a parlé de la position du parti communiste français dans l'affaire algérienne comme d'une « position extrémiste », dont il a paru admettre et comprendre qu'elle fût rejetée par les autres partis politiques et par le peuple français dans son ensemble. J'ai été amené à évoquer le vaste programme de réformes en cours de réalisation ou d'élaboration pour les autres territoires français d'Afrique. Le Premier secrétaire du parti m'a dit qu'il suivait cette évolution avec beaucoup d'intérêt. Le gouvernement soviétique souhaitait que ces réformes permissent à la France de maintenir sa présence d'une façon durable et de ne pas être remplacée par d'autres.

3° Après réception de la circulaire n° 12, j'ai eu, ce matin 4 février, un entretien avec M. Aroutounian au cours duquel j'ai fait état de la plupart des indications qui m'étaient transmises sur la position française. Mon interlocuteur m'a écouté avec beaucoup de soin, a pris des notes, et m'a indiqué qu'il informerait immédiatement son gouvernement.

Il m'a confié que les instructions adressées à la délégation soviétique à New York lui prescrivaient de développer le thème que la question d'Algérie était une affaire concernant « les relations franco-algériennes »; cette formule est évidemment ambiguë, mais elle peut s'interpréter comme signifiant que la délégation soviétique ne soutiendra pas de résolutions impliquant l'intervention directe de l'O.N.U. dans l'affaire algérienne.

Comme j'insistais sur notre désir de voir l'affaire arrêtée à la Commission politique et que je marquais nos préférences pour un vote conservant un caractère de précédure, mon interlocuteur m'a demandé si j'avais une formule à proposer. Je me suis borné à remarquer qu'il était loisible à la délégation soviétique à l'O.N.U. de prendre contact à ce sujet avec la nôtre.

4° Nos précédentes expériences nous commandent une grande prudence en ce qui concerne les résultats pratiques à attendre des dispositions manifestées par les dirigeants soviétiques. Il y a lieu toutefois de rappeler qu'ils ne se sont jamais engagés à fond contre nous dans l'affaire algérienne, en dépit des sollicitations dont ils paraissent avoir été l'objet de la part des communistes français. D'autre part, ils souhaitent à l'heure actuelle, pour des raisons variées, rétablir les contacts et

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 93.

améliorer les relations avec la France comme avec la Grande-Bretagne. En outre, ils continuent de craindre que le terrain que perdrait la France en Afrique ne soit occupé par les États-Unis. Toutes ces raisons se combinent avec leur dessein bien arrêté de gagner les sympathies du monde arabe et de ne le céder en rien aux États-Unis pour ce qui est de l'hostilité fondamentale au colonialisme.

Ces divers facteurs expliquent leur embarras. Étant donné la lutte très âprė engagée au Proche-Orient entre les États-Unis et l'U.R.S.S., l'attitude que prendra à l'O.N.U. le gouvernement américain aura évidemment une grande influence sur la décision du gouvernement soviétique. Souhaitant ne pas avoir à prendre position quant au fond, l'U.R.S.S. se verrait évidemment encouragée dans ce dessein, si les États-Unis adoptaient une attitude semblable [1].

107

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 125, 126. Réservé. *Prague, 4 février 1957, 18 h.*

(*Reçu :* le 5, 11 h.)

Il m'est revenu de source sérieuse que les autorités soviétiques auraient, il y a un an, sondé les dispositions de la Tchécoslovaquie en ce qui concerne l'installation éventuelle de canons atomiques près de la frontière occidentale du pays. Les autorités tchécoslovaques, par crainte de voir un conflit atomique se développer sur leur territoire, auraient alors fait la sourde oreille. On peut se demander si elles sauraient aujourd'hui s'opposer de la même manière à un pareil projet. La phrase du communiqué tchécoslovaco-soviétique relatif au renforcement du traité de Varsovie [2] et les allusions répétées de la presse tchécoslovaque de ces jours derniers au danger que présente la fourniture d'armes atomiques aux troupes stationnées en Allemagne occidentale ont leur rai-

[1] Le point de vue du gouvernement soviétique sur l'affaire algérienne devait être explicité lors d'un discours de M. Chepilov le 12 février au Soviet suprême. Le ministre affirmait que « chaque peuple posséd(ait) le droit inaliénable à la liberté nationale, à l'indépendance et à l'autodétermination. Ceci s'appliqu(ait) entièrement au peuple algérien ». Il accusait les cercles dirigeants français de refuser de rechercher une solution de la question algérienne « dans l'esprit du temps et dans les intérêts des peuples », ainsi que « les monopolistes » des États-Unis d'utiliser les fautes du gouvernement français pour renforcer leur pénétration dans la région (télégramme de Moscou n° 648 du 13 février, non reproduit). Sur l'attitude du délégué soviétique à l'O.N.U., voir également ci-après le n° 132 (note).

[2] Sur ce communiqué, du 29 janvier, voir ci-dessus le n° 104.

son d'être. Les événements de Pologne et de Hongrie ont sans aucun doute accru l'importance de la Tchécoslovaquie pour la stratégie soviétique.

Logiquement, l'U.R.S.S. paraît conduite à resserrer son emprise militaire sur ce pays.

108

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 381. *Rabat, 4 [février] 1957*[1].

Les 28 et 29 janvier, le prince Moulay Hassan a fait une tournée triomphale dans le Tafilalet où il a été acclamé par les populations. Dix jours avant, le vieux chef berbère Addi Ou Bihi, gouverneur de la province, avait pris les armes contre le gouvernement[2]. Le Département a suivi par mes communications du 18 au 25 janvier les phases de « l'affaire du Tafilalet » : après le passage d'une commission d'enquête, le gouverneur, au lendemain même du départ du Sultan en croisière, avait barré les principaux axes, occupé les bureaux de postes; des rassemblements de tribus étaient signalés en différents points; deux compagnies des forces armées royales parties de Meknès se dirigeaient sur Midelt en état de siège. Un choc semblait inévitable...

En deux jours, Moulay Hassan, après s'être arrêté à Agrou où le conseiller Lahcen Lyoussi a prononcé une allocution en berbère, et à Boulmane, a fait son entrée en grand équipage dans les principaux centres du Tafilalet, depuis Midelt, qui en est le seuil, jusqu'à Rissani, au bord du Sahara, en passant par Rich, Kerando, Ksar es Souk, Erfoud. Partout, les foules berbères « désabusées » sont venues acclamer le fils du Sultan; partout des arcs de triomphe, des banderoles, des drapeaux chérifiens (et algériens souvent) étaient dressés. En quelques endroits cependant, aux ponts, sur les crêtes, sur les toits des maisons, des éléments des F.A.R. étaient en position, mais aucun incident n'est venu troubler les festivités. À Rich, le fils d'Addi Ou Bihi, Hossein Ou Addi, a accueilli le Prince, mais les salutations ont été très froides et Moulay Hassan a refusé la collation qui lui était offerte; à Kernando, citadelle du gouverneur déchu, une automitrailleuse était postée devant le Ksar. À Erfoud, l'héritier du trône a été accueilli par deux fillettes, l'une enveloppée du drapeau chérifien, l'autre d'un emblème algérien; les rues

[1] Cette note est datée du 4 janvier par erreur (vu le contexte). Il faut lire vraisemblablement : 4 février.

[2] Voir ci-dessus les n°s 42 (note), 73, 92; ci-après les n°s 112, 123, 129, 192.

étaient pavoisées aux couleurs algériennes, et la tribune officielle elle-même en était décorée. Moulay Hassan décida alors, en raison de l'heure tardive, de remettre son entrée officielle au lendemain; le lendemain, tous les emblèmes fellaghas avaient disparu du pavoisement.

Ainsi, le Prince a-t-il su adroitement contourner les difficultés rencontrées en chemin. Les discours qu'il a faits dans les différents centres sont d'un ton très modéré. À Ksar es Souk, il a déclaré : « ... Nous sommes tous égaux devant Dieu. Seule la différence de foi peut nous rendre inégaux; il n'y a aucune différence entre Arabes et Berbères, unis par la foi en Dieu, en notre pays, en son avenir... Dieu nous a déclarés frères en une même religion et nous n'avons tous qu'un seul roi, Sa Majesté Mohammed V ». Il a lancé ensuite un appel à l'union et rendu hommage à la sagesse des populations du Tafilalet qui ont su retrouver le droit chemin. À Rissani, près duquel se trouve le tombeau de Moulay Ali Cherif, ancêtre de l'actuelle dynastie (sur l'emplacement de l'antique capitale Sijilmassa), où il devait se recueillir un long moment, le Prince, après avoir rappelé qu'aucun membre de la famille royale n'était venu en cette région depuis de nombreuses années, a dit encore : « Vous venez de vivre une crise lourde, qui n'a été qu'un faible nuage que vous avez su dissiper grâce à votre sang-froid et à votre loyalisme. Dieu garde Sa Majesté et fasse que ses sujets lui restent toujours fidèles pour le salut du Grand Maroc nouveau ».

Ce voyage revêtait certainement aux yeux de Moulay Hassan une particulière importance. Pour cela, il s'est fait accompagner des trois conseillers de la Couronne, dont Lahcen Lyoussi, promoteur du « Mouvement berbère », des ministres de l'Intérieur M'Hammedi, de la Défense nationale Zeghari, de l'Information Guedira, du directeur de la Sûreté nationale Laghzaoui. L'héritier du trône a voulu ainsi faire impression sur les populations berbères assez frustres par un étalage de puissance qui a sûrement porté : à Ksar es Souk, elles ont pu assister à un grand défilé auquel participaient des éléments des blindés, de l'artillerie et même l'aviation de la jeune armée royale.

L'affaire du Tafilalet a crevé comme une bulle de savon. Déjà, dans ma dépêche n° 1437 du 3 septembre 1956 [1], j'avais signalé « qu'il ne faudrait pas se faire d'illusions sur la force réelle du Mouvement berbère ». Addi Ou Bihi, rendu peu populaire par ses méthodes brutales, a été abandonné par ses troupes dès que le Palais a jeté l'interdit contre lui. S'il existe chez les Berbères un particularisme très réel, que cette affaire a confirmé, il n'a cependant pas prévalu contre le sentiment de fidélité au trône qui les anime aujourd'hui. Au fait berbère s'est superposé maintenant le fait national. Addi Ou Bihi lui-même, cédant peut-être à un certain fatalisme, comme un homme qui ne croirait pas à ce qu'il fait, a plié tout de suite, sans esquisser un geste de résistance. Le Mouvement berbère, partiellement en sommeil depuis quelques mois, ne

[1] Non retenue, qui faisait état de l'opposition à l'Istiqlal des Berbères, sous la houlette de Lahcen Lyoussi, ministre d'État et ancien ministre de l'Intérieur.

peut que ressentir profondément l'échec cruel du plus remuant de ses fidèles; la prise de position de Lyoussi pour le pouvoir central et contre son ami Addi Ou Bihi ne suffira peut-être pas à le mettre lui-même à l'abri des attaques de l'Istiqlal.

Les milieux gouvernementaux, ainsi que l'Istiqlal, ont tendance à présenter la visite du Prince et des divers ministres au Tafilalet comme le *happy end* d'une affaire dans laquelle les uns affectent de ne voir qu'un simple différend administratif avec un fonctionnaire inadapté, alors que les autres ont dénoncé un complot féodal et colonialiste. Le sort qui sera réservé à Addi Ou Bihi nous indiquera vraisemblablement ce qu'il faut penser d'une aventure dont les développements n'ont pas toujours paru à la mesure de la préface. Pour l'instant, il suffit de noter que, d'un accord semble-t-il unanime, il a été admis de laisser au Sultan le soin de prendre une décision.

De toute façon, cette tournée a constitué un grand succès personnel pour Moulay Hassan qui s'est présenté à juste titre comme le fils fidèle du Sultan, le glorieux chef des « victorieuses » forces armées royales, et l'intérimaire heureux du trône. Avec lui, le Souverain, dont le prestige se trouve rehaussé, apparaît comme le symbole de l'unité et de la grandeur du pays, après avoir incarné celui de son indépendance. Ce triomphe n'est toutefois pas sans partage. Le Prince héritier n'est pas entré seul au Tafilalet; derrière lui, de façon moins spectaculaire, mais avec des effets à plus longue portée peut-être, l'Istiqlal a pris pied sur des terres où il était tenu en échec il y a une semaine; Addi Ou Bihi n'avait manifestement pas prévu qu'il allait donner, le 28 janvier, à M. M'Hammedi l'occasion de danser joyeusement le haïdous au milieu des Berbères.

109

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 497 à 502. *Moscou, 5 février 1957, 12 h. 10.*

(*Reçu :* 10 h. 10.)

La décision, prise par les autorités autrichiennes, de mettre fin à l'activité du secrétariat du « Conseil mondial de la paix », qui siégeait jusqu'à présent à Vienne, a suscité de vives réactions dans la presse soviétique. La *Pravda* du 4 février, dans une dépêche de son correspondant à Vienne, s'élève contre ce qu'elle appelle une grossière violation des clauses du traité d'État et de la neutralité autrichienne. L'organe du parti affirme que cette mesure a pour origine la visite à Vienne du

vice-président Nixon. Il saisit cette occasion pour accuser les autorités autrichiennes d'avoir joué un rôle ambigu dans l'affaire hongroise en ouvrant la frontière austro-hongroise aux « bandes horthystes » et en accueillant en Autriche des organisations de réfugiés hongrois anti-communistes. Les *Izvestia* du 5 février affirment que la décision visant le Conseil mondial de la paix viole les clauses du traité d'État qui concernent l'activité des « organisations démocratiques en Autriche ». Pour le journal du gouvernement, les États-Unis s'efforcent d'utiliser l'Autriche comme « catapulte (*sic*) en vue d'activités subversives contre la Hongrie et d'autres états socialistes ». La décision du gouvernement de Vienne est le résultat d'une pression américaine, mais ceci « ne dégage nullement la responsabilité des milieux dirigeants autrichiens ».

Il y a exactement un an, une décision analogue du gouvernement de Vienne, visant le bureau d'une autre organisation internationale para-communiste, la Fédération mondiale des syndicats, n'avait suscité ici que des protestations d'un ton modéré. La différence des réactions de Moscou d'une année à l'autre est un indice de la détérioration survenue depuis quelques mois dans les relations entre l'U.R.S.S. et l'Autriche.

Si Moscou se préoccupe d'une manière générale des tendances pro-occidentales du gouvernement de Vienne manifestées notamment par l'attitude favorable de l'Autriche à l'égard des organisations euro-péennes, c'est évidemment l'affaire hongroise qui est la raison principale du changement de ton de la presse soviétique.

J'ai appris récemment ici que le gouvernement soviétique avait réclamé avec beaucoup d'insistance l'extradition par l'Autriche de déserteurs de l'armée rouge réfugiés dans ce pays. Bien que le gouvernement autrichien ait accepté de faire constater par l'attaché militaire soviétique le refus de ces soldats de retourner en U.R.S.S., le maréchal Boulganine et M. Chepilov ont manifesté à ce sujet leur mécontentement à l'ambassadeur d'Autriche.

Les inquiétudes qu'éprouve Moscou au sujet de l'avenir du régime instauré en Hongrie, en dépit des mesures de terreur prises par le gouvernement Kadar, ne sont sans doute pas étrangères à l'attitude d'intimidation adoptée ici à l'égard du gouvernement autrichien.

110

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

(Service de Coopération économique)
Territoires d'outre-mer et Marché commun

N. *Paris, 5 février 1957.*

À la suite des divers échanges intervenus entre les ministres des Affaires étrangères et les chefs de délégation concernant le problème des territoires d'outre-mer, il semble que plusieurs tendances se fassent jour à ce sujet au sein de la conférence de Bruxelles [1]:

1. Dans une conception essentiellement politique de la question, le président Spaak paraît souhaiter une association des pays d'outre-mer au Marché commun, destinée à donner à l'Europe unie le prolongement de l'Eurafrique.

Les dernières propositions allemandes, en esquissant les grandes lignes d'une telle association, sont donc suffisantes pour répondre à ses préoccupations.

2. Le secrétariat de la Conférence — dont le rôle est important dans les négociations —, voit surtout dans le problème un ultime obstacle à l'achèvement du traité. Pour lui, toute solution sera bonne, dans la mesure même où elle lèvera cet obstacle.

3. Tout en étant soucieux de ne pas avoir à assumer de charges importantes outre-mer, et tout en devant ménager d'autre part les susceptibilités de l'opinion publique allemande en matière « coloniale », le gouvernement fédéral désire sans doute sincèrement parvenir à un compromis.

Ses dernières propositions ne sont certes pas plus satisfaisantes que les premières suggestions qu'il avait formulées il y a deux semaines. Mais elles marquent un esprit de conciliation qu'on ne pourrait méconnaître sans créer de graves malentendus.

[1] Les 4 et 5 février, les ministres des Affaires étrangères de la C.E.C.A. se réunissaient à Bruxelles, sous la présidence de M. Spaak (M. Maurice Faure remplaçant M. Pineau, retenu à l'O.N.U. par l'affaire algérienne) : il s'agissait de régler un certain nombre de problèmes relatifs au Marché commun, demeurés en suspens à la suite de la précédente conférence de Bruxelles du 28 janvier (voir ci-dessus les n°s 86, 102) et d'aplanir principalement les objections néerlandaises. Le 5 février, l'entente se faisait sur un certain nombre de points, mais non pas sur le problème ici mentionné de l'inclusion au Marché commun des territoires d'outre-mer.

4. Les Pays-Bas sont opposés à toute solution concrète immédiate.

Il est possible cependant qu'ils puissent se rallier au projet allemand, dans la mesure où celui-ci n'entraînera pas, pour eux, de charges financières excessives.

5. La délégation italienne est favorable à l'association des pays d'outre-mer au Marché commun. Mais elle craint une certaine concurrence en matière de capitaux et d'investissements entre les T.O.M. et le sud de l'Italie. Dès lors, le document allemand, en prévoyant les contributions budgétaires des Six, peut lui paraître acceptable dans la mesure toutefois où sa contribution sera très faible.

6. La Belgique avait tout d'abord été extrêmement favorable aux positions françaises. Mais au fur et à mesure que se déroule la discussion, il semble que son appui soit moins ferme.

Elle ne peut plus escompter, si telle fut jamais son intention politique inavouée, faire de Léopoldville une sorte de capitale d'une Afrique unie associée à l'Europe.

D'un autre côté, les propositions allemandes lui assurent un certain concours financier, pour les investissements sociaux et les investissements rentables, qui peut contribuer à alléger ses charges ou favoriser le développement du Congo belge, cependant qu'elle n'a pas à offrir de concessions, puisque d'ores et déjà son marché outre-mer est ouvert aux produits étrangers.

Les différentes tendances qui se font ainsi jour peuvent placer notre pays dans une position isolée, si la majorité devait en définitive se prononcer en faveur de dispositions inspirées des propositions allemandes.

Les prochaines réunions d'experts peuvent sans doute permettre d'approfondir encore l'étude du problème. Mais il convient d'éviter, en poursuivant trop longtemps cet examen sans présenter de nouvelles propositions françaises, que les positions de nos partenaires n'en viennent à se cristalliser sur la base du document allemand.

Il deviendrait en effet très difficile, dans une telle hypothèse, de faire prévaloir des formules qui, répondant à des préoccupations d'ordre politique, ménagent l'avenir sur le plan économique.

111

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 257 à 263. *Varsovie, 6 février 1957, 20 h.*

Le communiqué publié le 5 février à la suite des entretiens entre les représentants du parti ouvrier unifié polonais et du parti communiste français comprend deux développements d'égale longueur.

Le premier traite des problèmes internationaux. S'il ne fait que reprendre dans ses grandes lignes les thèmes habituels sur l'activité des forces impérialistes menaçant la paix et l'existence des pays socialistes, on peut remarquer, toutefois, que l'accent est mis de façon particulière sur le militarisme allemand et les projets d'unification européenne; mais surtout pour la première fois, on voit paraître en Pologne, dans un texte de cette nature, un passage consacré à la « guerre colonialiste » en Algérie, au droit du peuple algérien, et à l'indépendance.

Il ne me semble pas douteux que ces formules ont été introduites *à la demande* des délégués français. Elles n'en constituent pas moins une ingérence dans les affaires extérieures françaises et un geste inamical à notre égard, au moment ou nous venons de faire des offres d'aide économique au gouvernement polonais.

À moins que le Département ne souhaite que je fasse à ce propos une démarche particulière, je compte saisir l'occasion d'un prochain entretien pour en faire la remarque.

Sans doute, me répondra-t-on que la déclaration du 4 février n'engage que les deux partis communistes et non le gouvernement polonais; mais une telle réponse ne peut être satisfaisante, étant donné le rôle directeur du P.Z.P.R. dans la politique polonaise et le fait que le vice-ministre des Affaires étrangères Naszkovski était un des interlocuteurs des délégués français.

La seconde partie, consacrée aux problèmes du monde communiste, donne plus le sentiment d'une juxtaposition des points de vue de chaque délégation que d'une synthèse résultant de vues harmonisées. Le rappel de l'unité essentielle du socialisme (« la transformation révolutionnaire des modes de production sous la direction de la classe ouvrière ») est précédée de la reconnaissance des vues diverses propres à chaque peuple.

La délégation française a reconnu les erreurs liées au culte de la personnalité et la nécessité de veiller au respect des règles léninistes dans la vie du parti dans les démocraties populaires. Les délégués ont accepté de souligner les principes d'égalité et de non-ingérence dans les affaires intérieures des partis communistes et de donner un satisfecit au parti polonais en déclarant que le résultat des élections avait montré la confiance du peuple polonais dans le socialisme.

Le passage sur la Hongrie ne contient aucune approbation de l'action soviétique. En contrepartie, le communiqué condamne les principes révisionnistes, et notamment la tentative d'« estomper » la lutte des classes. On se souvient que Gomulka avait déclaré fausse la doctrine stalinienne de l'aggravation de cette lutte des classes; et la notion même de lutte des classes en Pologne a perdu beaucoup de sa vigueur.

L'Union soviétique n'est mentionnée qu'en fonction de son rôle passé dans la construction du socialisme et des décisions du XXe Congrès.

Il est fait à deux reprises mention de l'internationalisme prolétarien qui lie les partis ouvriers et constitue la base des rapports entre le parti communiste français et le parti ouvrier polonais.

L'interprétation de ces passages dépend, en grande partie, de ce que recouvre réellement la notion d'internationalisme prolétarien. S'il est généralement admis que ce terme implique la reconnaissance de la direction du camp socialiste par l'U.R.S.S., non seulement sur le plan idéologique, mais aussi sur le plan de la politique internationale, il ne me semble pas que ce soit ce sens qu'on lui donne encore en Pologne. La notion a évolué ici depuis quelque mois. Elle fait l'objet de discussions doctrinales dont j'entretiendrai prochainement le Département.

112

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 960 à 968. *Rabat, 6 février 1957, 23 h. 50.*
Très urgent. Secret. Réservé.

(*Reçu :* le [7], 0 h. 5.)

Les éloges officiels que le gouvernement marocain a décernés au Prince régent, pour la sagesse et l'efficacité de sa politique dans l'affaire du Tafilalet, ne sont pas sans fondements. Le message que le Sultan a adressé de Rome y a donné une auguste consécration (mon télégramme n° 924) [1].

[1] Du 5 février, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

Prudemment, le Palais et le gouvernement inclinent, pour le moment, à calmer les remous intérieurs provoqués par la rébellion d'Addi Ou Bihi [1]. Les arrestations de ses complices sont effectuées discrètement. L'affaire a été trop complexe. Trop de personnages y sont impliqués.

D'autre part, il apparaît que le Prince a laissé le gouvernement dans l'ignorance de beaucoup de choses. À l'un de ses interlocuteurs, le Régent a confié qu'il n'existait pas de dossier du Tafilalet, ou plutôt, qu'il n'en existait que deux : l'un dans sa tête, l'autre dans la tête du Sultan, à qui il avait écrit lui-même une lettre manuscrite.

On peut donc penser que, tout en demeurant persuadés de l'intervention de certains éléments français, le Palais ni le gouvernement n'exploiteront actuellement l'affaire du Tafilalet pour créer un « incident » franco-marocain. Mais ils l'utiliseront sans aucun doute au cours des futures négociations concernant le statut de l'armée française.

En attendant, il est possible toutefois que M. Laghzaoui, qui fait son enquête personnelle, arrête des mesures d'expulsion contre trois ou quatre de nos compatriotes accusés d'avoir pris trop nettement parti pour l'amel destitué.

L'« étouffement » actuel de l'affaire du Tafilalet peut avoir une autre raison. Les dirigeants marocains sont profondément préoccupés de ce qu'ils déclarent savoir de la situation dans les maquis algériens et, plus particulièrement, oranais. Cette situation les conduirait à réviser leur politique à l'égard des Algériens du Maroc et expliquerait en grande partie le nouveau comportement du gouverneur d'Oujda (mon télégramme n° 803) [2]. De ces préoccupations, le Prince s'est ouvert à ses confidents. Il en a entretenu également M. Georges Villiers à son passage à Rabat, et plus récemment M. Lange. Deux faits inquiètent Rabat : en premier lieu, de grandes dissensions règneraient entre les différents groupes de fellaghas dont les chefs se battraient entre eux; mais surtout, les éléments communistes, principalement en Oranie, profiteraient de cette confusion pour s'assurer chaque jour davantage un rôle directeur dans la rébellion. Le Prince n'exclut pas l'hypothèse selon laquelle se révélerait prochainement un Ho Chi Minh algérien.

L'essor communiste effraie le Palais et les ministres responsables. On souhaite à Rabat la fin rapide de la rébellion et on incite le Souverain à offrir de nouveau ses bons offices, afin d'amener les Algériens à cesser le feu et à arrêter ainsi la menace communiste. Sans qu'il lui soit possible de modifier son attitude idéologique en faveur de l'Algérie, le gouvernement envisagerait même, si la nécessité s'en faisait sentir, d'interner certains fellaghas réfugiés dans l'Oriental.

Pour lutter également contre l'infiltration communiste, le ministre de l'Intérieur désirerait procéder à l'expulsion des personnes qui, écartées

[1] Sur cette affaire, et ses conséquences pour les relations franco-marocaines, voir ci-dessus les n°s 42 (note), 73, 92, 108; ci-après le n° 123, 129, 192.

[2] Du 2 février, ci-dessus reproduit sous le n° 98.

du Maroc à partir de 1952, en raison de leurs activités communistes, y seraient rentrées depuis l'indépendance du pays.

Enfin, le Prince se préoccupe du problème que posent dans le Sud les agissements des bandes non ralliées de l'Armée de la libération, qui échappent au contrôle du pouvoir central et dont l'impopularité grandit parmi la population. Le président Bekkaï m'a indiqué confidentiellement qu'après avoir solidement assis ses positions dans le Tafilalet, le prince Moulay Hassan tenterait d'étendre progressivement son action dans le Sud et d'y renouveler l'opération de soumission qu'il avait réussie l'an dernier dans le Nord.

Disposant d'un prestige et d'une autorité accrus, le Prince pourrait aborder cette opération avec des chances nouvelles.

113

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 978-979. Réservé. *Washington, 6 février 1957, 18 h. 20.*
(*Reçu :* le 7, 0 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 938-939 [1].

Après avoir conféré longuement dans la matinée avec les membres de l'*Atomic Energy Commission,* les trois « Sages » atomiques ont été les hôtes à déjeuner des six ambassadeurs des pays de l'Euratom.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la fin du repas, en réponse aux paroles de l'ambassadeur de Belgique, doyen des chefs de mission présents, et du « Sage » italien, le professeur Giordani, le président de la Commission parlementaire de l'énergie atomique, le sénateur Anderson, du New Mexico, a salué la présence des trois « Sages » européens en des termes particulièrement chaleureux.

En dehors du fait que le sénateur Anderson lui-même a toujours été un partisan convaincu de la coopération internationale en matière d'industrie atomique et que son influence s'est toujours exercée en ce sens auprès de l'amiral Strauss, il est incontestable que les différents organes intéressés de l'administration américaine considèrent les projets actuels d'Euratom avec une grande bienveillance et un réel désir d'aider à leur réalisation. Ces projets, qui rencontrent à la fois les vues du président Eisenhower sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et

[1] Du 5 février, non reproduit. Ce télégramme relatait l'entretien entre le secrétaire d'État Foster Dulles et les trois experts, les « Trois Sages atomiques », Louis Armand (France), Frantz Etzel (Allemagne), Francesco Giordani (Italie) qui avaient été associés aux négociations sur l'Euratom et s'étaient rendus aux États-Unis au début de février pour voir comment et dans quelle mesure les États-Unis aideraient la Communauté européenne dans la réalisation de son programme atomique.

qui représentent le fondement peut-être le plus solide, parce que le plus neuf, sur lequel peut se construire l'Europe, séduisent manifestement les Américains.

Les trois « Sages » ont été reçus au début de l'après-midi par le président Eisenhower.

114

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 203. *Budapest, 7 février 1957*[1].

Ayant souligné dans une récente communication l'atmosphère de terreur que font peser sur le pays une répression policière et une justice sommaire qui frappent, à tort et à travers, des coups qui sont maintenant portés jusque dans les campagnes[2], j'ai le devoir de m'élever contre certaines exagérations de la presse occidentale, notamment lorsqu'elle essaye d'évaluer le nombre des exécutions capitales.

Lundi dernier s'est tenue une conférence des procureurs de la République au cours de laquelle le procureur suprême a fait état d'une statistique, à la date du 28 janvier, des victimes des procédures sommaires mises en vigueur au début de l'année : sur 193 accusés, 29 condamnations à mort dont 14 seulement ont été suivies d'exécution capitale. C'est trop certes, même s'il ne s'agit, comme le prétend le rapporteur, que de condamnés de droit commun; et il y a aussi tant d'autres victimes inconnues des brutalités policières.

Il n'en reste pas moins que la répression de la révolution est moins sanglante qu'intimidante par ses arrestations plus ou moins arbitraires. (Les prisons sont pleines au point que l'on doive relâcher assez vite les détenus), ses déportations dont on n'entend momentanément plus parler mais dont la menace subsiste puisque la chasse aux jeunes gens continue, et enfin par les menaces et exactions d'une police politique dont les effectifs n'ont pu être accrus qu'aux dépens de la qualité de ses membres.

(1) Par courrier.

(2) Pour une note du service d'Europe orientale relative à cette répression, note en date du 1er février, voir ci-dessus le n° 97.

115

Note du Secrétariat général du Département

Propositions américaines pour le désarmement

N. n° 7/SGL/CQA. Diffusion restreinte. *Paris, 7 février 1957.*

Les propositions américaines pour le désarmement[1] ont été renvoyées par l'assemblée générale des Nations Unies au sous-comité des Cinq qui doit se réunir à Londres le 11 mars.

L'étude des instructions à donner au représentant français doit tenir compte des incidences de ces propositions et de leur éventuelle mise en vigueur sur le développement en France de l'énergie nucléaire et sur le programme quinquennal qui doit être soumis à l'examen du gouvernement dans les prochains jours.

Les propositions américaines constituent une modification profonde des thèses que le gouvernement de Washington a défendues jusqu'à présent. Du point de vue intéressant les armes atomiques, ces modifications portent essentiellement sur les deux points suivants :

— la notion d'arme est limitée aux engins explosifs; elle exclut par conséquent la propulsion;

— la production des matières fissiles à des fins militaires peut être arrêtée dans un proche avenir sous réserve du contrôle de cet engagement.

Les conséquences politiques de ces nouvelles propositions ne sont pas moins révolutionnaires. Il n'est plus entièrement hors de question qu'un accord se fasse sur ces bases entre les deux « Grands ». La proposition américaine signifie que la production des armes atomiques aux États-Unis a atteint un degré de saturation, autrement dit que les stocks permettent déjà d'envisager n'importe quelle opération. Dans l'hypothèse où la Russie en serait arrivée au même point, elle peut accepter une mesure qui n'affecterait les stocks qu'à longue échéance, mais fermerait définitivement les portes du « Club des Grands ». D'où la hâte de la Grande-Bretagne à prendre ses précautions.

Si ces propositions sont acceptées et mises en vigueur, elles auront pour effet d'interdire à la France d'accéder au rang de quatrième puissance possédant des armes atomiques. Elles modifieraient en partie les motifs qui la poussent à insister pour la construction d'une usine de

[1] Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 35 (note).

séparation d'isotopes, soit dans le cadre européen, soit dans celui du prochain plan quinquennal.

Toutes décisions sur l'attitude à adopter à l'égard des propositions américaines doivent donc faire intervenir, à côté de l'étude des conséquences de politique générale et de Défense nationale, celles qui affectent les développements de l'énergie nucléaire en France.

Si, compte tenu de ces informations, il était décidé que la France doit appuyer la proposition américaine, la question se pose de savoir si elle doit chercher à négocier ce soutien et à obtenir des contreparties. À cet égard, toute information sur les résultats des conversations qu'ont eues récemment à Washington M. Duncan Sandys et ses adjoints (on a remarqué la présence de M. Libby, de l'*Atomic Energy Authority*) serait précieuse. Si l'idée d'obtenir des contreparties est retenue, il s'agira encore de décider sur quels domaines elles doivent porter, armement, énergie atomique, etc.

116

M. Bourgès-Maunoury, Ministre de la Défense nationale et des forces armées,

à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 0863/DN/AG/AL [1]. Secret. *Paris, 7 février 1957.*

Au moment où, à l'occasion des négociations sur le désarmement, des conversations à quatre sont envisagées en vue de la réouverture des discussions avec l'U.R.S.S. relatives à un système de sécurité européen, il m'apparaît nécessaire de vous préciser la position de la Défense nationale.

Une première idée a été lancée et abondamment commentée de différents côtés : celle d'un retrait simultané, soit d'Allemagne, soit même d'Europe, des forces américaines et soviétiques. En fait, ces deux hypothèses n'en constituent qu'une seule, car le retrait des forces américaines d'Allemagne entraînerait de façon inéluctable leur départ du continent européen.

Une telle éventualité présenterait les plus graves dangers dans les conditions actuelles de l'équilibre mondial. Toute l'organisation militaire de la défense atlantique et l'existence même de commandements intégrés sur le continent seraient mises en cause. En outre, n'étant plus engagés physiquement sur le continent, les États-Unis auraient naturellement tendance à adopter, en cas de conflit, une stratégie périphérique.

[1] Extraite des archives du Cabinet du Ministre.

Aussi des mesures de retrait d'ensemble ne peuvent-elles être admises que dans la seule hypothèse où elles constitueraient l'aboutissement d'un plan général de désarmement, comportant la réduction et le contrôle des armements conventionnels d'une part, l'interdiction de fabrication et le contrôle des armes atomiques d'autre part.

Il en est de même de celle des propositions soviétiques contenues dans la lettre du 17 novembre 1956 [1] et qui vise la liquidation des bases étrangères militaires, maritimes et aériennes qui se trouvent sur le territoire des autres états. L'adoption d'une telle proposition entraînerait en effet l'abandon de toutes les bases américaines nécessaires au déclenchement des représailles atomiques.

Si des mesures importantes de retrait ou de neutralisation en Europe doivent être subordonnées à la réalisation d'un stade avancé de désarmement, nous pouvons par contre accepter de discuter de mesures partielles de réduction d'effectifs ou de contrôle, appliquées à certaines régions européennes, soit dans le cadre d'un plan de désarmement limité à une première étape, tel le récent projet américain [2], soit même comme préambule à un tel plan.

Mais dans ce domaine, il convient également de tenir compte des impératifs de la défense de la France. Aussi les propositions soviétiques du 17 novembre 1956 visant des réductions d'effectifs ou l'institution d'une inspection aérienne appellent-elles de ma part les remarques suivantes :

1. En ce qui concerne la réduction des effectifs, la note soviétique envisage :

a. Une réduction d'un tiers en 1957 des forces armées des États-Unis, de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de la France stationnées sur le territoire de l'Allemagne, en établissant un contrôle approprié de cette réduction.

b. Une réduction importante des forces armées des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France stationnées sur les territoires des pays membres de l'O.T.A.N. et des forces armées de l'U.R.S.S. stationnées sur le territoire des pays membres du pacte de Varsovie.

Ces deux aspects de la réduction des effectifs des forces ne manqueront pas de retenir l'attention des milieux politiques européens, car ils semblent aboutir à des conclusions séduisantes.

Dans le premier cas, le résultat est une diminution des forces soviétiques stationnées en Allemagne orientale et l'implantation d'un contrôle international dans cette zone.

Dans le second cas, l'affaiblissement des forces russes stationnées dans les pays de l'Europe orientale permet d'espérer que ces pays pourront se détacher progressivement du bloc soviétique, à la suite de la libération de leurs territoires, sans craindre un retour massif de ces forces.

(1) Sur ce document, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note).

(2) Du 12 janvier 1957 : voir ci-dessus le n° 35 (note).

Cependant, ces propositions présentent des dangers très sérieux et ne devraient être prises en considération que sous certaines conditions qui me paraissent devoir être les suivantes :

— les effectifs russes étant supérieurs à ceux des Alliés, au lieu de proposer une réduction proportionnelle des forces, il conviendrait de proposer la limitation de celles-ci à des plafonds égaux dans des territoires de même importance du double point de vue stratégique et politique. Ainsi, l'Allemagne de l'Ouest représentant beaucoup plus que l'Allemagne de l'Est, il conviendrait pour rétablir l'équilibre d'adjoindre à celle-ci d'autres territoires : la Bohème et la Pologne occidentale par exemple. De même, les territoires de l'ensemble des pays européens de l'O.T.A.N. ne peuvent être mis en balance avec ceux des pays satellites de l'U.R.S.S.;

— d'une façon générale, si nous pouvons admettre des réductions « d'effectifs », nous devrions nous opposer à toute mesure qui mettrait en cause le déploiement même de l'infrastructure et des moyens logistiques de l'O.T.A.N.

2. En ce qui concerne l'inspection aérienne, la note soviétique envisage son application à deux bandes de 800 km séparées par la ligne de démarcation.

Une telle mesure, qui conduirait à dévoiler tout le dispositif O.T.A.N. en respectant le secret du dispositif russe échelonné beaucoup plus en arrière, est évidemment inacceptable. Le principe même de la symétrie des secteurs de part et d'autre de la ligne de démarcation est préjudiciable à l'Ouest, étant donné le peu de profondeur de l'O.T.A.N. En outre, il ne faut pas oublier que l'application à certaines zones de mesures d'inspection aérienne risque de constituer un premier pas vers la neutralisation de ces zones.

Aussi, du point de vue de la Défense nationale, ne peut-on admettre l'alternative qu'entre deux formules d'inspection aérienne en Europe :

— ou bien la zone d'inspection aérienne devrait être restreinte à une étroite bande, dont la limite extrême à l'Ouest ne dépasserait pas la ligne Weser-Fulda;

— ou bien, et uniquement dans le cadre d'une situation de désarmement général très avancée, une extension de cette zone pourrait être envisagée sous la condition expresse d'une réciprocité totale. Or, au moment où le développement des techniques conduit à édifier les systèmes de défense autour des armes à grande portée, il ne peut y avoir réciprocité que si la profondeur des zones soumises à contrôle est déterminée en fonction de ces portées. À une zone Ouest englobant toute l'Europe occidentale, doit correspondre une zone Est englobant les territoires soviétiques jusqu'à l'Oural.

*
**

En conclusion, la position de la Défense nationale sur ces problèmes de sécurité européenne est la suivante :

1. Tant que subsistera en Europe une menace potentielle soviétique, laquelle s'est manifestée ouvertement dans la note adressée le 5 novembre par le maréchal Boulganine au président du Conseil [1], la sécurité française reposera entièrement sur l'O.T.A.N. et plus particulièrement sur l'adoption par celui-ci d'une stratégie « vers l'avant ». L'Alliance atlantique peut avoir une stratégie de rechange, la France n'en a pas.

Aussi, toute mesure de neutralisation en Allemagne ou en Europe centrale, qui risquerait de conduire à une révision de la stratégie actuelle ou à un départ d'Europe des forces américaines, doit être exclue.

2. C'est seulement à l'issue d'une première et décisive étape de désarmement contrôlé que la France peut accepter d'envisager un règlement politique en Europe et les mesures de sécurité correspondantes.

3. Rien ne s'oppose par contre à étudier dès maintenant certaines mesures partielles de limitation d'effectifs ou d'inspection aérienne en Europe, sous réserve que cette étude soit conduite en tenant compte des nécessité permanentes de la Défense française.

117

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 727 à 736. Réservé. *Tunis, 8 février 1957, 22 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

1° M. Bourguiba, auquel j'avais demandé rendez-vous tôt dans la matinée, pour m'acquitter de la démarche prescrite par votre communication précitée [2], a pris les devants et m'a dès l'abord entrepris sur les opérations effectuées ces derniers jours sur le territoire tunisien par nos forces d'Algérie ou de Tunisie. Étalant les journaux de Tunis qui reproduisaient largement ce matin les dépêches d'Alger, le Président s'est répandu en reproches passionnés et véhéments sur les diverses

(1) Document reproduit dans *D.D.F.*, 1956-III, n° 26 annexe.

(2) Vraisemblablement le télégramme n° 589 du 7 février, non reproduit. Le président Pineau demandait de faire des représentations au gouvernement tunisien au sujet de l'attitude jugée inamicale prise par la délégation tunisienne à l'O.N.U., et d'appeler l'attention sur les conséquences que cette prise de position risquait d'entraîner sur les relations franco-tunisiennes.

La Tunisie comme le Maroc d'ailleurs avait signé un projet de résolution afro-asiatique invitant la France et le peuple algérien à entamer immédiatement des négociations : voir ci-après le n° 121 (note).

interventions de l'armée française de part et d'autre de la frontière. Il insistait principalement sur le fait que ces dépêches, prenant l'allure d'un « tableau de chasse », émanaient d'Algérie et s'irritait d'y voir mentionné que les troupes françaises étaient « régulièrement stationnées en Tunisie ».

Suivit une digression sur le sort des quelques « vingt mille » réfugiés algériens en Tunisie, « qui constituaient une charge trop lourde pour le gouvernement du Royaume et pour la subsistance desquels il serait peut-être obligé, comme l'avait fait l'Autriche pour les réfugiés hongrois, de demander l'assistance des Nations Unies ».

Le président du Conseil a enfin énuméré une série de griefs portant notamment sur la personnalité de certains de nos officiers généraux ou l'affectation d'anciens contrôleurs civils à des postes consulaires.

2° Le Président en ayant terminé avec cette scène d'éclat, destinée peut-être aussi à l'attention particulière de M. Ladgham qui assistait à l'entretien, je lui ai indiqué que s'il avait à se plaindre de nous, nous avions, nous aussi, des raisons de marquer notre mécontentement à l'égard du gouvernement tunisien. J'étais chargé par mon gouvernement — et je comptais le faire avec une franchise égale à la sienne — d'appeler sa plus sérieuse attention sur le caractère inamical de la position prise par la délégation tunisienne aux Nations Unies. Une telle prise de position était de nature à entraîner de graves conséquences sur le plan général de nos relations. Notre mécontentement, qui était déjà fort vif, s'était encore accentué lorsque nous avions pris connaissance du discours prononcé hier à New York par M. Mongi Slim [1].

Le Premier ministre a feint la plus grande surprise : à l'en croire, nous lui avions dit dans le passé que, tout en le déplorant, nous comprenions dans une certaine mesure qu'il était difficile à la Tunisie de voter avec nous dans les débats de l'instance internationale sur l'Algérie. Quant à l'exposé de M. Slim, il reflétait un esprit de très grande modération, qui n'avait pu nous échapper.

Si j'ai convenu que, dans la forme, les termes employés par le délégué tunisien étaient moins agressifs que ceux dont s'était servi son collègue marocain, je n'en ai pas moins marqué nettement à mon interlocuteur les incidences directes que risquaient d'avoir, sur les rapports entre nos deux pays, des propos qui allaient directement à l'encontre de la thèse soutenue par le gouvernement français. J'ai repris alors les grandes lignes de notre plan en me référant plus particulièrement au discours de M. Guy Mollet, en date du 9 janvier [2]. M. Bourguiba a déclaré qu'il eût été en effet peut-être possible, lors de la réunion de Tunis en octobre

[1] M. Mongi Slim avait commencé par faire ressortir l'aggravation continue de la situation en Algérie depuis le début de la révolte en 1954. Ayant souligné « l'inquiétude grandissante des états membres de l'Organisation », il avait entrepris de réfuter la thèse de l'incompétence des Nations Unies en ce qui concernait l'affaire algérienne. Quant aux solutions envisagées pour le problème, il estimait qu'il n'y en avait qu'une valable : « l'octroi de l'indépendance ». En attendant, il avait conclu que ce qu'il importait d'assurer, c'était un cessez-le-feu et l'ouverture de négociations véritables entre les deux parties.

[2] Sur le discours du président du Conseil, voir ci-dessus le n° 38 (note).

dernier, de faire aboutir une politique de cette nature. Mais l'occasion avait été perdue et les choses avaient évolué entre-temps. Aujourd'hui, il n'y avait plus de chance que le plan du gouvernement français pût fournir les éléments d'une solution constructive. « N'espérez-pas, m'a-t-il dit, qu'un règlement intervienne par lassitude. Les nationalistes algériens sont capables de tenir indéfiniment. Ils vivent de cette exaltation même. Je le sais, parce que je les vois. »

J'en ai profité pour observer qu'il les voyait trop et pour parler de l'aide apportée par les Tunisiens aux rebelles algériens, dont l'existence du camp de Béja était un exemple frappant.

3° Le ton s'est alors passablement détendu au point de reprendre un caractère presque amical.

Le Premier ministre a convenu qu'il fallait examiner les problèmes militaires dans le contexte général des rapports franco-tunisiens; que l'examen de ces problèmes était directement lié à celui de la défense commune, qui devrait être réglé — a-t-il dit — « dans un cadre occidental »; qu'enfin, la collaboration en cette matière posait la question des bases et que le statut futur de Bizerte devrait être étudié dans cette perspective. Il conviendrait également, a-t-il ajouté, de s'entendre sur un « calendrier » pour les réaménagements de l'implantation de nos troupes.

J'ai remarqué que tous ces problèmes devraient précisément faire l'objet d'entretiens avec M. Maurice Faure : à ce propos, M. Bourguiba a manifesté quelque scepticisme quant à la venue du secrétaire d'État et il m'est apparu que sa véhémence première s'expliquait en partie par la crainte qu'il avait conçue, sur la foi de quelques échos de presse, d'un nouvel ajournement de la visite de M. Maurice Faure. Je lui ai fait valoir que j'insisterai de mon mieux pour que la promesse fût tenue, tout en le mettant en garde contre les répercussions possibles d'un incident nouveau ou d'un éclat verbal de sa part dans les jours prochains.

M. Bourguiba a, par la suite, accueilli, me dit-on, avec un certain soulagement, l'annonce de la venue, jeudi matin, du secrétaire d'État.

118

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. nos 752 à 756. Réservé. *Paris, 9 février 1957, 9 h. 25*[1].

Je me réfère à votre télégramme n° 742[2].

Il est regrettable de constater qu'au moment où M. Balafrej nous presse d'engager la négociation sur les frontières du Maroc, le gouvernement marocain n'use pas de son influence pour freiner la campagne de M. Allal el Fassi alors que celle-ci prend, comme vous le soulignez, des proportions telles que les autorités marocaines responsables risquent d'être débordées.

Le gouvernement marocain est cependant bien informé de la position du gouvernement français. Celle-ci a été définie, à plusieurs reprises, depuis le début de la campagne entreprise par le chef de l'Istiqlal, tant par les déclarations officielles des membres du gouvernement qu'à l'occasion des protestations que vous avez eu mission de présenter au gouvernement marocain :

— allocution du secrétaire d'État aux forces armées « Terre » à Tindouf, le 15 juin 1956[3];

— déclaration du ministre des Affaires étrangères au Conseil de la République, le 26 juin 1956[4];

(1) Ce télégramme porte comme date de rédaction le 8 février.

(2) Par dépêche n° 251, du 24 janvier, non reproduite, M. Lalouette adressait au Département la traduction d'un reportage publié par *El Alam* sur la tournée de propagande en faveur des revendications territoriales marocaines qu'effectuait Allal el Fassi dans la région de Ouarzazate, ainsi que la traduction d'un article de ce dernier paru le même jour dans ledit journal. Se référant à cette dépêche, le chargé d'affaires de France revenait sur la campagne du chef de l'Istiqlal, menée lors de sa tournée dans les provinces de Marrakech, Ouarzazate, Safi, Modagor et Mazagan, pour convaincre ses compatriotes de leurs droits sur le Sahara occidental et les encourager à l'action. Il ne s'agissait pas là d'une simple coïncidence, au moment même où l'Armée de libération mauritanienne poussait ses éléments en direction d'Atar. Cette propagande démagogique prenait des proportions telles que le gouvernement de Rabat risquait d'être débordé et inclinait certains dirigeants responsables à souhaiter un règlement prochain avec la France du problème des frontières méridionales (télégramme de Rabat nos 742-746, du 30 janvier, non retenu). Pour plus de détails sur la tournée de propagande d'Allal el Fassi, se reporter à la dépêche de Rabat n° 385, du 4 février, non publiée.

(3) Des bandes venues du territoire marocain ayant attaqué début juin le poste de Oum-el-Achar, au nord de Tindouf, au Sahara algérien, et menacé le centre minier de Tindouf, des renforts avaient été acheminés. MM. Max Lejeune et Henri Laforest, secrétaires d'État aux Forces armées et à l'Air, étaient venus affirmer la volonté de la France de rester à Tindouf. (*Le Monde* du 16 juin 1956).

(4) Au cours de laquelle le Ministre avait affirmé entre autres : « La France ne cédera rien de ses droits sur le Sahara et la Mauritanie » (*Le Monde* du 28 juin 1956, p. 3).

— discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères à Carmaux, le 1er août 1956 (mon télégramme n° 2698) (1);

— discours du ministre de la France d'outre-mer à Atar, en août 1956 (mon télégramme n° 2817) (2);

— protestation du secrétaire d'État aux Affaires étrangères auprès de l'ambassade du Maroc en France, le 25 septembre 1956 (mon télégramme n° 3583) (3);

— protestation que vous avez été chargé d'élever auprès du gouvernement marocain, le 10 novembre 1956, à l'occasion de la nomination d'un représentant du Sahara à l'Assemblée nationale consultative du Maroc (mon télégramme n° 4376) (4);

— protestation que je vous ai demandé de présenter le 16 janvier, au sujet d'une déclaration faite par le Sultan à de prétendus délégués mauritaniens (mon télégramme n° 318) (5).

S'il a ainsi adopté une attitude très ferme à l'égard d'éventuelles revendications territoriales marocaines, le gouvernement français s'est toujours montré disposé à associer le Maroc à la mise en valeur des zones sahariennes limitrophes de l'Empire chérifien et il espère que, comme vous l'avait déclaré le ministre des Affaires étrangères du Maroc (votre télégramme n° 3419) (6), le gouvernement marocain reste pleinement conscient de l'intérêt d'une étroite coopération franco-marocaine dans ce domaine.

Mais la campagne menée par M. Allal el Fassi a produit la plus regrettable impression sur l'opinion française au moment même où je vais être appelé à soumettre au Conseil des ministres la proposition

(1) Le télégramme adressé le 30 juillet 1956 à Rabat sous les nos 2698-2704, non reproduit, transmettait un extrait du discours prononcé le 29 par le secrétaire d'État à Carmaux, où ce dernier soulignait que le Sahara, « dont l'appartenance à la France ne saurait être discutée », réunissait « les conditions nécessaires à la constitution d'un organisme commun, où s'articuleraient harmonieusement les contributions spécifiques, en hommes, en capitaux et en moyens techniques, de la France, du Maroc, de la Tunisie et des territoires limitrophes ».

(2) Du 4 août 1956, non reproduit, qui donnait un extrait d'un discours de M. Defferre. Celui-ci déclarait qu'il était faux, comme le prétendait Allal el Fassi, que le Maroc eût des droits sur la Mauritanie, et ajoutait que « la France (était) décidée à défendre la Mauritanie et la paix contre toute action politique ou militaire dirigée contre la population ou contre le territoire de la Mauritanie » [Le discours du ministre de la France d'outre-mer était en fait du 27 juillet].

(3) Le télégramme adressé à Rabat le 27 septembre 1956 sous les nos 3583-3584, non reproduit, faisait état de cette protestation, intervenue à la suite d'une résolution de l'Istiqlal, qui invitait le Sultan à inclure dans le prochain gouvernement chérifien un représentant de la Mauritanie; une telle initiative serait considérée comme « un geste inamical » à l'égard de la France.

(4) Le télégramme nos 4376-4378, du 10 novembre 1956, transmettait le texte de cette protestation contre l'immixtion marocaine dans les affaires sahariennes, « relevant de la souveraineté de la France ».

(5) Du 16 janvier 1957, ci-dessus publié sous le n° 45.

(6) Le télégramme de Rabat nos 3419-3421 du 19 juillet 1956, non reproduit, rendait compte d'un entretien entre M. Dubois et M. Boucetta, directeur du cabinet de M. Balafrej, sur la Commission mixte de délimitation des frontières. Pour M. Boucetta, ce qui intéressait le plus les Marocains n'était pas tant le tracé de la frontière que les modalités tendant à établir une coopération économique franco-marocaine dans des territoires dont le sous-sol présentait d'intéressantes possibilités de mise en valeur.

marocaine visant à la convocation d'une commission mixte, chargée d'examiner la question des frontières.

Je vous serais donc obligé de marquer à vos interlocuteurs habituels, au cours de vos prochaines conversations, combien l'agitation du leader de l'Istiqlal risque de compromettre les chances de règlement de ce difficile problème.

119

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 288 à 291. *Varsovie, 9 février 1957, 15 h., 16 h.*

(*Reçu :* 21 h. 21, 18 h. 3.)

La déclaration du ministère des Affaires étrangères polonais, dont le Département a reçu la traduction intégrale [1], se présente à la fois comme une réponse à l'attitude révisionniste de Bonn et comme un témoignage de satisfaction devant la réaffirmation par la R.D.A. de l'inviolabilité de la frontière Oder-Neisse.

Sur le premier point, le texte du ministère des Affaires étrangères n'ajoute rien aux thèmes développés dans les articles parus récemment dans la presse polonaise, et dont j'ai transmis l'analyse par la dernière valise (mon télégramme n° 275) [2].

C'est en ce qui concerne les rapports avec la R.D.A. que le texte du ministère des Affaires étrangères polonais apporte un élément nouveau.

La déclaration du ministère des Affaires étrangères de la R.D.A. apparaît plus ici comme un démenti de bruits rapportés par les journaux américains que comme une réponse à M. von Brentano. Il aurait été dit à certains correspondants, par des fonctionnaires polonais, qu'au moment de sa visite d'adieu, l'ambassadeur de la R.D.A., M. Heymann, avait fait à M. Rapacki de vifs reproches : la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse par la R.D.A. représentait un lourd sacrifice; en échange, on attendait de la Pologne une pleine coopération. Or, celle-ci s'oppose au S.E.D. sur certains points de doctrine, risquant de troubler les esprits en Allemagne orientale. D'autre part, elle réduit ses envois de charbon, mettant en péril l'économie de la R.D.A. M. Heymann aurait rappelé que la reconnaissance de la frontière n'était pas irrévocable. Je n'ai pu vérifier l'exactitude de ces propos.

(1) Télégramme n° 287 du 8 février 1957, non reproduit : voir ci-dessus le n° 99 (note).
(2) Document non reproduit.

La reconnaissance de la frontière par la R.D.A. constitue un des facteurs essentiels de la politique polonaise. Elle était presque ces derniers temps comme allant de soi en raison du caractère démocratique de la R.D.A. Le fait qu'il soit besoin et de la réaffirmer à Berlin et de prendre acte solennellement à Varsovie de cette réaffirmation m'apparaît en soi important. J'ajoute que quelle que soit la satisfaction avec laquelle a été accueillie ici la déclaration allemande, on ne se fait guère d'illusions quant aux sentiments qui animent les Allemands de l'Est.

120

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 139. *Bruxelles, 9 février 1957.*

Suite à mon télégramme n° 138 [1].

Projet de réponse des Six au mémorandum anglais (zone de libre échange) [2].

Le Comité des chefs de délégation a mis au point dans la soirée le texte d'un projet de réponse des Six sur la zone de libre échange.

M. Marjolin précisa les points essentiels que devrait, à ses yeux, mentionner le projet de réponse des Six au mémorandum anglais sur la zone de libre-échange :

a. Contrôle de l'origine des produits;

b. Maintien du principe de l'inclusion des produits agricoles (au besoin avec traitement particulier) parmi les marchandises devant bénéficier du régime de la zone;

c. Règlement satisfaisant du problème des T.O.M.;

d. La zone devra présenter des garanties équivalentes à celles du Marché commun.

[1] Du 8 février, non reproduit. Il donnait le détail des résultats obtenus par le Comité des six chefs de délégations sur un certain nombre de questions relatives au projet de traité de Marché commun, et notamment la position des Six à l'égard de l'O.E.C.E. et de la Grande-Bretagne au sujet de la zone de libre-échange.

[2] Dans un message adressé à M. Ramadier, peu après des déclarations faites aux Communes le 26 novembre 1956 par le président du *Board of Trade* et par lui-même, M. Macmillan, chancelier de l'Échiquier, faisait part à son homologue français de la décision politique prise par son gouvernement de chercher à négocier une zone de libre-échange partielle s'étendant aux pays de l'O.E.C.E., en association avec l'union douanière qui était en cours d'élaboration dans les discussions de Bruxelles. Le ministre britannique entendait exclure de cette zone produits alimentaires et matières premières.

L'abolition des tarifs ne suffit pas. Il faut des mesures de coopération économique. Des dispositions d'harmonisation sociale sont également nécessaires. Une mise au point du régime de l'agriculture dans le Marché commun, que le mémorandum anglais critique, est indispensable.

e. Chacun des Six devra défendre une position commune vis-à-vis de l'O.E.C.E. sur tous les points où cette position commune existe déjà. Dans les domaines où il n'existe pas encore de positions communes, il y aura lieu d'indiquer que l'accord va se faire.

Le baron Snoy, qui présidait le Comité des chefs de délégation en l'absence de M. Spaak parti à Washington, a proposé qu'un comité intérimaire du Marché commun pût, entre la signature et la ratification des traités Euratom et Marché commun, commencer éventuellement la négociation avec les états de l'O.E.C.E. désireux de participer à la zone de libre-échange.

Le projet de réponse, qui sera revu lundi à Paris, contiendra les points essentiels suivants :

1. Il affirmera la possibilité d'associer le Marché commun à la zone de libre-échange. Il conviendra cependant que l'origine des produits soit contrôlée.

2. Dès que le traité de Marché commun sera en vigueur, la Commission européenne disposera de pouvoirs pour représenter les six états membres aux négociations Marché commun — zone de libre-échange. Il est entendu qu'il faudra se garder de tout ce qui pourrait paraître une invitation à nos éventuels et futurs partenaires de la zone de libre-échange de nous demander des modifications au traité de Marché commun. Il serait précisé que le traité de Marché commun, qui sera bientôt signé, facilitera l'aboutissement des efforts pour la négociation de la zone de libre-échange.

3. Le Marché commun est ouvert à tout état européen désireux d'y participer.

4. Des solutions communes au Marché commun et à la zone de libre-échange pourront intervenir en ce qui concerne les tarifs et les contingents, suivant les modalités déjà prévues, à ce titre, pour le Marché commun. Il serait souhaitable également que des clauses de sauvegarde, analogues à celles figurant dans le traité de Marché commun, figurassent également dans le traité intéressant la zone de libre-échange. D'autre part, les institutions du Marché commun devraient avoir leurs parallèles dans la zone de libre-échange.

5. Les six états, futurs membres du Marché commun, appelleront l'attention sur les inconvénients que présente l'absence d'un tarif extérieur commun dans la zone de libre-échange et sur la nécessité qui en résulte d'exercer un contrôle rigoureux sur l'origine des produits.

6. L'accord relatif à la zone de libre-échange devra apporter des solutions constructives en ce qui concerne l'harmonisation des politiques économique, financière et sociale.

7. Les Six suggèrent que l'O.E.C.E. adopte une procédure permettant le développement de négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange qui associerait les pays membres du Marché commun et d'autres pays membres de l'O.E.C.E.

8. Il convient que tous les produits soient compris dans la zone de libre-échange. Les Six entendent cependant tenir compte des préoccupations britanniques relatives au régime des produits agricoles. Il est en tout cas indispensable que ces derniers produits *ne soient pas exclus* de la zone de libre-échange. Des solutions adéquates devront être trouvées à leur égard. Il conviendra de faire bénéficier les produits agricoles de l'élargissement du marché résultant des mesures prises en faveur des produits industriels. Les produits agricoles devront en tout cas être compris dans les négociations.

9. Il conviendra de combiner les exigences d'une cohésion des états de l'Europe occidentale (statut d'observateurs pour le Portugal, l'Irlande, la Turquie et la Grèce, etc.) avec la nécessité d'un *fonctionnement efficace* de la zone de libre-échange.

10. L'association ultérieure des états qui ne souhaitent pas actuellement adhérer à la zone de libre-échange sera réglée par des conventions particulières.

11. En matière de *procédure*, il est indispensable de prévoir une politique constante. Parmi les possibilités à envisager pour mener les négociations concernant la zone de libre-échange, on peut décider soit la désignation d'un ministre chargé de mener ces négociations, soit la nomination, à cette fin, du président de l'O.E.C.E. (M. Thorneycroft). En conclusion du débat, il a été convenu que :

a. Chacun des Six défendra un point de vue commun.

b. Aucun des Six ne pourra s'écarter de cette position commune que si les cinq autres en sont d'accord.

c. La discussion à l'O.E.C.E. pour la négociation de la zone de libre-échange ne devra s'ouvrir qu'après la signature de l'accord de Marché commun.

Il a été prévu que M. Spaak ferait, au début des débats de l'O.E.C.E., une déclaration en sa qualité de président de la conférence de Bruxelles.

121

M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 680 à 692 [1]. *New York, 10 février 1957.*

(*Reçu :* 7 h. 50.)

La Commission politique a, depuis lundi dernier 4 février, consacré onze séances au débat sur l'Algérie; 30 délégations, y compris la France, ont pris la parole; il reste encore 25 orateurs inscrits. Dans ces conditions, le débat général ne pourra pas être terminé avant mardi ou mercredi prochain; il pourrait même se prolonger au-delà si, comme le bruit en a couru, il est interrompu mardi pour permettre à l'Assemblée de tenir une séance plénière sur le Proche-Orient; dans ce cas, le débat sur les projets de résolution et leur vote en Commission, puis en séance plénière, auraient toutes chances de n'avoir lieu que dans les derniers jours de la semaine.

Après six jours de discussion, on peut dire que, dans l'ensemble, les positions sont prises : des représentants de chacun des groupes ont eu l'occasion d'exprimer la plupart des tendances qui existent au sein de la Commission.

Comme nous pouvions nous y attendre, les délégations arabes ont repris les thèses du F.L.N., réclamant la reconnaissance du droit à l'indépendance, la formation d'un gouvernement provisoire F.L.N., la proclamation d'un cessez-le-feu et enfin l'ouverture de négociations destinées à fixer les relations futures entre l'Algérie et la France. Elles ont également rejeté comme insuffisantes et impraticables les propositions contenues dans la déclaration gouvernementale du 9 janvier dernier [2], notamment celles qui ont trait à l'organisation des élections.

Les délégations asiatiques se sont maintenues sur un plan plus général, et ont surtout développé les thèmes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'inéluctable liquidation du colonialisme commandée par une évolution historique irréversible. Un grand nombre de ces délégations, suivant l'exemple donné par les premiers orateurs arabes, ont fait allusion en termes favorables aux perspectives d'une fédération

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 402-414), Alger (n°s 24-36) et Washington (n°s 412-424).

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 35 (note).

nord-africaine qui engloberait le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, et à laquelle certains rattacheraient même la Libye.

Quelques délégations européennes, telles que l'Irlande et l'Espagne, et sud-américaines, comme le Guatemala, ont, avec des nuances appréciables, fait écho à ces thèmes, bien que certaines, notamment l'Irlande et l'Espagne, aient clairement indiqué qu'elles ne voteraient pas les propositions des Afro-Asiatiques. D'autres, comme celles du Royaume-Uni, de Cuba, et de la Belgique, ont défendu tout ou partie de nos thèses avec clarté et souvent avec pertinence.

L'intervention en notre faveur de M. Cabot Lodge a été très remarquée [1]; la netteté de la position prise par la délégation américaine a déjà exercé une influence certaine sur l'attitude de nombreuses autres délégations.

Quant à la délégation soviétique, elle s'est contentée de reprendre les thèmes qu'elle avait utilisés dans les débats des années précédentes sur le Maroc et la Tunisie, faisant, dans son style habituel, l'apologie de l'anticolonialisme. Elle nous a, de plus, accusés de vouloir livrer le Sahara aux monopoles capitalistes américains [2].

À part quelques exceptions, comme les excès de M. Zeineddine [3] et de M. Ben Aboud [4], le débat a été, jusqu'ici, exempt de violences que l'on pouvait craindre et qui avaient marqué, l'an dernier, l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il faut

[1] Elle eut lieu dans l'après-midi du 6 février. Pour le représentant américain, le programme exposé dans le discours du président du Conseil français pourrait constituer un pas en avant dans la voie d'un règlement satisfaisant; il convenait d'obtenir que le sang cessât d'être répandu et que les habitants de l'Algérie pussent élire des représentants qui trouveraient, en collaboration avec le gouvernement français, une solution répondant aux aspirations du peuple algérien. La délégation américaine était opposée au projet de résolution des Dix-huit (voir ci-après) et, de façon générale, à toute intervention dans les affaires intérieures françaises (télégrammes de New York nos 618 et 621, du 6 février, non reproduits).

[2] En conclusion de son intervention, le matin du 9 février, M. Sobolev, qui avait accusé les Américains de soutenir la France en Afrique du Nord pour maintenir en Afrique « l'hégémonie impérialiste », s'était prononcé pour l'indépendance de l'Algérie conformément aux dispositions de la Charte (télégramme de New York n° 693, du 10 février, non reproduit).

[3] Le représentant de la Syrie avait violemment dénoncé la politique française en Algérie les 4 et 5 février (télégrammes de New York nos 587 et 596, non retenus).

[4] Le délégué marocain était intervenu le 6 février. Il s'était prononcé nettement pour la reconnaissance par la France du droit du peuple algérien à l'indépendance. La question franco-algérienne était une affaire internationale et ressortissait à la compétence de l'O.N.U. Elle constituait un aspect d'un problème général, celui du colonialisme, qui avait revêtu en Algérie diverses formes : conquête, annexion, assimilation, intégration, francisation, etc. L'Algérie avant 1830 était un état souverain et indépendant, dont les habitants possédaient déjà une conscience nationale : les efforts de la politique française avaient tendu à une constante dénationalisation du pays. La négation des libertés individuelles s'était étendue aux différents aspects — même religieux — de la vie du peuple algérien. Les dernières déclarations du gouvernement français étaient un « signe encourageant », mais insuffisant, dans la mesure où elles ne permettaient pas d'escompter la reconnaissance de l'indépendance; le cessez-le-feu permettrait aux forces françaises de désarmer l'A.L.N.; les élections, truquées, n'assureraient pas une représentation satisfaisante du peuple algérien. M. Ben Aboud réfutait la thèse française dans l'affaire de l'avion intercepté. Enfin, il concluait que Paris ne saurait être « juge et partie », et que « la libération par la France des prisonniers politiques », ainsi qu'une « déclaration d'intentions » du gouvernement français permettraient d'engager avec les représentants authentiques du peuple algérien un « dialogue nécessaire » (télégramme de New York n° 620, du 6 février, non publié).

noter d'ailleurs que, des interventions de MM. Mongi Slim et Ben Aboud, beaucoup de délégations ont surtout retenu les affirmations répétées d'un désir de coopération étroite avec la France.

Il n'est pas douteux que la bonne volonté dont nous avons fait preuve cette année en acceptant la discussion, et les mises au point auxquelles nous avons procédé au cours du débat, ont exercé une heureuse influence. En outre, ouvrant largement notre dossier, nous avons, à tout le moins, obtenu le résultat que de nombreuses délégations, qui n'en avaient jusqu'ici aucune notion, commencent à saisir la complexité et les incidences du problème algérien. De même, notre position quant à l'incompétence de l'Organisation, si elle demeure souvent contestée, est maintenant connue de tous, et elle est certainement mieux comprise.

Le Département connaît le texte de la résolution déposée le 5 février par 18 délégations du groupe afro-asiatique [1]. Il semble que, dans son état actuel, et si un vote devait avoir lieu immédiatement sur l'ensemble du texte, le projet serait rejeté par la Commission. Il est difficile, en revanche, de faire des pronostics sur ce que pourrait être le résultat d'un vote par paragraphe, au cours duquel des modifications qui en affaibliraient sensiblement la portée pourraient intervenir. Les délégations arabes ne se font guère d'illusions sur les possibilités de leur texte, et dès maintenant seraient disposées à approuver un texte plus modéré mais qui, espèrent-elles, aurait plus de chances d'être adopté par la Commission. C'est dans ce sens qu'une tentative esquissée ces derniers jours par les délégations du Japon, des Philippines et de la Thaïlande présentait pour nous un véritable danger [2]. Ces trois délégations avaient préparé un projet de résolution exprimant l'espoir d'une solution pacifique du problème algérien, mais contenant une allusion expresse au principe de l'autodétermination inscrit dans la Charte. La délégation japonaise avait même, un moment, fait courir le bruit que cette tentative avait notre approbation et celle de la délégation américaine, bruit qu'en accord avec M. Cabot Lodge, nous avons aussitôt démenti de façon catégorique.

Il est probable que M. Kaze, actuel ambassadeur du Japon, aura cru le moment venu de reprendre dans le groupe afro-asiatique, et peut-être même au sein de l'Assemblée, le rôle d'« honnête courtier » que M. Menon a dû abandonner provisoirement en raison des difficultés

[1] Document A/C 1/L 165. Ce projet de résolution, « reconnaissant le droit du peuple algérien à disposer de lui-même conformément aux principes de la charte des Nations Unies », priait la France de « donner suite au désir manifesté par le peuple algérien d'exercer son droit fondamental à disposer de lui-même », et invitait la France et le peuple algérien à entamer immédiatement des négociations pour mettre fin aux hostilités et régler leur différend par des moyens pacifiques, conformément à la charte de l'O.N.U. (télégramme de New York n° 602, du 6 février, non reproduit.) De New York, le président Pineau avait considéré tous les paragraphes sans exception de ce document comme « inacceptables » (télégramme de New York n° 642, du 7 février, non retenu).

[2] Le 12 février, passant outre aux objections françaises, ces trois pays déposaient un projet de résolution qui se référait à la situation en Algérie. Cette situation, « non satisfaisante », pouvait « être normalisée par les efforts conjoints de la France et du peuple algérien en vue de trouver une solution équitable conformément aux principes de la charte des Nations Unies ». Le projet exprimait l'espoir « que la France et le peuple algérien s'efforcer(aient), par des négociations appropriées, de mettre fin à l'effusion de sang et d'aboutir au règlement pacifique des difficultés actuelles » (document A/C 1/L 166).

que lui cause l'affaire du Cachemire. La délégation du Japon paraît, pour le moment, avoir renoncé à déposer son projet de résolution, mais il n'est pas impossible que celui-ci soit repris soit sous la forme actuelle, soit sous une autre par les délégations thaïlandaise et philippine. Il est évidemment impossible dès maintenant de prévoir quels pourraient être les développements auxquels donnerait lieu le dépôt de ce texte, ni, à plus forte raison, de faire un pointage à ce sujet.

Nos amis, et notamment plusieurs délégations sud-américaines et l'Italie, tiennent en réserve un texte uniquement de procédure. Ce projet se bornerait à prendre acte des déclarations faites au cours du débat, exprimerait l'espoir d'une solution démocratique et pacifique, et déclarerait que l'Assemblée cesse de discuter le problème algérien [1].

En l'état actuel des choses, il ne semble pas qu'il y ait intérêt à ce que ce dernier projet soit déposé avant la fin du débat général. Il pourrait en revanche, après l'échec du texte afro-asiatique, et si une motion plus modérée que celui-ci, mais encore inacceptable, venait à être déposéee, servir à diviser les voix et à empêcher tout autre projet d'obtenir la majorité nécessaire.

Telle paraît être la situation en fin de journée aujourd'hui 9 février.

122

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 583 à 588. *Moscou, 11 février 1957, 17 h. 50.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Prière de communiquer à New York à l'attention du Ministre, sous les n°s 12 à 17.

A. M. Chepilov m'a convoqué ce soir 11 février à 19 h. 20 (heure de Moscou) pour me remettre une note du gouvernement soviétique et un projet de déclaration commune des gouvernements des quatre puissances — France, Grande-Bretagne, U.R.S.S. et États-Unis — au sujet de « La question de la paix et de la sécurité au Proche et au Moyen-Orient et de la non-immixtion dans les affaires intérieures des pays de cette région ».

[1] Le 12 février, l'Italie et un certain nombre d'états d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Cuba, Pérou, République dominicaine) présentaient ce texte, éminemment bref : « L'Assemblée générale, ayant entendu les déclarations des délégations de la France et d'autres pays et discuté la question algérienne, exprime l'espoir que sera trouvée une solution pacifique et démocratique de cette question » (document A/C 1/L 167.)

Le ministre soviétique des Affaires étrangères a accompagné cette remise d'un bref commentaire :

Les événements récents qui se sont déroulés au Proche et au Moyen-Orient nous invitent, a dit en substance M. Chepilov, à tirer certaines leçons.

Ce n'est pas par hasard qu'un certain nombre de propositions et de projets sont apparus concernant les moyens de rétablir la paix et la sécurité dans la zone « compliquée et nerveuse » du Proche et du Moyen-Orient.

Le gouvernement soviétique est, pour sa part, également inquiet de la situation créée et estime que des mesures doivent être prises pour consolider la paix et la sécurité dans cette région. Il considérerait comme une mesure constructive d'unir dans ce but les efforts de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'U.R.S.S.

Le gouvernement soviétique propose une déclaration des quatre gouvernements qui formulerait les principes fondamentaux d'un règlement d'ensemble pour toute la région du Proche et du Moyen-Orient.

Ces principes se ramèneraient à six principaux :

1° Maintien de la paix au Proche et au Moyen-Orient par des moyens exclusivement pacifiques et par la voie de négociations.

2° Non-ingérence dans les affaires intérieures des pays du Proche et du Moyen-Orient, respect de la souveraineté et de l'indépendance de ces pays.

3° Renonciation à toute tentative d'entraîner ces pays dans des blocs militaires auxquels participent les grandes puissances.

4° Liquidation des bases étrangères et retrait des forces étrangères des territoires des pays du Proche et du Moyen-Orient.

5° Renonciation mutuelle aux livraisons d'armes aux pays du Proche et du Moyen-Orient.

6° Aide au développement économique des pays de cette région, sans aucune condition politique, militaire ou autre incompatible avec la dignité et la souveraineté de ces pays.

B. M. Chepilov a ajouté que si les trois autres gouvernements objectaient à une déclaration commune, le gouvernement soviétique ne verrait pas d'inconvénient à ce que chacun d'eux procédât à une déclaration séparée d'une teneur identique.

M. Chepilov a indiqué, en outre, qu'il serait heureux de connaître l'avis du gouvernement français.

Il a remarqué, en terminant, que si, après avoir lu les textes, je désirais quelques explications, il serait à ma disposition demain dans la soirée.

C. J'adresse sous le numéro suivant la traduction de la note et du projet de déclaration [1].

L'initiative soviétique sera très probablement annoncée et commentée dans le grand discours de politique étrangère que M. Chepilov doit prononcer au Soviet suprême demain 12 février, à partir de midi.

[1] Non reproduit. Pour le texte du projet de déclaration soviétique, voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0472 du 21 février 1957, Textes du jour.

123

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 142 à 146 [1]. Réservé. *Madrid, 11 février 1957, 17 h. 15.*

(*Reçu* : 22 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Au cours de sa conversation avec M. Clauzel, le Sultan a abordé la question Ben Bella. Rappelant qu'elle était actuellement soumise à l'appréciation d'une Commission internationale d'enquête, il a déploré que des faits controuvés avaient été présentés « dans une interprétation unilatérale » devant les Nations Unies par le représentant de la France [3].

En ce qui concerne l'intervention du Dr Ben Aboud dans la discussion de l'affaire algérienne [4], bien qu'elle ne soit aucunement désavouée par lui-même et par son entourage, le Sultan a laissé entrevoir la possibilité d'un changement du chef de la délégation marocaine aux Nations Unies.

Il est probable que le Maroc enverra à New York un représentant distinct de son ambassadeur à Washington.

Après quelques hésitations et faisant appel à l'amitié éprouvée de son interlocuteur, Sidi Mohammed a exprimé le souci que lui causait, sur le plan des relations franco-marocaines, les révélations dont ne pourrait manquer d'être prochainement l'objet l'affaire du Tafilalet [5].

Il a précisé qu'il prendrait seulement connaissance, après son retour au Maroc, du dossier complet de cette affaire. Il savait néanmoins, par

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York par les soins du service du Chiffre sous les n°s 1780-1784.

[2] Le télégramme de Madrid n°s 139-141 du même jour, non reproduit, indiquait que le Sultan, en visite à Madrid, avait souligné devant M. Clauzel sa satisfaction de son entretien de Cannes avec M. Maurice Faure. (Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 73, note.) Le Sultan devait rencontrer le général Franco, pour la signature de conventions. Si la question méditerranéenne était évoquée entre les deux chefs d'État, ce ne serait pas pour discuter d'un pacte liant les puissances riveraines mais pour exprimer le vœu, en termes généraux, de contacts plus fréquents entre ces derniers. Le voyage de Mohammed V avait surtout pour but d'affirmer la présence du Maroc en tant que puissance indépendante et souveraine en Méditerranée.

[3] Devant la Commission politique, le 4 février, M. Pineau avait souligné les raisons pour lesquelles les autorités françaises avaient fait atterrir à Alger l'avion transportant les chefs F.L.N. : il s'agissait d'un avion portant une immatriculation française, ayant à son bord un équipage français. À ces raisons juridiques s'ajoutaient des raisons d'ordre public : quatre des cinq rebelles avaient fait l'objet de graves condamnations (*Le Monde* du 6 février 1957, p. 3).

[4] Sur cette intervention, voir ci-dessus le n° 121 (note).

[5] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 42 (note), 73, 92, 108, 112; ci-après les n°s 129, 192.

les émissaires échangés entre lui-même et le Prince régent, que l'importance et la nature de l'arsenal trouvé chez l'amel du Tafilalet rendaient très probable la connivence, dans la tentative de rébellion, de chefs militaires français.

Il a mentionné l'existence d'un grand nombre de mitrailleuses, « ainsi que de grenades provenant de stocks de l'armée française ».

Il a rejeté comme insoutenable, logiquement et pratiquement, l'hypothèse suivant laquelle il s'agirait de matériel provenant des rebelles algériens ou intercepté par l'amel sur les convois acheminant la contrebande vers la frontière algérienne. Il paraît convaincu que des Français ont été mêlés au complot, mais il se réjouit que la preuve ait été rapidement faite de la vanité de tentatives de cette nature.

À la réception offerte dimanche en fin d'après-midi par l'ambassadeur du Maroc, la présence d'un représentant du F.L.N. algérien a été notée.

Il s'agit de Tewfik Madani, arrivé du Caire en compagnie d'autres membres du comité directeur du F.L.N. Ceux-ci sont venus à Madrid pour avoir, avec le sultan du Maroc et le roi d'Arabie [1], des contacts qui ne leur seront sûrement pas refusés.

124

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1167 à 1169 [2]. *Washington, 11 février 1957, 21 h. 30.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 12, 3 h. 30.)

On est très préoccupé au département d'État du refus opposé par le gouvernement israélien aux demandes instantes des États-Unis d'évacuer Gaza et Charm el-Cheikh [3] en conformité avec les résolutions des Nations Unies [4].

On estime toutefois qu'il existe un fondement aux demandes israéliennes, et surtout on voudrait éviter d'avoir à se prononcer sur les sanctions contre Israël. Nombre de sénateurs et de représentants se sont déjà élevés contre cette éventualité. Mais, d'autre part, M. Dulles est très

(1) Qui passait par Madrid retour des États-Unis et acceptait une invitation au Maroc pour la semaine suivante.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 445-447) et New York (n°s 420-422).

(3) Dans la nuit du 3 au 4 février, un communiqué avait fait connaître la décision prise par le gouvenement israélien de s'en tenir à la politique définie par le Parlement le 23 janvier : l'évacuation de Charm el-Cheikh ne pouvait être acceptée que sous certaines conditions et garanties, notamment si cessaient les actes d'hostilité de l'Égypte. Le 8 février, l'ambassadeur d'Israël, Abba Eban, avait exposé, au sous-secrétaire d'État adjoint, Robert Murphy, les raisons de l'attitude de son pays.

(4) Sur ces résolutions, du 2 février, voir ci-après le n° 150.

sensible aux inconvénients graves qui résulteraient pour sa politique arabe d'un vote aux Nations Unies, par lequel il se désolidariserait de ces pays auprès desquels il a engagé un effort de séduction dont la manifestation principale a été la visite à Washington du roi Séoud. Aussi, le secrétaire d'État et ses services s'emploient-ils à retarder la reprise du débat à l'Assemblée générale. M. Dulles a, de nouveau, reçu ce matin, 11 février, M. Eban et a eu avec lui un entretien d'une heure. D'après les services du département d'État, le secrétaire d'État a renouvelé auprès de l'ambassadeur d'Israël l'appel de M. Eisenhower auprès de M. Ben Gourion [1]. Il aurait toutefois ajouté que les États-Unis et aussi un assez grand nombre des états qui avaient voté les résolutions demandant le retrait immédiat des troupes israéliennes comprenaient la position d'Israël et étaient bien disposés au sujet des garanties que demande le gouvernement de Tel Aviv. Il aurait en quelque sorte demandé au gouvernement d'Israël de faire confiance aux États-Unis et aurait précisé dans une certaine mesure les moyens par lesquels il envisageait d'obtenir satisfaction au moins partielle aux demandes israéliennes. Il aurait enfin insisté sur les dangers pour Israël d'une intransigeance totale qui risquerait de décourager les sympathies que, quoi qu'elle en pense et malgré les votes, la délégation israélienne aux Nations Unies avait réussi à s'assurer. J'ai appris, d'autre part et de source confidentielle, que l'ambassadeur des États-Unis au Caire avait reçu instructions d'intervenir auprès de Nasser en vue d'obtenir de celui-ci des assurances propres à faciliter la solution de ce difficile problème.

125

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1176 à 1178 [2]. *Washington, 11 février 1957, 23 h. 15.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 12, 5 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1167 [3].

L'ambassadeur d'Israël m'a fait communiquer le 11 février, dans l'après-midi, l'aide-mémoire que M. Dulles lui a remis au cours de leur conversation du même jour. J'en adresse le texte au Département par le télégramme suivant [4].

(1) Message remis par l'ambassadeur des États-Unis à Tel Aviv, le 6 février. En fait, ce document n'apportait rien de nouveau. Washington continuant à exiger un retrait total préalable à tout examen des moyens susceptibles de fournir à Israël la garantie réclamée.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 448-450) et New York (n°s 423-425).

(3) Du même jour reproduit ci-dessus sous le n° 124.

(4) Du même jour, non reproduit, le présent télégramme ayant paru analyser suffisamment ledit aide-mémoire.

D'après des indications complémentaires fournies par le conseiller de l'ambassade d'Israël à l'un de mes collaborateurs, l'entretien s'est déroulé dans une atmosphère détendue. En ce qui concerne Akaba, le secrétaire d'État aurait indiqué à M. Eban que son objectif était d'obtenir qu'une nouvelle résolution des Nations Unies prévoie l'entrée des troupes de l'U.N.E.F. à Charm el-Cheikh aussitôt après l'évacuation des Israéliens et leur maintien jusqu'à un règlement définitif, ce maintien n'étant pas soumis au bon vouloir du gouvernement du Caire. M. Dulles souhaiterait également que la résolution précise que la navigation doit être libre dans le golfe d'Akaba et à travers le détroit de Tiran. Si ce dernier point ne pouvait recueillir la majorité des deux tiers à l'Assemblée, le secrétaire d'État envisagerait une série de déclarations unilatérales dans ce sens faites par les puissances maritimes, au premier rang desquelles viendraient les États-Unis. En ce qui concerne Gaza et bien que ce point n'ait pas été très clair dans la conversation entre M. Eisenhower et M. Dulles, l'ambassadeur d'Israël a compris que le secrétaire d'État envisageait une formule selon laquelle les forces israéliennes seraient remplacées par les forces des Nations Unies sans que dans un premier temps, aucune modification ne soit apportée à l'administration de la zone. D'après son collaborateur, M. Eban estime qu'un grand pas en avant a été marqué par le secrétaire d'État et il télégraphie en ce sens à son gouvernement.

Je note que les assurances recueillies oralement par M. Eban vont plus loin sur plusieurs points que celles qui sont contenues dans l'aide-mémoire américain.

126

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 620 à 639. Priorité. *Moscou, 12 février 1957, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

1° Dans la ligne traditionnelle et continue de l'anticolonialisme, la note soviétique du 11 février [1] constitue, avant tout, une riposte à la

[1] Sur cette note, voir ci-dessus le n° 122.

« doctrine Eisenhower »[1], complétée par la mise sur pied de détachements atomiques destinés aux bases américaines à l'étranger. Elle a fait suite à la dépêche Tass du 13 janvier[2] et en reprend le thème le plus gros de menaces pour les rapports économiques entre l'Occident et les pays du Proche-Orient. Mais elle reprend également, en l'adaptant aux changements profonds provoqués par l'affaire de Suez et en faisant sentir les atouts que l'U.R.S.S. s'est procurés depuis lors, l'idée maîtresse dont s'inspirait la note du 17 avril[3]. Elle tend, comme cette note, à un règlement entre les grandes puissances des problèmes du Proche et du Moyen-Orient qui reconnaîtrait les intérêts de l'U.R.S.S. dans cette partie du monde et mettrait fin à la position privilégiée que les puissances occidentales y avaient longtemps occupée. La déclaration commune proposée entre les quatre puissances se substituerait ainsi à la déclaration tripartite de 1950[4] et marquerait le début d'une ère nouvelle.

2° Bien que le ton de la note du 11 février soit modéré, l'anticolonialisme en forme la toile de fond. Les décisions de la conférence de Bandoung sont expressément invoquées. Le gouvernement soviétique se prononce à nouveau pour l'indépendance complète — politique et économique — des peuples de cette région. Il laisse entendre qu'il n'est pas opposé à ce que des groupements s'effectuent entre ces pays, pourvu qu'aucune grande puissance n'y participe. La Ligue arabe se trouve ainsi justifiée. Indirectement, l'U.R.S.S. laisse entendre qu'elle ne verrait pas, en ce qui la concerne, d'inconvénients à ce qu'un tel groupement s'élargisse. Les tendances égyptiennes et syriennes au panarabisme se trouvent ainsi encouragées indirectement.

L'arrangement d'ensemble dont les bases sont esquissées dans la déclaration commune proposée par le gouvernement soviétique est manifestement destiné à faire échec à la nouvelle politique américaine au Proche-Orient sur le plan politique et militaire comme sur le plan économique.

Il implique, en premier lieu, la renonciation aux accords comme le pacte de Bagdad; sur ce point, les prétentions soviétiques avaient déjà été nettement formulées par MM. Boulganine et Khrouchtchev au cours de leur visite à Londres au printemps de 1956[5]. L'arrangement envi-

(1) D'autant plus que, le même jour, le gouvernement soviétique adressait une autre note au président de l'assemblée générale des Nations Unies pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour la question de la menace contre la paix que constituait la doctrine Eisenhower sur le Proche-Orient (sur cette doctrine, voir ci-dessus le n° 18). L'Assemblée devait refuser le 15 février de mettre à l'ordre du jour la plainte soviétique qui visait aussi des mesures soi-disant prises pour préparer la guerre atomique.

(2) D'après cette déclaration, la doctrine Eisenhower, « programme impérialiste du colonialisme, prouv(ait) que les dirigeants américains n'(avaient) pas tiré les conclusions qui s'imposaient de l'échec de l'agression contre l'Égypte et cherch(aient) à reprendre la politique basée sur une position de force qui a(vait) fait faillite, *Le Monde* du 15 janvier, p. 2).

(3) 1956. Sur la déclaration soviétique du 17 avril 1956 concernant le Proche-Orient, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 256 (note), 394 (note).

(4) Déclaration qui visait au maintien du *statu quo* et de l'équilibre au Moyen-Orient.

(5) Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

sagé du côté soviétique comporterait en même temps la liquidation des bases et le retrait de toutes les forces étrangères et il exclurait d'avance toute action unilatérale. L'aide économique envisagée par les États-Unis est elle-même présentée comme liée à des conditions politiques et unilatérales incompatibles avec l'indépendance des états. L'acceptation des principes proposés signifierait la négation même de la doctrine Eisenhower.

3° En proposant d'arrêter entre les quatre puissances les principes d'une politique commune au Proche-Orient, les dirigeants soviétiques attaquent le front occidental, au point qu'ils ont tout lieu de considérer comme le plus faible. Ils savent très bien que les puissances occidentales n'ont jamais pu se mettre d'accord sur une politique commune dans cette région. Les événements de novembre ont accentué les discordes au point que des officiels américains ont proclamé leur intention bien arrêtée de renoncer dans cette partie du monde à toute collaboration avec la France et la Grande-Bretagne. En outre, il n'a pu échapper à Moscou que depuis l'expédition franco-britannique en Égypte, Washington se comporte comme si la constellation des « trois Grands » avait définitivement disparu.

À cet égard, il entre beaucoup d'habileté et pas mal de perfidie dans la proposition soviétique. Le gouvernement de Moscou suggère de réformer le collège des quatre grandes puissances, principalement responsables du maintien de la paix, estimant que dans la conjoncture actuelle, une telle proposition est de nature à flatter l'amour-propre des Anglais et des Français. En outre, il propose aux quatre puissances d'arrêter les principes d'une attitude commune, alors qu'il sait parfaitement que de graves divergences de vues s'opposent encore à la réalisation d'un accord entre les Trois, tandis que certaines attitudes maladroites ou certaines paroles malheureuses ont pu semer ou attirer les ressentiments et les méfiances au sein du monde occidental.

4° Le gouvernement soviétique a pleinement conscience des atouts dont il dispose. Il sait les difficultés que provoque dès maintenant la fermeture du Canal et le trouble profond qu'elle causerait à la longue à l'économie de la France et de la Grande-Bretagne et même de toute l'Europe occidentale. Il y a malheureusement tout lieu de penser que, quels que soient les efforts de la diplomatie américaine, Nasser est à ce point engagé du côté soviétique pour que la libre navigation sur le Canal ne puisse être rétablie sans le consentement de Moscou. Ce matin même, M. Chepilov a évoqué les difficultés auxquelles la France et la Grande-Bretagne devaient faire face et a rappelé en particulier qu'en 1955, 35 % des importations françaises avaient emprunté le Canal [1].

5° Dans le duel que se livrent Washington et Moscou pour gagner les faveurs du monde arabe, le gouvernement soviétique attache le plus grand prix à démontrer que les États-Unis cherchent à reprendre à leur

[1] Sur le discours prononcé le 12 février par le ministre soviétique des Affaires étrangères devant le Soviet suprême, voir ci-après le n° 132.

compte les positions « colonialistes » perdues par la France et la Grande-Bretagne et à dissiper ce que M. Chepilov appelle « le mythe de l'anticolonialisme américain ». Un rejet pur et simple de la proposition soviétique par les États-Unis favoriserait cette campagne.

6° Les propositions soviétiques ne répondent pas seulement à une idée de manœuvre destinée à faire impression sur le monde arabe et à embarrasser les Occidentaux. Elles procèdent également de l'inquiétude profonde qu'ont provoquée parmi les dirigeants de l'U.R.S.S. l'élaboration de la nouvelle politique américaine au Proche-Orient et l'annonce de la création de détachements atomiques.

Cette inquiétude m'a été exprimée tour à tour par MM. Boulganine et Khrouchtchev. Ce dernier m'a déclaré que « tout cela pouvait conduire à la guerre ». Il est certain que la doctrine Eisenhower et la mise sur pied d'unités atomiques a renforcé ici le complexe d'encerclement nucléaire.

7° Le gouvernement soviétique comprend fort bien que les positions qu'il s'est assurées au Proche-Orient, notamment au Caire et à Damas, ne comportent pas que des avantages. Il ne peut ignorer que certains princes arabes commencent à s'inquiéter sérieusement de l'emprise soviétique et de l'infiltration communiste dans des pays voisins.

En outre, il ne saurait lui échapper que l'Occident dans son ensemble ne saurait accepter la perte définitive de ses positions dans une zone d'une telle importance économique et stratégique et que M. Chepilov lui-même a qualifiée de « compliquée et nerveuse ». Moscou peut donc être amené à souhaiter une négociation dans laquelle il profiterait de ses avantages actuels et peut-être éphémères pour obtenir des contreparties substantielles.

À cet égard, la note soviétique du 11 février rentre dans le cadre de l'action de grande envergure actuellement déployée par le Kremlin pour relancer la politique de détente et de coexistence pacifique, profondément troublée par les événements de novembre, l'un des objectifs poursuivis étant d'obtenir l'acceptation par le monde occidental du fait accompli en Hongrie et de la doctrine élaborée pour justifier l'intervention soviétique dans les « pays du camp socialiste ».

8° Certaines des propositions avancées par le gouvernement soviétique dans sa note du 11 février, notamment celles qui concernent l'embargo sur les armes et une coopération économique pour l'aide aux pays sous-développés, sont, en soi, valables. Moscou n'ignore pas qu'elles ont, naguère, retenu l'attention de certains gouvernements occidentaux.

9° Étant donné les positions que l'U.R.S.S. occupe désormais dans la région du Proche et du Moyen-Orient, l'influence considérable et peut-être prédominante qu'elle exerce au Caire comme à Damas, en raison, d'autre part, des préoccupations de propagande et politiques auxquelles répond la note du 11 février, il ne semble pas que l'on puisse, sans risques ou inconvénients graves, adopter, à l'égard de ce document, une attitude négative.

Force est de constater, cependant, que les propositions soviétiques n'ont pas été formulées de façon à encourager les puissances occiden-

tales à se prêter à une négociation. On voit tout ce que l'U.R.S.S. demande, on n'aperçoit guère ce qu'elle offre de concret. En outre, la note du 11 février présente une grave lacune sur laquelle il conviendrait, à mon sens, d'attirer l'attention du gouvernement soviétique.

Celui-ci se prétend inspiré par le souci de rétablir et de consolider la paix au Proche et au Moyen-Orient. Or, la note soviétique passe sous silence les deux grands conflits qui troublent cette partie du monde : à savoir l'affaire de Suez et la question palestinienne. Il semble que le gouvernement soviétique pourrait être, dans une première phase, invité à préciser sa position sur ces deux problèmes. M. Chepilov a reconnu ce matin, au Soviet suprême, que le premier, celui de Suez, présentait un caractère d'urgence tout particulier; les réponses que ferait le gouvernement soviétique fourniraient un élément d'appréciation sur la sincérité de son désir de voir régner la paix et la sécurité au Proche et au Moyen-Orient et de favoriser le développement des rapports économiques entre cette zone et le reste du monde.

127

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 419 à 423. *Bonn, 12 février 1957, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Une semaine avant la réunion des ministres des Affaires étrangères [1], un mouvement se dessine ici, qui témoigne de certaines réserves à l'égard du Marché commun et qui tend à présenter cette institution comme acceptable seulement si elle est assortie de la zone de libre échange.

Certains milieux d'affaires sont à la tête du mouvement, mais paraissent trouver quelque appui au ministère de l'Économie. J'ai déjà signalé l'évolution qui se manifestait à la Fédération de l'industrie (Ma lettre n° 231 du 8 février) [2]. Le même jour, la Chambre du commerce et de l'industrie de Düsseldorf prenait une résolution invitant le

[1] Des six pays de la C.E.C.A., à Paris, les 19-20 février. En réalité, la Conférence se réunit à l'échelon des chefs de gouvernement assistés de leurs ministres des Affaires étrangères, pour traiter du problème de l'inclusion dans le Marché commun des territoires d'outre-mer.

[2] Non reproduite, qui faisait état du moindre intérêt des industriels allemands pour le Marché commun, dès lors que le projet de traité était assorti des garanties exigées par la France, notamment en ce qui concernait les taxes à l'importation, l'harmonisation des charges sociales et les investissements publics dans les territoires d'outre-mer. Les industriels d'outre-Rhin craignaient aussi, en achetant par priorité des produits agricoles français, de perdre ailleurs leur clientèle d'acheteurs. Enfin, ils étaient hostiles à la position française en matière de cartels, position qui soutenait le principe de l'interdiction générale desdits cartels.

gouvernement à faire en sorte que Marché commun et zone de libre échange soient réalisés simultanément. Le lendemain, dans le *Handelsblatt,* M. Herbert Gross, qui a été en 1953 le rédacteur d'un ouvrage de M. Erhard, prenait position dans le même sens, et le porte-parole habituel du ministère de l'Économie expliquait, sur une page entière, que la zone de libre échange était « l'anneau extérieur indispensable au Marché commun ». Le 8 février également, selon l'agence D.P.A., un porte-parole aurait déclaré devant la presse que, de l'avis du gouvernement fédéral, le Marché commun et la zone de libre échange devaient être créés simultanément à la date du 1er janvier 1958. Le 9 février, la *Bonner Rundschau,* journal gouvernemental, n'avait pas lieu d'être satisfait du tour pris par les discussions de Bruxelles et que M. Erhard, pour sa part, considérait la zone de libre échange comme une sauvegarde indispensable pour le Marché commun.

À l'*Auswärtiges Amt,* les fonctionnaires, interrogés sur la portée qu'il fallait attribuer à l'information D.P.A., ont répondu qu'il s'agissait d'un non-sens. Il est possible, cependant, que la campagne dont il s'agit ait obtenu un certain soutien au ministère de l'Économie, à l'insu du ministère des Affaires étrangères.

Les idées exprimées ces jours derniers correspondent assez bien, en tout cas, aux considérations souvent développées par le professeur Erhard selon lesquelles l'Allemagne, très engagée dans le commerce mondial, ne devrait pas se lier trop exclusivement à l'Europe des Six. Les milieux d'affaires, pour leur part, semblent redouter ce que le Marché commun pourrait comporter d'autoritaire et d'organisé, en matière de tarifs extérieurs, de marchés agricoles et d'investissements outre-mer par exemple. Ils marquent, par contraste, leur préférence pour la formule, supposée plus souple, de la zone de libre échange.

Rien ne me donne à penser, néanmoins, que le gouvernement fédéral ait modifié sa ferme volonté de faire aboutir, aussitôt que possible, la négociation et la ratification de l'accord sur le Marché commun.

128

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
À M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 1039 à 1045. *Rabat, 13 février 1957, 8 h. 40.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 8 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1031 [1].

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec le prince Moulay Hassan, les points suivants ont été évoqués.

1° J'ai signalé au Prince l'effet très fâcheux produit en France sur les milieux politiques et l'opinion par les déclarations faites devant les Nations Unies par M. Ben Aboud en ce qui concerne la question d'Algérie [2]. Je lui ai rappelé les représentations formulées tant à Paris qu'à Rabat par le gouvernement français auprès du gouvernement marocain, en exprimant le regret que le Maroc n'eût pas saisi l'occasion d'affirmer ses liens d'amitié avec la France, en dégageant ce que le plan français comportait de constructif.

Sans contester mes arguments, le Prince a répondu que, le débat étant vraisemblablement condamné à s'enliser à New York, le délégué marocain avait préféré s'orienter vers une sorte d'exposé philosophique et moral sur l'évolution du colonialisme.

En fait, je sais, par les confidences de certains ministres marocains, que les principaux membres du Cabinet ont jugé fort mauvais ledit exposé. Il est caractéristique, à cet égard, de constater les efforts de Radio Maroc (chaîne arabe) et *El Alam,* pour convaincre leurs auditeurs

[1] Le télégramme n°s 1031-1035, du 11 février, non reproduit, relatait l'entretien qu'avait eu le jour même le chargé d'affaires de France avec le Prince héritier. Il avait été question de la prochaine visite au Maroc du roi Séoud d'Arabie, visite qui flattait les Marocains et contribuait à renforcer l'impression que le Sultan entendait saisir l'initiative diplomatique en Afrique du Nord aux dépens de M. Bourguiba.

[2] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 121 (note). M. Lalouette avait fait part au président Bekkaï de la « profonde déception » causée par ces déclarations, qui soulevaient de vives réactions dans l'opinion française, à un moment où l'on s'efforçait à Rabat de hâter la reprise de relations normales entre les deux pays. Il avait renouvelé ses représentations auprès de M. Boucetta, qui avait confirmé que des consignes de modération avaient été données à la délégation chérifienne et que les grandes lignes de son discours avaient été dictées de Rabat à M. Ben Aboud; l'opinion française devait considérer surtout l'esprit général de l'intervention marocaine (télégramme de Rabat n°s 974-978 du 7 février, non publié). Conformément à des instructions reçues de Paris, M. Lalouette réitérait sa démarche le matin du 8 auprès de M. Boucetta (télégramme n° 980, du 8 février, non retenu).

et lecteurs que l'intervention du Dr Ben Aboud a connu un réel succès auprès de nombreuses délégations étrangères.

2° Le Prince a parlé alors de l'Algérie. Il m'a fait part des profondes préoccupations qu'il éprouve personnellement du développement actuel de la situation, et que j'ai déjà relatées (mon télégramme n° 960)[1]. Il appréhende de voir surgir un Ho Chi Minh, champion d'une République algérienne progressiste et laïque, soutenu secrètement par les éléments qui, à Tunis, préconisent l'abolition du pouvoir beylical et la séparation de la Mosquée et de l'État *(sic)*.

Ces tendances ne peuvent laisser indifférent un Maroc royaliste et religieux. Il convient que, de son côté, la France prenne conscience des périls que comporte une telle évolution, qu'elle agisse sans tarder pour arrêter, avec les hostilités, la décomposition totale des populations musulmanes d'Algérie. À entendre mon interlocuteur, Paris a eu le tort d'emprisonner le 22 octobre dernier les chefs insurgés qui pouvaient maintenir un certain ordre dans ces populations et être, le moment venu, des interlocuteurs valables.

3° À ce propos, le Prince m'a indiqué qu'il n'avait pas encore eu le temps d'étudier d'une manière approfondie les suggestions françaises quant à la composition et à la compétence de la Commission d'enquête et de conciliation (ou plutôt, dit-il, de réconciliation), qui serait chargée de faire la lumière sur les conditions de l'arraisonnement de l'avion *F. OAVB*[2].

Selon lui, une certaine souplesse devrait être laissée au fonctionnement de cette commission. L'essentiel est de dépasser le point mort actuel, de préparer le dialogue qui permettra de surmonter cet obstacle hérissé d'épines.

4° Le « pacte méditerranéen »[3] n'est encore qu'à l'état d'avant-projet. S'il se précise, il fraiera la voie à la création de cette Eurafrique dont la France se fait précisément le protagoniste.

C'est dans le cadre de l'Eurafrique que les rapports particuliers de la France et du Maghreb pourront trouver leur épanouissement. D'un autre côté, s'il peut s'appuyer sur l'accord méditerranéen, le Maroc aura la possibilité d'entrer dans l'O.T.A.N. « par la grande porte ».

5° Le Prince s'est félicité de la reprise des négociations franco-marocaines[4]. Il a manifesté un grand intérêt pour la convention de coopération administrative et technique et m'a assuré qu'il interviendrait auprès des ministres compétents pour que rien ne soit négligé sur le plan psychologique afin d'en faciliter l'application.

En ce qui concerne le projet français de convention d'établissement, le Régent m'a dit qu'il l'avait étudié avec le Conseil des ministres. Le projet actuel serait aux yeux du gouvernement marocain trop vaste et trop

(1) Du 6 février, ci-dessus reproduit sous le n° 112.
(2) Sur cette affaire, voir *DDF*, 1956-III, nos 249, 324, 328; ci-dessus les nos 16, 67.
(3) Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 105 (et note).
(4) Stoppées depuis octobre, elles avaient repris au début de janvier.

ambitieux. Il serait préférable d'en conserver uniquement les dispositions essentielles et d'en distraire celles qui pourraient utilement faire l'objet d'accords séparés, telles les dispositions intéressant la circulation des personnes entre les deux pays.

Je reviendrai sur ce point.

6° Le prince Moulay Hassan a abordé également l'affaire du Tafilalet.

Je rends compte de ses propos dans un télégramme séparé [1].

L'entretien a gardé un tour confiant et amical. Conscient de la réussite qu'a été sa régence, le Prince a parlé d'un ton assuré, mais le caractère brillant des allocutions et des images qu'il excelle à trouver dissimule mal, notamment en ce qui concerne le « pacte méditerranéen », le vague des conceptions.

129

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1046 à 1050. *Rabat, 13 février 1957, 9 h.*
Très urgent. Secret. Réservé.
(*Reçu :* 9 h. 10.)

Pour M. Maurice Faure.

Je me réfère à mon télégramme n° 1039 [2]. Sur l'affaire du Tafilalet, le Prince n'a rien dit de plus que ce qu'il avait déjà indiqué précédemment et que j'ai rapporté dans mon télégramme n° 960 [3].

Il m'a avoué que la crise avait menacé d'être très grave et que, sans d'abondantes chutes de neige qui avaient pratiquement coupé la circulation, le Rif se serait sans doute joint au mouvement d'Addi Ou Bihi.

Le Régent m'a répété qu'il n'y avait pas de dossier de l'affaire. À la demande du Sultan, il avait consigné lui-même par écrit les interrogatoires (y compris celui d'Addi Ou Bihi) auxquels il avait personnellement procédé, ainsi que les présomptions qui laissaient soupçonner une ingérence étrangère.

Ces présomptions, il appartenait au Souverain de les étudier, de les peser et d'en user, le cas échéant. Le Prince est convaincu que, le moment venu, le Sultan traitera cette question avec le gouvernement français « sans se départir de la discrétion qui sera jugée nécessaire ». Il

(1) Il s'agit du télégramme n°s 1046-1050, du même jour, ci-après reproduit sous le n° 129.
(2) Du même jour, ci-dessus publié sous le n° 128.
(3) Du 6 février, ci-dessus reproduit sous le n° 112.

a cependant affirmé que ces présomptions étaient assez précises pour peser « lourdement » lorsque s'ouvriraient les négociations sur le statut de l'armée française au Maroc.

J'ai répondu que, du côté français, il était difficile de voir en quoi consistaient ces présomptions et que le général Cogny, pour sa part, ne pouvait concevoir les fondements d'une telle suspicion, alors qu'il avait lui-même donné des instructions pour ravitailler en vivres et en munitions certaines des unités royales progressant dans le Tafilalet.

Sans poursuivre la discussion, le Prince m'a demandé, comme l'avaient fait le président Bekkaï et M. M'Hammedi à l'occasion de notre entretien du 7 février [1], si le temps n'était pas venu de définir d'une manière plus exacte le statut des forces françaises stationnées au Maroc. J'ai répliqué que le gouvernement marocain connaissait les trois éléments — surveillance de la frontière algéro-marocaine, sécurité des Français établis dans le pays, agitation aux confins de la Mauritanie — qui déterminaient les missions de nos troupes. Au surplus, le protocole du 2 mars [2] ne pourrait être modifié sur ce point que par l'intervention de la convention de défense commune.

Quant à l'agitation sur les confins de la Mauritanie, j'ai exprimé très vivement la crainte qu'elle fût entreprise artificiellement par la propagande d'un Allal el Fassi et par les activités d'un Horma Ould Babana, auxquels se joignaient les bandes non contrôlées de l'Armée de libération. J'ai, dans le sens de votre télégramme n° 751 [3], insisté sur le prix que le gouvernement français attachait à voir s'apaiser cette campagne au moment où il se disposait à envisager la réunion de la Commission qui serait chargée de la délimitation des frontières et à proposer au Maroc de participer à la mise en valeur des régions sahariennes.

Je reprendrai ces deux dernières questions avec M. Balafrej dès son retour à Rabat [4].

[1] Il s'agit vraisemblablement de l'entretien rapporté par le télégramme n^os^1014-1022, du 9 février, analysé ci-après sous le n° 166 (et note). Le télégramme en question relatait les assurances fournies par les interlocuteurs de M. Lalouette concernant les rebelles algériens se réfugiant au Maroc; il ne faisait pas état de la question posée par les Marocains sur le statut des forces françaises.

[2] 1956.

[3] Non reproduit, ce télégramme, adressé à Rabat le 9 février, concernait en réalité la protestation de M. Maurice Faure auprès du chargé d'affaires marocain à Paris au sujet de « l'inadmissible » discours du délégué marocain à l'O.N.U. Sans doute faut-il lire plutôt : n° 752. (Ce télégramme, du 9 février, est ci-dessus publié sous le n° 118).

[4] Un télégramme n°s 1189-1192 du 16 février, non retenu, indiquait que les ministres de la Défense nationale et de l'Intérieur, MM. Zeghari et M'Hammadi, avaient repris devant le chargé d'affaires les thèmes déjà développés sur l'armée française et rapportés par le télégramme n°s 1046-1050. À M. Balafrej, qui rappelait avoir remis le 18 janvier une note relative à la reprise des conversations sur les questions militaires (voir ci-après le n° 153, note), M. Lalouette avait répondu en réitérant ce qu'il avait dit au Prince héritier.

130

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 640 à 646. *Moscou, 13 février 1957, 8 h. 40.*

(*Reçu :* 9 h. 40.)

La lettre adressée le 5 février par M. Boulganine au chancelier Adenauer [1] a été publiée aujourd'hui à Moscou. Elle frappe surtout par son ton amical qui rappelle celui des premiers messages au président Eisenhower et contraste avec celui de la note adressée le 22 octobre dernier à la République fédérale [2]. L'envoi de ce document fait partie de ces initiatives d'allure raisonnable et conciliante que l'U.R.S.S. multiplie aujourd'hui pour faire oublier son intervention en Hongrie.

1° La lettre tend, plus nettement encore que par le passé, à encourager en Allemagne occidentale les tendances des milieux industriels qui souhaitent développer au maximum les échanges économiques avec

[1] En fait, le message fut remis le 8 février par l'ambassadeur d'U.R.S.S. au Chancelier fédéral. Le maréchal Boulganine s'y déclarait préoccupé de l'action des « forces qui... veulent pousser la République fédérale dans la voie dangereuse des aventures militaires », l'utiliser « dans une guerre d'agression pour des intérêts étrangers au peuple allemand » « Un tournant décisif, conduisant de la méfiance mutuelle, et même d'une certaine hostilité, à la confiance et à l'amitié » était nécessaire dans les rapports entre les deux pays, et notamment sous la forme de relations économiques. Le problème de l'unification allemande était abordé, mais ce n'était que par le rapprochement entre les deux Allemagnes que pourrait en être trouvée la solution, alors que la remilitarisation de la R.F.A. en éloignait. Le maréchal Boulganine préconisait des pourparlers sur des questions venues à maturité : accroissement des échanges commerciaux, coopération culturelle, scientifique et technique, convention consulaire pour définir les droits des parties quant à la défense de leurs ressortissants. Bonn était également invité à discuter des principaux problèmes internationaux, tels que le désarmement et la garantie de la sécurité en Europe.

Pour un texte complet du message, voir les *Articles et documents* de La Documentation française, n° 0472, 21 février 1957.

[2] Un mémorandum de la R.F.A. du 2 septembre 1956 sur la réunification (cf. Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S. (1956-1957)*, La Documentation française, 1958, p. 12-19) reconnaissait la nécessité des garanties de sécurité que pouvait réclamer l'U.R.S.S. en échange d'élections libres en Allemagne de l'Est, mais critiquait le caractère peu démocratique de la R.D.A. Les gouvernements français, américain et britannique soutenaient le point de vue de Bonn dans des notes adressées à Moscou (*Échanges* ..., p. 21; *D.D.F.*, 1956-II, n° 253). Le 22 octobre, le gouvernement soviétique répondait au mémorandum ouest-allemand. Cette réponse reprenait mot pour mot les accusations classiques sur la politique de réarmement de la R.F.A. et sur l'Alliance atlantique. Il incombait aux deux Allemagnes de se mettre d'accord entre elles pour la réunification (or, le gouvernement de Bonn ne voulait pas entrer directement en relations avec celui de Pankow, qu'il ne reconnaissait pas). La note dissociait une fois de plus le problème de la réunification allemande de celui de la sécurité européenne : la seule suggestion à retenir était celle de l'établissement d'une zone démilitarisée entre les deux blocs et l'éventualité de pactes de non-agression avec les pays de l'Europe de l'Est. (Pour le texte de la note soviétique du 22 octobre, voir *Échanges* ..., p. 22-25).

l'U.R.S.S. et qui ne sont guère pressés de constituer une industrie d'armement. Les difficultés actuelles de l'U.R.S.S. la poussent en outre à accroître très sensiblement son commerce avec les puissances occidentales, et notamment ses importations d'acier et de machines. À cet égard, la République fédérale est un partenaire particulièrement intéressant.

2° Le message du 5 février ne s'adresse pas seulement aux milieux d'affaires. Une grande partie de l'opinion allemande risque d'être sensible aux promesses de paix, de bonne entente et d'échanges fructueux avec l'U.R.S.S., et particulièrement à l'allusion faite à la possibilité de régler le problème des prisonniers par la conclusion d'une convention consulaire.

Enfin, on cherche à provoquer des réflexes d'égoïsme national en affirmant, comme l'a fait récemment encore M. Molotov (qui ne paraissait pas gêné par le précédent de 1939), que certains attendent que la République fédérale tire les marrons du feu pour eux. Cet argument n'a d'ailleurs pas empêché le même Molotov de me dire récemment que la France organisait l'Europe au profit de l'Allemagne qui se retournerait un jour contre les Français.

3° À quelques mois de l'ouverture de la campagne électorale en Allemagne occidentale, il est significatif que l'U.R.S.S. retire aux adversaires sociaux-démocrates du Chancelier l'argument selon lequel le gouvernement actuel de Bonn ne serait pas tenu par Moscou pour un interlocuteur valable. On cherche à flatter l'amour-propre du Chancelier en lui rappelant que « dans le passé, les hommes d'État les plus clairvoyants de l'Allemagne ont accordé une grande importance au resserrement des liens entre l'Allemagne et la Russie ». Malgré les préventions dont Moscou a fait preuve jusqu'ici à l'égard du Chancelier, on peut se demander si l'évolution de la Pologne depuis octobre ne conduit pas Moscou à s'interroger sur les inconvénients que pourrait offrir une situation où M. Gomulka aurait pour interlocuteur à Bonn un gouvernement socialiste.

Quelle que soit la volonté de séduire l'opinion publique allemande qui apparaisse dans la lettre de M. Boulganine, l'efficacité de cette nouvelle tentative demeure limitée du fait que, comme tous les documents antérieurs, celui-ci maintient intégralement la thèse soviétique au sujet de la réunification : l'Allemagne réunifiée devra être « démocratique », et la réunification devra être négociée entre les gouvernements de Bonn et de Pankow considérés comme souverains et égaux.

131

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 1689 à 1692 [1]. *Paris, 13 février 1957, 14 h. 25.*
Priorité absolue.

Je me réfère à votre télégramme n° 1219 [2].

La note soviétique sur le Moyen-Orient [3], le discours de M. Chepilov du 12 février [4] et la lettre soviétique au président de l'assemblée des Nations Unies [5] doivent être considérés comme un ensemble définissant certaines des lignes de la politique soviétique actuelle.

La démarche auprès du président de l'Assemblée fait partie des manœuvres de propagande de l'U.R.S.S. et accentue les doutes que l'on pouvait avoir sur la sincérité des déclarations du ministre soviétique relatives à la coexistence. Il ne fait pas de doute que l'Union soviétique souhaite le retour à la politique de coexistence, mais qu'elle entend par là une politique où elle poursuit ses buts propres, en dénonçant les puissances occidentales, et spécialement les États-Unis, comme ses ennemis chaque fois que celles-ci s'y opposent, soit en Europe, soit au Proche-Orient.

Dans ces conditions, la note sur le Moyen-Orient doit être considérée avec une grande réserve et demande un examen approfondi.

Le texte de la déclaration proposée ainsi que la note qui le transmet contient une majorité d'éléments inacceptables. Tels sont en particulier les considérants relatifs au respect des principes de Bandoung par les quatre puissances et au fait que « les richesses naturelles des pays sous-développés sont la propriété inaliénable de ceux-ci ». Quant aux six principes, les deux premiers (maintien de la paix par voie de négociations et non-ingérence) sont vagues et dépourvus de portée concrète; les deux suivants ne peuvent faire l'objet d'un accord de notre part; les deux derniers au contraire paraissent mériter un certain examen.

D'une façon générale, nous estimons, ne serait-ce que pour tenir compte de l'opinion publique, qu'il convient de ne pas répondre par un

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1588-1591), Moscou (n°s 671-674) et à New York (n°s 1841-1844).

(2) Du 12 février, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France faisait savoir que le directeur d'Europe orientale du département d'État avait exprimé le désir de s'entretenir avec un de ses collaborateurs de la note soviétique.

(3) Sur cette note, voir ci-dessus les n°s 122, 126.

(4) Sur ce discours, voir ci-après le n° 132.

(5) Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 126 (note).

refus brutal. Certaines des considérations de M. Dejean dans son télégramme peuvent à cet égard être soulignées (§ 6, 7 et 8). Mais, avant de déterminer les lignes générales de notre réponse, nous souhaitons connaître les vues du gouvernement des États-Unis qui est le principal intéressé en l'occurrence.

132

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 671. *Moscou, 13 février 1957.*

(*Reçu* : 18 h. 37.)

En ce qui concerne la France, M. Chepilov, dans le discours qu'il a prononcé hier 12 février au Soviet suprême, a montré que l'affaire égyptienne avait été pour elle, comme pour l'Angleterre, une « défaite militaire, économique, morale et politique ». Les armées françaises et anglaises n'ont pu mettre l'Égypte sur les genoux, ni réaliser le but immédiat de l'agression : l'occupation intégrale de la zone du canal de Suez, ni même occuper complètement un seul point d'appui important, Port-Saïd.

D'après le ministre des Affaires étrangères soviétique, la presse des États-Unis a saisi cette occasion pour affirmer bruyamment que l'Angleterre et la France avaient cessé d'être des grandes puissances.

Les difficultés d'approvisionnement en pétrole résultant de la guerre placent la France, comme l'Angleterre, dans une plus grande dépendance à l'égard des États-Unis. Enfin, l'influence de la France comme celle de l'Angleterre est gravement compromise au Proche-Orient.

Évoquant plus loin les rivalités coloniales entre la France et l'Angleterre d'une part, les États-Unis de l'autre, en particulier au Moyen-Orient, et la pénétration américaine toujours plus grande dans cette région, M. Chepilov a déclaré que les milieux dirigeants des États-Unis ne veulent pas seulement évincer leurs rivaux. Leur but est de faire passer l'Angleterre, et par la même occasion la France, de l'état de « jeunes partenaires » à celui de « premiers vassaux ». Le recul de la France et de l'Angleterre est encore aggravé, selon lui, par les progrès de l'Allemagne occidentale qui représente déjà un rival dangereux pour ces deux pays dans certains secteurs industriels et commerciaux et qui cherche à jouer un rôle dominant dans les organisations européennes.

Quant à l'U.R.S.S., M. Chepilov a déclaré qu'elle avait avec la France et l'Angleterre « beaucoup de causes communes et d'intérêts communs ». Il existe certes des questions litigieuses, mais « rien n'empêche de cher-

cher à les résoudre par des efforts conjoints ». « Les intérêts légitimes de la France et de l'Angleterre, a assuré le ministre des Affaires étrangères soviétique, seront sûrement compris par le peuple et le gouvernement soviétiques si les gouvernements français et anglais montrent l'esprit de compréhension voulu pour les intérêts de l'Union soviétique ».

Enfin, M. Chepilov a donné le point de vue soviétique sur la question algérienne, dans un passage dont j'ai donné la traduction dans mon télégramme n° 648 [1].

133

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 807 à 814. Priorité absolue. *Londres, 13 février 1957, 18 h. 45.*
Réservé. Diffusion restreinte.

(*Reçu :* 19 h.)

M. Selwyn Lloyd vient de me donner sur les projets anglais concernant les forces affectées à la défense du continent européen les prévisions suivantes :

Les effectifs *stationnés en Allemagne,* actuellement de 77.000 hommes, seraient réduits à 50.000 hommes.

Le dispositif comprendrait :

1. Un état-major de corps d'armée;
2. Trois états-majors de division tactique;
3. Un groupement blindé à base de trois régiments blindés;
4. Cinq groupements tactiques comportant chacun un groupe d'artillerie et un régiment blindé.

En outre seraient stationnés en Angleterre un état-major de division et deux brigades supplémentaires prêts à rejoindre le territoire allemand par avion, leur équipement étant maintenu en Allemagne.

La mise en application de cette réforme serait échelonnée au cours des années 1957-1958 et harmonisée avec la progression de la constitution des forces allemandes. Aucune grande unité ne serait supprimée avant le dernier trimestre de 1957 [2].

[1] Analysé ci-dessus sous le n° 106 (note). En dépit des promesses faites par Khrouchtchev à Maurice Dejean, ambassadeur français à Moscou, l'intervention de Sobolev, représentant soviétique à la commission politique des Nations Unies, avait été peu satisfaisante pour la France. La presse soviétique avait publié les premières nouvelles du débat, donnant un résumé du mémorandum déposé par les pays afro-asiatiques, critiquant la conception du ministre des Affaires étrangères français, Christian Pineau, sur le problème algérien, citant des passages du discours du délégué syrien sur le caractère international du problème algérien (télégramme de Moscou n° 503, du 6 février, non reproduit).

[2] Le 14 février, lord Hood effectuait au Conseil de l'U.E.O. la communication prévue sur la diminution des forces britanniques du continent (télégramme de Londres n°s 847-848 du 14 février, non retenu).

Commentant ces indications, le secrétaire d'État m'a dit qu'il représenterait au Conseil allié du 26 la nécessité impérieuse pour l'Angleterre de défendre son économie et sa monnaie et, pour l'Alliance, de faire en sorte que chacun de ses membres ait une situation économique et financière saine. Il a ajouté que les réductions des dépenses militaires s'étendraient à l'ensemble des territoires où des forces britanniques se trouvent actuellement implantées.

Le gouvernement britannique s'attendait à la compréhension de ses partenaires. Au cas où un accord lui serait refusé, il en résulterait de grandes difficultés et en Angleterre un sentiment de rétraction par rapport à l'Europe.

À l'inverse, M. Selwyn Lloyd se propose, en contrepartie des réductions auxquelles le gouvernement britannique se voit contraint, de proposer des mesures d'intégration des forces de l'U.E.O. Il m'a parlé notamment de la possibilité d'aviation supersonique de l'Union et de quelque chose d'équivalent concernant les engins téléguidés. Ces idées chez lui ne sont pas nouvelles. J'ai déjà signalé il y a quelque temps son idée de faire de l'U.E.O. ce qu'il appelle une « véritable alliance ».

J'ai demandé au ministre si le plan dont il m'exposait les données avait été approuvé par le général Norstad. Il m'a répondu qu'il pensait que le commandant en chef n'avait pu prendre connaissance complète d'un plan qui avait été arrêté aujourd'hui même en fin de matinée. Officiellement consulté, il répondrait que dans la limite des effectifs demeurant disponibles, les dispositions prévues lui semblaient les meilleures.

Quant à la suite de l'opération, le gouvernement britannique ne voit pas encore très bien comment elle se développera. Il attend de la réunion du 26 un *nihil obstat* du Conseil. Le gouvernement britannique considère en effet qu'aux termes du deuxième paragraphe de l'article 6 du protocole II du traité de Bruxelles [1], il s'est seulement engagé à ne pas retirer ses forces si la majorité des Hautes parties contractantes s'y opposait. C'est donc de cette majorité qu'il escompte un acquiescement. Bien entendu, le Conseil de l'U.E.O. aura connaissance, lorsqu'il se réunira, de l'avis du général Norstad. Ce qui demeure plus incertain, c'est la conjugaison des délibérations de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. Si le Conseil de l'O.T.A.N. délibère et conclut avant le 26, tout ira bien, mais il est possible que ledit Conseil demande à poursuivre cette délibération au-delà de la réunion des ministres de l'U.E.O. Le gouvernement britannique pense qu'il se présenterait alors dans de meilleures conditions à l'O.T.A.N., s'il avait derrière lui le *nihil obstat* de l'U.E.O.

[1] Protocole du 23 octobre 1954. Ce paragraphe stipulait que la Grande-Bretagne s'engageait à ne pas retirer ses forces du continent contre le désir de la majorité des Hautes parties contractantes, qui devraient prendre leur décision en pleine connaissance du point de vue du Commandant suprême des forces en Europe. Mais il indiquait aussi qu'au cas où le maintien des forces britanniques sur le continent européen ferait peser une charge trop lourde sur les finances extérieures du Royaume-Uni, la Grande-Bretagne prierait le Conseil de l'O.T.A.N. de reconsidérer les conditions financières de ce maintien (*Année politique 1954*, p. 668).

M. Selwyn Lloyd enfin pense que le gouvernement britannique prendra l'initiative d'inviter à la réunion du 26 les ministres de la Défense nationale. Il a connaissance des intentions allemandes et néerlandaises de faire participer à la réunion le chef des départements militaires. Il estime donc que mieux vaut étendre une invitation formelle à ceux de chacun des pays membres.

Les indications qui précèdent n'ont été données aujourd'hui qu'à moi seul. Elles doivent donc être considérées comme strictement secrètes jusqu'aux séances de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. qui auront lieu demain.

Prière de communiquer d'urgence à la présidence du Conseil et au ministère de la Défense nationale [1].

134

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1084 à 1090. Très urgent. *Rabat, 13 février 1957, 22 h. 50.*

(*Reçu* : 23 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 831 [2].

Ainsi que l'annonçait mon télégramme n° 854 [3], j'ai transmis au Département, par lettre n° 457 du 8 février [4], le dossier complet

[1] Par télégramme n°s 873 à 878 du 15 février, l'ambassadeur Chauvel faisait pour le Département le point de cette question des forces britanniques en Allemagne. La Grande-Bretagne ne s'estimait liée que par les accords de Paris; seule était nécessaire et suffisante une autorisation du Conseil de l'U.E.O., sous la simple forme d'une absence d'opposition de la majorité des membres de ce Conseil. Le général Norstad avait été mis au courant et avait approuvé la structure du projet anglais. Depuis l'automne précédent où le problème avait été posé en termes généraux, l'ambassade avait, chaque fois que l'occasion s'en était présentée, fait des réserves sur tout ce qui pouvait contribuer à affaiblir militairement l'O.T.A.N. Il était très souhaitable que, pour éviter une crise des relations franco-anglaises, la position française sur cette question fût précisée, d'autant plus que les Britanniques semblaient disposés à rechercher des formules d'accord.

Par télégramme n°s 905 à 912 du 18 février, 20 h. 10, l'ambassadeur de France, qui s'était rendu à Paris du 16 au 18, relatait avoir fait état, dès son retour, auprès du Foreign Office de la surprise ressentie à Paris devant l'étendue des propositions britanniques. Il avait remis à son interlocuteur, le sous-secrétaire d'État permanent sir Fr. Hoyer Millar (le secrétaire d'État était à Lisbonne où il accompagnait la Reine), l'aide-mémoire dont les termes avaient été approuvés le matin même par le ministre français des Affaires étrangères.

[2] Du 13 février, non reproduit. « Devant le développement pris actuellement par l'affaire de l'enlèvement du capitaine Moureau et du lieutenant Perrin tant sur le plan parlementaire que dans la presse », le Ministre priait le chargé d'affaires de lui « faire connaître d'urgence tous les éléments d'information en (sa) possession, depuis l'origine jusqu'à ces derniers jours ».

[3] Non retenu.

[4] Qui transmettait une note verbale du 4 février 1957 adressée au gouvernement marocain, portant état récapitulatif des précédentes notes sur l'enlèvement du capitaine Moureau et des autres Français ici mentionnés.

(20 pièces) des interventions faites auprès des autorités marocaines, au sujet du capitaine Moureau et du lieutenant Perrin, ainsi que de MM. March et Ahmena. A ce dossier sont joints les renseignements successifs qui nous sont parvenus sur le sort probable des intéressés, en particulier du capitaine Moureau et du lieutenant Perrin. Ces renseignements n'ont cessé, en ce qui concerne le capitaine Moureau de se contredire. Ceux qui visent le lieutenant Perrin, en revanche, indiquent tous qu'il est vivant et en bonne santé.

Je rappelle que le capitaine Moureau, chef de l'annexe de Bou Izakarn, a été enlevé le 22 juin 1956 entre Bou Izakarn et Goulimine, et que son enlèvement a été suivi du pillage, par une bande de l'Armée de libération, du magasin d'armes de Bou Izakarn [1]. L'ambassade et le commandement militaire se sont alors concertés sur la possibilité d'une opération militaire destinée à rechercher le capitaine Moureau, à empêcher le passage en Algérie des armes volées et à les récupérer. Les mesures prises à cet effet ont conduit, le 4 juillet, à l'occupation de Foum El Hassan par des éléments parachutés [2]. Cette occupation a été maintenue depuis lors.

Quant au lieutenant Perrin, officier des services spéciaux du Maroc, c'est précisément, comme le sait le Département (mon télégramme n° 7276 de 1956) [3], dans le cadre d'une mission qu'il effectuait auprès d'un bataillon du 6e R.P.C. à Foum El Hassan pour faciliter les rapports entre cette unité et les autorités marocaines locales, qu'il a été enlevé le 20 octobre.

Tout récemment encore, j'ai, dans mes entretiens du 7 février avec le président Bekkaï et M. M'Hammedi [4], du 11 février avec le prince Moulay Hassan [5], insisté de nouveau, de la manière la plus vive, pour obtenir des renseignements précis sur le sort du capitaine Moureau, du lieutenant Perrin et de M. March, et réclamé une action énergique du gouvernement marocain à l'encontre des ravisseurs.

Afin de démontrer au Prince régent l'émotion que provoquaient en France ces affaires douloureuses dont le règlement restait depuis si longtemps en suspens, j'ai remis, entre ses mains, des extraits de *France-Soir,* de *Paris-Presse* et du *Figaro* (9 et 10 février). Le Prince a fait appeler le ministre de l'Intérieur et lui a communiqué ces extraits.

M. M'Hammedi m'a répété qu'il lui avait été impossible d'avoir des informations sur la situation du capitaine Moureau et de M. March. Il ne pouvait notamment confirmer la vérité de renseignements qui avaient donné le capitaine Moureau pour mort, des bruits venant de lui

(1) Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 3 (note).

(2) *Ibid.,* n° 10 (note).

(3) Du 27 novembre 1956, non reproduit, qui faisait état d'une proposition d'échange du lieutenant Perrin contre d'autres prisonniers, dont l'acceptation risquerait de créer « un précédent dangereux ».

(4) Voir ci-dessus le n° 129 (et note); ci-après le n° 166 (et note).

(5) Voir ci-dessus le n° 128.

parvenir d'après lesquels le capitaine Moureau se serait retiré secrètement dans le Sud.

J'ai marqué mon scepticisme devant ces rumeurs qui contredisaient tout ce que nous avions recueilli jusqu'ici. La seule solution, ai-je indiqué en m'adressant au Prince, serait de monter, dans ces confins qui échappent au contrôle du pouvoir central marocain, une opération militaire franco-marocaine pour faire une enquête et, le cas échéant, intimider les tribus présumées coupables.

Après avoir réfléchi, le Prince m'a dit que le temps n'était pas encore venu où une telle opération pourrait être menée. Il m'a déclaré qu'il devait attendre que l'affaire du Tafilalet [1] fût pleinement réglée avant d'entreprendre une action dans le sud du pays.

Quant au lieutenant Perrin, les derniers renseignements s'accordent pour établir qu'il est en bonne santé. Le Prince m'a promis de ne rien négliger en vue de sa libération.

Au terme de l'entretien, j'ai insisté une fois de plus pour que les recherches soient poursuivies et conduites avec la plus grande diligence, mais il est évident que l'influence du gouvernement marocain demeure fort limitée dans le sud du pays.

135

Note du Secrétariat général [2]

(Coordination des questions atomiques)
Problème de la « quatrième puissance »
et proposition américaine sur le désarmement

N. n° 14/SGL/CQA. *Paris, 13 février 1957.*

Il convient de distinguer les effets du plan américain de désarmement [3] :

1° Sur le problème de la sécurité européenne.

2° Sur la position particulière de la France à l'égard de la production des armes atomiques, étant donné que ce plan prévoit qu'une date déterminée et prochaine sera proposée à l'U.R.S.S. à partir de laquelle la production des matières fissiles serait exclusivement réservée à des fins autres que la fabrication d'armes.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 42 (note), 73, 92, 108, 112, 123, 129; ci-après le n° 192.

(2) Rédigée à l'intention du Ministre.

(3) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 35 (note).

Sur le premier point, le président J. Moch et la Défense nationale (rapport du contrôleur général Genevey) étudient les modifications qui doivent être apportées aux propositions américaines pour que les exigences de la sécurité européenne soient respectées.

Sur le deuxième point, la mise en vigueur des propositions américaines aurait pour effet de nous priver de la possibilité d'accéder au rang de « quatrième puissance » possédant des armes atomiques. Le moment où nous allons accepter l'étude d'un texte américain qui est susceptible d'entraîner pour nous cette conséquence est sans doute bien choisi pour avoir une explication directe avec les Américains sur notre point de vue.

Si un gouvernement français doit un jour décider d'user de la liberté que le présent gouvernement lui a réservée en ce domaine, sa décision n'aura évidemment pas pour but de permettre à la France d'assurer seule sa sécurité.

Mais la possession d'armes atomiques établit une hiérarchie entre les puissances et la France ne peut accepter que la Chine ou la Suède, par exemple, ait des armes atomiques avant elle.

Le désir d'accéder au rang de « quatrième puissance » répond à une exigence profonde d'une grande partie de l'opinion française. Sa réalisation, en donnant aux Français (qui ont durement ressenti le langage que leur a tenu le maréchal Boulganine au début de novembre) [1] un motif de confiance en eux-mêmes, affermira nos forces intérieures et servira par conséquent l'ensemble de la Communauté atlantique.

La renonciation à ces objectifs est parfaitement concevable, dans un plan général de sécurité, dans lequel les pays qui possèdent des armes atomiques arrêteraient leur fabrication et le reste du monde s'engagerait avec nous à ne pas l'entreprendre.

Mais, en cas d'échec de la proposition américaine, nous devrions être en droit d'escompter que nos partenaires au sein du pacte atlantique comprennent les raisons politiques qui pourraient nous pousser à décider la fabrication d'armes nucléaires, qu'ils reconnaissent notre vocation à être la « quatrième puissance » et qu'éventuellement, ils nous aident à conquérir rapidement cette position.

[1] Lors de la crise de Suez : voir, au tome précédent, le n° 126 annexe.

136

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
à M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 844 à 852 [1]. *Tunis, 14 février 1957, 10 h. 45.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 11 h.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 831 [2] et 839 [3].

À la protestation que j'ai élevée ce matin, au sujet de l'incident de Thala, M. Ladgham a répondu en protestant à son tour contre les franchissements de frontières par nos unités stationnées en Algérie.

On lui avait signalé qu'à la suite d'une telle incursion dans la région de Sraia, une femme tunisienne avait été tuée et des ressortissants tuniens et algériens arrêtés. Ces derniers seuls avaient été relâchés. Les six Tunisiens auraient été abattus. J'ai indiqué au ministre que j'ignorais tout de ces événements sur la nature desquels j'allais m'informer.

Le vice-président du Conseil, qui m'avait adressé cette protestation sur un ton modéré, m'a paru quelque peu gêné de l'affaire de Thala, sur laquelle je revenais.

La présence des troupes françaises, a-t-il plaidé, rendait de tels accrochages inévitables. Je lui ai fait valoir que nous rendrions un mauvais service à son gouvernement en dégarnissant dans cette zone une frontière dont il ne peut pratiquement assurer la garde. Ce n'est plus de simples incidents de frontières que nous risquerions alors, mais un véritable conflit franco-tunisien. Mon interlocuteur a paru en convenir. Son gouvernement souhaite cependant assurer une surveillance efficace de ces régions. C'est la raison pour laquelle il nous demandait de l'assister

[1] Ce télégramme a été transmis à Rabat (n°s 864-872).

[2] Le télégramme n°s 831-836 du 13 février, non reproduit, relatait un incident qui s'était produit la veille à Thala, au nord de Kasserine, entre un convoi français et des fellaghas algériens. L'ambassadeur de France avait immédiatement protesté auprès de M. Bahi Ladgham, qui avait émis une version différente de l'incident, présenté comme un affrontement entre le convoi et la garde nationale tunisienne.

[3] Le télégramme n°s 839-842 du 13 février, non retenu, signalait que M. Bourguiba avait eu le 10 février deux entretiens avec Ahmed Boumendjel, un des délégués du F.L.N. de Tunis. Le président du Conseil tunisien avait présenté en termes sévères un exposé critique de la situation militaire et politique de la rébellion algérienne : absence d'un parti politique algérien capable de s'imposer et de négocier avec la France; impossibilité pour les rebelles d'espérer un succès militaire. Il avait menacé de prendre des mesures énergiques contre les bandes algériennes en Tunisie, au besoin avec le concours de l'armée française. Il avait remis à son interlocuteur une lettre destinée à Ben Bella et à Khider, où il leur demandait d'user de leur autorité auprès des combattants du F.L.N. afin qu'ils acceptassent un cessez-le-feu, selon les offres du président du Conseil français.

dans la constitution de son armée nationale. D'anciens membres tunisiens de notre armée pourraient fournir immédiatement quelques cadres. Pourquoi d'ailleurs ne pas imaginer que cette frontière puisse être gardée pour le moment par des éléments tunisiens et des éléments français ?

De toute façon, la situation était devenue telle qu'une solution devait être trouvée.

M. Ladgham s'est ensuite longuement étendu sur le problème de la présence des Algériens dans la Régence. Ils s'y trouvaient en grand nombre, près de 200.000. Beaucoup d'entre eux, certes, étaient des ressortissants algériens régulièrement domiciliés en Tunisie. Mais s'y ajoutaient des réfugiés politiques et des familles de nombreux insurgés. Le gouvernement tunisien ne pouvait intervenir que contre les individus ou les groupes en armes. Les autres constituaient pour lui une raison de graves soucis, étant à la fois cause d'incidents et source de dépenses. Il fallait soit les assister directement, soit leur permettre d'organiser des collectes. Leur nombre augmentait chaque jour. L'état misérable dans lequel ils se trouvaient, dans le Constantinois notamment, les amenait à chercher refuge en Tunisie. N'était-il pas possible, même dans la poursuite de la politique actuelle de la France en Algérie, d'adopter une forme de quadrillé qui ne provoque pas ce continuel exode ? Bientôt, la Tunisie ne pourrait faire face seule à ces charges, et devrait peut-être suivre l'exemple de l'Autriche qui, pour avoir accueilli 7.000 réfugiés hongrois, sollicitait l'aide des Nations Unies. Il est à noter que ces propos rejoignent ceux que le président Bourguiba m'avait tenus il y a quelques jours.

Continuant à m'entretenir de l'affaire algérienne, M. Ladgham m'a alors fait part des inquiétudes que provoquaient chez lui les rumeurs concernant la formation d'un gouvernement provisoire algérien, que certaines nations « telles que l'Indonésie, le Pakistan et le Yémen » pourraient éventuellement reconnaître. Il ne pouvait être question, certes, pour le gouvernement tunisien, de suivre cet exemple, mais cette hypothèse poserait pour lui un problème insoluble. Un tel acte, ai-je précisé à M. Ladgham serait en effet considéré par nous comme un geste d'hostilité marquée. Il ne saurait en être question, m'a répété mon interlocuteur. D'ailleurs, il avait attiré l'attention des Algériens sur le caractère fâcheux de cette tentative, qui permettrait aux éléments inféodés au Caire de renforcer en cela leur position.

Comme j'exposais une fois de plus à M. Ladgham les thèses françaises sur le problème algérien, le vice-président du Conseil a insisté à nouveau sur l'inquiétude de M. Bourguiba et sur son regret de n'avoir pu poursuivre la politique amorcée par lui avant l'arrestation de Ben Bella.

De ce long entretien avec M. Ladgham, j'ai gardé le sentiment que le problème algérien pèse d'un poids plus lourd encore que naguère sur la politique du gouvernement tunisien. Il n'est plus seulement considéré comme un dérivatif aux difficultés intérieures ou comme le tremplin qui permettrait à M. Bourguiba de se lancer dans les hautes sphères interna-

tionales, mais comme un problème déterminant pour la vie même du jeune état.

Certaines allusions de M. Ladgham, ainsi que les renseignements que j'ai transmis au Département dans ma communication n° 839, me confirment dans l'impression que M. Bourguiba souhaiterait pouvoir retrouver, pour des raisons profondes, une initiative qu'il avait perdue et reprendre l'affaire sensiblement au point où elle en était lors des entretiens de Tunis, avant les événements du 22 octobre.

137

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 1913, 1914 [1]. *Paris, 14 février 1957, 16 h.*

Je me réfère à votre télégramme n° 743 ainsi qu'au télégramme de Washington n° 1215 qui vous a été communiqué sous le n° 443 [2].

Veuillez faire savoir à M. Hammarskjöld, en répondant officiellement à sa lettre du 30 janvier, que le gouvernement français invite le Comité des Cinq à se rendre en France à l'occasion de son séjour en Europe pour y poursuivre son enquête. Nous faciliterons ses contacts avec les représentants des réfugiés qu'il désirerait rencontrer, en particulier avec ceux appartenant aux trois catégories que vous mentionnez. La liste des réfugiés établis en France et dont l'audition pourrait paraître souhaitable vous sera communiquée dès que possible.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 1737-1738).

[2] Le télégramme de Washington n°s 1215-1217, du 12 février, n'a pas été reproduit. Il indiquait que le département d'État s'était rallié à la formule d'un rapport conjoint qui serait remis, par les puissances disposées à le signer, au comité spécial sur la Hongrie à New York. Le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes, M. Beam, avait déclaré à un collaborateur de M. Alphand qu'il partageait les vues de la France quant à l'opportunité d'une demande que le Comité des Cinq adresserait au gouvernement de Budapest pour être autorisé à mener son enquête sur le territoire hongrois. Il n'était pas question de faire déposer devant le Comité des personnalités qui n'auraient pas déjà quitté la Hongrie. M. Beam ajoutait que le Comité n'avait pas le sentiment d'être beaucoup soutenu dans sa tâche par les gouvernements intéressés. Une réponse d'attente du gouvernement français serait appréciée par cet organe des Nations Unies, qui y verrait un encouragement.

138

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
aux Représentants diplomatiques de France à Rabat, Tunis.

T. nos 877; 737 (1). *Paris, 14 février 1957, 22 h. 15/21 h. 55.*

Le premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis a indiqué aujourd'hui à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes que M. Richards qui, avec rang d'ambassadeur, a été chargé par le président Eisenhower d' « exposer et d'expliquer l'esprit et les objectifs des propositions du Président » aux pays du Moyen-Orient se rendrait également au Maroc et en Tunisie « si ces pays le désiraient » (2).

Le département d'État a précisé à l'ambassade que « bien que le Maroc et la Tunisie soient à la périphérie du Moyen-Orient, le gouvernement américain pensait que la discussion avec ces pays des propositions du Président se révélerait utile », en ajoutant que « l'assistance apportée par les États-Unis dans le cadre d'un programme quelconque ne tendrait qu'à compléter et non à supplanter l'aide de la France et qu'aucun programme d'assistance militaire n'était actuellement envisagé ».

139

M. Ostrorog, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 120 à 122. Réservé. *New Delhi, 16 février 1957, 9 h. 30.*
(*Reçu :* 14 h. 55.)

Suite à mon télégramme précédent (3).

L'absence de commentaires depuis l'ouverture du débat donne à penser qu'il y a eu un mot d'ordre du gouvernement.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1784-1785).

(2) Sur le « plan Eisenhower » relatif au Moyen-Orient, voir ci-dessus les nos 18, 77, 80.

(3) Le télégramme n° 119, du 15 février, non retenu, rapportait très brièvement que les journaux indiens avaient reproduit les nouvelles de la presse américaine indiquant que le débat sur l'Algérie avait pris fin sans qu'aucune des trois résolutions présentées obtînt la majorité requise des deux tiers. Les journaux s'abstenaient de tout commentaire.

Cette attitude qui est le plus qu'on pouvait attendre de l'Inde est, à mon sens, la réponse implicite à votre déclaration du 6 février sur le Cachemire [1] et sur le caractère non obligatoire des dispositions prises en Conseil de sécurité. Pareille indication donnée par des membres permanents ayant soutenu la résolution du 24 janvier [2] précise et limite la portée des mesures prises ou à intervenir et fera jurisprudence aux yeux des Indiens.

En retour, ils se montrent plus sensibles à nos arguments et reconnaissent qu'un problème politique comme celui de l'Algérie commande aux tiers une extrême prudence. Les commentaires paraissant ici après la clôture du débat seront donc purement académiques.

Suivant au jour le jour les réactions de la presse et de l'opinion publique, je n'ai pas cru devoir intervenir officiellement et me suis contenté, dans des entretiens privés, de dénoncer l'attitude des rebelles qui ont pris l'initiative d'une action de violence et refusent d'y mettre fin : ils ont les mains teintées de sang et veulent s'en prévaloir.

Maintenant que l'affaire est close à l'O.N.U. [3], je me garderai de rien dire de plus puisqu'un nouveau sursis nous est accordé.

140

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 711 à 720. *Moscou, 16 février 1957, 18 h. 5.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 15.)

1° Au cours de la session qui s'est tenue du 20 au 24 décembre, le Comité central a confirmé M. Chepilov dans ses fonctions de ministre des Affaires étrangères et l'a libéré de son poste de secrétaire du parti.

Le même Comité central vient, lors d'une séance qui a eu lieu les 13 et 14 février, de rendre à M. Chepilov les fonctions de secrétaire du parti et le Présidium l'a, en conséquence, libéré de son poste de ministre des Affaires étrangères [4].

(1) Le président Pineau avait alors déclaré que, dans la question du Cachemire, le Conseil de sécurité ne pouvait imposer de solution et qu'il devait se contenter de faire des suggestions; ce qui avait été relevé par la presse indienne (télégramme de New Delhi n° 82 du 7 février, non reproduit).

(2) Voir ci-dessus le n° 60 (note).

(3) A la suite du vote le 15 février par l'Assemblée générale d'une motion de conciliation : voir ci-après le n° 146 (note).

(4) Nomination déjà annoncée par le télégramme n°s 702-703 du 15 février non reproduit qui mentionnait également les nominations de Patolitchev comme vice-ministre des Affaires étrangères et Kozlov comme secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S.

Selon l'habitude, le départ de M. Chepilov du Minindiel est annoncé aujourd'hui, en même temps que la nomination de son successeur M. Gromyko, d'une façon fort peu apparente, en dernière page des journaux. Mais ce qui n'est pas habituel, c'est la brièveté du passage de M. Chepilov au Minindiel (sept mois) alors que depuis 1918, l'U.R.S.S. n'a eu que six ministres des Affaires étrangères (Tchitcherine, pendant douze ans, Litvinov neuf ans, Molotov dix ans, Vychinski quatre ans et Molotov trois ans).

Le mutisme des hommes et des journaux ne permet que des conjectures sur les raisons et la signification du départ du Minindiel de M. Chepilov, si peu de temps après qu'il y ait pris la succession de Molotov (2 juin 1956). Un regard en arrière sur les événements de ces sept derniers mois permet cependant de dégager, avec un certain degré de probabilité, le sens de la mesure qui vient d'être prise.

2° Avant d'accéder aux fonctions de ministre des Affaires étrangères, M. Chepilov, rédacteur en chef de la *Pravda* et secrétaire du parti, s'était fait remarquer, en particulier, par un voyage au Caire (juillet 1955) [1], à la suite duquel on apprenait (septembre 1955) qu'un accord de livraison d'armes avait été conclu entre l'Égypte et la Tchécoslovaquie.

À peine nommé ministre des Affaires étrangères, M. Chepilov effectuait, du 17 au 24 juin [2], un voyage dans le Proche-Orient au cours duquel il assistait, au Caire, aux fêtes organisées à l'occasion du départ d'Égypte des troupes britanniques et visitait successivement Beyrouth et Damas, pour s'arrêter à Athènes sur le chemin du retour.

Avant le départ de M. Chepilov, je lui avais exprimé mon étonnement qu'à quelques semaines des entretiens du printemps entre MM. Khrouchtchev et Boulganine et les dirigeants britanniques et français, le nouveau ministre soviétique des Affaires étrangères inaugurât ses fonctions en effectuant, dans une région aussi névralgique, un voyage auquel les cérémonies du Caire ne pouvaient manquer de donner un aspect antioccidental.

Tandis que M. Chepilov se trouvait en Égypte, l'affaire algérienne venait devant le Conseil de sécurité et la délégation de l'U.R.S.S., contrairement à la déclaration franco-soviétique [3], se prononçait contre nous [4]. Quelques semaines plus tard avait lieu le coup de force de Nasser (26 juillet). Après un délai de quarante-huit heures, le gouvernement soviétique, négligeant complètement le caractère arbitraire du geste accompli, prenait parti entièrement et unilatéralement pour le dictateur égyptien.

L'appui donné par Moscou à ce dernier faisait échouer toutes les tentatives de règlement par voie de négociation. Six jours après le

(1) *D.D.F.*, 1955-II, n° 403 (p. 907).
(2) *D.D.F.*, 1956-I, n°s 394, 413, 428 (et note), 434.
(3) Communiqué publié par la presse soviétique, le 20 mai (*D.D.F.*, 1956, I, n°s 329, 330, 332).
(4) *D.D.F.*, 1956-I, n°s 427 (et note), 434 (et note) .

déclenchement de l'opération franco-britannique contre la zone du Canal, le gouvernement soviétique allait, dans sa note du 5 novembre [1], jusqu'à menacer Anglais, Français et Israéliens de recourir à la force. Depuis lors, tout permet de penser que l'influence prédominante exercée par le gouvernement soviétique au Caire, comme à Damas, constitue l'une des raisons principales de l'intransigeance des gouvernements égyptien et syrien et de la prolongation au Proche-Orient d'une crise qui a finalement amené le président des États-Unis à réagir vigoureusement en face du danger d'expansion communiste dans cette partie du monde. L'annonce de la doctrine Eisenhower [2], accompagnée de la décision de créer des détachements atomiques [3], a provoqué à Moscou un profond sentiment d'irritation et d'inquiétude. Elle y a considérablement accru le complexe d'encerclement nucléaire.

La politique soviétique au Proche-Orient et au Moyen-Orient a, sans doute, assuré à l'U.R.S.S. des positions très fortes dans cette région et elle constitue, à cet égard, une redoutable réplique au pacte de Bagdad; mais elle a abouti, en définitive, — la France et la Grande-Bretagne étant provisoirement éclipsées — à mettre directement en présence les États-Unis et l'U.R.S.S. dans une zone de toute première importance économique et stratégique. Ainsi s'est engagée, pour le contrôle de ces régions, une lutte très âpre, qui expose les partenaires à tous les chantages, qui exige d'eux de gros moyens économiques et financiers, qui incite, de part et d'autre, à l'accumulation d'armements offensifs et qui peut, en définitive, conduire à la guerre.

3° Parallèlement, la tension créée par la crise a pratiquement détruit les résultats très appréciables obtenus dans les rapports avec les puissances occidentales par la politique de détente pratiquée par Moscou depuis la première conférence de Genève. La politique orientale de l'U.R.S.S. a réveillé tous les ressentiments et les méfiances des Occidentaux. Simultanément, en Europe, l'U.R.S.S. a dû faire face et doit encore affronter une situation difficile. L'évolution intérieure qui s'est manifestée en Pologne depuis les événements de Poznan puis en Hongrie ne saurait être considérée comme enrayée. Ni l'accord avec Varsovie, ni la brutale répression de Budapest n'ont pu étouffer les aspirations des peuples à l'indépendance et à la liberté. Le « camp socialiste » et avec lui l'empire soviétique sont en proie à une crise qui, au moment où la diplomatie de l'U.R.S.S. exerce une violente poussée en direction de l'Orient, risque d'ébranler en Europe les positions qui sont à la base même de la puissance soviétique.

4° En présence de cette situation, il semble que les dirigeants de Moscou peuvent être amenés à hésiter devant deux voies :

— pousser leurs avantages au Proche et Moyen-Orient, et, exerçant un contrôle sur les moyens de transport du pétrole et

(1) *D.D.F.*, 1956-III, n° 26 annexe.

(2) *D.D.F.*, 1956-III, n° 332; ci-dessus le n° 18.

(3) Sur l'accusation portée à cet égard par l'agence Tass, voir ci-après le n° 261 (note).

éventuellement sur les sources d'approvisionnement, s'assurer des formidables moyens de pression sur l'Europe occidentale et sur la plupart des membres européens du N.A.T.O.; la dépêche Tass du 13 janvier [1] semblait indiquer une orientation dans ce sens et la menace apparaît encore dans la note du 11 février;

— ou bien freiner, au moins pour un temps, l'avance soviétique au Proche et au Moyen-Orient, éviter d'y provoquer davantage les puissances occidentales, notamment les États-Unis, et concentrer les énergies et les ressources de l'U.R.S.S. vers le rétablissement des positions ébranlées en Europe et vers le maintien intégral et la consolidation de l'Empire stalinien.

Il est permis de penser que M. Chepilov était personnellement assez porté vers la première solution; la seconde est plus conforme à la politique, moins aventureuse et plus solide, longtemps pratiquée par Molotov à l'époque de Staline comme après la mort de ce dernier.

S'il en est ainsi — et l'hypothèse est assez vraisemblable —, le changement qui vient de survenir signifierait que le gouvernement soviétique se dispose à ramener vers l'Europe le centre de gravité de son action et à limiter, au moins provisoirement, les frais de sa politique au Proche et au Moyen-Orient.

De nombreux facteurs peuvent l'incliner dans ce sens :

Les déboires rencontrés au cours de 1956 dans l'exécution du plan quinquennal, le gouvernement ayant dû reconnaître que ses prévisions étaient trop ambitieuses et ayant dû ralentir le rythme d'accroissement de la production.

Les exigences croissantes des démocraties populaires sur le plan économique.

La nécessité, plusieurs fois affirmée ces derniers temps par les dirigeants soviétiques, d'accroître les moyens de défense de l'Union.

La complication et l'instabilité reconnues par Chepilov lui-même de la situation au Proche-Orient et le coût très élevé de la politique de surenchère à laquelle la compétition avec les États-Unis forcerait l'U.R.S.S.

La crainte que cette compétition ne conduise à un conflit pour des objectifs qui, si tentants qu'ils puissent être, ne présentent pas pour l'U.R.S.S. un intérêt vital et vers lesquels elle pourrait toujours revenir en des temps plus favorables.

5° Quels qu'aient été les mobiles véritables de la décision prise par le gouvernement soviétique, c'est un fait que le nom de Chepilov était lié à la politique de soutien inconditionnel à l'Égypte et au mouvement panarabe mené par l'U.R.S.S. depuis l'été dernier. Son départ ne peut que troubler Nasser, affaiblir sa position et décevoir les pays arabes qui fondent leurs espoirs et leurs calculs sur le soutien total de l'U.R.S.S. La

[1] Voir ci-après le n° 261 (note).

victoire que la France vient de remporter à l'assemblée de l'O.N.U. dans l'affaire algérienne, et qui n'eût pas été possible sans l'acceptation de l'U.R.S.S., devrait contribuer à accentuer les inquiétudes du monde arabe et à le rendre moins intransigeant [1].

141

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1885-1886 [2]. Immédiat. *Paris, 18 février 1957, 15 h. 55.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nos 1410 à 1418 [3].

I. S'il paraissait possible de faire voter une résolution qui, tout en invitant Israël à retirer ses troupes de Gaza et de Charm el-Cheikh :

a. Inviterait également l'Égypte à exécuter les obligations corrélatives que lui imposent les résolutions du 14 octobre et du 2 novembre, en ce qui concerne la liberté de circulation sur le Canal;

b. Accorderait à Israël des garanties effectives contre la reprise des activités fedayins et sur la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba.

Je pourrais m'employer auprès du gouvernement de Tel Aviv à faire valoir les avantages que comporterait pour lui une telle résolution.

II. Aucune autre formule ne saurait être pour le moment acceptable pour la délégation française.

[1] Le télégramme nos 732-748 du 18 février, mentionne quelques autres explications données par plusieurs hauts fonctionnaires du Minindiel sur le changement intervenu à la tête de ce département (désir de renforcer la direction du parti communiste, en nommant Chepilov secrétaire de ce parti; compétence particulière de Gromyko pour l'ensemble des affaires internationales, sans que, toutefois, le changement de personne implique un changement de politique). On remarque dans le même télégramme que l'U.R.S.S. placée dans la nécessité de nouer des rapports plus étroits avec l'Occident, a jugé sans doute plus prudent de ne pas laisser Chepilov, spécialiste des questions arabes, s'engager trop à fond sur les problèmes orientaux.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 2058-2059), Londres (nos 1747-1748) et Tel Aviv (nos 206-207).

[3] Les nos 1410-1414 sont analysés ci-après sous le no 143 (note).

142

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1211 à 1222. Urgent. Réservé. *Rabat, 18 février 1957, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Durant notre récent entretien, M. Balafrej m'a donné un premier aperçu des prochaines activités diplomatiques du Maroc :

1. *Projet de pacte méditerranéen.*

Le ministre des Affaires étrangères m'a confirmé ce que m'avait dit le prince Moulay Hassan. L'accord méditerranéen [1] n'est encore qu'à l'état d'ébauche dans l'esprit des dirigeants marocains. Il a fait l'objet d'une conversation générale à Rome et à Madrid [2].

Il semble que les représentants italiens aient souligné leur volonté de n'agir qu'en accord avec la France, car M. Balafrej m'a indiqué qu'il avait pour sa part insisté sur les liens étroits d'amitié qui unissaient le Maroc à notre pays.

Le « pacte méditerranéen » serait destiné, d'après mon interlocuteur, à affirmer le caractère occidental de l'Afrique du Nord (y compris la Libye), mention faite de ses rapports particuliers avec la France.

2. *Visite du roi Séoud.*

M. Balafrej n'a pu me préciser le sens de la visite inopinée du roi Séoud. Il n'est pas impossible que le souverain d'Arabie ait été incité à cette visite par certains éléments américains (mon télégramme n° 1130) [3]. Mais on peut se demander également si en organisant de son côté le voyage d'Ibn Séoud à Rabat, le Palais ne s'efforce pas d'éclipser, sinon d'ajourner, le passage du Souverain à Tunis. D'après des informations de bonne source, c'est dans ce but notamment qu'a été établi le long et chargé séjour du Souverain.

(1) Sur le projet marocain de « pacte méditerranéen », voir ci-dessus le n° 105 (et note).

(2) Où le Sultan s'était rendu après sa visite en Italie, et où furent signées, le 11 février, une convention judiciaire et une convention diplomatique hispano-marocaine : voir ci-après le n° 154 (et note).

(3) Du 14 février, non retenu, le contenu en étant indiqué ici. Le roi d'Arabie, sur l'invitation du Sultan, arrivait le 17 février à l'aéroport de Rabat-Salé et recevait de la population un accueil chaleureux, organisé avec de grands moyens.

On sait qu'Ibn Séoud doit être en Égypte à une date fixée, pour participer à la réunion des chefs d'État arabes. Auparavant, il passerait en Tunisie et en Libye. Je rappelle que M. Sahbdani, ambassadeur de Tunisie au Maroc, était allé à Madrid pour mettre au point avec Ibn Séoud l'invitation officielle de M. Bourguiba.

Il s'agirait donc, au premier chef, d'un nouvel épisode de la rivalité qui oppose Rabat et Tunis pour la conquête du *leadership* en Afrique du Nord.

J'ajoute qu'*Al Alam*, dans son numéro d'aujourd'hui, marque qu'en dépit des efforts du colonialisme, qui veulent le pousser vers l'Occident, le Maroc, en recevant le roi d'Arabie, affirme son appartenance au monde arabe et oriental.

3. *Relations Maroc-Tunisie.*

La date de la visite à Rabat de M. Bourguiba n'est toujours pas fixée. Le terme du 28 février désiré par Tunis n'a pas été confirmé. Revenant à leur première tendance, les dirigeants marocains désireraient retarder cette date. M. Balafrej m'a dit qu'il venait de proposer celle du 15 mars [1].

On est conscient, du côté tunisien, du peu d'empressement qui se manifeste à Rabat pour accueillir M. Bourguiba. Un commentaire émanant du ministère de l'Information et qui présentait cette visite comme n'ayant pas de caractère officiel, a manqué de mettre le feu aux poudres. Le commentaire a été rectifié, mais l'ambassadeur de Tunisie a confié à l'un de mes informateurs qu'il était probable, sinon certain, que M. Bourguiba renoncerait officiellement d'ici quelques jours à son voyage au Maroc si le comportement des autorités marocaines ne se modifiait pas.

M. Bourguiba a l'intention, au cours de sa visite, de proposer à ses interlocuteurs marocains la conclusion d'un traité d'amitié et d'alliance, qui devait faire l'objet des entretiens à Tunis en octobre dernier. Il est vraisemblable que sur ce point, il se heurtera également à certaines réticences.

4. *Projet de traité irako-marocain.*

J'ai interrogé M. Balafrej sur la vérité des informations concernant un projet de traité irako-marocain. Il m'a dit avoir effectivement reçu de Bagdad un projet de traité qu'il examinera lors de la visite du Prince héritier. D'ores et déjà, il considère que le projet de Bagdad, même si sa conception est d'ordre général, est trop ambitieux. Le Maroc ne veut pas

[1] Ce ne fut que le 25 mars que le Président tunisien arriva à Rabat. Par télégramme de Tunis nos 1104-1105 du 26 février, non publié, le représentant de la France indiquait que M. Bourguiba avait ajourné sa visite. La raison officielle était le calendrier chargé du Sultan et les prochains voyages du président du Conseil tunisien. En fait, ce dernier manifestait par là sa mauvaise humeur devant le peu d'empressement du Sultan à fixer une date précise pour son déplacement.

se lier trop étroitement. Il accepterait tout au plus de signer « un traité d'amitié et de commerce » sans portée politique proprement dite.

5° Des indications que m'ont données le président Bekkaï et M. Balafrej, il résulte que le gouvernement marocain attache une grande importance *aux cérémonies d'Accra* [1]. Le président du Conseil ou le ministre des Affaires étrangères y représenteront le Sultan, peut-être même s'y rendront-ils tous les deux.

M. Balafrej attacherait du prix à connaître la composition de la délégation que le gouvernement français enverrait éventuellement. Je serais obligé au Département de bien vouloir me renseigner à ce sujet.

En résumé, une grande circonspection continue de commander les gestes de la diplomatie marocaine dans ses rapports avec les états arabes. Cette prudence s'inspire de méfiance vis-à-vis de l'Égypte, auprès de qui Rabat n'a pas d'ambassadeur, de condescendance jalouse à l'égard de la Tunisie. M. Balafrej m'a déclaré à plusieurs reprises qu'il répugnait à prendre parti trop rapidement dans les rivalités qui divisent le monde arabe. Tout se passe comme si le Maroc attendait son heure pour offrir aux Arabes sa direction spirituelle.

143

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1420 à 1435 [2]. *Washington, 18 février 1957, 20 h. 10.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* le 19, 4 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 1410 à 1414 [3] et à votre télégramme n°s 1885-1886 [4].

La réunion annoncée dans mon télégramme précité s'est tenue le 18 février au matin dans le bureau du secrétaire d'État adjoint chargé des Nations Unies. Les ministres conseillers de Grande-Bretagne, de

(1) Il s'agissait des fêtes de l'indépendance du Ghana, auxquelles M. Balafrej assistait à partir du 3 mars pour rentrer à Rabat le 9. Il s'y serait opposé au projet d'une réunion des sept pays africains indépendants suggérée par M. Bourguiba : voir ci-après le n° 237 (note).

(2) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 559-574), Londres (n°s 579-594) et Ottawa (n°s 44-59).

(3) Du 17 février, non reproduit. Ce télégramme informait le Département de la décision du gouvernement américain de publier l'aide-mémoire remis le 11 février à M. Eban et une déclaration explicative. Le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes qui avait fait connaître cette décision aux ambassades de Grande-Bretagne, du Canada et de France avait demandé qu'une réunion se tînt le lendemain matin au département d'État, groupant les ambassadeurs desdits trois pays.

(4) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 141.

France et du Canada y assistaient. Le secrétaire d'État est venu prendre part à une partie de l'entretien.

M. Wilcox (U.S.A.) a brièvement commenté l'aide-mémoire remis le 11 février par le secrétaire d'État à M. Eban [1]. Il a rappelé que le gouvernement de Washington s'était employé, au cours des dernières semaines, d'une part à décourager l'Assemblée générale de procéder au vote d'une résolution comprenant des sanctions contre Israël, et d'autre part à faire comprendre au gouvernement de Tel-Aviv qu'il devait retirer ses troupes de Charm-el-Cheikh et de Gaza en lui donnant des assurances quant à l'avenir. C'était là le but de l'aide-mémoire du 11 février. M. Foster Dulles est alors intervenu pour rapporter succinctement l'entretien qu'il a eu dans l'après-midi du dimanche 17 février avec M. Eban. Le secrétaire d'État a eu le sentiment que son interlocuteur était personnellement d'avis qu'Israël devrait se satisfaire des assurances formulées dans l'aide-mémoire du 11 février. L'ambassadeur d'Israël était toutefois tenu par les instructions de son gouvernement et sa réponse officielle n'avait pu être positive. M. Eban est parti le 17 février au soir pour New York et de là pour Israël. Il compte être de retour à la fin de la semaine. Le secrétaire d'État pense que l'ambassadeur s'emploiera à convaincre M. Ben Gourion de la nécessité pour Israël de retirer ses troupes. Il n'est pas sûr qu'il réussisse. En tout état de cause, il est à craindre que l'Assemblée générale n'aborde la question dès demain 19 février et ne soit saisie d'un projet de résolution comportant des sanctions.

Le secrétaire d'État a pris un ton solennel pour indiquer que le gouvernement des État-Unis déployait le maximum de ses efforts et sa force de persuasion pour convaincre Israël de retirer ses troupes. Le président Eisenhower et lui-même craignent que, dans l'hypothèse où Israël maintiendrait son refus, les hostilités ne reprennent au Moyen-Orient, que Nasser ne fasse obstacle à la réouverture du Canal et enfin que l'ingérence soviétique dans cette région du monde ne s'accroisse. Développant chacun de ces points, M. Foster Dulles a indiqué qu'à l'avis du gouvernement américain, en cas de non-exécution des résolutions de l'assemblée des Nations Unies, les hostilités reprendraient sans doute d'abord sur une petite échelle, principalement par des raids fedayins, puis s'amplifieraient au fur et à mesure de l'accroissement de l'aide militaire soviétique à l'Égypte.

En ce qui concerne le Canal, il paraît certain à M. Dulles que le gouvernement du Caire a déjà commencé à ralentir délibérément les travaux de déblaiement parce qu'il veut attendre, avant de rouvrir le Canal au trafic, de connaître le résultat du débat aux Nations Unies. Si Israël devait demeurer sur les positions actuellement occupées, le Canal resterait bloqué et les conséquences sur l'économie de l'Europe occidentale en seraient catastrophiques.

[1] Voir ci-dessus le n° 125.

Enfin, si les pays arabes retirent des débats aux Nations Unies l'impression que l'influence d'Israël est si grande dans les pays occidentaux que ceux-ci ne peuvent prendre une position qui ne soit pas conforme aux désirs d'Israël, alors ces pays arabes penseront que seule l'U.R.S.S. est une amie désintéressée. L'Occident perdra le Moyen-Orient au profit de Moscou.

Le secrétaire d'État a ajouté que le Président et lui-même avaient examiné les problèmes que pose l'adoption d'éventuelles sanctions contre Israël. Aucune décision définitive n'avait été prise à ce sujet par le gouvernement américain. Cette décision dépendrait des circonstances et de la forme de la résolution comportant des sanctions. Mais le vote des États-Unis en faveur d'une telle résolution n'était nullement exclu.

Dans ces circonstances, le secrétaire d'État a demandé aux gouvernements britannique, canadien et français de se joindre au gouvernement américain pour exercer sur Israël le maximum de pression afin d'éviter que son attitude ne conduise aux pires conséquences. Pour se résumer, M. Dulles a déclaré : « Ou bien nous, puissances représentées à cette réunion, réussirons à faire sortir les Israéliens des positions qu'ils occupent, ou bien ce seront les Soviétiques. L'intérêt du monde exige que ce soit nous ».

Le ministre conseiller de l'ambassade britannique a déclaré que son gouvernement désirait voir les Israéliens quitter Charm el-Cheikh et Gaza. Il ne souhaitait pas non plus d'avoir à prendre position sur la question des sanctions. Serait-il possible de préciser quelque peu les garanties offertes à Israël en contrepartie de son évacuation ? M. Coulson a précisé qu'il ne pensait pas que le gouvernement américain fût disposé à forcer le passage du détroit de Tiran pour des bateaux de commerce américains avec l'aide de bâtiments de guerre. Verrait-il toutefois des inconvénients à ce que les Israéliens utilisent la force si les Égyptiens cherchaient à s'opposer au passage de leurs bâtiments de commerce ?

Le secrétaire d'État adjoint pour les Nations Unies a répondu que les États-Unis ne pouvaient pas s'engager pour le moment au-delà des termes de l'aide-mémoire du 11 février. Si l'éventualité évoquée par le diplomate britannique se présentait, il appartiendrait aux Nations Unies d'en débattre.

M. Coulson a demandé d'autre part s'il n'y aurait pas possibilité de faire adopter par l'Assemblée une résolution plus précise que la seconde résolution du 2 février [1] en ce qui concerne les garanties données à Israël. Cette résolution pourrait insister de nouveau de façon pressante sur la demande d'évacuation, mais sans aller jusqu'à parler de sanctions.

De son côté, le ministre conseiller de l'ambassade a indiqué que le gouvernement français ne pourrait s'associer au vote de sanctions dirigées contre Israël. Il ne pourrait envisager de s'entremettre auprès du gouvernement de Tel-Aviv en faveur d'un retrait des troupes israé-

[1] Sur cette résolution, voir ci-après le n° 150.

liennes que dans la mesure où seraient simultanément données à Israël des garanties plus précises. Ces garanties, qui pourraient être incorporées dans une nouvelle résolution des Nations Unies, devraient assurer de façon pratique la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba. Pour Gaza, il s'agissait de mettre Israël à l'abri de façon définitive de raids de fedayins. Peut-être l'envoi d'une commission des Nations Unies, chargée d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait être organisée l'administration civile de cette zone, pourrait-il être envisagé comme première mesure (je rappelle que M. Eban m'avait indiqué dans notre conversation du 16 février — mon télégramme n° 1369 [1] — que son gouvernement n'aurait probablement pas d'objection à une mesure intérimaire de cet ordre). Mon collaborateur a enfin insisté pour que la nouvelle résolution soit équilibrée. L'invitation à Israël de retirer ses forces contre de nouvelles garanties devrait avoir pour contrepartie une invitation à l'Égypte de respecter l'ensemble des résolutions des Nations Unies.

Le secrétaire d'État et ses adjoints pensent que des résolutions du type de celles qui venaient d'être proposées par les ministres conseillers britannique et français étaient tout à fait souhaitables en elles-mêmes, mais qu'elles avaient malheureusement très peu de chance d'obtenir les deux tiers des voix à l'Assemblée générale.

M. Wilcox a, d'autre part, précisé que l'ambassadeur d'Israël avait de lui-même fait des suggestions dans un sens très voisin des propositions de MM. Coulson et Lucet. Le département d'État, après les avoir examinées, ne pensait pas toutefois qu'il fût possible d'admettre que les Israéliens puissent maintenir leur administration civile à Gaza et prétendre en même temps qu'ils respectaient les conventions d'armistice.

D'après les indications fournies à la fois par le département d'État et par le ministre conseiller canadien, le ministre des Affaires extérieures du Canada songerait à introduire une nouvelle résolution qui prévoierait :

a. Le renouvellement de la demande de retrait immédiat des troupes israéliennes;

b. Le déploiement des forces internationales des deux côtés de la ligne d'armistice à Gaza et dans la zone d'El Auja;

c. L'interdiction de toute intervention contre la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba jusqu'à l'adoption d'une décision judiciaire en cas de contestation;

[1] Le télégramme n° 1369 du 16 février, non reproduit, se rapportait à la conversation qu'avait eue, le 15 février, l'ambassadeur d'Israël avec M. Dulles. L'ambassadeur avait déclaré aux journalistes qu'il avait fait part au secrétaire d'État des vues de son gouvernement au sujet du retrait des forces israéliennes des zones de Gaza et de Charm el-Cheikh, sans donner d'indication sur la nature de la réponse faite aux propositions américaines. De son côté, le porte-parole du département d'État avait exprimé le regret de son département que la réponse de l'ambassadeur ne répondît pas aux propositions américaines. L'ambassadeur de France ajoutait que tout au plus, pouvait-on noter que les journaux présentaient la réponse israélienne en insistant plus ou moins sur son aspect négatif. Dans le même télégramme, l'ambassadeur de France rapportait la version du *New York Times,* selon laquelle Israël accepterait de retirer ses troupes de la zone de Gaza, mais demanderait l'assurance qu'en aucun cas, l'Égypte ne pût être admise à y faire rentrer ses troupes. Il n'est pas question dans ce télégramme d'une conversation Alphand-Eban.

d. L'invitation aux membres des Nations Unies d'examiner les mesures qu'il serait nécessaire de prendre dans le cas où Israël maintiendrait son refus d'évacuation.

Après avoir pensé, la semaine dernière, qu'il serait peut-être possible que les Israéliens maintiennent leur administration civile dans la zone de Gaza, même après l'évacuation de leurs troupes, M. Lester Pearson en était maintenant venu à la conclusion que l'administration israélienne devait procéder immédiatement à son repli en même temps qu'à celui des troupes. Les délégués américains n'ont point marqué qu'ils étaient disposés à soutenir les grandes lignes du projet élaboré par le ministre canadien.

À titre personnel, mon collaborateur a alors indiqué que la recherche d'une nouvelle résolution des Nations Unies n'était peut-être point la seule manière d'envisager les choses. On pouvait peut-être penser aussi à des déclarations publiques émanant des principales puissances maritimes qui confirmeraient et préciseraient l'opinion déjà exprimée par les États-Unis, et selon laquelle la liberté de navigation devait être respectée dans le golfe d'Akaba. Il serait peut-être plus facile alors à Israël d'accepter l'évacuation de Charm el-Cheikh si simultanément, il était entendu que les forces internationales occuperaient cette base au moins pour un temps assez long.

Si satisfaction pouvait être obtenue sur ce point, il serait sans doute possible d'obtenir que l'Assemblée renonçât à proposer des sanctions. Le délai pourrait être mis à profit pour chercher une formule de solution pour l'affaire de Gaza qui soit elle aussi acceptable pour Israël.

Les représentants britannique et canadien ont indiqué qu'ils soumettraient cette suggestion à leurs gouvernements respectifs et qu'ils pensaient *a priori* qu'elle pourrait recueillir leur agrément. Le secrétaire d'État adjoint américain, sans s'engager, s'est également montré plutôt favorable à telle formule.

En conclusion de la réunion, il a été entendu que les délégations à New York des quatre pays se tiendraient en contact de manière à examiner la possibilité d'obtenir un nouvel ajournement du débat de l'Assemblée générale, que les États-Unis souhaitent, mais n'osent pour le moment proposer formellement. Les gouvernements examineraient d'autre part, et compte tenu des garanties supplémentaires qui pourraient être trouvées pour Israël, les conditions dans lesquelles chacun d'entre eux pourrait envisager d'agir à Tel-Aviv pour rapprocher les points de vue.

144

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

(Service de Coopération économique)

Attitude des États-Unis et du Canada vis-à-vis du Marché commun

Paris, 18 février 1957.

Si les gouvernements américain et canadien ont adopté une position de principe favorable au Marché commun, ils n'en ont pas moins laissé entendre que celui-ci ne bénéficierait de leur appui que s'il était conforme aux principes de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le département d'État a publié un communiqué à ce sujet [1]. Le gouvernement canadien a, de son côté, adressé aux Six une longue communication exposant ses inquiétudes. Les soucis exprimés par les deux gouvernements sont à peu près identiques. Ils sont d'ailleurs partagés par d'autres pays, notamment ceux dont l'économie repose essentiellement sur l'exportation de produits agricoles (Australie et Nouvelle-Zélande).

Les principales objections adressées au projet de traité instituant un marché commun sont les suivantes :

1° Si la procédure retenue pour la fixation du tarif extérieur commun respecte la lettre des engagements internationaux, elle paraîtrait cependant de nature à favoriser certains accroissements de la protection douanière.

2° Le G.A.T.T. autoriserait les pays membres d'une union douanière à abolir entre eux les droits de douane mais non à aggraver la discrimination contingentaire; les contingents devraient donc être supprimés à l'égard des pays tiers dans la même mesure et au même rythme que vis-à-vis des pays membres du Marché commun. Cette interprétation de l'accord général paraît excessive et ne peut en tous cas être admise par les Six.

3° Le régime prévu pour l'agriculture conduirait à l'établissement d'un marché hautement protégé, dont le fonctionnement ne reposerait pas sur le principe du libre-échange et serait assuré par des mécanismes « artificiels ».

4° L'association des territoires d'outre-mer au Marché commun conduirait à une extension des préférences douanières contraire aux

[1] Voir ci-dessus le n° 75 (note).

principes de l'accord général et à la mise en œuvre de dispositifs peu compatibles avec la notion de libre concurrence (garanties d'écoulement).

Il est prévu que le traité de Marché commun doit être soumis, entre sa signature et sa ratification, aux parties contractantes au G.A.T.T., réunies à cette fin en session extraordinaire. C'est à cette occasion que les pays tiers feront connaître leurs inquiétudes et chercheront à engager une négociation pour obtenir des assurances ou des contreparties. Le Canada et surtout les États-Unis, qui occupent une position dominante au G.A.T.T., s'emploieront peut-être à limiter le débat et, dans le dessein de manifester leur sympathie pour l'idée européenne, à rechercher des solutions de compromis. Il faut cependant s'attendre que, même si la discussion demeure sur un plan strictement économique et technique, les Six aient à affronter une pression assez vive et même soient amenés à certaines concessions.

D'après des renseignements encore très officieux, les États-Unis seraient disposés, contrairement à ce que l'on craignait il y a quelques mois encore, à ne pas demander de modifications au traité de Marché commun. Il leur apparaîtrait en effet que les compromis si nombreux et si complexes que le traité enregistre ne pourraient être remis en cause sans danger pour le Marché commun dans son ensemble. Ils seraient en revanche décidés à insister pour que les Six contractent des engagements aussi précis que possible concernant la mise en œuvre et l'application future du traité. Un système de contrôle et de discussion périodique, sur la base d'un rapport annuel, serait institué en vue de vérifier l'exécution de ces engagements (comme c'est déjà le cas pour la Communauté charbon-acier).

Sans doute le G.A.T.T., simple accord provisoire et non ratifié, ne peut-il avoir aux yeux du gouvernement français la même valeur que le traité de Marché commun. Le G.A.T.T. n'est cependant que le symbole des liens qui, en matière économique et commerciale, unissent les pays du monde occidental. Il est peu probable qu'il disparaisse ou s'efface du seul fait que les Six se seraient accordés pour constituer un marché commun, ne serait-ce que parce qu'il existe parmi les Six certains pays — l'Allemagne par exemple — qui se montrent aussi soucieux de ieur position mondiale que de leurs intérêts européens. C'est là précisément que réside le danger le plus grave : celui de voir un ou plusieurs de nos partenaires européens adhérer à une interprétation du traité qui priverait celui-ci, au moins en partie, de la signification que la France lui attache.

Il serait sans doute opportun d'attirer l'attention des autorités américaines sur la nécessité de ne pas compromettre les chances du Marché commun par des exigences qui, bien qu'excessives, pourraient trouver un écho en son sein.

145

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 249. *Budapest, 18 février 1957.*

À l'issue de la conférence récemment tenue à Prague par la Fédération syndicale mondiale, la Hongrie a reçu la visite d'un certain nombre de syndicalistes français d'orientation communiste : Benoît Frachon, Germaine Guille, Madeleine Colin, Victorien Duguet, Achille Blondeau, etc. Le gros de la délégation arriva par avion dès le lundi 4 février; les derniers enregistrements radiophoniques des interviews des visiteurs n'ont été diffusés par Radio-Budapest qu'à la fin de la semaine dernière.

La visite avait d'abord un but d'information : Benoît Frachon et ses compagnons ont déclaré qu'ils constataient une situation locale bien meilleure que celle qu'ils s'attendaient à trouver sur la foi des informations tendancieusement répandues en Occident.

Venus une première fois en janvier dernier à Tatabanya, les deux représentants de la fédération C.G.T. du sous-sol ont rétrospectivement avoué que la situation était à ce moment-là des plus graves dans ce centre minier hongrois; à l'époque, la direction des houillères ne prévoyait pas le retour à un rythme de travail normal avant la fin de l'année; maintenant, elle envisage que ce but puisse déjà être atteint dans quelques semaines. En ce qui le concerne, Benoît Frachon a déclaré au micro de Radio-Budapest que si, dans les usines qu'il a visitées, tous les ouvriers sont à leurs postes, il règne cependant une très vive agitation due, considère-t-il, à la propagande néfaste des radiodiffusions occidentales.

C'est contre l'effet de celles-ci qu'à la demande probable des dirigeants communistes hongrois, les visiteurs ont réagi en public avec beaucoup de vigueur : trois d'entre eux, pour le moins, ont exploité des propos tenus en janvier dernier à Victorien Duguet par un jeune mineur de Tabatanya : « Je vais maintenant aller en France, expliquait-il, et dans deux ans je reviendrai avec la voiture automobile que j'aurai été en mesure de m'acheter ». « Il serait peut-être revenu avec la silicose », ont expliqué à la radio les délégués de la Fédération du sous-sol; mais quant à l'automobile, c'est un produit du « bourrage de crâne » occidental(*).

(*) En marge, point d'exclamation.

Exprimant les sympathies du prolétariat français envers la classe ouvrière hongroise, Benoît Frachon et Germaine Guille n'ont pas cherché à dissimuler que la révolution hongroise avait profondément troublé le monde ouvrier en France : « Les travailleurs français, a déclaré le 6 février Germaine Guille, ont suivi avec un grand intérêt les événements de Hongrie, et *si les opinions diffèrent quant à la manière de juger ces événements,* il n'est cependant pas un seul ouvrier de chez nous, qui ait souhaité la victoire de la contre-révolution en Hongrie . . . » Benoît Frachon, pour sa part, avait déclaré la veille à Csepel : « Les événements survenus dans votre pays ont été passionnément suivis par les travailleurs français, et je puis dire que tous en ont été douloureusement affectés. Dans le chaos des premiers jours et sous l'effet d'une propagande bien orientée, c'est *avec des sentiments divers* qu'ils ont suivi ces événements, mais pas un seul prolétaire de chez nous n'aurait souhaité la victoire de la contre-révolution ».

Je note que, soit dans les journaux, soit à la radio, on n'a trouvé trace d'aucune approbation de l'intervention soviétique dans les propos prêtés à nos compatriotes. Seul fait exception Achille Blondeau qui, le 7 février à 20 h. 45, expliquant qu'étonnés de pareils troubles ouvriers dans une démocratie populaire ses camarades mineurs s'étaient bientôt ressaisis, a eu l'audace d'ajouter : « Qu'attend donc l'Union soviétique pour intervenir ?, disaient-ils entre eux; l'intervention de l'armée soviétique a été accueillie avec soulagement et avec joie par les mineurs français. »

146

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 873 à 876 [(1)]. *New York, 19 février 1957, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Le Département envisage certainement de faire effectuer des démarches de remerciements auprès des gouvernements dont les délégations aux Nations Unies nous ont appuyés de leurs votes en Commission au cours du débat sur la question algérienne.

J'estime devoir souligner, en particulier, le rôle décisif qu'ont joué en notre faveur les chefs des délégations signataires du projet de résolution

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 512-515) et Washington (n°s 534-537).

latin [1], et notamment MM. Nuñez Portuondo (Cuba), Vitteti (Italie) et Freitas Valle (Brésil) qui sont restés en contact constant avec la délégation. De même, nous ne pouvons que nous féliciter de la façon dont M. Belaunde a présidé les travaux de la première Commission.

Une notable évolution s'est manifestée chez plusieurs délégations latino-américaines qui, ayant voté contre nous ou s'étant abstenues l'an dernier, nous ont, cette année, apporté leur soutien. C'est le cas de l'Argentine, du Costa-Rica, du Mexique (dont le délégué, M. de La Colina, nous a activement aidés dans les couloirs), de l'Uruguay, du Paraguay et même, avec certaines nuances, du Salvador et du Guatemala. En outre, il convient de mentionner spécialement M. Léger, délégué de Haïti qui, ayant reçu pour instruction de ne pas assister aux séances, a insisté auprès de Port-au-Prince pour être autorisé à siéger et à voter en notre faveur. Je noterai aussi que le délégué de la Colombie, M. Urrutia, fidèle à sa conduite constante, nous a aidés dans les couloirs ainsi que par plusieurs interventions habiles en séance.

Chez les Européens, nos amis traditionnels, et surtout la Belgique et le Royaume-Uni, ont droit à notre gratitude. Il faut aussi remarquer l'attitude de l'Irlande qui est allée dans ses votes aussi loin que nous pouvions l'espérer, et celle du délégué de l'Espagne, M. de Lequerica, qui s'est montré personnellement très bien disposé à notre égard et qui semble avoir interprété ses instructions dans le sens qui nous était le plus favorable.

Le Département a suivi d'assez près les hésitations de certains des pays nordiques pour qu'il me soit inutile d'y revenir. De même, la position prise par les délégations grecque et turque [2] a déjà fait, de ma part, l'objet des observations qu'elle appelle.

Parmi les membres du Commonwealth, je tiens à souligner les interventions faites, à notre demande, par sir Leslie Munroe (Nouvelle-Zélande) à certains des moments les plus difficiles du débat en Commission.

Dans le groupe afro-asiatique, quoique leur action nous ait parfois gênés, le Japon, la Thaïlande et les Philippines ont certainement été

[1] Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 121 (note).

La délégation française ne s'opposa pas à ce que les auteurs de la résolution latine recherchassent avec Japonais, Thaïlandais et Philippins, également auteurs d'un projet de résolution (document A/C 1/L 166), un texte qui, tout en demeurant de stricte procédure, permettrait le ralliement des délégations arabes, sinon asiatiques. Le 15 février, un texte voisin dans son esprit et dans ses termes du projet latin était présenté par l'Argentine, le Brésil, Cuba, l'Italie, le Japon, le Pérou, les Philippines, la République dominicaine et la Thaïlande. Aux termes de ce document, « l'Assemblée générale, ayant entendu les déclarations de diverses délégations et discuté la question algérienne, considérant la situation en Algérie qui cause beaucoup de souffances et de pertes de vies humaines, exprim(ait) l'espoir que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste ser(ait) trouvée par des moyens appropriés conformément aux principes de la charte des Nations Unies ». Ce document était adopté à l'unanimité (77 voix), la France ne prenant pas part au vote (télégramme de New York n° 823, du 15 février, non publié; *Documents officiels de l'Assemblée générale, Onzième session,* Supplément n° 17, résolution 1012 [XI]). Il consacrait l'échec des délégations qui souhaitaient obtenir une condamnation de la France et l'intervention de l'O.N.U. dans l'affaire algérienne.

[2] Qui s'étaient prononcées en faveur du texte afro-asiatique.

guidés par le désir d'exercer une influence modératrice et de nous venir en aide[1]. Le Laos nous a courageusement soutenus : par contre, les votes du Cambodge ont été moins satisfaisants et il y aurait peut-être lieu de le marquer à Phnom-Penh.

S'il est superflu de revenir sur les déceptions que nous a causées l'Éthiopie et sur les griefs que nous pouvons formuler à l'encontre du Pakistan, il faut relever l'agressivité dont a fait preuve, d'un bout à l'autre du débat, le délégué du Soudan, M. Mahgoub.

Parmi les pays arabes ou musulmans, le Liban et l'Iran ont fait montre de toute la modération compatible avec leurs positions de principe. Bien que leur attitude n'ait pas eu de répercussion directe sur l'issue du débat, il faut reconnaître que, dans les derniers jours, M. Entezam nous a apporté toute son aide personnelle.

147

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 905 à 916. Priorité absolue. Réservé. *Tunis, 19 février 1957, 19 h. 45.*

(*Reçu* : 20 h.)

Le président Bourguiba a confirmé de façon publique, dans son discours du 18 février, la position qu'il avait prise lors de son entretien avec M. Maurice Faure au sujet des questions de défense[2].

Le ton de son discours a été modéré et la presse de ce jour le commente sans passion. M. Bourguiba n'en a pas moins déclaré d'abord que « les allégements obtenus, si substantiels qu'ils soient, ne correspondaient pas à l'évacuation progressive telle qu'il l'entendait, car il s'agis-

(1) Sur le projet de résolution présenté par ces trois pays, voir ci-dessus le n° 121 (note).

(2) Peu après la prise de fonctions au début de février du nouvel ambassadeur de France, M. Georges Gorse, M. Maurice Faure avait effectué, du 14 au 17 février, la visite à Tunis projetée depuis quelques semaines et que les circonstances politiques l'avaient conduit à différer. Cette visite avait donné l'occasion d'un examen des différents problèmes pendants entre les deux pays, permis d'avancer la solution d'un certain nombre d'entre eux, et de préciser les positions de chaque partie au sujet des difficultés qui pouvaient demeurer, notamment en ce qui concernait le futur accord de défense prévu par le protocole du 20 mars 1956 qui reconnaissait l'indépendance de la Tunisie. M. Bourguiba avait soutenu que le territoire tunisien devrait — à l'exception de Bizerte — être évacué par les troupes françaises avant que ne s'ouvrît la négociation. Pour le gouvernement français, les deux pays avaient convenu, par le protocole du 20 mars 1956, de définir les modalités de leur interdépendance, en organisant leur coopération dans les domaines d'intérêt commun, sans qu'aucun préalable fût alors invoqué. Paris estimait, en outre, que les problèmes d'aide à la Tunisie ne pouvaient être dissociés des obligations inscrites dans le protocole du 20 mars 1956 et dans l'accord diplomatique du 15 juin suivant.

sait pour lui d'une évacuation région par région, selon un calendrier rigoureusement établi ». Il a ensuite indiqué clairement qu'il ne pouvait « ouvrir de négociations sur le problème de la défense, le sort de Bizerte, etc. qu'une fois le territoire national complètement libéré de toute occupation militaire ». « Une telle négociation, a-t-il dit, n'est pas possible actuellement; si elle était engagée maintenant, nous ne serions pas libres. . . Un accord sur ces matières ne pourrait valablement engager le peuple tunisien que s'il résultait d'une négociation saine et équilibrée, qui n'offre à aucun des partenaires le moyen de peser sur les volontés de l'autre ».

En soutenant cette opinion, le président Bourguiba va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du protocole du 20 mars [1]. En effet, celui-ci stipule que dans le respect de leur souveraineté, la France et la Tunisie conviennent de définir ou de compléter les modalités d'interdépendance librement réalisées entre les deux pays, en organisant leur coopération dans les domaines où leurs intérêts sont communs, notamment en matière de défense. Les négociations devaient d'ailleurs reprendre le 16 avril 1956, en vue de conclure les actes nécessaires à la mise en œuvre des principes posés par le protocole. Ce texte n'impliquait aucun préalable à des discussions dont l'objet était nettement défini.

J'estime que cette prise de position ne doit pas être laissée sans réponse. Il n'est pas exclu qu'un jour ou l'autre, le gouvernement tunisien saisisse l'O.N.U. de cette question. Dans cette perspective, je suggère que le gouvernement français précise son point de vue à l'égard de la position de M. Bourguiba, soit par un communiqué officiel, soit par une déclaration publique faite par moi-même à mon retour de Paris, soit par une note verbale qui serait remise au gouvernement tunisien et dont la teneur serait communiquée à nos alliés; cette dernière formule paraît la meilleure. Si vous partagez ce sentiment, je pense que notre thèse devrait être présentée avec modération en utilisant les arguments que nous donne le protocole du 20 mars et en évitant de laisser penser que nous considérons la présence de l'armée française en Tunisie comme un droit absolu ou comme justifiée sur le plan international par la couverture de l'Algérie. À cet égard, le communiqué de l'A.F.P. diffusé avant la venue de M. Maurice Faure à Tunis m'a paru pouvoir être exploité contre nous. Notre position devrait, à mon sens, après la déclaration de M. Bourguiba, être fondée sur les idées directrices suivantes :

a. La France n'empêche pas la Tunisie d'exercer ses responsabilités en matière de sécurité et de défense; elle a aidé la Tunisie à former un premier noyau d'armée, avant même que les accords prévus par le protocole du 20 mars aient été établis. Elle est prête à poursuivre son aide, à condition que l'entente mutuelle se manifeste par des actes.

[1] Par le protocole d'accord signé le 20 mars, la France reconnaissait solennellement l'indépendance de la Tunisie. Voir *D.D.F.,* 1956-I, le n° 188. Le texte de l'accord a été publié notamment dans L'*Année politique 1956,* p. 504.

b. La Tunisie refuse aujourd'hui d'organiser, dans le domaine de la défense, la coopération entre les deux pays; elle exige un préalable qui n'avait pas été formulé dans l'accord du mois de mars.

c. Le gouvernement tunisien proclame qu'il a choisi le camp de l'Occident sans ambiguïté; mais dans les faits, la procédure qu'il propose aboutirait à neutraliser, avant toute discussion, l'appareil de défense stratégique édifié en Tunisie, notamment en ce qui concerne Bizerte et la défense aérienne de ce territoire, que les autorités tunisiennes sont dans l'incapacité évidente d'assurer à l'heure actuelle.

d. Le gouvernement français n'oppose aucun préalable aux discussions sur la défense; il reconnaît que le problème de la présence des troupes françaises, en Tunisie, ne peut être résolu par lui unilatéralement, mais il estime que cette question doit être réglée dans le cadre d'un accord définissant l'interdépendance en matière de défense, conformément aux termes du protocole du 20 mars.

Je compte m'entretenir avec vous de ces problèmes dès mon arrivée à Paris jeudi. Je souhaiterais, en tout état de cause, qu'aucun communiqué officiel ne soit publié avant cet entretien. J'ajoute que si M. Bourguiba et ses collaborateurs nous savent résolus à ne pas dissocier les diverses questions en suspens sur le plan militaire et sur le plan économique et financier, les affirmations du président du Conseil tunisien concernant l'établissement d'un calendrier précis d'évacuation peuvent servir de prétexte à l'ouverture de négociations sur les problèmes militaires. Si nous tardons trop, nous serons néanmoins conduits par les besoins de l'Algérie à alléger sans contrepartie notre dispositif, ainsi que le prouvent les ordres récemment reçus de la Défense nationale concernant le GM 211. Nous finirons ainsi par nous retrouver à Bizerte sans aucune garantie pour l'avenir.

148

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 1962, 1963 [1]. *Paris, 19 février 1957, 21 h. 15.*
Immédiat. Réservé.

L'ambassadeur d'Israël a donné lecture ce matin au directeur politique du message que M. Ben Gourion a adressé hier soir 18 février au président Eisenhower après approbation du Conseil des ministres israélien.

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2081-2082), Londres (n°s 1790-1791) et Tel Aviv (n°s 212-213).

Tout en maintenant fermement la position israélienne, M. Ben Gourion suggère que les États-Unis proposent à l'O.N.U. d'envoyer en Israël, et s'il le faut en Égypte, une commission de neutres impartiaux qui serait chargée de trouver sur place les éléments d'une solution de l'impasse actuelle.

M. Daridan a considéré que cette suggestion pouvait présenter un intérêt, dans la mesure du moins où elle permettrait de gagner du temps et de fournir de nouveaux éléments au retard du débat de l'O.N.U., ce qui paraît être l'objectif immédiat essentiel.

149

NOTE DU SERVICE D'EUROPE ORIENTALE [1]

Point de vue de M. Bohlen
sur le remplacement de Chepilov par Gromyko

Paris, 19 février 1957.

M. Bohlen (17 février) n'a recueilli comme explication du remplacement de Chepilov par Gromyko [2] que la version officielle selon laquelle la présence de l'ex-ministre des Affaires étrangères au parti est nécessaire pour le renforcement de l'appareil du Comité central. Telle est l'explication que lui ont répétée Zorine et Aroutounian qu'il a rencontrés au Bolchoï. Tous deux assurent qu'il n'y a pas à attendre de modification de la ligne de politique étrangère. Le discours de Chepilov au Soviet suprême a défini cette ligne générale [3]. Quand M. Bohlen a relevé qu'il paraissait étrange de donner approbation à ce discours et, deux jours plus tard, de remplacer le ministre, Zorine a ri : « Vous avez une assez longue connaissance de l'U.R.S.S. pour comprendre ces choses-là. » Aroutounian dément pour sa part les rumeurs qui ont couru à Moscou concernant l'état de santé de Chepilov. Il insiste également sur le désir de renforcer le Comité central du parti. À preuve, et dans le même sens, la nomination de Kozlov en qualité de candidat au Présidium.

Quelle explication plus sérieuse donner ?

1° M. Bohlen ne pense pas que le départ de Chepilov implique une modification substantielle de la politique étrangère soviétique telle qu'elle a été définie dans le discours de l'ex-ministre. Il n'y a pas d'événements qui puissent justifier un examen nouveau des principales lignes de ce discours. On peut néanmoins prévoir un changement dans la mise

(1) Cette note a été rédigé pour le Secrétaire général.
(2) Voir ci-dessus le n° 140.
(3) Voir ci-dessus le n° 132.

en œuvre de la politique soviétique. Il est à noter qu'on met en place, en la personne de Gromyko, un homme plus expérimenté. Au surplus, ni Chepilov, ni à plus forte raison Gromyko, n'ont une voix indépendante dans la détermination de la politique soviétique.

2° Pourquoi le changement se fait-il en ce moment ? M. Bohlen incline à penser que le changement est motivé par le désir de l'U.R.S.S. de saisir une occasion éventuelle de négociation au niveau des ministres des Affaires étrangères. Chepilov lui-même a fait allusion à cette possibilité. L'U.R.S.S. a fait état, dans les dernières semaines, de deux propositions en vue de négocier à cet échelon (Désarmement et conférence sur le Moyen-Orient) [1]. M. Bohlen rappelle qu'à l'époque de la nomination de Chepilov comme ministre des Affaires étrangères, il estimait que « le gouvernement soviétique n'envisageait pas de sérieuses négociations avec les trois puissances occidentales au niveau des ministres des Affaires étrangères ». L'ambassadeur évoque quelle fut l'attitude de Chepilov au cours de la première conférence de Suez : c'était celle d'un « amateur », bien loin au-dessous de l'habileté technique d'un Molotov ou d'un Gromyko. Il estime qu'actuellement, les Soviétiques désirent disposer d'un ministre des Affaires étrangères sûr et expérimenté en prévision d'une négociation avec les Trois. Dans cette hypothèse, Gromyko représente la personnalité idéale, notamment en ce qui concerne le désarmement, que Chepilov tient pour le chapitre n° 1 des questions négociables du point de vue soviétique. On sait du reste que Gromyko suivra à la lettre les instructions de ses supérieurs, et son opiniâtreté bien connue, et son habileté, sont une garantie qu'il saura préserver les positions soviétiques au cours d'une négociation éventuelle. En résumé, deux conclusions peuvent être tirées :

1° L'U.R.S.S. désire être représentée au cours de conversations possibles par des diplomates expérimentés;

2° L'U.R.S.S. cherche à renforcer l'appareil du parti en vue d'une décentralisation de l'organisation gouvernementale et de la direction de son économie.

D'après les renseignements du département d'État, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou considère, de son côté, que le départ de Chepilov n'a pas de signification politique particulière. Gromyko est le technicien opposé à l'amateur (Chepilov). Si le changement a une signification politique, c'est en relation avec les problèmes du Moyen-Orient. C'est un fait que la politique soviétique en direction du Moyen-Orient a été menée bien davantage dans le cadre du parti que dans celui du ministère des Affaires étrangères, mais Chepilov y a été étroitement mêlé. Si ce dernier a été évincé pour quelque maladresse dans la mise en application de la politique soviétique, c'est fort probablement en liaison avec les affaires du Moyen-Orient. La « doctrine Eisenhower » semble

[1] Sur la déclaration du gouvernement soviétique du 17 novembre 1936 relative au désarmement, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note); sur celle du 11 février concernant le Proche-Orient, voir ci-dessus les n°s 122, 126,131.

mener précisément à ce que la diplomatie soviétique avait pour objectif d'éviter, à savoir la consolidation du pacte de Bagdad et des positions occidentales dans le Moyen-Orient, et l'intervention des États-Unis pour remplir le « vide » laissé par les Anglais et les Français.

Les Anglais estiment que, du point de vue de la propagande, il y aurait intérêt à rappeler que la personnalité soviétique la plus responsable de l'appui donné à l'Égypte (Chepilov) est désormais remplacée par la personnalité la plus responsable dans la création de l'État d'Israël (Gromyko) (Voir notamment les interventions de ce dernier à l'époque).

150

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Retrait des forces israéliennes

Paris, 19 février 1957.

1. L'Assemblée générale a voté le 2 février deux résolutions [1] :

— L'une rappelant ses résolutions précédentes et invitant à nouveau Israël à retirer sans autre délai ses forces derrière les lignes d'armistice (74 voix pour; 2 contre : France et Israël; 2 abstentions : Luxembourg et Pays-Bas);

— L'autre reconnaissant que le retrait des troupes israéliennes devait être suivi des mesures prévoyant notamment le déploiement de la force internationale sur les lignes d'armistice et « d'autres mesures » et invitant l'Égypte et Israël à respecter scrupuleusement la convention d'armistice de 1949 (56 voix sans opposition, 22 abstentions dont la France, Israël, le bloc communiste, l'Égypte et les pays arabes) [2].

2. Le Secrétaire général a publié le 11 février son rapport sur l'application de ces résolutions.

Dans ce document, M. Hammarskjöld, faisant état de ses conversations avec le délégué israélien, constate — en résumé — qu'Israël n'envisage l'application éventuelle de la première résolution (retrait total de ses troupes) qu'après avoir obtenu sur la seconde (mesures assurant un progrès vers la création de conditions pacifiques) des éclaircissements que le Secrétaire général n'entend lui donner qu'après application de la première.

Par ailleurs, le Secrétaire général met en garde contre les conséquences possibles d'éventuelles sanctions [3].

(1) Le compte rendu des réunions a été publié dans : Nations Unies, *Assemblée générale, onzième session,* 649e-652e séances, 1-2 février 1957, p. 1085-1154.

(2) Ces résolutions portent les nos A/3517 et A/3518.

(3) *Année politique 1957*, p. 290-291.

3. Dès le lendemain du vote des résolutions, le président Eisenhower avait envoyé, le 3 février, un message à M. Ben Gourion l'invitant à appliquer les résolutions des Nations Unies, car si le gouvernement d'Israël continuait à ignorer le « jugement des nations », on arriverait « à de nouvelles procédures qui troubleraient gravement les relations entre Israël et les autres états-membres, y compris les États-Unis ».

M. Ben Gourion répondait le 8 en confirmant qu'Israël ne pouvait envisager de retirer ses troupes que s'il obtenait pour l'avenir la garantie de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et un accord satisfaisant avec les Nations Unies assurant la paix et la stabilité dans la bande de Gaza où resteraient une administration et une police israéliennes. En outre, l'Égypte devrait donner l'assurance qu'après le retrait des troupes israéliennes, elle cesserait de se considérer en état de belligérance avec Israël [1].

4. C'est dans ces conditions que le gouvernement américain prit le 11 février une initiative de nature à faire sortir cette affaire de l'impasse dans laquelle elle se trouvait engagée. M. Dulles remettait à l'ambassadeur d'Israël un aide-mémoire [2] indiquant que :

a. En ce qui concerne Gaza, son gouvernement était prêt à aider à l'adoption par l'Assemblée et le Secrétaire général d'une formule permettant à la force internationale d'y pénétrer et de s'établir sur les frontières de cette zone avec Israël;

b. En ce qui concerne le golfe d'Akaba, il était prêt à exercer au moyen de navires battant pavillon américain le droit de passage libre et innocent et à en faire assurer, avec d'autres états, une reconnaissance générale après retrait des troupes israéliennes et établissement de la force d'urgence dans la zone du détroit.

5. Le gouvernement américain a publié le 17 février une déclaration qui, enregistrant une réponse israélienne non satisfaisante [3] (non encore rendue publique), reconnaît certains griefs légitimes d'Israël, mais lui renouvelle son appel en vue du retrait de ses troupes, assurant que les perspectives de règlement ouvertes par la deuxième résolution de l'Assemblée du 2 février et les propositions américaines du 11 offraient pour Israël une sécurité plus grande que la poursuite d'une occupation contraire au « jugement de la communauté mondiale » et aux principes de la Charte.

6. La réunion de l'Assemblée, demandée par l'Égypte et qui devait avoir lieu vers le milieu de la semaine dernière, a été à plusieurs reprises retardée pour permettre aux négociations américano-israéliennes de se développer : elle est actuellement fixée au jeudi 21 février, à la demande de la délégation américaine.

(1) Voir ci-après le n° 175 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 125.

(3) Le 15 février, M. Eban avait remis à M. Dulles un mémorandum de son gouvernement. Israël désirait plus qu'une déclaration sur le papier pour garantir ses droits.

Le gouvernement des États-Unis a fait part aux ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et du Canada de ses préoccupations et a examiné avec eux les possibilités d'éviter que l'Assemblée générale vote une résolution comportant des sanctions contre Israël et d'amener Israël à accepter les assurances qui pourraient lui être données pour qu'il retire ses troupes derrière les lignes d'armistice [1].

151

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE [2]

Au sujet des activités de l'O.T.A.S.E. en 1956 et de la conférence de Canberra

Paris, 19 février 1957.

Composé en principe des ministres des Affaires étrangères des huit états membres, le Conseil de l'O.T.A.S.E., dont la dernière session a eu lieu en mars 1956 à Karachi [3], se réunira du 11 au 13 mars prochain à Canberra. L'ordre du jour provisoire, ci-joint, ne constitue évidemment qu'un cadre très général; aussi paraît-il nécessaire, si l'on veut dégager les questions qui se présenteront au Conseil, d'examiner rapidement les activités de l'O.T.A.S.E. au cours de l'année écoulée.

A. *Problèmes d'organisation.*

Une bonne partie de ces activités a consisté à mettre en marche les divers organismes créés à Karachi et à en préparer le programme de travail : Groupe de travail permanent — Service central de documentation — Service culturel — Service d'information.

Parallèlement , les comités non permanents créés avant Karachi ont poursuivi leurs activités : experts de sécurité, Comité économique, Comité pour l'information, la culture, l'éducation et le travail.

L'abondance et la diversité des travaux entrepris dans ces différents organismes ont fait apparaître la nécessité d'une certaine coordination, laquelle se traduira sans doute par la création d'un secrétariat général, c'est-à-dire par un renforcement de la structure de l'O.T.A.S.E. Peu favorable à l'origine à la mise sur pied d'une structure trop vaste et trop rigide et à la création d'organismes permanents, nous avons dû, sous la pression de nos partenaires, accepter les modifications indispensables et nous nous trouverons vraisemblablement conduits à approuver la nomination d'un Secrétaire général. Il importera toutefois de veiller à ce que

(1) Voir ci-dessus le n° 143.

(2) Rédigée à l'intention du Ministre.

(3) Sur cette session, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 142, 143, 149.

les fonctions de ce dernier excluent toute initiative politique et s'exercent au-dessous des représentants, de manière à conserver le plus de liberté d'action possible aux gouvernements membres.

B. *Activités civiles.*

1° *Lutte contre la subversion.* C'est dans le domaine de la lutte contre la subversion, entendue de façon trop restrictive à notre gré, que nos efforts de modération se sont le plus ouvertement heurtés à la volonté de certains de nos alliés, et en premier lieu des Américains, de déclencher en Asie une contre-offensive destinée à parer aux effets de la propagande communiste. La préparation du programme intéressant le Service d'information, qui doit être dans l'esprit des Américains l'instrument de cette contre-offensive, nous a, en particulier, amenés à formuler un certain nombre de réserves en vue de tempérer des initiatives qui nous paraissaient de nature à faire plus de mal que de bien, soit à cause des polémiques inopportunes auxquelles elles pouvaient donner lieu, soit à cause des ingérences qu'elles supposaient dans les affaires intérieures des états membres. Il nous a fallu cependant jeter du lest, sous peine d'isolement, et il ne paraît guère douteux que nous devions assouplir davantage encore notre position à Canberra.

2° *Activités économiques.* C'est dans l'amélioration des conditions de vie des populations que réside, selon nous, le meilleur moyen de lutte contre la subversion. Dans cet esprit, le président Pineau avait présenté, l'an dernier, à Karachi, quatre propositions de caractère économique. Trois ont été retenues (moyen d'aider les états à faire face à leurs engagements défensifs sans compromettre leur développement économique — besoins des zones que leur faiblesse économique rend particulièrement sensibles à la propagande subversive — désignation dans chaque mission diplomatique d'un agent chargé de suivre les questions économiques intéressant l'O.T.A.S.E.). Malheureusement, l'étude de ces questions a été poursuivie d'une manière lente et timide et il conviendra de la stimuler tout en essayant d'en élargir la portée. Il est intéressant de relever, à ce propos, que des informations de presse prêtent à la délégation pakistanaise l'intention de réclamer, une fois de plus, l'établissement d'un plan d'aide aux pays sous-développés de l'O.T.A.S.E.

3° *Activités culturelles.* Attribué à un Français, ce service a commencé à fonctionner trop récemment pour faire beaucoup plus qu'un inventaire des possibilités de l'O.T.A.S.E. en matière de coopération culturelle. Certains projets, dont un projet-type français de convention culturelle bilatérale et un programme multilatéral, ont cependant été élaborés, témoignant que des possibilités positives s'offrent aux membres du traité de Manille dans un domaine où notre influence devrait pouvoir s'exercer. Les États-Unis, qui ont fini par entrer dans nos vues en ce qui concerne le développement de la coopération culturelle à l'O.T.A.S.E., nous ont demandé de défendre à Canberra le programme culturel et nous ont assurés de leur soutien, en échange de notre acceptation du programme d'information.

4° *Questions sociales.* L'O.T.A.S.E. n'a guère dépassé le stade des explorations en ce qui concerne la coopération éventuelle dans le domaine social ou syndical. Nous nous sommes efforcés d'y jouer un rôle positif, tout en insistant sur la prudence nécessaire dans un tel domaine. C'est ainsi que nous avons fait écarter une proposition malencontreuse tendant à faire accorder la préférence, dans les contrats industriels ou commerciaux conclus avec des entreprises de la zone du traité, à celles qui emploient du personnel affilié à des organisations non communistes.

5° *Échange de vues sur la situation dans la zone du traité.* Outre les questions évoquées ci-dessus, il est vraisemblable que l'échange de vues sur la situation dans la zone du traité, qui fait l'objet du point IV de l'ordre du jour, donnera lieu à l'expression des appréhensions créées par la pénétration économique de l'U.R.S.S. en Asie, et, plus encore, par l'évolution de la situation au Cambodge et au Laos. On sait que les trois états d'Indochine, s'ils ne sont pas partie du traité de Manille, bénéficient de la garantie de ce dernier. Nos partenaires attendent donc avec intérêt de connaître nos vues sur la situation dans une région où nous avons conservé de grands intérêts et à laquelle nous continuons à fournir une aide économique, culturelle et militaire dont il conviendra de faire état. Il serait également souhaitable que le représentant de la France souligne la contribution que nous apportons par notre action en Nouvelle-Calédonie au maintien de la stabilité et à la défense de la zone du traité. Enfin, il est à craindre que le Pakistan essaye, avec plus de force encore que l'an passé, d'amener ses alliés de l'O.T.A.S.E. à prendre position dans le différend qui l'oppose à l'Inde à propos du Cachemire.

C. *Activités des conseillers militaires.*

1° Les conseillers militaires de l'O.T.A.S.E. ont poursuivi en 1956 l'évaluation de la menace contre la zone du traité ainsi que l'élaboration des concepts stratégiques en vue de la défense de cette zone (rôle de Seno). Les études faites jusqu'à ce jour ont, à l'exception de celles qui concernent le Pakistan occidental, été fondées sur l'hypothèse de *conflits localisés.* Mais Karachi vient de demander à ce que la menace contre la zone du traité dans son ensemble fasse l'objet d'une réévaluation sur la base de l'hypothèse d'*une guerre mondiale* (d'où naîtrait la nécessité d'assurer une certaine coordination entre les plans de défense de l'O.T.A.S.E. et ceux qui intéressent le Moyen-Orient). Les Américains et les Britanniques, qui sont défavorables à la proposition pakistanaise, s'efforcent d'en différer l'examen en utilisant des arguments de procédure, mais il n'est pas exclu que le ministre des Affaires étrangères du Pakistan soulève la question.

2° D'autre part, les gouvernements membres ont décidé la création à Bangkok d'un Bureau permanent d'études militaires, dont le chef seul sera « intégré » et auquel participeront les représentants des états-majors des huit pays membres, chargés de faire valoir les points de vue nationaux. Cette solution, qui constitue un compromis britannique entre les

thèses américaine et française, n'a pas été obtenue sans difficultés. Il semble donc que nous ayons intérêt à hâter la mise sur pied du Bureau permanent, sous peine de voir tout remettre en cause.

3° Parmi les autres questions susceptibles d'être évoquées à Canberra figure l'étude de l'action militaire semi-déclarée (action armée menée par des bandes organisées agissant sous contrôle étranger). Une telle étude répond fort bien à l'un des aspects de la menace qui pèse sur l'Asie du sud-est et il paraît souhaitable que la France pousse à son exécution, laquelle suppose une étroite collaboration entre civils et militaires. Enfin, le Conseil aura vraisemblablement à se prononcer sur un programme d'exercices communs aux membres de l'O.T.A.S.E. et surtout sur les implications politiques de tels exercices.

152

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1243 à 1250. Réservé. *Rabat, 20 février 1957, 9 h. 10.*

(*Reçu* : 9 h. 25.)

Je me réfère à votre télégramme n° 752 [1] et à mon télégramme n° 1046 [2].

J'ai appelé très sérieusement l'attention de M. Balafrej sur la détestable impression produite en France par le développement de la campagne concernant les revendications territoriales marocaines et la violence du langage employé à cette occasion par le leader de l'Istiqlal. J'ai marqué combien une telle agitation risquait de compromettre les chances d'un accord, au moment même où le Conseil des ministres se préparait à Paris à étudier la proposition marocaine visant à la réunion d'une commission qui serait chargée d'examiner la question des frontières.

Sur le fond du problème, ainsi que je l'ai indiqué à mon interlocuteur, la position du gouvernement français était connue à Rabat. Elle avait été définie à plusieurs reprises avec fermeté par des déclarations officielles dont j'ai énuméré la liste et les dates.

Si donc le gouvernement marocain avait à cœur, comme le gouvernement français, de préparer l'étude de la délimitation des frontières, il importait qu'il usât de son influence et de son autorité pour que cesse la campagne menée dans le pays en faveur du rattachement de la Mauritanie, voire du Sahara tout entier.

(1) Du 9 février, ci-dessus publié sous le n° 118.
(2) Du 13 février, ci-dessus reproduit sous le n° 129.

M. Balafrej m'a répondu que cette campagne se fondait sur des vérités historiques et qu'elle répondait à un sentiment national. La thèse marocaine était solidement étayée sur des documents. Comment pourrait-on, par exemple, contester le caractère marocain de Tindouf ? Il a reconnu que la propagande menée par M. Allal el Fassi était peut-être excessive. Mais, à l'entendre, les positions extrêmes d'une partie suscitent des positions extrêmes chez l'autre. Il ne doute pas, cependant, que l'agitation ne s'apaise dès qu'on pourra annoncer la réunion de la Commission de délimitation. Quand le gouvernement français sera-t-il en mesure de faire connaître sa manière de voir sur ce point ?

Je lui ai rappelé que le gouvernement marocain, questionné au cours de l'été 1956 par le gouvernement français sur le moment où pourraient commencer les études préparatoires de la question des frontières, n'avait jamais donné de réponse. Le temps avait passé et, si l'on voulait reprendre cette question, il fallait créer un climat qui ne soit pas défavorable. D'où la nécessité de tempérer sans tarder une campagne qui n'aboutirait qu'à contrarier ce climat.

J'ai souligné, au surplus, qu'un intérêt commun nous commandait de considérer le problème dans un esprit constructif. C'est dans cet esprit que le gouvernement français était disposé à associer le Maroc à la mise en valeur des zones sahariennes limitrophes de l'Empire chérifien. M'appuyant sur les termes de la dépêche n° 524 (4 février) du Département [1], j'ai indiqué que la participation marocaine pourrait d'ailleurs être conçue de sorte que l'O.C.R.S. vînt également en aide au Maroc, afin d'assurer l'expansion économique de certaines régions du Sud marocain.

M. Balafrej m'a répété qu'il était personnellement très intéressé par ces perspectives et il a été entendu que je lui remettrais un aide-mémoire, afin qu'il pût préparer un exposé pour le Conseil des ministres. Mais, a-t-il dit, la coopération franco-marocaine dans ces régions suppose au préalable que la question des frontières ait été réglée, puisque l'on parle de zones sahariennes limitrophes du territoire marocain. En attendant, il s'est déclaré d'accord pour exercer une influence modératice sur la campagne de revendications.

Au cours de récents entretiens, je n'ai pas manqué de signaler à mes interlocuteurs habituels la gravité des nouvelles selon lesquelles des bandes armées, composées en partie d'éléments marocains, s'étaient rencontrées avec des détachements français à Atar et aux environs de Fort-Trinquet [2]. Devait-on interpréter ces incidents sanglants comme le

[1] Non reproduite, cette dépêche transmettait le texte de loi créant l'O.C.R.S. Le chargé d'affaires de France à Rabat devait faire savoir que cettre loi faciliterait la participation du Maroc à la mise en valeur des zones sahariennes limitrophes de son territoire. L'O.C.R.S. pourrait aussi contribuer à assurer l'expansion économique du Sud marocain. Au cas où le Maroc serait désireux d'adhérer à cette organisation ou de s'associer à son activité, le gouvernement français serait disposé à conclure avec lui un traité particulier fixant les conditions de cette coopération. Il n'y avait cependant pas lieu d'examiner avec le gouvernement marocain les dispositions de la loi sur l'O.C.R.S. touchant la participation de la Mauritanie. Dans le cas où la question de la participation mauritanienne à l'O.C.R.S. serait soulevée à Rabat, le chargé d'affaires devait souligner que Paris déniait au gouvernement marocain toute compétence à l'égard de ce territoire.

[2] Sur cet incident, voir ci-après le n° 164.

premier épisode de la bataille de Mauritanie annoncée par Allal el Fassi ?[1] S'il en était ainsi, la situation risquait d'évoluer dangereusement et d'annihiler tous les efforts qui pourraient être tentés pour établir une coopération franco-marocaine dans ces régions.

Tout en affirmant qu'ils n'avaient pas d'information sur ces événements, mes interlocuteurs ont paru frappés par mes paroles.

153

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
À M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 1260, 1261. *Rabat, 20 février 1957, 11h. 10.*

(*Reçu :* 11 h. 15.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 1046[2] et 1189[3].

Le ministère des Affaires étrangères a fait remettre aujourd'hui à cette ambassade une lettre datée du 18 février, que m'a adressée le président du Conseil, et dont le Département trouvera copie ci-dessous :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que certains incidents provoqués par l'armée française ont créé un climat de tension et un malaise qui risque de dégénérer en troubles.

« Jusqu'ici, aucune décision sérieuse n'a pu empêcher ces troubles. Nous nous sommes contentés de leur trouver des palliatifs à la petite semaine.

« Dans l'esprit du dernier entretien que j'ai eu avec vous, en présence de M. M'Hammedi, ministre de l'Intérieur, je vous confirme par écrit que le gouvernement de Sa Majesté serait heureux d'engager des pourparlers avec votre gouvernement pour nous mettre d'accord sur l'interprétation de l'expression « statut de l'armée inchangé en attendant que la question de l'armée soit examinée dans son ensemble »[4].

(1) Par télégramme n°s 860-864 du 2 février, non reproduit, le chargé d'affaires énumérait les accrochages du mois précédent et faisait état de l'infiltration par le Sahara espagnol de certaines équipes armées, mises sur pied dans le Sud marocain. Le commandant supérieur des troupes au Maroc, le général Cogny, estimait que les entreprises dirigées contre la Mauritanie n'étaient pas sans analogie avec celles qui avaient pour point d'application le Maroc oriental et la zone de Colomb-Béchar, pour ce qui concernait l'organisation et la coordination. Du point de vue politique, on pouvait établir un rapprochement entre les opérations militaires et le thème des discours prononcés par Allal el Fassi lors de sa tournée dans le Sud marocain (Sur cette tournée, voir ci-dessus le n° 118, et note).

(2) Du 13 février, ci-dessus publié sous le n° 129

(3) Du 16 février, ci-dessus analysé *ibid.*, note.

(4) Le 18 janvier, le ministère des Affaires étrangères marocain avait déjà remis à l'ambassade de France une note appelant l'attention de cette dernière sur la nécessité de reprendre d'urgence les conversations sur les questions militaires (télégramme de Rabat n°s 549-550 du 22 janvier, non reproduit).

154

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,

à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. nos 933 à 937 [1]. Réservé. *Paris, 20 février 1957, 13 h.* [2].

Je me réfère à mon télégramme n° 841 [3].

Je vous communique sous le numéro suivant le télégramme que je reçois de Madrid au sujet de l'accord diplomatique hispano-marocain [4].

Vous voudrez bien élever sans délai une très ferme protestation auprès du gouvernement marocain.

1° Contre la disposition transitoire de ce texte prévoyant que « dans les pays où le Maroc n'a pas de représentant diplomatique accrédité, et en particulier dans les pays de langue espagnole, le gouvernement du Maroc pourra confier ses intérêts et la protection de ses ressortissants à la représentation espagnole ».

2° Contre l'échange de lettres annexe par lequel « le gouvernement espagnol, qui accepte (*sic*) la représentation diplomatique et la protection de ses ressortissants, ainsi que les intérêts du Maroc en Argentine,

[1] Ce télégramme a été communiqué à Madrid par courrier (n° 217).

[2] Le document porte comme date de rédaction : 15 février.

[3] Par télégramme nos 841-847, du 13 février, non reproduit, le Département avisait le chargé d'affaires de France à Rabat que, selon des informations de presse relatives à la signature d'une convention diplomatique hispano-marocaine, le Maroc pourrait charger l'Espagne de sa représentation diplomatique dans des pays où il n'en possédait pas. Rabat avait d'ores et déjà demandé à Madrid d'assurer sa représentation diplomatique dans des pays d'Amérique latine et aux Philippines. M. Lalouette devait demander communication du texte de l'accord au gouvernement marocain. L'accord diplomatique franco-marocain du 20 mai 1955 (l'*Année politique 1956,* p. 508-509) prévoyait en effet que les deux pays « se tiendraient mutuellement au courant de toutes les questions touchant leurs intérêts communs » (art. 1). Si l'article 9 de cet accord ne faisait pas une obligation au Maroc de passer par le gouvernement français pour assurer sa représentation diplomatique dans les pays où il n'en possédait pas, Paris avait cependant reçu des assurances verbales à cet égard de M. Balafrej, interrogé par M. Savary, qui en avait pris acte dans une lettre du 28 mai adressée au ministre chérifien.

[4] Il s'agissait du télégramme de Madrid n° 152, du 12 février, non reproduit, qui transmettait la traduction de l'accord diplomatique hispano-marocain signé la veille dans la capitale espagnole.

Signée en même temps qu'une convention judiciaire comme suite au voyage du Sultan en Espagne (sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 123 et note), la convention diplomatique démarquait l'accord diplomatique franco-marocain du 28 mai 1956. Elle prévoyait une étroite coopération en matière de politique étrangère dans les affaires où les deux pays avaient un intérêt commun, l'échange de représentations consulaires et, à titre transitoire, la possibilité pour le Maroc de confier à l'Espagne le soin de ses intérêts dans les pays où Rabat n'avait pas de représentation diplomatique accréditée, « et particulièrement ceux de langue espagnole ». Un échange de lettres annexé à la convention fixait la liste des pays où l'Espagne acceptait de représenter le Maroc.

Bolivie, Brésil, Équateur, Colombie, Costa-Rica, Chili, République Dominicaine, Salvador, Philippines, Guatemala, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela ».

Vous ferez valoir que ces dispositions ont été adoptées sans que nous ayons été tenus au courant, contrairement à l'esprit et à la lettre de l'accord de Rabat du 20 mai 1956. Vous rappellerez les assurances formelles données par M. Balafrej à M. Savary, et dont le secrétaire d'État avait pris acte dans sa lettre du 28 mai.

Comme vous le savez, sous le régime du Protectorat, la France seule était chargée « de la représentation et de la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger » (article 6 du traité de Fès), tandis que l'Espagne n'avait à assurer la protection à l'étranger que des « sujets marocains originaires de la zone d'influence espagnole » (article 22 de la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912). Sans invoquer expressément cet état de choses antérieur, vous pourrez faire observer à vos interlocuteurs que les dispositions convenues à Madrid ont pour effet de confier à l'Espagne, dans les dix-neuf pays mentionnés, des responsabilités dont elle n'avait jamais été chargée dans le passé et qui étaient au contraire confiées à la France.

Vous représenterez que non seulement le gouvernement marocain a manqué à l'engagement pris verbalement par son ministre des Affaires étrangères en mai dernier, mais qu'il a, sur le plan politique, accompli un geste inamical à l'égard de la France au moment même où tous les efforts de celle-ci tendent à rétablir des rapports confiants de coopération.

Le gouvernement français est d'autant plus affecté de cette initiative qu'elle coïncide avec l'attitude systématiquement hostile de la délégation marocaine à l'O.N.U. à l'égard de la France sur le problème algérien.

Le gouvernement français reste déterminé à asseoir sur des fondements solides et amicaux ses relations avec le Maroc indépendant et il a montré récemment encore sa volonté généreuse de collaboration et d'assistance lors de la signature de la convention d'aide financière pour 1956 [1] et de la convention de coopération administrative et technique [2]. Mais le gouvernement marocain doit comprendre que les disposi-

[1] À la fin décembre 1956 : voir, au tome précédent, le n° 333.

[2] Le 17 janvier avait eu lieu à Rabat le paraphe d'une convention de coopération administrative et technique entre la France et le Maroc. Elle assurait au Maroc une assistance technique substantielle et réglait la situation administrative des agents de nationalité française appartenant à l'administration marocaine. La convention entrait en vigueur le 15 février après sa signature à Rabat.

tions mentionnées ci-dessus de l'accord avec l'Espagne risqueraient, si elles devaient être mises en application, de porter un coup sérieux aux dispositions favorables de la France à son égard [1] [2].

155

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 16 [3]. *Paris, 20 février 1957* [4].

Le Conseil de l'O.E.C.E. s'est réuni au niveau ministériel les 12 et 13 février sous la présidence de M. Thorneycroft, chancelier de l'Échiquier.

Mis à part le rapport intérimaire du Comité directeur de l'énergie nucléaire sur l'état d'avancement de ses travaux, la session a été essentiellement consacrée au problème de la zone de libre échange [5].

À l'égard de ce problème, il est apparu que l'on pouvait diviser les pays de l'Organisation en quatre groupes : la Grande-Bretagne, qui paraît maintenant très anxieuse de créer une zone industrielle de libre échange comprenant les Six et les autres pays membres de l'O.E.C.E. capables d'y participer; les Six, qui en principe se présentent en bloc, les

(1) *Note du Chiffre :* Le télégramme de Madrid n° 152 sur l'accord diplomatique vous a déjà été transmis sous le n° 923.

(2) Par télégramme n°s 1180-1186 du 16 février, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Rabat rendait compte de la démarche qu'il avait effectuée la veille auprès de M. Balafrej, conformément au télégramme du Département n° 841 (ci-dessus analysé). M. Lalouette avait marqué « l'étonnement » du gouvernement français, compte tenu de l'assurance jadis fournie par le Maroc. M. Balafrej, embarrassé, répondit que l'assurance donnée valait pour l'immédiat et qu'il avait toujours fait mention du désir de l'Espagne d'obtenir en ce domaine une position analogue à celle de la France. Il se disait disposé à établir en commun avec les Français une liste de pays où Rabat confierait à Paris la représentation de ses intérêts.

(3) Rédigé par François Valéry, alors chef du service de Coopération et d'intégration économique à la direction des Affaires économiques et financières. Ce télégramme a été communiqué aux postes suivants : Bonn (n° 694), Berne (n° 215), Vienne (n° 320), Bruxelles (n° 355), Copenhague (n° 159), Athènes (n° 235), Dublin (n° 59), Reykjavik (n° 72), Rome (n° 584), Luxembourg (n° 178), New York-O.N.U. (n° 2109), Oslo (n° 167), La Haye (n° 353), Lisbonne (n° 130), Ankara (n° 329), Londres (n° 1832), Stockholm (n° 171), Ottawa (n° 683), Washington (n° 2000), Genève (n° 10), Madrid (n° 227), Belgrade (n° 298), ainsi qu'au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 128).

(4) Par courrier.

(5) M. René Sergent, secrétaire général de l'O.E.C.E., avait soumis au Conseil des ministres réuni en juillet 1956 un projet d'établissement de zone de libre échange entre les pays du Marché commun et les dix-sept pays de l'O.E.C.E. Cette proposition avait posé le problème, pour le Royaume-Uni, de concilier ses appartenances au Commonwealth et au Marché commun. Un groupe de travail (« Groupe 17 ») avait été constitué pour étudier les formes possibles de cette nouvelle association; il avait tenu sa première réunion le 24 septembre 1956 et avait préparé un rapport.

travaux sur le Marché commun étant sur le point d'aboutir — mais on verra plus loin que dans cette unité se décèlent certaines divergences, pour ne pas dire un certain flottement; les pays scandinaves et la Suisse, qui sont économiquement en mesure de se joindre à l'entreprise, mais manifestent sur certains points des réticences, pour des raisons d'ailleurs très diverses; enfin, le groupe hétérogène des pays qui ne sont pas en mesure d'assumer les obligations de la zone et redoutent que l'initiative britannique ne scinde l'O.E.C.E. ou ne les en élimine : les pays sous-développés ou périphériques, Grèce, Turquie et Islande, Portugal et Irlande.

1. Les déclarations des représentants britanniques ont été extrêmement positives, bien qu'en réalité ils ne soient à aucun moment revenus sur leur conception restrictive de la zone qui, comme il a été dit, tend à la création d'une zone industrielle de libre échange, avec les seuls pays économiquement capables d'y participer.

Dans sa déclaration d'ouverture, M. Thorneycroft a souligné l'importance politique du problème, la gravité que revêtirait un échec. Il a cherché à rassurer les pays que la position de fond des Britanniques, rappelée ci-dessus, avait effrayés (Turquie, Grèce, etc.), en indiquant qu'il ne s'agissait pas d'arriver dès maintenant à une décision, mais d'élaborer des plans qui ne seraient définitivement approuvés qu'ultérieurement.

Le président du *Board of Trade* a, pour sa part, rappelé les difficultés rencontrées pour faire admettre l'idée européenne par le peuple britannique, lequel considère qu'un pas dans la direction de l'Europe est un pas qui l'éloigne du Commonwealth. Le Royaume-Uni, a-t-il dit, souhaite le succès du Marché commun, mais ne peut s'y joindre, notamment à cause de ses liens avec le Commonwealth. Il voit au contraire des avantages à participer à une zone de libre échange dans laquelle le Marché commun serait inclus. Le but recherché par la Grande-Bretagne n'est pas de créer une troisième force destinée à faire pièce aux États-Unis ou à l'U.R.S.S., mais d'accroître la production grâce à un marché élargi, afin de pouvoir épargner, investir, et améliorer le standard de vie des pays de l'Europe.

En ce qui concerne le problème agricole, sir David Eccles a insisté sur la nécessité de protéger l'agriculture métropolitaine et de ne pas démanteler le Commonwealth. Sans le Commonwealth, a-t-il dit, la Grande-Bretagne serait un piètre partenaire. Or, l'inclusion des produits agricoles dans la zone de libre échange conduirait à ce résultat. Le ministre a en outre indiqué que le tarif appliqué par la Grande-Bretagne aux produits agricoles est faible; le Royaume-Uni importe pour 350 millions de livres de produits agricoles chaque année. Le tarif appliqué aux produits industriels est, en revanche, élevé et c'est pourquoi la Grande-Bretagne estime que les pays membres de l'O.E.C.E. auraient avantage à se rallier à l'idée d'une zone de libre échange industrielle comportant un minimum de clauses de sauvegarde et une procédure de mise en œuvre aussi automatique que possible.

2. M. Spaak a exposé tout d'abord, dans une déclaration commune, le point de vue des Six. Mon télégramme n°s 1663 à 1669 [1] a indiqué avec quelle réticence M. Erhard s'était rallié à cette déclaration. Celle-ci, de caractère objectif, a rappelé brièvement les problèmes qui se sont posés aux Six, lesquels nécessairement se poseront dans le cadre plus large de l'O.E.C.E. ainsi que les solutions adoptées à Bruxelles. Dans son intervention ultérieure, M. Spaak a souligné qu'il ne saurait être question d'établir une zone de libre échange qui se substituerait au Marché commun, mais d'associer les Six et les autres pays membres de l'O.E.C.E. dans un cadre multilatéral par le moyen d'une zone de libre échange.

Le délégué de l'Allemagne a surtout insisté sur l'aspect libéral de la zone de libre échange, qui apparaît comme un complément utile au Marché commun et permettra d'atténuer les discriminations que celui-ci pourrait introduire entre les pays de l'O.E.C.E.

Le ministre italien, M. Zolli, a demandé que la zone de libre échange couvre également l'agriculture. 35 % des exportations italiennes sont agricoles, contre 4 % pour la Grande-Bretagne; les importations industrielles italiennes dépassent 50 % contre 33 % environ pour le Royaume-Uni. D'autre part, le tourisme permet à l'Italie de solder la moitié du déficit de ses échanges avec les pays de l'O.E.C.E. La libération des devises accordées aux touristes serait, aux yeux du gouvernement italien, une contrepartie essentielle. De l'avis de M. Zolli, il conviendrait d'éviter que les clauses de sauvegarde ne constituent un moyen pour un pays déterminé de faire supporter par ses partenaires le poids de ses difficultés propres.

Le président Ramadier a fait connaître l'adhésion de principe du gouvernement français à la formule envisagée. Il convient bien entendu, a-t-il ajouté, de concilier les projets des Six et la création d'une zone de libre échange. Tout effort en vue de rendre les échanges plus libres ne doit pas se borner à des mesures douanières; l'harmonisation des politiques est indispensable. Il faut notamment adapter les politiques sociales en égalisant, dans la mesure du possible, le poids des charges; la concurrence internationale ne doit pas être basée sur le dumping social. Dans le domaine financier, il ne saurait être question de créer un mécanisme trop lourd, mais un système de consultation permettant de parvenir de concert à l'assainissement financier est essentiel. Des clauses de sauvegarde doivent être prévues, autorisant un pays en difficulté à prendre des mesures temporaires pour remédier à une situation de crise.

M. Ramadier a rappelé que les Six avaient décidé d'inclure les produits agricoles dans le Marché commun, mais avec un régime spécial. En effet, le problème agricole est *sui generis,* non seulement économique, mais social. Il ne faut donc pas exclure *a priori* les produits agricoles de la zone, mais essayer, également dans ce cadre, de mettre

[1] De Paris à Londres. Il s'agit en réalité du télégramme de Paris à Bonn n°s 623 à 629 du 15 février, retransmis à Londres sous les n°s 1663-1669. Ce télégramme attirait l'attention sur l'attitude du ministre de l'Économie L. Erhard au Conseil de l'O.E.C.E. des 12-13 février, attitude qui faisait ressortir des réticences concernant le Marché commun.

sur pied un régime particulier. M. Ramadier a fait allusion à la question des territoires d'outre-mer dont à son sens il conviendra, le moment venu, de tenir compte. En ce qui concerne les pays sous-développés de la zone de l'O.E.C.E., M. Ramadier estime qu'il faut trouver le moyen de les associer à la zone le plus étroitement possible, tout en tenant compte de leurs difficultés propres.

3. Les pays scandinaves se sont déclarés favorables à la zone, mais avec des positions sensiblement différentes. Le ministre danois a centré tout son exposé sur le problème agricole. 90 % des exportations danoises portent sur ces produits, 80 % de son commerce extérieur s'effectuant avec des pays de l'O.E.C.E. L'inclusion de l'agriculture dans la zone de libre échange est donc un problème vital pour le Danemark. Le représentant danois a marqué la fidélité de son pays aux principes du G.A.T.T. et insisté pour que le problème agricole soit traité avant tout sous l'angle commercial. La préoccupation évidente des Danois est d'éviter tout régime discriminatoire qui léserait les intérêts des exportateurs danois : elle trouve sa source dans les renseignements dont les Danois disposent concernant les clauses agricoles du traité de Bruxelles, dont ils espèrent, semble-t-il, atténuer les conséquences grâce à la zone de libre échange.

Les délégations de la Suède et de la Norvège, tout en déclarant approuver le point de vue du Danemark, se sont montrées un peu moins catégoriques en ce qui concerne les produits agricoles. Le ministre suédois, M. Lange, après avoir rappelé que les pays scandinaves cherchent eux-mêmes à constituer une union s'étendant à la Finlande, a indiqué qu'à son avis, celle-ci serait compatible avec la zone de libre échange.

La délégation helvétique s'est déclarée prête à participer à des négociations; mais à ses yeux, il ne faut jamais perdre de vue que l'Europe est étroitement dépendante des marchés extérieurs, en particulier la Suisse : le gouvernement helvétique ne saurait donc accepter un système qui restreindrait ses possibilités de négociation avec les pays tiers. La Suisse souhaite que les négociations soient conduites de façon à éviter un décalage entre la mise en train du Marché commun et la zone de libre échange. En matière agricole, il convient d'inclure les produits agricoles, mais en les soumettant à un régime spécial. Le délégué de la Suisse a insisté sur la nécessité de limiter l'emploi des clauses de sauvegarde; à cet égard, il y aurait lieu de prévoir des dispositions permettant aux pays membres de se prémunir contre les conséquences éventuelles de la mise en œuvre par un pays déterminé de telles clauses. En ce qui concerne les institutions, le gouvernement suisse estime que l'O.E.C.E. constitue le cadre approprié du fonctionnement de la zone et qu'il convient d'éviter de créer de nouvelles instances internationales. Quant aux territoires d'outre-mer, il conviendra, aux yeux de la délégation suisse, qui a été, avec la délégation française la seule à y faire allusion, de traiter ce problème à part et en lui-même.

4. Enfin, le groupe des pays qui ne sont pas prêts à participer pleinement à la zone de libre échange est lui-même de composition très hété-

rogène. Le Portugal se déclare prêt à participer éventuellement à la zone de libre échange, mais à plusieurs conditions : aucun pays membre ne doit être exclu de la négociation, sinon on opposerait à une petite Europe organisée une Europe large mais inorganique. Il est indispensable dans ces conditions d'adopter une formule qui tienne compte de la position des pays sous-développés, d'inclure l'agriculture dans la zone de libre échange.

L'Irlande, elle aussi, fait de la création d'un fonds d'investissement, de l'inclusion de l'agriculture et de la prise en considération du cas des pays peu développés une condition pour la création et le succès d'une zone de libre échange.

Même position de la Turquie : celle-ci se trouve déjà dans une position spéciale au sein de l'O.E.C.E., puisqu'elle est autorisée à ne pas exécuter les obligations du Code de libération.

Si, en l'absence de son ministre, le délégué turc s'est exprimé en termes discrets, le représentant hellénique, dans un long discours, a exposé de façon véhémente la position de son pays qui n'est pas sans être influencé, semble-t-il, par des considérations politiques. Le ministre grec reproche au rapport du Groupe 17 de ne pas tenir compte des principes de base inscrits dans la convention de 1948 créant l'O.E.C.E. et qui sont l'équité, la solidarité et la réciprocité. Le projet envisagé place sur le même plan les états forts et les états faibles : dans ces conditions, une zone de libre échange faciliterait le développement des pays industriels, mais ferait disparaître l'industrie des pays où celle-ci est en voie de création. L'exclusion de l'agriculture priverait un pays comme la Grèce de toute compensation aux difficultés créées à son industrie. Ainsi, la Grèce a-t-elle, dans l'état actuel des projets, le choix entre l'abstention ou la catastrophe. Le gouvernement grec désire coopérer avec ses partenaires, mais sous trois conditions qui, pour elle, sont *sine qua non :* création d'un fonds d'investissement; statut spécial pour les pays en voie de développement; inclusion des pays agricoles. Ce n'est que lorsque ces points auront été élucidés par des études dont la Grèce accepte la poursuite, que le gouvernement hellénique pourra se prononcer sur le principe même de la zone de libre échange.

5. Les pays associés, États-Unis et Canada, ont fait savoir qu'ils étaient, du point de vue politique, favorables à la création du Marché commun et de la zone de libre échange, mais ils souhaitent que ces deux systèmes puissent bénéficier à la fois aux pays participants et aux pays tiers. Aux yeux du délégué des États-Unis, ni la thèse britannique excluant l'agriculture, ni le point de vue opposé — c'est-à-dire un régime agricole spécial analogue à celui du Marché commun — ne doivent aboutir à des discriminations au détriment de l'agriculture des pays tiers. Les deux délégués se sont félicités du fait que le rapport du Groupe 17 postule la conformité des principes de la zone avec ceux du G.A.T.T. Le délégué du Canada a souligné particulièrement le fait que la création d'une zone de libre échange, non plus que l'établissement du Marché commun, ne devait pas conduire à des discriminations en

matière de restrictions quantitatives entre pays membres et pays extérieurs au système.

6. La diversité des intérêts et des thèses en présence a rendu difficile l'élaboration d'une résolution finale. Peut-être même n'y aurait-on pas réussi si M. Spaak n'avait proposé de confier au président britannique la responsabilité de diriger et de coordonner les travaux, ce qui a permis de mettre fin à un débat sur la procédure et sur les termes de référence des organes chargés des négociations, lequel risquait de s'enliser : les pays qui attachent une grande importance à l'agriculture désireraient en effet que ce soit le même organe qui traite des questions de la zone de libre échange industrielle et des problèmes agricoles, tandis que la Grande-Bretagne souhaitait maintenir les discussions aussi séparées que possible. La délégation danoise voulait en outre que le problème agricole fût abordé sous l'angle commercial et non pas sous l'aspect d'un régime spécial comportant la stabilisation et l'organisation des marchés, thèse soutenue par la France.

M. Thorneycroft a accepté la suggestion de procédure de M. Spaak, marquant ainsi la volonté du gouvernement britannique et la sienne propre de faire progresser la négociation. C'est dans cet esprit qu'il a également consenti à ce que le problème agricole fût étudié parallèlement aux modalités d'institution d'une zone industrielle de libre échange, allant apparemment plus loin dans cette voie que ne le souhaitaient les experts britanniques, très réticents à l'idée de voir mêler des questions qui à leurs yeux demeurent distinctes.

Finalement, l'unanimité a pu se faire sur une résolution aux termes de laquelle le Conseil décide :

a. D'entamer des négociations afin de déterminer les modalités selon lesquelles pourrait être établie en Europe une zone de libre échange associant, sur une base multilatérale, le Marché commun des Six et les autres pays membres de l'O.E.C.E;

b. D'attirer particulièrement l'attention sur l'objectif qui consiste à trouver les modalités propres à assurer l'expansion des échanges de produits agricoles de manière non discriminatoire pour tous les pays membres de l'Organisation;

c. D'attirer également l'attention sur la nécessité de considérer la situation particulière des pays en voie de développement économique.

Ainsi qu'il a été dit, le président du Conseil est chargé de proposer à celui-ci la constitution des groupes de travail nécessaires, de diriger et de coordonner les travaux en s'inspirant des déclarations faites au Conseil par les ministres des pays membres et associés; de soumettre un rapport sur les résultats de ces travaux en temps utile pour que le Conseil puisse prendre de nouvelles décisions avant le 31 juillet 1957.

Le groupe des présidents et vice-présidents du Conseil et du Comité exécutif de l'O.E.C.E. a commencé à préparer une proposition de procédure qui, une fois entérinée par M. Thorneycroft, sera soumise au Conseil, avec l'espoir que les travaux puissent commencer au début de mars au plus tard.

156

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 174. *Moscou, 20 février 1957.*

La dernière session du Soviet suprême a été ouverte le 5 février et a examiné le budget et le plan de l'année 1957. Elle a pris fin le 12 février après le discours de politique étrangère de M. Chepilov. Entre-temps, elle a été consacrée à l'examen, ou plus exactement à l'approbation unanime d'une série de réformes juridiques et administratives. Les lois adoptées et certains discours prononcés à cette occasion donnent quelques indications sur l'application actuelle de la politique définie au XXe Congrès. Il apparaît clairement aujourd'hui que les successeurs de Staline cherchent à tirer crédit auprès des nationalités allogènes d'une politique moins axée sur la domination russe. En outre, la tendance au renforcement de la légalité se traduit par de nouvelles mesures destinées à mettre fin à l'arbitraire et à l'extrême désordre existant jusqu'à présent dans la législation. Enfin, la libéralisation du droit se poursuit, du moins dans les domaines qui ne mettent pas en cause la sécurité de l'État et du régime soviétique.

Ces réformes se sont traduites par l'adoption d'un certain nombre de lois. Trois d'entre elles élargissent les compétences des républiques fédérées par rapport aux organismes centraux de l'Union soviétique. La première confère aux républiques le pouvoir d'élaborer des codes civils, pénaux et de procédure, tout en réservant aux autorités fédérales la fixation des règles générales dont ces codes devront s'inspirer. La deuxième donne aux républiques le droit de fixer elles-mêmes leurs divisions territoriales administratives (sauf en ce qui concerne les territoires et régions autonomes). La troisième augmente les pouvoirs des cours suprêmes des républiques et modifie la composition de la Cour suprême de l'Union; les présidents des cours suprêmes de chaque république en feront désormais partie.

I. La Constitution de 1936, à la différence de celle de 1924, réservait aux autorités fédérales le droit de légiférer dans les domaines suivants : procédure et organisation des tribunaux, code civil et code pénal, nationalité, droits des étrangers. Seuls ces derniers domaines restent aujourd'hui de la compétence exclusive de l'Union. Les matières générales font l'objet désormais d'une répartition de compétences entre l'Union et les républiques. Celles-ci recouvrent le droit de légiférer qui leur était accordé avant 1956, tandis que les autorités fédérales conser-

vent leur compétence exclusive en ce qui concerne la définition des principes généraux en matière de droit civil et pénal et de procédure civile et criminelle [1].

À première vue, on pourrait être frappé par cette nouvelle marque d'une politique orientée vers un fédéralisme plus authentique. En réalité, l'intérêt principal de cette réforme est qu'elle témoigne du désir de donner à la société soviétique un système de lois applicables, ce qui n'était guère le cas auparavant. En effet, après 1936, les conséquences du mépris de Staline pour le droit se sont fait de plus en plus sentir. Les autorités fédérales n'ont pas été en mesure d'user des pouvoirs qui leur avaient été dévolus par la nouvelle Constitution. Elles n'ont réussi à élaborer qu'un texte sur l'organisation des tribunaux, mais aucun code civil, pénal ou de procédure n'a été promulgué pour l'ensemble de l'Union. Le résultat de cette situation est que les codes publiés par un certain nombre de républiques avant 1936 sont restés en vigueur, bien qu'ils aient vieilli et contiennent parfois des dispositions inapplicables. Il en est ainsi dans neuf républiques sur quinze. En revanche, les trois républiques baltes, le Kazakhstan et la Kirghizie ont dû « demander » d'appliquer provisoirement sur leur territoire les codes russes. De même, les codes ukrainiens ont été mis en vigueur en Moldavie.

La restitution aux républiques du droit de légiférer selon des principes fixés par l'Union aura donc essentiellement pour effet d'obliger le gouvernement soviétique à accélérer l'exécution des tâches qu'il s'est fixées dans le domaine de la législation : en établissant les « bases » juridiques valables pour toute l'Union, il devra prendre position sur une série de problèmes de droit civil, pénal et de procédure. Parmi les notions sur lesquelles il devra y avoir unité de doctrine, le rapporteur du projet au Conseil des nationalités, le Lituanien Gedvilas a rappelé comme toujours valable la définition du crime comme « un acte dangereux pour la société, et qui est dirigé contre le régime soviétique, contre la personne et les droits d'un citoyen ou qui viole l'ordre juridique socialiste ». Cette définition, dont le rapporteur a indiqué qu'elle était conforme à une jurisprudence de plus de dix ans, semble plus proche des conceptions de Vychinski que de celles des juristes soviétiques qui ont insisté depuis quelque temps sur la nécessité d'examiner si les actes incriminés avaient été commis à dessein ou par négligence.

C'est donc la fixation des principes généraux du droit civil et pénal par les autorités fédérales qui permettra, sans doute prochainement, de déterminer dans quelle mesure la législation s'inspirera des idées assez « libérales » que les juristes soviétiques ont été autorisés à exprimer cet été [2]. Le moment semble ainsi venu de trancher des discussions qui se déroulent ici depuis la mort de Staline. Le décret d'amnistie publié le 27 mars 1953 prévoyait que les lois pénales devaient intervenir dans un

[1] *Note du document :* La même répartition des compétences existait déjà dans certains domaines, tels que le droit au travail et la législation sur le mariage et la famille.

[2] *Note du document :* Ma dépêche n° 1254/EU du 29 août 1956 : « Le droit et la législation soviétiques sous le signe de la déstalinisation » [non reproduite].

délai d'un mois. Si cette révision du droit pénal n'a pas eu lieu, c'est sans doute parce qu'il y avait désaccord sur les mesures à prendre. Depuis le XXe Congrès, et en particulier après le remplacement, le 31 mars dernier, du ministère fédéral de la Justice par une commission juridique chargée de préparer de nouveaux textes, le mouvement pour la révision et la codification du droit semble avoir pris une nouvelle impulsion.

Les interventions des députés au cours des débats donnent quelques indications sur l'esprit qui présidera sans doute aux nouvelles réformes. Le rédacteur en chef de la revue *Kommounist,* Roumiantzev (membre influent du Comité central) s'est prononcé assez nettement dans son discours pour un certain nombre de principes nouveaux :

1° La présomption d'innocence de l'inculpé doit être admise;

2° Les garanties d'indépendance de la magistrature doivent être renforcées;

3° On doit autoriser au stade de l'instruction la présence des avocats. Enfin, il a souligné le caractère éducatif des peines et insisté sur le fait que les peines les plus sévères n'étaient pas toujours les plus efficaces. C'est dans cet esprit qu'il convient selon lui de refondre les codes du travail correctif, notamment en ce qui concerne les délits commis par des mineurs, afin de combiner judicieusement le châtiment avec la rééducation.

Ce discours montre que le désir de rectifier la législation pénale de l'époque stalinienne continue à être proclamé et que le parti cherche à donner des apaisements aux aspirations de la société soviétique vers plus de sécurité et moins de rigueur. Les mêmes tendances libérales ont été exprimées par certains orateurs dans d'autres domaines. En matière de droit de la famille, le député estonien Poussen a demandé que les formalités du divorce soient simplifiées. Il a signalé l'existence de nombreux cas où les conjoints, qui n'avaient pu obtenir le divorce, vivaient séparés par des milliers de kilomètres et avaient fondé de nouvelles familles sans pouvoir régulariser leur situation, parce que la législation exige la présence des deux époux pour les formalités de divorce. Il s'est plaint de la difficulté de l'action en reconnaissance de paternité et a demandé une révision de la législation sur les enfants naturels.

Si le droit soviétique tend à évoluer dans le sens d'une moins grande sévérité, ce serait une erreur de conclure que l'on ait renoncé à lutter avec vigueur contre les délits politiques. Certes, le rappel dans un rapport de M. Yasnov, président du Conseil de la R.S.F.S.R. et président de la commission de législation du Conseil de l'Union, de la suppression des tribunaux d'exception du M.V.D. peut être interprété comme indiquant qu'il n'est pas question de les rétablir, ce qui infirme certaines rumeurs actuellement en circulation à Moscou. Néanmoins, il est significatif que les discours du procureur général Roudenko et du procureur de la R.S.F.S.R. Krouglov aient marqué avec tant d'insistance la nécessité de lutter contre les éléments antisoviétiques, contre les « agents de l'ennemi et contre tous ceux qui cherchent à désorganiser la société soviétique ». Dans un style très stalinien, le procureur général a rappelé

« qu'il n'y avait jamais pu avoir le moindre doute au sujet des méthodes par lesquelles il fallait lutter contre ces éléments ». Le procureur de la R.S.F.S.R. a cité de son côté un texte de Lénine selon lequel la première tâche de la politique soviétique était la vigilance : « Nous devons sans cesse nous rappeler, disait Lénine, que nous sommes entourés de personnes, de classes, de gouvernements qui expriment ouvertement leur haine à notre égard ».

II. Octroi aux républiques fédérées du droit de fixer elles-mêmes leurs circonscriptions territoriales (à l'exception des républiques et territoires autonomes).

La loi votée à ce sujet est surtout intéressante par la décision qu'elle annonce de rétablir un certain nombre de républiques et territoires autonomes dont les populations avaient été expulsées à la fin de la guerre pour collaboration avec l'ennemi. Dans son rapport au Soviet suprême sur les décrets soumis à la ratification des assemblées, le secrétaire du Présidium, M. Gorkine, a indiqué qu'un oukaze du 9 janvier avait décidé la réintégration de ces populations dans leurs territoires d'origine. Il a rappelé, comme l'avait fait Khrouchtchev dans son rapport secret au Congrès, les mesures de « grossière violation de la politique des nationalités » prises à la fin de 1943 et au début de 1944 contre les populations du nord du Caucase, qui avaient fait l'objet de déportations massives au Kazakhstan et en Asie centrale. Il s'agit des Balkhars, des Tchetchènes-Ingouches, des Kalmouks et des Karatchaïs. Les républiques et territoires autonomes correspondants sont rétablis. Il est prévu que les populations seront réinstallées dans ces territoires en 1957 et en 1958, à l'exception des Tchetchènes-Ingouches qui, plus nombreux, ne pourront achever leur rapatriement qu'en 1960. On n'a pas manqué de remarquer que ces mesures de réparation ne visaient ni les Tatars de Crimée, ni les Allemands de la Volga.

III. Augmentation des pouvoirs des cours suprêmes des républiques fédérées.

Ces mesures ont eu pour but principal de décharger la Cour suprême de l'Union d'un certain nombre d'affaires qui, auparavant, étaient directement soumises à la Cour suprême de l'Union. Désormais, les cours suprêmes des républiques devront obligatoirement statuer en appel ou en cassation sur les affaires examinées par les tribunaux de première instance. Ces sentences ne pourront être révisées par la Cour suprême de l'Union qu'au cas où elles seraient contraires aux lois fédérales ou lèseraient les intérêts d'autres républiques. Seules, les affaires d'espionnage devront obligatoirement être examinées dans tous les cas par la Cour suprême de l'Union.

En même temps, la Cour suprême a été réorganisée. Il a été décidé qu'en plus de douze membres élus par le Soviet suprême, elle comprendrait les quinze présidents des cours suprêmes des républiques. Toutes les affaires soumises à la Cour suprême de l'Union, y compris celles qui sont examinées par le « Collège militaire » devront, dans tous les cas, comporter désormais la présence d' « assesseurs populaires », c'est-à-dire

de jurés. Auparavant, dans certains cas urgents (il s'agissait sans doute de délits politiques), le jugement était prononcé en première instance par trois membres du collège militaire de la Cour suprême. Cette pratique, qui était courante dans les cas de déportation, et qui a été décrite dans le fameux roman de Doudintzev : « L'homme ne vit pas seulement de pain », doit désormais prendre fin et la présence de jurés apporte aux accusés certaines garanties supplémentaires. Enfin, le nouvel article de la Constitution ne mentionne plus l'élection par le Soviet suprême des membres des « tribunaux spéciaux » de l'Union, mais seulement de ceux de la Cour suprême. On peut en déduire que certaines juridictions d'exception ont été supprimées.

Le personnel de la Cour suprême a été profondément modifié; en particulier son président, A.A. Voline, a été remplacé par le secrétaire du Présidium du Soviet suprême, M. Gorkine. Sur les douze membres élus de la Cour suprême, trois seulement étaient en fonction avant la mort de Staline. Ce remaniement est vraisemblablement dû au souci d'éliminer des juges ayant pris une part trop active à la répression stalinienne.

IV. Autres mesures législatives.

Il convient enfin de signaler, parmi les décrets pris entre les sessions par le Présidium du Soviet suprême, une réforme des tribunaux chargés de juger les conflits du travail. Désormais, les conflits entre les administrations des entreprises et leurs ouvriers et employés sont soumis à des commissions mixtes créées dans les entreprises elles-mêmes (ce qui doit faciliter les recours des salariés). Les syndicats ont désormais dans ce domaine certains pouvoirs de décision. En particulier, en cas de non-exécution par l'administration des décisions des commissions mixtes, le syndicat peut donner à l'ouvrier lésé par la direction une attestation qui lui permet d'obtenir des tribunaux l'exécution forcée de la sentence. Si imprécises que soient les indications données sur cette réforme par le rapporteur M. Gorkine, il convient d'y voir un nouveau signe de la nécessité dans laquelle se trouvent actuellement les dirigeants soviétiques d'accorder désormais aux ouvriers certaines satisfactions dont ils étaient privés jusqu'alors.

Comme les discours qui ont marqué la discussion du budget, les interventions des députés sur les nouveaux textes de lois ont été marquées par leur caractère moins stéréotypé, plus vivant et parfois même revendicatif. Ainsi, se poursuit et s'accentue l'évolution observée ici depuis deux ans et encouragée par le XXe Congrès. Il va de soi qu'aucune suggestion des députés ne mettait en cause la politique générale du gouvernement et du parti. En outre, aucune exception n'a été portée à l'usage de l'unanimité de tous les votes. Il semble que l'on s'en soit surtout tenu à encourager certains députés des républiques allogènes à soumettre des suggestions et des critiques dont ils puissent faire état en rentrant dans leurs circonscriptions. Étant donné que la quasi-totalité des orateurs étaient d'importants personnages des organisations du parti, soumis à la discipline de fer du « centralisme démocratique », la liberté plus grande qui leur a été accordée ne présentait aucun danger

pour les autorités. Elle n'en montre pas moins, de même que les mesures qui ont été adoptées, que les dirigeants s'efforcent de tenir un certain compte de l'opinion publique, et en particulier des susceptibilités des nationalités allogènes. Comme l'a déclaré sans ambage un député kirghize à propos de l'octroi aux républiques du droit de publier des codes, il s'agit aussi de montrer aux peuples « qui se libèrent de la sujétion coloniale » le souci d'équité qui préside en U.R.S.S. aux rapports entre nationalités.

Le souci de faire apparaître l'U.R.S.S. comme un état régi par le droit n'est pas nouveau. Il n'a pas été jusqu'à faire respecter intégralement par les dirigeants la Constitution soviétique : celle-ci a été violée du fait qu'il n'y a eu en 1956 qu'une session du Soviet suprême. Il n'en est pas moins intéressant d'observer que les tendances nouvelles du XXe Congrès ne sont pas reniées à un moment où la « vigilance » contre les agents intérieurs et extérieurs de l'impérialisme est à l'ordre du jour.

157

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 697. *Rabat, 20 février 1957.*

Dans le cadre de conférences périodiques d'information, j'ai réuni le 16 février à l'ambassade, les chefs des postes consulaires pour examiner avec eux les différents aspects de la situation générale. Seuls M. de Boisseson, venu récemment à Rabat, et M. Bleuzet, à la veille de quitter Tétouan, s'étaient fait excuser.

Nos représentants consulaires ont été unanimes à souligner une nette amélioration dans leurs relations avec les autorités provinciales marocaines. Ces relations, de plus en plus suivies, sont souvent cordiales et apparemment confiantes. J'ai signalé en son temps au Département le rapprochement intervenu entre le gouverneur de la province d'Oujda et notre consul général dans cette ville. Si Mohammed Ould Amar d'Hamidou, naguère convaincu d'apporter à la rébellion algérienne une aide ouverte et efficace, semble désormais préoccupé de l'activité subversive du F.L.N. et de la menace que fait peser sur l'équilibre politique la présence à Oujda et dans les centres de la province de 65.000 F.M.A. fortement encadrés et chaque jour renforcés de nouveaux refugiés [1].

Avec les autorités marocaines locales, super-caïds ou caïds, le rapprochement est moins marqué. Mais la mise en place des nouvelles auto-

[1] Voir ci-dessus le n° 98.

rités marocaines n'est pas encore terminée. Leur compétence est parfois discutable. Les mutations sont fréquentes et le sens de la subordination hiérarchique reste précaire. Il faut voir dans cette situation la raison de certaines difficultés rencontrées par nos représentants consulaires et éviter de les attribuer généralement à l'attitude réticente des chefs marocains. Néanmoins, le super-caïd Mimoun de Port-Lyautey, qui entretient avec les officiers américains de la base des relations fréquentes, observe à l'égard de notre consul dans cette ville une réserve significative.

Ainsi le climat politique est-il en général satisfaisant sauf dans les marches frontières. Dans la province d'Oujda, l'attitude des F.M.A. est hostile. Le F.L.N., bien organisé, exerce sur la population originaire d'Algérie une étroite emprise, développe les thèmes d'une propagande antifrançaise et, passant à l'action directe, interdit l'accès des bureaux du consulat. Dans la province d'Agadir, des bandes de l'Armée de libération contrôlent étroitement le Sud. Vivant sur le pays, elles exaspèrent des populations déjà misérables, mais le gouverneur n'agit à leur égard que sur instructions de Rabat.

En revanche, la situation économique se détériore journellement. Au marasme des affaires, au ralentissement de la production industrielle, s'ajoutent les perspectives d'une campagne agricole médiocre sinon mauvaise. Les agriculteurs européens, grâce à l'aide financière accordée par l'ambassade de France, ont pu effectuer les semailles dans des conditions normales tout en comprimant au maximum leurs frais généraux au détriment d'une exploitation rationnelle. Les fellahs, handicapés par l'absence de pluies d'automne et la distribution restreinte des prêts de semences, ont dû semer à une époque tardive et diminuer leurs emblavures. Pour les uns et les autres, une pluviométrie inférieure à la moyenne compromet les chances de récolte.

Les conséquences sociales de la conjoncture économique inquiètent les autorités marocaines. Le chômage accroît le mécontentement des masses laborieuses et suscite des critiques ouvertes à l'égard du gouvernement. Les mouvements de protestation sont énergiquement réprimés et l'activité du parti communiste marocain est étroitement surveillée. Mais les difficultés financières n'ont pas permis le financement d'un programme de travaux.

Les soucis propres à la colonie française restent les mêmes. Dans l'ensemble du Maroc, mais plus spécialement dans la province d'Oujda, nos compatriotes affirment toujours subordonner à la présence de l'armée française leur volonté de se maintenir au Maroc. Mais hors ce souci de sécurité, les familles françaises se préoccupent essentiellement des conditions dans lesquelles elles pourront, au cours de la prochaine année scolaire, faire assurer l'instruction de leurs enfants. La décision qui sera prise influencera considérablement sur le nombre des rapatriements au cours de l'été.

L'augmentation du coût de la vie et la fiscalité accablent directement la totalité des résidents français. Les colons, les commerçants et les industriels apprécient généralement les mesures d'aide financière

intervenues en leur faveur. Divers assouplissements apportés aux modalités d'octroi de cette aide en ont renforcé l'efficacité. Ils n'en demandent pas moins l'élargissement de ces facilités, soit pour diminuer encore les risques qu'entraîne inéluctablement la poursuite de leur activité au Maroc, soit pour assurer dans des conditions confortables leur réinstallation dans la métropole. Un retour en France semble devoir être prochainement la seule solution pour les petits commerçants des villes et surtout des centres ruraux dont la clientèle, avec la population européenne essentiellement composée de fonctionnaires, décroît sans cesse.

Les agents français restés au service du gouvernement chérifien expriment leurs critiques à l'égard des dispositions de la convention de coopération administrative et technique. À leurs yeux, les garanties offertes par le gouvernement français ne compensent pas la menace d'être livrés à la merci du gouvernement marocain. Les premières réactions ont fait apparaître un chiffre de 90 % d'agents hostiles à la signature des contrats qui leur seraient éventuellement proposés.

À ces soucis d'ordre général [1] dont la solution conditionne pour chacun de nos compatriotes le maintien au Maroc ou le départ, s'ajoutent les difficultés d'adaptation aux conditions nouvelles de la vie courante. Les colons sont victimes journellement de délits secondaires, vols, empiètements, délits de pacage, que les autorités marocaines locales s'avèrent impuissantes à réprimer. Les industriels voient leurs entreprises menacées par des conflits sociaux, d'aspect plus politique que syndical. Les sociétés commerciales ou les personnes privées ne peuvent, même après confirmation par autorité de justice, obtenir le recouvrement de créances dues par des Marocains. Les fonctionnaires sont en butte aux tracasseries de leurs collègues marocains dont la compétence est souvent sujette à caution.

Ainsi, dans un climat politique amélioré, où le souci aigu de la sécurité des personnes s'est estompé — sauf dans la province d'Oujda et malgré l'insuffisance des procès de Meknès [2] —, notre colonie n'a-t-elle pas perdu toute raison d'espérer le maintien de sa présence au Maroc. De la solution acceptable de ses problèmes, professionnels et personnels, dépendra la décision de chacun.

Mais cette solution ne pourra se concevoir que dans la normalisation des relations franco-marocaines aux divers échelons. L'amélioration actuelle des rapports entre nos représentants consulaires et les autorités provinciales a facilité la coexistence de nos ressortissants et des populations marocaines, mais les insuffisances spécifiques de l'administration chérifienne empêchent cette détente d'avoir son plein effet.

(1) *Note du document :* En accord avec les autorités marocaines, l'ambassade s'attache à éclairer les fonctionnaires et à apaiser leur méfiance.

(2) Le tribunal militaire de Meknès avait rendu quatre jugements les 7, 11, 20 et 27 février dans des affaires concernant les émeutes de Meknès (Sur ces émeutes, voir au tome précédent le n° 2, et note : quelques condamnations à temps, des acquittements, un renvoi, aucune condamnation à mort. Le dernier verdict notamment acquittait trois accusés inculpés de la mort de six Européens et contre lesquels le procureur royal avait requis la peine capitale.)

158

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 766 à 769. *Moscou, 21 février 1957, 12h. 40.*

(*Reçu :* 10 h. 45.)

En termes particulièrement violents, le maréchal Boulganine a exprimé à nouveau, le 19 février, au cours d'une manifestation d'amitié soviéto-bulgare, l'irritation et l'inquiétude provoquées ici par la doctrine Eisenhower et par la création aux États-Unis d'unités atomiques [1].

Après une diatribe anticolonialiste, le chef du gouvernement soviétique s'est adressé « franchement et fraternellement aux peuples pacifiques et spécialement aux Arabes ». Il a dénoncé la doctrine Eisenhower comme « un piège colonialiste tendu par les monopoles pétroliers américains », et il a recommandé « la plus grande vigilance en face de la menace imminente d'un nouvel asservissement ».

Le maréchal Boulganine a rappelé que l'U.R.S.S. et la Chine communiste, ainsi que tous les pays du camp socialiste, étaient les adversaires du colonialisme sous toutes ses formes et qu'elles continueraient d'aider les peuples luttant pour la paix, l'indépendance, la démocratie et le progrès social.

« En revanche, a-t-il dit, nous sommes obligés d'avertir les peuples soumis à la pression de milieux bellicistes américains et sur les territoires desquels les États-Unis cherchent à installer leurs unités atomiques. Du fait des milieux agressifs des États-Unis, ces peuples risquent d'être plongés dans l'enfer d'une guerre d'engins atomiques et à hydrogène, pour la réalisation de rêves insensés de domination mondiale. Ces plans ne sont pas nouveaux. Le peuple soviétique a déjà eu affaire à ceux qui ont essayé de les réaliser durant la seconde guerre mondiale. Le monde entier sait comment cela s'est terminé ».

La violence de ces propos [2] n'a été tempérée que par la réaffirmation, en quelques phrases, des buts essentiellement pacifiques de la politique soviétique.

Elle a vivement frappé plusieurs des membres du corps diplomatique.

[1] Sur l'accusation portée à cet égard par l'agence Tass, voir ci-après le n° 261 (note).

[2] Un télégramme de Moscou, n°s 2271-2272 du 28 mai (non reproduit) constate un regain de violence de la propagande antiaméricaine qui, selon l'ambassade des États-Unis en Union soviétique, n'aurait pas atteint une telle acuité depuis la guerre de Corée.

159

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 178 à 181. *Belgrade, 21 février 1957, 19 h. 30; le 22, 8 h.*

(*Reçu :* le 21, 22 h. 49; le 22, 11 h. 3.)

La délégation yougoslave, qui s'était rendue à Moscou en vue d'y discuter de l'aide soviétique pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, vient de rentrer à Belgrade après des conversations infructueuses. Les membres de cette mission ont été frappés de la froideur manifestée par leurs interlocuteurs et qui contrastait avec la cordialité de mise dans de telles rencontres à la suite de la « réconciliation » de 1955.

D'autre part, il semble que les négociations économiques en cours entre la Yougoslavie et l'Union soviétique ne suivent pas non plus une évolution favorable.

Ces difficultés irritent et inquiètent les milieux dirigeants de Belgrade qui voient, dans les déclarations agressives à l'endroit de la Yougoslavie faites récemment par le Premier secrétaire du parti communiste albanais [(1)], une nouvelle preuve des intentions inamicales de Moscou. On a été ici d'autant plus affecté du discours de M. Enver Hodja qu'il dénonçait le traitement que ferait subir le gouvernement yougoslave à la minorité albanaise de la province de Kossovo-Metohija.

La presse n'a pas jusqu'à présent relevé ces attaques. Toutefois, d'après certains renseignements recueillis dans les cercles informés, les Albanais ne perdraient rien pour attendre. Mais comme il considère les propos de M. Enver Hodja comme une provocation dictée par Moscou, le gouvernement de Belgrade aurait décidé de peser soigneusement les termes de la riposte, soucieux de ne pas envenimer encore la querelle, en laissant aux commentateurs habituels le soin de répondre à leur gré. Les mêmes milieux donnent également comme possible l'éventualité d'une campagne parallèle de Sofia au sujet du sort de la minorité bulgare en Macédoine yougoslave.

(1) Au plénum du Comité central du parti communiste albanais, réuni du 13 au 16 février, Enver Hodja avait présenté un rapport très critique pour les dirigeants yougoslaves, qu'il accusait d'avoir adopté vis-à-vis de l'Albanie « une attitude antimarxiste », et à l'égard de la population du Kossovo « une attitude chauvine et antimarxiste », cette région étant transformée en une base de propagande contre Tirana (télégramme de Tirana n° 30, du 18 février, non reproduit).

160

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 770 à 778. Réservé. *Moscou, 21 février 1957, 13 h.*

(*Reçu :* 11 h. 10.)

1° Le Minindiel a communiqué officiellement à l'ambassade de Turquie à Moscou, ainsi qu'à l'ambassade d'Iran, une copie de la note du 11 février [1] et du projet annexé de déclaration en leur demandant de bien vouloir transmettre à leurs gouvernements respectifs ces documents adressés par le gouvernement soviétique aux gouvernements américain, britannique et français.

Mon collègue turc n'a pas eu de contact à ce sujet avec les officiels soviétiques; mais l'ambassadeur d'Iran m'a confié que ceux-ci attachaient à la note en question la plus haute importance. Manifestement, m'a-t-il dit en substance, les dirigeants de l'U.R.S.S. considèrent que la conjoncture est particulièrement favorable pour lancer cette offensive contre le pacte de Bagdad dans sa forme actuelle et contre la doctrine Eisenhower. Ils spéculent sur les difficultés d'ordre interne que connaît présentement l'organisation de Bagdad. Étant donné la complexité et la tension des rapports entre les états arabes, cette organisation n'a pu subsister depuis quelques mois que parce que la Grande-Bretagne s'est tenue à l'écart.

D'autre part, les dirigeants soviétiques savent que les Français n'ont jamais éprouvé beaucoup de sympathie pour le pacte de Bagdad. En outre, les Français, comme les Britanniques, n'ont guère lieu de se féliciter de l'attitude des États-Unis à leur égard dans le Proche et le Moyen-Orient. Ils ne devraient donc pas tenir essentiellement à ce que la doctrine Eisenhower prît corps et fût mise en œuvre. En revanche, les uns et les autres pourraient être sensibles aux avantages qu'une détente au Proche-Orient pourrait leur procurer, soit pour la solution de l'affaire d'Algérie, soit pour le règlement de l'affaire de Suez. Tel serait le raisonnement des dirigeants soviétiques.

L'ambassadeur d'Iran était convaincu que ceux-ci plaçaient réellement beaucoup d'espoir dans leur initiative. En revanche, ils se seraient montrés très pessimistes sur les développements futurs au cas où aucun accord n'interviendrait et où la nouvelle politique américaine se traduirait par la poursuite de l'encerclement atomique de l'U.R.S.S.

[1] Sur cette note, voir ci-dessus les n°s 122, 126, 131.

Mon collègue iranien paraissait impressionné par le langage qui lui avait été tenu et je suis à peu près convaincu qu'il a attiré l'attention de son gouvernement sur les conséquences que pourrait avoir une attitude entièrement négative des puissances occidentales à l'égard des propositions soviétiques.

2° La position de l'ambassadeur du Pakistan me paraît beaucoup plus ferme. Bien qu'il n'ait pas reçu communication officielle de la note du 11 février, il a été interrogé à ce sujet par M. Gromyko. Il s'est borné à répondre qu'à première vue, cette note ne paraissait guère acceptable. Elle demandait, en effet, aux Occidentaux, de sacrifier toutes leurs positions politiques et militaires au Proche et au Moyen-Orient sans rien leur offrir en contrepartie. Il n'échappe pas à mon collègue pakistanais que la neutralisation à laquelle tendent les demandes soviétiques ne laisserait subsister à proximité immédiate de toute la région qu'une seule grande puissance militaire, l'U.R.S.S.

3° L'ambassadeur de Turquie, qui ne varie pas dans sa fidélité à l'O.T.A.N. et au pacte de Bagdad, se rend lui aussi parfaitement compte des objectifs auxquels tend la note du 11 février. Mais trois collègues estiment indispensable que la réponse des Occidentaux tienne largement compte des répercussions qu'elle ne manquera pas d'avoir sur l'opinion des pays arabes et des états du pacte de Bagdad. Étant donné la communication faite par le Minindiel à certains d'entre eux, il serait sans doute indiqué que les puissances occidentales prennent elles-mêmes contact avec leurs alliés et leurs amis du Proche-Orient et du Moyen-Orient avant de donner à leur réponse une forme définitive.

Les dirigeants soviétiques ont déjà laissé entendre à l'ambassadeur d'Iran que, conformément au troisième principe de la déclaration commune proposée, toutes leurs objections contre le pacte de Bagdad tomberaient si la Grande-Bretagne cessait d'en faire partie. En face des menaces comme celles que vient de proférer à nouveau, au Kremlin, le maréchal Boulganine (cf. mon télégramme n° 766)[1], il n'est pas exclu que, pour spécieuse qu'elle soit, l'argumentation soviétique ne fasse impression dans certaines capitales du Moyen-Orient.

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 158.

161

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 779 à 786. *Moscou, 21 février 1957, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 11 h. 25.)

Les entretiens entre les dirigeants soviétiques et la délégation bulgare conduite par MM. Yougov et Joukov se sont achevés hier, 20 février, par la publication de deux déclarations communes signées l'une par les gouvernements et l'autre par les partis.

1° La déclaration gouvernementale est un long document dont se dégagent les idées suivantes :

Aucune des délégations des démocraties populaires — pas même la délégation tchécoslovaque — n'avait manifesté avec tant de chaleur ou de servilité son attachement à l'égard de Moscou. Le mot de Dimitrov selon lequel « l'amitié de la Bulgarie avec l'Union soviétique est aussi indispensable que le soleil et l'air pour tout être humain » est rappelé et il est fait état de « l'amour sans bornes du peuple bulgare pour l'U.R.S.S. ».

En matière de politique internationale, le gouvernement bulgare épouse naturellement toutes les thèses de son partenaire. « L'agression » contre l'Égypte est à nouveau flétrie et l'on demande le châtiment des « agresseurs », ainsi que le remboursement des dommages commis. La doctrine Eisenhower est également condamnée et la Bulgarie s'associe aux propositions soviétiques sur le Moyen-Orient. Elle se solidarise avec l'intervention de l'armée rouge en Hongrie. Elle se déclare contre l'installation d'unités atomiques tactiques par les États-Unis. Devant tous ces dangers, les deux parties réaffirment leur fidélité au pacte de Varsovie, mais reprennent aussi leurs propositions de pacte de sécurité européenne collective, de réduction des armements et des effectifs et d'interdiction de l'arme atomique et des expériences nucléaires. Enfin, l'U.R.S.S. et la Bulgarie se déclarent favorables au développement de bons rapports avec la Turquie, la Grèce et la Yougoslavie et affirment qu'« aucun problème sérieux ne peut, à l'heure actuelle, être résolu sans la participation de la Chine » dont elles demandent l'admission à l'O.N.U.

La déclaration aborde enfin le problème des relations économiques entre les deux pays. La Bulgarie, qui avait déjà reçu en 1956 deux crédits de 300 et de 70 millions de roubles, obtient un nouveau crédit de 200 millions de roubles pour la construction d'entreprises industrielles

et se voit promettre une assistance technique pour mener à bien la réalisation de ces projets. Les échanges doivent se développer, l'U.R.S.S. fournissant les matières premières afin « d'augmenter l'emploi en Bulgarie » et celle-ci lui réexpédiant les produits ouvrés. La coordination des deux économies doit encore se renforcer par la signature prévue pour cette année d'un accord commercial à long terme pour 1958-1960 et d'un accord prévoyant la construction et la réparation de navires en Bulgarie pour le compte de l'U.R.S.S.; le domaine agricole et la répartition des tâches à long terme (jusqu'en 1970) interviendra également (sic) afin de permettre à la Bulgarie de tirer le maximum de ses avantages naturels. Enfin, il est fait état d'un accord sur les conditions de vente à l'U.R.S.S. des minerais d'uranium. Il est spécifié, sans aucune autre précision, que ces conditions seront équitables.

2° La déclaration signée par les deux partis se place sous le signe de « l'internationalisme prolétarien ». Devant l'offensive menée par les « impérialistes » pour « saper l'unité du camp socialiste », la nécessité est reconnue de « développer encore des liens étroits et les contacts entre partis communistes et ouvriers des pays socialistes dans les formes diverses qui répondent le mieux aux conditions actuelles ». Il s'agit là de rapports bilatéraux, mais l'opportunité de « contacts les plus longs possibles », c'est-à-dire, semble-t-il, de rencontres multilatérales, est également mentionnée.

Le parti bulgare se voit d'autre part félicité pour avoir su grouper autour de lui le peuple bulgare, qui, durant la crise hongroise, a fait preuve d'une « grande maturité politique », et pour avoir suivi une politique féconde en matière agricole. À cet égard, l'affirmation des « avantages incontestables du mode de production socialiste dans l'agriculture » peut difficilement ne pas être interprêtée comme une remarque à l'adresse de la Pologne. C'est celle-ci encore, mais aussi la Yougoslavie, qui sont visées par le rappel des formules, aujourd'hui classiques, qui enlèvent à la thèse sur la diversité des voies d'accès au socialisme toute portée pratique.

162

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ambassadeur des Affaires étrangères.

T. nos 812 à 816. *Moscou, 21 février 1957, 18 h. 20.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 25.)[1]

I. M. Vinogradov, de passage à Moscou pour un très bref séjour, est venu me rendre visite le 19 février.

Très aimable, il a manifesté un vif désir de voir reprendre les relations culturelles entre les deux pays, tout en se rendant compte de la nécessité d'observer une certaine progression. Il a exprimé beaucoup de satisfaction de l'accord commercial[2] et ne m'a pas caché qu'en le concluant malgré l'épineuse question des produits stratégiques, le gouvernement soviétique avait tenu à faire un geste en vue d'améliorer les rapports entre les deux pays. Il m'a parlé dans le même sens du comportement de la délégation soviétique à l'O.N.U. et de son adhésion à la résolution unanime qui avait clos le débat. Il m'a répété qu'en ce qui concerne l'Algérie et plus généralement l'Afrique du Nord, le gouvernement soviétique, tout en restant tenu par certains principes, n'avait aucun mauvais dessein à notre égard[3]. Enfin, il m'a laissé entendre que dans l'affaire de Suez, les dirigeants soviétiques étaient animés envers nous de dispositions favorables, qu'ils comprenaient fort bien l'importance de la question pour l'économie française et qu'éventuellement, ils seraient disposés à faciliter un règlement acceptable pour l'Égypte aussi bien que pour les usagers. Il a mentionné à cet égard que la question de « garanties internationales » n'avait pas été suffisamment creusée, bien que du côté soviétique, on n'ait jamais refusé la conversation à ce sujet.

II. M. Gromyko, que j'ai rencontré hier, 20 février, à une réception, m'a d'abord dit quelques mots de la controverse en cours entre Washington et Tel Aviv, puis il m'a parlé de l'affaire de Suez. Je ne me suis pas prêté à la conversation.

(1) Ou 21 h. 25 ?

(2) L'accord commercial franco-soviétique avait été signé à Paris le 1er février. Des difficultés survenues sur la question des relais hertziens avaient retardé la signature (télégramme nos 484-485 du 4 février non reproduit).

(3) D'après le télégramme n° 616 du 11 février, l'ambassadeur de France à Moscou avait insisté sur l'impression désagréable causée par les déclarations du représentant de l'U.R.S.S. à l'O.N.U. sur l'affaire algérienne [Sur l'affaire algérienne et l'U.R.S.S., voir également ci-dessus les nos 106 (et note), 132 (note)].

Il est clair cependant que les dirigeants soviétiques tiennent à ce que nous sachions que le cas échéant, et moyennant des contreparties faciles à imaginer, ils seraient prêts à s'employer en notre faveur, si de graves difficultés surgissaient lors de la réouverture du Canal.

Les sondages soviétiques reposent manifestement sur l'idée que l'on se fait ici d'un désaccord profond et d'une opposition d'intérêts fondamentale entre les États-Unis, d'une part, la France et la Grande-Bretagne, de l'autre, dans la zone du Proche et du Moyen-Orient.

Ils reposent aussi sur la conscience de l'efficacité des gages et des moyens d'action que Moscou s'est procurés dans cette zone, notamment au Caire et à Damas, et qu'il entend exploiter à fond dans l'épreuve de force qui l'oppose aux États-Unis.

163

M. Garnier, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 197 à 202. Réservé. *Ankara, 21 février 1957, 17 h.*
(*Reçu :* 22 h.49.)

Je me réfère à votre télégramme n° 333 [1].

Les votes à New York de la délégation turque sur la question algérienne ont confirmé et même accentué le glissement que j'avais noté, dès le 4 décembre, au cours de mon entretien avec M. Esenbel — mes télégrammes n°s 1602 et 1605 [2]. Par la suite, il ressortait de mes conversations avec M. Birgi, et quels que fussent les sentiments personnels du Secrétaire général, que pareille tendance prenait chaque jour de plus en plus consistance — mes télégrammes n°s 35 et 74 [3].

Mon télégramme n° 155, rédigé au lendemain des déclarations faites publiquement le 7 février par M. Menderès sur l'Algérie [4], constituait

[1] Du 20 février, non reproduit, ce télégramme indiquait que le Directeur politique avait marqué le jour même au chargé d'affaires de Turquie ses regrets de l'attitude prise à New York par la délégation turque dans les scrutins sur l'affaire algérienne, attitude « contraire à celle que nous étions fondés à attendre d'un pays allié et ami ».

La Turquie s'était prononcée en effet en faveur de la motion afro-asiatique relative à ce problème.

[2] Non reproduits, ces télégrammes signalaient un certain « glissement qui pourrait être le point de départ d'une évolution regrettable ».

[3] Des 16 et 23 janvier, non reproduits. M. Birgi, tout en affirmant qu'il n'était pas question « d'être désagréable pour la France », soulignait que le problème était fort « embarrassant » et que la position turque devait être réexaminée « à la lumière de l'évolution de la situation » (télégramme n° 35). Le Secrétaire général déclarait ultérieurement que son pays éprouvait « une certaine sympathie pour les aspirations qui se manifestaient » (télégramme n° 74).

[4] Le Premier ministre avait déclaré : « Notre cœur souffre en présence des événements qui se déroulent en Algérie. Nous espérons qu'une solution équitable interviendra en ce qui concerne le problème algérien, sans toutefois aller à l'extrême. Dans le cas où un rôle incomberait à la Turquie à cet égard, nous sommes prêts à l'assumer » (télégramme cité dans la note suivante).

en même temps une mise en garde devant la possibilité pour le président du Conseil, « pris dans l'engrenage de sa politique arabe et mû par son désir d'assurer à la Turquie une sorte de leadership au Proche-Orient, de se départir peu à peu à notre détriment de l'attitude de parfaite correction qu'il avait observée jusqu'ici » (1).

Les derniers propos de M. Esenbel — mon télégramme n° 166 (2) — laissaient enfin prévoir, quant au scrutin en soi, un vote par paragraphe. Si cette éventualité s'est produite dans le cas de la motion afro-asiatique (3) qui était naturellement pour nous d'une importance majeure, il faut bien reconnaître que l'abstention de la délégation turque sur les deux considérants a été, de fait, annulée et au-delà par son approbation des recommandations qu'elle contenait.

Il n'y a pas lieu de s'étendre sur les deux autres motions, ni sur la recommandation finale de l'Assemblée générale (4) au sujet de laquelle le représentant permanent de la Turquie aux Nations Unies, M. Selim Sarper, s'attribue, dans un télégramme qui a été montré à l'un de mes collaborateurs, le bénéfice d'avoir été le principal artisan du ralliement du groupe afro-asiatique.

Il n'en reste pas moins que le gouvernement d'Ankara, par son vote ambigu de la motion de nos adversaires déclarés, a commis vis-à-vis de nous une incorrection et, en soi, une maladresse.

L'attitude de la Turquie, trop étroitement calquée au demeurant sur celle de la Grèce et dictée par des considérations d'opportunisme qui ne sont pas à son honneur, dans la mesure notamment où elle était liée de façon abusive aux débats à venir sur Chypre, ôte incontestablement de la force aux initiatives que M. Menderès pourrait un jour s'estimer fondé à prendre dans la recherche d'une solution au problème algérien — ma dépêche n° 143/SGL du 12 février (5).

Quelle que soit la sympathie indiscutable de l'opinion pour le principe de l'accession à l'indépendance des pays musulmans, il n'est pas douteux que les vives critiques déjà adressées au Premier ministre pour sa politique israélienne se trouveront renforcées par celles qui

(1) Le télégramme n°s 155-162, du 8 février, non reproduit, rapportait les paroles précitées de M. Menderès, ainsi que celles tenues auparavant par M. Birgi. Un certain divorce avait toujours existé en Turquie entre l'opinion publique, de plus en plus favorable aux rebelles, et le gouvernement, soucieux de ne pas affaiblir l'O.T.A.N. et de ménager la France, d'où la tentation pour le Premier ministre de jouer un rôle proarabe dans les affaires d'Afrique du Nord et de renforcer sa position et celle du pacte de Bagdad face à la surenchère de l'Égypte et de la Syrie. Allié de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de divers états musulmans, la Turquie se jugeait bien placée pour agir comme intermédiaire « en arbitre » dans le dénouement de la crise algérienne.

(2) Du 10 février, non reproduit, le télégramme n°s 166-172 rendait compte d'une démarche effectuée le jour même par l'ambassadeur de France auprès du Secrétaire général adjoint. M. Esenbel avait laissé entendre qu'au cas où il apparaîtrait qu'une majorité fût susceptible de se dégager pour l'adoption d'une résolution, les instructions de la délégation turque étaient d'en étudier attentivement les divers paragraphes et, le cas échéant, de se prononcer sur chacun.

(3) Pour cette motion, ainsi que pour les autres motions (latine et asiatique), voir ci-dessus le n° 121 (notes).

(4) Pour le texte de la résolution finalement adoptée, voir ci-dessus le n° 146 (note).

(5) Non retrouvée.

commencent à se faire jour sur la valeur des arguments qui ont motivé sa nouvelle orientation à l'égard de la probabilité algérienne, et surtout d'une façon générale sa tendance à lier de plus en plus la ligne de conduite d'Ankara à celle de certains dirigeants arabes.

164

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n°s 232 à 237 [1]. *Paris, 21 février 1957.*
Priorité. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 199 à 204 [2].

Au moment où je m'apprêtais à vous demander d'exprimer à M. Artajo l'appréciation du gouvernement français pour la position prise par la délégation espagnole aux Nations Unies dans le débat sur l'affaire algérienne, le grave incident qui s'est déroulé à Bir-Lahmar vient, en effet, mettre en cause le principe même de la coopération franco-espagnole que, d'un commun accord, les deux gouvernements s'étaient efforcés d'instituer dans les régions sahariennes.

Faisant suite aux accrochages survenus les 12, 19 et 20 janvier derniers à Bir-Chaïman et dans les parages d'Atar, ce nouvel et important engagement a eu lieu, le 14 février vers 13 heures, à environ quatre-vingt-dix kilomètres au nord-nord-est de Fort-Trinquet et a opposé un de nos détachements à des éléments de l'Armée de libération marocaine infiltrés en territoire mauritanien.

Après un très rude accrochage, la bande rebelle comprenant au moins une centaine d'hommes s'est réfugiée dans la Seguiet El Hamra espagnole d'où elle venait et où, depuis longtemps, elle était signalée. Nos pertes s'élèvent à 20 morts dont 3 officiers et à 15 blessés. Un sous-officier européen, l'adjudant d'artillerie coloniale Cacciaguerra, a été blessé, fait prisonnier et emmené par les rebelles en territoire espagnol.

Tout en prenant acte de l'émotion manifestée par le général Alcubilla et des assurances qu'il a renouvelées, j'estime nécessaire que vous réclamiez sans retard au ministre des Affaires extérieures la remise de ce

[1] Ce télégramme a été communiqué le 23 février à Rabat (n°s 985-990).

[2] Ce télégramme du 20 février, non reproduit, indiquait que l'incident de Bir-Lahmar, ici relaté, semblait avoir surpris les autorités militaires espagnoles. Toutefois, malgré les assurances données de son attachement à la solidarité franco-hispanique, le chef d'État-major espagnol se refusait à employer la force tant qu'il n'était pas attaqué. Les atermoiements des autorités responsables du Sahara espagnol avaient encouragé des bandes à livrer combat à proximité d'une frontière qui pouvait leur offrir un refuge. L'ambassadeur, qui voyait le profit que pourrait tirer le Sultan des dissensions franco-espagnoles, recommandait à Paris de faire porter son effort de coopération avec l'Espagne sur les régions sahariennes, en soumettant à Madrid des propositions concernant les gisements situés près de la frontière du Sahara espagnol.

sous-officier et éleviez une énergique protestation contre des faits qui, une nouvelle fois, font apparaître les complicités que les éléments de l'Armée de libération trouvent auprès de certaines autorités des territoires espagnols et nous amènent à douter de la valeur des assurances données à Madrid.

Je vous adresserai d'ailleurs par la prochaine valise les éléments d'un aide-mémoire que vous pourrez remettre à vos interlocuteurs et qui, en ce qui concerne les accrochages du mois de janvier, montrent que, sur le plan de l'échange de renseignements, les Espagnols nous ont souvent informés d'une façon imprécise, tardive, voire erronée.

Vous pourrez dès maintenant faire valoir à M. Artajo que, conscients des efforts faits par l'Espagne aux Nations unies, nous regretterions que la récente campagne de presse antifrançaise déclenchée à Madrid [1] puisse être interprétée comme le signe d'un changement d'attitude de son gouvernement. Si, au contraire, l'Espagne entend maintenir à notre égard les mêmes dispositions dont elle a témoigné au cours de ces derniers mois, il conviendrait que notre attaché militaire poursuive ses contacts avec ses interlocuteurs, en vue d'éliminer les graves difficultés auxquelles nous avons à faire face aujourd'hui. il est évident que, dans les circonstances actuelles, l'attitude passive des autorités espagnoles favorise le « pourrissement » des régions sahariennes et met en danger des intérêts communs à nos deux pays. Les faits prouvent qu'une coopération réellement efficace et confiante ne se conçoit désormais que si les instructions nécessaires sont données aux autorités locales espagnoles pour qu'elles répriment les activités que déploient librement les bandes rebelles dans les territoires soumis à leur contrôle [2].

[1] Sur la tendance de certains milieux espagnols à saisir tous les prétextes pour entraver l'œuvre de rapprochement franco-hispanique, avec le consentement du Caudillo, se reporter au télégramme n°s 208-211 du 22 février, non publié.

[2] En réponse aux instructions du Département, l'ambassadeur indiquait qu'en attendant d'être reçu par le ministre des Affaires extérieures, il s'était borné, lors d'une démarche chez le sous-secrétaire d'État, M. de Santa Cruz, à réclamer la remise du sous-officier enlevé par les rebelles (télégramme n°s 213-214 du 23 février, 14 h., non reproduit). Le colonel Maldonado, de son côté, informait le commandant Dupond de la présence en territoire espagnol du sergent français capturé, et attirait l'attention de son interlocuteur sur les difficultés que rencontrait l'Espagne dans l'exercice de son autorité sur un vaste territoire, tout en reconnaissant la nécessité d'une coopération franco-hispanique (télégramme n°s 216-219 du 23 février, 20 h., non retenu).

165

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1525 à 1537 [1]. *Washington, 21 février 1957, 23 h. 30*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 22, 5 h. 30.)

Le discours du président Eisenhower sur la situation au Moyen-Orient [2] constitue, aux yeux des dirigeants américains, un geste politique et diplomatique d'une très grande importance.

I. Sur le plan de la politique intérieure américaine, il convient de rappeler que le 20 février au matin, M. Eisenhower avait reçu à la Maison blanche les principaux chefs parlementaires. L'opposition à une intensification de la pression exercée par les États-Unis sur Israël s'était manifestée tant du côté républicain que du côté démocrate. D'autre part et depuis plusieurs jours déjà, la grande majorité de la presse affirmait elle aussi ses objections à toute nouvelle pression sur Israël. Le Président a estimé néanmoins que sa responsabilité comme chef de l'exécutif exigeait qu'il s'adressât directement à l'opinion publique. Cela est en soi signe de l'importance qu'il attache au problème. Reprenant à peu près les expressions dont s'était servi M. Dulles au cours de l'entretien quadripartite du 18 février (voir communication du même jour) [3], l'un des collaborateurs du Président a indiqué hier soir à un agent de cette ambassade que M. Eisenhower avait la conviction qu'un échec des Nations Unies au Moyen-Orient, c'est-à-dire le maintien du refus d'évacuation par le gouvernement d'Israël, conduirait non pas à longue échéance mais immédiatement à un considérable développement de l'emprise soviétique dans cette région du monde.

II. Sur le plan diplomatique toutefois, l'analyse du discours présidentiel conduit à la conclusion que le gouvernement américain a respecté un certain équilibre. La très forte pression exercée sur Israël a pour

[1] Ce télégramme à été communiqué à Londres (n°s 604-616) et New York (n°s 585-597).

[2] Le 20 février, le jour même où le Président adressait au gouvernement israélien un message dans lequel il demandait à ce gouvernement de retirer ses troupes de Gaza et d'Akaba, il adressait sur le même problème une déclaration au peuple américain sous la forme d'une allocution radiodiffusée. Le Président se prononçait pour l'évacuation inconditionnelle par Israël de la zone de Gaza et de la côte occidentale du golfe d'Akaba, pour l'internationalisation, avec l'accord de l'Égypte, de la zone de Gaza, qui devrait être placée sous contrôle des Nations Unies, et pour la liberté de passage des navires israéliens dans le canal de Suez et le golfe d'Akaba. La traduction du texte de la déclaration a été publiée par la Documentation française, *Articles et documents,* n° 0476, 2 mars 1957, Textes du jour.

[3] Reproduite ci-dessus sous le n° 143.

contrepartie une mise en garde non dissimulée à l'Égypte. La demande adressée à Tel Aviv de respecter les résolutions des Nations Unies sur le retrait des troupes est accompagnée de l'assurance que les États-Unis s'emploieront avec tous leurs moyens à éviter le retour au *statu quo*.

a. Le dilemme pour le Président se résume de la manière suivante : « Ou bien les Nations Unies sont incapables de rétablir la paix dans cette région du monde, ou bien les Nations Unies doivent renouveler avec une vigueur accrue leurs efforts en vue d'obtenir le retrait des troupes israéliennes ». Plus loin, M. Eisenhower revient sur la même idée et déclare que les Nations Unies « ne doivent pas échouer ». Un échec serait au désavantage d'Israël : même les chances de paix dans le Moyen-Orient seraient mises en danger. Il en découlerait des maux incalculables pour nos amis et pour les États-Unis eux-mêmes. Toute la politique dite « doctrine Eisenhower » serait mise en cause, politique dont le but est d'éviter une agression communiste dans cette région du monde.

La « pression morale » des États-Unis sur Israël a donc été portée par le Président à son point maximum. Il convient toutefois de remarquer que le mot « sanction » ne se trouve pas dans le discours présidentiel. Il ne faudrait pas en conclure que la délégation des États-Unis à New York ne voterait pas une résolution portant sanctions. Mais, pour le moment, le mot n'a pas été prononcé, en raison d'une part des polémiques qu'il a suscitées aux États-Unis, d'autre part du désir qu'a le Président de se placer sur un plan très élevé.

b. Équilibrant cette pression sur Israël, le discours comporte une série de jugements très sévères sur l'Égypte et une mise en garde ferme au gouvernement du Caire.

Les États-Unis comprennent pleinement que l'action militaire entreprise contre l'Égypte (au mois d'octobre dernier) a été le résultat de provocations graves et répétées.

M. Eisenhower estime qu'il appartient aux Nations Unies d'assurer qu'à l'avenir, Israël puisse jouir d'une plus grande sécurité et d'une plus grande tranquillité. Mais cela n'appartient pas seulement aux Nations Unies. Les États-Unis ont déjà cherché, en présentant la résolution votée par l'Assemblée générale le 2 février, à garantir à Israël le « respect de ses droits en vertu des conventions d'armistice et de la loi internationale ». Le gouvernement des États-Unis a été plus loin encore par l'aide-mémoire qu'il a remis à l'ambassadeur d'Israël le 11 février [1]. Il s'est engagé comme membre des Nations Unies à rechercher les conditions dans lesquelles « les forces internationales pourraient être utilisées de manière à assurer que la bande de Gaza ne serve plus de base à des infiltrations armées et à des raids de représailles ».

Verbalement, le secrétaire d'État a fait connaître à M. Eban l'intention des États-Unis de chercher « à faire participer les Nations Unies avec l'approbation de l'Égypte à l'administration de la bande de Gaza ».

[1] Voir ci-dessus le n° 125.

Le gouvernement de Washington enfin a donné son interprétation de la loi internationale en ce qui concerne Akaba, et « cette interprétation est favorable à la liberté de navigation ».

En résumé, le Président estime et proclame que la communauté internationale n'a pas jusqu'à présent pris suffisamment soin d'établir la justice au Moyen-Orient. Dorénavant, « les États-Unis, pour leur part, rechercheront vigoureusement des solutions aux problèmes de cette région, solutions qui soient conformes à la justice et au droit international. Et en poursuivant ce grand effort, nous demanderons que s'associent à nous d'autres nations qui réalisent comme nous que la paix et la justice sont inséparables ».

Quant à l'avenir, le Président déclare qu'à son avis l'Égypte, en acceptant les six principes adoptés par le Conseil de sécurité au mois d'octobre dernier au sujet du canal de Suez [1], s'est engagée à ce que le Canal soit ouvert et libre au transit sans discrimination et à ce que la gestion du Canal soit isolée de la politique de tout pays. « Nous ne devons pas supposer que l'Égypte s'opposera au transit des bateaux israéliens par le canal de Suez et par le golfe d'Akaba. Si malheureusement l'Égypte viole à l'avenir les accords d'armistice, d'autres obligations internationales, alors il faudra que cette question soit traitée fermement par la Société des nations ».

c. En ce qui concerne en particulier cette question du canal de Suez, je relève dans le discours du Président plusieurs allusions à la France et à la Grande-Bretagne. Certes, ces deux pays se sont livrés à tort selon le Président à une attaque contre l'Égypte. Mais ils ont ensuite respecté les décisions des Nations Unies et ont retiré leurs troupes. Le Président tient à « rendre hommage à la sagesse de cette décision de nos amis et alliés ». « Ils ont mis les autres nations du monde dans l'obligation nette de s'assurer que ces deux nations (France et Angleterre) ne souffriront pas en raison de leur respect des résolutions des Nations Unies. Ceci est particulièrement vrai, je crois, des droits qu'ils tirent des traités en ce qui concerne le passage par le canal de Suez qui est devenu une voie maritime internationale pour tous en vertu du traité de 1888 ». En d'autres termes, le Président insiste avec le maximum de sa force de persuasion et de son énergie pour qu'Israël retire ses troupes. Selon lui, la question immédiate serait ainsi close. Mais le Président s'engage à rouvrir l'ensemble de l'affaire. Il déclare qu'il n'acceptera pas le retour au *statu quo*. Il laisse entendre qu'il exercera demain sur l'Égypte une pression égale à celle qu'il exerce aujourd'hui sur Israël pour obtenir d'une part que le peuple israélien puisse vivre en sécurité, et d'autre part que le gouvernement du Caire respecte à l'égard de tous les engagements internationaux qu'il a violés en juillet 1956.

Il sera peut-être utile de nous référer à ces déclarations de solidarité au cas où l'Égypte n'accepterait pas les propositions des quatre puissances utilisatrices en vue d'établir un statut intérimaire du canal de Suez.

[1] Sur ces « six principes », voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 269.

166

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 0622 [1]. *Rabat, 21 février 1957.*

Le Département voudra bien trouver ci-joint, sous la forme d'une brochure intitulée « Les Français musulmans d'Algérie au Maroc », une documentation réunie par le Bureau central d'information de cette ambassade.

Cette documentation, qui comporte des renseignements sur la colonie algérienne du Maroc et l'activité politique des F.M.A., groupe d'autre part en deux chapitres les informations de toutes origines mais d'inégale valeur relatives à l'aide à la rébellion algérienne et à l'attitude de certaines personnalités et des partis politiques marocains face à la question algérienne.

*
**

La population algérienne musulmane du Maroc, estimée à 40.000 personnes en 1950, était en majorité citadine et répartie dans les régions d'Oujda principalement, mais aussi de Fès, de Meknès et dans la ville de Casablanca. Elle comprenait des fonctionnaires évolués et généralement aisés, des employés, des commerçants et des propriétaires qui menaient une existence stable encore que souvent modeste, mais les éléments les plus nombreux vivaient dans des conditions assez précaires, de petit trafic, de contrebande et de travaux divers. Jouissant d'un statut spécial, parlant tous un peu notre langue, ils étaient très satisfaits de leur qualité de Français qui les soustrayait aux juridictions makhzen et leur assurait un certain nombre d'avantages. Leur activité politique était réduite et ne se manifestait guère qu'au sein des partis français. Les amicales des Algériens musulmans, associations très actives d'entraide et de secours, se tenaient en général à l'écart des mouvements politiques locaux ou extérieurs.

Cette colonie, préoccupée le plus souvent de se distinguer du monde marocain et de se rapprocher des milieux européens, devait subir la propagande du F.L.N.A. dès le mois de novembre 1954 et s'accroître

[1] Un autre exemplaire du dossier porte le n° 0624.

dans des proportions extraordinaires avec l'afflux dans l'Oriental d'un grand nombre d'Algériens assurés de trouver au Maroc refuge et sécurité. Elle atteindrait aujourd'hui, suivant certaines estimations, le chiffre de 100 000 personnes.

Agissant avec méthode et ténacité, le F.L.N.A. a rallié par intimidation ou conviction de nombreux Algériens. Des cellules ont été constituées à la base; elles ont été groupées en comités régionaux qui exercent, particulièrement dans l'Oriental, une emprise certaine et efficace.

***

C'est dans le domaine financier que l'aide apportée à la rébellion est la plus généralisée. Les F.M.A. sont imposés sur leurs salaires au profit du F.L.N.A. dans des proportions variant en fonction de leur situation et qui peuvent atteindre 30 % pour les plus fortunés. Des collectes, souscriptions et impositions extraordinaires s'ajoutent à cette recette de base. Les sommes ainsi recueillies représenteraient plusieurs centaines de millions de francs par mois et seraient draînées soit vers Tanger où les opérations de change s'avèrent plus aisées, soit vers Oujda où elles permettent de venir en aide aux réfugiés les plus éprouvés et de parfaire l'équipement de la province comme soutien logistique des forces combattant en Oranie.

Cet équipement de la province d'Oujda constitue une des formes principales de l'aide que trouve au Maroc la rébellion algérienne. Des bandes armées utilisent la zone frontalière marocaine comme base de repli, de recueil et de repos; elles peuvent s'y refaire et s'y entraîner sans risque. Après leur transport jusqu'à proximité de la frontière dans des véhicules appartenant à des Algériens, volontaires et matériels franchissent la zone interdite avec l'aide de passeurs et de porteurs et sous la protection de bandes du F.L.N.A. basées en territoire marocain, notamment à Saïda, Martimprey du Kiss, Oujda et Boubeker.

Des informations font état d'officines F.L.N.A. de recrutement à Casablanca, Fès, Khémisset, Port-Lyautey, Boucheron, Chemaïa et Nador. Mais c'est surtout Oujda, centre d'une région surpeuplée de F.M.A. soumis à une intense propagande, qui recrute le plus de volontaires.

C'est dans l'Oriental, dans l'ex-zone khalifienne et à Tanger, que les Algériens musulmans participent le plus activement au trafic d'armes dont il semble bien établi maintenant qu'il part de Nador où une équipe de réception algérienne a été mise en place par Boudiaf au début de 1955.

Enfin, les ateliers de fabrication d'engins explosifs qui seraient installés à Oujda et Martimprey du Kiss représentent une forme particulièrement efficace d'aide militaire. Il y a lieu de rechercher là l'origine des sabotages commis le long des deux voies ferrées desservant Colomb-Béchar.

L'aide sanitaire apportée initialement aux rebelles algériens blessés, malades ou convalescents dans la seule province d'Oujda a pris une

extension considérable dans tout le pays. Des agents du F.L.N.A. assurent le ramassage des blessés à proximité de la frontière et les évacuent sur l'hôpital Loustau d'Oujda, sur des cliniques privées, sur des formations hospitalières de fortune ou chez des particuliers. Dès que les blessés peuvent sortir de ces centres sanitaires, ils sont pris en charge par des F.M.A. de l'intérieur qui assurent leur transport, leur hébergement jusqu'à complète guérison et leur retour dans des centres de regroupement.

La colonie française d'Oujda a dénoncé les docteurs Tonnelot et Bonnel, respectivement médecin-chef et chirurgien de l'hôpital Loustau, pour les facilités d'entrée qu'ils auraient accordées aux fellaghas blessés et pour les soins qu'ils leur ont prodigués. Le docteur Tonnelot, qui n'est cependant ouvertement critiqué à Oujda par aucun de ses confrères tant du secteur public que du secteur privé, paraît très affecté par cette affaire et se défend d'en être un des organisateurs. Se retranchant derrière sa position de fonctionnaire chérifien et le caractère même des soins prodigués par les médecins, il reconnaît, sans pour autant vouloir se laisser accuser d'une quelconque complicité, que des fellaghas sont effectivement hospitalisés dans sa formation. Une attitude identique avait été publiquement prise par le docteur Bonnel, connu pour ses sympathies communistes et qui vient d'être muté à Port-Lyautey. En l'état des renseignements recueillis par notre consul général à Oujda, indépendamment de l'enquête que semblent mener actuellement les autorités marocaines, il est possible d'avancer que 40 musulmans blessés par balles ou éclats ont été soignés à l'hôpital Loustau au cours des mois de décembre 1956 et janvier 1957.

Le F.L.N.A. fait stocker dans l'Oriental et répartir entre les bandes rebelles stationnées dans la zone frontalière des produits pharmaceutiques, des appareils prothétiques et chirurgicaux. Il procède au recrutement, à la formation et à la mise en place du personnel médical destiné à soigner les fellaghas au Maroc et en Algérie. La création à Tanger d'un « Croissant rouge algérien » constitue la manifestation officielle de sa volonté d'intensifier son aide sanitaire à la rébellion.

*
**

Ces divers aspects de l'aide à la rébellion algérienne sont plus imputables à l'action directe des F.M.A. au Maroc qu'à la volonté agissante des autorités marocaines. Au sommet, le Palais et le gouvernement n'ont eu un rôle actif, sous l'étiquette de conciliateurs, que lors des contacts qui ont donné lieu à « l'affaire Ben Bella ». L'aide morale qu'apporte la radiodiffusion nationale marocaine avec son émission « La voix de l'Algérie combattante » ne doit pas être passée sous silence; de même, les hautes instances marocaines connaissaient sans doute le « cas » de l'hôpital d'Oujda avant que le gouverneur de cette province n'en soit saisi par notre consul général; de même encore, l'existence certaine dans les Zemmour d'un camp qui relèverait — ce qui n'est toutefois pas établi

— du FL.N.A. n'est pas ignorée. La présence dans le Maroc oriental de bandes mixtes et dans le Sud d'une « Armée de libération » purement marocaine jalonnant jusque dans le Sud oranais les marches présahariennes doit enfin être considérée comme un des aspects préoccupants de l'aide à la rébellion algérienne. Ces bandes échappent à l'autorité du pouvoir central. On ne comprend pas pour autant, à moins d'y voir un aveu d'impuissance, que celui-ci se résigne aussi facilement à être tenu en échec. Il est vrai que le Palais et son très istiqlalien ministère ne sont pas nécessairement d'accord sur l'attitude à adopter à l'égard des éléments rebelles qui, en ce qui concerne le Sud marocain, bénéficient visiblement de la sympathie de M. Allal el Fassi.

L'attitude de certaines personnalités officielles marocaines retient d'ailleurs à juste titre l'attention. M. Ould Amar D'Hamidou, gouverneur d'Oujda, dont le revirement récent a été signalé au Département [1], a longtemps paru dans sa province être beaucoup plus l'agent du F.L.N.A. que de son gouvernement. M. Abdallah ben Abderrahman Senhadji, amel de Nador en même temps qu'ex-chef important de « l'Armée de libération marocaine » en zone Nord, tolère ouvertement le recrutement et l'instruction de volontaires pour l'Algérie; il participerait en outre au trafic d'armes en faveur du F.L.N.A. Il est hors de doute également que, à l'occasion, tel ou tel personnage bien placé n'hésite pas, par la délivrance d'un passeport de complaisance ou par une opportune intervention, à aider un agent du F.L.N.A. en difficulté.

Les partis politiques marocains ne sont pas, de leur côté, indifférents. L'Istiqlal cependant, qui avait constitué en août 1956 un « Comité marocain pour la défense de l'Algérie » et dont l'action au profit du F.L.N.A. a consisté jusqu'en novembre 1956 en la fourniture d'un appui effectif — personnel, propagandistes, recruteurs, collectes — semble se limiter, depuis qu'il est pratiquement « le parti gouvernemental », à une aide psychologique et morale exprimée, il est vrai, sous sa forme la plus violemment antifrançaise par Allal el Fassi dans ses éditoriaux d'*El Alam* et dans ses discours-programmes. C'est ainsi que le leader hizbi déclarait le 26 janvier dans les Chiadma : « Nous avons le devoir d'aider l'Algérie; la plus grande aide à lui offrir est d'ouvrir un autre front contre le colonialisme dans le Sahara ».

Le P.D.I., dont les positions au sujet de l'Algérie étaient identiques à celles de l'Istiqlal avant novembre 1956, pratique une politique de surenchère depuis l'éviction de ses ministres du gouvernement. L'aide matérielle qu'il fournit à la rébellion algérienne est toutefois probablement assez réduite.

Du parti communiste marocain, dont l'action demeure très clandestine, on sait qu'il est solidaire des fellaghas algériens, mais il ne paraît pas encore disposer de gros moyens d'action au Maroc.

[1] Voir ci-dessus la n° 98.

⁂

En tout état de cause, il est indéniable que la révolte algérienne reçoit à partir du Maroc une aide importante; cette aide toutefois est surtout le fait de la très forte colonie de F.M.A., le rôle marocain proprement dit apparaissant en général plus passif qu'actif. En outre, les agissements des F.M.A. sont devenus tels qu'ils gênent maintenant un Maroc que préoccupe d'une part sa situation intérieure et qui d'autre part n'ignore pas le danger que porte en elle une rébellion algérienne apparaissant, au moins pour l'Oranie voisine, de plus en plus pénétrée par le communisme.

Aussi bien, au cours de l'entretien que j'ai eu le 7 février avec MM. Bekkaï et Driss M'Hammedi, et dont j'ai tenu informé le Département par ma communication du 8 février [(1)], le ministre de l'Intérieur m'a assuré que le gouvernement marocain ne tolérera pas que des groupes de fellaghas armés se constituant en territoire marocain, aillent combattre en Algérie et reviennent se mettre à l'abri au Maroc. Il m'a également affirmé qu'il n'admettrait pas que les services publics marocains organisent le ramassage des rebelles blessés à la frontière, assurent leur transfert vers des hôpitaux ou participent à ces opérations. Il m'a enfin garanti que si des fellaghas blessés devaient sortir guéris des hôpitaux, ils ne reprendraient pas les armes contre les forces françaises.

Le proche avenir nous renseignera sur le crédit qu'il convient d'accorder à M. M'Hammedi. Il est sans doute de l'intérêt bien compris du Maroc que soient suivies d'effets de telles déclarations qui, toutefois, ne modifient en rien la position idéologique marocaine face à la question algérienne [(2)].

[(1)] Il pourrait en fait s'agir du télégramme de Rabat n°s 1014-1022, du 9 février, non reproduit. Ce télégramme, après avoir évoqué l'enquête du consul général de France à Oujda concernant les activités de l'hôpital Loustau, faisait état d'un entretien que M. Lalouette avait eu le 7 février avec le président Bekkaï et le ministre de l'Intérieur à ce sujet. Les deux leaders marocains s'étaient dits « profondément préoccupés » par l'afflux croissant de réfugiés algériens dans l'Oriental et avaient fait part des instructions rigoureuses envoyées à l'amel d'Oujda pour prévenir toute agitation. Ils avaient également donné au représentant de la France les assurances ici rapportées.

[(2)] Note manuscrite en tête du document : *PHR = À insérer dans le bulletin de dépêches de février (voir cependant si on ne pourrait pas faire quelques coupures). 1.3.1957.*

167

M. Dumarçay, Ministre de France à Tripoli,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 74 à 79 [1]. Réservé. *Tripoli, 22 février 1957, 7 h.*

(*Reçu :* 10 h. 37.)

J'ai eu, le 20 février, à son retour de Madrid, un entretien avec M. Ben Halim. J'en résume ci-après l'essentiel :

1° *L'affaire algérienne.*

Le président du Conseil cache mal son désappointement à la suite de l'échec enregistré par le bloc afro-asiatique au cours des débats qui se sont déroulés à l'O.N.U. au sujet de l'Algérie [2]. Il reconnaît que l'état-major du F.L.N. serait maintenant bien inspiré d'admettre qu'un « cessez-le-feu » est le préalable indispensable à toute négociation.

Il se propose d'engager, dès que l'occasion lui en sera donnée, les dirigeants nationalistes algériens à orienter désormais leur politique dans ce sens.

Il doute, cependant, que ses recommandations aient des chances d'être retenues par les « extrémistes et bornés » qu'il lui sera possible de rencontrer.

« Je regrette, a-t-il ajouté, que Ben Bella ait été arrêté, car lui — qui est réaliste — se serait certainement rangé à mes vues. »

2° *Maroc.*

M. Ben Halim est très monté contre le Maroc.

L'ambassadeur du Maroc n'a pas cru devoir se joindre aux autres États arabes venus le saluer dès son arrivée à Madrid. À la suite de quoi le président du Conseil s'est abstenu de solliciter, pendant son séjour dans la capitale espagnole, une audience du Sultan dont l'attitude à l'égard de la Libye ne peut que retarder la formation d'un bloc nord-africain anticommuniste. Le fait pour Mohammed V de garder encore rancune au roi Idriss d'avoir rencontré à Fès, en 1953, l'ancien sultan Ben Arafa, serait, d'après M. Ben Halim, l'indice d'un manque total d'intelligence politique.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Tunis et Madrid.

(2) Voir ci-dessus les n°s 121 (note), 146 (note).

3° *Pacte méditerranéen* [1].

M. Ben Halim n'est pas favorable à la conclusion d'un pacte de ce genre, fruit des conceptions aventureuses des diplomates chérifiens et espagnols.

Il aurait fait connaître nettement son opinion à M. Artajo, auquel il aurait indiqué que, de toute manière, ni la France ni les États-Unis ne sauraient être absents d'une telle organisation.

4° *Le roi Séoud.*

M. Ben Halim a retiré de la conversation qu'il a eue avec lui à Madrid l'impression que le roi Séoud serait désormais sincèrement acquis à la doctrine Eisenhower pour le Moyen-Orient. Il souhaite que ce monarque puisse faire entendre raison au colonel Nasser.

5° *Israël.*

Le président du Conseil, dont l'avis rejoint celui exprimé par le président de la République libanaise à M. Roché (réf. télégramme n° 96 de Beyrouth du 7 février) [2], estime que notre politique israélienne, faite surtout de « dépit », blesse profondément les sentiments du monde arabe « qui n'est pas uni à Nasser, et où la France compte encore des amis. » [3].

168

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 553 à 559. Urgent.
Secret. Réservé.

Bonn, 23 février 1957, 16 h. 15.

(*Reçu :* 16 h. 30.)

L'office fédéral des Affaires étrangères vient de remettre aux trois ambassades alliées le texte de la réponse du Chancelier à la lettre que lui a adressée M. Boulganine, le 5 février [4]. Cette réponse sera remise à

(1) Sur le projet de pacte méditerranéen, voir ci-dessus le n° 105 (et note).

(2) Non reproduit, ce télégramme relatait un entretien entre l'ambassadeur et M. Chamoun sur divers sujets, et notamment sur Israël. Le président de la République libanaise avait exprimé la crainte que l'amitié d'Israël ne devînt rapidement un fardeau pour la France. Sans contester l'affirmation de M. Roché que l'indépendance du Liban et celle d'Israël fussent liées, il recommandait à Paris de ne pas renoncer au monde arabe.

(3) Annotations manuscrites en tête du document : *M. Chaillous. Aviez-vous vu ce télégramme déjà ancien ?* (D'une autre main) : *Très intéressant.*

(4) Sur ce texte, voir ci-dessus le n° 130 (et note).

Moscou en début de semaine. J'en adresse une traduction au Département [1]. Il y a lieu, naturellement, de ne la divulguer, en aucune manière, jusqu'à ce que les Allemands ou les Russes en aient pris l'initiative.

La lettre du Chancelier se résume ainsi : [2]

1. En ce qui concerne les questions commerciales, elle indique, avec chiffres à l'appui, que les échanges se sont développés, de façon satisfaisante, au cours des dernières années. Le Chancelier propose que les deux gouvernements entrent en négociation. Le mot de traité de commerce n'est pas prononcé.

2. Une coopération est proposée sur le plan technico-scientifique.

3. L'ambassade d'Allemagne à Moscou présentera un projet en vue de la conclusion d'un accord consulaire.

4. Le Chancelier réfute les critiques adressées par M. Boulganine quant au caractère offensif du Pacte atlantique. Il rappelle que MM. Boulganine et Khrouchtchev ont reconnu, lors de la rencontre de Moscou [3], que l'O.T.A.N. était un fait dont il devait être tenu compte avec réalisme. Il souligne l'attachement de la République fédérale aux obligations qu'elle a souscrites, en même temps que ses alliés, dans un but purement défensif.

5. Le gouvernement fédéral a toujours montré de l'intérêt pour le désarmement. Des négociations sur cette question, pour réussir, doivent s'inspirer de la nécessité d'établir un contrôle efficace, notamment en ce qui concerne les armes atomiques.

6. Deux obstacles s'opposent essentiellement au développement des bonnes relations entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. :

a. Le problème de la réunification : le Chancelier rappelle qu'en tant que puissance occupante, l'Union soviétique est tenue d'y apporter une solution, en même temps que les trois puissances occidentales. Celles-ci y sont favorablement disposées. Une réponse plus détaillée à la note soviétique du 23 octobre 1956 [4] précisera davantage le point de vue du gouvernement fédéral. Celui-ci ne peut admettre l'existence de deux États allemands, ni l'idée d'un rapprochement entre eux. Il faut accorder à l'Allemagne le bénéfice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur la base de libres élections : « Donnez la liberté à 17 millions d'Allemands et une coopération amicale sera possible entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne », affirme le Chancelier.

(1) Par télégramme nos 567-587 du même jour, non reproduit. Ce texte a été analysé dans l'*Année politique, 1957,* p. 302-303, et publié par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0478, 7 mars 1957.

(2) Dès le 13 février, le gouvernement fédéral avait fait connaître aux ambassades occidentales à Bonn ses impressions sur le message Boulganine et avait indiqué les grandes lignes de ce qui serait probablement la réponse allemande au message soviétique (télégramme de Bonn, nos 462 à 467 du 14 février).

(3) Sur la visite à Moscou du Chancelier allemand, en septembre 1955, voir *D.D.F.,* 1955-II, nos 182, 201, 203, 211, 214, 217.

(4) Sur ce document, voir ci-dessus le n° 130 (note).

b. Les difficultés faites par l'U.R.S.S. au retour des civils allemands dans leur patrie empêchent également le développement des bonnes relations. Le retour des prisonniers de guerre a pu être mené à bon terme; il faut régler maintenant la question des civils.

Dans sa conclusion, le Chancelier relève l'allusion faite par M. Boulganine à l'opportunité de reprendre la tradition des relations amicales entre l'Allemagne et la Russie. Sur le ton de courtoisie dont est empreinte toute sa réponse, M. Adenauer fait état de sentiments analogues; mais — rappelle-t-il encore une fois —, tout est suspendu à un règlement satisfaisant du problème de la réunification.

169

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 830 à 833. *Moscou, 23 février 1957, 16 h. 45.*
(*Reçu :* 16 h. 55.)

L'attitude adoptée par l'U.R.S.S. depuis un mois dans l'affaire du Cachemire [1] témoigne de l'embarras où l'a mise une discussion qui oppose deux états asiatiques avec lesquels elle désire entretenir de bonnes relations. Certes, l'Inde, pour d'évidentes raisons, a davantage les faveurs des Soviétiques que le Pakistan, membre des pactes de Bagdad et du Sud-est asiatique, fidèle à ses alliances occidentales et n'hésitant pas à prendre fermement parti contre l'U.R.S.S. dans les conflits fondamentaux. D'aure part, depuis leur voyage en Inde [2], MM. Khrouchtchev et Boulganine ont contracté une sorte d'engagement moral envers M. Nehru en reconnaissant que le Cachemire était partie inaliénable du territoire indien.

Toutefois, la nécessité où se trouve l'U.R.S.S. de ne pas heurter un État musulman au moment où elle se présente de plus en plus comme le protecteur de l'Islam l'a sûrement incitée à conserver une attitude réservée. D'autre part, elle entend mener une politique de rapprochement avec le Pakistan, comme avec l'Iran et, si possible, la Turquie, pour les détacher de leurs alliances occidentales. Cette préoccupation était particulièrement visible dans le discours de M. Chepilov au Soviet suprême [3] où il s'est gardé de traiter du Cachemire. C'est cependant dans la question précise de l'envoi d'une force internationale, qu'elle déclare

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 39, 60.
(2) En novembre-décembre 1955 : *D.D.F.*, 1955-II, n° 402 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 132.

contraire aux principes de la Charte, que l'U.R.S.S. ne pouvait conserver une attitude de simple abstention. Il s'agissait là d'une question de principe, intimement liée à l'affaire hongroise et dans une certaine mesure aussi à celles de Suez et de Palestine. C'est pourquoi elle se devait de mettre son veto, évitant ainsi en même temps à l'Inde de se trouver dans la situation délicate d'avoir à s'opposer trop ouvertement et sur un point aussi fondamental à une décision des Nations Unies.

Mais, lors du premier vote du 25 janvier, comme lors du vote du 20 février sur la mission demandée au président du Conseil de sécurité, le délégué soviétique s'est abstenu. Mes collègues indien et pakistanais ont, l'un et l'autre et avec des sentiments évidemment contraires, relevé cette attitude de souplesse et de modération.

170

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1413 à 1416. Priorité absolue. *Rabat, 23 février 1957, 19 h. 50.*
Réservé.

(*Reçu :* 20 h.)

En fin de journée, le président Bekkaï m'a demandé de venir à la présidence du Conseil. Je l'y ai trouvé avec M. Balafrej. Plus tard, M. M'Hammedi s'est joint à nous.

Le président Bekkaï m'a dit qu'à la suite de la démarche que j'avais faite ce matin auprès de M. Balafrej [(1)], le Cabinet s'était réuni en Conseil extraordinaire et avait entendu « avec émotion » le rapport présenté par M. Balafrej, le droit de poursuite étant considéré comme une atteinte grave à la souveraineté marocaine et impliquant une menace d'intervention des troupes françaises sur territoire marocain.

En conséquence, et en raison de l'agitation croissante que provoquaient au Maroc les activités de l'armée française, le président Bekkaï m'a prié « solennellement » de demander au gouvernement français, conformément au désir qui avait été déjà exprimé à l'ambassade (mes télégrammes n° 1260) [(2)], la réunion de la Commission qui serait chargée de la délimitation des frontières et également celle de la Commission mixte qui pourrait préciser le statut actuel des forces françaises stationnées au Maroc.

(1) Démarche relatée par le télégramme n°s 1403-1410, du 23 février, 20 heures, ci-après reproduit sous le n° 173.

(2) Du 20 février, et ci-dessus publiés sous le n° 153.

J'ai marqué mon étonnement de l'interprétation ainsi donnée de la démarche que j'avais faite. Il n'y avait dans cette démarche aucune menace. Elle avait eu pour objet d'appeler l'attention du gouvernement marocain sur les agissements des bandes incontrôlées du Sud qui, franchissant le Drâa, s'attaquaient à nos troupes. Quant aux deux problèmes soulevés, j'ai repris et développé ce que j'avais dit au cours de nos précédents entretiens, ajoutant que j'avais déjà transmis à Paris les notes qui avaient été adressées à l'ambassade à ce sujet.

Le ton de mes interlocuteurs, tout en restant courtois, a témoigné, particulièrement chez le président Bekkaï, et M. M'Hammedi, d'une certaine agitation. Le changement par rapport à mon entrevue ce matin avec M. Balafrej s'explique sans doute par l'excitation résultant de la discussion qui venait d'avoir lieu en Conseil de Cabinet. Il a, à mon sens, d'autres raisons, plus profondes, que je crois pouvoir résumer ainsi :

L'effet produit par les nouvelles concernant la conférence militaire de Tindouf [1] et les commentaires de la presse française à ce sujet.

Les déclarations très fermes faites récemment par M. Gaston Deferre, notamment au Cercle de la France d'outre-mer [2], et celles qui ont été prononcées par M. Maurice Faure le 21 février devant l'Assemblée nationale [3].

La crainte d'une action d'ensemble des forces françaises stationnées des deux côtés de la frontière, action qui pourrait comporter des incidences à l'intérieur même du pays, analogues à l'affaire du Tafilalet [4].

Le désir du gouvernement marocain d'aligner sa position, face à l'armée française, sur celle du gouvernement tunisien et d'exploiter à cet effet les « présomptions » du dossier du Tafilalet.

À quoi s'ajoutent des rivalités, sourdes mais violentes, entre Ahardane et Khatib d'une part, Allal el Fassi et l'Istiqlal d'autre part, rivalités qui conduisent à des surenchères nationales.

Peut-être aussi le souci d'échapper par une diversion au poids écrasant des impératifs économiques et financiers.

[1] Le 23 février se tenait à Tindouf, siège des confins de l'Ouest saharien, une conférence militaire présidée par le général Ély. Les généraux commandants supérieurs en A.O.F., au Maroc et en Algérie, y participaient en vue de régler la coordination entre leurs forces et de déterminer les mesures à prendre vis-à-vis des bandes de l'Armée de libération marocaine.

[2] Le 19 février, à l'issue du déjeuner de la France d'outre-mer, le Ministre avait condamné les attaques verbales d'Allal el Fassi, qui tendaient à substituer à un « colonialisme décrié » « l'impérialisme » de jeunes nations sur ceux qui les entouraient. Le slogan selon lequel « les Maures sont des Marocains » avait fait long feu à la lumière des récents événements (*Le Monde* du 21 février, p. 5).

[3] Faisant allusion à l'aide apportée au F.L.N. par le Maroc et la Tunisie, le secrétaire d'État déclarait ne pas concevoir la politique de coopération comme « pouvant être à sens unique »; toute négociation n'était possible que dans le cadre d'une politique d'ensemble où les engagements de l'une et de l'autre partie seraient « équilibrés »; l'indépendance comportait des devoirs de neutralité. Il évoquait les mesures prises pour assurer la protection de nos compatriotes, en venant au cas des Français enlevés au Maroc et aux démarches effectuées à leur sujet. Il affirmait avoir recommandé au représentant de la France à Rabat de poursuivre son action « en vue du règlement d'affaires douloureuses qui risquaient de nuire gravement aux rapports franco-marocains » et avoir marqué sa volonté de ne pas tolérer au Sahara français l'action de bandes de « l'Armée dite de libération » (*Le Monde* du 23 février, p. 4).

[4] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 42 (note), 73, 92, 108, 112, 123, 129; ci-après le n° 192.

Toutes ces raisons jouent plus ou moins consciemment. Elles expliquent également le tour insolite des deux communiqués que vient de publier le ministère des Affaires étrangères et la présidence du Conseil, sur l'inopportunité desquels j'ai appelé par téléphone l'attention du président Bekkaï, car ils donnent une image inexacte de nos entretiens. (M. Balafrej n'a pas, par exemple, *rejeté* la protestation française concernant l'accord diplomatique hispano-marocain)[1] et sont propres à inquiéter ou à exciter les esprits. J'en adresse le texte au Département sous les numéros suivants[2].

Il a été entendu avec le président Bekkaï que nous nous reverrions soit demain, soit après demain.

J'ajoute qu'à l'occasion de notre conversation par téléphone, Si Bekkaï m'a annoncé qu'il avait lui-même, pour répondre à ma demande, donné des instructions afin qu'aucune émission hostile à la France sur la Mauritanie ne soit désormais diffusée sur la chaîne française de Radio-Maroc (mon télégramme n° 1397)[3].

(1) Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 154 (et note).

(2) Il s'agit en fait des télégrammes n°s 1411 et 1412, l'un et l'autre du 24 février, non reproduits. Le premier de ces documents transmettait un communiqué du ministre marocain des Affaires étrangères faisant état de « la protestation très ferme » du gouvernement français relative à la convention diplomatique hispano-marocaine : le ministre, « qui a(vait) jugé cette protestation sans fondement, l'a(vait) rejetée ». M. Lalouette ayant, par ailleurs, laissé planer une menace d'intervention au sujet des événements du Sud marocain, M. Balafrej avait, toujours selon le communiqué, proposé à Paris depuis juillet 1956 la réunion d'une commission pour procéder à l'examen de la question des frontières, mais aucune suite n'avait été donnée à cette proposition. Le ministre marocain tenait à souligner que, « devant la carence du gouvernement français, le gouvernement de Sa Majesté ne saurait être tenu pour responsable de l'action menée dans les confins du Sud par des bandes incontrôlées ».

Le second document transmettait un communiqué de la présidence du Conseil marocaine aux termes duquel le président Bekkaï avait fait savoir au chargé d'affaires de France que le gouvernement marocain « ne pouvait admettre le sens de la démarche qu'il a(vait) faite dans le courant de la journée auprès du ministre des Affaires étrangères marocain ». Le Président avait demandé solennellement à M. Lalouette « de saisir le gouvernement français pour que des pourparlers urgents s'engagent en vue de régler la question de la présence de l'armée française au Maroc, et celle des frontières, étant donné l'interférence des deux frontières ».

(3) Le télégramme n°s 1397-1401, également du 23 février, non retenu, faisait état de la diffusion sur la chaîne française de Radio-Maroc de l'intervention d'une personnalité mauritanienne partisane du Maroc.

171

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
À M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 1385 à 1396 [1]. Urgent. *Rabat, 23 février 1957, 22 h. 20.*
Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme n° 933 [2].

Reçu ce matin par M. Balafrej, j'ai repris avec lui notre entretien du 15 février (mon télégramme n° 1180) [3] sur l'accord diplomatique hispano-marocain.

Conformément aux intructions de Votre Excellence, j'ai élevé une très ferme protestation contre la disposition transitoire de l'accord prévoyant la faculté pour le gouvernement marocain de confier à l'Espagne la protection de ses intérêts dans les pays où il n'a pas de représentation diplomatique, en particulier dans les pays de langue espagnole, ainsi que contre l'échange de lettres fixant la liste de ces pays où l'Espagne accepte d'assurer ladite protection.

J'ai fait valoir que ces dispositions avaient été adoptées sans que nous eussions été informés, contrairement à l'esprit et à la lettre de l'accord du 20 mai 1956 et en violation des assurances formelles données par M. Balafrej à M. Savary. Non seulement, le gouvernement marocain avait ainsi manqué à l'engagement verbal pris par son ministre des Affaires étrangères, mais il avait accompli un geste inamical à l'égard de la France au moment où tous les efforts de celle-ci visaient à rétablir des rapports confiants de coopération.

J'ai rappelé également l'attitude systématiquement hostile et agressive de la délégation marocaine à New York à l'égard de notre pays sur le problème algérien [4], le développement excessif et préoccupant de la campagne réclamant le rattachement de la Mauritanie au Maroc.

Cette conjoncture serait de nature, si les clauses ci-dessus mentionnées de l'accord hispano-marocain étaient mises en application, à porter une atteinte sérieuse aux dispositions favorables de la France à l'égard du Maroc.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Madrid (nos 151-162).
(2) Du 20 février, ci-dessus publié sous le n° 154.
(3) Du 16 février, ci-dessus analysé *ibid.*, note.
(4) Pour l'intervention du délégué marocain sur ce problème, voir ci-dessus le n° 121 (note).

Parlant à titre personnel, j'ai ajouté que je concevais mal pourquoi l'Espagne bénéficiait de telles concessions de la part du gouvernement marocain, alors qu'elle ne pouvait assurer d'aucune manière au Maroc une aide comparable à celle que ne cessait de lui accorder la France et que, par suite des résistances de Madrid, les pourparlers sur l'unification économique et monétaire du pays n'avaient pas encore abouti. Or, l'unification monétaire une fois réalisée, le Maroc aurait sans doute besoin une fois de plus du concours français pour la résorption des pesetas en circulation dans la zone Nord.

M. Balafrej m'a écouté avec la plus grande attention. Il a exprimé le point de vue que la protestation très ferme que l'on élevait du côté français dépassait peut-être l'importance réelle de l'objet, et qu'elle lui semblait trop rigoureuse. Sans vouloir atténuer, comme il l'avait fait lors de notre précédent entretien, les assurances qu'il avait données verbalement à M. Savary, mon interlocuteur a allégué que l'accord diplomatique du 20 mai, en vertu duquel les deux parties contractantes s'étaient engagées à se tenir au courant de toutes les questions touchant leurs intérêts communs et à échanger régulièrement leurs vues sur les problèmes d'intérêt général, n'avait pas été observé par la France, notamment en ce qui concerne la politique que celle-ci avait menée à l'égard de l'Égypte et d'Israël. Il a reconnu qu'il serait bon que des efforts fussent faits de part et d'autre, pour que l'accord reçût désormais sa pleine application.

Quant aux dispositions de l'accord hispano-marocain, M. Balafrej a cherché à en minimiser la portée. Il m'a déclaré qu'il s'agissait essentiellement de dispositions transitoires et que, dans l'échange de lettres, il avait tenu à faire spécifier que la représentation diplomatique du Maroc, la sauvegarde de ses intérêts et la protection de ses ressortissants étaient confiés dans les pays désignés « tant que cela convenait à chacun des deux gouvernements », ce qui laissait à tout instant à Rabat la possibilité de mettre fin à cette partie de l'accord.

Visiblement frappé de notre démarche, il m'a demandé ce que l'on proposait du côté français, indiquant qu'il était prêt pour sa part à examiner ces propositions et à les soumettre au Sultan.

J'ai répondu que j'en référerais à Votre Excellence, mais qu'il serait bon, en attendant, que les dispositions transitoires mentionnées dans l'accord de Madrid demeurassent sans application pratique. Comme je rappelais plus particulièrement les cas de Haïti, du Brésil et du Guatemala, M. Balafrej m'a dit aussitôt qu'il avait déjà fait rayer Haïti de la liste.

Le ministre des Affaires étrangères a répété qu'en principe, dans tous les autres pays, à l'exception de ceux où le Maroc avait une représentation diplomatique, c'était à la France que Rabat entendait confier la sauvegarde des intérêts marocains. Une liste pourrait d'ailleurs être arrêtée d'un commun accord.

Bien que M. Balafrej m'ait confié que le Sultan avait personnellement donné son consentement au général Franco sur la liste proposée par le

gouvernement espagnol, j'ai eu le sentiment que devant notre réaction, mon interlocuteur avait lui-même l'impression de s'être trop engagé dans la voie souhaitée par l'Espagne. Ce sentiment a été confirmé par ce que m'ont dit certains de mes interlocuteurs habituels [1].

172

M. Naudy, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
À M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 183 à 187. Confidentiel. *Belgrade, 23 février 1957, 19 h. 30.*
Réservé.

(*Reçu :* le 24, 0 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 173 [2].

Un de mes collaborateurs a interrogé M. Begovitch, directeur de l'Institut des sciences politiques et économiques et membre du Comité central du parti, sur la prochaine visite en Yougoslavie d'une délégation du parti communiste français.

1° M. Begovitch a tout d'abord exposé les circonstances dans lesquelles avait été arrêté le principe de ce voyage. Après avoir rappelé l'invitation de septembre dernier (mon télégramme n° 811 du 28 septembre 1956) [3], ajournée par la suite (ma dépêche n° 1187) [4], il a révélé

[1] Par un communiqué en date du même jour, le ministère marocain des Affaires étrangères indiquait que la protestation française avait été « rejetée », alors que la réaction du ministre chérifien avait été beaucoup plus « nuancée » (télégramme-circulaire n° 18 du 28 février, non retenu). Dans un télégramme adressé à Rabat sous les nos 1069-1072, le 1er mars, et non reproduit, le Département, répondant au télégramme du chargé d'affaires nos 1385-1396, marquait que la suggestion de M. Balafrej tendant à établir d'un commun accord une liste de pays où la France serait officiellement chargée de la représentation du Maroc était « intéressante », mais qu'elle ne faisait pas disparaître l'incompatibilité de l'accord de Madrid avec les assurances données par M. Balafrej à M. Savary. Le secrétaire d'État recommandait de faire au gouvernement de Rabat la proposition suivante, présentée comme une « suggestion personnelle » : le gouvernement chérifien accréditerait un représentant diplomatique marocain pour toute l'Amérique latine, chargé des questions d'ordre proprement diplomatique, étant entendu que pour les questions administratives, les représentants français seraient ses correspondants normaux.

[2] Le télégramme de Belgrade nos 173-175, du 19 février, non retenu, faisait état de la publication par les correspondants à Paris des quotidiens de la capitale yougoslave de l'annonce faite par M. Raymond Guyot de la visite à Belgrade, le 20 mars, d'une délégation du Comité central du P.C.F. en réponse à une invitation de l'Union des communistes de Yougoslavie.

[3] Reproduit dans *D.D.F.,* 1956-II, n° 223.

[4] Du 29 novembre 1956, non reproduite, cette dépêche relatait longuement la réponse faite par le président du Conseil exécutif de Serbie, Jovan Veselinov, dans *Politika* du 27 novembre, aux accusations dont la Yougoslavie avait été l'objet à la précédente réunion du Comité central du parti communiste français. (Tito n'aurait pas apprécié sainement les événements de Pologne et de Hongrie; il voudrait imposer la voie yougoslave vers le socialisme aux autres partis; son action tendrait à provoquer une scission du mouvement ouvrier international). La polémique qui venait de s'ouvrir entre les deux partis aurait pour effet d'ajourner la « visite amicale » que devait effectuer en Yougoslavie une délégation du P.C.F. avant la fin de 1956.

qu'au cours du VIIIe Congrès, la délégation française avait « fortement insisté » auprès des Yougoslaves pour qu'une invitation fût de nouveau adressée au P.C.F. M. Stambolitch avait promis d'en référer au Comité central qui, dans son plenum du 1er février, a accepté de recevoir une délégation française. Une lettre a été adressée dans ce sens le 8 février au Comité central du P.C.F.

2° À moins d'un changement toujours possible, a précisé M. Begovitch, les Français arriveront ici le 20 mars. M. Waldeck-Rochet et M. Billoux feront probablement partie de la délégation dont la composition n'est pas encore définitivement fixée.

Le rapport de M. Guyot au Comité central a été jugé ici comme un texte d'inspiration stalinienne et de caractère très primitif ». Il mériterait, a ajouté M. Begovitch pour illustrer sa pensée, d'avoir pour auteur un communiste albanais. Aussi, les discussions qui auront lieu à Belgrade s'annoncent âpres et l'accord ne pourra vraisemblablement se faire que sur un nombre très limité de questions.

Le communiqué final, qui devra être une synthèse des rédactions française et yougoslave déjà ... [(1)] se réduira sans doute à quelques lignes.

En conclusion à son entretien avec mon collaborateur, M. Begovitch a souligné qu'il ne concevait pas d'accorder une grande importance à cette visite qui, aux yeux des Yougoslaves, ne revêt qu'un caractère de forme.

[(1)] Lacune de déchiffrement.

173

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1403 à 1410. Priorité. *Rabat, 23 février 1957, 20 h.*
Réservé.

(*Reçu* : le 24, 13 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 981 [1].

J'ai fait ce matin auprès de M. Balafrej la démarche prescrite par Votre Excellence. La veille, à l'issue d'un dîner intime qu'il donnait chez lui, je lui avais exposé de nouveau les préoccupations que suscitaient en France l'ampleur et la violence de la campagne menée en faveur des revendications marocaines sur la Mauritanie.

Aujourd'hui, j'ai fait part au ministre des Affaires étrangères des indications que je venais de recevoir. J'ai précisé, en me référant aux incidents d'Atar et de Fort-Trinquet, que :

— Le gouvernement français avait donné pour consigne à nos forces d'ouvrir le feu sur toute bande armée rencontrée au sud du Drâa;

— Si les bandes avec lesquelles le contact aurait été pris cherchaient refuge au Maroc, nos forces feraient usage du droit de poursuite, conformément aux règles du droit international;

— Le gouvernement français souhaitait vivement, pour sa part, éviter tout incident, mais ne saurait tolérer que l'ordre public fût troublé dans les régions dont il a la responsabilité.

J'ai signalé une nouvelle fois à mon interlocuteur l'intérêt essentiel qui s'attachait à ce que la campagne artificielle concernant les revendications territoriales s'apaisât et que le gouvernement marocain prît, de son côté, toutes les dispositions utiles pour empêcher le renforcement des bandes incontrôlées du Sud.

[1] Par télégramme n°s 981-982, adressé à Rabat le 22 février, à 22 h. 50, et non reproduit, le secrétaire d'État déclarait que les récents engagements d'Atar et de Fort-Trinquet (Sur ces engagements, voir ci-dessus le n° 164, note) et les déclarations de M. Balafrej (sur ces déclarations, voir le n° 152) révélaient l'ampleur de l'expansionnisme marocain vers le Sud : « Une mise en garde s'impos(ait) ». Le chargé d'affaires devait faire savoir à Rabat que le gouvernement français avait donné pour consigne à ses forces d'ouvrir le feu sur toute bande armée rencontrée au sud du Drâa. Si les bandes en question cherchaient refuge au Maroc, les forces françaises feraient usage du droit de poursuite, conformément au droit international. Le chargé d'affaires devait communiquer à Paris tout renseignement recueilli sur les complicités éventuelles des autorités marocaines dans les affaires d'Atar et de Fort-Trinquet et sur l'attitude, « pour le moins équivoque », des autorités espagnoles, Le colonel Touya se rendrait incessamment à Rabat pour s'entretenir de ces questions avec M. Lalouette.

M. Balafrej m'a répondu qu'aux yeux du gouvernement marocain, il apparaissait indispensable de réunir sans tarder la Commission qui serait chargée de délimiter la frontière méridionale. Dès que la nouvelle de cette réunion serait annoncée, les esprits se calmeraient et la campagne perdrait toute sa virulence.

J'ai marqué à mon tour que si la propagande expansionniste se modérait, il serait plus facile aux deux gouvernements de préparer la convocation de la future commission.

M. Balafrej m'a quitté pour se rendre au Palais et je lui ai demandé de bien vouloir soumettre à l'attention du Souverain les vues que nous venions d'échanger.

L'entretien a gardé un ton courtois et modéré.

174

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,

à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 999 à 1005 [(1)]. *New-York, 24 février 1957, 9 h., 1 h.*

Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 15 h., 16 h. 30.)

À l'initiative des délégations de la Grande-Bretagne et du Canada, une réunion s'est tenue ce matin au siège de la délégation canadienne pour tenter de faire le point sur le débat qui s'ouvrira probablement lundi au sujet du retrait des troupes israéliennes.

Outre nous-mêmes, la Grande-Bretagne et le Canada, les pays suivants étaient représentés : Australie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, Danemark, Belgique, Hollande, Italie, Portugal.

La plupart des délégations présentes se sont montrées hostiles au vote de sanctions et en particulier à la résolution déposée hier soir par M. Malik [(2)]. M. Lester Pearson, ministre des Affaires étrangères du Canada, qui présidait la réunion, M. Alan Noble qu'accompagnait sir Pierson Dixon, et M. Vitetti, ambassadeur d'Italie, ont été, de même que les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, particulièrement nets sur ce point.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 615-621) et Londres (n°s 588-592).

(2) À la reprise, le 22 février, du débat sur l'affaire de Suez à l'Assemblée générale, le délégué du Liban avait annoncé le dépôt par l'Afghanistan, l'Indonésie, l'Irak, le Pakistan, le Soudan et son propre pays d'un projet de résolution condamnant Israël pour ne pas avoir achevé l'évacuation du territoire égyptien et demandant aux États membres de refuser toute aide militaire et économique à Tel Aviv.

Sir Pierson Dixon a indiqué les grandes lignes d'un règlement qui paraîtrait acceptable à son gouvernement et qu'il pourrait exposer dans sa prochaine intervention devant l'Assemblée. M. Lester Pearson, de son côté, a résumé le plan qu'il avait l'intention de proposer à la séance de vendredi et que sur l'insistance des Israéliens et des Américains, il n'avait pas encore rendu public. Les deux formules sont assez voisines.

Dans les deux cas, la demande de retrait adressée aux Israéliens serait explicitement liée aux garanties qui leur seraient offertes. Celles-ci porteraient aussi bien sur Gaza, où les Nations Unies auraient un rôle à jouer pour être associées à l'administration et pour superviser un « retrait échelonné » des administrateurs israéliens, que sur le golfe d'Akaba où la force des Nations Unies pourrait éventuellement être appelée à exercer une certaine surveillance. Dans les deux plans également, il est prévu que cette force stationnerait des deux côtés de la ligne d'armistice, ce qui, on le sait, soulève des objections de la part d'Israël.

Ni sir Pierson Dixon, ni M. Lester Pearson ne veulent encore donner à leurs suggestions une force précise. Ils croient en effet qu'aucune position ne peut être arrêtée avant le retour de M. Eban et les conversations que celui-ci aura demain soir avec M. Foster Dulles.

La plupart des participants, et tout spécialement M. Lester Pearson, craignent que les Américains se laissent entraîner une fois de plus à présenter une résolution de compromis trop favorable aux Arabes. Malgré leur désir de ne pas se séparer des États-Unis, ils se sont montrés disposés à prendre l'initiative, au besoin par le dépôt d'une résolution reprenant le plan canadien. M. Lester Pearson m'a paru assez décidé à faire triompher par ce moyen des propositions relativement raisonnables. Les Anglais en revanche semblaient plus préoccupés de prendre position vis-à-vis de leur opinion publique au cours d'une déclaration à la tribune.

Dans l'état actuel des choses, il est probable que la séance plénière de l'Assemblée aura lieu dans l'après-midi de lundi. Une nouvelle réunion des délégués qui participaient aux conversations de ce matin doit avoir lieu dans la matinée.

175

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1597 à 1610 [1]. *Washington, 24 février 1957, 11 h. 45, 15 h. 20.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 45, 18 h. 20.)

À la demande du secrétaire d'État, je me suis entretenu avec lui ce matin 23 février des problèmes relatifs au retrait des forces israéliennes de Gaza et de la côte du golfe d'Akaba.

M. Dulles compte avoir une conversation demain après-midi (24 février) avec M. Eban qui doit arriver ce soir à New York et repartir demain matin pour Washington après s'être consulté avec Mme Meir. Le secrétaire d'État estime que le rapport du Secrétaire général en date du 24 janvier [2] et la résolution votée par l'Assemblée le 2 février [3] donnent très nettement l'assurance que les forces internationales occuperont Charm-el-Cheikh dès le retrait des troupes israéliennes. Cela répond à une première demande du gouvernement de Tel Aviv. Comme je lui faisais remarquer qu'aucune garantie n'existait quant à la durée pendant laquelle ces troupes demeureraient à Charm-el-Cheikh, M. Dulles m'a dit être convaincu que M. Hammarskjöld avait reçu à ce sujet du gouvernement égyptien l'assurance qu'il ne demanderait pas le départ des forces de l'U.N.E.F., « au moins pour un certain temps. »

D'autre part, le secrétaire d'État considère que la déclaration du gouvernement des États-Unis relative à la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba [4] constitue un élément positif supplémentaire en faveur d'Israël.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 650-663) et à New York (nos 636-645).

[2] Le 24 janvier, le Secrétaire général publiait un rapport sur l'exécution de la dernière résolution de l'Assemblée : l'O.N.U. ne pouvait accepter un contrôle d'Israël, même non militaire, sur la région de Gaza; des attributions étendues ne pourraient être données à la force internationale de l'O.N.U. dans l'enclave de Gaza sans le consentement de l'Égypte. Le droit de passage dans le golfe d'Akaba devait s'exercer, conformément aux règles du droit international, avec modération par toutes les parties; la force de police de l'O.N.U. dans cette région devrait s'assurer du retrait des troupes israéliennes, sans préjuger la solution des questions litigieuses en suspens. Enfin, dans la région d'El Auja, le rapport préconisait le déploiement des forces des Nations Unies du côté israélien de la ligne de démarcation; toutefois, ce dispositif exigerait une nouvelle décision de l'Assemblée (Document A/3512).

[3] Sur les résolutions votées par l'Assemblée générale le 2 février, voir ci-dessus le n° 150.

[4] En date du 20 février : voir ci-dessus le n° 165 (note).

Enfin, en ce qui concerne Gaza, il a le sentiment que le rapport du secrétaire général des Nations Unies publié le 22 février [1] va loin à la rencontre des demandes israéliennes relatives à l'administration de ce territoire. Il est convaincu que M. Hammarskjöld ne se serait pas engagé ainsi vers un système qui réserverait à l'O.N.U. des responsabilités administratives supplémentaires s'il n'était pas couvert du côté égyptien. Il a dit qu'en réalité, il avait des raisons de penser que le rapport du Secrétaire général avait eu, préalablement à sa publication, l'accord non seulement de Fawzi, mais aussi de Nasser.

Le secrétaire d'État, a, au surplus, étudié le discours de M. Ben Gourion à la Knesset, en date du 21 février [2], et les messages adressés par le Premier ministre israélien à Eisenhower [3]. Il en a conclu que les portes n'étaient pas fermées. Il espérait donc que les instructions dont M. Eban était porteur permettraient à celui-ci d'annoncer le retrait des troupes israéliennes en contrepartie des précisions qui lui seraient données sur les différents points évoqués.

Si malheureusement, la conversation qu'il devait avoir demain avec M. Eban n'aboutissait pas, le gouvernement des États-Unis se sentira dans l'obligation de présenter ou au moins de soutenir une résolution qui sera aussi équilibrée que possible (*as much a package deal as possible*), mais qui accroîtra la pression exercée sur Israël.

En réponse à mes questions, M. Dulles a précisé que l'équilibre qu'il espérait pouvoir introduire dans le projet éventuel de résolution résulterait tout d'abord du rappel qui serait fait des résolutions du 2 février et des rapports du Secrétaire général; en second lieu, il souhaiterait engager plus nettement que jusqu'à présent la responsabilité des Nations Unies dans la prévention de toute activité de commandos dans la zone de Gaza; enfin, il chercherait à rendre plus officiel le Comité consultatif, composé de représentants du Canada, de la Colombie, de Ceylan, du Brésil, de l'Inde, du Pakistan et de la Norvège, dont M. Hammarskjöld s'était entouré et à lui conférer une autorité réelle et étendue à

[1] M. Hammarskjöld prévoyait que la force de l'O.N.U. assumerait le contrôle militaire et civil à Gaza, avant de le remettre aux autorités égyptiennes; à ce moment, l'Égypte désirait que la force de police internationale fût placée entre les troupes israéliennes et égyptiennes; enfin, l'Égypte mettrait l'O.N.U. à contribution pour apporter aux réfugiés le maximum d'aide et pour contribuer au développement économique de la région.

[2] Le chef du gouvernement israélien avait défini sa politique. Il rappelait que la bande de Gaza n'avait jamais été partie intégrante de l'Égypte; Israël n'accepterait pas le retour au *statu quo* et n'abandonnerait pas non plus inconditionnellement la côte d'Akaba. M. Ben Gourion ne pouvait dire oui à la demande américaine, mais sa réponse n'était pas un non catégorique; il concluait à la poursuite des négociations à Washington, mais on ne savait à Jérusalem si le gouvernement américain s'y prêterait.

[3] Les 3 et 8 février notamment, le président Eisenhower et M. Ben Gourion avaient échangé des messages. M. Ben Gourion avait déclaré qu'Israël n'avait pas l'intention de garder la côte occidentale du golfe d'Akaba qui serait évacuée dès que des assurances effectives sur la liberté de passage auraient été données. Il rappelait son message du 8 novembre dans lequel le retrait d'Égypte des troupes israéliennes était envisagé dès la conclusion d'arrangements satisfaisants sur l'établissement d'une force des Nations Unies. Il se plaignait du fait que les Nations Unies n'avaient pas assuré la sécurité d'Israël, que ce pays eût été traité différemment de l'Égypte. La solution du problème dépendait en définitive de l'attitude du gouvernement égyptien : était-t-il prêt à mettre fin à ses actes de guerre comme le demandaient les Nations Unies?

l'ensemble de l'affaire; si cela était possible, il serait désirable de demander à ce comité de faire des recommandations en vue d'une solution. En contrepartie, la résolution comporterait au minimum l'indication que si Israël ne retirait pas ses forces, des sanctions seraient appliquées.

J'ai déclaré que la délégation française, pour sa part, ne voterait certainement pas une résolution comportant des sanctions ou la menace de sanctions. Le gouvernement français estime, ai-je ajouté, qu'avant de demander à Israël de retirer ses forces, il est indispensable de lui donner des garanties très fermes sur la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et sur les mesures destinées à empêcher la reprise de l'activité terroriste à partir de la bande de Gaza. Ces garanties n'ont pas encore été données.

La conversation a pris ensuite un tour personnel. Aussi bien, je consacre à la fin de l'entretien sur la question palestinienne un télégramme séparé [(1)].

Le secrétaire d'État, auquel je venais de préciser la position du gouvernement français et de confirmer que je n'avais pas d'instructions particulières, m'a demandé si, à titre personnel et en vue de l'aider à réfléchir, j'étais en mesure d'avancer quelques suggestions quant aux garanties supplémentaires qui pouvaient être données à Israël.

En soulignant que je ne parlais qu'à titre strictement personnel, et que je ne pouvais en conséquence engager en quoi que ce soit le gouvernement français, j'ai indiqué qu'il me paraissait possible d'aller au-delà de ce qui avait été fait jusqu'à présent, notamment par les méthodes suivantes :

I. En ce qui concerne la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba, les assurances reçues par Israël pourraient être renforcées.

1° Par une série de déclarations unilatérales émanant des autres grandes puissances maritimes (France, Grande-Bretagne, Hollande, Norvège, Italie, etc ...) donnant du droit international et des textes en vigueur la même interprétation que les États-Unis. M. Dulles a indiqué qu'il avait examiné cette idée déjà suggérée par mon représentant au cours de la réunion du 18 février (mon télégramme n°s 1420 à 1435) [(2)]. Il a ajouté que l'ambassade de Grande-Bretagne lui avait fait savoir depuis lors que le gouvernement de Londres, pour sa part, serait prêt à prendre officiellement et publiquement une position à la position américaine (*sic*). Le secrétaire d'État estimait qu'il serait sage d'ajouter à la liste des puissances maritimes un État asiatique. Il craignait toutefois que le Japon ne se montrât très réticent. Peut-être la Turquie accepterait-elle.

2° J'ai repris la parole pour indiquer qu'à mon sens, ces déclarations des puissances maritimes devraient être complétées par une déclaration unilatérale du gouvernement israélien aux termes de laquelle :

(1) Voir la suite du télégramme.

(2) Du 18 février, reproduit ci-dessus sous le n° 143.

a. Pour satisfaire aux données des Nations Unies, le gouvernement israélien admettrait la remise en vigueur des armistices jusqu'à un règlement définitif satisfaisant;

b. Le gouvernement israélien ferait connaître son intention de s'abstenir de tout acte de belligérance, conformément à l'interprétation donnée par les Nations Unies du caractère particulier des « armistices permanents » israélo-arabes;

c. Le gouvernement israélien annoncerait qu'il reprendrait sa liberté d'action si le gouvernement égyptien prétendait exercer les droits de belligérance en arrêtant les bâtiments israéliens dans les détroits de Tiran.

3° Il conviendrait, en outre, ai-je ajouté, qu'un certain nombre de puissances, en particulier les puissances maritimes qui auraient fait la déclaration visée au paragraphe 1 ci-dessus, prissent note officiellement de la déclaration unilatérale du gouvernement israélien en indiquant qu'elle leur paraît conforme au droit international et au droit de légitime défense reconnu par la charte des Nations Unies.

4° Il serait, en outre, souhaitable que l'assemblée des Nations Unies adoptât une résolution prévoyant que les troupes des Nations Unies seront maintenues à Charm-el-Cheikh jusqu'à ce que soit intervenu un règlement définitif portant liberté de navigation dans le golfe d'Akaba.

M. Dulles m'a fait remarquer qu'il n'y avait pratiquement aucune chance de trouver une majorité des deux tiers aux Nations Unies pour l'adoption de cette dernière disposition.

5° J'ai enfin demandé au secrétaire d'État si l'idée mise en avant par certains sénateurs américains du vote par le Sénat d'une motion appuyant la déclaration présidentielle sur la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba (mon télégramme n° 1585)[1] avait été retenue. Il m'a dit que dans les circonstances présentes, un débat sur cette question au Congrès (car non seulement le Sénat, mais la Chambre devait être saisie) risquerait de durer et, à son avis, d'embrouiller les affaires plutôt que de les simplifier.

II. Passant à la question de Gaza, j'ai exposé que l'envoi d'une commission des Nations Unies dans ce territoire serait justifiée. Cette commission aurait pour mandat de déterminer les conditions dans lesquelles l'administration devrait être organisée pour éviter que la bande de Gaza ne serve de base à l'activité des fedayins.

Comme M. Dulles faisait observer qu'une résolution portant création d'une telle commission aurait très peu de chances d'être adoptée par

[1] Du 23 février, non reproduit. Ce télégramme revenait sur le télégramme de presse pour le 22, qui avait donné les réactions des grands journaux de l'est des États-Unis au discours du Président et à la réponse de M. Ben Gourion. Il en ressortait que la presse dans sa presque unanimité avait, au cours de la dernière semaine, pris position contre l'éventualité de sanctions et avait été ébranlée par l'exposé du Président. Il en avait été de même en ce qui concernait les leaders du Congrès. Même le sénateur Fulbright, qui s'était signalé par la violence de son attaque contre l'administration, aurait suggéré que le Sénat votât d'urgence une résolution approuvant l'intention exprimée par le Président d'exercer l'influence américaine en vue d'établir la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et d'installer des troupes des Nations Unies à Charm el-Cheikh.

l'Assemblée, j'ai ajouté qu'en tout état de cause, le Secrétaire général, arguant des responsabilités particulières de l'O.N.U. dans la bande de Gaza (réfugiés), pourrait confier directement ou demander à l'Assemblée de confier à l'U.N.E.F. des responsabilités administratives en dehors de ses responsabilités militaires. On s'orienterait ainsi vers l'organisation d'un « gouvernement militaire international » de la bande de Gaza. En fait, ce gouvernement militaire s'appuyerait très vraisemblablement sur les éléments autochtones valables qui se trouvent être ceux qu'emploie l'administration locale mise en place par Israël. Telle paraissait être d'ailleurs l'intention du Secrétaire général. Il conviendrait qu'il précise ses projets à ce sujet.

Passant en revue, en fin d'entretien, les différentes suggestions que j'avais faites à titre personnel, M. Dulles.

a. M'a demandé si je pouvais interroger mon gouvernement sur le point de savoir s'il serait, pour sa part, disposé à faire une déclaration du type envisagé au paragraphe I.1° ci-dessus, déclaration à laquelle le gouvernement britannique est prêt à s'associer;

b. A indiqué qu'il n'approcherait d'autres puissances maritimes pour sonder leurs dispositions à l'endroit de déclarations similaires qu'après s'être entretenu avec M. Eban et dans le cas où il retirerait de la conversation le sentiment que ces déclarations pourraient faciliter le règlement de l'affaire;

c. A déclaré qu'il demandait à réfléchir sur l'idée que j'avais émise d'une déclaration unilatérale d'Israël (paragraphes 1, 2 ci-dessus) dont les puissances prendraient note; à première vue, a-t-il ajouté, une telle déclaration lui paraissait conforme au droit international.

Il m'a demandé de rester en contact avec lui au sujet de l'ensemble de cette affaire au cours des prochains jours.

176

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1016 à 1027 [1]. Très urgent. Réservé. Diffusion restreinte. *New York, 25 février 1957, 23 h.*

(*Reçu :* le 26, 7 h. 15.)

Je vous confirme les indications que m'a fait donner, ce matin, le ministre des Affaires étrangères d'Israël, pour transmission au président du Conseil et au Ministre avant leur départ pour Washington, au sujet

[1] Ce télégramme a été adressé à Washington (n° 627) « pour le président Guy Mollet ».

de la conversation d'hier entre l'ambassadeur d'Israël, M. Eban, et M. Foster Dulles. Ces informations ont un caractère confidentiel, l'ambassadeur d'Israël et le secrétaire d'État s'étant engagés à ne pas donner d'autres renseignements que le communiqué officiel publié dans la presse de ce matin.

M. Eban a énuméré à M. Dulles sous la forme suivante les garanties qui permettraient à Israël de retirer des troupes de Charm-el-Cheikh et de la bande de Gaza.

1° Le gouvernement des États-Unis ferait, en ce qui concerne la navigation dans le golfe d'Akaba, une déclaration reprenant les termes de la déclaration de M. Dulles du 11 février [1] en la précisant. Il se déclarerait notamment prêt à encourager de manière effective l'usage du Golfe par des navires américains, y compris des *tankers*.

2° Des mots *free and innocent passage* seraient clairement définis comme se référant au comportement des navires et non à leur pavillon, leur drapeau ou leur cargaison.

3° Si l'Assemblée ne décidait pas que la F.U.N.U. prendrait position jusqu'à la paix sur le littoral égyptien du Golfe, le gouvernement des États-Unis demanderait la création d'une patrouille navale de la F.U.N.U.

4° Les États-Unis reconnaîtraient qu'Israël est fondé à déclarer que toute violation de son droit de libre passage constituerait un acte de guerre justifiant l'usage de son droit de légitime défense, conformément à l'article 51 de la Charte [2].

5° Le gouvernement des États-Unis s'emploierait à obtenir que d'autres puissances maritimes se joignent à sa déclaration concernant la libre navigation dans le Golfe et le caractère international du détroit de Tiran ainsi que du Golfe et encouragerait également de manière effective l'usage du Golfe par leurs navires.

6° Le gouvernement américain définirait, pour sa part, la tâche de la F.U.N.U. comme l'a fait M. Cabot Lodge dans sa déclaration du 2 février [3], en indiquant que sa mission ne prendrait fin qu'avec l'établissement de « conditions pacifiques ».

7° S'il ne se dégageait pas à l'assemblée générale de l'O.N.U. une majorité dans le sens indiqué ci-dessus, le gouvernement des États-Unis demanderait au Secrétaire général de déclarer dans son rapport que la F.U.N.U. ne quitterait pas ses positions le long du Golfe sans décision de l'Assemblée générale. Les États-Unis se déclareraient d'ores et déjà prêts à prendre position pour le maintien de la F.U.N.U. jusqu'à la conclusion de la paix.

(1) Voir ci-dessus le n° 125.

(2) Cet article réservait le droit naturel de légitime défense individuelle ou collective des membres des Nations Unies dans le cas « où ils seraient l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix ».

(3) Au cours du débat sur le Moyen-Orient à l'assemblée générale des Nations Unies. Sur ce débat, voir ci-dessus le n° 150.

8° Le président Eisenhower adresserait à M. Ben Gourion une note dans laquelle il indiquerait que si, en dépit des garanties ci-dessus, l'Égypte rétablissait le blocus, le Président s'emploierait par toutes les voies qui lui sont offertes à garantir la liberté de navigation.

9° Le droit d'Israël à la libre navigation dans le golfe d'Akaba ne serait pas conditionné par une évacuation de l'administration civile israélienne de la bande de Gaza, mais seulement par le retrait de ses troupes. Israël demande que ces deux questions — d'une part le retrait des troupes, d'autre part le sort de l'administration civile israélienne — soient séparées. Le droit des navires israéliens au *free and innocent passage* serait donc reconnu dès que les forces militaires israéliennes auraient quitté le golfe d'Akaba et la bande de Gaza.

10° Au fur et à mesure du retrait des troupes, la F.U.N.U. remplacerait les troupes israéliennes à Gaza, l'administration civile israélienne étant laissée en place. Une commission des Nations Unies serait alors envoyée à Gaza pour étudier la situation et faire des recommandations concernant le statut futur du territoire en attendant la conclusion d'un traité de paix.

11° Le gouvernement des États-Unis ainsi que d'autres puissances feraient une déclaration sur la liberté de navigation du canal de Suez dans des termes analogues à ceux qui ont été utilisés par le Président dans son discours à la télévision du vendredi 22 février [1].

M. Foster Dulles a rendu hommage à l'effort du gouvernement israélien pour essayer de trouver une solution à la crise actuelle et a assuré M. Eban qu'Israël n'aurait aucune raison de regretter d'avoir placé sa confiance dans le gouvernement des États-Unis. Il aurait fait siennes les suggestions israéliennes, précisant, en ce qui concerne le second point, que les mots *free and innocent passage* ne permettaient d'interdire le passage qu'aux navires dont le comportement menaçait la sécurité nationale du pays dont ils devaient traverser les eaux territoriales et non collectivement à un pavillon ou à un type de cargaison.

En ce qui concerne le point IV, le secrétaire d'État a demandé à voir le texte de la déclaration israélienne et il a indiqué, au sujet du point V, que d'autres puissances avaient déjà fait savoir aux États-Unis qu'elles étaient prêtes à faire les déclarations prévues.

Au sujet du point VII, M. Foster Dulles a demandé à M. Eban de reprendre la question avec le secrétaire général des Nations Unies.

En se référant au point IX, il a convenu qu'après le retrait des troupes israéliennes, l'Égypte n'aurait plus la possibilité d'invoquer la belligérance et de faire obstacle au passage des navires israéliens.

Au sujet de la bande de Gaza, le secrétaire d'État a déclaré qu'il comprenait le refus d'Israël à admettre le retour de l'Égypte, mais il a ajouté que les Égyptiens avaient droit, aux termes de l'armistice, à occuper et à administrer la bande de Gaza. Il estime donc impossible d'obte-

[1] Il faut lire vraisemblablement : du mercredi 20 février. Sur l'intervention du Président américain, voir ci-dessus le n° 165 (note).

nir une renonciation publique de l'Égypte à ses droits, mais il n'exclut pas la possibilité d'obtenir une renonciation de fait à l'exercice de ce droit. Il a recommandé que cette question soit discutée entre M. Eban et le Secrétaire général. Il a ajouté que le gouvernement des État-Unis accueillerait avec satisfaction l'envoi d'une commission de l'O.N.U. à Gaza. M. Herter, secrétaire d'État adjoint, a demandé si Israël était prêt à accepter n'importe quelle recommandation de la Commission. M. Eban a répondu que oui, sauf en ce qui concerne le retour des Égyptiens, sous quelque forme et à quelque degré que ce soit, même s'il ne s'agissait que de mesures destinées à leur sauver la face, comme celle qui consisterait à faire flotter un drapeau égyptien à côté du drapeau des Nations Unies après le départ des troupes israéliennes et l'entrée de la F.U.N.U.

Enfin, M. Foster Dulles a donné son plein accord à l'idée d'une déclaration concernant la liberté de navigation dans le canal de Suez.

M. Eban, qui devait voir le secrétaire général des Nations Unies, ce matin, à 11 heures et demie, a été bloqué à Washington par le brouillard et ne le verra que dans le courant de l'après-midi.

D'autre part, M. Cabot Lodge s'emploie à faire retarder le débat à l'O.N.U. et à essayer d'obtenir qu'il soit bref, le moment venu. La séance prévue pour aujourd'hui a été annulée sans autre précision de date.

Aux dernières nouvelles, M. Eban a vu M. Hammarskjöld de 14 heures à 15 h. 30, puis il est allé déjeuner et le reverra à 18 heures.

177

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Affaire de Mauritanie. Attitude espagnole

N. n° 542. *Paris, 25 février 1957.*

L'Espagne est, comme la France, directement intéressée par les revendications marocaines sur le Sahara puisqu'elle possède, au sud du Drâa, un vaste territoire saharien, d'environ 125.000 kilomètres carrés.

Ce territoire constituant la façade maritime de la région de Tindouf et du nord de la Mauritanie, l'attitude que le gouvernement de Madrid adoptera à l'égard des revendications marocaines a une grande *importance pour le maintien de nos positions dans les régions sahariennes :*

— Si les Espagnols abandonnent aux Marocains la ligne du Drâa afin de se replier plus au sud, au Seguiet el Hamra ou au Rio de Oro, il nous sera d'autant plus difficile de nous opposer aux prétentions marocaines que la *convention franco-espagnole du 27 novembre 1912* donne

des droits au Maroc sur les territoires situés à l'est de la zone d'influence espagnole du Maroc méridional (art. 3) [1];

— Les frontières de ces territoires sahariens, français et espagnol, étant particulièrement *perméables,* il nous est difficile de tenir, en fait, dans ces régions, si les autorités espagnoles favorisent les incursions marocaines.

C'est pourquoi des instructions avaient été données, en octobre, à l'ambassadeur de France en Espagne pour qu'il approchât le ministre des Affaires extérieures du gouvernement de Madrid et abordât de nouveau avec lui la question des territoires du Sud [2].

Conformément à ces instructions, M. de La Tournelle fit savoir, le 30 octobre, au gouvernement de Madrid que le *gouvernement français :*

— avait la ferme intention de maintenir son entière souveraineté sur les territoires situés au sud du Maroc (Algérie et Mauritanie);

— prenait note avec satisfaction des assurances espagnoles touchant les intentions de l'Espagne sur ses territoires sahariens.

À cet égard, M. Carrero Blanco, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, avait été amené à réaffirmer que le *gouvernement espagnol* entendait :

— maintenir sa souveraineté au Rio de Oro et au Seguiet el Hamra;

— étendre sa souveraineté sur la zone d'influence du Maroc méridional afin d'établir une ligne de défense permanente sur le Drâa;

— établir une coopération militaire franco-espagnole dans ces régions;

— étudier avec intérêt les perspectives d'une mise en valeur commune franco-espagnole de certaines régions sahariennes [3].

Cette coopération franco-espagnole s'est affirmée de façon concrète à deux reprises :

1° En décembre 1956, nous avons conclu un accord prévoyant l'abornement des frontières de nos territoires sahariens;

2° Les Espagnols nous ont demandé de prolonger cet abornement sur le Drâa [4].

Cette demande espagnole a fait l'objet d'une *réponse dilatoire* pour les raisons suivantes :

— Nos droits sur la région de Tindouf étant plus affirmés que ceux des Espagnols sur le Maroc méridional, la mise en place d'une borne sur le Drâa par une commission franco-espagnole nous aurait mis *en position délicate vis-à-vis des Marocains* sans pour autant consolider notre position dans cette région;

— Dès cette époque, *l'attitude espagnole ne nous paraissait pas suffisamment claire* pour que nous acceptions de nous solidariser ouverte-

(1) Sur cette convention, voir ci-après le n° 223 (note).

(2) *D.D.F.,* 1956-III, n° 10.

(3) *Ibid.,* n° 256.

(4) *Ibid.,* n°s 314, 323.

ment avec ces projets d'annexion de la zone du Maroc méridional : les autorités du Sahara espagnol nous prévenaient parfois du passage par leurs territoires des bandes de l'Armée de libération, mais s'abstenaient toujours de prendre les dispositions nécessaires pour les empêcher de pénétrer en Mauritanie.

Les engagements d'Atar et de Fort-Trinquet [1] *ont confirmé le manque de coopération des Espagnols à notre égard.* Ils ont même fait apparaître une certaine ambiguïté dans leur attitude :

Engagement d'Atar :

— Les éléments de l'Armée de libération qui ont attaqué nos forces à Atar, le 19 janvier, ont traversé le Sahara espagnol, du nord au sud, se sont ravitaillés et ont fait circuler des véhicules chargés d'armes, sans aucun contrôle espagnol;

— Les Espagnols ont donné des facilités de circulation à certains chefs de l'Armée de libération;

— L'Armée de libération avait organisé sa base d'opération contre Atar à 20 kilomètres d'un poste espagnol;

— Contrairement à leurs engagements, les Espagnols ne nous ont jamais renseignés que de façon incomplète, imprécise et avec retard.

Engagement de Fort-Trinquet :

— Les éléments de l'Armée de libération qui ont attaqué nos forces, le 14 février, à 90 kilomètres au nord de Fort-Trinquet, séjournaient au Sahara espagnol depuis le 10 janvier. Il n'est pas possible que les Espagnols en aient ignoré l'existence. Ils ne nous ont cependant donné aucun renseignement à ce sujet;

— Après l'engagement, nos agresseurs se sont réfugiés en territoire espagnol, emmenant avec eux un sous-officier français prisonnier.

D'une manière générale, l'attitude espagnole au cours de ces engagements a été telle que dans l'esprit de tous les nomades et rebelles, la conviction est établie que les Espagnols appuient l'Armée de libération.

Il convient de s'interroger sur *l'origine de cette attitude.* Elle peut être due :

— soit aux *initiatives locales* des autorités du Sahara espagnol. Il est possible en effet que ces autorités aient cédé à un sentiment de rivalité longtemps entretenu à notre égard : dans ce cas, l'aide accordée à l'Armée de libération ne préjugerait pas la position du gouvernement de Madrid vis-à-vis des prétentions marocaines sur le Sahara;

— soit à un *changement d'orientation de la politique espagnole.* Plusieurs éléments peuvent être retenus en faveur de cette thèse :

1° Les interlocuteurs espagnols de l'ambassade de France à Madrid sont des officiers qui paraissent être directement en relation avec leur gouvernement; mais ils n'ont pas de responsabilités directes; leurs déclarations sont parfois contradictoires et il ne semble pas y avoir toujours une complète identité de vues entre eux;

[1] Sur ces engagements, voir ci-dessus les n°s 152, 164, 173.

2° Il ressort de ces entretiens que le gouvernemernt de Madrid ne paraît pas désireux de s'engager à s'opposer par la force au passage de l'Armée de libération par son territoire;

3° Le Sahara espagnol n'a pas une valeur intrinsèque très grande (50.000 habitants environ); les Espagnols n'occupent que quelques points sur la côte; l'intérieur est pratiquement laissé à l'abandon.

L'Espagne peut donc envisager, dans cette région, des *sacrifices territoriaux en faveur du Maroc indépendant* afin d'obtenir, en contrepartie, un affermissement de sa position dans les présides et des avantages politiques qui lui donneraient au Maroc, sur le plan de l'interdépendance, une position aussi avantageuse que celle reconnue à la France.

Rapprochons les faits :

— *19 janvier :* attaque d'*Atar* par l'Armée de libération basée au Sahara espagnol;

— *11 février :* signature à Madrid entre l'Espagne et le Maroc *d'accords diplomatique et judiciaire* permettant aux Espagnols d'empiéter sur le domaine réservé à notre influence au Maroc [1];

— *14 février :* engagement de *Fort-Trinquet,* nos forces sont surprises par des éléments de l'Armée de libération basée au Sahara espagnol.

Les accords hispano-marocains du 11 février accordent à l'Espagne des avantages substantiels :

— Représentation des intérêts marocains auprès des pays d'Amérique latine;

— Possibilité pour les magistrats espagnols de siéger dans les tribunaux de l'ancienne zone d'influence française et de participer à l'élaboration de la législation marocaine.

L'appui accordé par l'Espagne à l'Armée de libération au sud du Drâa pourrait représenter un des éléments de la *contrepartie espagnole* aux avantages concédés par les Marocains sur les plans diplomatique et judiciaire.

La signature de ces accords a en effet été présentée à Madrid comme un grand succès diplomatique et politique. À cette occasion, des commentateurs espagnols ont souligné que la bonne entente entre Madrid et Rabat pourrait faire obstacle à un certain colonialisme français impénitent. Allal el Fassi, champion des droits du Maroc sur la Mauritanie, ne s'exprime pas autrement.

Nous ne devons donc pas écarter l'éventualité d'un changement d'orientation de la politique saharienne du gouvernement de Madrid. L'Espagne, qui n'a pas tiré du grand partage colonial de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle tous les avantages auxquels elle estimait avoir droit, peut être tentée de *chercher une revanche dans l'Ouest africain en liant son influence à l'impérialisme marocain.*

[1] Sur la signature de l'accord diplomatique hispano-marocain, voir ci-dessus le n° 154 (note).

Étant donné les graves conséquences que pourrait emporter une telle orientation de la politique espagnole pour la sauvegarde de nos intérêts, la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes estime qu'il conviendrait d'adopter, dès maintenant, les dispositions suivantes :

1° Demander fermement au gouvernement de Madrid de *s'opposer par la force* au passage par le Sahara espagnol de l'Armée de libération;

2° Dans le cas où il nous serait répondu négativement ou de façon dilatoire, il conviendrait de *surseoir :*

— à la *transformation du consulat honoraire d'Espagne à Dakar* en consulat de carrière et à l'installation d'une chancellerie détachée à Port-Étienne;

— au *bornage* des frontières du Rio de Oro et du Seguiet el Hamra qui consacre la division territoriale de la « Grande Mauritanie » sur l'émancipation de laquelle nous pourrions, devant la carence espagnole, fonder une nouvelle politique afin de nous opposer à l'impérialisme marocain.

178

M. Gilbert, Ambassadeur de France à Tel Aviv,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 190 à 195 [1]. *Tel-Aviv, 26 février 1957, 10 h.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Le récent appel télévisé du président Eisenhower [2] reflète le sentiment, aujourd'hui largement répandu, que seul est acte de guerre une vaste opération armée menée par les forces armées régulières d'un État et que les formes d'agression différemment employées par l'Égypte ne justifiaient pas l'invasion armée de son territoire.

Le ministère des Affaires étrangères d'Israël s'efforce de dissiper cette erreur qui provient, d'après lui, d'une conception périmée de l'art de la guerre. Il utilise, à cet effet, une note de son conseiller juridique, M. Léon Kohn, dont je reproduis ci-après la substance.

L'art de la guerre a subi, au cours des siècles, une continuelle évolution. L'Égypte lui a donné sa forme la plus récente en inventant une manière de faire la guerre à Israël qui comprend des actes élémentaires de la belligérance reconnus par le droit international sauf, précisément, de vastes opérations armées menées par les forces armées régulières. On y reconnaît tout d'abord la mentalité de la guerre ou « belligérance

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York.
(2) Sur cet appel, voir ci-dessus le n° 165 (et note).

psychologique » dont Hobbes, dans son *Leviathan*, disait : « De même que le mauvais temps est défini non par une ou deux ondées, mais par une tendance à la pluie manifestée plusieurs jours de suite, de même la guerre se définit, non par un combat, mais par une disposition notoire au combat ».

L'administration égyptienne a également mis en action ces autres éléments traditionnels de la guerre que sont la rupture des relations diplomatiques, l'interdiction de faire du commerce avec l'ennemi, le boycottage et le blocus. La violence même n'a pas été absente de ces procédés, mais elle y a eu recours sous la forme originale des attaques de *fedayins*. Celles-ci ont été conçues pour suppléer temporairement aux opérations armées à grande échelle, auxquelles l'armée égyptienne n'était pas encore préparée quoiqu'elle ne ménageât pour cela aucun effort ni aucun prix.

La convention d'armistice, dans l'esprit des Égyptiens, ne les obligeait pas à renoncer à leur action hostile contre Israël. C'est ainsi que l'armistice, d'après eux, les autorisait à fermer le canal de Suez à la navigation israélienne.

En fait, l'armistice n'était, à leurs yeux, qu'un instrument leur permettant de continuer la guerre contre Israël par les seules méthodes qu'ils eussent alors la possibilité de mettre en œuvre. Il s'est agi, cependant, d'une véritable guerre, puisque :

1° Elle a été menée par le gouvernement;

2° Elle reposait sur une mentalité de guerre;

3° Elle avait un but politique : la destruction de l'État d'Israël.

« Comme il arrive souvent dans l'évolution des mœurs et des institutions politiques — constate en terminant M. Kohn —, l'apparition d'un nouveau type de comportement, non conforme aux modalités habituelles et aux critères reçus, confère, dans une première phase, l'immunité à l'agresseur et prive de défense la victime.

« Telle est la situation pour l'Égypte et Israël aujourd'hui. Lorsque le modèle égyptien aura été copié par d'autres — ce qui se passerait certainement si le processus n'est pas arrêté dans l'œuf —, le monde en viendra à reconnaître une belligérance et trouvera les moyens d'y parer. Israël est pour le moment la victime d'une phase de transition dans l'évolution de l'art de la guerre. Il devrait recevoir la protection qui s'impose contre cette nouvelle forme d'agression, qui n'est pas moins cruelle ni moins dangereuse que les précédentes. »

179

M. Gilbert, Ambassadeur de France à Tel Aviv,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 196 à 198. *Tel Aviv, 26 février 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 19 h. 19.)

Prenant la parole le dernier dans le débat du Parlement sur la politique extérieure, M. Ben Gourion a répété que, ni menaces de sanctions, ni leur application, ne feraient renoncer Israël à son droit à la sécurité qui implique la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et l'exclusion du retour des Égyptiens dans le territoire de Gaza. Dans les deux cas, toutefois, il a montré la volonté de son gouvernement de réserver sa liberté de manœuvre.

Au sujet du Golfe, il a dit que le stationnement des forces armées israéliennes à Charm el-Cheikh — qui n'était pas une fin en soi mais un moyen — n'était peut-être pas le meilleur moyen de garantir la liberté de navigation dans le Golfe et que celle-ci serait peut-être garantie par la reconnaissance du droit d'Israël à recourir à la force armée si ses navires étaient attaqués.

Au sujet de Gaza, le gouvernement a un plan à proposer, mais il ne désire pas fermer la porte à une commission des Nations Unies qui, conformément à la suggestion d'un pays ami, voudrait discuter sur place, avec Israël, les limites du territoire.

À la suite de ces déclarations, la Chambre a voté par 72 voix contre 29 une résolution prenant acte de la déclaration faite vendredi dernier par le président du Conseil et la transmettant à la commission des Affaires étrangères de la Défense pour étude « dans l'esprit de la résolution adoptée par la Knesset le 23 janvier » [1].

Ce dernier membre de phrase a été inséré à la demande du parti Ahdout Avoda, qui s'en tient à la résolution du 23 janvier, afin d'éviter une rupture de la coalition gouvernementale.

[1] Le texte de cette résolution est reproduit en annexe au présent télégramme.

ANNEXE

M. GILBERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL AVIV,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 86 [1] *Tel Aviv, 24 janvier 1957, 9 h.*

(*Reçu :* 13 h. 27.)

Texte de la résolution adoptée par le Parlement israélien dans la nuit du 24 janvier 1957.

« La Knesset note que l'assemblée générale de l'O.N.U., dans sa résolution du 19 janvier [2], non seulement n'a pas fait avancer la cause de la paix du Moyen-Orient à laquelle Israël aspire, mais a absolument ignoré le danger qui menace Israël de par le refus proclamé des gouvernements de l'Égypte et d'autres États arabes de reconnaître l'existence d'Israël et de faire la paix avec lui.

« La Knesset, après avoir entendu la déclaration du Premier ministre, décide :

« 1° Qu'Israël gardera le territoire de Gaza et sera responsable, à l'aide de ses propres forces, de la sécurité intérieure et extérieure de ce territoire, qu'il continuera de maintenir et développera l'administration autonome des résidents dans chaque ville et dans chaque village, qu'il donnera à l'U.N.R.W.A. toutes facilités pour poursuivre son activité en faveur des réfugiés et qu'il continuera de fournir les services d'intérêt général aux habitants du territoire.

« 2° Que l'armée d'Israël n'évacuera pas la rive du golfe d'Eclath avant que la liberté de navigation ne soit, par des garanties concrètes acceptées par Israël, garantie à Israël et aux autres puissances maritimes dans le détroit de Tiran et dans les voies d'accès à Eilat et dans la mer Rouge.

« 3° D'exiger la démilitarisation de la péninsule du Sinaï.

« 4° De prier les Nations Unies de préparer un plan pour une solution permanente du problème des réfugiés, y compris ceux qui vivent dans le territoire de Gaza, Israël apportant sa contribution selon ses capacités à cette solution.

« 5° Qu'Israël insistera pour que toute solution du problème du canal de Suez garantisse la liberté de navigation d'Israël sans aucune discrimination. »

180

M. PAUL-BONCOUR, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 290 à 292. *Budapest, 26 février 1957, 14 h. 55.*

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Je ne sais s'il est exact que l'ancien président du Conseil, Imre Nagy, ait été récemment soumis en U.R.S.S. à une sorte de « lessivage du cerveau » de la part de ses coreligionnaires communistes, mais si des

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York sous le n° 42.
(2) Sur cette résolution, voir ci-dessus le n° 65 (note).

pressions ont été exercées sur lui pour qu'il revienne à une ligne plus orthodoxe que les voies dans lesquelles il dérivait au début de novembre dernier, elles n'ont pas eu grand effet à en croire les informations apportées à un de mes collaborateurs par une personnalité généralement bien informée.

Imre Nagy serait rentré en Roumanie où il aurait été approché par Karoly Kiss; l'ancien président du Conseil se montrerait intraitable sur plusieurs points de son programme : neutralité hongroise — départ des troupes russes — pluralité des partis politiques(*).

Certains de ses partisans, en particulier le vice-amiral(**) Lukacs, seraient toutefois moins intraitables.

Mon collègue anglais ajoute foi aux bruits selon lesquels se préparait le procès d'Imre Nagy, plus que jamais accusé de trahison par les porte-parole de l'autorité russo-hongroise pour avoir fait appel à l'O.N.U. et aux puissances occidentales.

Mon collègue yougoslave a évidemment quelque peine à y croire, mais on sait le peu de cas que les autorités soviétiques ont fait de la parole donnée jadis par Kadar au gouvernement yougoslave en ce qui concerne l'immunité d'Imre Nagy et de ses compagnons.

181

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1668 à 1675(1). *Washington, 26 février 1957, 21 h. 45.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* le 27, 3 h. 45.)

De la part du président Pineau(2).

L'entretien de ce matin au département d'État a porté uniquement sur l'affaire israélienne. J'ai repris au compte du gouvernement les suggestions de notre ambassadeur (télégramme de l'ambassade n° 1603)(3) pour un règlement du problème d'Akaba. Le secrétaire d'État et moi avons convenu qu'aucune difficulté insurmontable ne se présentait à ce sujet. La question de Gaza, dont le règlement est, aux yeux du département d'État, lié à celui d'Akaba, était par contre beaucoup plus épineuse. La déclaration de non-belligérance que l'Égypte pourrait être amenée à faire — ce qui serait souhaitable à d'autres titres (Akaba, Suez) — ne

(*) Note manuscrite marginale : *Et non des moindres.*
(**) Autre note manuscrite marginale : *Qui ?*
(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 697-704) et New York (n°s 683-690).
(2) Les ministres français étaient en visite à Washington depuis le 25. La visite prit fin le 28.
(3) Du 24 février, reproduit ci-dessus sous le n° 175.

faciliterait pas, au contraire, la solution du problème de Gaza, puisque tout prétexte disparaîtrait de la priver de l'administration de cette zone.

M. Dulles a indiqué qu'il ressortait des conversations menées ces jours derniers par le gouvernement américain avec l'ambassadeur d'Israël et avec M. Hammarskjöld que le gouvernement de Tel Aviv s'était désormais rallié à l'idée de l'établissement *de facto* d'une administration temporaire des Nations Unies à Gaza. Toutefois, on exigeait à Tel Aviv :

a. Que les troupes égyptiennes ne reviennent jamais sur ce territoire;

b. Que l'établissement de l'administration des Nations Unies résulte d'une décision spéciale des Nations Unies et ne requière pas le consentement formel de l'Égypte.

Pour M. Dulles, ces exigences ne pouvaient être satisfaites du point de vue juridique. Le secrétaire général des Nations Unies estimait en effet qu'aux termes des accords d'armistice, seule l'Égypte et non pas lui-même ou l'Organisation avait autorité sur le territoire de Gaza. Seul le gouvernement du Caire avait donc, à mon avis, le pouvoir de consentir à l'établissement du régime projeté. Celui-ci, s'il était mis en place, comporterait du reste, aux yeux de M. Dulles, de solides chances de durée, ne fût-ce que parce que l'Égypte, après les changements intervenus depuis novembre, éprouverait les plus grandes difficultés à subvenir convenablement à l'avenir aux besoins des réfugiés de la zone.

Si celle-ci était de nouveau, du fait de l'Égypte, la cause de désordres internationaux, Israël se trouverait dans une excellente position vis-à-vis de l'opinion mondiale pour faire respecter ses droits.

Ayant reconnu qu'il était impossible en l'occurrence de mettre sur pied une formule juridique à la fois acceptable pour les deux parties et susceptible de recevoir la garantie de Washington, le secrétaire d'État et moi avons entrepris de rechercher une solution *de facto.* M. Dulles a exprimé l'espoir, si nous pouvions y parvenir, d'obtenir dans la journée le consentement d'Israël. Je lui ai suggéré le schéma suivant, sur lequel nous sommes tombés d'accord après une courte discussion :

1° Israël annoncerait sa décision de procéder à une évacuation complète, conformément aux résolutions des Nations Unies.

2° Israël annoncerait en outre qu'il a pris cette décision en assumant pour sa part que les forces et une administration des Nations Unies s'établiraient à Gaza jusqu'à un règlement pacifique.

3° Le gouvernement de Tel Aviv réserverait ses droits pour le cas où un terme serait mis à ce régime préalablement au règlement de paix.

4° Les gouvernements tiers qui le désireraient prendraient acte des déclarations israéliennes en exprimant l'espoir que l'administration et les forces des Nations Unies seraient maintenues à Gaza jusqu'à ce qu'intervienne un règlement pacifique de la question israélienne.

La France et les États-Unis, pour leur part, se consulteraient au cas où l'arrangement intervenu serait mis en péril avant la conclusion du traité de paix.

Il a été entendu que je reverrais M. Dulles à ce sujet après m'être entretenu de ces suggestions avec l'ambassadeur d'Israël à Washington [1].

182

M. GILBERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 199 à 202 [2]. *Tel-Aviv, 27 février 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 19 h. 9.)

Je me réfère à mon télégramme n° 184 [3].

Les entretiens que M. Eban a eus avec M. Hammarskjöld ont été négatifs singulièrement en ce qui concerne Gaza. Le secrétaire général des Nations Unies s'en tient en effet à l'aspect strictement juridique du problème : il exige un retour au *statu quo ante* tel qu'il est défini par la convention d'armistice de 1949 qui reconnaît à l'Égypte le droit d'occuper la zone.

M. Eban a ensuite revu M. Dulles et repris avec lui l'examen des divers points de la proposition israélienne relative au golfe d'Akaba. Le Secrétaire général paraît beaucoup plus réservé qu'il y a quarante-huit heures pour admettre la nécessité d'une déclaration publique américaine reconnaissant à l'État d'Israël le droit de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le libre passage de ses navires. M. Dulles songerait plutôt à une déclaration israélienne dans ce sens dont les États-Unis se

[1] Voir ci-après le n° 186.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 22) et New York (n° 118) *via* le Département.

[3] Du 23 février, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France faisait savoir que M. Foster Dulles ne s'était pas dérobé à la recherche d'une solution qui pût concilier les résolutions de l'O.N.U. avec les exigences d'Israël. Dès son retour à Washington, M. Eban avait eu plusieurs entretiens avec le secrétaire d'État, des résultats très encourageants avaient été obtenus. L'ambassadeur d'Israël avait défini cinq points jugés comme une garantie suffisante pour l'évacuation de la rive occidentale du golfe d'Akaba. Les bateaux américains utiliseraient les eaux du Golfe pour se rendre à Eilath, et pour y livrer régulièrement du pétrole brut. Les États-Unis déclareraient publiquement qu'ils reconnaissaient à Israël le droit de prendre toutes mesures pour assurer le passage de ses propres navires. Les États-Unis décideraient que le droit de « libre et innocente navigation » dans le Golfe englobait le passage des navires de guerre. En cas d'impossibilité de stationnement de la force de police internationale à Charm el-Cheikh jusqu'à la conclusion d'un traité de paix, les États-Unis s'engageraient à agir pour que fût établi un système de patrouilles navales de l'O.N.U. Les États-Unis s'emploieraient à obtenir du plus grand nombre possible de nations maritimes des déclarations reconnaissant la liberté de navigation dans le Golfe et les droits d'Israël et affirmant leurs dispositions à y envoyer leurs bateaux. M. Foster Dulles avait accepté les cinq points. En ce qui concernait Gaza, M. Dulles avait accepté le point de vue israélien selon lequel ni les forces armées ni l'administration égyptienne ne devaient être admises à nouveau dans la zone. Une formule de gestion internationale devait être trouvée. Cette question dépendant essentiellement de l'O.N.U., M. Dulles avait demandé à l'ambassadeur d'Israël d'en saisir d'urgence M. Hammarskjöld.

contenteraient de prendre note. Le gouvernement d'Israël, dans ces conditions, appréhende de se voir déclarer « agresseur » par les Nations Unies s'il était amené un jour à prendre une mesure effective pour assurer le respect de la libre navigation dans le Golfe. Aussi M. Eban voudrait-il obtenir pour le moins une déclaration affirmant que si Israël devait se trouver dans l'obligation de faire respecter ses droits, il serait considéré comme étant en situation de légitime défense.

Cette nuit même, M. Ben Gourion a confié au président Moch qu'il avait l'impression d'une entente tacite entre MM. Dulles et Hammarskjöld, celui-là espérant obtenir davantage des Israéliens grâce à l'opposition de celui-ci.

On continue enfin d'agir comme si l'on ignorait tout du projet en quatre points que le ministre des Affaires étrangères canadien vient de soumettre à l'Assemblée générale[1]. La bonne volonté de M. Lester Pearson n'est pas mise en cause ici, mais certaines de ses suggestions inquiètent vivement les milieux responsables, car elles sont à l'encontre de la ligne de conduite que s'est fixée le gouvernement d'Israël pour obtenir les garanties qu'il juge indispensables.

Pour le moment, le ministère des Affaires étrangères est inondé par les comptes rendus des entretiens de New York et de Washington. Le Conseil des ministres siège pour ainsi dire en permanence et commence à ne plus y voir très clair. Pour l'instant, seules les deux partis de gauche de la coalition gouvernementale savent exactement ce qu'ils veulent et renforcent leur opposition à toute solution de compromis (mes télégrammes n°s 178 et 196)[2], ce qui ne facilite pas la tâche du président du Conseil, dont la liberté de manœuvre se trouve ainsi sensiblement réduite.

[1] Le 27 février, M. Lester Pearson avait invité Israël et l'Égypte à accepter les décisions de l'assemblée des Nations Unies : Israël devait consentir à se retirer de Gaza et d'Akaba, Israël et l'Égypte s'engager à respecter l'armistice de 1949. La force internationale devait être déployée de part et d'autre de la ligne d'armistice et surveiller la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba. Il préconisait l'occupation de la bande de Gaza par la force de l'O.N.U., qui serait également chargée de surveiller l'administration de ce territoire. Le Secrétaire général devrait désigner un haut commissaire de l'O.N.U., qui succéderait d'une manière intérimaire à l'administration civile israélienne de Gaza et coopérerait avec la force des Nations Unies pour assurer le respect de l'armistice égypto-israélien, et avec l'office de l'O.N.U. pour les réfugiés arabes de la région (*Le Monde* du 28 février, p. 3).

[2] Le télégramme n° 178, du 24 février, non reproduit, indiquait qu'un débat s'était ouvert à la Knesset. Les partis de la coalition gouvernementale n'avaient pu se mettre d'accord sur un projet de résolution qui eût entériné les conclusions du discours de M. Ben Gourion. La position de celui-ci avait été naturellement défendue par les représentants du Mapaï. Le télégramme n° 196 du 26 février est reproduit ci-dessus sous le n° 179.

183

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1679 à 1684 [1]. *Washington, 27 février 1957, 18 h. 5.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* le 28, 0 h. 5.)

La majeure partie de l'entretien que le président des États-Unis, assisté du secrétaire d'État, a eu hier après-midi avec les présidents Mollet et Pineau [2] a été consacrée aux problèmes européens :

1° *Marché commun et zone de libre échange.*

À la demande de M. Eisenhower, M. Pineau a largement esquissé le tableau des résultats acquis la semaine dernière à Paris [3]; il a exposé les raisons qui militent en faveur de la création ultérieure d'une zone de libre échange, les problèmes qui la conditionnent, la méthode que les pays du Marché commun et la Grande-Bretagne ont décidé d'adopter pour en poursuivre l'étude. Le Ministre a traité également des relations entre les pays non membres et ceux du Marché commun, ajoutant que l'adoption progressive par ceux-ci d'un tarif extérieur unique devrait, en dernière analyse, contribuer à l'accroissement des échanges entre les États-Unis et l'Europe. Le président Eisenhower a témoigné d'un vif enthousiasme pour l'intégration économique de l'Europe occidentale, qui représente à ses yeux le tournant essentiel de l'histoire contemporaine du monde libre.

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 691-696).

(2) En visite à Washington depuis le 25 février.

(3) À Paris, s'étaient réunis les 19 et 20 février les chefs de gouvernement des six pays de la C.E.C.A. et leurs ministres des Affaires étrangères. Un accord était intervenu sur l'association au Marché commun des territoires d'outre-mer et sur la contribution au développement de ces territoires par des investissements économiques et sociaux. Un régime provisoire était prévu à cet égard d'une durée de cinq ans, pour la conclusion d'une première convention, avant l'expiration de laquelle un nouvel accord serait négocié au sein du Conseil des ministres. Un fonds d'investissements pour les T.O.M. serait doté en cinq ans de sommes équivalentes à 581 millions de dollars. Déduction faite de la contribution française au fonds commun, l'apport dont bénéficieraient, de la part des cinq autres pays, les territoires français d'outre-mer s'élèverait à 311 millions de dollars environ. Le communiqué final annonçait enfin que le résultat des travaux des ministres des Affaires étrangères serait prochainement soumis à leurs Conseils des ministres respectifs et que la signature du traité pouvait être espérée à Paris dans un proche avenir (*Le Monde* du 21 février, p. 1-2).

2° *Défense européenne :*

Le président Pineau a souligné les préoccupations que nous cause le projet de retrait d'une partie imposante des effectifs anglais stationnés sur le continent [1]. Il a rappelé :

1. Qu'à peine d'aboutir à une réduction générale et incontrôlée des budgets militaires et des effectifs de tous les pays ayant des forces en Europe, les États membres de l'Organisation atlantique devraient s'imposer de ne prendre aucune décision de cet ordre sans le consentement de SACEUR et des experts militaires nationaux;

2. Qu'une réduction importante des effectifs anglais, fût-elle assortie d'un accroissement considérable de la puissance de feu des unités subsistantes, vaudrait au gouvernement allemand de graves difficultés avec son opinion et son parlement, tandis qu'elle donnerait à Moscou de dangereuses tentations d'intervenir à la première occasion en Pologne ou dans d'autres États satellites;

3. Que la substitution essentielle d'armes atomiques aux armements classiques ne permettrait aux gouvernements européens ni de faire face à des tentatives de subversion, ni de juguler éventuellement des agressions limitées. Elle risquerait, d'autre part, en cas de guerre générale, de contraindre l'Ouest à utiliser l'arme atomique ou à renoncer à sa propre défense.

Le Président, au cours de la discussion qui a suivi, s'est montré comme nous conscient des difficultés financières auxquelles la Grande-Bretagne doit faire face; il s'est montré pleinement d'accord avec nos ministres pour estimer que les réductions d'effectifs en Europe ne sauraient faire l'objet de décisions unilatérales, qu'elles doivent au contraire être étudiées au sein du Conseil atlantique et résolues en plein accord avec SACEUR.

3° *Sécurité européenne et désarmement.*

Les interlocuteurs ont réaffirmé la communauté de leurs vues sur la réunification de l'Allemagne et la sécurité européenne, insistant sur les périls des projets tendant à la neutralisation de secteurs plus ou moins larges du continent européen. Ils ont évoqué la réunion prochaine à Washington du groupe de travail quadripartite, et ils ont convenu qu'il est prématuré d'envisager une réunion du sous-Comité du désarmement au niveau des ministres.

[1] Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 133 (et note). Le 26 février, le Conseil des sept membres des Affaires étrangères de l'U.E.O. se réunissait à Londres pour examiner la demande du gouvernement britannique de diminuer ses forces militaires en R.F.A. Cette demande se heurtait aux réticences de la plus grande partie de ses alliés, notamment du gouvernement français, mais aussi du gouvernement allemand, inquiet de l'impression de faiblesse que les Occidentaux risquaient de donner à l'U.R.S.S., et qui craignait qu'une réduction des effectifs britanniques ne conférât à l'Allemagne une prépondérance militaire dont celle-ci ne voulait pas. Un élément important dans la discussion était le rapport du commandant suprême atlantique, le général américain Norstad, qui aurait suggéré un étalement, l'exécution du projet anglais ne devant pas se terminer avant 1959 ou 1960. Le Conseil des ministres devait renvoyer tout le problème à l'Organisation atlantique pour une étude plus approfondie.

Au cours de cette partie de l'entretien, le Président et le secrétaire d'État ont marqué avec force l'impression particulièrement favorable produite ici par le resserrement des relations franco-allemandes intervenu depuis un an.

184

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 1056 [1]. *New York, 27 février 1957, 20 h 30.*

(*Reçu :* le 28, 2 h. 30.)

Par 53 voix contre, 8 voix pour, avec 11 abstentions (Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Finlande, Inde, Indonésie, Arabie séoudite, Suède, Yémen et Yougoslavie), la Commission politique spéciale a rejeté le projet de résolution déposé par l'U.R.S.S. (A/SPC/L.14), concernant la « plainte contre les activités subversives des États-Unis » (point 70) [2]. Au cours de la discussion générale qui avait précédé le vote, la Commission avait encore entendu 14 orateurs (Nouvelle-Zélande, Italie, Pologne, France, Philippines, Canada, Turquie, Pérou, Syrie, Uruguay, Irak, Libéria, U.R.S.S., Colombie), et quatre délégations avaient fait usage de leur droit de réponse (Tchécoslovaquie, États-Unis, Guatemala et Venezuela).

Le représentant de la Pologne a consacré l'essentiel de son intervention non à la campagne de « propagande hostile » dirigée contre son pays, mais au rappel des principes fondamentaux de non-ingérence qui devraient régir les relations internationales. M. Michalowsky a dit le désir de la Pologne de nouer des relations plus étroites avec les autres états et sa volonté de s'opposer à toute ingérence d'où qu'elle vienne, quelles que soient les raisons qui la motiveraient. Il a assuré en terminant que la cessation « des activités hostiles » visées par le projet de résolution contribuerait à une nouvelle politique de collaboration et d'amitié. Le représentant de la Syrie s'est défendu de vouloir prendre parti dans le différend opposant l'U.R.S.S. et les États-Unis. Il s'est étonné que la France et la Grande-Bretagne aient pu se présenter au

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 650) et à Londres (n° 612).

[2] Le 25 février, une commission politique spéciale de l'assemblée générale des Nations Unies commençait l'examen d'une plainte contre l'intervention des États-Unis dans les affaires intérieures des démocraties populaires d'Europe orientale, plainte déposée par l'U.R.S.S. le 12 décembre 1956, le jour même où l'Assemblée condamnait cette puissance pour violation de l'indépendance politique de la Hongrie. Pour le texte de la plainte soviétique, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, Annexes,* point 70 de l'ordre du jour.

cours du débat comme les champions des idéaux de justice et de liberté après leur intervention en Égypte. À cette hostilité aux pays arabes, il a opposé la politique syrienne de « neutralité » positive, sans lien aucun avec les blocs militaires et s'inspirant des principes de la conférence de Bandoung.

Intervenant pour la troisième fois, le représentant de l'U.R.S.S. a refait ses premiers discours. Il a jugé qu'aucun démenti n'avait été apporté aux « faits irréfutables » qu'il avait présentés. Il a de nouveau exposé les relations de son pays avec la Hongrie et répondu aux « calomnies » de la Grande-Bretagne, qui avait brutalement réprimé les troubles du Kenya, de la France, qui menait une « guerre coloniale cruelle en Algérie », et de l'Italie, qui avait mauvaise mémoire, et de certains pays de l'Amérique latine à la dévotion des États-Unis. Dans une brève réponse, le représentant des États-Unis a rappelé que les interventions de son pays étaient essentiellement constituées par le plan « Marshall » et le point 4 [1]. Il a regretté que l'U.R.S.S. veuille intensifier la guerre froide. « Si ce pays, a-t-il conclu, voulait réellement appliquer le principe « vivre et laisser vivre », il n'aurait eu aucune raison de déposer une résolution aussi fantastique ».

Je vous adresse par courrier le texte de mon intervention [2].

185

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 428 à 431. *Varsovie, 28 février 1957, 10 h.*

(*Reçu :* 11 h. 22.)

Dans la partie de son discours consacrée à la politique étrangère, le président du Conseil a d'abord affirmé avec satisfaction que les derniers mois avaient marqué un accroissement indéniable de l'importance internationale de la Pologne, grâce à la déclaration polono-soviétique de novembre 1956 [3], au vote unanime de la nation en faveur des principes

(1) Le point 4 de l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale concernait l'élection du Président.

(2) Document non reproduit. M. Georges Picot soulignait que la politique soviétique avait été, au cours des dernières années, « une politique d'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, de coups de force, d'agressions par personnes interposées, en Grèce, en Corée et en Indochine, et d'intervention armée ouverte en Hongrie ».

(3) Le voyage de Gomulka à Moscou, le 14 novembre, avait donné au Kremlin l'assurance du maintien de la Pologne dans le camp soviétique (*Année politique 1956,* p. 403). Voir également *D.D.F.,* 1956-III, n° 200.

de souveraineté défendus par le Front d'unité nationale et à l'instauration de « rapports pleinement socialistes entre les états socialistes ».

Il a rappelé les principes et les buts de la politique polonaise : renforcement du camp socialiste sur des bases internationalistes, coexistence pacifique, désarmement, sécurité collective, lutte contre la menace de révisionnisme de l'Allemagne occidentale, inviolabilité de la frontière Oder-Neisse; un long passage est consacré aux rapports entre états socialistes « où règnent actuellement les principes léniniens d'égalité des droits, respect de la souveraineté et non-ingérence dans les affaires intérieures ».

C'est dans cet esprit que l'orateur s'est réjoui de l'amitié grandissante entre son pays et la Yougoslavie, et de toutes les mesures tendant à éliminer pour celle-ci « les conséquences du funeste isolement du passé. » Il a déclaré que son gouvernement soutenait le gouvernement révolutionnaire ouvrier-paysan de Hongrie et faisait confiance à la maturité politique du peuple hongrois. Abordant enfin le problème des rapports entre états socialistes et capitalistes, ou entre les « forces de paix » et les « milieux agressifs », il a reproduit la plupart des thèses bien connues de la diplomatie communiste : il a flétri « l'agression anglo-franco-israélienne contre l'Égypte », approuvé les propositions soviétiques de désarmement, condamné l'Euratom et le Marché commun, demandé l'admission de la Chine populaire à l'O.N.U., assuré de son appui les peuples d'Asie et d'Afrique, critiqué la doctrine Eisenhower. Il a mentionné les démarches de la diplomatie polonaise à l'égard du Japon (reprise des relations), des États-Unis (proposition de négociations du 6 octobre dernier), de la France et de l'Angleterre. Il a souligné une fois de plus que les rapports économiques de la Pologne avec les pays capitalistes se fondaient sur les principes d'égalité et de profit mutuel.

186

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 1685 à 1690 [1]. *Washington, 28 février 1957, 8 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 15.)

De la part du président Pineau.

Au cours de la réunion qui s'est déroulée le 26 février au matin au département d'État [2], j'ai indiqué à M. Foster Dulles qu'un problème

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 705-710) et à New York (nos 697-702).

[2] Voir ci-dessus le n° 181.

très grave se poserait si le canal de Suez devait être prochainement rendu à la navigation sans qu'aucun accord, même provisoire, n'ait pu être obtenu concernant principalement le paiement des droits de péage. Nous constations déjà qu'un grand nombre de navires prenaient des pavillons tels que ceux du Libéria, du Honduras et de Panama et s'apprêtaient à passer par le Canal en versant les droits à qui les leur demanderait. Un accord avait pu être réalisé entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Norvège et nous sur des conditions acceptables pour une période intérimaire. Il paraissait maintenant douteux que M. Hammarskjöld réussisse à temps à le faire accepter par l'Égypte. Dans ces conditions, je désirais poser au secrétaire d'État trois questions :

1. Avons-nous intérêt à la réouverture?

2. N'y-a-t-il pas moyen de tenter de détourner les compagnies de navigation de chercher le passage à tout prix?

3. Une pression quelconque ne pourrait-elle être exercée sur Nasser et quelle forme pourrait prendre cette pression?

Le secrétaire d'État a répondu que M. Hammarskjöld croyait possible d'aboutir à un arrangement avec l'Égypte à la condition, toutefois, que les troupes israéliennes terminent leur évacuation complète. Il y avait certainement un rapport de fait entre ces deux questions. Si le problème d'un statut provisoire ne pouvait être résolu avant la réouverture du Canal, il est à craindre, en effet, qu'une véritable course ne s'engage de la part d'un grand nombre de bateaux pour passer au plus vite par la voie d'eau. Une telle situation ne serait pas du goût du gouvernement des États-Unis, mais il n'y avait guère de possibilité d'agir utilement.

Le secrétaire d'État estimait que, dans les circonstances présentes, il valait mieux que le Canal restât fermé :

a. Jusqu'à ce que le problème d'Israël ait été résolu;

b. Jusqu'à ce qu'ensuite, une pression ait pu être exercée sur l'Égypte pour lui faire accepter un régime provisoire et, si possible, permanent.

Nous devions donc nous garder, les uns et les autres, d'insister pour la réouverture rapide du Canal. Il fallait, au contraire, faire comprendre à l'Égypte que la situation était en fait, pour le moment, tolérable et que le chantage qu'elle exerçait ne nous gênait pas autant qu'elle le croyait.

Le secrétaire d'État a tenu à préciser que les États-Unis ne recommandaient pas un boycott complet du Canal; ils n'avaient pas le moyen de l'imposer. Ils estimaient simplement que nous n'avions pas intérêt à une réouverture sans accord.

J'ai alors suggéré au secrétaire d'État qu'une pression soit néanmoins exercée sur M. Hammarskjöld et sur l'Égypte pour que le plan présenté par les quatre puissances soit accepté le plus tôt possible. J'ai fait valoir, en effet, qu'on ne pouvait pas se contenter de souhaiter la réouverture la plus tardive possible du Canal; il faudrait bien un jour en venir à un arrangement quelconque.

M. Dulles a répondu qu'il était d'accord pour que les puissances rappellent à M. Hammarskjöld la nécessité d'agir vite. En fait, le délégué américain auprès de l'O.N.U. l'avait fait plusieurs fois, mais les Égyptiens faisaient chaque fois valoir au secrétaire général des Nations Unies qu'ils ne répondront au plan qui leur a été transmis que lorsque Israël aurait terminé son évacuation. Pour sa part, il considère d'ailleurs qu'en donnant une telle réponse, les Égyptiens se servent du Canal comme d'un instrument de politique nationale, ce qui viole le troisième des six principes qu'ils ont acceptés en octobre dernier [1].

La conversation n'a pu être poussée plus avant et il n'a pu qu'être constaté que, dans les circonstances présentes, la réouverture rapide du Canal, sans accord préalable, n'était pas de l'intérêt général.

187

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 432 à 434. *Varsovie, 28 février 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 17 h. 57.)

Le nombre de Juifs quittant la Pologne ayant très considérablement augmenté, les autorités israéliennes ne peuvent plus les acheminer par l'itinéraire habituel (train vers Venise par Vienne), qui ne permet qu'un débit de 3.000 personnes par mois. Or, il leur faut le mois prochain évacuer plus de 5.000 personnes. Celles-ci ne peuvent différer leur départ sans courir le risque de voir expirer la validité de leur titre de voyage polonais.

Les autorités israéliennes ont donc décidé d'affréter un bateau anglais qui conduirait les émigrants de Stettin au Havre, d'où ils seraient convoyés sur Marseille en vue de leur embarquement vers Israël. Les autorisations nécessaires seront demandées à Paris par l'ambassade d'Israël, mais le ministre d'Israël à Varsovie m'a posé la question des visas.

Pour des raisons de simplification administrative, il souhaiterait que nous puissions délivrer un visa collectif. Ce système a été déjà adopté par les Italiens, les Tchèques et les Autrichiens pour l'autre itinéraire. Je suis personnellement favorable à une telle procédure, car la délivrance de 2.000 visas individuels au cours du mois de mars suremploierait le consulat, qui a déjà peine à faire face aux demandes actuelles de visas.

(1) Sur ces « six principes », voir *D.D.F.,* 1956-II, n° 269.

Il s'agirait de deux convois de 900 personnes chacun, dont le premier quitterait Stettin vers le 20 mars et le second une quinzaine de jours plus tard.

Je serais reconnaissant au Département de vouloir bien m'adresser ses instructions et de garder un caractère confidentiel à cette affaire. Le ministre d'Israël souhaite éviter toute publicité afin d'être libre de composer à son choix les convois. Il s'arrangerait notamment pour ne pas faire transiter par la France les Juifs ayant dans notre pays de la famille.

188

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1699, 1700. *Washington, 28 février 1957, 16 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Le séjour à Washington des présidents Mollet et Pineau s'est terminé ce matin dans une atmosphère des plus favorables. La journée du mardi avait été consacrée principalement à des entretiens à la Maison blanche et au département d'État, qui ont abouti à la rédaction d'un communiqué dont le Département possède le texte par les agences [1]. Nous n'avons eu aucune difficulté à y faire figurer les points principaux qui nous intéressent.

L'accueil fait par le président Eisenhower à ses hôtes français a été particulièrement cordial et chaleureux. Au cours de la journée du 27, les entretiens de caractère politique se sont poursuivis, principalement consacrés à la question israélienne qui semble approcher de son dénouement. Mais parallèlement, le président Mollet a été reçu au *National Press Club* par les journalistes américains. Le nombre des assistants a été le plus grand que l'on ait enregistré à Washington pour des manifestations de ce genre. Les réactions des journalistes ont été excellentes, principalement au moment de la difficile période des questions.

Aussitôt après ce déjeuner, le président Mollet s'est rendu à la Chambre des représentants et au Sénat où il a été invité à prendre la parole à la tribune des deux Assemblées. Plus de 70 sénateurs étaient en séance et plus de 300 représentants. Les remarques d'introduction faites par M. Samuel Rayburn, speaker de la Chambre, et surtout par le vice-président Nixon qui présidait le Sénat, ont été empreintes d'une grande cordialité à l'égard de la France et de son gouvernement.

[1] Il est notamment reproduit dans *Le Monde* du 2 mars, p. 5, et par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0480, 12 mars 1957, Textes du jour.

Le télégramme de presse d'aujourd'hui rend compte par ailleurs des réactions très favorables de la presse des journaux de l'Est.

Au départ des présidents Mollet et Pineau de Washington, dans la matinée du 28, le secrétaire d'État a tenu à souligner, dans une déclaration faite à la radio, le plein succès de cette visite.

Je signale enfin que l'ambassadeur de Tunisie s'était fait représenter à l'arrivée de l'avion des présidents Mollet et Pineau et que l'ambassadeur du Maroc est venu assister lui-même à leur départ de Washington.

189

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 445, 446. Réservé. *Varsovie, 28 février 1957, 20 h.*

(*Reçu* : 22 h. 37.)

Je me réfère à mon télégramme n° 428 [1].

Les développements de M. Cyrankiewicz sur la politique étrangère ont été accueillis sans réaction spéciale par les députés dont quelques-uns cependant, sur les bancs du centre, ont applaudi le passage relatif à la Yougoslavie.

À vrai dire, il n'apportait guère d'éléments nouveaux par rapport aux nombreux discours prononcés à l'occasion de la campagne électorale. Il est très conformiste dans sa phraséologie.

Le passage consacré aux rapports avec la France manque, semble-t-il, de chaleur. Je crois qu'il ne faut pas nous faire d'illusions sur les difficultés qui restent encore à régler avec la Pologne. L'affaire de la Bibliothèque devient de plus en plus une question de principe et j'ai déjà eu l'occasion de signaler que sur ce point, le mécontentement du gouvernement était sincère.

D'autre part, si l'accord d'équipement se réalise mal, les dirigeants polonais en attribuent la faute aux prix français qui leur paraissent excessifs. Je reviendrai sur ce point dans une autre communication.

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 185.

190

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1738 à 1749 [1]. *Washington, 28 février 1957, 23 h. 30.*
Immédiat. Secret. Réservé.

(*Reçu :* 1er mars, 6 h. 10.)

Pour le président Pineau.

Le secrétaire d'État a réuni, en fin d'après-midi, dans son bureau, les ambassadeurs de Grande-Bretagne, du Canada, et, en mon absence (J'étais à New York pour accompagner M. le Président Mollet et M. le Président Pineau), le ministre-conseiller de l'ambassade de France, en vue de faire le point du problème palestinien. Je rappelle que les ambassadeurs du Canada et de Grande-Bretagne n'avaient pas pris part aux négociations des dernières quarante-huit heures. Ils avaient été informés de l'essentiel au cours de la matinée du 28 février, le premier par l'un de mes collaborateurs et le second, à la fois par l'un de mes collaborateurs et par M. Eban.

M. Dulles a déclaré que le gouvernement d'Israël s'étant en définitive décidé à retirer ses forces en-deçà des lignes d'armistice de 1949, compte tenu des assurances sur lesquelles il lui avait été déclaré qu'il pouvait compter, il pensait que l'affaire pourrait être réglée aux Nations Unies dans la journée de demain. M. Eban venait de lui apporter un projet de déclaration israélienne (mon télégramme n°s 1706 à 1724) [2]. Le secrétaire d'État avait suggéré un certain nombre de modifications au projet de discours de Mme Meir. Les principales portaient sur les points suivants :

a. Le paragraphe relatif aux droits de légitime défense en cas d'intervention dans le golfe d'Akaba ou le détroit de Tiran contre un bâtiment israélien serait rédigé de nouveau de manière à être plus précisément conforme au cas prévu par l'article 51 de la Charte [3].

b. En ce qui concerne Akaba, les corrections rapprocheront considérablement le texte de ce qui avait été entendu, le 27, dans l'après-midi. C'est ainsi qu'Israël annoncerait qu'il tient pour acquis *(assumes)* uniquement ce qui se trouve explicitement énoncé dans les résolutions des Nations Unies ou dans les rapports du Secrétaire général, tandis qu'il

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 723-734) et à New York (n°s 735-746).

[2] Du même jour, non reproduit. Il s'agissait du texte (en anglais) du projet du discours que Mme Meir avait l'intention de prononcer le 1er mars à l'Assemblée générale.

[3] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 8 (note).

déclarerait qu'il « s'attend » à ce qui est mentionné comme possibilités dans les documents des Nations Unies.

Je pense être en mesure de transmettre, dans une heure environ, le texte révisé du discours de Mme Meir [1] tel qu'il a été établi par M. Eban pour tenir compte des observations américaines.

M. Dulles a ensuite rapidement indiqué quelles seraient les grandes lignes de la déclaration que M. Cabot Lodge ferait à l'Assemblée générale, à la suite de la déclaration de Mme Meir. En ce qui concerne la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba, le délégué permanent des États-Unis reprendrait les termes de l'aide-mémoire remis par M. Dulles à M. Eban le 11 février (mon télégramme n°s 1179 à 1186) [2]. Il ajoutera que le gouvernement des États-Unis espère que les forces de l'U.N.E.F. ne seront pas retirées de Charm-el-Cheikh sans consultation préalable du Comité consultatif dont s'est entouré M. Hammarskjöld et, par conséquent, sans qu'il y ait possibilité pour l'Assemblée générale d'examiner l'opportunité de ce retrait.

Pour ce qui est de Gaza, la déclaration américaine prendrait note du retrait des troupes israéliennes. Elle exprimerait l'espoir que l'administration de la bande de Gaza par les Nations Unies se poursuivra jusqu'à ce qu'intervienne un règlement pacifique. M. Cabot Lodge ajoutera que si l'une des parties, violant ses engagements internationaux, créait de nouveau, dans la bande de Gaza, une situation dangereuse pour la paix, le gouvernement américain estime que les Nations Unies devront être immédiatement saisies. Pour sa part, le gouvernement américain entrera aussitôt en consultation avec d'autres puissances en vue d'agir dans le cadre ou en dehors des Nations Unies afin de rétablir les conditions pacifiques. En outre, la déclaration américaine rappellera les passages des différents discours antérieurs de M. Cabot Lodge, relatifs au rôle de l'U.N.E.F. et à la période de temps pendant laquelle l'U.N.E.F. devra continuer à exercer ses fonctions, à savoir tant qu'il y aura risque d'un renouvellement d'actes de bélligérance.

En conclusion, M. Dulles a indiqué que le règlement, tel qu'il venait d'être décrit par lui à grands traits, lui paraissait raisonnable, qu'Israël n'obtenait rien de plus que ce qui était déjà inscrit dans le droit international ou se trouvait dans les résolutions des Nations Unies. Quant à l'Égypte, elle devrait accepter ce règlement si elle respectait les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis de M. Hammarskjöld, ou tout au moins que M. Hammarskjöld avait laissé entendre que le gouvernement égyptien avait pris vis-à-vis de lui.

Le risque résidait soit dans une déclaration de M. Hammarskjöld qui rendrait illusoires les espoirs exprimés par la délégation israélienne, soit dans une prise de position égyptienne, si le gouvernement du Caire décidait subitement de retirer à l'U.N.E.F. le droit de stationner dans les

[1] Ce texte a été transmis, le même jour, à 22 heures, par télégramme non reproduit.

[2] Non reproduit. Le contenu de l'aide-mémoire transmis par ce télégramme est analysé ci-dessus sous le n° 125.

territoires sous souveraineté ou sous autorité égyptienne. Or, M. Hammarskjöld avait toujours reconnu à l'Égypte la possibilité d'agir de cette manière.

M. Dulles n'en estimait pas moins que si l'Égypte prenait une telle décision, toute la responsabilité de la situation, qui appartenait jusqu'à présent à Israël, retomberait sur l'Égypte.

Mon représentant et l'ambassadeur du Canada ayant posé à M. Dulles la question de savoir s'il avait approché d'autres puissances en vue de leur demander de faire des déclarations parallèles, le secrétaire d'État a indiqué qu'il avait donné pour instructions à M. Cabot Lodge de procéder à ce travail à New York.

En réponse à une nouvelle question de l'ambassadeur du Canada, le secrétaire d'État a indiqué que le délégué permanent des États-Unis aux Nations Unies devait aujourd'hui même prendre contact avec le secrétaire général des Nations Unies pour le mettre au courant du développement de l'affaire. M. Dulles, pour sa part, avait lui-même téléphoné à M. Hammarskjöld dans la soirée d'hier. Il souhaitait en outre que M. Lester Pearson agisse auprès du secrétaire général des Nations Unies dans le même sens. Il savait que le président Pineau et M. Alphand avaient dû voir aujourd'hui même le secrétaire général des Nations Unies.

Ce qu'il fallait obtenir de M. Hammarskjöld « était qu'il se taise ».

L'ambassadeur du Canada ayant évoqué les problèmes de procédure aux Nations Unies et l'éventualité d'un dépôt de résolution par le bloc afro-asiatique, M. Dulles a exprimé l'espoir que la séance pût se terminer sans qu'aucune résolution ne soit adoptée.

Si l'on se trouvait en présence d'un projet de résolution afro-asiatique, il faudrait s'employer à le faire battre, et l'on pourrait éventuellement songer à cette fin à une résolution présentée par un groupe de puissances et qui prévoirait que l'Assemblée générale, après avoir pris note des déclarations israéliennes et des autres déclarations, demanderait au Secrétaire général de faire rapport, dans un délai à fixer, sur l'évacuation des troupes et sur les mesures qu'il aurait prises pour s'assurer que l'U.N.E.F. joue bien le rôle qui lui était dévolu.

En réponse à une question de mon représentant, le secrétaire d'État a indiqué que le gouvernement des États-Unis n'avait pas l'intention de faire d'autres déclarations que celle qui serait exprimée à la tribune par M. Cabot Lodge. Il a ajouté qu'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que d'autres gouvernements doublent la déclaration de leur représentant par des déclarations de gouvernement.

Le sentiment exprimé par sir Harold Caccia et par M. Heeney, sentiment qui paraissait partagé par M. Dulles, était qu'il faudrait mobiliser d'autres puissances d'ici demain après-midi de manière que les premiers délégués à parler après le ministre des Affaires étrangères d'Israël ne fussent pas les représentants français, britannique, américain et canadien.

M. Wilcox me fait savoir à l'instant que le texte de la déclaration américaine ne sera pas prêt avant le 1er mars au matin. Il nous sera immédiatement communiqué.

191

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1516 à 1523. *Rabat, 1er mars 1957, 8 h. 15.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 8 h. 30.)

Rabat, le 28 février 1957.

Je me réfère à mes télégrammes nos 1413 (1) et 1460 (2).

J'ai vu, hier, sur leur demande, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale, qui désiraient m'entretenir des questions intéressant la formation de la gendarmerie marocaine. Je rends compte de cet entretien par télégramme séparé. J'ai vu également M. Boucetta et, assez longuement, M. Guedira, ministre de l'Information.

De son côté, le général Cogny a été reçu par le prince Moulay Hassan (mon télégramme nos 1505 à 1515) (3).

De ces contacts, on peut retenir l'impression que la situation s'est détendue et que les réactions brusquées qui s'étaient manifestées dans la soirée du 23 février se sont très sensiblement atténuées. M. Guedira m'a confié qu'après la conversation téléphonique que j'avais eue dans la nuit avec le président Bekkaï, celui-ci, avec l'accord du Sultan, avait arrêté la diffusion du communiqué qui devait rendre compte de la séance du Conseil de cabinet extraordinaire et dont le ton rappelait celui des deux communiqués antérieurs. M. Boucetta et M. Guedira ont reconnu que ces derniers avaient été rédigés à la hâte, sans réflexion suffisante et dans un style maladroit. M. Guedira a ironisé sur la mention faite, dans le communiqué de la présidence du Conseil, de bandes incontrôlées dont on ne savait s'il s'agissait de bandes d'individus ou de bandes de territoire, ce qui lui avait valu de multiples questions de la part des journalistes.

(1) Du 23 février, ci-dessus reproduit sous le n° 170.

(2) Du 26 février, non reproduit, le télégramme nos 1460-1471 revenait sur la récente tension franco-marocaine pour en relever les causes. Le gouvernement chérifien espérait vaincre la volonté de temporisation qu'il attribuait au gouvernement français, il éprouvait de la méfiance à l'égard de certains éléments de l'armée française. Des divergences se manifestaient à l'intérieur du Cabinet et au sein même de l'Istiqlal.

(3) Du même jour, ci-après reproduit sous le n° 192.

J'ai d'ailleurs marqué à M. Balafrej qu'à ces communiqués précipités, la réaction de Paris, telle qu'elle s'était exprimée dans la dépêche de l'A.F.P., avait été sage et mesurée, et M. Balafrej s'est gardé de relever le démenti qui lui avait été opposé quant au « rejet de la protestation française concernant l'accord diplomatique hispano-marocain ».

En fait, la mise en garde visant l'agitation dans les confins mauritaniens a produit son effet, tout au moins sur les dirigeants. Mes interlocuteurs, de même que le prince Moulay Hassan auprès du général Cogny, ont insisté, mais d'une manière courtoise et qui se voulait persuasive, sur l'intérêt qui s'attachait à annoncer dès que possible la prochaine ouverture des pourparlers relatifs à la délimitation de la frontière méridionale.

Cette annonce suffirait, d'après eux, à endiguer la propagande d'un Allal el Fassi, à calmer les « bandes incontrôlées » de l'Armée de libération et à mettre un frein aux surenchères démagogiques de certains éléments. Ces vues correspondent d'ailleurs à celles du Sultan qui les avait discrètement exprimées à M. Maurice Faure lors de l'entretien de Cannes le 20 janvier dernier [1].

Sans négliger les raisons tactiques d'une telle attitude, je crois que celle-ci, chez les plus modérés de nos interlocuteurs, s'inspire en grande partie du désir de ne pas voir le gouvernement débordé par les excès d'une campagne irresponsable. M. Balafrej et, avec lui, M. Boucetta estiment d'ailleurs que les pourparlers, une fois annoncés, pourront se développer avec tout le soin qu'exige le règlement de cette question complexe et durer sans doute plusieurs mois. Du côté marocain, on presse davantage l'ouverture que la conclusion des négociations.

Il n'en reste pas moins que l'orage qui vient de troubler les rapports franco-marocains, pour bref qu'il paraisse, a ravivé les inquiétudes de nos compatriotes établis au Maroc. J'ai appelé sur ce malheureux résultat l'attention des dirigeants. Pour le 2 mars, jour anniversaire de la déclaration commune qui a consacré à Paris la souveraineté du Maroc, aucune manifestation solennelle n'est prévue, les fêtes de l'indépendance ayant été célébrées en novembre dernier. J'ai suggéré cependant à M. Guedira qu'une haute personnalité marocaine prononce à cette date une allocution soulignant l'amitié franco-marocaine.

Il est possible que cette suggestion soit retenue et que le Sultan lui-même fasse cette allocution, dont on doit espérer qu'elle contribuera à apaiser les nouvelles craintes des Français du Maroc.

[1] Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 73 (note).

192

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1505 à 1515. Très urgent. *Rabat, 1er mars 1957, 9 h. 30.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Rabat, le 28 février 1957.

Le général Cogny, qui avait demandé à rencontrer le prince Moulay Hassan, a été reçu le 26 février. Il est venu en fin de soirée s'entretenir avec moi de cette longue conversation, au cours de laquelle il a été question successivement de la situation dans le Sud marocain, du statut des cadres français de l'armée royale et enfin, de la gendarmerie, ce qui a conduit le Prince à aborder l'affaire du Tafilalet [1].

1° *Situation dans le Sud marocain.*

Le général Cogny a repris ses propositions en vue d'aboutir à une action commune contre les bandes incontrôlées, ou tout au moins à un *modus vivendi* permettant la surveillance efficace de la frontière par les troupes françaises [2].

À cet exposé, le Prince a opposé l'argumentation suivante :

a. La délimitation des frontières est la base du problème. Si la Mauritanie devenait un jour indépendante, il faudrait instituer à son endroit un condominium économique franco-marocain. Dans le cas contraire, un référendum serait nécessaire.

Mentionnant les projets d'organisation économique, le Prince a indiqué que le Sultan avait appris à Madrid et à Rome que des conversations étaient menées par la France sans consultation du Maroc et en

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 42 (note), 73, 92, 108, 112, 123, 129.

(2) Au cours d'une assemblée générale des officiers de réserve de Meknès, le 24 février, le commandant supérieur interarmées avait une fois de plus défini les tâches de l'armée française, et notamment celle de contribuer à la surveillance des frontières. La présidence marocaine du Conseil avait cru devoir publier un communiqué refusant qu'une « armée étrangère » se substituât au gouvernement de Rabat dans le maintien de l'ordre intérieur, et estimant que la question de la couverture des frontières devait être discutée « quant au fond » : « Aussi le Maroc réclame-t-il la délimitation des frontières, ce qui donnera alors seulement la responsabilité de chacun dans leur surveillance ». (télégrammes nos 1472-1475 et 1476 du 27 février, non retenus.)

avait été très affecté [1]. Il estime que dans ces conditions, l'Eurafrique consiste à opposer l'Europe à l'Afrique.

Selon lui, nous avons grand tort de jouer contre le Maroc une Espagne dont le premier souci est de nous trahir.

b. Les bandes du Sud marocain sont effectivement incontrôlées. Les difficultés rencontrées au sujet du capitaine Moureau et du lieutenant Perrin [2] le prouvent. Dans les circonstances actuelles, le Souverain ne peut risquer de donner un ordre qui ne serait pas obéi, d'où la nécessité de prendre des biais compliqués. D'ailleurs, des menaces de sécession se font jour et Ould Babana aurait même reçu certaines offres de l'Égypte.

Ce qu'il faut rechercher, ce n'est pas un contrôle des bandes, mais plutôt leur absorption. L'armée royale ne peut participer à une action conjuguée, car elle paraîtrait servir les prétentions françaises et l'ouverture en commun de la route Agadir-Foum el Hassan, envisagée en juillet dernier, n'est plus possible maintenant. Quant à une action unilatérale des forces françaises, elle provoquerait aussitôt le soulèvement de tout le Maroc en faveur des combattants d'une cause nationale.

c. En revanche, l'ouverture des négociations concernant la frontière permettrait la prise en commun par les deux armées de mesures conservatoires. Dans ce cas, les bandes incontrôlées devraient se soumettre à l'intérêt national.

Au sujet du capitaine Moureau et du lieutenant Perrin, le Prince pense que le premier est mort et que le second, bien portant, pourra être libéré.

L'autorité du pouvoir central n'est cependant pas assez grande actuellement dans les confins pour pouvoir exiger avec fruit cette libération.

2° *Statut des cadres français de l'armée royale.*

La réponse de M. Zeghari aux propositions du Département, concernant un régime provisoire de compétence juridictionnelle [3], constitue en quelque sorte une fin de non-recevoir. Le Prince est d'accord pour que cette lettre soit retenue un certain temps, de façon à y introduire un nouveau paragraphe. Il estime que, dans chaque cas, la décision doit appartenir au gouvernement marocain et non pas résulter d'un accord entre gouvernements. Aussi bien la décision prise répondrait-elle pratiquement au désir du gouvernement français, le gouvernement marocain n'ayant, de son côté, aucun avantage à retenir l'affaire.

3° *Gendarmerie.*

Le Prince désire que les gendarmes français passent sous commandement marocain à la date de la création de la gendarmerie royale. À l'objection que cette date se situe dans trois jours, il répond qu'un régime

[1] Par télégramme nos 1420-1423 du 23 février, non reproduit, le chargé d'affaires laissait entendre que les informations des Marocains provenaient sans doute de Madrid et mettait en cause la « duplicité » de l'Espagne, qui permettait d'expliquer les ménagements que l'on continuait à observer à Rabat pour ce pays.

[2] Sur le problème des Français enlevés au Maroc, voir ci-dessus les nos 101 (notes), 134.

[3] Documents non retenus.

intérimaire ne pose que des problèmes simples. Il est opposé, du moins dans le principe, au maintien du *statu quo*, même pour une durée limitée à celle de l'élaboration du statut.

4° *Affaire du Tafilalet.*

Le Prince ayant avancé que le gouvernement marocain aurait pu être informé de la situation dans le Tafilalet si la gendarmerie française avait été sous commandement marocain, le général lui a exprimé son amertume devant les allusions officielles à cette affaire. Dès les premiers jours, il était prêt à accepter une enquête en commun, certain que son attitude méritait un minimum de confiance. Le Prince l'a assuré que sa personne n'était pas en cause; cependant, il ne pouvait se départir de la réserve imposée par le Souverain qui entend observer un secret absolu à l'égard même de son gouvernement.

Le général Cogny a déclaré alors que la suspicion jetée sur un échelon quelconque du commandement français était intolérable car, à sa connaissance, l'aide fournie au gouverneur se situait dans le cadre de la coopération normale avec une autorité légitime, dévouée au Sultan et pratiquant aux frontières une politique qu'il serait souhaitable de voir généraliser.

En réponse, le Prince a dit sa certitude qu'une telle attitude, déjà difficilement admissible par le gouvernement marocain, avait été dépassée par le général Divary, commandant la 26e division, auquel les autorités chérifiennes ne sauraient plus accorder leur confiance.

Au commandant supérieur interarmées qui défendait son argumentation, le Prince a déclaré qu'il lui appartenait de juger le cas sous l'angle de l'opportunité politique et de prendre une décision quand le climat permettrait de régler la question dans son ensemble, aussi bien du côté marocain que du côté français.

193

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1798 à 1802. *Washington, 1er mars 1957, 20 h. 20.*
Très urgent. Réservé [1].

(*Reçu :* le 2, 2 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de Rabat n° 1436 qui m'a été transmis sous le n° 2320 [2].

D'après les indications données par le département d'État à l'un de mes collaborateurs, le vice-président Nixon n'a pas l'intention d'aborder de lui-même, au cours de ses séjours à Rabat et à Tunis, aucun problème de fond. Il entend cependant répondre aux questions qui pourraient lui être posées par ses interlocuteurs. C'est pourquoi il s'est fait accompagner de M. Joseph Palmer, directeur d'Afrique au département d'État. Les deux autres agents du service diplomatique qui sont partis avec lui, M. Sims et M. Walker, sont chargés l'un du protocole, l'autre de la presse. Il ne semble pas que la présence du seul M. Palmer, même avec le renfort des ambassades de Rabat et de Tunis, puisse permettre à M. Nixon de discuter sérieusement en quelques heures d'escale les questions qui, d'après le correspondant du *New York Times* à Rabat, figuraient au programme de ses hôtes : alliance méditerranéenne, aide économique américaine, avenir des bases américaines, fédération nord-africaine et indépendance de l'Algérie (*New York Times* du 1er mars).

Le département d'État n'en est pas moins fâché de constater que les négociations commencées depuis un mois par la mission Moran au Maroc [3] n'auront pas été conclues avant la visite du vice-Président et il

(1) Ce télégramme a été communiqué à Tunis (nos 1023-1026) et à Rabat (nos 1156-1160).

(2) Du 25 février, non reproduit, ce télégramme indiquait que ce n'était pas « sans appréhension » que l'ambassade des États-Unis à Rabat voyait arriver le vice-président des États-Unis, dont elle avait déconseillé la visite. Elle craignait en effet que l'opinion française ne prît ombrage de cette visite et que M. Nixon ne se laissât entraîner par les Marocains à s'entretenir de problèmes à la discussion desquels il était insuffisamment préparé, notamment en ce qui concernait l'assistance technique.

(3) Sur les objectifs d'une première mission, dirigée par le chef de la section d'Afrique de l'I.C.A., voir, au tome précédent, le n° 288. En janvier, une demande marocaine officielle d'aide avait été formulée auprès de l'ambassade des États-Unis à Rabat (télégramme de Washington nos 171-175, du 9 janvier, non retenu). M. Bill Moran était chargé de négocier avec le gouvernement marocain le montant et l'utilisation de l'aide, étant entendu que cette aide aurait le caractère d'un complément par rapport à l'aide française, qu'elle serait consacrée à des projets intéressant le développement économique à long terme du pays et ne devrait être, en aucun cas, affectée à des dépenses budgétaires courantes (télégramme de Washington nos 742-743 du 29 janvier, non reproduit). Selon le premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis, les conversations américano-marocaines se heurtaient à des difficultés, les Marocains estimant que les contrôles demandés par leurs interlocuteurs portaient atteinte à la souveraineté du Maroc (télégramme pour Rabat nos 885-886 du 15 février, non retenu).

soupçonne les Marocains d'avoir manœuvré pour atteindre ce résultat.

Ceux-ci n'auraient d'ailleurs, selon M. Leo Cyr, aucune chance de voir leurs objections retenues puisqu'elles portent sur les rigueurs d'une législation dont l'application est impérative. Il est vrai qu'en dehors des modalités de l'administration de l'aide, il y a aussi le montant de celle-ci et qu'à cet égard, le vice-président Nixon pourrait se faire, à son retour à Washington, l'interprète du désappointement des Marocains, aussi bien que des Tunisiens.

Le directeur d'Afrique septentrionale n'en persiste pas moins à déclarer que le seul caractère du voyage de M. Richard Nixon est celui d'une tournée de bonne volonté. On sait que le vice-Président s'est fait une spécialité de ces tournées quasi électorales dans lesquelles sourires et poignées de mains visent à assurer aux États-Unis la conquête sentimentale de tout un continent : l'Amérique latine, puis l'Asie l'ont vu dans ce rôle. C'est aujourd'hui le tour de l'Afrique, et les éditoriaux des principaux journaux ne manquent pas de signaler l'importance d'un voyage qui va « symboliser le profond intérêt » que prend l'Amérique au changement ordonné et progressif « d'un continent dans lequel ce changement se fait bien vite ».

En Amérique latine, le vice-Président avait surtout récolté de l'ironie. Il est possible que l'impression qu'il va faire en Afrique et celle que l'accueil de l'Afrique — notamment du Maroc et de la Tunisie — fera sur lui aient des conséquences plus sérieuses.

Le département d'État ne se dissimule pas que si la date du voyage est fort heureuse du point de vue marocain et tunisien, puisqu'elle coïncide avec l'anniversaire de l'indépendance de nos anciens protectorats, il est fâcheux cependant qu'elle se trouve tomber à un moment où les relations de la France avec ces derniers connaissent des difficultés.

On peut comprendre, au son des propos recueillis dans les services, que le conseil d'accepter l'invitation n'est pas venu d'eux et que c'est M. Nixon lui-même qui a finalement cédé à la tentation d'ajouter à son voyage africain quelques étapes où l'attendait un succès assuré.

194

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 252 à 259 [1]. *Madrid, 1er mars 1957, 20 h.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu :* le 2, 4 h.)

Prière de communiquer à ministère de la Défense nationale (E.M.F.A.).

Le colonel Maldonado ayant fait savoir en fin de matinée au commandant Dupond que le général Alcubilla désirait le voir d'urgence, celui-ci s'est immédiatement rendu chez le chef d'État-major. Le général Alcubilla a informé son interlocuteur des derniers événements survenus au Sahara. Selon des messages parvenus ce matin au ministère de l'Armée, messages que le général a fait lire au commandant Dupond :

1. Le 27 février, à 11 heures, l'aviation française a mitraillé le poste espagnol de Miyec, et tué deux chameaux de l'armée; le général Pardo a immédiatement protesté énergiquement auprès du général Bourgund; le gouverneur de l'Afrique occidentale espagnole se plaint du manque de confiance des Français et de la facilité avec laquelle les militaires français (« les officiers du 2e bureau du général Bourgund », dira plus tard le colonel Maldonado) accueillent les informations les plus fantaisistes : les Français pensent, ajoute le gouverneur, que les rebelles se déguisent en légionnaires espagnols [*].

2. Le 26 février, l'aviation française a longuement survolé à basse altitude le poste espagnol de Tifariti. Le même jour, l'officier espagnol commandant le poste espagnol de Gueltà Zemmour s'étant rendu en reconnaissance dans la zone bombardée (ce deuxième message se référait à un autre télégramme qui n'a pas été communiqué au commandant Dupond), les avions français ont longuement survolé la patrouille espagnole, celle-ci a « trouvé le camp de stationnement de la bande complètement pulvérisé, khaimas et matériel » : la bande a eu deux blessés et 14 chameaux tués. Le général Pardo fait remarquer que l'existence de cette bande avait été signalée aux autorités françaises et insiste à nouveau sur le caractère intempestif de ces actions aériennes.

Le général Alcubilla paraît plus contrarié qu'irrité : « Quand admettrez-vous, dit-il, que nous sommes de bonne foi, que ces bandits nous

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 1179-1186).

[*] Note manuscrite originale : *Confirmé.*

sont aussi insupportables qu'à vous ? Et votre gouvernement ne voit-il pas ce que représente la nomination du général Barroso au ministère de l'Armée ? [1] que vous pourriez si vous le désiriez lui demander audience, faites-le quand vous voudrez et vous pourrez alors parler avec lui du Maroc et du Sahara. Mais, je vous le répète, et lui qui, vous le savez, connaît et aime votre pays, vous le dira encore mieux que moi, nous ne sommes pas complices des bandits, nous faisons au contraire tout ce qui est en notre pouvoir pour vous venir en aide : des incidents comme ceux-ci sont infiniment regrettables ».

Le général a cependant de lui-même insisté sur le fait qu'il admettait « qu'il s'agissait d'erreurs, la frontière n'étant dans ces régions pas facile à localiser pour l'aviation. » Le commandant Dupond ayant remarqué que nous avions eu 20 tués dans l'affaire du 14 février [2] et qu'un certain énervement était tout à fait concevable, le général Alcubilla n'a rien répondu.

Avant de donner congé au commandant Dupond, le général Alcubilla a téléphoné au général Barroso pour lui rendre compte qu'il venait de recevoir le commandant Dupond et qu'il lui avait parlé dans des termes « absolument conformes aux instructions que le général Barroso lui avait données ».

Il me semble qu'il serait opportun de donner suite à la suggestion faite par le général Alcubilla et d'autoriser le commandant Dupond à demander à rencontrer le ministre de l'Armée, qui lui a précisément hier (mon télégramme n° 250) [3] réservé un accueil particulièrement aimable.

Mis en possession des précisions que la Défense nationale pourrait lui communiquer sur les affaires mentionnées ci-dessus, ainsi que d'instructions précises, le commandant Dupond pourrait sans doute saisir l'occasion qui lui est offerte de s'informer des intentions du haut-commandement espagnol.

[1] À l'occasion d'un récent remaniement du Cabinet espagnol, le général Antonio Barroso, chef de la maison militaire du général Franco, devenait ministre de l'Armée, et M. Fernando Maria Castiella, ambassadeur au Vatican, accédait au poste de ministre des Affaires extérieures.

[2] Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 164.

[3] Également du 1er mars, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

195

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES [1]

État des relations franco-marocaines

Paris, 1er mars 1957.

Les relations franco-marocaines qui, après la grave crise provoquée par la capture des chefs rebelles algériens, le 22 octobre dernier, avaient été en s'améliorant progressivement depuis deux mois environ, connaissent à nouveau une période de tension depuis le 23 février.

Officiellement, le gouvernement marocain a pris prétexte de trois événements.

Comme suite aux engagements d'Atar et de Fort-Trinquet, M. Lalouette a, le 23 février, fait connaître au gouvernement marocain que nos forces ouvriraient le feu sur toutes bandes armées rencontrées au sud du Drâa et feraient usage, le cas échéant, du droit de poursuite en territoire marocain [2]. Le lendemain 24 [3], M. Lalouette a protesté contre les dispositions de la convention diplomatique hispano-marocaine réservant à l'Espagne la représentation des intérêts marocains dans un certain nombre de pays d'Amérique latine. Enfin, le général Cogny, dans une allocution prononcée, le 24 février, à Meknès, a défini les tâches de l'armée française au Maroc à partir des points suivants : aider les forces armées royales, assurer la sécurité des Français, contribuer à la surveillance des frontières [4].

Sur ces différentes affaires, le gouvernement marocain a fait connaître sa position par trois communiqués successifs. Dans le premier, en date du 24 février, il indique que la protestation de M. Lalouette, au sujet de la convention diplomatique hispano-marocaine, a été considérée comme « sans fondement et rejetée ». Le communiqué soutient que le gouvernement français a fait preuve de « carence » dans la question de la délimitation de la frontière en ne donnant aucune suite aux propositions marocaines de réunir une commission pour l'examen de cette question et qu'en conséquence, « le gouvernement de Sa Majesté chérifienne

(1) Rédigée à l'intention du secrétaire d'État.

(2) Voir ci-dessus le n° 173.

(3) La démarche du chargé d'affaires avait eu lieu en fait le 23 février : voir ci-dessus le n° 171.

(4) Sur cette allocution et le communiqué marocain auquel il donnait lieu, voir ci-dessus le n° 192 (note).

ne saurait être tenu pour responsable de l'action menée dans les confins du Sud par des bandes incontrôlées ».

Dans un second communiqué du même jour, le président du Conseil marocain fait savoir « qu'il a demandé solennellement à M. Lalouette de saisir le gouvernement français pour que des pourparlers urgents s'engagent en vue de régler la question de la présence de l'armée française au Maroc et celle des frontières, étant donné l'interférence des deux problèmes » [1].

Enfin, dans un troisième communiqué, en date du 26 février, relatif aux déclarations du général Cogny, le gouvernement marocain affirme « qu'il ne saurait être question, pour le gouvernement de Sa Majesté, d'admettre qu'une armée étrangère puisse se substituer à lui dans le maintien de l'ordre intérieur... Aussi le Maroc réclame-t-il la délimitation des frontières, ce qui donnera alors seulement les responsabilités de chacun dans leur surveillance ».

Il faut en outre noter que la presse et la radio marocaines ont contribué, depuis le 23 février, à nourrir la tension engendrée par la publication de ces trois communiqués.

Différentes raisons peuvent expliquer l'attitude du gouvernement marocain. Parmi les plus plausibles, on peut citer :

L'effet produit par les nouvelles concernant la conférence militaire tenue à Tindouf entre les généraux Cogny et Bourgund [2] et les commentaires de la presse française à ce sujet.

Les déclarations très fermes faites récemment par M. Gaston Deferre, notamment au Cercle de la France d'outre-mer, et celles qui ont été prononcées par le secrétaire d'État le 21 février devant l'Assemblée nationale [3].

La crainte d'une action d'ensemble des forces françaises stationnées des deux côtés de la frontière, action qui pourrait comporter des incidences à l'intérieur même du pays, analogues à l'affaire du Tafilalet.

Le désir du gouvernement marocain d'aligner sa position, face à l'armée française, sur celle du gouvernement tunisien et d'exploiter à cet effet les « présomptions » du dossier du Tafilalet [4].

Les rivalités, sourdes mais violentes, entre Ahardane et Khatib d'une part, Allal el Fassi et l'Istiqlal d'autre part, rivalités qui conduisent à des surenchères nationales.

Le souci d'échapper par une diversion au poids écrasant des impératifs économiques et financiers.

(1) Sur ces deux communiqués, voir ci-dessus le n° 170 (note).

(2) *Ibid.*, (note).

(3) *Ibid.*, (notes).

(4) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 42 (note), 73, 92, 108, 112, 123, 129, 192.

*
**

Il paraît indispensable que le gouvernement français prenne rapidement position sur les deux problèmes dont nous sommes officiellement saisis par le gouvernement marocain et sur lesquels nous lui devons une réponse : celui du statut de l'armée française et celui des frontières. Il est certain, en outre, qu'il y aurait de sérieux avantages à nommer un ambassadeur à Rabat.

I. *Statut de l'armée française.*

Précédemment aux communiqués rappelés ci-dessus, la question du statut de l'armée française a fait l'objet de la part des Marocains des ouvertures suivantes :

Le 18 janvier, le ministre des Affaires étrangères du Maroc a remis à l'ambassade une note insistant sur la nécessité et l'urgence « de reprendre les conversations sur les questions militaires » [1].

Le 7 février, le président Bekkaï et M. M'Hammedi, ministre de l'Intérieur, ont demandé à M. Lalouette « si le temps n'était pas venu de définir d'une manière plus exacte le statut des forces françaises stationnées au Maroc » [2].

Le 11 février, le prince Moulay Hassan est revenu, à peu près dans les mêmes termes, sur ce problème [3]. Le 15 février, M. Balafrej et M. Zeghari, ministre de la Défense nationale, ont à leur tour, repris ce thème [4].

Enfin, par lettre du 18 février, M. Balafrej, après avoir évoqué « certains incidents provoqués par l'armée française » qui auraient créé « un climat de tension et un malaise qui risquent de dégénérer en troubles », a indiqué à M. Lalouette que le gouvernement marocain serait heureux d'engager des pourparlers avec le gouvernement français sur l'interprétation de l'expression « statut de l'armée inchangé en attendant que la question de l'armée soit examinée dans son ensemble » [5].

Quant à la position de fond, il semble qu'elle pourrait être analogue à celle que nous avons adoptée vis-à-vis du gouvernement tunisien. Les grandes lignes de nos propositions pourraient être les suivantes : allégement, regroupement et stationnement de nos forces dans certaines zones

(1) Voir ci-dessus le n° 153 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 166 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 129.
(4) *Ibid.*, (note).
(5) Voir ci-dessus le n° 153.

du Maroc et sur un certain nombre de bases aéroterrestres ou maritimes pourvues de l'infrastructure nécessaire, ces différentes opérations étant liées à une négociation générale qui définirait les modalités d'une alliance franco-marocaine destinée à consolider la défense du monde libre en Occident, les organismes communs à créer, les facilités que le gouvernement marocain accorderait aux forces françaises, le statut de ces forces, le concours que la France apporterait au Maroc pour la constitution de l'armée royale marocaine.

Si le Conseil des ministres était d'accord sur une telle position, il conviendrait de faire savoir sans tarder au gouvernement marocain que nous sommes prêts à ouvrir des négociations sur ces bases.

II. *La question des frontières.*

La question des frontières a fait l'objet d'une note détaillée de cette Direction générale (n° 96 du 18 février) [1]. Cette Direction générale rappelle qu'en dépit des objections du ministre de la Défense nationale, il lui paraît opportun de répondre favorablement à la demande marocaine tendant à l'ouverture d'une négociation. Le directeur du Cabinet du secrétaire d'État prépare une note particulière sur cette question.

III. *Nomination d'un ambassadeur.*

Lors de l'entrevue qu'il a eue avec M. Maurice Faure, à Cannes [2], le Sultan avait indiqué qu'il fallait encore attendre quelque temps avant de procéder à l'échange d'ambassadeurs entre le Maroc et la France. Depuis lors, les indications reçues de Rabat semblent indiquer que le gouvernement marocain souhaiterait le rétablissement de relations diplomatiques normales avec la France. En tout cas, il est probable que, si nous demandions l'agrément pour un ambassadeur, cet agrément ne serait pas refusé, quitte pour le Maroc à différer encore un peu l'envoi d'un représentant à Paris. Cette Direction générale considère pour sa part que la reprise des négociations franco-marocaines (cf. note n° 511 en date du 22 février) [3], l'ouverture éventuelle de conversations sur le statut de l'armée française et la délimitation des frontières rendent très souhaitable la nomination à Rabat d'un ambassadeur.

Cette Direction générale suggère au secrétaire d'État de saisir de la question le Conseil des ministres en vue d'obtenir l'accord du gouvernement sur la question de principe d'une part et sur le choix d'un titulaire pour lequel l'agrément serait demandé d'autre part.

(1) Ci-après reproduite en annexe.

(2) Sur la rencontre de Cannes, le 20 janvier, voir ci-dessus le n° 73 (note).

(3) Document non retenu.

ANNEXE

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES [1]

Conventions sur les frontières du Maroc

N. n° 96. Secret. *Paris, 18 février 1957.*

Comme le sait le secrétaire d'État, le ministre des Affaires étrangères du Maroc a remis à l'ambassade de France à Rabat, le 18 janvier, une note verbale par laquelle le gouvernement marocain manifeste le désir d'engager la négociation de la délimitation des frontières du Maroc.

Il convient donc d'examiner successivement s'il est opportun d'ouvrir actuellement la négociation sur les frontières du Maroc, comment doit être composée la délégation française et quelle position celle-ci devra défendre.

I. OPPORTUNITÉ D'ENGAGER LA NÉGOCIATION SUR LA DÉLIMITATION DES FRONTIÈRES DU MAROC.

Inconvénients d'une négociation immédiate :

1. La région d'Agadir voisine de la région de Tindouf où le problème de la frontière à établir est particulièrement délicat à résoudre, échappe en fait à l'autorité du gouvernement de Rabat. Celui-ci éprouvera donc de sérieuses difficultés à faire appliquer une convention sur les frontières dans cette région si celle-ci n'entérine pas les revendications marocaines les plus excessives.

2. Le vote de la loi sur l'O.C.R.S. [2] est très probablement à l'origine du désir du gouvernement marocain d'engager dès maintenant la négociation sur les frontières. Celui-ci paraît avant tout désireux de devancer la réalisation de nos projets sahariens afin que celle-ci ne puisse compromettre le succès des revendications territoriales du Maroc.

3. Étant donné l'ampleur des revendications marocaines (régions de Tindouf et du Touat, Mauritanie) et notre refus d'envisager de telles concessions territoriales, il est à craindre que la négociation sur les frontières n'aboutisse à un échec.

Avantages d'une négociation immédiate :

1. Les infiltrations de l'Armée de libération en Mauritanie risquent de rallier certaines fractions de la population locale qui ne pourront demeurer, à la longue, insensibles aux appels à la solidarité musulmane.

2. La propagande de Si Allal el Fassi tend à accréditer auprès de l'opinion marocaine l'idée d'un « grand Maroc » dont les frontières sud seraient fixées sur le fleuve Sénégal. En convenant avec le gouvernement marocain d'une frontière raisonnable, nous couperions court à cette campagne préjudiciable à la bonne entente franco-marocaine.

3. Les revendications marocaines sur les territoires sahariens situés au sud du Drâa constituent une hypothèque politique qu'il convient de lever si nous voulons attirer les capitaux français et étrangers en vue de la mise en valeur du Sahara.

4. Il est difficile d'adopter une attitude entièrement restrictive à l'égard des propositions de M. Balafrej si nous voulons rétablir des relations normales avec le Maroc.

La direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes propose donc au secrétaire d'État de *répondre favorablement* à la proposition du ministre des Affaires étrangères du Maroc.

II. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE.

M. Eirik Labonne est l'expert chargé dans la délégation française de ces problèmes. Il n'y aurait que des avantages à ce qu'il fût désigné pour mener les premières conversations. Mais il est en outre indispensable d'associer une certain nombre de départements ministériels à cette négociation :

(1) Rédigée à l'intention du secrétaire d'État.
(2) Voir ci-dessus le n° 153 (note).

— *Le ministère de la Défense nationale :*

Ce département est directement intéressé en raison de la mission qui lui est confiée pour la surveillance des frontières du Maroc et aussi parce que d'importants établissements militaires sont établis à proximité de ces frontières (Centre d'essai des engins spéciaux de Colomb-Béchar).

— *Le ministre-résidant en Algérie :*

Les revendications immédiates du Maroc portent sur le territoire algérien.

— *Le ministre délégué à la présidence du Conseil,* qui est chargé de la mise en œuvre de la loi sur l'O.C.R.S., est intéressé par les clauses économiques dont pourrait être assortie la convention franco-marocaine sur les frontières.

— *Le ministère de la France d'outre-mer :* n'a pas en principe a être représenté au sein de la délégation française. Il est possible cependant qu'il demande à être associé aux travaux de la délégation en raison des incidences éventuelles de la négociation sur la Mauritanie.

III. Position de la délégation française.

La direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes à l'honneur de faire parvenir sous ce pli au secrétaire d'État une carte où sont tracées les différentes lignes que la délégation française proposera comme frontière à la délégation marocaine. Cette carte mentionne, en outre, l'emplacement du Centre interarmées d'essai d'engins spéciaux (C.I.E.E.S.) et des postes de garde frontaliers français et marocains.

Nos principaux objectifs sont les suivants :

1. Éviter que soient remises en cause les frontières sur lesquelles nos droits ont été établis :

— soit par traité (de la Méditerranée au Teniet Sassi — ligne bleue);

— soit par un long usage (ligne Varnier établie en 1912 par référence à la répartition des tribus effectuée par le traité de Lalla Marnia — ligne jaune).

2. Dans les régions sud où les frontières n'ont pas été définies, nous devons obtenir que soient maintenues en territoire français :

a. *La région industrielle de Colomb-Béchar,* avec une marge territoriale suffisante par rapport à la frontière marocaine. La ligne Varnier serait à cet égard une frontière satisfaisante.

b. *La route de Colomb-Béchar-Tindouf,* voie de communication essentielle tant au point de vue stratégique qu'économique. La ligne Trinquet qui coupe cette route n'a pas été retenue comme frontière possible avec le Maroc. La ligne du projet d'instructions — ligne rouge — situe la frontière marocaine à une distance moyenne d'environ 20 kilomètres au nord de cette route. Elle s'en rapproche en un seul point, à Zegdou où les droits marocains paraissent assez affirmés pour qu'il soit nécessaire de prévoir qu'à cet endroit, la frontière marocaine doive se rapprocher de cette voie de communication.

c. *Le champ de tir du C.I.E.E.S.* Étant donné le développement considérable que doit prendre ce champ de tir (engins téléguidés), il est essentiel que les installations existantes soient suffisamment éloignées de la frontière marocaine. Les lignes qui seront proposées aux Marocains comme frontières (ligne Varnier et ligne du projet d'instructions) paraissent à cet égard satisfaisantes.

Toutefois, en l'état actuel, la ligne Varnier et dans une faible mesure la ligne du projet d'instructions situent en territoire marocain une partie de l'axe secondaire du champ de tir.

C'est pourquoi le secrétaire d'État aux Forces armées « Terre » propose l'adoption dans cette région d'une ligne englobant en territoire français le plateau des Kem Kem et la région de Taouz.

Il paraît toutefois difficile d'en demander l'adoption à la délégation marocaine, le poste de Taouz ayant toujours été administré par le Maroc et le plateau des Kem Kem étant traditionnellement réservé à la transhumance des tribus marocaines. Cette ligne pourrait être néanmoins présentée à la délégation marocaine comme proposition préliminaire.

Le ministre de la Défense nationale et des forces armées ayant envoyé un simple observateur à la Commission interministérielle du 5 février [1] où les différents ministères intéressés devaient préciser leur position, cette question pourrait faire l'objet d'un échange de vues entre le secrétaire d'État d'une part et MM. Bourgès-Maunoury et Max Lejeune d'autre part.

Quoi qu'il en soit, si l'axe secondaire du C.I.E.E.S. était considéré comme essentiel par les autorités militaires, nous pourrions chercher à obtenir des Marocains des servitudes qui permettraient de le maintenir en son état actuel.

3. Obtenir des facilités afin d'assurer au Sahara français *des débouchés vers l'Atlantique dans la région du Bani et vers la Méditerranée en passant par Bou Arfa-Oujda.*

Ligne du Bani (ligne tiretée rouge) : donnerait au Sahara français un débouché sur l'Atlantique, mais enlèverait au Maroc une région relevant actuellement des autorités marocaines. Cette ligne pourrait donc être présentée comme simple proposition préliminaire afin de montrer que la France pourrait éventuellement adopter, elle aussi, une position revendicative à l'égard du Maroc.

Ligne de l'oued Drâa (ligne verte) : représente une première concession possible de la part de la délégation française, mais sera probablement contestée par la délégation marocaine, le lit de l'oued Drâa étant labouré par des ressortissants marocains.

Ligne du projet d'instructions qui suit les falaises sud du Drâa (ligne rouge) : cette ligne constitue l'extrême limite des concessions françaises. Elle maintient en territoire français les postes d'Oum el Achar et de Zehoul.

La question des débouchés du Sahara français vers l'Atlantique et la Méditerranée pourrait faire l'objet de clauses particulières :

Vers l'Atlantique : Nous pourrions demander une autorisation de passage aux Marocains pour le chemin de fer qui évacuerait le minerai de fer de Gara Jebilet par un port à créer aux environs d'Acreora.

Vers la Méditerranée : Il convient d'assurer l'évacuation, dans de bonnes conditions, des produits du sous-sol de la région de Colomb-Béchar par le chemin de fer du Méditerranée-Niger. Ce chemin de fer français emprunte, en effet, sur la plus grande partie de son parcours, des rails marocains et il convient de fixer par voie de convention les redevances auxquelles il pourrait être soumis de la part des Marocains.

En contrepartie des avantages que le Maroc devrait ainsi consentir à la France sur le plan économique, la délégation française pourrait proposer à la délégation marocaine une participation dans l'exploitation des gisements miniers situés dans les zones sahariennes limitrophes de l'Empire chérifien. Une participation marocaine à la mise en valeur des richesses sahariennes pourrait, en outre, faciliter la solution du problème du tracé de la frontière proprement dit.

Cette Direction générale serait reconnaissante au secrétaire d'État de lui faire savoir si les suggestions ci-dessus exposées rencontrent son agrément.

[1] Au cours de la réunion de la Commission, qui s'était tenue au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, il avait été discuté de savoir si des instructions établies en février 1956 à l'intention de la délégation française chargée de négocier avec le Maroc la convention sur les frontières étaient toujours valables. Le représentant du ministre de la Défense nationale avait fait connaître que celui-ci estimait inopportun d'engager, en l'état actuel, des négociations sur les frontières. Sous réserve de ces objections, la Commission était d'accord pour affirmer que les instructions de février 1956 demeuraient valables dans leurs grandes lignes; la négociation devait être assortie de clauses économiques; il convenait enfin de définir le plus rapidement possible la frontière du Maroc afin de lever l'hypothèque politique et économique que constituaient les revendications marocaines.

196

M. Bourgès-Maunoury, Ministre de la Défense nationale et des forces armées,

à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 0569/DN/AG/AL. Secret. *Paris, 1er mars 1957.*

Avant la reprise des travaux du sous-Comité du désarmement, j'ai l'honneur de vous faire connaître mon appréciation sur les différents projets qui, présentés à l'assemblée des Nations Unies, ont été renvoyés par celle-ci à l'examen du sous-Comité.

Le projet soviétique du 17 novembre 1956 [1] est tout aussi inacceptable que les plans soviétiques antérieurs : d'abord, parce qu'il contient nombre de mesures incontrôlables (interdiction morale de l'arme atomique, élimination totale de stocks de bombes dont il est impossible de connaître l'importance); en second lieu, parce qu'il est présenté dans une chronologie automatique conduisant au désarmement intégral en deux ans, et dont l'effet serait que le contrôle, au lieu d'être le régulateur du désarmement, en deviendrait le spectateur passif. En fait, en dépit de l'acceptation de principe d'un système de contrôle efficace, les explications données par les Russes montrent qu'ils ne sont pas disposés à laisser aux organes d'inspection la liberté d'action qui leur est nécessaire.

Le plan américain du 12 janvier 1957 [2] a le mérite d'être contrôlable. Mais l'absence de lien entre ses différentes parties, et notamment entre les mesures de désarmement conventionnel et les mesures de désarmement nucléaire, est contraire au principe d'imbrication dont les plans franco-britanniques se sont jusqu'ici, à juste titre, inspirés. Adopter d'un bloc, ou dans un ordre indifférent, les mesures proposées par les Américains reviendrait à brusquer le désarmement nucléaire : or, notre sécurité exige qu'aucune restriction ne soit apportée aux expériences ni aux réalisations militaires nucléaires avant qu'un désarmement classique profond et efficacement contrôlé ait supprimé la menace que fait peser sur l'Europe l'immense potentiel conventionnel accumulé par les Soviets.

Aussi le plan américain ne me semble-t-il devoir être pris en considération qu'aux conditions suivantes :

1. L'arrêt, tant des fabrications que des expériences nucléaires militaires est conditionné par deux préalables :

(1) Sur ce projet, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note).

(2) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 35 (note).

a. L'exécution effective et contrôlée des réductions d'armements conventionnels proposées par les Américains.

b. L'extension à tous les pays, y compris la Chine communiste, de l'accord de limitation nucléaire et du contrôle correspondant. En effet, aucun contrôle du désarmement nucléaire n'est valable s'il n'est universel.

2. Nous devons continuer de mettre l'accent sur le contrôle, et faire en sorte que la mise en œuvre de tout plan de limitation des armements soit en toutes ses parties contrôlable et effectivement contrôlée, l'avis du contrôle étant déterminant pour passer d'une phase à une autre.

3. Au sujet des limitations d'armements conventionnels, le gouvernement a déjà reconnu nécessaire de conserver une certaine latitude dans le maintien des effectifs sous les drapeaux, et nous devons clairement faire entendre de quelles réserves nous entendons accompagner le concept d'effectifs (ma lettre n° 916/DN/AG/AL du 30 avril 1956) [1].

Les niveaux convenus doivent surtout être considérés comme des données de base pour le calcul des armements lourds soumis à limitation et à contrôle.

197

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1622 à 1628. *Rabat, 2 mars 1957* [2].

(*Reçu :* le 7, 13 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1590 [3].

Au cours d'une conférence de presse tenue ce matin avant son départ pour Casablanca, M. Nixon a fait sur les entretiens qu'il avait eus avec le Sultan pendant la journée d'hier, des déclarations d'après lesquelles les principaux sujets abordés ont été le plan Eisenhower, l'aide économique au Maroc, la question algérienne et les bases aériennes.

(1) Reproduite dans *D.D.F.*, 1956-I, n° 285.

(2) Par courrier.

(3) Les télégrammes n°s 1590-1601 du 2 mars, non reproduits, relataient l'arrivée du vice-président des États-Unis, l'accueil « enthousiaste » dont il était l'objet et la remise par M. Nixon au Sultan d'un message du président Eisenhower. Au cours des entretiens, le visiteur avait répondu « d'une manière prudente » aux questions du Sultan, tant au sujet des bases américaines que de l'aide des États-Unis au Maroc.

1° *Plan Eisenhower*[1] *et aide économique au Maroc.*

M. Nixon a abordé la question au cours des deux entretiens, d'une manière générale, le matin, plus détaillée l'après-midi. Le Sultan a donné une approbation de principe à la doctrine du Président et souligné l'intérêt qu'il attachait à l'aspect économique du plan, la méthode la plus efficace pour lutter contre le communisme lui paraissait être de combattre la misère.

M. Nixon a précisé que le Maroc ne rentrait pas dans le secteur d'application du plan Eisenhower, qui ne s'étendait vers l'Ouest que jusqu'à la Libye incluse et qu'en conséquence, il ne pouvait recevoir aucune part du crédit de 200 millions de dollars prévu pour l'exécution du plan. Le vice-président des États-Unis a ajouté toutefois que le Maroc aurait l'appui économique des États-Unis, parce que cette aide était indispensable à son développement. Mais, a ajouté M. Nixon, cette aide ne serait qu'un complément de celle accordée par la France.

2° *Question algérienne.*

Le vice-président des États-Unis a été particulièrement prudent dans ce domaine. Après avoir souligné que les opinions qu'il exprimait sur la question étaient purement personnelles et n'engageaient que lui, M. Nixon a déclaré que la résolution votée aux Nations Unies[2] lui paraissait ouvrir la voie à un règlement pacifique de la situation et à des élections. Il a précisé qu'aucun plan particulier concernant ces élections n'avait été examiné au cours de ses entretiens avec le Sultan.

3° *Question des bases*[3].

M. Nixon a reconnu que l'utilisation des quatre bases du Maroc par les forces aériennes américaines posait un problème, car l'accord sur lequel elle reposait remontait à 1951, c'est-à-dire à une époque antérieure à l'indépendance du Maroc : un nouvel accord reconnaissant la nouvelle situation devait donc remplacer l'ancien.

Un journaliste lui ayant demandé si la question des bases pourrait être l'objet d'une entente directe entre les États-Unis et le Maroc ou s'il fallait attendre que la situation des forces françaises dans le pays fût réglée, M. Nixon a déclaré qu'un commentaire sur ce sujet lui paraissait inopportun.

À une question sur l'adhésion éventuelle du Maroc à l'O.T.A.N., M. Nixon a répondu que ce sujet n'avait pas été abordé avec le Sultan.

Comme me l'avaient signalé hier MM. Cavendish Cannon et Porter, M. Nixon a fait preuve de prudence aussi bien pendant ses entretiens

(1) L'ambassadeur chargé d'exposer ce plan devait également se rendre au Maroc et en Tunisie : voir ci-dessus le n° 138.

(2) Voir ci-dessus le n° 146 (note).

(3) Sur le problème des bases américaines, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 346 (note).

avec le Sultan qu'au cours de sa conférence de presse. Cette attitude a été relevée, mais sans être critiquée, par les Marocains qui ont souligné qu'il avait été entendu dès avant l'arrivée de M. Nixon que sa visite au Maroc était une marque d'intérêt et d'amitié, mais qu'elle n'avait pas pour objet la discussion de problèmes politiques précis.

198

M. GILBERT, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL AVIV,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 207 à 210 [1]. *Tel Aviv, 3 mars 1957, 11 h.*

(*Reçu :* 11 h. 50.)

En dépit du sabbat, le Conseil des ministres a siégé hier, plus de trois heures, au domicile de M. Ben Gourion, pour examiner les divergences existant entre les assurances données en privé par M. Foster Dulles sur le message du président Eisenhower à M. Ben Gourion [2] et les déclarations de M. Cabot Lodge à l'Assemblée générale [3]. Il siège de nouveau après midi pour prendre connaissance des éclaircissements que M. Eban aurait reçus hier du secrétaire d'État. En attendant, la rencontre prévue entre le général Burns et le général Dayan a été ajournée puis annulée.

Le Comité central exécutif et le groupe parlementaire du parti Mapai, qui siègent ensemble parallèlement au gouvernement, ont entendu hier M. Ben Gourion au cours d'une réunion dont on dit qu'elle a été tendue. Les organismes dirigeants de tous les autres partis siègent de même sans relâche.

Sans que la personnalité du président du Conseil en soit atteinte, le sentiment populaire — excité surtout par le leader du parti Ahdout Avodar, M. Ygal Alon, et par le parti de M. Begin, actuellement à l'étranger — se manifeste ouvertement contre le parti Mapai, accusé de défendre ses intérêts propres, et parfois contre le général Dayan, à qui l'on

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 123). [Le président du Conseil français et son ministre des Affaires étrangères quittaient le 2 mars New York pour Ottawa].

[2] Sur un récent message du président des États-Unis et les assurances données par le secrétaire d'État américain, voir ci-après le n° 199 (et note).

[3] Intervenant le 1er mars après midi à l'Assemblée générale, le délégué des États-Unis à l'O.N.U. prenait acte du fait que le retrait des troupes israéliennes n'était pas « conditionnel »; par contre, une fois ce retrait opéré, aucune partie ne serait plus fondée à exercer ses droits de belligérance; s'il y avait reprise des hostilités, les États-Unis se concerteraient avec d'autres membres des Nations Unies. En réalité, les déclarations de M. Cabot Lodge avaient été sensiblement moins nettes qu'on ne l'avait escompté, notamment en ce qui concernait l'approbation des espoirs exprimés par Israël quant au régime qui s'instaurerait après le retrait et au caractère de l'action que Washington entreprendrait si la situation se détériorait à nouveau à Gaza. Les références aux rapports du secrétaire général de l'O.N.U. avaient également indisposé les Israéliens (pour le texte du discours, voir Nations Unies, *Assemblée générale, Onzième session,* séances plénières).

reproche de n'avoir pas fait entendre la voix de l'armée d'Israël, qui a honte de voir son pays céder devant ce qu'il croit être la menace de sanctions économiques, et est déçu de n'avoir pas eu l'occasion de montrer de nouveau, sous de telles sanctions, jusqu'à quel point il pousse l'esprit de sacrifice et le mépris de l'argent.

Le Herout mène déjà campagne en faveur de nouvelles élections, grâce auxquelles il s'estime sûr de doubler sa représentation parlementaire.

C'est, semble-t-il, par crainte d'être entièrement battu par lui que le parti de sionistes généraux se joint à l'opposition de droite et de gauche pour recommander à M. Ben Gourion la fermeté. En cas de défection parmi les ministres, il est donc peu vraisemblable qu'il accepte de participer au gouvernement.

199

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Francis Lacoste, Ambassadeur de France à Ottawa.

T. n°s 74 à 77 [1]. Immédiat. Réservé. *Washington, 3 mars 1957, 14 h. 35.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Pour le président Pineau [2].

Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai pris contact avec le secrétaire d'État dès mon retour à Washington. M. Dulles, qui avait eu un long entretien avec M. Eban et qui était légèrement souffrant, m'a dépêché le sous-secrétaire d'État adjoint chargé des affaires du Moyen-Orient.

J'ai rapporté à M. Rountree les appréhensions dont Mme Meir m'avait fait part hier soir, j'ai énuméré les passages du discours de M. Cabot Lodge [3] qui étaient insuffisamment précis et j'ai suggéré que le gouvernement des États-Unis saisisse dès que possible l'occasion de donner au gouvernement israélien les apaisements indispensables sous forme d'une déclaration publique.

M. Rountree m'a mis au courant de l'entretien que M. Eban avait eu quelques heures auparavant avec M. Dulles. Les mêmes passages du

[1] Ce télégramme a été adressé à Ottawa où se trouvait le Ministre (n°s 74 à 77). Il a été communiqué au Département (n°s 1826 à 1829) ainsi qu'à Londres (n°s 776-779) et New York (n°s 787-790).

[2] M. Pineau avait séjourné aux États-Unis du 25 février au 1er mars avec M. Guy Mollet avant de se rendre au Canada.

[3] Discours prononcé à la séance du 1er mars après-midi de l'Assemblée générale : voir ci-dessus le n° 198 (note).

discours du délégué américain aux Nations Unies avaient été évoqués et discutés. En outre, certains malentendus s'étaient produits à Jérusalem sur la base de communications tronquées qui, en particulier, donnaient à penser que M. Lodge avait complètement omis de mentionner Gaza. M. Dulles avait expliqué les raisons pour lesquelles M. Cabot Lodge n'avait pu être plus clair. Il avait été entendu que, pour tenir compte des appréhensions d'Israël, le président Eisenhower adresserait un message à M. Ben Gourion et que ce message serait publié à minuit le 2 mars (heure de Washington). Le texte de ce message avait été élaboré en commun par M. Dulles et M. Eban [1]. M. Rountree m'a donné lecture de ce document à titre confidentiel. J'ai retenu que M. Eisenhower exprimait tout d'abord au Premier ministre israélien son appréciation pour la décision prise de procéder à une évacuation rapide. Le Président indique qu'il comprend que cette décision n'ait pas été facile à prendre. Il se déclare convaincu qu'Israël n'aura pas à regretter de l'avoir prise. Quant aux espoirs (*hopes and expectations*) mentionnés par Mme Meir et d'autres délégués aux Nations Unies (la déclaration de M. Georges-Picot est donc couverte) au sujet de la situation qui suivrait le retrait des troupes, M. Eisenhower les estime « raisonnables ».

Immédiatement après cette conversation, j'ai pris contact avec M. Eban qui m'a confirmé ce que m'avait dit le secrétaire d'État adjoint. L'ambassadeur d'Israël pense que les assurances qu'il a de nouveau reçues au cours de cette conversation et la publication du message de M. Eisenhower permettront à M. Ben Gourion de surmonter la crise intérieure à laquelle il fait face. Pour sa part, M. Eban se déclare satisfait.

[1] Dans ce message, adressé le 2 mars, le président des États-Unis ajoutait, après avoir exprimé l'espoir que l'évacuation du Sinaï s'effectuerait dans les plus brefs délais : « Je sais que cette décision n'a pas été facile à prendre. Je crois cependant qu'Israël n'aura pas de raisons de le regretter... Le gouvernement des États-Unis a toujours pensé que le retrait devrait être suivi d'un effort concerté de toutes les nations pour apporter à cette région des conditions plus stables... Les États-Unis, en tant que membre loyal des Nations Unies, feront en sorte que ces espoirs ne soient pas déçus ».

200

M. Francis Lacoste, Ambassadeur de France à Ottawa,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 192-193 [1]. Immédiat. *Ottawa, 3 mars 1957, 14 h. 50.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 15 h.)

De la part du président Pineau.

Je me réfère au télégramme n°s 74 à 77 de Washington à Ottawa qui vous a été transmis sous les n°s 787 à 790 [2].

Je vous prie de voir Mme Golda Meir et de vous renseigner auprès d'elle sur ses réactions concernant :

a. La conversation de M. Eban et M. Dulles;

b. La lettre du président Eisenhower à M. Ben Gourion.

Vous devrez lui indiquer à nouveau que votre discours de vendredi [3] correspond à notre position exacte, que nous reconnaissons volontiers les différences existant entre cette position et celle qu'a adoptée M. Cabot Lodge au cours de la même séance [4] et que nous tenons à lui confirmer l'entière liberté d'esprit que le gouvernement d'Israël doit avoir à notre égard.

Je vous prie de m'adresser à Ottawa le compte-rendu de votre entretien. Vous adresserez les doubles de votre télégramme à Paris et à Washington.

[1] Ce télégramme a été communiqué d'Ottawa (où se trouvait le Ministre) au Département (n°s 339-340) et à Washington (n°s 129-130).

[2] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 199.

[3] Le 1er mars, dans l'après-midi, M. Georges-Picot était intervenu à l'assemblée générale de l'O.N.U. Il avait pris note avec satisfaction des déclarations de la délégation israélienne et manifesté son intention d'user du droit d'emprunter le golfe d'Akaba, dont les eaux étaient internationales : toute obstruction mise au libre passage serait contraire au droit international et ouvrirait la possibilité d'un recours aux mesures prévues par l'article 51 de la Charte. La résolution de l'Assemblée générale du 2 février 1957 et le rapport du Secrétaire général du 22 février donnaient mission aux forces de l'O.N.U. d'occuper dès le retrait des troupes israéliennes les positions occupées par celles-ci le long du Golfe et de s'y maintenir aussi longtemps qu'un règlement agréé par les parties, ou un accord international fixant le régime de la navigation, n'aurait pas exclu tout risque de recours à des actes de belligérance. Les forces des Nations Unies devraient assumer les responsabilités envisagées par le Secrétaire général et citées par Mme Meir jusqu'à ce qu'intervînt un règlement définitif sur le statut du territoire de Gaza ou un règlement de paix entre Israël et l'Égypte (*Le Monde* des 3-4 mars, p. 3).

[4] Sur le discours du délégué américain, voir ci-dessus le n° 198 (note).

201

M. Francis Lacoste, Ambassadeur de France à Ottawa,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 341-342 [1]. Priorité absolue. *Ottawa, 3 mars 1957, 15 h. 5.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 15.)

De la part de M. Pineau. [Pour M. Gilbert, Tel Aviv.]

Vous allez recevoir de Washington un télégramme vous donnant toutes indications sur notre participation aux conversations entre Israël et les États-Unis qui ont lieu ces jours-ci à Washington [2].

Je vous prie d'indiquer au gouvernement d'Israël qu'à aucun moment, nous n'avons entendu faire pression sur lui dans un sens ou dans un autre. Nous l'avons, d'ailleurs, bien précisé à Mme Golda Meir et à M. Eban.

Nous relevons des différences qui existent entre la position que nous avons prise à l'O.N.U. et qui était le résultat d'un commun accord, et le discours prononcé par M. Cabot Lodge [3].

Il appartient au gouvernement d'Israël de savoir si les dernières assurances qu'il a reçues de M. Dulles et du président Eisenhower lui paraissent suffisantes pour passer à l'exécution de son plan d'évacuation [4].

Vous insisterez sur le fait que sa liberté à notre égard doit être complète [5].

(1) Le télégramme a été adressé à Tel Aviv sous les n°s 1-2. Il a été également communiqué à Washington (n°s 132-133) et Londres (n°s 1-2).

(2) Ce télégramme de Washington est ci-après reproduit sous le n° 204.

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 198 (note).

(4) Sur les assurances données par le secrétaire d'État à l'ambassadeur d'Israël et sur le message présidentiel, voir ci-dessus le n° 199 (et note).

(5) Par télégramme n° 218 du même jour, 20 heures, l'ambassadeur de France à Tel Aviv indiquait avoir communiqué à M. Ben Gourion le télégramme de M. Pineau ici reproduit, dont la teneur laissait « perplexe » le président du Conseil israélien. Ce dernier chargeait M. Gilbert de demander au Ministre son « conseil amical » sur ce que devrait faire en définitive le gouvernement d'Israël. « Il lui serait précieux d'avoir votre réponse d'extrême urgence ».

202

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1107 à 1121. Réservé. *Londres, 3 mars 1957, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

La réunion du Conseil de l'U.E.O. tenue à Londres le 26 février dernier me suggère les remarques suivantes :

L'article 6 du protocole II [1] enregistre en son premier alinéa un engagement ferme et précis du gouvernement britannique. En son deuxième alinéa, il prévoit une possibilité de reconsidération des conditions financières du contrat (charges trop lourdes pour les finances extérieures du Royaume-Uni), une clause échappatoire (crise grave outremer) et, indépendamment de ces deux dispositions particulières, une garantie générale de maintien de l'engagement lui-même, lequel ne peut être modifié ou annulé contre le vœu de la majorité des parties à l'accord appelées à prendre une décision en pleine connaissance du point de vue de S.A.C.E.U.R.

Le gouvernement britannique n'invoque aujourd'hui ni une raison justifiant le réexamen des conditions de financement, ni la clause échappatoire : il se prévaut simplement de la procédure suivant laquelle il peut se dégager en tout ou partie. Il nous parle, pour ce faire, des difficultés économiques et financières du Royaume-Uni. Cette motivation n'est pas dans l'accord. Elle n'est pas contraire à l'accord. Elle se présente comme un développement nouveau et constitue un précédent. Cela doit s'entendre dans deux sens. D'une part, les préoccupations économiques et financières que l'on éprouve à Londres étant également ressenties ailleurs, tout autre membre de l'Union peut les invoquer aux mêmes fins. D'autre part, le gouvernement britannique lui-même, si les prix de fabrication des matériels de guerre continuent, comme il est probable, à monter, peut reprendre, l'année prochaine et toutes les années suivantes, l'opération engagée aujourd'hui. J'ajoute que cette opération ne nous éviterait pas nécessairement dans quelques mois, si le gouvernement allemand ne renouvelle pas, au bénéfice de l'Angleterre, son effort actuel de financement, une demande de réexamen.

Je note, en outre, que ce gouvernement présente les mesures qu'il nous demande d'approuver comme étant les éléments d'une réforme s'étendant à l'ensemble de son dispositif de défense comme de ses

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 133 (note).

engagements à l'étranger. M. Lloyd, à propos du repli en territoire britannique d'éléments anglais se trouvant actuellement en Allemagne, a fait état de la nécessité de maintenir une certaine proportion entre les effectifs stationnés à l'étranger et ceux qui se trouvent en Angleterre. Il ne nous a donné aucune indication sur les mesures prises concernant l'ensemble du dispositif anglais et les engagements britanniques à l'étranger. En fait, d'après des renseignements recueillis en bon lieu, je doute que le travail soit achevé. La seule conclusion nette qui résulte de ses propos touche la volonté confirmée de son gouvernement de maintenir et de développer, par le moyen notamment d'économies effectuées sur d'autres chapitres du budget de la Défense, la puissance atomique anglaise.

Sans doute les modifications apportées à l'édifice militaire britannique, dont la plus grande partie échappe à la compétence de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N., ne sont-elles point directement notre affaire. Mais enfin, puisque l'on en fait état ici à propos des conséquences qu'entraînent ces mesures dans le domaine qui nous est commun, nous serions sans doute justifiés à suggérer à nos interlocuteurs de ne pas ouvrir seulement une étroite lucarne sur un coin du paysage, mais de nous permettre d'en voir au moins ses grandes lignes; s'ils nous parlent d'économies, de les interroger sur ce que coûterait, par exemple, le maintien de 5.000 hommes de plus en Allemagne; s'ils font état du bénéfice que l'Union retire de la puissance atomique anglaise, de suggérer qu'en contrepartie de certaines restrictions proposées, ils fassent bénéficier les recherches, voire les fabrications européennes, de l'expérience acquise par les savants anglais. Car, enfin, dans le temps même où il nous présente un programme propre à entraîner des conséquences périlleuses, M. Lloyd nous parle de son désir de faire de l'U.E.O. une véritable alliance, mais ne nous offre à cette fin qu'un « grand dessein » présenté en termes vagues et qui ne dit rien des aspects militaires de la question [1].

Nous serions donc en droit de relever le caractère fragmentaire de la communication qui nous est faite. Nous ne le serions pas moins de soutenir que les difficultés économiques et financières anglaises étant ressenties, à des degrés divers, par les autres membres de l'Union, la situation d'ensemble devrait faire l'objet d'un examen, lequel conduirait normalement à des conclusions touchant les divers aspects des pro-

[1] Au cours de la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. du 12 décembre 1956 après-midi, M. Selwyn Lloyd avait esquissé les lignes d'une construction à trois éléments pour rationaliser la prolifération des associations internationales : le premier, aux fins militaires, se composant de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O.; le second, aux fins économiques, groupant entre autres l'O.E.C.E., la C.E.C.A., l'U.E.P., l'Euratom et le Marché commun; le troisième enfin, composé d'une Assemblée unique, fonctionnant comme un parlement avec des pouvoirs et des compétences à préciser et couvrant l'ensemble. À une question qui lui avait été posée lors d'une réunion du Conseil de l'U.E.O., le représentant britannique avait répondu que, pour son ministre, il s'agissait moins d'un projet que d'une manière de « grand dessein » dont la maturation pourrait demander longtemps (dépêche de Londres n° 2240 du 28 décembre 1956, non publiée). Lors de la réunion du Conseil de l'U.E.O. du 26 février 1957, M. Selwyn Lloyd avait à nouveau exprimé son désir de réduire le chevauchement des assemblées européennes et proposé — Strasbourg était mal commode — de transférer à Paris l'assemblée du Conseil de l'Europe et celle de l'U.E.O. : l'Assemblée unique ainsi formée créerait des comités spécialisés suivant la nature des questions à examiner (compte rendu non reproduit de la réunion).

blèmes militaires à traiter dans le cadre de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. C'était là, au demeurant, ce que nous annonçait sir Anthony Eden quand, répondant aux inquiétudes manifestées à Bonn, il déclarait à la Chambre des Communes, le 23 juillet dernier :

« Le gouvernement britannique a pour politique de rechercher une réévaluation stratégique de concert avec ses alliés et dans le cadre de l'Alliance. »

Nous devons néanmoins être pleinement conscients du fait que si le gouvernement britannique a une préoccupation à long terme qui est l'abolition de la conscription et une autre à moyen terme qui est de poursuivre le développement de ses relations atomiques tout en maintenant son budget militaire au niveau actuel, il y en a une troisième, à très court terme, qui est de faire passer son programme de réduction des dépenses en Allemagne dans son prochain budget et d'en faire état dans le Livre blanc annoncé pour la fin de ce mois. Sans doute n'est-ce pas par inadvertance que, le 26 février, M. Selwyn Lloyd a paru un instant jouer avec l'idée d'invoquer, pour justifier un retrait, une crise outre-mer.

Si donc nous voulons instituer une procédure qui, allant au fond des choses, puisse nous conduire jusqu'au prochain examen annuel, nous devons prévoir un conflit d'opinions susceptible de conduire au rejet du programme anglais par un vote de majorité au Conseil de l'U.E.O. Nous devons nous attendre aussi à des difficultés sur le plan gouvernemental anglais, à une incompréhension de l'opinion britannique et à des répliques portant sur l'état de nos propres forces en Allemagne. En outre, le mouvement qui, depuis quelques mois, porte l'Angleterre vers la coopération avec l'Europe, en sera au moins momentanément affecté. Il importe donc, dans cette hypothèse, d'être sûrs de nos arrières, j'entends de la fermeté durable de nos cinq associés continentaux.

Si par contre, nous nous proposions de prendre en considération dès à présent les difficultés anglaises et de rechercher un aménagement qui tienne compte et de ces éléments et de nos propres soucis de fond comme de forme, nous pouvons en trouver l'amorce dans le rapport même du général Norstad. Ce rapport en effet, s'il formule des réserves générales sur le principe même d'un affaiblissement du « bouclier », met l'accent sur trois points en suggérant l'échelonnement des retraits britanniques jusqu'à la fin de 1959, le maintien en Allemagne des 5.000 hommes que le gouvernement britannique se propose de ramener en Angleterre et l'extension à d'autres unités de l'armée de l'Air du système de mutations périodiques prévu pour certains escadrons de *Canberra*. Et nous savons que dès la réunion du 26 février à Londres, M. Lloyd s'est montré disposé à étudier les possibilités d'échelonnement, fort réservé pour ne pas dire négatif sur le maintien en Allemagne des 5.000 hommes, mais prêt à étudier l'extension du système des mutations périodiques. Nous savons enfin qu'il ne s'est point opposé à la recherche d'une présentation différente de son programme qui le ferait apparaître comme moins éloigné de l'état actuel des choses.

Je crois que le gouvernement anglais, qui avait probablement sous-estimé les difficultés auxquelles l'exécution de ses plans allait se heurter, en est naturellement très conscient et très inquiet; je pense qu'il serait prêt, pour obtenir la levée de ces obstacles, à des concessions sur les points que j'ai évoqués, peut-être sur d'autres encore. Je sais, en outre, parce que cela nous a été dit (voir mon télégramme n° 1084)[1], qu'il compte sur notre amical appui pour obtenir une décision favorable et je ne doute point que M. Macmillan ne se propose, le 9 de ce mois, d'entreprendre à cette fin M. le Président du Conseil.

Au cas où nous serions disposés à entrer dans cette voie, il conviendrait de ne pas perdre de vue l'importance du service que nous serions appelés à rendre à nos amis anglais et qui nous permettrait de demander des contreparties substantielles sur le plan européen, comme sur celui des arrangements amorcés au cours du récent passage à Londres de M. Bourgès-Maunoury.

Pour ce qui touche notamment le Marché commun, nous avons tout lieu de nous attendre à des objections qui nous seraient faites dans le cadre du G.A.T.T., à propos notamment des clauses coloniales. Nous pourrions, me semble-t-il, obtenir que ces objections ne soient point anglaises.

Mais dans cette hypothèse comme dans l'autre, il importerait grandement de préparer notre opération avec nos associés continentaux. Nous les avons, ces derniers temps, encouragés à faire connaître leurs réserves sur les projets anglais. Nous ne pourrions, sans de très sérieux inconvénients, leur donner l'impression de nous entendre en dehors d'eux avec le gouvernement de Londres. Si donc nous devions, le 9 de ce mois, tenter d'ouvrir la voie à un compromis, nous devrions, à mon sens, être attentifs à nous assurer de l'accord de nos cinq amis sur le principe de ce compromis et sur la liste et l'énoncé des points dont nous accepterions de discuter.

(1) Du 1er mars, 22 heures, non reproduit. D'après ce télégramme, soucieux de réduire le train de vie de l'État, le Premier ministre estimait, pour des raisons de politique intérieure, que la compression, impopulaire, de certaines charges devait s'accompagner aussi d'une réduction des dépenses militaires. Mais seule une diminution sensible des effectifs stationnés à l'étranger pouvait permettre une réduction notable des dépenses.

203

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1088 à 1098 [1]. Immédiat. Secret. Réservé. *New York, 3 mars 1957, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Pour le président Pineau.

Je viens de faire auprès de Mme Meir qui m'a donné rendez-vous à 11 h. 30 la démarche prescrite par votre télégramme n°s 192-193 [2]. M. Eban était présent.

Le ministre des Affaires étrangères d'Israël a été très sensible aux assurances que je lui ai confirmées de votre part concernant la position du gouvernement français et l'entière liberté d'esprit que le gouvernement d'Israël doit avoir à notre égard.

Mme Meir m'a indiqué qu'après avoir reçu compte rendu de la conversation Eban-Dulles et la lettre du président Eisenhower, M. Ben Gourion venait de lui téléphoner en exprimant le désir de savoir avec plus de précision si, « au cas où la paix n'ayant pas été rétablie entre Israël et l'Égypte, l'armée ou l'administration égyptienne cherchaient sous quelque forme et à quelque degré que ce soit à reprendre le contrôle de Gaza, il était bien entendu qu'Israël pourrait intervenir pour s'y opposer ». Si cette assurance était donnée par M. Foster Dulles que M. Eban cherchera à voir en fin de journée, la rencontre entre les généraux Dayan et Burns pourrait avoir lieu dès demain matin.

M. Eban a exprimé le souhait que M. Alphand, s'il en a l'occasion, intervienne dans le même sens auprès de M. Foster Dulles. Il a ajouté que les éclaircissements demandés par M. Ben Gourion n'auraient pas été nécessaires si la déclaration de M. Cabot Lodge avait été dans tous ses termes identique à celle du représentant français [3].

La Knesset se réunit demain à 15 heures (8 heures du matin à New York) et est saisie d'une motion de défiance du parti Herout contre le gouvernement. M. Ben Gourion ne se contentera pas de la faire battre,

[1] Ce télégramme a été communiqué à Ottawa (où se trouvait le Ministre) sous les n°s 34-38, et à Washington.

[2] Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 200

[3] Voir ci-dessus le n° 201.

mais demandera un vote positif sur un texte faisant confiance au gouvernement.

Si l'assemblée de l'O.N.U. ne se réunit que demain après-midi à 15 heures (22 heures en Israël), le résultat de la séance du Knesset sera probablement déjà connu à New York.

204

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À NEW YORK, OTTAWA.

T. n°s 791 à 799; 79 à 87.[1] *Washington, 3 mars 1957, 19 h. 15.*
Priorité absolue.
Très secret. Réservé.
(*Reçu :* le 4, 1 h. 15.)[2]

Pour le président Pineau. Adressé à l'ambassade de France à Tel-Aviv n°s 1 à 9. Communiqué aux autres.

Je me réfère au télégramme n°s 1-2 d'Ottawa[3] par lequel le président Pineau vous exprime la position du gouvernement français et annonce un télégramme de Washington vous donnant toutes indications utiles sur notre participation aux conversations entre Israël et les États-Unis.

Lors du premier entretien que le président Pineau a eu avec M. Dulles dans la matinée du 26 janvier[4], le ministre des Affaires étrangères a repris au compte du gouvernement français les suggestions que j'avais faites à titre personnel au secrétaire d'État, le 23 février, pour un règlement des questions d'Akaba et Gaza[5]. M. Pineau et M. Dulles ont convenu que la première de ces questions ne présentait plus de difficultés majeures. En revanche, le secrétaire d'État, ne voyant pas la possibilité de trouver dans le très bref délai imparti une solution satisfaisante *de jure* au problème de Gaza, le ministre des Affaires étrangères et M. Dulles ont entrepris de rechercher une solution *de facto.* M. Pineau suggère la formule suivante à laquelle, après discussion, son interlocuteur a donné son accord :

1° Israël annoncerait sa décision de procéder à une évacuation complète conformément aux résolutions des Nations Unies;

(1) Ce télégramme, communiqué à New York et à Ottawa, villes où se trouvait tour à tour le Ministre, était d'abord adressé directement de Washington à l'ambassade de France en Israël. Il porte dans la série du Chiffre (arrivée à Paris) les n°s 1830 à 1838.

(2) Heure d'arrivée à Paris.

(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 201.

(4) Lire 26 février. Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 181.

(5) Sur ces suggestions, voir ci-dessus le n° 175.

2° Israël annoncerait, en outre, qu'il a pris cette décision parce qu'il comprenait que les forces et une administration des Nations Unies s'établiraient à Gaza jusqu'à un règlement pacifique.

3° Le gouvernement de Tel Aviv réserverait ses droits pour le cas où un terme serait mis à ce régime, préalablement au règlement de paix.

4° Les gouvernements tiers qui le désireraient prendraient acte des déclarations israéliennes en expriment l'espoir que l'administration et les forces des Nations Unies seraient maintenues à Gaza jusqu'à ce qu'intervienne un règlement pacifique de l'affaire palestinienne.

La France et les États-Unis, pour leur part, se consulteraient au cas où l'arrangement intervenu serait mis en péril avant la conclusion du traité de paix.

Dans l'après-midi du 26 février, et conformément à ce qui avait été entendu avec le secrétaire d'État, le président Pineau a fait part à l'ambassadeur d'Israël de ces suggestions. M. Eban a indiqué qu'elles lui paraissaient offrir de sérieuses assurances et il a exprimé ses remerciements au gouvernement français sur la base d'un projet de texte de déclaration israélienne qui avait été rapidement élaboré. L'ambassadeur d'Israël a proposé quelques modifications destinées, d'une part à préciser que l'administration des Nations Unies serait *exclusivement* responsable sur la bande de Gaza, et d'autre part, à expliciter les fonctions qu'exercerait l'administration des Nations Unies.

Au cours d'un nouvel entretien dans la soirée du 26 février avec M. Dulles, le président Pineau a présenté au secrétaire d'État ces suggestions israéliennes qui ont été approuvées. C'est sur cette base que M. Eban a demandé des instructions à son gouvernement.

Les entretiens se sont poursuivis au cours de la journée du 27 février. Mme Meir est venue de New York à Washington. Elle avait reçu des instructions de M. Ben Gourion qui lui permettaient de poursuivre la discussion sur la base du texte agréé, en demandant de nouveau certaines modifications. Ces changements de textes ont été discutés et mis au point par le ministre des Affaires étrangères d'Israël et le président Pineau qui en a fait part au secrétaire d'État. M. Dulles leur a donné son agrément. Il a ensuite reçu Mme Meir, accompagnée de M. Eban. Ces derniers ont été en mesure, vers 22 heures (heure locale), le 27 février, de faire connaître au ministre des Affaires étrangères français et au secrétaire d'État l'accord du cabinet israélien qui venait de terminer une réunion consacrée à cette affaire.

C'est dans ces conditions que, le 28 février dans l'après-midi, le délégué suppléant d'Israël aux Nations Unies a annoncé pour le lendemain une déclaration de Mme Meir portant sur le retrait des troupes. La journée du 28 février a, d'autre part, été employée à la mise au point des textes des déclarations israélienne, française et américaine, ainsi qu'à l'information d'un certain nombre d'autres pays.

Le débat a repris aux Nations Unies le 1er mars et dans l'après-midi de ce jour, Mme Meir a prononcé à l'Assemblée générale le discours

convenu. M. Cabot Lodge et M. Georges-Picot, ainsi que d'autres délégués, ont exposé les positions de leurs gouvernements respectifs. Les déclarations du représentant permanent des États-Unis ont provoqué chez Mme Meir une vive déception dont elle a fait part aussitôt à M. Pineau. M. Lodge, au lieu d'indiquer que le gouvernement des États-Unis jugeait « raisonnables » les espoirs exprimés par Israël sur le régime qui s'instaurerait après le retrait des troupes, s'était borné à dire « qu'ils n'étaient pas déraisonnables ». La référence à l'action qu'entreprendraient les États-Unis si la situation se détériorait de nouveau à Gaza était de caractère vague, etc. D'une manière générale, le texte et le ton étaient moins nets que l'on n'avait pu l'escompter. Au contraire, le contenu et la forme de la déclaration française donnaient entière satisfaction à Mme Golda Meir. Dans l'après-midi du 2 mars, M. Eban, rentré à Washington, a eu un long entretien avec M. Dulles et a fait part à celui-ci des appréhensions que Mme Meir avait communiquées à M. Pineau la veille au soir. Sur instructions du ministre des Affaires étrangères, j'ai, de mon côté, exposé à un collaborateur immédiat du secrétaire d'État la nécessité de donner au gouvernement israélien les apaisements indispensables sous forme d'une déclaration publique.

M. Eban ayant présenté une demande identique, le secrétaire d'État a mis au point avec l'ambassadeur d'Israël le texte du message que le président Eisenhower a adressé à M. Ben Gourion [1].

J'ai repris contact avec M. Eban, dans la soirée du 2 mars. Celui-ci pensait que les assurances qu'il venait de recevoir de M. Dulles et la publication du message de M. Eisenhower permettraient au Premier ministre israélien de surmonter la crise intérieure à laquelle il doit faire face.

[1] Sur ce message, voir ci-dessus le n° 199 (note).

205

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 341 à 343. *Budapest, 4 mars 1957, 15 h. 13, 15 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 15, 20 h. 15.)

Il semble qu'ayant aidé Mgr Mindszenty à remporter la victoire relatée sous le n° 317 [(1)], le Vatican n'entend pas laisser le Cardinal-Primat animer la résistance de son clergé au régime, depuis la légation des États-Unis où il est réfugié.

À son retour de Rome, mon collègue italien a transmis verbalement au Cardinal une communication émanant du Pape aux termes de laquelle celui-ci pense beaucoup à lui, ne cesse de prier pour lui, et l'invite à consacrer à la prière l'essentiel de son activité. Le fait que Mgr Grosz est devenu légat pontifical me paraît signifier qu'à l'inverse de mes collègues américains, le Saint-Siège n'a pas suspecté la politique de souplesse qui fut celle de l'évêque de Kalocsa depuis sa sortie de prison. La rumeur dont je ne suis pas en mesure de vérifier le fondement se répand ici, selon laquelle le nonce apostolique à Vienne aurait été abordé en vue de tractations tendant à un *modus vivendi* entre le clergé catholique et l'autorité russo-hongroise; à cet effet, le « gouvernement » de Kadar serait disposé à aller encore plus loin que le régime de Gomulka dans la voie de la restitution d'établissements d'enseignement à l'Église catholique.

Si le Département veut bien se référer à mon rapport n° 902/EU du 8 septembre dernier [(2)], il verra qu'un ballon d'essai du même ordre avait été lancé peu avant la révolution dans l'organe du « Mouvement des prêtres partisans de la paix » présentement en déroute.

(1) Le télégramme de Budapest n°s 317-318 du 28 février, non reproduit, faisait état d'une bulle pontificale, qui constituait une victoire pour le cardinal Mindszenty. Condamnés à n'exercer à l'avenir leur ministère que comme vicaires ou curés de campagne, les « prêtres partisans de la paix » avaient fait savoir qu'ils se soumettraient.

(2) Non reproduit, ce rapport était consacré à la crise de conscience du catholicisme hongrois, et notamment à un article paru dans l'organe des « prêtres partisans de la paix », en contradiction avec une lettre adressée par Pie XII aux évêques, prêtres et fidèles des pays du bloc soviétique le 29 juin précédent.

206

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1656 à 1658. *Rabat, 5 mars 1957, 15 h 15.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1376 [1].

Tous les renseignements recueillis confirment la tenue à Casablanca d'une conférence qui a réuni un certain nombre de responsables du F.L.N. et parmi ceux-ci, M. Hassar Abdel Kader. Quant à M. Farès, bien qu'il ait fait publier dans la presse un démenti, il y a lieu de penser, sur la foi d'informations précises, qu'il a bien séjourné au Maroc.

La Conférence aurait examiné l'attitude à prendre à l'égard des propositions françaises. Deux tendances se seraient dégagées. L'une, intransigeante, serait hostile à tout arrêt de la lutte armée avant la reconnaissance préalable par la France de la vocation algérienne à l'indépendance. L'autre, plus modérée et plus souple, envisagerait la possibilité d'une trêve qui préluderait à des élections libres.

Les délégués algériens auraient tous exprimé des craintes très vives en face de la position de plus en plus forte qui serait celle des communistes au sein de la rébellion.

Les délégués se seraient finalement mis d'accord pour solliciter l'avis du Sultan et lui demander de s'entremettre le moment venu auprès du gouvernement français après s'être consulté avec M. Bourguiba. Le Palais serait, pour sa part, catégoriquement opposé à toute prise de contact avec Tunis au sujet de cette entremise éventuelle.

[1] Le télégramme n°s 1376-1378 du 23 février, non reproduit, annonçait la présence à Rabat de M. Farès, ancien président de l'Assemblée nationale algérienne, ainsi que de M. Hassar Abdel Kader, avocat à Tlemcen, membre influent de l'U.D.M.A., et la prochaine arrivée au Maroc de plusieurs leaders du F.L.N.

207

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat, au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1662 à 1674. Priorité absolue. *Rabat, 5 mars 1957, 23 h. 15.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Pour M. Maurice Faure.

À la demande du prince Moulay Hassan, j'ai eu hier, à la clinique Dubois-Roquebert où le Sultan est soigné, une entrevue qui a duré plus de deux heures avec le Prince et le président Bekkaï. D'accord avec mes interlocuteurs, j'ai amené avec moi le colonel Touya qui a été reçu en fin d'après-midi par le Souverain à cette même clinique.

Initialement, dans l'esprit du Prince et du président Bekkaï, l'entretien avait pour objet d'examiner certains incidents intéressant l'armée française, dont les difficultés opposées à Casablanca au débarquement de 250 permissionnaires arrivés à bord du *Koutoubia* (mon télégramme n° 1651)[1]. En fait, il a permis une revue générale de l'évolution des rapports franco-marocains au cours des trois dernières semaines. Nous avons saisi l'occasion, le colonel Touya et moi, pour appeler très sérieusement l'attention des dirigeants marocains sur l'altération de ces rapports et préciser nettement les responsabilités du gouvernement chérifien. L'entretien a été coupé par une longue consultation que le Prince héritier a eue avec le Souverain.

Le Prince et le président Bekkaï ont exposé les « griefs » que croit avoir Rabat à notre égard : activités trop spectaculaires de l'armée française, mouvements trop importants et trop fréquents d'hommes et de matériels dans les ports du Maroc, qui éveillent l'impression d'un renforcement des effectifs et des moyens, délais apportés par le gouvernement français à répondre aux démarches marocaines demandant l'ouverture de conversations sur l'armée française et sur la délimitation des frontières.

Ils ont été surpris et déconcertés de nous entendre déclarer que la situation était peut-être plus dégradée qu'ils ne le soupçonnaient et que

[1] Par télégramme n°s 1651-1654 du 4 mars, non retenu, le chargé d'affaires faisait état de la campagne de la presse marocaine contre le débarquement des personnels en transit et des matériels de maintenance de l'armée française, et de l'obstruction des dockers marocains. Dans le cas du *Koutoubia,* M. Lalouette avait saisi de l'affaire le Prince héritier et le président du Conseil. L'un et l'autre avaient affirmé qu'en raison de l'état d'esprit de la population, le ministère de l'Intérieur ne pouvait prendre la responsabilité d'opposer les forces de l'ordre aux manifestants.

la France était en droit de s'interroger sur la politique qu'entendait désormais suivre le Maroc à son égard. J'ai rappelé les manifestations marocaines plus ou moins récentes qui autorisaient le gouvernement français à se poser une telle question :

— La campagne violente et agressive menée par le leader d'un parti gouvernemental en faveur des revendications abusives concernant la Mauritanie et le Sahara. Sur le plan concret, cette campagne s'était traduite par le grossissement des bandes armées du Sud et des engagements sanglants à Atar et Fort-Trinquet [1].

— L'accord diplomatique hispano-marocain [2] qui viole, en ce qui regarde la représentation des intérêts chérifiens en Amérique du sud, les assurances verbales données par M. Balafrej à M. Savary lors de la conclusion de l'accord diplomatique franco-marocain.

— Les communiqués insolites du 23 février [3] qui ont inquiété et irrité les esprits au Maroc et en France, et alerté l'opinion internationale.

— Le verdict inconcevable qui a été prononcé par le tribunal militaire de Meknès dans la tragique affaire du poste de police de Dar Baroud [4].

— L'omission du nom de la France dans l'allocution prononcée par le Souverain le 2 mars, jour anniversaire de la déclaration commune franco-marocaine qui avait consacré l'indépendance du pays, alors que j'avais personnellement souligné auprès du président Bekkaï et de M. Balafrej l'obligation morale qui s'attachait pour le gouvernement marocain a rendre un juste hommage au geste accompli alors par la France.

Ces manifestations, qui contredisaient la ligne de conduite que Rabat prétendait officiellement être la sienne, éveillaient en France l'impression que, comme je l'avais déclaré le 23 février au président Bekkaï, à M. Balafrej et à M. M'Hammedi, le Maroc menait simultanément vis-à-vis de nous une politique et son contraire [5]. Nous en étions arrivés à une heure cruciale de la coopération franco-marocaine : ou cette coopération s'affirmerait solidement, ou elle ne pourrait que s'affaiblir et se désagréger.

En fin de journée, le colonel Touya a repris les mêmes thèmes au chevet du Sultan, en la seule présence du prince Moulay Hassan.

La situation ainsi définie, nos interlocuteurs, visiblement frappés, ont, après que le Prince eût consulté le Sultan, fait *d'eux-mêmes des propositions,* dont je résume l'essentiel.

[1] Sur ces engagements et leurs conséquences sur les rapports franco-marocains, voir ci-dessus les n°s 152, 164, 173, 177.

[2] Du 11 février. Sur cet accord et la polémique franco-marocaine qui s'ensuivit, voir ci-dessus les n°s 154 (note), 170 (note), 171 (et note).

[3] Sur ces communiqués, voir ci-dessus le n° 170 (note).

[4] Voir ci-dessus le n° 157 (note).

[5] Sur l'entretien en question du 23 février, voir ci-dessus le n° 170.

— Le Prince a confirmé la ferme volonté du Souverain et de son gouvernement de poursuivre leur action dans la voie d'une amitié et d'une coopération étroite avec la France.

— Une démonstration spectaculaire, destinée selon l'expression de nos deux interlocuteurs, à produire un « choc psychologique » sur les opinions des deux pays leur apparaît nécessaire.

L'alternative qu'ils proposent serait la suivante :

— soit, un voyage officiel à Paris du président Bekkaï, accompagné de plusieurs ministres marocains, au cours duquel seraient examinés les questions en suspens et les moyens d'y apporter des solutions;

— soit un voyage officiel de M. Maurice Faure à Rabat, le Maroc désignant à l'issue de ce voyage une personnalité (vraisemblablement M. Zeghari) pour occuper le poste de chargé d'affaires et devenir très rapidement ambassadeur, ce qui, avec notre accord, marquerait la reprise des relations diplomatiques normales.

(Le Sultan, qui a gardé un très bon souvenir de l'entrevue de Cannes [1], semble préférer cette seconde solution qui lui permettrait d'avoir un contact direct et personnel avec M. Maurice Faure.)

Les questions en suspens sont :

— L'arrestation des cinq leaders algériens. Le Prince estime que la constitution de la Commission d'enquête et de conciliation permettra d'ouvrir « à loisir » le dialogue sur cette affaire;

— La définition du statut de l'armée française au Maroc (sans que cette définition soit liée au préalable de la défense commune dont les principes seraient malaisés à établir tant que le problème algérien ne sera pas réglé);

— L'ouverture des conversations sur la délimitation des frontières (nos interlocuteurs nous ont répété que l'important pour le gouvernement marocain était de pouvoir annoncer la prochaine réunion d'une commission franco-marocaine *ad hoc*).

Nous avons dit au Prince héritier et au président du Conseil que le colonel Touya rapporterait ces propositions à Paris et qu'il appartenait au gouvernement français d'examiner, compte tenu de l'état de l'opinion en France, les possibilités actuelles d'y donner suite.

Le colonel Touya a repris l'avion au début de cet après-midi pour Paris. Il vous fera rapport dès son arrivée.

[1] Du 20 janvier : voir ci-dessus le n° 73 (note).

208

M. de la Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 275 à 279 [1]. *Madrid, 5 mars 1957, 20 h.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu :* le 6, 0 h. 6.)

Je me réfère à mon télégramme n° 263 [2].

Parmi les informations que le commandant Dupond a reçues, ce matin, de l'E.M.F.A., figure la mention d'un accord conclu le 25 février à Port-Étienne, en vertu duquel les forces terrestres et aériennes pourront, en cas de nouvel incident dans la zone frontière, exercer le droit de pénétration sur une profondeur de 30 kilomètres en territoire espagnol.

Cet accord suffit sans doute à expliquer les déclarations optimistes de notre haut-commissaire à Dakar. Il démontre, d'autre part, les heureuses dispositions actuelles des autorités locales espagnoles, qui n'ont pu agir que dans le sens des instructions reçues de Madrid, conformément aux assurances que m'a données M. Carrero Blanco.

Aussi devons-nous, à mon avis, écarter l'hypothèse de tractations hispano-marocaines, qui auraient déjà abouti à la signature de la convention diplomatique, en échange de facilités accordées au Maroc pour son action en Mauritanie.

Il semble, d'ailleurs, que la signature de cette convention diplomatique ne constitue pas pour l'Espagne un avantage justifiant à lui seul un tel marchandage. Des affaires beaucoup plus importantes et délicates restent encore à régler entre Madrid et Rabat : outre le régime monétaire de la zone Nord, le statut des forces armées espagnoles dans la même zone est certainement de nature à causer de légitimes soucis au gouvernement du général Franco; c'est plutôt la recherche de solutions favorables sur ce dernier point qui pourrait nous laisser redouter un arrangement au détriment de nos intérêts sahariens.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1209-1213).

(2) Par télégramme n°s 263-265 du 2 mars, non publié, l'ambassadeur rapportait avoir remis le jour même à M. Carrero Blanco un aide-mémoire relatif à l'assistance donnée par les autorités locales à l'Armée de libération dans le Sahara espagnol et aux informations inexactes communiquées par le commandement espagnol. Le sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil avait déclaré « erronées » toutes ces allégations et assuré son interlocuteur, « de la façon la plus formelle », que le gouverneur général de l'A.O.E. avait reçu l'ordre d'arrêter, désarmer et interner les rebelles. Tous les efforts étaient déployés pour rechercher le sous-oficier français récemment capturé. M. de la Tournelle avait souligné que les autorités espagnoles avaient paru ignorer l'existence de la bande responsable de l'incident du 14 février (sur cet incident, voir ci-dessus le n° 164) et M. Carrero Blanco avait promis d'étudier la plainte française. « Nous avons donc, concernant les autorités espagnoles, un engagement émanant de la personnalité qui, après le Caudillo, est sans doute la plus forte du régime. »

En effet, le retrait des contingents espagnols dans les « places de souveraineté » créerait à lui seul, en Espagne, une énorme émotion, et leur rapatriement, s'il était imposé par le Maroc, serait susceptible de provoquer une crise du régime.

Je ne doute pas que le Caudillo envisage les mesures les plus graves pour écarter cette éventualité.

Quelles sont les précautions que nous pouvons nous-mêmes imaginer pour la prévenir ?

Le maintien au Maroc de la présence de l'armée espagnole est vraisemblablement subordonné au nôtre. Le gouvernement croit-il possible de donner des garanties à l'Espagne sur ce sujet ou de lui communiquer nos intentions ? Nous devrions, en outre, prévoir, comme je l'ai déjà indiqué au Département, l'exploitation commune de certains territoires du Sud, afin d'inciter les Espagnols à y demeurer. Nous accroîtrions certes, ainsi, la valeur du gage que les Espagnols pourraient négocier, mais nous les inciterions en même temps à le retenir.

Le tour qu'ont pris les négociations hispano-marocaines nous conseille la plus grande vigilance et nous impose une action rapide [1].

209

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 479-480. *Varsovie, 5 mars 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 6, 0 h. 7.)

Le voyage à Moscou du ministre des Affaires étrangères polonais, M. Rapacki, semble bien avoir pour objet la fixation définitive du tracé de la frontière polono-soviétique [2] sur le territoire de l'ancienne Prusse orientale [3].

[1] Par télégramme n°s 296-299 du 8 mars, non reproduit, l'ambassadeur, qui faisait état des ménagements de la propagande des partis nationalistes marocains à l'égard du problème de l'armée espagnole, estimait que la diplomatie du Sultan, jouant des oppositions d'intérêts entre Paris et Madrid, avait peut-être laissé entendre à cette dernière capitale que des facilités pourraient être consenties en faveur de l'armée espagnole, moyennant quelques arrangements dans d'autres domaines. M. de La Tournelle conseillait d'associer l'Espagne à l'organisation défensive régionale qui devait être mise sur pied, pour éviter que le gouvernement de Madrid ne négociât seul et à notre détriment.

[2] La raison officielle de cette visite, annoncée le 1er mars 1957 par le télégramme de Moscou n° 874, non reproduit, était de rendre la visite effectuée au mois de décembre 1956 par M. Chepilov, accompagné du maréchal Joukov.

[3] Le traité de délimitation des frontières soviéto-polonaises avait été négocié à Moscou dans le courant du mois de février. Signé le 5 mars 1957, il fut publié dans la presse le 6. Une des clauses prévoyait que « la frontière entre l'U.R.S.S. et la Pologne établie à la conférence de Berlin de 1945 et existant actuellement dans le secteur contigu à la Baltique » serait démarquée sur place au cours de l'année 1957 : voir ci-après le n° 211.

La délimitation actuelle n'avait, en effet, été ratifiée par aucun accord. Elle constituait, d'ailleurs, une ligne théorique qui ne tenait pas compte des incidences géographiques. On ne pense pas ici que le nouveau tracé entraîne d'autres transferts territoriaux que ceux imposés par les conditions du terrain.

L'intérêt de ce voyage dépasse cependant le simple règlement frontalier qui en est la justification officielle. Le déplacement du ministre des Affaires étrangères, le moment choisi, les propos tenus par M. Rapacki, notamment ses allusions à l'internationalisme prolétarien, inclinent à penser que les Polonais et les Soviétiques ont saisi le prétexte d'un acte diplomatique, d'une portée somme toute limitée, pour manifester leur solidarité.

210

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES,

À M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT.

T. n° 1133. *Paris, 6 mars 1957, 0 h. 40*[1].

Le secrétaire d'État a convoqué le chargé d'affaires du Maroc et lui a exprimé l'émotion ressentie en France et dans les milieux français du Maroc par le récent verdict rendu du tribunal militaire de Meknès [2].

M. Maurice Faure a insisté sur le fait que dans l'état présent des relations entre la France et le Maroc, l'indulgence dont avaient fait preuve les magistrats chérifiens risquait de provoquer un nouvel exode de nos compatriotes.

(1) Le document porte comme date de rédaction le 5 mars.

(2) Sur ce verdict, voir ci-dessus le n° 157 (note). Le consul général de France à Meknès s'était rendu auprès du gouverneur de la province pour rapporter « les sentiments de (ses) compatriotes ». Il lui avait été répondu par le gouverneur et le président du tribunal militaire qu'en l'absence de preuves, les véritables coupables n'avaient pas été retrouvés (télégramme de Rabat n°s 1604-1608 du 3 mars, non reproduit).

211

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 920 à 925. *Moscou, 6 mars 1957, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 17 h.)

Arrivé à Moscou le 4 mars [1], le ministre des Affaires étrangères de Pologne repartira pour Varsovie cet après-midi 6 mars après avoir, dans la journée d'hier, signé un « traité sur la délimitation de la frontière polono-soviétique dans le secteur attenant à la mer Baltique ».

D'allure dégagée, nullement servile, aussi aimable avec les diplomates occidentaux qu'avec les représentants des pays satellites, M. Rapacki, dans la courte allocution prononcée à son arrivée, avait fait une brève référence à l'internationalisme prolétarien et avait présenté la déclaration soviéto-polonaise d'octobre dernier [2] comme la base des rapports fraternels entre la Pologne et l'Union soviétique.

À la réception donnée hier en son honneur par M. Gromyko, il a rappelé que l'U.R.S.S. garantissait les frontières occidentales de la Pologne, tandis que l'Allemagne fédérale adoptait une attitude différente. Il y a, a-t-il dit, en Allemagne occidentale des milieux qui se rendent compte de la nécessité de reconnaître les frontières germano-polonaises. Mais telle n'est pas la position officielle. Il est impossible de ne pas établir un lien entre la non-reconnaissance des frontières occidentales de la Pologne et la remilitarisation de l'Allemagne fédérale.

Pour le reste, le ministre s'est borné à affirmer la volonté de la Pologne de resserrer ses liens avec les pays qu'unit la tâche commune de construire le socialisme ainsi que de développer ses rapports — et plus particulièrement ses relations économiques et culturelles — avec tous les pays et de rechercher dans la mise en œuvre de la politique de coexistence pacifique ce qui peut unir les peuples de préférence à ce qui les divise.

M. Gromyko avait, de son côté, exprimé le désir que l'accord qui venait d'être signé renforçât les liens d'amitié entre l'U.R.S.S. et la Pologne et contribuât également au développement de bons rapports entre les peuples.

[1] Voir ci-dessus le n° 209.

[2] Lire vraisemblablement : de novembre dernier. Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, III, n° 200.

Le traité en question, dont le texte est publié par la presse de ce matin et qui est le résultat de pourparlers menés à Moscou en février et au début de mars, prévoit que la « frontière entre l'U.R.S.S. et la Pologne, établie par la conférence de Berlin en 1945 et existant actuellement dans le secteur contigu à la mer Baltique, sera démarquée sur place en 1957 ».

Le traité devra être ratifié et entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification.

Personnellement, le ministre m'a dit que la démarcation décidée ne soulevait que des questions d'importance secondaire.

212

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 641 à 650. Réservé. *Bonn, 6 mars 1957, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 560 [1].

Depuis l'accord du 20 février entre chefs de gouvernements [2], la discussion sur le Marché commun, jusqu'alors plus ou moins restreinte à un cercle d'initiés, devient plus ample et plus vive dans l'opinion publique allemande. L'ardeur des partisans du projet a diminué, les attaques des adversaires ont tendance à se faire plus vigoureuses. C'est que les réserves et les objections se précisent du fait que la substance des traités devient mieux connue, et aussi dans la mesure où l'on considère que la France a remporté à Paris un succès marqué. Nombreux sont ceux qui se disent impressionnés ou indignés, selon les cas, par les « sacrifices » qu'une Allemagne trop généreuse vient de consentir à un partenaire trop exigeant.

Les critiques ne sont pas nouvelles. Elles s'inspirent, d'une part, d'une idéologie libérale que paraît contredire tout un ensemble de concessions faites à la France. D'autre part, la création d'un fonds commun pour les pays d'outre-mer déplaît. On y voit, à la fois, une lourde dépense pour des investissements de rendement incertain dans des régions troublées, et une décision tendant à associer l'Allemagne à une cause compromettante et d'ailleurs perdue, celle du colonialisme. En outre, ceux qui conçoivent le problème allemand à une échelle essentiellement nationale voient souvent dans le Marché commun un obstacle supplémentaire sur la voie de la réunification : tout ce qui renforce l'association de l'Alle-

[1] Du 23 février, non reproduit. Il précisait les réactions de l'opinion allemande à l'égard des projets concernant le Marché commun et l'Euratom.

[2] Intervenu à l'issue de la conférence de Paris des 19-20 février : voir ci-dessus le n° 183 (note).

magne avec ses voisins d'Europe occidentale aggrave sa division. C'est ce sentiment que s'efforçait d'exploiter M. Rau, ministre des Affaires économiques de la D.D.R., en déclarant que le Marché commun ne pourrait que rendre plus difficiles les relations entre les deux Allemagnes (3 mars). Enfin, divers intérêts se croient menacés. C'est le cas, par exemple, de l'agriculture et de certains commerçants de Hambourg.

Il est significatif de constater qu'objections et inquiétudes n'émanent pas seulement de l'opposition, mais souvent aussi de journaux et de personnalités de tendance gouvernementale.

Elles existent au sein même du gouvernement et de l'administration. Les sentiments de M. Erhard, ministre de l'Économie, ne font pas de doute à cet égard. Aussi a-t-il tendance à reporter ses espoirs sur le projet de zone de libre échange. Mais il s'incline devant la volonté du gouvernement et plus précisément du Chancelier. En l'occurrence, aurait-il déclaré ces jours-ci, la politique doit avoir le pas sur l'économique.

Au Bundestag, la partie est engagée. Un sous-comité (mon télégramme n° 508)[1] a été constitué pour étudier les traités d'Euratom et de Marché commun. Les représentants du gouvernement y expliquent et y défendent ces projets. L'un d'eux, par exemple, s'est efforcé de faire comprendre à ses auditeurs que, même compte tenu de la création du fonds commun pour les territoires d'outre-mer, la France conservait en ce domaine des charges beaucoup plus lourdes que ses partenaires.

Quoique les partis n'aient pas encore officiellement pris position, la question qui se pose est, non pas tant de savoir si le futur traité de Marché commun sera approuvé par le Bundestag — actuellement, cela ne paraît guère faire de doute —, mais plutôt quelle sera l'ampleur de la majorité.

a. On concevrait difficilement que la C.D.U. qui, à elle seule, peut entraîner la décision puisqu'elle possède la majorité absolue, ne suive pas le gouvernement. L'enthousiasme y est relatif, car nombreux sont ceux qui partagent le sentiment de M. Erhard. Mais, bon gré mal gré, on s'efforce, en se renseignant, de trouver pour soi-même et à l'intention de ses adversaires, des arguments permettant de calmer les appréhensions et de répondre aux critiques. Les autres groupes de la majorité n'ont pas encore exprimé clairement leur attitude.

b. L'opposition socialiste accuse le gouvernement de ne pas avoir suffisamment informé le Parlement. Elle est sensible à diverses objections, notamment à propos de la réunification, du commerce entre les deux Allemagnes et des territoires d'outre-mer. Sur ce dernier point, elle s'oppose à tout ce qui pourrait permettre d'accuser l'Allemagne fédérale d'aider un colonialisme décadent. C'est d'ailleurs plutôt sur la forme de

[1] Du 21 février, non reproduit. Il annonçait la création de ce sous-comité, décidée par la commission des Affaires étrangères du Bundestag. Le sous-comité devait entrer en fonction les jours suivants. On en attendait l'accélération des travaux relatifs à la ratification; celle-ci, espéraient à la fois le ministre des Affaires étrangères et le président du Bundestag, devait intervenir à la fin de mai.

l'aide aux pays d'Afrique que sur son principe même qu'elle tient à se prononcer en connaissance de cause. Il faut noter enfin qu'en province et à la base, les critiques contre le projet de traité paraissent nettement plus vives qu'au sommet du parti. Au total cependant, la S.P.D., s'oriente vers une approbation qui correspond à son attitude antérieure et que font prévoir les déclarations que vient de faire M. Ollenhauer aux États-Unis.

c. Le parti libéral ne prendra officiellement position que le 20 mars. Mais il paraît de plus en plus hostile (ma dépêche n° 314 du 21 février 1957, page 13)[1].

d. En ce qui concerne le calendrier parlementaire, la situation ne s'est guère modifiée depuis le télégramme n° 99[2]. Le gouvernement a la volonté d'aller de l'avant et de faire voter les traités avant que le Bundestag ne parte en vacances, c'est-à-dire probablement à la fin de mai. En cas de besoin, cependant, il pourrait se réunir spécialement dans le courant de juin. Toutefois, et en dépit de certaines déclarations, ses travaux seront sans doute influencés par l'orientation et le rythme de ceux de l'Assemblée nationale française.

213

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1935 à 1938[3]. *Washington, 6 mars 1957, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 7, 4 h. 40.)

J'ai fait interroger le département d'État sur le sens qu'il venait de donner aux déclarations faites par le vice-président Nixon au cours de la conférence de presse qu'il a tenue à Rabat et selon lesquelles le Maroc et la Tunisie, bien que n'étant pas inclus dans le programme actuel d'application de la doctrine Eisenhower, pourraient quand même ne pas rester toujours en dehors de celui-ci, puisque la doctrine ne se limiterait pas forcément aux pays qui font traditionnellement partie du Moyen-Orient[4].

(1) Non reproduite, cette dépêche dressait un tableau de la situation du parti libéral, et faisait état notamment de son hostilité au projet de Marché commun.

(2) Du 15 janvier, non reproduit. Il indiquait le calendrier parlementaire prévu en ce qui concernait le Marché commun et l'Euratom. Le Bundestag espérait, semble-t-il, que l'Assemblée nationale française se prononcerait sur les traités avant qu'il ne les examinât lui-même en deuxième et troisième lectures.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1322-1325) et à Tunis (n°s 1112-1115).

(4) Voir ci-dessus le n° 197.

Le directeur d'Afrique septentrionale a d'abord écarté formellement l'idée que le Maroc et la Tunisie pourraient entrer dans le champ d'application militaire de la doctrine Eisenhower. Il a été moins net en ce qui concerne son champ d'application économique. Les limites de la zone envisagée dans le plan Eisenhower ne peuvent être définies de façon absolument nette en raison d'une part du caractère universel de la menace à laquelle il s'agit de faire face, d'autre part du fait que beaucoup de pays en marge du Moyen-Orient proprement dit bénéficient déjà d'une aide économique américaine. En ce qui concerne le Maroc et la Tunisie, une décision formelle sera peut-être prise un jour. Ce moment n'est pas encore arrivé. Quelle qu'elle soit d'ailleurs, M. Cyr a confirmé à mon collaborateur que cette décision ne serait pas appelée à modifier le caractère *complémentaire* que l'aide américaine à nos anciens protectorats doit conserver par rapport à celle que nous leur apporterons nous-mêmes.

Il n'en reste pas moins que M. Richards, qui a été chargé par le président Eisenhower d'aller expliquer sa doctrine aux pays du Moyen-Orient, a mis la Tunisie et le Maroc au nombre des états qu'il doit visiter. M. Cyr a souligné que cette mission avait pour but d'exposer la doctrine et non de provoquer ou de recevoir les demandes d'aide. Mais le fait que les escales de Rabat et de Tunis aient été décidées à la suite de conversations ouvertes ici sur l'initiative de l'ambassadeur de Tunisie laisse prévoir que de telles demandes ne manqueront pas d'être formulées à Tunis et sans doute à Rabat.

C'est à la fin de son périple méditerranéen que M. Richards fera escale à Tunis, puis à Rabat, où son séjour se situera donc vers le début du mois d'avril.

La seule autre capitale où il envisage de se rendre en dehors de la zone traditionnelle du Proche-Orient est Kaboul. Il avait été également question d'Athènes, mais ce dernier projet semble avoir été abandonné.

214

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 171. *Varsovie, 6 mars 1957.*

Au moment où s'ouvre la session d'une Diète [1] dans laquelle le parti ouvrier polonais ne compte que 51 % de députés, et alors que les élus des autres groupes paraissent décidés à prendre une part active, sinon

[1] La séance inaugurale du nouveau Parlement polonais s'était déroulée le 20 février (télégramme de Varsovie n°s 367-370 du 27 février, non reproduit).

aux débats, du moins aux travaux de l'Assemblée, le problème de la position du P.Z.P.R. au sein de la vie polonaise, déjà posé par le processus de démocratisation, prend une acuité nouvelle.

Les critiques adressées au régime ancien portaient en grande partie sur les excès bureaucratiques du parti. Pour y répondre, les dirigeants annoncent que, dorénavant, le P.Z.P.R. renoncera à ses interventions directes, tout en conservant le rôle de guide de la nation. C'est là une position qu'il est difficile de définir avec précision. Dans la pratique, l'équilibre des rapports qu'elle suppose n'a pas encore été trouvé.

Plusieurs publicistes polonais ont abordé très récemment ce problème qui a été traité fort en détail par M. Stanislaw Brodzki dans *Trybuna Ludu*. Rappelant que le parti est, à la fois pour des raisons de classe et pour des raisons idéologiques, le seul capable de guider la nation, l'auteur reconnaît aussitôt que la classe et l'idéologie que représente le parti ne forment en Pologne qu'une très faible minorité. Il faut donc concilier la nécessité de construire le socialisme dans l'intérêt de tous par l'action d'une minorité avec la liberté nouvelle que l'on souhaite voir régner en Pologne.

Ceci impose au P.Z.P.R. un effort de renouvellement. Il devra notamment apporter plus de zèle à la recherche idéologique. Ce « syndicat d'exécutants des directives suprêmes » ne doit pas se transformer en cercle d'étude, mais il lui faut trouver un programme qui puisse faire la conquête de masses qui, si elles ont apporté leur adhésion au Front d'unité nationale, ont « évidemment voté plus pour la souveraineté que pour le socialisme ».

C'est de cette conception que doivent s'inspirer les relations du P.Z.P.R. avec les autres partis. Il peut paraître paradoxal, reconnaît l'auteur, que l'on prétende maintenir la dictature du prolétariat dans un régime où existent plusieurs partis auxquels on reconnaît l'indépendance, mais, dit-il, le problème n'est pas différent dans les pays capitalistes. L'indépendance des groupements politiques dans les parlements occidentaux n'empêche pas que ces pays vivent sous la dictature de la bourgeoisie.

Il est clair, dit M. Brodzki, que, dans les circonstances actuelles, les rapports avec les autres partis alliés doivent s'inspirer d'un compromis suivant lequel, si le P.Z.P.R. leur laisse pour le moment une certaine liberté, les autres partis doivent reconnaître que le but lointain reste l'établissement du socialisme [1].

[1] À propos de ces discussions doctrinales, le télégramme n°s 342-348 du 16 février, non reproduit, rappelait la position récente prise par l'écrivain Georges Putrament dans un article du *Przeglad Kulturalny* (7 février), où s'exprimait le malaise idéologique créé par les derniers événements. Jugeant négatif le bilan de la période postérieure à la révolution d'octobre, il préconisait une voie intermédiaire entre l'ancien modèle de socialisme stalinien et un autre d'inspiration libérale, mais où l'on ne perdrait pas de vue l'essentiel du débat : la lutte contre le capitalisme.

Cette nouvelle attitude de Putrament qui, après avoir été « une sorte de dictateur de la culture » au temps du stalinisme, avait pourtant pris parti pour Gomulka, avait provoqué de nombreuses réactions et suscité l'inquiétude des communistes libéraux.

Cette modification du rôle du parti se retrouve dans ses rapports avec les autorités de l'État. « Si un système de séparation des pouvoirs à la Montesquieu est incompatible avec la dictature du prolétariat, un mélange constant de compétences entre parti et l'État ne peut mener à rien de bon ». Il faut donc, là aussi, renoncer aux errements passés et trouver un nouvel équilibre. Le parti, déclare l'auteur, s'en est parfaitement rendu compte et il a renoncé à cet interventionnisme; mais il n'a pas encore réussi à définir son rôle. Il ne pourra le faire qu'empiriquement en profitant de ses expériences quotidiennes.

C'est également à l'empirisme que l'on fait appel lorsque l'on cherche à définir quel rôle doit jouer l'élu du parti au sein du Parlement. Les journaux polonais rappelaient récemment une résolution du parti ouvrier de février 1921 qui disait : « Le parlementarisme ne peut être considéré comme une forme de l'autorité prolétarienne, ni même comme un organe politique normal dans une communauté communiste. C'est une forme d'autorité politique de la classe bourgeoise, il doit donc être détruit. »

Aussi n'est-il pas très aisé aux doctrinaires du parti de formuler actuellement leur doctrine parlementaire. Où est actuellement — se demandait M. Rawicz, dans *Trybuna Ludu* du 20 février — le centre de la direction de l'État ? Est-il dans l'immeuble de la Jerusalemski, siège du Comité central, ou dans le palais de la rue Wiejska, siège du Parlement ? Les journalistes polonais reconnaissent que, si théoriquement la réponse est simple : les lois votées par le Parlement s'appliquent à tous les citoyens; les décisions du parti ne liant que ses membres, ils voient bien que dans la pratique, la chose est plus complexe. À quelle autorité le député membre du parti doit-il se subordonner ? Est-il soumis à toutes les instances du parti dont il dépend personnellement ? On admet généralement qu'étant donné la place qu'occupe le Sejm, il peut négliger les décisions d'organes subalternes et ne se conformer qu'aux décisions du Comité central et du Politburo. Il pourrait exprimer son opinion au sein de son groupe, mais non en séance plénière. Certains soutiennent cependant que la discipline de vote n'exclut pas une certaine liberté d'expression publique, d'autres le contestent, faisant remarquer qu'il pourrait y avoir contradiction entre l'opinion d'un député et son vote.

Au travers des thèses qui sont actuellement soutenues, on perçoit l'embarras dans lequel se trouvent les dirigeants du parti. Certaines de leurs difficultés sont exposées avec franchise par le publiciste Roman Jurys dans le dernier numéro de *Nowe Drogi,* la revue mensuelle du Comité central. L'auteur y expose comment la conception et la pratique d'un parti à méthodes autoritaires et coupé en fait des masses ont montré leur faillite lors des événements de Poznan, et comment, d'autre part, une réforme générale dans un esprit de démocratisation exige beaucoup de lenteur et de prudence. On voit aisément l'incidence de ces modifications du rôle du P.Z.P.R. sur toute la vie politique polonaise.

Les dirigeants, en effet, souhaitent à la fois que le parti reste dans la vie de la nation l'élément moteur, mais qu'il n'use plus de contrainte et

s'abstienne d'intervenir trop directement dans l'administration. Ils reconnaissent dans le même temps qu'il ne représente les voix que d'une très faible minorité. Cependant, l'habitude d'un gouvernement du parti est suffisamment ancrée en Pologne pour qu'il soit relativement facile de suivre les errements anciens, la liquidation d'une certaine bureaucratie rendant la chose encore plus acceptable.

Mais le problème devient plus difficile lorsqu'on veut, aux côtés des organes du parti et du gouvernement qui en dépend, disposer d'un parlement qui acquiert une vie propre. Il faudra beaucoup de subtilité aux dirigeants pour que ce parlement puisse jouer dans la vie du pays un rôle important, tout en étant maintenu dans des limites raisonnables sans qu'il soit fait appel à une contrainte autre que celle qui résulte de la situation géographique et du caractère économique de la Pologne.

215

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n°s 276, 277 [1]. Réservé. *Paris, 7 mars 1957, 1 h. 15* [2].

Je me réfère à votre télégramme n° 139 [3].

Comme vous l'avez indiqué, et contrairement à ce que pouvaient faire penser certains commentaires de la presse espagnole, les propos échangés entre les dirigeants espagnols et le sultan du Maroc sur un éventuel pacte méditerranéen ne paraissent pas avoir dépassé le stade des généralités. Leurs auteurs mêmes doivent mesurer combien sa réalisation est invraisemblable dans les conditions actuelles. J'ai cependant relevé dans votre télégramme n°s 230 à 237 [4] l'attention que porte le colonel Maldonado aux résultats des entretiens tenus au Caire en présence du roi Ibn Séoud.

En vue de mettre en garde le nouveau ministre des Affaires extérieures contre toute initiative espagnole qui risquerait d'avoir un effet très fâcheux sur nos rapports, je crois opportun qu'à l'occasion d'un prochain contact avec M. Castiella, vous lui fassiez part, sous la forme qui vous paraîtra la plus opportune, de nos réserves en ce domaine.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 127-128).

[2] Ce document porte le 2 mars comme date de rédaction.

[3] Le télégramme de Madrid n°s 139-141, du 11 février, a été analysé ci-dessus sous le n° 123 (note).

[4] Ce télégramme, du 26 février, n'a pas été retenu. Il ne faisait d'ailleurs qu'une très brève allusion à l'intérêt du colonel espagnol pour les entretiens du Caire, où se tenait du 24 au 27 février une réunion des chefs d'État arabes.

216

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
à M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 1680 à 1685. *Rabat, 7 mars 1957, 1 h. 30*

(*Reçu :* 1 h. 50.)

À communiquer au ministère des Affaires économiques et financières.

Je me réfère à mon télégramme n° 1622 [1].

J'ai fait interroger aujourd'hui l'ambassade des États-Unis à Rabat sur les impressions qu'elle avait retirées de la visite de M. Nixon au Maroc, au sujet de laquelle elle avait éprouvé certaines craintes (mon télégramme n° 1436) [2].

Le conseiller de l'ambassade des États-Unis a répondu que le vice-Président, à qui la plus grande réserve avait été conseillée avant son départ de Washington, avait observé dans ses déclarations, en réponse aux questions des Marocains, une prudence dont l'ambassade avait lieu de se féliciter. Il s'était livré à des manifestations démocratiques qui avaient paru surprendre les Marocains. Ainsi, à plusieurs reprises, il avait fait arrêter le cortège à la tête duquel se trouvait sa voiture pour descendre et serrer les mains des spectateurs qui s'étaient massés sur son passage. Le Prince héritier assis à ses côtés en avait éprouvé une visible surprise. À Casablanca, il était monté place de France sur le capot de la voiture officielle pour haranguer la foule, mais dans l'ensemble M. Porter pensait que le peuple marocain avait été favorablement impressionné par ces gestes qui sont la routine de la propagande électorale américaine.

En ce qui concerne les résultats du voyage, l'ambassade des États-Unis m'a confirmé qu'il n'y avait eu aucun changement au programme d'aide prévu ni aucune promesse faite. Mais M. Nixon aurait emporté de son passage au Maroc de vives impressions notamment sur les points suivants :

1. *La personnalité du Sultan.*

Le vice-Président, qui a rencontré à peu près tous les souverains de l'Orient et de l'Asie, a jugé que Mohammed V était celui qui lui paraissait avoir le plus de sens politique, de modération et de jugement. Il a

(1) Du 2 mars, ci-dessus publié sous le n° 197.
(2) Du 25 février, analysé ci-dessus sur le n° 193 (note).

fait avec le roi Ibn Séoud, qu'il venait de voir à Washington, une comparaison tout à l'avantage du Sultan. Ce dernier lui a particulièrement plu en se déclarant sans réserve en faveur du plan Eisenhower pour le Moyen Orient. M. Nixon a été frappé par les développements du Souverain sur l'aspect économique et financier de la lutte contre le communisme. Le Sultan lui a fait remarquer à ce sujet que le Maroc était menacé de graves difficultés dans ce domaine, et qu'il y aurait un danger de famine cette année en raison de la sécheresse.

2. *L'ampleur de l'œuvre française au Maroc.*

M. Porter a entendu M. Nixon s'en entretenir avec M. Bolton, membre de la commission des Affaires étrangères du Congrès, qui l'accompagnait. La conclusion de cette conversation a été que c'était bien à la France que revenait la première place au Maroc et que l'intérêt des États-Unis était qu'elle s'y maintînt.

3. *La chaleur de l'accueil du peuple marocain.*

On a été frappé par la foule qui s'est pressée sur son passage, et par les marques d'amitié que lui ont prodiguées le Sultan et les membres du gouvernement. Toutefois, parmi les personnes qui l'accompagnaient, on se répétait ce mot d'un chauffeur marocain à qui l'une d'elles avait fait remarquer combien la population semblait aimer les Américains : « Bien sûr que nous aimons les Américains, mais nous aimons surtout leur argent ».

217

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n°s 281 à 284 [1]. *Paris, 7 mars 1957, 19 h. 20* [2].
Priorité absolue. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 266-267 [3].

Il est exact qu'un certain nombre de renseignements ont été fournis par les autorités espagnoles aux autorités françaises de l'A.O.F. sur les mouvements de bandes rebelles en territoire espagnol. Ces informations n'étaient toutefois ni suffisamment complètes ni suffisamment précises

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1191-1192).

(2) Le document porte comme date de rédaction : 5 mars.

(3) Du 4 mars, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur indiquait qu'il comptait aborder le problème des agissements de l'Armée de libération au Sahara espagnol avec le ministre des Affaires extérieures. Certains journaux espagnols ayant révélé une déclaration de M. Cusin, haut-commissaire de France en A.O.F., faite à l'A.F.P., le 27 février, et relative au comportement satisfaisant des autorités espagnoles, M. de La Tournelle voulait toutes précisions à ce sujet.

pour permettre à nos forces une action efficace ainsi que le prouvent les incidents d'Atar et de Fort-Trinquet [1]. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que, sur le plan local, M. Cusin ait souhaité encourager un début de coopération qu'il craignait de voir compromise par les nouvelles parues dans la presse française.

D'autre part, je relève qu'au cours d'une conversation qui a eu lieu le 23 février à Port-Étienne entre le général Bourgund et un représentant qualifié du gouverneur de l'Afrique occidentale espagnole, celui-ci a accepté que les actions terrestres et aériennes françaises à la suite d'un engagement pourraient être poursuivies jusqu'à une trentaire de kilomètres en territoire espagnol. Vos interlocuteurs paraissent ignorer cet accord [2].

En outre, au cours de la même rencontre, le général Pardo a promis de mettre tout en œuvre pour retrouver le sous-officier fait prisonnier; ces efforts sont toutefois, jusqu'à présent, demeurés vains.

Ces divers éléments, tout en constituant des signes favorables, ne sont pas incompatibles avec l'existence d'un double jeu espagnol. En exposant nos griefs au gouvernement de Madrid, nous devons tendre, tout en encourageant la collaboration des deux pays, à mettre un terme à l'aide plus ou moins directe que les rebelles trouvent en territoire espagnol. Il conviendrait à cet effet qu'il soit donné suite aux assurances reçues que les rebelles seront recherchés, arrêtés, désarmés et internés autant que possible avant qu'ils ne passent à l'action.

218

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 1737 à 1740 [3]. Urgent. Secret. Réservé. *Rabat, 8 mars 1957, 10 h. 50.*

(*Reçu :* 11 h.)

Comme j'évoquais au cours de notre entrevue (mon télégramme n° 1662) [4] les raisons qu'avait la France de protester contre certaines dispositions de l'accord diplomatique hispano-marocain, le prince Moulay Hassan m'a répondu que ce n'était pas le Maroc qui avait porté le premier coup et que l'accord de Madrid n'était, dans la pensée des dirigeants marocains, qu'une riposte à des ouvertures qu'auraient faites la

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus le n° 164.
(2) Sur l'accord en question, voir ci-dessus le n° 208.
(3) Ce télégramme a été communiqué à Madrid (n°s 198-201).
(4) Du 5 mars, ci-dessus reproduit sur le n° 207.

France à l'Espagne dans un sens défavorable au Maroc. Il s'était référé à l'entretien de Paris entre Votre Excellence et M. Artajo (25 août 1956) [1] dont, a-t-il dit, « les minutes auraient été communiquées au gouvernement marocain ».

Sans doute, comme l'indique notre ambassadeur à Madrid, devons-nous penser que Rabat a intérêt à semer la méfiance entre interlocuteurs français et espagnols. Mais il est non moins vrai que l'Espagne ne peut voir que des avantages à troubler de son côté les rapports franco-marocains. Son attitude est commandée en partie par le dépit et la jalousie. Le prince Moulay Hassan m'a également confié qu'à l'occasion des récentes conversations de Madrid, les négociateurs espagnols avaient tenté de remettre en cause la préséance décannale reconnue à l'ambassadeur de France au Maroc par l'accord diplomatique du 28 mai 1956, en prétendant que l'ambassadeur du Maroc en France ne bénéficiait pas d'un privilège équivalent.

Il est permis d'autre part de se demander si, dans l'action qu'il s'efforce d'exercer à Rabat, le gouvernement espagnol ne s'appuie pas sur l'influence des anciens chefs de l'Armée de libération du Nord, des membres du comité de Nador auxquels il apparaît aujourd'hui qu'en dépit des assurances données le 10 janvier au Palafito par le général Valiño [2], les autorités espagnoles ont accordé une réelle complicité.

Madrid peut être tenté de renouveler cette tactique dans le Sud.

Il est à noter que jusqu'à présent, les leaders de l'Istiqlal n'ont guère accentué leurs revendications sur l'enclave d'Ifni ni sur le Rio de Oro et qu'ils omettent de parler des présides [3].

(1) Sur cet entretien, voir *D.D.F.*, 1956-II, vol, n° 293 (note).

(2) Sur la rencontre Valiño-Dubois du 10 janvier 1956, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 14

(3) Le 22 mars à l'Assemblée nationale, M. Maurice Faure indiquait que le gouvernement français avait prescrit à ses ambassadeurs dans les capitales sud-américaines de continuer comme par le passé à assurer la protection des intérêts marocains, ce qui amenait M. Balafrej à « faire toutes réserves » sur la position prise par Paris, qui semblait ignorer l'accord diplomatique hispano-marocain. M. Lalouette réitérait les arguments déjà plus d'une fois présentés et suggérait la désignation prochaine par le Maroc d'un ambassadeur à Buenos Aires également accrédité dans les autres pays de langue espagnole d'Amérique du sud (télégramme de Rabat n° 2210-2213 du 25 mars, non retenu). M. Alcover avait protesté à Rabat et menacé le gouvernement chérifien d'une suspension des négociations sur l'unification économique du Maroc; M. Balafrej souhaitait arrêter, avec l'accord des Français, la liste des pays où Paris aurait formellement la représentation des intérêts marocains (télégramme n°s 2348-2353 du 28 mars, non reproduit). Ce ne fut que le 14 mai que le Département réagit, en transmettant un projet de lettre qui distinguait un certain nombre de pays, nommément désignés, pour ce qui concernait la représentation de l'Empire chérifien « conformément aux directives du gouvernement marocain », en attendant que le Maroc y disposât de missions diplomatiques propres, et « les autres », où Rabat n'avait pas pour le moment une mission diplomatique permanente, et où les agents français agiraient, « selon une procédure identique, pour toutes les affaires présentant un intérêt commun à la France et au Maroc, notamment pour tout ce qui touche les relations économiques, financières et commerciales de ces pays avec le Maroc » (télégramme pour Rabat n°s 2433-2436, non publié).

219

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1967 [1]. Réservé. *Washington, 8 mars 1957, 10 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

À titre privé, j'ai attiré l'attention du département d'État sur les inconvénients que présentaient à nos yeux les déclarations faites à Rabat par le vice-président des États-Unis, reconnaissant qu'il avait abordé le problème algérien dans ses conversations avec le Sultan [2].

J'ai fait valoir que nous nous élevions moins contre les termes mêmes employés par M. Nixon que contre le principe et l'opportunité d'une déclaration de ce genre en un tel lieu. Ne venions-nous pas de reconnaître, il y a quelques jours encore, et d'un commun accord, que le problème algérien était un problème intérieur français ?

J'ai demandé que des conseils fussent au moins adressés au vice-Président pour qu'il s'abstienne, à son retour par Tunis, de faire état de conversations de ce genre et même d'aborder ce sujet.

220

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 963 à 975 [3]. *Moscou, 8 mars 1957, 20 h. 45.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 45.)

L'ambassadeur d'Allemagne, qui a remis personnellement le 27 février au maréchal Boulganine la réponse — en date du 22 — du chancelier Adenauer à la lettre du 5 février [4], m'a fait hier un récit détaillé de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n° 1085) et Rabat (n° 1261).

[2] Le compte rendu des déclarations du vice-président des États-Unis est ci-dessus reproduit sous le n° 197.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 1 à 12) et Washington (n°s 5 à 17).

[4] Sur la lettre du maréchal Boulganine, voir ci-dessus le n° 130 (note). Plus tard (télégramme n°s 1752-1754 du 27 avril non reproduit), une note remise par Gromyko au chargé d'affaires de la République fédérale mettra en garde le gouvernement de Bonn contre les risques de détention et de stockage d'armes atomiques sur le sol allemand.

l'entretien qu'il avait eu à cette occasion avec le chef du gouvernement soviétique et m'a lu le compte rendu qu'il avait adressé à Bonn.

1. Commentant la lettre d'Adenauer, l'ambassadeur a souligné le désir du Chancelier d'améliorer les rapports avec l'U.R.S.S. Le chef du gouvernement de l'Allemagne fédérale en donnait la preuve en se déclarant prêt à entamer, sur le plan gouvernemental, des négociations pour l'accroissement des rapports commerciaux et en adoptant une attitude positive au sujet de la coopération technique et scientifique ainsi que dans la question d'une convention consulaire. Il pensait contribuer ainsi à une amélioration de l'atmosphère et faciliter la solution du problème capital pour l'avenir des relations entre les deux pays, à savoir la réunification de l'Allemagne. De son côté, il attendait que le gouvernement soviétique répondît à sa bonne volonté en exécutant une promesse qu'il avait faite lors des pourparlers de septembre 1955 [1] et à laquelle l'opinion allemande attachait le plus d'importance, à savoir le retour des ressortissants allemands encore retenus en U.R.S.S. et désireux de rentrer en Allemagne occidentale. Les engagements pris avaient été tenus en ce qui concerne les prisonniers de guerre, mais ils étaient restés lettre morte pour les civils. Un récent décret du gouvernement soviétique avait même spécifié que les techniciens allemands de la région de Souchoumi, dont les contrats étaient venus à expiration, ne pourraient rentrer en Allemagne fédérale avant la fin de 1958.

L'ambassadeur avait été autorisé à laisser entendre qu'il y aurait un lien entre le rapatriement des civils allemands et le développement des rapports commerciaux entre les deux pays.

2. Après quelques paroles aimables à l'égard du Chancelier, le maréchal Boulganine a affirmé avec force la volonté du gouvernement soviétique, non seulement de normaliser les rapports entre les deux pays, mais de réaliser dans ce domaine un *tournant décisif*. L'U.R.S.S. voulait *liquider* complètement le passé et voir s'ouvrir une ère nouvelle.

Au sujet de la réunification de l'Allemagne dont il réalisait toute l'importance pour le peuple allemand, le Maréchal tenait à dissiper toute équivoque. Il existait actuellement deux Allemagnes, deux états allemands. C'était un fait. Le nier était manquer de sens des réalités. La réunification n'était possible que par un rapprochement entre ces deux états. Sur ce point, la position du gouvernement soviétique était immuable.

Le maréchal Boulganine a scandé ces dernières paroles en élevant fortement la voix et en frappant à plusieurs reprises de la main sur la table.

Au sujet du retour des civils allemands, le Maréchal n'a pas nié que des engagements avaient été pris par le gouvernement soviétique en septembre 1955. Mais à ce moment, a-t-il dit, nous pensions que les

[1] Les promesses faites au gouvernement allemand à cette date seront rappelées par télégramme de Moscou n° 2444 du 8 juin (non reproduit). Le télégramme n° 2566 du 16 juin (non reproduit) indique l'intention du chancelier Adenauer de confier la direction de la délégation allemande à M. Lahr pour faire ressortir le caractère technique de la négociation.

relations entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne fédérale allaient se développer amicalement. Or, c'est le contraire qui s'est produit. L'Allemagne fédérale s'est associée à une politique agressive à l'égard de l'Union soviétique. L'accomplissement de la promesse faite en automne 1955 est conditionnée par une évolution radicale dans ce domaine. L'ambassadeur devait comprendre que dans les conditions actuelles, il était absolument inconcevable que l'U.R.S.S. laissât rentrer en Allemagne le groupe de techniciens vivant actuellement dans la région de Souchoumi (Il s'agit de spécialistes des engins téléguidés).

3. L'ambassadeur a répliqué que jamais l'Allemagne fédérale ne pourrait se rallier à la conception soviétique de la réunification. Il n'y avait pas deux états allemands. Il y avait une Allemagne divisée contre la volonté du peuple allemand. Tout en maintenant inébranlablement cette position, le Chancelier souhaitait que les gouvernements de Bonn et de Moscou fissent leur possible pour entretenir de bons rapports. C'est dans cet esprit qu'il attachait une grande importance à l'élargissement des rapports économiques avec l'U.R.S.S. comme au rapatriement des ressortissants allemands, auquel le gouvernement soviétique s'était engagé sans aucune condition.

4. Le président Boulganine est encore revenu sur le désir soviétique d'un « grand tournant » (*Wende*) dans les rapports germano-soviétiques [1], l'amitié entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. étant indispensable à chacun des deux peuples. Il a exprimé la conviction qu'il ne fallait pas se laisser rebuter par les obstacles et que le développement des échanges ne pouvait avoir que d'heureux effets.

5. Le Dr Haas a retiré de l'entretien une double impression : la première, qu'il était impossible de se fier aux promesses, même les plus formelles, du gouvernement soviétique; la seconde, que pour plusieurs décades, Moscou était fermement résolu à ne pas permettre la réunification de l'Allemagne [2].

[1] Une note du 23 mai adressée par le Minindiel à l'ambassade d'Allemagne souhaitera un développement des échanges commerciaux, scientifiques, techniques et culturels ainsi que la conclusion d'une convention consulaire (télégramme n°s 2245 à 2247 du 25 mai, non reproduit).

[2] Le correspondant de la *Pravda* à Bonn M. Naoumov, dans une dépêche du 16 juin sur une note du gouvernement fédéral du 8 juin, appellera l'attention sur les conditions posées par Bonn à Moscou, comme si le gouvernement allemand n'avait pas hâte d'entamer les négociations. Le 27 juin, une note soviétique remise par Gromyko au D[e] Haas retarde encore par son ton agressif le début des négociations (télégramme de Moscou, n° 2718, non reproduit).

221

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 327 à 330. Réservé. *Vienne, 8 mars 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

M. Figl, qui était assisté de M. Kreisky, du Secrétaire général et du Directeur politique, nous a reçus aujourd'hui, mes collègues américain, britannique et moi, pour nous entretenir de l'attitude de l'Autriche vis-à-vis de la commission d'enquête de l'O.N.U. sur la Hongrie.

Il tenait à nous donner les raisons pour lesquelles le gouvernement de Vienne, tout en restant fidèle à sa position de principe, se voyait obligé de veiller à ce que la venue de la Commission ne provoquât pas d'incidents susceptibles de détériorer encore les relations entre l'Autriche et les états de l'Est. Il a précisé à cet égard que son pays était le seul à l'Occident dont les rapports avec Moscou se fussent sérieusement modifiés à la suite de la crise hongroise. L'Autriche ne devait pas oublier sa situation politique et moins encore sa proximité du rideau de fer. C'est pourquoi le Ballhausplatz ne pouvait souhaiter que la Commission d'enquête se transformât, ici, en un tribunal mondial à grand spectacle devant lequel viendraient déposer des milliers de réfugiés.

Comme le laissait prévoir notre entretien d'hier (mon télégramme n°s 322 à 325) [1], M. Thompson a réagi assez vivement en indiquant que toute restriction imposée à l'activité de la Commission serait interprétée par l'U.R.S.S. comme un signe de faiblesse.

Nous avons admis, sir Geoffrey et moi, que les préoccupations du gouvernement viennois pouvaient jusqu'à un certain point s'expliquer, mais qu'elle ne devaient pas être de nature à paralyser la Commission sur le territoire autrichien.

Le directeur politique, M. Haymerle, qui rentre de New York, part demain pour Genève, où il s'efforcera d'arrêter, avec la Commission, les conditions de son fonctionnement.

[1] Du 7 mars, non reproduit, qui énumérait les motifs du mécontentement de l'ambassadeur des États-Unis à Vienne pour ce qui concernait l'attitude récemment adoptée par l'Autriche face à l'U.R.S.S. Il y était notamment question d'une déclaration de Vienne faite au sujet de l'activité éventuelle en Autriche de la Commission d'enquête pour la Hongrie, et qui marquait un recul par rapport à la position antérieure du gouvernement autrichien.

222

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 300 à 308 [1]. *Madrid, 8 mars 1957, 20 h.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 25.)

Prière de communiquer d'urgence à Défense nationale (E.M.F.A.).

Le commandant Dupond a rencontré ce matin le colonel Gonzalo Gregori dans le bureau du colonel Maldonado. Le colonel Gregori a passé plus de vingt ans au Maroc où il a été *interventor* dans la zone espagnole et administrateur adjoint à Tanger et il a quitté définitivement le Maroc en 1943 et a passé cinq ans à la direction Maroc-Colonies. Il est actuellement professeur d'arabe à l'école d'État-major; il succède à la tête du « bureau des Affaires marocaines » au colonel Maldonado qui, à la suite du départ de l'ex-ministre de l'Armée, le général Munoz Grandes [2], se trouve contraint de « rentrer dans le rang » et de prendre le commandement effectif de son régiment d'artillerie de Valladolid.

Après avoir été présenté au colonel Gregori, le commandant Dupond s'est entretenu, d'abord en présence de son nouvel interlocuteur, puis seul, avec le colonel Maldonado. Ayant fait allusion à l'entrevue du 25 février à Port-Etienne du général Bourgund et d'un représentant du général Pardo [3], il a pu constater que ni le colonel Gregori, ni le colonel Maldonado n'en avaient connaissance. Le colonel Maldonado ayant sur-le-champ demandé par téléphone des précisions à la direction des Places et provinces africaines, il lui a été répondu qu'on y était informé de cette entrevue, mais qu'on ne savait pas exactement ce qui s'y était dit.

Le commandant Dupond s'est ensuite rendu dans le bureau du colonel Martos qui commande actuellement par intérim la deuxième section de l'État-major; interrogé sur le résultat de l'entrevue de Port-Etienne, le colonel Martos a lui aussi avoué son ignorance.

Il a présenté un compte-rendu adressé par le général Pardo à l'État-major, compte rendu dans le quel le gouverneur de l'A.O.E. se borne à signaler la rencontre, préparée, écrit-il, « à la demande du général Bourgund », favorisée d'une « ambiance particulièrement affectueuse » et

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 1252-1260).
(2) Sur le récent remaniement du Cabinet espagnol, voir ci-dessus le n° 194 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 208.

marquée seulement par l'échange de considérations sur les torts que portent aux relations franco-espagnoles « les informations déformées ».

Prenant apparemment acte de cette ignorance, le commandant a alors suggéré que les forces françaises de Mauritanie devraient pouvoir, dans le cas d'agression de bandes armées dans la région frontalière, poursuivre immédiatement les agresseurs au-delà de la frontière; il a fait état de ce que nos forces, lors du combat du 14 février [1], s'étaient interdit, malgré les lourdes pertes subies, de pénétrer en territoire espagnol où elles auraient cependant pu en quelques heures, donc sans aller très loin, rattraper et peut-être anéantir la bande rebelle.

Le colonel Martos s'est montré très sensible à cette argumentation et a promis d'en saisir le général Alcubilla.

Peu après son retour à l'ambassade, le commandant Dupond recevait un appel téléphonique du colonel Martos : le général Alcubilla, disait-il, était tout à fait d'accord; l'armée ne voyait pour sa part aucun inconvénient à ce que les troupes françaises poursuivissent les bandes en territoire espagnol, « à la condition de ne pas dépasser une trentaine de kilomètres et d'éviter des rencontres avec des troupes espagnoles ».

Quant à l'éventuelle protestation diplomatique, « protestation inévitable, ne serait-ce que pour nous couvrir du côté marocain », il fallait « n'en tenir aucun compte ». « Vous me comprenez, ajoutait le colonel Martos : officiellement nous n'avons rien dit; mais dites-le bien à Paris... ».

Le commandant Dupond avait auparavant, avant de quitter le bureau du colonel, évoqué l'évolution de la situation au Sahara et rappelé l'attitude équivoque des autorités espagnoles locales au cours des trois derniers mois de 1956.

Le colonel Martos avait alors plaidé la cause de l'armée : « Ici, avait-il dit, nous n'avons rien su jusqu'à la fin du mois de décembre, date à laquelle le général Alcubilla a envoyé le colonel Messeguer en mission en A.O.E.; et je crois que la présidence du Conseil elle-même n'est pas toujours complètement informée ».

Le colonel Martos avait ensuite insisté sur les difficultés qu'éprouvait l'Espagne à contrôler les territoires du Sud : difficultés dues non seulement à l'insuffisance des moyens militaires, mais aussi, de l'aveu même du colonel et de son adjoint, le commandant Castro, au « pourrissement du pays » et à l'impossibilité, particulièrement dans la partie nord, de recueillir désormais des renseignements sur les mouvements de bandes.

[1] Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 164.

223

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES [1]

Abornement jusqu'au Drâa du Sahara espagnol

Paris, 8 mars 1957.

Un « accord de délimitation et d'abornement de la frontière du Sahara espagnol et des territoires français situés à l'est » a été signé à Madrid le 19 décembre dernier [2]. En dépit de son titre, le texte de cet accord ne vise expressément que la frontière du Rio de Oro.

Or, le gouvernement espagnol nous propose de poursuivre l'abornement jusqu'au Drâa, c'est-à-dire de délimiter par la même occasion la fontière entre les territoires sahariens français et les autres territoires espagnols situés au nord du Rio de Oro.

Pour apprécier la portée de cette proposition, il convient d'examiner le statut juridique des territoires espagnols en cause.

Sans doute les territoires sahariens espagnols sont-ils groupés depuis 1947 dans un ensemble administratif appelé « Afrique occidentale espagnole » (A.O.E), mais ils se composent, du Sud au Nord, de trois parties nettement distinctes :

1° *Le Rio de Oro* est incontestablement une colonie espagnole. Nous avons reconnu les droits de souveraineté de l'Espagne par la convention du 27 juin 1900 [3].

2° *Le Sahara espagnol, alias Seguiet el Hamra,* peut être également tenu pour un territoire de souveraineté espagnole. En tout cas, les textes précisent bien que ce territoire n'est pas considéré comme marocain [art. 6 de la convention franco-espagnole du 3 octobre 1904 [4], confirmé par l'article 2 de la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912) [5].

[1] Rédigée par M. Jean-Marie de Latour pour le secrétaire d'État.

[2] Voir, au tome précédent, le n° 314 (note).

[3] Sur cette convention, voir ci-dessus le n° 41 (note). Le texte en est reproduit dans le *J.O.* du 2 avril 1901, p. 2190.

[4] Ainsi formulé : « ... Le gouvernement de la République française reconnaît dès maintenant au gouvernement espagnol pleine liberté d'action sur la région comprise entre les degrés 26° et 27° 40′ Nord et le méridien 11° Ouest de Paris qui sont en dehors du territoire marocain » (Note sur les limites de la possession espagnole du Rio de Oro rédigée par la Section géographique du ministère des Affaires étrangères avant 1938).

[5] « Au sud du Maroc, la frontière des zones (d'influence) française et espagnole sera définie par le thalweg de l'oued Drâa, qu'elle remontera depuis la mer jusqu' sa rencontre avec le méridien 11° Ouest de Paris; elle suivra ce méridien vers le Sud jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 27° 40′ de latitude Nord. Au Sud de ce parallèle, les articles 5 et 6 de la convention du 3 octobre 1904 resteront applicables. Les régions marocaines situées au nord et à l'est de la délimitation visée dans le présent paragraphe appartiendront à la zone française » (note précitée de la Section géographique).

3° *Le Maroc méridional.* C'est le territoire compris entre le parallèle 27° 40′ de latitude nord, le méridien 11° ouest de Paris et l'oued Drâa. Or, les articles précités des conventions du 3 octobre 1904 et du 27 novembre 1912 reconnaissent, *a contrario*, le caractère marocain de ces territoires et les désignent comme la partie méridionale de la zone d'influence espagnole au Maroc. Les Espagnols eux-mêmes ont toujours maintenu la fiction de l'appartenance marocaine de cette région (le gouverneur de l'A.O.E y agissait en qualité de délégué du haut-commissaire d'Espagne à Tétouan, les fonctionnaires espagnols y portaient le nom d'*interventor* comme dans le Rif, et non pas celui d'*administrateur*, réservé à leurs collègues du Seguiet el Hamra et du Rio de Oro).

C'est l'abornement éventuel de la frontière du Maroc méridional qui a suscité certaines réserves. Celles-ci peuvent être groupées sous trois rubriques; aucune ne paraît réellement déterminante :

a. On a soutenu que la pose d'une borne sur le Drâa ne nous donnerait aucun titre juridique nouveau. Ceci est exact, les traités franco-espagnols de 1904 ne sont évidemment pas opposables aux Marocains. En revanche, si nos titres ne seraient pas accrus, notre position de négociation, vis-à-vis des Marocains comme vis-à-vis des Espagnols, serait renforcée par la pose de la borne;

b. On a dit que l'abornement amènerait les Marocains à invoquer les accords de 1912 qui leurs sont favorables. Mais il est bien clair qu'en tout état de cause, les Marocains ne manqueront pas de se prévaloir, en temps utile, de toutes les clauses qui peuvent servir leurs thèses;

c. On a enfin fait valoir que l'abornement susciterait de graves difficultés avec le gouvernement de Rabat, qui soutiendrait que nous cherchons à préjuger les résultats de la négociation sur la frontière qu'il nous demande d'entamer. Cette objection est plus sérieuse, elle n'est pas dirimante.

En effet, nous pourrons toujours répondre aux Marocains que l'abornement n'a pas pour effet de déterminer la nationalité des territoires en cause, mais qu'il était nécessaire de préciser le partage des responsabilités en matière d'ordre public; nous avons procédé à cet abornement avec les autorités légales qui assurent effectivement les responsabilités de la sécurité publique dans cette région. Nous pourrions faire valoir qu'il s'agit d'un balisage de caractère technique sans implication politique et qui ne fait, après tout, que consacrer une situation de fait. Certaines précautions devraient cependant être prises (pas de publicité, abornement dans les moindres délais et, si possible, avant qu'ait commencé la négociation sur la frontière).

D'un autre côté, il est clair qu'un rejet de la proposition espagnole serait interprété à Madrid comme une manifestation de mauvaise humeur et jugé comme équivoque à la veille de l'ouverture de la négociation sur la frontière. Une telle attitude laisserait planer des doutes sur notre volonté de nous maintenir au nord du parallèle 27° 40′, et les Espagnols pourraient en tirer des conclusions de nature à affaiblir singulièrement notre position lors de la négociation de la frontière, surtout si des indiscrétions venaient à se produire.

En revanche, l'acceptation de la proposition espagnole pourrait être valorisée au maximum. Elle montrerait que nous n'entendons pas entrer dans le jeu des Marocains consistant à opposer la France à l'Espagne. Outre ce bénéfice politique, nous pourrions d'ailleurs représenter aux Espagnols que la pose de cette borne n'aurait de sens que si elle était assortie d'un effort de leur part en vue de s'opposer aux infiltrations des rebelles dans les territoires du Sud.

Si le secrétaire d'État était d'accord avec cette position, il conviendrait que les modifications nécessaires fussent apportées aux instructions actuelles de M. de La Tournelle qui lui prescrivent de ne pas donner de réponse affirmative à la proposition du gouvernement espagnol.

224

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. n°s 1125 à 1229. Réservé. *Paris, 9 mars 1957, 20 h.* (1)

Le Conseil des ministres du 6 mars, après avoir entendu mon exposé sur la situation au Maroc, a approuvé mes propositions tendant à la poursuite des négociations en cours (convention d'établissement, convention consulaire), à la reprise des conversations sur la convention culturelle et la convention judiciaire et à la réunion de deux commissions destinées à étudier l'une les questions militaires et de défense, l'autre la délimitation de la frontière et la coopération entre les régions limitrophes (2).

Vous voudrez bien exprimer au gouvernement marocain le souhait du gouvernement français de voir la négociation sur la convention d'établissement et de la convention consulaire menée aussi rapidement que possible à son terme, et lui faire savoir que dans un délai très rapproché, nous lui soumettrons des projets de convention culturelle et de convention judiciaire dont la discussion pourrait commencer immédiatement.

En ce qui concerne le problème de la frontière et de la coopération dans les régions limitrophes, vous donnerez au gouvernement marocain l'accord du gouvernement français à la constitution d'une Commission, dont le double objet — délimitation et organisation de la coopération — devrait être (3) en évidence.

(1) Le document porte comme date de rédaction le 7 mars.

(2) Jusqu'ici n'avait été paraphée (le 17 janvier) et signée (le 7 février) que la convention franco-marocaine de coopération administrative et technique.

(3) Passage effacé.

Quant au problème militaire et de défense, il est nécessaire de définir clairement au départ l'objet de la mission qui sera confiée à la future Commission. Le gouvernement marocain n'entend discuter que du statut provisoire de l'armée française en ayant en vue la limitation de son implantation et de sa liberté opérationnelle. Le gouvernement français estime de son côté que l'objet des négociations doit être de définir les modalités de l'interdépendance franco-marocaine dans le domaine de la Défense et d'organiser la défense commune. Pour concilier ces deux points de vue, il convient de donner à la Commission des directives qui englobent les préoccupations des deux parties et qui seraient exactement définies par les termes « questions militaires et de défense ». Vous marquerez au gouvernement marocain que la modification du *statu quo* — qu'il souhaite — ne peut se concevoir sans que l'objectif vers lequel nous tendons, l'organisation de la défense commune, soit défini. Vous ajouterez que la Commission aurait en outre la possibilité de proposer aux deux gouvernements des mesures d'application immédiate et qu'elle disposerait ainsi d'une grande souplesse, qui permettrait partant de la situation actuelle d'évoluer progressivement vers le régime définitif [1].

225

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 310 à 316 [2]. Très urgent. *Madrid, 9 mars 1957, 20 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Prière communiquer à Défense nationale (E.M.F.A.).

Je me réfère à mes télégrammes n°s 300 à 308 [3] et 275 à 279 [4].

Je n'avais pas éprouvé d'étonnement à constater que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères ignorait, le 6 mars, l'accord franco-espagnol intervenu à Port-Étienne le 25 février au sujet du droit de suite. Il est moins facile d'admettre que les interlocuteurs du commandant Dupond n'en soient pas encore informés. S'agit-il d'un manque de coor-

[1] Le 11 mars, le chargé d'affaires de France effectuait auprès de M. Balafrej la démarche prescrite, que ce dernier accueillait « avec la plus grande satisfaction ». Le ministre marocain avait notamment souhaité que Paris et Rabat se missent d'accord sans tarder sur la constitution de la Commission d'enquête et de conciliation. M. Balafrej avait formulé l'espoir de voir se rétablir très rapidement, dans leur plénitude, l'amitié et la coopération franco-marocaines, et indiqué qu'il envisagerait de se rendre prochainement à Paris pour prendre personnellement contact avec son homologue français et M. Maurice Faure (télégramme de Rabat, n°s 1841-1846 du 12 mars, non reproduit).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1346-1352).

[3] Du 8 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 222.

[4] Du 5 mars, ci-dessus publié sous le n° 308.

dination au sein des services espagnols intéressés, qui sont la présidence du Conseil, la direction des Places et provinces, le gouvernement de l'A.O.E., les Affaires extérieures, le ministère de l'Armée, ou bien d'une attitude calculée ? L'insuffisance des liaisons entre les autorités responsables et aux différents échelons est un fait indéniable, avoué par les intéressés.

La nonchalance, l'inconséquence, une certaine forme d'anarchie, sont des défauts que nous avons souvent observés. Je n'écarte pas l'idée que le Caudillo, connaissant bien ses concitoyens, tire consciemment le meilleur parti d'un désordre incurable qui lui permet de conduire plus aisément son jeu personnel.

Tandis que l'on prétend ignorer l'accord de Port-Étienne, le général Alcubilla accepte des arrangements identiques.

On désire s'entendre avec la France sans se compromettre aux yeux des Marocains et l'on ne cherche même pas à le dissimuler; nous pouvons penser d'ailleurs que l'on souhaiterait au même titre s'entendre avec les Marocains sans se compromettre à nos yeux.

Il est vrai que nos interlocuteurs ne sont pas sans excuse : certaines avances qu'ils nous ont faites à plusieurs reprises demeurant sans réponse, comment ne s'interrrogeraient-ils pas sur nos intentions véritables ? Nous n'avons encore apporté aucune précision sur nos projets concernant l'exploitation et l'évacuation du minerai de Fort-Gouraud, alors que M. Artajo m'a offert le 17 décembre la construction, aux frais de l'Espagne, d'un chemin de fer traversant le Rio de Oro [1], et que M. Carrero Blanco m'a rappelé deux fois cette question en janvier dernier.

Les problèmes relatifs au statut des armées française et espagnole au Maroc ne figurant pas parmi ceux que le commandant Dupond est habilité à traiter, les comptes rendus télégraphiques de ses conversations ne font pas mention des questions qui lui ont été posées à ce sujet par le colonel Maldonado.

Mais les avertissements qu'il a adressés lui-même à l'E.M.F.A. à la suite de ces entretiens du 17 septembre, du 6 novembre et du 11 décembre [2] font état des requêtes réitérées du colonel : l'Espagne souhaite être informée des projets de statuts élaborés à Paris afin de s'en inspirer; elle n'entend ni négocier avant la France, ni adopter une position différente.

Depuis le 11 décembre, le colonel Maldonado, n'ayant évidemment reçu aucune réponse, n'est plus revenu sur ce sujet.

Ignorant mutuellement leurs intentions profondes, la France et l'Espagne se croient naturellement menacées chacune par le double jeu de l'autre. Nous avons hélas quelques raisons de soupçonner le Caudillo. Ce n'est que d'une conversation très ouverte que nous pourrions espérer l'éclaircissement d'une situation aussi confuse : à mon avis, le moment aurait été certes plus favorable il y a deux mois, avant la signature des

(1) Voir, au tome précédent, le n° 302.

(2) Sur le dernier de ces entretiens, voir, au tome précédent, le n° 291.

accords hispano-marocains [1] et le passage du roi Ibn Séoud; néanmoins, il n'est sans doute pas encore trop tard pour agir, car il semble que les autorités espagnoles commencent à mesurer les inconvénients d'un double jeu grâce auquel elles ont laissé pourrir politiquement les régions dont elles ont le contrôle.

226

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2013 à 2021 [2]. *Washington, 9 mars 1957, 18 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 14 h.)

Je me suis entretenu le 8 mars au département d'État avec M. Richards, qui doit quitter Washington le 10 mars pour entreprendre un voyage dans les pays de la zone du Moyen-Orient, comme ambassadeur extraordinaire, en vue d'exposer la « doctrine Eisenhower » [3].

L'ancien membre de la Chambre des représentants, dont j'ai rappelé rapidement la carrière dans mon télégramme n°s 133-134 du 8 janvier [4], a toute l'affabilité de la vieille bourgeoisie du Sud. Il s'est plu à nous rappeler qu'il comptait dans ses ancêtres des Français émigrés aux environs de Charleston en Caroline à la fin du XVIIe siècle. Mais quand il parle de sa mission, des pouvoirs qu'il détient, de l'objectif exact qu'il se propose d'atteindre, il devient imprécis, vague, inexact; sa conversation peut, de ce point de vue, présenter quelque danger avec des interlocuteurs non avertis. Je pense notamment à ces hommes politiques du Proche-Orient qui ont toujours tendance à découvrir dans l'imprécision du langage, soit des intentions machiavéliques, soit des promesses qui correspondent à leurs désirs.

L'ambassadeur, conseiller du Président pour les affaires du Moyen-Orient, quittera donc Washington le 12 mars. Il sera accompagné notamment de M. Jack Jernigan, ancien consul général des États-Unis à Tunis, ancien secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du sud et actuellement ministre conseiller à l'ambassade des États-Unis à Rome (Quirinal). M. William Burdett, du département d'État, ancien directeur adjoint du Proche-Orient, puis

(1) Le 11 février : voir ci-dessus le n° 154 (note).

(2) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 819-827) et à New York (n°s 841-849). Il l'a été également aux postes de Rabat (n°s 1327-1335) et Tunis (n°s 1102-1710).

(3) Sur le « plan Eisenhower » relatif au Moyen-Orient, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 332; ci-dessus les n°s 18, 77, 80.

(4) Qu'il a paru superflu de reproduire.

conseiller spécial du secrétaire d'État pour l'affaire de Suez, et actuellement adjoint de M. Rountree pour la « doctrine Eisenhower », sera aussi du voyage. Ces deux fonctionnaires du département d'État connaissent bien les pays qu'ils vont visiter. Ils sont prudents et avisés. Je crois qu'il y aurait intérêt à ce que nos missions diplomatiques se missent éventuellement en rapport avec eux dans les différentes étapes. Ils exerceront, en effet, selon toute vraisemblance, une influence utile sur M. Richards et leurs conversations avec les dirigeants locaux seront plus précises et concrètes que celles de leur chef.

L'itinéraire de la mission n'est pas encore fixé. M. Richards m'a dit qu'il serait absent pendant plus de deux mois. Sa première escale sera sans doute au Liban. De là il compte se rendre en Libye, puis en Turquie, et peut-être en Afghanistan avant de visiter les pays arabes et Israël. À la presse l'ambassadeur extraordinaire avait déclaré, quelques heures avant de me recevoir, qu'il visiterait possiblement dix-huit pays du Moyen-Orient sans les énumérer. Il m'a dit qu'il en était incapable. Il a seulement précisé qu'il ferait une escale à Aden; M. Jernigan a aussitôt ajouté qu'il s'agissait de prendre de l'essence et que la mission n'aurait aucune conversation dans le protectorat ou dans la colonie britannique. Parmi les dix-huit pays, il ressort de la conversation qu'il faut compter l'Éthiopie et le Soudan, de même que le Maroc et la Tunisie où il se rendra éventuellement en fin de mission. Je consacre à sa visite de nos deux anciens protectorats un télégramme séparé.

En tout état de cause, et M. Richards est revenu à plusieurs reprises sur ce point, il n'a pas l'intention de s'imposer et ne rendra visite qu'aux gouvernements qui lui en feront la demande. Il semble que jusqu'à présent, il ait reçu des invitations de la Libye, de la Turquie, de l'Irak, de l'Iran et d'Israël.

Cherchant à définir l'objet exact de son voyage, M. Richards a dit que son but était essentiellement d'expliquer la « doctrine Eisenhower » et de dissiper les malentendus qui s'étaient produits à son sujet. Il veut faire comprendre à tous les pays qu'il visitera que les États-Unis sont véritablement décidés à intervenir par la force des armes contre toute agression soviétique qui menacerait leur indépendance ou leur intégrité.

Il a ajouté qu'il ne chercherait pas à pousser ces gouvernements vers de nouvelles dépenses militaires que leur économie supporterait difficilement. En revanche, si les gouvernements intéressés ont des suggestions à lui faire concernant le renforcement de leur économie grâce à des investissements, des prêts ou des dons, il serait habilité à leur faire des promesses d'aide dans la limite des 200 millions de dollars que la résolution sur le Moyen-Orient, approuvée par le Congrès, met à la disposition du Président. Pourra-t-il signer des accords? Il répond affirmativement à cette question, mais j'ai tendance à penser qu'il se fait quelques illusions sur l'étendue exacte de ses pouvoirs et qu'il devra se limiter à des engagements moraux qui seront traduits en accords concrets après son retour aux États-Unis.

Aux questions que je lui ai posées, sur son éventuelle visite en Égypte, M. Richards m'a répondu qu'il espérait que les problèmes tels que celui du canal de Suez seraient réglés avant qu'il ne s'arrête au Caire et qu'il ne désirait pas s'en occuper. Toutefois, il écoutera, de la part du gouvernement égyptien comme de la part de tous les autres gouvernements du Moyen-Orient, toute suggestion ou toute déclaration que ces gouvernements jugeront utile de faire.

À plusieurs reprises, le conseiller spécial du Président pour les affaires du Moyen-Orient a souligné la souplesse (*flexibility*) dont il entendait faire preuve tant en ce qui concerne son itinéraire qu'en ce qui concerne la substance de ses conversations. J'ai le sentiment que cette souplesse s'apparente en ce qui le concerne à de l'incompétence et est due, en grande partie, au fait qu'il s'est résigné à ne comprendre véritablement les raisons et les buts de sa mission qu'après l'avoir accomplie.

227

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2022 à 2025 [1]. *Washington, 9 mars 1957, 18 h. 15.*
Réservé.
(*Reçu :* le 10, 0 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 2013 à 2021 [2].

Au cours de la conversation dont je rends compte par mon télégramme précité, j'ai eu l'impression que M. Richards ne se faisait pas, de sa mission en Tunisie et au Maroc, la même conception que les services du département d'État.

J'ai exposé dans mon télégramme n° 1935 du 6 mars [3] les idées qu'avait développées à ce sujet, devant l'un de mes collaborateurs, M. Leo Cyr, directeur d'Afrique septentrionale. Elles étaient semblables à celles que l'ambassade des États-Unis a exposées, il y a un mois, à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes (Votre télégramme n° 1784) [4].

M. Richards en était, en revanche, fort éloigné lorsque notre conversation a commencé, puisqu'il considérait que sa mission pourrait l'amener non seulement à exposer la doctrine Eisenhower aux gouvernements de Tunis et de Rabat, mais encore à négocier, voire à conclure avec

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 828-831) et à New York (n°s 850-853). Il l'a été également à Rabat (n°s 1336-1339) et à Tunis (n°s 1098-1100).

[2] Du même jour, 18 heures, ci-dessus publié sous le n° 226.

[3] Ci-dessus reproduit sous le n° 213.

[4] Il s'agit du télégramme adressé le 14 février à Rabat et Tunis sous les n°s 877 et 737, et ci-dessus reproduit sous le n° 138.

ceux-ci des accords d'assistance non seulement économique mais encore militaire. J'ai donc eu à lui rappeler qu'en l'état actuel des relations franco-marocaines et franco-tunisiennes dans le domaine de la défense, aucune interférence d'un pays tiers n'était concevable. Seul le problème des bases américaines au Maroc pouvait constituer un sujet de discussion, mais de discussion à trois, ainsi que M. Pineau et M. Foster Dulles en étaient tombés d'accord au mois de juin 1955 [1].

Quant au domaine économique, le caractère complémentaire que l'aide américaine doit conserver par rapport à l'aide française avait été hautement confirmé depuis le début par toutes les autorités américaines qualifiées, conscientes du danger qu'il y aurait à donner à l'opinion publique tant en Afrique du Nord qu'en France, l'impression d'une substitution possible.

M. Jernegan, qui doit accompagner M. Richards en qualité de conseiller politique, est intervenu pour confirmer, avec documents à l'appui, le bien-fondé de mes observations. Le rappel qu'il a fait de la position du département d'État ne comportait aucune différence par rapport à l'exposé de M. Leo Cyr.

Je compte faire toucher celui-ci dès lundi afin d'obtenir que les « termes de référence » officiels de la mission de M. Richards laissent aussi peu de champ que possible à l'interprétation. La présence, aux côtés de l'ambassadeur extraordinaire, de M. Jernegan, fonctionnaire chevronné, ancien consul général à Tunis et ancien adjoint du secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Afrique et du Proche-Orient, nous offre, d'autre part, une garantie sérieuse.

Nos ambassades à Tunis et à Rabat auront certainement avantage à établir le contact avec M. Jernegan dès que la mission Richards — qui doit comprendre en tout une dizaine de personnes — abordera la Tunisie et le Maroc, à la fin de sa tournée, soit dans la seconde quinzaine d'avril.

228

Compte rendu des entretiens franco-anglais [2]

Samedi 9 mars 1957, 15 heures.

Étaient présents :

MM. Guy Mollet, Christian Pineau, Maurice Faure, Louis Joxe, Jean Chauvel, Jean Daridan, Étienne de Croüy-Chanel; Macmillan, Selwyn Lloyd, sir Franck Roberts, lord Hood, M. Harold Beeley.

[1] Erreur, *il faut lire* : 1956. Sur la conversation des deux ministres, en date du 19 juin 1956, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 417-II

[2] Un communiqué sur ces entretiens a été publié par La Documentation française, dans *Articles et documents*, n° 482, 16 mars 1957. Textes du jour. Politique internationale, DCXX-DCXXII.

I.

Secret. Après que les ministres français aient fait, au bénéfice de leurs collègues britanniques, le compte rendu des entretiens de Washington [1], la discussion s'engage sur la réduction des forces britanniques en Europe [2].

Le Premier ministre déclare que le gouvernement britannique doit publier à la fin de la semaine prochaine, avant son propre départ pour les Bermudes [3], le Livre blanc sur la Défense qui aurait dû paraître en février. Il souhaite, dans ces conditions, que l'examen du problème par l'O.T.A.N. soit terminé mercredi, la question devant être réglée à l'U.E.O. jeudi ou vendredi. Il rappelle les préoccupations de son gouvernement :

a. La position économique de la Grande-Bretagne est précaire, ses engagements à l'extérieur trop vastes; elle est obligée de modifier le stationnement de ses forces.

b. Un souci d'efficacité double, en l'espèce, le besoin d'économies anglais.

Les autorités britanniques doivent obliger leur commandement, obstiné à conserver des divisions de 20.000 hommes, à moderniser les unités tout en accroissant leur capacité de combat. Il s'agit de rendre l'armée britannique apte à la guerre moderne. Les réductions envisagées n'impliqueraient du reste pas de diminution sensible de la puissance de feu britannique en Allemagne. Alors que les forces stationnées dans ce pays comprennent aujourd'hui 42.000 combattants seulement pour 34.000 hommes affectés à des consignes administratives, elles compteront en 1959, à la fin de la période envisagée, 14.000 hommes dans les services seulement pour 32.400 combattants dotés d'armements nucléaires, 5.000 combattants supplémentaires demeurant à leur disposition en Angleterre. La Grande-Bretagne n'entendait pas effectuer un premier pas vers une réduction complète de ses forces d'Europe, mais au contraire se mettre en mesure d'y demeurer.

M. le Président du Conseil demande à son interlocuteur de comprendre les réactions politiques de la France. La question avait été soulevée par la Grande-Bretagne trop tard pour qu'une décision puisse être prise dans le délai demandé. M. Guy Mollet rappelle les dangers d'une réaction en chaîne, l'inconvénient d'une transformation de l'armement si radicale qu'elle ne permette pas, à l'avenir, aux forces de l'O.T.A.N. de faire face à des attaques localisées ou à des mouvements de subversion. Il mentionne l'émotion qui s'est manifestée au sein de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N., la démarche récente du gouvernement néerlandais, le désir américain de voir la Grande-Bretagne maintenir sur le continent une quatrième division. M. Guy Mollet insiste pour que la décision anglaise

[1] Sur les récents entretiens franco-américains de Washington, où s'étaient rendus le président du Conseil français et son ministre des Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 181, 183, 186, 188.

[2] Sur ce problème, voir ci-dessus les nos 133 (et note), 183 (note), 202.

[3] Sur les entretiens anglo-américains, qui se déroulèrent du 20 au 23 mars, voir ci-après les nos 273, 286.

soit différée si Londres veut éviter de remettre en cause toute la politique atlantique. Il souhaite que l'essentiel de la réforme anglaise soit le résultat non d'une décision unilatérale, mais d'une étude commune qui serait entreprise rapidement et qui devrait être achevée avant la fin de l'année.

La gravité du sujet traité donne rapidement à une conversation de ton très amical un tour dramatique. M. Macmillan dépeint les faiblesses des unités entretenues en Allemagne par les alliés de l'Angleterre; il rappelle les pressions intérieures auxquelles il est sujet; il met l'accent sur l'efficacité qu'acquerront les forces britanniques aux termes de l'exécution d'un plan dont il a déjà accepté d'étendre l'échelonnement d'un à deux ans.

Son interlocuteur lui rappelle qu'il s'agit là du problème le plus grave qui se soit posé à l'Europe depuis 1945; il remarque que le projet anglais, étant donnée l'insistance de ceux qui le proposent à faire prédominer dans leurs plans le concept de la puissance de feu, place la défense de l'Europe dans une optique nouvelle. Il s'est agi, en effet, jusqu'à présent, moins de gagner la guerre que de l'empêcher et, à cette fin, de maintenir sur le territoire allemand assez de forces anglaises et américaines pour que l'Union soviétique ne répète pas l'erreur de l'Allemagne en 1939. Les *hommes* anglais et américains sont aussi importants que les *armes.* En ramenant de quatre à cinq [1] les divisions britanniques en Allemagne, le gouvernement anglais modifierait gravement ce facteur humain. L'importance qu'il attache à la dotation de ses unités en armes atomiques risque, d'autre part, d'introduire dans l'Alliance la notion d'une division d'efforts et de donner le sentiment que la Grande-Bretagne s'oriente vers la défense périphérique. Le peuple français ne pourrait, enfin, comprendre qu'il soit fait bon marché des engagements pris par Londres au moment de la signature des accords de Paris.

Le Premier ministre et le secrétaire d'État britanniques, tout en se montrant sensibles aux arguments français, rétorquent :

a. Que si la réduction qu'ils proposent n'est pas acceptée, la crise prolongée de leurs finances les obligerait à retirer toutes leurs troupes d'Europe à la fin de l'année;

b. Que le maintien en Allemagne et l'équipement en armes modernes de toutes les troupes anglaises qui y sont aujourd'hui stationnées requerraient 1.500 millions de livres au lieu des 600 millions que représenteront le maintien et l'équipement des 50.000 hommes prévus;

c. Qu'ils préfèrent laisser en Allemagne trois divisions solides plutôt que quatre divisions « de papier »;

d. Enfin, que le gouvernement français n'a pas demandé qu'il soit procédé à une étude commune au moment où il a retiré ses troupes d'Allemagne pour les envoyer en Algérie; qu'il vaudrait mieux, dans ces conditions, ne pas acculer l'Angleterre à invoquer, elle aussi, une des exceptions prévues par le traité de Paris et à envoyer ses troupes d'Allemagne à Hong-Kong et à Chypre avant de les rapatrier.

[1] Lire vraisemblablement : de quatre à trois (comme il est indiqué plus loin, en *c*).

Les ministres français ne modifient pas leur point de vue; ils réitèrent avec force leur conviction de la nécessité d'un examen préalable, le danger d'une décision unilatérale qui ramènerait l'Europe dans une situation rappelant celle de 1938, le besoin qui s'impose, à leurs yeux, d'un délai permettant à tous les pays intéressés un examen attentif, seul susceptible d'éviter un désastre psychologique.

C'est cette discussion même qui paraît indésirable à M. Macmillan. L'appareil du N.A.T.O. est, selon lui, trop pesant, les conceptions réactionnaires des différents commandements trop ancrées pour qu'une décision commune ait des chances sérieuses d'être formulée.

Aucun accord n'est atteint, aucun compromis n'est envisagé. Il est, par la suite, indiqué aux ministres anglais que s'ils insistent pour obtenir une décision cette semaine, il sera impossible d'éviter le dépôt à l'U.E.O. d'une motion contraire à leurs intentions.

II. Coopération militaire et politique en Europe

a. M. Selwyn Lloyd déclare désirable que les deux pays coopèrent plus étroitement entre eux et au sein de l'U.E.O. en vue de la recherche et du développement des armements. Il rappelle les accords bilatéraux passés par la Grande-Bretagne avec les États-Unis et l'Australie, les récentes conversations Bourgès-Maunoury-Duncan Sandys.

Le Premier ministre se déclare favorable à une coopération à deux sur laquelle il recherchera aux Bermudes l'assentiment des États-Unis, et dont les résultats se prolongeraient au sein de l'U.E.O. M. Guy Mollet et lui conviennent que l'instauration d'études communes sérieuses portant sur les armements européens représenterait un pas en avant considérable.

b. M. Selwyn Lloyd rappelle son projet d'unification des différentes assemblées européennes et la suggestion britannique de transfert de l'U.E.O. à Paris [1].

Après discussion, cette dernière opération paraît prématurée pour des raisons psychologiques.

La fusion d'assemblées formées en vertu de traités différents, et auxquelles dix-sept pays participent à des degrés divers pose un certain nombre de difficultés juridiques. Les deux Premiers ministres estiment qu'un travail de coordination préalable doit être entrepris, et que l'U.E.O en fournira le cadre le mieux adapté.

III. Marché commun

Après que MM. Christian Pineau et Maurice Faure aient exposé les différences de conception qui séparent le Marché commun et la zone de libre échange, et tracé le tableau des difficultés que créerait à l'Angleterre l'inclusion dans la zone du libre échange des produits agricoles des

[1] Sur le « grand dessein » du ministre britannique, voir ci-dessus le n° 202 (note).

territoires d'outre-mer, le Premier ministre expose les dangers que ferait courir à l'unité de l'europe l'entrée en vigueur du Marché commun si la création de la zone de libre échange devait s'avérer impossible :

a. La conception de la zone s'appliquait, dans l'esprit des Britanniques, uniquement aux produits manufacturés, non aux produits agricoles qui leur paraissaient, à première vue, ne fût-ce qu'à cause des implications politiques que soulève le problème de l'agriculture, devoir être exclus également du Marché commun.

b. Les clauses échappatoires et les arrangements spéciaux dont la France bénéficiera dans le Marché commun rendent problématique la réalisation, à l'intérieur de celui-ci, d'une direction d'ensemble, d'une réglementation monétaire et sociale, faute de quoi l'association des Six ne serait pas fondée sur des bases équitables.

c. Il est difficile de ne pas appliquer les mêmes règles à l'inclusion éventuelle des territoires d'outre-mer dans le Marché commun et dans la zone de libre échange; il faut en tout cas éviter que les préférences dont la France bénéficie dans ses territoires d'outre-mer s'étendent au Marché commun au détriment des colonies britanniques. L'Angleterre, sans même tenir compte des problèmes qui se poseront avec le G.A.T.T., ne peut s'avancer avant d'être assurée que la France cherche effectivement à élargir le marché mondial et non pas à créer une zone particulière de protection.

M. Christian Pineau, après avoir déclaré que l'élargissement du marché mondial était bien l'objectif recherché par la France, mais que celle-ci devait adopter des mesures de protection temporaires en tant que facteur d'équilibre destiné à lui permettre de transformer son équipement et de faciliter la modification des courants commerciaux des territoires d'outre-mer, il est entendu que des experts des deux pays entreprendront sans délai les études nécessaires en vue de rapprocher les conceptions dont les divergences viennent d'être rappelées.

IV. Suez

La question de la réouverture du canal de Suez fait l'objet d'une étude approfondie.

Les ministres français et britanniques ont estimé, à cet égard, que le paiement total des droits à l'Égypte n'était pas une formule acceptable. Mais il est entendu que Paris et Londres ne réagiraient pas immédiatement aux prises de position égyptiennes. Il convenait, au préalable, de poser le problème au gouvernement américain à qui incombaient des responsabilités spéciales dans la conjoncture à laquelle nous étions parvenus.

En examinant les moyens de pression que nous pouvions avoir sur Nasser, deux d'entre eux ont particulièrement retenu l'attention : le maintien du blocage des avoirs du gouvernement égyptien et le boycott du Canal.

En ce qui concerne ce dernier, il est apparu que les Américains avaient une responsabilité particulière. Si un boycott durable posait de sérieux problèmes, notamment en matière de devises, par contre, il y aurait intérêt à ce que toutes dispositions puissent être prises pour que les armateurs s'abstiennent de précipitation et attendent que les conditions de reprise du trafic aient pu être déterminées par un accord provisoire. Une attitude commune des pavillons français, anglais, norvégien, américain et annexe, auxquels se joindraient sans doute le danois, l'italien et l'allemand, représenterait une abstention largement suffisante.

Il est également apparu qu'il y aurait intérêt à ce que le problème du passage d'un bateau israélien ne soit pas soulevé avant le règlement de la question du paiement des droits.

229

Note du Secrétariat des conférences

Retrait des forces israéliennes du Sinaï,
de la bande de Gaza et de la côte du golfe d'Akaba
(15 janvier-8 mars 1957)

N. Confidentiel. *Paris, 9 mars 1957.*

Si les derniers éléments français et britanniques ont quitté l'Égypte le 21 décembre, les forces israéliennes — qui s'étaient retirées le 3 décembre à 50 kilomètres à l'est du canal de Suez — occupaient encore à cette date la presqu'île du Sinaï. Elles s'établissaient les 7 et 8 janvier à l'ouest d'El Arich et devaient se retirer encore de 25 à 30 kilomètres le 15 janvier (voir note du Secrétariat des conférences en date du 15 janvier 1957) [1].

Le 11, le ministre des Affaires étrangères d'Égypte déposait entre les mains du secrétaire général des Nations Unies une plainte relative à « l'inobservation par Israël des résolutions par lesquelles l'Assemblée générale l'a, depuis le 2 novembre 1956, invité à plusieurs reprises à retirer immédiatement toutes ses forces en-deçà des lignes de démarcation fixées par la convention d'armistice » [2].

Note du Secrétaire général (15 janvier).

Le 15 janvier, le Secrétaire général publiait une « note sur l'application des résolutions de l'Assemblée générale demandant le retrait des troupes et d'autres mesures » [3].

[1] Cette note, dont l'objet a paru suffisamment indiqué dans la note présente, n'a pas été reproduite.

[2] Voir ci-dessus le n° 40 (note).

[3] Publiée sous la référence A/3500.

Dans ce document, M. Hammarskjöld faisait état d'une communication du représentant d'Israël en date du 14 janvier aux termes de laquelle « d'ici le 22 janvier, les forces israéliennes auront entièrement évacué le désert du Sinaï, à l'exception de la région de Charm el-Cheïkh, c'est-à-dire la bande de territoire en bordure de la côte ouest du golfe d'Akaba qui permet, à l'heure actuelle, d'assurer la liberté de navigation dans le détroit de Tiran et dans le golfe ». Le gouvernement israélien se déclarait « prêt à entrer immédiatement en pourparlers avec le Secrétaire général au sujet de l'évacuation de cette bande de territoire ». M. Hammarskjöld notait que le gouvernement israélien n'avait pas fait connaître ses intentions au sujet du retrait de ses forces de la zone de Gaza, qui se trouve du côté égyptien de la ligne d'armistice.

Les incursions en territoire voisin à travers les lignes d'armistice, interdites par la convention d'armistice dont les dispositions ont reçu « un nouveau caractère de solennité juridique » du fait des assurances que les parties ont données au Secrétaire général en avril et mai 1956, seraient sans doute mieux prévenues si l'Assemblée générale envisageait de « confier à la force d'urgence certaines tâches dont l'organisme chargé de la surveillance de la trêve s'est jusqu'à maintenant acquitté » et « si les parties confirmaient expressément — lorsque les forces seront retirées en-deçà de la ligne de démarcation — leur engagement de ne pas procéder à des raids et de prendre des mesures effectives en vue de prévenir les incursions ».

Le Secrétaire général indiquait que la région de Charm el-Cheïkh, faisant partie du territoire égyptien ou relevant de la juridiction égyptienne, devait être évacuée. Il reconnaissait que « l'importance internationale du golfe d'Akaba pouvait être considérée comme justifiant le droit de passage inoffensif », mais estimait que son mandat ne lui permettait pas d'examiner les divers aspects de cette question : « Comme le cessez-le-feu, le retrait des forces constitue une étape préliminaire et essentielle, si l'on veut poser les bases durables qui permettront de restaurer la paix dans la région ».

Débats de l'Assemblée générale (17-18-19 janvier) et vote de la résolution du 19 janvier [1]

L'Assemblée reprit dans ces conditions, le 17 janvier, le débat sur la situation dans le Moyen-Orient : réunie à la demande de l'Égypte, elle était saisie du rapport du Secrétaire général et d'un projet de résolution (voir annexe I), présenté par le groupe afro-asiatique, qui devait être adopté le 19 janvier [2], après trois jours de discussions, dans les conditions suivantes :

[1] Voir Nations Unies *Assemblée générale. Onzième session,* 638e, 639e, 641e séances. Cf. également ci-dessus le n° 89.

[2] Le texte de cette résolution est reproduit ci-après en annexe. Il a été publié par les Nations Unies sour la référence A/3500.

1° Le paragraphe qui constate le non-retrait des troupes israéliennes, par 68 voix contre 2 (France et Israël) avec 8 abstentions (Belgique, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Irlande);

2° Le paragraphe qui demande au Secrétaire général un rapport sur le retrait des troupes dans les cinq jours, par 75 voix avec 3 abstentions (France, Israël, Costa Rica);

3° L'ensemble par 74 voix contre 2 (France, Israël) avec 2 abstentions (Cuba, Costa Rica).

Le délégué de la France était intervenu dans le débat en indiquant que l'Assemblée devait veiller à l'application intégrale de ses résolutions et qu'il serait injuste d'exiger leur application par Israël sans s'être assuré de la volonté des autres parties de les respecter, elles aussi.

Aide-mémoire israélien du 23 janvier
et nouveau rapport du Secrétaire général (24 janvier)

Dans ces conditions, le Secrétaire général a eu, du 20 au 23, avec le représentant du gouvernement d'Israël de nouveaux entretiens à la suite desquels la position des deux interlocuteurs a été définie dans deux documents.

1° Le gouvernement d'Israël a fait connaître ses vues le 23 janvier dans un « aide-mémoire sur la position d'Israël concernant la région de Charm el-Cheïkh et la bande de Gaza »[1].

Selon ce document, l'attitude d'Israël est commandée par la politique de belligérance que l'Égypte poursuit contre Israël depuis des années : refus de reconnaître ses droits à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité, organisation d'incursions et d'attaques armées, blocus dans le canal de Suez et le golfe d'Akaba. Tant que l'Égypte n'acceptera pas de signer un protocole pour la cessation simultanée de l'état de belligérance ou un pacte de non-agression, Israël devra veiller à ce que le retrait de ses forces d'Égypte ne puisse l'exposer de nouveau à des actes d'hostilité.

C'est pourquoi,

a. En ce qui concerne la région de Charm el-Cheïkh, Israël considère que ses forces actuellement stationnées sur la côte occidentale du golfe d'Akaba pourraient être remplacées par la force internationale qui aurait pour mission de veiller à ce que la liberté de navigation soit maintenue dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran. La force internationale devrait nécessairement être maintenue jusqu'à ce que la conclusion de la paix ou d'instruments internationaux garantissant cette liberté de navigation puisse intervenir.

b. En ce qui concerne la bande de Gaza, occupée par l'Égypte en 1948 au mépris des résolutions du Conseil de sécurité ordonnant le cessez-le-feu et dont ce pays s'est servi comme d'un tremplin pour les

[1] Mémoire publié sous la référence A/3511. Voir également ci-dessus le n° 74.

attaques des *fedayins* contre Israël, le gouvernement de Tel Aviv propose :

— le retrait de ses forces;

— que l'administration et la police soient assurées par ses soins, en l'absence de toute force internationale;

— qu'Israël collabore dans cette tâche avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les questions concernant les réfugiés. Il est disposé à mettre au point un « système de relations appropriées » avec les Nations Unies pour la bande de Gaza.

2° Le Secrétaire général publiait le 24 janvier un rapport[1] dans lequel :

— Il constatait qu'Israël ne s'était pas entièrement conformé aux demandes de retrait (en continuant à occuper la côte occidentale du golfe d'Akaba et la bande de Gaza);

— Il estimait que les Nations Unies devaient exiger que la situation de droit existant avant l'action militaire soit rétablie par un retrait des troupes et par l'abandon de toute revendication fondée sur cette action;

— Il démontrait que la force internationale ne pouvait être employée sans l'autorisation de l'Égypte et que sa mission — telle qu'elle était actuellement définie — ne pouvait s'étendre à la tâche suggérée par Israël;

— Il exposait que l'administration par Israël de la bande de Gaza serait contraire aux conventions d'armistice israélo-égyptiennes, qui ne peuvent être modifiées que par accord entre les deux parties, et par conséquent était inadmissible pour les Nations Unies. Pour les mêmes raisons, la présence de la force internationale dans cette région était exclue;

— Il marquait la nécessité d'appliquer strictement les clauses des conventions d'armistice sur le stationnement des seules forces défensives de part et d'autre de la ligne d'armistice et sur les zones démilitarisées;

— Il suggérait de permettre à la force internationale, par une décision nouvelle de l'Assemblée, de stationner des unités du côté israélien, au moins dans la zone démilitarisée, et d'associer son action à celle de l'organisme chargé de la surveillance de la trêve pour empêcher les incursions à travers les lignes de démarcation, incursions auxquelles les deux parties devraient s'engager à renoncer;

— Il mettait en question, en ce qui concerne la navigation dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran, l'étendue du droit de passage inoffensif;

— Il observait que, le régime d'armistice restant partiellement en application du fait que les dispositions de la convention relative aux lignes de démarcation sont respectées, toute revendication éventuelle du droit de belligérance dans le golfe d'Akaba ou dans le détroit de Tiran serait évidemment contestable (ce qui s'opposait à la thèse égyptienne),

[1] Publié sous la référence A/3512.

mais que la force d'urgence ne saurait être déployée de manière à protéger telle ou telle position à l'égard de ces questions.

Nouveau débat à l'Assemblée générale (28 janvier-2 février) et vote des résolutions du 2 février

Saisie de ces deux documents, l'Assemblée générale rouvrit la discussion le 28 janvier. Le débat s'est poursuivi les 29 janvier, 1er et 2 février pour aboutir, à cette dernière date, au vote de deux résolutions déposées par le Brésil, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, la Norvège, les États-Unis et la Yougoslavie [1].

La première, rappelant les résolutions précédentes, déplorait le retrait incomplet des troupes israéliennes et invitait ce pays à achever sans autre délai le retrait de ses forces derrière les lignes d'armistice. Elle a été votée par 74 voix contre 2 (France et Israël) avec 2 abstentions (Luxembourg et Pays-Bas) (voir annexe II).

La seconde résolution reconnaissait que le retrait des troupes israéliennes doit être suivi de mesures assurant un progrès vers la création de conditions pacifiques, approuvait le rapport du Secrétaire général, invitait l'Égypte et Israël à respecter scrupuleusement les dispositions de la convention d'armistice de 1949, considérait qu'après le retrait des troupes israéliennes de Charm el-Cheikh et de la bande de Gaza, il conviendrait de déployer la force internationale sur les lignes d'armistice et de prendre les autres mesures proposées par le Secrétaire général et demandait à celui-ci d'entreprendre, en consultation avec les parties intéressées, la réalisation de ces mesures. Elle a été adoptée par 56 voix sans opposition, avec 22 abstentions (France, Israël, bloc communiste, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Pays-Bas, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen) (voir annexe III). On notera la rencontre dans l'abstention de la France et d'Israël d'une part, des pays arabes d'autre part, les uns et les autres ayant jugé ce texte insuffisant pour des raisons évidemment opposées.

Entre ces deux votes, l'Assemblée avait repoussé par 52 voix contre 8, avec 9 absentions, une proposition soviétique tendant à ajourner le vote sur le second projet de résolution.

Troisième rapport du Secrétaire général (11 février 1957) [2]

M. Hammarskjöld publia le 11 février son rapport sur l'application des résolutions du 2.

Faisant état de ses conversations avec le délégué israélien, d'un aide-mémoire et d'une lettre remis par celui-ci respectivement les 4 et 11 février, le Secrétaire général observait qu'Israël n'avait pas indiqué s'il était disposé — dans le cas où l'Égypte répondrait affirmativement

[1] Voir Nations Unies. *Assemblée générale, Onzième session,* 645e, 646e 649e et 650e séances. Cf. également ci-dessus le n° 150.

[2] Document A/3527.

en ce qui concerne l'implantation de la force internationale dans la région de Charm el-Cheikh — à en retirer ses troupes. Israël n'avait pas non plus précisé ses intentions quant au retrait de son administration civile et de sa police de la bande de Gaza, ni sa position sur le stationnement de la force internationale d'urgence des deux côtés de la ligne de démarcation.

L'ensemble de la négociation entre le Secrétaire général et le représentant d'Israël paraissait pouvoir se résumer ainsi : Israël n'envisageait l'application éventuelle de la première résolution (retrait total de ses troupes) qu'après avoir obtenu sur la seconde (mesure assurant un progrès vers la création de conditions pacifiques) des éclaircissements que M. Hammarskjöld n'entendait lui donner qu'après application de la première.

Le Secrétaire général indiquait ensuite qu'il pouvait déclarer que le gouvernement égyptien réaffirmait son intention d'observer pleinement les dispositions de la convention d'armistice.

Dans sa conclusion, faisant allusion à d'éventuelles sanctions, il attirait l'attention sur les conséquences de mesures qui « tout en appuyant les efforts déployés pour arriver à une solution pacifique, risquaient d'autre part d'introduire de nouveaux éléments de conflit ».

Enfin, le Secrétaire général demandait à l'Assemblée de lui indiquer les nouvelles mesures qu'elle souhaitait le voir prendre.

Initiatives américaines

a. *Échange de lettres Eisenhower-Ben Gourion (3 et 8 février)*[1].

Au lendemain du vote des deux résolutions du 2 février, le président Eisenhower avait envoyé à M. Ben Gourion un message — daté du 3 février — dans lequel il insistait pour qu'Israël applique les résolutions de l'Assemblée et retire ses troupes derrière les lignes d'armistice « sans autre délai », car si le gouvernement d'Israël continuait d'ignorer « le jugement des nations », on arriverait à de nouvelles procédures des Nations Unies qui troubleraient gravement les relations entre Israël et les autres états membres, y compris les États-Unis.

M. Ben Gourion répondait le 8 février en regrettant de constater que, pendant huit années, l'Égypte avait violé les conventions d'armistice, la charte et les résolutions des Nations Unies sans que « ceux qui avaient le pouvoir et l'autorité pour intervenir entreprennent une action quelconque pour arrêter les violations flagrantes d'obligations internationales ». Aujourd'hui, alors que pour la première fois, la navigation est libre dans le golfe d'Akaba et que la zone de Gaza a cessé d'être une base d'attaques contre la vie du peuple israélien, on demande à Israël d'accepter le rétablissement du *statu quo ante,* fait de violences et de mesures de blocus. Sa position ne peut être que celle qu'il a déjà fait connaître : Israël est prêt à retirer ses forces de Charm el-Cheikh si la liberté de passage à travers le détroit est garantie pour l'avenir; il est prêt à retirer

[1] Voir ci-dessus le n° 175 (note).

ses forces militaires de la bande de Gaza, sans délai, et à n'y laisser qu'une administration civile et une police, après un accord satisfaisant avec les Nations Unies, garantissant la paix et la stabilité dans cette région. Enfin, il est nécessaire que l'Égypte donne l'assurance qu'après le retrait des troupes israéliennes, elle cessera de se considérer comme en état de belligérance avec Israël.

b. *Mémorandum Dulles du 11 février et réponse israélienne (15 février)*[1].

Sans doute impressionné par la fermeté de ce refus d'évacuer Gaza et Charm el-Cheikh et soucieux d'éviter d'avoir à se prononcer sur des sanctions à infliger à Israël, le gouvernement américain prenait le 11 février une initiative de nature à faire sortir cette difficile affaire de l'impasse dans laquelle elle semblait devoir s'enliser.

M. Dulles, recevant l'ambassadeur d'Israël à Washington, lui remettait un aide-mémoire dans lequel il indiquait que :

En ce qui concerne Gaza, son gouvernement était prêt à aider à l'adoption par l'Assemblée et le Secrétaire général d'une formule permettant à la force internationale d'y pénétrer et de s'établir sur les frontières de cette zone avec Israël;

En ce qui concerne le golfe d'Akaba, il était prêt à exercer, au moyen de navires battant pavillon américain, le droit de passage libre et innocent et à en faire assurer, avec d'autres états, une reconnaissance générale, après retrait des troupes israéliennes et établissement de la force d'urgence dans la zone du détroit.

Le document précisait, en conclusion, que les États-Unis étaient prêts à user de leur influence afin que les mesures ci-dessus soient adoptées dès le retrait des troupes israéliennes.

Ces propositions, malgré leur caractère vague, marquaient un pas en avant qui permettait de poursuivre le dialogue, mais, sans doute ému par des nouvelles venant du Caire et confirmant l'intransigeance du colonel Nasser concernant en particulier le maintien de l'état de belligérance avec Israël et le refus d'ouvrir le golfe d'Akaba à la navigation israélienne, le gouvernement de Tel Aviv répondit qu'il ne pouvait prendre aucune décision importante concernant Gaza et Akaba tant que des garanties réelles, efficaces et tangibles ne lui seraient pas données.

c. *Déclaration américaine du 17 février.*

Cette démarche ayant été faite par M. Eban, ambassadeur d'Israël à Washington, le 15 février, M. Dulles consulta le président Eisenhower et, le 17 février, le gouvernement américain publia le mémorandum du 11 en même temps qu'une déclaration explicative.

Dans ce dernier document, il reconnaissait qu'Israël avait des griefs légitimes et devait, en toute équité, pouvoir espérer qu'il y serait remédié, mais il renouvelait son appel en vue du retrait de ses troupes, assurant que les perspectives de règlement ouvertes par la deuxième résolution de

(1) Voir ci-dessus le n° 150 (note).

l'Assemblée du 2 février et les propositions américaines du 11 offraient pour Israël une sécurité plus grande que la poursuite d'une occupation contraire au « jugement de la communauté mondiale » et aux principes de la Charte. Il confirmait sa volonté de soutenir l'action des Nations Unies.

Le gouvernement des États-Unis a, le 18, fait part aux ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et du Canada de ses préoccupations [1] et a examiné avec eux les possibilités d'éviter que l'Assemblée générale vote une résolution comportant des sanctions contre Israël et d'amener ce pays à accepter les assurances qui pourraient lui être données pour qu'il retire ses troupes derrière les lignes d'armistice.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvions accepter d'intervenir auprès d'Israël et de ne voter qu'en faveur d'une résolution qui, tout en invitant Israël à retirer ses troupes de Gaza et de Charm el-Cheikh, inviterait également l'Égypte à exécuter les obligations corrélatives que lui imposent les résolutions du 13 octobre et du 2 novembre en ce qui concerne la liberté de circulation sur le Canal, et en même temps accorderait à Israël des garanties effectives contre la reprise des activités des *fedayins* et sur la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba.

d. *Message de M. Ben Gourion au président Eisenhower* [2].

Le 18 février, dans un message au président Eisenhower, M. Ben Gourion maintenait fermement la position israélienne, mais suggérait que les États-Unis proposent aux Nations Unies d'envoyer en Israël — et éventuellement en Égypte — une commission de neutres impartiaux qui serait chargée de trouver sur place les éléments d'une solution à l'impasse actuelle.

e. *Discours du président Eisenhower (20 février)* [3].

Le 20 février, le président Eisenhower, s'adressant à la télévision au peuple américain, demandait à Israël de façon pressante — sans toutefois prononcer le mot « sanctions » — de respecter les résolutions des Nations Unies sur le retrait des troupes, mais, en même temps, il laissait entendre que l'on ne saurait revenir au *statu quo ante* et qu'une solution devrait être trouvée et adoptée qui assure la sécurité d'Israël et le respect des engagements internationaux qui lient l'Égypte.

Le président Eisenhower proclamait en effet que la communauté internationale n'avait pas jusqu'à présent pris suffisamment soin d'établir la justice au Moyen-Orient. Dorénavant « les États-Unis, pour leur part, rechercheraient vigoureusement des solutions aux problèmes de cette région, solutions qui soient conformes à la justice et au droit international. Et en poursuivant ce grand effort, nous demanderons que s'associent à nous d'autres nations qui réalisent comme nous que la paix et la justice sont inséparables ».

(1) Voir ci-dessus le n° 143.
(2) Voir ci-dessus le n° 148.
(3) Voir ci-dessus le n° 165 (et note).

f. *Réponse israélienne et négociations de Washington (21-28 février).*

M. Ben Gourion répondit au discours radiodiffusé du président Eisenhower par un discours au Parlement et par un message également radiodiffusé (21 février), expliquant à la population israélienne qu'il lui était impossible de céder aux pressions qui s'exerçaient sur lui en évacuant la côte du golfe d'Akaba et Gaza sans avoir reçu au préalable les garanties nécessaires, à savoir : maintien jusqu'à la paix de la force internationale sur le détroit de Tiran, accord entre les Nations Unies et Israël sur un régime pour la bande de Gaza qui garantisse la sécurité d'Israël et prépare une solution au problème des réfugiés [1].

L'ambassadeur d'Israël à Washington qui, venu prendre des instructions, se trouvait à cette date à Tel Aviv, revenait aux États-Unis et précisait au secrétaire d'État les garanties réclamées par son gouvernement, demandant notamment des éclaircissements sur certains points du mémorandum du 11 février. Ces négociations se révèlèrent infructueuses, car il apparaissait extrêmement difficile — sinon impossible — de trouver une formule juridique acceptable par les deux parties et susceptible de recevoir la garantie américaine.

g. *Suggestions françaises.*

C'est alors que, interrogé par M. Dulles le 23 février, M. Alphand faisait à titre personnel des suggestions que le président Pineau devait reprendre au compte du gouvernement le 26 au cours de son premier entretien avec M. Dulles : il s'agissait d'une formule de réglement *de facto* des difficultés rencontrées [2].

Les discussions franco-américano-israéliennes, qui se déroulèrent à Washington du 26 au 28 février pour mettre au point ces suggestions [3], aboutiront à cette dernière date à un plan comportant essentiellement :

— Une déclaration officielle du représentant d'Israël devant l'assemblée générale des Nations Unies annonçant la décision de son gouvernement de retirer ses troupes en deçà des lignes de démarcation de l'armistice, décision prise en considération du fait que la force et une administration des Nations Unies s'établiraient seules à Gaza jusqu'à un règlement pacifique et que la liberté de navigation serait assurée dans le golfe et le détroit : s'il en était autrement, Israël réserverait ses droits, notamment de légitime défense (art. 51 de la Charte);

— Le représentant américain interviendrait ensuite pour reprendre les termes du mémorandum du 11 février sur la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba, et indiquer que son gouvernement jugeait « raisonnables » les espoirs exprimés par Israël quant au fait que la force internationale ne serait pas retirée de Charm el-Cheikh sans consultation préalable du Comité consultatif créé en novembre dernier et par conséquent sans possibilité pour l'Assemblée d'examiner l'opportunité de ce retrait, et que l'administration de la bande de Gaza se poursuivrait

(1) Voir ci-dessus le n° 175 (note).

(2) Voir ci-dessus les n°s 175, 181.

(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 181, 182, 186, 188, 190.

jusqu'à ce qu'intervienne un règlement politique. Si l'une des parties, violant ses engagements internationaux, créait de nouveau une situation dangereuse pour la paix, le gouvernement des États-Unis entrerait en consultation avec d'autres puissances en vue d'agir dans le cadre ou en dehors des Nations Unies.

Des déclarations parallèles seraient faites par d'autres puissances, en particulier par la France et la Grande-Bretagne.

Tel était le programme qui devait être appliqué aussitôt devant les Nations Unies.

Débats à l'Assemblée générale

a. *Reprise du débat (22 et 26 février).*

La réunion de l'Assemblée générale, demandée par l'Égypte et qui devait avoir lieu vers la mi-février pour examiner le rapport du Secrétaire général du 11 février, avait été à plusieurs reprises retardée pour permettre aux négociations israélo-américaines relatées ci-dessus de se développer.

Au cours d'une séance tenue le 22 février pour approuver un rapport du Secrétaire général sur le statut de la force d'urgence, l'affaire d'Israël avait cependant été abordée. Le Secrétaire général avait apporté quelques précisions à son rapport du 11 février, affirmant notamment « avec confiance » que l'Égypte désirait coopérer, après le départ des Israéliens, avec les organismes internationaux compétents afin d'empêcher tout raid de part et d'autre de la frontière et faisant allusion à des entretiens « qui avaient lieu en dehors de l'Organisation », en s'en félicitant.

De son côté, le délégué du Liban avait annoncé le dépôt par l'Afghanistan, l'Indonésie, l'Irak, le Pakistan, le Soudan et son propre pays d'un projet de résolution condamnant Israël pour ne pas avoir achevé l'évacuation du territoire égyptien et demandant aux états membres de refuser toute aide militaire et économique à Israël [1].

Mais le véritable débat, à nouveau ajourné à la demande des États-Unis, ne devait reprendre que le 26 février.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada développa alors un plan qu'il avait fait exposer quelques jours auparavant aux délégations occidentales, mais qui n'avait pas encore été rendu public.

Ce plan comportait le retrait immédiat des forces israéliennes de la région du golfe d'Akaba et de la bande de Gaza, le déploiement de la force internationale de part et d'autre des lignes d'armistice ainsi que sur la côte du golfe d'Akaba, l'engagement réciproque d'Israël et de l'Égypte de respecter scrupuleusement les conventions d'armistice et de s'abstenir de tout acte d'agression, le respect du droit de passage innocent dans le détroit de Tiran, enfin des négociations menées, grâce aux bons offices des Nations Unies, pour établir dans la zone de Gaza, sous la protection de la force internationale, un régime d'administration satisfaisant, pre-

[1] Document A/3557. Voir ci-dessus le n° 174 (note).

nant en considération essentiellement les intérêts des populations locales et des réfugiés.

b. *Rapport du Secrétaire général en date du 26 février.*

Au cours de cette séance, M. Hammarskjöld avait fait distribuer un nouveau rapport [1] dans lequel il rendait compte des entretiens qu'il avait eus dans la journée du 25 février avec M. Eban, représentant permanent d'Israël auprès des Nations Unies et ambassadeur à Washington.

En ce qui concerne le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran, le Secrétaire général avait précisé, à la demande de son interlocuteur, que le rôle de la force internationale serait d'empêcher d'éventuels actes de belligérance, qu'avant tout retrait de celle-ci il informerait le Comité consultatif créé auprès de lui, lequel déterminerait s'il y avait lieu de saisir l'Assemblée de la question, qu'enfin la question de l'adjonction à la force d'urgence d'une unité navale chargée de patrouiller dans les eaux du détroit et du golfe pour y assurer le passage libre et inoffensif n'était pas de sa compétence, « étant donné qu'elle irait au-delà de la prévention des actes de belligérance envisagée dans les résolutions fondamentales de l'Assemblée ».

En ce qui concerne Gaza, M. Hammarskjöld avait indiqué, dans les mêmes conditions, que la convention d'armistice donnant à l'Égypte le droit de contrôler cette zone, il ne pouvait s'occuper que de prendre des arrangements pour y assurer la paix et la sécurité, écartant ainsi l'exigence israélienne du non-retour de l'administration civile ou du contrôle militaire de l'Égypte ou même de la non-participation de ce pays à une administration de la bande de Gaza par les Nations Unies.

c. *Nouveau débat (28 février) et déclarations du 1er mars.*

À la séance du 28 février, le représentant de l'Égypte, au cours d'une intervention très violente, se plaignit de ce que son pays n'était pratiquement pas consulté sur des événements l'intéressant au premier chef et que les Nations Unies n'étaient pas davantage informées : « Les conspirateurs et les agresseurs étaient mieux représentés qu'elle à Washington ».

Enfin, l'Assemblée générale entendit le 1er mars une déclaration du ministre des Affaires étrangères israélien annonçant, comme prévu, que son pays allait évacuer Charm el-Cheikh et Gaza mais réservant — également comme convenu — ses droits au cas où son geste ne serait pas suivi du respect de la liberté de navigation ou si des raids de *fedayins* devaient reprendre.

Mais les déclarations du délégué américain, qui lui succéda à la tribune, furent sensiblement moins nettes qu'il était escompté, notamment en ce qui concerne l'approbation des espoirs exprimés par Israël et le caractère de l'action qu'entreprendraient les États-Unis si la situation se détériorait de nouveau à Gaza, ainsi que les références aux rapports du Secrétaire général des Nations Unies.

(1) Document A/3563.

En revanche, notre représentant enregistra avec satisfaction les déclarations israéliennes, affirma l'intention du gouvernement français d'user du droit de passage libre et inoffensif dans le golfe d'Akaba et la conviction que toute atteinte à ce droit justifierait un recours aux mesures autorisées par l'article 51 de la Charte; il constata que les résolutions de l'Assemblée donnaient mission à la force internationale de s'établir sur la côte occidentale du golfe d'Akaba et à Gaza et exprima l'opinion qu'elles devraient s'y maintenir jusqu'à un règlement définitif.

Interventions françaises à Washington et à Tel Aviv (2-3 mars)

La vive déception provoquée en Israël par les déclarations du délégué américain aux Nations Unies [1] et par l'information de presse selon laquelle M. Dulles aurait déclaré aux diplomates arabes à Washington qu'il n'avait pris aucun engagement envers Israël, devait amener une grave crise politique à Tel Aviv où l'opposition reprochait déjà à M. Ben Gourion les concessions qu'il avait consenties.

Pour conjurer cette menace et pour permettre au gouvernement israélien de confirmer sa volonté de retirer ses troupes, M. Pineau suggéra au département d'État l'envoi d'un message de M. Eisenhower à M. Ben Gourion afin de donner à celui-ci les apaisements indispensables [2]. Dans ce document qui fut adressé dans la nuit du 2 au 3 mars, le président Eisenhower approuvait la décision israélienne de retirer ses troupes et se déclarait convaincu qu'Israël n'aurait pas à regretter de l'avoir prise : les espoirs mentionnés par Mme Golda Meir et par d'autres délégués aux Nations Unies (c'est-à-dire tout particulièrement par le délégué français) étaient raisonnables. Il apparaissait alors que le gouvernement américain ne pouvait aller plus loin, car on se heurtait à des difficultés juridiques dès que l'on rédigeait un texte, alors que les assurances du gouvernement américain étaient et ne pouvaient être que politiques : elles devaient donc rester verbales et M. Dulles souhaitait que le gouvernement israélien puisse s'en satisfaire.

En même temps qu'il avait suggéré cette démarche américaine, M. Pineau avait chargé notre ambassadeur à Washington [3] de confirmer à M. Dulles dans les termes suivants la position française, déjà indiquée avec netteté par notre représentant aux Nations Unies dans sa déclaration du 1er mars : la France comprend que « les Nations Unies prennent la responsabilité exclusive de l'administration civile et militaire de la zone de Gaza jusqu'à la conclusion d'un traité de paix ou d'un accord définitif concernant cette zone. Si cette responsabilité devait, en tout ou en partie, être abandonnée par les Nations Unies à l'Égypte — ce qu'à notre avis la France et les États-Unis devaient tout faire pour

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 198 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 199.

(3) Par télégramme adressé d'Ottawa à Paris le 4 mars, 2 h. 15 (n°s 344-345) et à Washington (n°s 134-135) et dont le contenu est ici repris.

éviter — Israël serait alors en droit de faire jouer la clause de sauvegarde » prévue dans la déclaration de Mme Golda Meir.

D'autre part, M. Pineau faisait tenir à M. Ben Gourion un message personnel [1] confirmant les déclarations faites devant l'Assemblée générale par M. Georges-Picot [2], donnant communication dans les termes ci-dessus de notre interprétation des déclarations du ministre des Affaires étrangères d'Israël et « faisant confiance à la sagesse du président du Conseil pour trouver la solution la plus conforme aux intérêts de la paix et du peuple d'Israël ». Notre ambassadeur à Tel Aviv était prié d'indiquer que le gouvernement israélien devait avoir une entière liberté d'esprit à notre égard et que nous n'avions à aucun moment entendu faire pression sur lui dans un sens ou dans l'autre : il lui appartenait de savoir si les dernières assurances qu'il avait reçues de M. Dulles et du président Eisenhower lui paraissaient suffisantes pour passer à l'exécution de son plan d'évacuation [3].

Décision israélienne et communication de celle-ci à l'Assemblée (4 mars)

a. Dans la matinée du 4 mars, M. Ben Gourion donnait à ses troupes l'ordre d'évacuation immédiate et la rencontre entre le général Burns et le chef d'État-major général israélien — proposée par M. Hammarskjöld dès le 1er mars mais retardée par le gouvernement israélien — avait lieu aussitôt pour fixer les conditions de la relève des troupes israéliennes par la force d'urgence des Nations Unies.

b. L'Assemblée générale, reprenant son débat dans l'après-midi du même jour, entendit une déclaration de Mme Golda Meir annonçant qu'un accord avait été réalisé entre les généraux Burns et Dayan sur les modalités d'évacuation de Gaza et de Charm el-Cheikh.

Les délégués britannique, italien et néerlandais se prononcèrent en faveur de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et d'une administration internationale dans la zone de Gaza.

Les délégués indien et égyptien demandèrent à l'Assemblée de se réunir dans la semaine pour constater si les plans d'évacuation des troupes israéliennes avaient été exécutés.

Rapport du Secrétaire général sur le retrait des forces israéliennes (8 mars) [4]

Le Secrétaire général publia le 8 mars un rapport dans lequel il annonçait que les troupes israéliennes s'étaient retirées de Gaza dans la nuit du 6 au 7 et de Charm el-Cheikh le 8 mars [5].

(1) Par télégramme adressé d'Ottawa à Paris le 4 mars (n°s 346-350) et à Tel Aviv (n°s 3-7), non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 200 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 201.

(4) Voir Nations Unies, *Assemblée générale, Onzième session,* 668e séance plénière et *Annuaire des Nations Unies,* 1956, p. 55-56.

(5) Document A/3568.

La force d'urgence s'était immédiatement déployée dans ces deux régions afin d'y « maintenir l'ordre pendant et après le retrait des forces israéliennes » conformément aux résolutions des Nations Unies, avec le consentement du gouvernement égyptien. La force avait également assumé la responsabilité des affaires civiles dans la zone de Gaza.

Le Secrétaire général se déclarait en mesure d'annoncer que la première résolution du 2 février avait été ainsi « intégralement appliquée ».

Dès lors, la deuxième résolution adoptée le même jour prenait son plein effet et le Secrétaire général allait maintenant consacrer son attention à l'application — en consultation avec les parties intéressées — des mesures qui y sont mentionnées.

La mise en place de la force internationale sur la ligne d'armistice de 1949, la transmission « d'abord exclusivement à la force d'urgence des pouvoirs civils et militaires qu'Israël exerçait à Gaza », ayant déjà été réalisées, il convient désormais d'assurer le développement du rôle de l'U.N.W.R.A. (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine) afin qu'en collaboration avec la force, il puisse faire face aux besoins de la population aussi bien réfugiée que non réfugiée. Enfin, les activités dans la zone de Gaza de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve seraient placées sous le contrôle de la force.

Séance de l'Assemblée du 8 mars
et interruption provisoire de la session

Le Secrétaire général commenta ce rapport devant l'Assemblée réunie en séance le 8 mars et fit appel aux états membres pour qu'ils contribuent aussi largement que possible aux charges nouvelles imposées à l'U.N.W.R.A.

Divers délégués intervinrent ensuite, puis l'Assemblée décida d'interrompre temporairement sa session et d'autoriser son président — en consultation avec le Secrétaire général et les membres du Bureau — à la convoquer à nouveau lorsque cela sera nécessaire pour poursuivre l'examen des questions du Moyen-Orient.

ANNEXE

I

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 janvier 1957

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 997 (ES-I) du 2 novembre 1956, 998 (ES-I) et 999 (ES-I) du 4 novembre 1956, 1002 (ES-I) du 7 novembre 1956 et A/RES/410 du 24 novembre 1956,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général en date du 15 janvier 1957 [1],

1. *Constate avec regret et inquiétude* qu'Israël ne s'est pas conformé aux dispositions des résolutions susmentionnées;

[1] *Note du document :* A/3500 et Add. 1.

2. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour obtenir le retrait total d'Israël conformément aux dites résolutions et de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur ce retrait dans un délai de cinq jours.

II

Résolution I adoptée par l'Assemblée générale le 2 février 1957

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 997 (ES-I) du 2 novembre 1956, 998 (ES-I) et 999 (ES-I) du 4 novembre 1956, 1002 (ES-I) du 7 novembre 1956, A/RES/410 du 24 novembre 1956 et A/RES/453/Rev. 1 du 19 janvier 1957,

1. *Déplore* qu'Israël n'ait pas effectué un retrait total derrière la ligne de démarcation de l'armistice, malgré les demandes répétées de l'Assemblée générale;

2. *Invite* Israël à effectuer, sans plus de délai, un retrait total derrière la ligne de démarcation de l'armistice.

III

Résolution II adoptée par l'Assemblée générale le 2 février 1957

L'Assemblée générale,

Ayant reçu le rapport du Secrétaire général du 24 janvier 1957 [1],

Reconnaissant que le retrait d'Israël doit être suivi de mesures assurant un progrès vers la création de conditions pacifiques,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général et des mesures qui y sont indiquées en vue de leur réalisation après le retrait total d'Israël;

2. *Invite* les gouvernements de l'Égypte et d'Israël à respecter scrupuleusement les dispositions de la convention d'armistice générale conclue entre l'Égypte et Israël le 24 février 1949 [2];

3. *Considère* que, après le retrait total d'Israël des régions de Charm el-Cheikh et de Gaza, il faudra, pour assurer le respect scrupuleux de la convention d'armistice, placer des éléments de la force d'urgence des Nations Unies le long de la ligne de démarcation de l'armistice entre l'Égypte et Israël et mettre en œuvre d'autres mesures, comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport, compte dûment tenu des considérations qui y sont énoncées en vue de faciliter la réalisation de conditions propices au maintien de la paix dans la région;

4. *Prie* le Secrétaire général de prendre des dispositions, en consultation avec les parties intéressées, pour appliquer ces mesures, et de faire rapport à l'Assemblée générale comme il le jugera à propos.

[1] *Note du document :* A/3512.

[2] *Note du document : Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, supplément spécial n° 3.*

230

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1775 à 1786. Priorité. *Rabat, 10 mars 1957, 11 h. 5.*
Réservé.

(*Reçu :* 11 h. 30.)

M. Bouabid partira dans la nuit du 9 au 10 mars par avion pour Paris.

Il sera rejoint le 12 par M. Chefchaouni, sous-secrétaire d'État aux Finances.

Dans les circonstances actuelles, sa mission aura un caractère aussi politique qu'économique, puisque, pour la première fois depuis les événements d'octobre 1956, un membre du gouvernement marocain se rend officiellement à Paris afin d'y avoir des contacts avec les représentants de notre gouvernement.

Informé par le président Bekkaï de notre entretien du 4 mars (mon télégramme n° 1662)[1], M. Bouabid n'est pas sans inquiétude sur l'ambiance qu'il trouvera à Paris en ce qui concerne le Maroc et sur l'accueil que rencontreront ses demandes.

Or, la situation financière et économique de son pays est actuellement très précaire.

a. *Sur le plan financier.*

Trésorerie : L'échéance de fin mars pourra être assurée par appel des trois milliards, solde de l'aide française pour 1956.

À partir du mois de mai, selon toutes probabilités, l'exécution du budget de fonctionnement se heurtera à de sérieuses difficultés en raison des diminutions de recettes qui paraissent avoir été évaluées avec trop d'optimisme.

Budget : Si l'on considère que l'aide américaine, dans un premier temps, ne dépassera pas dix milliards et que, dans la meilleure hypothèse, l'aide française atteindra en 1957 un montant égal à celui de 1956, soit de 23 milliards à 25 milliards, il en résulte que le Maroc pourra disposer au total, compte tenu d'une dizaine de milliards de ressources locales, d'une masse de 45 milliards.

Cette masse de 45 milliards permettra de maintenir le volume des dépenses publiques sur la base des dernières années. Elle sera insuffi-

[1] Du 5 mars, 23 h. 15, ci-dessus publié sous le n° 207.

sante pour faire face aux graves problèmes qui naissent de la crise économique et sociale.

b. *Sur le plan économique.*

Le gouvernement marocain doit affronter :

— sans tarder, le péril que représente socialement et politiquement l'accroissement du chômage. Un effort supplémentaire de l'ordre de 15 milliards semble nécessaire si l'on veut obtenir un effet appréciable;

— à bref délai, les risques de disette qui se manifesteront dès l'été à la suite de la sécheresse (mes dépêches n°s 855 du 7 mars et 919 du 9 mars)[1], et qui ne pourront être prévenus que par des importations massives de blé, d'orge et de lait en poudre.

La profonde anxiété qu'éprouvent les dirigeants marocains en présence de cette situation se traduit dans les déclarations et les commentaires officiels et officieux. Le Souverain aurait pu se borner, dans son allocution du 2 mars, à évoquer des généralités politiques adaptées à l'anniversaire. Il a cependant développé une seule question précise, celle du chômage, et affirmé sa détermination de lutter contre ce fléau[2].

Les expressions de « crise économique marocaine », « mauvaise conjoncture économique », reviennent fréquemment dans les émissions de Radio-Maroc. Aujourd'hui, l'éditorialiste d'*Al Alam* écrit : « Il faut que nous sachions que nous plions encore sous le poids de lourds et nombreux problèmes, que nous devons déployer nos plus grands efforts pour les vaincre et que cette lutte constitue le prix que nous avons à verser pour parfaire notre indépendance. Il est clair maintenant qu'en pensant parvenir simultanément à l'indépendance et à l'aisance, beaucoup de concitoyens faisaient des songes chimériques favorisés par les grands espoirs mis naguère dans l'indépendance... ». Pour *Rai El Amm* (P.D.I.), tous ces problèmes : chômage, baisse de la production, augmentation des prix, affaiblissement du pouvoir d'achat, prouvent que « le gouvernement actuel a totalement échoué dans sa politique ».

L'anxiété du Palais et du gouvernement est provoquée en grande partie par le mécontentement grandissant qui se manifeste dans la population; l'autorité du Cabinet, la popularité même du Souverain sont atteintes. L'Istiqlal craint de voir son crédit s'effriter et il n'est pas exclu que la propagande forcenée de son leader en faveur du rattachement de la Mauritanie, voire du Sahara au Maroc relève de la diversion.

C'est naturellement sur le « colonialisme » que les commentateurs istiqlaliens tentent de rejeter la responsabilité de la crise. Dans un véritable plaidoyer pour le gouvernement, Radio-Maroc a déclaré que celui-ci faisait de son mieux mais « ne pouvait, en l'espace d'une année,

(1) Non retenues.

(2) La célébration de l'anniversaire du 2 mars 1956 avait été discrète. Le Sultan s'était borné à adresser aux Marocains un message radiodiffusé pour constater que, « par une solide union fondée sur les efforts consentis en commun par le Roi et son peuple... les difficultés [avaient] été vaincues, les aspirations réalisées et les buts atteints ». Pas un mot n'avait été dit de la France, oubli qui n'était pas resté inaperçu de l'opinion publique française. La partie essentielle de l'allocution avait été en revanche consacrée aux difficultés économiques de l'heure, et particulièrement au chômage

venir à bout des difficultés engendrées par un demi-siècle d'esclavage ». La masse n'est pas entièrement dupe et certains slogans séditieux établissent l'équation : protectorat = pain.

Le Sultan est conscient de la dégradation actuelle du pouvoir central. Il est conscient également du danger que constituent pour l'avenir du trône les menées de l'aile radicale de l'Istiqlal, d'Allal el Fassi et de Ben Barka. On lui prête l'intention de provoquer très prochainement un remaniement ministériel qui mettrait encore plus directement entre les mains de ministres dévoués à la Couronne la Défense nationale et l'Intérieur, c'est-à-dire l'armée et la police. De même, le Prince tendrait à multiplier l'institution des provinces civiles et militaires qui seraient confiées, comme à Meknès, à des officiers de l'armée royale. Il est possible que, pour affermir davantage son action, le Palais attende le terme du stage des cadets marocains de Coëtquidan.

Ainsi peut-on esquisser la situation au moment où M. Bouabid s'apprête à gagner Paris. Plus que jamais, le Maroc a besoin de la France et ses dirigeants le savent. Comme nous l'avons déclaré, le colonel Touya et moi, au président Bekkaï, les rapports franco-marocains sont de nouveau à la croisée des chemins. Si nos interlocuteurs expriment le vœu qu'on les aide à « ne pas perdre la face », la revue générale de ces rapports qui sera faite à Paris et les mises au point qu'elle appellera du côté français sont indispensables et pourront être fécondes.

231

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1796 à 1799. Priorité. *Rabat, 10 mars 1957, 13 h. 25.*
Réservé.

(*Reçu :* 13 h. 40.)

Pour M. Maurice Faure.

Je me réfère à mon télégramme n° 1775 [1].

J'ai vu assez longuement M. Bouabid cet après-midi avant son départ pour Paris [2]. Il a exprimé le désir d'être reçu avant la réunion du 12 mars par vous-même, par M. le Président Ramadier et par M. Baumgartner. Il a également demandé que, si possible, la séance du Comité de

[1] Du même jour, 11 h. 5, ci-dessus publié sous le n° 230.

[2] Voyage au cours duquel le ministre marocain de l'Économie nationale assistait le 12 mars à la réunion du Comité monétaire de la zone franc et préparait une reprise générale du dialogue franco-marocain interrompu fin octobre 1956.

la zone franc ait lieu dans l'après-midi du 12, M. Chefchaouni arrivant seulement dans la matinée à Paris.

M. Bouabid m'a dit qu'il avait eu ce matin une audience du Sultan qui lui avait donné ses instructions personnelles. Comme je l'indiquais dans mon télégramme précédent, ces instructions sont pour une large part d'ordre politique.

Le Souverain a chargé le ministre de l'Économie nationale de confirmer au gouvernement français sa volonté de rétablir des rapports normaux et confiants entre le Maroc et la France dans un esprit d'amitié et de coopération. À cette fin, il lui apparaît nécessaire d'apurer rapidement ce que l'on considère à Rabat comme le contentieux franco-marocain.

a. Affaire Ben Bella. Le Sultan accepte dans leur principe les suggestions françaises concernant l'institution d'une Commission d'enquête et de conciliation [1]. Un bref communiqué commun pourrait constater l'accord sur cette institution dont la réalisation se poursuivrait discrètement.

b. Ce communiqué publié, rien ne s'opposerait plus aux yeux du Souverain à un échange d'ambassadeurs.

c. Un accord de principe serait également à conclure sur la prochaine réunion d'une commission chargée de la délimitation des frontières.

d. Les conversations concernant le regroupement éventuel et les missions des forces françaises stationnées au Maroc pourraient s'engager après l'échange des ambassadeurs.

Dans leur substance, ces instructions telles qu'elles m'ont été esquissées par M. Bouabid reprennent les propositions exposées le 4 mars par le Sultan au colonel Touya [2].

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 16, 67.
(2) Voir ci-dessus le n° 207.

232

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1003 à 1011 [1]. Réservé. *Moscou, 11 mars 1957, 17 h.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

1° En remettant, ce matin 11 mars, la réponse française [2] à la note soviétique du 11 février [3], j'ai brièvement souligné les raisons pour lesquelles le gouvernement français estimait inopportune une déclaration de principe commune ou des déclarations séparées concernant la politique au Proche-Orient et au Moyen-Orient.

J'ai fait ressortir également les aspects positifs de notre réponse : l'intérêt marqué pour toute formule qui permettrait d'obtenir une limitation raisonnable des fournitures d'armements aux pays de cette région et l'accent mis sur la nécessité d'un effort en vue de résoudre les deux principaux problèmes actuellement en suspens, à savoir la question israélo-arabe et la libre navigation dans le canal de Suez. Le gouvernement français se féliciterait de voir le gouvernement soviétique apporter au sein des organismes compétents de l'O.N.U. une contribution positive à la solution de ces problèmes dont le règlement équitable conditionnerait le retour de la tranquillité et la consolidation de la paix au Moyen-Orient. J'ai cité le passage de la note concernant les responsabilités particulières qui incombaient à cet égard aux membres permanents du Conseil de sécurité.

2° M. Gromyko a exprimé le regret que le gouvernement français n'ait pas cru pouvoir accepter la proposition soviétique et qu'il n'ait pas vu l'utilité d'une déclaration commune ou de plusieurs déclarations séparées sur la base des six principes proposés [4].

Il était exact que certains de ces principes figuraient dans la Charte. Mais la Charte ne suffisait pas à tout. Elle n'avait pas empêché les

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 178) et à Washington (n°s 18-25).

[2] Le texte de la réponse française a été publié dans La Documentation française. *Articles et documents*, n° 0483, 9 mars 1957. Textes du jour, ainsi que dans *Le Monde* du 13 mars 1957, p. 5.

[3] Sur cette note, voir ci-dessus le n° 122. Elle a été publiée dans La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0472, du 21 février 1957. Textes du jour.

[4] Ces six principes étaient les suivants : maintien de la paix par des moyens exclusivement pacifiques; non-ingérence, avec respect de la souveraineté et de l'indépendance des pays; renonciation à tous blocs militaires; liquidation des bases étrangères et retrait des troupes; renonciation aux livraisons d'armes; contribution au développement économique des pays du Proche et du Moyen-Orient.

Français et les Anglais de rechercher une solution par le moyen d'une « agression » contre l'Égypte. Le gouvernement soviétique étudierait la réponse française et ferait connaître éventuellement les remarques qu'elle appelait. Mais il demeurait convaincu que la déclaration proposée aurait pu servir utilement de base à une action concertée des puissances en vue d'assainir la situation au Proche et au Moyen-Orient. En la rejetant, le gouvernement français assumait une sérieuse responsabilité.

J'ai répliqué que je ne voulais pas, dans le cadre d'un si bref entretien, m'étendre sur les événements de caractère militaire qui s'étaient déroulés, ici ou là, au début de novembre. Nous étions en présence d'une situation donnée, de problèmes concrets et urgents. Je me permettrais une remarque personnelle. J'avais constaté, jusqu'ici, que la Russie soviétique n'avait rien fait pour faciliter la solution de ces problèmes. Elle avait au contraire adopté des positions extrémistes qui ne pouvaient que rendre plus difficile un règlement équitable. À franchement parler, j'avais eu très souvent l'impression que l'on se montrait plus égyptien à Moscou qu'au Caire. Je m'étais étonné de ne pas rencontrer, de la part d'une puissance aux responsabilités mondiales, une attitude plus équilibrée, correspondant mieux aux intérêts généraux de la paix. J'étais cependant convaincu que l'U.R.S.S. pouvait apporter une utile contribution à un règlement qui tiendrait un juste compte des intérêts en présence. Le gouvernement français serait heureux que ses représentants dans les organismes compétents de l'O.N.U. puissent coopérer dans ce sens avec les représentants soviétiques.

M. Gromyko m'a dit qu'à ses yeux, la remarque que j'avais faite concernant l'attitude observée jusqu'ici par l'U.R.S.S. était sans fondement; il a ajouté que la bonne volonté n'avait pas fait défaut du côté soviétique. Je l'ai assuré qu'elle ne manquerait jamais du côté français, dès qu'il s'agissait d'écarter les menaces à la paix.

233

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 324 à 327. Secret. Réservé. *Madrid, 11 mars 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 12, 1 h. 1.)

Prière de communiquer à Rabat.
Je me réfère au télégramme n°s 54-56 de Rabat [1].

[1] Il semblerait qu'en fait, il s'agisse ici du télégramme de Rabat n°s 1737-1740 du 8 mars, communiqué à Madrid sous les n°s 198-201, et ci-dessus reproduit sous le n° 218.

Notre chargé d'affaires à Rabat et moi-même sommes entièrement d'accord sur l'intérêt que peut avoir le gouvernement marocain à semer la méfiance entre la France et l'Espagne.

À cet égard, les allégations du prince Moulay Hassan ressemblent fort à une manœuvre abusive et un peu simpliste de chantage. Il convient en effet de ne pas oublier le caractère extrêmement général de la conversation que Votre Excellence avait eue avec M. Artajo.

Cet entretien remonte au 25 août 1956. Au début de juillet de la même année avaient commencé les échanges de vues militaires franco-espagnols.

Mais auparavant le Maroc avait lui-même tenté de troubler l'atmosphère entre Paris et Madrid : M. Alcover avait été admis à présenter ses lettres de créance le 6 juin [1] avant M. Dubois, alors que l'accord diplomatique franco-marocain attribuant le décanat à notre représentant avait été paraphé le 20 mai.

Quel que soit d'ailleurs celui des trois pays qui en a pris l'initiative, il faut bien reconnaître que le jeu de concurrence et de surenchère entre la France et l'Espagne à propos du Maroc découle de la nature des choses : la correspondance de ce poste l'avait prévu depuis fort longtemps.

À la suite du général Valiño, le gouvernement de Madrid n'a négligé aucune occasion de faire prévaloir ses intérêts, souvent même en prenant les plus grands risques, c'est-à-dire en composant avec des éléments extrémistes, ainsi qu'il vient de le faire au Sahara.

Comme je l'ai indiqué à Votre Excellence par mon télégramme n°s 310-316 [2], il me semble que les inconvénients de cette lutte d'influence entre la France et l'Espagne ne pourraient être atténués de façon sensible que grâce à une explication très franche et très générale, que les dispositions de M. Castiella pourraient heureusement faciliter [3].

Le gouvernement de Mohammed V ne devrait rien avoir à craindre d'une meilleure compréhension franco-espagnole : celle-ci rendrait plus aisée au Maroc une politique de stabilité et de progression économique; elle s'opposerait aux entreprises aventureuses de milieux difficilement contrôlables qui constituent une menace permanente pour le Palais [4].

[1] L'ambassadeur espagnol avait reçu l'agrément du gouvernement marocain avant que n'ait été paraphé l'accord diplomatique franco-chérifien : *D.D.F.*, 1956-I, n° 321.

[2] Du 9 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 225.

[3] Telles qu'elles ressortaient d'un premier entretien le 6 mars de l'ambassadeur avec le nouveau ministre, qui avait assuré M. de La Tournelle de son ardent désir de réaliser une politique de rapprochement franco-espagnol et promis d'examiner le problème de la situation sur la frontière hispano-mauritanienne (télégramme n°s 286-288 du 6 mars, non reproduit).

[4] Dans un télégramme pour Rabat n°s 1268-1269 du 12 mars, non reproduit, le Département jugeait indispensable d'éviter que Rabat ne semât la méfiance entre la France et l'Espagne : c'était en réponse à une note verbale marocaine que l'ambassade avait été chargée d'indiquer à M. Balafrej que, lors de leur entrevue à Paris le 25 août 1956, le président Pineau et M. Artajo n'avaient évoqué que très brièvement les relations de leurs pays avec le Maroc, et s'étaient contentés d'affirmer que la politique d'aide au Maroc indépendant serait poursuivie d'un commun accord.

234

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 2410 à 2412. *Paris, 12 mars 1957, 11 h. 50.*
Immédiat. Secret. Réservé.

Le secrétaire général du Département a reçu, le 11 mars après-midi, sir Gladwyn Jebb et sir Frank Roberts en présence de M. Parodi.

M. Joxe a tiré devant eux les conclusions pratiques qu'entraînaient les divergences relatives au retrait des forces britanniques telles qu'elles étaient projetées lors des entretiens franco-britanniques du 9 mars [1]. Il a rappelé les grandes lignes de la thèse française : « Nous sommes d'accord pour reconnaître l'utilité de mesures prises en commun destinées à rendre plus efficace la défense commune par des procédés appropriés et à favoriser une meilleure répartition des dépenses militaires. En conséquence, nous demandons qu'il soit procédé aussi rapidement que possible à l'examen des mesures qui pourraient être adoptées d'un commun accord. Cette position a pour corollaire qu'il soit sursis, en attendant, à toute modification de réduction des forces britanniques sur le continent. »

M. Joxe a donc précisé à l'ambassadeur de Grande-Bretagne et au représentant britannique à l'O.T.A.N. que :

1° Ce point de vue serait exprimé par M. Parodi au cours de la réunion de l'O.T.A.N. qui se tiendra mercredi prochain.

2° Il serait précisé dans une motion présentée à l'U.E.O. lors de sa prochaine séance.

Au cours de cet assez long entretien, les points de vue ont été à nouveau franchement exposés. M. Parodi et M. Joxe ont eu l'impression que leurs interlocuteurs s'attendaient à l'utilisation par la France des procédures de l'U.E.O., qu'ils ont apprécié que la chose fût clairement établie et qu'ils n'étaient naturellement pas en mesure d'apporter des propositions en vue d'un compromis.

[1] Entretiens dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 228.

235

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 687 à 693 [1]. *Bonn, 12 mars 1957, 21 h. 45.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Le secrétaire d'État m'a fait venir le 12 mars dans l'après-midi pour m'informer de la démarche que l'ambassadeur d'Allemagne venait de faire auprès de M. le Président du Conseil au sujet de la question de la réduction des effectifs britanniques [2]. Cette démarche avait été décidée par le Chancelier lui-même, de Cadenabbia, où il se repose encore [3]. M. Adenauer tenait à ce que la position de son gouvernement fût exposée d'une manière précise à l'échelon le plus élevé.

M. Hallstein était très reconnaissant de l'accueil réservé à M. von Maltzan par le président Guy Mollet. Il se félicite de la communauté des vues françaises et allemandes.

Le Secrétaire avait, d'autre part, reçu dans la journée l'ambassadeur de Grande-Bretagne et lui avait exposé à nouveau les objections allemandes au plan de Londres. Sir Christopher Steel lui avait demandé ce qu'il proposait de faire dans ces conditions; il avait répondu qu'il considérait que la discussion n'était pas épuisée. Il n'était pas possible aux membres de l'U.E.O. de prendre une décision alors qu'ils n'avaient pas eu le temps d'étudier toutes les implications du programme britannique. Il convenait donc d'ajourner toute décision et d'examiner plus à fond le problème.

J'ai fait remarquer à M. Hallstein que les Britanniques veulent une décision immédiate en vue de la publication de leur Livre blanc : ils pourraient simplement passer outre, à moins d'un vote contraire à l'U.E.O. Mon interlocuteur semblait convaincu qu'il était impossible à nos alliés de passer outre. Mais il ne s'est pas refusé à envisager l'hypothèse où un vote deviendrait inévitable, et il compte sur les voix de la France et du Benelux (avec une réserve au sujet de la Belgique).

En réalité, comme M. von Maltzan l'a sans doute exposé, ce que les Allemands attendent, c'est une concession anglaise au sujet des cinq mille hommes laissés en Grande-Bretagne à la disposition de l'O.T.A.N.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 71-77).

(2) Sur cette question, voir ci-dessus les n°s 133 (et note), 183 (note), 202, 228, 234.

(3) À la suite d'une sévère atteinte pulmonaire, le Chancelier s'était rendu en convalescence dans cette station italienne des bords du lac de Côme.

Ils sont assez peu intéressés par la question de l'échelonnement, et techniquement un peu incertains sur la question de l'aviation. Mais M. Hallstein reconnaît que l'ambassadeur d'Angleterre a été avec lui aussi parfaitement négatif sur le premier point que sur les deux autres.

Il faut ajouter naturellement que le gouvernement allemand, qui a fait un très gros effort pour satisfaire les demandes britanniques sur le plan financier, s'attend à de sérieuses difficultés d'ordre politique et parlementaire s'il ne peut rien obtenir de Londres sur le plan militaire.

En ce qui concerne le Conseil de l'U.E.O., la position de Bonn est toujours de demander une réunion au niveau ministériel. On considère ici qu'il n'est pas possible que la décision ne soit pas prise sur le plan politique. En l'absence de M. von Brentano [1], c'est M. Hallstein qui représenterait le gouvernement fédéral. Il pense, à titre personnel, que le samedi 16 serait une bonne date.

236

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 2777, 2778 [2]. *Paris, 13 mars 1957, 19 h. 20.*
Immédiat. Très secret. Réservé.

Veuillez remettre d'urgence au président Eisenhower le message ci-après de M. le Président du Conseil :

« Cher Monsieur le Président,

« Je pense que le gouvernement américain attache, comme nous, une grande importance à l'accord que nous avons conclu avec Israël sur Charm el-Cheikh et sur Gaza [3].

« L'attitude égyptienne [4] justifie, à mon avis, les réserves qu'Israël avait faites, avec notre accord; si la situation s'aggravait, Israël serait fondé à occuper à nouveau la bande de Gaza.

[1] Le ministre allemand était arrivé en visite aux États-Unis le 3 mars; il avait rencontré le président Eisenhower et eu deux jours d'entretiens avec M. Dulles. Le communiqué final, publié le 5, indiquait que les récents développements en Europe orientale... « (n'avaient) fourni aucune raison à l'Ouest de se montrer moins méfiant : le maintien de la force de l'Organisation atlantique conserv(ait) toute son importance ».

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 2384-2385) et à Tel Aviv (n°s 345-346).

[3] Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 229.

[4] Le 11 mars, le gouvernement égyptien avait annoncé sa décision de prendre immédiatement en main l'enclave de Gaza, pour laquelle il avait nommé un gouverneur. Il envoyait d'autre part au secrétaire général des Nations Unies une protestation officielle contre les agissements des forces internationales à Gaza, contraires aux attributions qui avaient été définies par accord entre Le Caire et l'O.N.U.; elles avaient ouvert le feu contre des manifestants favorables au retour de l'administration égyptienne.

« Dans ce cas, l'effort que nous avons accompli en commun se révélerait vain et la situation au Moyen-Orient se trouverait gravement compromise.

« Je me permets donc d'insister auprès de vous pour que vous engagiez votre autorité personnelle, tant auprès des Nations Unies qu'auprès du gouvernement égyptien, afin qu'aucune raison ne soit donnée à Israël de revenir sur les décisions prises concernant les deux secteurs intéressés.

« Nous sommes prêts, pour notre part, à conseiller à Israël la modération et la patience si la situation évolue dans le cadre de notre accord commun.

« Très fidèlement vôtre.

« *Signé :* Guy Mollet. »

237

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1911 à 1914. Réservé. *Rabat, 14 mars 1957, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

J'ai interrogé M. Balafrej sur le projet — qu'ont mentionné certaines informations — d'un congrès des états africains qui se tiendrait à Rabat au mois de mai prochain.

Le ministre des Affaires étrangères a d'abord démenti assez mollement la nouvelle selon laquelle, en hâtant son départ d'Accra, il aurait fait échouer la réunion — proposée par M. Bourguiba — des délégations africaines [1]. Ces délégations, m'a-t-il dit, avaient en partie quitté le Ghana au moment où lui-même s'embarquait pour Dakar. J'ai cependant eu l'impression qu'il n'avait rien fait, bien au contraire, pour aider à la réalisation du dessein de M. Bourguiba.

Quant à un éventuel congrès à Rabat, M. Balafrej m'a indiqué que la nouvelle en était prématurée. Il avait proposé aux délégations des sept pays africains indépendants (Ghana, Liberia, Tunisie, Libye, Égypte, Soudan et Éthiopie) une conférence qui pourrait se réunir à Rabat vers

[1] Le Maroc était représenté aux fêtes de l'indépendance du Ghana par son ministre des Affaires étrangères. Parti pour Accra le 3 mars, M. Balafrej regagnait Rabat le 9. À Accra, il se serait opposé au projet d'une réunion des sept pays africains indépendants suggérée par M. Bourguiba. À son retour au Maroc, il lançait l'idée d'une conférence desdits pays, à Rabat cette fois, pour le mois de mai. Voir également ci-après le n° 318 (note).

le mois de mai si l'invitation marocaine était retenue. Il ne s'agissait que d'une suggestion à laquelle il n'avait pas encore reçu de réponse.

Il m'a précisé que dans son esprit, cette réunion devrait avoir pour objet de rapprocher les états africains indépendants en dissociant en quelque sorte le bloc afro-asiatique qui ne correspond pas, d'après lui, à une association d'intérêts réelle.

M. Balafrej n'a pas ajouté que la Conférence aurait également pour objet de permettre au Sultan et à son gouvernement de préparer les voies à une sorte de direction politique du Maroc en Afrique.

238

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1047 à 1055. *Moscou, 14 mars 1957, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h.)

L'accord signé à Berlin le 12 mars entre l'U.R.S.S. et la D.D.R. [1], et qui règle les modalités du statut des troupes temporairement stationnées sur le territoire de la République démocratique allemande, est publié ce matin.

Dans son préambule, ce document s'attache à justifier la présence « temporaire » des unités de l'armée rouge par l'absence d'un règlement du problème allemand et d'un accord de sécurité européenne, par le stationnement ou l'existence sur le territoire de l'Allemagne occidentale de troupes et de bases étrangères et par la renaissance du militarisme allemand, qui « crée un danger pour la paix ». Les dispositions qu'il contient présentent de grandes analogies avec celles de l'accord polono-soviétique signé le 17 décembre 1956 et qui porte sur le même objet (mon télégramme n° 5036) [2] : les deux textes visent essentiellement, comme l'établit leur article premier, à garantir la souveraineté des états hôtes et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures des troupes soviétiques. Mais dans le dispositif créé pour assurer le respect de cette règle, les deux accords offrent certaines divergences qu'il convient de relever.

1. Alors que l'accord de Varsovie prévoyait que les effectifs et les lieux de stationnement des troupes soviétiques seraient fixés d'accord

[1] Publication de cet accord est annoncée par *Le Monde* du 14 mars. Signataires : Andréi Gromyko, Luther Boz, le maréchal Joukov et le général Stoph. La consolidation des relations entre l'U.R.S.S. et la D.D.R. avait été marquée par la signature le 20 février à Berlin d'un accord commercial.

[2] Analysé dans *D.D.F.*, 1956-III, n° 322 (note).

entre les gouvernements polonais et soviétique, l'accord de Berlin envisage seulement une *consultation* entre les gouvernements de Moscou et de Pankow en ce qui concerne les *changements* dans les effectifs et les lieux de stationnement : le niveau actuel des effectifs et leur « implantation » n'ont donc pas à être discutés avec les autorités allemandes. D'autre part, si les manœuvres de troupes soviétiques en dehors de leurs lieux de stationnement sont traitées de la même façon dans les deux textes, en revanche la D.D.R. n'obtient pas les mêmes garanties que la Pologne en ce qui concerne les mouvements des troupes d'occupation en dehors de leur base de stationnement et surtout de leur « mode d'entrée et de sortie » dans le pays (art. 2 et 5 de l'accord du 18 décembre).

2. Les clauses juridictionnelles s'appliquant aux militaires, aux civils relevant de l'armée rouge et aux membres de leurs familles sont identiques dans les deux documents. En règle générale, c'est le droit allemand qui s'applique et les tribunaux allemands qui sont compétents, pour les délits commis par les Soviétiques. Les cas d'exception (délits commis par des Soviétiques contre l'U.R.S.S. ou d'autres citoyens soviétiques, ou dans l'accomplissement de leur service) sont les mêmes. Une commission mixte sera créée pour régler les problèmes posés par l'application de l'accord.

3. Les dispositions concernant la réparation des dommages matériels causés par l'une des parties à l'autre sont analogues dans l'accord de Berlin et dans celui de Varsovie.

4. Les conditions d'utilisation et de remise aux autorités de l'état hôte des installations utilisées par les unités soviétiques sont réglées de façon semblable.

5. Enfin l'article 18, qui n'a pas son équivalent dans l'accord polono-soviétique, dispose qu'en cas de menace pour la sécurité des unités soviétiques stationnées en Allemagne orientale, le commandant en chef de ces troupes pourra prendre les mesures nécessaires pour écarter cette menace en se concertant avec le gouvernement de Pankow et « compte tenu de la situation et des mesures prises par les autorités de la D.D.R. ».

Il existe donc une grande similitude entre les dispositions des deux accords. Les différences portent essentiellement sur la détermination des effectifs et de l'implantation des troupes soviétiques stationnées ainsi que sur les conditions de leurs mouvements.

Elles tiennent avant tout au fait que l'U.R.S.S. a tenu à conserver en Allemagne orientale des prérogatives correspondant aux droits réservés qui découlent de la capitulation et que les accords de Paris ont maintenus en faveur des puissances occidentales.

D'autre part, il faut s'attendre à ce que la dépendance étroite du gouvernement de Pankow à l'égard de Moscou se traduise, dans la mise en œuvre de l'accord, par une latitude beaucoup plus grande pour les autorités militaires soviétiques [1].

[1] Un télégramme n° 1069 du 15 mars 1957, non reproduit, signale également la signature au même moment, entre l'U.R.S.S. et la D.D.R., d'un accord concernant la « réglementation des paiements de la production de la société par actions germano-soviétique Wismuth ». Cette société devait être soumise désormais à la législation allemande pour tout ce qui concernait son activité économique et financière.

239

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Tel Aviv, Beyrouth, Ankara, Téhéran, Tripoli, Khartoum.

T. n°s 395 à 402; 436 à 443; 457 à 464; 274 à 281; 259 à 266; 106 à 113 [1]. Réservé.

Paris, 14 (?) mars 1957 [2].

M. Richards, délégué spécial du président des États-Unis pour la doctrine Eisenhower, doit se rendre incessamment au Proche-Orient afin d'y exposer le sens et la portée des propositions américaines [3]. Dans les entretiens que vous aurez vous-même à ce sujet, vous pourrez vous inspirer des considérations suivantes :

Si l'on met à part la réaffirmation des principes généraux de la politique des États-Unis à l'égard du communisme, il semble que la doctrine Eisenhower se ramène à deux éléments principaux : le premier est la garantie donnée par les États-Unis à tous les états de cette région d'un appui militaire immédiat, au cas où ils feraient l'objet d'une agression de la part d'un état communiste. Le second élément — et sans doute est-ce sur ce point que M. Richards mettra l'accent dans ses entretiens — est l'effort que les États-Unis sont résolus à entreprendre en vue de relever le niveau de vie de la région et de favoriser son développement économique. Le plan Eisenhower s'inscrit à cet égard dans la ligne des initiatives déjà prises par les États-Unis au Proche-Orient, que ce soit par le biais de l'aide mutuelle ou à l'occasion de projets spéciaux (plan Johnston [4] ou le barrage d'Assouan), mais suivant une perspective plus vaste (encore que limitée, pour le moment, à 200 millions de dollars).

Ces deux éléments, surtout si on les rapporte à l'objectif général qui les inspire, ne sauraient évidemment susciter d'objection de notre part. La défense de la région contre le communisme, l'élévation du niveau de vie des populations, le maintien de l'indépendance et de l'intégrité des états de cette région, ont toujours été les éléments essentiels de notre politique en Orient (déclaration tripartite de 1950).

Pour toutes ces raisons, votre attitude envers la doctrine Eisenhower et envers son propagateur ne pourra qu'être sympathique.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1475-1482), Tunis (n°s 1199-1206), Washington (n°s 3024-3031), Londres (n°s 2668-2675) et Karachi (n°s 387-394).

(2) Le chiffre du quantième est surchargé, mais sans doute faut-il lire : 14 plutôt que 15.

(3) Voir ci-dessus dans les n°s 213, 226.

(4) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 285 (note).

Cependant, notre approbation d'ensemble laisse place à quelques réserves. La première a trait aux mesures d'ordre militaire qui pourraient être envisagées, et dont nous souhaitons qu'elles ne revêtent pas de caractère spectaculaire, tout en conservant leur valeur d'avertissement vis-à-vis de l'U.R.S.S. Il serait souhaitable, en second lieu, que les mesures envisagées sur le plan économique n'aient pas un caractère purement bilatéral. Un tel système pourrait indisposer des pays toujours prompts à suspecter, derrière la générosité américaine, une intention de domination politique. Qui plus est, il pourrait comporter des inconvénients notables pour nos intérêts, alors qu'un système régional de coopération, soit dans le cadre des Nations Unies, soit, mieux encore, du type O.E.C.E., nous permettrait d'y maintenir une participation importante.

D'une manière générale, il est indispensable que le développement de la politique américaine n'aboutisse pas, en fin de compte, à faire croire aux états du Moyen-Orient qu'ils n'ont plus rien à attendre de la France et de l'Angleterre, bref à réduire encore notre influence et nos moyens d'action.

Ces remarques, si vous avez l'occasion de les présenter, ne devront pas revêtir le caractère de critiques qui pourraient être interprétées par les dirigeants de la région comme la marque d'une nouvelle division dans le camp occidental. Au surplus, notre situation actuelle au Moyen-Orient ne nous permet pas, pour le moment du moins, de prendre des positions catégoriques. C'est donc sous la forme de conseils, et, somme toute, d'une participation constructive aux efforts de la diplomatie américaine que vous pourriez, le cas échéant, et dans la mesure où vous le jugerez possible, développer les thèmes esquissés ci-dessus.

Je vous serais reconnaissant de tous les renseignements que vous me ferez parvenir sur la mission Richards.

240

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 276. *Moscou, 14 mars 1957.*

Parmi les accusations lancées en 1948 par le parti communiste soviétique et le Kominform contre les Yougoslaves, les reproches concernant la politique agraire du gouvernement de Belgrade figuraient en bonne place. À cette époque pourtant, les structures économiques et sociales de la Yougoslavie ne différaient guère de celles des démocraties populaires voisines et le premier effet de la révolution du 28 juin, loin d'amener un abandon du plan quinquennal mis en chantier en 1947 et de la collectivisation rurale, fut d'accélérer le rythme des transformations socialistes afin de montrer l'inanité des critiques du Kominform.

À la longue, cependant, la vanité de ces efforts apparut clairement. La crise économique, déterminée par la rupture des accords passés avec les pays du « camp socialiste », devait fatalement conduire à un abandon d'un plan quinquennal qui imposait à la nation un effort insupportable et de la collectivisation forcée. D'autre part, la critique incisive inaugurée en 1949 par les théoriciens yougoslaves contre le « bureaucratisme stalinien » devait aboutir à partir de 1950 à une transformation profonde des structures yougoslaves : sous le signe du retour à un marxisme authentique, la gestion ouvrière et la décentralisation de la gestion de l'économie donnaient une signification réelle à la « voie yougoslave ». Ainsi, à peine différente des autres démocraties populaires en 1948, la Yougoslavie en différait profondément lors de la réconciliation, en 1955, et ces différences constituaient un obstacle au rapprochement. Si la reconnaissance de la diversité des voies d'accès au socialisme devait normalement avoir pour corollaire une appréciation « positive » des formes originales dans lesquelles s'incarnait le socialisme yougoslave, en revanche, le souci de se prémunir contre une extension de l'influence « titiste » dans les pays du glacis, la crainte aussi de l'intérêt que pourraient susciter ces formes dans l'opinion des démocraties populaires et de l'U.R.S.S., la fidélité à l'idéologie enfin incitaient le Kremlin à considérer d'un œil soupçonneux ces innovations jugées dangereuses. Toute l'ambiguïté de l'attitude soviétique en ce domaine apparaît dès l'heure de la réconciliation. Visitant le 1er juin [1] l'usine Rade Končar à Zagreb, M. Khrouchtchev interrogeait les dirigeants de cette entreprise sur le fonctionnement des conseils ouvriers et manifestait, selon la *Borba* du 2 juin, un intérêt sympathique pour cette entreprise. « Je ne sais pas si nous pourrons emprunter quelque chose à votre système, disait-il, car nous sommes habitués au nôtre. Mais il convient de l'étudier et si cela devait donner quelque chose de bon pour nous, nous l'adopterions » : c'était déjà mettre en pratique les formules pluralistes de la déclaration de Belgrade. Rendant compte de cette visite, le même jour, la *Pravda* en donnait une version sensiblement différente, puisqu'à l'en croire, le Premier secrétaire du parti aurait déclaré aux ouvriers : « Si vous pensez que votre politique est bonne, nous vous souhaitons le succès. Quant à nous, nous continuerons à appliquer nos méthodes tout en pensant qu'il serait utile, pour vous comme pour nous, d'étudier plus profondément nos expériences réciproques et d'emprunter ce qui se révélerait utile ».

Bien que la déclaration de Belgrade soulignât la nécessité d'une « information exacte et objective » de l'opinion publique et annonçât la signature d'une convention sur ce problème, des consignes de prudence furent manifestement données à la presse soviétique en ce qui concerne la description des structures yougoslaves. On adopta d'abord la tactique de silence et *Borba* devait relever le 17 novembre 1955 avec acrimonie que des journalistes soviétiques qui publiaient des « notes » sur un

[1] 1955, à l'occasion de la visite de MM. Boulganine et Khrouchtchev. Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1955-I, nos 243 (note), 336.

voyage en Yougoslavie mentionnaient à peine « l'existence et le rôle des comités ouvriers ». Dans la mesure où l'on se préoccupait de formuler un jugement d'ensemble sur l'économie yougoslave, une méfiance apparaissait clairement. Si, rompant avec le silence observé pendant quelques mois, on renonçait à taire les caractères spécifiques du socialisme, qu'il s'agisse du système de planification, de la gestion ouvrière ou de la politique agraire, on s'autorisait des critiques portées par les Yougoslaves eux-mêmes pour dénoncer les défauts du système, notamment la menace d'une renaissance des éléments capitalistes dans les campagnes. Cette attitude devait même provoquer un incident lors d'un meeting d'amitié soviéto-yougoslave organisé le 29 novembre 1955 à Moscou. M. Volkov, président de la délégation parlementaire qui venait de se rendre à Belgrade, ayant déclaré que les conseils ouvriers constituaient une forme de décentralisation nuisible aux efforts de planification parce qu'ils donnent le pas aux intérêts locaux sur les intérêts nationaux, l'ambassadeur de Yougoslavie répliqua sans faiblir que « pour l'essentiel, le système était entièrement justifié » et qu'il avait fait de « l'idéal de la démocratie économique une réalité dans notre pays ».

Toutefois, si l'on ne dissimulait pas les critiques de détail, la volonté de porter un jugement favorable et optimiste était visible : l'article publié par exemple en novembre 1955 par les *Questions d'économie* ne se bornait pas à reconnaître la nature socialiste du régime yougoslave, mais portait à son actif l'essor de la production industrielle du pays depuis 1939 et insistait sur le rôle important joué par le Plan; quant aux défauts, on faisait confiance à l'amitié soviéto-yougoslave pour les redresser. Au XXe Congrès, c'est-à-dire au moment où les points de vue de l'U.R.S.S. et de la Yougoslavie se sont le plus rapprochés, M. Khrouchtchev donnait de l'expérience yougoslave une appréciation entièrement dénuée de critiques : « Dans la République fédérative populaire de Yougoslavie où le pouvoir appartient aux travailleurs et où la société est fondée sur la propriété sociale des moyens de production, déclarait le Premier secrétaire du parti, des formes originales et concrètes de direction de l'économie et d'organisation de l'appareil administratif s'établissent au cours de l'édification socialiste ».

Depuis, les choses ont beaucoup changé. Non que les divergences soient nouvelles : comme le déclarait M. Koca Popovitch devant la Skouptchina le 26 février dernier, « ces divergences existaient déjà antérieurement, mais, tant que les relations internationales se sont déroulées de façon relativement satisfaisante, on n'a pas estimé qu'elles pouvaient constituer un obstacle à l'amélioration de nos rapports avec les pays socialistes ». Alors que jusqu'en novembre 1956, on se préoccupait, du côté soviétique, de minimiser ces divergences et ne pas condamner en bloc les structures yougoslaves pour maintenir une harmonie au moins apparente, depuis cette date, la crise ayant éclaté ouvertement, ces précautions ne sont plus nécessaires et il est permis d'exposer franchement les critiques que naguère l'on taisait par prudence. Mieux encore, ces critiques sont devenues nécessaires. Tant que la situation dans les

démocraties populaires n'était pas menaçante, on pouvait faire montre de modération dans l'appréciation de la voie yougoslave. Mais, dès lors que, le régime des pays de l'Europe orientale étant en danger, on soupçonne les dirigeants de Belgrade d'exercer une influence subversive ou simplement que l'on estime que les institutions yougoslaves peuvent contribuer à détourner l'opinion publique de ces pays de la seule voie juste, la réserve jusque-là observée n'est plus de mise; il convient au contraire de mettre en garde les secteurs de l'opinion qui pourraient être touchés contre la tentation d'une imitation des « formes » yougoslaves et, pour cela, de démontrer les mauvais résultats auxquels elles aboutissent dans la pratique. Il est significatif à cet égard que ce soit le discours prononcé par M. Kardelj le 7 décembre 1956 et où celui-ci préconisait l'application de la formule des conseils ouvriers en Hongrie qui ait marqué le début de l'offensive contre le système économique yougoslave, avec l'article de la *Pravda* du 18 décembre [1]. Un autre motif enfin a joué, qui explique le déclenchement de cette offensive : la presse soviétique n'avait jamais, on l'a vu, fait taire ses critiques à l'égard des institutions yougoslaves, mais elle exprimait une vue optimiste en déclarant que « le renforcement des liens de la collaboration de la Yougoslavie avec l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire ont une signification importante pour le développement de la Yougoslavie sur la voie de la construction socialiste » [2]. Celle-ci s'éloignant de l'U.R.S.S., les chances de redressement de ses « erreurs » s'évanouissent et il n'est plus besoin de ménager un système qui se refuse à abandonner la mauvaise voie.

*
**

Systématisant les critiques adressées au système yougoslave, deux articles viennent de paraître, l'un dans la revue « *Pour venir en aide à ceux qui veulent acquérir une formation politique par eux-mêmes* » [3], l'autre dans le *Kommounist* [4], qui témoignent de l'intérêt que l'on attache ici à ce problème.

Après avoir retracé brièvement l'histoire de l'économie yougoslave et avoir souligné les « sérieux succès » remportés avant 1948, les deux articles s'attachent à analyser la situation actuelle et les conséquences qui résultent des transformations de structure réalisées par le gouvernement de Belgrade à partir de 1950.

1° Dans le domaine de l'industrie, le *Kommounist* ne nie pas que la Yougoslavie ait remporté certains succès, puisque sa production a augmenté de plus de deux fois et demi depuis 1939, mais il en attribue le

(1) Sur ce débat, voir *D.D.F.*, 1956-III, n°s 285 (et note), 309 (et note).
(2) *Note du document : Pravda,* 16 juillet 1955.
(3) *Note du document,* janvier 1957, article de V. Platkovskii.
(4) *Note du document :* n° 3, février 1957, article de V. Tcheprakov.

mérite à la priorité de l'industrie lourde et souligne que ces succès sont « limités » et que l'économie du pays se heurte à « beaucoup de difficultés qui sont inconnues des autres pays socialistes ». L'analyse de ces difficultés conduit à faire le procès des institutions et de la politique yougoslaves.

Le premier reproche adressé à celle-ci concerne la réduction du volume des investissements. Le *Kommounist* note que l'an dernier, les investissements ont été diminués de 10 %, et qu'une nouvelle compression de 7 % par rapport à 1956 est prévue dans le plan de 1957. Il y voit une atteinte portée au principe de la priorité de l'industrie lourde, en contradiction avec l'objectif de l'élévation du niveau de vie de la population qui est officiellement à la base de cette réforme. Sans doute, souligne l'organe du Comité central, est-il légitime à certains moments d'augmenter le volume des investissements dans l'industrie de biens de consommation, mais cette révision ne peut en aucun cas remettre en question le principe du développement plus rapide de l'industrie lourde, développement dont dépendent en fin de compte l'amélioration du niveau de vie et la liquidation du retard dans le secteur agricole. La politique menée à Belgrade est d'autant plus condamnable que la Yougoslavie doit faire face à un accroissement démographique rapide et que la productivité des travailleurs, faute d'un équipement convenable, y est très faible. Aussi, le *Kommounist* se juge-t-il fondé à conclure sur ce point que « la politique actuelle n'assure ni l'élévation du niveau de vie de la population ni l'essor de l'industrie ».

Plus encore que les investissements, c'est le problème de la gestion de l'économie qui se trouve au centre du débat. L'article de la *Pravda* du 18 décembre publié en réponse au discours de M. Kardelj avait déjà développé une critique serrée de la décentralisation de la planification et du système des conseils ouvriers en Yougoslavie. Les deux articles reprennent cette critique en cherchant à démontrer que l'économie yougoslave s'est enfermée dans des contradictions insolubles.

La décentralisation de la planification et le système de la gestion ouvrière sont inspirés en effet, selon M. Platkovskii, par une profonde méfiance envers le rôle de l'État prolétarien et une volonté de réaliser son « dépérissement » dès la période de transition du capitalisme au socialisme, avant même que les différences entre les classes aient cessé d'exister, que la production ait atteint un niveau tel que le principe « à chacun selon ses besoins » puisse être appliqué et que la menace que l'impérialisme fait peser sur les pays socialistes ait disparu. Par réaction contre le « bureaucratisme », les Yougoslaves ont été amenés à répudier tout centralisme dans la gestion de leur économie et à préférer à la propriété d'État la propriété des producteurs eux-mêmes. Mais ces principes se sont heurtés dans la pratique à des obstacles insurmontables et « la vie a obligé les camarades yougoslaves à leur apporter d'importants correctifs ». Comme « la grande industrie moderne ne peut se développer sans une gestion centralisée » sous peine de tomber dans l'anarchie, après avoir accordé l'essentiel des pouvoirs d'administration aux

« communes » et aux conseils ouvriers, le gouvernement de Belgrade a dû reprendre une partie de ce qui avait été « transféré » et rétablir sinon des organismes de gestion gouvernementaux, du moins des groupements professionnels destinés à lutter contre le chaos qui s'était créé et à coordonner l'activité des entreprises, et, comme cela ne suffisait pas, à soumettre ces groupements au contrôle de l'État et à recréer des secrétariats d'État chargés des affaires économiques qui ont pour tâche de veiller à l'exécution des plans, à l'utilisation rationnelle des investissements, etc. En ce qui concerne les conseils ouvriers, la réalité est également très éloignée des principes. En théorie, ces conseils dirigent souverainement les entreprises et ont une compétence illimitée, mais dans la pratique, « leurs droits et leur action sont si limités que leur pouvoir sur l'entreprise est pour une part purement symbolique ». Contrairement à ce que croient « beaucoup de nos camarades qui ont une représentation superficielle du système » (aveu qui mérite d'être retenu), ils ne nomment pas le directeur de l'entreprise lequel conserve des prérogatives étendues, peut faire appel des décisions des conseils, et a, en dépit des garanties juridiques, de puissants moyens d'action sur leurs membres. En outre, les conseils ne sont pas qualifiés pour fixer le taux des salaires et le système de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise se réduit en fait à la distribution aux ouvriers en fin d'année d'une faible part de ces bénéfices — quand ils existent — qui souvent ne dépasse pas 3 à 3,5 % du montant de ces derniers, ce qui aboutit simplement à donner au personnel un mois de salaire supplémentaire, alors que le niveau des rémunérations ouvrières est très bas. Les conseils ouvriers n'ont donc que « des pouvoirs insignifiants », et « ce qu'ils ont apporté de positif aurait pu tout aussi bien être réalisé par l'élargissement des droits et l'augmentation du rôle des syndicats dans la production ».

Ainsi, de l'avis des Soviétiques, le système yougoslave, ayant dû composer avec les nécessités de la vie pratique, n'a pas rempli ses ambitions et n'est pas aussi révolutionnaire qu'il peut paraître au premier abord. Il n'est pas question pourtant de nier les traits caractéristiques de la « voie yougoslave », mais les deux articles s'attachent à démontrer que, dans la mesure où la Yougoslavie reste fidèle à son inspiration doctrinale, ces traits spécifiques n'engendrent que désordre et anarchie dans la production. Comment pourrait-il en être autrement, demande le *Kommounist*, alors qu'au milieu du xxe siècle et au niveau de la technique actuelle, « on prend pour modèle un système d'économie décentralisée qui correspond à un niveau depuis longtemps dépassé » ? En remettant les pouvoirs de gestion aux comités ouvriers et aux « communes », le gouvernement de Belgrade aboutit à trois résultats également nuisibles. Tout d'abord, la décentralisation est incompatible avec une planification sérieuse sans laquelle « il est impossible de construire le socialisme »; elle constitue en réalité une « capitulation devant le jeu spontané du marché », une « méthode d'adaptation à ce marché ». Dans cette économie où joue librement la loi de l'offre et de la demande, mais où « il y a pénurie de marchandises sans qu'il existe des prix de détail fixés par

l'État pour la plupart des produits », l'action des entreprises s'exerce tout naturellement dans le sens d'un « gonflement artificiel des prix » qui sont soumis à de fortes distorsions et connaissent des fluctuations sensibles. Enfin, la gestion ouvrière a pour résultat de renforcer les tendances particularistes qui aggravent encore les difficultés; les travailleurs font passer leurs intérêts avant ceux de l'économie du pays et cherchent à améliorer leur sort non pas en augmentant leur productivité, mais en recourant à « tous les expédients possibles de caractère mercantiliste, sinon spéculatif ».

2° Dans le domaine agricole, la situation, à en croire le *Kommounist,* n'est pas plus brillante : « Elle est difficile et ne cesse d'empirer ». Réduction systématique des emblavures et stagnation de la production, hausse des prix agricoles, nécessité pour un pays qui, avant la guerre, exportait du blé d'en importer aujourd'hui, faible productivité des paysans qui manquent de l'équipement technique nécessaire, tels sont les symptômes essentiels du mal dont il faut rechercher les causes dans la politique du gouvernement. Au lendemain de la guerre, celui-ci a réalisé une réforme agraire radicale, puis il a entrepris une politique de collectivisation. Mais la part des terres collectivisées ne portait encore en 1953 que sur 17 % du sol cultivable et cette même année, le gouvernement yougoslave, renversant la politique suivie jusqu'alors, a décidé de liquider les *zadrouga.* Désormais, c'est la petite propriété individuelle qui prédomine et cela entraîne une double conséquence. Ces parcelles, ayant une production marchande très faible, surtout dans les années de sécheresse, et se suffisant à peine à elles-mêmes, sont incapables d'assurer l'approvisionnement de la population et de l'industrie. Mais on observe aussi une tendance à la concentration des terres entre les mains des koulaks. Il existe bien une loi qui limite à 10 ou 15 hectares la superficie des terres qu'un individu peut posséder, mais au-dessous de ce plafond l'achat, la vente et la location des terres sont libres, et les paysans riches trouvent de multiples moyens de tourner la loi. On voit ainsi se reconstituer les éléments capitalistes à la campagne.

Cette évolution, selon le *Kommounist,* « suscite de l'inquiétude » en Yougoslavie même, mais il règne dans les esprits une grande confusion. Pour beaucoup, le développement de l'agriculture exige que les transformations socialistes dans les campagnes soient reportées à plus tard et que pour l'heure, on s'attache à accroître la production des entreprises individuelles. Ce point de vue « opportuniste » et « antisocialiste » n'est certes pas admis par tous les Yougoslaves : certains, dont M. Kardelj, voient bien que cette politique mènerait à une impasse, mais on ne comprend pas clairement en Yougoslavie qu'il n'est que deux voies possibles, celles de la grande propriété capitaliste et de la grande propriété socialiste, et on ne sait pas choisir entre elles. Les craintes que l'on éprouve devant une reprise de la collectivisation sont pourtant démenties par l'expérience de la Chine et des pays voisins de la Yougoslavie qui, par la création de coopératives agricoles, ont su augmenter leur production agricole. Tant qu'on n'aura pas su en tirer la leçon, la crise

agricole continuera de sévir en Yougoslavie, la petite propriété paysanne empêchant le développement de la production et créant avec l'industrie socialisée un « déséquilibre économique qui est caractéristique aujourd'hui et ne présage rien de bon pour demain ».

3° Dans le domaine du commerce extérieur, enfin, le *Kommounist* souligne le déficit chronique de la balance commerciale de la Yougoslavie et les mauvais résultats du système qui consiste à attribuer à chaque entreprise le droit de commercer avec l'étranger, ce qui entraîne l'exportation de biens nécessaires à l'économie du pays et des importations qui lui sont inutiles. S'il relève avec satisfaction les progrès dans les échanges soviéto-yougoslaves, c'est pour regretter aussitôt que le gouvernement de Belgrade, du fait de son refus d'accepter l'existence de deux marchés, l'un capitaliste, l'autre socialiste, mette sur le même plan son commerce avec les pays de ces « deux camps ». Quant à l'aide américaine, il en note la grande importance pour la Yougoslavie, mais ajoute qu'en agissant ainsi, les États-Unis ne sont guidés que par le désir « de semer la discorde entre les pays socialistes par tous les moyens », et que les crédits accordés « s'accordent mal avec la voie du développement socialiste et constituent un facteur qui, dans des conditions données, conduit à des conséquences économiques désagréables ». L'organe théorique du Comité central conclut sur ce point en exprimant l'espoir que la Yougoslavie saura comprendre les avantages qu'elle peut retirer d'une collaboration étroite avec les pays socialistes, qui n'exclut d'ailleurs pas des rapports commerciaux avec l'Occident.

Le jugement d'ensemble porté par les Soviétiques sur l'économie yougoslave, bien que s'appuyant sur les critiques que s'adressent à eux-mêmes les Yougoslaves et formulé sur un ton modéré, est donc sévère. À chaque moment revient l'idée que l'économie yougoslave, après avoir pris un bon départ en 1945 et remporté d'importants succès, est menacée aujourd'hui par les conséquences qui résultent de la politique adoptée depuis 1950 et qu'elle ne peut être redressée que par un abandon de cette politique. « En dépit de certains résultats, écrit le *Kommounist,* on ne peut caractériser cette économie autrement que comme une économie d'occasions manquées ». Ce verdict n'est pas gratuit. Comme le soulignait l'article de la *Pravda* du 18 décembre, « nous nous prononçons pour le développement des formes les plus diverses de l'activité socialiste dans tous les pays. Mais la pratique est le critère de la vérité. Pour apprécier véritablement la valeur de telles ou telles formes d'activité économique, il faut avant tout juger dans quelle mesure elles contribuent à l'essor de l'économie, essor sans lequel il est impossible de résoudre le problème essentiel de l'édification du socialisme, l'amélioration du bien-être matériel du peuple ». En s'abstenant de donner au débat une allure idéologique et en se bornant à une analyse concrète du fonctionnement de l'économie yougoslave, les deux revues soviétiques ont entendu mettre en garde les secteurs de l'opinion qui marqueraient trop d'intérêt à « la voie yougoslave » et leur démontrer que l'abandon de l'orthodoxie n'avait d'autre résultat que des difficultés économiques accrues.

241

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1257 à 1264. *Londres, 15 mars 1957, 20 h. 45.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Le Conseil de l'U.E.O. s'est réuni cet après-midi à 3 h. 30 comme prévu.

J'avais vu précédemment à déjeuner M. Selwyn Lloyd et lui avais fait part de mes instructions.

En début de séance, l'ambassadeur d'Allemagne a déclaré qu'il était chargé de demander une réunion des ministres pour lundi prochain et qu'il n'avait pour le reste aucune instruction.

J'ai alors pris la parole et exposé notre thèse dans les termes que je transmets sous numéro séparé [1].

Lord Hood a fait un contre-exposé sur un ton calme, mais qui marquait nettement qu'une opposition maintenue aux projets anglais conduirait sans doute au démantèlement de l'U.E.O., ce qui ne serait pas sans conséquence pour les autres projets européens.

L'ambassadeur des Pays-Bas a fait ensuite une intervention longue et nuancée, au cours de laquelle il a fait ressortir à la fois le sérieux des problèmes dont nous nous occupions et les graves inconvénients d'un dissentiment constaté au sein du Conseil. Il a déclaré qu'il n'avait pas, pour le moment, d'instructions fermes et se sentait donc libre de consacrer tous ses efforts à la recherche d'un compromis. Il a ajouté que des réflexions des dernières vingt-quatre heures l'avaient conduit à rédiger un papier qui se présentait comme une déclaration à faire par la délégation britannique et qu'il ferait circuler à titre personnel. Je transmets le texte de ce papier sous un numéro suivant [2].

[1] Par télégramme n°s 1265 à 1274 du même jour, non reproduit. Tout en étant sensible aux préoccupations économiques et financières des autorités britanniques, le gouvernement français estimait que « toute réorganisation substantielle des moyens consacrés par les états-membres à la défense collective de l'Alliance atlantique (devait) faire l'objet d'un examen d'ensemble effectué en commun ». En attendant, il fallait surseoir aux mesures envisagées [Sur les projets des Britanniques de diminution de leurs effectifs stationnant en Allemagne, voir ci-dessus les n°s 133 (et note), 183 (note), 202, 228, 234, 235].

[2] N°s 1275-1277 du 15 mars, non reproduit. Le texte néerlandais recommandait un échelonnement des retraits britanniques non pas jusqu'en avril 1959, comme le prévoyait le Foreign Office, mais jusqu'à la fin de l'année 1959. Le gouvernement de Londres maintiendrait une structure de quatre divisions terrestres sur le continent et reporterait le retrait de sa « réserve stratégique » au 3 mars 1958. Le planning britannique serait fondé sur sa proposition du 14 février, mais, compte tenu de la décision prise par l'U.E.O., la réorganisation des forces britanniques ferait l'objet d'un examen d'ensemble en commun au sein de l'O.T.A.N.

L'ensemble du Conseil a marqué beaucoup d'intérêt pour la suggestion Stikker qui n'a pas été repoussée d'emblée par lord Hood. Un consensus s'est ainsi établi pour en reprendre l'étude. Il a été entendu que chacun transmettrait ce texte à son gouvernement et que nous nous réunirions en séance officieuse demain après-midi pour échanger nos observations.

En fin de discussion, j'ai repris la parole pour préciser certains points qu'avait laissés en l'air le délégué britannique et pour dire que, n'ayant sur le fond aucune instruction qui me permît actuellement de formuler une appréciation sur le texte de M. Stikker, j'étais par contre chargé de saisir le Conseil d'un projet de résolution dont je ne demandais pas de discussion immédiate. Ce projet était celui qui m'a été communiqué sous les n°s 2431 à 2433 [(1)] avec cette différence que, conformément aux indications données au téléphone par M. Daridan, j'ai substitué dans le dernier alinéa « le Royaume-Uni » à « les états-membres ».

Aucune des délégations n'avait d'instruction précise en ce qui concerne mon texte. Il est officiellement distribué et par conséquent constituera l'élément de fond de la discussion de demain. L'impression générale qui se dégage de cette séance est celle d'une inquiétude générale en ce qui touche les conséquences de l'initiative anglaise et d'un souci très vif des conséquences qu'entraînerait pour l'U.E.O. et l'O.T.A.N. la constatation d'une rupture à l'intérieur de la Communauté. En conséquence, tous mes collègues sont, en principe, bien disposés à l'égard du document Stikker et lord Hood lui-même est d'autant plus enclin à l'examiner, que l'alternative est précisément notre propre projet de résolution.

Telle étant la situation, j'aimerais savoir :

1° Quel est le sentiment du Département sur le document Stikker.

2° Quelles sont les dispositions de Votre Excellence pour ce qui touche une réunion des ministres qui se tiendrait lundi en fin d'après-midi ?

J'ajoute que si nous souhaitons faire amender le texte Stikker, le meilleur moyen de le faire est d'atteindre aussitôt que possible La Haye. Après ce que m'a dit l'auteur de ce document, il a vraiment fait usage, à cette occasion, de la latitude que lui laissait son gouvernement. Il peut donc, sans aucune atteinte à l'invraisemblance, recevoir de son ministre des instructions qui amendent son projet.

Je tiens de M. Selwyn Lloyd que la conversation Stikker de ce matin n'avait conduit sur le moment à aucun résultat.

(1) Du 13 mars, non reproduit, ce télégramme du Département transmettait le texte d'un projet de résolution remis le même jour à sir Gladwyn Jebb. Aux termes de ce texte, le Conseil de l'U.E.O. « *considér(ait)* que toute réorganisation substantielle des moyens consacrés par les états-membres à la défense collective de l'Alliance atlantique (devait) faire l'objet d'un examen d'ensemble en commun et *invit(ait)* les états-membres à surseoir, en attendant cet examen, à toute modification de la composition et de la structure des forces qu'ils ont placées sur le continent sous l'autorité du commandant suprême des forces alliées en Europe ».

242

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 966-967. Priorité absolue. *Paris, 15 mars 1957, 21 h. 45.*
Réservé.

Les déclarations faites par M. Erhard avant son départ pour les États-Unis, et rapportées par l'agence United Press, sont susceptibles d'avoir sur l'opinion française des répercussions fâcheuses. En effet, le ministre de l'Économie a déclaré que « le projet de Marché commun était erroné sur le plan économique ». Il a, en outre, laissé entendre, selon cette agence, « qu'il signalera aux autorités américaines que leur attitude envers le projet de Marché commun est romantique, et qu'elle changera rapidement dès qu'elles constateront que l'effet du Marché commun constituera une discrimination envers les importations en provenance des États-Unis et des autres pays en dehors de la zone de libre-échange ».

Vous voudrez bien attirer personnellement l'attention du gouvernement allemand sur les inconvénients de telles déclarations à la veille de la signature des traités [1]. Il serait utile qu'une mise au point du gouvernement de Bonn vienne diminuer la portée des déclarations de M. Erhard et constituer une prise de position plus conforme à la ligne de la politique allemande traditionnelle sur la question du Marché commun et de la construction européenne.

[1] Le texte complet du traité de l'Euratom avait été distribué aux délégations le 5 mars, et celui du Marché commun le 10 mars. Les deux traités créant, l'un la Communauté économique européenne (C.E.E. ou Marché commun), l'autre la Communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A. ou Euratom) furent signés solennellement à Rome le 25 mars : voir ci-après le n° 263 (note).

243

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1949 à 1955. Urgent. *Rabat, 15 mars 1957, 22 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

La réponse donnée par le gouvernement français aux démarches marocaines et que j'ai transmise à M. Balafrej le 11 mars (mon télégramme n° 1841)[1], les informations concernant l'ambiance favorable des entretiens qu'a eus Bouabid avec Maurice Faure à Paris suscitent à Rabat la satisfaction et l'optimisme.

Cette atmosphère s'est notamment manifestée hier dans la cordialité de l'accueil que le prince Moulay Hassan a réservé à l'amiral Auboyneau qui avait exprimé le désir de lui faire à son passage une visite de courtoisie et qui m'a demandé de le conduire à sa villa du Souissi, accompagné du général Cogny, de l'amiral Antoine et du général de la Chenelière. Le prince Moulay Hassan était entouré du ministre de la Défense nationale, du ministre de l'Information, du général Kittani, de M. Alaoui, chef du service de presse du Palais et des officiers de son état-major.

Il s'est plu à souligner l'amélioration des rapports entre Paris et Rabat et a exprimé l'espoir de voir engager rapidement le dialogue sur les principales questions en suspens.

Ce matin, M. Balafrej m'a convié pour me dire combien il se félicitait de l'heureuse évolution qui venait couronner les efforts faits patiemment de part et d'autre durant les derniers mois. « Le Maroc, m'a-t-il dit, a le profond désir d'organiser avec la France, avec le concours français, son indépendance. Dans cette tâche, votre appui nous est plus que jamais précieux ».

Le ministre des Affaires étrangères m'a confirmé qu'il avait l'intention, si le gouvernement français était d'accord, de se rendre à Paris dès que possible pour poursuivre les contacts. Il estime préférable d'attendre la fin du débat parlementaire en cours avant de faire ce voyage, à moins que Votre Excellence et M. Maurice Faure n'en jugent différemment.

(1) Du 12 mars, ci-dessus analysé sur le n° 224 (note).

Il a évoqué rapidement les principales questions :

Commission d'enquête et de conciliation (affaire de l'avion F OAVB). Le gouvernement marocain donne par note son accord de principe à la constitution de cette commission. Il demande l'adjonction du nom de M. Zafrullah Khan sur la liste des experts en droit international.

Commission de délimitation des frontières. Le Prince et M. Balafrej m'ont indiqué que, sur le désir personnel du Sultan et afin de conférer un caractère plus solennel à l'ouverture des travaux de cette commission, la délégation marocaine serait particulièrement importante et comprendrait, outre M. Balafrej, M. Bouabid, M. M'Hammedi, M. Guedira et M. Zeghari (soit les ministres naguère chargés des négociations); le président Bekkaï la présiderait lors de la séance inaugurale.

Commission des questions militaires et de défense : M. Balafrej n'a pas fait à cet égard d'observations particulières. Il s'est borné à marquer que la première tâche de cette commission devrait être de préciser le statut de l'armée française.

Le Prince m'a déclaré hier qu'à son avis, l'organisation de la défense commune devrait s'appuyer le moment venu, sur l'institution d'une sorte de S.H.A.P.E. franco-marocain, la France disposant au Maroc de bases aériennes et navales couvertes par des éléments suffisants de l'armée de terre.

Je me suis entretenu avec le Prince et M. Alaoui de l'intérêt qui s'attacherait à éclairer l'opinion marocaine sur les avantages que présente pour le Maroc le maintien des forces françaises dans le pays. Nous devons nous concerter à ce sujet.

J'ai demandé de nouveau à M. Balafrej de veiller à ce que la presse et la radio marocaines s'abstiennent de toute propagande hostile ou défavorable à la France. Il m'a promis son concours et a d'ailleurs constaté que la presse d'opposition (P.D.I.) ne négligeait rien actuellement pour troubler les pourparlers franco-marocains.

244

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1350 à 1367. *Londres, 16 mars 1957, 20 h. 20.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Le Conseil permanent de l'U.E.O. s'est réuni cet après-midi, comme prévu, en séance officieuse.

Cette séance a été assez morne.

J'ai demandé la parole d'abord pour formuler, en suivant le télégramme du Département n° 2618 [1], nos objections contre le texte de M. Stikker [2].

Après un silence sensible, l'ambassadeur de Hollande prit la parole pour expliquer que, du point de vue de la procédure, le texte qu'il avait proposé avait l'avantage d'éviter le vote d'une résolution. Il se présentait comme une déclaration que le Royaume-Uni pourrait faire et auquel se rallieraient facilement les autres partenaires. Sur le fond, il a ajouté que la date du 31 mars 1958 après laquelle pourrait avoir lieu le retrait de la réserve stratégique constituait une limite inférieure. Des événements pourraient survenir permettant de prolonger, au-delà de cette date, le maintien de cette réserve. De toute façon, ainsi que le mentionnait la dernière phrase du quatrième paragraphe, il s'agissait là d'une matière à discuter par l'O.T.A.N. au cours de sa réunion annuelle.

Mon collègue belge a alors donné lecture d'une communication en conclusion de laquelle il a fait circuler un amendement au projet Stikker, lequel était conforme au télégramme du Département n° 2634 [3].

Aucune délégation en dehors des Allemands, qui avaient été avisés par Paris [4], n'avait eu connaissance préalable de ce texte. La réaction a donc été lente, faible et confuse. La plus précise a été celle de mon collègue italien qui a déclaré qu'il estimait que nous devions trouver un compromis, qu'il eût été lui-même prêt à accepter en tant que tel le projet Stikker, que bien entendu il était *a fortiori* favorable au texte belge, lequel était plus proche du rapport Norstad que le projet Stikker.

Pour donner un peu de ton à la discussion, je suis alors intervenu. J'ai dit que je n'avais pas d'instructions sur le document que le marquis du Parc venait de nous communiquer, mais que je pensais, en principe, que mon gouvernement serait favorablement disposé à l'égard de ce texte que du texte Stikker (*sic*). J'ai ajouté que, bien entendu, notre objet essentiel en cette affaire n'était point d'arriver à une résolution constatant un désaccord, mais bien à une formule qui fût acceptable pour tous. Je devais maintenir le texte du projet de résolution que j'avais déposé hier, car mes instructions me prescrivaient de mettre aux voix une motion qui, en suspendant l'exécution de mesures sur lesquelles le Conseil ne serait pas d'accord, nous éviterait un fait accompli.

[1] Du même jour, 17 h. 25, non reproduit. D'après ce télégramme, la France ne pouvait accepter les propositions de M. Stikker, très en retrait par rapport aux recommandations du général Norstad, commandant en chef des forces de l'O.T.A.N. Le Département demanderait à la Belgique de présenter des amendements permettant de rendre les déclarations britanniques conformes aux demandes du commandement des forces de l'O.T.A.N. en date du 22 février.

[2] Sur le texte du représentant néerlandais, voir ci-dessus le n° 241 (note).

[3] Ce télégramme, du 16 mars, 16 h. 10, non reproduit communiquait à Londres le texte des modifications au projet Stikker que comptaient demander les Belges.

[4] En cours de séance, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres avait dit à son collègue Chauvel que le télégramme qu'il avait reçu de Paris lui transmettant le texte belge précisait que le projet était suscité et appuyé par le gouvernement français (télégramme n° 1368 de Londres, du même jour).

Mon collègue allemand n'est intervenu que pour dire qu'il n'avait pas d'instructions. Il a confirmé qu'en l'absence de toute personnalité responsable à Bonn, il ne savait pas quelle attitude prendre à l'égard du document Stikker, du document belge ou de tout autre. Il a ajouté qu'il était possible que de la rencontre de sir Christopher Steel avec le Chancelier il résulte une proposition allemande.

Lord Hood, pour sa part, se référant à mes propres déclarations, a dit qu'il ne lui semblait pas qu'il y eût, en ce qui concerne les « contingents annuels sensiblement égaux », la différence que j'avais dite entre le rapport Norstad et le projet Stikker. Lui-même avait interprété le document Stikker comme ayant exactement le même sens sur ce point que le rapport Norstad. Il n'a pas répondu à ce que j'avais dit du fait que le retrait des 5.000 hommes aurait pour conséquence, quand il interviendrait, d'empêcher le maintien en Allemagne d'un dispositif de quatre divisions. Il a ramené tout le différend sur le sort réservé à ces 5.000 hommes et a rappelé alors les raisons pour lesquelles le gouvernement britannique estimait nécessaire de les ramener en Angleterre. Il a ajouté qu'il souhaiterait savoir si, aux yeux de ses divers interlocuteurs, cette affaire de la réserve stratégique, à laquelle le général Norstad dans son rapport n'attribuait pas lui-même une importance essentielle, revêtait un intérêt militaire ou politique.

Le Belge a répondu que l'intérêt était politique. J'ai indiqué à ce moment qu'en ce qui nous concernait, la question revêtait un aspect politique en même temps que militaire. J'ai ajouté qu'il serait extrêmement difficile de faire comprendre à notre opinion publique et à notre Parlement qu'il fût impossible au gouvernement britannique de donner suite sur ce point aux contre-propositions extrêmement modérées du général Norstad. Au demeurant, comment pouvait-on nous affirmer que la question de ces 5.000 hommes pût empêcher de permettre une rotation normale des troupes anglaises entre le territoire britannique et les territoires d'outre-mer ? Nous savions tous que le gouvernement anglais avait actuellement à Chypre des forces nombreuses. Nous espérions tous que ces forces pourraient être rapatriées au cours de la période visée par les projets britanniques. Il y avait là plus de 5.000 hommes. Le jeu de la relève se trouverait donc sensiblement modifié par l'évolution de la situation en Chypre. Je voyais donc mal pourquoi vouloir nous faire dès maintenant souscrire à une mesure que le gouvernement britannique pourrait éventuellement nous proposer quand la nécessité s'en ferait vraiment sentir.

Je dois noter que, si lord Hood a repris des arguments déjà connus, il n'a à aucun moment déclaré inacceptable la proposition Stikker ou la proposition belge. En ce qui concerne cette dernière, il aurait cependant été en mesure de s'exprimer, car mon collègue belge lui en avait donné la substance en fin de matinée.

Le débat s'est arrêté sans conclusion. Nous avons décidé, sur la suggestion que j'en ai faite, de soumettre à nos gouvernements respectifs la formule belge en demandent des instructions d'urgence, nous devons nous réunir de nouveau à midi demain.

Après la séance, j'ai touché un à un tous mes collègues et aussi l'observateur américain. Je me suis efforcé de les amener à proposer à leur gouvernement de faire masse sur la proposition belge, ce qui me paraissait le seul moyen d'éviter la mise aux voix de notre propre résolution, laquelle sanctionnerait l'absence d'un accord.

Je pense qu'il feront ce que je leur ai demandé. Je dois constater toutefois qu'ils sont tous, l'observateur américain y compris, tout à fait sceptiques sur la possibilité d'amener les Anglais à revenir sur leurs positions. L'ambassadeur de Belgique, ayant fait lui-même un tour d'horizon, a fait part à la sortie de ce même scepticisme.

Il me semble que ce sentiment est dans une large mesure partagé par M. Stikker. Celui-ci m'a dit qu'une rupture de l'U.E.O. lui paraissait comporter des dangers plus graves que l'amenuisement des forces anglaises en Allemagne. Il a ajouté que le gouvernement était d'abord d'un avis différent, et qu'il était parvenu à faire prévaloir le sien propre.

Compte tenu de ce qui précède, il m'est difficile de préjuger la suite des choses. Je pense néanmoins que si les six délégations continentales faisaient bloc sur la proposition belge, et donnaient l'impression que le seul autre terme alternatif serait le vote de la résolution française, nous aurions quelques chances d'emporter l'accord anglais. Je crois aussi que pour obtenir une telle prise de position collective, nous devrions nous livrer à un effort de conviction *dans les cinq capitales continentales.*

Nous avons en effet peu de temps devant nous et le détour de l'O.T.A.N. nous en ferait perdre, aussi bien que le recours à l'entremise des ambassades à Paris. Je signale enfin que l'attitude du comte Zoppi n'a tenu que fort peu de compte des indications que je lui avais transmises de la part de M. de Crouy-Chanel. Il avait en effet reçu ses instructions de Rome sur la base du rapport inexact de M. Quaroni et s'est borné à ajouter à son approbation du document Stikker un coup de chapeau pour le document belge. En outre, il a en séance établi le texte d'un amendement qu'il a montré à plusieurs collègues, notamment du Benelux, lesquels en ont pris note avec alacrité. Il est clair que dans l'état actuel des choses, le Conseil est enclin à chercher un compromis entre le texte Stikker et le texte belge.

J'ajoute enfin que, dans l'état actuel de leurs instructions, peu de délégations me paraîtraient éventuellement disposées à voter notre projet de résolution. M. Stikker a déclaré à l'un de mes collaborateurs que nous n'aurions pas les quatre voix requises. Sans doute, en ce disant, pensait-il au sens dans lequel irait sa propre voix.

245

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 771 à 775. Réservé. *Bonn, 16 mars 1957, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 966-967 [(1)].

Le Chancelier étant en Italie, M. von Brentano aux États-Unis, M. Hallstein en route, je ne pourrai faire auprès de ce dernier la démarche prescrite que sans doute le 17 mars.

En attendant et pour ne pas perdre de temps, j'ai chargé le ministre conseiller de l'ambassade d'aller voir M. Globke pour lui exprimer l'étonnement et la fâcheuse impression causés à Paris par les déclarations sur le Marché commun faites par M. Erhard devant des journalistes américains et rapportées par l'agence *United Press*. Le ministre de l'Économie avait, sous le couvert de la science économique, critiqué le traité en des termes difficilement excusables de la part d'un membre d'un gouvernement qui s'apprêtait à le signer.

Il avait fait le jeu des adversaires du Marché commun tant en Allemagne qu'en France et avait rendu plus difficile la ratification. Enfin, il avait aggravé son cas en indiquant qu'aux États-Unis, il n'hésiterait pas à dénoncer ce qu'il considérait comme les points faibles du système.

La bonne opinion que le public américain avait retirée de l'effort d'intégration économique accompli par les puissances européennes risquait d'en être singulièrement affaiblie.

Le secrétaire d'État à la Chancellerie n'était pas au courant des déclarations de M. Erhard.

Elles le surprenaient, car la veille, dans une conversation qu'il avait eue avec lui, M. Erhard ne s'était nullement exprimé en termes aussi critiques.

M. Globke reconnaissait pourtant tout ce qu'avaient d'inopportun les déclarations du ministre.

Il informerait immédiatement le Chancelier en téléphonant à Cadenabbia.

Un de mes collaborateurs est intervenu, d'autre part, auprès du groupe parlementaire C.D.U. pour signaler les répercussions possibles

(1) Du 15 mars, reproduit ci-dessus sous le n° 242.

de la dépêche *United Press* sur l'opinion française, et notamment sur les milieux parlementaires.

Il semble que cette intervention ait été prise au sérieux.

M. Hellwig, en particulier, président de la commission des Affaires économiques du Bundestag, a vivement réagi.

Il est possible que M. Erhard soit invité à s'expliquer devant le groupe C.D.U. le 18 mars, à la veille même de son départ pour New York.

246

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 260 à 266. Réservé. *Belgrade, 16 mars 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 54.)

Le gouvernement yougoslave a fait savoir hier à l'ambassadeur de Turquie à Belgrade que l'alliance balkanique devait reprendre — après être restée en sommeil — son activité et son importance. Il serait procédé à Ankara à la même communication.

En me donnant cette indication, mon collègue turc m'a dit que cette démarche devait être interprétée comme tendant à une remise en vigueur du pacte de Bled [(1)], non seulement sur le plan économique et culturel, mais également sur le plan militaire.

Depuis un certain temps, m'a déclaré M. Kavur, l'affaire de Chypre avait sérieusement troublé les relations entre les deux pays et tout récemment, l'attitude du représentant yougoslave aux Nations Unies avait choqué le gouvernement turc, comme l'indique d'ailleurs, dans son télégramme n° 229 [(2)], notre ambassadeur à Ankara. Or, sur ce dernier point, me confia M. Kavur, ses interlocuteurs crurent bon au cours des conversations de prétendre qu'il s'agissait d'un malentendu et qu'il fallait voir dans le comportement de la délégation yougoslave à New York, non une manifestation inamicale à l'égard de la Turquie, mais un simple plaidoyer en faveur du droit des gens à disposer d'eux-mêmes.

Ces explications n'emportèrent pas la conviction de M. Kavur, qui s'éleva avec vigueur contre cette manière de présenter les choses. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, a-t-il alors expliqué à ses

(1) Les partenaires du traité d'Ankara (pacte balkanique d'amitié et de collaboration du 28 février 1953), la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie, avaient signé à Bled le 9 août 1954 un pacte défensif de sécurité collective de 20 ans. Ce pacte reliait indirectement la Yougoslavie à l'O.T.A.N. et au pacte de Bagdad.

(2) Le télégramme d'Ankara n°s 229-238, du 3 mars, non retenu, relatait un long entretien de l'ambassadeur de France avec M. Birgi sur divers sujets. Il faisait état entre autres du mécontentement turc vis-à-vis de Belgrade.

alliés yougoslaves, doit connaître certaines restrictions et son application certaines limitations quand d'autres considérations, comme l'existence d'une minorité importante ou les nécessités stratégiques sont en jeu.

Je ne sais si c'est là une hasardeuse doctrine du gouvernement turc. De toute façon, on ne peut que regretter que M. Sarper, lors du débat sur l'Algérie à New York, n'ait pas tenu un tel langage [1].

M. Kavur en vint ensuite à nous parler de la politique de la Yougoslavie au Proche-Orient. On estimait à Ankara que celle-ci était au fond hostile à la présence d'une grande puissance occidentale à Chypre, cette présence pouvant contrecarrer les visées de Belgrade.

La Yougoslavie chercherait, en effet, à susciter la formation parmi les états arabes de gouvernements analogues au sien, c'est-à-dire de régimes autoritaires à structure interne socialo-communiste et à tendance « neutraliste », type vers lequel s'oriente par exemple l'Égypte du colonel Nasser.

De cette manière, Belgrade se créerait une clientèle, ce qui augmenterait son prestige, lui donnerait plus de poids vis-à-vis de Moscou et lui permettrait du même coup d'établir une barrière à l'expansion du communisme dont cette partie du monde est menacée. Sa position ainsi renforcée, la Yougoslavie appuyée de l'autre côté du Proche-Orient par l'Inde, se trouverait également mieux en mesure de tirer parti de sa situation indépendante à l'égard des blocs pour jouer un rôle de conciliation.

Ces appréciations ne sont pas sans valeur. Elles mettent assez bien en lumière certains traits du comportement de Belgrade à l'égard du Caire et le soutien apporté jusqu'ici par les dirigeants yougoslaves à la politique du colonel Nasser.

247

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 776 à 785. Réservé. *Bonn, 16 mars 1957, 22 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Il m'a semblé qu'outre les démarches officielles ou officieuses au sujet des déclarations du ministre de l'Économie, il serait bon d'avoir avec celui-ci une franche explication et de lui faire comprendre directement

[1] Sur l'attitude turque lors de ce débat et le mécontentement du gouvernement français, voir ci-après le n° 283.

[2] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 245.

que ses prises de position n'étaient pas compatibles avec la politique suivie par le gouvernement allemand comme par le gouvernement français au sujet du Marché commun.

M. Erhard a accepté de déjeuner avec moi aujourd'hui même, 16 mars, et je me suis efforcé, au cours d'une conversation qui a été longue, de lui montrer les inconvénients que pouvaient avoir les déclarations qu'il avait faites, de lui faire sentir qu'il serait inconvenant de sa part, pendant son séjour aux États-Unis, de prendre l'attitude que la dépêche U.P. croyait pouvoir lui attribuer et, sur le fond même du problème, de lui faire comprendre les raisons politiques et économiques que le gouvernement français avait eues pendant les négociations, d'insister pour que la mise en œuvre du projet de Marché commun fût entourée d'un certain nombre de garanties.

Des explications que le ministre m'a données, je retiens notamment les points suivants :

a. Sa véritable pensée ne devait pas être déformée. Sur le principe du Marché commun, sur le but que l'on cherchait à atteindre, il était parfaitement d'accord. Il était convaincu que les pays européens devaient, dans ce domaine, conjuguer leurs efforts. C'était en particulier le cas de l'Allemagne et de la France. Aucun de nos pays, et l'Allemagne en particulier, n'était plus en mesure de résoudre seul les grands problèmes. M. Erhard n'avait d'ailleurs aucun doute que le traité serait ratifié par le Parlement allemand à une très large majorité.

b. C'était seulement dans la mesure où l'on risquait de faire trop peu et trop lentement que le traité lui paraissait critiquable. L'édifice que l'on venait de construire lui paraissait comporter trop de barrières, trop de restrictions, trop de délais. Il ne fallait pas manquer à ce point de confiance dans les vertus de l'idée commune.

c. Ses objections étaient connues. Elles portaient d'abord sur l'aspect protectionniste du système prévu. Ne pouvait-on craindre que les dispositions relatives au tarif douanier n'aboutissent à créer autour des six pays une barrière qui les isolerait de façon excessive du monde extérieur ? N'était-il pas paradoxal d'ailleurs de constater que l'on allait signer le traité au moment même où la France prenait des mesures pour restreindre ses importations, et où l'Allemagne devait en prendre pour les accroître afin de lutter contre une possible hausse des prix ? Un certain nombre de dispositions ne lui plaisaient pas non plus, par exemple celles qui concernaient l'importation des produits d'outre-mer. Enfin, il considérait que les parités monétaires actuelles avaient un caractère artificiel qui était contraire à la nature des choses.

d. Certes, il comprenait la situation actuelle de la France et les difficultés auxquelles notre pays devait faire face du fait de ses charges outre-mer, du conflit d'Algérie, et de leurs répercussions budgétaires et économiques. Il se rendait compte que présentement et compte tenu du taux des changes, il ne pouvait être question pour la France d'éviter de recourir aux taxes sur les importations, aux subventions pour les exportations.

Ce qu'il craignait, c'était qu'en incluant dans le traité même de nombreuses dispositions restrictives et limitatives, on cristallise un système qui, dans son essence, était contraire au but poursuivi.

e. Quant à la zone de libre-échange, il en était naturellement un très chaud partisan, mais il ne fallait pas croire qu'à son avis, elle pût être substituée au Marché commun.

Il se rendait parfaitement compte que la réalisation de la zone de libre-échange ne pouvait être qu'une conséquence de l'accord sur le Marché commun et de sa mise en œuvre.

Cet accord seul pouvait attirer la Grande-Bretagne par la crainte de ses conséquences.

f. Enfin, il lui était difficile, à lui économiste libéral, de mettre en jeu sa réputation en paraissant accepter sans objection quantité de dispositions qui étaient évidemment contraires aux théories qu'il avait toujours défendues. Cet aveu de M. Erhard peut paraître naïf.

Mais cette considération personnelle explique certainement, en partie du moins, sa conduite.

g. En fin de compte, la structure prévue par le Marché commun inspirait à M. Erhard des craintes qu'il lui paraissait difficile de dissimuler. Il espérait néanmoins que la mise en œuvre du traité permettrait d'éliminer ces craintes et justifierait l'approbation qu'il donnait au principe même du Marché. Aussi se prononçait-il, malgré ses objections, pour le traité. Et c'était dans cet esprit qu'il s'exprimerait pendant son séjour aux États-Unis [1].

[1] Rentrant de voyage, et mis au courant des déclarations de M. Erhard sur le Marché commun, le secrétaire d'État Hallstein s'en était déclaré vivement ému et choqué, dans un entretien avec l'ambassadeur le 17 mars. Ce dernier avait demandé à son interlocuteur d'obtenir du ministre fédéral de l'Économie qu'il montrât à l'avenir davantage de mesure. (Télégramme de Bonn à Paris, n°s 796-797, du 18 mars.)

248

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2223 à 2230 [1]. *Washington, 16 mars 1957, 20 h.*
Réservé.

(*Reçu :* le 17, 2 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2752 [2].

Arrivé à Washington le 13 mars, M. Ben Barka doit en partir aujourd'hui 16 mars pour entreprendre une tournée qui le conduira successivement, en moins d'un mois, à New York , à Boston, en Californie, dans les états du Sud-ouest, dans la vallée du Tennessee et, s'il a le temps, à Porto-Rico.

Durant son court séjour dans la capitale, M. Ben Barka a été reçu au département d'État par M. Robert Murphy; M. Rountree a offert en son honneur à Blair House un déjeuner auquel ont participé un certain nombre de parlementaires, dont les sénateurs Wilney et Sparkman. Il a enfin rendu visite au directeur de l'I.C.A.

Je compte vous adresser d'ici quarante-huit heures un télégramme d'information sur ces différents contacts.

Avant que M. Ben Barka ne quitte Washington, un de mes collaborateurs qui le connaît de longue date a eu l'occasion de s'entretenir avec lui dans l'intimité. Le président de l'Assemblée consultative s'est, à cette occasion, exprimé sur les problèmes franco-marocains d'actualité avec beaucoup de franchise, mais sans animosité excessive.

Manifestement exalté par l'ampleur de la tâche que l'histoire a réservée aux dirigeants actuels du Maroc, M. Ben Barka s'irrite surtout des obstacles d'ordre politique et psychologique qui retardent la réalisation de celle-ci. Il a affirmé à plusieurs reprises sa conviction que c'est dans la coopération franco-marocaine que peut se réaliser aux meilleures conditions la construction d'un nouveau Maroc. Les propos qu'il a tenus à ce sujet, de même que l'exposé qu'il a fait des litiges concrets à résoudre, suivaient d'ailleurs les grandes lignes de l'interview qui a été publié dans *Le Monde* du 13 mars [3]. Il n'a pas caché son impatience de voir

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 1455-1463).

(2) Par télégramme nos 2752-2755, du 13 mars, non reproduit, le Département communiquait à Washington le texte d'un télégramme de Rabat nos 1773-1774, du 9 mars, annonçant le départ pour les États-Unis du président de l'Assemblée nationale consultative marocaine, où il serait l'hôte des parlementaires américains.

(3) Page 3, sous le titre : « La France se doit d'accepter les conséquences logiques de l'indépendance qu'elle a aidé à réaliser, déclare au *Monde* M. Mehdi Ben Barka », le leader istiqlalien abordait notamment les problèmes des frontières méridionales du Maroc et des mouvements de l'armée française.

constituer la Commission arbitrale chargée d'examiner l'affaire de l'arrestation de cinq leaders algériens, ni sa conviction qu'un accord à ce sujet est appelé à constituer le point de départ du renouveau de coopération qu'il appelle de ses vœux.

Il a spontanément fait allusion aux profits que le gouvernement marocain retirait d'ores et déjà des nombreux projets de réformes touchant à l'administration ou à l'économie qui lui avaient été légués par la gouvernement du protectorat. Si le Sultan et l'Istiqlal les ont naguère repoussés, c'était, moins, en effet, a-t-il précisé, à cause d'objections d'ordre technique qu'en raison du cadre et de l'atmosphère dans lesquels ils étaient présentés. Mais ces projets, de conception française, réclament une assistance française pour leur exécution. Dans le domaine de l'instruction publique, qui l'intéresse particulièrement, M. Ben Barka estime que non seulement le Maroc ne peut se passer des fonctionnaires français actuellement en place, mais encore qu'il doit en accroître le nombre

Mon collaborateur a été frappé par le fait que M. Ben Barka s'attardait beaucoup moins dans ses propos aux difficultés politiques existant entre la France et le Maroc qu'à l'urgence de travailler en commun après les avoir surmontées. Il s'exprimait beaucoup plus en bâtisseur qu'en polémiste.

Dans sa tournée aux États-Unis également, M. Ben Barka paraît moins préoccupé d'avoir des conversations politiques que de recueillir des informations utiles au développement de son pays dans les deux domaines de l'économie et de l'éducation. C'est par sa volonté expresse que son itinéraire comprend une visite à Harvard, une enquête sur la Tennessee Valley Authority et un séjour sur les territoires du Sud-ouest victimes de la sécheresse. Ce qu'il vient surtout chercher aux États-Unis, ce sont des leçons sur la manière de résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent au Maroc.

Quelques réflexions sur le comportement américain à l'égard des Indiens ou à Porto-Rico prouvent d'ailleurs que, sur le plan politique, son esprit critique est alerté à l'égard de ses hôtes.

M. Ben Barka doit rentrer à Washington le 8 avril. Il a exprimé à mon collaborateur le désir qu'il avait de me rencontrer au cours des deux journées qu'il passera alors dans la capitale avant de regagner le Maroc [1].

[1] Sur le voyage du leader marocain aux États-Unis, voir également ci-après le n° 305.

249

L'Ambassade de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2002 à 2008. Priorité absolue. *Rabat, 18 mars 1957, 18 h. 40.*
Aucune diffusion.

(*Reçu :* 18 h. 55.)

Pour M. Maurice Faure et M. Laporte à l'exclusion de tous autres.

En fin de matinée, M. Lalouette et moi-même avons eu un entretien avec le prince Moulay Hassan, le président Bekkaï, M. Balafrej, ministre des Affaires étrangères, M. M'Hammedi, ministre de l'Intérieur, et M. Laghzaoui, directeur général de la Sécurité.

Agissant dans le cadre de mon ordre de mission, et en mettant le gouvernement en face de ses responsabilités, j'ai fait ressortir que le cas Moureau-Perrin [1] constituait un préalable psychologique à l'ouverture des négociations dans une ambiance confiante et amicale. Il s'ensuivit une discussion tendue et à certains moments orageuse, au cours de laquelle le président Bekkaï et surtout M. M'Hammedi se répandirent en propos véhéments. Quant à M. Balafrej, il donna à penser, par ses insinuations cauteleuses, qu'il cherchait à compliquer la situation, probablement parce qu'on ne lui donnait pas la possibilité de conduire les pourparlers et peut-être parce que des influences étrangères s'efforcent d'empêcher la réconciliation franco-marocaine.

Par contre, le prince Moulay Hassan sut reprendre les ministres avec beaucoup d'à propos et de logique. Il fut suivi par M. Laghzaoui.

Finalement, le président Bekkaï, parlant au nom de son gouvernement, me chargea de faire connaître au gouvernement français :

1. Que lui-même et ses ministres déploraient les enlèvements de Moureau et Perrin;

2. Qu'ils n'avaient cessé de suivre l'affaire;

3. Que d'après des renseignements récents qui leur étaient parvenus, le capitaine Moureau était mort, mais que le lieutenant Perrin était vivant;

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 101 (notes), 134.
À la demande du Ministre (télégramme de Paris, n°s 1300-1301), le chargé d'affaires de France avait présenté au ministère des Affaires étrangères marocain une proposition tendant à demander à la Croix-Rouge internationale la désignation d'un délégué chargé de rechercher sur place les deux disparus, avec l'assistance de deux représentants français et de deux marocains. Le directeur du cabinet de M. Balafrej, M. Boucetta, s'y était montré peu favorable, ainsi que M. Balafrej lui-même (télégramme de Rabat n°s 1976-1980 du 16 mars, non retenu).

4. Qu'ils s'employaient à obtenir la libération de Perrin;

5. Qu'ils demandaient au gouvernement français de comprendre les difficultés qu'ils rencontrent dans la région présaharienne.

Pendant et après cette entrevue, j'ai vu seul à seul le prince Moulay Hassan.

Je dois voir le Sultan ce soir à 18 h. 30 [1].

Il est très possible — je ne dis pas certain — que la libération de Perrin soit obtenue dans les jours à venir sans opération de force et sans échange.

M. Laghzaoui a reçu des ordres du Prince afin que tout soit mis en œuvre de façon qu'un résultat soit obtenu dans les plus courts délais. Je suis *certain* que cela sera fait.

Il serait donc fâcheux qu'une fausse manœuvre, une action de force prématurée ou une manifestation de rue viennent compromettre irrémédiablement les efforts entrepris.

L'affaire Moureau-Perrin est un des aspects illustrant la lutte sourde et sans merci qui est en train de se dérouler entre le Sultan et les partisans du panarabisme.

Le général Noguès, que j'ai rencontré et dont la connaissance de la situation actuelle du Maroc m'a stupéfié, partage entièrement ce point de vue.

Je compte rentrer demain ou mercredi et donnerai tous détails sur ces luttes d'influence dans lesquelles jouent à plein les ingérences étrangères.

« *Signé :* Touya » [2].

[1] La rencontre est relatée par télégramme nos 2028-2035 du 18 mars, 22 h. 45, non reproduit. Pour le Sultan, le capitaine Moureau était mort, mais il pensait pouvoir faire libérer le lieutenant Perrin dans sept ou huit jours. Le colonel Touya jugeait ce temps trop long et estimait qu'il fallait précipiter les choses.

[2] Le même jour, dans l'après-midi, le président Pineau recevait M. Bouabid pour appeler sa très sérieuse attention sur l'émotion que soulevait en France l'affaire Perrin-Moureau. Il déclarait que, devant l'impuissance du gouvernement marocain à faire aboutir son enquête, le gouvernement français entendait désormais y participer par tous les moyens dont il disposait. L'ambassadeur du Maroc avait renouvelé l'expression des regrets de son gouvernement et s'était dit d'accord sur le principe d'une collaboration franco-marocaine en vue de rechercher les deux officiers (télégramme de Paris à Rabat nos 1445-1446, du 18 mars, 19 h., non reproduit).

250

M MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES,
À L'AMBASSADE DE FRANCE À RABAT.

T. n° 1464. Priorité absolue. *Paris, 19 mars 1957, 18 h. 10.*
Secret. Réservé.

Pour M. Lalouette, à l'exclusion de tous autres.

Vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre au prince Moulay Hassan le message suivant :

« Il est d'un intérêt primordial que la libération du lieutenant Perrin intervienne dans le plus bref délai. Il va de l'avenir des relations franco-marocaines. »

« *Signé :* TOUYA [1]. »

251

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
À M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 2055 à 2059. Réservé. *Rabat, 19 mars 1957, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Le général [2] m'a fait part des mesures tendant à l'allégement de notre dispositif militaire qui sont actuellement en cours d'exécution au Maroc. Depuis le 15 février, cet allègement a porté sur six escadrons de gendarmerie mobile, le cinquième régiment de tirailleurs sénégalais, le quatrième régiment étranger d'infanterie. Trois groupes d'artillerie à pied et

[1] Sur la mission de ce dernier, voir ci-dessus le n° 249.
Le même jour, M. Maurice Faure devait répondre devant le Conseil de la République à une question orale de M. Michel Debré. Tout en déclarant que le gouvernement marocain multipliait ses efforts en vue d'une solution, il affirmait que, si les ultimes tentatives de Rabat aboutissaient à un échec, la France devrait « en tirer toutes les conséquences en portant remède à une situation qui, pour une bonne part, résulte, aux confins du Maroc et de nos possessions sahariennes, de l'agitation impérialiste des éléments de pointe du nationalisme panarabe... En tout état de cause, l'incertitude actuelle ne saurait se prolonger sans remettre en question l'ensemble des rapports franco-marocains ».

[2] Il s'agit du général Cogny.

un bataillon du Génie doivent être mis à la disposition de l'Algérie avant le 31 mars. La réorganisation des trois groupes d'artillerie à pied entraîne la dissolution d'un autre groupe d'artillerie. De nouvelles réductions d'effectifs sont prévues.

Je n'ignore pas les impératifs, d'ordre financier notamment, qui ont conduit à ces décisions. Il me faut cependant rappeler l'importance primordiale que la population française du Maroc attache à la présence de l'armée. Le départ de plusieurs unités de la province de Taza (vallée de l'Innaouen) a amené aussitôt plusieurs dizaines de colons à envisager, pour des raisons de sécurité, leur regroupement dans la ville même. Une certaine inquiétude gagne la province de Fès et je communique au Département, sous le numéro suivant [1], un télégramme de notre consul général transmettant un message adressé au gouvernement français par la Chambre d'agriculture.

D'accord avec l'ambassade, le général Cogny veille à ce que les mesures d'allégement soient appliquées de manière à lui permettre d'assurer, s'il en est besoin, la protection de notre colonisation. Il n'en reste pas moins que les Français du Maroc sont extrêmement attentifs à tout ce qui concerne l'armée et que, dans leur grande majorité, ils font dépendre leur maintien dans ce pays d'une présence suffisante de nos forces.

J'ai déjà signalé d'autre part que, par suite de la conjoncture (crise économique, sécheresse, chômage), le mécontentement s'accroissait dans les populations musulmanes et que les mois d'été risquaient d'être critiques au regard du maintien de l'ordre.

Il importe donc, dans l'état de choses actuel, de ne pas descendre quant à la réduction des effectifs au dessous du niveau actuellement atteint.

J'ajoute qu'il convient de tenir compte dans nos calculs des charges très lourdes qui résulteraient pour l'État d'un exode affectant une catégorie importante de nos compatriotes établis au Maroc [2].

[1] Non retenu.

[2] Revenant sur le sujet de l'allégement du dispositif militaire français un mois plus tard, le chargé d'affaires estimait « de mauvaise tactique politique » d'accentuer cet allégement avant d'avoir obtenu confirmation des dispositions favorables qui s'étaient manifestées au sein du gouvernement marocain à l'égard du principe de défense commune (télégramme n°s 3122-3126 du 27 avril, non reproduit).

252

Note de la direction d'Asie-Océanie

au sujet de la troisième réunion du Conseil de l'O.T.A.S.E. [1]

N. Secret. *Paris, 19 mars 1957.*

La troisième réunion du Conseil de l'O.T.A.S.E. qui s'est tenue à Canberra du 11 au 13 mars s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Sur le plan politique, les chefs de délégation ont procédé à un échange de vues sur la situation générale et noté le calme qui a régné dans la zone du traité depuis la réunion de Karachi [2]; ils n'en ont pas moins recommandé la vigilance qu'appellent les entreprises soviétiques au Moyen-Orient et en Europe orientale, ainsi que l'action subversive qui s'exerce désormais en Asie du sud-est sous des formes plus insidieuses que brutales.

M. Dulles a manifesté à cette occasion un certain optimisme à propos de l'évolution intérieure de la Russie soviétique et souligné l'importance des engagements récemment assumés par son pays au Moyen-Orient; il a enfin réaffirmé la « ferme adhésion » de son pays à sa politique chinoise dans une déclaration dont le Conseil a accepté la publication, étant entendu, comme le délégué britannique a tenu à le spécifier, que cette déclaration serait entièrement dissociée de l'O.T.A.S.E.

Le délégué britannique a évoqué les affaires du Moyen-Orient, qui illustrent selon lui le caractère universel du communisme et la manière dont il prend avantage des troubles locaux et de la désunion; il a longuement exposé l'évolution de la situation en Malaisie et à Singapour.

Le délégué pakistanais a donné l'impression de vouloir ménager la Chine communiste et s'est montré très réservé en ce qui concerne le Cachemire. Comme son collègue philippin, il a dénoncé les formes agressives du neutralisme.

Le délégué de la Thaïlande s'est étendu assez longuement sur la situation en Birmanie, au Cambodge et au Laos, qui ne laisse pas d'inquiéter son pays. À propos des deux états d'Indochine, la même préoccupation a été exprimée par le délégué néo-zélandais et par le délégué australien

(1) Cette note a été rédigée d'après les comptes rendus télégraphiques de la délégation française, dirigée par M. de Felice, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en vue d'une déclaration de celui-ci au Conseil des ministres. Elle porte des corrections manuscrites dont nous avons tenu compte.

(2) Qui s'était tenue en mars 1956. Voir *D.D.F.,* 1956-I, n°s 142, 143, 149.

qui se sont d'ailleurs prononcés pour le maintien d'une attitude amicale à l'égard de Phnom-Penh et de Vientiane. M. Casey a également déploré les progrès du neutralisme dans la zone du traité, tandis que lord Home soulignait à ce propos l'intérêt qui s'attache au maintien de l'assistance accordée aux gouvernements neutralistes, une attitude hostile risquant de favoriser le développement de l'influence russe et chinoise.

Dans son exposé, le délégué de la France a marqué la nécessité pour l'O.T.A.S.E. d'adapter son action aux formes nouvelles de la pénétration communiste en Asie et a fait le bilan de l'évolution politique des trois états d'Indochine depuis les accords de Genève. Reconnaissant les succès obtenus par M. Diem, il a rappelé l'assistance apportée au Vietnam par notre pays et exprimé le vœu que la consolidation de sa position permette à M. Diem d'assouplir son régime de manière à rallier les éléments qui se tiennent encore sur la réserve. En ce qui concerne le Cambodge et le Laos, sans méconnaître le caractère délicat de la situation dans ces deux pays, il n'a pas laissé ignorer que la France était disposée à les aider à surmonter leurs difficultés.

En conclusion de cet exposé, qui semble, par son caractère objectif, avoir vivement intéressé le Conseil, M. de Felice a notamment rappelé la volonté de la France de se maintenir à Seno et de développer en Nouvelle-Calédonie les moyens d'un territoire d'une grande importance stratégique.

Dans le domaine militaire, les ministres ont pris acte du rapport que leurs conseillers venaient de mettre à jour et approuvé leurs recommandations. Ils ont à ce sujet mis l'accent sur la création à Bangkok d'un Bureau permanent d'études chargé de la poursuite des travaux de *planning*, sur l'organisation des exercices interalliés et sur les études qui seront consacrées à la menace insurrectionnelle ou « semi-déclarée ». Le délégué de la France a d'ailleurs insisté sur l'utilité de telles études, après avoir marqué l'importance que notre pays attache aux aspects militaires de l'O.T.A.S.E.; il a également rappelé, à propos des exercices interalliés, la nécessité de ne jamais perdre de vue leurs éventuelles implications politiques.

Favorable à l'adoption, dans l'élaboration des plans de défense, de l'hypothèse de guerre mondiale, le délégué pakistanais n'a pas cherché à s'opposer sur ce point à l'opinion de la majorité de ses collègues; il a en revanche insisté, comme l'année dernière, sur la nécessité de renforcer les moyens militaires de son pays pour lui permettre de faire face aux menaces qui pèsent sur ses frontières.

Rappelant à cette occasion que le potentiel militaire des états communistes n'avait pas cessé de s'accroître, M. Dulles a tenu à mettre le Conseil en garde contre l'impression fallacieuse d'une détente et la menace toujours réelle d'une attaque massive par surprise. Il a souligné qu'à la réunion des ambassadeurs, à Genève, le gouvernement de Pékin avait jusqu'à présent refusé de renoncer à l'usage de la force dans le détroit de Formose. Il avait, lors de l'échange de vues, affirmé que les forces entretenues par les États-Unis dans le Pacifique sont

actuellement plus considérables qu'elles ne l'étaient à la fin de la dernière guerre.

Lord Home a clairement laissé comprendre que la Grande-Bretagne entendait diminuer l'importance de ses effectifs dans la zone du traité, cette mesure devant être compensée par un accroissement de leur puissance de feu. Les propos tenus par le délégué britannique au cours de cette conférence ont d'ailleurs été interprétés comme annonçant une redistribution des tâches entre les pays membres du Commonwealth dans cette région.

Les questions économiques ont tenu, dans les discussion du Conseil, une place moins importante que celle qui leur avait été donnée en 1956 à Karachi et les délégués asiatiques ont été discrets à ce sujet. Les gouvernements se sont cependant engagés à mettre en œuvre les plans recommandés par le Comité d'experts et M. Foster Dulles a fait à ce propos une promesse importante : il s'est déclaré prêt à envisager le financement, sur le fonds spécial mis par le Congrès à la disposition de son gouvernement, des travaux d'intérêt régional que pourraient recommander les experts.

Le délégué de la France a insisté sur l'importance des problèmes économiques et suggéré que l'O.T.A.S.E. s'efforce d'harmoniser les divers projets élaborés par la C.E.A.E.O. [1], le plan de Colombo et ses propres organismes.

Dans le domaine culturel, auquel le communiqué final consacre une place importante, la délégation française a été particulièrement active; elle a notamment fait adopter une proposition demandant la mise à l'étude par l'O.T.A.S.E. d'un programme d'assistance mutuelle en matière pédagogique. Elle a apporté son soutien au programme culturel multilatéral de l'O.T.A.S.E. qui, en dépit des réticences des Britanniques, des Australiens et des Néo-Zélandais, a été approuvé par le Conseil.

Le Conseil, enfin, a approuvé sans le modifier le rapport et les recommandations présentées par ses représentants. Dans le domaine de *l'organisation intérieure*, il a approuvé un projet de budget , d'un montant de 787.145 [2] dollars pour quinze mois, et maintenu pour l'année financière qui commencera le 1er avril le principe du partage égal des charges communes. Enfin, il a décidé qu'un Secrétaire général et un Secrétaire général adjoint seraient nommés à une date que les représentants fixeront après avoir déterminé l'étendue des pouvoirs à accorder à ces fonctionnaires.

En conclusion, les travaux du troisième Conseil de l'O.T.A.S.E. ont donné une heureuse impression de cohésion et manifesté la volonté de collaboration des membres de l'Organisation.

(1) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

(2) *Note marginale du document :* Budget civil : 698.825 dollars.

253

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2134 à 2139. Urgent. *Rabat, 21 mars 1957, 23 h. 30.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 40.)

La crise économique et sociale qui frappe actuellement le Maroc, en affaiblissant l'autorité du Palais et du gouvernement (mon télégramme n° 1775)[(1)], contribue à encourager les tendances extrémistes et notamment les efforts communistes. À l'intérieur même de l'Istiqlal, il est manifeste que les éléments radicaux appesantissent leur pression sur les éléments plus modérés. L'effet de cette pression est sensible au sein du Cabinet, où de plus en plus les ministres istiqlaliens tiennent compte des opinions exprimées par l'aile marchante de leur parti et où les ministres indépendants adoptent une attitude soit amère soit résignée.

Ces tendances extrémistes sont résolument hostiles à la France. Elles ne sont favorables ni au Sultan ni au Prince héritier et l'un de leurs objectifs avoués est la suppression du régime monarchique dans un délai qui, d'après certains (dont M. Ben Barka), ne devrait pas dépasser deux ans.

Face à cette menace dont ils conçoivent la gravité, les milieux fidèles du Palais, et en premier lieu les officiers de l'armée royale issus de l'armée française, se préoccupent de réagir. Le prince Moulay Hassan est à leur tête. Il m'a confié récemment les grandes lignes de l'action qu'il compte entreprendre avec l'accord du Sultan :

1. Transfert des vingt mille hommes des forces supplétives du ministère de l'Intérieur au ministère de la Défense nationale où elles seront subordonnées à l'État-major général. Le prince Moulay Hassan a exprimé l'espoir que, le moment venu, la France l'aiderait à moderniser l'armement et l'équipement de ces forces.

2. Attribution du plus grand nombre possible de postes de gouverneurs et de caïds à des officiers soit de l'armée royale, soit issus de l'armée française.

Cette dernière opération sera facilitée par le retour au Maroc des officiers actuellement formés dans les écoles militaires de France et d'Espagne.

(1) Du 10 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 230.

D'autre part, le Palais s'attacherait, vraisemblablement vers la fin de l'été, à susciter un remaniement ministériel qui viserait à confier à des ministres dévoués au trône les postes clés (Intérieur, Défense nationale, Justice, Affaires étrangères). Je signale qu'au regard du Palais, M. Laghzaoui figure parmi les personnalités loyales.

Poussé par son dynamisme, le prince Moulay Hassan est en mesure de préparer ce plan en dépit des oppositions. La question est de savoir si le Sultan aura, à l'heure propice, la fermeté de décision nécessaire pour le réaliser [1].

254

M. Bourgès-Maunoury, Ministre de la Défense nationale et des Forces armées,

à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

D. n° 0741. DN/AG/AFN. *Paris, 21 mars 1957.*

Secret.

Vos services m'ont fait savoir que le gouvernement américain a décidé d'envoyer des instructions à son ambassadeur à Rabat en vue d'ouvrir des négociations avec le gouvernement chérifien sur le problème des bases américaines au Maroc à la suite des engagements que M. Nixon aurait pris au cours de son récent voyage à Rabat [2].

J'apprends que vous proposez de recevoir le chargé d'affaires des États-Unis à Paris aux fins d'attirer son attention sur l'inopportunité d'une telle négociation au moment où nous nous proposons d'engager nous-mêmes des négociations avec les Marocains sur les problèmes militaires et de défense.

Néanmoins, je crois devoir vous préciser ma position en la matière pour souligner les conséquences de la procédure actuellement envisagée par le gouvernement de Washington.

Si nos alliés estiment ne pouvoir résister à la pression des Marocains pour engager des négociations, celles-ci devront être précédées de conversations franco-américaines visant à un accord qui réserve en particulier entièrement nos prérogatives en matière de défense aérienne et

[1] Se référant au télégramme n° 2134, le chargé d'affaires rapportait que, d'après l'ambassade des États-Unis, où l'on était conscient des visées antimonarchiques de M. Ben Barka, le gouvernement de Washington, lors de la prochaine visite du leader marocain aux États-Unis, s'efforcerait d'exercer sur lui une pression discrète pour lui faire abandonner l'idée d'affaiblir l'autorité du Sultan, considéré comme la meilleure garantie de stabilité dans la politique chérifienne (télégramme n°s 2158-2159 du 22 mars, non reproduit) [Sur la visite du leader istiqlalien outre-Atlantique, voir ci-après le n° 305].

[2] Sur ce qu'avait dit exactement le vice-président des États-Unis à ce sujet, voir ci-dessus le n° 197.

maritime au Maroc, dans lesquelles devraient s'insérer les bases américaines.

Il devrait être également entendu que le gouvernement des États-Unis s'engage à ne pas conclure un traité d'alliance avec le Maroc, ni à lui promettre une aide militaire, même s'il est sollicité sur ces deux points par ses interlocuteurs.

Si les États-Unis ne prennent pas de tels engagements à notre égard et s'ils concluent un accord organisant un stationnement américain au Maroc indépendant du nôtre, il ne fait aucun doute qu'un tel accord aurait à brève échéance pour aboutissement, comme au Vietnam, l'éviction de nos forces armées du Maroc au profit des forces armées américaines. Il s'ensuivrait une crise des relations franco-américaines dont nos alliés doivent dès maintenant mesurer toute la gravité [1].

255

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1499 à 1512. Réservé. *Tunis, 22 mars 1957, 11 h. 40.*

(*Reçu :* 12 h.)

Comme vous l'aura expliqué M. Mitterrand, l'incident qui a amené la délégation française [2] à avancer son départ de Tunis ne devrait pas, semble-t-il, affecter sérieusement ni durablement les relations franco-tunisiennes. La presse parisienne en a donné une image généralement grossie, qui traduit assez mal le climat général d'amabilité et de duplicité mêlées dans lequel se sont déroulées les fêtes commémorant l'indépendance.

Les difficultés ont commencé, ainsi que le sait le Département, au moment où M. Gillet, venu à l'aérodrome pour saluer Si Bekkaï, s'est trouvé en présence de Ferhat Abbas en conversation avec le président Bourguiba et a dû se retirer avant l'arrivée de l'avion marocain.

Il est certain, d'autre part, que les égards manifestés envers la délégation française ont été au début insuffisants : M. Mitterrand n'a été accueilli que par son collègue, le ministre de la Justice, et par le secrétaire général des Affaires étrangères, et un ordre strictement protoco-

(1) Note manuscrite portée en tête du document : *M. Basdevant.... Au moment où vont commencer les négociations américano-marocaines, nous pourrions peut-être répondre à la Défense nationale en indiquant comment se présente cette négociation et les apaisements que nous avons pu obtenir. Pouvez-vous, si vous êtes d'accord, faire préparer à la signature du Ministre un projet dans ce sens ? N.*

(2) Aux cérémonies marquant l'anniversaire de l'octroi de l'indépendance, le 20 mars 1956.

laire devait ensuite lui être appliqué, qui le faisait passer après les chefs d'État et les chefs de gouvernement.

Le même soir, à un dîner debout de 700 personnes, donné par la municipalité de Tunis, M. Ferhat Abbas et ses amis étaient invités et présents. La délégation française devait s'abstenir d'y paraître en indiquant ses raisons aux Tunisiens.

Le lendemain matin, et malgré les assurances qui m'avaient été données au cours de la nuit par M. Bahi Ladgham, Ferhat Abbas se trouvait, pendant le défilé de l'avenue Mohammed V, dans la tribune officielle, tout au fond. Le vice-président du Conseil devait d'ailleurs, avant même que j'aie constaté le fait, venir à moi pour m'exprimer ses très vifs regrets d'être arrivé trop tard pour interdire au leader du F.L.N. l'accès de la tribune. Il a ajouté qu'il ferait une enquête, que des sanctions seraient prises et qu'il nous demandait instamment de ne pas relever publiquement cet incident. En même temps, il nous informait que le président Bourguiba nous priait, M. Mitterrand et moi-même, à déjeuner de façon impromptue dans sa villa de Sainte-Monique. Enfin, M. Bahi Ladgham invitait M. Mitterrand à changer de place et le faisait asseoir à sa droite.

Au cours du déjeuner, le président Bourguiba devait, à diverses reprises, exprimer ses regrets d'incidents « qu'il ignorait » et reconnaître le bien-fondé de notre position. Il convoquait devant nous son secrétaire particulier et lui demandait de faire prendre toutes dispositions pour que Ferhat Abbas ne paraisse pas à la tribune officielle lors de cérémonies de l'après-midi et, au besoin, soit expulsé s'il s'y trouvait. En fait, malgré ces assurances, le chef du F.L.N. et ses amis étaient présents l'après-midi au stade municipal, non pas certes dans la tribune officielle, mais à l'autre extrémité du stade, à côté du bureau politique du Néo-Destour et au pied de l'estrade du haut de laquelle M. Bourguiba devait prononcer son discours. La présence des Algériens nous était signalée dès notre arrivée par M. Ladgham et M. Mongi Slim eux-mêmes qui, voulant nous montrer que l'on avait du côté tunisien tenu parole, insistaient sur le fait que les Algériens avaient été éloignés de la tribune.

Considérant alors que les assurances données avaient été tournées, M. Mitterrand décidait de quitter le stade avec toute la délégation française, après avoir pris rapidement congé de M. Bourguiba et fait connaître l'heure à laquelle il comptait s'envoler pour Paris.

En face de tous les éléments rapportés ci-dessus et qui constituent autant d'incidents désagréables pour la délégation française, j'estime qu'il convient de souligner le fait que l'ensemble des cérémonies officielles s'est déroulé dans une correction qui vaut d'être notée. À aucun moment, les manifestations n'ont revêtu le moindre caractère hostile à la France. On ne vit aucun drapeau fellagha dans les cortèges officiels et, dans la ville de Tunis, les drapeaux fellaghas étaient en nombre sensiblement plus réduit qu'à l'ordinaire et, en tout cas, beaucoup moins nombreux que lors de la visite d'Ibn Séoud. Le gouvernement tunisien avait manifestement fait un effort pour conserver à toutes les cérémonies une dignité que tous les observateurs étrangers ont notée.

Les drapeaux français étaient très peu nombreux, nos compatriotes ayant visiblement hésité, malgré les conseils de cette ambassade, à pavoiser aux couleurs françaises. Aucun incident, à l'exception de celui survenu à Grombalia et dont il vous a déjà été rendu compte, ne devait d'ailleurs être signalé contre les drapeaux français.

À l'issue du défilé de l'avenue Mohammed V, deux femmes tunisiennes appartenant au proche entourage du président Bourguiba, sa nièce et son amie en titre, accomplissaient une démarche manifestement inspirée en venant féliciter publiquement M. Mitterrand.

Il faut relever également que, dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée constituante, M. Bourguiba a tenu à rendre hommage à la France et que la seule personnalité étrangère dont il ait cité le nom a été M. Mitterrand. Dans le même discours, et contrairement aux habitudes prises, le président du Conseil ne devait faire aucune allusion à l'Algérie.

Enfin, M. Bahi Ladgham devait quitter le stade municipal avant la fin des cérémonies pour se rendre à l'aérodrome et y rencontrer M. Mitterrand *in extremis* pour lui redire combien, du côté tunisien, on regrettait que la délégation française ait été amenée à avancer son départ.

Du côté tunisien, on observait ce matin un désir très net de considérer l'affaire comme close. M. Bourguiba a lui-même donné à la presse tunisienne des instructions dans ce sens. Au cours de la réception offerte par Si Bekkaï cet après-midi, le président du Conseil, que j'ai rencontré, à tenu à venir s'entretenir avec moi avec une chaleur ostentatoire à l'usage évident des photographes.

M. Mitterrand, avant son départ, a très nettement marqué le sens qu'il entendait donner à toute cette affaire. Il a indiqué clairement qu'il ne devait nullement s'ensuivre une détérioration réelle des rapports franco-tunisiens. La semonce donnée par le garde des Sceaux a certainement porté et il serait, à mon sens, peu opportun de chercher nous-mêmes à donner à cette affaire d'autres suites politiques, à moins qu'elles ne procèdent du désir d'une transformation radicale de notre politique à l'égard des anciens protectorats.

256

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 2327 à 2331 [1]. Réservé. *Washington, 22 mars 1957, 3 h. 15.*

(*Reçu :* 14 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 3167 [2].

Le département d'État, auprès duquel un de mes collaborateurs a fait immédiatement la démarche prescrite par votre télégramme précité, n'avait pas encore reçu le compte rendu de la visite de M. Yost à M. Daridan.

Il ne semble cependant pas, à première vue, que notre proposition de tenir des conversations franco-américaines préalablement aux négociations qui doivent avoir lieu entre Paris et Rabat, d'une part, Washington et Rabat, de l'autre, soit de nature à rencontrer ici des objections, à condition que ces conversations s'ouvrent à bref délai.

Le directeur d'Afrique septentrionale a retracé de la façon suivante, pour mon collaborateur, les circonstances qui avaient amené le gouvernement américain à annoncer l'envoi d'instructions à son ambassade au Maroc en vue de l'ouverture des négociations américano-marocaines.

L'engagement pris par M. Dulles envers M. Christian Pineau au mois de juin 1956 [3] comportait pour les Américains l'obligation de proposer aux Marocains, lorsque ceux-ci aborderaient la question des bases, une négociation tripartite franco-américano-marocaine. C'est ce qui fut fait lors du séjour de M. Balafrej à Washington, au mois de décembre 1956. L'accueil réservé par le ministre marocain des Affaires étrangères à cette suggestion d'une négociation tripartite se traduisit par « un rejet sans hésitation ». Conformément aux engagements de juin 1956, M. Dillon aurait porté ces faits à la connaissance du Département, en ajoutant que M. Balafrej ne semblait pas hostile à une formule de négociations bilaté-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 1555-1559.

[2] Par télégramme nos 3167-3168, du 21 mars, non retenu, le Département indiquait que l'ambassade des États-Unis ayant annoncé l'envoi immédiat d'instructions à M. Cavendish Cannon sur la question des bases, le Directeur politique avait marqué au chargé d'affaires américain, « de la manière la plus nette », que toute initiative du département d'État en ce domaine serait inopportune à l'heure où Paris s'apprêtait à ouvrir une négociation avec Rabat sur ladite question. Après avoir rappelé à M. Yost les engagements répétés de Washington de ne pas aborder directement ce problème sans entente préalable avec la France, M. Daridan avait proposé que les futures négociations parallèles entre Paris et Rabat d'une part, Washington et Rabat d'autre part, fussent préparées par des conversations franco-américaines qui pourraient se tenir prochainement.

[3] Voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 417-II.

rales entre la France et les États-Unis, la France et le Maroc, le Maroc et les États-Unis. Devant l'assurance qui aurait été donnée à M. Dillon fin décembre que les négociations franco-marocaines sur les questions de défense n'allaient pas tarder à s'ouvrir, le département d'État eut pour politique de gagner du temps chaque fois qu'il était saisi d'une nouvelle demande par le gouvernement marocain.

Dans la seconde quinzaine de février, cependant, il recevait à la fois des nouvelles moins favorables sur les perspectives de négociations franco-marocaines et un quasi-ultimatum de M. Balafrej sur la question des bases. C'est dans ces conditions qu'un télégramme a été expédié à Rabat, autorisant M. Cavendish Cannon à annoncer qu'il allait recevoir incessamment des instructions en vue de la négociation. J'ai de bonnes raisons, cependant, de croire que ces instructions ne sont pas encore prêtes et que, par conséquent, notre offre de conversation préliminaire franco-américaine n'implique aucun retard nouveau pour les Américains.

Je vous ferai connaître la réponse formelle du département d'État à notre proposition dès qu'elle m'aura été donnée.

257

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2150 à 2154. *Rabat, 22 mars 1957, 19 h. 35.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 45.)

J'ai eu hier un assez long entretien avec l'ambassadeur des États-Unis.

D'une manière générale, M. Cavendish Cannon m'a paru déçu et agacé par les exigences, les impatiences et l'entêtement de ses interlocuteurs marocains qui, notamment, veulent à la fois être aidés par les États-Unis et fixer eux-mêmes les conditions de cette aide.

1. En ce qui concerne l'aide économique, M. Cavendish Cannon m'a indiqué que les pourparlers étaient au point mort, les négociateurs marocains affectant de considérer que les garanties réclamées par Washington étaient de nature à porter atteinte à la souveraineté du Maroc. Pour leur part, les négociateurs américains ne sont nullement enclins à accorder au gouvernement marocain des conditions spéciales dont le bénéfice pourrait être ultérieurement réclamé par les autres états qu'assistent les États-Unis.

2. S'agissant des bases, M. Cavendish Cannon ne m'a pas dissimulé que ses interlocuteurs marocains exerçaient sur l'ambassade ou sur les

personnalités américaines de passage (M. Nixon, le général Tunner, etc.) une pression croissante pour obtenir l'ouverture de négociations bilatérales à ce sujet. Du côté américain, on s'y est jusqu'à présent refusé en invoquant la nécessité de conversations préalables avec la France, ce qui fait dire aux représentants marocains que Washington ne prenait pas suffisamment en considération l'indépendance marocaine.

L'ambassade des États-Unis n'a pas reçu d'instructions du département d'État (votre télégramme n° 1524)[1], mais elle en a sollicité à plusieurs reprises. Je lui ai rappelé l'engagement pris par le gouvernement américain de ne pas aborder directement avec les Marocains le problème des bases sans entente avec nous.

3. M. Cavendish Cannon m'a dit également que des avances répétées étaient faites par le Palais et le gouvernement chérifien en vue d'une prochaine visite officielle du Sultan aux États-Unis, qui serait suivie d'une visite du président Eisenhower au Maroc.

L'ambassadeur des États-Unis considère qu'un tel échange de visites ne serait ni possible ni opportun dans un temps rapproché. Le programme des visites officielles de personnalités étrangères est déjà arrêté à Washington pour l'année en cours et il serait difficile de prévoir en plus celle du Sultan.

Il a cependant ajouté qu'il avait fait part au protocole de la Présidence du désir du Souverain.

258

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1532 à 1537 [2]. *Tunis, 22 mars 1957, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Les représentants du F.L.N., actuellement à Tunis, ont tenu, ce matin, une conférence de presse au siège de la fédération des fonctionnaires de l'U.G.T.T. Entouré de Ferhat Abbas et de Ouamrane, le Dr Lamine Debaghine a lu aux journalistes présents une déclaration dont je vous fais parvenir le texte sous le numéro suivant [3]; Ferhat Abbas et ses amis répondirent ensuite à diverses questions qui leur furent posées; le texte de ces questions et réponses a été transmis à Paris par l'A.C.P. à 12 h. 35.

(1) Pour une analyse du télégramme adressé le 21 mars à Washington sous les n°s 3167-3168, et communiqué à Rabat sous le n° 1524, voir ci-dessus le n° 256 (note).

(2) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1560-1565).

(3) Cette déclaration n'a pas été reproduite.

Des comptes rendus qui m'ont été faits de cette conférence de presse par diverses personnes qui y assistaient, je retire les impressions suivantes :

1° Le Dr Lamine Debaghine semble jouir d'une grande autorité et exercer un indéniable ascendant sur ceux de ses collègues qui sont avec lui à Tunis. Il cherche visiblement à apparaître comme le porte-parole le plus autorisé du F.L.N. vis-à-vis de l'opinion mondiale, ainsi que l'indique bien, d'ailleurs, le titre dont il se pare de « Président de la délégation à l'extérieur du F.L.N. ».

2° Les propos tenus, tant par le Dr Lamine Debaghine que par ses amis, ont frappé par leur dureté et leur intransigeance. Certains journalistes, parmi les moins hostiles *a priori* aux thèses du F.L.N., m'en ont dit leur surprise.

L'explication de cette attitude pourrait bien résider dans le fait que les membres du F.L.N. aient été l'objet de la part de M. Bourguiba, et peut-être aussi de Si Bekkaï, de sollicitations, sinon d'encouragements véritables, à se montrer plus conciliants à l'égard des positions françaises. On leur aurait vanté les avantages du « bourguibisme » et de la politique des étapes et on les aurait incités à faire preuve d'habileté en acceptant, sous certaines réserves, le principe des élections libres que propose le gouvernement français. Les délégués du F.L.N. se seraient refusés à envisager la moindre concession et, pour ne laisser aucun doute sur leur attitude, auraient tenu à l'affirmer publiquement avec une particulière raideur.

Cette hypothèse paraît assez vraisemblable lorsqu'on se souvient que M. Bourguiba déclarait à la presse il y a trois jours : « Il faudrait que la France accepte des élections libres et que, si les élus réclamant l'indépendance triomphent aux élections, elle s'incline devant ce triomphe du mouvement nationaliste. Ceci me paraît une base raisonnable pour le cessez-le-feu » [1].

Ce matin, au contraire, le Dr Lamine Debaghine a exigé, comme préalable à toute élection, d'une part la reconnaissance de l'indépendance algérienne (et non plus seulement du « droit à l'indépendance » dont parlait Bourguiba), d'autre part, la constitution d'un gouvernement provisoire algérien qui pourrait entamer, sur un pied d'égalité, des négociations avec le gouvernement français [2].

[1] Le 9 mars au soir, avant de se rendre au banquet offert par la municipalité de Tunis aux délégations étrangères venues à l'occasion des fêtes de l'indépendance tunisienne, le Premier tunisien avait tenu une conférence de presse au Dar-el-Bey où il avait abordé en premier l'affaire algérienne. Il avait souhaité que les États-Unis aidassent l'Algérie à obtenir son indépendance « tout comme on vient en aide à un ami en difficulté ». La France devait se rendre compte du danger de la situation. « L'Algérie accepterait la tenue d'élections si la France convenait à l'avance d'en accepter le verdict, même si celui-ci se traduisait par l'indépendance. Cela permettrait à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie d'établir des relations solides avec la France » (*Le Monde* du 21 mars, p. 3).

[2] Le chef de la délégation extérieure du F.L.N. avait par ailleurs contesté le principe d'élections : « Les élections ne peuvent avoir lieu en Algérie, car, de tout temps, elles ont pris une signification de truquage ». Quant aux Français d'Algérie, ils devraient choisir entre le statut d'étranger et la citoyenneté algérienne.

3° Le M.N.A. a fait l'objet d'une condamnation sévère de la part du Dr Lamine Debaghine, qui lui dénie toute importance et le considère comme s'étant exclu lui-même du F.L.N.

4° Il semble que nous devions nous attendre, lors du séjour que M. Bourguiba doit faire prochainement à Rabat, à l'arrivée au Maroc des délégués du F.L.N. et à la tenue de nouveaux conciliabules tripartites.

259

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. nos 1581 à 1586. Réservé. *Paris, 25 mars 1957, 13 h. 20*[1].

Je me réfère à votre télégramme nos 2048 à 2051 [2].

Les contre-propositions marocaines concernant la Commission d'enquête et de conciliation, qui doit examiner l'affaire de l'avion transportant les chefs rebelles algériens, appellent les trois observations suivantes, que vous voudrez bien porter à la connaissance du ministère des Affaires étrangères marocain par note verbale :

a. Il ne saurait être fait référence dans le mandat de la Commission à la nationalité marocaine ou française de l'avion, puisqu'aussi bien c'est là un des points que la Commission devra trancher. Ce serait préjuger le résultat de ses travaux que d'attribuer dès maintenant la nationalité marocaine ou la nationalité française à cet avion. Il convient donc de s'en tenir à la formule que nous avions suggérée, « l'avion immatriculé F. OABV ».

b. L'arraisonnement est un terme de droit maritime qui ne s'applique pas aux aéronefs et qui implique l'intervention d'une force armée. Cet élément fait défaut en l'espèce : l'avion a seulement été dérouté du plan de vol prévu. Là encore, il convient de revenir aux termes du mandat que nous avions proposés, et d'employer l'expression « déroutement ».

(1) Le télégramme, rédigé le 22 mars, a été adressé à Rabat trois jours plus tard.

(2) Du 19 mars, non reproduit, ce télégramme transmettait le texte de contre-propositions marocaines relatives à la Commission d'enquête et de conciliation. Si le gouvernement chérifien était d'accord avec Paris sur la composition de la Commission, il voulait voir fixer à cette dernière comme mandat de se prononcer sur la question suivante : « L'avion marocain F. OABV a été arraisonné le 22 octobre 1956 par les autorités françaises. Le gouvernement français pouvait-il, conformément aux règles du droit international, procéder à cet arraisonnement ? » Rabat suggérait une procédure écrite, qui débuterait par un mémoire du gouvernement français, suivi en réponse d'un mémoire du gouvernement marocain, puis de répliques des deux gouvernements.

c. En ce qui concerne la procédure, la proposition marocaine renverse les rôles; elle présente, à ce titre, de sérieux inconvénients. Dans cette affaire, c'est le gouvernement marocain qui est le plaignant et le demandeur, c'est à lui qu'il revient de saisir, en premier lieu, la Commission par le dépôt d'un mémoire exposant ses griefs.

En remettant votre note au gouvernement marocain, vous indiquerez oralement que nous sommes d'accord sur les choix de M. Zafrullah Khan et de M. Ago [1] et que nous ferons connaître incessamment le nom du troisième membre neutre et celui du représentant français à la Commission. Vous indiquerez également qu'en ce qui concerne les frais, nous envisagerions d'attribuer un million de francs au président et 750.000 francs à chacun des autres membres de la Commission. Des frais de séjour de 15.000 francs par jour et par membre seraient mis à la disposition de la Commission pendant le temps où elle délibérera (un mois au maximum). Si nécessaire, des frais d'interprétariat seraient prévus. L'ensemble de ces dépenses serait supporté à demi par chacun des deux gouvernements.

Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir toutes indications utiles sur la personnalité et la carrière de M. Fillali Abdellah qui sera le membre marocain de la Commission [2].

260

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2204 à 2207. *Rabat, 25 mars 1957, 13 h. 45.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 14 h.)

Durant notre récent entretien, M. Balafrej m'a interrogé sur les conditions dans lesquelles se développait le débat en cours devant le Parle-

[1] Respectivement juge pakistanais à la Cour internationale de justice et juriste italien.

[2] Ce dernier était chargé de la section juridique au ministère marocain des Affaires étrangères. Par télégramme n°s 2462-2463, du 2 avril, non retenu, M. Balafrej faisait savoir au chargé d'affaires de France que son gouvernement donnait son accord aux trois observations présentées par le Département au sujet de ses contre-propositions.

ment français et m'a parlé du discours de M. Maurice Faure dont il avait lu une première analyse dans les informations de presse [1].

Le ministre des Affaires étrangères m'a paru suffisamment renseigné sur l'état de l'opinion française face aux problèmes d'Afrique du Nord, et notamment sur la profonde émotion que suscitent dans notre pays les cas du capitaine Moureau et du lieutenant Perrin [2]. Il s'est montré inquiet du caractère de certaines interventions concernant l'évolution des rapports franco-marocains et m'a dit que la clarté devait nécessairement être faite dans ces rapports, qu'en attendant, la France devait se garder de « pousser le Maroc au désespoir », avec toutes les conséquences qu'une telle situation entraînerait.

Je lui ai répondu qu'il avait bien analysé la conjoncture, que le gouvernement, et avec lui l'opinion, réclamaient en France également que la clarté fût faite et que le gouvernement et le peuple marocains devaient s'attacher à créer eux-mêmes cette clarté, pour que les Français n'eussent plus l'impression que Rabat menait simultanément à notre égard une politique et son contraire.

Pour vives que fussent les réactions de l'opinion publique, le gouvernement français, conservant l'espoir que la clarté souhaitée se manifesterait dans les relations entre les deux pays, particulièrement par la voie des négociations sur les conventions, maintenait la ligne qu'il avait suivie jusqu'ici vis-à-vis au Maroc. C'est ce qu'avait exprimé l'énergique et courageux discours de M. Maurice Faure, et j'ai recommandé à mon interlocuteur d'en étudier attentivement la conclusion.

Mais, en raison du caractère très douloureux des affaires Moureau et Perrin auxquelles il fallait joindre les affaires March et Ahmena [3], il importait qu'un règlement intervînt d'extrême urgence, notamment en ce qui concerne la libération du lieutenant Perrin, afin que la tension actuelle s'allégeât et qu'une atmosphère psychologiquement lourde ne génât pas les négociations en cours.

[1] Le débat de politique générale, le 22 mars, était particulièrement consacré aux rapports avec la Tunisie et le Maroc, et donnait lieu à de nombreux incidents. Le cas douloureux des officiers disparus au Maroc fournissait à certains intervenants l'occasion d'une mise en cause de la politique de la France à l'égard de ses deux anciens protectorats. M. Maurice Faure, à propos des crédits, déclarait : « Nous devons nous tenir à égale distance entre le refus définitif, total et systématique, et le don sans contrepartie d'une façon qui serait tellement généreuse qu'elle en serait aveugle ». Il demandait aux députés de « garder (leur) sang-froid et d'éviter de céder à la tentation des solutions extrêmes, car il considère de son devoir, en fonction même des chances françaises en Algérie, d'éviter l'embrasement général de l'Afrique du Nord ». Le gouvernement, ajoutait-il, était « décidé à ne pas tolérer qu'il soit porté atteinte par la Tunisie et par le Maroc à nos véritables intérêts, et, à ce sujet, ce qui se passe en Algérie ne regarde que nous ». Devenus indépendants, ces deux pays avaient contracté des obligations, « celles du droit des gens... le respect de la neutralité la plus scrupuleuse ». Il s'agissait là d' « un avertissement » : Tunisie et Maroc devaient réfléchir à la portée de leurs actes pour les rapports franco-marocains et franco-tunisiens dans l'avenir.

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 101 (notes), 134, 249, 250.

[3] Sur ces affaires, voir ci-dessus le n° 101 (notes).

J'ai repris auprès du prince Moulay Hassan (mon télégramme n° 2170) [1] et de M. Boucetta les mêmes considérations en ajoutant que, dans l'intérêt des relations franco-marocaines, tout devait être tenté pour assurer la libération du lieutenant Perrin avant la reprise, demain 26 mars, du débat parlementaire à Paris [2].

261

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Bruxelles, Luxembourg, Rome, La Haye.

T. nos 1138 à 1146; 552 à 560; 293 à 301; 915 à 923; 584 à 592 [3]. Réservé. *Paris, 25 mars 1957, 18 h.*

La déclaration soviétique du 16 mars sur l'Euratom et le Marché commun [4] semble viser essentiellement des buts de propagande. Elle intervient en effet à la veille de la signature des deux traités. L'objectif soviétique demeure constant : saper les organismes de coopération de l'Europe occidentale et, en utilisant fallacieusement le thème de l'indépendance nationale, isoler les pays occidentaux les uns des autres au moment où l'U.R.S.S. elle-même poursuit son œuvre d'intégration de l'Europe orientale sur les plans politique, militaire, économique et atomique.

Les arguments soviétiques se trouvaient déjà exposés pour la plupart dans des déclarations antérieures (projets présentés en avril 1956 à la onzième session de la C.E.E., déclaration du 12 juillet 1956 sur

[1] Le télégramme nos 2170-2173, du 23 mars, n'a pas été reproduit. Le chargé d'affaires s'était entretenu le jour même avec M. Balafrej et le Prince héritier, qui lui avaient confirmé que la libération du lieutenant Perrin était en bonne voie. Pour ce qui concernait le capitaine Moureau, M. Lalouette avait communiqué officiellement aux autorités marocaines les renseignements relatifs au lieu où serait enseveli son corps.

[2] Le chargé d'affaires de France prenait de nouveaux contacts avec le Prince héritier, MM. Balafrej et Laghzaoui (télégrammes nos 2239-2242 et 2245-2246, du 26 mars, non retenus). Le 29 mars, par télégramme nos 2367-2370, il annonçait la restitution du lieutenant Perrin.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Moscou (nos 1218-1226), Londres (nos 2979-2987) et Washington (nos 3342-3350).

[4] Cette déclaration a été publiée par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0485, Textes du jour, 23 mars 1957, et par le ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S. (1956-1957),* La Documentation française, 1958, p. 111-114. Elle énonçait que les pays qui allaient participer à l'Euratom et au Marché commun étant membres de l'O.T.A.N., l'activité de ces communautés serait « subordonnée aux objectifs de l'Organisation atlantique, dont le caractère agressif est largement connu ». L'Allemagne utiliserait l'Euratom pour fabriquer ses propres armes nucléaires et l'Europe occidentale verrait sa dépendance accrue à l'égard des États-Unis, fournisseurs des matières fissiles et de l'équipement nécessaires à l'industrie atomique des membres de l'Euratom. Quant au Marché commun, il subordonnerait la France et les autres pays d'Europe occidentale à « l'hégémonie économique des monopolistes allemands ».

l'Euratom [1], de l'agence Tass du 25 janvier dernier, etc. [2]). Ils reviennent, pour l'essentiel, à attiser la méfiance de l'Europe contre les États-Unis, du continent contre l'Angleterre, de la France contre l'Allemagne, et de chaque pays à l'égard d'une construction européenne qui serait subordonnée au primat militaire de l'O.T.A.N.

Les propositions concrètes tiennent peu de place dans la déclaration; elles ne sont, du reste, pas nouvelles :

— Projet de création d'un organisme chargé des questions d'énergie atomique dans le cadre de la C.E.E., et qui doit être soumis à discussion en avril prochain;

— Projet de création d'une organisation paneuropéenne de l'énergie atomique;

— Projet d'accord paneuropéen de coopération économique.

Quelques suggestions, qui sont présentées de manière imprécise, concernent la création d'un institut paneuropéen de recherches atomiques, la coopération pour la production atomique à des fins industrielles, la coopération dans la construction hydroélectrique, dans la production de combustibles et d'énergie, enfin une proposition très générale de conclusion d'accords en vue de favoriser le commerce et de promouvoir entre états la coopération économique et financière.

Je vous saurais gré, après avoir fait état de ces commentaires auprès de vos interlocuteurs habituels du ministère des Affaires étrangères, de leur faire savoir que nous verrions, pour notre part, le plus grand intérêt à ce que les Six se mettent d'ores et déjà d'accord sur les grandes lignes de la position que nous envisageons de prendre en avril prochain à la session de la C.E.E. Cette réponse, qui viserait à couper court aux efforts de propagande de l'Union soviétique, gagnerait à être précise en ce qui concerne la réfutation des principales allégations soviétiques : il conviendrait notamment de souligner le caractère essentiellement pacifique de l'Euratom et les avantages économiques que présente à nos yeux le Marché commun; il serait indispensable également de réfuter l'affirmation soviétique selon laquelle l'établissement de l'Euratom

[1] Cette déclaration est analysée par un télégramme de Moscou n°s 2831-2845 du 12 juillet 1956, non reproduit. Relative à « la coopération paneuropéenne dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique », elle proposait la réunion d'une conférence internationale pour la création d'une organisation européenne. Elle considérait que l'Euratom contrôlerait toute l'industrie atomique dans les six états membres et aurait un caractère supranational; l'activité de l'Euratom serait subordonnée aux fins des blocs militaires; les pays les plus forts au sein de l'Euratom, en fait les grands monopoles, imposeraient leur volonté aux plus faibles. La mise sur pied d'une telle organisation où n'entrerait qu'une partie de l'Allemagne accentuerait la division de celle-ci; la création de l'Euratom entraînerait la suppression de toutes les limitations auxquelles la R.F.A. était soumise en ce domaine.

[2] Un télégramme de Moscou n° 348, du 24 janvier, non reproduit, transmettait la traduction d'une déclaration Tass publiée le matin même par la presse soviétique. Cette déclaration protestait contre le projet des milieux officiels des États-Unis d'installer sur le territoire d'autres états des unités militaires américaines munies d'armes atomiques, projet évoqué dans le message du président Eisenhower au Congrès sur le budget des États-Unis. La responsabilité des conséquences de la réalisation de ce plan serait supportée non seulement par le gouvernement américain, mais aussi par les gouvernements qui auraient donné leur accord à l'utilisation de leur territoire « comme tremplin d'agression pour la préparation de la guerre atomique ».

aurait pour effet de permettre à la République fédérale allemande de produire des armes nucléaires.

Toutefois, il importerait que notre attitude, en cours de session, ne fût pas absolument négative sur certains points mineurs. Si nous devons être fermes dans notre refus de prévoir la création des nouveaux organismes européens que l'Union soviétique suggère, nous pourrions, en revanche, préciser que nous n'avons pas d'objection contre le principe de l'échange d'informations entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est. La C.E.E. de Genève pourrait fournir le cadre naturel pour l'étude de ce problème.

Il me paraît habile d'un point de vue tactique, et pour réfuter pratiquement l'argumentation soviétique selon laquelle les organismes occidentaux sont des groupes « fermés », de prévoir certaines contre-propositions occidentales auxquelles pourraient être sensibles actuellement quelques-uns des pays de l'Europe orientale. Ceux-ci pourraient être invités à s'associer de quelque façon aux organisations occidentales dans des domaines limités et techniques qu'il importerait de circonscrire. (Tel pourrait être le cas, par exemple, de la coopération scientifique, de l'application de l'énergie atomique à des fins industrielles, de la coopération dans le domaine des transports et pour l'échange d'expériences industrielles, de la recherche des procédures susceptibles de favoriser les transactions commerciales, etc.).

J'attacherais du prix à connaître sur ces différents aspects du problème le point de vue de vos interlocuteurs.

262

M. Clauzel, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 370 à 376 [1]. *Madrid, 25 mars 1957, 20 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 26, 7 h. 25.)

Prière de communiquer au ministère de la Défense nationale (E.M.F.A.)

Dans le cadre des audiences qu'il accorde aux attachés militaires étrangers, le nouveau ministre de l'Armée, le général Barroso, a reçu, aujourd'hui, le commandant Labarère et le commandant Dupond. L'entretien a duré une vingtaine de minutes, et le ministre a, en donnant congé aux deux officiers, exprimé son regret de ce que les préoccupations de sa charge ne lui permissent pas de le prolonger.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1638-1644).

Après avoir rappelé les liens qui l'attachent à la France, le général Barroso a marqué sa volonté de travailler à un véritable rapprochement franco-espagnol; il a affirmé que le nouveau gouvernement [1] était « unanimement » partisan de ce rapprochement, et que le général Franco lui-même — le ministre a particulièrement insisté sur ce point — désirait sincèrement s'entendre avec notre pays et se rapprocher de lui.

« Depuis l'avènement du nouveau gouvernement, a dit le général Barroso, vous avez pu constater une amélioration de nos rapports au Sahara : j'ai donné des ordres au gouverneur de l'A.O.E., pour qu'il mette tout en œuvre pour freiner les activités de l'Armée de libération qui, nous le comprenons parfaitement, sont aussi dangereuses pour nous que pour vous; le Généralissime est absolument d'accord avec moi : notre attitude dans ce domaine est fort nette et, loyalement, nous désirons ne rien faire qui vous porte préjudice ».

Le ministre a, ensuite, déploré la persistance d'une campagne anti-espagnole dans la presse française. Il a signalé qu'un récent numéro du *Populaire (Populaire-Dimanche)*, dont une page était consacrée à des critiques de l'Espagne et à des attaques personnelles « inadmissibles » dirigées contre le chef de l'État, avait été produite en Conseil des ministres et avait soulevé un certain émoi et un certain embarras, notamment chez le ministre des Affaires extérieures.

« L'armée entière, a-t-il ajouté, marche derrière le général Franco : il est ridicule de parler de junte militaire, de menace de chantage, de grèves; en outre, les attaques contre le chef de l'État sont odieuses. La presse anglaise et la presse italienne y ont, elles, depuis longtemps renoncé. Je suis décidé à tout faire pour arriver à une entente étroite avec la France, mais des manifestations de ce genre me gênent beaucoup et elles affectent le général Franco qui, je vous le répète, est actuellement très désireux d'arriver à cette entente. »

À la suite de cet entretien, le général Alcubilla a fait dire au commandant Dupond qu'il désirait le recevoir; le chef d'État-major tenait à affirmer que si certains personnels de l'Armée de libération du Sud marocain étaient équipés d'effets et de matériel espagnols, ceux-ci ne pouvaient, si la chose était exacte, qu'avoir été volés et non pas fournis par l'Espagne.

Le général a, ensuite, à nouveau insisté sur ce qu'avait d'inconfortable la position de l'Espagne au sud du Drâa : « Après tout, a-t-il dit, nous sommes au Maroc méridional dans un ancien protectorat et, d'autre part, l'Armée de libération qui occupe toute la région au nord du Drâa est bien plus forte que nous ».

Le général Alcubilla a ensuite abordé avec beaucoup de pessimisme l'examen de problèmes plus vastes; selon lui, le maintien de la présence au Maroc des anciens protecteurs, « politiquement indispensable, coûtera de plus en plus d'argent et de plus en plus de sang »; l'Amérique,

[1] Sur la constitution récente de ce gouvernement, voir ci-dessus le n° 194 (note).

« en fermant à la France et à l'Angleterre les portes du monde arabe a cru se les ouvrir à elle-même, mais se les a, en fait, fermées ». Israël représente dans le conflit actuel « beaucoup plus que ce territoire minuscule que nous voyons sur la carte » et l'Europe désunie, où chacun ne songe qu'à défendre petitement des intérêts particuliers, est impuissante à faire front aux forces qui l'attaquent.

« Qu'y pouvons-nous, vous et moi ? a conclu le général. Au moins sauver et entretenir une amitié. »

263

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 880. *Bonn, 26 mars 1957*[1].

La signature des traités sur le Marché commun et l'Euratom [2] fournit à la presse du 26 mars ses manchettes et ses gros titres.

La *Frankfurter Allgemeine* signale, en première page, que les traités ont été signés solennellement au Capitole sous la présidence du Dr Adenauer. La *Bonner Rundschau,* la *Welt,* la *Süddeutsche Zeitung* indiquent qu'une étape importante a été franchie sur la voie de l'unité européenne, et précisent que Berlin a fait l'objet d'une déclaration commune [3].

La *Frankfurter Neue Presse* célèbre les mérites de M. Spaak. Le *General Anzeiger* constate la création d'un Marché commun de 160 millions de consommateurs, la presse socialiste insiste sur la création d'un grand espace économique qui préludera à l'organisation politique de l'Europe.

Pour l'officieuse *Bonner Rundschau,* la présence du Chancelier à Rome témoigne de l'importance qu'attache le gouvernement fédéral à l'édification d'une union européenne. Les traités ont pour résultat

(1) En clair.

(2) Les traités sur le Marché commun et sur l'Euratom avaient été signés à Rome, au Capitole, le 25 mars 1957. Outre le chef du gouvernement italien, M. Segni, deux autres chefs de gouvernement étaient présents, le chancelier Adenauer et M. Bech, président du Conseil luxembourgeois. La Belgique, les Pays-Bas et la France étaient représentés par leurs ministres des Affaires étrangères; M. Pineau était accompagné par M. Maurice Faure, qui avait pris une part importante à la rédaction des traités.

Les textes des deux traités ont été reproduits sous le titre de « Projet de traité » (la publication ayant été antérieure à la ratification) par la Documentation française, dans la série des *Notes et études documentaires,* sous le n° 2279 du 4 avril 1957 (Marché commun) et le n° 2280 du 6 avril 1957 (Euratom). Ils ont été publiés après leur ratification, accompagnés de leurs annexes, au *Journal officiel* du 2 février 1958, p. 1188-1263.

(3) L'acte final de la Conférence avait entre autres annexes une déclaration commune concernant Berlin, aux termes de laquelle les Six, « eu égard à la situation particulière de Berlin et à la nécessité de lui apporter l'appui du monde libre... user(aient) de leurs bons offices dans la Communauté afin que (fussent) prises toutes les mesures nécessaires pour faciliter la situation économique et sociale de Berlin, favoriser son développement et assurer sa stabilité économique ».

d'englober l'Allemagne tout entière dans la communauté occidentale, puisqu'un protocole additionnel stipule que la frontière interzone reste sur le plan des échanges économiques une affaire intérieure allemande. Les partenaires de la République fédérale ont proclamé de nouveau l'intérêt qu'ils portent à Berlin. Il reste à espérer que l'Union soviétique comprenne que cette volonté de faire partie de la communauté occidentale ne constitue pas un acte hostile à son égard. Le général Anzeiger seul se montre très critique. Il se demande si les pays européens atteindront l'objectif qu'ils se sont fixé. La réponse dépend avant tout de la possibilité d'établir une véritable coopération économique entre la France et l'Allemagne. C'est une tâche difficile, car elle consiste à assurer une coopération harmonieuse entre les deux pays inégaux : l'Allemagne, dont les frontières ne sont pas encore nettement délimitées, et qui est animée d'une incroyable ardeur au travail, et la France, pays statique, satisfait, qui aime bien vivre et craint que chaque changement ne nuise à ses intérêts.

On peut être certain que les efforts de la France tendront à contrôler les forces productrices de l'Allemagne, à canaliser ses énergies pour les exploiter à ses propres fins et pour lui faire supporter une bonne part des charges qui résultent de ses erreurs économiques.

La *Frankfurter Allgemeine* constate que le Chancelier aura vu, à Rome, le couronnement de son opiniâtreté et de sa foi inébranlable dans la coopération européenne. C'est une décision magnifique que celle de créer un Marché commun. Pour les Allemands, deux questions importantes ont été réglées comme il se devait : la déclaration sur Berlin et le protocole sur le commerce entre la République fédérale et la zone soviétique [1] montrent que l'objectif majeur de la République fédérale, la réunification, n'aura pas à souffrir de l'unification européenne.

La *Neue Rheinzeitung,* socialiste, note que les traités ont été signés « en grande pompe », et déplore que les vœux émis lors du récent débat du Bundestag n'aient pu être pris en considération, notamment ceux concernant le contrôle parlementaire des nouvelles institutions. La situation se présente maintenant de telle façon que les Parlements n'ont le choix qu'entre l'adoption pure et simple ou le rejet. Le gouvernement fédéral a adopté, une fois pour toutes, le principe de négocier les accords internationaux et de ne les soumettre au Parlement qu'une fois signés.

En France, il en est tout autrement. Plusieurs journaux reviennent sur la conférence des Bermudes [2]. La *Welt* estime que la promesse américaine de fournir des engins téléguidés à la Grande-Bretagne constitue un grand succès pour cette dernière. Ce succès, toutefois, n'est pas sans contrepartie, puisque Londres a dû admettre que les négociations avec

[1] En annexe au traité de la C.E.E., ce protocole prévoyait que « les échanges entre les territoires allemands régis par la loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne et les territoires allemands où la loi fondamentale n'est pas d'application faisant partie du commerce intérieur allemand, l'application du traité [de la C.E.E.] n'exige(ait) aucune modification du régime actuel de ce commerce en Allemagne ».

[2] Sur cette conférence, voir ci-après les n°s 273, 286.

l'Égypte seront poursuivies à l'échelon des Nations Unies, et que les engins nucléaires fournis par Washington ne pourront être utilisés que dans un intérêt commun. Il n'en reste pas moins que lorsque les États-Unis pourront livrer à la Grande-Bretagne des engins téléguidés, celle-ci sera une sorte de troisième puissance intermédiaire entre les deux grands blocs.

264

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 280. *Rome, 27 mars 1957, 14 h.* (1)

(*Reçu :* 16 h. 25.)

La presse italienne donne un grand relief à la signature des traités européens (2). Exception faite des journaux communistes, nennistes et de l'extrême droite, elle se félicite de cet événement, qui est commenté par les principaux leaders politiques.

Les dirigeants du gouvernement et de la démocratie chrétienne soulignent le sens du choix de Rome, qui constitue par ailleurs un hommage à la mémoire et à l'œuvre de M. de Gasperi. Tous font allusion aux développements que doit avoir sur le plan politique la conclusion de deux traités économiques d'une importance aussi capitale.

Faisant allusion au problème de la ratification, M. Pella écrit dans le *Quotidiano* que « dans quelques pays, la bataille sera dure », mais que le Parlement qui ferait échec aux traités prendrait une terrible responsabilité, en marquant la fin d'une grande espérance et le déclin de l'Europe.

La droite monarchiste, qui approuve le principe des traités, leur reproche la position privilégiée qu'ils donnent à la France et considère que les mesures prises dernièrement par le gouvernement français à l'égard des importations (3) sont en contradiction avec l'esprit du Marché commun. C'est l'objection à laquelle M. Spaak a très habilement et utilement répondu dans la conférence qu'il a donnée hier au *Banco di Roma*.

(1) En clair.

(2) À Rome, le 25 mars : voir ci-dessus le n° 263 (note).

(3) Pour limiter les importations, le gouvernement français avait décidé une extension de la taxe compensatoire de 15 % à toutes les importations libérées de contingentements (14 mars). De même, les importateurs s'étaient vus dans l'obligation de déposer un cautionnement égal à 25 % de l'importation projetée (également le 14 mars), tandis que les licences d'importation avaient une validité réduite à trois ans. Ces mesures restrictives, assouplies, le 6 avril (en ce qui concernait la date du dépôt du cautionnement), furent aggravées le 5 juin par l'augmentation dudit cautionnement de 25 à 50 %.

La presse économique présente la signature comme un « événement historique » et indique que les producteurs italiens, vivant depuis plusieurs années dans le cadre de la libération des échanges, ne craignent pas la concurrence des autres pays de la Communauté européenne.

L'accueil fait aux traités par les partis du centre gauche, traditionnellement européens, est particulièrement enthousiaste. M. Pacciardi estime cependant, dans la *Voce republicana,* que les réalisations européennes actuelles sont encore trop timides, et exprime l'espoir que les peuples et les parlements donneront une nouvelle impulsion à l'unité européenne « en vue de créer une autorité politique unique et un parlement européen unique, élu au suffrage universel ». M. Tremelloni, dans la *Giustizia* (social-démocrate), met l'accent sur la transformation progressive du concept de la souveraineté nationale mais aussi sur les dangers d'une trop grande hâte.

Le commentaire de l'*Avanti* est très réservé. Le quotidien socialiste relève que le traité portant création du Marché commun « se limite à la réalisation d'une union douanière à six, avec quelques éléments vers une plus ample intégration économique », et que les questions relatives à la circulation des capitaux et de la main-d'œuvre font l'objet de simples déclarations de principe. Sur le plan politique, si, selon l'organe de M. Nenni, la nouvelle initiative européenne « n'a pas un lien direct immédiat avec les organismes militaires de la guerre froide, elle se meut toutefois dans le même cadre ».

Le Conseil des ministres a approuvé dès hier matin le projet de loi portant ratification des traités, qui va être déposé incessamment devant le Parlement italien avec demande de discussion d'urgence.

265

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1208 à 1217. Réservé. *Moscou, 27 mars 1957, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

1. Au moment où reprennent les conversations du sous-comité des Cinq sur le désarmement [1] et où les perspectives d'entente sur la solution des grands problèmes politiques qui divisent l'Est et l'Ouest paraissent aussi éloignées que jamais, il est permis de se demander si les

[1] Elles avaient repris le 18 mars, et les travaux avaient commencé à huis-clos.

Soviétiques sont réellement désireux d'aboutir à un accord, fût-il partiel, sur le désarmement et à y apporter leur contribution [1].

Deux raisons principales devraient les y inciter :

a. La course aux armements nucléaires engagée avec les États-Unis représente pour l'U.R.S.S. des charges économiques et financières énormes, alors que l'Union soviétique n'a pu atteindre en 1956 les niveaux prévus pour certaines productions essentielles et qu'elle a dû, pour les années suivantes, ralentir, par rapport aux prévisions du plan quinquennal, le rythme d'accroissement de la production industrielle. Poursuivie contre un adversaire beaucoup plus riche et doté d'un appareil industriel beaucoup plus puissant, cette course comporte pour l'U.R.S.S. un risque d'essoufflement. En outre, elle empêche les dirigeants soviétiques de transférer à des secteurs plus productifs une partie importante de leurs ressources, alors qu'en U.R.S.S. la population aspire à des conditions de vie meilleures et que dans plusieurs démocraties populaires, la misère a déjà provoqué des mouvements de révolte et qu'elle demeure une menace pour la cohésion du camp socialiste.

b. L'implantation progressive autour du territoire soviétique d'unités américaines équipées d'armes atomiques tactiques est de nature à provoquer chez les dirigeants soviétiques des inquiétudes, qui paraissent réelles, bien qu'elles soient tempérées dans une certaine mesure par le crédit personnel dont jouit le président Eisenhower pour la sincérité de son attachement à la paix.

Pour ces deux seules raisons, il est indéniable que l'U.R.S.S. aurait un intérêt essentiel à une limitation des armements.

2. Cependant, les propositions présentées le 18 mars à Londres par M. Zorine [2] me laissent l'impression que même si elle se heurte à de grosses difficultés et éprouve des inquiétudes sérieuses, l'U.R.S.S. ne laisse encore apercevoir aucune disposition à des concessions.

En effet, ces propositions ne me paraissent pas apporter de modifications substantielles aux positions antérieures de l'U.R.S.S., notamment à celles qu'elle a prises dans les déclarations du 10 mai 1955 [3] et du 17 novembre 1956 [4].

L'U.R.S.S. continue de proposer un programme de désarmement qui ne comporte aucune définition précise des tâches et pouvoirs de l'Agence de contrôle, qui implique une succession automatique des deux étapes, et qui n'envisage à aucun moment la solution des problèmes

[1] Note manuscrite marginale : *Ceci serait peut-être à utiliser dans la note.*

[2] Le texte de la proposition soviétique a été publié par La Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 2356, 6 décembre 1957. Documents sur le désarmement, sous-comité de la Commission de désarmement, 1er fascicule, document n° 2, p. 4-5. Ce plan constituait une synthèse des trois projets précédemment déposés par le gouvernement soviétique; il acceptait en outre que les engins téléguidés fussent inclus dans un système de contrôle. M. Zorine demandait par ailleurs qu'un accord fût immédiatement conclu pour l'interdiction des essais nucléaires; l'interdiction devrait être appliquée indépendamment de la conclusion d'un accord général ou partiel sur le désarmement.

[3] Sur la déclaration soviétique du 10 mai 1955, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).

[4] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note).

politiques. Les propositions du 18 mars contiennent même quelques éléments nouveaux qui en soulignent la raideur générale. C'est ainsi que l'U.R.S.S. formule une exigence supplémentaire en demandant, dès la première étape, le retrait sur leurs territoires nationaux de toutes les unités américaines dotées d'armes atomiques. D'autre part, elle ne cache pas, après les événements de Pologne et de Hongrie, que tout « désarmement » doit lui permettre de conserver des troupes en Allemagne orientale et dans les démocraties populaires.

3. La réalisation du programme, tel qu'il est présenté, laisserait l'Occident sans moyen de contrôle suffisant sur la réalité du désarmement soviétique. Il aboutirait à la liquidation totale des bases américaines dans le monde entier. Il amorcerait le retour des forces américaines au-delà de l'Atlantique et laisserait dépourvus d'armes atomiques les effectifs, considérablement réduits, qui demeureraient en Europe. Il donnerait en fait à l'U.R.S.S. l'aval des Occidentaux au maintien de la division de l'Allemagne et à la persistance d'une occupation militaire soviétique en Allemagne orientale et dans les pays du pacte de Varsovie. Il lui permettrait ainsi de montrer aux populations, aujourd'hui turbulentes, de ces pays, que leurs espoirs de libération sont vains. Enfin, il lui laisserait les mains libres pour accroître son expansion vers les pays sous-développés d'Asie et d'Afrique et pour continuer d'y saper méthodiquement les intérêts les plus légitimes des puissances occidentales.

Il est clair qu'un désarmement ainsi conçu n'apporte aucun avantage politique à l'Occident en échange de risques accrus pour sa sécurité militaire.

Il reste à savoir si le plan présenté par M. Zorine ne constitue dans l'esprit des dirigeants soviétiques qu'une base de départ susceptible de modifications substantielles.

266

M. Roché, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 313 à 320 [1]. *Beyrouth, 27 mars 1957, 13 h.*
Très secret. Réservé.
(*Reçu :* 20 h.)

Le président du Conseil, qui m'a reçu hier matin en présence de M. Modarak, m'a fait part des impressions qu'il rapporte de son voyage à Tunis où il s'est entretenu, non seulement avec M. Bourguiba et diverses personnalités tunisiennes, mais encore avec le président du Conseil marocain et avec Ferhat Abbas.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1691-1698) et à Tunis (n°s 1313-1320).

Sami bey Solh a laissé à M. Modarak le soin du récit et s'est borné à intervenir pour en souligner les traits principaux. Votre Excellence a pu mesurer elle-même toute l'importance que le chef du gouvernement libanais attache à la question algérienne. Cette question a formé le thème de notre conversation à trois : conversation cordiale et animée, mais non dépourvue de digressions et de répétitions. Voici ce que j'en retiens :

1° MM. Bourguiba et Si Bekkaï, m'a-t-on dit, sont des amis de la France. De temps en temps, pour donner des satisfactions à l'opinion tunisienne et marocaine, il leur faut prononcer des paroles qui nous choquent, mais ils sont convaincus, le second peut-être encore plus que le premier, qu'il n'y a pas d'avenir pour l'Afrique du Nord sans une étroite coopération avec notre pays.

Il est de notre intérêt que ces deux hommes et leurs partisans restent au pouvoir. L'Égypte le voit d'un mauvais œil; elle soutient Ben Youssef contre Bourguiba et compte, en utilisant l'Islam, faire sentir peu à peu son influence depuis le Maroc.

Pour régler la question algérienne, seul obstacle à une étroite collaboration avec la France, il faut donc, m'ont déclaré Sami bey Solh et M. Modarak, faire appel à Bourguiba et à Si Bekkaï avant que les Égyptiens, soutenus par les Russes (la volonté de présence de la Russie semble avoir beaucoup frappé mes interlocuteurs), réussissent à gagner du terrain et à imposer leurs hommes.

2° L'indépendance de l'Algérie, a-t-on reconnu, ne pourrait pas se faire du jour au lendemain; cela demanderait de longues années. M. Bourguiba a déclaré à M. Sami bey Solh qu'il suffirait d'une proclamation d'intention; le gouvernement français marquerait ainsi la direction de sa politique.

Tel serait également l'avis de Si Bekkaï ainsi que de Ferhat Abbas, qui est hostile à des élections dans un avenir immédiat.

3° D'après M. Modarak, Ferhat Abbas n'est pas antifrançais; il entre dans son cas beaucoup de jalousie et d'ambition personnelle. Il ne veut pas échouer là où Bourguiba et Si Bekkaï ont réussi.

4° Se croyant bien placés pour connaître la force et l'intransigeance du nationalisme islamique, jugeant que des hommes comme Bourguiba, Si Bekkaï et même Ferhat Abbas seraient pour la France de meilleurs ou de moins mauvais interlocuteurs que d'autres, persuadés en outre de l'importance du rôle que la France devrait continuer à jouer en Afrique du Nord libérée, ainsi que dans le reste du monde arabe, Sami bey Solh et M. Modarak affirment que le moment est venu pour nous de régler la question algérienne. Nous y gagnerons des amis indépendants et fidèles, disent-ils, au lieu de sujets récalcitrants.

5° Nous ne trouverons, ajoutent-ils, aucun Algérien qui, à lui seul, soit suffisamment représentatif. De tels hommes sont en général introuvables dans les pays arabes. Mieux vaut donc libérer les cinq chefs rebelles, ce qui nous réconciliera avec le sultan du Maroc et délivrera Bourguiba d'une hypothèque.

Une conférence pourrait ensuite se tenir réunissant, outre les chefs rebelles, d'autres délégués algériens désignés par M. Lacoste, ainsi que des représentants du Maroc et de la Tunisie. Malgré l'apparence de concordats qui seraient répétés, on s'apercevrait vite que tous les Africains du Nord ne peuvent pas s'entendre entre eux. Ils finiraient par rechercher discrètement l'arbitrage de la France.

6° Une solution fédérale englobant la France et l'Algérie ne paraît pas viable, car « des musulmans ne feront jamais de véritables citoyens français »; en revanche, comparant la situation des Européens en Algérie à celle des chrétiens au Liban, mes interlocuteurs croient qu'on pourrait utilement créer une région où les colons français seraient en majorité.

7° Pour faciliter le règlement d'un problème aussi important, le Liban, m'a répété à diverses reprises le président du Conseil, est prêt à offrir ses bons offices.

267

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1678 à 1682. *Londres, 27 mars 1957, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Le Dr Erhard est arrivé hier soir à Londres pour un séjour de deux jours. Le ministre fédéral de l'Économie doit s'entretenir avec M. Thorneycroft, chancelier de l'Échiquier, des relations futures entre le Marché commun et la zone de libre échange. Parmi les problèmes qui seront évoqués figurent la question des produits agricoles et à la suite de l'inclusion des territoires d'outre-mer dans le Marché commun, celle des exportations britanniques des produits coloniaux provenant du Commonwealth.

Le Dr Erhard doit rencontrer M. Thorneycroft à l'ambassade de la République fédérale ce soir; il déjeune demain avec lui et sir David Eccles, président du *Board of Trade.* Ces entretiens politiques seront doublés de conversations à l'échelon des autres fonctionnaires de la Trésorerie.

Le *Financial Times,* qui consacre un éditorial à la visite du ministre allemand, ne dissimule pas les espoirs que du côté anglais, on place en M. Erhard.

« Après tout, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont les deux principales nations industrielles et exportatrices de l'Europe occidentale, et sont en mesure de bénéficier le plus directement de la suppression des barrières tarifaires qui, à présent, restreignent l'importation des produits

industriels dans ce riche marché. » Les Allemands, de leur côté, souhaitent élargir le Marché commun par la zone de libre échange qui n'impliquera pas la même augmentation des tarifs; ce point de vue est cher au ministre allemand dont la politique, basée sur un tarif peu élevé pour la République fédérale, est freinée par l'établissement du Marché commun. Il y a identité d'intérêts entre Anglais et Allemands : « La Grande-Bretagne et l'Allemagne ont sur ce point ainsi que sur l'importation en Allemagne de produits coloniaux français des préoccupations communes. Il est clair que leur but doit être de limiter autant que possible les tarifs préférentiels consentis à ces importations en provenance des territoires d'outre-mer français. Il faut espérer que les discussions franco-anglaises qui se déroulent parallèlement sur le même sujet ouvriront la voie à un accord de cette espèce. » Le *Financial Times* a, régulièrement jusqu'ici développé sur le Marché commun des vues très proches de celles du gouvernement. Cet éditorial montre sans fard l'utilisation que la Trésorerie britannique espère faire de l'identité de vues qui règne en ce moment entre elle et le ministre fédéral de l'Économie.

268

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Rome, La Haye, Bruxelles.

T. n°s 3253 à 3258; 3606 à 3611; 983; 619; 580 [1]. *Paris, 27 mars 1957* [2].

Ainsi que vous le savez, les résolutions de l'assemblée générale des Nations Unies des 4, 9, 21 novembre et 12 décembre 1956 ont confié au Secrétaire général une mission déterminée dans l'affaire hongroise [3], dont il n'apparaît pas qu'il se soit préoccupé jusqu'ici avec toute la diligence qui convient.

Sans doute, répondant à sa propre suggestion (son rapport du 7 janvier), l'Assemblée l'a-t-elle déchargé de sa mission d'enquête par sa résolution du 10 janvier créant le Comité des Cinq [4]. Il conserve néanmoins

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York-O.N.U. (n°s 2667-2672), Vienne (n°s 434-439), Budapest (n° 474), Moscou (n° 1382).

[2] Ce télégramme a été adressé par fil pour les deux premiers postes, par poste avion pour les trois derniers.

[3] Voir, au tome précédent, les n°s 111 (note), 143 (note), 155 (note), 331 (note).

[4] Voir ci-dessus le n° 88 (note). En déclarant le 8 mars qu'elle avait épuisé la plupart des points de son ordre du jour, l'assemblée générale des Nations Unies décidait qu'elle ne pouvait clore sa session en ce qui concernait l'examen de la question hongroise, afin d'être à même de s'en saisir à tout moment, et notamment de prendre connaissance du rapport de son Comité spécial dès qu'il serait déposé. Cette décision était prise contre l'avis de la délégation soviétique, favorable au retrait de la question hongroise de l'ordre du jour.

à l'heure actuelle la responsabilité personnelle d'une action tendant en principe à « proposer des méthodes qui permettent de mettre fin à l'intervention étrangère en Hongrie », de suspendre les déportations et à assurer le retour des déportés dans leurs foyers, à « prendre toute initiative qu'il jugera utile en ce qui concerne le problème hongrois conformément aux principes de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale ».

Or il s'est contenté, en exécution de ce mandat, de demander à se rendre à Budapest, et la réponse des autorités hongroises a été dilatoire mais non négative [1].

Il me paraît que le retard mis à poursuivre sa tâche est préjudiciable, aussi bien à l'intérêt général des pays occidentaux qu'au prestige des Nations Unies, dont on admettrait mal que le Secrétaire général consacre entièrement son activité à la mise en œuvre des résolutions concernant l'Égypte alors qu'il laisse tomber dans l'oubli celles relatives à la Hongrie. Cette situation revêt une acuité particulière à une heure où le gouvernement Kadar est en train d'utiliser l'appareil judiciaire et policier pour une répression contraire aux droits de l'homme et où l'Union soviétique tente de consolider la présence de ses troupes en Hongrie par la négociation d'un accord militaire avec les autorités qu'elle a elle-même mises en place dans le pays.

Il conviendrait donc, à mon sens, de rappeler à M. Hammarskjöld les responsabilités qui lui incombent et les inconvénients qu'il y aurait pour les Nations Unies à rester passives en cette affaire.

Bien que je ne me fasse pas d'illusion sur les résultats que l'on peut attendre des éventuelles démarches de M. Hammarskjöld, celles-ci me paraissent néanmoins devoir être tentées en vue d'éviter que le silence se fasse sur l'affaire hongroise, selon le vœu de Moscou et de Budapest; l'opinion mondiale comme la population hongroise pourraient, à juste titre, le reprocher aux gouvernements occidentaux.

Je vous serais obligé en conséquence de vouloir bien indiquer au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que nous tenons pour opportune une démarche dans ce sens qui pourrait être entreprise — éventuellement sous une forme collective — auprès du secrétaire général des Nations Unies. Nous estimons pour notre part que le projet de voyage de ce dernier à Budapest devrait être repris et que l'éventualité d'une intervention à Moscou pourrait utilement être étudiée. Nous souhaiterions savoir si le gouvernement du pays de votre résidence partage notre manière de voir.

[1] Voir, au tome précédent, le n° 257 (note).

269

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2320 à 2329 [1]. Très urgent. *Rabat, 28 mars 1957, 17 h. 40.*
Réservé.

(*Reçu :* 18 h.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 2226 [2] et 2274 [3].

La journée du 26 mars, marquée par des échanges de décorations et de cadeaux, un déjeuner offert par le président Bekkaï à l'hôtel Miramar de Fédala auquel assistaient les princes et les chefs de missions diplomatiques, une réception à l'ambassade de Tunisie, un dîner chez le gouverneur de Rabat, a mis fin à la visite officielle du président Bourguiba au Maroc. Celui-ci s'est rendu hier à Fès, tandis qu'une commission mixte achève de mettre au point le texte d'un traité d'amitié entre la Tunisie et le Maroc [4].

L'accueil fait au leader tunisien par les autorités et le public marocains est cordial, sans donner lieu jusqu'à présent à de réelles démonstrations populaires. Les milieux dirigeants affectent à l'égard de leur

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (nos 249-258).

[2] Le 25 mars, le Président tunisien était arrivé à Rabat. Selon le chargé d'affaires de France, « la foule était peu dense, et visiblement les autorités marocaines n'(avaient) pas cherché à entourer la réception de leur hôte tunisien d'un déploiement populaire comparable à celui qui fut réservé à d'autres visites : le roi Séoud et le vice-président Nixon par exemple ». Il avait été rapporté à M. Lalouette que M. Bourguiba n'avait pas caché, durant le voyage, son vif mécontentement de l'intransigeance manifestée publiquement à Tunis par les dirigeants du F.L.N. (télégramme de Rabat, nos 2226-2231, du 25 mars, non reproduit).

[3] Du 27 mars, non reproduit, ce télégramme rapportait qu'au cours d'une déclaration, M. Bourguiba avait annoncé que Tunisiens et Marocains avaient considéré le problème algérien et essayé de se mettre d'accord « pour parvenir à une solution qui garantisse au peuple algérien son droit à l'autodétermination, avec les garanties nécessaires et suffisantes pour qu'il puisse exprimer en toute liberté son véritable désir ». Interrogé par *Al Alam,* le Président tunisien avait indiqué que, pour les uns et les autres, « il n'y a(urait) pas de stabilité ni de garantie pour l'indépendance de la Tunisie et du Maroc sans l'indépendance de l'Algérie ». Lorsque le Maghreb arabe serait complètement libre, il lui serait possible de coopérer efficacement avec la France.

[4] Le traité d'amitié et de solidarité tuniso-marocain était signé le 30 mars : les deux parties insistaient sur « la nécessité de trouver une solution juste au problème algérien conformément aux principes de la charte des Nations Unies dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » (télégramme de Rabat nos 2395-2397 du 30 mars, non publié). Tandis que M. Bourguiba aurait désiré la conclusion d'un traité d'amitié et d'alliance, M. Balafrej avait ramené le projet à un simple traité d'amitié, énonçant les principes généraux d'une coopération entre les deux pays en tous domaines (télégramme nos 2359-2361 du 29 mars, non reproduit).

hôte une amitié un peu condescendante, dont M. Bourguiba, souriant et expansif, paraît se satisfaire.

Au cours de la réception donnée par l'ambassade de Tunisie, j'ai eu, à l'écart des invités, un assez long entretien avec lui. Durant notre conversation, il a témoigné de la spontanéité et du dynamisme qui lui sont propres. Je résume ci-après les points essentiels de ces propos :

1. M. Bourguiba m'a confirmé qu'il signerait avant son départ de Rabat un traité d'amitié qui consacrera la fraternité existant entre le Maroc et la Tunisie et définira le cadre de leur coopération;

2. Il s'est déclaré heureux d'avoir constaté une complète unité de vues avec ses interlocuteurs marocains en ce qui concerne l'orientation occidentale de la politique des deux pays. Cette orientation occidentale, m'a dit M. Bourguiba, doit se concrétiser au premier chef dans les rapports de la Tunisie comme du Maroc avec la France, les intérêts demeurant inséparables.

M. Bourguiba m'a parlé de ses sentiments personnels d'amitié pour notre pays et de sa conviction que les liens entre la France et l'Afrique du Nord ne pourront que s'affirmer.

Il a ajouté que cette orientation n'empêcherait pas la Tunisie de maintenir sa solidarité avec l'ensemble du monde arabe;

3. Exprimant l'espoir que la France parviendrait à résoudre le problème algérien, il a reconnu que les déclarations faites par Lamine Debaghine à Tunis [1] lui avaient déplu par leur intransigeance. « Cette intransigeance, m'a-t-il dit, vient de ce que les dirigeants du F.L.N. ont conscience de leur faiblesse. Plus ils se sentiront faibles, plus ils se montreront intransigeants. Je leur conseille la modération et d'accepter la solution des élections proposée par la France ».

M. Bourguiba a précisé que, dans sa pensée (qui semble rejoindre celle du Sultan), le concept d'une indépendance algérienne était aujourd'hui pratiquement vide de sens, l'Algérie ne disposant ni de cadres, ni des institutions nécessaires ni d'une organisation économique qui lui permettraient de se séparer de la France. Les Algériens devraient parler de préférence d'une « vocation à l'indépendance », vocation qui pourrait se réaliser « dans cinq, dix ou quinze ans », lorsque l'équilibre des rapports de la France avec l'Afrique du Nord serait solidement établi.

J'ai rappelé que, pour la France, le problème algérien était un problème purement français et que, si les suggestions tunisiennes ou marocaines pouvaient être éventuellement examinées, les deux pays, dans l'intérêt même de leurs rapports avec la France, devaient s'abstenir de toute intervention directe et spectaculaire dans ce problème;

4. M. Bourguiba a abordé en passant la question de la présence de l'armée française en Tunisie. Il a formulé des doléances sur les activités de nos forces et les incidents que, d'après lui, elles provoquaient. Il a

[1] Voir ci-dessus le n° 258.

cependant admis la possibilité d'une défense commune dont l'organisation s'appuierait sur des bases militaires françaises en Tunisie;

5. En ce qui concerne l'idée d'un pacte méditerranéen [1], le leader tunisien ne paraît pas, pour le moment, attacher une grande importance à un projet qu'il considère comme à peine ébauché;

6. Il m'a indiqué que la visite qu'il ferait à Madrid sur le chemin du retour avait été ménagée à la demande du gouvernement espagnol. Cette visite, a-t-il dit, sera fort brève et de courtoisie. M. Bourguiba arrivera à Madrid dans l'après-midi du samedi 30 mars et repartira le 31 pour Tunis où il présidera dès sa descente d'avion une manifestation sportive.

Sur les instructions formelles du Palais, aucun représentant du F.L.N. n'a assisté aux manifestations officielles. Le passage de délégués algériens dont M. Aït Hocine a été signalé hier après-midi à Tanger. Ils auraient eu de discrètes conversations à Rabat avec M. Bourguiba et certaines personnalités marocaines (mon télégramme n° 2226) [2].

270

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 304 à 311. *Belgrade, 28 mars 1957, 19 h.; le 29, 5 h.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* le 28, 21 h. 37; le 29, 11 h. 46.)

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a reçu dès son retour à Belgrade.

Après avoir exprimé sa satisfaction de la conversation qu'il avait eue avec Votre Excellence [3], M. Koca Popovitch a abordé un certain nombre de questions parmi lesquelles je citerai les suivantes :

I. Visite à Bruxelles : l'accueil a été très apprécié. M. Spaak a exposé longuement à son invité le mécanisme du Marché commun et de l'Euratom. « Ce sont des constructions fort compliquées dont il est malaisé à la fois d'assimiler les aspects techniques et d'apprécier la portée exacte », m'a dit mon interlocuteur.

M. Popovitch a surtout paru s'intéresser au Marché commun qu'il regarde avec un préjugé favorable et auquel la Yougoslavie serait prête à s'associer sous bénéfice d'un examen approfondi sur le plan technique,

(1) Sur cette idée, voir ci-dessus le n° 105 (et note).

(2) Analysé ci-dessus.

(3) Au cours de son voyage, le ministre yougoslave des Affaires étrangères s'était arrêté à Paris, où il s'était entretenu avec M. Pineau. Il avait manifesté le désir de son pays d'améliorer les relations avec la France, affirmé qu'il n'était pas question pour la Yougoslavie, qui voulait voir supprimer les blocs, de « réintégrer le camp socialiste », et avait préconisé un rapprochement avec la Pologne (*Le Monde* du 14 mars, p. 4).

et pourvu que certaines conditions indispensables fussent remplies. À son avis, cette organisation ne devrait ni constituer une machine de guerre économique contre l'U.R.S.S. et l'Europe de l'Est, ni causer préjudice à de petits pays quelque peu isolés comme la Yougoslavie. On peut certes ne pas éprouver de suspicion à l'égard des signataires du traité et penser que seules des intentions pures les ont guidés. Il n'en reste pas moins que l'on est en droit de s'adonner à certaines appréhensions, tant il est difficile d'analyser et de définir dès maintenant les répercussions que le « déroulement des processus économiques » du Marché commun risque d'avoir sur les pays tiers.

Peut-être faut-il rapprocher de ces propos l'information recueillie par cette ambassade, d'après laquelle la Yougoslavie avait pressenti la Belgique aux fins de développer ici l'industrie de l'aluminium sur une échelle importante, ce qui constituerait la « mise » de Belgrade pour la participation au Marché commun ou à une organisation économique européenne de ce genre ?

II. Moyen-Orient : le maréchal Tito, qui entretient du reste une correspondance suivie sur l'actualité internationale avec Nehru et Nasser, a bien adressé un message à ce dernier (mon télégramme n° 260) [1] par l'entremise de M. Vukmanovitch-Tempo.

Le chef de l'État y souligne qu'un règlement général au Proche-Orient serait, à l'heure actuelle, une contribution essentielle à la paix.

Dans cette communication, il traite aussi des rapports avec Moscou. Il expose les modalités de ces relations et les raisons de la position de Belgrade. C'est là un exemple de la tendance de la Yougoslavie à jouer un rôle dans le Proche-Orient et amener les états de cette région à adopter des structures, des opinions et une politique extérieure le plus possible similaires aux siennes (mon télégramme n° 260).

En ce qui concerne le problème du canal de Suez, M. Koca Popovitch ne croit guère que la construction de super-pétroliers ou de pipelines permettrait de se passer de cette voie d'eau.

III. Désarmement : le secrétaire d'État voit dans le ... [2] des Bermudes [3] trois éléments positifs :

a. Indication du lieu de l'explosion atomique;

b. Avertissement avant l'expérience;

c. Possibilité de la présence d'observateurs.

Il apprécie moins la position anglo-américaine concernant l'effet des radiations ainsi que la limitation volontaire des expériences. Il souhaite que les Occidentaux puissent prendre l'initiative alors que celle-ci est encore entre les mains des Russes et propose des solutions partielles qui permettraient d'avancer, fût-ce même pas-à-pas, dans la voie du désarmement.

(1) Du 16 mars, ci-dessus publié sous le n° 246.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Sur la rencontre anglo-américaine des Bermudes, voir ci-après les n°s 273, 286.

IV. Voyage du maréchal Tito au Cambodge. Il est exact que le ministre du Cambodge ait invité le chef de l'État yougoslave à se rendre à Phnom-Penh et que celui-ci ait en principe accepté. Toutefois, contrairement au bruit qui avait couru, ce voyage n'aurait pas lieu dans le courant de cette année. Il prendra place dans le programme des déplacements qui sont prévus pour l'an prochain et qui concernent l'Extrême-Orient, principalement l'Indonésie.

J'ai rapporté par ailleurs (mon télégramme n° 297) [1] ce que M. Koca Popovitch, qui s'est constamment exprimé d'une manière détendue, m'avait dit de la visite des communistes français en Yougoslavie.

271

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 1249. Urgent. *Moscou, 29 mars 1957, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 11 h. 50.)

L'agence Tass publie ce matin, 29 mars, une déclaration ainsi conçue : « Ces derniers temps, dans les déclarations de quelques personnalités gouvernementales israéliennes et dans la presse française, il est question de plus en plus souvent d'une nouvelle agression d'Israël contre l'Égypte. Les déclarations des personnalités gouvernementales d'Israël contiennent des menaces non dissimulées à l'adresse de l'Égypte. Le 19 mars, le journal américain *Newsweek* a publié une déclaration du Premier ministre d'Israël Ben Gourion dans laquelle il est dit que si les exigences d'Israël concernant les conditions de la navigation dans le golfe d'Akaba ne reçoivent pas satisfaction, Israël commencera la guerre. La radio d'Israël a diffusé une déclaration de Ben Gourion au Parlement, aux termes de laquelle « si, sur le territoire de Gaza, des tentatives ont lieu en vue de rétablir la situation existant il y a quatre mois sur la base de l'accord d'armistice, Israël exigera la liberté d'action et la possibilité d'utiliser ses forces armées ».

« Des personnalités gouvernementales israéliennes, se livrant à de semblables déclarations provocantes, ignorent de façon manifeste les décisions de l'assemblée générale de l'O.N.U. ayant condamné les agissements d'Israël et ayant pris la défense des droits nationaux légitimes du gouvernement égyptien. En outre, elles indiquent, sans ambiguïté, que

[1] Par télégramme n°s 297-301, du 27 mars, non reproduit, l'ambassadeur évoquait la visite depuis le 20 mars en Yougoslavie d'une délégation du parti communiste français, pour y converser avec les représentants de l'Union des communistes yougoslaves. M. Popovitch, interrogé, ne s'était guère montré explicite : à Belgrade, on était convaincu que cette prise de contacts ne donnerait que des résultats limités (sur cette visite, voir également ci-dessus le n° 172).

les États-Unis ont pris sur eux de donner à Israël quelques garanties dirigées contre les états arabes. Il est dit également que la garantie en question a été donnée sous forme d'un *gentlemen's agreement* entre le secrétaire d'État des États-Unis et le ministre des Affaires étrangères d'Israël — accord qui a été porté à la connaissance du Premier ministre français M. Guy Mollet et du ministre français des Affaires étrangères M. Pineau.

« À son tour, d'après les informations de la presse étrangère, les représentants officiels du gouvernement français ont également donné à Israël l'assurance que la France tiendra ses promesses d'aide à Israël en cas de reprise par lui de l'agression contre l'Égypte. Il est indiqué, en outre, qu'en cas de nécessité, les forces aériennes françaises sont prêtes à participer à l'attaque contre l'Égypte et à assurer la couverture aérienne des troupes israéliennes.

« À ce propos, on affiche ouvertement les mesures entreprises en France dans le but de préparer la participation de la France à une nouvelle attaque contre l'Égypte.

« Un fait mérite l'attention, c'est que les informations de presse sur la préparation en France d'une nouvelle agression contre l'Égypte n'ont pas été démenties par le gouvernement français.

« Toutes ces circonstances ne peuvent pas ne pas retenir l'attention de l'opinion publique mondiale qui a condamné résolument l'agression de la Grande-Bretagne, de la France et d'Israël contre l'Égypte. Elles prouvent que les colonisateurs et leurs acolytes continuent à jouer avec le feu, qu'ils poursuivent les tentatives d'utiliser Israël en qualité d'initiateur d'une nouvelle provocation dangereuse contre l'Égypte et les autres états arabes, qui défendent leur souveraineté et leurs droits légitimes.

« Dans les cercles dirigeants de l'Union soviétique, on déclare que le gouvernement soviétique a été et reste un adversaire résolu de l'emploi de la force contre les pays du Proche et du Moyen-Orient et, en général, de l'emploi de la force dans les rapports internationaux.

« Le déchaînement d'une nouvelle agression contre l'Égypte créerait une situation dangereuse et une menace directe d'un large conflit militaire avec de lourdes conséquences pour la cause de la paix. C'est précisément pour cela que ces mêmes milieux condamnent résolument la position prise par les milieux extrémistes d'Israël et aussi de France qui, au lieu de contribuer au règlement pacifique de la situation qui s'est créée dans la région du Proche et du Moyen-Orient, excitent artificiellement et considérablement les passions, chauffent à blanc l'atmosphère et préparent à nouveau des aventures militaires dangereuses [1]. »

[1] L'agence France-Presse devait démentir la déclaration de l'agence Tass, qui « prenait prétexte d'informations sans fondement publiées par certains journaux français pour faire peser sur les intentions du gouvernement des soupçons totalement injustifiés ». À la Chambre, le Ministre avait jugé inutile de démentir les bruits d'un accord militaire franco-israélien pour une reprise générale des hostilités. Pour *Le Monde*, rien ne se serait passé si, quinze jours auparavant, M. Bourgès-Maunoury n'avait pas déclaré au chargé d'affaires américain, M. Yost, que la France et la Grande-Bretagne fourniraient la couverture aérienne d'une éventuelle action israélienne contre l'Égypte (*Le Monde* du 30 mars 1957, première page).

272

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1250 à 1260. *Moscou, 29 mars 1957, 17 h.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Les entretiens entre les dirigeants soviétiques et hongrois qui se sont déroulés du 20 au 28 mars [1] ont abouti hier, 28, à la signature de deux déclarations, souscrites l'une par les gouvernements, l'autre par les partis.

1. Le document signé par les deux gouvernements contient un préambule qui place l'ensemble des relations entre la Hongrie et l'U.R.S.S. sur la base du traité de février 1948 et de la déclaration du 30 octobre 1956 [2]. Il reprend, dans sa première partie, la thèse du complot étranger pour expliquer les événements de Hongrie et oppose, à l'attitude de l'Union soviétique, qui a apporté au peuple hongrois une « aide fraternelle », celle des pays occidentaux qui ont, au contraire, cherché à renverser le régime de démocratie populaire. Les États-Unis, l'Autriche, accusée d'avoir agi au mépris de son statut de neutralité, et l'O.N.U. à qui il est reproché d'avoir commis une « ingérence grossière » dans les affaires de la Hongrie, sont énormément critiqués.

La deuxième partie de cette déclaration traite des rapports soviéto-hongrois. La Hongrie se voit attribuer une aide étendue :

a. Les livraisons soviétiques s'accroîtront considérablement pendant l'année courante et atteindront le chiffre de 1.010 millions de roubles. La Hongrie recevra en particulier des céréales, du fourrage, du minerai de fer, du coke, du charbon et du pétrole en des quantités spécifiées dans la déclaration;

b. La Hongrie obtient un crédit remboursable à long terme mais utilisable en 1957 d'un montant de 750 millions de roubles, dont 200 en devises librement convertibles, destiné à équilibrer sa balance des paiements. Elle disposera également pendant cette année de 85 millions de roubles en marchandises et d'un crédit de 40 millions de roubles en devises convertibles qui lui avaient été promis antérieurement;

c. Elle bénéficie encore d'un moratoire pour une somme de 150 millions de roubles représentant les versements non effectués au titre du remboursement des dettes anciennes. Est annulée, en outre, une dette

(1) Sur ces entretiens, voir également ci-après les n°s 281 (et note), 291, 315.

(2) Sur cette déclaration, voir, au tome précédent, le n° 103 (note).

d'un milliard de forints, représentant la valeur de biens ex-allemands et des parts soviétiques dans les sociétés mixtes;

d. L'Union soviétique lui promet enfin son aide économique et technique pour la reconstruction d'entreprises et de moyens de transports et s'engage à lui fournir le matériel nécessaire pour la construction de centrales électriques atomiques. La Hongrie, en revanche, lui livrera les minerais d'uranium qu'elle n'utilisera pas elle-même, et cela à des « prix équitables et mutuellement avantageux ».

La troisième et dernière partie est consacrée aux problèmes de politique internationale. Les deux gouvernements s'affirment résolus, devant le refus des puissances occidentales d'arrêter la course aux armements, de liquider leurs bases et de créer un système de sécurité collective en Europe, à « appuyer et renforcer le pacte de Varsovie ». Le gouvernement hongrois déclare que la présence temporaire en Hongrie des troupes soviétiques est, dans la situation internationale actuelle, nécessaire pour déjouer les plans agressifs des capitalistes et sauvegarder les « conquêtes sociales » des travailleurs de tous les pays socialistes. Toutefois, un accord sera signé prochainement pour définir leur statut juridique et fixer les effectifs de l'implantation de ces unités. La déclaration se termine sur une condamnation de la politique occidentale au Moyen-Orient et de la remilitarisation de l'Allemagne occidentale et par un rappel des propositions soviétiques du 17 novembre sur le désarmement [1] auxquelles le gouvernement hongrois apporte son adhésion.

2. La déclaration des deux partis qui a clos les entretiens menés du côté soviétique par MM. Khrouchtchev, Boulganine, Malenkov, Mikoyan, Souslov et Chepilov ne fait guère que reprendre des thèmes déjà connus. Elle fait à nouveau l'analyse des causes des événements d'octobre et de novembre, en attribue la principale responsabilité à l'activité du groupe Nagy, qualifié de « traître », et en tire la conclusion que « les fractions oppositionnelles qui luttent contre le parti s'unissent avec la contre-révolution et deviennent son instrument ». Elle rappelle à ce propos que les troupes soviétiques en Hongrie défendent l'indépendance de ce pays contre les menées impérialistes et que les partis chinois, bulgare, roumain, tchécoslovaque, ainsi que d'autres partis, ont approuvé leur intervention. Le parti hongrois se voit félicité pour avoir su « rétablir l'ordre, la tranquillité et la légalité révolutionnaire » et être resté fidèle aux enseignements de Marx et de Lénine sur le rôle essentiel du parti et de la discipline.

Les deux partis rappellent, d'autre part, l'importance vitale pour les pays socialistes de l'internationalisme prolétarien. Ils condamnent sans réserve toute tentative de « séparer et de désunir dans le domaine idéologique les pays et leurs partis » et voient dans le « communisme national » une doctrine funeste pour les intérêts de chacun des membres du camp et pour le camp lui-même. Pour assurer l'unité nécessaire, ils soulignent « l'immense importance qu'a le développement des contacts et des

[1] Sur ces propositions, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note).

liens amicaux entre partis sur la base du principe de l'égalité des droits et de la coopération fraternelle, sous la forme de rencontres et de conférences périodiques des dirigeants des partis ». « Dans les conditions actuelles, concluent-ils, la Hongrie, comme tout autre pays de démocratie populaire, ne peut conserver son indépendance qu'en suivant la voie du socialisme et en figurant, à titre de membre égal en droits, dans la famille harmonique des états socialistes ».

273

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1754 à 1758. *Londres, 29 mars 1957, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Sir William Hayter a donné au ministre-conseiller de l'ambassade les indications suivantes relatives aux conversations des Bermudes [1].

1° Il a indiqué que les informations de presse dont avait fait état le télégramme n° 3023 du Département [2] et aux termes desquelles les gouvernements anglais et américain auraient décidé de constituer des groupes de travail bipartites pour coordonner la politique des deux pays sur les principaux problèmes étaient inexactes. Le sous-secrétaire d'État adjoint a déclaré qu'Américains et Anglais avaient été d'accord pour estimer que les contacts quotidiens devaient être resserrés afin d'éviter des divergences comme celles qui s'étaient produites au moment de l'affaire de Suez. Mais il a précisé qu'aucune procédure ni aucune structure nouvelles n'avaient été établies.

2° Mon collaborateur a demandé au fonctionnaire britannique si le problème du retrait des troupes anglaises d'Allemagne [3] avait été abordé. Sir William Hayter, qui est resté assez réservé sur ce point, a dit que les ministres britanniques s'étaient bornés à exposer leur thèse au gouvernement américain et a rappelé l'état actuel de la procédure en cours. Il est resté assez avare d'indications sur les réactions américaines, mais a relevé cependant que les Américains n'avaient pas « opposé de veto » aux réductions envisagées par les Britanniques.

(1) Sur ces entretiens Eisenhower-MacMillan, des 20 au 23 mars 1957, voir l'*Année politique 1957*, p. 310-311.

(2) Par ce télégramme du 26 mars, 21 h. 45, adressé également à Washington (n° 3384), le Département demandait s'il convenait d'attacher quelque crédit à ces informations.

(3) Sur ce problème, voir ci-dessus les n°s 133 (et note), 183 (note), 202, 228, 234, 235, 241, 244.

3° En ce qui concerne les livraisons d'armes nouvelles, le diplomate anglais a déclaré que les conversations des Bermudes avaient permis de conclure l'accord qui avait été passé *ad referendum* seulement par M. Duncan Sandys lors de son voyage aux États-Unis. Sir William Hayter a précisé que l'Amérique s'était engagée à mettre ses armes à la disposition des unités britanniques, mais que les difficultés résultant de la législation américaine en ce qui concerne les « tests nucléaires » n'avaient pas été résolues. Il a ajouté qu'à sa connaissance, les choses paraissaient devoir, sur ce point, rester pour le moment en état, car il n'avait pas été question que l'administration américaine tente de modifier la législation ou même de rechercher des formules permettant d'assouplir l'application.

4° Sur le problème du Marché commun et de la zone de libre échange, le haut fonctionnaire britannique s'est borné à paraphraser le communiqué. Il s'est plu à relever que Washington était d'accord pour estimer que la politique de création de larges marchés ne devait pas aboutir à la constitution de blocs protectionnistes susceptibles d'entraver le développement du commerce international sur le plan mondial.

274

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 3160 à 3169 [1]. Réservé. *Paris, 29 mars 1957.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 2979 à 2987 (pour Moscou : n°s 1218 à 1226; pour Washington : n°s 3342 à 3350; pour Bonn : n°s 1138 à 1146; pour Bruxelles : n°s 552 à 560; pour Luxembourg : n°s 293 à 301; pour Rome : n°s 915 à 923; pour La Haye : n°s 584 à 592) [2].

Le ministre chargé des Affaires économiques à l'ambassade de Grande-Bretagne a remis le 26 mars au Département un aide-mémoire et un mémorandum relatifs à la déclaration du gouvernement soviétique sur l'Euratom et le Marché commun.

Le gouvernement britannique désire savoir :

a. Si le gouvernement français a l'intention de faire une réponse publique à cette déclaration;

b. Quelle ligne de conduite il se propose de suivre à la prochaine session de la C.E.E. qui s'ouvrira le 29 avril;

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier aux postes de Moscou (n° 1335), Washington (n° 3517), Bonn (n° 1212), Bruxelles (n° 571), Luxembourg (n° 809), Rome (n° 947), La Haye (n° 612).

[2] Du 25 mars, 18 h., ci-dessus reproduit sous le n° 261.

c. S'il a l'intention d'approcher d'autres gouvernements amis en vue d'aboutir à une attitude coordonnée sur cette question.

Le gouvernement britannique, pour sa part, a l'intention de demander l'examen de cette question à l'O.T.A.N.

Il reconnaît sans doute que les Six sont les premiers intéressés à faire sur ce sujet tout commentaire public qu'ils jugent opportun et à rechercher, s'ils le désirent, le soutien des autres pays occidentaux à la prochaine session de la C.E.E.; mais il craint qu'il ne soit pas possible d'arriver rapidement à un accord général entre les différents membres occidentaux de cette commission sur toutes les questions que les Soviétiques pourraient soulever à propos du Marché commun et de l'Euratom, compte tenu notamment du fait qu'ils pourraient étendre leurs attaques à la zone de libre échange dont les modalités sont encore en discussion.

Aussi le gouvernement britannique estime-t-il souhaitable, en vue d'empêcher que les Soviétiques ne puissent faire éclater publiquement et exploiter les divergences d'opinions existant entre les puissances occidentales, qu'il soit procédé à un échange de vues au sein de l'O.T.A.N. sur l'attitude qu'elles devraient adopter, à la C.E.E. sur la question de la coopération économique paneuropéenne, sans pour autant qu'elles soient obligées d'abandonner leurs positions de principe. Le gouvernement britannique est disposé, en ce qui le concerne, à prêter aux Six son appui dans cette affaire.

Le directeur des Affaires économiques a indiqué à son interlocuteur que :

a. Le gouvernement français n'a en principe l'intention de répondre à la déclaration soviétique qu'à la prochaine session de la C.E.E. dont les débats sont d'ailleurs publics; il n'écarte pas, toutefois, l'éventualité de l'envoi au gouvernement soviétique d'une note en réponse à la note de couverture par laquelle ce dernier a porté sa déclaration à la connaissance de notre ambassade à Moscou;

b. Il a déjà consulté ses partenaires des traités du Marché commun et de l'Euratom, ainsi qu'il ressort de mon télégramme cité en référence.

Le directeur des Affaires économiques a ajouté qu'il partageait le sentiment de son interlocuteur sur le danger de voir apparaître des divergences de vues entre puissances occidentales au sein de la C.E.E. où ces débats sont sanctionnés par des votes et sur l'opportunité de procéder au préalable à des échanges de vues entre les différents membres de la future zone de libre échange, de façon à définir une attitude coordonnée au sein de la C.E.E.

Quant au choix de l'instance la plus appropriée pour servir de cadre à ces échanges de vues, il a fait remarquer que l'on pouvait hésiter entre l'O.T.A.N. et l'O.E.C.E.

En effet, on peut arguer à l'encontre du choix de l'O.T.A.N. que les « neutres » (Suisse, Autriche, Suède, Irlande) n'y sont pas représentés et que la déclaration soviétique fait précisément grief aux promoteurs du Marché commun et de l'Euratom d'avoir conçu ces projets en fonction de préoccupations militaires; on peut soutenir en revanche que la

définition au sein de l'O.T.A.N. d'une politique commune des pays membres sur ce sujet rentre dans le cadre du renforcement de la coopération politique et économique préconisée par ces derniers au sein de l'Alliance.

En ce qui concerne l'O.E.C.E., on peut faire remarquer que l'année dernière, les propositions russes d'accord de coopération paneuropéenne [1] avaient déjà été examinées dans cette instance et que de telles propositions intéressent l'ensemble des pays membres de cette organisation; il est vrai que cet examen s'était situé dans un contexte politique général différent, et que, depuis lors, la tension entre l'Est et l'Ouest s'est fortement aggravée.

M. Wormser, tout en marquant sa préférence personnelle pour des échanges de vues au sein de l'O.E.C.E., a demandé à M. Isaacson de faire part de ces vues au gouvernement britannique et de lui poser la question de savoir si son choix était arrêté en faveur de l'O.T.A.N. ou s'il était disposé en revanche à examiner favorablement l'hypothèse du choix de l'O.E.C.E., les deux organisations pouvant à la rigueur être consultées.

275

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 224. *Vienne, 29 mars 1957.*

Maintenant que le rideau de fer retombe sur la frontière austro-hongroise et que le flot de réfugiés arrivant du pays voisin est à peu près tari, des éléments d'information que l'on peut recueillir ici sur la situation en Hongrie se font de plus en plus rares.

Certains renseignements cependant continuent à filtrer et ils sont généralement recueillis par une agence d'information fondée à Vienne par un journaliste magyar. J'ai déjà communiqué à plusieurs reprises, au Département, des informations émanant de cette source, et l'événement les a, en général, vérifiées. Je crois utile d'en relever aujourd'hui quelques-unes qui, regroupées, peuvent fournir des indications et des recoupements. Il ne s'agit évidemment pas, en l'espèce, d'un rapport général qui ne serait ni dans le rôle, ni dans les moyens de ce poste : je me bornerai à énumérer quelques faits en les classant sous des rubriques qui, de l'avis général des observateurs, caractérisent différents aspects de la situation politique en Hongrie.

[1] Sur ces propositions, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 329 (note).

A. Reprise en main par les autorités de Kadar.

1. *Terreur policière.*

a. Vers le 20 mars, la police de Budapest fouille de fond en comble une clinique située boulevard Robert Karoli, dans un quartier ouvrier. Sous prétexte que beaucoup de malades sont des simulateurs et ont eu une activité « contre-révolutionnaire », elle en arrête un certain nombre, ainsi que des médecins et des infirmières.

b. Les personnes, qui après s'être enfuies en Autriche et dans d'autres pays occidentaux se sont fait rapatrier, sont soumises à une surveillance policière très étroite. La police les convoque plusieurs fois par semaine, les retient longuement avant de les faire comparaître, les interroge, les relâche enfin pour les convoquer à nouveau quelques jours après.

c. À Budapest, de nombreux suspects ont été avisés qu'ils ne pourraient plus résider dans la capitale, ni dans les chefs-lieux de province, ni dans les centres industriels, ni dans les régions frontières. Dans les localités où ces suspects peuvent désormais habiter, ils sont astreints à se présenter à la police deux fois par semaine, ne peuvent sortir après la tombée de la nuit et n'ont pas droit à l'usage du téléphone. Près de 2.000 personnes visées par ces mesures seraient actuellement rassemblées dans un camp de triage à Kistarcsa, non loin de Budapest.

2. *Restauration du prestige de l'occupant soviétique.*

a. La police semble rechercher avec un soin tout particulier ceux qui, en octobre et en novembre, incitèrent ou participèrent à la destruction des monuments élevés à la gloire de l'Union et de l'armée soviétiques. Les personnes arrêtées sous cette inculpation seraient groupées dans le camp de concentration de Jaszberany à 110 kilomètres au nord-est de Budapest.

b. On déploie actuellement une fiévreuse activité pour remettre en état avant le 4 avril les monuments précédemment mentionnés.

B. Résistance à la collectivisation et au régime en général.

1. *Économie agricole.*

a. Les efforts des autorités pour persuader les paysans à revenir à l'exploitation collective se heurtent à une grande résistance, et le nombre des kolkhozes existant actuellement est de 2.349 contre 3.954 au début d'octobre 1956.

b. En revanche, nombre de personnes cherchent à se procurer des terrains privés dans la limite où la législation actuelle le tolère. Le journal communiste de Miskolcz signale que les ouvriers agricoles eux-mêmes demandent que certaines terres de l'État leur soient distribuées. L'organe communiste de Eger constate, d'autre part, que les petites propriétés viticoles qui n'intéressaient personne depuis quelques années se vendent actuellement pour 40.000 forints et même plus.

2. *Économie industrielle.*

a. Le rendement dans les mines reste médiocre. Le quotidien communiste de Heves signale que dans les mines du Comitat, le coût de production de la tonne de charbon a passé de 280 forints en septembre 1956 à 650 forints en février 1957.

b. Des incidents continuent à se produire dans les mines. À Borsod, ce sont les ouvriers eux-mêmes qui ont, au début de mars, arraché le drapeau rouge qui venait d'être hissé à l'entrée du puits. L'organe communiste de Pecs constate que l'état d'esprit est mauvais et écrit dans un article publié vers le 15 mars : « Nous en sommes arrivés à un point où l'organisation du parti est paralysée par la méfiance, où les camarades sont réduits au pessimisme amer, où les sans-parti s'écartent de nous et sont précipités vers la contre-révolution. Sans en dire plus, une chose est sûre, c'est qu'il n'est pas possible de continuer à vivre ainsi. »

276

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2531. *Washington, 30 mars 1957, 8 h. 20*[1].

(*Reçu :* 14 h. 30.)

La signature des traités d'Euratom et de Marché commun[2] a été saluée par les commentaires les plus favorables de la presse américaine. Les grands journaux ont presque tous consacré à cet événement des éditoriaux qui soulignent l'intérêt que présente pour l'ensemble du monde libre l'œuvre que les six nations d'Europe occidentale entreprennent en commun. Les journaux qui reflètent particulièrement l'opinion des milieux financiers se sont principalement attachés à discuter les chances d'une rapide réalisation du marché européen. Le *Wall Street Journal* a émis à ce sujet quelques doutes, mais sa conclusion est cependant qu'il faut faire confiance aux gouvernements européens, qui viennent de démontrer la largeur de leurs conceptions. Le *New York Times* s'attache davantage aux conséquences politiques qu'entraînera la conclusion des deux traités, par le jeu des institutions communes similaires à celles de la Communauté charbon-acier, dont il prévoit la création, et par l'exercice quotidien d'une coopération étroite entre gouvernements portant sur les grandes questions économiques et sociales qui intéressent directement la vie de tous les habitants des pays européens. L'application des traités signés à Rome contribuera efficacement, selon

(1) En clair.

(2) Le 25 mars, à Rome : voir ci-dessus le n° 263 (note).

le journal new yorkais, au rapprochement de ce but que beaucoup d'Européens se sont fixé : l'unification politique de leur continent. Pour le *New York Herald Tribune* également, la signature des textes relatifs à l'Euratom et au Marché commun constitue un signe hautement encourageant. L'Europe, dont le déclin a été évoqué au moment où les peuples d'Asie et d'Afrique réclament une place grandissante dans la communauté internationale, fait face aux conditions nouvelles devant lesquelles elle se trouve placée. Pour l'éditorialiste de ce journal, la création de la Communauté atomique et du marché européen constitue la preuve que l'Europe, « loin de finir, ne fait que commencer ».

277

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 384 à 389. Réservé. *Madrid, 30 mars 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 31, 0 h. 3.)

Reçu hier par le ministre des Affaires extérieures, je lui ai indiqué que le gouvernement français était, tout comme le gouvernement espagnol, soucieux d'améliorer les relations entre nos deux pays et désireux d'établir une coopération dans les affaires économiques et militaires où nous avions des intérêts communs.

Je lui ai dit qu'au Maroc, trois ordres de questions retenaient principalement notre attention, dans lesquels il nous paraissait qu'une aide mutuelle serait avantageuse :

1° Nous savions que le retrait de la peseta posait un problème difficile aux autorités de Madrid et nous désirerions qu'elles nous informassent de l'appui que nous serions susceptibles de leur prêter.

2° Nous étions disposés à communiquer aux autorités espagnoles le texte de notre convention d'établissement, afin qu'elles pussent s'en inspirer(*).

3° Si nous envisagions d'approcher le gouvernement marocain au sujet du statut de nos forces aériennes, en raison de la proximité d'une négociation entre les États-Unis et le Maroc à propos des bases, en revanche nous ne souhaitions pas le faire pour nos forces de terre avant la fin de la campagne d'Algérie, et nous demandions aux Espagnols d'adopter la même position.

* Note manuscrite marginale : *Non, pas le texte lui-même, une analyse.*

J'ai ajouté que nous aurions sans doute intérêt, si notre entente s'affirmait dans l'Empire chérifien, à ne pas la dissimuler et à faire savoir au Sultan qu'elle n'était nullement dirigée contre son indépendance : qu'au contraire, elle était propre à affermir son autorité, en précisant les positions respectives des deux puissances qui étaient en même temps les plus intéressées à son maintien et les plus aptes à le soutenir.

Au sujet de la Mauritanie, j'ai rapporté à M. Castiella la satisfaction qu'avait éprouvée le gouvernement français au sujet de la décision du gouvernement espagnol, que m'avait rapportée M. Carrero Blanco (mon télégramme n°s 263 à 265) [1] de s'opposer à l'entrée au Sahara espagnol d'éléments irréguliers, et éventuellement de les y poursuivre, les désarmer et les interner.

Le ministre m'a confirmé que telle était bien l'intention de Madrid. Je lui ait dit que des effectifs de l'Armée de libération, qui manifestaient une grande activité dans le Maroc méridional, nous paraissaient susceptibles d'engager prochainement une action importante contre nos possessions du Sud, que nous étions déterminés à les rejeter et que nous demandions aux Espagnols de les poursuivre vigoureusement et de les combattre s'ils entraient sur leur territoire.

J'ai ajouté que cette assurance nous ayant été donnée, nous envisagions d'engager à Madrid une conversation tendant à régler la question de l'abornement de nos possessions jusqu'au Drâa et la participation de notre voisin dans l'exploitation de certains gisements limitrophes de ses frontières.

À notre avis, l'Espagne prendrait ainsi sa place dans la mise en valeur du Sahara, avec d'autres puissances européennes, dans le cadre d'une politique visant à unir l'Afrique septentrionale au monde occidental.

Enfin, j'ai assuré mon interlocuteur de notre ... [2] de rechercher dans le cadre de l'O.E.C.E. une formule organisant l'aide que les états de l'Europe occidentale seraient susceptibles d'apporter à l'Espagne, et de notre désir de recueillir de sa part toutes les informations utiles à ce sujet.

M. Castiella m'a promis de me donner une réponse rapide sur ces différents points. Il m'a rappelé les déclarations qu'il m'avait faites antérieurement sur son intention de se consacrer à un rapprochement entre nos deux pays [3] et il m'a assuré qu'il étudierait dans cet esprit nos propositions [*].

[1] Du 2 mars, ci-dessus analysé sous le n° 208 (note).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Voir ci-dessus le n° 233 (note).

[*] Note manuscrite initiale du document : *Je pense préférable de ne pas communiquer ce télégramme à Rabat pour le moment.*

278

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 329 à 336. Réservé. *Belgrade, 30 mars 1957, 19 h. 30; le 31, 8 h.*

(*Reçu :* le 31, 0 h. 22, 11 h. 26.)

Je me réfère à mon télégramme n° 317 [1].

Cette ambassade a pu recueillir de source autorisée quelques impressions des milieux politiques yougoslaves au sujet du séjour de la délégation du parti communiste français.

1° Le voyage, prévu pour le mois de septembre dernier, avait été retardé en raison des événements internationaux. Il figurait dans le programme des visites des partis communistes étrangers qu'à la suite de la normalisation des rapports soviéto-yougoslaves, on s'était plu à établir. Il avait lieu sur le plan des relations entre partis qui, malgré tout, diffère quelque peu des relations intergouvernementales. D'aucuns ont pu s'étonner que cette rencontre ait eu lieu et que les conversations se soient déroulées dans une atmosphère cordiale au moment même où l'Union soviétique, dont l'emprise est si forte sur les communistes français, lance de nouvelles attaques contre la Yougoslavie qu'elle s'emploie, de toute évidence, à isoler.

Le vrai est peut-être qu'il n'existe là qu'une apparente contradiction.

En premier lieu, les communistes français ayant conscience de la nécessité de regagner le terrain perdu à la suite des événements de Pologne et de Hongrie et soucieux d'éviter que leur clientèle ne leur soit distraite par les partis de gauche, ont sans doute estimé de bonne politique de faire un geste vis-à-vis de la Yougoslavie dont l'expérience est suivie avec intérêt par les milieux socialistes et progressistes français.

En second lieu, il est vraisemblable que l'Union soviétique a appuyé ce dessein. Un rapprochement avec les staliniens français, en tout état de cause superficiel et sans lendemain, ne pouvait que compromettre la Yougoslavie aux yeux de l'Occident dont Belgrade cherche à se concilier les bonnes grâces.

2° Les Yougoslaves prétendent que la plupart des concessions ont été faites par les visiteurs. Ceux-ci n'auraient pas insisté pour l'adoption du communiqué très « orthodoxe » qu'ils avaient préparé et ils se seraient

[1] Du 29 mars, non reproduit, le télégramme n°s 317-325 analysait le communiqué conjoint qui venait d'être publié à Ljubljana à la suite de la visite d'une délégation du parti communiste français. Ce document restait dans le vague et ne résolvait pas les problèmes de fond. Le passage sur la Hongrie et l'évocation de la question algérienne étaient dus vraisemblablement aux initiatives de la délégation française (Sur la visite de cette dernière, voir également ci-dessus le n° 145).

prêtés aux compromis. Parmi les marques de cette bonne volonté que j'ai déjà signalée dans mon télégramme précité, il y a lieu de retenir, selon les dires des Yougoslaves, que les communistes français se sont ralliés à une rédaction « modérée » du passage du communiqué relatif à la réunification de l'Allemagne et à l'Algérie.

3° Les communistes français ont manifesté de l'intérêt pour les réalisations yougoslaves au sujet desquelles ils n'ont pas caché leur complète ignorance.

De leur côté, les Yougoslaves ont été surpris du manque total d'information de leurs interlocuteurs sur la Yougoslavie où ces derniers s'attendaient à trouver, dans le domaine économique, des vestiges d'un capitalisme privé.

Après des discussions sur le système économique et social de ce pays, les communistes français ont émis des doutes sur la valeur de l'institution des conseils ouvriers. Ils ont estimé peu conciliables, dans un régime socialiste, l'autoadministration ouvrière et la direction, à l'échelon gouvernemental, de la politique économique.

4° En dépit de la cordialité de la visite et d'un accord sur certains points, les positions respectives des deux parties sont restées inchangées sur deux sujets, essentiels pour les Yougoslaves et qui ont été au centre des discussions : le problème de l'internationalisme prolétarien et l'appréciation des événements de Hongrie.

5° Les Yougoslaves ne se font pas d'illusions sur la portée de ces conversations. Ils ne s'étonneront pas si, dans quelques jours, l'*Humanité* les traîne dans la boue. Mais, s'employant à briser le cercle d'isolement où Moscou veut les enfermer, ils ont été satisfaits de cette reprise de contact entre les deux partis communistes. Ils espèrent que les résultats de cette visite seront sérieusement examinés au sein du Comité central du parti communiste français et que celui-ci, sous réserve de l'approbation de Moscou, se montrera désireux d'améliorer ses relations avec l'Union des communistes yougoslaves. Un éditorial de *Politika* (28 mars) que j'adresse au Département par la poste égrène ces vœux du voyage.

279

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Les rapports franco-italiens depuis la visite à Paris du président Gronchi

Paris, 30 mars 1957.

Sans conduire à des résultats spectaculaires, le séjour officiel à Paris du président de la République italienne du 25 au 27 avril 1956 [1], placé

[1] Sur ce séjour, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 275, 282, 294.

sous le signe d'une « relance » de l'amitié franco-italienne, avait permis d'utiles contacts entre hommes d'État pour une orientation commune de la politique des deux pays. Aussi bien la situation internationale avait-elle sensiblement évolué depuis la visite à Rome de M. Mendès France en janvier 1955 [1], intervenue avant la ratification par le Parlement français de l'U.E.O. et avant la détente entre l'Est et l'Ouest.

La venue de M. Gronchi avait d'autant plus d'intérêt que le président italien, élu en avril 1955, s'était rapidement révélé un chef d'État doué d'une forte personnalité, désireux de dire son mot en politique étrangère comme sur le plan intérieur de favoriser l'« ouverture à gauche ».

Si les accords de Santa Margherita (14 février 1951) [2] établissant la consultation permanente entre les deux pays continuaient à régir leurs rapports, le rejet de la Communauté européenne de défense et l'abandon, au moins provisoire, de la construction européenne, en infléchissaient quelque peu l'orientation. On peut déceler, à partir de 1955, une sorte de « nouveau cours » de la politique italienne, caractérisé par la recherche d'une plus grande liberté de manœuvre diplomatique. L'Italie, déçue momentanément dans ses espoirs européens, aspire en même temps à n'être pas liée de façon trop exclusive aux positions françaises. Aux yeux de MM. Scelba et Segni, successivement présidents du Conseil, l'Italie, dépouillée de ses colonies, allégée des entraves du traité de paix, à l'exception des clauses de caractère territorial, libérée du côté de Trieste, admise enfin aux Nations Unies le 14 décembre 1955, estime se trouver désormais en mesure de jouer un rôle plus grand sur l'échiquier international. Elle prétend à l'égalité dans ses rapports avec nous et tend à pratiquer une politique plus indépendante et au besoin médiatrice. C'est pourquoi la diplomatie italienne, déjà fort active en 1955, s'est montrée plus entreprenante encore en 1956; les voyages du président Gronchi aux États-Unis, en France et en Allemagne, les nombreux déplacements de M. Martino, ministre des Affaires étrangères, notamment en Angleterre, en Allemagne et jusqu'en Extrême-Orient, l'ont attesté.

Dans cette perspective nouvelle, le rapprochement franco-italien tend à perdre ce caractère un peu exclusif qu'il avait au temps de M. de Gasperi. Les États-Unis restent le pays vers qui se tournent tous les yeux. Mais le regard se dirige également, en Europe, vers Londres et Bonn. Plus d'un an après la visite du président Gronchi, quel bilan peut-on dresser des relations franco-italiennes, mises à l'épreuve d'événements imprévisibles à l'époque : la crise de Suez et la fin de la détente ? Il faut en juger sur le plan européen et du Moyen-Orient, aux Nations Unies et dans le cadre des rapports bilatéraux.

(1) Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1955-I, n°s 2, 23, 27, 28.

(2) Durant les conversations franco-italiennes qui se déroulèrent au plus haut niveau à Santa Margherita, du 12 au 14 février 1951, un accord avait été réalisé sur un grand nombre de problèmes d'intérêt commun, dont les problèmes liés au pacte atlantique et aux aspects divers de l'intégration européenne, parmi lesquels l'inclusion dans l'Europe d'une Allemagne démocratique.

*
**

En dépit des objections qu'elle a rencontrées et des obstacles auxquels elle continue de se heurter, l'Italie demeure un partisan de l'intégration européenne bien qu'elle convienne de la nécessité d'une certaine souplesse dans la réalisation de ce but. À cet égard, la « relance » européenne proposée aux conférences de Messine (juin 1955) [1] et de Venise (mai 1956) [2], qui a pris corps avec les négociations sur le Marché commun et l'Euratom a trouvé un protagoniste dans le gouvernement italien. À Bruxelles, la délégation italienne s'est maintenue en étroit contact avec la nôtre et le langage tenu à Rome sur les projets en cours n'est guère différent de celui de Paris.

Au Conseil de l'Europe et à l'U.E.O., l'Italie s'affirme également toujours désireuse d'harmoniser son attitude avec la nôtre. Ses représentants se montrent en général soucieux de nous apporter leur collaboration, réticents seulement dès qu'il s'agit d'ouverture de crédits, les possibilités financières de la Péninsule restant limitées. « Européenne », l'Italie se veut aussi résolument atlantique. Au Conseil des ministres de l'O.T.A.N., comme au sein de la délégation permanente, les Italiens mettent constamment l'accent sur la nécessité de renforcer le pacte de l'Atlantique au point de vue militaire et de mettre en œuvre la collaboration économique à laquelle l'article 2 du pacte semble donner un cadre. Toutefois, les demandes et prétentions italiennes sont souvent peu en proportion avec le concours militaire et matériel que ce pays est en mesure d'apporter à l'Organisation.

La nationalisation du canal de Suez par Nasser le 29 juillet, l'intervention franco-britannique en Égypte à la fin d'octobre, la répression par l'Union soviétique de l'insurrection hongroise en novembre et la fin de la détente n'ont fait, aux yeux du gouvernement de Rome, que donner plus d'importance au besoin d'un renforcement de la solidarité des puissances occidentales par la réalisation aussitôt que possible et avant les prochaines élections allemandes des projets de Marché commun et d'Euratom.

Au Moyen-Orient, en revanche, les positions française et italienne n'ont pas été toujours concordantes à l'occasion des graves événements qui ont troublé les cinq derniers mois de 1956.

Les raisons ne s'en trouvent pas seulement dans le souci de l'Italie de ménager ses intérêts dans les pays arabes, notamment ses intérêts pétroliers (prospections de l'E.N.I. dans la région du Sinaï), souci souvent affirmé par certains porte-parole de la démocratie chrétienne. C'est bien plus l'attitude négative des États-Unis devant l'action franco-britannique qui a suscité des réserves à notre égard. Devant la menace de division qui pesait sur l'alliance occidentale en novembre dernier, le gouvernement de Rome s'est efforcé, sans s'écarter des États-Unis, de ne rien

(1) *D.D.F.*, 1955-I, n°s 332.
(2) *D.D.F.*, 1956-I, n°s 377.

faire qui pût trop embarrasser la France et la Grande-Bretagne. Avec une bonne volonté qui n'excluait pas parfois quelques maladresses, il s'est employé à suggérer des solutions de compromis de nature, pensait-il, à sauvegarder dans une certaine mesure ses propres intérêts. Déjà, pendant l'été de 1956, au cours des conversations de Londres, le gouvernement italien avait tenté de préserver son commerce avec l'Égypte en excipant de son accord de *clearing* avec ce pays dans la question des droits de passage. Il ne tardait pas cependant à battre en retraite pour maintenir la solidarité, essentielle à ses yeux, des pays occidentaux.

Cette attitude a provoqué, en Italie même, de sévères critiques dans les secteurs politiques enclins à une politique d'amitié envers les Arabes et de stricte fidélité à l'égard des États-Unis. Cependant, le gouvernement maintenait sa position : le 24 novembre, le délégué italien à l'O.N.U. s'abstenait dans le vote sur le cessez-le-feu et le retrait des troupes franco-britanniques, se désolidarisant des États-Unis qui votaient contre nous.

Devant les événements d'Europe orientale, les réactions italiennes ont été en tous points comparables aux nôtres. Particulièrement sensible par tradition à tout ce qui se passe en Hongrie, l'Italie a eu la même attitude que la France vis-à-vis de la répression russe et elle a complètement appuyé notre délégué à l'O.N.U. et tous les pays libres demandant l'intervention des Nations Unies. Le comportement italien envers les propositions soviétiques de désarmement présentées en novembre a été aussi tel qu'on pouvait le souhaiter; Rome les a accueillies avec une extrême réticence.

Au total, sur le plan de la politique générale, les lumières l'ont nettement emporté sur les ombres dans les rapports franco-italiens.

La tradition est fermement établie de consultations réciproques sur les sujets d'intérêt commun et les visites officieuses à Rome en janvier de MM. Pineau et Maurice Faure en ont apporté une preuve renouvelée [1].

***

Entrée aux Nations Unies en décembre 1955 après avoir dû patienter pendant des années à leur porte, l'Italie s'est immédiatement attachée à y obtenir une position correspondant au rang de grande puissance auquel elle aspire. Or, la candidature de l'Italie à un siège non permanent du Conseil de sécurité n'a pu aboutir en 1956 en raison des promesses faites à d'autres pays plus anciennement entrés à l'O.N.U. (Suède); mais il y a peu de doute que satisfaction lui sera donnée en 1958. L'Italie eût souhaité également faire partie de la Commission de désarmement, dont sont automatiquement membres les puissances représentées au Conseil de sécurité ainsi que le Canada pour des raisons

[1] Le 2 janvier, M. Pineau, en visite privée en Italie, avait eu des entretiens sur les questions européennes avec plusieurs personnalités politiques italiennes (*Le Monde* du 4 janvier 1957, p. 12). Quant au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il avait discuté le 7 janvier avec le ministre italien des Affaires étrangères de l'autorité politique européenne et du problème que posait le Marché commun aux territoires d'outre-mer (*Le Monde* du 9 janvier, p. 3).

atomiques, de même que du Sous-Comité des cinq membres. Là encore, elle n'a pu y parvenir; pour fournir un travail efficace, la Commission de désarmement doit, en effet, comprendre peu de membres; ceux-ci sont déjà trop nombreux et l'admission italienne aurait suscité immédiatement des réclamations de la part d'autres pays. En revanche, l'Italie est automatiquement entrée dans la Commission de tutelle en raison de l'administration de la Somalie. La France, qui s'est faite constamment l'avocate de l'Italie pendant des années pour son admission à l'O.N.U., est pleinement disposée à appuyer toutes ses demandes justifiées pour renforcer la position de ce pays au sein de l'Organisation.

Le concours de l'Italie est un de ceux, en effet, sur lesquels nous devons logiquement compter. Jusqu'à présent, il ne nous a pas fait défaut. C'est ainsi que le délégué italien a soutenu la France dans les deux votes sur le Togo intervenus les 14 et 26 janvier 1957 [1]. Lors du débat sur l'Algérie, soit en Commission, soit à l'Assemblée plénière, l'Italie a toujours voté en faveur de la France et elle a même été membre des six promoteurs de la résolution dite « latine » [2] que nous admettions. On ne saurait toutefois perdre de vue que l'Italie, n'étant plus puissance coloniale, ne tient pas à trop se compromettre aux côtés des puissances encore possessionnées. Malgré l'importante fraction de la démocratie chrétienne qui freine dans ce sens l'action du gouvernement, celui-ci ne nous a pas ménagé son appui.

On peut donc d'une manière générale estimer que, dans le cadre de l'O.N.U., les rapports franco-italiens sont satisfaisants. Il nous appartient de répondre dans toute la mesure possible aux désirs d'une Italie, encore atteinte d'un complexe d'infériorité, qui cherche à s'ouvrir aux Nations Unies comme ailleurs — on l'a vu encore à l'occasion de la réunion du « groupe de travail » des Quatre — toutes les portes d'accès du « Club des grands ». Qui sait d'ailleurs si dans un proche avenir, l'Italie à son tour n'aura pas besoin de la voix de la France dans une question relevant de sa compétence nationale, au cas, par exemple, où le problème du Haut-Adige viendrait à être évoqué à l'O.N.U. ?

*
**

Sur le plan bilatéral, les relations franco-italiennes ont évolué depuis mai dernier d'une manière inégale suivant qu'il s'agit des problèmes politiques et frontaliers d'une part, de la collaboration économique de l'autre. Dans l'ensemble, on nous tient quelque peu pour responsable, au-delà des Alpes, de la lenteur avec laquelle la solution des problèmes en suspens et la mise en œuvre des décisions communes ont avancé.

Le « contentieux franco-italien », que les entretiens Mendès France-Scelba de janvier 1955 à Rome se proposaient d'éliminer rapidement, se trouve au début de 1957 considérablement réduit mais non entièrement

[1] Sur cette affaire du Togo, voir ci-dessus le n° 81 (notes).

[2] Présentée le 12 février sur l'affaire algérienne par l'Italie et cinq états d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Cuba, Pérou, République dominicaine) : voir ci-dessus le n° 121 (note).

apuré. Dix ans après la signature du traité de paix, les problèmes posés par son application, notamment ceux des territoires rattachés, ont presque tous été réglés. L'amertume italienne à l'égard d'un traité « inégal » dont seules subsistent les clauses territoriales semble à présent appartenir au passé. La Commission franco-italienne de conciliation et la Commission d'experts civils, qui a terminé ses travaux au printemps de 1956, ne laissant plus en instance que des affaires mineures, ont résolu maintes questions litigieuses. Le nombre des Italiens expulsés ou condamnés politiques est à l'heure actuelle négligeable; le sort des biens parastataux ou des communes frontières a été tranché par des décisions arbitrales et la nouvelle frontière, à l'exception du Mont-Cenis, a été exactement délimitée. L'année 1957 ne devrait pas s'achever sans que le reliquat du contentieux frontalier soit complètement résorbé.

La mise en vigueur des cinq conventions franco-italiennes signées entre 1951 et 1955 s'est longtemps heurtée au double obstacle des lettres interprétatives sur le plan gouvernemental et, par suite des crises ministérielles et de la dissolution de l'Assemblée nationale, à celui de la ratification sur le plan parlementaire. L'issue apparaît pourtant maintenant prochaine. Sans doute l'accord sur le service militaire des doubles nationaux a-t-il été seul ratifié jusqu'à présent (août 1956) et n'entrera-t-il en vigueur qu'après l'échange des instruments de ratification et la conclusion d'un protocole d'application. Mais l'Assemblée nationale a approuvé à la fin de janvier 1957 par un vote massif, qui a été très apprécié au-delà des Alpes, la convention sur le percement d'un tunnel sous le Mont-Blanc, signée depuis le 14 mars 1953, et le Conseil de la République doit voter incessamment dans le même sens. La convention d'établissement du 23 août 1951 a été également approuvée par l'Assemblée nationale et le vote du Conseil de la République ne saurait non plus tarder. La convention d'aide mutuelle judiciaire du 12 janvier 1951 est, de son côté, en cours d'examen auprès des commissions compétentes de l'Assemblée nationale. En revanche, le Conseil d'État ne s'est pas encore prononcé sur la convention consulaire.

Trois autres conventions devront, sans doute, s'ajouter aux précédentes : la convention sur les doubles impositions, paraphée le 27 juin 1956, la convention sur Clavières-Montgenèvre qui, signée le 6 avril 1956, et remise en cause par le secrétariat d'État au Budget (direction générale des Douanes), nécessite un échange de lettres interprétatives actuellement en cours d'élaboration, enfin une convention sur l'hospice du Petit Saint-Bernard et le jardin de la Chanousie, si le principe en est retenu par les administrations intéressées.

Un règlement d'ensemble de la question des intérêts italiens en Tunisie (expulsés et biens), qui a fait également l'objet depuis le printemps de 1956 de négociations interrompues par le décès de M. de Saint-Hardouin, est actuellement suivi par la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes. En ce qui concerne les Italiens expulsés de Tunisie et dans la mesure où la France demeure compétente du fait de l'indépendance de ce pays, le problème a été réglé et les satisfactions les plus

larges ont été accordées à ce sujet aux autorités italiennes. Quant aux biens, problème qui a d'importantes incidences financières, la solution a sensiblement avancé. Aussi bien l'ensemble du contentieux financier franco-italien doit-il être étudié par une réunion d'experts prévue à Rome à la fin de mars en vue d'un apurement définitif des questions encore en suspens.

Au point de vue économique, la question des communications transalpines, tant ferroviaires que routières, aurait peut-être mérité aussi un examen d'ensemble auquel la France ne s'est pas jusqu'à présent arrêtée. Or, le système actuel, qui date de près d'un siècle, ne correspond plus à la conjoncture et aux besoins présents et se trouve manifestement aussi insuffisant que désuet. Sans revenir sur la question du tunnel sous le Mont-Blanc, le projet de tunnel sous le col de la Croix et le rétablissement de la ligne Nice-Coni, par exemple, n'ont pas été retenus pour le moment du côté français et les autorités italiennes en éprouvent une préoccupation certaine.

En revanche, le Comité franco-italien de coopération économique, créé par la conférence de Rome de janvier 1955, s'est révélé, après deux ans de travaux, fort utile. Il agit dans trois domaines principaux : coopération française pour la mise en valeur de l'Italie du sud et coopération italienne en A.O.F. et A.E.F., association des deux pays sur les marchés tiers, accords, enfin, de spécialisation et de collaboration industrielle. Pour la mise en valeur de l'Italie méridionale, un accord a été signé en juillet 1956 prévoyant 12 milliards d'investissements français et sur les autres points, les études ont progressé. Si l'on ajoute que l'accord commercial, signé le 20 avril 1956, doit être renouvelé à la fin de mars, on peut dire que sur le terrain économique et financier, les rapports franco-italiens sont bons.

*
**

Associées sur le plan européen pour un nouveau départ vers l'intégration, alliées sur le plan atlantique en vue d'un renforcement militaire et un élargissement politique et économique de l'Organisation, placées du même côté idéologique à l'O.N.U. en dépit de certaines divergences, fortifiées enfin par une coopération économique qui doit aller de l'avant, la France et l'Italie présentent au début de 1957 un bilan nettement favorable de leurs relations.

Le gouvernement de Rome est pleinement conscient de ce que la solidarité occidentale implique d'abord une complète solidarité entre les deux pays latins. Le concours italien ne nous a pas fait défaut quand il s'est agi de surveiller les émissaires F.L.N. dans la Péninsule et la contrebande des armes pour l'Algérie, d'autoriser en novembre 1956 certaines escales aériennes, de même que pour le règlement du contentieux franco-allemand à propos de la Sarre. La France n'a pas manqué de son côté de tenir au courant l'Italie de sa politique et des grandes conférences internationales et de l'y faire participer dans la mesure du

possible. Ce sont ces services réciproques et intérêts communs, une vigilance accrue vis-à-vis de l'U.R.S.S. et des partis communistes depuis juin 1956, et une égale conviction que l'alliance occidentale doit être maintenue et renforcée, qui ont été et demeureront à la base des rapports confiants entre la France et l'Italie.

280

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 337 à 342. *Belgrade, 31 mars 1957, 15 h. 30, 14 h. 30.*
Réservé.
(*Reçu :* 17 h. 56.)

Depuis quelques jours, un certain malaise habite ce pays. Ce sentiment, où entrent aussi l'inquiétude et la déception dues à l'évolution internationale, trouve son écho dans les propos des responsables et les éditoriaux de la presse inspirée.

1° Les résultats de la conférence des Bermudes, l'adhésion des États-Unis au Comité militaire du pacte de Bagdad [(1)] et le durcissement attendu ici de la position de Washington à l'égard de Nasser, d'une part, le message de Boulganine au gouvernement norvégien [(2)], la déclaration soviétique sur le Moyen-Orient [(3)] et certaines diatribes de Moscou, d'autre part, sont interprétés à Belgrade comme les signes évidents d'une nouvelle tension entre les deux blocs. On voit du même coup dans ces événements un échec ou tout au moins un ralentissement de la politique de « coexistence pacifique » chère à la Yougoslavie, qui dans le passé a trop souffert des guerres pour n'être pas sensible à la lourdeur de l'atmosphère présente.

2° Troublé par ces difficultés d'ordre général, ce pays connaît aussi des soucis plus directs. La campagne de l'Union soviétique reprend de plus belle. L'Albanie et l'Allemagne orientale font assaut de mauvais procédés à son égard, tandis qu'à Moscou, dans leurs allocutions, Kadar et Boulganine l'attaquent sans ménagement [(4)]. On ne cache pas dans les

[(1)] Sur la conférence anglo-américaine des Bermudes, voir ci-dessus le n° 273; ci-après le n° 286. Les États-Unis avaient effectivement adhéré au Comité militaire du pacte de Bagdad lors de cette conférence. La portée de cette mesure était cependant limitée, car ils étaient déjà liés par des accords bilatéraux d'assistance militaire avec les membres du pacte.

[(2)] Le 26 mars, le maréchal Boulganine adressait au Premier ministre norvégien un message pour le mettre en garde contre les dangers que courrait son pays en permettant à l'O.T.A.N. d'établir des bases militaires sur son territoire. Quelques jours plus tard, il en faisait de même avec le Premier danois. En avril, d'autres mises en garde étaient envoyées à l'Espagne, à la Hollande, à la Grande-Bretagne, à la R.F.A. : voir ci-après le n° 348 (et note).

[(3)] Il s'agissait d'une déclaration de l'agence Tass mettant en garde Israël contre toute nouvelle agression qui viserait l'Égypte et accusant la France de favoriser une telle initiative : voir ci-dessus le n° 271.

[(4)] À l'occasion du voyage du président du Conseil hongrois en Union soviétique. Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 272; ci-après le n° 281 (et note), 291, 315.

milieux dirigeants que si ces déclarations qui soulèvent ici l'irritation relevée dans le pays avaient été faites quelques jours plus tôt, aucun passage concernant la Hongrie n'aurait sans doute figuré dans le communiqué publié à la fin des conversations avec les communistes français [1]. Bref, en face du camp socialiste où l'on serre les rangs, la Yougoslavie se sent isolée et visée.

3° Beaucoup plus que la Hongrie, la Pologne préoccupe les Yougoslaves : d'après eux, les dés ont été jetés à Budapest et l'on s'achemine vers un certain stalinisme plus ou moins édulcoré.

La situation à Varsovie leur paraît beaucoup plus dangereuse. En outre, le « communisme national » y est toujours en honneur comme l'attestent les propos très libres tenus le 27 mars à New Delhi par M. Cyrankiewicz [2]. Mais M. Gomulka serait l'objet, de la part de Moscou et de ses satellites, la Chine y compris, de pressions économiques et politiques qui le contraignent à infléchir sa ligne pour faire au stalinisme des concessions désapprouvées par la population. On estime ici que les puissances occidentales auraient tort de se formaliser de cette apparente docilité, nécessaire pour éviter le pire. « Les Polonais ne sont pas particulièrement aimables avec nous », déclarait récemment à l'un de mes collaborateurs une personnalité yougoslave, « et nous ne leur en voulons pas, car nous savons bien qu'ils ne peuvent faire autrement ».

On pense également que les riches puissances, et en particulier les États-Unis, font un bien mauvais calcul en donnant si parcimonieusement à la Pologne l'aide économique que celle-ci espère obtenir. En comparant leur sort avec celui des Polonais, les Yougoslaves reconnaissent qu'ils ont la meilleure part, et cette constatation tempère leurs propres inquiétudes. « Mais ce dont peuvent réellement se féliciter nos amis de Varsovie, a ajouté en riant la même personne, c'est d'avoir un cardinal intelligent. »

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 145, 278.

[2] Ce dernier avait déclaré que « le trait fondamental du marxisme est qu'il doit être adapté aux conditions historiques et économiques de chaque pays ainsi qu'aux traditions .» Le président du Conseil polonais avait également exprimé l'opinion que les systèmes socialiste et capitaliste devaient entrer en compétition, afin de prouver dans la pratique et par des moyens pacifiques lequel des deux contribuait davantage au développement politique, économique et culturel (*Le Monde* du 29 mars, p. 2). Sur le voyage de l'homme d'État polonais en Asie, voir également ci-après les n°s 328, 338.

281

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1283 à 1295. Réservé. *Moscou, 1er avril 1957, 11 h. 15.*

(*Reçu :* 11 h. 25.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1221 [1] et 1250 [2].

Le voyage de Janos Kadar à Moscou me paraît avoir abouti essentiellement à deux résultats :

1. À la veille de son départ, l'attaque lancée par Josef Revaï avait paru menacer la position du président du Conseil hongrois [3]. Toutefois, la *Pravda* s'était gardée de reprendre à son compte les thèses de M. Revaï, dont elle n'avait reproduit l'article qu'avec huit jours de retard, au moment où il lui était possible de publier simultanément deux des réponses des amis de M. Kadar. Il apparaissait ainsi que les dirigeants soviétiques, s'ils se réservaient la possibilité d'utiliser Rakosi pour faire pression sur Kadar, n'entendaient pas cependant jouer à fond contre celui-ci l'ancienne direction du parti hongrois (mes télégrammes nos 1089 et 1111) [4]

Les discours prononcés à l'occasion du séjour de la délégation hongroise, ainsi que les deux déclaration qui ont clos les entretiens hungaro-

[1] Par télégramme nos 1221-1228 du 28 mars, non reproduit, l'ambassadeur de France à Moscou analysait les déclarations faites par Janos Kadar et le maréchal Boulganine le 27 mars, lors d'un meeting d'amitié hungaro-soviétique. Le président du Conseil hongrois, tout en rappelant les erreurs commises par l'ancienne direction du parti, jugeait qu'elles n'avaient « qu'une importance secondaire par rapport aux succès remportés dans la construction du socialisme ». Il avait condamné sans réserve l'action du groupe Nagy et s'était refusé à admettre que l'U.R.S.S. eût à un moment quelconque porté atteinte à l'indépendance nationale de la Hongrie; il s'en était pris enfin aux Yougoslaves. Boulganine s'était, lui, prononcé sans réserve en faveur du parti hongrois, « dirigé par le camarade Kadar », qui « représent(ait), et lui seul, les espoirs du peuple hongrois », et avait critiqué les « erreurs grossières » de Rakosi et de Gerö. Il avait justifié l'intervention, « tous les pays du camp socialiste (ayant) manifesté une unanimité complète et une cohésion inébranlable ». Il avait dénoncé le soutien apporté par Belgrade au groupe Nagy.

[2] Du 29 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 272.

[3] *Nepszabadsag* venait de publier un article de J. Revaï, ancien ministre hongrois réfugié en Tchécoslovaquie, qui dénonçait la timidité du parti socialiste ouvrier hongrois dans la voie de la restalinisation du régime, et qui s'indignait des accusations portées contre le « stalinisme » et le « rakosisme ». La critique des fautes du régime procédait d'une conception capitaliste des droits de l'homme pour l'ancien dirigeant, qui déclarait la guerre aux conseils ouvriers et réclamait un parti communiste petit, mais pur de toute compromission (télégramme de Budapest nos 384-391 du 9 mars, non reproduit).

[4] Respectivement des 18 et 19 mars, non reproduits. Ces télégrammes évoquaient la polémique suscitée en Hongrie par l'article de Revaï, et que rapportait la *Pravda*. Pour M. Dejean, il n'était guère facile de déterminer la position exacte de Moscou.

soviétiques, confirment cette impression. Le gouvernement et le parti hongrois reçoivent une approbation totale de la part de Moscou. Tandis qu'il critiquait avec une vigueur qui mérite d'être relevée les « erreurs grossières » de Rakosi et de Gerö, le maréchal Boulganine a souligné que le parti hongrois, « dirigé par le camarade Kadar, représentait, et lui seul, les espoirs du peuple hongrois ». La déclaration signée par les deux partis félicite les dirigeants hongrois et approuve leur politique. M. Kadar est ainsi confirmé au titre de seul « interlocuteur valable » des Soviétiques, ce qui ne doit pas manquer d'affermir sa position au sein du parti, en neutralisant l'opposition rakosiste. Les égards qui lui ont été témoignés durant son voyage, les multiples contacts avec la population soviétique qui lui ont été ménagés tendent aussi à rehausser son prestige et à en faire l'égal de ses collègues des autres démocraties populaires qui l'ont précédé à Moscou.

2. M. Kadar a obtenu des Soviétiques des concessions considérables. Sans doute, les troupes russes demeureront en Hongrie. Bien que leur présence soit qualifiée de « temporaire », elle est justifiée par une série de raisons qui couvrent en fait toutes les questions internationales sur lesquelles l'Est et l'Ouest s'opposent : existence de l'O.T.A.N., remilitarisation de l'Allemagne occidentale, stationnement de forces et établissement de bases près des frontières des pays satellites, absence d'accord sur le désarmement et interdiction des armes nucléaires. Mais la faiblesse du gouvernement Kadar, qui se heurte à l'hostilité persistante de la population hongroise, ne lui permettait sans doute même pas de souhaiter qu'il soit mis fin à cette présence, seule source de son autorité. Pour rendre l'occupation moins insupportable à l'opinion hongroise, il disposera bientôt d'un accord analogue à celui qui a été conclu avec la Pologne et qui règlera le statut juridique des unités soviétiques.

C'est dans le domaine économique que la Hongrie obtient d'importants avantages. Elle disposera pour l'année courante d'un crédit d'un montant total de 220 millions de dollars partiellement convertibles, qui lui permettra de recevoir de l'Union soviétique ou d'acheter en Occident les matières premières nécessaires au rétablissement d'une situation économique normale. Relativement au chiffre de sa population, elle est, de toutes les démocraties populaires, celle qui a été le mieux traitée. Elle bénéficie, d'autre part, d'une annulation de la dette qui lui incombait au titre des parts soviétiques dans les sociétés mixtes. Enfin, dans le domaine de la production de l'uranium, la Hongrie reçoit un statut beaucoup plus favorable que celui qui a été consenti à la Tchécoslovaquie et à la Bulgarie. Aux termes de la déclaration, il aparaît en effet que les mines d'uranium lui font retour et qu'elle ne livrera à l'U.R.S.S. que les excédents qu'elle ne pourra consommer dans ses propres centrales qui doivent être prochainement construites. Si l'on se souvient du rôle essentiel qu'avait joué ce problème dans le déclenchement de la révolution, il s'agit là d'une concession considérable et qui doit frapper l'opinion hongroise en un point sensible.

3. Au lendemain du voyage de la délégation hongroise, il apparaît donc que le Kremlin maintient avec obstination la ligne politique qu'il s'est fixée. Consciente des difficultés qu'impliquerait pour elle la restauration pure et simple de l'ancienne direction stalinienne, l'U.R.S.S. s'efforce de donner à M. Kadar les moyens qui permettront à celui-ci de se poser en une sorte de Gomulka adapté à la situation hongroise.

Certes, en Pologne, les choses sont allées autrement et M. Gomulka peut faire figure de héros national dans la mesure où il s'est opposé à l'intervention des forces soviétiques, tandis que M. Kadar leur doit le pouvoir. Mais, dans l'esprit des dirigeants soviétiques, l'appui de l'U.R.S.S., l'opposition aux extrémistes de la tendance Rakosi-Gerö, joints à la lassitude qu'entraînent toute révolution avortée et le chaos économique, ne pourront, avec le temps, manquer de faire sentir leurs effets.

À son retour de Moscou, le président du Conseil hongrois pourra, à l'usage de son opinion publique, battre monnaie des concessions qu'il a obtenues, tandis que l'injection de crédits à haute dose et les livraisons soviétiques permettront une amélioration rapide de la situation économique. L'accord sur les troupes étant signé, M. Kadar pourra ainsi ne plus apparaître comme simple instrument de la puissance d'occupation et recouvrer une certaine liberté d'action. Celle-ci n'est pas menaçante pour Moscou en raison des assurances que le chef du gouvernement hongrois a fournies en matière « d'internationalisme prolétarien ». Dans l'ordre idéologique, celui-ci s'est, en effet, inconditionnellement aligné sur l'U.R.S.S. Son attitude officielle ne peut encourager, ni à Belgrade, ni à Varsovie, des tendances condamnées par Moscou. En se déclarant en complet accord avec la déclaration soviétique du 30 octobre[1] sur les relations entre les pays socialistes, il peut se prévaloir des droits qu'elle implique, mais il accepte aussi les lourdes servitudes qu'elle maintient, notamment dans l'intérêt de l'unité et de la sécurité du camp socialiste.

282

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 299. *Rome, 1er avril 1957, 19 h. 40*[2].

(*Reçu :* 21 h. 6.)

M. Segni a prononcé hier à Rome un discours dans lequel il a exposé la signification et la portée des traités du Marché commun et de l'Euratom.

(1) 1956. Sur cette déclaration, voir, au tome précédent, le n° 103 (note).
(2) En clair.

Évoquant la question de l'association des pays d'outre-mer au Marché commun, le président du Conseil a repoussé les critiques de ceux qui estiment qu'il s'agit là d'un retour au colonialisme. « Rien de plus inexact, a-t-il déclaré, pour les territoires d'outre-mer, il s'agira aussi d'un retour à la civilisation européenne dans des zones où celle-ci avait été florissante jusqu'à la destruction de la civilisation romaine par les invasions musulmanes. Il s'agit d'un retour non pas dans un cadre d'expansion politique et selon les critères d'un colonialisme de type ancien, il s'agit de l'expansion d'une civilisation qui reprend son élan sans opprimer quiconque, avec la volonté d'élever ces régions à une nouvelle dignité et de leur donner le progrès et la démocratie. »

Ce passage est reproduit par le *Popolo,* organe de la démocratie chrétienne.

Ces déclarations constituent une réplique aux critiques élevées dans certains milieux de la démocratie chrétienne, notamment par le secrétaire général de ce parti, M. Fanfani, contre l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun.

283

M. Garnier, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 418 à 423 [1] Secret. Réservé. *Ankara, 2 avril 1957, 6 h.*

(*Reçu :* 11 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 402 [2].

Au cours du long entretien qu'il vient d'avoir avec le Premier ministre, M. Erkin lui a naturellement parlé des relations franco-turques. Il a trouvé le président Menderès très bien disposé et désireux de les resserrer encore davantage (mon télégramme n° 414) [3], en particulier dans le domaine économique.

Il s'agit là, sans doute, d'une allusion aux vastes projets de grands travaux que mûrit toujours le président du Conseil et pour la réalisation desquels il aimerait pouvoir encore compter, au moins en partie, sur un important concours français, assez problématique à l'heure actuelle. Sur

[1] Ce télégramme a été communiqué aux postes de Rabat (n°s 1806-1811) et Tunis (n°s 1425-1430).

[2] Le télégramme d'Ankara n°s 402-403, du 29 mars, non reproduit, indiquait que, pour M. Erkin, c'était en marquant sa compréhension de l'utilité du pacte de Bagdad que la France préparerait le mieux le terrain à un renouveau de coopération franco-turque au Proche-Orient.

[3] Le télégramme n°s 414-417, du 2 avril, non reproduit, évoquait un projet de visite en Turquie du président Coty, avancé par M. Erkin, nouvel ambassadeur de Turquie à Paris, et fort bien accueilli par M. Menderès.

le plan politique, mon collègue m'a confirmé que M. Menderès appréciait notre nouvelle attitude de compréhension à l'égard des objectifs du pacte de Bagdad. Pour l'instant, on ne pouvait évidemment envisager davantage, sinon peut-être des prises de position encore plus nettes au cas où l'occasion s'en trouverait. Ainsi arriverait-on à achever de dissiper des malentendus regrettables qui avaient pu peser quelque peu, ces dernières années, sur les rapports des deux pays.

Mon collègue avait trouvé le chef du gouvernement très préoccupé de l'affaire algérienne. À ce propos, M. Menderès était revenu sur la question du vote de la Turquie lors des débats de l'O.N.U. dont il savait qu'on avait été péniblement surpris à Paris (mon télégramme n° 229) [1]. La Turquie avait assumé « la redoutable mission d'être le bouclier de l'Occident au Proche-Orient ». Cela l'obligeait, dans l'intérêt commun, à accomplir « contre son gré et son cœur » certains gestes « qu'elle ressentait douloureusement », mais qui étaient utiles pour contenir les forces arabes en ébullition. Elle demandait à ses... [2] de le comprendre et de ne pas lui en tenir rigueur.

M. Erkin m'a confié, sous le sceau et en me priant de n'en pas faire état vis-à-vis des Affaires étrangères turques, qu'il avait alors de sa propre initiative parlé au Premier ministre du fameux projet de pacte méditerranéen [3], mais limité cette fois à la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Turquie, l'Italie et l'Afrique du Nord, de Rabat à Tripoli en passant par Tunis. Le groupement serait évidemment d'inspiration prooccidentale, anticommuniste et antiégyptienne. Mon collègue croyait, mais il s'est déclaré incapable comme je le lui demandais en marquant ma surprise de préciser sur ce point sa pensée « encore très floue », qu'un tel pacte serait de nature à nous faciliter le règlement du problème algérien.

Le Premier ministre s'était pour sa part montré très favorable à une telle formule qui n'exclurait, somme toute, que la Yougoslavie et la Grèce. Si, a-t-il dit à M. Erkin, la France et l'Espagne, après avoir réglé leurs difficultés présentes, prenaient une initiative de cet ordre, « la Turquie suivrait aussitôt ».

Il y avait là, en effet pour elle, un moyen de renforcer et de prolonger le pacte de Bagdad, et peut-être nous-mêmes verrions-nous quelque utilité à la conclusion d'un tel accord, mais que d'obstacles à surmonter ! Sans doute pourrait-on compter sur la sympathie américaine, mais il fallait tout d'abord supposer résolus les différends franco-espagnols

(1) Le télégramme n°s 229-238 du 3 mars, non reproduit, relatait un entretien de l'ambassadeur de France avec M. Birgi sur divers sujets, et notamment sur l'Algérie, M. Garnier lui ayant fait observer combien Paris regrettait le comportement à New York de la délégation turque sur cette question, M. Birgi avait, non sans embarras, plaidé les circonstances atténuantes, la délicatesse de la position de son pays, la nécessité de faire des concessions limitées aux Arabes dans l'intérêt des puissances amies, le désir d'arriver à une solution transactionnelle, le marchandage pour Chypre. Il avait ajouté : « Nous sommes néanmoins très gênés vis-à-vis de vous. »

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Sur ce projet, d'origine marocaine, voir ci-dessus.

(mon télégramme n° 396)[1], convaincre la Grande-Bretagne qui, au départ, serait fort réticente, amener l'Italie et les puissances nord-africaines à une volte-face; ceci n'aurait quelque chance de succès qu'à la suite d'une préparation diplomatique intense et rigoureusement secrète.

La question, en tout cas, méritait réflexion et valait d'être suivie. Peut-être quelque idée nouvelle viendrait-elle, au cours de la discussion envisagée, se greffer sur le projet initial et même se substituer à lui. Peu importait. Tout ce qui contribuerait à fournir une solution aux angoissants problèmes de l'heure serait le bienvenu.

284

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1849 à 1857[2]. Réservé. *Londres, 2 avril 1957, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

D'après les renseignements recueillis par M. Leroy-Beaulieu aussi bien à la Trésorerie auprès de M. Figgures qu'auprès du conseiller commercial à l'ambassade d'Allemagne qui assistaient tous deux aux entretiens, on se montrerait assez satisfait à Londres des conversations que le chancelier de l'Échiquier et le président du *Board of Trade* ont eues avec le ministre de l'Économie de la République fédérale[3]. Les entretiens auraient principalement porté sur les problèmes soulevés par la création d'une zone de libre échange après la signature du traité de Marché commun.

Le chancelier de l'Échiquier aurait souligné avec beaucoup de force que les négociations qui allaient s'engager en ce qui concerne la zone de libre échange avaient une importance exceptionnelle, car si elles réussissaient, un nouveau chapitre s'ouvrirait dans les relations entre la Grande-Bretagne et le continent. Si elles échouaient, au contraire, ce ne serait pas seulement les relations économiques, mais les relations politiques de l'Angleterre avec le continent qui pourraient en être affectées.

Les ministres britanniques auraient insisté ensuite pour que les travaux des groupes de travail de l'O.E.C.E. sur la zone de libre échange soient accélérés et suffisamment avancés au début de juillet afin que la

[1] Le télégramme n°s 396-399, du 29 mars, non reproduit, relatait les efforts de M. Erkin, durant sa mission en Espagne, pour améliorer les relations franco-hispaniques, et ce avec les encouragements de M. Castiella, nouveau ministre espagnol des Affaires étrangères.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 39-47) ainsi qu'à la direction des Finances extérieures (ministère des Affaires économiques et financières) et au ministre Ramadier lui-même.

[3] Sur la visite en Grande-Bretagne du ministre ouest-allemand de l'Économie, voir ci-dessus le n° 267.

mise en vigueur de la zone de libre échange puisse, dans la mesure du possible, coïncider avec celle du Marché commun. Dans le même ordre d'idée, ils se seraient préoccupés de savoir si le traité de Marché commun était rédigé de façon suffisamment souple pour que certaines de ses dispositions puissent éventuellement être modifiées afin de les faire cadrer avec celles de la zone de libre échange, sans qu'il soit nécessaire de soumettre à nouveau le traité aux parlements intéressés. Ils auraient en outre insisté sur le fait que le traité de zone de libre échange devait contenir moins de clauses de sauvegarde et plus d'automaticité dans les réductions de tarif que le traité actuel de Marché commun. M. Erhard se serait déclaré favorable à cette position et prêt à l'appuyer.

En ce qui concerne les produits agricoles, le ministre allemand aurait fait valoir qu'il comprenait mal l'opposition britannique à les inclure dans la zone de libre échange, étant donné que les difficultés qui en résulteraient pour la Grande-Bretagne n'étaient pas sensiblement différentes de celles qu'éprouveraient certains pays membres du Marché commun. Les Britanniques se seraient montrés extrêmement intransigeants et auraient déclaré que cette question ne pourrait faire l'objet d'aucun marchandage. Il s'agissait pour la Grande-Bretagne d'un *non possumus* absolu. L'attitude britannique n'était pas fondée tant sur le désir de protéger les agriculteurs de Grande-Bretagne que sur les engagements pris vis-à-vis du Commonwealth. Le cas du Danemark devait toutefois être examiné à part à la fois dans le cadre du Marché commun et de la zone de libre échange, car il constituait un problème tout à fait spécial.

M. Erhard aurait été quelque peu étonné de l'intransigeance manifestée par les Britanniques dans cette question et aurait exprimé le souhait qu'un compromis pût être trouvé.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, les Anglais auraient déclaré qu'ils ne pourraient discuter utilement la question qu'après avoir terminé les pourparlers engagés à ce sujet avec les pays du Commonwealth, c'est-à-dire dans un mois environ. M. Figgures aurait cependant souligné au cours des entretiens qu'il lui paraissait impossible que certains territoires d'outre-mer participent et pas d'autres.

Au cours des discussions, le ministre allemand de l'Économie, dont la position à l'égard du Marché commun est connue, n'aurait pas renouvelé les critiques qu'il avait formulées antérieurement à l'encontre du traité; il se serait borné à déclarer qu'il aurait préféré un traité moins protectionniste et qu'à son avis, trop de concessions avaient été faites aux Français, mais le traité était maintenant signé et il fallait partir de cette base si on voulait faire œuvre constructive. Il aurait ajouté que pour éviter que le tarif commun soit trop élevé et n'entraîne en conséquence un renchérissement de la vie en Allemagne, il avait l'intention de proposer un abaissement de 30 % environ de l'ensemble du tarif douanier allemand, ce qui aurait pour conséquence de diminuer sensiblement le tarif commun aux six pays.

M. Erhard aurait enfin souligné tout l'intérêt personnel qu'il portait à ce que la zone de libre échange fût réalisée. Il se serait déclaré prêt à s'entremettre auprès de ses collègues des Six pour que les négociations qui allaient commencer aboutissent, car il était partisan de zones de libre échange les plus larges possible.

La question d'une réévaluation éventuelle du deutschemark aurait été très brièvement évoquée par M. Erhard; il ne s'y serait pas déclaré en principe opposé, mais aurait laissé entendre que rien ne pourrait être fait dans ce domaine aussi longtemps que le Dr Schaeffer serait ministre des Finances et M. Voecke président de la Banque des Laender.

285

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1865 à 1869. *Londres, 2 avril 1957, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Le débat de politique étrangère qui a eu lieu hier à la Chambre des Communes s'est ouvert dans des circonstances à beaucoup d'égards défavorables au gouvernement. La démission spectaculaire de lord Salisbury [1], les difficultés intérieures, l'alourdissement de la livre, la méfiance d'un grand nombre de députés conservateurs jaloux de l'indépendance de la Grande-Bretagne vis-à-vis des États-Unis, le malaise causé par la publication des frères Bromberger [2], tous ces éléments s'additionnaient pour faire prévoir un certain affaiblissement de la position du Premier ministre dont la popularité a subi, selon le dernier Gallup Poll, une diminution de onze pour cent.

Quelques heures plus tard, cependant, la situation apparaissait sous un jour tout différent. Certes, les problèmes subsistent, et la solution des plus graves d'entre eux ne s'avère ni rapide ni facile. Mais sur le plan politique, M. Macmillan a effectué hier un redressement que reconnaissent aujourd'hui même les journaux les moins bien disposés à son égard.

Je rends compte par télégrammes séparés [3] de l'exposé qu'il a fait du résultat des conversations des Bermudes. Ce qu'il convient de relever ici, c'est la sûreté de soi dont il a fait preuve, la connaissance des questions

(1) Le Lord-Chancelier, lord Salisbury, pourtant fidèle supporter du Premier ministre, venait de démissionner à l'annonce de la libération de l'ethnarque Mgr Makarios, chef du mouvement de libération de Chypre, que les autorités britanniques avaient assigné à résidence aux îles Seychelles, libération que réprouvait lord Salisbury.

(2) Journalistes français, qui venaient de publier un livre sur *Les secrets de l'expédition d'Égypte* de 1956.

(3) Non reproduits. Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 273; ci-après le n° 286.

techniques dont il a entretenu la Chambre, et la profonde impression qu'il a créée sur les membres de son parti.

L'affaire Salisbury n'a pas été évoquée. Elle n'a pas pris l'ampleur que d'aucuns prévoyaient et je serais tenté de considérer l'incident comme provisoirement clos.

Par les explications qu'il a données, M. Macmillan a su apaiser les inquiétudes des députés qui craignaient un asservissement de la Grande-Bretagne par les États-Unis. M. Macmillan a si bien réussi dans son propos que la motion condamnant la politique américaine, signée par près de 120 députés, qui se trouvait depuis trois mois sur le bureau de la Chambre, a été retirée dès hier soir par ses auteurs.

En ce qui concerne les explosions thermonucléaires expérimentales et la fabrication de la bombe à hydrogène, M. Macmillan a également marqué des points car, mis au défi de formuler une politique différente de celle du gouvernement, M. Gaitskell a dû se cantonner dans des généralités et reconnaître que pour sa part, s'il était Premier ministre, le souci de préserver la sécurité et l'indépendance de la Grande-Bretagne le conduirait dans les circonstances actuelles à rechercher la possession de la bombe à hydrogène. Par cette prise de position, le leader travailliste risque d'accentuer les divisions qui se sont déjà manifestées au sein de son propre parti, ce qui constitue pour les conservateurs un avantage de poids au moment où les problèmes de défense se trouvent placés au premier plan de l'actualité politique.

C'est donc, grâce au Premier ministre, un gouvernement en quelque sorte revigoré qui entourera le chancelier de l'Échiquier lors de la présentation de son budget la semaine prochaine. La nouvelle de la reprise du travail dans les chantiers navals et les industries mécaniques porte au Premier ministre et à ses collaborateurs un nouvel encouragement.

286

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1881 à 1894. Réservé. *Londres, 2 avril 1957, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

J'ai vu cet après-midi M. Selwyn Lloyd.

Souriant et la pipe à la bouche, il était visiblement satisfait de la façon dont s'était déroulé hier le débat aux Communes et de la consolidation de la position gouvernementale qui en est la conséquence [1].

[1] Sur ce débat, voir ci-dessus le n° 285.

Je l'ai interrogé sur les diverses questions abordées au cours de la conférence des Bermudes [1]. Ses réponses n'ajoutent pas grand-chose à ce que nous savons déjà soit par le Foreign Office, soit par le département d'État. J'ai noté cependant ce qui suit :

En ce qui touche Nasser, le président Eisenhower et M. Dulles ont marqué nettement que la limite de leur tolérance était atteinte. Ils ne sont plus disposés à considérer Nasser comme un moindre mal, dont il faille s'accommoder par crainte de ce qui pourrait suivre au cas où lui-même serait renversé. Ils estiment que nous devons ensemble travailler à sa chute. Ils ne pensent pas toutefois que ce résultat soit facile à atteindre ou que nous puissions l'obtenir rapidement. Ils ne comptent pas, du moins dans l'immédiat (ni les Anglais non plus), sur les mouvements de subversion intérieurs à l'Égypte. Ils songent à une pression qui peut être de quelque durée (dans le même sens, M. Stassen rappelait l'autre jour le précédent Mossadegh) [2]. En attendant que l'affaire soit mûre, ils sont décidés à ne rien donner pour rien. Comme je demandais quelques précisions, M. Selwyn Lloyd m'a dit que telle mesure de déblocage que l'on pourrait souhaiter au Caire ne serait éventuellement accordée par Washington qu'en échange d'un arrangement satisfaisant relatif au Canal.

Le gouvernement américain considérerait que la question du passage des navires israéliens à travers le Canal est couverte par les six principes [3]. Au cas où le gouvernement égyptien s'opposerait effectivement à cette opération, ils estiment que les puissances occidentales devraient en saisir le Conseil de sécurité ou l'Assemblée. Comme je notais qu'une telle procédure supposerait alors un test tel que le fait pour un bateau israélien de se présenter en effet, le secrétaire d'État m'a approuvé.

En ce qui concerne le passage dans le golfe d'Akaba, M. Selwyn Lloyd m'a dit que l'affaire se présentait dans des conditions d'urgence moins grande puisque la force internationale se trouvait à Charm el-Cheikh. Au cas où le gouvernement égyptien refuserait de reconnaître le droit d'Israël, les conférants des Bermudes ont estimé qu'il y aurait lieu de saisir la Cour, étant entendu que ce recours ne suspendrait pas l'exercice du droit de passage. J'ai compris que cet aspect de nos problèmes devait être discuté à Washington avec les représentants des principales puissances maritimes. M. Selwyn Lloyd ne savait pas si cet examen était déjà commencé.

J'ai rappelé alors au ministre l'intérêt que le gouvernement français attachait à déférer le plus tôt possible au Conseil de sécurité l'ensemble de la question du Canal. Mon interlocuteur, qui en était pleinement instruit, m'a répété ce que nous savons du désir exprimé à Washington comme à Londres d'obtenir d'abord du Caire des indications nettes et de

(1) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 273.

(2) En 1951, le parlement iranien avait voté la nationalisation du pétrole et porté Mohammed Mossadegh au pouvoir (30 avril). Ce dernier devait être chassé du pouvoir en août 1953 par une contre-révolution monarchiste, soutenue par les Américains.

(3) Sur ces « six principes », voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 269.

caractère officiel sur lesquelles fonder un recours éventuel. On ne souhaite point du tout ici faire traîner les choses, mais on estime qu'un projet de mémorandum égyptien [1] ne constitue pas un point de départ suffisant. On veut en outre mettre au clair avec les Américains et nous-mêmes l'objet précis auquel tendrait notre requête et la suite que nous donnerions au vote du Conseil. Le secrétaire d'État pense qu'il s'agirait en l'espèce de faire décider que les propositions égyptiennes ne sont pas conformes aux six principes. M. Selwyn Lloyd a donné devant moi instructions à ses services de faire immédiatement une étude complémentaire sur ce sujet.

Le secrétaire d'État enfin a insisté sur l'intérêt qu'il voyait à faire saisir le Conseil par les Américains plutôt que par l'un de nous deux.

En ce qui touche la construction du pipe-line en territoire turc, j'ai compris que la conversation était demeurée très générale. Les conférants ont admis l'utilité de ce projet et l'opportunité de donner au groupe constructeur une protection juridictionnelle sous forme d'un traité conclu entre les divers gouvernements intéressés et comportant essentiellement une clause d'arbitrage. Il a été entendu que l'on attendrait, pour pousser la conversation plus avant, des suggestions des compagnies elles-mêmes.

En ce qui concerne l'entrée des Américains dans le pacte de Bagdad, le président Eisenhower et M. Dulles avaient tenté de faire introduire dans la formulation une réserve touchant les pouvoirs accordés au Président par approbation du Congrès. Les ministres anglais ont sans grande difficulté, ai-je cru comprendre, fait écarter cette mention.

Je me suis fait confirmer ce que je savais par ailleurs de l'absence d'arrangements particuliers concernant la collaboration entre les services spéciaux des deux pays.

Les questions relatives à l'Arabie séoudite ont été évoquées, semble-t-il, de deux manières. Les Américains ont parlé de Buraïmi [2], mais sans insister. Les Anglais ont répondu qu'il ne leur était point possible de négocier avec l'Arabie séoudite un accord sur le dos de leurs protégés. M. Selwyn Lloyd poussant plus loin sa pointe a demandé si, au cas où un accord interviendrait entre l'Arabie séoudite et l'Angleterre agissant au nom desdits protégés, le gouvernement américain accepterait de garantir les frontières ainsi définies; M. Dulles s'est aussitôt prudemment dérobé. Par ailleurs, les Américains ont assuré de leur coopération et donné leur plein accord aux efforts à faire pour compléter et cimenter le rapprochement entre Riad et Bagdad.

D'après mon interlocuteur, l'affaire de Chypre n'aurait été abordée que sous l'angle O.T.A.N. et, semble-t-il, à l'initiative des ministres britanniques. J'ai compris qu'il ne s'était agi que d'informations.

(1) Qui devait aboutir à un mémorandum définitif, transmis le 24 avril au secrétaire général de l'O.N.U. voir ci-après le n° 337.

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 35 (note).

Sur les explosions atomiques, le ministre ne m'a rien dit qui ne fût dans la déclaration faite hier aux Communes par le Premier ministre [1].

Sur la fourniture à l'Angleterre d'engins téléguidés, le Président et M. Dulles ont donné réponse affirmative à la question qui avait été posée il y a deux mois à Washington par M. Duncan Sandys. Mais il ne s'agit encore que d'un accord de principe. Les détails techniques et financiers de cette fourniture demeurent à négocier.

Sur les divers sujets touchant l'organisation de l'Europe, les Américains ont prononcé des paroles approbatrices et vagues. La seule déclaration un peu précise a touché le Marché commun et le désir des conférants de voir cette entreprise conduire à un abaissement des tarifs. M. Selwyn Lloyd a ajouté que M. Saint-Laurent avait été, sur ce sujet, plus pressant encore.

Les ministres anglais ont entretenu leurs interlocuteurs des conversations amorcées dans le cadre de l'U.E.O. pour la collaboration bi ou multilatérale en matière d'armements. Les Américains ont marqué leur assentiment.

En ce qui concerne l'Extrême-Orient, l'essentiel de la conversation a porté sur les rapports entre l'Occident et la Chine. Les ministres anglais ont indiqué clairement que les relations commerciales ne devaient pas être maintenues plus longtemps sur le pied actuel. Les Américains ont répondu qu'ils mettaient au point en ce moment même de nouvelles propositions plus libérales que leurs positions anciennes. En cours d'entretien, les Anglais n'ont point caché à leurs interlocuteurs qu'ils étaient moins chauds partisans que par le passé de l'admission de la Chine de Pékin aux Nations Unies. Cette réticence nouvelle tient à l'évolution de la position à New York et à l'intérêt qu'attache Londres à ne point introduire au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée une nouvelle voix favorable aux thèses de l'U.R.S.S.

Reprenant l'ensemble, j'ai alors dit au secrétaire d'État qu'il me semblait qu'en dehors d'une atmosphère générale redevenue bonne, les points importants à retenir étaient la constatation d'un changement des sentiments américains à l'égard de Nasser, l'adhésion des États-Unis au pacte de Bagdad et la réponse américaine favorable à la demande de fournitures d'engins téléguidés.

M. Selwyn Lloyd a approuvé cette énumération, me demandant toutefois d'y ajouter l'annonce faite par les États-Unis de propositions nouvelles concernant le commerce des pays occidentaux avec la Chine.

[1] De l'intervention de M. Macmillan, il ressortait que le gouvernement britannique était déterminé à mener à bien les expériences nucléaires annoncées pour le printemps ou l'été à l'île Christmas. Le Premier ministre avait estimé qu'il serait possible d'expérimenter des bombes thermonucléaires sans qu'on pût s'en apercevoir à l'extérieur. Quant au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il avait envisagé la création d'un « Conseil international » qui se chargerait d'un contrôle des expériences nucléaires (*Le Monde* du 3 avril, p. 5).

287

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1352 à 1365. Priorité. Réservé.

Moscou, 3 avril 1957, 17 h. 10.

(*Reçu :* 17 h. 20.)

1° Au cours de l'entretien que j'ai eu récemment avec lui, M. Kouznetsov a exprimé le regret que les puissances occidentales aient rejeté la note du 11 février [1] et n'aient pas cru utile de discuter avec l'Union soviétique des problèmes qui se posent au Proche-Orient.

Il m'a été facile de faire remarquer à mon interlocuteur que la note soviétique n'avait proposé qu'une déclaration de principe dont le ministre savait fort bien que certains points étaient pour nous parfaitement inacceptables. Elle n'avait pas mentionné les plus urgents et les plus importants des problèmes en question.

En revanche, la note française [2] en ses paragraphes 6 et 7 attirait l'attention sur l'affaire de Suez et sur les relations entre Israël et les états arabes. Le gouvernement français se déclarait disposé à en discuter avec les représentants soviétiques, comme avec ceux des autres pays intéressés, au sein des organismes compétents des Nations Unies, notamment au sein du Conseil de sécurité.

2° M. Kouznetsov a fait observer que les Nations Unies ne pouvaient suffire à tout et qu'elles n'offraient pas toujours l'atmosphère la plus favorable à des discussions fructueuses. J'ai répliqué que les positions extrémistes constamment prises du côté soviétique, qu'il s'agisse d'articles de presse ou de déclarations officielles, ne pouvaient contribuer à créer une atmosphère meilleure et ne nous incitaient guère à penser que des conversations avec l'U.R.S.S. pourraient être menées utilement.

Les six principes adoptés le 13 octobre par le Conseil de sécurité [3] ayant été évoqués à propos de Suez, le diplomate soviétique m'a demandé si le gouvernement français les tenait toujours pour valables. J'ai répondu affirmativement. M. Kouznetsov a indiqué alors qu'il pensait que telle était également la position du gouvernement soviétique. Mais il a ajouté qu'il ne savait pas si, après les événements de novembre, l'attitude égyptienne n'avait pas changé. Au surplus, a-t-il dit, les six

(1) Sur cette note, voir ci-dessus les n°s 122, 126, 131.
(2) Sur la réponse française, voir ci-dessus le n° 232.
(3) *D.D.F.*, 1956-II, n° 269.

principes ne sont pas une formule sacro-sainte. D'autres formules pourraient être trouvées; pour l'essentiel, il s'agit d'assurer le respect de la souveraineté égyptienne et la sauvegarde des intérêts légitimes des usagers. C'était à cela que se ramenaient les six principes, que l'U.R.S.S. avait acceptés.

Quant au problème des relations entre Israël et les états arabes, il était plus complexe. Les questions de Gaza, du golfe d'Akaba, de la libre circulation des navires israéliens dans le canal de Suez n'étaient pas les seules. En réalité, le conflit palestinien posait « des milliers de problèmes », dont la solution exigerait beaucoup de temps.

3° Des propos ainsi échangés, j'ai recueilli l'impression que le gouvernement soviétique n'était nullement pressé d'aborder un règlement de la question palestinienne. Il réalise sans doute trop bien l'atout que cette question représente pour l'U.R.S.S. dans la lutte serrée qu'elle mène contre les Occidentaux pour attirer à elle le monde arabe. Le gouvernement soviétique ne va pas jusqu'à couper les ponts derrière lui, ni à renoncer ouvertement aux principes, somme toute assez raisonnables, que formulait au sujet d'Israël la note soviétique du 17 avril 1956 [1]. Il vient d'ailleurs de renvoyer à Tel Aviv son ambassadeur, M. Abramov, qu'il avait rappelé « pour consultation » au début de novembre et qui attendait à Moscou depuis des mois.

Mais il est clair que le maintien de la tension entre Israël et les états arabes ne peut que faciliter au Proche et au Moyen-Orient le jeu de Moscou contre les puissances occidentales. La dépêche Tass du 29 mars (cf. mon n° 1267) [2] prouve surabondamment que l'U.R.S.S. n'en a que trop nettement conscience. Le gouvernement soviétique s'est d'ailleurs abstenu depuis longtemps de se référer — en ce qui concerne Israël — à sa note du 17 avril qui avait, en son temps, provoqué des protestations de la part de certains gouvernements arabes et qui, le cas échéant, pourrait nous fournir d'utiles arguments.

4° Pour ce qui est du problème de Suez, je suis convaincu que l'U.R.S.S. mettra tout en œuvre pour faire échouer tout arrangement qui serait élaboré en dehors d'elle, à moins qu'il n'implique une victoire

[1] Sur cette note, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 256 (note) et 394 (note).

[2] Par télégramme n°s 1267-1275 du 29 mars, non reproduit, l'ambassadeur, se référant à la déclaration de l'agence Tass du même jour (voir ci-dessus le n° 271), soulignait que les dirigeants soviétiques sortaient de la « réserve relative » qu'ils observaient depuis quelques semaines au sujet du Proche-Orient. Les appréhensions manifestées à Moscou au sujet d'une éventuelle reprise par Israël des opérations militaires contre l'Égypte n'étaient peut-être pas entièrement factices, en raison de l'amertume des Israéliens devant les incertitudes de leur avenir. En encourageant Nasser dans la voie de l'intransigeance, l'U.R.S.S. demeurait fidèle à sa politique consistant à empêcher tout règlement auquel elle ne serait pas partie. En laissant entendre que Washington aurait conclu avec Israël un accord secret dirigé contre les états arabes et qu'aurait approuvé la France, ou en évoquant une aide militaire éventuelle de la France à Tel Aviv, elle s'efforçait de discréditer les États-Unis aux yeux du monde arabe et d'attiser les ressentiments égyptiens envers la France. Elle se posait enfin en défenseur des pays arabes contre les « colonialistes ». Agissant dans le sens du fanatisme arabe, elle opérait à peu de risques.

totale de Nasser sur les Occidentaux, victoire dont Moscou ne tarderait pas à revendiquer le mérite.

Si l'affaire de Suez venait à nouveau devant le Conseil de sécurité, soit pour un arrangement provisoire, soit en vue d'un règlement durable, les représentants soviétiques ne chercheront certainement pas à faciliter les choses. En revanche, je ne crois pas qu'ils puissent aller jusqu'à rejeter *ouvertement* les six principes du 13 octobre.

À cet égard, je crois devoir, me référant à mon télégramme n° 3948 [1], rappeler brièvement quelles étaient les dispositions manifestées par les dirigeants soviétiques à la veille de la réunion du Conseil de sécurité en octobre dernier.

Résolument opposés à toute formule d'administration ou de gestion internationale du canal de Suez, ils se disaient prêts à envisager certaines « garanties internationales » à incorporer dans une convention révisée qui remplacerait celle de 1888. Sans fournir de précisions, M. Chepilov avait admis que les tarifs — dont la stabilité devait être assurée — ne pouvaient être fixés par le seul gouvernement égyptien; en d'autres termes, les usagers — dont le cercle serait élargi — devaient avoir voix délibérative dans la fixation du montant des droits de péages, et la détermination de leurs variations éventuelles. Je note à ce sujet que le récent projet de mémorandum égyptien [2] mentionne sans plus la nécessité de fixer par « voie de négociation » toute augmentation des péages en cours d'année au-delà de 1 %. Pour toutes les autres questions concernant l'entretien du Canal, son fonctionnement et son développement, ainsi que la liberté du pavillon, les Soviétiques estimaient que les usagers ne pouvaient avoir que voix consultative. Ils prévoyaient aussi une instance arbitrale pouvant être reliée aux Nations Unies. L'idée en est reprise par le mémorandum égyptien.

Cependant, le règlement envisagé dans ce document, tel qu'il a été publié le 31 mars, est, dans l'ensemble, beaucoup moins favorable aux usagers que le règlement vers lequel l'U.R.S.S. paraissait disposée à s'orienter il y a quelques mois.

5° J'ignore de quels moyens de séduction ou de pression dispose auprès de Nasser le gouvernement des États-Unis. Mais si le dictateur

[1] Du 1er octobre 1956, non reproduit, son contenu ayant paru suffisamment explicité dans le présent télégramme.

[2] À la suite des entretiens Hammarskjöld-Nasser, le gouvernement américain recevait un projet de mémorandum égyptien qu'il transmettait le 29 mars aux gouvernements britannique et français; le texte en tombait entre les mains du *New York Times,* qui le publiait le même jour. Ce document affirmait l'intention de l'Égypte de respecter la lettre et l'esprit de la convention de Constantinople et de voir se régler les différents devant la Cour internationale de La Haye. Il prévoyait une navigation libre dans le Canal pour toutes les nations, mais aussi la gestion du Canal par l'autorité autonome que le gouvernement égyptien avait établie en juillet 1956. Le projet ne répondait pas aux désirs des Occidentaux : il ne faisait aucune mention des « six principes » d'octobre 1956; il n'était pas question de « mettre le Canal hors de l'influence d'un pays quelconque »; rien n'était prévu expressément, à côté des versements destinés à un fonds de développement, pour l'indemnisation des actionnaires de la Compagnie de Suez.

Pour le texte de ce « projet de mémorandum », voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0492, 9 avril 1957, Textes du jour; ci-après le n° 307 (annexe).

égyptien devait l'emporter complètement, l'U.R.S.S. qui, n'étant gênée par aucune responsabilité officielle, l'a constamment et sans scrupule soutenu et excité contre l'Occident, en tirerait, notamment auprès des pays arabes, un accroissement de prestige qui rendrait plus difficile encore la tâche que Washington a assumée au Proche et au Moyen-Orient comme champion du monde libre.

288

M. Roché, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 342 à 350 [1]. *Beyrouth, 3 avril 1957, 15 h.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Sur un ton dépourvu de toute aigreur, le ministre des Affaires étrangères, qui m'a reçu ce matin, a tenu à me dire tout de suite combien notre soutien de plus en plus spectaculaire d'Israël nous faisait de tort dans le monde arabe. Les Libanais se montrent toujours plus tolérants mais, même dans ce pays-ci, nous nous exposons parmi les musulmans à un redoublement d'attaques.

M. Malik a ajouté qu'il serait un bien piètre ami de la France s'il ne me parlait pas franchement. C'était son devoir, puisque j'étais le seul ambassadeur de France qui demeurât dans le Proche-Orient, de me prier de mettre mon gouvernement en garde contre cette hostilité croissante des états arabes. De tous côtés et tous les jours, il recueillait, en ce moment, de nombreux indices sur l'effet produit par les récentes déclarations de M. Guy Mollet et de Votre Excellence [2].

Certains Français, d'autre part, allaient jusqu'à proclamer que la diffusion de notre culture dans le monde arabe n'avait servi à rien. De semblables remarques, parfaitement injustes en ce qui concerne le Liban, étaient accueillies ici avec un sentiment de stupeur. J'ai assuré le ministre que ces remarques ne visaient pas le Liban. Je lui a rappelé ensuite les raisons pour lesquelles la France avait été amenée, peu à peu,

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1813-1821) et Tunis (n°s 1441-1449).

[2] Au cours du débat de politique étrangère, qui s'était déroulé devant l'Assemblée nationale du 14 au 29 mars. Le 29 mars, le président du Conseil, reprenant les thèmes du ministre résidant M. Lacoste, avait insisté sur l'introduction du collège unique, « expression née de l'égalité des droits entre tous les habitants de l'Algérie », et avait précisé ce qu'il entendait par retour au calme : non pas seulement le dépôt des armes, mais aussi une « démobilisation psychologique effective », avec cessation des menaces et dissipation du climat de terreur. Comme M. Lacoste, il s'était élevé contre les généralisations abusives à propos de tel ou tel fait isolé, et rappelait que l'offre de cessez-le-feu n'était pas exclusive de la poursuite des réformes. Quant à M. Pineau, le 27 mars, il avait brossé un tableau de la politique étrangère de la France, et s'était félicité notamment du résultat du débat sur l'Algérie à l'O.N.U., rendant hommage à l'appui désintéressé des États-Unis et des pays d'Amérique latine.

à soutenir Israël. La Ligue arabe nous avait poussés dans cette voie; les actes arbitraires d'Abdel Nasser et l'ingratitude syrienne avaient fait le reste.

M. Malik a alors marqué qu'il comprenait fort bien nos sentiments, qu'il n'était pas moins irrité que nous devant l'attitude de l'Égypte et celle de la Syrie, mais que là n'était pas la question. La plupart des Libanais ne voulaient aucun mal à Israël et fermaient les yeux sur l'aide matérielle que leur voisine du Sud reçoit de la France; les démonstrations voyantes d'amitié franco-israélienne les gênaient davantage. Encore l'embarras qu'ils éprouvaient à ce sujet dans leurs rapports avec les autres pays arabes était-il pour eux un souci beaucoup moins grave que celui de voir la France compromettre les chances qu'elle possède encore de jouer à nouveau, dans le Proche et le Moyen-Orient, un rôle qui lui revient de droit et était indispensable à l'équilibre de cette partie du monde.

Le ministre pensait personnellement qu'Abdel Nasser ne pouvait tout de même pas finir par gagner la partie. L'Occident serait certainement obligé de mettre le hola en Égypte ainsi qu'en Syrie, mais ce ne serait pas par le détour d'une alliance avec Israël qu'il y parviendrait.

La seule politique efficace était celle d'une étroite solidarité occidentale, solidarité qui ne se manifestait pas encore de façon bien convaincante.

M. Malik m'a dit qu'il était fort satisfait de la visite du président Chamoun à Ryad, ainsi que de la halte de quatre heures à Bagdad. Les échanges de vues libano-séoudiens avaient été fort utiles, tant du point de vue de l'Orient, de la politique à mener par le camp occidental devant le danger soviétique, que par leurs influences probables sur la politique intérieure libanaise. A Ryad comme à Bagdad, on s'était montré particulièrement soucieux de la situation en Syrie, principale cause de souci pour le Liban.

Dès le début de février, M. Malik, se trouvant à Washington, avait appris de M. Dulles que le gouvernement américain se proposait d'adhérer au Comité militaire du pacte de Bagdad, ce qui était d'ailleurs dans la logique de la doctrine Eisenhower. Cette décision n'aurait toutefois aucune influence sur l'attitude du Liban. Le cabinet Sami bey Solh pratiquait une politique résolument prooccidentale, mais n'adhérerait pas au pacte de Bagdad pour des raisons de simple bon sens : le Liban, par sa nature comme par sa situation géographique, était complètement différent des autres états orientaux signataires du pacte de Bagdad.

D'une façon générale, d'ailleurs, a conclu le ministre, pour rallier de façon utile les pays d'Orient au camp occidental, il fallait qu'ils pussent conserver dans leurs relations mutuelles la plus grande souplesse et que chacun prît ses décisions suivant son propre tempérament et en tenant compte des conditions particulières dans lesquelles il se trouvait.

Ainsi que je me l'étais promis (mon télégramme n° 328)[1], j'ai dit à M. Malik combien le communiqué libano-séoudien m'avait déçu par son paragraphe relatif à l'Algérie.

Le ministre m'a rétorqué que le texte même de ce paragraphe ne contenait rien de nouveau et n'était donc pas particulièrement inquiétant.

Comme pour me démontrer que la France n'avait pas été trop maltraitée, M. Malik m'a fourni ensuite des explications sur l'importance, d'ailleurs minime à son avis, qu'il convenait d'attacher aux autres paragraphes visant, de façon beaucoup plus directe, la Grande-Bretagne.

Je n'en ai pas moins fait remarquer à mon interlocuteur que ce communiqué, survenant deux jours après une conversation extrêmement cordiale que j'avais eue avec Sami bey Solh sur l'Algérie[2], était bien mal tombé.

M. Malik en a convenu et m'a assuré que le Liban ne cherchait pas à compliquer la tâche du gouvernement français. On savait ici que la question algérienne ne pourrait pas se régler du jour au lendemain.

289

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2629 à 2637[3]. Immédiat. *Washington, 3 avril 1957, 20 h. 5.*
Secret. Réservé.

(*Reçu* : le 4, 2 h. 5.)

J'ai rendu visite à M. Dillon le 3 avril à 15 h. (heure locale).

Le sous-secrétaire d'État suppléant que je remerciais de nous avoir tenus immédiatement informés de la réponse négative du Caire[4] a indiqué que M. Dulles avait prié l'ambassadeur des États-Unis en Égypte de voir personnellement le colonel Nasser dans la journée d'aujourd'hui (mon télégramme n° 2622)[5]. M. Hare ne cherchera pas à

[1] Du 28 mars, non reproduit, qui indiquait que l'ambassadeur avait protesté auprès de M. Sami Solh contre le paragraphe du communiqué qui concernait l'Algérie.

[Ce paragraphe soutenait les aspirations des Algériens à l'indépendance : *Le Monde* du 28 mars, p. 5.]

[2] Voir ci-dessus le n° 266.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1156-1164) et New York (n°s 1134-1142).

[4] Par télégramme n° 2621, du 2 avril, reçu le 3, à 3 h. 5, non reproduit, l'ambassadeur rendait compte qu'il avait été informé par M. Dillon du refus égyptien de modifier le projet de mémorandum du 27 mars sur le statut du Canal. En conséquence, le gouvernement américain considérait qu'il n'existait pas de base de négociation.

[5] Selon ce télégramme, non reproduit, le secrétaire d'État avait préféré faire connaître la réaction américaine par son ambassadeur au Caire plutôt que d'agir par l'entremise de l'ambassadeur d'Égypte à Washington.

rouvrir la négociation. Il exprimera la très vive déception du gouvernement américain. Bien qu'il ne veuille qualifier la réponse reçue hier de M. Fawzi que de « préliminaire », M. Dillon ne garde que très peu d'espoir de voir le chef du gouvernement égyptien revenir à une position plus souple. Il s'attend à ce que le mémorandum, dans sa forme définitive et très voisine du projet du 27 mars [1], soit rendu public demain, 4 avril, au Caire.

1. J'ai déclaré que, dans ces conditions, le gouvernement français suggérait que les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et tels autres gouvernements qui souhaiteraient se joindre à eux, fassent une déclaration selon les grandes lignes développées au deuxième paragraphe du 1 de votre télégramme n°s 3677 à 3681 [2]. Le sous-secrétaire d'État suppléant a répondu que l'intention du gouvernement des États-Unis était bien de faire une telle déclaration. Étant donné que c'était la diplomatie américaine qui avait déployé ses efforts au cours de la dernière semaine pour engager la négociation avec le gouvernement égyptien, il lui semblait que la déclaration des États-Unis devrait être la première publiée. Cette déclaration serait rédigée en termes sévères. Elle comporterait des développements plus ou moins longs sur la non-conformité avec les six principes de la résolution du 13 octobre, selon la décision qui aurait été prise quant à la date et la forme d'un éventuel recours au Conseil de sécurité.

Par la suite, à l'issue de réunions groupant les principales puissances maritimes intéressées, ou d'une session du Conseil de S.C.U.A., l'occasion se présenterait de déclarations complémentaires communes.

2. J'ai ajouté que la déclaration que nous envisagions se terminerait par l'annonce de l'intention de payer les droits de passage à la B.R.I. de Bâle dans les conditions définies dans votre télégramme n° 3597 [3] et que j'avais déjà exposées au sous-secrétaire d'État suppléant le 1er avril. J'ai remarqué que l'argument qu'il m'avait opposé à cette date, et selon

[1] Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 287 (note).

[2] Du 3 avril, 17 h. 30, non reproduit. Dans ce télégramme, le gouvernement français, devant le refus égyptien, suggérait la ligne d'action suivante : la France, l'Angleterre, les États-Unis et tels autres gouvernements qui souhaiteraient se joindre à eux, feraient une déclaration soulignant le caractère unilatéral et arbitraire du mémorandum, les dispositions non conformes aux six principes du 13 octobre 1956 qu'il contenait, les efforts faits par les Occidentaux pour engager une négociation; la déclaration indiquerait l'intention des gouvernements intéressés de payer les droits de passage à la B.R.I. Ces gouvernements s'entendraient pour présenter à l'entrée du Canal des bateaux ayant payé les droits dans ces conditions. Au cas où les États-Unis objecteraient qu'ils n'avaient pas les moyens d'imposer à l'armement américain une telle procédure de paiement, l'ambassadeur soulignerait que le gouvernement de Washington serait toujours en mesure de déclarer qu'il retirerait sa protection aux bâtiments qui ne se conformeraient pas à la procédure envisagée. [Sur les six principes du 13 octobre, voir *DDF*, 1956-II, n° 269].

[3] Du 1er avril, non reproduit. Les conditions de paiement des droits de passage à la B.R.I. de Bâle étaient les suivantes : 50 % réversibles immédiatement à l'autorité du Canal; 5 % supplémentaires pourraient être attribués à titre de *royalty* au gouvernement égyptien puisqu'il le demandait; 25 % pourraient être virés à un fonds d'investissement et d'amélioration pourvu que le fonds fût constitué à la B.R.I.; les 20 % restants seraient bloqués à la B.R.I. jusqu,à la conclusion des accords prévus par le mémorandum égyptien du 27 mars.

lequel nous étions à la recherche non d'un régime provisoire mais d'un régime définitif, n'était plus valable. M. Dillon l'a reconnu. Il m'a donné l'assurance que notre suggestion serait examinée. Il ne m'a pas caché toutefois qu'il avait à son endroit de très sérieuses réserves. Il estime qu'un tel système, ou tout autre système en vertu duquel une partie des péages ne serait pas versée à l'autorité égyptienne dans les conditions prévues dans le mémorandum du Caire, conduirait l'autorité du Canal à interdire le passage des bâtiments qui s'en prévaudraient. Il ne croit pas que Nasser hésite à créer un incident de cette nature même si les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne prenaient une attitude identique. Il n'en veut pour preuve que le peu de cas qu'a fait le chef du gouvernement égyptien des demandes américaines de modifications du mémorandum. S'il en est ainsi, demande-t-il, que feront les puissances qui auront adopté cette formule ? Et il répond qu'après avoir hésité pendant deux ou trois semaines, au plus grand détriment de leurs finances et de leurs économies, elles se résoudront à céder, donnant ainsi une victoire supplémentaire à Nasser.

D'une manière générale, a dit M. Dillon, le gouvernement des États-Unis veut éviter que les puissances usagères ne prennent des positions dont elles seront obligées de retraiter. Sur ce point, le département d'État est d'accord, a-t-il ajouté, avec la Grande-Bretagne et avec un grand nombre de pays maritimes.

3. En réponse à mes questions, le sous-secrétaire d'État suppléant a indiqué que le gouvernement américain n'entendait pas toutefois demeurer inactif. M. Dulles fait étudier par ses services la suggestion du double blocage des fonds. Il a demandé que soient examinées en détail les conditions d'un éventuel recours au Conseil de sécurité. À ce dernier sujet, le secrétaire d'État a « instinctivement » le sentiment qu'il faudra éviter la précipitation. Il souhaiterait, avant d'engager la procédure, avoir une idée très claire des objectifs recherchés. Attend-on un résultat pratique de l'appel au Conseil de sécurité ? Veut-on forcer l'Égypte à revenir sur sa position et à accepter une négociation avec les usagers ? J'ai répondu qu'un premier résultat serait au moins de faire ressortir à l'évidence la responsabilité de l'Égypte — et éventuellement de l'U.R.S.S. si celle-ci opposait son veto — dans la non-application de la résolution du 13 octobre. Ce serait le début de cette « pression morale » que le Président avait déclaré qu'il faudrait exercer sur l'Égypte si celle-ci ne remplissait pas ses obligations internationales. M. Dillon serait heureux que le gouvernement français réfléchisse de nouveau à cette question et lui fasse connaître en détail par mon entremise les résultats tangibles qu'il lui paraît raisonnable d'escompter d'un débat devant le Conseil de sécurité.

Le sous-secrétaire d'État suppléant a également fait incidemment allusion à la nécessité de tenir compte dans un recours éventuel au Conseil de sécurité de la position irakienne, le gouvernement de Bagdad étant membre de cet organisme.

D'autre part, le gouvernement américain entend naturellement maintenir éventuellement la procédure de paiement « sous protestation » *(under protest)* pour les bâtiments battant pavillon des États-Unis qui emprunteraient le Canal.

290

M. de Guiringaud, Chef adjoint de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1350 à 1352 [(1)]. *New York, 3 avril 1957, 20 h. 40.*

(*Reçu :* le 4, 2 h. 40.)

Les représentants à New York du Front de libération national algérien ont remis aujourd'hui à M. Hammarskjöld et communiqué à la presse un document dans lequel ils attirent l'attention du Secrétaire général sur l'évolution de la politique française en Algérie. Selon le F.L.N., la France, loin de se conformer au vœu exprimé par l'Assemblée générale, aurait depuis un mois, sensiblement renforcé son « action de répression » contre les insurgés algériens.

Les représentants du F.L.N. font également état de « mesures inhumaines » qui accompagneraient cette action, et qui seraient dénoncées par l'opinion publique française elle-même. Ils reproduisent notamment des passages importants de la lettre récemment adressée par 350 intellectuels français au président de la République [(2)], des extraits de la déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France [(3)], la lettre du professeur Capitant au ministre de l'Éducation nationale [(4)], ainsi qu'une déclaration du général Paris de Bollardière [(5)]. Ils se réfèrent également au numéro de février de *Témoignage chrétien,* aux articles publiés dans l'*Express* par J.-J. Servan-Schreiber, sous le titre : « Lieutenant en Algérie », et au livre de P. H. Simon : « Contre la torture », paru aux éditions du Seuil. Le document conclu que la France agit au mépris des droits de l'homme, et qu'elle viole notamment la convention de Genève sur les droits des belligérants et la protection des populations civiles.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 864-866) et Londres (n°s 817-819).

(2) Partiellement reproduite dans *Le Monde* du 22 mars, p. 2.

(3) Reproduite dans *Le Monde* du 16 mars, p. 2 (« Il n'est jamais permis de mettre au service d'une cause, même bonne, des moyens intrinsèquement mauvais »).

(4) Rédigée après le suicide de son ancien élève, l'avocat Ali Boumendjel, arrêté par les parachutistes (*Le Monde* du 26 mars, p. 16).

(5) Commandant le secteur est de l'Atlas blidéen, ce dernier avait demandé à être relevé de son commandement (*Le Monde* du 29 mars, p. 1).

Le groupe afro-asiatique, qui s'est réuni ce matin à l'occasion d'un déjeûner offert pour son départ à l'ambassadeur du Japon, aurait discuté abondamment de l'affaire algérienne. Il aurait décidé de tenir une réunion mercredi prochain pour aviser aux moyens de soutenir formellement la démarche faite aujourd'hui par le F.L.N. auprès du Secrétaire général [1].

291

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 495. *Budapest, 3 avril 1957.*

Depuis le milieu du mois de février, il était devenu apparent que le gouvernement de M. Kadar avait besoin que Moscou lui procurât un bain de jouvence aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique : il était pris en effet, à la suite de la polémique engagée par M. Revaï [2], entre l'enclume d'une opinion rétive et le marteau des partisans de Rakosi. D'autre part, il en était venu au point où l'aide économique des pays de l'Est tirait à sa fin tandis que la production hongroise était encore loin d'avoir récupéré sa médiocre capacité de 1956.

Pour les dirigeants soviétiques, l'hommage hongrois était le seul d'importance qui manquât à leur collection, après les visites des dirigeants polonais, roumains, allemands et tchèques.

Il était indispensable pour marquer le terme de la remise en ordre des états du camp socialiste et pour affirmer devant l'opinion mondiale, en même temps que le triomphe de la « révolution », le règlement définitif de la question hongroise aux yeux de l'U.R.S.S., quoi qu'en puissent penser le monde libre et l'O.N.U.

Ce n'est probablement pas sans peine que M. Kadar est parvenu à venir à bout des préventions et de l'assez mince considération dont les dirigeants russes étaient animés à son égard. En dépit des fleurs offertes à la délégation hongroise par les femmes des ministres soviétiques, l'accueil de Boulganine et de Souslov, dans les premiers jours, paraît froid, dépourvu de mentions personnelles et de toute espèce de compliments [3].

(1) Le 3 avril, le M.N.A. adressait au président des États-Unis et au secrétaire général de l'O.N.U. un rapport ayant le même objet que le document du F.L.N. et se référant aux mêmes sources, à savoir les extraits de journaux précités.

(2) Sur cette polémique, voir ci-dessus le n° 281 (note).

(3) Sur la visite du président du Conseil hongrois en U.R.S.S., voir ci-dessus les n° 272, 281 (et note); ci-après le n° 315.

Visiblement, pour rentrer en grâce, le leader hongrois a dû passer par le trou d'une souris : rien ne manque dans ses allocutions, ni les remerciements excessifs pour l'aide militaire soviétique, non seulement pour octobre 1956, mais aussi pour 1945 et même pour 1918, ni la « reconnaissance du ventre » pour l'aide économique dispensée, ni l'allusion aux monuments soviétiques de Hongrie détruits par les révolutionnaires et relevés par les soins du gouvernement hongrois.

Dans le domaine international, Kadar a épousé toutes les querelles de ses hôtes, dans les attaques qu'il a dirigées contre les Américains aussi bien que dans celles adressées au communisme national (ce qui vise la Pologne), ainsi qu'à Tito et Kardelj, sujet bien délicat si l'on songe aux étroites relations que le président du Conseil a entretenues avec l'ambassade de Yougoslavie, avant, pendant et même tout de suite après la révolution.

On rechercherait en vain, dans le communiqué, une allusion aux voies d'accès nationales au socialisme, sauf sous la forme indirecte de la référence à la déclaration du 30 octobre [1] et de l'allusion lointaine aux principes d'égalité, d'indépendance et de respect mutuel de la souveraineté.

Le même communiqué constate enfin la pleine identité de vues (encore que dans un sens offensif) entre l'U.R.S.S. et la Hongrie dans les problèmes internationaux, tandis que la déclaration des partis communistes des deux pays rejette le nagysme, et prône le resserrement idéologique et le contact étroit entre les partis et les organisations communistes des états du camp socialiste.

Je ne vois pas, pour ma part, ce que M. Rakosi aurait pu dire ou faire de mieux et force est de constater que M. Kadar s'est contenté de chausser ses bottes. Il est probable que de leur côté les dirigeants soviétiques, conscients des inconvénients du retour de Rakosi, se sont tenus pour satisfaits d'un Kadar mis au pas. Ils lui ont même fait certaines concessions, et en ont en définitive profité pour imbriquer étroitement la Hongrie dans le système militaire, économique et politique de l'U.R.S.S.

Sur le plan personnel en premier lieu, M. Kadar obtient un succès certain : sa politique, ses efforts méritoires et les résultats acquis par son gouvernement sont présentés d'une manière élogieuse par le maréchal Boulganine et appréciés favorablement dans le communiqué et dans la déclaration. Il deviendra plus difficile après l'avoir exalté devant tant d'ouvriers d'usines, et avoir organisé en son honneur des cérémonies éclatantes, de le précipiter du haut de la roche tarpéienne.

Toutefois, Rakosi demeure à Moscou, accompagné de l'ambassadeur Boldoczki (Je ne sais si c'est le poste de Moscou qui sera attribué à M. Imre Horvath dont on parle pour une ambassade à l'étranger), et il sera intéressant de savoir si le voyage de la délégation hongroise mettra fin aux fonctions du mystérieux M. X., qui suit Kadar comme une ombre dans son bureau comme dans ses déplacements.

[1] 1956. Sur cette déclaration, voir, au tome précédent, le n° 103 (note).

À lire attentivement les textes du Congrès, on constate que, si le maréchal Boulganine n'a pas ménagé les critiques à l'adresse de l'ancien leader, Souslov, qui passe pour le soutien traditionnel de ce dernier, s'est montré plus discret, tandis que le communiqué des deux partis communistes ne consacre à ses erreurs qu'une phrase laconique. Bref, à Moscou, il semble que la porte de sortie n'ait pas été entièrement refermée.

Sur le plan politique du moins, il semble que Kadar ait pu préserver certains éléments importants de son programme du 4 janvier [1] : il n'est pas question des conseils ouvriers ni en bien, ni en mal, ce qui conduit à penser que provisoirement du moins, ils seront maintenus. La suppression de la collecte et une certaine souplesse des prix agricoles semblent être également conservées, puisqu'une certaine partie des livraisons de l'U.R.S.S. est destinée à contenir les prix du blé hongrois dans des limites raisonnables. Enfin, en ce qui concerne les intellectuels, Kadar a exprimé l'espoir qu'ils pourront être ramenés dans le droit chemin.

Dans le domaine politico-stratégique, le communiqué énonce que les deux gouvernements « expriment leur intention de réaffirmer et de renforcer le pacte de Varsovie ». Il justifie cette décision par une formule comparable à celle qui a été utilisée dans la déclaration tchéco-soviétique de février (note de Moscou n° 142 EU du 11 février) [2]. Mais ici, la conséquence tirée est le maintien des troupes soviétiques sur le territoire hongrois. Cette présence est considérée comme *temporaire*, mais tout le contexte laisse entendre qu'elle sera *durable :* « La présence des unités des armées soviétiques sur le territoire hongrois est un facteur décisif pour écraser toutes tentatives d'agression de la part des impérialistes, telles qu'elles se sont produites aux jours d'octobre et de novembre 1956 ».

La contrepartie attendue, à la suite des accords militaires conclus entre la Russie et la Pologne ainsi qu'avec la D.D.R. eût été la conclusion d'un accord sur le stationnement et les activités des troupes soviétiques

[1] La presse hongroise du 6 janvier avait publié une « déclaration du gouvernement révolutionnaire ouvrier paysan sur les tâches les plus impopulaires » à accomplir. Ce document stigmatisait dans son préambule l'intervention de « l'impérialisme » occidental dans les affaires intérieures du pays, et réaffirmait que « la Hongrie (était) une dictature du prolétariat » fidèle aux principes léninistes. Différentes mesures étaient envisagées : le renforcement du pouvoir de l'État et la poursuite de la démocratisation, comportant la simplification de l'appareil administratif de l'État et une plus grande autonomie des organismes économiques, le parti communiste demeurant « force dirigeante »; des mesures économiques (dont les emprunts aux pays capitalistes); des tâches sur le plan industriel, agricole (avec « transformation socialiste » de l'agriculture), commercial, etc. Les relations entre l'État et l'Église devaient reposer sur la liberté des croyances et de l'enseignement religieux d'une part, sur le respect du régime par les autorités religieuses, d'autre part. La politique extérieure aurait pour base la défense de l'indépendance du pays, dont le représentant le plus qualifié était « la classe la plus progressiste ». Le problème du stationnement en Hongrie des troupes soviétiques serait réglé ultérieurement, par négociations entre les gouvernements intéressés (télégramme de Budapest n°s 23 à 26, du 8 janvier, non reproduit).

[2] Il s'agit du rapport n° 142 (et non de la note n° 142), document non reproduit. Par ce rapport, l'ambassadeur de France en U.R.S.S. relatait la récente visite à Moscou d'une délégation tchécoslovaque, marquait la stricte orthodoxie du gouvernement de Prague, et évoquait les deux documents signés : une déclaration intergouvernementale, le 29 janvier; une déclaration des deux partis, le 31 janvier. Les deux gouvernements affirmaient leur résolution de renforcer l'organisation du pacte de Varsovie face au « bloc agressif de l'Atlantique Nord ».

en Hongrie [1]. Un tel projet d'accord faisait l'objet d'études depuis plusieurs semaines et la présence à Moscou du général Géza Revesz pouvait laisser supposer que la conclusion interviendrait dans cette ville. Sur les causes de ce retard, on est réduit aux hypothèses. Il ne me paraît guère probable que la Honved ait préféré attendre pour conclure un début de reconstitution des forces armées hongroises, car les attachés militaires ne signalent aucun effort réel dans ce sens et je tiens de bonne source qu'il faut s'attendre à un fort accroissement des effectifs soviétiques en Hongrie.

Il est possible, ainsi que la dépêche précitée de Moscou en évoque l'éventualité dans les rapports entre Prague et Moscou, que des mesures importantes de réorganisation soient en cours en ce qui concerne la coopération militaire dans cette région et la mise en place d'un dispositif nouveau.

Un paragraphe du communiqué conjoint, bien que vague, laisse peut-être entrevoir d'importantes décisions : « Les deux gouvernements déclarent que la question de la situation des forces armées des pays membres du pacte de Varsovie ne sera pas résolue de la manière que les impérialistes, et les Allemands nationalistes qu'ils payent, peuvent souhaiter, mais dans l'intérêt du peuple hongrois et des peuples de tous les pays qui appartiennent au camp socialiste, et en accord avec les conventions en vigueur entre eux selon les nécessités de leur sécurité et celles du travail pacifique de l'édification ».

Il est probable que l'intérêt majeur des entretiens de Moscou réside dans les incidences politiques des conventions économiques conclues et je fais parvenir au Département, par la même valise et sous le n° 499 EU, un rapport chiffré et détaillé de notre conseiller commercial à ce sujet [2].

Tout d'abord, il faut se rendre compte que les dirigeants hongrois, moins favorisés que leurs homologues tchécoslovaques, sont arrivés à Moscou complètement aux abois. Le président de l'office du Plan, M. Arpad Kiss, vient de déclarer que la production industrielle hongroise n'avait atteint que 70 % de son ancien niveau, et que n'étaient l'aide des pays socialistes et le travail accompli par les mineurs, cette production n'atteindrait pas 35 % de la normale. Dans ces conditions, le plus pressé était de se procurer une aide économique suffisante pour faire tourner l'économie et animer les plans hongrois pour 1957. À cet égard, la délégation hongroise est parvenue à se procurer des livraisons de matières premières et des crédits financiers permettant d'assurer les besoins normaux du pays pour ce laps de temps, notamment en fer, métaux non ferreux, coke, charbon et pétrole.

La soudure agricole sera également réalisée dans des conditions qui permettront même d'exercer une certaine pression sur les prix intérieurs. Ces livraisons sont suffisamment importantes pour laisser prévoir

(1) Voir ci-dessus le n° 272

(2) Dont les grandes lignes sont reprises dans la dépêche ici reproduite.

qu'une assistance économique éventuelle de l'Ouest ou des Nations Unies serait dévaluée, de même que l'intérêt pour la Hongrie des fournitures de matières premières du monde libre (encore que celles-ci soient toujours bien accueillies).

Au point de vue des paiements, ces fournitures seront couvertes partiellement par les exportations courantes agricoles et surtout industrielles hongroises et, probablement pour la majeure partie, au moyen d'un crédit de 750 millions de roubles dont 200 en devises libres, remboursables en dix ans à partir de 1961.

À titre accessoire, une tranche de 115 millions de roubles d'un crédit précédemment consenti est mise en circulation, tandis que l'U.R.S.S. fait une croix sur une soi-disant dette hongroise de un milliard de forints au titre des sociétés mixtes hungaro-russes et des biens allemands.

Quelle que soit la valeur des avantages décrits ci-dessus, on peut observer déjà qu'ils ne vont pas sans certaines réserves. Nous lisons par exemple que le délai de remboursement d'une dette, non précisée, de 150 millions de roubles est prolongé : or, avant la révolution d'octobre, la Hongrie n'avait pas de dettes à l'égard de l'U.R.S.S. On est donc tenté d'admettre que cette dernière a comptabilisé, sous forme d'emprunt, une partie de la soi-disant aide financière qu'elle avait accordée.

Pour ce qui est des termes d'échange, le communiqué porte que les transactions seront réglées, *comme par le passé*, aux cours mondiaux. Or, chacun sait que ces cours n'ont jamais été pratiqués dans les rapports entre l'U.R.S.S. et la Hongrie. Il n'y a donc rien de changé sur ce point important, contrairement à ce qui s'est passé pour la Pologne.

D'une manière générale, il n'est pas encore possible de prévoir si les engagements conclus élèveront le niveau de vie de la population hongroise : à court terme, cette hypothèse est peu probable. M. Arpad Kiss, que nous avons déjà cité, a déclaré que l'État livrerait cette année à la population 42 % de la production industrielle contre 34 % l'an dernier. Mais comme la valeur de la production de 1956 était supérieure à celle qui est escomptée pour cette année, l'avantage paraît mince.

En réalité, il faut plutôt rechercher les perspectives d'amélioration du niveau de vie à moyen terme, dans les projets concernant la *coopération industrielle et technique entre les deux pays.*

Sur ce point, le communiqué indique « que le gouvernement soviétique est disposé, d'accord avec le gouvernement hongrois, à examiner dans un esprit amical les conditions d'une assistance économique et technique en vue de la construction et de la reconstruction de certaines entreprises industrielles et pour le développement des voies de communication ». On s'attend ici, selon notamment un article d'*Esti Hirlap* en date du 3 avril, à la construction d'une usine d'engrais et de produits chimiques, à une contribution soviétique à la construction de moteurs Diesel, et peut-être à la création de laminoirs pour le groupe de Dunapentele.

Il va sans dire, enfin, que le poids le plus important de cette collaboration est constitué par le programme en matière atomique dont je rends

compte par un rapport séparé. Nous nous bornerons, ici, à rappeler que l'U.R.S.S., dans ce domaine, accordera son assistance technique et des facilités d'équipement pour la prospection du minerai et s'assurera le monopole des achats pour tout ce qui dépasse des besoins locaux encore inexistants. En contrepartie, elle contribuera à l'édification d'une centrale d'énergie nucléaire; déjà, une usine de triage du minerai est en chantier, tandis qu'un groupe de concentration est envisagé.

Ce programme montre bien la préoccupation de l'U.R.S.S. de s'assurer le monopole du minerai uranifère hongrois et son désir de pallier à long terme les lacunes de l'économie hongroise dans le domaine de l'énergie.

Deux conclusions s'imposent à l'esprit en ce qui concerne ces programmes économiques : il est évident, en premier lieu, que l'agriculture continue d'être négligée et que la doctrine de Nagy et des économistes qui tenaient de lui en matière d'économie agricole est complètement enterrée. On espère que la population rurale continuera à se montrer satisfaite de la suppression des mesures de collectivisation (Sur 2.500.000 arpents relevant des fermes d'État en 1956, 1.500.000 à peine restent aujourd'hui collectivisés.)

En faveur de l'agriculture, seuls quelques achats de tracteurs et la future construction d'une usine d'engrais sont prévus. Il apparaît donc que la direction soviétique est décidée, autant et plus que par le passé, à placer au premier plan l'*industrialisation du pays* dans l'espoir, peut-être fallacieux, que le communisme s'y implantera plus facilement.

La deuxième conclusion est si évidente que j'ose à peine l'énoncer : c'est que les économies des deux pays vont être bien plus encore que par le passé profondément imbriquées, et que la Hongrie dépendra, pour sa subsistance de tous les jours, et pour le ravitaillement de ses industries, du bon vouloir de la puissance dominante.

Je ne serais toutefois pas surpris que le gouvernement de Kadar, une fois les résultats de Moscou acquis, et passé un certain délai, ne s'efforce de maintenir les contacts économiques et surtout techniques avec le monde libre. Les dernières décisions concernant le développement du tourisme, les rumeurs d'une dévaluation dirigée qui favoriserait certains échanges, le libéralisme relatif dont témoignent les autorités culturelles hongroises dans leurs rapports avec l'Ouest me portent à croire que l'on cherche ici à maintenir un certain domaine réservé.

Je crois préférable de laisser à notre ambassade en U.R.S.S. le soin d'étudier, si elle le désire, la partie des entretiens de Moscou qui concerne plus particulièrement la politique soviétique. Pourtant, il y a lieu d'observer que si dans les actes de la Conférence, Kadar s'est associé à toutes les manifestations antioccidentales, et s'il a vivement attaqué les États-Unis, il a gardé le silence, dans ses discours personnels, vis-à-vis des puissances européennes.

292

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 929 à 934 [1]. Réservé. *Bonn, 5 avril 1957, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 9 h. 50.)

Au lendemain de la signature des accords de Rome et à la veille de la réunion du Comité directeur de la C.E.C.A., qui doit se tenir à Bruxelles le 7 avril, la question de la fusion des organismes européens et celle de la création d'une zone de libre-échange associée aux pays liés par le traité de Marché commun semblent, selon certaines interprétations données à Bonn, de nature à rouvrir la controverse entre la petite et la grande Europe.

Trois articles dus à la plume autorisée des meilleurs correspondants ici de la *Frankfurter Allgemeine*, de la *Rheinische Post* et de la *Welt* ont, le 3 avril, évoqué avec un parallélisme frappant l'opposition qui existe entre le plan soutenu par le gouvernement fédéral de fusion des assemblées de la C.E.C.A., du Marché commun et de l'Euratom, et le « grand dessein » de M. Selwyn Lloyd prévoyant une redistribution des tâches dans un cadre plus large où seraient inclus aussi les partenaires de l'O.T.A.N., de l'U.E.O., du Conseil de l'Europe et de l'O.E.C.E. Les trois journaux ont vu dans cette deuxième solution une offensive britannique dirigée contre une Europe des Six où l'idée de communauté politique resterait vivace. Ils ont en même temps accueilli avec perplexité les déclarations de M. Pineau à Rome sur son espoir d'arriver un jour à la fusion de tous les organismes européens dans une seule grande Assemblée [2] et ils se sont demandé si le fait de ménager la thèse anglaise ne reflétait pas la crainte, répandue en France, du tête-à-tête avec l'Allemagne ainsi que le souci d'échapper à des engagements trop précis.

Un tel état d'esprit, s'il se confirmait à Paris, ne serait-il pas de mauvais augure pour la ratification des traités ? Un agent de cette ambassade a recueilli l'écho d'une telle inquiétude au cours d'une conversation

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bruxelles (n°s 15-20), Londres (n°s 108-113) et Washington (n°s 94-99).

[2] Le ministre français des Affaires étangères avait évoqué le projet britannique d'inclusion des assemblées européennes spécialisées dans le cadre plus vaste de l'assemblée générale du Conseil de l'Europe, en soulignant les deux difficultés à surmonter : la nécessité de modifier certains traités existants; celle de tenir compte de la position de neutralité à laquelle étaient tenus certains pays en Europe occidentale (*Le Monde* du 27 mars 1957, première page) [sur le projet britannique, voir ci-dessus le n° 202 (note)].

avec le fonctionnaire important de la C.D.U. qui pourrait être à l'origine des articles de presse ci-dessus mentionnés. Malgré la confiance qu'il affichait en fin de compte, on percevait chez le fonctionnaire la hantise que ne se reproduisît l'échec de la Communauté européenne de défense.

M. Furler, au cours d'une conversation avec l'un de mes collaborateurs, n'a pas paru partager cette crainte. À Bruxelles, il s'emploiera essentiellement à faire aboutir le plan de fusion des trois assemblées à Six (C.E.C.A., Marché commun, Euratom).

Une correspondance de la *Welt* du 4 avril fait, d'autre part, état de dénégations britanniques et s'attache à atténuer le trouble dont témoignait l'article de la veille. Au ministère des Affaires étrangères enfin, le fonctionnaire compétent, parlant à titre personnel, a admis que, pour donner quelque satisfaction à la Grande-Bretagne, on pourrait peut-être envisager la fusion des assemblées du Conseil de l'Europe, de l'O.E.C.E. et de l'U.E.O. En revanche, l'autonomie des assemblées à Six — si possible d'ailleurs réunies en une seule — devait de toute nécessité être préservée. Ce diplomate pensait que cette position serait sans doute avalisée par le gouvernement fédéral. Il s'est montré très désireux d'obtenir quelques éclaircissements sur le point de vue du gouvernement français.

293

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2539 à 2541. *Rabat, 5 avril 1957, 19 h. 35.*
Extrême urgent.

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Je me réfère à vos télégrammes n°s 1524 [1] et 1555 [2] et à mon télégramme n° 2150 [3].

L'ambassade des États-Unis me fait savoir que M. Cavendish Cannon s'est rendu ce matin chez M. Balafrej pour lui déclarer que le gouvernement américain était décidé, en principe, si le gouvernement marocain le souhaitait, à entamer des négociations sur la question des bases dès la fin du Ramadan, c'est-à-dire à la fin du mois d'avril. M. Balafrej a aussitôt accepté l'ouverture des conversations à cette date, qui avait d'ailleurs été suggérée par l'ambassade des États-Unis à Rabat, afin de

[1] Il s'agit du télégramme adressé le 21 mars à Washington sous les n°s 3167-3168, et ci-dessus analysé sous le n° 256 (note).

[2] Il s'agit de la retransmission à Rabat du télégramme de Washington n°s 2327-2331 du 22 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 256.

[3] Du 22 mars, ci-dessus publié sous le n° 257.

donner le temps à des conversations militaires franco-marocaines de se développer.

M. Cavendish Cannon lui a alors précisé que les conversations seraient limitées à la question des bases et ne comporteraient pas la discussion de relations militaires entre les deux pays.

Comme le ministre des Affaires étrangères marocain soutenait devant l'ambassadeur des États-Unis que la présence de troupes américaines au Maroc, en l'absence de tout accord auquel aurait participé Rabat, était illégale, M. Cannon lui a précisé que ce point de vue n'était pas acceptable pour les Américains dont la présence au Maroc était justifiée par les accords passés avec la France. C'était la modification du statut international du Maroc qui rendait la révision de ces accords inévitable; ils n'en étaient point caducs pour cela.

En conclusion de cet entretien, M. Balafrej a exprimé à son interlocuteur l'espoir que des conversations militaires auraient lieu dans un proche avenir avec la France [1].

294

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2547 à 2556. *Rabat, 5 avril 1957, 22 h. 5.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Des informations publiées dans certains journaux arabes dont *Rai El Amm,* organe du P.D.I., ont fait état d'une invitation adressée par le colonel Nasser au Sultan et de l'éventualité d'un voyage du souverain marocain en Égypte.

J'ai interrogé M. Balafrej, qui a écarté cette dernière éventualité. Il n'est pas question, m'a-t-il dit, que le Sultan se rende au Caire. Le ministre des Affaires étrangères a fait à cette occasion un tableau des rapports

[1] Par télégramme adressé le 6 avril à Rabat (n°s 1833-1834) et Washington (n°s 3835-3836), non reproduit, le Département indiquait qu'il avait été informé par l'ambassade des États-Unis à Paris du contenu de la communication que M. Cavendish Cannon devait faire le 5 avril au gouvernement marocain au sujet des bases. Il y était dit entre autres choses que l'ambassadeur des États-Unis à Rabat devait marquer que son gouvernement aurait préféré n'engager les négociations qu'après le règlement des questions de défense entre la France et le Maroc et qu'il tiendrait le gouvernement français informé de l'évolution des pourparlers.

Le 10 avril, un communiqué publié par le ministère marocain des Affaires étrangères annonçait l'ouverture des conversations. La France devait être consultée puisque, en vertu du protectorat, c'était elle qui avait conclu en 1950 et 1951, directement avec les États-Unis, un accord d'utilisation de ces bases qui devait être abrogé par un nouveau traité. Pleine liberté ayant été rendue au Maroc, c'était en pleine souveraineté qu'il discuterait le nouveau statut des bases (télégramme de Rabat n° 2659, du 10 avril, non retenu).

entre l'Égypte et le Maroc. D'un côté, un dictateur porté aux résolutions spectaculaires et extrêmes, anxieux de maintenir dans le monde arabe le leadership de l'Egypte au moment même où son crédit personnel décroît face au Moyen-Orient. De l'autre, un souverain et son gouvernement soucieux d'assurer avec prudence la jeune indépendance du Maroc, désireux de ne pas prendre parti dans les querelles et les divergences d'intérêts qui séparent les états arabes et préoccupés, a souligné M. Balafrej, de ne pas perdre de vue la réalité des liens qui l'unissent à la France et, à travers celle-ci, à l'Occident.

Ainsi que l'indique M. Mohammed Tazi, dans un article inspiré qui paraît ce matin en première page d'*Al Alam,* « certains états arabes (c'est-à-dire l'Égypte) ne connaissent rien de la conjoncture dans laquelle vit le Maroc et, si la tiédeur se manifeste dans les relations entre le Maroc et l'Égypte, les Marocains n'y sont pour rien ».

M. Balafrej m'a confirmé qu'à la demande de Rabat, le roi Séoud s'était, lors de la conférence des états arabes au Caire [1], porté garant de la pureté des sentiments arabes des Marocains.

Nous ne voulons pas pour autant, a-t-il ajouté, nous plier sous la pression égyptienne et hypothéquer de ce côté notre souveraineté. Le roi Séoud a été prié par nous de le dire nettement au Caire. Les Égyptiens, pour leur part, nous reprochent d'avoir pris l'initiative de proposer la réunion d'une conférence des états africains qui aurait lieu à Tanger [2]. Ils nous ont fait savoir qu'ils accepteraient de participer à une telle réunion à la condition que le siège en soit Le Caire, « Tanger étant trop soumis aux influences occidentales ».

De ces difficultés qui démontrent combien est malaisé l'exercice de l'indépendance, M. Balafrej tire deux conclusions :

— En matière de politique extérieure et plus particulièrement dans ses rapports avec les états arabes, le Maroc doit continuer dans la voie prudente et modérée qu'il a choisie;

— Pour assurer son indépendance, dont ses premiers pas sur la scène internationale lui ont démontré la fragilité, *le Maroc ne peut s'appuyer que sur la France.* Si la France comprend l'aide qu'elle est en mesure d'apporter au Maroc dans ce domaine et si elle entend jouer son rôle sans arrière-pensée, la solidarité franco-marocaine sera scellée.

Ces propos me paraissent de nature à retenir l'attention. Dans la bouche de M. Balafrej, ils ont un son nouveau.

Après avoir manifesté encore récemment à notre égard une méfiance et une réserve sensibles, le ministre des Affaires étrangères paraît avoir évolué. Au cours des deux dernières semaines, il s'est rapproché du Palais et du prince Moulay Hassan. Je sais, d'autre part, qu'il a donné à

[1] Qui s'était tenue du 24 au 27 février, et au cours de laquelle il avait été notamment question de la « doctrine Eisenhower ».

[2] Sur cette initiative marocaine, voir ci-dessus le n° 237 (note); ci-après les n°s 304 (note), 318, 325.

ses collaborateurs des consignes de modération et de compréhension dans les négociations concernant les conventions franco-marocaines.

Comment expliquer ce changement ? Il trouve peut-être sa raison d'être dans les obstacles qu'après une période de dangereuse euphorie rencontre maintenant la politique marocaine, dans les déceptions que M. Balafrej éprouve présentement du côté de l'Espagne (Je rends compte dans un télégramme séparé des déclarations qu'il m'a faites à ce sujet)[1], dans l'affirmation à Paris comme à Rabat d'une coopération franco-américaine que les dirigeants chérifiens avaient eu tendance à sous-estimer, enfin et surtout dans les problèmes très graves que pose la crise économique et sociale.

Le désir de M. Balafrej, qu'il m'a exprimé, serait de se rendre dès que possible à Paris pour y reprendre les contacts et préparer l'apurement rapide du contentieux politique. Ainsi que je le lui ai indiqué, pour qu'un tel voyage porte ses fruits, il convient que les autorités marocaines assurent sans tarder un règlement honorable des cas douloureux qui subsistent (capitaine Moureau, MM. Ahmena et March, adjudant-chef Cacciaguerra)[2] et démontrent aussi leur volonté d'entraver les activités de l'Armée de libération du Sud.

295

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2684 à 2690[3]. Réservé. *Washington, 5 avril 1957, 22 h. 45.*

(*Reçu :* le 6, 4 h. 45)

J'ai revu aujourd'hui M. Eban, ambassadeur d'Israël, qui vient de reprendre la direction de son ambassade.

L'ambassadeur m'a d'abord mis au courant des conversations qu'il avait eues au début de la semaine avec le secrétaire général des Nations Unies. M. Hammarskjöld lui a donné l'assurance que le gouvernement égyptien ne s'opposait pas à la présence des forces des Nations Unies dans la région de Charm el-Cheikh. En ce qui concerne Gaza, le Secré-

[1] Il s'agit du télégramme n°s 2622-2627 du 8 avril, non reproduit. M. Balafrej avait indiqué à son interlocuteur que les négociations hispano-marocaines sur l'intégration économique et financière de la zone Nord dans l'ensemble du territoire marocain ne progressaient pas. Afin de vaincre la mauvaise volonté espagnole, il envisageait de prendre des mesures unilatérales à titre d'abord d'avertissement, puis de fait accompli. Il ajoutait que le gouvernement de Rabat serait sans doute obligé de se tourner vers la France pour l'aider à « éponger » la masse de pesetas existant en zone Nord. M. Lalouette avait saisi l'occasion pour aborder une nouvelle fois avec M. Balafrej le problème de l'accord diplomatique hispano-marocain.

[2] Sur cette question, voir ci-dessus les n°s 101 (notes), 134, 164, 249, 250, 260.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1185-1191) et New York (n°s 1159-1165).

taire général était persuadé que le gouvernement égyptien n'avait pas l'intention d'envoyer des forces armées dans la zone et entendait respecter pour le moment le *statu quo*. L'ambassadeur d'Israël a pris note de ces assurances en remarquant toutefois qu'il était assez paradoxal de voir le gouvernement égyptien prétendre exercer la souveraineté dans la zone de Gaza en en déléguant l'exercice aux forces des Nations Unies. D'un simple point de vue logique, la situation eût dû être présentée à l'inverse. Il n'en reste pas moins, d'après M. Eban, que le colonel Nasser paraît pour le moment se préoccuper uniquement de la question du canal de Suez et n'est prêt à affronter Israël ni à Akaba, ni à Gaza.

En ce qui concerne plus particulièrement le golfe d'Akaba, M. Eban m'a dit, à titre très confidentiel, qu'un pétrolier battant pavillon américain et un second sous pavillon libérien devaient arriver incessamment à Eilath chargés, semble-t-il, de pétrole iranien. Le gouvernement d'Israël attachait la plus grande importance à cette apparition du pavillon américain dans le golfe.

M. Eban avait eu toutefois l'occasion de marquer à M. Herter sa surprise de voir le secrétaire d'État, au cours d'une conférence de presse, parler de la possibilité d'un avis consultatif de la Cour de justice internationale, à laquelle il serait demandé de préciser (*sic*) [1] le statut juridique de la navigation dans les détroits de Tiran. Les Américains avaient pris sur ce sujet une décision. Pourquoi serait-il nécessaire de la faire confirmer par la Cour ? M. Herter avait d'ailleurs marqué à cette occasion que le gouvernement américain ne songeait pas à prendre l'initiative de rechercher en ce domaine un avis consultatif. M. Dulles avait simplement voulu marquer que, s'il était nécessaire, la Cour ne manquerait pas de confirmer le point de vue déjà exprimé sans contestation possible par les principales puissances maritimes.

En ce qui concerne le pipe-line, d'Eilath à Bersheeba, M. Eban s'inquiétait par contre quelque peu de l'attitude américaine. Avant la conférence des Bermudes [2], les fonctionnaires du département d'État se seraient déclarés favorables au projet israélien et avaient paru décidés à ne pas déconseiller aux intérêts privés américains de participer à la construction du pipe-line. Depuis les Bermudes, et, semble-t-il, sous l'influence britannique, le gouvernement américain était beaucoup plus réticent, et presque hostile. L'ambassadeur d'Israël avait l'intention au cours de l'après-midi de faire préciser l'attitude américaine lors d'un entretien qu'il devait avoir avec M. Rountree.

Quant à Suez, l'ambassadeur d'Israël attendait comme nous avec une certaine anxiété le résultat des négociations que M. Hare avait, en fait, entamées avec le colonel Nasser. Il estimait, pour sa part, que les Américains étaient de nouveau engagés dans la recherche d'une solution de compromis qui n'aurait pour résultat que de rendre la situation actuelle

(1) Lire vraisemblablement : préciser.

(2) Des entretiens anglo-américains s'étaient déroulés aux Bermudes du 20 au 23 mars 1957 : voir ci-dessus les n°s 273, 286.

encore plus obscure. Israël avait pris la décision de principe de présenter à l'entrée du Canal un navire de commerce israélien qui demanderait le passage. Toutefois, il se rendait bien compte qu'une telle initiative ne pouvait être prise sans consultation avec les autres puissances intéressées et particulièrement avec la France. Il serait en effet paradoxal qu'Israël, pour obtenir le passage, fît savoir qu'il était prêt à payer les péages entre les mains de l'autorité égyptienne si d'autres gouvernements comme le nôtre continuaient à faire objection. Israël entendait avant tout sauvegarder son entente avec son principal allié.

296

M. Lucet, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2707 à 2717. Urgent. Secret. Réservé. Diffusion restreinte. *Washington, 5 avril 1957, 24 h.*

(*Reçu :* le 6, 16 h.)

L'examen des communications successives qui nous ont été faites par le département d'État depuis soixante-douze heures ainsi que des éléments fragmentaires d'information recueillis, parfois par simple coïncidence, inspire un certain nombre de réflexions.

Dans la soirée du 2 avril, le département d'État fait savoir à cette ambassade (mon télégramme n° 2621)[1] qu'il n'existe plus de base de négociations avec l'Égypte et que le gouvernement égyptien va être immédiatement informé par son ambassadeur à Washington de ce que le gouvernement américain regrette vivement qu'il en soit ainsi.

Pourtant, le matin du 3 avril, le président des États-Unis, dans sa conférence de presse, répond à un journaliste que des conversations avec l'Égypte se poursuivent (mon télégramme n° 2628)[2]. Nous apprenons, simultanément, que le secrétaire d'État a décidé de renoncer à convoquer M. Ahmed Hussein, mais charge son ambassadeur au Caire de faire connaître la réaction américaine à la réponse de l'Égypte (mon télégramme n° 2622)[3].

Deux explications nous sont offertes de la déclaration de M. Eisenhower qui paraît contredire la communication officielle du département d'État. La première, qui est celle que donnent les fonctionnaires du département d'État, est que le Président n'a pas eu le temps d'être mis au

(1) Du 2 avril, ci-dessus analysé sous le n° 289 (note). Sur le texte du projet de mémorandum égyptien et ses modifications, voir ci-après le n° 307.

(2) Du 3 avril, non reproduit. Ce télégramme adressait à Paris les principaux extraits de la conférence de presse du président Eisenhower.

(3) Du 3 avril, analysé ci-dessus sous le n° 289 (note).

courant des derniers développements, en fait de l'échec, de la négociation, avant d'apparaître devant les journalistes. Cette explication est peu plausible. D'après la seconde, recueillie de source non officielle, le Président, mis au courant par M. Dulles du refus égyptien et de l'intention du secrétaire d'État de faire connaître à l'Égypte qu'il n'existe plus de base de négociation, aurait désapprouvé cette manière d'agir et demandé qu'une dernière tentative fût faite auprès du colonel Nasser directement.

Que ce soit ou non le Président qui ait pris personnellement la décision, les choses se passent depuis lors de manière telle que l'on y peut trouver une confirmation de cette seconde explication.

Bien que le département d'État affirme officiellement que la négociation n'a pas repris (conversation avec M. Dillon : mon télégramme n°s 2629 à 2637 [1]; avec un fonctionnaire du département d'État : mon télégramme n°s 2665-2666 [2]; avec le sous-secrétaire d'État pour les Organisations internationales : (mon télégramme n° 2667) [3], il est certain que l'ambassadeur des États-Unis en Égypte n'a pas rencontré deux fois le colonel Nasser et trois fois M. Fawzi depuis trente-six heures dans le seul but de se faire répéter que l'Égypte n'admettait pas de modification de fond à son projet de mémorandum.

De quoi peut-il s'agir ? Il est impossible de le savoir par les fonctionnaires du département d'État qui paraissent sincèrement ignorants de ce qui se passe au Caire et qui, à part un petit nombre d'entre eux, doivent l'être effectivement. L'ambassadeur de Grande-Bretagne, auquel j'ai demandé s'il disposait d'informations supplémentaires à celles que je possédais, m'a répondu par la négative.

Il est toutefois permis de faire des hypothèses.

Une indiscrétion d'un fonctionnaire du département d'État nous a révélé la proposition par M. MacCloy, lors de son séjour au Caire, de la création d'un comité consultatif des usagers du Canal (mon télégramme n° 2656) [4]. Mais dans la conception de l'homme d'affaires américain, ces usagers ne sont plus les gouvernements, mais les représentants des compagnies privées intéressées au transit.

[1] Du 3 avril également, reproduit ci-dessus sous le n° 289.

[2] Du même jour, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur rendait compte des craintes américaines au sujet de la réunion des usagers du Canal. Le département d'État redoutait que la discussion par les usagers des mesures à prendre au cas où la position égyptienne demeurerait négative ne compromît les chances d'une amélioration. L'ambassadeur de France avait indiqué qu'il était difficile de recommander de ne pas évoquer cette éventualité et il avait déconseillé un ajournement de toute discussion au fond par l'Association des usagers.

[3] Du 5 avril, non reproduit. Au cours de la conversation qui eut lieu à la demande du sous-secrétaire d'État, celui-ci avait déclaré que le département d'État n'était pas informé du résultat des conversations que l'ambassadeur des États-Unis avait eues avec le colonel Nasser et le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis trente-six heures. Mais il pensait que la discussion des modifications demandées au mémorandum se poursuivrait au Conseil de sécurité plutôt qu'à l'Assemblée générale, dans l'hypothèse d'un échec complet des contacts américano-égyptiens. Dans ce cas, les États-Unis engageraient seuls la procédure.

[4] Du 4 avril, non reproduit : la suggestion de M. MacCloy portait sur un Comité consultatif composé d'un certain nombre de grandes affaires intéressées au développement du Canal (compagnies maritimes ou pétrolières, etc.).

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui le 5 avril au matin, le secrétaire d'État adjoint pour les Organisations internationales a également marqué son intérêt pour des informations de presse prêtant au colonel Nasser l'intention de convoquer une conférence des usagers.

Après avoir échoué dans son entreprise, lorsqu'elle cherchait à obtenir des modifications substantielles du mémorandum égyptien, la diplomatie américaine pouvait :

— soit dénoncer publiquement la mauvaise volonté égyptienne. C'est ce à quoi M. Dulles semble avoir pensé le 2 avril au soir;

— soit tenter de reprendre la conversation. C'est cette voie qui paraît avoir été prise dans la nuit du 2 au 3 avril.

Mais pour parvenir à renouer, que fallait-il faire ? On pouvait songer ou bien à trouver de nouveaux arguments en maintenant le même objectif, ou bien à modifier l'objectif, ou bien, comme cela semble avoir été finalement le cas, à faire un peu des deux.

Les arguments nouveaux destinés à faire pression sur l'Égypte pouvaient être de deux ordres.

On m'affirme que le gouvernement des États-Unis a fait savoir directement au Caire dans la journée du 3 avril que 300.000 balles de coton, longue fibre, en provenance des stocks américains, seraient mises sur le marché mondial. Je ne puis pas affirmer que les diplomates américains aient été effectivement chargés de faire connaître cette décision au Caire, mais je sais que les ambassadeurs d'Égypte, du Pérou et du Soudan à Washington ont protesté contre cette intention prêtée au gouvernement des États-Unis.

On pouvait également laisser entendre au gouvernement égyptien que s'il ne venait pas à composition, un recours serait introduit au Conseil de sécurité et que son mauvais vouloir risquait d'être dénoncé à la face du monde. Des indiscrétions de presse se sont chargées de faire connaître cette éventualité au colonel Nasser.

En même temps, l'objectif s'est peut-être sensiblement modifié. On a peut-être fait comprendre au gouvernement égyptien qu'il ne pouvait pas à la fois se mettre en opposition avec le gouvernement des pays usagers et avec les usagers eux-mêmes. Si le colonel Nasser maintenait son refus d'un accord international pour fixer le statut du canal de Suez, accord respectueux des six principes du Conseil de sécurité, au minimum devait-il s'assurer de l'accord du plus grand nombre possible de compagnies maritimes et de compagnies pétrolières.

Je répète qu'il ne s'agit que d'hypothèses, mais, face au silence du département d'État, il m'a semblé nécessaire de les exposer au Département en reprenant pour les étayer les éléments fragmentaires qui sont à notre disposition.

Enfin, j'ai le sentiment que même au cas d'échec complet des tentatives de conciliation, le gouvernement américain irait devant le Conseil de sécurité avec l'espoir de poursuivre la négociation plutôt qu'avec l'intention d'y faire condamner l'Égypte, sinon en dernier recours.

297

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 952 à 957. *Bonn, 6 avril 1957, 18 h.*

(*Reçu :* 18 h. 5.)

Au cours de sa conférence de presse du 5 avril, le chancelier Adenauer a répondu aux questions qui lui étaient posées sur l'armement atomique éventuel des forces allemandes, en faisant une distinction entre les armes atomiques tactiques et les armes atomiques statégiques. Il s'est exprimé dans les termes suivants :

« Les armes atomiques tactiques ne sont, en définitive, qu'un développement de l'artillerie. Il est tout à fait naturel que, en présence de l'évolution poussée de la technique d'armement, à laquelle malheureusement nous assistons, nous ne puissions renoncer à ce que les troupes allemandes — puisqu'il s'agit d'armes quasi normales — possèdent les derniers modèles et participent aux derniers progrès. Il faut ensuite distinguer les armes atomiques puissantes : celles-ci, nous ne les avons pas. Mais nous avons la preuve d'une évolution générale dans le fait qu'il y a plusieurs semaines déjà, la Grande-Bretagne a proclamé son intention de devenir, elle aussi, une puissance atomique [1]. Si bien que, bientôt, nous n'aurons pas seulement deux puissances atomiques, mais trois. Ce développement est en cours; nous Allemands ne pouvons nous y opposer; nous devons nous y adapter. Nous pouvons aussi faire une chose — et nous n'y manquerons pas —, c'est de favoriser la détente partout et toujours. »

À un journaliste qui lui posait la question : « Vous avez dit que, étant donné la situation en matière d'armement atomique, la République fédérale ne pouvait se tenir à l'écart. Ceci vaut-il seulement pour les armes atomiques classiques ? atomiques tactiques ? », le Chancelier a répondu : « La Grande-Bretagne est en train de devenir une puissance nucléaire; il ressort d'un tel développement que, si l'on ne parvient pas à un désarmement général contrôlé, l'évolution se poursuivra. Aucune puissance ne peut rester en marge de cette évolution. »

[1] Tout récemment, aux Communes, le 1er avril, M. Macmillan avait consacré une grande partie de son discours à la question des explosions nucléaires expérimentales. Réaffirmant l'intention de son gouvernement de faire éclater une bombe à hydrogène, il avait demandé au chef de l'opposition travailliste, qui était resté silencieux, s'il acceptait les conséquences d'un abandon de cette expérience. Il était ensuite passé à la question de la limitation des essais, liée à un accord nucléaire et à l'établissement d'un contrôle efficace (télégramme de Londres n°s 1870-1873 du 2 avril, non reproduit). Le 15 mai eut lieu la première expérience d'une bombe thermonucléaire britannique dans la région de l'île Christmas, au centre du Pacifique.

Aux socialistes, et en particulier à M. Erler, qui affirment que la République fédérale doit contribuer à la détente en renonçant à ce que ses forces soient équipées d'armes atomiques, le Chancelier a répondu : « Je suis absolument persuadé que la renonciation à ces armes, la non-participation aux développements de la technique moderne n'entraîneront aucune détente si elles sont seulement le fait d'un quelconque pays individuel, et certainement pas si la République fédérale est seule à l'envisager. »

Enfin, se référant implicitement aux menaces de représailles formulées récemment par la radio soviétique [1], M. Adenauer a écarté ce risque : « Que la présence — a-t-il dit — d'armes atomiques sur le territoire de la République fédérale nous expose au danger de représailles atomiques, je n'y crois guère pour la bonne raison que, comme tous les autres états, l'U.R.S.S. sait très bien qu'une telle action de représailles, c'est-à-dire une attaque contre nous — car ce serait une attaque au sens le plus sérieux du mot — déclencherait immédiatement une riposte des États-Unis [2]. »

298

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2757 à 2770 [3]. *Washington, 8 avril 1957, 3 h. 20.*
Immédiat. Réservé.
(*Reçu* : 9 h. 30.)

M. Dillon m'a demandé de venir le voir à ... [4] heures (heure locale) le 7 avril. Il avait passé la journée à étudier avec le secrétaire d'État la suite qu'il convenait de donner à la négociation qui s'est poursuivie depuis quatre jours entre le Caire et Washington.

Le sous-secrétaire d'État suppléant a tout d'abord brièvement rappelé les étapes principales des conversations américano-égyptiennes. Il a indiqué qu'après avoir reçu de M. Fawzi une réponse négative le 2 avril [5], le gouvernement américain avait décidé de charger son

(1) L'U.R.S.S. avait mis en garde un certain nombre de pays d'Europe occidentale contre l'installation sur leur territoire de bases de l'O.T.A.N., les menaçant d'un éventuel bombardement atomique. M. Gromyko devait remettre au chargé d'affaires de la R.F.A. à Moscou le 27 avril une telle lettre d'avertissement. Voir ci-dessus le n° 280 (et note); ci-après le n° 348 (note).

(2) À propos du manifeste (télégramme de Bonn n°s 1026 à 1033, du 13 avril) que venaient de rendre public, contre l'armement atomique éventuel des forces allemandes, dix-huit savants atomistes allemands de l'Institut Max Planck de Göttingen, dont trois prix Nobel, l'ambassadeur remarquait que, si cette déclaration avait fait sensation à Bonn, elle avait semblé agacer le chancelier Adenauer, qui annonçait cependant qu'un débat sur ce sujet s'ouvrirait au Bundestag après Pâques.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 1199-1212) et New York (n°s 1173-1186).

(4) Chiffre illisible.

(5) Voir ci-dessus le n° 289 (note).

ambassadeur au Caire de faire savoir au colonel Nasser personnellement qu'il regrettait vivement le peu de considération donnée par le gouvernement égyptien aux propositions américaines. Pour des raisons dans le détail desquelles M. Dillon n'est pas entré, le chef du gouvernement égyptien s'était prêté à la conversation. Le 5 avril, M. Fawzi avait enfin consenti à examiner point par point avec M. Hare le projet de mémorandum égyptien et les propositions de modification américaines.

Le compte rendu de cet entretien était arrivé à Washington dans le courant de la journée du 6 avril. Il en ressortait que le gouvernement du Caire était disposé à accepter un certain nombre des amendements demandés par Washington, qu'il n'en refusait de manière catégorique aucun, mais que s'il était d'accord sur les objectifs que paraissait proposer le gouvernement américain, il ne pouvait pas accepter les méthodes suggérées par celui-ci. Se faisant plus précis, M. Dillon a résumé les divergences sous les deux points suivants :

a. Le gouvernement égyptien était d'accord pour que le document qui fixerait le statut du canal de Suez prît un caractère multilatéral, mais il ne pouvait admettre la formule mise en avant par les Américains, à savoir la possibilité pour toutes les puissances d'apposer leur signature sur le statut défini. La principale objection égyptienne à cette procédure vient de ce qu'elle offrirait à Israël la possibilité d'adhérer et de renforcer par conséquent la thèse du gouvernement de Tel Aviv, lorsqu'il exige la liberté du transit pour les bâtiments battant pavillon israélien.

b. Le gouvernement égyptien souhaite également s'assurer la coopération des usagers. Mais, tout en repoussant les propositions américaines à ce sujet, il se déclare incapable d'imaginer une alternative.

Sur aucun de ces deux points, les Égyptiens n'ont, en effet, présenté leurs propres suggestions.

Le sous-secrétaire d'État suppléant m'a dit qu'il avait passé la journée avec M. Dulles à préparer des instructions pour M. Hare, destinées à répondre aux objections des Égyptiens, en tenant compte de ce que ceux-ci paraissaient souhaiter. En fin d'après-midi, ni le secrétaire d'État, ni lui-même n'étaient satisfaits de ce projet d'instructions. Ils avaient décidé de n'en point envoyer immédiatement et de consulter les Britanniques et nous-mêmes.

M. Dulles et M. Dillon en étaient arrivés à la conclusion qu'ils avaient à choisir, pour poursuivre la négociation, entre deux voies :

I. La première possibilité consistait à annoncer à Nasser l'envoi de plénipotentiaires américains, qui pourraient entrer dans le détail de la négociation et régler sur place les difficultés.

a. À cette procédure, le sous-secrétaire d'État suppléant voyait un premier inconvénient : les négociations prendraient du temps, il serait possible au gouvernement égyptien de les faire volontairement traîner en longueur. Pendant ce temps, le Canal serait rouvert et l'utilisation croissante qui se ferait de cette voie maritime affaiblirait la position des négociateurs américains.

b. Les États-Unis hésitaient à prendre vis-à-vis de l'ensemble des puissances maritimes la responsabilité d'une telle négociation, au cours de laquelle ils seraient fatalement amenés à faire des concessions qui engageraient leurs amis, sans que ceux-ci puissent être consultés.

II. L'autre voie conduisait au Conseil de sécurité. Les États-Unis, constatant l'impasse dans laquelle se trouvent engagées les négociations américano-égyptiennes, feraient un rapport au Conseil de sécurité. Ils soumettraient à cette instance le projet de mémorandum égyptien et les contre-propositions américaines; ils exposeraient l'état présent des conversations et, rappelant que le Canal doit être ouvert à très brève échéance, demanderaient que l'Égypte donne à son représentant les pouvoirs nécessaires pour concilier sa position avec les six principes de la résolution du 15 octobre [1].

Grâce à cette formule, les États-Unis mettraient la négociation sur un plan international et n'auraient donc plus à en prendre seuls la responsabilité. En revanche, subsisterait l'inconvénient résultant de la lenteur des débats devant le Conseil de sécurité. Enfin, l'on ne savait pas très bien où pourrait mener ce débat au cours duquel un veto soviétique était toujours à craindre. Il serait peut-être également difficile d'amener une majorité à considérer que le projet de mémorandum égyptien est en contradiction avec les six principes.

En m'inspirant des conclusions auxquelles était parvenue la réunion qui s'est tenue le 6 avril dans le bureau de M. Joxe (votre télégramme n°s 3874 à 3881) [2], j'ai brièvement exposé les objectifs du gouvernement français.

a. Celui-ci estime que le statut du Canal doit résulter d'un accord contractuel et non pas d'une déclaration unilatérale.

b. Il considère qu'une coopération et un accord des usagers sont essentiels, notamment pour fixer le niveau des péages et les programmes d'amélioration du Canal.

c. Les clauses prévoyant l'arbitrage doivent être rendues plus claires et obligatoires.

d. Enfin, les péages ne doivent pas être perçus intégralement par l'Égypte. Une part des droits doit être versée à l'Égypte, une autre part à un fonds affecté à l'amélioration du Canal, et une troisième part doit être destinée à l'indemnisation de la Compagnie universelle.

M. Dillon a constaté que les objectifs américains n'étaient pas éloignés des objectifs français sur le dernier point (péages); le gouverne-

(1) Sur ces principes, voir *D.D.F.,* 1956-II, n° 269.

(2) Du 6 avril, non reproduit. Ce télégramme rappelait la signification exacte de l'enregistrement des accords internationaux. L'article 102 de la charte des Nations Unies était interprété comme excluant l'enregistrement des actes unilatéraux. L'idée selon laquelle une interprétation donnée par l'Égypte de son mémorandum devant le Conseil de sécurité pourrait la lier était juridiquement erronée. La convention de 1888 demeurait la charte du Canal. La disparition de la Compagnie soulignait la nécessité et les insuffisances des garanties de libre passage. Il serait important de rester sur le plan de ce qui précède, au cas où la question du Canal serait évoquée au Conseil de sécurité. En l'absence d'accord, le gouvernement français ne saurait se résoudre en même temps que ses alliés au paiement intégral des droits de passage.

ment américain estimait toutefois que la totalité de ceux-ci pouvait être, à la rigueur, payée à l'Égypte, à condition que celle-ci s'engage à en reverser une part au fonds prévu pour les dépenses de modernisation de la voie maritime. En ce qui concerne la fraction réservée à l'indemnisation, il lui semblait que s'il était précisé que l'arbitrage sur les réclamations de la Compagnie universelle était obligatoire, la garantie serait suffisante.

J'ai ajouté que, jusqu'à ce qu'un accord satisfaisant ait été atteint, le gouvernement français était décidé à ne pas faire usage du Canal. M. Dillon a pris note de cette position, en remarquant qu'elle était différente de celle des Britanniques, qui craignaient d'être amenés à autoriser à bref délai les bâtiments battant leur pavillon à transiter quel que soit le régime.

Revenant aux questions de procédure devant le Conseil de sécurité, j'ai marqué que le gouvernement français estimait que le débat devait servir, non pas à évoquer le fond du problème, mais à définir une procédure (votre télégramme n°s 3874 à 3881)[(1)]; cette définition devait être suffisamment nette pour que la résolution demandant la reprise des négociations, d'une part identifie les parties à la négociation (l'Égypte, les usagers), d'autre part précise l'objet de la négociation (un statut du Canal établi par accord et qui soit conforme aux six principes de la résolution du 15 octobre).

Nous nous sommes demandé, M. Dillon et moi, si, dans l'hypothèse où le débat au Conseil de sécurité était limité à cette question de procédure, il serait nécessaire de déposer devant cette instance les documents énumérés par M. Dillon au paragraphe II ci-dessus, à savoir le projet de mémorandum égyptien et les contre-propositions américaines.

Nous avons été d'accord pour estimer que la réponse à cette question dépendait de la décision de l'Égypte de rendre ou non public avant l'ouverture du débat le document par lequel elle définirait le régime du Canal (texte final et éventuellement revisé du mémorandum).

Je relève dans les propos de M. Dillon deux autres points qui me paraissent devoir être notés.

1. Le sous-secrétaire d'État suppléant a reçu de l'ambassadeur de Grande-Bretagne l'indication que M. Selwyn Lloyd était très préoccupé de l'attitude que prendraient les armateurs. Si la réunion de la Chambre maritime internationale qui s'est tenue à Londres vendredi avait abouti à un communiqué dont la rédaction était satisfaisante, les discussions avaient montré clairement que les compagnies maritimes ne feraient pas preuve d'une très longue patience et insisteraient très fortement auprès du gouvernement pour avoir l'autorisation de transiter par le Canal.

2. M. Dillon considère comme impossible que le Conseil de sécurité décide qu'avant la conclusion d'un accord sur les bases qu'il recommanderait, les péages soient versés en tout ou en partie dans un compte bloqué.

(1) Voir note précédente.

Le sous-secrétaire d'État suppléant m'a prié de transmettre d'extrême urgence le compte-rendu de cette conversation au gouvernement français. Il souhaiterait recevoir, si possible avant midi, heure de Washington (18 heures de Paris) le 8 avril, les vues du gouvernement sur le choix que le gouvernement américain doit exercer entre les possibilités qui lui paraissent ouvertes pour poursuivre les conversations exposées ci-dessus. L'ambassade britannique fera connaître demain la réponse de son gouvernement à cette même question.

299

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2805 à 2812 [1]. *Washington, 10 avril 1957, 8 h.*
Très urgent. Secret. Réservé.

(*Reçu :* 14 h. 15.)

J'ai procédé le 9 avril à un tour d'horizon avec l'ambassadeur d'Israël.

I. *Akaba* et *Gaza*

M. Eban a cité un certain nombre de déclarations faites récemment à la tribune du Parlement israélien par M. Ben Gourion et Mme Meir pour montrer que si le gouvernement israélien déplorait l'évolution de la situation à Gaza, il n'en regrettait pas pour autant la décision d'évacuation prise le 1er mars.

a. *Akaba :* En ce qui concerne le golfe d'Akaba, M Hammarskjld était revenu du Caire avec le sentiment que Nasser n'insisterait pas à brève échéance pour que les troupes des Nations Unies se retirent de Charm el-Cheikh. L'ambassadeur d'Israël estime, dans ces conditions, qu'il faut profiter de ce délai pour établir dans la pratique une « tradition » d'usage de la libre navigation. À cette fin, il souhaite la multiplication du nombre de navires et du nombre de pavillons qui utiliseront le détroit de Tiran. Il souhaiterait vivement en particulier que des bâtiments français et britanniques viennent débarquer des marchandises à Eilath.

En outre, il considère que la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba n'aura une véritable signification que si Eilath devient un port pétrolier, c'est-à-dire si un pipe-line est construit. J'ai fait état des informations contenues dans votre télégramme n°s 3886 à 3891 [2] et de la réaction que j'avais recueillie du côté américain (mon télégramme

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1225-1232) et New York (n°s 1193-1200).

[2] Du 8 avril, non reproduit, ce télégramme annonçait l'intention du gouvernement français de participer à la construction du pipe-line israélien, le projet de construction d'un pipe-line de 32 pouces ne pouvant être cependant envisagé que si des capitaux américains et anglais s'associaient aux capitaux français.

n°s 2793 à 2798 [1]). Pour l'ambassadeur d'Israël, il est indispensable d'équilibrer la victoire que Nasser va remporter sur l'affaire de Suez par l'annonce de la construction d'un pipe-line à travers le territoire israélien. Il est convaincu, après avoir pris de nombreux contacts dans les milieux politiques américains, que le Congrès exercera à ce sujet une pression sur l'administration.

b. *Gaza :* M. Eban s'efforce de montrer aux Américains que la situation à Gaza se détériore, tout au moins virtuellement. Sans doute l'Égypte n'a-t-elle pas réintroduit ses troupes dans la zone et ne fait-elle pas preuve, à l'heure actuelle, d'une grande activité fedayine. En fait, elle a réinstallé son administration et est en mesure de reprendre son action quand il lui conviendra, c'est-à-dire vraisemblablement pas avant quelques mois, mais seulement lorsque le succès de Suez étant déjà du passé, Nasser aura besoin, comme tous les dictateurs, d'un nouveau triomphe.

Le gouvernement égyptien prépare l'avenir à l'abri de la protection que procure la présence des forces des Nations Unies. La situation est paradoxale, puisque « l'Égypte détient l'autorité et la F.U.N.U. la responsabilité ».

II. *Suez*

Mon collègue israélien estime qu'il est impossible d'empêcher Nasser de recueillir un succès au sujet du régime du canal de Suez. Il lui paraît important, dans ces conditions, de sauvegarder l'avenir. A cette fin, il considère que les navires qui emprunteront le Canal devront payer en élevant chaque fois une protestation et en réservant les droits des tiers. D'autre part, il pense que l'affaire devrait être portée dès que possible au Conseil de sécurité. Il lui paraît dangereux de laisser les Américains continuer à négocier en tête-à-tête avec les Égyptiens. Ils risquent de se prendre à leur propre jeu et de trouver des formules de compromis qui affaibliront la position juridique des Occidentaux. Plutôt que de prendre ce risque, il lui paraît préférable de maintenir un front uni entre les grandes puissances occidentales, France, États-Unis et Grande-Bretagne, même s'il ne croit pas que l'on doive se faire grande illusion sur les résultats pratiques d'un débat au Conseil de sécurité.

[1] Du 8 avril, non reproduit. En réponse au télégramme de Paris n°s 3886-3891, l'ambassade rapportait que le sous-secrétaire d'État suppléant pour les Affaires économiques, M. Dillon, avait indiqué que le département d'État prendrait position contre une participation de capitaux gouvernementaux américains à l'entreprise. Le département d'État ne croyait pas à la possibilité d'assurer un ravitaillement régulier d'Eilath, l'Iran pouvant être soumis à de fortes pressions de l'Arabie séoudite et de l'Irak. C'était en fait le pipe-line turc de Kirkuk à Iskanderun, qui présentait un avantage pour les économies d'Europe occidentale. Il était à craindre que les gouvernements de Bagdad et de Damas ne créent des difficultés supplémentaires à la France dans son ravitaillement en pétrole en raison de la participation française à la construction du pipe-line israélien.

300

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1861 à 1880. Réservé. *Tunis, 10 avril 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

M. Bourguiba m'a reçu, hier matin, en présence de M. Bahi Ladgham. L'entretien, qui a duré plus d'une heure, a porté essentiellement sur les points suivants :

1° *Aide financière.*

Le président du Conseil m'a exprimé sur un ton dépourvu de passion, sinon d'une morne rancœur, sa déception de la réponse dilatoire ou semi-négative que je lui apportais. Il y voyait l'expression d'une politique systématique du gouvernement français : « On veut nous étrangler, puisqu'on fait même reproche aux Américains de cette très petite aide qu'ils viennent de nous accorder ».

Je lui ai fait observer que l'opinion publique française, telle qu'elle s'était exprimée dans un récent débat parlementaire, ne permettait guère d'accomplir immédiatement des gestes que la perpétuelle immixtion du président Bourguiba dans la question algérienne rendait, au reste, peu compréhensibles. Il m'est apparu néanmoins que le président du Conseil continuait d'espérer confusément obtenir bientôt une modification de notre attitude.

2° *Questions militaires.*

J'ai annoncé à M. Bourguiba la remise prochaine d'une nouvelle note française, et déclaré que nous étions prêts, pour notre part, à constituer rapidement la Commission mixte. Mais il s'est avéré aussitôt que mes interlocuteurs remettaient en cause le principe même, assez vague et confus, il est vrai, de l'accord auquel nous avions cru parvenir.

M. Bahi Ladgham s'est étonné qu'il pût s'agir d'une commission *technique,* dont les travaux risquaient de se prolonger. J'ai répliqué que la Commission devait être nécessairement ou technique ou politique. Le gouvernement tunisien s'étant refusé à un examen politique des problèmes posés par la notion de défense commune, nous avions cru, d'un commun accord, tourner la difficulté en chargeant une commission technique d'étudier les questions pendantes, sans poser de *préalables* avec trop de rigueur, et laissant aux deux gouvernements le soin d'apprécier politiquement le résultat de ses travaux.

M. Bourguiba a précisé alors qu'il n'abandonnait nullement le *préalable* posé par lui de l'évacuation du territoire tunisien, à l'exception de Bizerte. La Commission avait à ses yeux le rôle premier de définir les modalités de cette évacuation; ce n'est qu'ultérieurement et l'évacuation réalisée, qu'elle pourrait discuter des plans de défense commune.

J'ai déclaré que le gouvernement français avait toujours, pour sa part, considéré que la réalisation d'un accord de défense devait précéder l'examen des modalités d'un régime transitoire modifiant l'implantation des troupes françaises en Tunisie. Nous avions cru comprendre qu'en proposant d'instituer une Commission mixte, M. Bourguiba assouplissait sa position première et acceptait au moins l'idée d'un examen empirique de l'ensemble des questions en suspens. Le Président m'a répondu qu'il s'en tenait à sa thèse et qu'il n'avait jamais été dans ses intentions de la modifier.

J'ai alors demandé franchement à M. Bourguiba s'il souhaitait réellement, en son for intérieur, le départ de l'armée française, ou s'il tenait principalement à pouvoir formuler de temps à autre, à des usages divers, une revendication spectaculaire. L'activité algérienne menaçait l'ordre public en Tunisie et je savais que le gouvernement tunisien en était gravement préoccupé.

M. Bourguiba m'a répondu qu'il comprenait très bien la portée de mes observations mais qu'il souhaitait sincèrement, en effet, l'évacuation, complément nécessaire de l'indépendance. Cette évacuation — a-t-il plaidé — permettrait au gouvernement tunisien de s'opposer plus énergiquement à l'activité des Algériens dont certains « poussent l'audace jusqu'à demander maintenant des facilités analogues à celles dont jouit l'armée française ! » « Des mesures très sévères étaient à l'étude et allaient être très prochainement appliquées; comme il l'avait récemment déclaré, M. Bourguiba était décidé à ne plus tolérer les excès algériens en Tunisie, et il agissait très fermement en ce sens. Mais il nous fallait admettre le principe de l'évacuation. « Vous n'aurez alors devant vous qu'un seul responsable, le gouvernement tunisien. C'est à lui que vous ferez les représentations nécessaires et si les activités algériennes en Tunisie vous paraissent excessives, c'est contre lui que vous prendrez les mesures de votre choix ».

J'ai remarqué, une fois de plus, que si nous admettions cette thèse, la situation ainsi créée serait plus dangereuse encore que le *modus vivendi* actuel, quelque inconvénient qu'il présentât. La Tunisie risquerait d'apparaître bientôt comme la « base de départ » de la rébellion; il existerait alors de l'autre côté de la frontière la tentation permanente d'user à plein du droit de poursuite : ce serait renouveler l'affaire des Kroumirs.

M. Bourguiba s'affirmant assuré de demeurer maître de la situation, s'est obstiné dans son point de vue : « Mettez-nous à l'épreuve, vous verrez ce que nous ferons ».

J'ai souligné enfin qu'une vue plus réaliste de la situation devait amener M. Bourguiba à convenir que, tant que durait l'affaire d'Algérie, il

était pratiquement impossible au gouvernement français d'imaginer un vide militaire total en Tunisie. « Pourquoi, à ce compte, a suggéré le Président, ne pas occuper également la Libye ou l'Égypte ? ». Pour détendre l'atmosphère et ne point perdre le bénéfice de l'humour, j'ai répliqué qu'en ce qui concene l'Égypte, nous l'avions au moins essayé.

Il est à noter que le journal du Néo-Destour, le *Petit Matin,* qui, hier, mentionnait dans son éditorial l'éventualité de la conclusion rapide d'un accord militaire, rappelle ce matin le préalable de « l'évacuation » sauf Bizerte. Je verse encore au dossier les propos plus nuancés, et d'une complication très étudiée, tenus par M. Bahi Ladgham lundi dernier à l'occasion du transfert de la Casbah de Sfax, propos dont voici la traduction : « Le Président a précisé dans son discours hebdomadaire que nous ne ferons aucune concession et n'accepterons aucune condition dans nos négociations avec le gouvernement français, tant que l'armée d'occupation sera présente sur le sol tunisien, et tant qu'elle n'aura pas manifesté la preuve de son intention d'évacuer le territoire tunisien tout entier, sauf quelques positions indispensables à son évacuation elle-même ou dans lesquelles se trouvent des installations qu'on ne peut transporter ou dont le gouvernement tunisien ne peut se passer, et ce, dans les domaines de l'Aviation et de la Marine. Tant que cela n'est pas réalisé, le gouvernement tunisien ne peut souscrire à aucune coopération militaire. »

3° L'entretien s'est poursuivi par l'examen de tout un lot de problèmes en suspens : anciens combattants, immeuble de l'Alliance française, question des contrôleurs civils, tombeau du Soldat inconnu, création d'un Centre de documentation française.

Sur ces diverses questions, nous ne sommes guère parvenus à des résultats positifs. Je vous en rendrai compte par télégrammes séparés.

J'ai, d'autre part, annoncé au Président que je l'entretiendrai prochainement d'une éventuelle association de la Tunisie à notre Organisation commune des régions sahariennes. À cette occasion, M. Bourguiba m'a laissé entendre qu'il poserait éventuellement le problème de la délimitation des frontières sahariennes de la Tunisie.

Il apparaît que notre refus, prolongé, de l'aide financière, amène les Tunisiens à durcir leur position et rend plus difficile la solution de certains problèmes, relativement mineurs en eux-mêmes, mais qui, dans le climat actuel, sont exagérément grossis par nos interlocuteurs.

Je vous ferai part, sous le numéro suivant, des observations que me paraît appeler cette conversation [1].

[1] Dans son télégramme n°s 1912-1919, du 11 avril, non reproduit, le représentant de la France indiquait qu'il ne fallait pas se dissimuler que le refus prolonger de signer la convention financière risquait d'avoir les plus sérieuses répercussions sur le plan général des intérêts français en Tunisie. Il notait que le ministre Nouira n'avait pas hésité à évoquer la possibilité d'une révision complète de la politique tunisienne, qu'il avait discrètement mentionné devant lui la question des biens français en général et en particulier l'éventualité d'un réexamen de la dévolution des biens italiens effectuée pendant la guerre.

301

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 3997 à 3999 [1]. *Paris, 10 avril 1957.*

Je me réfère à votre télégramme n° 2702 [2].

Je note avec satisfaction que le gouvernement américain partage certaines de nos préoccupations à l'égard de l'affaire hongroise.

Il me paraît souhaitable que la démarche envisagée auprès de M. Hammarskjöld soit effectuée conjointement par les Américains, les Anglais, nous-mêmes et éventuellement par d'autres délégations occidentales. À mon sens, elle devrait avoir lieu avant le dépôt du rapport du Comité des Cinq afin que nous puissions conserver le bénéfice moral de cette initiative.

Au reste, le département d'État envisage non seulement de demander au Secrétaire général de fournir des précisions sur les travaux du Comité des Cinq et sur l'usage qui sera fait de son rapport, mais encore, d'après des indications communiquées le 8 avril par l'ambassade des États-Unis, de s'enquérir auprès de M. Hammarskjöld de la manière dont il entend s'acquitter des responsabilités dont l'Assemblée générale l'a chargé.

Même ainsi dépourvue de suggestions concrètes, une telle démarche aurait à nos yeux un intérêt certain et pourrait constituer une étape nouvelle dans une action qui se poursuivrait après le dépôt du rapport du Comité spécial et à la lumière de ses conclusions.

Veuillez reprendre contact avec le département d'État afin de préciser, compte tenu des indications qui précèdent, les conditions dans lesquelles la démarche commune pourrait être entreprise; je verrais des avantages à ce qu'elle ait lieu, si possible comme le département d'État le suggère, au cours des prochains jours.

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil aux postes de Londres (n°s 3658-3660), New York (n°s 2841-2843), Rome (n°s 1125-1127), La Haye (n°s 716-718) et Bruxelles (n°s 653-655). Il l'a été par valise aux postes de Vienne (n° 495), Budapest (n° 546), Moscou (n° 1598).

(2) Par télégramme n°s 2702-2704 du 6 avril, non reproduit, l'ambassadeur de France à Washington indiquait que M. Beam, sous-secrétaire d'État suppléant, l'avait convoqué pour lui annoncer que son gouvernement était disposé à prendre l'attache de M. Hammarskjöld, de préférence de concert avec Français et Anglais, afin de demander au Secrétaire général de fournir des indications sur les travaux du Comité des Cinq et, en général, sur l'état du dossier hongrois. Cette démarche pourrait avoir lieu par les soins des représentants permanents des trois puissances à l'O.N.U.

302

M. de Curton, Représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1016. *Genève, 10 avril 1957.*

Le Comité spécial pour la question de Hongrie [1] qui, après avoir siégé à Genève du 8 au 16 mars, s'était rendu successivement à Rome, Vienne et Londres, a regagné le siège européen des Nations Unies le 3 avril.

Il a poursuivi depuis cette date l'audition en séances privées de témoins des événements de Hongrie et la préparation de son rapport à l'Assemblée.

Le Département trouvera ci-après certains renseignements recueillis auprès du Secrétariat concernant les activités du Comité, le comportement de ses membres, l'orientation du rapport en cours de préparation.

Le Comité compte se réunir pour la dernière fois à Genève le lundi 15 avril; il se séparera ensuite, son président, M. Alsing Andersen, devant se rendre au Danemark pour participer à la campagne électorale, le rapporteur, M. K.C.O. Shann (Australie), regagnant pour quelques jours son ambassade à Manille et deux des membres devant siéger à la Commission des droits de l'homme qui est actuellement réunie à Genève. Le Secrétariat rentrera à New York entre le 10 et le 15 avril et les membres du Comité, ou tout au moins le président et le rapporteur, se trouveront à New York vers le 15 mai pour approuver le rapport dont on pense qu'il pourra être rendu public vers la fin du mois de mai.

*
**

Le Comité a été bien accueilli à Rome, mais s'est trouvé dans la capitale italienne en présence de difficultés matérielles (mauvaise organisation du secrétariat, retard dans la convocation des témoins) qui ont rendu sa tâche assez difficile.

Par contre, les autorités autrichiennes se sont montrées extrêmement réservées et n'ont apporté au Comité qu'un minimum de coopération; l'atmosphère à Vienne était « glaciale ». Cependant, les témoignages recueillis ont été particulièrement intéressants.

[1] Sur cet organisme, voir ci-dessus le n° 88 (note).

⁂

L'attitude générale des cinq membres du Comité, leur comportement lors des interrogatoires, leur réaction devant les faits qui se dégagent des témoignages recueillis m'ont paru intéressants à connaître en ce qu'ils permettent, dans une certaine mesure, de prévoir l'orientation qui sera donnée au rapport.

Le Président, M. Andersen (Danemark) a été surtout impressionné par les témoignages portant sur les excès de la police politique, les tortures et les déportations; il serait enclin à donner dans le rapport une large place à ces témoignages.

Le rapporteur, M. Shann (Australie), est sans aucun doute la personnalité la plus marquante du Comité. Il voudrait d'une part éviter de donner au rapport ce tour passionné qui résulterait d'une accumulation de détails souvent atroces; d'autre part, il aurait sans doute souhaité que le rapport ne se contente pas de préciser ou d'établir des faits (caractère spontané de la révolte hongroise, absence de toute ingérence des pays « capitalistes », nature et importance des deux interventions soviétiques, absence de soutien populaire du gouvernement Kadar, etc.), mais encore que ce rapport comporte des conclusions, qu'il se prononce par exemple sur la légitimité du gouvernement Kadar.

Il paraît certain que le rapporteur ne parviendra pas à faire prévaloir ses idées, car une vive opposition se manifeste sur ce point de la part des représentants de Ceylan et de la Tunisie.

M. Mongi Slim (Tunisie) entend, en effet, ne pas s'associer à un rapport qui se prononcerait sur ce point de droit. Il est soutenu par M. R.S.S. Gunewardene (Ceylan). Ces deux délégués admettraient, à la rigueur, qu'il soit fait dans le rapport de larges citations des arguments juridiques donnés par certains témoins, et en particulier par sir Arthur Shawcross. Mais si le rapport devait exprimer sur ce point particulier un avis du Comité, MM. Mongi Slim et Gunewardene déposeraient un rapport de minorité. Il semble maintenant à peu près certain que, pour éviter cette scission au sein du Comité, le rapporteur s'inclinera; le rapport « unanime » du Comité ne sera qu'un historique des événements de Hongrie et ne comportera aucun jugement de nature à orienter l'Assemblée dans son attitude à l'égard du gouvernement Kadar.

D'après les membres du Secrétariat, l'attitude de MM. Mongi Slim et Gunewardene paraît avoir été influencée par une évolution récente des relations entre le gouvernement hongrois et les gouvernements de Tunisie et de Ceylan : le gouvernement Kadar aurait au cours des dernières semaines multiplié les contacts avec Tunis et Colombo (négociation d'un accord commercial avec Ceylan, présence d'un délégué hongrois aux fêtes de l'indépendance tunisienne, échange éventuel de représentants diplomatiques entre Tunis et Budapest).

Il m'est, par ailleurs, signalé que l'attitude de M. Slim a été peu amicale lors de la discussion, au sein du Comité, de l'invitation française [1].

Le professeur Fabregat (Uruguay) a surtout manifesté le souci d'assurer aux travaux du Comité — et à sa participation personnelle à ces travaux — la plus large publicité. Il s'est vivement opposé aux décisions prises à ce sujet et la discrétion observée, en définitive, par le Comité l'a beaucoup déçu.

En ce qui concerne le fond de l'enquête, M. Fabregat s'est surtout attaché à relever les violations aux droits de l'homme, ce qui lui a valu de la part de M. Slim une remarque significative de l'état d'esprit du représentant de la Tunisie; celui-ci a, en effet, reproché à M. Fabregat de ne s'intéresser aux droits de l'homme que lorsqu'il s'agit des Hongrois et d'être moins combatif lorsqu'il s'agit d'autres peuples privés eux aussi de leurs droits élémentaires.

*
**

S'il est encore trop tôt pour dire ce que contiendra le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie, on peut cependant tirer des renseignements ci-dessus certaines indications :

— Jusqu'au dernier moment, l'attitude des représentants de Ceylan et de la Tunisie fera planer sur le Comité la menace d'un rapport de minorité;

— Cette menace ne sera levée qu'au prix d'un affaiblissement très net du rapport, aussi bien sur le fond que dans la forme;

— Le rapport « d'unanimité » ne pourra être qu'un exposé historique d'ailleurs solide et bien étayé des événements qui se sont déroulés en Hongrie depuis octobre 1956. Il ne comprendra pas de conclusions juridiques, en particulier en ce qui concerne la légitimité du gouvernement Kadar, non plus que de condamnation explicite des interventions soviétiques. Il évitera même de mentionner certains faits dont il a la preuve, tels que l'attitude des troupes soviétiques (fraternisation des unités stationnées en Europe centrale, relève de ces unités par des troupes amenées d'Asie).

*
**

Le Secrétariat m'a dit que le rapport du gouvernement français [2] avait été particulièrement apprécié, mais il n'a pu savoir si, et dans quelle mesure, le rapporteur s'en inspirerait.

(1) Sur cette invitation, voir ci-dessus le n° 137.

(2) Le rapport remis par le Département au Comité spécial d'enquête sur la Hongrie était communiqué par bordereau n° 226/EU du 17 avril à divers organes centraux ainsi qu'à de nombreuses ambassades. Il a paru superflu de le reproduire. Il était beaucoup plus succinct que le rapport du Comité des Cinq (sur ce rapport, voir ci-après le n° 473, et note) et assez flou dans sa rédaction. Il se contentait d'un récit des événements de Hongrie, les interventions des puissances étrangères (sauf naturellement celles de l'U.R.S.S.) n'étant jamais évoquées.

303

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles.

T. n°s 661 à 666 [1]. Réservé. *Paris, 11 avril 1957, 16 h. 20* [2].

Je vous serais reconnaissant de porter d'urgence la communication suivante à la connaissance de M. Charles de Visscher, professeur à l'Université de Louvain, ancien juge à la Cour internationale de justice de La Haye, de la part du gouvernement français et du gouvernement marocain.

« Le gouvernement marocain et le gouvernement français sont tombés d'accord pour que l'affaire du déroutement de l'avion immatriculé F. OABV intervenu le 22 octobre 1956 soit soumise à une Commission d'enquête et de conciliation, chargée d'examiner les circonstances de l'incident et de faire toutes recommandations utiles. Cette Commission sera composée d'un membre français (M. René Massigli, ambassadeur de France), d'un membre marocain (M. Abdellatif Filali, ministre plénipotentiaire, chef de la section juridique du ministère des Affaires étrangères du Maroc) et de trois personnalités neutres.

« En ce qui concerne ces dernières, les deux gouvernements ont décidé de pressentir M. de Visscher, sir Mahammad Zafrullah Khan, juge à la Cour internationale de justice, et M. Roberto Ago, professeur à l'Université de Milan.

« Le mandat de la Commission sera le suivant :

« Le gouvernement marocain est-il fondé à soutenir que le déroutement, le 22 octobre 1956, de l'avion immatriculé F. OABV est contraire à une règle de droit international public ?

« La Commission fera rapport aux deux gouvernements sur la base de la réponse à cette question.

« La procédure de la Commission sera écrite. Elle sera constituée par un mémoire du gouvernement marocain suivi d'un contre-mémoire du gouvernement français, lui-même suivi d'une réplique du gouvernement marocain et d'une duplique du gouvernement français. Un délai de deux mois au maximum séparera l'envoi de chacun de ces documents, le premier mémoire étant adressé aux membres de la Commission et à l'autre partie, deux mois au maximum après la constitution de la Commission.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 1908-1913).

[2] Le télégramme porte en tête comme date d'envoi le 13 avril, 18 h. 30. Sa rédaction, comme l'indique la signature, remonte en fait au 11 avril.

La Commission aura en principe un mois pour délibérer après réception de ces documents.

« Les deux gouvernements estiment que la Commission pourrait siéger à Genève. Ils assumeront, par moitié, les frais de la Commission. Le Président recevra une rétribution d'un million de francs, les autres membres une rétribution de 750.000 francs; de plus, une indemnité quotidienne de 15.000 francs sera allouée à chaque membre de la Commission pendant la période du délibéré. »

Vous indiquerez verbalement à M. de Visscher qu'en ce qui touche la présidence, il a été entendu entre les deux gouvernements que la Commission serait laissée libre de son choix, mais vous préciserez que, pour sa part, le gouvernement français estime que, compte tenu de son âge et des hautes fonctions qu'il a occupées lors de la création de la Cour internationale de justice de La Haye, M. de Visscher devrait être désigné comme président [1]. Le gouvernement marocain a fait connaître qu'il n'aurait pas d'objection à ce choix.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître, aussitôt que possible, la réponse de M. de Visscher à cette communication. Je vous laisse le soin d'apprécier la conduite à tenir vis-à-vis du ministère des Affaires étrangères belge, soit que vous vous contentiez de l'informer, soit que vous fassiez parvenir votre message à M. de Visscher par son entremise.

304

M. DE JUNIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2079 à 2083. *Londres, 11 avril 1957, 18 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Le Foreign Office est préoccupé de la prochaine réunion de la Conférence panafricaine dont l'idée a été lancée au mois de mars par M. Nkrumah [2].

Le Premier ministre du Ghana a indiqué aux Britanniques qu'il avait l'intention d'inviter tous les pays indépendants d'Afrique, y compris l'Égypte et l'Afrique du sud. On se féliciterait ici de la participation de

[1] Pour les interventions du gouvernement français en vue d'assurer la présidence de la Commission à M. de Visscher, se reporter aux télégrammes de Paris à Rabat nos 1559-1601 et 1758-1760, des 26 mars et 3 avril, non retenus.

[2] À son retour d'Accra, après les fêtes de l'indépendance du Ghana, M. Balafrej avait lancé l'idée d'une conférence des états africains indépendants qui se tiendrait au mois de mai à Rabat ou à Tanger (voir ci-dessus le n° 237, et note). Mais la Tunisie manquait d'enthousiasme; le Ghana déplorait qu'elle n'eût pas lieu à Accra, et, tout en acceptant de se rendre à Tanger, lançait des invitations pour une même conférence dans sa capitale au mois d'octobre.

celle-ci. On voit dans le désir de M. Nkrumah une nouvelle marque de la bonne volonté qui règne dans les rapports entre Accra et Le Cap. On ne sait pas toutefois encore si cette intention deviendra une réalité.

Mais M. Nkrumah n'entend pas limiter la participation aux pays indépendants. Il souhaiterait inviter également des représentants de territoires dépendants. N'est-ce pas là, se demande-t-on ici, une source de difficultés possibles avec les gouvernements des pays possessionnés en Afrique ?

On tient pour vraisemblable que la Conférence aura lieu à Accra. M. Nkrumah et M. Bourguiba s'en sont entretenus lors des fêtes de l'indépendance du Ghana. Le Premier ministre tunisien aurait déclaré qu'il estimait préférable que la Conférence se tienne au sud du Sahara et dans un territoire britannique ou neutre, afin de rendre la chose moins désagréable aux Français. M. Nkrumah souhaiterait que la Conférence ait lieu en mai; on pense toutefois ici qu'elle ne pourra se réunir qu'un peu plus tard.

Quelles sont les vues britanniques sur ce projet de conférence panafricaine ? Ses initiateurs poursuivent, selon le Foreign Office, certains objectifs qui ne peuvent que recevoir l'approbation des puissances occidentales. Ils souhaitent créer un bloc africain indépendant du groupe de Bandoung, afin d'éviter que l'Afrique ne soit à la remorque de l'Asie; ils désirent également lutter contre l'influence communiste et contrecarrer l'action de l'Égypte en Afrique. Ce triple souci paraît être celui de M. Bourguiba comme de M. Nkrumah. Le gouvernement libyen poursuivrait lui aussi des objectifs analogues. Le gouvernement soudanais, qui envisageait dès la fin de l'année dernière une conférence panafricaine, partageait également ces préoccupations. Un homme de confiance du Premier ministre, M. Mohammed Ahmed Omar, a indiqué à l'ambassade britannique à Khartoum qu'il voyait dans cette conférence le meilleur moyen de lutter contre la double menace du communisme et de l'Égypte en Afrique. (Le Foreign Office nous serait reconnaissant de ne pas faire état de cette indication à Khartoum).

Si le projet de conférence panafricaine présente des aspects inquiétants pour les puissances possessionnées en Afrique, il comporte donc aussi, selon le Foreign Office, des éléments positifs. Il s'agit pour ces puissances de faire en sorte que les éléments positifs finissent par l'emporter et que ce mouvement panafricain n'ait pas pour conséquence de couper l'Afrique de l'Occident. Quelle autre attitude, ajoute-t-on ici, pourrions nous adopter, puisque nous n'avons pas le moyen d'empêcher la réunion de se tenir ?

Le Foreign Office souhaite rester en contact étroit avec nous au sujet de ce projet et serait heureux de connaître dès maintenant toutes informations ou observations que nous pourrions lui communiquer.

Il y a lieu de noter qu'une conférence africaine est également envisagée par la Confédération internationale des syndicats libres. D'après les renseignements dont on dispose ici, elle se tiendrait prochainement à Rabat ou à Tanger.

305

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2865 à 2870. Réservé. *Washington, 11 avril 1957, 19 h.*

(*Reçu :* le 12, 1 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2851 [1].

M. Ben Barka, n'a pas manqué de mettre à profit son séjour à Washington pour entretenir ses interlocuteurs de la question d'Algérie. Tant au département d'État qu'au cours de conversations privées avec des personnalités américaines, il s'est longuement étendu sur le sujet. Des délégués du F.L.N. assistaient d'ailleurs à la réception que l'ambassade du Maroc a donnée en son honneur dans un grand hôtel de la ville.

La présentation que M. Ben Barka a faite des idées des dirigeants marocains sur l'état actuel de la question algérienne et ses chances de solution était conçue pour impressionner ses interlocuteurs. On peut la résumer de la façon suivante :

a. Le Maroc et la Tunisie ont tout à redouter d'une prolongation et d'une aggravation du conflit algérien; « ce cancer qui mûrit à leurs côtés », selon l'expression de M. Ben Barka, pourrait échapper finalement à tout contrôle et compromettre, par contagion, leur propre stabilité interne et leur avenir;

b. Les critiques portées par M. Ben Barka contre la politique française de pacification se réclament plus du réalisme que de la passion politique : certes, il fait remarquer que les moyens employés pour appliquer cette politique sont en contradiction avec la résolution de l'assemblée des Nations Unies et il exploite au maximum les réactions qu'ils ont provoquées dans certains secteurs de l'opinion française; mais il insiste surtout sur le fait que même une victoire complète des forces de l'ordre, ou un règlement négocié avec des interlocuteurs « non représentatifs », ne vaudraient à la France qu'un court répit, suivi d'une rechute fatale aux intérêts de l'Occident. Le fait qu'il envisage — même pour en dénoncer le caractère précaire — la possibilité d'une réussite de la pacification a frappé, ainsi que je l'ai constaté, beaucoup de ses interlocuteurs;

[1] Du 10 avril, non reproduit, le télégramme n°s 2851-2853 faisait état de la visite aux États-Unis du président de l'Assemblée consultative marocaine : il s'était particulièrement intéressé aux problèmes économiques et avait plaidé la cause de l'aide au Maroc (sur la visite de Mehdi ben Barka, voir ci-dessus le n° 248.

c. L'attitude négative adoptée par M. Ben Barka à l'égard du plan français de règlement pacifique [1] a été également relevée par eux, car c'est manifestement la partie de ce programme touchant aux élections qui inspire ses principales réserves. Une si grande méfiance de la part du président d'une Assemblée (nommée, il est vrai) à l'égard du principe électoral lui-même, de quelque prétexte qu'elle soit affublée, n'est pas sans inciter à quelques réflexions les interlocuteurs américains de M. Ben Barka;

d. Au lieu et place du « plan Guy Mollet », M. Ben Barka préconise l'ouverture de négociations, soit directes, soit par l'entremise d'un médiateur, entre le gouvernement français et les porte-parole authentiques des rebelles. Il affirme que ceux-ci sont devenus beaucoup plus raisonnables grâce aux efforts de persuasion entrepris auprès d'eux par les dirigeants marocains. Ce qu'il indique des conditions préalables que les chefs rebelles continueraient à mettre à l'ouverture des négociations qu'il envisage paraît, cependant, contredire son affirmation.

Quoi qu'il en soit, celle-ci lui permet de conclure son raisonnement en demandant à ses interlocuteurs de faire de leur côté pression sur la France pour l'amener à envisager, elle aussi, des solutions raisonnables.

Il n'est pas douteux que les propos de M. Ben Barka ont été écoutés avec attention au département d'État. Ils ne sont d'ailleurs pas nouveaux et ne font que reprendre avec plus d'autorité ceux que tiennent régulièrement les représentants officiels du Maroc et de la Tunisie, notamment M. Habib Bourguiba junior, ministre conseiller de l'ambassade de Tunisie.

Ils ne suffiront certes pas à amener les Américains à se départir de l'attitude de réserve et de correction qu'ils ont toujours observée dans l'affaire d'Algérie. Mais ils accroîtront la considération que le département d'État est prêt à accorder aux dirigeants marocains. Ils contiennent heureusement, ainsi que je l'ai indiqué au passage, assez d'éléments favorables à nos thèses pour que celles-ci ne souffrent pas trop, en définitive, de la dialectique pressante de M. Ben Barka.

[1] Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 35 (note).

306

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2886 à 2895 [1]. *Washington, 11 avril 1957, 22 h. 30.*
Priorité. Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 12, 4 h. 30.)

Sur instructions de M. Dillon, l'un de ses adjoints a, le 11 avril à 18 h. 30 (heure de Washington), mis l'un de mes collaborateurs au courant des derniers renseignements reçus sur les négociations du Caire et l'a informé des questions que le sous-secrétaire d'État suppléant désire me poser demain 12 avril lorsque je le rencontrerai à midi.

L'ambassadeur des États-Unis au Caire a eu avec M. Fawzi un entretien le 9 avril et un second entretien dans la matinée du 10 avril. Ces conversations avaient été négatives. Le colonel Nasser a reçu M. Hare le 10 avril au soir et a discuté avec lui, pendant deux heures et demi, le projet de mémorandum égyptien sur le statut du Canal [2].

De cette dernière conversation, il ressort clairement que :

a. Le chef du gouvernement égyptien ne veut introduire dans le mémorandum aucune référence aux six principes de la résolution du Conseil de sécurité en date du 13 octobre. Il ajoute toutefois qu'à son avis, le mémorandum répond aux exigences de cette résolution et qu'il est difficile de savoir quelle est l'interprétation valable du document du Conseil de sécurité, puisque de nombreux ministres des Affaires étrangères l'ont commenté de manière parfois différente. Il donne enfin l'assurance que si, sur un point ou sur un autre, le gouvernement américain démontre qu'il y a contradiction entre le mémorandum égyptien et les six principes, il cherchera à modifier le document pour supprimer cette contradiction;

b. Le chef du gouvernement égyptien s'oppose à ce que la coopération entre l'autorité égyptienne et les usagers se fasse par l'entremise d'une association groupant les gouvernements des pays usagers. Il se dit prêt, en revanche, à examiner les modalités de coopération si on lui faisait des propositions portant sur une association d'usagers privés. Bien qu'il n'ait pas donné de détails sur ce point, l'ambassadeur des États-Unis au Caire a cru comprendre qu'il avait à l'esprit les compagnies pétrolières, les compagnies maritimes, etc.;

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1248-1257) et New York (n°s 1214-1223).

[2] Sur ce projet de mémorandum, et les négociations qui s'ensuivirent, voir ci-dessus les n°s 287 (note), 289, 296, 298.

c. Enfin, le colonel Nasser continue à élever de multiples objections à la demande qui lui est présentée de donner un caractère multilatéral au document fixant le statut du Canal. Il ne veut pas d'une déclaration ouverte à la signature d'autres puissances, de crainte que le gouvernement israélien n'y adhère, renforçant ainsi sa position pour un recours éventuel à la Cour internationale de justice.

En fin de conversation, l'ambassadeur des États-Unis a déclaré à son interlocuteur qu'il lui serait utile, pour renseigner avec plus de précision son gouvernement, de disposer du texte que Nasser avait entre les mains, auquel il se référait constamment et qui paraissait un texte de projet de mémorandum corrigé. Le chef du gouvernement égyptien a promis à M. Hare qu'il lui ferait remettre ce document à brève échéance par M. Fawzi. Le département d'État s'attend à le recevoir dans un délai de vingt-quatre à quarante-huit heures.

Compte tenu des informations qui précèdent, le sous-secrétaire d'État suppléant me posera demain matin les deux questions suivantes :

1. Quelles sont les vues du gouvernement français sur une association des usagers formée de compagnies privées ?

Pour sa part, le département d'État se demande quel critère pourrait être trouvé pour la constitution éventuelle de ce groupe. Il se pose, en outre, la question de savoir de quelle autorité ce groupe jouira dans la discussion éventuelle avec l'autorité égyptienne.

2. Prenant en considération les résultats des dernières conversations Hare-Fawzi et Hare-Nasser, le gouvernement français estime-t-il que l'affaire doive être portée au Conseil de sécurité et dans l'affirmative, à quelle date ?

Ce qui précède a été dit à mon collaborateur à titre officiel. S'exprimant ensuite à titre personnel, l'adjoint de M. Dillon a fourni les indications et les impressions suivantes :

a. L'ambassadeur de Grande-Bretagne a fait deux démarches, l'une le 10 et l'autre le 11 avril, pour presser le département d'État de porter l'affaire au Conseil de sécurité;

b. Un grand nombre de fonctionnaires du Département ont le sentiment que Nasser fait traîner les choses en longueur et qu'après avoir donné des réponses d'apparence positive, il se dérobe dès qu'on lui demande son accord sur un point précis;

c. Les fonctionnaires du département d'État qui sont favorables au recours au Conseil de sécurité ont le sentiment que ce transfert de la négociation bilatérale à l'instance internationale pourrait s'effectuer sans que rien ne soit perdu des quelques progrès accomplis au cours des entretiens Hare-Fawzi-Nasser, puisque le compte rendu de ces entretiens serait remis au Conseil de sécurité;

d. Le secrétaire d'État par intérim et le sous-secrétaire d'État suppléant estiment qu'une décision devra être prise rapidement après l'examen du document que M. Fawzi doit remettre à M. Hare;

e. Ils souhaiteraient que soit clarifiée dès que possible la position du gouvernement français qui, après avoir été favorable à un recours rapide au Conseil de sécurité, leur paraît avoir modifié son attitude à dater du 8 avril [1], alors qu'eux-mêmes en étaient venus à envisager cette procédure.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien m'adresser ses instructions de toute urgence, de manière que je puisse en faire état au cours de la conversation que j'aurai demain avec M. Dillon.

307

Note du Secrétariat des conférences

Affaire du canal de Suez
Éventuelle saisie du Conseil de sécurité

Paris, 11 avril 1957.

1. Le gouvernement égyptien a publié le 18 mars un mémorandum définissant ses intentions à l'égard du Canal, qui est un document unilatéral ne constituant nullement à nos yeux une réponse aux propositions des quatre puissances du 18 février [2]. Néanmoins, les États-Unis ont, dès le 20, fait dire au Caire qu'ils regrettaient la méthode employée pour la mise au point de ce document qui, sur le fond, n'est pas satisfaisant.

2. Un second document, appelé « projet de mémorandum », a été remis le 26 mars au Caire aux représentants des États-Unis, de la Jordanie, de la Syrie, de l'Arabie séoudite, de la Yougoslavie et de l'Union soviétique [3].

3. M. Hammarskjöld, de retour du Caire le 28, déclarait le 29 à notre représentant qu'il n'avait eu connaissance de ce document que le 26 et que, sans s'engager dans une discussion, il avait indiqué au gouvernement égyptien qu'il était nécessaire de conserver « la porte ouverte » pour permettre des modifications au mémorandum et prévoir une coopération organisée entre l'autorité du Canal et les usagers : il convenait de laisser avant la mise en vigueur des mesures prévues un délai suffisant pour permettre des consultations avec les gouvernements intéressés.

(1) Sur la position française relative au recours au Conseil de sécurité à cette date, voir ci-dessus le n° 298.

(2) Reproduit en annexe (annexe I).

(3) Reproduit *ibidem* (annexe II).

M. Hammarskjöld avait obtenu de légères modifications au texte primitif, mais conseillait une action américaine au Caire pour essayer d'amener le gouvernement égyptien à consentir à des améliorations plus substantielles.

4. Le gouvernement des États-Unis a chargé son ambassadeur au Caire de poursuivre des négociations avec le gouvernement égyptien à cette fin [1].

Celles-ci, prolongées grâce à la patience américaine qui espère en dernière heure obtenir une concession acceptable du colonel Nasser, sont à la veille de se terminer, sans laisser d'autres possibilités, dans le cas fort probable d'un échec, qu'un appel au Conseil de sécurité.

5. Pour les *Américains,* il conviendrait de saisir cette instance dès que la dernière démarche — entreprise aujourd'hui au Caire — se sera révélée sans succès.

Le gouvernement des États-Unis engagerait seul la procédure, mais en accord avec nous. Il ferait un exposé concernant les points du mémorandum qui lui paraissent inacceptables et les amendements qu'il a suggérés au gouvernement égyptien; il espère que les Égyptiens répondront de la même façon et qu'ainsi s'ouvrira une discussion au cours de laquelle la délégation égyptienne serait amenée à donner une interprétation de son mémorandum. Cette interprétation — que l'on escompte plus favorable aux usagers —, fournie devant une instance internationale, prendrait une valeur d'engagement obligatoire (ce que nous contestons).

Aucun projet de résolution ne serait déposé pour éviter un veto russe; mais s'il devait y en avoir un, son texte devrait être modéré et préconiser, par exemple, la reprise des pourparlers sur la base des six principes.

En résumé, les États-Unis semblent disposés à aller devant le Conseil de sécurité avec l'espoir de poursuivre la négociation plutôt qu'avec l'intention d'y faire condamner l'Égypte.

6. Les *Britanniques* insistent pour que l'appel au Conseil de sécurité soit aussi proche que possible, car ils ne pourront empêcher longtemps leurs armateurs d'utiliser le Canal en payant à l'Égypte « sous deux réserves » : l'une concernant les droits dont pourrait se prévaloir la Compagnie, l'autre relative à la conclusion d'un accord satisfaisant pour les usagers.

Ils conseillent de rechercher le vote d'une résolution recommandant la reprise des négociations entre l'Égypte et les États-Unis, ceux-ci étant entourés, à titre consultatif, d'un certain nombre de représentants des puissances maritimes, choisis si posible parmi les membres du S.C.U.A.

7. En ce qui nous concerne, nous estimons qu'il convient de laisser se poursuivre la négociation bilatérale afin de conserver le bénéfice des points que les Américains considèrent comme déjà acquis (reconnaissance du caractère nécessairement multilatéral du document qui fixera

(1) Voir ci-dessus les n°s 289, 296, 298.

le statut du Canal — coopération des usagers), mais que le Conseil devra être saisi lorsque ces conversations auront échoué : nous relèverons le caractère unilatéral du mémorandum égyptien et le fait que le régime du Canal ne peut être défini par un acte du seul gouvernement égyptien.

Une éventuelle résolution devrait préconiser des négociations entre l'Égypte et les usagers et la conclusion d'un accord international établissant un statut conforme aux six principes.

En attendant, nous sommes décidés à ne pas faire usage du Canal et nous considérons qu'ensuite, une partie au moins des péages devra être payée à un organisme neutre et non la totalité à l'Égypte, contrairement à la position anglaise et américaine.

L'objectif à atteindre par une telle action serait :

— de faire ressortir la responsabilité de l'Égypte dans la non-application de la résolution du 13 octobre si elle ne se prêtait pas à la conclusion d'un accord;

— d'amener le gouvernement soviétique soit à faire fléchir l'Égypte, s'il continue à tenir pour valables les six principes qu'il a approuvés en octobre, soit à démontrer — en trahissant son vote de cette époque et en soutenant Nasser — que c'est son intervention qui empêche toute solution des problèmes en suspens dans le Proche-Orient.

Annexe I

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2282 [1]. Priorité. Très urgent. *Washington, 19 mars 1957, 14 h.*

(*Reçu :* 20 h.)

Je vous adresse ci-dessous en anglais le texte du mémorandum égyptien sur le régime du Canal tel que l'ambassadeur des États-Unis au Caire l'a transmis à son gouvernement.

Je me réfère à mon télégramme n° 2270 [2].

« Since the day Egypt took over the operation of the Suez Canal she reaffirmed her determination to abide by her Policy of respecting the 1888 Constantinople Convention, and has proved herself thoroughly able to manage the navigation in the Canal in spite of the great obstacles which were put before her until the aggression against her caused the closing of the Canal.

« On the occasion of the resumption of the navigation in the Suez Canal, the Government of Egypt declares the following.

« 1° That Egypt is still determined to respect in letter and in spirit the Constantinople Convention concluded in 1888.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 953) et New York (n° 945).

(2) Du 18 mars, non reproduit. Ce télégramme annonçait la remise par le gouvernement égyptien à toutes les missions diplomatiques d'un mémorandum exposant les vues du Caire sur le régime du Canal. L'ambassadeur des États-Unis avait insisté pour que l'Égypte ne publiât pas le statut qu'elle entendait mettre unilatéralement en vigueur. Le gouvernement égyptien avait renoncé à cette procédure et décidé de recourir à la voie diplomatique.

« 2° The system of levying of Canal tolls will remain as it used to be according to the last agreement concluded between the Egyptian Government ant the nationalized Suez Canal Company.

« 3° The question of compensation and claims resulting from nationalization would be settled by either direct agreement or by arbitration.

« 4° Canal tolls are to be paid in advance of the Suez Canal authority in Egypt, or its nominees.

« 5° The authority of the Suez Canal shall create special fund for the improvement programs or any other programs destined to meet the increase of trafic in the Canal, the said fund to be fed by alloting to it a certain proportion of the dues, which shall not be less than the average proportion allotted by the former Suez Canal Company to such programs.

« 6° The Government of Egypt will issue another detailed statement converting the mentioned principles.

« This determination of the Government of Egypt proves that notwithstanding the great sacrifices which Egypt sustained as a result of the aggression against her, she is still loyal to the purpose of cooperation with the world community of Nations so as to make her contribution to the realizations of humanities hopes for peace and prosperity.

« The Government of Egypt wishes the Canal shall be again a link of prosperity and peace between all the peoples of the world. »

Annexe II

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2480 à 2490 [1].
Immédiat. Secret. Réservé.

Washington, 28 mars 1957, 16 h. 35.
(*Reçu :* 16 h. 56 ?)

Je vous adresse ci-dessous le texte du projet de mémorandum égyptien sur le canal de Suez tel qu'il m'a été remis le 27 mars dans l'après-midi par M. Rountree. Il convient de remarquer au paragraphe 3 et au paragraphe 7 (deuxième phrase) des ruptures qui proviennent de groupes faux dans le télégramme adressé par l'ambassade des États-Unis au Caire.

« Personal and confidential draft memorandum.

« 1° The Government of Egypt are pleased to announce that the Suez canal will be open for normal traffic by mid-april, and will thus once again serve as a link between the nations of the world in the cause of peace and prosperity.

« 2° The Government of Egypt acknowledge with appreciation and gratitude the efforts of the states and peoples of the world who contributed to the restauration of the canal for normal traffic and of United Nations whose exertions enabled the clearance of the canal to be accomplished peacefully and in a short time.

« 3° In elaboration of the principles set out in their memorandum dated the 18th of March 1957 [2] hereby, the government of Egypt make the following declaration on the problemes connected with the Suez canal and the arrangements for its operation.

« 4° Reaffirmation of convention.

« It remains the unaltered policy and firm purpose of the Government of Egypt to respect the terms and the spirit of the Constantinople convention of 1888 and the rights and obligations arising therefrom.

« 5° Observance of the convention and to the charter of the United Nations.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1052-1062) et New York (n°s 1039-1049).
[2] Le texte en est reproduit ci-dessus en annexe I.

« While reaffirming their determination to respect the terms and the spirit of the Constantinople convention of 1888, and to abide by the charter and the principles and purposes of the United Nations (*), the Government of Egypt are confident that the other signatories of the said convention and all others concerned will be guided by the same resolve.

« 6° Disputes, disagreements or differences arising out ot the convention.

« *a.* Disputes or disagreements arising between the parties to the Constantinople convention of 1888 and in respect of it shall be settled in accordance with the charter of the United Nations (**).

« *b.* Differences arising between the parties to the said convention in respect of the interpretation of its provisions, if not (repeat not) otherwise resolved will be referred to the international Court of justice under article 36 of its statute or, by agreement, to an appropriate organ of the United Nations.

« 7° Freedom of navigation tolls and development of the Canal.

« The Government of Egypt are more particularly determined :

« *a.* To afford and maintain free and uninterrupted navigation for all nations in accordance with the Constantinople convention of 1888 (***).

« *b.* That tolls shall continue to be levied in accordance with the last agreement concluded on the 28th of April 1936, between the Government of Egypt and the Suez Canal Maritime Company; and that any increase in the current rate of tolls within any 12 months, if they take place, shall be limited to one percent, and any increase beyond that level to be the result of negociations (****), and.

« *c.* That the Canal is maintained and developed in accordance with the progressive requirements of modern navigation and that such maintenance and developement shall include the 8 and 9 th programs ot the Suez Canal Maritime Company, with such improvements to them as are considered necessary (*****).

« 8° Operation and management.

« The Canal will be operated and managed by the autonomous Suez authority established by the Government of Egypt on the 26th of July 1956. The Government of Egypt are looking forward with confidence to continued cooperation with the nations of the world in advancing the usefulness of the canal.

« 9° Financial arrangements.

« *a.* Tolls shall be payable in advance to the account of the Suez canal authority at any bank as may be authorized by it. In pursuance of this, the Suez canal authority has authorized the National Bank of Egypt and the Bank of International settlement to accept on its behalf payment of the canal tolls.

« *b.* The Suez canal authority shall pay to the Government of Egypt five percent of all the gross receipts as royalty.

« *c.* The Government of Egypt have decided to establish a Suez canal capital and development fund into which shall be paid 25 percent of all gross receipts. This fund will ... (1) that there shall be available to the Government of Egypt adequate resources to meet the needs of development and capital expenditure for the fulfillment of the responsabilities they have assumed and are fully determined to discharge (******).

« 10° Canal code.

« The regulations governing the canal, including the details of its operation, are embodied in the canal code which is the law of the canal.

« 11° Discrimination and complaints arising out of the canal code.

(*) Note marginale : *Résolutions des U.N.*
(**) En marge : point d'interrogation.
(***) En marge : *Israël ?*
(****) Note marginale : *Accord avec les usagers (6 principes).*
(*****) En marge : *id.*
(1) Lacune de déchiffrement.
(******) Note marginale : *On ne parle pas de la répartition des 70 %, B.R.J.*

« *a.* In pursuance of the principles laid down in the Constantinople convention of 1888, the Suez canal authority, by the terms of its statute, can in no case grant any vessel, company or other parties any advantage or favor not accorded (*) to other vessels, companies or parties on the same conditions.

« *b.* Complaints of discrimination or violation of the canal code shall be sought to be resolved by the complaining party by reference to the Suez canal authority. In the event of such a reference, the matter may be referred to an arbitration tribunal composed of one nominee of the complaining party, one of the authority and a third to be chosen by both. In case of disagreement such third member will be chosen the President of the International Court of Justice.

« *c.* The decisions of the arbitration tribunal shall be binding upon the parties when they are rendered and these must be carried out in good faith.

« *d.* The Government of Egypt will study the appropriate other arrangements that could be made for fact finding consultation and arbitration on matters not otherwise covered in the present paragraph (**).

« 12° Compensation and claims.

« The question of compensation and claims, in connection with the nationalisation of the Suez canal maritime company shall, unless agreed between the parties concerned, be referred to arbitration in accordance with the established international practice (***).

« The Government of Egypt make this declaration as an expression of their desire and determination to enable the Suez canal to be an efficient and adequate waterway linking the nations of the world and serving the causes of peace and prosperity. They do so in full confidence that it will with the good will and cooperation of the nations of the world.

« This declaration, with the obligations therein, constitues an international instrument and will be deposited and registered with the secretariat of the United Nations. »

(*) En marge : *Israël.*
(**) En marge : *Et usagers. Sanctions ?*
(***) En marge : *Fonds spécial.*

308

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 448 à 456 [1]. *Madrid, 12 avril 1957, 15 h.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 32.)

Je me réfère à mon télégramme nos 441 à 449 [2].

Si l'on tient compte de l'importance des problèmes soumis à l'examen du gouvernement espagnol par ma démarche du 29 mars et du caractère positif des indications qui m'ont été fournies hier, il convient de reconnaître que le ministre des Affaires extérieures m'a répondu dans un délai fort raisonnable.

C'est, d'autre part, sur le ton de la franchise que M. Castiella m'a exposé des vues qui tranchent aussi complètement avec l'attitude adoptée par l'Espagne, non seulement avant la reconnaissance de l'indépendance marocaine, mais encore au cours des mois qui ont suivi cet événement. La correspondance de cette ambassade avait souligné à maintes reprises le véritable acharnement que mettait le gouvernement de Madrid à revendiquer à l'égard du Maroc une position d'égalité avec la France, cette prétention s'opposant en fait à toute conversation utile.

Si le nouveau ministre des Affaires extérieures n'a pas renoncé à évoquer cet aspect d'une situation aujourd'hui quelque peu dépassée par le cours des événements, nous devons, à mon avis, lui savoir gré de ne s'y être référé que dans des termes extrêmement modérés, en prenant acte avec empressement de nos ouvertures et en ... [3] par les faits. Les termes dont a usé M. Castiella me paraissent tout à fait conformes à cet esprit chevaleresque, si souvent invoqué ici à tort et à travers, mais qui, cette

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 2020-2028).

(2) Lire en fait: nos 441 à 446. Ce télégramme du 11 avril, non reproduit, indiquait que le ministre des Affaires extérieures avait donné la veille des réponses à toutes les questions que le chargé d'affaires avait évoquées lors de leur entretien du 29 mars (sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 277). Madrid renonçait à engager immédiatement une négociation sur le statut des forces espagnoles, attendant que la France agît d'elle-même. L'Espagne serait heureuse de se voir concéder une participation dans l'exploitation des phosphates marocains, tout en reconnaissant à la France au Maroc une place prépondérante. En Mauritanie, la collaboration de l'armée espagnole était d'ores et déjà acquise à l'armée française. Le gouvernement espagnol, soucieux de ne pas irriter Rabat, n'avait pas encore pris de décision au sujet de l'abornement jusqu'au Drâa. Il était prêt à étudier prochainement la question d'une collaboration économique franco-espagnole dans certaines régions du Sahara, et l'éventuelle construction d'un chemin de fer. M. Castiella émettait enfin l'espoir que Paris envisageât, dans le cadre de l'O.E.C.E., une politique de prêts à long terme qui permettrait à l'Espagne de développer son infrastructure économique.

(3) Lacune de déchiffrement.

fois, semble inspirer très réellement des propos qui pourraient faire date dans l'histoire de nos deux pays.

Comme le sait Votre Excellence, le futur statut des forces espagnoles au Maroc est un sujet de graves préoccupations pour le Caudillo. Les interlocuteurs du commandant Dupond l'avaient plusieurs fois interrogé sur nos intentions en ce qui concerne le statut des forces françaises. Ce n'est sans doute qu'à contre-cœur que, devant notre silence, le gouvernement espagnol envisageait d'ouvrir avec le gouvernement marocain des conversations dont il redoutait l'issue, mais qui risquaient aussi de nuire à nos desseins.

On peut donc penser qu'il a été heureux de saisir l'occasion de remettre à plus tard un règlement épineux, qui sera d'ailleurs moins malaisé si une solidarité franco-espagnole parvient à s'affirmer. De toute façon, nous avons obtenu sur ce point ce que nous souhaitions.

La communication de notre projet de convention d'établissement est également accueillie avec faveur et la défense d'intérêts semblables en sera facilitée. Quant au problème monétaire, les atermoiements de l'Espagne justifient la mauvaise humeur du gouvernement marocain dont fait état le télégramme n°s 2076 à 2081 de notre chargé d'affaires à Rabat [(1)].

Ayant reçu les confidences des deux parties en cause, nous serons peut-être un jour sollicités d'intervenir dans le débat, ce qui poserait pour nous un problème délicat, notre intérêt étant de voir réaliser l'unité monétaire de l'Empire chérifien dans le cadre de la zone franc. Pour l'instant, M. Castiella s'est borné à faire allusion aux difficultés qu'il éprouve à s'assurer des livraisons de phosphates en échange desquelles son gouvernement, peut-être, a peu de marchandises à offrir.

Son information est évidemment incomplète, puisqu'il paraît ignorer que l'État marocain exploite lui-même à son compte cette source de richesses.

C'est au sujet de la Mauritanie que le gouvernement de Madrid a dû éprouver le plus de difficultés à répondre à nos désirs : il ne peut en effet manifester ouvertement son accord avec nous pour défendre le Sahara sans se compromettre au point de risquer une détérioration profonde de ses rapports avec le Maroc. D'autre part, la crainte de se laisser entraîner dans des complications liées à l'avenir de l'Algérie ne lui est sans doute pas étrangère. En feignant de considérer que la collaboration de l'armée espagnole nous était déjà acquise, je pense que M. Castiella se propose de ménager les transitions.

Le mot de « collaboration » est cependant prononcé pour la première fois, remplaçant celui de « neutralité ». Il nous appartiendra, dans le cadre des échanges de vue inaugurés en juillet dernier à Madrid à l'échelon des attachés militaires, d'obtenir que cette collaboration se traduise par des mesures efficaces sur le terrain. De la décision de principe

(1) Référence erronée : il s'agit vraisemblablement du télégramme n°s 2622-2627, du 8 avril, ci-dessus analysé sous le n° 294 (note).

ainsi obtenue, il faudra, par un effort persévérant, tirer toutes les conséquences utiles en laissant à nos interlocuteurs le temps d'ajuster aussi prudemment que possible leur comportement.

Leur changement d'attitude au sujet de la frontière du Drâa s'explique aussi bien par le même désir de ne pas effaroucher le gouvernement marocain dans une affaire où les précédents diplomatiques ne sont pas à l'avantage de l'Espagne et dans laquelle nous n'aurions pu la soutenir sans prendre certains risques.

Les satisfactions que nous retenons sur les questions évoquées ci-dessus ne nous auraient sans doute pas été données si rapidement si nous n'avions offert nous-mêmes d'aborder, sur un plan beaucoup plus général, le problème des relations franco-espagnoles : la proposition d'une collaboration économique au Sahara ainsi que dans le cadre de l'O.E.C.E. a été accueillie avec la plus grande faveur; il me paraît souhaitable que nous puissions très rapidement poursuivre nos conversations à ce double point de vue et je demeure persuadé que c'est à cette condition qu'un accord durable et sincère entre nos deux pays peut être, non seulement espéré mais effectivement réalisé.

309

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2739 à 2744. *Rabat, 13 avril 1957, 15 h. 25.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 35.)

J'ai remis hier, à M. Balafrej, la note concernant la négociation des questions militaires et de défense, dont le Département m'a donné le texte [(1)]. Le ministre des Affaires étrangères l'a lue attentivement. S'il a fait l'observation qu'elle enfermait, sur la base de l'aide-mémoire français du 30 mars 1956 [(2)], un programme quasi exhaustif, sa première réaction n'a pas été défavorable et ne s'est accompagnée d'aucune réserve.

Il m'a au contraire indiqué, conformément à l'entretien officieux que nous avions eu le 27 mars lors du passage à Rabat du colonel Petit [(3)],

(1) Ci-après reproduit en annexe.

(2) L'aide-mémoire précité, non retenu, indiquait que « du point de vue stratégique, la défense de la France et de l'Afrique du Nord form(ait) un tout », et que le Maroc et la France devaient organiser leur défense commune, affirmer leur entière solidarité en matière de sécurité. Il était dit notamment que le Maroc assurerait aux forces armées françaises la liberté de stationnement et de mouvement, et que ces forces bénéficieraient d'un statut particulier.

(3) Dont il ne reste pas d'autre trace dans la correspondance du chargé d'affaires.

que le principe d'une défense commune franco-marocaine était acceptable, qu'il se préoccupait d'y préparer l'opinion marocaine et a même ajouté qu'il était intervenu personnellement auprès du leader de l'Istiqlal, Allal el Fassi, pour l'amener à modifier ses vues à ce sujet comme à celui du maintien des forces françaises au Maroc.

Cette dernière indication m'a d'ailleurs été confirmée par un renseignement de bonne source, selon lequel, au congrès provincial de l'Istiqlal qui s'est tenu à Marrakech le 3 avril, Allal el Fassi a adopté, sur le problème du départ des troupes françaises qui figurait à l'ordre du jour, une attitude nuancée, déclarant que les troupes françaises ne pouvaient évacuer le Maroc alors que la France fournissait une aide financière, économique et technique, à l'Empire chérifien.

Cette évolution favorable, dont j'avais signalé les premiers signes il y a un mois (mes télégrammes n°s 1841 [1] et 1949) [2], s'explique sans doute en grande partie par une connaissance plus précise des avantages qu'implique pour l'économie marocaine la présence des forces françaises. Au cours d'une conversation avant son départ pour les États-Unis, M. Ben Barka m'avait de lui-même cité le montant des dépenses faites chaque année au Maroc par nos troupes (de 45 à 50 milliards).

Mais l'évolution s'explique aussi par une conception mieux définie de la position du Maroc sur le plan international, de l'intérêt supérieur qui, pour lui, se manifeste chaque jour davantage, à ce qu'il affirme, à la défense du monde libre. À cet égard, comme je l'ai fait remarquer à M. Balafrej qui en est convenu, les déclarations émises récemment à Radio-Moscou [3] montrent bien qu'une neutralité marocaine ne serait guère concevable.

Dans notre entretien, M. Balafrej a relevé la complexité des questions posées par les bases américaines. Il m'a semblé disposé à envisager une procédure d'échanges de vues bilatéraux franco-marocains, franco-américains et américano-marocains.

Je crois devoir signaler enfin que lorsqu'ils me parlent de l'organisation permanente de bases françaises au Maroc, mes interlocuteurs mentionnent l'obligation où ils se trouveront probablement d'accorder également à l'Espagne quelques bases militaires en zone Nord.

(1) Du 12 mars, analysé ci-dessus sous le n° 224 (note).

(2) Du 15 mars, ci-dessus publié sous le n° 243.

(3) Allusion vraisemblablement aux messages menaçants adressés durant tout le mois d'avril à divers pays (Norvège, Danemark, Espagne, Hollande, Grande-Bretagne, R.F.A.) pour les mettre en garde contre l'installation de bases militaires de l'O.T.A.N. sur leur territoire. Voir ci-dessus le n° 280 (note); ci-après le n° 348 (et note).

Annexe

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,

à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. n°s 1874 à 1878. Réservé. *Paris, 10 avril 1957, 18 h. 30* [1].

Je vous serais reconnaissant de remettre la note suivante au gouvernement marocain en lui indiquant que le gouvernement français souhaite, pour sa part, reprendre aussi rapidement que possible, la négociation des questions militaires et de défense sur la base de ce document.

« L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et d'ordre de son gouvernement, à l'honneur de lui faire connaître ce qui suit.

« Par sa note du 18 janvier et par sa lettre du 18 février [2], le gouvernement marocain a fait connaître au gouvernement français son désir de reprendre les conversations sur les questions militaires. Ce désir a été confirmé par M. Balafrej au cours de l'entretien que ce dernier a eu avec M. Lalouette, le 11 mars [3].

« Pour sa part, le gouvernement français est tout disposé à rouvrir les négociations sur les questions militaires et de défense.

« La France n'entend pas remettre en cause les droits qu'elle a reconnus au Maroc dans la déclaration commune du 2 mars 1956, mais conformément au protocole joint à cette déclaration, le statut actuel de l'armée française au Maroc demeure inchangé aussi longtemps que de nouveaux accords n'auront pas défini l'interdépendance des deux pays en matière de défense.

« Une définition des principes fondamentaux qui sont à la base de cette défense commune a été proposée dans l'aide-mémoire remis au ministre de la Défense nationale du gouvernement marocain dès le 30 mars 1956. Les principes généraux énoncés dans cet aide-mémoire, et dont certaines modalités d'application devraient être revues à la lumière des événements intervenus depuis cette date, restent valables pour la recherche d'une pratique commune dans le domaine de la défense.

« Lorsque ces principes auront été définis d'un commun accord, ils devront faire l'objet d'engagements réciproques précisant notamment :

« *a.* Les modalités d'une alliance franco-marocaine, destinée à consolider la défense du monde libre en Occident;

« *b.* Les organismes communs à créer pour donner à cette alliance son efficacité;

« *c.* Les droits et facilités que le gouvernement marocain pourrait reconnaître aux forces françaises dans le cadre de cette alliance et en vue de la défense commune;

« *d.* Le statut des forces françaises;

« *e.* Le statut des bases mises par la France à la disposition de forces armées américaines;

« *f.* Le concours que la France apporterait aux forces armées royales pour compléter leur formation et leur équipement.

« Il va de soi que ces accords devront également préciser, compte tenu des circonstances politiques, le rythme et les conditions dans lesquelles serait assuré le passage progressif de l'état actuel à l'état définitif, notamment les aménagements à apporter au statut actuel et à l'implantation de l'armée française au Maroc.

« L'ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler au ministère des Affaires étrangères les assurances de sa haute considération. »

(1) Heure de départ du télégramme, rédigé la veille.

(2) Le second de ces documents est ci-dessus reproduit sous le n° 153; le premier analysé *ibid.* (note).

(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 224 (note).

310

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1037 à 1041 [1]. Réservé. *Bonn, 13 avril 1957, 17 h. 5.*

(*Reçu :* 17 h. 20.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1405 [2].

Le projet de loi autorisant la ratification des traités du Marché commun et de l'Euratom a été déposé le 12 avril au Parlement fédéral. Il contient la clause dite berlinoise, aux termes de laquelle « la loi est valable aussi dans le Land de Berlin, pour autant que celui-ci aura confirmé l'applicabilité de cette loi ».

À vrai dire, l'inclusion de cette clause paraissait, du point de vue parlementaire, strictement nécessaire. La non-exclusion de Berlin du Marché commun est, comme les relations entre ledit marché et la zone soviétique, un problème sur lequel l'opinion publique de ce pays — les milieux socialistes en particulier — réagit très vivement. Nos négociateurs de Bruxelles ont certainement dû avoir le sentiment que c'était un point sensible pour leurs partenaires allemands. On avait craint que le Marché commun rende plus difficiles les échanges entre la République fédérale d'une part, Berlin et la zone orientale d'autre part. Les solutions intervenues ont apaisé ces craintes et, dans l'ensemble, ont été bien accueillies. Il serait difficile d'imaginer que le gouvernement puisse, en ce qui concerne Berlin, ne pas annoncer immédiatement son intention de les appliquer.

Quoi qu'il en soit, la procédure de consultation que vous aviez prévue pour « sonder les intentions allemandes » apparaît maintenant sans objet.

Quant au fond, je ne voudrais pas exprimer un avis avant d'avoir reçu la note annoncée par votre télégramme précité. Mais il me semble d'ores et déjà possible de faire une observation sur la procédure. Si nous avons des objections graves à l'approbation de la « clause berlinoise », il me semble qu'il faudrait en parler d'abord avec les autorités allemandes. Les traités sur le Marché commun et l'Euratom ont été négociés pendant des mois avec celles-ci, et certainement, nous avons discuté aussi la question

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 122-126) et Washington (n°s 104-108).

(2) Du 11 avril, non reproduit. Ce télégramme faisait état d'une déclaration unilatérale du gouvernement fédéral, selon laquelle celui-ci se réservait le droit d'étendre les traités du Marché commun et de l'Euratom lors du dépôt des instruments de ratification. Paris estimait cette démarche inopportune et demandait à l'ambassadeur de s'entendre avec ses collègues américain et britannique pour sonder ensemble les intentions allemandes.

de Berlin. Je ne vois pas comment il serait possible maintenant de provoquer, par entente avec Américains et Britanniques, une opposition tripartite à une clause ayant fait l'objet à Rome, au moment de la signature, d'une déclaration du gouvernement fédéral qui n'a appelé de réserves de la part d'aucun des autres cosignataires.

C'est la raison pour laquelle il me paraît qu'il serait opportun de surseoir aux démarches envisagées à Londres et à Washington, lesquelles ne manqueraient pas d'être connues aussitôt de nos interlocuteurs allemands, et de susciter chez eux une vive émotion.

311

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 3751 à 3785. Réservé. *Paris 13 avril 1957, 21 h. 30.*

En attendant qu'une note plus détaillée précise la position de la France à l'égard de la zone de libre échange, je vous confirme les conclusions de l'entretien que vous avez eu avec M. Maurice Faure le 11 avril [1]. Il convient que vous attiriez, dès maintenant, l'attention du gouvernement britannique sur ce qui suit :

Le gouvernement français, qui vient de signer le traité de Marché commun européen, est convaincu de la nécessité de compléter cette construction à six par une zone de libre échange. Il souhaite que les négociations entamées à l'O.E.C.E. conduisent à des résultats positifs.

Toutefois, certaines dispositions du traité de Marché commun et certaines des garanties qu'il comporte paraissent essentielles au gouvernement français, dans la mesure même où elles ont permis de surmonter les obstacles qui se dressaient sur la voie de l'union économique. Certain que le Parlement n'accepterait pas de le ratifier, le gouvernement ne pourrait signer un accord sur une zone de libre échange, qui écarterait ces stipulations ou éliminerait ces garanties.

Les principaux points auxquels le gouvernement français est attaché sont les suivants :

a. L'existence d'une certaine souplesse dans le système d'application du désarmement douanier, notamment au moment du passage de la première à la deuxième étape et grâce à l'institution d'un système de clauses de sauvegarde;

[1] Cet entretien, dont nous ne retrouvons pas de compte rendu dans les archives, avait eu lieu vraisemblablement à Paris à l'occasion de la visite en France de la reine Elizabeth II, du 8 au 11 avril.

b. L'inclusion dans la zone de libre échange de l'agriculture, pour laquelle un régime particulier a été prévu dans le Marché commun;

c. L'établissement d'un régime spécial accordé à la France, en matière de taxes à l'importation et d'aides à l'exportation, ces dispositions étant nécessaires pour tenir compte de la situation financière de la France et des charges qui pèsent sur son économie.

d. La création d'institutions communes, à défaut desquelles l'application des clauses du traité ne pourrait s'effectuer qu'avec un rigoureux automatisme dont les conséquences peuvent être désastreuses.

La complexité des problèmes qui se trouvent ainsi posés conduit le gouvernement français à penser qu'une négociation précipitée ne manquerait pas d'être préjudiciable à l'heureux accomplissement de l'œuvre entreprise.

312

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 22 [1]. *Paris, 13 avril 1957.*

Je vous adresse par télégramme suivant, en clair, une étude sur les événements qui ont amené le gouvernement à constituer une « Commission pour la sauvegarde des droits et libertés individuels » en Algérie [2]. Cette commission doit être incessamment constituée et je vous en ferai connaître aussitôt la composition.

Sans attendre, je vous demande, soit dans vos conversations avec les autorités du pays de votre résidence, soit avec des représentants de l'opinion (presse, milieux universitaires, etc.) de vous inspirer des considérations contenues dans ce document. Vous soulignerez particulièrement les points suivants :

1° Si des exactions regrettables, en nombre d'ailleurs limité, ont pu se produire, ce qui n'est pas vérifié, elles n'ont pu être le fait que d'éléments irresponsables agissant individuellement et en opposition formelle avec les ordres de l'autorité supérieure;

2° Le gouvernement a voulu indiquer par la constitution de cette commission qu'il entendait connaître la vérité sur les faits rapportés par certaine presse et prendre, le cas échéant, les sanctions nécessaires;

[1] Avec spécification : « Pour tous les postes diplomatiques ».

[2] À la suite de polémiques sur les méthodes de pacification en Algérie (voir ci-dessus le n° 290, et notes), un communiqué officiel, publié à l'issue d'un Conseil des ministres le 5 avril, annonçait la création de la Commission et ses attributions.

3° Quelles que soient les justifications que certains peuvent trouver dans la cruauté des méthodes employées par les rebelles contre leurs adversaires, en particulier musulmans, le gouvernement français entend marquer qu'il n'a jamais envisagé d'y répondre par des moyens similaires de répression;

4° Il convient de souligner que l'institution d'une Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles s'inscrit dans la tradition constante de notre pays, soucieux de respecter les droits fondamentaux de l'homme, quelles que soient les circonstances;

5° À cet égard, on peut s'étonner qu'au moment où le gouvernement français prend ces dispositions pour éviter tout emploi de méthodes répréhensibles par les forces de l'ordre, le F.L.N. ne tente rien de son côté pour mettre un terme aux atrocités dont se rendent quotidiennement coupables les rebelles qu'il prétend contrôler.

6° La campagne à laquelle se livrent actuellement les rebelles en France et dans le monde, pour déconsidérer les forces chargées du maintien de l'ordre en Algérie, révèle la nécessité où se trouve la rébellion de porter la lutte du terrain militaire sur celui d'une propagande politique fondée sur le mensonge et la calomnie;

7° En développant cette campagne, les rebelles et le groupe afro-asiatique qui s'en fait l'écho, nous accusent de violer la résolution des Nations Unies. Or, ils oublient que le 22 mars, à Tunis, M. Lamine Debaghine, parlant au nom du F.L.N., a rejeté formellement le plan français [1] dont l'exposé aux Nations Unies avait été déterminant dans l'élaboration de la résolution et l'issue finale des débats. C'est donc le F.L.N. et non la France qui refuse d'accepter les recommandations de l'O.N.U.

ANNEXE

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 23 [2]. *Paris, 13 avril 1957.*

Au début d'avril, la délégation du F.L.N. à New York a remis au secrétaire général de l'O.N.U., ainsi qu'à la presse, un document concernant l'évolution de l'action du gouvernement français en Algérie [3]. D'après ce texte, la France, au lieu de s'attacher à réaliser les souhaits exprimés par l'assemblée générale des Nations Unies, aurait sensiblement renforcé son « action de répression » contre les forces nationalistes algériennes. La délégation du F.L.N. note que les « mesures inhumaines » prises par nos forces auraient suscité l'indignation du public français lui-même et cite des extraits de plusieurs documents de source française : lettre adressée au président de la République par 350 intellectuels français, déclaration des archevêques et cardinaux de France, lettres du

(1) Sur la conférence de presse du représentant F.L.N., voir ci-dessus le n° 258.
(2) Avec spécification « Pour tous les postes diplomatiques ».
(3) Voir ci-dessus le n° 290.

professeur Capitant, du général de Bollardière, articles de Servan-Schreiber dans l'*Express,* livre « contre la torture » de P.H. Simon, etc.

Le 10 avril, le groupe afro-asiatique a repris à son compte l'offensive du F.L.N. À l'issue d'une réunion, il a publié un communiqué où il note que l'évolution en Algérie « n'est en rien conforme à la résolution adoptée à l'unanimité à la dernière session de l'Assemblée générale, résolution qui exprimait l'espoir qu'une solution pacifique, démocratique et juste serait trouvée en conformité avec les principes de la Charte. En conséquence, le Groupe envisage de prendre des mesures pour attirer l'attention des membres de l'O.N.U. sur le fait que leurs vœux expressément énoncés n'ont pas été pris en considération »[1]. Il aurait l'intention d'adresser au Secrétaire général et aux états membres un rapport sur les « atrocités françaises en Algérie », en utilisant comme le F.L.N. les documents de source française cités ci-dessus.

Ces documents ont d'ailleurs été largement exploités à l'Assemblée nationale par différents interpellateurs, communistes notamment, lors du dernier débat de politique générale. Le Ministre résidant en Algérie a tenu à répéter de la façon la plus solennelle ce qu'il avait déjà affirmé à maintes reprises auparavant, à savoir que chaque fois que des faits répréhensibles étaient portés à la connaissance du Commandement et spécialement à la sienne, des enquêtes étaient effectuées et des sanctions prises. « C'est le devoir de tous les militaires, officiers ou soldats, a-t-il ajouté, de signaler à leurs supérieurs tous les faits qui sont contraires à l'honneur de l'armée et de la nation et l'on ne saurait admettre que certaines consciences se soulagent à retardement ». Qu'il y ait eu, de la part de certains éléments des forces de l'ordre, des abus, personne ne le nie. Ils peuvent être la réaction isolée d'individus irresponsables, exaspérés depuis de longs mois par les atrocités commises par le F.L.N. : les nombreux cadavres sauvagement mutilés de femmes et d'enfants musulmans ou européens témoignent de l'horreur de ces agissements. Mais ces faits sont malgré tout demeurés exceptionnels et rares. Les généraliser, comme certaine propagande tend à le faire, pour les utiliser à des fins politiques, relève du plus pur machiavélisme et condamne ceux qui les exploitent.

Un journaliste suédois, M. Sven Auren, correspondant à Paris du *Svenska Dagbladet,* a porté à cet égard le témoignage suivant, en conclusion d'un article intitulé « Prétendues tortures imputées aux troupes françaises en Algérie » : « L'armée française, écrit-il, ne se comporte pas de façon plus inhumaine, ni plus cruelle que ne le ferait n'importe quelle armée européenne placée dans la même situation et face aux mêmes adversaires ».

Quoi qu'il en soit, le gouvernement, conscient du fait que les accusations portées contre les méthodes employées par l'armée et l'administration civile en Algérie, même si elles relèvent de l'imagination, ne peuvent que porter atteinte à l'honneur de la France dans le monde et aux objectifs poursuivis en Algérie, a décidé, le 5 avril, de créer auprès du Ministre résidant une « Commission permanente de sauvegarde des droits et libertés individuels ». Voici les principaux passages du communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres, au cours duquel a été prise cette décision :

« Le Conseil a tenu à renouveler à l'armée et à l'administration l'assurance de la gratitude de la nation. Il entend protester avec indignation contre une campagne organisée par les ennemis de la France, et qui tend à présenter notre armée et notre administration civile comme employant systématiquement en Algérie des méthodes répressives, contraires au respect de la personne humaine. Il proclame au contraire l'admiration du pays envers les 700.000 hommes qui, en une année, se sont succédé en Algérie pour y assurer le retour à la paix et à l'amitié franco-musulmane, alors que certains voudraient les présenter comme autant de tortionnaires.

« Les démocrates qui composent le gouvernement comprennent cependant, pour la partager, l'émotion sincère de ceux qui souhaitent que soit décelé et châtié tout manque-

[1] Pour le texte complet du communiqué, se reporter au télégramme de New York n° 1409, du 10 avril, non reproduit. À la suite d'une nouvelle réunion du groupe afro-asiatique le 15 avril, 19 membres de ce groupe adressaient au Secrétaire général une lettre où, se référant aux sources françaises précitées, ils demandaient que les intentions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale fussent mises à exécution, et appelaient son urgente « attention » sur les développements de la situation algérienne.

ment individuel à cette politique voulue par la France, attachée à la sauvegarde des droits de l'homme.

« C'est pourquoi le gouvernement, sur proposition du Ministre résidant en Algérie, du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'État aux forces armées, a décidé de tout mettre en œuvre pour que la vérité soit établie sur les faits réels ou supposés.

« Il sera créé auprès du Ministre résidant une Commission permanente de sauvegarde des droits et libertés individuels. Elle sera consultée chaque fois qu'un fait nouveau constituant un abus parviendra, par quelque moyen que ce soit (plainte, reportage de presse, etc.) aux autorités responsables. Elle pourra donner aussi son avis spontané. Elle n'aura pas seulement à connaître de l'éventuelle réalité des abus signalés, mais aussi du caractère calomnieux ou systématiquement exagéré de certaines informations. À cette fin, elle entendra tous ceux qui ont porté ou porteront des accusations contre l'armée ou l'administration civile, et les invitera à préciser leurs accusations et à en fournir la preuve.

« Elle devra dans tous les cas être informée de la suite donnée à ses avis et des conclusions des enquêtes et informations qui résulteront.

« Cette Commission sera désignée par M. le Président du Conseil, et comprendra des personnalités choisies pour leur autorité morale incontestée. »

Plusieurs partis politiques ont fait écho à cette affaire. Ainsi, le comité national du M.R.P., qui s'est réuni les 6 et 7 avril, condamne dans sa motion finale « tous les actes contraires au droit et à la morale, quels qu'en soient les auteurs, et attend des pouvoirs civils et militaires que soit protégé tout innocent injustement dénoncé, et châtié tout coupable.

« Il stigmatise l'odieuse campagne qui, par l'exploitation partisane de faits, ou exceptionnels, ou inexacts, ou incertains, tend à saper le moral de l'administration, de l'armée et de la nation. »

La volonté, clairement exprimée du gouvernement comme des milieux politiques français, de faire toute la lumière sur les actes répréhensibles qui auraient pu ou qui pourraient être commis en Algérie et d'en empêcher le retour, montre amplement que ceux-ci, s'ils se sont produits, n'ont pu être que le fait d'éléments irresponsables et ne sauraient en aucune façon être imputables à notre pays. Le président du Conseil l'a encore solennellement réaffirmé à Tourcoing le 7 avril [1]. « Je condamne, a-t-il déclaré, ceux qui laisseraient croire que nos représentants sont des tortionnaires. Mais je veux savoir toute la vérité. C'est ce qui a motivé une Commission d'enquête qui est chargée de chercher et de dire cette vérité. Si une erreur a été commise, elle ne l'a pas été au compte de la France et la dénoncer serait grandir la France et son armée ».

Il convient de souligner enfin que la résolution des Nations Unies était en fait une approbation des propositions françaises définies par le président du Conseil le 9 janvier : cessez-le-feu, élections, négociations [2]. Or, le F.L.N. a formellement rejeté ces offres. Son porte-parole officiel, le Dr Lamine Debaghine a catégoriquement déclaré le 22 mars à Tunis que la lutte ne cesserait et que des négociations ne s'engageraient que lorsque la France aurait, au préalable, reconnu l'indépendance de l'Algérie. Il a de même formellement repoussé l'offre d'élections.

C'est donc le F.L.N. et non la France qui refuse d'accepter les recommandations de l'O.N.U. Son intransigeance est un aveu de sa faiblesse, car il reconnaît ainsi que des élections libres aboutiraient à une condamnation éclatante de la rébellion et des horreurs qu'elle ne cesse de perpétrer.

(1) Inaugurant un groupe scolaire Pierre-Brossolette à Tourcoing, le président du Conseil s'était dit « bouleversé » de voir rapprocher les noms du résistant socialiste et d'un avocat algérien (Me Boumendjel) et avait prononcé les paroles ici rapportées.

(2) Voir ci-dessus le n° 35 (note).

313

M. Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 2779 à 2785. *Rabat, 15 avril 1957, 17 h. 25.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1879 [1].

J'ai poursuivi avec le président Bekkaï et M. Balafrej les conversations sur l'apurement du contentieux franco-marocain. J'en ai entretenu également le prince Moulay Hassan.

1° Cas du capitaine Moureau et des autres Français disparus [2]. J'ai rappelé une nouvelle fois l'obligation à la fois morale et politique où se trouve le gouvernement marocain de tout mettre en œuvre pour apporter un règlement honorable et satisfaisant à ces cas qui sont légitimement au cœur des préoccupations françaises.

Le président Bekkaï prendra personnellement en main lesdites affaires. J'ai établi à son intention de nouvelles notes aussi précises que possible sur ce que nous savions des enlèvements du capitaine Moureau, de MM. Ahmena et March, de l'adjudant-chef Cacciaguerra. J'ai insisté pour que les autorités marocaines imposent enfin leurs volontés aux pouvoirs occultes qui entravent le règlement de ce contentieux affectif dont le poids pèse si lourdement sur les rapports franco-marocains.

J'ai ajouté que tant que le règlement ne sera pas assuré, toute personnalité marocaine venant à Paris s'exposera à la situation délicate qu'a connue M. Bouabid lors de son récent voyage [3].

2° En ce qui concerne les bandes armées du Sud, mes interlocuteurs attendent un effet déterminant de la réunion prochaine chargée de la délimitation des frontières.

Le prince Moulay Hassan estime les effectifs globaux de ces bandes à environ 2.600 hommes. Elles sont, à l'entendre, d'appartenances diverses, que les autorités marocaines elles-mêmes distinguent malaisément. Je

[1] Du 10 avril, non reproduit, le télégramme adressé à Rabat sous les n°s 1879-1882 indiquait que le gouvernement français était prêt à liquider le contentieux franco-marocain. Il existait cependant un certain nombre de questions sur lesquelles l'opinion française était sensibilisée et qui devaient être résolues au préalable (règlement satisfaisant du cas des français disparus, mesures efficaces contre les bandes armées dans le Sud, modifications du ton de la radio, développement favorable des négociations en cours sur les conventions).

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 101 (notes), 134, 164, 249, 250, 260.

[3] Au mois de mars : voir ci-dessus le n° 230 (note).

sais d'autre part que la sécheresse pose d'ores et déjà sur place de graves problèmes qui accroissent le mécontentement des populations à l'encontre des bandes vivant sur le pays, et qui peuvent contraindre celles-ci à se déplacer vers le nord.

3° Le président Bekkaï m'a confirmé qu'une commission interministérielle sous la présidence du Prince se réunirait pour étudier les questions que pose la délimitation des frontières et fixer la composition de la délégation marocaine au sein de la Commission mixte.

M. Balafrej a tenu pour sa part à m'indiquer que les revendications territoriales formulées par Allal el Fassi n'engageaient que celui-ci et qu'aucune déclaration gouvernementale ne les avait ratifiées.

En fait, les allusions plus ou moins directes émanant de nos interlocuteurs visent, comme le sait le Département, le cas de Tindouf. J'ai toujours écarté l'argumentation que, du côté marocain, on tente de développer à ce sujet.

Quant au prince Moulay Hassan, il ne m'a pas caché que les revendications sur la Mauritanie et le Sahara s'inspiraient davantage, chez ceux qui les soutenaient, de convoitises face aux richesses économiques qu'on attribue à ces régions que d'une convoitise historique solidement établie.

4° Sur l'action de Radio-Maroc, mon télégramme n° 2711 [1] a signalé au Département les premiers résultats obtenus. J'interviens auprès des dirigeants marocains pour que ces résultats s'affirment et se développent.

5° Pour ce qui est de la négociation des conventions, la correspondance de ce poste a rendu compte au fur et à mesure de leur progression.

— La convention judiciaire est achevée au niveau des experts [2].

— Quant à la convention culturelle, les pourparlers paraissent avancer dans un sens favorable et on peut espérer que cette convention sera très prochainement arrêtée dans ses principes [3].

[1] Le télégramme n°s 2711-2715 du 12 avril, non retenu, soulignait une certaine tendance à plus de modération des émissions en langue arabe. L'orientation du journal parlé de la chaîne arabe restait cependant éloignée de toute perspective de collaboration franco-marocaine.

[2] Elle devait être paraphée le 11 juin (télégramme de Rabat n°s 4126-4127 du même jour, non reproduit). Il s'agissait d'un accord d'assistance technique par lequel le Maroc s'engageait à recruter des magistrats français pour assurer le fonctionnement de ses tribunaux et qui précisait dans un contrat-type les garanties qu'il leur accordait. Les droits des avocats français étaient également sauvegardés. Le même jour, était paraphée une convention d'aide mutuelle judiciaire.

[3] Elle fut paraphée le 30 mai (télégramme de Rabat n°s 3873-3874, du 30 mai, non retenu). La France se voyait reconnaître la liberté de dispenser l'enseignement français et de créer des établissements scolaires gérés et inspectés par la Mission culturelle française. Le Maroc s'engageait à maintenir la scolarisation des jeunes Français qui ne trouveraient pas place dans les établissements de la Mission. En contrepartie, Paris s'engageait à verser annuellement à Rabat une contribution culturelle. D'autre part, le Maroc mettait à la disposition de la Mission pour un temps limité un certain nombre de locaux scolaires, énumérés dans un protocole annexe. Un autre protocole annexe précisait le statut des enseignants français mis à la disposition du gouvernement marocain.

— Les instructions que le Département vient de me faire parvenir au sujet du contre-projet marocain sur le titre IV [1] vont nous permettre de reprendre les conversations sur la convention d'établissement. Une prochaine réunion des délégations est prévue pour le 17 avril. Je rappelle que le contre-projet marocain a été présenté avec précaution par nos interlocuteurs comme une sorte de « base de départ » pour leur délégation. La discussion reste donc largement ouverte.

314

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1500 à 1514. Urgent. Secret. Réservé. *Moscou, 15 avril 1957, 17 h. 40, 17 h.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 18 h.)

1. L'entretien que le maréchal Boulganine a eu dans la soirée du 18 avril avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne faisait suite à une demande d'entrevue que sir Patrick Reilly avait formulée à son arrivée. Deux fois remis avant d'être fixé à vendredi dernier, il devait avoir esentiellement, dans l'esprit du diplomate britannique, le caractère d'une visite de courtoisie. Interrogé la veille par son ambassadeur, le Foreign Office avait indiqué qu'il n'avait rien de spécial à faire dire au chef du gouvernement soviétique.

2. Très aimable, le maréchal Boulganine a, avec un certain accent de sincérité, exprimé combien il déplorait l'état actuel des relations anglo-soviétiques et la grave réserve dont elles étaient empreintes. Il aurait souhaité pouvoir parler plus librement avec l'ambassadeur. Faisant probablement allusion au voyage ajourné *sine die* de Macmillan [2], il a ajouté qu'il regrettait beaucoup que les ministres responsables des deux pays ne puissent s'entretenir directement comme ils l'avaient fait l'année dernière. Il a souligné l'intérêt que présenterait pour l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne un élargissement des relations économiques, tel qu'il avait été envisagé à cette époque. Il a évoqué l'éventualité d'un accord

[1] Pour le Département, la rédaction du titre IV d'un contre-projet marocain de convention d'établissement s'inspirait d'un esprit étroitement dirigiste, ne fournissant aucune garantie aux exploitations déjà établies au Maroc ni aucune assurance pour les entreprises désireuses de s'y installer. Le nationalisme économique dont procédaient ces propositions ne pouvait favoriser les investissements nécessaires. Aussi Paris suggérait-il un certain nombre de modifications au texte chérifien (télégramme pour Rabat n°s 1927-1936, du 11 avril, non reproduit).

[2] Ce dernier avait annulé début février un projet de voyage à Moscou, qui devait répondre à la visite effectée l'année précédente en Grande-Bretagne par les dirigeants soviétiques. Cette décision, qui intervenait alors que M. Duncan Sandys concluait à Washington des entretiens anglo-américains sur la défense et préparait une prochaine visite à Washington du Premier britannique, signifiait que l'objectif prioritaire de ce dernier était de rétablir avec les États-Unis la coopération « privilégiée » d'autrefois (*Le Monde* du 5 février, p. 5).

commercial à long terme. Abandonnant les questions économiques au sujet desquelles il était manifestement peu documenté, il a abordé de lui-même les problèmes politiques.

3. « Je n'aurais jamais cru, a-t-il dit en substance, que les questions du Proche-Orient puissent provoquer une telle détérioration des rapports entre la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. Ces problèmes avaient été librement abordés en avril 1956, au cours de la visite à Londres [1]. Pourquoi ne pas s'asseoir autour d'une table et en parler franchement maintenant ? L'U.R.S.S., a-t-il ajouté, a manifesté à plusieurs reprises le désir de causer. Elle n'avait jamais trouvé, du côté occidental, d'écho positif. Elle voulait bien faire la moitié du chemin. Mais il fallait que les autres en fassent aussi une partie. »

Sir Patrick a fait remarquer, comme je l'avais fait moi-même la semaine dernière, dans l'entretien avec M. Kouznetsov, que les positions extrémistes adoptées du côté soviétique au sujet des problèmes du Proche et du Moyen-Orient permettaient de douter de l'utilité de telles conversations. Deux jours plus tôt, un article des *Izvestia* avait encore épousé sur tous les points les thèses les plus intransigeantes de l'Égypte, qu'il s'agisse de Suez, de Gaza ou d'Akaba (mon télégramme n° 1473 [2]).

Le maréchal Boulganine a prétendu n'avoir pas lu ce texte. Il a observé qu'un article de presse ne reflétait pas nécessairement les vues du gouvernement soviétique. En ce qui concerne le Proche-Orient, les positions de l'U.R.S.S. étaient bien connues. L'Union soviétique tenait au respect de la souveraineté des états arabes. Cela ne signifiait pas qu'aucune conversation n'était possible au sujet des problèmes en suspens.

À la fin de l'entretien qui a duré trente-cinq minutes, le Maréchal a demandé à l'ambassadeur de bien marquer à M. Macmillan combien le gouvernement soviétique était désireux d'améliorer ses rapports avec la Grande-Bretagne.

4. Le maréchal Boulganine s'est abstenu de toute ouverture concrète. Il n'a rien dit qui permette de penser que, sur un point déterminé, le gouvernement soviétique était prêt à adopter des positions plus souples. Mais l'ambassadeur britannique a été frappé par l'accent mis par son interlocuteur sur le désir de renouer les contacts et de causer, notamment du Proche-Orient. À cet égard, l'entretien confirmait l'impression que mon collègue a eue à diverses reprises depuis son arrivée et que, de mon côté, j'ai moi-même recueillie, ainsi que j'en ai rendu compte au Département.

Priorité. Secret. Réservé. 1. En ce qui concerne le problème de Suez, mon collègue britannique est convaincu, comme moi-même, que le gou-

(1) Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

(2) Du 11 avril, le télégramme n°s 1473-1476 n'a pas été reproduit. Il indiquait que, le jour même, un article des *Izvestia* accusait les États-Unis de renforcer leur aide à Israël, en vue de les compromettre auprès des états arabes. L'article épousait entièrement les thèses égyptiennes sur la situation au Proche-Orient.

vernement soviétique est résolu à faire échouer toute tentative de règlement à laquelle il n'aurait point part et qu'il dispose au Caire d'une influence suffisante pour y parvenir.

C'est vraisemblablement ce que tend à prouver la tournure prise, jusqu'ici, par les négociations directes américano-égyptiennes.

Un nouveau recours au Conseil de sécurité fournirait évidemment à l'U.R.S.S. la possibilité d'avoir avec les puissances occidentales les conversations qu'elle prétend souhaiter. Il est cependant à craindre que, d'ici là, les positions respectives ne se durcissent davantage et que, sans renier les six principes adoptés le 13 octobre 1956, l'U.R.S.S. n'excipe du fait qu'ils ne seraient plus acceptés par l'Égypte.

La question qui pourrait se poser aux trois puissances occidentales, après un échec définitif des négociations entre Washington et Le Caire, est de savoir si les débats du Conseil de sécurité pourraient être utilement préparés par la voie diplomatique, en dehors de toute publicité. Il y a peut-être là une chance à tenter, d'un commun accord, par les puissances occidentales.

Mon collègue britannique m'a indiqué qu'il s'en ouvrirait sous une forme ou sous une autre à son gouvernement.

2. Sir Patrick et moi nous sommes interrogés sur les mobiles qui peuvent amener les dirigeants soviétiques à rechercher une conversation sur Suez, alors que la question paraît évoluer d'une façon propre à combler leurs désirs en même temps que ceux du colonel Nasser. Une seule explication nous a paru plausible. Les dirigeants soviétiques sont parfaitement conscients de l'importance des atouts qu'ils détiennent au Caire. Toutefois, ils ne peuvent ignorer qu'à vouloir pousser trop loin leurs avantages et infliger aux puissances occidentales, par le truchement de Nasser, une défaite complète, ils risquent d'accroître dangereusement la tension internationale.

Aux prises avec de graves difficultés intérieures — dont la moindre n'est pas la réorganisation de l'industrie — et en quête de solutions à la crise des démocraties populaires, ils peuvent hésiter à imprimer aux événements une orientation si périlleuse. Il n'est pas impossible, en outre, que les événements de Jordanie [1] ne leur inspirent quelques réflexions sur l'instabilité des choses aux pays d'Orient.

[1] Sur ces événements, voir ci-après le n° 34 (note).

315

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

La déclaration hungaro-soviétique du 29 mars
et les vicissitudes de la politique du « nouveau cours en Hongrie »

Paris, 15 avril 1957.

La déclaration conjointe des délégations du parti communiste de l'U.R.S.S. et du parti socialiste ouvrier hongrois, publiée à l'issue des pourparlers qui ont eu lieu à Moscou les 27 et 28 mars [1], a été signée du côté soviétique par MM. Khrouchtchev, Boulganine, Malenkov, Mikoyan, Souslov et Chepilov, et du côté hongrois par MM. Janos Kadar, Antal Apro, Gyula Kallaï et Karoli Kiss.

Après avoir une fois de plus analysé les causes des événements d'octobre et justifié l'intervention soviétique, ce document — et c'est ce qui fait son intérêt — s'attache à tirer les leçons que la crise hongroise comporte pour la stratégie du mouvement communiste international.

*
**

Pour MM. Khrouchtchev et Kadar, les graves événements dont la Hongrie a été le théâtre ont trois causes principales :

1° Les « activités subversives » des milieux impérialistes, désireux de « torpiller la détente et de miner l'unité des pays socialistes » en liquidant les conquêtes sociales et en transformant ce pays en foyer de guerre.

2° Les « graves erreurs » commises par l'ancienne direction du parti (Rakosi-Ger) dans la pratique de l'édification socialiste, erreurs qui ont « soulevé le mécontentement aussi bien à l'intérieur du parti que parmi les travailleurs sans parti ».

3° La « politique de trahison du groupe Nagy-Losonczy » qui, « bien avant les événements d'octobre, opérait déjà en commun avec les organisations clandestines contre-révolutionnaires, en se couvrant de déclarations fallacieuses sur la fidélité au socialisme ». En effet, durant des années, ce groupe aurait « mené, à l'intérieur du parti, une lâche activité torpillant l'unité de ses rangs, diffusant des conceptions révisionnistes et attisant l'état d'esprit nationaliste ». Les deux hommes d'État sont ainsi amenés à conclure que « les fractions d'opposition qui luttent contre le

[1] Sur la visite en U.R.S.S. de Kadar, voir ci-dessus les n°s 272, 281 (et note), 291.

parti » sont fatalement conduites à « s'allier à la contre-révolution et à devenir son instrument ».

C'est, bien entendu, au nom de l'internationalisme prolétarien et du droit de légitime défense que les dirigeants soviétiques et leurs séides hongrois tentent — dans un deuxième développement — de justifier l'intervention de l'armée rouge dans les affaires intérieures de la Hongrie.

La déclaration affirme, en effet, qu'« avec l'aide fraternelle de l'armée soviétique, qui a accompli son *devoir international*, le peuple hongrois a sauvegardé l'indépendance nationale de son pays et les conquêtes du régime de démocratie populaire ». Ainsi aurait été prévenu « le danger de la transformation de la Hongrie en un foyer d'agression et en une place d'armes des impérialistes au cœur même de l'Europe »; ainsi aurait été « liquidé le *danger réel* qui menaçait les intérêts vitaux de tous les peuples socialistes et la cause de la paix dans le monde ».

Les troupes soviétiques, à l'heure actuelle encore, demeureraient stationnées en Hongrie à seule fin d'assurer « la défense de la liberté du peuple hongrois contre les plans agressifs de la réaction internationale ».

Cette action, poursuit le document, a été approuvée par les partis communistes de Chine, de Bulgarie, de Roumanie, de Tchécoslovaquie « et quelques autres », comme étant conforme aux intérêts de l'*internationalisme prolétarien.*

À cette analyse critique de la situation, fait suite une partie constructive singulièrement plus originale où MM. Khrouchtchev et Kadar s'attachent à définir l'inflexion que la crise communiste de l'automne dernier impose d'imprimer à la politique du XXe Congrès.

C'est ainsi que les deux chefs de parti réaffirment d'un commun accord l'intangibilité du dogme stalinien d'exacerbation de la lutte des classes durant la construction du socialisme, puis, sans crainte de contredire la déclaration de Belgrade du 2 juin 1955 [1], se lancent dans une apologie de la « voie commune » pour la construction du socialisme, en des termes qui impliquent pratiquement le désaveu des expériences yougoslave et polonaise.

En effet, à leurs yeux, l'enseignement essentiel des événements de Hongrie est, sans aucun doute, la nécessité de *renforcer la dictature du prolétariat,* de consolider au maximum la *discipline dans le parti*, ainsi que *l'unité* et la *cohésion* du camp socialiste.

D'où leur hostilité déclarée à « toutes les tentatives de soumettre à une *révision* les thèses fondamentales du marxisme-léninisme sur le rôle dirigeant du parti », et leur détermination de lutter contre toutes « *déviations* tendant à scinder et à désunir, sur le plan idéologique, les pays socialistes et leurs partis communistes et ouvriers ».

C'est dans ces conditions que les deux leaders condamnent *sans appel* les idées relatives *« au communisme-national »*. « Ces théories, affirment-ils, ne visent qu'à ébranler les fondements immuables de

(1) *D.D.F.*, 1955-I, n°s 243 (note), 336.

l'internationalisme prolétarien, à désunir et à opposer les peuples des pays socialistes, à scinder le camp socialiste, à affaiblir le mouvement communiste et à entraver la progression des peuples dans la voie du socialisme. »

Dans ces conditions, MM. Khrouchtchev et Kadar concluent que « l'édification du socialisme dans divers pays doit s'effectuer selon une *voie commune*, en s'appuyant sur les lois sociales découvertes par la science marxiste-léniniste », c'est-à-dire par la doctrine de Moscou. Et si « diverses attitudes demeurent possibles dans la solution des tâches de l'édification socialiste, cela n'a rien à voir, soulignent-ils avec force, avec l'étroitesse nationale, avec le fait d'opposer les expériences de certains pays socialistes à celles d'autres pays socialistes, avec l'oubli des principes de l'internationalisme prolétarien et avec le glissement vers les oppositions du nationalisme ». Nul ne peut ignorer que, dans ce réquisitoire, c'est Tito qui est visé.

La déclaration commune souligne enfin l'immense importance reconnue au « développement des contacts et des liens amicaux entre partis sur la base du principe de l'égalité des droits et de la coopération fraternelle, sous la forme de rencontres et de *conférences périodiques* des dirigeants des partis ».

Ainsi, sans prendre position en faveur de la reconstitution d'un Kominform de nature à provoquer une complète rupture avec Belgrade, le Premier secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S. et son homologue hongrois se prononcent — et l'idée ainsi exprimée est devenue banale depuis quelques mois — pour la formule des rencontres multilatérales du genre de celle qui a eu lieu à Budapest au début de janvier [1].

***

Dans la mesure où il fait l'apologie de l'intervention soviétique dans les affaires intérieures d'une démocratie populaire, et de la « voie commune » par opposition aux « voies particulières » pour l'édification du socialisme, le communiqué soviéto-hongrois du 29 mars 1957 contredit presque ouvertement la déclaration de Belgrade du 2 juin 1955.

En effet, il y a deux ans, les successeurs de Staline, attachant apparemment un grand prix à la rentrée de Tito au sein de la famille communiste, proclamèrent que, « dans l'intention de renforcer la confiance et la coopération parmi les nations », le gouvernement de l'U.R.S.S. fonderait désormais son action sur « les principes de respect mutuel et de *non-intervention* dans les affaires intérieures, pour quelque raison que ce soit, de nature économique, politique ou *idéologique*, parce que les questions d'organisation intérieure, celles des différents systèmes sociaux et celles des *formes différentes de développement socialiste* concernent uniquement chacun des pays pris individuellement ».

(1) Voir ci-dessus le n° 24 (note).

Une telle prise de position équivalait à reconnaître en théorie la même valeur exemplaire au « socialisme yougoslave » qu'au « socialisme soviétique », la même autorité politique à Belgrade qu'à Moscou, en matière de doctrine.

Aujourd'hui, l'armée rouge a écrasé la révolution magyare au nom de principes diamétralement opposés. Le communiqué du 29 mars marque avec force que c'était pour le « camp socialiste » une nécessité absolue d'en finir avec le « révisionnisme » et le « fractionnalisme » d'Imre Nagy, assimilés au fascisme et à la trahison.

Même la valeur exemplaire d'une telle ligne de conduite est mise en lumière lorsque le document affirme, au nom d'une sorte de « monroeïsme » soviétique, que « la grande confraternité des pays socialistes ne permettra en aucun cas qu'il soit porté atteinte à l'un de ses membres ».

Si le thème des « formes et méthodes de l'édification du socialisme » est encore mentionné dans ce texte, le champ d'application des déviations éventuelles est rigoureusement délimité. L'exemple yougoslave est implicitement condamné, lorsqu'est dénoncée avec acrimonie « l'étroitesse nationale » et que sont stigmatisés ceux qui, tel le maréchal Tito à Pula [1], se complaisent à « opposer l'expérience de certains pays socialistes à celles d'autres pays socialistes ». Enfin, la déclaration commune met avant tout l'accent sur le caractère fondamental du respect de l'internationalisme prolatérien, c'est-à-dire de la reconnaissance de la primauté de l'expérience soviétique. Ainsi, ce document apparaît-il, après la déclaration du comité central du P.C. de l'U.R.S.S. du 30 juin 1956 et la lettre-circulaire adressée en août dernier aux partis-frères [2], comme un nouveau coup d'arrêt donné à la politique de déstalinisation, un nouvel appel à la vigilance dans la mise en œuvre des directives du XXIe Congrès.

À vrai dire, MM. Khrouchtchev et Boulganine viennent de tirer dans ce texte la leçon des erreurs qui ont provoqué, à l'automne dernier, la révolte polonaise et la révolution hongroise. Et il apparaît clairement à sa lecture qu'en juin 1955, la question n'était pas, pour les dirigeants soviétiques, de savoir si un statut identique à celui de la Yougoslavie serait ou non accordé aux démocraties populaires. Il s'agissait uniquement pour eux d'étudier comment les divergences entre Tito et le Kremlin pourraient être surmontées sans que les concessions indispensables entraînent des perturbations trop profondes sur les relations de l'U.R.S.S. avec ses satellites. Ainsi sommes-nous aujourd'hui en mesure d'interpréter les thèses exposées par Khrouchtchev au XXe Congrès sur la « voie nationale » comme signifiant que seules les formes de passage, seuls les voies et moyens de la révolution varieraient d'un pays à l'autre,

(1) Sur le discours de Pula, voir, au tome précédent, le n° 191 (note).

(2) Sur ces documents, voir *D.D.F.*, 1956-II, n°s 12 (note), 252.

le point d'aboutissement devant être partout le même. Si l'on admet des « particularités » variables, les principes doivent de toute façon demeurer communs.

*
**

La déclaration hungaro-soviétique du 29 mars porte donc témoignage sur la manière dont la politique dite de « déstalinisation » a dû être réaménagée à la lumière de l'expérience. Devant la menace de dislocation des structures du monde communiste, les chefs des divers partis ont été conviés à venir réaffirmer solennellement, à Moscou, leur attachement aux principes traditionnels d'unité idéologique et d'internationalisme prolétarien. On comprend que Kadar, dont les origines « titistes » sont connues, ait tenu à donner durant son séjour en Union soviétique des gages particulièrement éclatants d'orthodoxie. C'est ainsi qu'il a non seulement condamné à plusieurs reprises le « traître » Nagy et son groupe, mais encore dénoncé le « national-communisme » comme le « frère jumeau du national-socialisme hitlérien ».

Au surplus, tandis que le 11 novembre 1956, il affirmait encore publiquement son intention de négocier le retrait des troupes soviétiques dès le rétablissement de l'ordre, il a accepté le 28 mars 1957, sans crainte de se contredire, de légaliser leur présence « temporaire » dans son pays.

Néanmoins, l'examen de la situation locale met en lumière l'effort délibéré de Kadar pour s'assurer la faveur populaire en accréditant l'opinion qu'il poursuit la politique du « nouveau cours », ou même qu'il la personnifie, alors qu'Imre Nagy ne faisait que la trahir. Tout se passe en effet à l'heure actuelle comme si le chef du gouvernement hongrois tendait à se poser en fondateur d'un pseudo-gomulkisme magyar, en condamnant à la fois Rakosi et Nagy et en cherchant à établir à Budapest, dans le cadre de la déclaration du 30 octobre [1], un régime comparable à certains égards, du moins en façade, à celui de Varsovie.

Sur le plan intérieur, la « déstalinisation » se réduit à vrai dire à peu de chose, eu égard à l'activité répressive de la police et des tribunaux d'exception. Si les « graves erreurs » de l'équipe Rakosi-Gerö sont à nouveau condamnées, dans le communiqué du 29 mars, c'est surtout pour avoir suscité chez les travailleurs un mécontentement général qui a failli entraîner la chute du système. Toutefois, il semble que Kadar ait pu préserver certains éléments de son programme du 4 janvier [2] : l'absence de toute allusion aux conseils ouvriers conduit à penser que ceux-ci seront maintenus, au moins en apparence. Dans les campagnes, la suppression de la collecte obligatoire semble pour le moment un fait acquis, ainsi que la possibilité pour les paysans d'acheter et de louer les terres. Dans les entreprises industrielles, le droit de grève a été supprimé; toutefois, les exploitations artisanales paraissent échapper encore aux persé-

[1] Sur cette déclaration, voir, au tome précédent le n° 103 (note).
[2] Sur ce programme, voir ci-dessus le n° 291 (note).

cutions du régime, même sur le plan fiscal. Si le but final, officiellement proclamé, du gouvernement semble bien demeurer la reconstitution de l'ordre économique ancien, notamment en matière de collectivisation agraire, il ne s'en trouve pas moins contraint, par la résistance passive des ouvriers et des paysans — désireux de sauvegarder autant que possible les conquêtes de la Révolution —, à ne se fixer au départ que des objectifs limités.

De même, à l'égard des milieux intellectuels, l'autorité qui a fermé le « Cercle Petöfi » et supprimé l'« Association des écrivains », cherche visiblement à sauvegarder une certaine apparence de libéralisation ainsi qu'à accréditer l'impression que ses rapports avec l'Occident conservent un caractère positif. Il est significatif à cet égard qu'un grand nombre de publicistes nagystes se trouvent toujours en liberté. L'Institut français de Budapest continue d'exercer librement ses activités et développe même ses prêts de livres et de films; sa salle de lecture continue d'être largement fréquentée. Les publications du régime contiennent une part importante d'articles de tendances libérales, et concernant des sujets non politiques. Des expositions de peinture échappant aux normes du réalisme socialiste sont organisées en Hongrie, où les cinémas ne projettent plus que par exception des films soviétiques.

À vrai dire, il semble bien que l'objectif de Kadar soit, dans ce domaine aussi, essentiellement d'ordre tactique et qu'il vise, au moins dans une première étape, à opérer un rapprochement du régime avec les éléments les plus importants de l'intelligentsia. C'est en ce sens que semble devoir être interprété le retour au pays de Georges Lukacs, le philosophe marxiste qui a joué, dans les mois qui ont précédé la révolution, le rôle que l'on sait dans la lutte contre le sectarisme et le dogmatisme staliniens.

Enfin, les négociations en cours avec l'Église catholique et l'Église calviniste, qui vont de pair avec la reprise des attaques contre le cardinal Mindszenty, illustrent également le désir des autorités de parvenir à un *modus vivendi* avec les autorités religieuses.

Le 12 avril, un appel au calme et à la concorde émanant en principe de l'épiscopat catholique a été diffusé par la presse. Mgr Grosz y aurait exprimé sa « confiance » dans le fait que les efforts du gouvernement tendant à la liquidation des erreurs passées « rendront possible une coopération pacifique entre l'Église et l'État », et même condamné « toute aspiration dirigée contre l'ordre d'État et social de la République populaire hongroise ». Toutefois, la tolérance par la hiérarchie du mouvement des prêtres partisans de la paix ne semble pas près d'être réglée.

Quant à l'Église calviniste, elle paraît avoir été réduite à la soumission par suite de la mise en résidence surveillée de deux de ses représentants les plus autorisés. En effet, elle vient de déclarer qu'elle soutiendra « les efforts pacifiques du régime de démocratie populaire » et coopérera à l'édification du socialisme. Mais, en dépit des efforts ainsi déployés par le gouvernement hongrois pour provoquer un apaisement des esprits, l'opinion demeure rétive et ne se rallie pas.

Sur le plan international, le « nouveau cours » consistait à faire paraître plus d'indépendance à l'égard de l'U.R.S.S. L'insistance avec laquelle l'accent est mis, dans la déclaration du 29 mars, sur la nécessité de réaliser l'unité des pays socialistes et de les faire progresser dans une « voie commune », ainsi que la vigueur des critiques adressées aux pays qui refusent de réintégrer le « camp », permettent de mesurer le chemin parcouru depuis la visite du maréchal Tito à Moscou [1], au rythme des révoltes successives qui ont secoué l'Europe orientale au cours des derniers mois. Toutefois, les récents accords conclus par Kadar à Moscou apportent à la Hongrie les secours indispensables au maintien de l'économie nationale. Le système d'exploitation semble faire place à la mise en œuvre d'un programme d'assistance, au prix néanmoins d'une augmentation de la dépendance matérielle à l'égard de l'U.R.S.S. D'autre part, de prochains arrangements doivent en principe mettre fin au régime d'occupation de fait auquel est soumise la Hongrie, en définissant, comme cela a été fait en Pologne dès le 17 décembre 1956 [2], le statut juridique des unités soviétiques stationnées en territoire magyar.

Ainsi, le communiqué de Moscou du 29 mars apparaît comme la dernière étape de la reprise en mains de la Hongrie commencée le 4 novembre par l'intervention de l'armée rouge dans ses affaires intérieures. Après avoir réalisé la reconquête militaire du pays, les dirigeants soviétiques s'efforcent d'y procéder à la mise en place d'un dispositif politique en y établissant un état de choses conforme, au moins en apparence, à la déclaration du 30 octobre 1956.

Il semble donc que le gouvernement de Moscou continue de considérer ce texte — dans lequel il tirait la leçon de l'épreuve de force polono-soviétique de l'automne dernier, et précisait à la fois les rajustements d'intérêts auxquels il était disposé à se prêter et les limites qu'il ne pouvait accepter de voir transgresser — comme la charte de ses rapports avec les démocraties populaires. Ainsi s'efforce-t-il de garder le contrôle de l'évolution amorcée.

(1) Sur la plus récente visite du Maréchal en U.R.S.S., voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 227, 259 (note), 295.

(2) *D.D.F.*, 1956-III, n° 322.

316

Note du Secrétariat des conférences

Canal de Suez et Conseil de sécurité

Paris, 15 avril 1957.

1. Une note du Secrétariat des conférences en date du 11 avril [1] a indiqué les positions respectives des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France en ce qui concerne l'éventuelle évocation de l'affaire du canal de Suez devant le Conseil de sécurité :

— Les États-Unis se proposaient de saisir cette instance pour lui faire connaître l'évolution de leurs conversations avec le gouvernement du Caire lorsque celles-ci devraient être considérées comme ayant échoué, et tenter de poursuivre la négociation dans ce nouveau cadre;

— Les Britanniques insistaient pour que le Conseil soit saisi au plus tôt, car ils ne pourront empêcher longtemps leurs armateurs d'utiliser le Canal et de payer à l'Égypte;

— En ce qui nous concerne, nous souhaitions démontrer le caractère unilatéral du projet de règlement égyptien et faire confirmer la nécessité d'un accord multilatéral.

2. Depuis lors, le gouvernement de Washington a cherché à obtenir de l'Égypte qu'elle se joigne à lui pour saisir le Conseil de sécurité : la réponse du Caire n'est pas encore connue.

Il semble que, si cette réponse était négative, le gouvernement américain saisirait seul le Conseil.

3. Les Britanniques insistent pour que le Conseil de sécurité soit saisi dans les heures qui viennent, en raison de la pression exercée sur eux par les armateurs et de la nécessité de prévenir la réunion du Conseil du S.C.U.A. prévue pour le 18.

Ils envisagent de faire faire devant le Conseil de sécurité, probablement par le délégué australien, une déclaration aux termes de laquelle :

— Le régime de fait du Canal doit être considéré comme provisoire, puisque l'affaire est en cours de discussion devant l'Organisation internationale;

— Pendant cette période intérimaire et sans que cela comporte d'aucune manière reconnaissance d'une situation de droit, les bâtiments des puissances étrangères devront transiter par le Canal en payant les droits à l'autorité égyptienne.

[1] Reproduite ci-dessus sous le n° 307.

Cette déclaration pourrait servir de base à une résolution que prendrait le S.C.U.A., invitant ses membres à payer sous réserves.

4. Nous ne saurions nous rallier à ce projet car :

— Le Conseil de sécurité n'a pas compétence pour donner aux compagnies de navigation des directives concernant le transit à travers le Canal;

— Le projet est contraire à notre position en ce que :

a. Il valide dans une certaine mesure et tout au moins à titre temporaire le mémorandum égyptien (son premier paragraphe) [1].

b. Il ne comporte aucune mention de la nécessité de conclure ultérieurement un accord international et n'indique pas que le paiement des droits doit être assorti de réserves.

Nous considérons qu'il convient avant tout de faire ressortir la responsabilité de l'Égypte dans la non-application de la résolution du 13 octobre si elle ne se prêtait pas à la conclusion d'un accord multilatéral.

5. Le délégué égyptien a remis le 13 avril à M. Hammarskjöld un mémorandum personnel et confidentiel qui, selon ce dernier, n'appelle de sa part aucune observation nouvelle.

317

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [2]

Coopération économique de la France et du Maroc au Sahara

N. n° 947. *Paris, 15 avril 1957.*

À la demande du gouvernement de Rabat [3], la négociation sur les frontières du Maroc et sur la participation de ce pays à la mise en valeur des régions sahariennes limitrophes doit s'ouvrir à bref délai.

Or, si le gouvernement français a déjà arrêté le tracé de la frontière qu'il entend défendre, en revanche, il n'a fait jusqu'à présent qu'évoquer le principe d'une coopération économique franco-marocaine au Sahara, et aucune étude approfondie sur les modalités d'une telle politique n'a encore été faite.

[1] Le texte du projet de mémorandum égyptien du 19 mars est ci-dessus reproduit sous le n° 307 (annexe).

[2] Cette note est rédigée à l'intention du secrétaire d'État.

[3] Voir ci-dessus le n° 6.

La présente note a pour objet d'examiner les problèmes qui se posent à cet égard.

I. *Utilité d'une coopération économique de la France et du Maroc au Sahara*

Il peut paraître paradoxal que la France propose au sultan Mohammed V de participer, de façon même limitée, à la mise en valeur du Sahara, étant donné les revendications territoriales sans cesse accrues des Marocains dans cette partie de l'Afrique. L'évolution de la situation politique internationale depuis quelques années et des considérations d'ordre économique expliquent cependant cette attitude.

a. La Libye, puis la Tunisie et le Maroc, états riverains du Sahara, ont acquis leur indépendance et ne cachent pas l'intérêt qu'ils portent aux richesses récemment découvertes dans ces régions. Le Maroc en particulier fait preuve d'un véritable impérialisme. Son gouvernement, sans se départir d'une neutralité officielle, laisse se développer dans l'opinion publique une violente campagne en faveur de l'annexion de Tindouf et de la Mauritanie. Les territoires français d'outre-mer eux aussi sont sur le point d'obtenir un statut d'autonomie du fait de l'application de la loi-cadre. L'Espagne enfin entend ne pas être tenue à l'écart des affaires sahariennes et la situation géographique de ses territoires d'Afrique occidentale, en bordure de la mer, lui donne effectivement certains moyens de pression.

Ces événements font que la mise en valeur du Sahara ne peut plus être menée d'une façon exclusive par la République française et qu'une politique prévoyant l'action conjointe des divers territoires et puissances intéressés, sous l'impulsion et le contrôle de la France, apparaît aujourd'hui seule possible. La loi du 10 janvier 1957 créant une Organisation commune des régions sahariennes [1] est l'application directe de cette idée.

b. D'autre part, sur le plan de la technique des négociations franco-marocaines, il n'est pas douteux qu'en offrant certaines compensations dans le domaine économique, la France augmente ses chances de faire prévaloir son point de vue pour la délimitation de la frontière. Le Maroc, en effet, renoncera très difficilement à ses revendications s'il a l'impression, en acceptant que la frontière passe sur le Bani ou sur le Drâa, d'être exclu définitivement du Sahara. Au contraire, si sa place y est prévue aux côtés de la France, il ne pourra plus prétendre être frustré.

c. L'état de la conjoncture politique n'est d'ailleurs pas le seul argument en faveur d'une association de la France et du Maroc au Sahara :

— Par sa situation géographique, le Maroc est le pays le mieux placé pour offrir un débouché vers la mer aux produits extraits du sol du Sahara français. Qu'il s'agisse de l'évacuation des minerais de Tindouf

[1] Voir ci-dessus le n° 153 (note).

vers l'Atlantique ou du transport de la production du futur combinat de Colomb-Bêchar vers la Méditerranée, le trajet le plus court, donc le plus rentable, passe par le territoire de l'Empire chérifien, et une opposition marocaine coûterait très cher à la France;

— Les métaux non ferreux du Maroc (cuivre, plomb, zinc, manganèse, cobalt) sont nécessaires à la prospérité des ensembles industriels en voie de formation sur le territoire algérien;

— L'abondante population de l'Empire chérifien peut, dans certains cas, fournir une main d'œuvre appréciable dans des régions qui en sont très dépourvues;

— Le Maroc, enfin, constitue un marché dont le pouvoir d'achat est actuellement faible, mais dont l'intérêt peut aller en croissant avec le développement industriel des confins sahariens.

Une association plus ou moins étendue du Maroc à la mise en valeur des zones sahariennes limitrophes paraît donc inévitable à plus ou moins longue échéance. Elle est même souhaitable dans la mesure où une attitude négative de la part de la France provoquerait des réactions marocaines hostiles. En prenant l'initiative de faire certaines propositions à Rabat, nous éviterions de laisser se développer sans contrepartie une campagne d'agitation dont les effets seraient à la longue dangereux sur les populations sahariennes.

II. *Modalités de la coopération économique franco-marocaine*

Pour couper court à des revendications particulièrement inadmissibles, il conviendrait, en particulier, avant de proposer à Rabat une association économique, que soient précisés :

— la forme que doit prendre la participation marocaine à la mise en valeur du Sahara;

— la portée de l'accord de coopération économique;

— l'apport exigé du Maroc en échange des avantages qui lui seraient consentis.

a. *La forme de la participation marocaine.*

Lors des débats qui ont précédé le vote de la loi créant l'O.C.R.S., le Parlement a clairement indiqué sa volonté de refuser au Maroc la qualité de membre de cette organisation, mais il a ajouté ne pas voir d'inconvénient à ce que ce pays en devienne un jour l'associé. C'est pourquoi l'article 3 de la loi autorise l'O.C.R.S. à conclure « des conventions avec les territoires limitrophes en vue d'assurer la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes englobées dans l'Organisation commune ».

Il en résulte que l'on peut seulement proposer au Maroc de s'associer à l'O.C.R.S. en signant une convention particulière à cet effet. Le gouvernement de Rabat aurait alors la faculté de dépêcher auprès de la haute commission de l'O.C.R.S. des observateurs permanents qui en suivraient les délibérations sans y prendre part.

Si un tel accord devait être réalisé, il y aurait d'ailleurs intérêt à ce que l'Espagne y prenne part. Elle pourrait ainsi faire participer à l'association ses territoires sahariens dont la situation économique et sociale est semblable à celle du reste de la zone des confins, et par ce moyen se trouverait évité le danger d'une entente directe entre le Maroc et l'Espagne dont la France serait exclue.

Mais comme le font observer les services du ministre délégué à la présidence du Conseil, la constitution de cette entité économique internationale du Sahara occidental suppose que les organes directeurs de l'O.C.R.S. aient été mis en place au préalable et qu'ils aient pu donner leur avis. L'O.C.R.S., qui groupe les représentants de la totalité des territoires sahariens, peut exprimer de façon irréfutable la volonté de leurs populations et il serait regrettable, au moment des négociations, de ne pas pouvoir faire état auprès des Marocains d'une délibération par laquelle la Haute Commission rejetterait catégoriquement leurs prétentions à la souveraineté sur le Sahara.

b. *Portée de l'accord de coopération économique.*

Deux remarques préliminaires s'imposent. D'une part, il ne peut être question d'accorder au Maroc un droit de regard sur l'ensemble du Sahara. Les intérêts de ce pays, même compris de façon très large, sont limités à la partie nord-ouest de l'Afrique. D'autre part, les avantages consentis par chacun des partenaires doivent être réciproques, et si la France reconnaît certains privilèges au Maroc sur une partie de ses territoires, celui-ci doit en faire autant pour elle.

Ceci étant précisé, peut-on tracer un périmètre d'intérêt commun aux deux pays ? De l'avis des services techniques compétents, une décision de cet ordre serait prématurée. Les projets français d'aménagement du Sahara sont encore trop peu avancés pour que l'O.C.R.S. prenne des engagements de portée générale vis-à-vis du Maroc, sans risquer de gêner son action dans l'avenir. Il semble préférable de commencer par conclure des accords sur les points particuliers où la communauté des intérêts franco-marocains est évidente dès à présent. Il en est ainsi en particulier dans les régions de Tindouf et de Colomb-Béchar :

— L'exploitation des gisements de Tindouf est en ce moment rendue impossible par l'absence de tout moyen rentable d'évacuer le minerai. La construction d'un chemin de fer vers la plage blanche (ou le Maroc méridional espagnol), opération qui dépend du bon vouloir de nos voisins, serait donc un facteur décisif pour la valorisation de cette région;

— Les gisements miniers qui doivent alimenter les futurs ensembles industriels de Colomb-Béchar ne sont pas tous en territoire français. Certaines mines, en particulier de cobalt et de manganèse, sont situées au Maroc. Un accord économique qui faciliterait les échanges aurait le plus heureux effet sur le développement de la production de part et d'autre de la frontière.

On voit que s'il fallait définir immédiatement une zone d'intérêt commun à la France et à l'O.C.R.S., celle-ci pourrait s'inscrire dans un

rectangle qui commencerait dans la région de Colomb-Béchar et irait jusqu'à l'Atlantique, en englobant Tindouf et le sud du Maroc à partir de l'Atlas.

Dans cette zone, l'association aurait au début essentiellement un rôle d'études et de prospection. L'exploitation des gisements miniers et pétrolifères, la construction d'un réseau de voies de communication, qui doivent en constituer les tâches essentielles, ne pourraient être entreprises que plus tard lorsque les travaux préliminaires actuellement en cours seront terminés. Au stade final, la coopération franco-marocaine pourrait aussi s'étendre à des activités telles que la construction des barrages (projet de l'oued Guir) ou la défense et la restauration des sols dans les régions habitées.

c. *Apport du Maroc à l'entente économique.*

Le Maroc, en signant un accord économique et politique pour le nord-ouest du Sahara, contribuerait d'abord au rétablissement de la sécurité dans les confins. Il permettrait ainsi à l'O.C.R.S. de continuer la mise en valeur à peine commencée de cette région déshéritée. C'est peut-être là son appoint le plus intéressant.

Mais il pourrait aussi consentir à ses parternaires un certain nombre d'avantages économiques :

— En premier lieu, le gouvernement chérifien pourrait donner son accord à l'établissement de nouvelles voies de communication et à l'amélioration de celles qui existent. Il pourrait surtout accorder des tarifs ferroviaires avantageux pour le transport des marchandises en provenance du Sahara, ce qui faciliterait de façon décisive l'évacuation des richesses minières algériennes;

— Il serait, on l'a vu, également à même de fournir une main-d'œuvre intelligente bien que frustre qui peut assimiler le minimum de connaissances techniques, aujourd'hui nécessaire aux ouvriers de l'industrie;

— S'il paraît exclu d'attendre du Maroc, du moins dans un avenir prévisible, une importante contribution financière, il faudrait au moins qu'il contribue à la formation des diverses sociétés d'économie mixte constituées dans le cadre de la coopération économique franco-marocaine;

— Enfin, les métaux non ferreux dont dispose l'Empire chérifien pourraient, à la suite d'un accord avec ce pays, être acheminés et utilisés dans la région de Colomb-Béchar dans les meilleures conditions.

*
**

En définitive, le gouvernement français se trouve devant un dilemme. L'intérêt qui s'attache à régler les problèmes économiques sahariens à l'occasion des prochaines négociations franco-marocaines n'est pas douteux. Un accord sur ce point contribuerait puissamment au rétablissement du calme dans les confins. Mais l'O.C.R.S. n'est pas encore en

place et l'équipement des régions de Colomb-Béchar et de Tindouf est pratiquement au stade des projets.

On ne peut donc à l'heure actuelle, sans courir des risques sérieux, prendre des engagements trop précis vis-à-vis du gouvernement marocain. La solution serait peut-être de proposer à Rabat un programme échelonné dont les détails seraient précisés au fur et à mesure de la réalisation des zones industrielles africaines. Il s'agirait en somme de signer tout de suite un accord sur les principes et sur les quelques points particuliers qui peuvent déjà trouver une solution et de prévoir qu'une série de négociations ultérieures sur le plan technique fixera les étapes suivantes de la coopération de la France et du Maroc dans le nord-ouest du Sahara.

Dans l'immédiat, la réunion d'une commission comprenant des représentants des ministères intéressés permettrait de faire le tour de ces problèmes et de préparer les instructions qui devront être données à la délégation française avant son départ pour le Maroc.

318

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2810 à 2813. Urgent. *Rabat, 16 avril 1957, 19 h. 10.*
Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 2547 [1] et 2589 [2].

J'ai demandé à M. Balafrej où en était le projet d'une conférence des états africains indépendants.

Le ministre m'a dit que le projet se précisait, mais qu'il paraissait peu probable que la Conférence pût se réunir en mai.

La proposition marocaine de tenir cette conférence à Tanger a reçu une réponse favorable de la Tunisie, de la Libye, de l'Éthiopie et du Soudan. Ainsi que je l'ai précédemment indiqué, le gouvernement

[1] Du 5 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 294.

[2] Le télégramme de Rabat n°s 2589-2592, du 6 avril, n'a pas été reproduit. Il indiquait que le gouvernement marocain ayant proposé aux états africains indépendants la réunion d'une conférence qui se tiendrait à Tanger, au mois de mai (voir ci-dessus le n° 237, note); les réactions de l'Égypte avaient été défavorables : son gouvernement avait fait savoir à Rabat qu'il n'accepterait de participer à une telle conférence que si celle-ci se réunissait au Caire. Selon les milieux officiels de la capitale égyptienne, la création d'un bloc africain risquerait de nuire au bloc afro-asiatique de Bandoung, et les nations africaines « ne présenteraient pas toutes les garanties politiques suffisantes ». Les appréhensions égyptiennes traduisaient en fait la crainte du gouvernement du Caire de voir se créer un congrès africain patronné par le Maroc et favorable à l'Occident, qui constituerait un sérieux obstacle aux rêves d'hégémonie du colonel Nasser.

égyptien a fait savoir qu'il ne donnerait son accord que si la Conférence avait lieu au Caire. M. Balafrej m'a dit que le Maroc était bien décidé à maintenir le siège de la Conférence à Tanger, même si l'Égypte n'y participait pas. Quant au Ghana, il n'a pas encore envoyé de réponse, mais il semble, d'après mon interlocuteur, qu'il eût préféré une convocation de la Conférence à Accra [1]. Le gouvernement marocain a demandé à Londres, par la voie de l'ambassade de Grande-Bretagne, une intervention anglaise pour hâter l'acceptation du Ghana.

Une rivalité profonde continue donc d'opposer Le Caire à Rabat. Le gouvernement marocain avait confié au chef de la section Orient du ministère des Affaires étrangères, M. Rhellab, une mission officieuse en Égypte pour tenter de détendre l'atmosphère. Cette mission n'a pas eu de résultats appréciables.

J'ai appris que le gouvernement égyptien avait renouvelé officiellement auprès du Sultan son invitation à venir en visite au Caire, visite qui, selon le désir du colonel Nasser, aurait dû s'effectuer en dehors d'un voyage de pèlerinage. M. Balafrej m'a dit qu'il avait conseillé au Souverain de publier qu'il ne ferait aucun voyage en orient cette année. Un communiqué a été diffusé en ce sens.

J'ajoute que, dans une interview, M. Horma Ould Babana, actuellement retiré à Tanger, a déclaré qu'il se proposait de déléguer un « observateur » de la Mauritanie auprès de la Conférence. J'ai signalé cette prétention abusive à M. Balafrej qui m'a promis de s'y opposer.

[1] Par télégramme n°s 2846-2847 du 17 avril, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Rabat faisait état de la réponse du Ghana. Tout en marquant sa préférence pour Accra, il se déclarait prêt à participer au congrès de Tanger. Il proposait cependant que fussent admis les observateurs envoyés par les pays africains qui avaient vocation à l'indépendance. M. Lalouette avait souligné fortement auprès du ministre marocain des Affaires étrangères les dangers de cette formule, et M. Balafrej avait reconnu que la présence de tels observateurs risquerait de troubler le caractère et la portée que Rabat entendait donner à la Conférence.

319

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 471 [1]. Réservé. *Madrid, 16 avril 1957* [2].

(*Reçu :* le 18, 19 h.)

Prière de communiquer au ministère de la Défense nationale (E.M.F.A.).

En informant le colonel Gregori du sens de la communication que m'a faite, le 10 avril, M. Castiella (mon télégramme n° 441 [3]), le commandant Dupond avait hier posé à son interlocuteur les questions suivantes : Quelle portée fallait-il accorder à l'expression de « collaboration de l'armée espagnole » employée par le ministre, au lieu et place du terme de « neutralité » ? Pouvait-on s'attendre que l'État-major espagnol réexaminât certaines de ses positions, comme par exemple le refus d'instaurer, en Afrique occidentale, des contrats locaux entre officiers espagnols et français ? Comment fallait-il comprendre l'expression « notable renforcement des effectifs » ?

Le colonel Gregori avait déclaré qu'il était convoqué pour le soir même par le ministre de l'Armée, et qu'il ferait ensuite part au commandant Dupond des éléments de réponse qu'il pourrait obtenir.

Ce matin, le colonel Gregori s'est borné à annoncer au commandant Dupond que le ministre de l'Armée avait, à la suite de la réponse espagnole du 10 avril, réitéré les ordres envoyés au gouvernement de l'A.O.E. en vue de la recherche des activités subversives et de la stricte application de mesures propres à les neutraliser.

Le commandant Dupond a ensuite été reçu par le général Alcubilla; le chef d'État-major de l'Armée a déclaré qu'il restait opposé à l'instauration de contacts militaires autres que ceux qui existent actuellement à Madrid et à Port-Étienne. Le commandant Dupond ayant demandé si le développement des contacts ne pouvait pas être considéré comme une manifestation normale de ce que le ministre des Affaires extérieures avait appelé « la collaboration de l'armée espagnole », le général a répondu : « Neutralité, collaboration, ce sont des mots. Certes, nous voulons effectivement une collaboration efficace et loyale des deux côtés; je vous répète que nous ne faisons et ne ferons rien qui puisse

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 2068-2074).

(2) Par courrier.

(3) Du 11 avril, ci-dessus analysé sous le n° 308 (note).

vous porter préjudice, et que nous avons sincèrement le désir d'aider la France. Mais nous ne voulons pas non plus que les Marocains décèlent cette collaboration, et puissent avoir connaissance de « compromissions » franco-espagnoles ».

Le commandant Dupond ayant alors rappelé les indications données par le lieutenant Perrin sur l'approvisionnement de l'Armée de libération du Sud en armes et munitions de provenance espagnole [1], et insisté sur la gravité de ces révélations, le général Alcubilla a convenu de leur importance, soulignant que cette affaire méritait d'être suivie attentivement, et qu'elle ne devait absolument pas être interprétée comme une preuve de complicité espagnole.

Développant, à la suite de cet entretien, la pensée du général Alcubilla, le colonel Gregori a d'abord émis l'hypothèse que les armes et munitions vues par le lieutenant Perrin pouvaient provenir des dotations des anciennes méhallas khalifiennes maintenant intégrées dans l'armée marocaine, puisqu'il apparaissait que cette armée prêtait une assistance soutenue à l'Armée de libération dans le Sud marocain.

Il a ensuite déclaré : « Ce que vous dit le général Alcubilla reflète exactement la pensée de notre ministre. Il est vital pour nous de ne pas faire des Marocains nos ennemis : nous avons trop d'intérêts dans la zone nord du Maroc pour pouvoir envisager que ce pays cesse un jour d'être pour nous un ami et un ami fort. Notre voisinage avec le Maroc est, pour nous plus encore que pour vous, un voisinage de porte à porte; nous ne voulons pas cesser d'entretenir avec nos voisins des relations d'amitié, ni non plus voir s'installer chez eux, s'ils sont trop faibles pour rester maîtres dans leur maison, une autre nation quelle qu'elle soit. Mais il reste que ce que nous ferons pour conserver cette amitié ne se traduira jamais par des actes déloyaux à l'encontre de la France; cela je vous l'affirme sincèrement, en mon nom, et en tant que militaire espagnol » [2].

[1] À la suite de sa libération le 29 mars.

[2] Au cours d'un entretien le 23 avril avec le colonel Gregori, le commandant Dupond soulignait devant son interlocuteur la vanité de vouloir sauvegarder à tout prix l'amitié hispano-marocaine : « Mais il n'est pas impossible qu'à très brève échéance, vous [= les militaires espagnols] ayez à constater que celle-ci ne vous aura rien rapporté et d'ici-là, vous aurez laissé passer l'occasion d'une véritable collaboration avec nous, qu'il serait urgent d'instituer non seulement dans l'intérêt de la France dont l'amitié vaut bien celle du Maroc, mais très certainement aussi dans celui de l'Espagne » (télégramme n°s 474-481 du 23 avril, non retenu).

320

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

Coopération franco-italienne
dans le cadre des traités du Capitole

Paris, 17 avril 1957.

La coopération franco-italienne trouvera de nouveaux développements dans le cadre de l'Europe unie. Grâce à Euratom et au Marché commun, leur communauté d'intérêt s'affirmera davantage encore, à côté de leur communauté de civilisation latine.

C'est ainsi qu'avec l'Euratom, la France fera bénéficier l'Italie de son avance technique et de ses richesses naturelles dans le domaine nucléaire. Mais elle connaît aussi tout le bénéfice qu'elle-même pourra retirer des qualités industrielles propres à l'Italie.

Au sein du Marché commun, la France et l'Italie pourront substituer, sur le plan agricole, à une concurrence parfois désordonnée, une action harmonieuse dans le cadre d'une politique commune. Elles seront à même d'accélérer le rythme de développement et de modernisation de leur industrie nationale.

Le Marché commun permettra ainsi la réalisation du plan de développement de l'Italie du sud. La Banque d'investissement de la Communauté économique européenne, à la constitution de laquelle la France participe pour une proportion très supérieure à l'Italie, sera en fait plus profitable au développement de l'Italie (et surtout de l'Italie du sud) qu'à celui de tout autre pays.

En revanche, la France reçoit un important concours italien dans le cadre du Marché commun, pour le développement des T.O.M. dont elle a la charge. L'Italie, en dépit de ses propres charges financières, a montré sa compréhension des impératifs élevés de l'association des T.O.M. au Marché commun, en acceptant de contribuer au fonds d'investissement outre-mer dans des proportions très supérieures aux avantages qu'elle pense en retirer du fait de l'association au Marché commun de la Somalie et de celle, encore hypothétique, de la Libye. (En raison des liens particuliers qui subsistent entre l'Italie et la Libye, le gouvernement italien a demandé et obtenu qu'une invitation soit adressée au gouvernement de Tripoli en vue de son association à la Communauté économique européenne).

La solidarité de la France et de l'Italie, que le Marché commun et l'Euratom permettront de renforcer, est l'un des fondements essentiels de l'unité de l'Europe.

321

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 404 à 413. Réservé. *Belgrade, 18 avril 1957, 14 h., 19 h.*

(*Reçu :* 18 h. 5, 15 h. 44, 23 h. 27.)

Je viens de faire visite à M. Vukmanovitch-Tempo, vice-président du Conseil exécutif fédéral qui, à la tête d'une mission économique yougoslave, s'est rendu récemment en Égypte, en Syrie et au Liban (mes télégrammes n°s 363 et 367)[1].

1° M. Vukmanovitch-Tempo est d'autant plus satisfait de son voyage qu'il ne connaissait pas encore le Moyen-Orient. Tout ce qu'il a vu et entendu l'a vivement intéressé. En homme avisé, il attribue surtout à sa nationalité yougoslave la franchise et le langage direct des personnalités avec qui il est entré en contact. Il a eu l'occasion de s'entretenir à plusieurs reprises avec Nasser qui, d'abord réfrigérant et lointain, a été, par la suite, plus accueillant et même plus modéré qu'il ne s'y attendait. Par contre, il n'a eu que de très courts entretiens avec M. Fawzi et il n'a pas échangé, un mot avec M. Hammarskjöld qu'il a rencontré à dîner et au champ d'aviation.

2° Après ce prélude, M. Vukmanovitch-Tempo a tenu à me préciser que sa mission avait eu essentiellement un caractère économique. Il s'est félicité des résultats obtenus, bien que l'on n'ait pas encore abouti à des accords formels. Chaque partenaire était bien décidé à faire preuve du plus large esprit de compréhension et de collaboration.

3° Quant à la doctrine Eisenhower, mon interlocuteur est d'avis que, pour l'Égypte et la Syrie, cette .... [2] n'est pas acceptable dans sa forme actuelle. Ces deux pays sont tout disposés à accepter une aide économique des États-Unis et, a-t-il ajouté, même des armes si on veut bien leur en donner, à condition que cette aide et ces ventes ne soient pas accompagnées de dispositions politiques ou militaires.

[1] Par télégramme n°s 363-366 du 6 avril, non reproduit, l'ambassadeur évoquait la visite au Proche-Orient du vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave. Les Yougoslaves voulaient rester en contact avec les pays de la région pour s'en faire des clients, et aussi parce qu'ils craignaient que l'influence grandissante de Moscou au Proche-Orient ne s'exerçât à leur détriment. Au Caire et à Damas, M. Vukmanovitch avait par ailleurs donné des conseils de modération, pour empêcher que l'intransigeance de Nasser ne lui aliénât les États-Unis et ne le plaçât de plus en plus dans la dépendance du Kremlin. Le télégramme n°s 367-369, également du 6 avril, non retenu, abordait le sujet des échanges commerciaux entre Belgrade et Le Caire.

[2] Lacune de déchiffrement.

4° Sur le plan économique, pense le vice-président du Conseil, les Soviets font preuve au Proche-Orient de plus d'habilité que les Américains. Ils déversent leurs produits manufacturés et alimentaires; ils livrent des armes; ils consentent des crédits à long terme. Quand ils mènent des négociations économiques, ils n'abordent jamais des questions politiques. M. Vukmanovitch-Tempo, qui n'a pas caché son inquiétude, se demande ce qu'il y a derrière cette pénétration économique qui, chaque jour, se renforce et submerge les pays arabes.

Peut-être, m'a-t-il dit, les Soviets parviendront-ils à « constituer un bloc », ce à quoi « les Américains n'ont pas réussi ».

Les résultats obtenus par les Soviets dans le domaine économique ne sont pas sans répercussion sur la position yougoslave au Proche-Orient. Si, sur le plan politique, celle-ci reste intacte, elle se trouve par contre — et non sans succès — battue en brèche par les Soviets qui s'en prennent particulièrement à l'activité commerciale de la Yougoslavie. M. Vukmanovitch-Tempo voit là une des arrière-pensées de la politique de Moscou qui, non seulement, veut éliminer l'influence des Occidentaux, mais également celle de la Yougoslavie qui, pourtant, se présente au Proche-Orient comme le champion de la politique neutraliste.

5° En ce qui concerne le message du maréchal Tito au colonel Nasser, il m'a été confirmé ce que m'avait dit bien mieux M. Popovitch (mon télégramme n° 304) [1]. M. Vukmanovitch-Tempo qui en était le porteur a dû, sans doute, le commenter puisqu'il avait prêché la modération et préconisé la recherche des moyens les plus propres à régler définitivement la question du Proche-Orient. Il estime qu'Arabes et Israéliens devraient, dès que les circonstances le permettraient, discuter de certains problèmes mineurs avant de s'attaquer à de plus importants. Ainsi serait créée une atmosphère de négociations. Ni Nasser, ni le président du Conseil syrien n'ont paru rejeter cette manière de voir. Ils se sont bornés à mettre en avant la question des réfugiés arabes qui constitue un préalable à toute négociation avec Israël. Par contre, le ministre des Affaires étrangères libanais lui a déclaré nettement que pour le moment, aucun effort, sous quelque forme que ce soit, ne devrait être entrepris et que mieux vaudrait laisser les choses en l'état. Les vues de M. Malik ont choqué M. Vukmanovitch.

6° En Égypte, comme en Syrie, on a rejeté souvent à l'hôte yougoslave que l'on ne craignait pas Israël, mais ceux qui étaient derrière Tel Aviv. Néanmoins, ce dernier pense que les rancœurs peuvent s'apaiser à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne.

7° Il est incontestable que le vice-président du Conseil a été impressionné par les exposés et les démonstrations juridiques débités à haute dose pour justifier les positions arabes. Je me suis appliqué, chaque fois que j'ai cru bon de le faire, à remettre les choses au point. Je dois reconnaître qu'il m'a écouté avec attention comme un homme qui désirait s'instruire sur un problème qu'il venait de découvrir.

[1] Des 28-29 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 270.

322

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 357-358. Priorité. *Bruxelles, 18 avril 1957* [1].

(*Reçu :* le 19, 14 h. s. d.)

Suite à ma communication de ce jour [2] sur les travaux du Comité intérimaire de Bruxelles [3].

2° *Problème de la zone de libre échange :*

Les considérations ci-après ont été développées par les différentes délégations des Six, toutes unanimes :

1. La méthode actuelle à l'O.E.C.E. n'est pas la bonne. Les présidents de groupes tentent d'amener les délégations à discuter sur des projets d'articles, alors qu'il n'y a pas accord sur les principes. Cette méthode risque de conduire à un échec.

2. La délégation britannique ne met l'accent que sur la circulation des marchandises (contingents et droits de douane) à l'intérieur de la zone. On parle à peine de tous les autres éléments indispensables : institutions, harmonisation des échanges, fonds social, fonds d'investissements, libre circulation des personnes, et encore moins de l'agriculture (Sur ce dernier point, les Anglais entendent défavoriser l'Europe par rapport à leurs Dominions). En matière d'institutions, les Anglais sont des plus réticents. Ils s'efforcent de favoriser l'automatisme des dispositions du traité, sans prévoir de clauses de sauvegarde. Le représentant belge à l'O.E.C.E. a confirmé que le Royaume-Uni ne paraissait vouloir admettre aucune forme d'association sur le plan agricole.

À la suite d'un long échange de vues, le Comité a décidé que :

a. Les Six, qui entendent voir réaliser une zone de libre échange viable (les Pays-Bas y sont attachés tout particulièrement en raison de ses répercussions sur le tarif extérieur) observeraient une attitude *absolument commune* sur tous les plans à l'O.E.C.E.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Télégrammes n°s 342 à 347, du 17 avril et 348 à 356, du 18 avril, non reproduits, qui donnaient le détail des travaux du Comité.

(3) En même temps qu'avaient été signés les traités de Rome, avait été créé, pour la période qui devait s'écouler entre ces signatures et les ratifications des traités puis la mise en place des institutions futures, un « Comité intérimaire »; il devait régler au jour le jour les questions techniques ou celles de coopération, en particulier avec les autres organisations internationales, qui viendraient à se poser.

b. Pour assurer celle-ci, le Comité intérimaire examinerait, lors de chacune de ses réunions de Bruxelles, les problèmes de principe en vue de définir la « stratégie » des Six à Paris. À cet effet, le coordinateur de l'action des Six sera le baron Snoy. En cette qualité, il effectuera, à la fin de la première quinzaine de mai, lors de son voyage à Londres, une démarche auprès du chancelier de l'Échiquier, pour lui faire valoir que les méthodes de travail actuelles ne sont pas satisfaisantes : il ne convient pas de discuter sur des projets d'articles, mais de se mettre d'accord sur des principes en vue de la rédaction, pour l'été, d'*une sorte de rapport Spaak.* À cet effet, M. Snoy fera, avant la réunion du Comité le 8 mai à Bruxelles, non seulement une liste des problèmes qui se posent aux Six, compte tenu des travaux de Paris, mais une analyse de ces problèmes, de manière à permettre une discussion utile le 8 mai. Le groupe du Marché commun qui se réunira à Bruxelles en même temps que le Comité intérimaire, le 8 mai, pourra être saisi des questions de principe examinées par le Comité et nécessitant des études techniques.

c. La coordination tactique à Paris sera assurée par M. Marjolin, des réunions des Six pouvant être prévues dans notre capitale en cas d'urgence.

d. Parallèlement à la démarche de M. Snoy à Londres, le délégué belge à l'O.E.C.E. rencontrera le 2 mai les deux présidents des groupes compétents à l'O.E.C.E. et leur tiendra un langage analogue.

3° *Problèmes des liens organiques entre assemblées européennes.*

Les ministres des Affaires étrangères ont donné mandat le 25 mars au Comité intérimaire de procéder aux études et prises de contact utiles en vue d'instituer des liens organiques entre les différentes assemblées européennes (C.E.C.A. et Euratom, Marché commun, Conseil de l'Europe, Assemblée de l'U.E.O.).

Par application de ce mandat, le Comité intérimaire a examiné le problème hier. M. Rothschild a indiqué que M. Spaak devait faire rapport à ce sujet le 29 avril au Comité des ministres du Conseil de l'Europe. L'assemblée du Conseil de l'Europe devait, d'autre part, se saisir de ce problème le 16 mai. L'examen du Comité devrait donc être ajourné jusqu'au 8 mai (ma communication du 12 avril)[1].

M. Marjolin a fait valoir qu'il convenait essentiellement d'éviter de faire de l'assemblée du Marché commun et de l'Euratom (qui doit absorber celle de la C.E.C.A.) une section de l'assemblée des Quinze. En effet, la première a des pouvoirs beaucoup plus étendus et la seconde ne saurait exercer une tutelle sur elle. Le délégué italien ayant proposé que les mêmes personnes soient désignées par les Parlements de chaque état dans chaque assemblée européenne, M. Marjolin a marqué que le

[1] Télégramme n°s 334-337 non reproduit. D'après ce télégramme, le ministre belge se déclarait favorable à un « corps parlementaire unique » composé d'assemblées européennes à compétences diverses et estimait que c'était autour de l'assemblée de l'Euratom et du Marché commun qu'il devait être possible de réorganiser les assemblées européennes. Toutefois, il insistait pour qu'un débat à ce sujet eût lieu à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui devait se réunir le 29 avril.

système de l'Union personnelle était évidemment *le point central* du système. Les différentes assemblées devraient avoir le même siège et comporter les mêmes services d'exécution. L'Assemblée générale européenne pourrait constituer le cadre pour la discussion des questions intéressant les Quinze. Le délégué hollandais ayant suggéré que les directeurs compétents des Affaires étrangères des Six se réunissent en Comité pour l'examen préalable du problème des liens organiques, il a été convenu, malgré les fortes réticences du délégué allemand, qu'un groupe composé de ces directeurs se réunirait le 8 mai en même temps que le Comité intérimaire. Cette décision a été prise à la suite d'une intervention de M. Marjolin faisant valoir les concessions que le gouvernement français avait déjà faites aux thèses allemandes malgré les indications données au Parlement lors du débat sur l'Euratom, l'été dernier, d'avoir une assemblée Marché commun - Euratom distincte de celle de la C.E.C.A. Il était indispensable qu'au moment du débat de ratification, le gouvernement français pût exposer un programme complet et unanimement approuvé par les Six sur la création de liens organiques entre assemblées européennes.

323

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 24 [1]. *Paris, 19 avril 1957, 15 h. 45.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 3781 à 3785 [2].

Je vous précise, pour votre information et celle du gouvernement de votre résidence, le point de vue du gouvernement français sur la poursuite des négociations actuellement en cours à l'O.E.C.E. sur la zone de libre-échange.

Le gouvernement souhaite que ces négociations, qui tendent à associer au Marché commun les pays de l'O.E.C.E. non membres des Six dans le cadre d'une zone de libre-échange, aboutissent. Mais il importe, pour que notre économie puisse s'adapter au système envisagé et nos opinions publiques et parlementaires l'approuver, que la France reçoive des garanties équivalentes à celles qui ont été obtenues à Bruxelles dans le contexte de l'Union douanière des Six. Les services français intéressés

[1] Ce télégramme a été adressé aux postes de Bonn (n°s 1489-1494), Bruxelles (n°s 707-712), Berne (n°s 401-406), Copenhague (n°s 295-300), Vienne (n°s 529-534), Athènes (n°s 495-500), Dublin (n°s 82-87), Reykjavik (n°s 112-117), Rome (n°s 1205-1210), Luxembourg (n°s 377-382), Oslo (n°s 329-334), La Haye (n°s 770-775), Lisbonne (n°s 247-252), Ankara (n°s 728-733), Londres (n°s 3921-3926), Stockholm (n°s 273-278), Washington (n°s 4303-4308), Ottawa (n°s 1160-1165), New York (n°s 2917-2922), Genève (n°s 52-57).

[2] Télégramme à Londres du 13 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 311.

étudient activement la question. Dès que les conditions de notre participation auront été définies, nous les ferons connaître. Mais il convient d'éviter d'imprimer aux discussions actuelles un rythme artificiellement précipité. Les problèmes qu'il s'agit de résoudre ne sont pas moins complexes que ceux du Marché commun. Certains d'entre eux, tels ceux posés par l'absence d'un tarif de commerce extérieur, sont presque entièrement nouveaux. Sans qu'il soit question en aucune façon de tactique dilatoire, il importe de prendre le temps nécessaire pour élaborer des solutions raisonnables. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'on puisse parvenir à un projet de traité d'ici la fin du mois de juillet. En revanche, on peut espérer que le rapport qui sera soumis à la session ministérielle de l'O.E.C.E. à cette époque contiendra des propositions précises et mettra en lumière les principaux points de divergence.

Les pays membres de l'O.E.C.E. autres que les Six n'ont aucune raison de craindre que l'absence d'un texte de traité de zone de libre-échange, antérieur à la ratification du traité de Marché commun, puisse ralentir indûment ou mettre en danger l'objectif d'une coopération économique étroite dans le cadre des Dix-sept. Tout au contraire, l'adhésion définitive de la France, comme d'ailleurs de ses partenaires, au Marché commun, constituera la base sur laquelle pourra être édifiée une zone de libre-échange.

Le gouvernement français est d'autre part décidé à ne pas s'engager dans la voie de l'intégration *politique* à Six tant que la preuve définitive n'aura pas été faite qu'une coopération plus large est impossible. C'est dire l'intérêt qu'il attache au succès des négociations sur la zone de libre-échange. Encore faut-il cependant que nos partenaires, et en particulier la Grande-Bretagne, y contribuent pour leur part en renonçant à toute précipitation excessive qui aurait, sinon pour objet du moins pour effet, de compliquer la tâche des négociateurs et de rendre difficile la ratification du Marché commun, et en faisant à l'égard des points de vue français le même effort de compréhension que nos cinq partenaires ont consenti au cours des négociations de Bruxelles.

324

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 4058 à 4064 [1]. Réservé. *Paris, 19 avril 1957, 23 h. 15.*

Pour M. Jules Moch (suite à mon télégramme numéro précédent)[2].

Questions de sécurité.

1. *Principes généraux :*

a. Les problèmes régionaux de sécurité n'entrent pas dans le cadre d'un accord général sur le désarmement. Ils n'intéressent que certains pays et échappent à la compétence de l'immense majorité des membres des Nations Unies.

b. Il est certain néanmoins qu'un lien existe entre ces problèmes et ceux du désarmement. Ce lien est plus ou moins marqué selon les cas. Un accord même partiel sur le désarmement aura certainement des conséquences dans le domaine de la sécurité. Mais ces conséquences ne peuvent être considérées comme des conditions préalables.

2. *Positions de fond :*

a. *Zone de limitation en Europe.*

Les délégués occidentaux devraient se borner à prendre note de l'exposé du représentant soviétique en indiquant qu'il sera soumis à leurs gouvernements. Toute discussion à ce sujet implique de très sérieux risques. En effet, la proposition soviétique sous sa forme actuelle [3] conduit à la ruine de l'Alliance atlantique militairement et politiquement.

— Militairement, des réductions massives d'effectifs accompagnées de l'interdiction des armes atomiques, dans toute la zone européenne de l'O.T.A.N., priveraient le dispositif de son efficacité;

— Politiquement, l'accord proposé présuppose la reconnaissance de la République démocratique allemande et confirme la thèse soviétique sur la réunification de l'Allemagne;

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 4429-4435), Ottawa (nos 1186-1192), Moscou (nos 1790-1796) et Bonn (nos 1537-1543).

(2) Télégramme à Londres n° 4054 à 4057, du même jour, 23 h., non reproduit. Il annonçait l'envoi du télégramme ci-dessus, destiné à « fixer les lignes générales de la position française ».

(3) Il s'agit de la proposition du 17 novembre 1956, qui envisageait une zone d'inspection aérienne de 800 kilomètres de part et d'autre de la ligne de démarcation Est-Ouest : voir *DDF*, 1956-III, n° 201 (note).

— Toute négociation à ce sujet, indépendamment de la question de l'unité allemande, confirme la division et a des conséquences politiques sérieuses.

Si l'on doit répondre au délégué soviétique, la réponse devrait être selon les lignes suivantes :

a. La proposition soviétique n'est pas relative au désarmement, mais à des problèmes politiques difficiles qui ont déjà fait l'objet de nombreuses négociations;

b. Elle comporte des conséquences stratégiques et politiques de portée fondamentale pour les puissances occidentales et n'est pas fondée sur la réciprocité des sacrifices;

c. Les puissances occidentales ne se refusent pas à envisager ces problèmes. Elles considèrent qu'ils sont l'un des points essentiels à examiner entre les gouvernements dans le cadre de la solution des problèmes politiques qui doit intervenir à un stade approprié du processus du désarmement;

d. En acceptant le principe d'une zone de contrôle aérien en Europe, les puissances occidentales ont manifesté leur bonne volonté. Elles ne peuvent aller plus loin dans le cadre du désarmement.

b. *Autres questions.*

Les « autres questions » concernent essentiellement les propositions soviétiques de réduction des forces en Allemagne et en Europe, le pacte de non-agression en Europe, l'interdiction du stationnement des projectiles atomiques hors du territoire des états producteurs, la question des bases.

Les trois premières ne sont qu'une présentation différente du plan pour une zone de limitation.

Le problème du stationnement des projectiles atomiques a une incidence telle sur la stratégie de l'O.T.A.N. qu'il doit être réservé jusqu'à la solution de certains autres problèmes — soit dans le domaine du désarmement, soit dans celui des questions politiques.

La question des bases peut être traitée de façon identique. Nous pourrions dire que nous ne refuserons pas de l'examiner, mais que cette étude ne peut être menée à bien dans le climat actuel et indépendamment des problèmes politiques.

Au cours de leurs explications, les délégués occidentaux pourraient utilement indiquer que le problème de la sécurité en Europe et de la limitation des effectifs et des armements sur le territoire européen leur tient à cœur, que des plans précis ont été proposés à ce sujet au gouvernement soviétique et que ces plans sont évidemment liés à certains problèmes politiques. Ils pourraient mentionner certaines des offres déjà faites, en soulignant qu'elles constituaient des bases de négociation et en indiquant que ces problèmes dépassent la compétence du sous-comité des Nations Unies, mais peuvent être heureusement influencés par un début d'accord au sein de ce comité sur les questions de son ressort.

325

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rabat, Tunis [1].

T. n°s 2080 à 2083; *Paris, 20 avril 1957, 22 h. 10/20 h.* [2]
1638 à 1641 [1]. Réservé.

Je suis avec beaucoup d'attention les efforts que poursuivent concurremment, depuis quelques semaines, le Maroc et le Ghana pour organiser, l'un à Tanger, l'autre à Accra, une conférence des états indépendants d'Afrique. Je compte vous adresser prochainement des instructions sur ce sujet, qui est pour nous d'une extrême importance. Mais, en attendant, je désirerais obtenir quelques précisions.

Selon la correspondance de Rabat, le Maroc envisagerait une conférence qui se tiendrait à Tanger, en mai ou un peu plus tard, à laquelle il aurait invité : le Ghana, le Libéria, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie. L'Égypte aurait refusé, exigeant que la Conférence se tienne au Caire. Pas de réponse du Libéria jusqu'à présent. La Tunisie, la Libye, l'Éthiopie et le Soudan auraient répondu favorablement. Quant au Ghana, tout en regrettant que la Conférence n'ait pas lieu à Accra , il aurait accepté; c'est du moins ce que M. Balafrej disait à M. Lalouette le 17 avril [3].

Mais le lendemain, le ministère des Affaires extérieures du Ghana publiait un communiqué d'où il résultait qu'il avait adressé les invitations à l'Égypte, à l'Éthiopie, au Libéria, à la Libye, au Maroc, à l'Afrique du sud, au Soudan et à la Tunisie, pour une conférence qui se tiendrait à Accra en fin octobre.

Il semble donc qu'il y aurait deux conférences, l'une à Tanger, l'autre à Accra; la seconde faisant double emploi avec la première, étant susceptible de comprendre l'Égypte (dont on est d'ores et déjà certain qu'elle ne viendra pas à Tanger), et portant à son ordre du jour, si l'on en croit le communiqué précité, « l'avenir des territoires autonomes d'Afrique ».

[1] Ce télégramme a été également adressé aux postes de Tripoli, Khartoum, Prétoria, Accra, Monrovia, Londres. Il a été communiqué par courrier aux postes de Washington, New York, Bruxelles, Lisbonne, Madrid, Rome.

[2] Le télégramme a été en fait rédigé le 19 avril.

[3] Voir ci-dessus le n° 318.

Je vous serais reconnaissant de vous renseigner sur ce qu'on pense de ces deux conférences dans le pays de votre résidence, en procédant très discrètement, afin que la démarche dont vous serez chargé d'ici peu puisse garder, le moment venu, tout son poids [1].

326

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3120 à 3126 [2]. *Washington, 20 avril 1957, 21 h. 50.*
Très urgent. Secret. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3106 [3].

L'un des adjoints de M. Dillon a fourni, le 20 avril, à l'un de mes collaborateurs les indications suivantes qui précisent et complètent celles que je rapportais dans mon télégramme cité en référence.

1° Les propositions de M. Hammarskjöld au gouvernement égyptien ont été consignées dans une lettre du Secrétaire général, qui a été transmise au Caire. Le département d'État détient une copie de cette lettre, mais ne s'estime pas autorisé à nous en remettre le texte.

2° Toutefois, le fonctionnaire américain a fait état des points suivants, qui figurent dans les propositions de M. Hammarskjöld.

a. Le secrétaire général des Nations Unies suggère que le texte de la déclaration égyptienne prévoie explicitement que les désaccords qui pourraient naître de l'interprétation de cette déclaration seront soumis à l'arbitrage de la Cour internationale de justice.

Le département d'État approuve cette suggestion.

b. M. Hammarskjöld demande que le gouvernement égyptien présente la déclaration sur le statut comme définissant le régime *intérimaire* du Canal.

[1] Par télégramme nos 3075-3077 du 27 avril, non retenu, le chargé d'affaires de France à Rabat indiquait que M. Balafrej lui avait paru « ému » par le communiqué d'Accra relatif au projet de conférence dans cette ville. Pour M. Lalouette, dans l'émulation qui se manifestait entre le Maroc et le Ghana entrait une grande part d'inexpérience diplomatique quant à la préparation d'une conférence internationale. Le ministre marocain n'en maintenait pas moins son projet de réunir la Conférence à Tanger, en juillet, quitte à proposer une réunion préliminaire à Accra. M. Lalouette lui faisait observer que l'ordre du jour mentionné par le communiqué d'Accra comportait des questions telles que « l'avenir des territoires non autonomes en Afrique », qui déborderaient le cadre que la diplomatie marocaine entendait donner à la réunion.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1357-1363) et New York (nos 1323-1329).

[3] Du 19 avril, non reproduit. D'après ce télégramme, un adjoint de M. Dillon avait indiqué à un membre de l'ambassade que le représentant des États-Unis au Caire avait repris, le même jour, contact avec le ministre égyptien des Affaires étrangères. Celui-ci avait indiqué qu'il examinait la proposition de M. Hammarskjöld. Au département d'État, on estimait que les idées avancées par le secrétaire général des Nations Unies étaient loin d'être excellentes.

Le gouvernement américain approuve également cette demande.

c. En ce qui concerne la méthode par laquelle la déclaration égyptienne pourrait prendre le caractère d'un accord international, le secrétaire général des Nations Unies propose que le ministre des Affaires étrangères d'Égypte lui adresse la déclaration sous couvert d'une lettre. M. Hammarskjöld répondrait à cette lettre. Les deux documents ensemble constitueraient un accord par échange de lettres, qui sera enregistré au Secrétariat.

Les jurisconsultes du département d'État estiment que cette procédure est insuffisante et qu'elle ne répond pas aux exigences de l'article 102 de la charte des Nations Unies [1].

d. M. Hammarskjöld pense que la lettre qui lui serait adressée par M. Fawzi pour transmettre la déclaration égyptienne devrait se référer à la convention de 1888, à la charte des Nations Unies et aux décisions de l'Organisation internationale, notamment aux six principes de la résolution du Conseil de sécurité en date du 13 octobre.

e. Les suggestions du secrétaire général des Nations Unies en ce qui concerne la coopération avec les usagers seraient assez vagues. M. Hammarskjöld proposerait que le gouvernement égyptien se prête à ce que l'étude d'un certain nombre de problèmes techniques concernant le fonctionnement du Canal et sa modernisation soit poursuivie en commun par l'autorité égyptienne du Canal et un groupement d'usagers privés. Le Secrétaire général rappelle à ce sujet les suggestions faites par M. Dillon lors de son récent voyage au Caire (mon télégramme n° 2656) [2].

Le département d'État a des objections à cette formule, d'une part parce qu'il n'existe pas d'organisme compétent groupant les usagers privés du Canal, et, d'autre part, parce qu'une telle association manquerait de l'autorité nécessaire dans ses discussions.

f. Enfin, M. Hammarskjöld aurait fait des propositions très générales sur la procédure d'arbitrage prévue par la déclaration égyptienne.

3° Le département d'État a fait connaître, d'une part, à M. Hammarskjöld et, d'autre part, à l'ambassadeur des États-Unis au Caire, ses vues sur les propositions de M. Hammarskjöld.

4° Bien que le gouvernement des États-Unis réserve entièrement sa position et ne se considère pas comme engagé par les suggestions du Secrétaire général, on se rend compte ici de la situation difficile dans laquelle on risque de se trouver dans le cas où le gouvernement égyptien ferait savoir, le 22 ou le 23 avril, qu'il accepte, tout au moins en grande

[1] L'article 102 entraînait l'obligation d'enregistrer tout traité ou accord international conclu par un membre des Nations Unies, stipulait la procédure et prévoyait des sanctions en cas de non-enregistrement.

[2] Ce télégramme du 4 avril, non reproduit, faisait allusion à la suggestion, faite par M. MacCloy, et non par M. Dillon, au colonel Nasser de constituer, auprès de l'autorité égyptienne du Canal, un comité consultatif composé par des représentants non des puissances, mais d'un certain nombre de grandes affaires intéressées au développement du Canal (compagnies maritimes, compagnies pétrolières, ingénieurs de travaux publics, etc.).

partie, les propositions de M. Hammarskjöld. Il deviendrait alors très malaisé de poursuivre la négociation pour obtenir des concessions égyptiennes allant au-delà.

5° À l'échelon des services, on se demande s'il ne conviendra pas, dans cette hypothèse, d'attendre pour rouvrir la négociation avec l'Égypte que celle-ci se heurte à des difficultés d'ordre matériel dans la gestion du Canal. D'après les techniciens maritimes, en effet, et d'après M. MacCloy, l'autorité égyptienne du Canal ne dispose plus que d'environ un cinquième du matériel d'équipement (remorques, dragues, etc.) dont disposait l'ancienne compagnie. Lorsque le trafic augmentera, cette pénurie se fera sentir d'une manière de plus en plus aiguë. L'Égypte se tournera alors vers les organismes financiers susceptibles de l'aider par des prêts à acquérir le matériel de complément nécessaire. Ces organismes devraient répondre au gouvernement du Caire qu'ils sont en mesure de lui apporter leur aide à la condition que les usagers du Canal reçoivent les garanties nécessaires. Sur ces bases s'engagerait la négociation du statut définitif du Canal.

327

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 768 à 775. Réservé. *Varsovie, 22 avril 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 22, 22 h; le 23, 11 h. 30.)

Six mois après les événements d'octobre, le sort de l'expérience Gomulka demeure incertain. Les difficultés politiques et économiques s'accroissent d'un malaise psychologique dont les manifestations sont de plus en plus sensibles. Il existe un mécontentement certain, qui s'accompagne d'une attente inquiète de l'avenir. Sans doute l'autorité et la popularité de Gomulka restent, elles, grandes. Mais il ne paraît disposer que de peu d'amis sûrs parmi les hautes instances et l'opposition du parti. La politique d'équilibre entre les éléments staliniens et libéraux devient de plus en plus délicate à maintenir. Les événements des dernières semaines font apparaître un rapprochement avec les éléments populistes.

La censure est de nouveau efficace. Les articles monitoires se multiplient. Les déclarations officielles tendent à s'aligner sur celles des autres démocraties populaires. La jeunesse est dans un stade de réorganisation qui tend, semble-t-il, à se regrouper dans un organisme unique soumis au parti. Enfin, la presse définit ouvertement le nouveau type de relations avec l'Église [1] comme un *modus vivendi* provisoire, qui ne doit

[1] Voir ci-après le n° 370. Le télégramme de Varsovie n°s 890-891 du 4 mai, non reproduit, signalait le grand rassemblement religieux de Czestochowa pour renouveler, en présence du cardinal Wyszynski, la consécration de la Pologne à la Vierge.

pas mettre en cause l'objectif final de laïcisation de l'État. Ainsi, toutes les conquêtes d'octobre apparaissent menacées actuellement, si ce n'est la liberté de mouvement qu'apporte l'effacement relatif du contrôle policier.

Au sentiment diffus de frustration qui en résulte dans la population polonaise s'ajoutent sur les plans économique et social des inquiétudes génératrices d'un mécontentement plus précis. La situation dans l'agriculture paraît certes satisfaisante. Les paysans livrent au moins sur le marché libre; ils achètent terrains, cheptel mort ou vif et matériaux de construction, ce qui limite dans une certaine mesure la poussée inflationniste.

Mais il n'en va pas de même dans les milieux ouvriers. Les mouvements de grève récents en sont la preuve et des fonctionnaires responsables ont été jusqu'à dire à mes collaborateurs qu'ils redoutent des troubles à l'occasion de la foire de Poznan.

1° Les hausses de salaire espérées ne sont que partiellement intervenues et, là où elles ont été accordées (mines et chemins de fer), le réaménagement des normes qui les a accompagnées a amené un rétrécissement de l'éventail des salaires au détriment des éléments les mieux payés. M. Gomulka a d'ailleurs récemment souligné que de nouvelles augmentations ne pourraient être consenties et la Diète a annulé les arrérages acquis de prime et de salaire. Le gouvernement a d'autre part pris des mesures draconiennes pour arrêter les hausses de salaires, par prélèvement sur les fonds de roulement, telles qu'elles avaient été pratiquées par certaines entreprises [1].

2° Le surplus du pouvoir d'achat dont disposent malgré tout les ouvriers ne leur apporte qu'une maigre augmentation du niveau de vie, dans la mesure où il n'est pas compensé par un accroissement des biens consommables. À cet égard, l'abondance relative dont dispose Varsovie fait illusion et ne correspond pas à la situation générale dans le pays.

Les tentatives de développer le commerce privé pour compléter le réseau socialisé n'ont abouti, en fait, qu'à un développement de la spéculation et à un renchérissement des produits.

3° Les conseils ouvriers sont installés, mais ils ne sont pas sortis encore du stade expérimental et leur rôle paraît se borner pour l'essentiel à des recommandations aux instances centrales qui ne sont pas nécessairement suivies d'effets.

Les dirigeants se montrent soucieux de cet état moral de la population et s'efforcent d'y porter remède. Le 16 avril, un certain nombre de fonctionnaires des instances centrales du parti ont été affectés aux organisations politiques d'entreprises, tout en gardant leurs fonctions administratives pour établir des liens plus étroits que par le passé entre les milieux ouvriers et le parti. Le lendemain, M. Gomulka a réuni à une conférence, à laquelle participaient les principaux membres du Comité

[1] Cette question des hausses de salaire et des primes avait été déjà examinée par le télégramme de Varsovie n°s 591-597 du 22 mars, non reproduit.

central, certains chefs d'administration, les dirigeants des grandes entreprises, les chefs syndicalistes et les rédacteurs en chef des journaux. L'ensemble de la situation économique a été examiné et des mesures, dont le détail n'a pas transpiré, ont été approuvées. Je sais qu'il a été fait un pressant appel aux journaux pour qu'ils cessent leurs critiques et mettent un terme aux éloges de l'Occident qui ont un effet déprimant sur la population.

Le gouvernement ne pourra cependant se contenter longtemps d'un travail psychologique et politique qui, dans la mesure où il prêche le renoncement à certaines aspirations, risque d'irriter plus que de calmer. Ainsi, un récent article de *Trybuna Ludu,* laissant entendre que les Polonais avaient désormais retiré de leur révolution sur le plan politique toutes les satisfactions escomptées, ne pouvait que donner à la population le sentiment d'un divorce entre ce qu'elle a souhaité et souhaite encore et ce que veulent ou peuvent faire ses dirigeants.

Si la popularité de M. Gomulka n'en est pas encore affectée, la confiance en sa possibilité de réussite pourrait être ébranlée, au cas où la situation ne s'améliorerait pas.

328

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 776, 777. *Varsovie, 23 avril 1957, 12 h.*

(*Reçu :* 19 h. 24.)

En rentrant, le 20 avril, du voyage qui, en cinq semaines, l'a conduit successivement aux Indes, en Birmanie, au Cambodge, au Nord-Vietnam, en Chine, en Corée du Nord et en U.R.S.S., M. Cyrankiewicz a prononcé une allocution dans laquelle il a dressé un bref bilan de sa tournée.

Il en a tout d'abord justifié l'utilité, répondant ainsi aux critiques de beaucoup de ses concitoyens que ce déplacement coûteux irritait : « Nous avons, a-t-il dit, éveillé pour la Pologne de l'intérêt là où il n'existait pas, et nous l'avons mieux fait connaître là où on s'y intéressait déjà ».

Annonçant qu'il développerait ultérieurement l'analyse des résultats dans le domaine culturel et économique, il a insisté sur deux points :

1° Les contacts avec les dirigeants chinois avaient été très utiles pour les Polonais. Malgré la différence entre les problèmes intéressant la Pologne et la Chine, beaucoup néanmoins sont communs. Nous avons bien des choses à apprendre des camarades chinois sur la théorie et la

pratique de l'édification du socialisme. Les enseignements que nous avons rapportés seront utilisés avec profit dans notre pays pour surmonter nos propres difficultés.

2° Il a souligné que si l'opposition traditionnelle de la Pologne au colonialisme et à l'oppression étrangère la rapprochait tout naturellement des pays asiatiques visités, ceux-ci n'en ont pas moins des régimes différents. Son voyage donnait donc la preuve du désir de la Pologne de mettre en pratique le principe de la coexistence pacifique. « Notre visite exprime sans nul doute, a-t-il ajouté, l'espoir de la conférence de Bandoung ».

329

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3170 à 3178 [1]. *Washington, 23 avril 1957, 22 h. 20.*
Immédiat. Secret. Réservé.
(*Reçu :* le 24, 4 h. 20.)

Le secrétaire d'État prendra ce soir, à moins d'événement imprévu, la décision de demander demain 24 avril une réunion du Conseil de sécurité sur l'affaire de Suez. On escompte au département d'État que la première séance du Conseil, consacrée à cette affaire, pourra se tenir le 25 ou le 26 avril.

L'Égypte a été informée de l'intention des États-Unis. Les services du département d'État pensent que le gouvernement égyptien rendra publique, avant la réunion du Conseil, la déclaration fixant le statut du canal de Suez, sans doute en faisant adresser par M. Fawzi à M. Hammarskjöld une lettre à laquelle sera annexée cette déclaration.

Bien qu'il n'ait pas reçu d'assurances du gouvernement égyptien à ce sujet, le département d'État espère qu'en rendant publique la déclaration, le gouvernement égyptien ne précisera pas qu'il s'agit du statut définitif du Canal. Selon les services américains, ce serait se faire des illusions que de croire possible que l'Égypte elle-même indique qu'il s'agit d'un statut provisoire.

Le secrétaire d'État prépare la réunion du Conseil de sécurité sur la base d'un certain nombre de notes établies par ses services. Ceux-ci ont fourni à l'un de mes collaborateurs les indications suivantes sur leurs vues et leurs recommandations, en soulignant que les décisions seraient prises par M. Dulles.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1384-1392) et télégraphié à New York (n°s 1333-1341).

1. La première réunion devrait être consacrée à des questions de procédure : adoption de l'agenda, invitation à l'Égypte de se faire représenter, discussion des demandes d'Israël ou d'autres pays arabes. Sur ce dernier point, les services conseillent d'agir selon le précédent d'octobre 1956 [1].

D'autre part, au cours de la première séance, le représentant américain ferait une brève déclaration rappelant les éléments du problème. Son exposé demeurerait purement objectif et ne comporterait aucun jugement sur les positions ou les déclarations des uns ou des autres [*].

Contrairement à ce qui avait été envisagé il y a deux semaines (mon télégramme n°s 2757-2770 du 7 avril) [2], les services ne recommandent pas le dépôt par le délégué américain, au cours de la première séance, du texte des contre-propositions américaines au premier projet de mémorandum égyptien [3].

2. En ce qui concerne le déroulement ultérieur de la session du Conseil de sécurité, les services ont étudié les hypothèses qui peuvent se présenter, selon que le texte de la déclaration égyptienne contredira plus ou moins les six principes de la résolution du Conseil de sécurité en date du 13 octobre.

Les trois ou quatre jours qui se dérouleront vraisemblablement entre la première et la deuxième séance, pour permettre à M. Fawzi de rejoindre New York, seront mis à profit par la délégation américaine, en consultation avec les délégations amies pour établir, compte tenu du contenu du mémorandum égyptien, qui sera alors publié, les objectifs à atteindre ainsi que les méthodes et procédures appropriées.

Si la déclaration est en contradiction flagrante avec les six principes, les services du département d'État estiment qu'il sera possible de recueillir une large majorité pour constater cette contradiction et recommander la reprise des négociations.

En revanche, si les Égyptiens ont incorporé dans leur mémorandum une partie importante des propositions américaines et de celles du Secrétaire général, il sera bien plus difficile d'obtenir les voix des membres non permanents du Conseil.

3. Les services du département d'État recommandent, dans le cas où des négociations nouvelles seraient reconnues nécessaires, que le secrétaire d'État fixe son choix entre plusieurs formules possibles [**] :

[1] Le problème s'était posé au sujet de l'admission d'Israël avec discussion devant le Conseil de sécurité, comme il en avait exprimé le désir. La crainte que les autres pays arabes n'en fissent également la demande avait amené les trois puissances occidentales à écarter la requête israélienne afin de ne pas provoquer une explication globale sur tous les pays du Proche-Orient.

[*] Note marginale : *Je pense que le délégué américain fera* (deux mots illisibles).

[2] Reproduit ci-dessus sous le n° 298. Ce télégramme est daté en fait du 8 avril, 3 h. 20.

[3] Le projet de mémorandum égyptien, du 19 mars, est ci-dessus reproduit sous le n° 307 (annexe I).

[**] Note marginale : *De toute manière, il faudra de nouvelles négociations pour fixer le régime définitif.*

— mandat donné aux États-Unis, assistés éventuellement de conseillers représentant différentes puissances usagères, de reprendre la négociation;

— constitution d'un comité de négociations, etc.

Les services penchent pour la première formule.

4. On s'attend au département d'État à ce que très rapidement, la Grande-Bretagne ou une puissance amie fasse une déclaration devant le Conseil de sécurité précisant que l'utilisation du Canal et le paiement des droits à l'Égypte sous le régime défini par la déclaration unilatérale égyptienne ne préjuge pas les droits des tiers ni le régime définitif du Canal. Le département d'État n'a pas d'objections à une telle déclaration dont il estime qu'elle présenterait des avantages pour les armateurs et permettrait à la majorité des puissances de prendre une attitude identique à l'égard de l'Égypte.

L'assurance a été donnée à mon collaborateur que les instructions seraient adressées à la délégation américaine aux Nations Unies pour qu'elle maintienne les plus étroits contacts avec la délégation française.

330

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1153 à 1162 [1]. Réservé. *Bonn, 24 avril 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

La visite du Premier ministre britannique à Bonn, annoncée pour le 7 mai, va prendre place à une époque où les rapports entre les deux gouvernements sont marqués d'un certain malaise, dont les causes sont évidemment les développements récents dans le domaine militaire et dans le domaine européen.

Sur les premiers, il n'est pas besoin d'insister. J'ai signalé à maintes reprises l'irritation et l'anxiété causées par les projets de réduction des forces anglaises en Allemagne, projets auxquels la contribution financière offerte par la République fédérale n'a rien changé [2]. Le programme annoncé par le Livre blanc n'était pas fait pour atténuer les inquiétudes, même si l'on n'a pas tout à fait bonne conscience à Bonn du fait des retards apportés à la constitution de la Bundeswehr.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 148-157).

[2] Sur ces projets, voir ci-dessus les n°s 133 (et note), 183 (note), 202, 228, 234, 235, 241, 244. Lors de la réunion, le 13 mars, du Conseil des représentants permanents de l'O.T.A.N., la délégation allemande avait proposé d'augmenter sa contribution à l'entretien des troupes britanniques en R.F.A., du moins pour une année.

En ce qui concerne la politique européenne, les craintes sont plus confuses, parce qu'elles viennent davantage de sentiments ou de pressentiments que de décisions ou de propositions précises. Mais en substance, elles se ramènent à ceci, que l'on soupçonne la Grande-Bretagne de chercher à faire obstacle aux traités sur l'Euratom et le Marché commun.

Il était apparu il y a quelques mois que le projet d'une zone de libre-échange, d'ailleurs lui-même d'origine britannique, serait de nature à répondre aux légitimes inquiétudes de Londres face aux conséquences possibles d'un Marché commun sur son propre commerce avec les six pays. En même temps, le projet était bien accueilli par ceux qui se préoccupaient du caractère trop protectionniste que pourrait prendre le Marché commun, en particulier sous l'influence de la France. Telle était en particulier la position de M. Erhard.

Depuis lors, les problèmes de tous ordres que pose une zone de libre-échange ont fait apparaître qu'il était vain de penser qu'un accord pourrait intervenir avant la ratification des traités de Rome. On peut dire que l'idée d'un tel *junctim* est complètement abandonnée. Et nombreux sont ceux qui ne le regrettent pas, en fait tous ceux qui placent la poursuite de la politique européenne avant les préoccupations de caractère économique.

La France d'ailleurs était dans ce domaine visée en même temps que la Grande-Bretagne, pour deux raisons contradictoires qui réunissaient les partisans de l'Europe et ceux de la liberté économique : l'une était que nous étions, pour des motifs protectionnistes, hostiles à la zone de libre-échange, l'autre que nous prendrions prétexte des difficultés soulevées par celle-ci pour ajourner la ratification du Marché commun.

Les arrière-pensées que l'on prête à certains milieux en France ne sont en effet pas séparables de la méfiance qu'inspire la politique britannique. On se rend compte de la place que tient l'Entente cordiale dans nos sentiments et dans notre politique, et l'on se demande toujours si elle ne sera pas un obstacle à la poursuite d'une politique continentale. C'est sous cet angle que l'on a souvent jugé le succès de la visite récente à Paris de la Reine de Grande-Bretagne[1]. Par plusieurs de ses familiers, j'ai entendu répéter que le chancelier Adenauer avait été surpris et affecté que dans les discours officiels échangés à cette occasion, le mot « Europe » n'ait été prononcé à aucun moment par la Souveraine.

Dans cet état d'esprit, bien entendu, le souvenir de l'échec de la Communauté européenne de défense joue un rôle de première place, et aussi les craintes persistantes au sujet de la ratification par le Parlement français des deux nouveaux traités.

C'est dire qu'une autre initiative britannique dans le domaine européen soulève également de fortes appréhensions, à savoir le « grand dessein » de M. Selwyn Lloyd[2]. On y voit une tentative de noyer

[1] Cette visite officielle eut lieu du 9 au 12 avril. Elle avait réaffirmé la solidarité franco-britannique au lendemain de la crise de Suez et à la veille de la mise en œuvre du Marché commun et de l'Euratom.

[2] Sur ce « grand dessein », voir ci-dessus les n°s 202 (note), 292.

l'Europe des Six dans un ensemble plus vaste et d'ailleurs mal défini, où tout un certain nombre de pays, y compris même les États-Unis, se réuniraient pour prendre en quelque sorte en tutelle les partenaires des communautés plus réduites. L'offre de situer à Paris l'ensemble de cette organisation parlementaire non seulement a soulevé des réactions nationales un peu élémentaires, mais a été interprétée comme le prix offert à la France pour son acceptation. Je note d'ailleurs dans les milieux parlementaires, à la suite en particulier des réunions récentes de Bruxelles, une certaine inquiétude quant à l'attitude que nous pourrions prendre au sujet du projet de Londres. Les trois communautés de l'Europe des Six paraissent ici les réalisations concrètes de la politique européenne qu'il importe à tout prix de sauvegarder, même si l'on ne méconnaît pas, par ailleurs, le grand intérêt qui s'attache à obtenir aussi la participation de la Grande-Bretagne.

Il est difficile de savoir si l'ensemble de ces questions sera discuté entre M. Macmillan et le Chancelier. Elles pèseront en tout cas sur la rencontre, comme à un échelon plus modeste, elles avaient pesé sur la récente réunion germano-britannique de Königswinter (ma dépêche n° 701 du 18 avril)[1], au point d'en rendre les conclusions fort négatives.

331

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1684 à 1690. Réservé. *Moscou, 24 avril 1957, 20 h. 30.)*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Depuis quelques semaines[2], l'U.R.S.S. pratique une diplomatie active à l'égard de l'Iran et il semble bien, à voir les premiers résultats, que cette offensive lui ait déjà permis de marquer quelques points.

L'accord de frontières, annoncé par un communiqué de la Commission mixte le 27 février, a été signé le 11 avril[3]. Je n'ai pas assez d'éléments pour juger de sa portée réelle. À en croire mon collègue

(1) Non reproduite, cette dépêche rendait compte de la récente réunion de l'association Allemagne - Grande-Bretagne. L'ambassadeur de France notait combien Bonn avait été affecté de la décision de la Grande-Bretagne de réduire ses effectifs en Allemagne sans consultation préalable des autres membres de l'O.T.A.N. Il soulignait l'irritation des milieux gouvernementaux devant l'attitude britannique, soupçonnée de procéder du désir de ralentir le processus d'intégration européenne et de troubler le dialogue franco-allemand.

(2) L'amélioration des relations entre les deux pays était déjà signalée par le télégramme 667-680 de Moscou, non reproduit.

(3) Il s'agit probablement d'un premier état de cet accord, car un télégramme postérieur de Moscou (n° 2088 du 16 mai) annonce sa signature le 14 mai, en même temps qu'il signale l'accueil chaleureux fait à Moscou à la délégation iranienne.

iranien, toujours disposé à voir sous le meilleur jour possible les relations irano-soviétiques, il serait satisfaisant pour son pays. Cependant, il m'est revenu que certains milieux en Perse se montraient assez mécontents de cet accord, notamment pour l'abandon définitif à l'U.R.S.S. du petit port de Firouzkou, en échange d'un territoire assez vaste (un millier de kilomètres carrés), mais que l'on me dit désertique.

Le 16 avril a été signé à Téhéran un accord commercial qui s'étend sur trois années (1957-1960) et qui prévoit un notable accroissement des échanges. D'autre part, des experts soviétiques prêteraient leur concours à la mise en valeur des ressources hydroélectriques de la région frontière.

M Kouznetsov, vice-ministre des Affaires étrangères, s'est rendu à Téhéran pour y signer le premier de ces accords. Il y est demeuré plusieurs jours et, d'après les nouvelles qui ont filtré, ses entretiens auraient eu une portée politique. Il aurait notamment obtenu une nouvelle confirmation de la volonté du gouvernement iranien de ne pas tolérer l'établissement de bases étrangères — atomiques ou autres — sur son territoire. Ceci pourrait signifier que l'Iran, cédant à l'injonction soviétique, accepterait de ne pas autoriser, au cas où les États-Unis le lui demanderaient, le stationnement sur son territoire de ces détachements atomiques américains qui ont fait l'objet de l'avertissement lancé par la déclaration Tass du 21 janvier [1]. Quoi qu'il en soit, M. Kouznetsov est arrivé à Téhéran peu après que M. Richards ait fait approuver la doctrine Eisenhower par le gouvernement iranien et ce simple fait me paraît assez significatif.

Enfin, je note que le gouvernement iranien vient, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre quelques jours plus tôt, d'interdire pratiquement la vente du pétrole iranien à Israël. Certes, il s'agit, avant tout, d'une mesure de solidarité musulmane, mais elle rejoint en fait, quels qu'en soient les vrais motifs, la politique suivie par Moscou à l'égard de Tel Aviv.

Ce ne sont là que des impressions. Notre ambassadeur en Iran est mieux placé que moi pour juger de la réalité des choses et pour apprécier dans quelle mesure l'autorité et l'action personnelles du Chah peuvent faire échec aux manœuvres de Moscou. Un fait, en tout cas, me paraît sûr : l'U.R.S.S., dont l'un des objectifs au Proche-Orient est de saper le pacte de Bagdad, s'emploie, par sa méthode classique de séduction et de menaces, à neutraliser son voisin et à le persuader qu'il serait plus avantageux pour lui de prendre modèle sur la Finlande, que de pratiquer une politique d'alignement total sur le monde occidental.

[1] En fait du 24 : voir ci-dessus le n° 261 (note).

332

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3221 à 3227. *Washington, 24 avril 1957, 22 h. 35.*

(*Reçu :* le 25, 1 h. 55.)

L'un de mes collaborateurs s'est, à la demande du département d'État, entretenu aujourd'hui avec le directeur du service de l'O.T.A.S.E. de l'association éventuelle de la République du Vietnam à l'organisation de Bangkok.

M. Abbott donne à M. Casey la paternité de l'idée d'associer le Vietnam à l'O.T.A.S.E. et il se réfère aux conversations qui ont eu lieu à Canberra même entre l'homme d'État australien et ses collègues réunis pour la dernière conférence [1]. Il rappelle l'excellente impression faite par l'observateur officieux du Vietnam et il évoque « les grands progrès » du gouvernement de Saigon pendant l'année.

Il est évident que le département d'État s'est entretenu de la question avec tous les autres partenaires de l'O.T.A.S.E. avant de nous en parler. Sans doute voulait-on, à Bangkok aussi bien qu'à Washington, pouvoir évoquer l'écho favorable qui a été généralement réservé à la proposition américaine. Il n'y a rien à ajouter aux indications données par M. Offroy dans son télégramme n°s 4506 à 4508 [2]. M. Abbott a toutefois souligné particulièrement les points suivants :

1° La proposition américaine n'est encore qu'un sondage. Le Vietnam n'est absolument pas informé du projet tendant à l'associer à l'O.T.A.S.E. Le gouvernement de Saigon n'a pas non plus exprimé de vœu ou formulé de demande à ce sujet.

[1] Sur la récente conférence de l'O.T.A.S.E. à Canberra, du 11 au 13 mars, voir ci-dessus le n° 252.

[2] Il s'agit en fait du télégramme de Bangkok n°s 183-195 du 19 avril, retransmis à Washington sous les n°s 4506-4508 (et à Saigon sous les n°s 36-38). Dans ce télégramme, non reproduit, le représentant de la France en Thaïlande indiquait que son collègue américain venait de lui faire savoir que son gouvernement l'avait chargé d'interroger chacun des représentants au Conseil de l'O.T.A.S.E. sur les possibilités d'une participation du Vietnam-Sud aux activités non militaires de l'O.T.A.S.E. M. Offroy avait mis en garde son interlocuteur contre toute formule susceptible d'être interprétée comme une violation des accords de Genève, afin de ne pas fournir au camp communiste un prétexte pour se libérer à son tour des engagements contenus dans la convention de 1954. Le diplomate américain en avait convenu et s'était dit défavorable à l'adhésion pure et simple du Sud-Vietnam à l'O.T.A.S.E. Il avait alors énuméré les diverses formes de participation qui pourraient être envisagées, et indiqué que la formule à laquelle on songeait à Washington serait comparable à ce qu'était l'association des États-Unis au pacte de Bagdad avant la conférence des Bermudes.

2° Avant de recevoir M. Diem [1], les États-Unis, qui s'attendent à le voir attaquer ce problème, veulent être informés des réactions de leurs partenaires de l'O.T.A.S.E. Ils apprécieraient à cet égard de connaître notre position avant l'arrivée du chef du gouvernement vietnamien, s'il est possible.

3° Il entre dans les intentions du département d'État de tenir les Canadiens informés de leur enquête. On se souvient en effet que la présence d'un observateur du gouvernement du Vietnam à Canberra avait provoqué les commentaires d'Ottawa.

4° Le département d'État ne retient pas la suggestion de son ambassade à Bangkok de procéder, au sein du groupe de travail permanent de l'O.T.A.S.E., à une étude générale du problème de l'association du Vietnam aux travaux de l'Organisation. On redoute à cet égard des fuites qui mettraient Saigon en position de marchandage.

5° Il ne serait pas question pour l'instant d'envisager l'association directe du Vietnam aux travaux du Comité, mais de l'inviter à participer aux séminaires et « tables rondes » organisés sur les problèmes économiques, culturels et d'information. M. Abbott signale que le Vietnam ne serait pas davantage invité pour l'instant à prendre part aux études du groupe sur les moyens de lutter contre la subversion. Selon les résultats obtenus, on pourrait envisager plus tard la participation aux groupes d'études et comités, le processus devant se terminer par l'admission du Vietnam en tant que membre de plein droit.

6° L'argument tiré des accords de Genève qui font au Vietnam obligation de n'appartenir à aucune alliance militaire paraît donc perdre de sa force dans toute la mesure où le gouvernement de Saigon ne serait d'abord associé qu'aux activités non militaires du pacte. D'ailleurs, demande M. Abbott, qui est aujourd'hui chargé de faire respecter les accords de Genève ?

Mon collaborateur a demandé si le département d'État s'était préoccupé des réactions, autres que celles du Nord-Vietnam et qui pourraient se manifester en Asie du sud-est si le Vietnam est associé à l'O.T.A.S.E. M. Abbott pense que le Laos y verrait sûrement des avantages et serait même susceptible de prendre lui aussi un intérêt plus direct aux activités du pacte. En ce qui concerne le Cambodge, « tout dépend de l'humeur du prince Sihanouk au moment où il apprendra la nouvelle ». L'Inde constitue une inconnue, mais l'on peut prévoir qu'elle fera preuve de la même hostilité de principe qui est généralement sienne à l'encontre de tout ce qui touche aux alliances militaires.

M. Abbott a, tout au long de la conversation, cité en exemple l'association des États-Unis au pacte de Bagdad.

[1] Le président du Vietnam devait se rendre aux États-Unis du 8 au 20 mai. Sa visite avait pour but d'amener le Congrès à accepter le maintien intégral de l'aide américaine. Sur cette visite, voir ci-après les n°s 382 (et note), 385 (et note), 391.

333

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3199 à 3207 [1]. Priorité. *Washington, 24 avril 1957, 20 h. 40.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 25, 2 h. 45.)

Le secrétaire d'État m'a confirmé que le délégué permanent des États-Unis aux Nations Unies demandait aujourd'hui la réunion du Conseil de sécurité en vue de faire un rapport sur la situation dans le canal de Suez.

Ni M. Dulles, ni moi-même, ne possédions le texte définitif de la déclaration égyptienne [2] fixant le statut du Canal. Le secrétaire d'État ne s'attend toutefois pas à ce que le gouvernement du Caire ait accepté d'introduire des modifications importantes allant au-delà de ce qu'avait rapporté M. Hare dans ses dernières communications.

M'inspirant de vos instructions et notamment de vos télégrammes n°s 3874, 4208, 4454 et 4592 [3], j'ai rappelé à mon interlocuteur la position du gouvernement français, tant en ce qui concerne le fond du problème qu'au sujet de la procédure à adopter au Conseil de sécurité. J'ai indiqué, en particulier, que nous nous attendions à ce que le délégué américain souligne dans son exposé que la déclaration égyptienne n'est conforme, ni à la convention de 1888, ni aux six exigences du Conseil de sécurité et qu'il développera les principaux points sur lesquels portent nos critiques. J'ai ajouté que l'objectif que le gouvernement français se

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1399-1407) et New York (n°s 1349-1357).

[2] Le 24 avril, le gouvernement égyptien transmettait au secrétaire général de l'O.N.U. son mémorandum définitif. Le texte en est publié ci-après en annexe au n° 337. Pour une analyse détaillée du document, se reporter à l'*Année politique 1957,* p. 339-340.

[3] Sur le télégramme n° 3874, voir ci-dessus le n° 298 (note)
Le télégramme n° 4208 du 15 avril, non reproduit, indiquait à l'ambassadeur de France que le gouvernement ne saurait se rallier à une déclaration invitant les bâtiments à transiter par le Canal. Le télégramme n° 4454, du 20 avril, soulignait que le point essentiel à faire valoir devant le Conseil était que le Canal avait été rouvert sans règlement préalable conforme à la convention de 1888 et aux six exigences de la résolution du 13 octobre, alors que le régime du Canal impliquait la conclusion d'un accord international. Le débat du Conseil devrait être maintenu sur le plan de la procédure. Le télégramme n° 4592, du 24 avril, communiquait le télégramme adressé le même jour à New York, sous les n°s 3040-3043. Ce télégramme contenait les observations du gouvernement français sur des suggestions formulées par le département d'État : pas d'objections à la procédure envisagée, pourvu qu'apparaisse clairement la contradiction de la déclaration égyptienne avec la convention de 1888 et avec les exigences du Conseil de sécurité. En ce qui concernait le déroulement ultérieur de la session du Conseil, il y avait lieu de noter que le mémorandum égyptien ne représenterait qu'une déclaration unilatérale, qu'il ne s'agirait que d'un régime provisoire, que des négociations nouvelles seraient nécessaires si le gouvernement français persistait à estimer tout à fait inopportun que des déclarations fussent faites devant le Conseil qui paraîtraient admettre l'utilisation du Canal et le paiement des droits sous le régime défini par la déclaration égyptienne.

proposait était non pas de discuter devant le Conseil le contenu même de la déclaration égyptienne, mais de demander à l'Organisation internationale de définir une procédure pour la reprise des négociations en vue de la conclusion d'un accord international.

Le secrétaire d'État a fait incidemment la remarque que le gouvernement britannique était particulièrement pressé de transférer l'affaire du Caire au Conseil de sécurité afin d'être en mesure d'autoriser les bâtiments britanniques à transiter par le Canal et à payer les péages à l'autorité égyptienne, tout en affirmant que le régime n'était pas définitif. J'ai souligné que la position française était toute différente. En effet, ai-je indiqué, les bâtiments français ne transiteront pas par le Canal jusqu'à ce qu'un régime satisfaisant ait été mis au point à la suite de négociations internationales. Aussi bien, le gouvernement ne peut-il pas s'associer à une formule dont le but essentiel, quelles que soient les réserves qui pourraient accompagner le paiement, serait d'autoriser la reprise du trafic.

M. Dulles a pris note de notre position. Pour sa part, il ne voit pas bien à quoi servirait de définir une procédure de négociations nouvelles. Il lui paraît impossible à l'heure actuelle, avec ou sans mandat du Conseil de sécurité, d'obtenir de l'Égypte des concessions supplémentaires. Bien plus, si l'on veut réengager une négociation, on risque de se heurter à des exigences de l'Égypte qui cherchera notamment à introduire dans le groupe chargé de mener la discussion des représentants de l'U.R.S.S., de l'Inde, etc. Le secrétaire d'État estime qu'il est préférable, après avoir marqué très nettement toutes les insuffisances du mémorandum égyptien, d'accepter le régime défini par ce document comme étant un régime *provisoire.* Il faudra ensuite attendre que la tension aigu due aux événements de Jordanie [1] se soit calmée et qu'une évolution de la situation dans le Proche-Orient renforce la main des Occidentaux en vue de négociations ultérieures. À titre d'exemple, il a dit que si le roi Hussein perdait son trône, l'Égypte en deviendrait plus intraitable que jamais dans l'affaire de Suez et que toute négociation dans cette hypothèse lui paraîtrait inutile. En revanche, si le roi Hussein l'emporte, l'échec essuyé par la Syrie, l'Égypte et également l'U.R.S.S. pourrait conduire le gouvernement du Caire à se montrer plus conciliant au sujet du régime du Canal.

Je suis revenu sur la nécessité pour les délégations des puissances maritimes, notamment pour la délégation américaine au Conseil de sécurité, de souligner, en tout état de cause, le caractère non satisfaisant de la déclaration égyptienne sur le statut du Canal. M. Dulles m'a donné son accord sur ce point. Il n'incline pas, toutefois, à aller jusqu'à dénier à la déclaration égyptienne le caractère d'un engagement international. À son avis, il peut y avoir avantage à accepter de reconnaître que l'Égypte prend, par cette déclaration, des engagements internationaux et crée des droits internationaux, bien que la forme sous laquelle elle le fait est pour

[1] Sur ces événements, voir ci-après le n° 341 (et note).

le moins curieuse. S'il était possible de considérer que l'Égypte est internationalement obligée par sa déclaration sans que pour autant des puissances maritimes soient engagées par le même texte, sans qu'il y ait, en d'autres termes, de caractère synallagmatique, le secrétaire d'État estime qu'à titre provisoire, il y aurait peut-être plus d'avantages que d'inconvénients à le faire. Sur ce point, M. Dulles voudrait disposer de plus de temps pour examiner le texte final du mémorandum égyptien et consulter les jurisconsultes du département d'État. Éventuellement, il ne verrait pas d'inconvénients à ce que la séance du Conseil de sécurité fût repoussée du 25 après-midi au 26 avril.

J'ai indiqué au secrétaire d'État que je rapporterai à mon gouvernement les vues qu'il venait d'exprimer. Il a été entendu que les plus étroits contacts seraient maintenus tant à New York qu'ici même entre Français, Américains et Britanniques.

334

Note du Secrétariat général

(Coordination des questions atomiques)
Explosions atomiques expérimentales

Paris, 24 avril 1957.

Le problème du contrôle, de la suspension et de l'arrêt des explosions nucléaires expérimentales est en discussion devant le sous-Comité du désarmement à Londres.

Les positions sont les suivantes :

— *l'U.R.S.S.* demande l'arrêt définitif ou, au moins, temporaire de ces expériences, indépendamment de tout accord, même limité, sur les autres problèmes du désarmement [1]. Elle repousse, jusqu'à présent, toute mesure qui ne comporte pas au moins la suspension provisoire des expériences; elle écarte notamment la proposition de soumettre ces expériences à un contrôle, arguant que ce contrôle « légaliserait en quelque sorte ces explosions » et n'empêcherait ni la course aux armements nucléaires, ni le perfectionnement des armes. Elle n'a pas indiqué qu'elle fût disposée à limiter ses expériences en fonction de la radioactivité dégagée;

[1] Le 20 mars 1957, M. Zorine proposait l'arrêt immédiat et inconditionnel des essais nucléaires. Une telle mesure, selon lui, écarterait la menace que les retombées radioactives feraient peser sur la santé de l'espèce humaine et contribuerait au désarmement. Un accord isolé sur cette question était facile, car il ne dépendait que de la bonne volonté des trois puissances nucléaires et n'impliquait pas un système de contrôle inquisitorial. Pour l'U.R.S.S., le contrôle de l'arrêt des essais ne s'imposait pas, toutes les explosions pouvant être détectées à l'étranger. (La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2356, 6 décembre 1957, n° 2.)

— *pour les États-Unis,* les dangers réels qui menacent la sécurité des pays, et le bien-être de l'humanité, découleraient du déclenchement d'une guerre nucléaire plutôt que des expériences. Aussi soutiennent-ils, comme leurs partenaires occidentaux, qu'un arrêt des expériences ne peut prendre place que dans le cadre d'un accord qui porte également sur les autres questions de désarmement. Cet arrêt devrait faire suite à la mise en vigueur de l'interdiction contrôlée de la non-fabrication de combustibles nucléaires à des fins militaires [(1)].

Les Américains font état des arguments suivants : un accord tel que le propose l'U.R.S.S. desservirait la sécurité générale. Il n'empêcherait en effet aucunement la poursuite du stockage des armes ni leur perfectionnement. En l'absence d'un engagement contrôlé de cessation de fabrication d'armes, ces travaux de perfectionnement et les expériences sont nécessaires au renforcement de la sécurité. Les services américains étudient notamment des armes thermonucléaires d'interception des missiles téléguidés. Ces armes d'interception auraient un faible dégagement de produits radioactifs.

Le négociateur américain a contesté qu'une violation éventuelle de l'engagement proposé par l'U.R.S.S. puisse être, dans tous les cas, détectée. Ces difficultés seraient particulièrement grandes dans le cas d'expériences souterraines ou à de grandes profondeurs sous-marines, ou encore après mise au point d'armes qui ne dégageraient que de petites quantités de produits radioactifs. Il fait également remarquer que dans les pays où ne règne pas la même liberté d'information et de circulation qu'en Occident, la détection d'explosions clandestines serait rendue difficile.

Les seules transactions que les États-Unis acceptent, en dehors d'un accord général, seraient les suivantes :

— enregistrement préalable des explosions nucléaires expérimentales afin que le total des radiations soit soumis à une observation constante, ceci sous réserve d'un accord de l'U.R.S.S.;

— limitation volontaire des expériences de façon que les radiations mondiales n'augmentent que d'une petite fraction du degré au-delà duquel elles pourraient devenir dangereuses (communiqué des Bermudes du 25 mars 1957) [(2)].

La Grande-Bretagne qui avait suggéré l'année dernière, par la voix de sir Anthony Eden, la suspension des expériences, est revenue sur cette position car, à défaut d'accords plus généraux sur un contrôle nucléaire, un accord sur la limitation des expériences ne pourrait pas être efficacement appliqué aujourd'hui pour des raisons techniques et

(1) Les Américains subordonnaient la suspension des essais à l'arrêt de la production des armes nucléaires, qui faisait l'objet d'un plan déposé par M. Stassen le 12 avril *(Année politique 1957,* p. 329).

(2) Publié à l'issu des entretiens anglo-américains aux Bermudes, du 20 au 23 mars, entre MM. Eisenhower et Macmillan. Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 273, 286.

les violations de cet accord ne pourraient pas non plus être décelées avec certitude [1].

La France s'est prononcée en faveur de l'interdiction des expériences aux deux conditions suivantes :

— elle doit être liée à l'arrêt de la fabrication des matières fissiles à des fins militaires, car on ne peut « concevoir que la course aux armements nucléaires se poursuive entre trois puissances et que les autres ne soient pas autorisées à faire même des expériences »;

— cet arrêt de fabrication des matières fissiles à des fins militaires doit être lié à une réduction de la puissance offensive dans le domaine conventionnel, « car il serait impossible de supprimer la menace thermonucléaire ou nucléaire pour laisser peser sur le monde la menace d'effectifs considérables pouvant d'un jour à l'autre dévaler par-dessus les frontières [2] ».

Notre délégué s'en tient donc au plan franco-britannique du 19 mars 1956 [3] qui comportait :

— une première étape préparatoire de congélation des effectifs des armements, des budgets, etc., et la mise en route de l'appareil du contrôle;

— une deuxième étape comportant l'application immédiate de la limitation des explosions nucléaires expérimentales et un certain nombre de mesures dans le domaine classique;

— une troisième étape dans laquelle entrait en vigueur l'interdiction contrôlée de toute explosion expérimentale à des fins militaires, en même temps que l'interdiction contrôlée de fabrication des armes nucléaires.

[1] Le 1er avril, M. Selwyn Lloyd présentait aux Communes les conclusions des entretiens des Bermudes sur le sujet (voir note précédente) . Le 2 avril, M. Alan Noble, devant le sous-comité des Nations Unies pour le désarmement, déclarait que la cessation des essais nucléaires impliquait un accord préalable sur le contrôle, d'où la nécessité de créer un organe de contrôle qui devrait être informé à l'avance des essais.

[2] En réponse à la proposition Stassen d'arrêt de la production des armes nucléaires du 12 avril, M. Jules Moch avait fait connaître que son gouvernement était prêt à accepter la formule américaine. L'important à ses yeux était de s'engager dans la voie du désarmement nucléaire, mais il maintenait toujours fermement que celui-ci devait s'accompagner d'une réduction substantielle des forces et des armements traditionnels.

[3] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 182 (note).

335

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Londres.

T. nos 4629 à 4634; 4259 à 4264 [1]. Priorité. Réservé.

Paris, 25 avril 1957, 16 h. 15.

Je me réfère à votre télégramme *pour Washington :* nos 3136 à 3142 [2]; *pour Londres :* nos 2313 à 2316 [3].

1. Le Département a procédé à une première étude de la note soviétique sur le Proche et le Moyen-Orient [4]. Les conclusions qui résultent des échanges de vues tripartites de Washington rencontrent en principe mon agrément. J'estime également que les notes de réponse devraient être brèves et gagneraient à affirmer, par leur similitude, le renforcement de la solidarité occidentale au moment où la crise du Moyen-Orient est en pleine évolution.

2. La note soviétique comporte sans doute une offre implicite de discussions qui entraîneraient d'ailleurs l'entrée officielle de l'U.R.S.S. dans le règlement diplomatique des affaires du Moyen-Orient; mais elle vise également et surtout à exploiter les avantages de propagande que Moscou a tirés jusqu'ici de sa politique de pénétration dans les pays

(1) Ce télégramme a été communiqué à Moscou (nos 1910-1915).

(2) Du 22 avril, non reproduit. Ce télégramme rendait compte d'une réunion tenue le jour même au département d'État en vue de procéder à une comparaison des notes soviétiques aux trois puissances occidentales. De la discussion des experts, il était ressorti qu'une réponse brève constituerait la meilleure formule. Il y aurait intérêt à ce que cette réponse fût fondée sur les trois idées suivantes : la note soviétique n'apportait rien de nouveau qui établît la sincérité des intentions soviétiques mise en doute par les notes occidentales du 11 mars; les précédents, notamment les derniers événements de Hongrie, n'étaient pas de nature à inspirer confiance dans l'affirmation de l'U.R.S.S. selon laquelle elle voulait le respect de l'indépendance des états du Proche-Orient et la renonciation à l'usage de la force; la recherche de la solution des problèmes devait être faite dans le cadre des Nations Unies, dont les puissances occidentales acceptaient les principes. Les experts avaient estimé qu'il y avait intérêt à ce que les notes occidentales fussent cette fois presque identiques.

(3) Du 21 avril, non retenu, le télégramme de Londres reproduisait le texte de la note soviétique précédé de brefs commentaires, qui indiquaient les différences entre le document remis à l'ambassade de Grande-Bretagne et celui destiné au gouvernement français.

(4) Le 19 avril, M. Gromyko avait fait remettre aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France, ainsi qu'au chargé d'affaires américain, une note concernant la réponse faite par les Occidentaux, le 11 mars, au sujet du « programme Chepilov » pour le Proche-Orient (sur le document du 11 mars, voir ci-dessus le n° 232). La note adressée à la France soulignait la nécessité pour les quatre grandes puissances de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des pays du Proche et du Moyen-Orient et de respecter leur indépendance et leur souveraineté; les puissances devaient renoncer à l'emploi de la force comme moyen de résoudre les problèmes de la région; la France était enfin accusée d'appuyer les plans agressifs d'Israël. Le texte de la note est reproduit par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0499 du 27 avril 1957.

arabes et de la manifestation, en novembre dernier, des divergences occidentales (la décision soviétique de publier les notes échangées au cours de l'automne dernier entre les quatre puissances n'est, du reste, qu'un aspect de cette campagne). Il importerait donc à la fois, à mon sens, de prendre acte de la position de principe affirmée par l'Union soviétique mais, en même temps, d'arrêter le développement d'une manœuvre tactique qui contredit la prétendue bonne volonté affichée par l'Union soviétique.

3. Si je ne vois que des avantages à ce que les notes de réponse soient en principe « presque identiques », il conviendrait néanmoins de tenir compte de certaines différences appréciables qui apparaissent à la lecture des trois textes et dont je relève les principales.

a. En ce qui concerne le pacte de Bagdad, la note française devra répondre brièvement à l'argumentation soviétique selon laquelle le gouvernement français a récemment modifié son attitude. Nous nous proposons de souligner que l'approbation par la France de la politique du pacte de Bagdad s'explique par la manifestation, depuis 1955, d'une politique de plus en plus délibérée de pénétration soviétique au Moyen-Orient. Compte tenu de ces circonstances nouvelles, il était naturel que la France recherchât les formules d'une plus grande solidarité avec ses alliés.

b. À la seule note adressée à la France, est réservée une allusion au problème de la coopération économique de l'Occident avec les états du Moyen-Orient. Ici, l'interprétation donnée par l'U.R.S.S. de l'alinéa 5 de la note française du 11 mars semble volontairement inexacte. Il importera d'en tenir compte dans notre réponse.

c. La France est seule accusée de se préparer à fournir une assistance militaire et économique à une nouvelle agression israélienne. Le thème du « blocus économique » de l'Égypte ne figure guère que dans la note adressée à la France.

d. La note française du 11 mars était la seule à inviter le gouvernement soviétique à envisager, avant toute déclaration de principe, le règlement de problèmes concrets comme le problème israélo-arabe et la liberté de navigation dans le canal de Suez. La note soviétique répond avec quelque précision à cette demande, tandis que les deux notes adressées à nos deux alliés ne font état que du souci de l'U.R.S.S. de régler pacifiquement les questions en litige. Toutefois, le texte soviétique inverse l'ordre des problèmes suggéré par le gouvernement français. Le problème israélo-arabe, en particulier, n'est pas nommément désigné.

e. Le problème hongrois n'est évoqué que dans les documents adressés à Washington et Paris. Sur ce point, nous gagnerions, semble-t-il, à faire mention dans notre réponse de la contradiction que nous observons dans l'attitude de l'U.R.S.S. vis-à-vis des états du Moyen-Orient et de ceux de l'Europe orientale.

Pour Washington : Je vous saurais gré de me tenir informé du résultat des échanges de vues supplémentaires qui auront lieu à Washington.

Pour Londres : Je vous saurais gré de me tenir informé des intentions du Foreign Office concernant la réponse que les autorités britanniques se proposent de réserver à la note soviétique.

Pour les deux postes : Je me propose de vous faire tenir incessamment un avant-projet de réponse du gouvernement français.

336

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1697 à 1715. Réservé. *Moscou, 25 avril 1957, 17 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h. 55.)

1. Destiné sans doute à marquer l'anniversaire du voyage à Londres des dirigeants soviétiques (18-27 avril 1956)[(1)], le message personnel adressé le 20 avril par le président Boulganine à M. Macmillan résume assez bien les tendances fondamentales qui animent actuellement la diplomatie soviétique.

Le souci principal est de renouer les contacts avec les puissances occidentales au point où ils se sont trouvés interrompus par les événements de l'été et de l'automne dernier (Poznan, Suez, la Hongrie, Port-Saïd). L'idée maîtresse est que l'affaire hongroise et l'expédition franco-britannique contre l'Égypte étant liquidées, il convient d'en revenir — qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne ou de la France — aux déclarations communes du printemps 1956 et, d'une façon plus générale, à la politique de détente, d'élargissement des rapports économiques et culturels et, si possible, à la coopération, sur le plan politique, en vue de la solution des questions concernant le maintien de la sécurité et de la paix dans le monde. En d'autres termes, les dirigeants soviétiques cherchent à relancer la politique de coexistence pacifique telle que l'a définie le XXe Congrès.

La Hongrie ayant été maintenue de force dans le camp socialiste et se trouvant en quelque sorte retranchée du reste du monde, sans que ni l'O.N.U., ni les puissances occidentales aient pu esquisser le moindre geste efficace, Moscou considère qu'en proclamant l'affaire liquidée, il ne demande aux hommes d'État occidentaux que de faire preuve de réalisme. La Hongrie est probablement visée dans le passage de la lettre à Macmillan où il est affirmé que des « considérations transitoires ne devraient pas l'emporter sur les intérêts fondamentaux des peuples soviétique et britannique, qui exigent l'établissement de relations de confiance et de coopération entre les deux pays ».

(1) *D.D.F.,* 1956-I, n°s 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

2. Parmi les problèmes internationaux laissés en suspens par les conférences de Genève, il en est deux qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent être abordés utilement. Des divergences fondamentales séparent Soviétiques et Occidentaux dans la question allemande et, par suite, dans le problème de la sécurité européenne, qui en est inséparable. En ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, la position soviétique n'a fait que se durcir et jusque dans leurs plus récentes déclarations, les dirigeants de l'U.R.S.S. n'ont pas dit un seul mot qui permette d'espérer la moindre concession.

En revanche, depuis plus de deux mois, les dirigeants soviétiques — tout en continuant de soutenir le nationalisme arabe et à encourager l'Égypte à l'intransigeance — ont laissé entendre très clairement qu'ils désiraient parler avec les puissances occidentales des problèmes du Proche et du Moyen-Orient.

Exprimé dans les notes du 11 février 1956 [1] et du 19 avril [2], ce désir est formulé à nouveau avec beaucoup d'insistance dans le message personnel du président Boulganine à Macmillan.

Le chef du gouvernement soviétique reconnaît que la situation au Proche et au Moyen-Orient est une source de grave inquiétude pour l'U.R.S.S. comme pour les autres puissances. Il en rejette, bien entendu, la responsabilité sur le gouvernement britannique et sur d'autres gouvernements, mais il constate que l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne sont toutes deux intéressées à *une solution rapide* des problèmes concernant cette région. Il souligne que l'U.R.S.S. est loin de sous-estimer l'importance des intérêts économiques qu'y possède la Grande-Bretagne. Il exprime l'opinion que les moyens de trouver un règlement sont loin d'avoir été épuisés et formule l'espoir qu'avec de la bonne volonté de la part des gouvernements intéressés, un accord pourrait intervenir sur les questions en litige.

En ce qui concerne la substance d'un tel accord, le message de Boulganine est très discret. Il se borne à l'énoncé de principes généraux : règlement par voie de négociations pacifiques, respect de la souveraineté et de l'indépendance des états arabes, non-intervention dans les affaires intérieures. Il se réfère à la note soviétique du 19 avril, mais ne mentionne pas directement les questions des bases et celle des pactes militaires. Alléguant la complexité des problèmes, il se borne à reprendre, pour l'immédiat et à titre d'entrée en matière, la proposition faite la veille aux trois puissances, soit la condamnation de l'emploi de la force; il entend manifestement réserver pour d'éventuelles discussions toute liberté de manœuvre. En ce qui concerne le Proche et le Moyen-Orient, le message à Macmillan, comme les trois dernières notes adressées aux gouvernements français, britannique et américain, peut se résumer en un mot : parlons.

(1) En fait du 13 février : *D.D.F.*, 1956-I, n° 102 (note).

(2) Voir ci-dessus le n° 335 (note).

3. Étant donné la façon dont évoluent les choses à Suez et au Proche-Orient, on pourrait penser, à première vue, que Moscou ne verrait que des avantages à laisser les événements aller leur cours. Dans l'affaire du Canal, l'Égypte tient tête aux États-Unis et ne s'embarrasse guère des décisions de l'O.N.U.; les événements de Jordanie [1] mettent en évidence l'influence qu'elle exerce dans les autres pays arabes et les obstacles que rencontrera de ce fait la politique américaine dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient.

J'ai déjà indiqué brièvement les mobiles auxquels paraît obéir Moscou (cf. mon n° 1508) [2] en recherchant avec les puissances occidentales une conversation sur le Proche et le Moyen-Orient. Ces mobiles apparaissent nettement dans la partie du message de Boulganine consacrée à la question du désarmement.

Pour les dirigeants soviétiques, la situation internationale est, avant tout, caractérisée et dominée par la course aux armements, notamment aux armements atomiques. Aux termes de la lettre à Macmillan, l'émulation qui s'est instituée entre les grandes puissances pour la fabrication des engins nucléaires de toutes sortes, fusées, engins téléguidés avec ou sans charge nucléaire, aggrave inévitablement la tension internationale, renforce les méfiances entre les peuples et accentue le danger de guerre. Elle impose aux peuples d'effroyables fardeaux économiques et financiers et compromet leur niveau d'existence.

Boulganine revient sur les mesures prises ou projetées par l'Occident et déjà dénoncées, à maintes reprises, par les dirigeants soviétiques : la création par les États-Unis d'unités atomiques mobiles destinées à opérer dans les pays de l'O.T.A.N. et éventuellement du pacte de Bagdad, la réapparition en Allemagne occidentale d'une armée pour laquelle sont réclamées des armes atomiques, l'octroi d'engins téléguidés à la Grande-Bretagne et peut-être à d'autres membres du pacte atlantique.

En ce qui concerne leurs propres armements, les dirigeants soviétiques sont partagés entre le souci du mystère dont ils les entourent et la préoccupation d'affirmer que l'U.R.S.S. est en mesure de rendre coup pour coup et que, si elle souhaite une limitation des armements, ce n'est pas par sentiment de crainte ou de faiblesse, mais seulement dans le souci d'épargner à l'humanité les indicibles ravages d'une guerre nucléaire.

En fait, le gouvernement de Moscou ne saurait contempler sans inquiétude la mise sur pied d'un dispositif qui aboutit pratiquement à l'encerclement nucléaire du pays.

En outre, pour des raisons multiples, que la correspondance de ce poste a déjà analysées, l'U.R.S.S. ne peut envisager sans inquiétude l'accélération et l'ampleur croissante de la course aux armements nucléaires à laquelle s'associe très activement la Grande-Bretagne et à laquelle pourraient se joindre, demain, les pays de l'Euratom et peut-être

(1) Sur ces événements, voir ci-après le n° 341 (note).

(2) Du 15 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 314.

l'Allemagne occidentale. La compétition risque d'excéder les forces de l'U.R.S.S., notamment au moment où elle est obligée de s'engager dans une refonte de sa structure industrielle et où la cohésion du camp socialiste ne peut être maintenue sans de lourdes contributions économiques et financières de la part de Moscou.

Au surplus, comme le souligne Boulganine, l'accumulation d'armements présente en soi un grand danger, celui de voir les canons partir un jour tout seuls.

4. Dans cet ensemble, les événements du Proche et du Moyen-Orient peuvent inspirer aux dirigeants soviétiques quelques préoccupations, même si, dans une large mesure, ils comblent leur attente ou peut-être aussi parce qu'ils la dépassent.

Une victoire complète de Nasser serait pour les Occidentaux une sorte de Munich. Elle signifierait une atteinte grave et durable à l'indépendance économique de la Grande-Bretagne, de la France et d'une façon générale de l'Europe de l'Ouest. Dans cette éventualité, le rôle joué par Moscou depuis juillet dernier ne saurait être facilement oublié dans les capitales de l'Occident. Il constituerait un lourd handicap pour les rapports futurs entre ces pays et l'U.R.S.S.

D'autre part, dans l'immédiat, la situation profondément instable et trouble qui règne au Proche et au Moyen-Orient présente des dangers de conflits armés, locaux ou régionaux, dont il s'avèrerait sans doute difficile de limiter l'extension.

Telles sont les raisons qui paraissent inciter l'U.R.S.S. à vouloir causer avec les puissances occidentales du Proche et du Moyen-Orient, en même temps qu'à désirer un résultat limité mais fort important sur le plan du désarmement, à savoir l'arrêt des expériences nucléaires.

Le moment est peut-être venu pour les Occidentaux de se rappeler que la paix ne saurait être qu'« une » et qu'elle ne saurait progresser dans un domaine déterminé alors que seraient sacrifiés ailleurs les intérêts vitaux de certains pays, en l'espèce ceux de la France et de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient. C'est dans cet esprit que devraient, semble-t-il, être examinées les offres de conversations qui viennent d'être adressées à Londres, à Paris et à Washington alors que certaines possibilités d'accord partiel paraissent se dégager au sous-Comité du désarmement.

337

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 3064 à 3075 [(1)]. *Paris, 25 avril 1957, 22 h. 5.*
Priorité. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 1525 [(2)].

Le mémorandum égyptien ne saurait être considéré comme acceptable.

Les quelques modifications qui ont été apportées au texte antérieur laissent en effet subsister, pour la plus grande partie, les critiques auxquelles ce dernier avait donné lieu de notre part.

Le gouvernement égyptien a même réduit son engagement de garantir la liberté de navigation, en ajoutant (§ 3-A) les mots : « dans les limites des dispositions de la convention de Constantinople ». Ces termes par lesquels l'Égypte entend manifestement se réserver le droit de continuer à interdire le passage du Canal aux navires israéliens ou destinés à Israël paraissent impliquer que des restrictions seraient possibles dans la liberté de navigation selon les dispositions de la convention de 1888. Or, celle-ci a posé de manière abolue le principe de passage en temps de guerre comme en temps de paix pour tous les navires sans distinction de pavillon. Nous ne saurions admettre que l'Égypte s'arroge le droit d'interpréter les dispositions de la convention à sa convenance, ce qui serait, au surplus, contraire aux première et troisième exigences de la résolution du 13 octobre du Conseil de sécurité [(3)].

Je relève d'autre part les points suivants :

1. Le dernier membre de phrase du paragraphe 2 laisse la porte ouverte à une discrimination dans l'application de la convention de Constantinople par l'Égypte vis-à-vis de tel ou tel pays, sous le prétexte qu'il ne se conforme pas aux buts et principes des Nations Unies.

2. Outre la restriction — mentionnée plus haut — apportée par l'Égypte à son engagement d'assurer la liberté de navigation, le paragraphe 3 ne donne dans son alinéa B aucune précision sur les parties (gouvernements ou compagnies privées) avec lesquelles des négociations devraient intervenir pour toute augmentation des péages supérieure à un pour cent par an et qui pourraient utiliser la procédure d'arbitrage

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 4268-4279) et Washington (n°s 4638-4649).

(2) Du 24 avril, reproduit en annexe au présent télégramme.

(3) Il s'agit de la résolution qui énumérait les six principes qui devaient présider au fonctionnement du Canal. Sur ces principes, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 269.

prévue à défaut d'accord. Les dispositions de ce paragraphe ne fournissent d'autre part qu'une garantie illusoire contre l'élévation des tarifs, notamment dans la mesure où l'autorité égyptienne du Canal pourrait la faire accepter à la majorité des usagers par des négociations séparées avec ces derniers, surtout si elles avaient lieu avec les compagnies (*).

3. Le paragraphe 5 ne donne aucune précision concernant l'utilisation du fonds prévu pour l'amélioration du Canal.

4. Le paragraphe 6 ne précise pas qui (états ou compagnies) peut faire appel contre des modifications du code du Canal.

5. Il en est de même au paragraphe 7, alinéa B, à propos des « parties plaignantes ». En outre, il serait préférable de dire que la question devra, plutôt que pourra, être portée devant un tribunal arbitral.

6. Le paragraphe 8 se borne à indiquer que les questions découlant de la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez seront soumises à une procédure d'arbitrage conformément à la pratique internationale. Il serait indispensable que ce point fût précisé. Une procédure analogue à celle prévue au paragraphe 7 devrait être établie.

7. Le paragraphe 9, alinéa A, en indiquant simplement que les désaccords concernant la convention de Constantinople ou la déclaration égyptienne seront réglés en accord avec la Charte, peut permettre au gouvernement égyptien d'opposer constamment sa souveraineté territoriale sur le Canal aux revendications des états invoquant la liberté de passage établie par la convention de Constantinople; l'appel à la Charte consistera à revendiquer la reconnaissance de la compétence exclusive de l'Égypte sur le Canal (article 2, § 7).

La seule concession apparemment importante de l'Égypte est l'engagement pris par celle-ci au paragraphe 9 — alinéa B — d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice pour les différends entre les parties à la convention de 1888 au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de celle-ci. Mais encore faudrait-il connaître les termes de la déclaration d'acceptation de l'Égypte, car la pratique des états permet de restreindre, par des réserves, la juridiction de la Cour. Au surplus, le paragraphe 9 — alinéa B — ne mentionne que les différends entre les parties à la convention de 1888, alors que celle-ci a une portée universelle et que tous les états sont intéressés au droit de libre passage. Si la juridiction de la Cour s'étendait non seulement à tous les litiges ayant trait à l'interprétation et à l'application de la convention, mais également à ceux découlant de l'application du mémorandum égyptien, cela pourrait compenser dans une certaine mesure le caractère unilatéral qui a été délibérément donné à ce mémorandum et que le gouvernement égyptien a accentué en se référant à son mémorandum du 18 mars[1].

(*) Note marginale : *Encore conviendrait-il en outre que le gouvernement égyptien s'engageât à respecter la décision des arbitres.*

(1) Ce mémorandum du 18 (ou du 19) mars est ci-dessus reproduit sous le n° 307 (annexe I).

8. Nous ne pouvons considérer que la déclaration égyptienne est, comme le prétend le paragaphe 10, en plein accord avec les termes et l'esprit de la convention de Constantinople, alors qu'il s'agit d'un acte unilatéral fondé sur la souveraineté égyptienne, que le texte contient des menaces de discrimination non équivoque et que l'expérience a montré l'interprétation donnée par le gouvernement égyptien à la convention de 1888 au mépris de la résolution de septembre 1951 du Conseil de sécurité [1].

9. Quant au dernier alinéa, je ne puis que me référer à mes observations antérieures sur la nature propre de la déclaration égyptienne.

Il résulte des constatations qui précèdent que cette déclaration ne fournit aucune garantie en ce qui concerne la liberté de passage à travers le Canal pour toutes les nations conformément à la convention de 1888 et aux principes 1 et 3 de la résolution du 13 octobre, ni au sujet de la coopération entre l'Égypte et les usagers conformément au quatrième principe, ni au sujet de l'amélioration du Canal conformément au cinquième principe, ni pour le règlement des affaires pendantes entre la Compagnie et le gouvernement égyptien conformément au sixième principe.

Au surplus, quels que soient les engagements qui pourront être assumés par l'Égypte, ils demeureront sans valeur aussi longtemps qu'ils conserveront la forme d'une décision unilatérale sur laquelle, qu'elle soit enregistrée ou non au secrétariat des Nations Unies, il sera toujours loisible au gouvernement égyptien de revenir par une autre déclaration unilatérale.

Les garanties indispensables ne pourront être obtenues — et ceci est le point essentiel sur lequel il importe d'insister — que par la conclusion d'un véritable accord international. Tel est donc l'objectif qui doit être recherché devant le Conseil, où notre action devrait tendre à obtenir la poursuite des négociations en vue, d'abord, de préciser et de rendre contractuel le régime provisoire du Canal, puis de définir son régime définitif par un instrument international.

[1] La résolution du 1er septembre 1951 ordonnait à l'Égypte de respecter la liberté du trafic, même à destination d'Israël, dans le canal de Suez. Le Caire ne s'était pas incliné.

ANNEXE

M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1525 [1]. *New York, 24 avril 1957.*

Voici le texte du mémorandum égyptien remis ce matin au Secrétaire général. Les passages soulignés correspondent à des modifications ou des additions au texte ancien, dont les paragraphes 1 et 2 ont été entièrement omis dans la déclaration, leur substance étant reprise dans la lettre de M. Fawzi.

« Text of letter to the Secretary general from ambassador Omar Loutfi, permanent representative of Egypt to the United Nations— 24 April 1957.

« *Your Excellency.*

« The Government of Egypt are pleased to annonce that the Suez Canal is now open for normal traffic and will thus once can serve as a link between the nations of the world in the cause of peace and prosperity.

« The Government of Egypt wish to acknowledge with appreciation and gratitude the efforts of the states and peoples of the world who contributed to the restoration of the Canal for normal traffic, and of the United Nations whose exertions made it possible that the clearance of the Canal be accomplished peacefully and in a short time.

« On March 18, 1957, the Government of Egypt set forth in a memorandum basic principles relating to the Suez canal and the arrangements for its operation. The memorandum contemplated a further detailed statement on the subject. In pursuance of the above, I have the honour to enclose a copy of the declaration made today by the Government of Egypt in fulfillment of their participation in the Constantinople convention or 1888, nothing their understanding of the Security council resolution of the 13th of october 1956 and in line with their statements relating to it before the Council.

« I have the honour to invite Your Excellency's attention to the last paragraph of the declaration which provides that it will be deposited and registered with the secretariat of the United Nations. The declaration, with the obligations therein, constitutes an international instrument and the Government of Egypt request that you kindly receive and register it accordingly.

« I avail myself of this opportunity to renew to your Excellency the assurances of my highest consideration.

« AA. — Declaration by the Republic of Egypt on the Suez canal and arrangements for its operation.

« In elaboration of the principles set forth in their memorandum dated 18 March 1957, the Government of the Republic of Egypt, *in accord with the Constantinople convention of 1888 and the charter of the United Nations,* make hereby the following declaration on the Suez canal and the arrangements for its operation.

« 1. Reaffirmation of convention.

« It remains the unaltered policy and firm purpose of the Government of Egypt to respect the terms and the spirit of the Constantinople Convention of 1888 and the rights and obligations arising therefrom. *The Government of Egypt will continue to respect, observe and implement them.*

« 2. Observance of the Convention and of the charter of the United Nations.

« While reaffirming their determination to respect the terms and the spirit of the Constantinople Convention of 1888 and to abide by the charter and the principles and purposes of the United Nations, the Government of Egypt are confident that the other

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington et à Londres.

signatories of the said Convention and all others concerned will be guided by the same resolve.

« 3. Freedom of navigation, tolls, and development of the Canal.

« The Government of Egypt are more particularly determined :

« *a.* To afford and maintain free and uninterrupted navigation for all nations *within the limits of and* in accordance with the provisions of the Constantinople Convention of 1888.

« *b.* That tolls shall continue to be levied in accordance with the last agreement, concluded on the 28th of April 1936, between the Government of Egypt and the Suez maritime Company, and that any increase in the current rate of tolls within any 12 months, if it takes place, shall be limited to 1 percent, any increase beyond that level to be the result of negociations, and, *failing agreement, be settled by arbitration according to the procedure set forth in paragraph 7* b.

« *c.* That the Canal is maintained and developed in accordance with the progressive requirements of modern navigation and that such maintenance and development shall include the 8th and 9th programs of the Suez canal maritime Company with such improvements to them as are considered necessary.

« 4. Operation and management.

« The Canal will be operated and managed by the autonomous Suez Canal authority established by the Government of Egypt on the 25th of July 1956. The Government of Egypt are looking forward with confidence to continued cooperation with the nations of the world in advancing the usefulness of the Canal. *To that end the Government of Egypt would welcome and encourage cooperation between the Suez canal authority and representatives of shipping and trade.*

« 5. Financial arrangements.

« *a.* Tolls shall be payable in advance to the account of the Suez canal Authority at any bank as may be autorized by it. In pursuance of this, the Suez canal Authority has authorized the national Bank of Egypt and is negociating with the Bank of international settlement to accept on its behalf payment of the Canal tolls.

« *b.* The Suez canal Authority shall pay to the Government of Egypt 5 per cent of all the gross receipts as royalty.

« *c. The Suez Canal Authority* will establish a Suez canal capital and development fund into which shall be paid 25 per cent of all gross receipts. This fund will assure that there [shall be] available to the Suez canal Authority adequate resources to meet the needs of development and capital expenditure for the fulfilment of the responsabilities they have assumed and are fully determined to discharge.

« 6. Canal code.

« The regulations govering the Canal, including the details of its operation, are embodied in the Canal code which is the law of the Canal. Due notice *will be given of any alteration in the code, and any such alteration, if it affects the principles and commitments in this declaration and is challenged or complained against for that reason shall be dealt with in accordance with the procedure set forth in paragraph 7* b.

« 7. Discrimination and complaints relating to the Canal code.

« *a.* In pursuance of the principles laid down in the Constantinople convention of 1888, the Suez canal Authority, by the terms of its charter, can in no case grant any vessel, company or other party any advantage or favour not accorded to other vessels, companies or parties on the same conditions.

« *b.* Complaints of discrimination or violation of the Canal code shall be sought to be resolved by the complaining party by reference to the Suez canal Authority. In the event that such a reference *does not resolve the complaint,* the matter may be referred, at *the option of the complaining party or the Authority,* to an arbitration tribunal composed of one nominee of the complaining party. One of the Authority and a third to be chosen by the both. In case of disagreement, such third member will be chosen by the president of the international Court of justice upon the application of either party.

« *c.* The decisions of the arbitration Tribunal shall be made by a majority of its members. The decisions shall be binding upon the parties when they are rendered and they must be carried out in good faith.

« *d.* The Government of Egypt will study further appropiate arrangements that could be made for fact-finding, consultation and arbitration on complaints *relating to the Canal code.*

« 8. Compensation and claims.

« The question of compensation and claims in connection with the nationalization of the Suez canal maritime Company shall, unless agreed between the parties concerned, be referred to arbitration in accordance with the established international practice.

« 9. Disputes, disagreements or differences arising out of the convention and this declaration.

« *a.* Disputes or disagreements arising *in respect of* the Constantinople convention of 1888 *or this declaration* shall be settled in accordance with the charter of the United Nations.

« *b.* Différences arising between the parties to the said convention in respect of the interpretation *or the applicability* of its provisions, if not otherwise resolved, will be referred to the international Court of justice. *The Government of Egypt would take the necessary steps in order to accept the compulsory jurisdiction of the international Court of justice in conformity with the provisions of article 36 of its statute.*

« 10. Status of this declaration.

« The Government of Egypt make this declaration, *which re-affirms and is in full accord with the terms and spirit of the Constantinople Convention of 1888,* as an expression of their desire and determination to enable the Suez Canal to be an efficient and adequate waterway linking the nations of the world and serving the cause of peace and prosperity.

« This declaration, with the obligations therein, constitutes an international instrument and will be deposited and registered with the secretariat of the United Nations. »

338

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 798-799. *Varsovie, 25 avril 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Il m'est revenu que la visite à Varsovie de M. Mao Tse-Toung aurait lieu au mois de juin. Il rendrait en même temps sa visite à M. Vorochilov. Le directeur politique des Affaires étrangères m'a confirmé que du moment que l'invitation polonaise avait été officiellement annoncée, c'est bien qu'un accord existait sur la visite, mais il ne m'a donné aucune indication sur la date.

L'intérêt pour la Chine s'est encore accru à l'occasion du voyage en Asie de M. Cyrankiewicz [1]. Les journaux ont fait un sort au slogan « Que fleurissent toutes les fleurs ». *Trybuna Ludu* a publié de larges extraits des éditoriaux du *Jenminjipao,* insistant au passage, non seule-

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 328.

ment sur la communauté idéologique, mais aussi sur l'analogie d'attitude des deux gouvernements et des deux partis dans l'application des principes marxistes-léninistes.

L'espoir s'est ainsi répandu que la Pologne peut compter sur l'appui de la Chine populaire, et qu'elle lui évitera une pression trop vive de l'U.R.S.S. Le bruit court, du reste, dans les milieux généralement bien informés, que M. Mao Tse-Toung aurait déclaré à M. Cyrankiewicz qu'il était prêt à le soutenir en cas de danger d'où qu'il vienne.

339

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 707 à 713. Priorité. *Budapest, 25 avril 1957, 19 h. 51, 19 h. 49, 19 h. 45, s. h.*

(*Reçu :* le 26, 2 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 689 [(1)].

Bien qu'étant resté deux heures entières dans mon bureau, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. n'a guère fait sortir ce second entretien du cadre du premier que j'ai relaté sous le n° 541 EU [(2)].

Et pourtant, à aucun moment, nous n'eûmes le dialogue de sourds qui fut le sien avec mes collègues britannique, hollandais et italien; de la part de mon interlocuteur en particulier, je n'ai noté aucune outrecuidance en matière de « contre-révolution » et quant au soutien populaire du régime Kadar, il s'est borné à exprimer l'espoir que j'apercevrai dans quelque temps les signes d'une évolution favorable à son point de vue.

D'une manière générale, M. Gromov soutient que le « gouvernement hongrois » est désireux d'entretenir de bonnes relations avec le gouver-

(1) Le télégramme de Budapest n°s 689 à 692 du 23 avril, non reproduit, évoquait le problème de la propagande hostile à la politique algérienne du gouvernement français menée par une centrale syndicale hongroise aux ordres de son « gouvernement ». M. Paul-Boncour entendait faire valoir à l'ambassadeur d'U.R.S.S que le concours apporté par Radio-Budapest à une « semaine de solidarité » avec la rébellion algérienne engageait la responsabilité du régime Kadar; Paris avait moins que jamais de raisons d'atténuer son attitude de réserve envers l'autorité russo-hongroise. Il pourrait être cependant « scabreux » d'aller plus loin.

(2) La dépêche n° 541 de Budapest, du 19 avril, n'a pas été reproduite. Elle relatait la première visite faite par le ministre de France au nouvel ambassadeur d'U.R.S.S. en Hongrie, M. Gromov. Sur le chapitre des rapports franco-hongrois, M. Paul-Boncour rappelait le comportement inadmissible de la police hongroise à l'égard de la légation de France, des gens étant encore détenus dont le seul tort était d'avoir apporté un concours charitable aux activités françaises de bienfaisance, ce que M. Imre Horvath considérait comme un « malentendu ». M. Gromov avait cherché à excuser le « gouvernement » Kadar, qui s'était constitué dans des conditions difficiles et dont les services étaient loin d'être au point. Au ministre de France, fut épargnée « l'outrecuidante » assertion de l'ambassadeur soviétique émise devant le représentant italien, aux termes de laquelle « l'immense majorité de l'opinion magyare soutenait son gouvernement actuel ».

ment français et sa représentation à Budapest; je lui ai dit que M. Kadar s'y prenait bien mal à cet effet et lui ai répété qu'au début de l'année en cours, j'avais reçu du ministère des Affaires étrangères des assurances formelles dans le même sens, mais que les faits, et plus particulièrement les agissements de la police, avaient entièrement démenti la bonne volonté dont M. Imre Horvath avait cru pouvoir se faire l'interprète.

À l'argument nouveau de la « semaine de solidarité » avec les rebelles algériens, mon interlocuteur a réagi en invoquant la liberté pour l'opinion publique et plus particulièrement pour les syndicats de s'exprimer sur tous les sujets; les radios occidentales se gênent-elles pour rendre compte des manifestations hostiles à la politique suivie en Hongrie ?

Je lui ai répliqué qu'en dépit de l'adjectif « libre » qu'arbore l'appellation de la centrale syndicale hongroise, j'avais peine à croire que cette manifestation ait pu se dérouler sans l'autorisation de Kadar et qu'en tout cas, nous considérions les émissions de Radio-Budapest à ce sujet comme une inadmissible intrusion dans nos affaires intérieures d'Algérie.

C'est pourquoi, ai-je précisé, je n'assisterai pas à une célébration du 1er mai placée sous les auspices des slogans 15 et 16 du parti dont Kadar est secrétaire général (mon télégramme n° 703) (1).

De guerre lasse — ou faisant semblant qu'il en fût ainsi —, mon interlocuteur m'a reproché de ne m'expliquer avec l'autorité locale que par voie de notes diplomatiques; mieux vaut s'entretenir en privé avec Kadar ou Munnich dont il tient personnellement les assurances qu'il venait de me rapporter. La direction d'Europe m'ayant naguère autorisé à ne pas me dérober à un contact avec Kadar si celui-ci le recherchait — ce qui ne s'est jamais produit jusqu'ici —, j'ai répondu à l'ambasadeur soviétique qu'en dépit de l'expérience décevante de mes échanges de vues du début de l'année avec le ministre des Affaires étrangères, je ne me refuserais pas à une entrevue d'ordre personnel, mais que la conversation risquait d'être difficile, car je ne dissimulerais pas à mon interlocuteur ce que nous pensons de son régime.

Au cours de l'entretien, M. Gromov a paru dire qu'il ne fallait pas imputer à Kadar ou à ses collègues toute la responsabilité du comportement de la police dans les semaines qui précédèrent le 15 mars.

J'ai de suite demandé à l'ambassadeur si je devais comprendre que les activités de l'A.V.H. se développassent indépendamment du « gouvernement »; mais soit par déficience de l'interprète russe, soit volonté d'enterrer le sujet, je n'ai pas obtenu confirmation de cette intéressante excuse de l'attitude du gouvernement « affolé » (J'ai répété à l'ambassadeur sans être contredit le terme dont il s'était servi la semaine dernière) par la perspective d'une nouvelle insurrection.

(1) Le télégramme de Budapest nos 703-704, également du 25 avril, non reproduit, faisait état de la réponse négative des pays de l'O.T.A.N., et évoquait les slogans hostiles à « l'oppression colonialiste des impérialistes ».

340

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. nos 2140 à 2145. Réservé. *Paris, 26 avril 1957, 10 h. 5*[1].

Le général Béthouart vient d'appeler mon attention sur la situation des Marocains, soit réfugiés en France, soit demeurés au Maroc qui se trouvent victimes de l'attachement qu'ils ont manifesté sous le régime du Protectorat à l'égard de la France.

Ce parlementaire souligne les engagements solennels pris par notre pays à ce sujet et cite en particulier la lettre adressée le 8 novembre 1955 à Sidi Mohammed ben Moulay Arafa par M. Antoine Pinay, ministre des Affaires étrangères[2], qui donnait à celui-ci l'assurance que « les solutions qui seraient mises en œuvre devraient être exemptes de tout esprit de revanche à l'égard de quiconque », ajoutant : « Le gouvernement français veillera au respect de cette disposition, en particulier en ce qui concerne les personnes dont la fidélité n'a jamais fait défaut à Votre Majesté ».

Le général Béthouart demande que le gouvernement français intervienne auprès du Sultan pour lui rappeler ses propres engagements, et l'inviter à prendre toutes mesures utiles en vue de faire cesser l'épuration qui sévit encore à l'égard des notables marocains qui ont collaboré jadis avec les autorités françaises. Ces mesures devraient avoir pour objet d'une part d'assurer la sécurité souvent menacée de leurs personnes et de leurs biens en châtiant sévèrement les auteurs d'attentats ou d'exactions dirigés contre eux, et d'autre part de remédier aux spoliations dont beaucoup ont été victimes, qu'ils soient restés au Maroc ou qu'ils se soient réfugiés en France, et d'obtenir qu'un système équitable d'indemnisation pour les biens séquestrés ou confisqués soit mis en vigueur par les autorités marocaines.

Je ne méconnais pas le caractère délicat d'une telle intervention de la part du représentant de la France auprès de Sidi Mohammed ben Youssef. J'estime cependant qu'elle doit être tentée, dans la forme qui vous paraîtra la plus opportune, car la France ne peut pas se désintéresser de ceux qui l'ont fidèlement servie autrefois et qui se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile. Vous pourriez, au cours de votre démarche,

(1) Le télégramme porte comme date de rédaction le 25 avril.
(2) Document non reproduit.

faire valoir au Souverain qu'il serait anormal qu'il se montrât plus sévère à l'égard des personnes qui ont été entraînées par le Glaoui qu'il ne l'a été envers le Glaoui lui-même; la noblesse de son geste de clémence à l'égard de celui-ci avait eu, en son temps, un grand retentissement dans l'opinion publique française; en manifestant maintenant sa détermination d'oublier définitivement ses griefs à l'égard des notables marocains qui ont collaboré avec Moulay Arafa, il toucherait très opportunément l'opinion publique française, dont une grande partie se montre encore réticente à l'égard du Maroc nouveau, précisément en raison du traitement infligé à ceux qu'elle considère comme de loyaux amis de la France.

341

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 153 à 161 [1]. *Addis-Abeba, 26 avril 1957, 11 h. 10.*
Priorité absolue. Secret.

(*Reçu :* 16 h. 59.)

Après le dîner que l'Empereur a offert au Palais en l'honneur du Premier ministre du Soudan, l'ambassadeur britannique et moi-même avons été conviés par l'Empereur à avoir avec lui un entretien particulier. Ces deux conversations, auxquelles l'hôte d'honneur soudanais, confié aux soins du Prince héritier, n'a assisté que de loin, ont occupé la plus grande partie de la soirée.

Le Souverain m'a tout d'abord demandé dans quelles conditions le sultan du Maroc et Bourguiba avaient fait leurs ... [2]. Il aurait enchaîné en comparant la situation du bey de Tunis par rapport à son Premier ministre à celle du roi Victor-Emmanuel par rapport à Mussolini.

Il a ensuite évoqué longuement sa visite à Rome en 1924. Le dictateur italien lui avait paru intelligent et capable, mais les précautions dont il s'entourait montraient assez la fragilité inhérente à toute dictature.

Sa Majesté Hailé Sélassié m'a alors déclaré sans transition : « Je me demande comment Nasser peut encore se maintenir au pouvoir », et s'est longuement étendu sur la gravité de la pénétration soviétique en Égypte et le caractère désespéré de la situation économique de ce pays.

Il a ensuite abordé l'affaire de Suez pour souligner , comme il l'avait déjà fait lors de notre dernier entretien, l'étroite solidarité de l'Éthiopie avec les puissances occidentales. L'initiative franco-britannique avait été justifiée par la nécessité de défendre les intérêts vitaux de la France et

(1) Ce télégramme a été transmis à Rabat (n°s 2180-2188) et Tunis (n°s 1705-1713).
(2) Lacune de déchiffrement.

de la Grande-Bretagne. Sans doute pouvait-on émettre des critiques sur l'opportunité et sur les modalités d'exécution de l'opération. Il aurait sans doute été plus sage de laisser les Israéliens occuper complètement le canal de Suez. Il n'en demeurait pas moins que la France et la Grande-Bretagne avaient eu raison de vouloir garantir le caractère international d'une voie maritime appartenant en réalité à la communauté des peuples. Le Souverain a enfin souligné la gravité de la situation actuelle et l'urgence de faire quelque chose pour apporter une solution au problème du Canal. Tout délai ne faisait que fortifier la position de Nasser. Il a suggéré à cet égard que la police internationale de l'O.N.U. soit utilisée pour obtenir la mise en œuvre des six principes convenus entre l'Égypte et les puissances occidentales. Il a conclu cette partie de l'entretien en me demandant des informations sur les négociations actuelles au sujet de Suez. J'ai répondu que j'avais déjà demandé ces ... [1] à mon gouvernement et que je pensais être en mesure de les fournir d'ici peu.

Avec mon collègue anglais qui me succéda, les grandes lignes de la conversation ont été en tous points analogues. Le Souverain n'a pas caché son hostilité au dictateur égyptien, mais s'est montré plus pessimiste quant au problème de Suez; il s'est inquiété du paiement, par deux bateaux britanniques, des péages à l'autorité égyptienne. Mon collègue anglais a répondu que les deux bateaux en question travaillaient pour la Chine communiste et avaient sans doute agi sous la pression de celle-ci.

Le Souverain a également parlé avec M. Hauslonge de la situation en Jordanie sur laquelle il a porté un jugement optimiste [2]. L'ambassadeur britannique, en revanche, a exprimé les craintes les plus vives sur l'avenir du roi Hussein. Mon collègue britannique et moi-même avons, l'un et l'autre, évoqué les conférences d'Accra et de Tanger [3]. Le Souverain, comme M. Aklilon récemment, a manifesté un certain scepticisme souriant : « Le Ghana, a-t-il dit notamment, est un état bien jeune pour inviter l'Éthiopie à une conférence des états indépendants d'Afrique ». Il a affirmé n'être encore saisi d'aucune invitation et n'avoir pas encore pris de décision. « Pourquoi faire un bloc africain, m'a déclaré notamment l'Empereur. Le bloc afro-asiatique lui-même n'est pas encore bien fort. Il vaudrait mieux renforcer ce qui existe ». À M. Hauslongue, Sa Majesté l'Empereur Hailé Sélassié a également donné l'impression de

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Une crise avait éclaté en Jordanie entre le roi Hussein et son Premier ministre, M. Naboulsi, qui s'efforçait de mener une politique prosoviétique. Un complot se préparant dans le but de se débarrasser du Souverain, celui-ci contraignait M. Naboulsi à la démission (10 avril). De vains essais pour former un gouvernement, une nouvelle tentative de coup d'État, la constitution d'un cabinet Khalidi (15-24 avril) s'accompagnaient de troubles violents, attisés par l'Égypte et la Syrie. Le 24, l'Irak adressait à ces deux pays un ultimatum, tandis que le président Eisenhower et M. Dulles déclaraient considérer « l'indépendance et l'intégrité de la Jordanie comme vitales »; le lendemain, la VIe flotte américaine reçut l'ordre de se rendre en Méditerranée orientale. Le 25 avril, le Roi fit appel pour former un cabinet à M. Ibrahim Hachem, et des mesures sévères de maintien de l'ordre furent prises. Ce nouveau gouvernement, libéré des éléments pro-Naboulsi, put mener en accord avec le roi Hussein une politique pro-occidentale.

[3] Sur ces projets de conférences, voir ci-dessus les n°s 237 (note, 304, 318, 325).

craindre que la constitution d'un bloc africain ait pour conséquence l'affaiblissement du bloc afro-asiatique. En revanche, le Souverain ne m'a pas caché qu'il n'approuvait pas la tendance démagogique du groupe de Bandoung. Il m'a rapporté les conversations qu'il avait eues avec M. Nehru à ce sujet; il aurait reproché au leader indien d'orienter les réunions afro-asiatiques dans le sens de la propagande et non dans le sens d'un effort constructif. « M. Nehru, a observé finement le Souverain, semble lui-même être victime de cette politique des blocs qu'il dit condamnée ». J'ai observé, approuvé par mon interlocuteur, que les déclarations du Premier ministre indien au sujet de la politique des blocs apportaient beaucoup d'eau au moulin soviétique.

L'Empereur m'a enfin appris que, d'après certaines indications, il serait question de convoquer au Caire, à l'automne, une nouvelle réunion des pays de Bandoung, réunion à laquelle assisterait l'U.R.S.S. en tant que puissance invitée.

À quelle intention répondait ce geste assez spectaculaire et certainement délibéré du Souverain ? Il est encore difficile de le démêler.

J'ai déjà signalé la très grande importance qu'attache le gouvernement éthiopien à une solution satisfaisante du problème de Suez. L'Empereur est certainement sincère quand il affirme sa solidarité avec nous sur ce point. Il n'est pas sûr cependant qu'il soit convaincu que nous soyons encore en mesure d'influer d'une manière décisive sur le cours des événements.

Il a pu vouloir donner à entendre que, si les puissances occidentales ne mettaient pas rapidement Nasser à la raison, l'Éthiopie pourrait, elle aussi, avoir à composer avec son voisin du Nord. Les bruits les plus contradictoires continuent à courir au sujet de son voyage au Caire. Il semble bien que l'Empereur n'ait encore pris à ce sujet aucune décision, mais désire maintenir toutes les portes ouvertes, restant ainsi fidèle à la tradition constante de la politique de ce pays.

342

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 1945 à 1957 [1]. Réservé. *Paris, 26 avril 1957, 24 h.*

Suite à mon télégramme précédent [2].

Texte de la réponse française à la déclaration du ministère soviétique des Affaires étrangères sur les plans de création de l'Euratom et du Marché commun :

« Le gouvernement français a procédé à l'étude de la déclaration du ministère soviétique des Affaires étrangères en date du 16 mars 1957 [3], relative aux traités créant entre la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, une Communauté économique européenne et une Communauté européenne de l'énergie atomique.

« Le gouvernement de l'U.R.S.S. souligne au début de sa déclaration qu'il approuve le principe d'un développement général de la coopération économique internationale. Il fait expressément remarquer que l'essor de la production d'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que le développement de la coopération économique entre les états européens, exerceront des effets très favorables sur le relèvement du niveau de vie de la population et influenceront de manière positive l'ensemble de la situation économique mondiale. Il accueille avec compréhension le désir des différents états européens d'unir leurs efforts entre ces deux domaines.

« Il y a donc lieu de s'étonner que le gouvernement de l'U.R.S.S., en dépit de ses propres constatations, prétende sans raison que les plans de création du Marché commun et de l'Euratom soient en contradiction avec de tels objectifs, ne constituent que des instruments de division et présentent un caractère agressif. Le gouvernement français ne peut

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil aux postes suivants : Londres (nos 4356-4368), Luxembourg (nos 396-408), La Haye (nos 838-850), Bonn (nos 1616-1628), Washington (nos 4740-4752), Rome (nos 1282-1294). Il l'a été par courrier à Copenhague (n° 318), Stockholm (n° 297), Reykjavik (nos 148-160), Ankara (n° 811), Vienne (n° 565), Belgrade (n° 606), Oslo (n° 368), Ottawa (nos 1246-1258), Lisbonne (n° 271), Athènes (n° 549), Berne (n° 426). Il a été enfin communiqué au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 335).

[2] Ce télégramme, adressé aux mêmes destinataires, le même jour même heure, annonçait l'envoi de cette réponse et précisait que ce texte, « élaboré dans ses grandes lignes par le Comité intérimaire de Bruxelles », était à peu près semblable pour le fond sinon dans la forme à celui remis par les autres gouvernements. Ces documents devaient être tous remis le même jour, le 29 avril, au gouvernement soviétique (télégramme de Paris à Bonn, n° 257).

[3] Sur celle-ci, voir ci-dessus le n° 261 (et note).

manquer de relever avec regret l'effort qui est mené par l'Union soviétique pour discréditer ces deux traités devant l'opinion européenne. Les premiers articles de ces deux traités exposent clairement les objectifs poursuivis par les communautés : la Communauté économique entend promouvoir le développement harmonieux et continu des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, l'élévation du niveau de vie dans les états membres et le développement des échanges avec les autres pays. La Communauté atomique a pour mission de contribuer à l'établissement des conditions nécessaires au développement pacifique de l'énergie atomique. En outre, des dispositions prévoient l'association des territoires d'outre-mer des états membres à la Communauté économique en vue de favoriser les intérêts des habitants de ces territoires, ainsi que le développement économique, social et culturel qu'ils attendent.

« On ne comprend dès lors pas comment ces traités, dont les objectifs sont ceux-là mêmes qu'approuve le gouvernement de l'U.R.S.S. et qui sont expressément ouverts à l'adhésion de chaque état européen, seraient propres à aggraver la division de l'Europe. Les allégations de la déclaration soviétique ne doivent pas faire oublier le fait que les véritables causes de cette division et de la tension en Europe ne sauraient être imputées à la politique suivie par les pays occidentaux.

« En outre, le gouvernement soviétique fait également erreur lorsqu'il prétend que l'activité du Marché commun et de l'Euratom serait avant tout au service d'une politique agressive de l'O.T.A.N. Le gouvernement français ne croit pas utile d'insister à nouveau sur le caractère véritable de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, alliance défensive multilatérale destinée exclusivement à protéger l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de ses membres.

« Les fins de la Communauté économique européenne sont définies de façon précise par son nom même et par le traité qui l'institue.

« En ce qui concerne la Communauté européenne de l'énergie atomique, le gouvernement français se doit de rappeler à nouveau que l'énumération des tâches et des objectifs de cette Communauté, tels qu'ils ressortent du traité — qui par ailleurs n'affecte en rien les engagements contractés antérieurement par les état membres —, fait apparaître l'inanité de l'allégation selon laquelle l'Euratom se propose une coopération à des fins militaires.

« Le gouvernement français ne voit enfin aucune raison qui puisse justifier l'allégation du gouvernement de l'U.R.S.S. selon laquelle les grands monopoles auraient la possibilité, dans le cadre de la Communauté économique européenne et de la Communauté de l'énergie atomique, d'imposer leur contrôle et leurs conditions aux autres entreprises de ces deux communautés ainsi qu'aux états membres. Le gouvernement soviétique fait allusion dans sa note à la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le gouvernement français tient précisément à relever cet exemple pour préciser que tous les membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ont connu, depuis l'entrée en

vigueur du traité en 1952, un essor économique remarquable. Il estime en outre indispensable de rappeler que, comme le traité de la C.E.C.A., le traité instituant la Communauté économique européenne contient des dispositions précises pour empêcher qu'un contrôle à caractère de monopole ne s'exerce sur les produits, les débouchés et les marchés ainsi que pour éviter la formation des cartels et des monopoles. Ces dispositions s'appliquent à toutes les entreprises de la Communauté quelle que soit l'origine ou la nationalité des fonds investis.

« Résolument favorable à une mise en application rapide et intégrale des deux traités, le gouvernement français désire toutefois souligner que ceux-ci ne constituent à ses yeux qu'une étape — la plus importante — dans la voie de l'intégration européenne. Il ne se laissera pas détourner de cet objectif par des projets vagues qui ne présentent aucune garantie de réalisation à brève échéance. Il est évident en effet, comme l'expérience l'a démontré, qu'une intégration ne pourrait être réalisée avec succès que par des pays dont les systèmes économiques et sociaux et les structures politiques sont sensiblement comparables.

« Il estime que les critiques exercées par le gouvernement de l'U.R.S.S. contre les principes d'une coopération dont il reconnaît au demeurant la valeur ne peuvent s'expliquer, au moment où six états européens ont conclu une union étroite à seule fin de développer pacifiquement leur bien-être, que par une opposition à toute véritable coopération européenne.

« Le gouvernement français pense qu'une coopération internationale fructueuse exige avant tout un minimum de confiance mutuelle, confiance que jusqu'à présent, le gouvernement soviétique n'a guère contribué à développer. Il est convaincu que les traités instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique auront des effets utiles pour tous les états membres et favoriseront le libre développement de l'économie, l'accroissement du bien-être et le renforcement de la confiance et de la paix, dans l'intérêt de tous les peuples. »

343

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 578. *Prague, 26 avril 1957.*

Par ma lettre n° 531 du 17 avril [1], j'ai signalé au Département la venue en Tchécoslovaquie, sur invitation de l'Union de la jeunesse tchécoslovaque, d'une délégation de cinq personnes appartenant à divers organismes de la Jeunesse communiste française.

Au cours de leur séjour, les membres de la délégation ont pris part à une réunion organisée à Cheb, ville frontière de l'Ouest, contre la remilitarisation. Prenant la parole après le coureur national Émile Zatopek, le chef de la délégation, M. Claude Gatignon, s'est adressé à l'assistance en ces termes : « Nous n'avons pas, comme vous, la chance de vivre dans un régime socialiste. Notre régime à nous, notre gouvernement, incitent sans cesse à la guerre... Un jeune Français seulement sur cinq a la possibilité d'apprendre convenablement son métier. Trois pour cent seulement des jeunes issus de la classe laborieuse peuvent étudier dans les hautes écoles... Notre gouvernement n'a pas l'appui du peuple. Ainsi, par exemple, un coureur à pied bien connu, l'Algérien Mimoun, a refusé de représenter la France à l'O.N.U., car il a conscience de ne pouvoir représenter un gouvernement qui mène une politique colonialiste. » [(*)]

Bien qu'ils n'aient été reproduits dans la presse que par le journal de la jeunesse *(Mlada Fronta),* de tels propos tenus à l'étranger devant une assistance composée essentiellement de jeunes sont, outre leur caractère choquant, évidemment nuisibles; il est, en effet, à craindre qu'ils ne trouvent aisément créance auprès d'éléments qui souvent ignorent tout de notre pays ou n'en connaissent qu'une image fragmentaire et déformée à dessein.

Le fait mentionné ne mérite d'être relevé que pour souligner, une fois de plus, que le meilleur moyen de combattre une propagande alimentée souvent hélas par certains de nos compatriotes consiste à faciliter dans toute la mesure du possible les visites en France de ressortissants de ce pays. Au contact avec le réel, je ne doute pas que les personnes à même de constater les conditions véritables de la vie en France ne soient ame-

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué dans la présente dépêche.

(*) En marge, point d'interrogation et annotation manuscrite suivante : *Mimoun est bien venu à New York lors de la dernière session de l'O.N.U.*

nées à juger sévèrement ceux qui ont présenté notre pays sous un jour systématiquement noirci.

J'ai pu constater par moi-même, au cours des derniers mois, l'influence heureuse exercée sur certains de nos compatriotes appartenant à des milieux progressistes, mais d'esprit ouvert, par un séjour, même de courte durée, en Tchécoslovaquie. La simple constatation des faits demeure l'antidote le plus efficace à l'action insidieuse de la propagande.

344

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2475 à 2480 [(1)]. Réservé. *Londres, 27 avril 1957, 15 h.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

J'ai lu avec intérêt le télégramme de M. Alphand rapportant les vues de M. Butterworth sur l'attitude anglaise à l'égard du Marché commun (télégramme de Washington transmis à Londres sous les n°s 4038 à 4043) [(2)]. Cette communication m'inspire les remarques suivantes :

L'analyse à laquelle procède M. Butterworth, et dont M. Alphand signale les simplifications, pourrait donner à penser que le gouvernement britannique est divisé au sujet du Marché commun, qu'il en résulte actuellement une hésitation sur la politique à suivre, et que la Grande-Bretagne pourrait, en conséquence, encore aujourd'hui envisager des solutions hostiles à une association avec le continent. Ces vues me paraissent superficielles.

Il est certain que du côté anglais, l'on ne s'attendait pas à voir la France obtenir de ses partenaires l'inclusion des territoires d'outre-mer dans le Marché commun. Il en est résulté un accès d'humeur que cette ambassade a, en son temps, signalé au Département (voir notamment télégramme n°s 1185 à 1187) [(3)]. Mais il ne me paraît pas exact que,

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 1158-1163).

(2) Il s'agit du télégramme de Washington n°s 3012-3017 du 18 avril, non reproduit, qui transmettait les vues de M. Butterworth, ancien ministre-conseiller américain à Londres et ambassadeur auprès de la Communauté de Luxembourg. Pour le diplomate américain, les divergences de vues au sein du gouvernement britannique au sujet du Marché commun s'étaient accrues. Les ministres hostiles à l'association de la Grande-Bretagne à ce marché auraient vu leur position renforcée par l'étendue des concessions faites à la France sur la question des territoires d'outre-mer et sur celles des sauvegardes temporaires accordées à l'économie française. L'opinion prévalait cependant à Washington que les Anglais, réalistes, seraient amenés à s'associer au Marché commun si la ratification en était assurée rapidement.

(3) Du 8 mars, non reproduit. le gouvernement anglais était hostile à l'inclusion des territoires français d'outre-mer dans le Marché commun, comme à celle des territoires britanniques d'outre-mer dans la zone de libre-échange (car le marché des Six s'ouvrirait aux produits des territoires français d'outre-mer et se fermerait aux pays de la zone sterling). Il pensait que les partenaires de la France à Bruxelles n'accepteraient pas la demande de Paris d'inclusion des territoires. Il exercerait sans doute une forte pression pour obtenir sur ce point une modification de l'accord conclu entre les Six.

devant le succès remporté par nos thèses, les partisans anglais d'une association au Marché commun « se soient trouvés pris de court et sans argument pour répondre à leurs adversaires ». Il serait plus juste de dire qu'après un instant d'hésitation devant les problèmes nouveaux qui se posaient à lui, le gouvernement britannique a décidé de les étudier avec le pragmatisme dont M. Macmillan est coutumier. Le Premier ministre est depuis longtemps favorable à une politique européenne. Il y est publiquement commis. Il est beaucoup trop engagé pour laisser se développer une manœuvre gouvernementale allant en sens contraire; et j'ajouterais que sa fermeté à l'égard de son équipe ministérielle n'autoriserait aucune indiscipline sur ce point. Ceci ne signifie nullement que certains ministres ne formulent pas de réserves à l'égard d'une association avec le Marché commun, ou que certains milieux industriels qui se sentent menacés ne s'y montrent pas franchement hostiles : le contraire serait d'autant plus étonnant que les vieilles traditions du particularisme impérial, dont la presse Beaverbrook est le champion le plus bruyant, demeurent solidement enracinées dans beaucoup d'âmes britanniques. Mais il ne faut pas confondre des réticences de départements ministériels, des oppositions d'intérêts privés ou même certaines campagnes d'opinion avec l'amorce d'une modification de la politique gouvernementale : la nuance est d'importance, et la méconnaître peut conduire à des conclusions erronées. De même, il ne faudrait pas croire que M. Macmillan soit homme à se laisser beaucoup guider par des considérations sentimentales dans l'élaboration de sa politique étrangère; et il me paraît gratuit de prêter à M. Selwyn Lloyd, qui est résolument fidèle à la politique de son chef, un parti-pris hostile à une association institutionnelle avec le continent. Sur tous ces points, les idées exprimées par M. Butterworth doivent être rectifiées.

Quant aux observations faites par la représentation américaine à Paris sur le comportement de l'ambassade de Grande-Bretagne, le Département sera sans doute à même de juger la part de bien-fondé qu'elles peuvent comporter. Je noterai seulement qu'un parlementaire britannique bien connu pour ses idées européennes ayant interrogé à ce sujet le Foreign Office, il lui a été affirmé que les instructions données à sir Gladwyn Jebb n'étaient nullement orientées dans un pareil sens.

Nous avons d'ailleurs (mon télégramme n°s 2229 à 2234) [1] marqué ici avec assez de force que si le Marché commun ne voyait pas le jour, il ne saurait non plus pour nous y avoir de zone de libre-échange, pour que cette impossibilité soit désormais un élément du problème aux yeux du gouvernement anglais.

[1] Dans un entretien avec le secrétaire d'État au Foreign Office, relaté par ce télégramme du 16 avril, l'ambassadeur avait déclaré que, pour dépasser avec Londres le stade des entretiens et en arriver à une véritable négociation, il fallait attendre la ratification parlementaire. S'il tenait à la zone de libre-échange, le gouvernement britannique avait intérêt à ne pas gêner le processus de ratification du Marché commun, ou, à défaut de Marché commun, le gouvernement français serait dans l'impossibilité d'accepter la zone de libre-échange.

Pour ma part, je crois que le gouvernement britannique considère maintenant le Marché commun comme un fait qui s'accomplira. Certains aspects certes peuvent en être gênants, mais la meilleure façon pour Londres de parer à ces difficultés est de pousser sa propre conception de la zone de libre-échange. Telle est maintenant l'impression que je retire des entretiens entre M. Wormser et M. Figgures. C'est la zone de libre-échange, et non le Marché commun, qui constitue ainsi le centre des préoccupations du gouvernement britannique aujourd'hui, et c'est au succès de sa thèse sur la zone qu'il consacrera le principal de ses efforts dans les mois à venir.

345

M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1542 à 1544 [(1)]. *New York, 27 avril 1957, 18 h. 15.*

(*Reçu :* le 28, 0 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2856 [(2)].

Nous avons ce matin, mes collègues britannique, américain et moi-même, rendu ensemble visite au Secrétaire général pour lui faire part du point de vue de nos gouvernements au sujet de l'invitation qu'il a reçue du gouvernement hongrois [(3)].

Nous avons indiqué à M. Hammarskjöld que, à notre avis, sa réponse devrait contenir au moins les indications suivantes :

1. Le Secrétaire général rappellerait que la suggestion de faire une visite en Hongrie [(4)] avait été formulée avant l'établissement du Comité spécial et que le délai apporté à la réponse hongroise a été l'une des raisons de la constitution de ce comité.

2. Il ajouterait que, le Comité étant sur le point de faire son rapport, il est dès lors préférable de remettre la décision sur une visite en Hon-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 99-93) et à Londres (n°s 937-939).

(2) Du 12 avril, non reproduit, qui demandait au chef de la mission permanente de prendre l'attache de la délégation américaine, et des autres délégations occidentales en vue d'effectuer une démarche commune auprès du secrétaire général de l'O.N.U. au sujet de l'affaire hongroise.

(3) Le chef de la mission permanente de la France à l'O.N.U. annonçait par télégramme n°s 1430-1432 du 13 avril, non reproduit, que le secrétaire général des Nations Unies lui avait fait part, le jour même, d'une invitation du gouvernement hongrois. Le délégué permanent de la Hongrie lui avait en effet « renouvelé » une invitation qui lui avait été faite antérieurement de se rendre à Budapest, tout en ajoutant qu'il était libre de choisir sa date à tout moment.

(4) Cette mission lui avait été confiée par des résolutions de l'Assemblée générale des 4, 9, 21 novembre et 12 décembre 1956 : voir ci-dessus le n° 268.

grie jusqu'à ce que ce rapport soit publié et qu'on sache si l'Assemblée générale désire s'en saisir.

3. Il exprimerait enfin sa volonté de discuter, le moment opportun venu, les détails de sa visite.

Le Secrétaire général s'est déclaré d'accord avec nous sur le fond du problème. Il nous a dit qu'il ne croyait pas, du point de vue tactique, utile de faire au gouvernement hongrois une réponse formelle. Mais il nous a promis de provoquer au moment de son départ pour l'Europe une question des journalistes à laquelle il ferait une réponse s'inspirant étroitement de nos suggestions, de manière à ramener l'attention de la presse et de l'opinion sur le Comité spécial et son rapport.

346

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3302 à 3308 [1]. *Washington, 27 avril 1957, 19 h. 45.*
Très urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 28, 2 h. 5.)

Je me réfère à votre télégramme n° 4629 [2].

Une nouvelle réunion franco-anglo-américaine s'est tenue ce matin au département d'État, à l'initiative du directeur d'Europe orientale.

1. Mon représentant a exposé les premières réactions du Département sur la note soviétique du 19 avril concernant le Moyen-Orient.

Ses interlocuteurs les ont enregistrées sans formuler de remarques.

2. Le représentant de l'ambassade de Grande-Bretagne a donné lecture d'un télégramme dans lequel le Foreign Office considère qu'il ne serait pas sans inconvénient de rejeter purement et simplement les allégations contenues dans la note soviétique; on envisage donc à Londres :

a. De réfuter d'une manière générale les affirmations sans fondement que contient la note soviétique;

b. De souligner le caractère sérieux de la tension qui prévaut au Moyen-Orient;

c. De reconnaître que la question ne peut être réglée en recourant à la force, tout en faisant observer qu'une simple déclaration de principe à ce sujet n'apporterait sans doute pas non plus de solution satisfaisante;

d. De faire ressortir que le point crucial n'est pas le pacte de Bagdad, mais bien le différend israëlo-arabe, dont le règlement ne peut s'effectuer que par une négociation commune. Le gouvernement britannique

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1457-1463).

(2) Du 25 avril, reproduit ci-dessus sous le n° 335.

se déclarerait donc prêt à discuter avec l'U.R.S.S., « *dans le cadre des Nations Unies,* des moyens propres à résoudre ce problème ».

Si, comme il faut s'y attendre, une telle proposition aboutit à un échec, — a précisé le représentant britannique —, on considérerait à Londres qu'un point aurait été marqué sur ceux qui sont toujours prompts à la critique dès l'instant qu'on refuse de négocier avec les Russes.

3. La thèse du fonctionnaire britannique (qui n'a pas dissimulé à mon représentant, au cours d'un entretien en tête-à-tête, qu'elle ne correspondait en rien aux suggestions qu'il avait faites à son gouvernement) a fait l'objet de critiques assez vives de la part des fonctionnaires américains. Ceux-ci lui ont représenté qu'une réponse ainsi rédigée reconnaîtrait implicitement à l'U.R.S.S. un droit à s'immiscer dans les affaires du Moyen-Orient. Elle lui offrirait, d'autre part, l'occasion qu'elle cherche avidement, sur le terrain de la propagande, de s'asseoir autour d'une table aux côtés des représentants occidentaux, fût-ce seulement aux Nations Unies. Bien que la procédure envisagée du côté britannique s'inscrive dans le cadre de cette organisation internationale, on peut, en effet, faire confiance à la diplomatie soviétique pour user de ce prétexte afin de parvenir, tôt ou tard, à ses fins, sans qu'aucun résultat constructif puisse être attendu d'une telle réunion. Les innombrables conférences tenues dans les années qui ont suivi la guerre sur la question allemande ont été évoquées par les représentants du département d'État pour justifier leurs appréhensions.

Devant la vigueur de cette réaction, et compte tenu des réserves formulées par mon représentant lui-même à titre personnel, le fonctionnaire britannique a déclaré qu'il ferait part à son gouvernement des réactions de ses interlocuteurs.

4. Le projet de réponse américain, dont il a été donné lecture, n'a pas encore fait l'objet, au niveau même des différents services intéressés du département d'État, d'une étude concertée. Il est donc certain qu'il subira des modifications profondes.

Il se fonde en substance sur l'argumentation suivante :

a. Toute initiative à quatre concernant le Moyen-Orient ferait bon marché de la souveraineté et de la libre détermination des puissances mises en cause;

b. Il est difficile d'admettre les préoccupations dont fait état l'U.R.S.S. à l'égard de puissances qui sont, sans doute, situées à proximité de ses frontières, mais qui marquent clairement leur désir d'entretenir avec elle des relations pacifiques, conformément aux principes de la charte des Nations Unies;

c. L'U.R.S.S. affirme que les problèmes internationaux doivent être réglés par des moyens pacifiques; le principe doit être appliqué partout dans le monde, aussi bien en Hongrie qu'au Moyen-Orient. Le gouvernement des États-Unis, pour sa part, respecte ce principe, mais ne voit pas de raison de le réaffirmer en ce qui concerne une région particulière du globe, et encore moins en association avec l'U.R.S.S., qui a contrevenu à la Charte par l'intervention brutale de ses forces armées en Hongrie;

d. La conclusion ne diffère pas sensiblement de celle de la note américaine remise à Moscou le 11 mars dernier [1].

Je vous serai donc reconnaissant dans ces conditions de bien vouloir m'adresser le plus tôt possible votre projet de réponse tel qu'il est annoncé dans votre télégramme précité.

347

Note de la sous-direction d'Europe orientale

Tendances de la politique soviétique

Paris, 29 avril 1957.

Ayant réussi, tout au moins pour l'essentiel, à consolider le bloc soviétique, le gouvernement de l'U.R.S.S. s'emploie à faire oublier les événements de Hongrie et de Pologne.

À l'intérieur même de l'U.R.S.S., les lignes générales du XXe Congrès sont confirmées, l'autorité de l'équipe dirigeante ayant Khrouchtchev à sa tête paraît à nouveau renforcée. L'insistance est mise sur la réorganisation des structures économiques ainsi que sur l'orthodoxie doctrinale.

En politique étrangère, l'U.R.S.S. a repris sa liberté de manœuvre. Dans ses récentes initiatives, la diplomatie soviétique emploie à la fois :

L'intimidation.

— En vue de défendre l'intangibilité du bloc soviétique, le pacte de Varsovie sera renforcé. Toute tentative de force contre l'un des pays du bloc soviétique sera considérée comme une atteinte au bloc tout entier (frontière Oder-Neisse).

— Les petits pays, en particulier la Norvège et le Danemark, sont mis en garde contre les conséquences qu'entraînerait pour eux, en cas de guerre, l'installation de bases atomiques sur leurs territoires [2].

— Une attaque en règle est dirigée contre les États-Unis et les bases atomiques américaines. Les représailles atomiques de l'U.R.S.S. pourront atteindre les contrées les plus lointaines.

— L'U.R.S.S. affirme à de nombreuses occasions que la situation au Moyen-Orient affecte directement sa sécurité.

— Les dirigeants soviétiques cherchent à persuader l'opinion qu'une guerre atomique ne peut être que totale et que, par conséquent, la localisation d'un conflit n'est plus possible. Dans des déclarations récentes (19 avril), le maréchal Joukov a indiqué que, dans une prochaine guerre,

(1) Sur les notes occidentales du 11 mars adressées à l'U.R.S.S., voir ci-dessus le n° 232.

(2) Voir ci-dessus le n° 280 (note).

il serait certainement fait usage de « toutes » les armes nucléaires [1]. Il n'y avait du reste pas lieu de distinguer entre les armes nucléaires tactiques et stratégiques.

La séduction.

L'U.R.S.S. cherche à renouer les conversations, les contacts, les échanges au point où ils étaient avant l'automne dernier. Les messages à Adenauer et Macmillan [2], les visites des dirigeants finlandais à Moscou, celle de Mikoyan à Vienne [3] sont caractéristiques de ces tentatives de la diplomatie soviétique.

Les thèmes principaux sont :

POUR L'EUROPE.

La neutralité.

Entre les grandes puissances détentrices de l'arme atomique, les petits pays devraient être amenés à observer une neutralité de fait. Des engagements juridiques garantissant l'intégrité de ces pays (Danemark) pourraient remplacer l'appartenance à l'O.T.A.N.

La sécurité européenne.

L'U.R.S.S. propose une diminution des troupes d'occupation en Allemagne, l'exclusion de toutes armes atomiques du territoire allemand, un système de zones de limitation ou de réduction des armements liées à certains contrôles dont le contrôle aérien (Message à Macmillan). Mais toutes ces mesures s'appliqueraient dans le cadre d'une Allemagne divisée.

Le désarmement.

Les positions soviétiques se définissent dans trois domaines essentiels :

1. Suppression définitive ou au moins suspension des expériences nucléaires.

2. Réduction des armements.

3. Problèmes de la sécurité européenne et des bases. Il est trop tôt pour savoir si les Soviétiques accepteront de dissocier un accord sur le désarmement de ses conditions d'application en Europe.

POUR LE MOYEN-ORIENT.

L'U.R.S.S. fait valoir qu'elle est prête à négocier. Elle propose une déclaration commune de non-recours à la force [4].

(1) Au cours d'une réception donnée à cette date à l'ambassade de Pologne, le Maréchal avait affirmé que l'U.R.S.S. riposterait à toute mesure prise par l'O.T.A.N. par des mesures de même nature et qu'elle en avait tous les moyens. Dans la prochaine guerre, il serait fait usage de toutes les armes nucléaires. En cas de guerre atomique, l'Allemagne serait la victime numéro un, car elle recevrait à la fois les coups et les ripostes (télégramme de Moscou nos 1674-1679 du 23 avril, non reproduit).

(2) Sur ces messages, voir ci-dessus les nos 130 (et note), 336.

(3) Au cours de laquelle le premier vice-président du Conseil des ministres d'U.R.S.S. déclarait, le 25 avril, que son pays était prêt à un désarmement partiel, à la réduction de la production des armes atomiques et à l'obtention par des négociations de l'interdiction et de la suppression de telles armes.

(4) Allusion à la note soviétique du 19 avril sur le Moyen-Orient : voir ci-dessus le n° 355 (note).

⁂

Les lignes générales qui se dégagent de cette analyse paraissent être les suivantes :

En Europe, l'U.R.S.S. cherche toujours à faire confirmer le *statu quo*. Si elle paraît disposée à négocier sur la sécurité en Allemagne (zones, contrôle aérien, etc.), c'est à des conditions qui ne mettraient pas en cause :

— l'intégrité du bloc soviétique et l'emprise qu'y exerce l'U.R.S.S.;

— la division de l'Allemagne;

— la supériorité militaire de l'U.R.S.S. en Europe.

Elle peut espérer au contraire :

— favoriser une évolution qui lui soit profitable, en Allemagne et dans les autres pays occidentaux;

— affaiblir la puissance défensive de l'O.T.A.N.

Au sujet de l'Allemagne et de la sécurité européenne, c'est seulement dans le cas d'une modification réelle de la position soviétique (élections libres) que les possibilités de négociation apparaîtraient plus favorables qu'elles ne l'étaient à Genève.

En ce qui concerne le désarmement, l'U.R.S.S. semble disposée à faire preuve d'un certain réalisme dans ses propositions. Encore convient-il qu'elle ne réalise pas, par le biais du désarmement, certains des objectifs qu'elle a toujours eus en vue dans sa politique européenne.

Au Moyen-Orient, l'U.R.S.S. souhaite voir reconnue son entrée aux côtés des grandes puissances occidentales. À cette fin, elle utilise au maximum les atouts qu'elle détient (influence de sa propagande, Égypte, Syrie). Mais rien ne prouve qu'une fois admise dans les négociations, elle abandonnera ses positions intransigeantes et assumera sa part de responsabilités.

348

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1214 à 1219. *Bonn, 30 avril 1957, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 20.)

À la note fort raide du gouvernement soviétique concernant l'armement atomique de la Bundeswehr [1], M. von Brentano a vertement répondu dans sa conférence de presse du 29 avril (cf. mon télégramme en clair n° 1211) [2]. La contre-attaque a été vigoureuse; le ministre a

[1] Cette note, considérée comme menaçante par Bonn avait été remise au gouvernement fédéral (télégramme de Bonn, n°s 1208 à 1210, du 19 avril). Elle évoquait « l'écrasante responsabilité assumée par ceux qui veulent doter l'Allemagne occidentale d'un armement atomique ». En cas d'utilisation de l'arme nucléaire, la R.F.A. « serait transformée tout entière en un vaste cimetière ».

[2] Ce télégramme du 29 avril, non reproduit, analysait la conférence de presse que venait de tenir le ministre des Affaires étrangères après s'être entretenu avec le chancelier Adenauer.

affirmé que son gouvernement n'acceptait ni les menaces ni les interventions dans ses affaires intérieures. À propos de la réunification, il a dénoncé l'hypocrisie du gouvernement soviétique. Ce n'est pas, comme le prétend Moscou, le réarmement de la République fédérale qui constitue un obstacle sérieux à la réalisation de l'unité allemande, mais bien la mauvaise volonté de l'U.R.S.S. qui, « au cours de ces dernières années, n'a pas une seule fois essayé sérieusement de résoudre ce problème d'une façon acceptable pour un peuple épris de liberté ».

Enfin, M. von Brentano a souligné que la véritable menace atomique vient de l'U.R.S.S. qui s'est toujours refusée à entrer dans la voie d'un désarmement contrôlé.

Sur tous ces points, l'opposition a approuvé l'argumentation du ministre des Affaires étrangères. Chez les socialistes, en particulier, on perçoit le souci de se distancer de l'aide passablement compromettante que Moscou, d'une façon trop voyante, a voulu apporter à la sociale-démocratie contre le gouvernement.

Ceci n'a pourtant pas empêché MM. Reinhold Maier et Ollenhauer de relever certaines faiblesses dans la réponse de M. von Brentano. Ce dernier a, certes, rappelé que le gouvernement fédéral s'était engagé à ne pas fabriquer des armes A.B.C.; d'autre part, l'aide qu'il peut apporter n'est pas une aide unilatérale, mais une contribution dans le cadre de l'O.T.A.N.; enfin, la sécurité de l'Europe ne dépend pas du déplacement d'armes atomiques de quelques centaines de kilomètres en direction de l'Ouest ou de l'Est.

Cette argumentation est jugée assez faible par l'opposition, qui reproche à M. von Brentano d'avoir répondu à côté de la question. « Le point essentiel — a dit M. Ollenhauer — est de savoir si, d'une part, le gouvernement soviétique est prêt à apporter sa contribution à un désarmement général et contrôlé et si, d'autre part, la République fédérale allemande s'abstiendra de participer au réarmement atomique. À ces questions fondamentales, la déclaration du ministre des Affaires étrangères n'apporte pas de réponse satisfaisante ». Quant à M. Reinhold Maier, il a déclaré que l'affirmation du Chancelier selon laquelle la République fédérale ne possède pas d'armes atomiques et n'en demande pas la fourniture est une « demi-vérité ». Enfin, une nouvelle déclaration de M. von Weizsacker, l'un des dix-huit savants atomistes [1], retient ce matin l'attention : « Le Chancelier, a-t-il dit, voit dans une renonciation de l'Allemagne aux armes les plus modernes une concession anticipée qui n'inciterait pas l'adversaire au respect, mais lui fournirait une occasion d'accentuer sa pression. Ce raisonnement est un calcul politique conséquent. Mais, à notre avis, le monde ne peut être préservé de la destruction par le seul calcul politique. »

En risquant de relancer la polémique, ces diverses déclarations peuvent embarrasser le gouvernement fédéral. On ne sait pas encore si celui-ci répondra formellement par une note à la communication de Moscou.

[1] Sur le récent manifeste de savants allemands hostiles à l'équipement en armes atomiques de la nouvelle armée allemande, voir ci-dessus le n° 297 (note).

349

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,
à M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat.

T. n°s 2219 à 2222. Réservé. *Paris, 30 avril 1957, 22 h. 55.*

Je vous communique, par la prochaine valise, le texte de l'aide-mémoire que l'ambassade des États-Unis vient de remettre au Département en réponse à celui que nous lui avions adressé le 12 avril au sujet des négociations avec le Maroc sur les bases aéronavales [1].

Dans ce document, le gouvernement des États-Unis réaffirme qu'il n'abordera avec le gouvernement marocain aucun des problèmes qui peuvent être réglés exclusivement entre la France et le Maroc. Le gouvernement des États-Unis indique qu'à ce stade, il ne peut préjuger l'étendue exacte des négociations dans l'ignorance où il est de la position marocaine, mais qu'en tout cas, il n'entre aucunement dans ses intentions de se substituer aux responsabilités de la France en matière de défense au Maroc, ou de mettre en cause les droits et intérêts de notre pays de quelque façon que ce soit.

Le gouvernement des États-Unis indique en outre qu'il continue à reconnaître la validité des accords franco-américains de 1950 et 1951. Si, par suite de l'indépendance du Maroc, certaines modifications devaient être apportées, il se concerterait à ce sujet avec le gouvernement français qu'il tiendra pleinement informé du déroulement des négociations.

Le ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis, en remettant cet aide-mémoire, a signalé que le gouvernement américain n'avait actuellement aucune intention d'accorder une aide militaire au Maroc.

J'ai indiqué à l'ambassade des États-Unis que M. Mattei serait, pour cette négociation, le correspondant normal de l'ambassade des États-Unis à Rabat. Vous voudrez bien demander à cet agent de prendre dès maintenant contact avec ses collègues américains en vue d'examiner les

[1] Dans le mémorandum adressé par le gouvernement français à Washington, Paris rappelait les prérogatives encore exercées par la France en matière de défense du Maroc, conformément au protocole franco-marocain du 2 mars 1956, et insistait sur la nécessité d'un accord préalable entre la France et les États-Unis au sujet des négociations américano-marocaines.

conditions dans lesquelles les liaisons nécessaires seront établies pendant tout le cours de la négociation qui doit, en principe, débuter le 6 mai [1].

ANNEXE

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS AU DÉPARTEMENT [2]

Mémorandum

Paris, 26 avril 1957.

Le gouvernement des États-Unis a donné toute son attention et accordé sa pleine considération aux vues exprimées dans le mémorandum du gouvernement français, en date du 12 avril 1957, concernant les négociations avec le gouvernement du Maroc au sujet des activités militaires américaines au Maroc. En réponse, le gouvernement des États-Unis tient à réaffirmer que son intention, dans les négociations futures avec le gouvernement marocain, est de discuter des questions et de traiter des problèmes autres que ceux qui peuvent être réglés entre la France et le Maroc. Notre objectif principal sera de parvenir à des arrangements, mutuellement acceptables pour les gouvernements marocain et américain, sur le statut des activités militaires américaines au Maroc. Dans ce cadre, nous espérons qu'il sera possible de discuter avec le gouvernement marocain de questions telles que le statut de nos forces, la compétence des tribunaux et des fonctionnaires locaux, les impôts et les douanes. Nous ne pouvons évidemment pas, à l'heure actuelle, être certains de la portée exacte des négociations, étant donné que celle-ci dépendra dans une large mesure de ce que le gouvernement marocain proposera. En tout cas, les États-Unis n'ont nullement l'intention d'assumer les responsabilités de la France en matière de défense au Maroc, ni de porter préjudice de quelque manière que ce soit aux droits et intérêts de la France.

Comme le gouvernement français ne l'ignore pas, le gouvernement américain reconnaît la validité des accords franco-américains de 1950 et 1951. Toutefois, il semblerait vraisemblable que certaines modifications aux arrangements prévus en vertu de ces accords et des autres accords techniques corrélatifs puissent s'avérer nécessaires à la demande du Maroc, en reconnaissance de l'indépendance nouvellement acquise par ce pays. Lorsque de telles modifications apparaîtront nécessaires, le gouvernement américain se consultera avec le gouvernement français. En toute éventualité, le gouvernement américain tiendra le gouvernement français pleinement informé de l'évolution des négociations.

[1] Le point de vue du gouvernement américain avait été précisé peu auparavant par le colonel Billingsley, de l'état-major des forces américaines en Europe, qui avait entretenu le chef de la mission française de liaison des réactions américaines au mémorandum du 12 avril. On préférerait, du côté américain, attendre de connaître la position marocaine avant de procéder à un échange de vues avec la France sur les questions soulevées par le mémorandum. L'éventualité d'une aide militaire au Maroc ne pourrait être écartée dans le cas où cette aide serait la condition *sine qua non* du maintien des forces américaines dans l'Empire chérifien (télégramme de Rabat n°s 2867-2871 du 18 avril, non reproduit).

[2] Ce document a été remis le 26 avril par M. Yost.

350

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Séance du Conseil de sécurité du 26 avril 1957
(Affaires de Suez)

Paris, 30 avril 1957.

Le Conseil de sécurité a tenu deux séances le 26 avril [1] à la demande de la délégation américaine pour examiner la déclaration égyptienne concernant la navigation dans le canal de Suez [2] : il s'est séparé après avoir entendu les exposés des représentants des onze membres du Conseil et de l'Égypte.

Les positions, telles qu'elles résultent de ces interventions, sont les suivantes :

a. *Acceptation provisoire de la déclaration égyptienne.*

— *États-Unis.*

Bien qu'amélioré à la suite des conversations américano-égyptiennes du Caire, le mémorandum ne peut être considéré comme correspondant entièrement aux six principes adoptés par le Conseil le 13 octobre 1956 [3], en particulier en ce qui concerne « la coopération entre l'Égypte et les usagers ». On ne pourra donc porter un jugement définitif sur lui que lorsqu'il aura subi l'épreuve des faits. Les États-Unis reconnaissent le nouveau régime à titre provisoire, décident d'utiliser le Canal en marquant une « protestation » et estiment préférable que le système unilatéral soit remplacé par un accord international acceptable pour l'ensemble des usagers.

— *Royaume-Uni.*

La déclaration n'est pas satisfaisante au regard des six principes et ne saurait donc être considérée comme un arrangement définitif : le gouvernement britannique en poursuit l'examen.

— *Cuba - Philippines - Colombie.*

Il s'agit d'une déclaration d'intentions que l'on jugera à l'usage et qu'il serait souhaitable de remplacer, le moment venu, par un « instrument international ».

(1) Les procès-verbaux de ces séances ont été publiés dans Nations Unies, Conseil de sécurité, *Procès-verbaux des séances*, 26 avril 1957 (séances 776-777).

(2) Allusion au mémorandum remis le 24 avril par le gouvernement égyptien au secrétaire général de l'O.N.U. : voir ci-dessus le n° 337 annexe.

(3) Sur ces « six principes », voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 269.

Il existe des points de similitude entre la résolution du 13 octobre et le mémorandum égyptien.

— *Suède.*

La déclaration constitue un engagement international qui consacre le principe de non-discrimination : il faut espérer la prochaine conclusion d'un accord de coopération entre l'autorité du Canal et les usagers.

b. *Approbation sans réserve de la déclaration égyptienne.*

— *Égypte.*

La déclaration du 24 avril est entièrement conforme aux six principes et à la convention de 1888; c'est donc un document international.

— *U.R.S.S.*

La déclaration est conforme aux six principes et elle garantit l'application de la convention de Constantinople. Son enregistrement par les Nations Unies en fait un instrument international.

— *Irak.*

Le document a la valeur d'un engagement solennel : il respecte les six principes et la convention de 1888; il pourra éventuellement être amélioré dans l'avenir.

c. *Opposition à la déclaration égyptienne.*

— *France.*

Le régime proposé n'offre aucune des garanties nécessaires : celles-ci ne pourraient être obtenues que si le Conseil décidait la poursuite, sous une forme à déterminer, de négociations tendant à transformer un document unilatéral imprécis et incomplet en un accord contractuel.

La déclaration égyptienne n'est pas conforme, sur de nombreux points, aux six principes.

— *Australie.*

La procédure unilatérale adoptée et les dispositions du mémorandum égyptien ne sont pas conformes aux six principes.

Si l'on peut utiliser le Canal sur une base « de fait », il convient de ne pas reconnaître en droit le régime imposé par l'Égypte, qui n'a d'ailleurs pas la valeur d'un engagement international.

Le Conseil devrait faciliter une reprise des négociations, étant donné que l'arrangement actuel ne saurait être considéré comme satisfaisant et que, si l'incertitude actuelle devait se prolonger, les puissances maritimes seraient obligées de recourir à des solutions de rechange.

— *Chine.*

L'Égypte a choisi de remplacer un instrument international par une déclaration unilatérale qui n'offre aucune garantie pour les usagers : l'avenir montrera la valeur qu'on peut attacher à ce mémorandum.

351

Note du Secrétariat des conférences [1]

Désarmement. Travaux du sous-Comité de Londres

N. n° 042/SC. *Paris, 30 avril 1957.*

La note ci-jointe (annexe III) du 10 avril [2] faisait le point de la question du désarmement devant le sous-Comité de Londres à cette date. Elle faisait ressortir que l'opposition entre les États-Unis et l'U.R.S.S., notamment dans le domaine du désarmement nucléaire et de l'arrêt des expériences ainsi que dans celui du désarmement classique où les États-Unis ne veulent pas s'engager dès maintenant au-delà des niveaux d'une première étape, ne laissait que des espérances limitées quant à la possibilité d'un accord.

Elle relevait cependant l'importance des conversations poursuivies en marge des travaux du sous-Comité entre MM. Jules Moch, Stassen et Zorine, deux à deux, et donnait en annexe un schéma de compromis envisagé par notre représentant.

Depuis lors, le sous-Comité a poursuivi ses travaux, suivant son ordre du jour, par l'examen du désarmement nucléaire et du contrôle. Les positions connues, rappelées dans la note précitée, y ont été soutenues de part et d'autre et, comme précédemment, ce sont encore les contacts privés qui ont donné lieu à des échanges de vues intéressants.

Alors que le Comité pensait n'interrompre ses séances que durant les trois jours de Pâques, M. Zorine a décidé au dernier moment de se rendre à Moscou et de provoquer une suspension plus longue, tandis que, de son côté, M. Stassen en profitait pour prendre contact avec la Maison blanche à Washington.

Avant le départ de ce dernier, M. Jules Moch lui avait indiqué qu'à son avis et à la lumière de ses conversations avec M. Zorine, un accord ne serait possible que si les États-Unis assouplissaient leur position sur trois points :

a. Fixation d'une date pour l'arrêt des expériences nucléaires;

b. Acceptation d'interdire les fabrications d'armes nucléaires en même temps que la production des matières fissiles destinées à la fabrication de ces armes (de manière que des armes ne puissent plus être construites à partir des stocks de matières enrichies);

(1) Rédigé à l'intention du Ministre.

(2) Ci-après reproduite en annexe.

c. Fixation en deuxième étape de niveaux inférieurs à 2.500.000 hommes pour les deux grandes puissances.

M. Stassen est revenu de Washington le 25 avril et a donné à M. Jules Moch l'impression que son gouvernement accepterait éventuellement l'idée d'une suspension temporaire des expériences accompagnée d'un contrôle limité aux absences d'explosions, ainsi que la liaison de l'arrêt des fabrications d'armes à celui de la production des matières fissiles à des fins militaires. Le représentant américain aurait été moins net sur la fixation des niveaux en deuxième étape.

Cependant, M. Jules Moch a rédigé un deuxième avant-projet d'accord partiel dont le texte est également ci-joint (annexe II) [1].

Ce document a été soumis le 27 avril par M. Jules Moch à M. Gazier en présence d'un représentant de la Défense nationale et de représentants du Département. La Défense nationale a fait une réserve sur le premier point (suspension temporaire des expériences nucléaires). Le Département s'est préoccupé du point n° 12 qui touche aux questions de sécurité européenne et M. Gazier a demandé à Jules Moch de s'en tenir pour le moment à la décision du Conseil des ministres sur le sujet.

Tandis que M. Jules Moch se trouvait à Paris, M. Zorine remettait à M. Stassen, le 26 avril, un long mémorandum [2]. Ce document, qui est commenté dans l'annexe I ci-après [3], ne répond pas aux espérances qu'avait fait naître le déplacement de M. Zorine à Moscou. En dépit d'un certain assouplissement, notamment sur les dispositions qui touchent aux problèmes de sécurité, les concessions qu'il semble faire en différents points aux thèses américaines marquent, dans l'essentiel, le maintien de positions inacceptables pour les Occidentaux et même, en matière de contrôle, un retrait par rapport aux projets soviétiques antérieurs. Aussi M. Jules Moch estime-t-il, après une première lecture du document soviétique (télégramme de Londres n° 2496) [4], que ce texte ne rapproche pas la solution du problème du désarmement. On ne saura que dans les jours qui vont suivre si, comme semblait le penser M. Stassen après sa conversation avec M. Zorine, ce dernier a une faculté de négociation et de compromis.

(1) Ci-après reproduit en annexe.

(2) Présenté à M. Stassen le 26 avril, communiqué à M. Jules Moch le 29 avril, ce texte fut déposé le 30 avril devant le sous-Comité de désarmement sous le titre : « Propositions relatives à la mise en œuvre de mesures partielles dans le domaine du désarmement ». La traduction a été publiée par La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2356, du 6 décembre 1956, Documents sur le désarmement. Sous-Comité de la Commission du désarmement, 1er fascicule, document n° VII, p. 14-18. Sur ce document, voir aussi l'*Année politique 1957,* p. 332-333.

(3) Ci-après reproduite.

(4) Télégramme nos 2496 à 2550. « De la part de M. Jules Moch », du 29 avril, non reproduit, son sens général étant ici clairement rappelé, et son argumentation étant de nature extrêmement technique.

Annexes

I

Commentaire du mémorandum soviétique sur le désarmement remis le 26 avril par M. Zorine à M. Stassen
(texte dans le télégramme de Londres n° 2446)[1]

Présenté dans le contexte de l'habituelle phraséologie touchant le maintien de la paix, les bonnes relations entre les puissances, la nocivité de la propagande belliqueuse, les dangers pour l'humanité de la guerre nucléaire et de sa préparation, le document est manifestement rédigé pour donner l'impression d'un pas vers les thèses américaines. Mais les concessions sont en réalité plus apparentes que réelles et recouvrent même, en matière de survol aérien, une véritable supercherie.

L'U.R.S.S., pour la première fois, accepte formellement un accord de portée partielle seulement, comme préface à un accord général de désarmement. Elle n'inclut pas dans cet accord partiel la prohibition et l'élimination des armes nucléaires, qu'elle renvoie à un accord ultérieur. Enfin, elle marque, dans son mémorandum, un léger assouplissement dans la question de la liquidation des bases en territoires étrangers, et, tout en les mentionnant, n'insiste pas spécialement sur les réductions d'effectifs en Allemagne et dans les pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie, alors qu'il paraissait découler des propos antérieurs de M. Zorine que l'U.R.S.S. ferait de ces réductions la condition d'un accord.

Mais l'U.R.S.S. maintient l'essentiel de ses exigences :

1° L'arrêt des expériences atomiques doit intervenir en dehors du cadre de l'accord sur le désarmement et préliminairement à cet accord;

2° L'accord doit prévoir comme première mesure la renonciation inconditionnelle à l'usage des armes nucléaires de toute sorte;

3° En matière d'armements classiques, les niveaux d'effectifs doivent être ramenés en deux étapes à 2.500.000 - 750.000 d'abord, puis à 1.500.000 - 650.000.

Quant aux armements et aux budgets, l'U.R.S.S., évidemment satisfaite de ce que M. Stassen ait repris (contrairement à nos vues) ses idées de réduction proportionnelle, propose une diminution de 15 % dès la première étape;

4° En matière de contrôle enfin (qui ne porterait que sur le désarmement classique puisque, comme on l'a vu, le désarmement nucléaire est relégué à un accord ultérieur), l'U.R.S.S. maintient ses propositions antérieures jugées par nous insuffisantes en les aggravant par une précision : elle élimine en première étape les aérodromes des points soumis à la surveillance des postes à terre. Ils n'y seraient compris qu'à partir du moment où serait intervenu l'accord sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. De plus, ils ne seraient répartis qu'en France, Grande-Bretagne, côte orientale des États-Unis, pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie et région frontière occidentale de l'U.R.S.S. Il pourrait aussi en être installé dans les zones soumises à la photographie aérienne, mais seulement avec l'assentiment des pays intéressés.

Les zones de survol américain resteraient en Europe à peu près celles des plans antérieurs, bien que l'U.R.S.S. présente son texte comme une acceptation des propositions américaines (par rapport auxquelles elle étend ses limites à l'Ouest, notamment en France et en Grande-Bretagne, et les réduit en U.R.S.S.). Au contraire, la zone extrême-orientale serait immense : pratiquement tous les États-Unis (jusqu'à la Nouvelle-Orléans) et la Sibérie jusqu'aux environs du lac Baïkal (d'où l'on peut déduire qu'il n'y a d'installations nucléaires qu'à l'ouest de ce dernier).

(1) Télégramme de Londres n°s 2446 à 2471, « de la part de M. Jules Moch » en date du 27 avril.

Cette dernière proposition qui, lorsqu'elle sera rendue publique, sera certainement présentée comme une importante concession aux idées américaines contre lesquelles l'U.R.S.S. a longtemps élevé l'opposition la plus résolue, semble en réalité un piège assez grossier : pratiquement, tout le territoire des États-Unis serait soumis au survol, alors qu'y échapperait la partie industrielle du territoire de l'U.R.S.S.

Le document soviétique se termine, d'autre part, par l'indication qu'un accord devrait intervenir dans le domaine de la propagande pour supprimer les excitations à la guerre et afin que « les états ne transfèrent pas leurs différends idéologiques dans la sphère des relations internationales ».

Le plan soviétique, dont les aspects négatifs ont de grandes chances de passer inaperçus les premiers jours de sa publication, ne doit pas illusionner l'opinion : l'on ne saurait en attendre de résultat si M. Zorine n'a pas d'instruction pour se servir de ce document comme point de départ d'un compromis.

Dernière heure : L'ambassade de France à Londres fait savoir, pendant que se déroule la séance du sous-Comité, que M. Zorine dépose devant celui-ci un projet qui reprend les dispositions du mémorandum remis à la délégation américaine.

II

Deuxième avant-projet de la délégation française au sous-Comité du désarmement

Première étape (commençant dès l'entrée en vigueur d'un traité à Cinq) :

1. Suspension temporaire des essais thermonucléaires avec mise en place de groupes de contrôle scientifique international vérifiant l'absence d'explosions;

2. Installation durant les deux premiers mois d'un contrôle dans le domaine classique et échange de renseignements dans ce domaine durant le troisième mois. Pendant la même période, mise en place du contrôle aérien sur une zone limitée;

3. Réduction des effectifs à 2.500.000 et 750.000 hommes en neuf mois; réduction des armements et des dépenses militaires;

4. Durant ces douze mois, conférence mondiale pour la réduction des effectifs, des armements et des dépenses militaires des autres puissances;

5. Durant ces douze mois, contrôle international des engins, guidés ou non, à portée supérieure à X ..... km.

Si les opérations précédentes sont reconnues correctement exécutées par l'organisation de contrôle, la deuxième étape, prévue dans le même traité à Cinq, commence immédiatement.

Deuxième étape :

6. Installation avant le ..... 1959 d'un contrôle nucléaire international;

7. Dans le mois de la constatation par l'organisation de contrôle que ce nouveau contrôle est en état d'opérer, arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires et de la production d'armes nucléaires;

8. Réduction pour les cinq puissances à 2.000.000 et à 700.000 hommes et pour les autres états à des niveaux fixés à la conférence mondiale et inférieurs au plafond commun à tous ces états.

9. Début de reconversion des stocks d'armements nucléaires.

Troisième étape :

Sitôt toutes les opérations de la deuxième étape en cours d'exécution correcte et au plus tard dans les deux mois de la constatation, réunion à Cinq pour examiner si les conditions techniques et politiques sont remplies pour permettre de :

10. Procéder à de nouvelles réductions dans le domaine conventionnel;

11. Fixer la progression des réductions de stocks d'armes nucléaires et de matières fissiles à des fins militaires;

12. Réaliser des mesures géographiquement limitées à des zones sensibles ou à des stationnements de forces à l'étranger;

13. Assurer la permanence de l'organisation de contrôle.

N.B. — La mise en place du contrôle aérien figure en première étape n° 2, mais à titre indicatif seulement. Elle pourrait être reportée en cas de besoin en deuxième étape n° 6. De même, si l'on instaure ce contrôle en première étape, on peut prévoir en deuxième étape un éloignement de la zone survolée.

III

Note du Secrétariat des conférences [1]

Désarmement. État de la question devant le sous-Comité de Londres

Paris, 10 avril 1957.

Le sous-Comité du désarmement a repris ses travaux à Londres le 18 mars en vue d'étudier, conformément à la résolution du 14 février de l'assemblée générale des Nations Unies, les propositions présentées depuis deux ans sur la question du désarmement.

Il s'agit essentiellement du plan franco-britannique de synthèse du 19 mars 1956 [2], du plan soviétique du 17 novembre 1956 [3] (auquel a été substitué depuis lors un plan du 18 mars 1957) [4] et des propositions américaines du 14 janvier [5] ainsi que de diverses propositions visant essentiellement la réglementation des expériences nucléaires, en particulier d'un projet Canada-Japon-Norvège d'enregistrement préalable des explosions auprès des Nations Unies.

Comme on le sait, le plan franco-britannique, dans lequel s'analyse encore notre position, est un plan général et complet de désarmement, portant à la fois sur les armements classiques et les armements nucléaires. Le programme de désarmement se déroule en plusieurs étapes et suivant la formule d'imbrication imaginée par M. Jules Moch de sorte qu'à aucun moment, la sécurité des uns ne soit diminuée par rapport à celle des autres. Le contrôle initialement mis en place se développe progressivement de manière à être à même d'exercer ses fonctions préalablement aux mesures de désarmement qui doivent intervenir. Il n'y a pas d'automaticité dans le déroulement du plan : indépendamment de l'adaptation du contrôle, on ne passe d'une étape à une autre qu'une fois remplies les mesures prévues à l'étape précédente ainsi que « les conditions indispensables de confiance ». De plus, une clause de sauvegarde permet à tous moments de suspendre telle ou telle mesure en cas d'infraction tombant sous le coup du chapitre VII de la Charte [6].

Les propositions soviétiques du 17 novembre, reprises dans un document du 12 mars, constituent également un plan général de désarmement progressif portant à la fois sur les domaines classique et nucléaire. Certaines des dispositions de ce plan visent des

(1) *Note du document :* La présente note est une mise à jour de la note qui avait été remise au Ministre le 29 mars dernier [le document est effectivement rédigé à l'intention du Ministre].

(2) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 182 (note).

(3) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 (note).

(4) Plan qui constituait la synthèse des trois projets précédemment présentés par le gouvernement soviétique et acceptait en outre l'intégration des engins téléguidés dans un système de contrôle. M. Zorine demandait d'autre part la conclusion immédiate d'un accord pour l'interdiction des essais nucléaires, interdiction à appliquer indépendamment de la conclusion d'un accord général ou partiel sur le désarmement. Voir ci-dessus le n° 334 (note).

(5) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 35 (note).

(6) Le chapitre VII de la charte des Nations Unies (art. 39 à 51) concernait l'action à mener en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression.

réductions d'effectifs en Europe et, à l'état final du désarmement, il prévoit la liquidation des bases militaires à l'étranger. Ce plan n'est pas acceptable, d'abord parce qu'il contient des mesures incontrôlables telles que l'élimination totale des stocks de bombes atomiques ou à hydrogène dont il est impossible de connaître l'importance; d'autre part, parce qu'il est présenté dans une chronologie automatique conduisant au désarmement intégral en deux ans, ce qui réduit le contrôle, d'ailleurs insuffisant, à un rôle purement passif. De plus, le plan comporte des clauses politiques touchant notamment le problème allemand et celui de la sécurité européenne dans un contexte qui ne concorde ni avec nos vues, ni avec le système de défense occidentale de l'O.T.A.N. et qu'il est d'ailleurs indésirable de voir aborder dans le cadre du sous-Comité, puis, par ce biais, devant l'assemblée des Nations Unies elle-même.

Quant aux propositions américaines, elles ont été présentées comme des solutions partielles sans lien entre elles, constituant d'une part une première étape de désarmement classique et, d'autre part, l'instauration de ce que les Américains considéraient comme le maximum de ce qui peut être fait dans le domaine nucléaire. Il s'agit du contrôle, à compter d'une date à déterminer, de la production future de matières fissiles et de l'emploi exclusif de ces matières à des fins pacifiques, puis de la reconversion des stocks existants et, enfin, en liaison avec l'arrêt des fabrications militaires, de l'arrêt des explosions expérimentales précédé par l'instauration d'un système d'observations et de contrôle international de ces explosions.

Ce plan américain présentait donc à nos yeux l'inconvénient de tout plan partiel, surtout si un tel plan porte essentiellement sur le nucléaire. En effet, notre sécurité dépend avant tout de la menace de l'emploi des armes atomiques par les États-Unis en cas d'attaque en Europe, et l'élimination de ces armes sans limitation concurrente des armements classiques nous laisserait à peu près isolés sur le continent face à des forces infiniment plus nombreuses que les nôtres. C'est la nécessité d'un équilibre entre les diverses catégories d'armements qui avait conduit M. Jules Moch à faire prévaloir l'idée d'imbrication et de plan général et complet de désarmement classique et nucléaire. En présence du mouvement d'opinion qui, par suite de l'impossibilité de parvenir à un accord d'ensemble, s'est développé depuis deux ans en faveur de la recherche de solutions partielles, M. Jules Moch, quoique opposé dans le principe à une telle méthode, avait, dès l'année dernière, marqué qu'il accepterait l'étude de plans partiels pourvu qu'ils s'appliquent aux deux domaines, n'entraînent pas de déséquilibre menaçant pour la sécurité d'aucuns et préparent les voies du désarmement général. Il importait que la proposition des États-Unis respectât ces impératifs.

Dans des conversations préalables, soit à deux, soit entre Occidentaux, nous avons exposé notre point de vue aux Américains. Sans avoir obtenu, comme nous l'aurions voulu, une véritable articulation des différentes rubriques de leur plan, nous avions réussi à convaincre M. Stassen de ce qui était essentiel, savoir que l'examen de ses propositions commencerait d'abord par ce qui a trait au désarmement classique, ce qui marquait, à nos yeux, que les propositions concernant les armes nucléaires ne sauraient être dissociées d'un ensemble dépendant de premières mesures de désarmement classique. En ce qui concerne celles-ci d'autre part, M. Stassen, tenant compte de nos difficultés actuelles, a accepté que soit prévue la possibilité du maintien ou du rappel de réserves au-delà des plafonds d'effectifs sans que de telles mesures impliquent une augmentation des plafonds d'armements lourds.

La reprise des travaux du sous-Comité a d'abord été marquée par le développement des idées américaines sur le contrôle de la production future des matières fissiles et la limitation progressive de l'emploi de ces matières à des fabrications militaires ainsi que par le dépôt, par M. Zorine, le 18 mars, d'un plan de désarmement qui constitue une mise en forme des projets antérieurs. Il comporte cependant, par rapport à ceux-ci, deux propositions nouvelles sur des points particuliers dont la première est importante eu égard à ses incidences sur la stratégie occidentale : maintien des armes nucléaires dans les territoires des pays qui les ont fabriquées, contrôle des fusées téléguidées.

Il est ressorti des projets et des commentaires de MM. Stassen et Zorine qu'une fois de plus, une contradiction fondamentale oppose les conceptions américaines et les concep-

tions soviétiques. En effet, les Américains envisagent, comme on l'a vu, de consacrer à partir d'une date donnée la production des matières fissiles à des usages pacifiques (sans pour autant cesser de perfectionner ou de fabriquer de nouvelles bombes grâce aux matières fissiles accumulées avant cette date). Il ne serait procédé qu'ensuite à la réduction progressive des stocks existants et, en fin de programme, à la limitation et à l'arrêt des expériences, lesquelles pourraient toutefois être enregistrées et même internationalement observées.

Les Russes, à l'inverse, veulent d'abord l'arrêt des expériences, puis l'engagement de ne pas faire usage des armes nucléaires et celui de ne pas les mettre en place en dehors des territoires des pays qui les possèdent, enfin l'arrêt des fabrications.

Cette divergence ne laissait guère augurer plus, à l'issue de la première semaine, qu'un accord sur l'enregistrement des explosions. Cette perspective limitée s'était confirmée au lendemain de la conférence des Bermudes où les Américains ont obtenu des Anglais, ainsi qu'il ressort des déclarations faites par M. Noble devant ses collègues le 25 mars, que le gouvernement britannique abandonne la politique adoptée depuis juin 1956 et rejette l'idée d'un accord séparé de limitation des expériences nucléaires, celle-ci ne pouvant intervenir que dans le cadre d'un accord de désarmement plus général. Le Canada, de son côté, qui est d'ailleurs coauteur avec le Japon et la Norvège de la proposition relative à l'enregistrement, était lui aussi pour s'en tenir à cette mesure. Aussi bien, le communiqué des Bermudes proposait-il à l'U.R.S.S. que les explosions, annoncées à l'avance et entourées de toutes précautions, puissent se faire en présence d'observateurs internationaux.

Le raidissement de la position de l'U.R.S.S., qui répondit le 26 mars à cette proposition par celle, présentée à la presse par M. Ilytchev [1], de suspension temporaire des expériences nucléaires et dont le représentant au sous-Comité, M. Zorine, exigea dans la difficile séance du 27 mars que les débats de cet organisme commencent par la question de l'arrêt des explosions, diminua encore les perspectives d'entente. Tout se passe comme si les Soviétiques n'avaient, une fois de plus, que le souci de rejeter la responsabilité d'un échec sur les Occidentaux aux yeux d'une opinion particulièrement sensible à ce problème des explosions. Peut-être aussi leur intransigeance, en présence de la volonté manifeste des Américains d'aboutir à un accord, procède-t-elle de l'espoir d'arriver à un arrangement limité aux armements nucléaires.

Toujours est-il que le sous-Comité a terminé le 4 avril l'étude préalable de la question des explosions expérimentales en restant sur cette opposition fondamentale entre les vues anglo-saxonnes et les vues soviétiques. Il reprendra plus tard cette étude mais, à l'issue de ce premier examen, M. Jules Moch se montrait assez pessimiste sur les perspectives d'entente.

La reprise par le Comité, le 4 avril, de la question du désarmement classique a été marquée par des initiatives de nos alliés américains et anglais assez gênantes pour nous dans les circonstances présentes.

Déjà, dans les réunions entre Occidentaux, M. Stassen avait eu l'occasion de développer les vues américaines. C'est ainsi qu'il avait indiqué ses préférences, en ce qui concerne la fixation des niveaux d'armements, pour une méthode de réduction proportionnelle qui s'écarterait de la seule qui nous paraisse acceptable, celle de la fixation de ces niveaux par rapport aux effectifs suivant un barème à déterminer. Il avait également mis l'accent sur le désir de son gouvernement de réduire dans une certaine proportion les dépenses militaires (et l'on pouvait même penser que cette tendance amènerait le sous-Comité à s'intéresser de nouveau aux propositions présentées par la France à Genève, en 1955). Il avait, enfin, marqué l'intention, appuyée par un document de travail, d'introduire dans le traité des clauses de sauvegarde qui ramèneraient celui-ci à n'être plus, selon M. Jules Moch, qu'un simple code de l'honneur dont chacun pourrait se dégager dès qu'un autre s'en écarterait. Le traité ne serait plus, dès lors, qu'un instrument qui illusionnerait sans doute l'opinion, mais n'apporterait aucune garantie sérieuse.

Du côté anglais, le jour même de la première séance sur le désarmement classique, était publié à Londres le Livre blanc qui prévoit des réductions d'effectifs de nature à

(1) Il s'agissait du chef du département de presse au ministère soviétique des Affaires étrangères.

conduire les niveaux futurs des forces britanniques à des taux bien inférieurs à ceux des plafonds prévus par les chiffres antérieurement prononcés de part et d'autre (750.000 en première étape, 650.000 en deuxième, alors que le Livre blanc donne le premier chiffre comme effectifs actuels (dont 60.000 militaires coloniaux), 625.000 plus militaires coloniaux pour 1958 et seulement 375.000 plus militaires coloniaux pour 1962). Ces réductions, a eu l'occasion de préciser M. Noble devant le sous-Comité, sont unilatérales et révocables : elles ne changent rien au droit aux « plafonds » que garderaient les états signataires d'un éventuel traité.

M. Zorine n'en a pas moins salué la publication du Livre blanc comme un événement propre à faciliter un accord sur les niveaux finaux et il en a tiré argument en faveur d'une conciliation immédiate sur les niveaux à atteindre en deuxième étape.

C'est là que résidait, en effet, en dehors de la question du contrôle, la principale difficulté à laquelle se heurtait la discussion sur le désarmement classique : l'U.R.S.S. veut fixer dès maintenant la deuxième étape avec passage automatique à celle-ci, tandis que Washington entendait s'en tenir à l'étude exclusive d'une première étape. (La solution franco-britannique prévoit la fixation de la deuxième étape, mais subordonne à des conditions politiques et techniques le passage de l'une à l'autre.)

Pourtant, M. Stassen a esquissé une concession, malheureusement sous une forme qui répond à une conception contraire à nos vues. À la séance du 9 avril, il a déclaré que si l'on aboutissait à un traité comportant en une première étape une réduction de 10 % des matériels, il était prêt à recommander à son gouvernement d'inclure dans ce même traité une disposition selon laquelle, la première étape accomplie, on procéderait à une deuxième réduction de 15 % (ce qui ferait en tout 25 % des armements conventionnels initiaux, en deux étapes).

M. Stassen a d'ailleurs subordonné ses propositions à la mise sur pied d'un organisme de contrôle sur lequel il s'étendra lorsque le sous-Comité en viendra à l'étude de cet aspect du désarmement et l'on sait que le contrôle est, depuis l'origine, l'une des pierres d'achoppement principales du problème de désarmement.

On en est là au 10 avril, sans qu'il puisse être auguré de la suite des débats du sous-Comité.

En marge des travaux de celui-ci, notre représentant a des contacts personnels avec ses collègues russe et américain. D'accord avec ce dernier, il s'efforce de trouver des voies d'exploration propres à permettre un rapprochement des points de vue de Moscou et de Washington. C'est ainsi qu'il vient de faire parvenir au Département un avant-projet dont le texte est ci-joint [1] et qui a pour objet de trouver une solution de compromis dans les deux questions de la place à donner à l'arrêt des explosions atomiques et de la fixation du niveau final des effectifs.

Il convient enfin de relever qu'au cours de l'une de ses conversations privées avec notre représentant, M. Zorine a dit qu'il ne serait pas absolument intransigeant sur le non-automatisme du passage à la seconde étape, à condition que celle-ci fût fixée « y compris » les points 3, 4 et 5 de la proposition soviétique du 17 novembre 1956 (qui sont ceux qui touchent à la sécurité européenne et aux bases [2]). Or, certains propos de M. Stassen ont encore récemment confirmé ce que l'on sait de ses tendances à risquer de mettre en cause la sécurité européenne pour obtenir de l'U.R.S.S. des concessions en matière de désarmement. Cet aspect des choses et la question de la limite entre les problèmes de désarmement et ceux de la sécurité européenne (que nous ne désirons pas voir discuter par le sous-Comité d'où le débat risquerait de venir devant l'assemblée des Nations Unies) sont traités sous un autre timbre (Europe).

[1] Reproduit en annexe II.

[2] *Note du document :* Ils sont repris aux points 7, 8 et 9 première étape et 5, 6 et 7 deuxième étape du plan du 18 mars 1957.

IV

Étude sur certaines voies d'exploration susceptibles de permettre un rapprochement des points de vues russes et américains

Secret [1]. *5 avril 1957.*

Cette étude part du fait que les deux principaux points de divergence entre les délégations russe et américaine portent :

a. Sur la fixation du niveau final des effectifs;

b. Sur la place à donner à l'arrêt des explosions atomiques.

C'est en fonction de ces considérations que le projet ci-dessous a été établi.

Le traité pourrait comprendre :

I. Déclaration d'intention.

Les états signataires déclarent fixer comme but principal de leurs efforts :

a. Une réduction de leurs effectifs et des armements correspondant aux niveaux 1,5 et 650.

b. L'élimination et l'interdiction des engins de destruction massive.

II. Première étape.

A. *Mesures préliminaires.*

À titre de mesures préliminaires et en vue de diminuer la tension, de renverser la tendance et de rétablir la confiance, les dispositions suivantes seront prises dans l'année qui suivra l'entrée en vigueur du traité :

a. Réduction des effectifs et des armements conventionnels aux niveaux 2,5 et 750;

b. Limitation contrôlée des essais;

c. Conférence destinée à fixer les niveaux des autres pays.

B. *Première étape proprement dite.*

Dès le début de la deuxième année, simultanément :

a. Suspension provisoire des essais pour une durée d'un an renouvelable;

b. Arrêt de la production des matières fissiles à la pureté (*sic*) militaire;

c. Début de reconversion des stocks d'armements nucléaires.

III. Étape (ou étapes) suivante.

Sitôt ces opérations en train et au plus tard à la fin de la deuxième année, réunion à Cinq pour examiner si les conditions politiques et techniques sont remplies :

a. Pour procéder à de nouvelles réductions des forces conventionnelles, soit à 1,5 et 650 pour les cinq états et aux niveaux fixés pour les autres, soit à des niveaux intermédiaires;

b. Pour procéder à l'arrêt définitif des essais (voir déclaration de M. Stassen sur le rôle joué par le Conseil de contrôle).

Une procédure analogue sera le cas échéant employée pour l'exécution d'étapes supplémentaires si les objectifs définis ci-dessus n'étaient pas atteints au cours de la deuxième étape.

IV. Sécurité régionale, bases à l'étranger, etc.

Si l'on arrive à se mettre d'acord sur les principes ci-dessus, on pourra alors examiner de quelle manière le désarmement général pourrait être accompagné, au cours de ses différentes étapes, de certaines mesures géographiquement limitées à des zones sensibles. Quelques-unes de ces mesures pourraient être appliquées dès la première étape. Mais il s'agit là d'une négociation qui se déroulerait dans le cadre d'un accord de désarmement général déjà défini dans ses grandes lignes.

[1] Annotation portée en tête du document : *Secret (sous réserve de modifications après réflexions plus poussées J.M.).*

352

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 27 [1]. *Paris, 1er mai 1957, 10 h. 50.*

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a tenu les 29 avril à Strasbourg sa vingtième session.

M. Dehousse, réélu le matin même président de l'Assemblée consultative, avait tenu à être entendu des ministres au début de leurs travaux, qui se sont d'autre part terminés par une session du Comité mixte (comprenant sept ministres et sept parlementaires). La session du Comité des ministres a donc été placée sous le signe de l'Assemblée, qui réclame une part plus importante dans l'élaboration d'une politique européenne commune.

De fait, le principal point à l'ordre du jour était la rationalisation des Assemblées européennes, problème pour lequel les parlementaires, appuyés avec chaleur par M. Spaak, se considèrent comme des experts. L'Assemblée consultative va du reste procéder sur ce point à une discussion générale.

M. Luns, président du Comité, a exposé à ses collègues le contenu du rapport établi par le Conseil de l'U.E.O., et qui résume la thèse « fonctionnelle » britannique ainsi que la thèse « institutionnelle » franco-italienne. M. Ormsby-Gore, ministre d'État au Foreign Office, saisit pour la première fois le Conseil de l'Europe du « grand dessein » de M. Selwyn Lloyd [2], et assura que le plan « institutionnel » compliquait tout et ne résolvait rien : le seul moyen pour éviter les doubles emplois parlementaires était de supprimer toutes les assemblées existantes, et de créer un nouvel et unique Parlement européo-atlantique, qui travaillerait en cinq commissions spécialisées correspondant aux tâches possibles (politique, économie, affaires sociales et culturelles, affaires juridiques et administratives, défense). Aux questions posées par ses collègues, M. Ormsby-Gore a répondu que cette assemblée, qui se substituerait à toutes les autres (sauf, pour le moment, à l'assemblée des Six), pourrait exercer son activité, purement consultative, sans devoir s'insérer dans le

[1] Ce télégramme a été adressé en fait aux postes de Londres (nos 4512-4520), Bonn (nos 1674-1692), Bruxelles (nos 834-842), La Haye (nos 869-872), Luxembourg (nos 417-425), Rome (nos 1332-1340), Washington (nos 4911-4919), Oslo (nos 375-383), Stockholm (nos 304-312), Copenhague (nos 327-335), Ankara (nos 830-838), Athènes (nos 566-574), Reykjavik (nos 161-169), Lisbonne (n° 278), Berne (n° 432), Dublin (n° 1203). Il a été transmis par courrier à Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Reykjavik, Lisbonne, Berne, Dublin.

[2] Sur ce « grand dessein », voir ci-dessus les nos 202 (note), 292.

cadre d'aucune des actuelles institutions européennes ou atlantiques, lesquelles continueraient à fonctionner selon leur mandat propre.

M. Martino développa les avantages de la thèse « institutionnelle » : on part de ce qui existe, mais on l'adapte de façon à rationnaliser les activités parlementaires (union personnelle, identité de siège, mise en commun des services administratifs, constitution d'une Assemblée générale européenne à « tiroirs indépendants »).

Les interventions qui suivirent montrèrent la sympathie de la plupart des délégués à l'égard de la thèse « institutionnelle ».

M. Hallstein, toutefois, fit preuve de réserve devant l'un et l'autre projets : la signature des traités de Rome est un élément tellement fondamental de la politique européenne qu'il faut en attendre les effets préalablement à toute tentative de remaniement des institutions; une prise de position serait prématurée d'ici la ratification. On peut donc s'attendre, au sein du Comité intérimaire de Bruxelles, à une opposition allemande à l'égard du souhait de la France d'aboutir, avant même les débats de ratification, à un accord sur les liens organiques entre l'assemblée des Six et l'assemblée des Quinze.

Les neutres (Suède, Autriche, Irlande) marquèrent eux aussi leur défiance envers ces projets.

Aucun accord ne s'étant, comme on pouvait s'y attendre, établi sur le fond, les ministres n'ont pas pu davantage s'entendre sur la procédure, en sorte que le Comité, contrairement à son propre intérêt, s'est dessaisi lui-même du problème, au profit du Conseil de l'U.E.O. d'une part, du Comité intérimaire de l'autre, en exprimant seulement le vœu que ces deux instances tiennent informé le Conseil de l'Europe (c'est-à-dire l'Assemblée aussi bien que les ministres) avant toute décision.

Sur le problème connexe des relations entre le Conseil de l'Europe et l'O.E.C.E., il a été décidé, en revanche, que les travaux entrepris seraient accélérés : le rapport du secrétaire général par intérim du Conseil de l'Europe, qui conclut en faveur d'une symbiose des deux organismes, est transmis à l'Assemblée consultative pour avis, et au Conseil de l'O.E.C.E. en vue d'une discussion commune; celle-ci interviendra au sein du Comité de liaison du Conseil de l'Europe et de l'O.E.C.E., qui devra faire rapport au Comité des ministres du Conseil de l'Europe et au Conseil de l'O.E.C.E. avant le 1er octobre. Le président du Comité, M. Luns, est chargé de prendre, parallèlement, des contacts diplomatiques avec la Suisse et le Portugal, seuls membres de l'O.E.C.E. qui n'appartiennent pas au Conseil de l'Europe.

Le Comité des ministres a, en outre, transmis à l'Assemblée consultative deux candidatures au poste de secrétaire général du Conseil, celles de MM. Benvenuti et Fens; l'élection de M. Benvenuti est loin d'être assurée, les délégations parlementaires britannique et scandinave, ainsi que les socialistes allemands ayant manifesté leur intention de voter en faveur du candidat néerlandais.

Enfin, les ministres ont adopté, à l'exception de l'Autriche, une résolution d'un caractère très général sur la coordination des politiques étrangères des pays membres, et ont procédé à la signature de la convention européenne sur le règlement pacifique des différends.

353

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3154 à 3158. *Rabat, 1er mai 1957, 11 h. 20.*

(*Reçu :* 11 h. 30.)

Dans le cadre des réunions organisées à l'occasion du Ramadan, M. Balafrej, a prononcé hier soir en arabe, à l'Institut des hautes études de Rabat, une conférence sur « la politique étrangère du Maroc ».

Devant un auditoire nombreux où l'on remarquait notamment M. Allal el Fassi, le ministre des Affaires étrangères a brossé le tableau des efforts de la diplomatie marocaine, en vue de trouver, par voie de négociations, des solutions aux divers problèmes qui se posent actuellement à l'Empire chérifien.

Il a affirmé que, par sa situation géographique et stratégique, le Maroc devait constituer un trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Il a en outre évoqué les « relations étroites qui, dans le domaine économique et technique, se sont créées entre l'Empire chérifien d'une part, la France et l'Espagne d'autre part » [1].

Tout en revendiquant le droit pour le Maroc de délimiter ses frontières conformément à ses intérêts et à son histoire, M. Balafrej a souligné que cette tâche incombait à une commission mixte. Il a déclaré que la présence de troupes étrangères sur le sol marocain exigeait l'ouverture de négociations, sans écarter d'ailleurs *a priori* l'éventualité de la conclusion de pactes de défense commune.

Après avoir marqué que son gouvernement désapprouvait la politique suivie par la France, soit à l'égard de l'Égypte, soit face au problème algérien, le ministre des Affaires étrangères a rappelé brièvement le rôle

[1] À Tétouan, le prince Moulay Hassan avait, dans une conférence tenue le 23 avril, également déclaré que le Maroc devait être un « trait d'union » entre l'Orient et l'Occident. Il devrait s'inspirer de l'esprit de Bandoung et participer à un troisième bloc, tout en collaborant avec l'Europe à la mise en valeur de l'Afrique. Pour le Prince, la neutralité était une « utopie » : il ne fallait en aucun cas laisser s'installer le communisme. Le Maroc devait pratiquer une politique de collaboration avec la France et l'Espagne, « qui ont reconnu notre indépendance », ainsi qu'avec les États-Unis, « pays avec lequel nous sommes liés par des liens anciens d'amitié et de solidarité » (télégramme de Rabat nos 3052-3055, du 25 avril, non reproduit).

joué par le Maroc dans la convocation d'un Congrès des nations africaines [1]. Il a révélé que ce Congrès ne siégerait pas à Tanger, comme il avait été annoncé d'abord, mais à Accra.

À part quelques allusions déplaisantes au « lourd héritage » laissé par le protectorat et aux méfaits du « colonialisme », M. Balafrej s'est exprimé en termes relativement objectifs et modérés, bien que son auditoire fût exclusivement marocain et comportât de nombreux éléments de la jeunesse istiqlalienne. L'ensemble de la réunion s'est déroulé dans une atmosphère calme et même détendue si l'on en juge par les rires dont furent saluées, lors de la discussion qui suivit, les interventions répétées d'un auditeur dont les renseignements étaient puisés aux sources de Radio-Moscou.

Certains journaux ont publié ce matin des extraits de cette conférence, sous une forme inexacte, voire tendancieuse. *Al Alam*, en particulier, a choisi pour titre cette phrase : « Nous ne reconnaîtrons pas des frontières qui ne tiennent pas compte de notre histoire ».

J'adresserai au Département, par valise, une analyse détaillée des déclarations de M. Balafrej [2].

354

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2605 à 2610 [3]. Réservé. *Londres, 1er mai 1957, 19h. 40.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

De la part de M. Jules Moch, n° 57/93.

Je vous communique la dernière version de l'avant-projet de compromis dont je vous avais envoyé un premier texte par la valise du 25 avril.

« Londres, le 1er mai 1957.

« Avant-projet de compromis.

« On pourrait concevoir un plan de désarmement en deux étapes un peu plus étendu que la proposition soviétique [4] et tenant compte des

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 237 (note), 304, 325.

(2) Cette analyse était transmise par une dépêche n° 1736 du 6 mai, non reproduite (qui datait la conférence non du 30, mais du 29 avril). Pour le chargé d'affaires de France, « plus significatif et plus gros de conséquences [que les allusions au « lourd héritage » du colonialisme] apparai(ssait) l'espoir nettement affirmé par celui qui fut le fondateur du parti de l'Istiqlal de régler tous les problèmes par la voie des négociations diplomatiques ».

(3) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1247-1252), New York (nos 942-947) et Ottawa (nos 566-571).

(4) Déposée, le 30 avril devant le sous-comité de la Commission de désarmement : voir ci-dessus le n° 351 (note).

divers points de vue exprimés au cours de la négociation. Il pourrait être convenu tout d'abord qu'aussitôt un accord réalisé à Londres, les prochaines explosions expérimentales seraient réglementées, en dehors même du plan de désarmement. Le plan lui-même devrait comprendre les mesures suivantes :

« *Première étape.*

« Au cours d'une première étape commençant dès l'entrée en vigueur du traité à Cinq, c'est-à-dire dès sa ratification par les cinq puissances intéressées, les mesures suivantes seraient prises :

« 1. Suspension temporaire des essais nucléaires avec mise en place de groupes de contrôle scientifique international fixes dotés d'appareils leur permettant de vérifier l'absence de toute explosion.

« 2. Installation, durant les deux premiers mois, d'un contrôle dans le domaine classique comportant la vérification sur place et dans les unités et établissements militaires, ainsi que dans les usines travaillant pour la Défense nationale; institution des groupes de contrôle fixes au sol, conformément aux propositions du maréchal Boulganine. Début d'installation du contrôle aérien dans une zone limitée. Durant le troisième mois, échange de renseignements militaires relatifs au domaine classique.

« 3. Réduction des effectifs à 2.500.000 et 750.000 hommes en neuf mois, réduction des armements et des dépenses militaires.

« 4. Avant la fin de ces douze mois, conférence mondiale pour la réduction des effectifs, des armements et des dépenses militaires des autres puissances.

« 5. Avant la fin de ces douze mois, mise en place d'un contrôle international des engins, guidés ou non, d'une portée supérieure à X... kilomètres.

« Si les opérations précédentes sont reconnues correctement exécutées par l'Organisation internationale de contrôle, la deuxième étape prévue dans le même traité entre les cinq puissances commence immédiatement.

« *Deuxième étape :*

« 6. Installation avant le ... 1959 d'un contrôle nucléaire international exclusivement destiné à vérifier l'exécution des opérations 7 et 9 ci-dessous.

« 7. Dans le mois de la constatation par l'Organisation internationale que ce nouveau contrôle est en état d'opérer, arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires ainsi que de la production d'armes nucléaires; simultanément, transformation de la suspension temporaire des explosions expérimentales avec interdiction définitive de celles-ci.

« 8. Réduction pour les cinq puissances à 2.000.000 et 700.000 hommes et, pour les autres états, aux niveaux fixés à la conférence mondiale et inférieurs au plafond commun à tous ces états.

« 9. Première reconversion des stocks de matières fissiles à des fins militaires vers des buts pacifiques.

« Sitôt toutes les opérations de la deuxième étape en cours d'exécution correcte et au plus tard à la fin de la deuxième année d'exécution du traité, réunion des cinq puissances pour examiner si les conditions techniques et politiques sont remplies pour permettre de :

« 10. Procéder à de nouvelles réductions dans le domaine conventionnel.

« 11. Fixer les nouvelles réductions des stocks d'armes nucléaires et de matières fissiles à des fins militaires.

« 12. Assurer la permanence de l'Organisation de contrôle.

« 13. Étudier toute autre mesure proposée par un des participants. »

355

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3357 à 3362.[1]. Très urgent. Réservé. *Washington, 1er mai 1957, 19 h.*

(*Reçu :* le 2, 1 h. 30.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu le 1er mai avec M. Dillon, j'ai abordé la question de Suez et j'ai évoqué l'éventualité d'un recours au Conseil de sécurité (télégramme de Londres à Paris n° 2563, communiqué à Washington sous le n° 1208)[2]; j'ai résumé la position prise par notre représentant (télégramme de Londres nos 2577 à 2582)[3].

Le sous-secrétaire d'État suppléant a rappelé la position de son gouvernement. Celui-ci n'a aucune objection à ce que des négociations soient reprises ultérieurement en vue d'améliorer le statut du Canal et de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1488-1493) et New York (nos 1412-1417).

[2] Du 30 avril, non reproduit. Ce télégramme rendait compte de la réunion du Conseil de l'association des usagers du canal de Suez. Il en résultait que :

1° Toutes les délégations avaient été d'accord pour estimer le mémorandum égyptien du 24 avril (ci-dessus reproduit sous le n° 337 annexe) non conforme aux six principes du 13 octobre 1956;

2° La majorité des membres était favorable à la continuation des négociations;

3° Les opinions avaient été extrêmement divergentes sur le boycott éventuel ainsi que sur la mise en application du régime défini unilatéralement par le mémorandum.

Il avait été décidé que le Conseil se réunirait à nouveau pour permettre aux délégués qui n'auraient pas reçu d'instructions d'exposer les vues de leurs gouvernements. [Sur les six principes du 13 octobre, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 269].

[3] Du 30 avril, non reproduit. Ce télégramme donnait le texte de l'intervention du représentant français. L'ambassadeur de France à Londres avait d'abord rappelé le cadre général dans lequel se situait l'affaire du Canal. Le gouvernement français considérait que la recherche d'un règlement était guidée par la convention de 1888 et les six principes du 13 octobre 1956. L'ambassadeur avait ajouté que son gouvernement était favorable à la poursuite de négociations avec l'Égypte, qu'il continuait à n'accorder aux armateurs français ni protection ni devises pour le passage de leurs navires à travers le Canal et qu'il estimait que l'acceptation, fût-ce à titre provisoire, d'un régime unilatéralement établi affaiblirait gravement la position des usagers.

le faire définir par un instrument multilatéral, mais il ne croit pas que des négociations, entreprises à l'heure actuelle, mènent à des résultats et il ne veut pas en être chargé.

En ce qui concerne la position du gouvernement britannique, M. Dillon l'explique par les pressions en sens contraire qui s'exercent sur lui. D'une part, l'opinion publique souhaiterait que des concessions fussent obtenues de l'Égypte. D'autre part, les armateurs et, pour des raisons économiques générales, le gouvernement, souhaitent pouvoir utiliser le Canal dans le plus bref délai. Sans abandonner l'espoir d'obtenir ultérieurement des modifications du statut, M. Selwyn Lloyd est, dans ces conditions, conduit à chercher à obtenir que la déclaration égyptienne ne soit pas modifiée unilatéralement, c'est-à-dire à créer un cran d'arrêt au-dessous duquel on ne descendra pas. Ceci pourra être présenté comme une concession égyptienne justifiant l'autorisation donnée aux bâtiments britanniques de transiter. Tout en donnant l'explication qui précède de la position britannique, M. Dillon a indiqué que le département d'État était réticent à l'idée d'une nouvelle réunion du Conseil de sécurité. Il ne voyait pas ce qui pourrait en sortir. Il craint, en revanche, que le représentant de l'Égypte ne soit amené à prendre publiquement des positions qui rendent plus difficile, plus tard, la reprise des discussions.

Ceci étant, le sous-secrétaire d'État suppléant a réservé la [position] que prendrait en définitive le secrétaire d'État. M. Dulles doit avoir, cet après-midi 1er mai, une conversation avec M. Selwyn Lloyd à ce sujet.

Tandis que j'avais cette conversation avec M. Dillon, l'un de mes collaborateurs s'entretenait de la même affaire à l'échelon des services. Ceux-ci n'ont pas dissimulé la surprise que leur avait causée la prise de position britannique. Ils craignent qu'un débat au Conseil de sécurité ne donne l'occasion à l'U.R.S.S. de développer de nouveau des thèmes qui puissent servir sa propagande dans le Proche-Orient. Ils redoutent que les déclarations que feront les Occidentaux ne fassent apparaître au grand jour certaines divergences de vues qui, jusqu'à présent, étaient demeurées dans l'ombre. Ils se demandent enfin quel avantage il peut y avoir à faire rentrer dans le jeu le gouvernement égyptien qui, depuis huit jours, se trouve isolé tant à la suite des réserves exprimées par la grande majorité des délégués lors de la réunion du Conseil de sécurité [1] qu'en raison des événements de Jordanie [2]. Pourquoi, ajoutent-ils, demander à l'Égypte de s'engager à ne pas modifier sa déclaration alors que depuis dix mois, le gouvernement français affirme que l'on ne peut pas avoir confiance en la parole de l'Égypte ? Pourquoi l'engagement égyptien aurait-il, à leurs yeux, plus de valeur aujourd'hui ?

Les services américains considèrent que si, comme ils le pensent, le but que se propose le gouvernement britannique est de gagner du temps en vue de trouver le moyen de sauver la face tout en autorisant ses

(1) Sur les réactions des délégués au mémorandum égyptien, voir ci-dessus le n° 350.

(2) Sur ces événements, voir ci-dessus le n° 341 (note).

bâtiments à transiter par le Canal, alors il y aurait avantage à se servir à cette fin des mécanismes de S.C.U.A. plutôt que d'aller au Conseil de sécurité, où l'Égypte elle-même et l'U.R.S.S. auraient la possibilité de brouiller les cartes.

356

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 50003 à 50009. *Bonn, 2 mai 1957.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

De la part du président Pineau [1].

La première journée de la session ministérielle de l'O.T.A.N. qui s'est ouverte ce matin à Bonn a été consacrée à un large échange d'idées sur la situation politique dans le monde et à l'évocation par certains ministres de quelques problèmes précis.

M. Dulles, qui a parlé un des premiers, a procédé au traditionnel exposé de ce qu'il pense de l'état de l'Alliance. Nos désaccords, a-il-dit, si visibles il y a six mois et sensibles encore en décembre dernier, sont aujourd'hui en voie de règlement. Il ne faut pas nous dissimuler que certaines difficultés subsistent, mais elles ne sont pas de nature à désorganiser l'Alliance.

Les ministres des Affaires étrangères de Grèce et du Danemark ont, de leur côté, mentionné les dernières démarches dont ils ont été l'objet de la part des Soviétiques [2] et souligné leur totale inefficacité sur l'opinion publique de leur pays.

M. Pineau a attiré l'attention du Conseil sur les problèmes que pose l'évolution atomique : l'équilibre à maintenir entre armements classiques et nucléaires, la nécessité d'une étude collective des problèmes que pose la transformation des armements, la question de l'implantation des armes nouvelles en Europe et des formules à trouver pour donner satisfaction aux opinions nationales, enfin, au sujet des travaux de Londres, les conditions qui peuvent permettre un désarmement atomique.

M. von Brentano a surtout insisté sur les réactions que l'O.T.A.N. devait avoir en cas de troubles en Allemagne orientale.

(1) Les quinze ministres des Affaires étrangères de l'Alliance atlantique s'étaient réunis à Bonn, les 2 et 3 mai, sous la présidence de M. Gaetano Martino, ministre italien des Affaires étrangères. Les débats étaient dirigés par lord Ismay, secrétaire général de l'Organisation.

(2) Sur les démarches soviétiques mettant en garde les membres de l'O.T.A.N. contre l'installation de bases militaires sur leur territoire, voir ci-dessus le n° 280 (note). Sur la mise en garde à la R.F.A. contre l'armement atomique de la Bundeswehs, voir ci-dessus le n° 348 (et note).

M. Luns (Pays-Bas) a repris de son côté les idées développées par M. Pineau sur les risques qu'impliquerait une politique militaire sacrifiant trop largement le développement des armes classiques à celui des armes atomiques.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie s'est longuement étendu sur le Proche-Orient et les dangers à son avis très graves de la pénétration soviétique.

M. Lange (Norvège) a repris ce que M. Averof et Christian Svane Hansen avaient dit de l'échec total des dernières demandes soviétiques. Il a d'autre part souligné son accord avec les idées de M. Pineau sur l'intérêt qu'avait l'Alliance à maintenir un équilibre entre armements classiques et nucléaires, pour ne pas être condamnée le cas échéant à un choix impossible entre capitulation et initiative atomique.

M Selwyn Lloyd qui, dans une première intervention, avait longuement parlé du rôle essentiel que jouait le *deterrent* atomique pour assurer la protection de l'Europe, est revenu une nouvelle fois sur la question, pour bien marquer combien il était nécessaire que les dirigeants soviétiques n'aient aucun doute sur les représailles atomiques qu'attirerait sur eux une agression « réelle », même si celle-ci n'était menée qu'avec des moyens conventionnels.

M von Brentano a dit de son côté que le gouvernement fédéral redoutait toute tendance qui vise à affaiblir l'importance du bouclier. C'est pour lui une question non de détail, mais de principe. À cet égard, M. von Bretano partage le sentiment de M. Lange et de M. Pineau. Il estime nécessaire que l'O.T.A.N. l'affirme clairement.

En fin de séance, le Conseil a écouté un long exposé de M. Foster Dulles sur le dernier état des diverses questions qui se posent actuellement dans le Proche-Orient.

357

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 862 à 865. Réservé. *Varsovie, 2 mai 1957, 20 h.; le 3, 8 h.*

(*Reçu :* le 3, 4 h. 25, 12 h.)

Suite à mon télégramme n° 854 (1).

Le discours du 1er mai de M. Gomulka est en grande partie, par son style et son contenu, conforme aux lois du genre, et l'apologie de la solidarité ouvrière et les attaques contre l'impérialisme ne méritent pas d'attention particulière.

Trois éléments cependant me semblent dignes d'intérêt :

1° La mention faite de la Chine sur un ton qui, non seulement la met sur le même plan que l'U.R.S.S., mais en même temps indique une sympathie plus chaleureuse que pour celle-ci;

2° L'insistance avec laquelle l'orateur a rappelé toutes les grandes difficultés de la vie actuelle et ajouté que leur réparation serait longue et difficile;

3° Surtout, un ton dogmatique indéniable avec une certaine éloquence dans l'exposé traditionnel des principes et objectifs du socialisme, telle que, sur ce point, les formules de M. Gomulka ne diffèrent en rien de celles qu'aurait pu faire son prédécesseur à la tête du parti.

C'est là, à mon avis, le trait le plus important. On remarquera notamment que le « respect des libertés démocratiques » est garanti expressément « aux travailleurs qui appuient le socialisme ». De plus, analysant les causes du retard économique de son pays et de ses difficultés actuelles, M. Gomulka s'est abstenu d'incriminer à ce sujet, comme pourtant il aurait pu légitimement le faire et comme il l'a fait plusieurs fois, la politique du parti avant le huitième plénum.

Ces divers éléments ne peuvent pas ne pas donner l'impression que M. Gomulka revient peu à peu vers des positions politiques moins libérales. Déjà, son allocution du 30 avril avait frappé certains par la violence des attaques contre « les ennemis du socialisme » et une nouvelle justification de l'intervention soviétique en Hongrie « pour sauver la paix et étouffer la contre-révolution ».

(1) Non reproduit, qui analysait le discours du 1er mai de M. Gomulka.

358

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 423. *Bruxelles, 2 mai 1957*[1].

(*Reçu :* le 3, 11 h. 15.)

M. Pierson, député socialiste, vient de faire, au nom de la commission des Affaires étrangères, un rapport confirmant le dépôt sur le bureau de la Chambre, dès la rentrée parlementaire (7 mai), des projets de traités d'Euratom et de Marché commun.

Le rapport constate que l'offre américaine de fourniture à l'Europe d'uranium enrichi [2] peut rendre inutile la création de l'usine de séparation isotopique destinée à fournir cet uranium enrichi aux partenaires d'Euratom.

Cependant, ajoute le rapport, la France est décidée de toute façon à bâtir l'usine « pour des raisons politiques et de prestige. Des crédits ont d'ailleurs été prévus au budget à cet effet ».

Le rapport Pierson constate que « sur le plan européen, l'étude du problème de la construction de l'usine de séparation se poursuit, aucune décision n'ayant été prise jusqu'à présent ».

La France aura le droit d'utiliser par priorité l'uranium d'origine française. De même, la Belgique aura semblable faculté en ce qui concerne l'uranium belge. Cet état conserve, pendant dix ans, le bénéficie des accords conclus avec les États-Unis [3] et la Grande-Bretagne. La création de l'Euratom entraînera pour la Belgique une révision de sa politique de prospection et de production d'uranium au Congo, qui seront l'une et l'autre développées.

Le rapport Pierson conteste, ce qui est important à souligner, que le tarif extérieur du Marché commun ait une « tendance excessivement protectionniste ».

Je vous communiquerai ce rapport dès que j'aurai pu m'en procurer le texte intégral.

(1) Par courrier-valise en clair.

(2) Aux trois « Sages » qui s'étaient rendus en février aux États-Unis pour s'informer des conditions dans lesquelles cette puissance était disposée à aider la Communauté européenne pour la mise en application du futur Euratom (voir ci-dessus le n° 113), il avait été indiqué par les représentants de la commission américaine de l'Énergie atomique et du département d'État que l'Europe des Six pouvait compter sur la fourniture par Washington des matières premières nécessaires : la livraison ferait l'objet d'une vente ou d'un prêt à long terme; les conditions du contrôle relatif à l'emploi de matières fissiles fournies seraient réglées par des négociations ultérieures. Une coopération scientifique dans le domaine nucléaire serait par ailleurs instituée d'une manière bilatérale. Un communiqué conjoint avait été publié par les interlocuteurs à Washington, le 8 février.

(3) Sur l'accord belgo-américain, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332 (et note).

359

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Contentieux franco-italien issu de la guerre et du traité de paix

Paris, 2 mai 1957.

Comme l'indique la note de la direction d'Europe en date du 1er avril dernier [1], le contentieux franco-italien, encore très chargé il y a deux ans, se trouve aujourd'hui considérablement réduit.

Toutefois, dix ans après la signature du traité de paix, quatorze ans après la fin des hostilités avec l'Italie, un certain nombre de questions mineures subsistaient au règlement desquelles le gouvernement italien ne se prête que difficilement. Les conversations des dernières semaines avec les autorités italiennes marquent à ce sujet un certain raidissement et des exigences qui empêchent l'apurement du contentieux en suspens.

Ces problèmes se rattachent à deux catégories :

1° *Contentieux financier.*

Il s'agit principalement des questions relatives à la liquidation de bases italiennes en Tunisie. Les entretiens d'experts qui ont eu lieu à Rome du 8 au 16 avril dernier n'ont conduit qu'à un accord sur un point très limité. Sur les autres, les thèses française et italienne sont profondément divergentes.

2° *Questions relatives aux territoires rattachés.*

Les unes concernent les communes frontalières anciennement italiennes (délimitations, bois communaux, fonds bloqués, dettes, pensions...); il est certain que des communes comme Tende et La Brigue sont légitimement préoccupées de ne pas voir réglés ces problèmes qui les intéressent directement. D'autres ont trait à des biens ex-italiens, généralement de caractère militaire.

3° Sur le reste de la frontière franco-italienne, les questions de délimitation et d'attribution de certains biens stataux ou parastataux marquent le pas.

La direction d'Europe croit qu'i y aurait intérêt à appeler l'attention du Ministre, à la veille du voyage à Rome du président Coty [2], sur cet aspect des rapports franco-italiens qui, s'il peut n'apparaître que secondaire, laisse néanmoins à désirer.

(1) Il pourrait s'agir de la note datée du 30 mars (et non du 1er avril), ci-dessus reproduite sous le n° 279.

(2) Sur le récit de cette visite, voir ci-après les nos 397, 406.

360

M. Bernard Durand, Chargé d'affaires de France à Athènes,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 348-349. Réservéé. *Athènes, 3 mai 1957, 17 h. 50, 17 h.*

(*Reçu :* 21 h. 4; le 4, 12 h. 39.)

Je me réfère à mon télégramme n° 343 [1].

Le conseiller de l'ambassade des États-Unis m'a donné sur les conversations que M. Richards a eues avec le chef du gouvernement grec [2] les renseignements suivants :

1° M. Caramanlis a souligné auprès de son interlocuteur l'importance du rôle que la Grèce pourrait jouer comme intermédiaire entre les États-Unis et le monde arabe. Il a proposé la création d'une organisation économique pour le Moyen-Orient calquée sur l'O.E.C.E. Cette proposition, dirigée contre le pacte de Bagdad, dont il visait à entraîner l'abolition, marquait le désir de la Grèce de faire échec à la fois à la Grande-Bretagne et à la Turquie.

M. Richards a éludé la manœuvre en rappelant que sa mission se limitait à dresser une barrière contre l'influence soviétique;

2° Interrogé par ses interlocuteurs sur le point de savoir si la doctrine Eisenhower s'appliquait à la Grèce, M. Richards leur répondit qu'il ne dépendait que d'eux d'y donner leur adhésion, s'ils le souhaitaient;

3° Le communiqué avait été rédigé à peu près complètement par le gouvernement grec. Il en reflétait donc bien les vues.

À propos du paragraphe 7 sur l'aide financière (mon télégramme précité) [3], M. Richards ne leur a laissé entrevoir aucun crédit nouveau (*I have no money for you*, leur a-t-il notamment déclaré à plusieurs reprises).

Mon collègue m'a dit que le gouvernement grec était très satisfait de la visite. Les commentaires de la presse officieuse confirment ce

[1] Ce télégramme, du 3 mai, non reproduit, adressait à Paris le texte du communiqué publié à l'issue des entretiens de l'envoyé américain M. Richards avec certains membres du gouvernement hellénique.

[2] M. James Richards, envoyé spécial du président des États-Unis, avait été chargé de présenter aux pays du Proche-Orient la « doctrine Eisenhower ». Sur la mission Richards, voir ci-dessus les n°s 213, 226, 227, 239.

[3] Ce paragraphe était ainsi rédigé : « Il est entendu que les divers programmes d'aide déjà convenus ou en cours d'exécution dans l'espace couvert par les propositions du président Eisenhower ne sont ni affectés ni suspendus. » Il en était de même de l'aide accordée en surcroît de l'aide octroyée à d'autres titres.

sentiment. Ils soulignent en effet les avantages politiques et économiques que représente pour la Grèce la décision prise par son gouvernement : succès de prestige avec la reconnaissance pour la Grèce d'un rôle à jouer en Méditerranée orientale et la perspective de contrebalancer l'influence du rival turc dans cette région. Enfin, sur le plan économique, les Grecs gardent l'espoir d'obtenir des crédits supplémentaires.

De leur côté, les États-Unis marquent un point, car ils ont amené le gouvernement grec, qui manifestait des velléités de neutralisme, à réaffirmer solennellement son hostilité au communisme international.

La prise de position du gouvernement soulève des critiques d'autant plus vives de la part de l'opposition qu'elle coïncide avec la mise en vacances du Parlement. Le décret de clôture de la session parlementaire a en effet été signé hier.

Bien que la mesure soit tout à fait constitutionnelle, c'est sous le titre « Coup d'État » que l'*Elefteria* publie son éditorial de ce matin.

361

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T n°s 3429 à 3433 [1]. *Washington, 3 mai 1957, 20 h. 45.*

(*Reçu :* le 4, 1 h. 45.)

M. Dulles avait pris il y a quelques jours (ma lettre n° 1146 du 26 avril 1957) [2] la décision d'interrompre la tournée de M. James Richards dans les capitales du Proche-Orient [3] et de le convoquer à Bonn pour s'entretenir avec lui. Le porte-parole du département d'État a fait savoir, le 2 mai, que le Président avait modifié les instructions données par le secrétaire d'État et qu'il avait prié l'ambassadeur spécial de la doctrine Eisenhower de rentrer à Washington. Après une escale de vingt-quatre heures en Israël et deux brefs arrêts à Tunis et à Rabat, M. Richards rejoindra donc la capitale américaine le 8 mai.

Le porte-parole du département d'État a indiqué que le Président avait rappelé M. Richards afin que celui-ci puisse prendre part à la réunion des leaders parlementaires convoqués à la Maison blanche pour le 9 mai et au cours de laquelle M. Eisenhower compte défendre son budget, notamment les crédits d'aide mutuelle.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1519-1523).

(2) Non reproduite, le sens de cette dépêche ayant paru suffisamment indiqué dans le présent télégramme.

(3) Sur la mission de M. Richards, voir ci-dessus les n°s 213, 226, 227, 239, 360.

L'un de mes collaborateurs a interrogé à ce sujet le fonctionnaire américain chargé d'assurer la liaison du département d'État avec la mission Richards.

M. Lathram a indiqué que la raison mise en avant par le porte-parole était réelle, mais qu'elle n'était pas la seule. Le Président avait bien, à son retour d'Augusta, manifesté le très vif désir que M. Richards se trouvât à ses côtés lors de la réunion des leaders parlementaires. En outre, les services politiques du département d'État avaient estimé qu'après que le roi de Jordanie ait, pour des raisons très aisément comprises [1], fait savoir qu'une visite à Amman de M. Richards ne serait pas opportune, l'ambassadeur spécial se serait trouvé dans une situation très gênante si les gouvernements de Damas et du Caire avaient décidé de l'inviter. Il y avait deux mois déjà que le gouvernement américain avait fait savoir à tous les pays du Proche-Orient qu'une mission spéciale était disposée à leur rendre visite. Ils avaient tous répondu favorablement à l'exception de l'Égypte et de la Syrie qui étaient demeurées silencieuses. M. Richards ne pouvait pas continuer ainsi à attendre le bon vouloir de ces deux pays. Bien plus, l'on estimait ici que le retour aux États-Unis de l'envoyé exceptionnel sans qu'il s'arrête à Damas et au Caire soulignerait opportunément l'isolement dans lequel se sont placés ces deux pays.

Le fonctionnaire américain a précisé que si le gouvernement de Damas et le gouvernement du Caire exprimaient dans la suite le souhait de recevoir des explications sur la doctrine Eisenhower, il leur serait répondu qu'ils pouvaient se renseigner par la voie diplomatique normale. Il faudrait, a-t-il dit, des circonstances tout à fait exceptionnelles pour que M. Richards reprenne l'avion pour leur rendre visite.

362

Note du Secrétariat des conférences

Entretien de M. le Président du Conseil avec M. Foster Dulles. Désarmement

N. n° 043/SC. *Paris, 3 mai 1957.*

Conformément à la résolution de l'assemblée générale des Nations Unies, le sous-Comité restreint (les quatre grandes puissances et le Canada) de la Commission du désarmement examine à Londres, depuis le 18 mars, les propositions présentées depuis deux ans sur la question du désarmement [2]. Plutôt que de reprendre un à un dans leur ensemble

[1] Allusion aux troubles de Jordanie : voir ci-dessus le n° 341 (note).

[2] Il a été déjà longuement question de l'activité du sous-Comité de Londres dans une note du Secrétariat des conférences du 30 avril, ci-dessus reproduite sous le n ° 351, et ses annexes.

les différents plans de désarmement, le sous-Comité s'est attaché à la recherche d'une solution partielle, suivant l'idée préconisée par les États-Unis et que l'U.R.S.S. vient pour la première fois d'accepter formellement, nous-mêmes et les Britanniques ne nous refusant pas à une telle solution, pourvu qu'elle reste équilibrée entre les différentes catégories d'armements et qu'elle constitue un premier pas vers un plan complet, seul de nature à répondre aux conditions de sécurité qui nous sont propres.

Très rapidement s'est, une fois de plus, révélée entre conceptions américaines et soviétiques une opposition fondamentale qui laisse mal augurer des résultats de la réunion de Londres.

En matière de désarmement nucléaire, les États-Unis proposent de consacrer, à partir d'une date donnée, la production des matières fissiles à des usages pacifiques (sans pour autant cesser de perfectionner ou de fabriquer de nouvelles bombes grâce aux matières fissiles accumulées avant cette date); ultérieurement, il pourrait être procédé à la réduction progressive des stocks existants; en fin de programme interviendraient une limitation, puis l'arrêt des expériences.

Les Russes, à l'inverse, veulent d'abord et avant toute autre mesure l'arrêt des expériences nucléaires, puis dès la signature de l'accord, l'engagement inconditionnel de ne pas faire usage de l'arme nucléaire; la cessation des fabrications et l'élimination des bombes elles-mêmes viendraient ensuite.

Dans le domaine des armements classiques, l'U.R.S.S. entend fixer dès la conclusion de l'accord les niveaux d'effectifs d'une deuxième étape, avec passage automatique à cette deuxième étape, tandis que les Américains refusent de s'engager au-delà des niveaux d'une première étape (la solution franco-britannique prévoit la fixation d'une deuxième étape), mais subordonne à des conditions techniques et politiques le passage de l'une à l'autre).

M. Stassen a cependant esquissé une concession : il s'est déclaré prêt à suggérer que, si l'on aboutissait à un traité comportant en une première étape une réduction de 10 % des matériels, on pourrait prévoir, pour ceux-ci, une deuxième réduction de 15 %. Malheureusement, cette suggestion de réduction proportionnelle des matériels, que les Soviétiques se sont empressés de reprendre, est très contraire à nos intérêts en raison de la grande insuffisance de nos armements. Nous sommes pour la fixation de plafonds d'armements par rapport aux plafonds d'effectifs, étudiés en soi et sans proportionnalité.

Le dépôt par M. Zorine, le 30 avril, d'un nouveau projet n'améliore pas considérablement, en lui-même, les perspectives du sous-Comité. En effet, l'U.R.S.S., dans ce document, maintient l'essentiel de ses exigences : arrêt préalable des expériences, renonciation inconditionnelle initiale à l'usage des armes nucléaires, engagement de diminuer les effectifs jusqu'aux niveaux de la deuxième étape. Le document marque même par rapport aux projets soviétiques antérieurs un recul en matière de contrôle, en dépit de l'acceptation et de l'extension spectaculaire de la

proposition Eisenhower de survol photographique aérien. Encore cette disposition du plan ne doit-elle pas faire illusion, puisque le survol, qui s'étendrait à presque tout le territoire des États-Unis, resterait interdit, de part et d'autre de l'Oural, à l'ensemble de la région industrielle de l'U.R.S.S.

Pourtant, M. Stassen a accueilli avec intérêt le plan soviétique, dans la mesure où celui-ci aurait été présenté comme point de départ d'un compromis et où, par conséquent, M. Zorine aurait pour mission de rechercher sincèrement, quoique laborieusement, une possibilité d'accord. C'est donc dans les jours qui vont suivre, et à la lumière des conversations en marge du Comité, que l'on saura si vraiment, la question du désarmement peut progresser cette année.

Aussi bien l'intérêt de la réunion de Londres réside-t-il surtout dans les contacts qu'ont entre eux, deux à deux, MM. Jules Moch, Stassen et Zorine.

C'est au cours de conversations directes que M. Jules Moch a fait comprendre à M. Stassen l'impossibilité, pour nous, alors que notre sécurité dépend avant tout de la menace de l'emploi des armes nucléaires par les États-Unis en cas d'attaque en Europe, de souscrire à un plan qui ne porterait que sur le désarmement nucléaire sans une limitation concurrente des armements classiques, à défaut de laquelle nous demeurerions isolés sur le continent face à des forces infiniment plus nombreuses que les nôtres. De même, ne fabriquant pas d'armes atomiques, nous ne saurions accepter que l'arrêt des expériences ne s'accompagnât pas de l'arrêt des fabrications, car nous ne pouvons, de nous-mêmes, nous exclure du « club » des détenteurs de ces armes si leur production devait se poursuivre chez les autres « Grands ». Enfin, M. Jules Moch a démontré à son collègue américain les inconvénients, pour nous, de la réduction proportionnelle des armements et est en voie de le convaincre qu'au moins, l'application de la règle proportionnelle ne devrait pas entrer en jeu avant que les puissances aient atteint les plafonds préétablis selon les niveaux d'effectifs.

De même, M. Jules Moch a pu, après plusieurs entretiens avec M. Zorine, représenter à M. Stassen qu'un accord ne serait possible que si les États-Unis assouplissaient leur position sur trois points : fixation d'une date pour l'arrêt des expériences; interdiction des fabrications d'armes nucléaires concomitante à celle de produire, dorénavant, des matières fissiles en vue d'une telle fabrication (pour que des armes ne puissent plus être produites à partir des stocks); fixation en deuxième étape des niveaux d'effectifs inférieurs à 2.500.000 hommes pour les deux grandes puissances.

Si les Américains acceptaient ces assouplissements, et, d'après ses premières réactions, il n'est pas exclu que M. Stassen n'y soit quant à lui disposé, notre représentant pourrait présenter avec de meilleures chances un projet de compromis. Il compte, dans ce dernier, reporter en fin d'exécution du plan la possibilité pour les cinq puissances du Comité « d'étudier toute autre mesure proposée par un des participants ». Il

s'agit, sous cette formule très nuancée, de ne pas écarter complètement certaines dispositions dont Moscou paraît faire la condition d'un accord, mais que nous estimons ne pas entrer dans la compétence du sous-Comité (et par son biais, des Nations Unis elles-mêmes), puisqu'elles touchent en réalité les problèmes de sécurité : les Russes, en effet, voudraient inclure dans le plan de désarmement la réduction des forces stationnées en Allemagne et celle des forces étrangères dans les pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie, ainsi que l'élimination progressive des bases militaires à l'étranger.

Il est des raisons de craindre que M. Stassen, qui est très désireux d'attacher son nom à un accord sur le désarmement, ne se laisse aller, pour l'obtenir, à faire des concessions aux Soviétiques sur ces questions de sécurité.

Sans doute, la récente réunion du groupe d'experts à Washington s'est encore prononcée contre la compétence du sous-Comité dans ces questions. Mais ce n'en est pas moins un point où notre vigilance ne doit pas être en défaut.

363

M. Guy Mollet, Président du Conseil,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

L. n° 822. Très secret. *Paris, 3 mai 1957.*

Mon attention a été appelée par M. le Ministre résidant en Algérie sur la persistance des incursions de saboteurs en provenance du Maroc, notamment dans la région de Beni Ounif, où la voie ferrée se trouve à proximité immédiate de la frontière.

Ces actions subversives, manifestement montées avec la complicité des autorités chérifiennes de la région d'Oujda, mettent de surcroît entièrement à leur merci le ravitaillement de la zone de Béchar, en raison du contrôle qu'elles exercent d'autre part sur le Mer-Niger.

Si aucune amélioration n'était apportée du côté marocain à cette situation, il faudrait craindre que les opérations de protection entreprises dans l'Oranais ne se trouvent entraînées à d'inévitables développements en territoire marocain.

Il y a là un risque d'incidents graves qu'il convient sans doute de chercher à écarter, mais auquel on ne saurait indéfiniment échapper sans un minimum de collaboration de la part du gouvernement chérifien.

Or, cette collaboration semble au contraire acquise, pour l'heure, aux agitateurs F.L.N. et aux bandes terroristes qui notoirement se réfugient,

s'équipent et s'entraînent dans la région d'Oujda. M. Lacoste ne pense pas que les perfides émissions du poste F.L.N. « L'Algérie libre et combattante » puissent, depuis plusieurs mois, s'y donner libre cours, à l'insu du gouvernement chérifien et sans son tacite consentement.

Une telle attitude, et les dangers qu'elle comporte, exigent un prompt redressement, dans l'intérêt commun.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous proposer que le gouvernement français se décide à inviter le gouvernement chérifien à faire régner l'ordre au voisinage de nos frontières, en l'assurant, si besoin est, de tout le concours des forces françaises [1].

364

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT,
AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 3226 à 3231, 3234 à 3240. *Rabat, 4 mai 1957, 7 h. 50, 21 h. 50.*
Priorité absolue. Réservé.
(*Reçu :* 8 h., 22 h.)

Pour M. Maurice Faure.

Je me réfère à votre télégramme n° 2248 [2].

J'ai effectué auprès de M. Balafrej la démarche prescrite, en tenant compte du tour nouveau pris par l'affaire, tel que le révèle le communiqué du ministère marocain de l'Intérieur (mon télégramme n° 3198) [3].

J'ai signalé à mon interlocuteur l'émotion suscitée dans l'opinion française par l'arrestation — opérée dans des conditions singulières — des principaux membres d'une famille considérée comme profondément

(1) Note manuscrite initiale : *Deux copies remises à Lalouette, qui fera le nécessaire.*

(2) Le 1er mai, les quatre fils du Glaoui avaient été enlevés à Marrakech par des inconnus armés, et le chargé d'affaires de France était intervenu aussitôt auprès de M. Laghzaoui (télégramme nos 3162-3164, du 1er mai). L'enlèvement était l'œuvre d'un groupe appartenant à l'Armée de libération, et M. Lalouette avait attiré l'attention du président Bekkaï sur « l'émotion » que la nouvelle provoquerait en France (télégramme nos 3165-3170, du 2 mai). Par télégramme nos 2248-2249, envoyé le 3 mai à 9 h. 15, le secrétaire d'État invitait le représentant de la France à effectuer une « démarche pressante » auprès du gouvernement de Rabat ; le Conseil des ministres avait évoqué cette affaire et le communiqué publié à son issue se faisait l'écho de ses « sérieuses préoccupations » : « Vous indiquerez qu'une détention prolongée des fils de l'ancien pacha de Marrakech aurait les plus sérieuses répercussions sur les relations franco-marocaines, compte tenu des réactions et de l'état d'esprit du Parlement et de l'opinion, qui considèrent la famille Glaoui comme profondément attachée à la France. Vous rappellerez les nobles paroles sur le pardon des injures prononcées par Sa Majesté lors de l'audience qu'il avait accordée au pacha de Marrakech à Saint-Germain, le 8 novembre 1955. »

(3) Du 3 mai, 1 h. 5, non reproduit. Le communiqué du ministère marocain de l'Intérieur faisait état de « mesures administratives » prises à l'encontre de « certaines personnes, sujets marocains, qui, malgré leur comportement dans le passé, avait bénéficié d'une large clémence, [et qui] se livraient depuis un certain temps à des activités antinationales ».

attachée à notre pays. Je lui ai fait part de l'expression qu'avait trouvée cette émotion au sein du Conseil des ministres et des incidences que pourrait avoir l'affaire sur le développement des rapports franco-marocains.

M. Balafrej m'a répondu avec un calme qui trahissait une certaine lassitude et de visibles préoccupations. Tout en marquant qu'il s'agissait d'une affaire exclusivement marocaine, et en soulignant expressément qu'elle ne devait en aucune manière être interprétée comme ayant une pointe antifrançaise, le ministre des Affaires étrangères m'a donné, à titre personnel, les indications que je résume ci-après :

1° Les fils du Glaoui auraient été imprudents. Ils auraient repris trop vite une activité spectaculaire, même sur le plan politique. Un dossier aurait été constitué, qui ferait état des rapports avec certains milieux opposants réfugiés hors du Maroc et d'importants transferts d'argent en faveur de ceux-ci. Face à cette attitude, une opinion encore sensible aux souvenirs d'un passé récent et que la famille Glaoui n'a pas su ménager.

2° De ce que m'a laissé entendre M. Balafrej, il résulte que c'est un groupe de l'Armée de libération qui a pris l'initiative de l'action du 1er mai (J'ai eu la preuve que celle-ci avait été déclenchée à l'insu de la Sûreté nationale marocaine et aussi du Palais) (1).

Le ministre de l'Intérieur, M. M' Hammedi, est intervenu pour « régulariser » cette action, transformée en « mesure administrative ».

Mon interlocuteur a précisé que M' Hammedi n'avait encore reçu pour ce faire aucun pouvoir du gouvernement et qu'il devait incessamment soumettre son rapport au Conseil des ministres, qui déciderait de la suite à donner à cette affaire. Pour le moment, aucune action judiciaire n'est ouverte.

3° Le Sultan a, pour sa part, agi énergiquement afin qu'en attendant l'issue de l'enquête les fils du Glaoui soient traités correctement et mis au régime des internés politiques. Si Saddek, dont tous à Rabat font l'éloge, sera sans doute libéré prochainement. Il est possible, d'après M. Balafrej, qu'une solution favorable intervienne également pour ses frères si les charges élevées contre eux sont faibles.

4° En ce qui concerne la sécurité des autres membres de la famille, mon interlocuteur m'a dit qu'elle n'était pas menacée. Peut-être serait-il préférable qu'ils viennent provisoirement à Rabat. M. Balafrej m'a déclaré qu'il recevrait volontiers Mme Hassan El Glaoui si elle en exprimait le désir. En fait, l'intéressée et ses parents m'ont fait part de leur projet de gagner demain la France par avion.

J'ai insisté pour que les biens de la famille Glaoui soient sauvegardés.

(1) La veille, le chargé d'affaires en avait jugé différemment. Il s'était demandé en effet si les fils du Glaoui n'avaient pas été arrêtés en accord avec certaines instances gouvernementales : il était surprenant que l'occupation du palais du Glaoui par de prétendus membres de l'Armée de libération n'eût donné lieu à aucune réaction des autorités légales. S'il s'était vraiment agi d'un groupe de l'Armée de libération, pourquoi avait-on eu recours à son intervention pour provoquer l'internement « administratif » des fils du Glaoui ? (télégramme nos 3199-3204, du 3 mai, non reproduit).

5° M. Balafrej m'a donné l'assurance qu'il informerait le Sultan de ma démarche et des préoccupations que j'avais exprimées. Il m'a dit que l'on pouvait compter sur l'esprit de justice et d'équité du Souverain, qui n'avait pas oublié les promesses qu'il avait faites au pacha de Marrakech le 8 novembre 1955.

Urgent. Réservé.

Des indications que m'a données M. Balafrej et des renseignements que j'ai pu recueillir d'autre part, se dégagent présentement les conclusions suivantes :

1° Les accusations portées jusqu'ici contre les fils du Glaoui et leurs amis sont imprécises. Le grief le plus net est qu'ils auraient tenté de transférer à l'étranger une somme importante provenant, me dit-on, de la vente de terrains relevant de la succession et que le gouvernement marocain considérerait comme biens de l'État. M. Balafrej a ajouté qu'on les soupçonnait de vouloir consacrer une part de cette somme à « acheter des armes » pour leurs partisans.

En fait, le prestige renaissant de la famille, la réapparition des tribus Glaouas les jours de marché, aux portes de Marrakech, paraissent avoir inquiété leurs adversaires politiques et fait naître chez certains éléments démagogues la pensée d'une confiscation des biens du Glaoui.

2° L'action illégale de l'Armée de libération, couverte après coup par l'intervention du ministre de l'Intérieur et transformée en « mesure administrative », a provoqué à Rabat, dans les milieux du Palais et les cabinets ministériels, de la consternation et de la gêne.

M. Balafrej a déploré devant moi cette « procédure administrative » qui suscite notamment l'indignation du ministre de la Justice, lequel réclame la libération de Si Saddek, l'un de ses principaux collaborateurs.

3° En revanche, dans la foule, épuisée par le chômage et le jeûne, la haine contre la famille du Glaoui et contre les possédants s'est réveillée, attisée par les meneurs communistes.

4° Le Sultan est conscient du coup porté à son autorité. Comme toujours dans les situations difficiles, il préfère manœuvrer à réagir. D'après M. Balafrej, il veut laisser à l'opinion le temps de s'apaiser (deux ou trois semaines), puis exiger la libération des détenus.

Ceux-ci seraient rentrés, sous la garde de leurs geôliers, dans le palais de Marrakech. Abdallah a pu faire remettre hier une lettre à sa femme par l'intermédiaire du gouverneur. Madani aurait été autorisé à sortir du palais.

5° La confusion, les discussions et les intrigues politiques, l'affaiblissement du pouvoir central et du prestige monarchique écœurent de plus en plus l'armée et les officiers des forces royales. Il n'est pas impossible que des réactions se manifestent quelque jour de ce côté pour appuyer le Souverain.

6° En bref, ces indices confirment, dans leur ensemble, les informations que cette ambassade a transmises au cours des derniers mois sur l'aggravation de la situation intérieure.

Celle-ci est aujourd'hui préoccupante.

365

M. Parodi, Représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 50217. *Paris, 4 mai 1957.*

Le 3 mai, au cours de la deuxième journée de la session de Bonn [1], le Conseil atlantique a procédé à un examen de la question de la réunification de l'Allemagne et de la sécurité européenne.

M. von Brentano a ouvert la discussion. Il a rappelé que la division de l'Allemagne augmentait la tension internationale et constituait, en conséquence, un problème qui intéresse l'ensemble de l'Alliance. M. Martino est revenu sur la position italienne : le problème de la réunification allemande est lié à celui de la sécurité européenne et intéresse par conséquent l'ensemble des pays atlantiques de l'O.T.A.N. Quatre de ces puissances ont des responsabilités particulières que le gouvernement italien reconnaît, mais il veut recevoir à nouveau des assurances sur le caractère provisoire du Groupe quadripartite et sur les limites de sa compétence qui ne s'étendent pas au-delà du problème de la réunification. M. Martino d'ailleurs a marqué l'accord de son gouvernement sur les conclusions du rapport du Groupe de travail. Il a insisté cependant, pour que soit retenue sa proposition du 26 mars à l'U.E.O. d'un plébiscite pour savoir si la réunification doit se faire au moyen d'élections générales libres permettant de constituer un gouvernement unique.

En répondant aux critiques de M. Martino, M. Dulles a précisé que les trois puissances ont juridiquement des responsabilités spéciales en Allemagne qu'elles partagent maintenant avec le gouvernement fédéral, conformément aux accords de Paris. Le Groupe de travail est un organisme des quatre gouvernements et travaille dans le contexte des décisions acceptées par l'O.T.A.N. Sa compétence est limitée aux questions de sécurité européenne liées à la réunification. Elle ne s'étend pas à la question du désarmement et ce groupe ne constitue en aucune façon un directoire politique de l'Alliance.

M. Pineau a ajouté qu'il était normal que l'Allemagne, qui ne faisait pas partie des Nations Unies, soit tenue directement informée, par les trois gouvernements ayant des responsabilités spéciales en Allemagne, des incidences possibles des travaux du sous-comité de Londres sur la sécurité européenne.

(1) Sur la première journée de la session, voir ci-dessus le n° 356.

M. Martino s'est montré prêt à accepter les explications de M. Dulles, mais il a insisté vivement pour que toutes les questions sur les incidences de la sécurité européenne soient discutées avec l'ensemble des membres de l'O.T.A.N.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada a précisé que, bien que le sous-comité de Londres ne soit pas le forum approprié pour les discussions sur la sécurité européenne, il doit pouvoir aborder ces problèmes quand ils ont un rapport direct avec ceux du désarmement. Les puissances atlantiques doivent donc harmoniser l'ensemble de leur politique, et pour cela il est souhaitable que l'O.T.A.N. soit tenue informée des travaux du Groupe quadripartite.

À la demande de M. Dulles, M. von Brentano a précisé sa pensée en ce qui concerne l'attitude que devra prendre l'O.T.A.N. en cas de troubles en Allemagne de l'Est. Le gouvernement allemand comprend parfaitement qu'il ne pourrait s'agir dans ce cas d'une intervention militaire de l'O.T.A.N. Mais il espère que des consultations immédiates auraient lieu pour décider d'une action commune sur le plan diplomatique pouvant aller jusqu'à la rupture des relations diplomatiques ou l'adoption de mesures économiques. Ce n'est que par une telle procédure que l'on peut espérer éviter qu'une situation semblable à celle de la Hongrie se développe dans l'est de l'Allemagne.

366

M. Parodi, Représentant permanent de la France au Conseil de L'O.T.A.N., au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 50218. *Paris, 6 mai 1957.*

Le rapport sur les travaux du sous-Comité du désarmement à Londres a été présenté au Conseil atlantique à Bonn [1] par M. Selwyn Lloyd, qui a fait distribuer aux délégations le texte des dernières propositions soviétiques du 30 avril [2].

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni a dit que l'atmosphère des discussions de Londres n'avait pas été mauvaise et que M. Zorine avait adopté une attitude assez flexible. Pour la première fois, les Soviets acceptaient de parler non seulement de réduction d'effectifs, mais de réduction d'armement. Ils proposent dans la première phase un contrôle des ports et des nœuds ferroviaires et l'inspection aérienne de certaines zones. Bien que les propositions soviétiques soient insuffisantes, on a l'impression à Londres qu'il ne s'agit pas du dernier mot de

(1) Qui se tient dans la capitale de la R.F.A. du 1er mai au 4 mai : voir ci-dessus les nos 356, 365.

(2) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 351.

l'U.R.S.S. et que, pour la première fois, une conversation sérieuse peut peut-être s'engager. En parlant ensuite des expériences atomiques, M. Lloyd a indiqué qu'il y aurait à son avis intérêt à accepter tout de suite l'enregistrement des expériences; on essaierait ensuite d'obtenir la constitution d'un groupe d'experts techniques pour étudier les possibilités de limitation des expériences et à un troisième stade, on pourrait proposer d'interdire à la fois les expériences et la fabrication.

M. Martino a demandé que la nouvelle proposition soviétique sur le contrôle, qui pouvait avoir des incidences sérieuses sur la défense atlantique, soit soumise pour avis aux organismes militaires de l'O.T.A.N. Cette proposition a été acceptée.

Prenant la parole à son tour, M. Dulles a rappelé les déclarations de M. Pineau de la veille sur la nécessité de garder un équilibre entre l'armement conventionnel et l'armement atomique. Cette position est conforme à la directive politique adoptée en décembre par l'O.T.A.N. et se reflète dans les études qui sont entreprises en commun actuellement sur la réorganisation de nos défenses et qui contribuerait à maintenir le maximum d'unité entre membres de l'Alliance. Il a noté avec intérêt la suggestion de M. Pineau tendant à la constitution sous l'autorité du Commandant suprême d'une réserve intégrée de munitions atomiques [1] Washington étudiera avec le plus grand soin cette intéressante idée qui permettrait de surmonter les problèmes politiques posés par le stockage de ces munitions en Europe. Il a insisté pour qu'aucune publicité ne soit donnée à cette proposition tant que toutes ses incidences militaires, politiques et législatives n'auront pas été complètement examinées.

Bien qu'il soit trop tôt pour donner un avis sur la proposition soviétique du 30 avril, le gouvernement américain pense qu'elle doit être étudiée avec soin. M. Dulles a rappelé les remarques de M. Pineau de la veille sur les problèmes que pose l'évolution atomique, et il a indiqué qu'il fallait en tenir compte dans l'élaboration de la tactique à suivre au sous-Comité. M. Dulles est d'accord avec M. Pineau sur ces différents points : la réunification de l'Allemagne et la fin de la division de l'Europe sont en dehors de la compétence du sous-Comité. Il ne peut y

[1] Au cours du Conseil de l'O.T.A.N., le ministre français des Affaires étrangères avait souligné la nécessité d'établir un équilibre entre les armes atomiques et les armes conventionnelles : sans ces dernières, l'Occident pourrait être obligé de choisir entre ne pas répondre à une agression ou prendre l'initiative d'une guerre atomique. En ce qui concernait l'implantation d'armes atomiques en Europe, M. Pineau indiquait que l'opinion publique s'inquiéterait si ces armes devenaient des cibles situées en territoire français sans que la France pût s'en servir pour répondre à une agression. La solution consisterait à intégrer les stocks dans l'O.T.A.N. et ces stocks seraient mis à la disposition du Commandant en chef. Le Ministre refusait l'idée d'une limitation des armements nucléaires à un certain nombre de pays (États-Unis, Grande-Bretagne, U.R.S.S.). Les pays en état de fabriquer la bombe atomique au cours des prochaines années étaient dans l'ordre : la France, la Suède et Israël. S'il y avait arrêt de la fabrication des armes entre les trois pays qui en possédaient, les autres se poseraient la question de savoir s'ils se trouveraient effectivement garantis par le fait que deux ou trois posséderaient la bombe, mais qu'aucun de ces pays n'exercerait un contrôle parfaitement effectif sur l'autre. Il serait extrêmement difficile de justifier devant l'opinion publique de ne pas fabriquer un certain nombre de bombes atomiques pour avoir un moyen, sinon de défense, du moins d'intimidation à l'égard d'un agresseur éventuel. (Note du Secrétariat général, coordination des questions atomiques du 7 mai, non reproduite.)

avoir de désarmement nucléaire sans désarmement conventionnel. L'organisation du contrôle doit dans toute la mesure du possible permettre de suivre le développement des techniques nouvelles éventuelles. Les pays producteurs actuels doivent en effet envisager une réduction des munitions existantes.

Les Occidentaux se trouveront certainement devant un choix difficile et ne devront rien entreprendre sans avoir pesé attentivement tous les risques. C'est dans cet esprit que les propositions américaines ont été faites à Londres. Elles permettent de sonder les intentions de l'U.R.S.S. Les États-Unis pensent qu'il faut s'efforcer d'obtenir une réduction des armes nucléaires, même s'il est impossible de les éliminer, et il faut se borner à contrôler ce qui peut l'être. Ainsi, si l'on ne peut organiser un contrôle efficace des moyens de production, peut-être pourrait-on trouver des modalités satisfaisantes pour le contrôle des moyens de lancement. Enfin, il est de l'intérêt de tous, même des pays qui renoncent à la fabrication des armes nucléaires, de ne pas voir celles-ci mises à la disposition d'irresponsables.

Les dirigeants soviétiques semblent préoccupés sincèrement par le pouvoir de destruction des nouvelles armes. Ils sont désireux de conserver, avec peu de pays, le monopole qu'ils détiennent actuellement. Enfin, la tension de leur économie les incite à ne pas rechercher à augmenter leur défense. Compte tenu de ces différentes circonstances, on peut penser qu'un début de discussion sur le contrôle est possible. Les États-Unis, pour leur part, n'accepteront jamais de prendre des risques exagérés. Ils savent qu'en cas de conflit général, c'est leur territoire qui serait le premier l'objet d'une attaque nucléaire. L'Ouest doit prendre grand soin d'éviter de se trouver, à la suite d'un accord que l'U.R.S.S. serait seule à ne pas respecter, dans l'impossibilité de résister à un chantage à la destruction.

M. Pineau est intervenu alors pour dire que le gouvernement français estimait également qu'il fallait continuer à explorer les possibilités d'un accord sur le désarmement. L'opinion en France ne comprendrait pas que l'on y renonce. L'U.R.S.S. craint que de nouveaux pays disposent prochainement de la possibilité de fabriquer des engins nucléaires. On peut penser, en effet, que dans un avenir prochain, une telle fabrication pourrait être possible, notamment en France et en Suède.

Le problème de l'armement atomique se pose donc différemment pour les états qui ont déjà un certain potentiel, et pour les pays qui peuvent hésiter entre un désarmement et l'entreprise d'une fabrication coûteuse.

Le ministre des Affaires étrangères de Norvège est intervenu, à son tour, pour insister pour que soit établi au minimum l'enregistrement des explosions expérimentales, qui risquent de provoquer une retombée radioactive hors des frontières du pays intéressé. M. Spaak a signalé le danger que comporterait un désarmement atomique total auquel ne correspondrait aucun désarmement sur le plan des armes conventionnelles.

M. Selwyn Lloyd a rappelé qu'il restait fidèle au plan franco-britannique, tel qu'il a été amendé en 1955 [1].

La seule indication donnée à la presse sur ce débat a été que le Conseil atlantique avait été unanime pour estimer qu'il fallait continuer à rechercher un accord de désarmement offrant des garanties suffisantes.

367

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 432. *Bruxelles, 6 mai 1957* [2].

La presse belge, et notamment la *Libre Belgique* consacre depuis quelques jours des articles au « grand dessein de M. Selwyn Lloyd » [3].

Elle se pose la question de savoir si, en proposant un regroupement des assemblées européennes, Londres ne « tente pas d'empêcher la formation d'un bloc continental ». Elle rappelle qu'il y a cinq ans, dès avant que « l'Europe des Six ne soit en train de s'unir », M. Eden était intervenu à Strasbourg avec un plan, « sorte d'ultimatum adressé aux fédérateurs ». Ce plan avait pour objet d'obtenir que la Communauté charbon-acier fût « incorporée à la Grande Europe des Quinze, où, grâce à l'appui du bloc scandinave, Londres escomptait la majorité ».

Aujourd'hui, « c'est à une manœuvre analogue qu'a recours la diplomatie anglaise ». Il y a cinq ans, l'Angleterre s'efforçait de noyer la Petite Europe des Six dans une Grande Europe où le veto anglais se serait exercé. Maintenant, le gouvernement britannique propose d'unifier tous les organismes européens en un seul « sous prétexte de les rationaliser »... « Les États-Unis et le Canada seraient proclamés « Européens » pour les besoins de la cause. De la sorte, la diplomatie anglaise supprime le concept européen et transforme l'Organisation européenne en un succédané de l'Alliance atlantique où les Anglo-Américains ont la prépondérance ».

En réalité, selon la *Libre Belgique,* « le plan anglais est bien un plan antieuropéen qui vise à « déseuropéaniser » le système actuel. Et les soupçons qui se manifestent dans les rangs des Européens ont quelque fondement. Et le journal de rappeler que des voix nombreuses et autorisées proposent, en Grande-Bretagne, sous forme plus ou moins déguisée,

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 208 (note).
(2) En clair, par porteur.
(3) Sur ce « grand dessein », voir ci-dessous les n°s 202 (note), 292, 352.

l'absorption de tel ou tel petit pays européen, notamment du Portugal, dans le « système économique britannique ».

Cependant, le chancelier Adenauer s'oppose énergiquement « au grand dessein ». La « décision britannique de retirer partiellement les effectifs anglais d'outre-Rhin [1] n'a pas contribué à créer en Allemagne un climat de confiance ».

Au cours de mes conversations avec MM. Spaak et Rothschild, j'ai pu mesurer combien l'un et l'autre sont réticents à l'égard du « Grand dessein » et combien leurs préoccupations rejoignent celles des milieux officiels allemands dont fait état M. Couve de Murville dans son télégramme nos 1153 à 1162 [2].

368

Compte rendu

Conversation à l'hôtel Matignon, lundi 6 mai 1957, entre M. Dulles, d'une part, et M. Guy Mollet, président du Conseil des ministres, et M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, d'autre part.

N. Secret.

M. Dulles dit combien il est heureux de l'occasion que lui donne la réunion des ambassadeurs d'Amérique à Paris, pour avoir une conversation avec le chef du gouvernement français, puisque, contrairement à l'habitude, la réunion du Conseil de l'Atlantique s'est tenue à Bonn et non à Paris [3].

I. *Programme américain d'aide à l'étranger.*

M. Dulles indique que le gouvernement des États-Unis traverse actuellement une période difficile dans ses relations avec le Congrès. Des pressions extrêmement vives s'exercent au Parlement américain pour obtenir une réduction des crédits d'aide à l'étranger. Le président des États-Unis, qui prend une part personnelle très active à cette affaire, tente un effort majeur pour éviter des réductions trop sensibles des crédits demandés. M. Dulles pense que des réductions massives seront évitées, mais que certaines réductions seront inévitables.

(1) Sur cette décision et ses suites, voir ci-dessus les nos 133 (et note), 183 (note), 202, 228, 234, 235, 241, 244.

(2) Du 24 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 330.

(3) À la suite de la session du Conseil atlantique à Bonn, les 2 et 3 mai, et avant de regagner Washington, M. Foster Dulles s'était rendu à Paris, le 6 mai, pour présider une réunion des ambassadeurs américains en Europe. Il rencontrait le même jour, à midi, MM. Guy Mollet et Christian Pineau.

Sur la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. à Bonn, voir ci-dessus les nos 356, 365.

M. Mollet demande quels seront éventuellement les effets de ces réductions de crédits d'aide sur l'Europe.

M. Dulles répond que ces réductions seront sans doute peu sensibles. Mais elles affecteront incontestablement la fourniture des armes nouvelles si les diminutions de crédits dépassent un certain niveau.

Pour se défendre plus efficacement et vigoureusement, le gouvernement américain sera amené à définir plus précisément les aspects économiques et les aspects militaires du programme d'aide à l'étranger, et probablement à le scinder en deux programmes. Parfois, la fusion des aspects économiques et militaires facilite le vote global du Congrès. Après mûres réflexions, il apparaît au président Eisenhower et à ses collaborateurs que, dans les circonstances présentes, il y a intérêt à délimiter les aspects militaires et économiques de l'aide à l'étranger.

M. Mollet demande si les réductions de dépenses affecteront les forces américaines stationnées en Europe.

M. Dulles répond que les dépenses entraînées par les forces américaines en Europe sont couvertes par le budget de la Défense et non par le programme d'aide; elles ne seront donc pas affectées. Le gouvernement américain n'a aucunement l'intention de réduire les forces américaines en Europe. Mais il a actuellement une étude portant réforme de la dimension des divisions. C'est une politique générale, applicable partout où existent des troupes américaines, destinée à rendre les unités divisionnaires plus efficaces et plus mobiles. Mais, pour le moment, le gouvernement de Washington n'envisage pas de réduction de ses effectifs en Europe.

M. Dulles, néanmoins, considère que l'exemple donné par le gouvernement britannique [1] ne peut être sans conséquence sur l'opinion du Congrès américain, où il constitue un précédent fâcheux propre à entraîner une réaction en chaîne.

M. Mollet souligne que des conséquences encore plus graves peuvent en découler en Allemagne.

II. *Réunion de l'O.T.A.N.*

M. Dulles estime que la dernière réunion du Conseil de l'O.T.A.N. est une des meilleures et des plus fructueuses qui aient jamais été tenues. Les discussions ont été très franches et très ouvertes. Des questions très pertinentes ont été posées et seront mises à l'étude.

M. Mollet et *M. Pineau* rappellent l'importance attachée par le gouvernement français à la question d'un armement atomique intégré en Europe, à la disposition du commandant suprême de l'O.T.A.N., et entreposé dès le temps de paix en Europe. Le président du Conseil souligne qu'il s'agit là d'une affaire extrêmement importante vis-à-vis de l'opinion publique européenne. Il s'agit d'une part de l'efficacité de l'Alliance atlantique, et d'autre part de répondre au problème particulier posé par

[1] Sur le projet des Britanniques de réduction de leurs forces sur le continent, voir ci-dessus les n°s 133 (et note), 183 (note), 202, 228, 234, 235, 241, 244.

l'Allemagne. C'est enfin la meilleure réponse possible aux manœuvres des Soviets, qui portent sur les risques nationaux de l'armement atomique.

M. Dulles répond qu'il a pris bonne note de la question posée par M. Pineau à Bonn : il reconnaît là un problème important que son gouvernement est tout à fait disposé à étudier, car il y a peut-être en effet quelque chose à faire dans cette voie.

M. Dulles indique qu'il a eu sur les questions atomiques une conversation de près de trois heures avec le Chancelier fédéral allemand, qu'il a trouvé très embarrassé pour préparer sa réponse aux Soviets [1]. Le Chancelier fédéral se trouve en présence d'un problème très important sur le plan électoral; mais son embarras s'explique en particulier par sa connaissance insuffisante du sujet.

M. Mollet rappelle qu'il n'y a pas là seulement un problème électoral, mais une question essentielle en elle-même, à laquelle la solution d'un armement atomique européen intégré est la seule réponse possible.

M. Dulles explique qu'il a montré au Chancelier fédéral que la pensée militaire et le planning militaire en Occident étaient en pleine transformation. Il y a quelques années, la défense de l'Europe et du monde libre était fondée sur la menace de représailles atomiques massives (*massive retaliation*), parce que le seul usage connu de la bombe atomique était la destruction massive (*big bang*). À présent, l'on s'oriente vers l'usage d'armes atomiques tactiques qui seront utilisables sur des objectifs militaires délimités et précisés. Il s'agit d'armes aux effets plus précis et plus limités, vis-à-vis desquelles les critiques morales et humanitaires sont moins pertinentes puisque les ravages qu'elles exerceront pourront être circonscrits. Il s'agit, en quelque sorte, d'armes plus « nettes » dans leur effet (*more clean*). En particulier, ces armes n'auront pas les effets si désastreux sur la vie humaine du strontium. Dans quelques années, l'Europe pourra donc être protégée non plus par la menace de représailles massives mais par des armes classiques transformées, placées sur la route de l'envahisseur éventuel.

C'est dans cette perspective que les expériences d'armes nucléaires, qui font aujourd'hui l'objet des critiques soviétiques, prennent toute leur importance. Ces expériences sont en effet indispensables pour mettre ces armes nouvelles au point.

M. Mollet montre combien la mise au point et l'utilisation de ces armes atomiques tactiques militent encore davantage en faveur de leur stockage intégré en Europe.

M. Dulles répond qu'en principe il en va bien ainsi, mais ces armes ne sont pas encore fabriquées en quantité suffisante. En attendant leur mise en place, il faut bien continuer à fonder la défense sur la menace de représailles massives. Mais l'accent va être mis dans l'avenir de plus

[1] Entendons la réponse à la note soviétique du 19 avril, qui mettait en garde le gouvernement ouest-allemand contre un réarmement atomique : voir ci-dessus le n° 348 (note).

en plus vers l'usage et les possibilités offertes par les armes atomiques tactiques.

M. Mollet montre à M. Dulles que la thèse française sur le problème de la défense européenne est fondée sur trois principes :

1° Nécessité d'une présence américaine en Europe. Il n'est pas important seulement que l'Amérique entretienne des moyens de combat sur le continent européen. Il est indispensable aussi qu'elle soit humainement représentée : d'où l'importance du problème numérique des effectifs.

2° Impossibilité de se fier aux seules armes atomiques. Les armements classiques restent indispensables. L'Europe ne peut, en effet, prendre le risque de se trouver un jour devant une difficulté locale où elle n'aurait plus à choisir qu'entre une guerre atomique généralisée et la capitulation devant les exigences des Soviets.

3° Nécessité de stocker les armes atomiques, surtout les armes tactiques sur la ligne où, dès le temps de paix, est organisée la défense.

M. Pineau souligne l'importance d'une part de l'intégration européenne de l'armement atomique et d'autre part de la formation technique du personnel qui sera amené à l'utiliser.

III. *Algérie.*

M. Mollet expose à M. Dulles, à la demande de celui-ci, l'évolution des choses en Algérie.

La situation militaire est excellente, meilleure qu'elle n'a jamais été. Les rebelles n'ont plus aucun espoir s'ils l'ont jamais entretenu, d'imposer à la France une solution par la force. Mais il faut reconnaître que le règlement véritable du problème algérien est à rechercher dans l'ordre social, économique et politique. Or, peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine parce que les chefs de la rébellion — ou ceux qui se disent tels, car leurs luttes et leurs rivalités intestines sont intenses — se contentent pour l'instant d'attendre. Ils attendent une décision nouvelle des Nations Unies; ils attendent un changement de gouvernement à Paris; ils attendent une modification de l'état d'esprit au Parlement français; ils attendent l'usure française. Aucun effort n'est tenté de leur côté pour répondre aux offres françaises. Non seulement on ne répond pas aux offres, mais on nie même du côté de la rébellion qu'elles aient jamais été faites. Chaque fois que, par intermédiaires, des contacts ont été pris avec certaines personnalités rebelles, la preuve a été demandée par le gouvernement français du caractère représentatif et de l'autorité de ces personnalités, celles-ci se sont toujours dérobées devant l'épreuve. L'explication tient au fait que ce que la France offre à l'Algérie intéresse non les combattants armés, mais la population. Il s'agit donc de trouver un moyen de permettre à la population d'exprimer ses sentiments véritables.

Les éléments armés de la rébellion sont essentiellement composés de très jeunes gens : près de 50 % de la population en Algérie a moins de 20 ans. Entre une existence relativement misérable d'ouvriers dans l'industrie en France ou en Algérie, et le prestige de la rébellion, beau-

coup de jeunes Algériens n'hésitent pas. Dans la rébellion, ils trouvent de l'argent, des armes qui ont toujours tant d'attraction pour les Arabes. Ils trouvent dans l'insurrection *the best of life*. L'appel de la construction démocratique de l'Algérie, du développement économique et de la paix ne porte guère sur eux. Il n'y a donc que peu d'espoir d'obtenir rapidement une réponse aux offres françaises. Cette réponse ne pourrait venir que des chefs civils et politiques de l'insurrection. Il n'est pas certain que ceux-ci seraient suivis dans une tentative de pacification, alors qu'ils sont suivis lorsqu'ils prêchent la guerre.

En attendant, la France fait un effort considérable pour implanter en Algérie des réformes. 1.500 municipalités nouvelles ont été constituées, associant musulmans et Européens à la gestion des villes et des bourgs. Il est arrivé parfois que l'expérience se soit soldée par un insuccès et que les musulmans participant à la réforme soient assassinés. Mais progressivement, néanmoins, nous passons de l'organisation municipale à l'organisation territoriale et provinciale, dans la perspective d'une certaine organisation fédérale de l'Algérie.

Ainsi, nous ne pouvons travailler que petit à petit à rétablir progressivement la paix jusqu'à ce que la population, prenant conscience de ses intérêts véritables, se sépare toujours davantage des rebelles.

Il y a donc des différences profondes entre l'insurrection algérienne et les mouvements nationalistes que l'on a connus en Tunisie et au Maroc. En Tunisie, le mouvement nationaliste était solidement encadré par un parti politique bien constitué et relativement moderne, efficacement dirigé par un chef rompu aux méthodes occidentales. Au Maroc, il fallait tenir compte d'un sentiment national qui n'avait en fait jamais cessé d'exister et d'une allégeance religieuse au Sultan, qui donnaient au mouvement nationaliste une cohésion qu'il n'a pas ailleurs.

M. Dulles rappelle que l'an dernier, le gouvernement français envisageait de tenir des élections en Algérie et demande si, à cet égard, les intentions de M. Mollet restent les mêmes.

M. Mollet précise qu'il serait parfaitement possible, actuellement, de tenir des élections locales dans plusieurs zones de l'Algérie. Le gouvernement français hésite parce que la rébellion proclamerait partout que ces élections sont tenues sous la pression de l'armée et qu'elles sont sans valeur. Dans ces conditions, le gouvernement français préfère attendre qu'interviennent des cessez-le-feu locaux en nombre suffisant jusqu'à ce que puissent être tenues des élections à l'observation desquelles seront invités des représentants d'états amis neutres.

M. Dulles se demande si la situation à laquelle la France fait face en Algérie n'est pas comparable à celle de la Grande-Bretagne à Chypre.

M. Mollet et *M. Pineau* montrent que les situations sont radicalement différentes. Il n'y a pas de population anglaise à Chypre. Tout au plus, pourrait-on comparer le problème algérien à celui que pose la juxtaposition dans l'île de Chypre de deux communautés, turque et grecque, dont il faut assurer la coexistence pacifique.

M. Dulles veut simplement dire qu'il y a similarité dans la difficulté de maintenir ou de rétablir l'ordre public devant le terrorisme.

M. Mollet exprime sa confiance dans l'issue du conflit en Algérie, mais il répète que les choses vont très lentement et ne peuvent qu'aller très lentement.

IV. *Suez.*

M. Dulles rappelle que le gouvernement américain a mené avec l'Égypte des conversations sur le mémorandum du gouvernement du Caire relatif à la gestion du canal de Suez [1]. Le gouvernement américain a mené ces conversations sans jamais se donner le caractère de représentant de la communauté des usagers, mais uniquement pour faire quelques suggestions propres à améliorer le texte égyptien.

Il y a quinze jours environ, le gouvernement britannique a demandé l'arrêt des conversations. Sachant qu'il lui serait indispensable, pour des raisons économiques, d'utiliser le Canal, le gouvernement britannique était soucieux d'aller rapidement au Conseil de sécurité et de faire entériner un régime même provisoire.

Le gouvernement américain a posé au gouvernement anglais la question de savoir si celui-ci serait disposé à boycotter le Canal. Le gouvernement de Londres a répondu par la négative. Au Conseil de sécurité, le gouvernement américain considérait qu'il n'y avait pas lieu de faire autre chose qu'un rapport sur la situation et d'y faire enregistrer la position des puissances occidentales, équivalant à une acceptation tacite *de facto* du mémorandum égyptien. Malgré le désir du gouvernement britannique, le gouvernement de Washington ne voit guère l'utilité d'une nouvelle réunion du Conseil de sécurité.

Il semble qu'actuellement, le gouvernement britannique éprouve une difficulté particulière en ce qui concerne le choix des devises dans lesquelles pourraient être payés les droits de passage à l'Égypte. Londres veut obtenir que la livre sterling soit acceptée par Le Caire. Des conversations sont en cours, à Bâle, après un premier sondage auprès de la Banque nationale d'Égypte, sur les résultats desquelles M. Dulles n'est pas encore informé.

Le gouvernement de Washington ne pense pas qu'une réunion nouvelle du Conseil de sécurité soit utile ou heureuse. Il n'y a pas lieu de chercher à obtenir dorénavant des précisions supplémentaires sur le langage utilisé par le mémorandum égyptien. On n'obtiendrait pas, dans cette voie, l'accord de la majorité des membres du S.C.U.A. Si en effet, le gouvernement égyptien se montre extrêmement arrogant et exigeant à une réunion du Conseil de sécurité, ce qu'il ne manquerait pas de faire après l'échec qu'il vient d'essuyer en Jordanie [2], et que l'on soit tenu de se plier à ses conditions, Nasser ne pourra sortir que renforcé de l'épreuve, ayant remporté un grand succès.

[1] Sur le mémorandum et les conversations subséquentes, voir ci-dessus les n°s 287 (note), 289, 296, 298, 306, 307, 316, 326, 337.

[2] Sur les événements récents de Jordanie, voir ci-dessus le n° 341 (note).

M. Pineau indique qu'aux yeux du gouvernement français, une réunion du Conseil de sécurité, qui aurait pour objet de demander à Nasser de ne pas aller au-delà des termes de son mémorandum, est inacceptable. Le gouvernement français estime qu'aucun gouvernement, aucun organisme gouvernemental ou intergouvernemental, ne doit prendre une décision politique qui pourrait être interprétée comme un acte sanctionnant le mémorandum égyptien. Si des compagnies privées de navigation décident de faire utiliser le Canal par leurs bateaux, c'est là une décision d'ordre privé qui ne doit pas influer sur les décisions gouvernementales.

M. Dulles indique que sur le plan gouvernemental, la seule décision prise par le gouvernement de Washington a été de dire aux compagnies de navigation battant pavillon américain de ne payer à l'Égypte les droits de transit que sous protestation. En attendant, les avoirs égyptiens aux États-Unis restent bloqués.

M. Mollet désire que M. Dulles retire de sa conversation à Paris une impression très franche et très nette de la position du gouvernement français vis-à-vis de l'Égypte dans l'affaire de Suez.

Peut-être devons-nous reconnaître que nous avons perdu l'épreuve. Mais en aucun cas, nous ne pouvons accepter politiquement et juridiquement la position égyptienne. On peut s'incliner devant le fait matériel du succès de Nasser, mais il nous est impossible de le revêtir d'une reconnaissance politique ou juridique.

La thèse britannique est autre. Le Royaume-Uni a d'abord espéré, comme nous-mêmes, se débarrasser de Nasser et de son gouvernement. Nous n'avons pas réussi. Réaliste, constatant l'échec, devant des raisons économiques impérieuses, le gouvernement britannique décide qu'il lui faut de nouveau utiliser le Canal.

En ce qui nous concerne, cette position n'est pas acceptable. La France ne voit pas seulement dans l'affaire une question de prestige, mais deux dangers très précis :

1° Accepter de passer par le canal de Suez, c'est reconnaître qu'il n'y aura pas de modification au régime du contrôle absolu exercé sur le Canal par le colonel Nasser. Or, il s'agit là du ravitaillement de l'Europe occidentale en pétrole. Les armes conventionnelles, qui restent essentielles pour la défense de l'Europe, sont immobilisées sans un approvisionnement suffisant en pétrole. Le contrôle incontesté de Nasser sur le Canal affecte donc directement et grandement la défense de l'Europe de l'Ouest.

2° Relevant le danger ancien du pangermanisme et complétant l'action du panslavisme, le panarabisme fait peser sur la paix générale une menance d'une extrême gravité.

Reconnaître la thèse de Nasser est donc inacceptable. L'Angleterre considère qu'elle doit tout plier à la défense de la livre aujourd'hui menacée. Le franc est menacé aussi : nos réserves de change sont dans une situation difficile, notre balance commerciale est très déséquilibrée, peut-être allons-nous traverser des heures graves... Mais il s'agit, en ce

qui concerne la France, d'une attitude délibérément politique, devant laquelle les considérations économiques doivent s'incliner.

M. Mollet mentionne la brochure du colonel Nasser où est exposé son programme. La menace est clairement établie. Il ne faut pas compter sur son gouvernement pour, en une génération d'hommes, faire subir à l'Occident un second Munich.

M. Dulles répond que le gouvernement américain est d'accord avec le gouvernement français sur le danger que représente le panarabisme nationaliste de Nasser. Aussi pense-t-on à Washington que l'on ne peut faire aucun fond sur le gouvernement Nasser et quel que soit le soin avec lequel un accord passé avec lui serait rédigé, que l'on ne pourrait guère compter sur son exécution. La concession faite à la Compagnie du canal de Suez était parfaitement claire et nette, elle n'en a pas moins été violée. On ne peut donc aucunement se fier à Nasser. Il n'y a donc pas lieu d'attacher beaucoup d'importance à ce qu'il dit, à ce qu'il ne dit pas, à ce qu'il promet ou à ce qu'il écrit.

La France et les États-Unis ont différé sur la méthode à employer avec Nasser. Mais il n'y a pas lieu de revenir sur la controverse. Les développements récents en Jordanie ont permis de nouer des liens plus étroits entre le Liban, l'Arabie séoudite, l'Irak et la Jordanie. Ainsi se trouve constituée la base d'une action politique dont la direction sera opposée à celle de Nasser. C'est dans cette voie qu'il faut chercher à long terme une réponse à l'action égyptienne.

Mais quels que soient ces développements politiques, il est toujours plus vital et plus important de trouver des moyens de communications suppléant les pipe-lines existants et le Canal. Rétrospectivement, il faut reconnaître que les nations de l'Occident auraient dû penser à ce problème quand le gouvernement britannique a quitté la base de Suez. Les forces qui ont amené les Anglais à quitter l'Égypte étaient en effet celles qui allaient pousser plus loin leur avantage contre l'Occident. Ces moyens de communication qui pourraient suppléer le Canal sont à chercher essentiellement dans la zone nord du Moyen-Orient. Le pipe-line envisagé à travers le territoire d'Israël ne sera peut-être pas, en effet, facile à alimenter en pétrole arabe.

M. Mollet reconnaît ces difficultés, mais estime qu'il n'y aura pas trop de deux nouveaux pipe-lines, dont le pipe-line d'Eilath.

M. Dulles estime d'autre part qu'il faut encourager la construction de tankers toujours plus gros et toujours plus nombreux. Enfin, tout doit être mis en œuvre pour découvrir des sources nouvelles de pétrole. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que, malgré la fermeture du canal de Suez et l'interruption du service des pipe-lines, l'économie de l'Europe occidentale ne s'est pas effondrée à l'automne dernier. Certes, le pétrole était plus cher, et les réserves de devises de l'Europe occidentale ont beaucoup diminué. Mais il n'y a pas eu d'effondrement. L'Europe occidentale a été ravitaillée.

M. Dulles reconnaît qu'il existe un problème de la défense militaire occidentale par rapport au pétrole arabe. Le gouvernement des États-Unis est prêt à y réfléchir et à travailler à sa solution.

M. Mollet ne pense pas qu'à long terme, la France et les États-Unis envisagent les problèmes du Moyen-Orient sous un angle très différent. Peut-être des appréciations différentes se font-elles jour sur les questions de méthode.

M. Mollet craint que la Russie ne joue un jeu très intelligent. Les Soviets ne jouent pas le roi Séoud, ou le roi Hussein, mais tablent sur le mécontentement des masses. Aucun prince ou souverain arabe ne peut, en fait, assurer le bonheur de ces masses misérables. Le danger est celui de la montée d'une manière de révolte, plus ou moins communiste, que les souverains arabes n'ont guère le moyen de canaliser à leur profit ou à celui de l'Occident. Ce sentiment très fort, généralisé, ne devient efficace que lorsqu'il se conjugue avec une action nationaliste et avec un chef nationaliste. Or, Nasser remplit à merveille ce rôle personnel et idéologique. Nasser a prouvé aux masses arabes que le monde s'était incliné devant lui. En Jordanie, certes, un succès vient d'être marqué. Pour l'instant, la masse des réfugiés palestiniens s'incline, mais elle va chercher sa revanche. Aussi longtemps que le régime égyptien n'est pas changé, l'action soviétique n'est pas sérieusement contrecarrée. L'expérience en Extrême-Orient, en Indonésie, a montré que les motifs les plus nobles du nationalisme pouvaient servir de paravent à la pénétration soviétique, facilitée par la complaisance et la tolérance de l'Occident. Il ne faudrait pas que la même expérience se répète dans le monde arabe, qui, sans la Russie, ne serait que peu de chose.

369

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2394 à 2400. Secret. Réservé. *Tunis, 7 mai 1957, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Une série d'incidents témoigne de la persistance à travers le territoire tunisien du trafic d'armes à destination des rebelles algériens. Le dernier en date est survenu avant hier matin près de Ben Gardane. Un camion de cinq tonnes qui, d'après nos renseignements, transportait du matériel suspect, est tombé en panne. Une patrouille française a reçu ordre de l'empêcher de repartir. Le général de Guillebon a demandé à l'autorité tunisienne d'effectuer elle-même la visite du véhicule. Celle-ci s'y est refusée et à envoyé sur place des éléments de la garde nationale et de l'armée tunisienne pour gêner notre détachement.

Afin d'éviter un incident qui aurait pu être particulièrement grave le jour des élections, le général C.S.T.T., en accord avec l'ambassade, a prescrit au général de Guillebon à la fois de retirer la patrouille et de placer à nouveau l'autorité tunisienne devant ses responsabilités. Celle-ci s'est dérobée. Dès qu'il avait eu connaissance de l'incident, un de mes collaborateurs avait appelé l'attention du ministre de l'Intérieur sur cette affaire.

Il est clair que les autorités tunisiennes, en dépit des mesures qu'elles peuvent prendre contre les activités des rebelles algériens en Tunisie, continuent à couvrir les transferts d'armes à destination de l'Algérie.

Il y a là un état de choses qui inquiète autant le général Réthoré que moi-même. Il est manifeste que les fournitures d'armes aux fellaghas à travers le territoire tunisien sont plus lourdes de menaces que les activités des rebelles dans les secteurs frontaliers.

La question qui se pose est la suivante :

— Devons-nous nous borner à recueillir des renseignements sans les exploiter en Tunisie même et ne procéder à aucune action contre des véhicules que nous avons toute raison de considérer comme suspects ?

— Devons-nous, au contraire, devant la carence ou la complicité des Tunisiens, agir de notre propre chef, soit que l'armée française se substitue à l'autorité tunisienne pour contrôler les mouvements des véhicules, soit que nous mettions en œuvre d'autres moyens pour supprimer les chargements suspects ? Il ne faut pas nous dissimuler que l'une ou l'autre de ces deux solutions créeront de vifs incidents. Dans la première hypothèse, le gouvernement tunisien peut, en se plaçant sur le plan du droit, arguer qu'il ne saurait admettre que des forces étrangères assurent elles-mêmes la police routière dans un pays indépendant. Des heurts avec les forces tunisiennes seront à prévoir et la campagne contre la présence de l'armée française s'amplifiera. Dans la seconde hypothèse, risqueront de (*sic*) provoquer une réaction en chaîne de violences qui ramèneront l'insécurité dans le pays.

Je compte m'entretenir avec vous de cette question lors de mon prochain voyage à Paris. Dès maintenant, sans donner un caractère conclusif à mes propos, je compte m'ouvrir de nos préoccupations auprès du président Bourguiba en ne lui cachant pas les graves conséquences qui pourraient résulter du maintien de l'attitude actuelle de son gouvernement. Je pense qu'il y aurait intérêt, si vous n'y voyez pas d'objection, à ce que vous teniez vous-même un langage ferme à M. Masmoudi.

D'autre part, en vue de permettre à notre ambassadeur à Tripoli d'intervenir, le cas échéant, auprès de M. Ben Halim, je vous adresse prochainement un télégramme donnant des indications précises sur les trafics d'armes en provenant de Libye depuis le 1er janvier.

370

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 904 à 906. *Varsovie, 7 mai 1957, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 41.)

Je me réfère à mon télégramme n° 823 [1].

Le cardinal Wyszynski et sa suite sont partis hier 6 mai pour Rome par le train [2]. Leur absence sera d'un mois à six semaines. Parmi les questions nombreuses que le Cardinal et son entourage auront à discuter, se trouve notamment celles de la nomination d'évêques dans les diocèses actuellement sans titulaire, de la création de deux ou trois évêchés, de la situation de l'université de théologie catholique de Biélanie, créée il y a quelques années par le gouvernement polonais après la dissolution des universités de théologie de Cracovie et de Varsovie et qui n'a pas été reconnue par le Saint-Siège, et enfin de la situation particulière de l'Église dans les territoires de l'Ouest.

Mais les milieux catholiques de Pologne, comme d'ailleurs les dirigeants polonais, sont essentiellement anxieux de savoir dans quelle mesure les entretiens du Cardinal à Rome influeront sur les rapports entre l'Église et l'État en Pologne.

Ceux-ci restent satisfaisants, ce qui n'exclut ni des heurts occasionnels à propos notamment de certaines nominations de desservants, ni la conscience, de part et d'autre, de l'opposition fondamentale entre l'Église et le parti.

J'ajoute que les milieux catholiques polonais ont tendance à croire que l'appréciation portée à Rome sur la situation en Pologne n'est pas toujours exacte, et ils pensent que le Cardinal s'emploiera à dissiper des préventions que beaucoup d'entre eux attribuent encore à une certaine influence allemande sur les milieux du Vatican.

(1) Non retrouvé dans la série du chiffre.

(2) Dès le 14 janvier, le président du Conseil, avec sans doute l'intention de faire impression sur les électeurs catholiques (télégramme n° 10 du 15 janvier, non reproduit) avait reçu le Cardinal-Primat, rentré depuis peu à Varsovie (*D.D.F.,* 1956 II, n° 114, note). Au mois d'avril, la presse polonaise annonçait un voyage à Rome du Cardinal, accompagné de trois prélats avec l'accord du gouvernement (télégramme n°s 897-898 du 5 mai, non reproduit).

371

M. DE CARBONNEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 903. *Varsovie, 7 mai 1957, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 58.)

La réunion commune à Berlin le 9 mai des représentants des Parlements de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne orientale, où doivent être examinés les problèmes internationaux intéressant les trois pays, semble à beaucoup d'observateurs polonais l'amorce d'institutions interétatiques de l'Europe de l'Est qui feraient pendant aux assemblées de l'Europe occidentale.

Certains, ici, craignent que cette réunion n'ait également pour but, et peut-être même pour effet, de ramener plus encore la Pologne dans la voie d'une orthodoxie communiste dont la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est ne se sont jamais écartées.

372

M. GEORGES-PICOT, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1602-1603. *New York, 7 mai 1957, 19 h. 30.*

(*Reçu :* le 8, 1 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de New Delhi n° 251 [1].

Il est certain que le Conseil de sécurité n'attendait point de M. Jarring la solution de l'affaire du Cachemire. Aussi l'absence de toute suggestion concrète dans le rapport du représentant suédois ne surprend-elle point outre mesure.

Nul doute que le gouvernement indien n'en soit satisfait.

La question va cependant revenir au Conseil de sécurité. On peut se demander, d'une part, s'il ne serait pas possible d'obtenir la neutralité,

[1] Le télégramme n°s 251-252 du 2 mai, non reproduit, relatait la satisfaction des Indiens devant le rapport du délégué des Nations Unies.

sinon l'appui de l'Inde aux Nations Unies dans toutes les questions intéressant nos territoires d'outre-mer en leur promettant d'observer une attitude semblable dans l'affaire du Cachemire. D'autre part, une solution fondée sur les faits, mais sans ignorer pour cela les principes, peut-elle être trouvée ?

Notre ambassadeur à New Delhi, avec la connaissance profonde qu'il a des problèmes indiens, ne pourrait-il nous faire des suggestions à ce sujet ?

373

M. Gilbert, Ambassadeur de France à Tel Aviv,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 361 à 363. *Tel Aviv, 8 mai 1957, 8 h.*

(*Reçu :* 10 h. 53.)

Je me réfère à mon télégramme n° 352 [1].

Très bien reçu finalement par les autorités israéliennes, M. Richards a eu avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères des entretiens qui se sont déroulés dans une excellente atmosphère.

L'envoyé extraordinaire du président des États-Unis a beaucoup insisté pour qu'Israël se rallie à la doctrine Eisenhower, ou tout au moins rende public un communiqué laissant entendre qu'il y est favorable. Afin d'obtenir ce ralliement, il a donné à ses interlocuteurs des assurances formelles sur le fait que cette doctrine bénéficiant d'une forte majorité au Congrès, aucun changement de la politique américaine en la matière ne pourrait être envisagé.

M. Ben Gourion et Mme Meir ont alors essayé de faire comprendre à M. Richards que le ralliement total d'Israël au bloc occidental était chose faite de longue date et que de plus, Israël avait déjà donné des gages tangibles de son hostilité au bloc soviétique.

Était-il nécessaire, dans ces conditions, de prendre spectaculairement position contre l'U.R.S.S. ? Le Président américain a été interrogé à ce propos sur le précédent afghan [2] et la question lui a été posée de savoir si l'on pourrait considérer l'attitude du gouvernement de Kaboul comme une adhésion. Il a eu une réponse évasive que l'un de ses adjoints a d'ailleurs corrigée dans un sens plutôt négatif.

[1] Du 3 mai, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France faisait savoir que M. Richards n'avait avisé de sa visite le gouvernement israélien que deux heures avant l'atterrissage de son avion, ce qui avait vexé Ben Gourion. Celui-ci avait commencé par déclarer qu'il ne recevrait pas l'envoyé américain. Finalement, le président du Conseil le reçut et le gouvernement se décida à l'accueillir avec la plus grande courtoisie, tout en marquant nettement de la réserve quant aux propositions qui pourraient être faites. On entendait faire comprendre à l'administration américaine qu'Israël ne pouvait fonder la planification à long terme qui lui était indispensable sur des appuis susceptibles d'être retirés sans préavis au gré de la politique mondiale américaine.

[2] L'Afghanistan avait accepté l'aide économique américaine sans toutefois adhérer à la doctrine Eisenhower.

374

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1912 à 1915. *Moscou, 8 mai 1957, 12 h. 50.*

(*Reçu :* 11 h. 5.)

Tandis que M. Vorochilov poursuit à Djakarta la « croisière jaune » que MM. Khrouchtchev et Boulganine avaient commencée il y a deux ans en visitant l'Afghanistan, l'Inde et la Birmanie, le gouvernement soviétique offre au chef de la délégation parlementaire de Ceylan, qui séjourne actuellement en U.R.S.S. (1), la tribune du Soviet suprême pour y faire part de ses sentiments d'amitié envers le peuple soviétique. Dans un discours chaleureusement applaudi, M. Vidjesingka a souligné le rôle joué par l'U.R.S.S. dans le mouvement historique qui se produit en Asie et en Afrique. Il s'est félicité qu'elle ait été le premier pays « hors d'Asie, à accepter les cinq principes du *Pansha Shila.* » Il a constaté avec satisfaction que la politique soviétique était fondée sur la non-ingérence et sur la coexistence pacifique. Pendant que le chef de la délégation ceylanaise tenait ce discours devant le Soviet suprême, il était attendu par sir Patrick à l'ambassade de Grande-Bretagne où une réception était organisée et où il est arrivé ainsi que les autres délégués avec plus d'une heure de retard.

Ces diverses manifestations (2) sont une preuve nouvelle des efforts que les dirigeants soviétiques continuent de déployer pour persuader les peuples asiatiques qu'ils sympathisent pleinement avec « l'esprit de Bandoung ». L'anniversaire de la conférence d'avril 1955 a été célébré ici avec un certain éclat. La presse, les revues ont récolté les interviews et témoignages des hommes d'État ou journalistes des pays qui y étaient représentés. Une « soirée de Bandoung » a été organisée par l'Académie des sciences, avec participation des diplomates intéressés.

Que la poursuite fructueuse de cette offensive soit en ce moment rendue plus difficile par l'impression durable que les événements de Hongrie ont produite en Asie est incontestable. Il y a là un répit dont l'Occident peut profiter. Mais il ne faut pas se dissimuler que demain,

(1) Le télégramme de Moscou n° 805 du 22 février, non reproduit, annonçait l'établissement de relations diplomatiques officielles entre l'U.R.S.S. et Ceylan et l'échange de relations diplomatiques.

(2) Le télégramme de Moscou n° 1793 du 30 avril, non reproduit, avait également annoncé l'arrivée dans la première quinzaine de mai, d'une délégation gouvernementale de la République de Mongolie, invitée par le gouvernement soviétique et présidée par M. Tsedenbal, président du Conseil.

comme hier, l'U.R.S.S., et d'une manière plus générale, les puissances communistes continuent, pour soutenir la lutte engagée avec l'Occident, de disposer d'atouts puissants dont le moindre n'est pas leur capacité, semble-t-il, illimitée de démagogie.

375

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2425 à 2437. Très urgent. *Tunis, 9 mai 1957, 10 h. 30.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 10 h. 50.)

Tunis, 8 mai 1957.

J'ai eu ce matin un entretien d'une heure avec M. Bourguiba.

Il paraissait fatigué et m'a réservé un accueil affable, mais en adoptant délibérément un ton triste et sombre. Il a évité de donner un caractère passionné à ses propres propos, et, tout en exposant ses arguments à l'appui de ses revendications habituelles, m'a laissé l'impression de ne pas souhaiter, à l'heure actuelle, pousser l'examen des problèmes de nature à envenimer les relations entre nos deux pays.

La conversation a porté sur les sujets suivants :

1° *Problème algérien.*

Après avoir protesté une fois de plus contre l'attaque de fermes françaises par les fellaghas algériens, j'ai indiqué à mon interlocuteur que j'étais conscient des mesures que son gouvernement avait prises pour empêcher les exactions des rebelles sur le territoire tunisien. J'avais cependant le sentiment que ces mesures aboutissaient à un résultat inverse de celui qui était souhaité. Il semblait, en effet, qu'elles tendaient à renforcer le F.L.N. contre les mouvements dissidents et à l'intérieur même du F.L.N. à fortifier la position des éléments extrémistes.

M. Bourguiba s'en est vivement défendu. Il était conscient, m'a-t-il dit, de l'impossibilité de normaliser les relations franco-tunisiennes tant que le problème algérien ne serait pas réglé; aussi bien, tous ses efforts tendaient à faciliter ce règlement. Donnant alors un tour confidentiel à l'entretien, le Premier ministre m'a déclaré qu'à la suite de son action prolongée et persistante, des faits nouveaux allaient se produire très prochainement chez les Algériens. Ceux-ci en viendraient à accepter une formule qui comporterait un cessez-le-feu et un régime de garanties à négocier avec le gouvernement français pour assurer la liberté des élections. M. Bourguiba a ajouté qu'il se tiendrait très prochainement « en Tunisie ou ailleurs » une réunion groupant non seulement des leaders

politiques comme Debaghine, mais aussi, ce qui lui paraissait très important, des militaires et des membres du C.C.E. (1)

« Je leur ai fait valoir, a souligné M. Bourguiba, que leur position actuelle n'était pas bonne sur le plan de l'opinion internationale. En revanche, s'ils demandaient un système de garanties de liberté des élections et même si le gouvernement français rompait avec eux dans les négociations qui seraient engagées à ce sujet, leur position normale (2) serait considérablement renforcée. »

2° *Implantation militaire française.*

Modifiant la position qu'il avait adoptée il y a une quinzaine de jours et revenant à la thèse qui avait été la sienne précédemment, le président Bourguiba m'a paru ne plus vouloir poser pour le moment le problème de stationnement de l'armée française sur la frontière algérienne : « Je ne vous demande pas, — a-t-il dit —, d'évacuer Kasserine »; il estime en revanche que nos troupes devaient évacuer « l'axe Tunis-Ben Gardane ». Il a particulièrement insisté sur l'importance qu'il attachait à voir les forces françaises quitter la zone de Tunis.

Les propos du Premier ministre s'expliquent peut-être par les difficultés que l'autorité tunisienne a rencontrées en cherchant à assumer elle-même le contrôle de certains secteurs frontaliers. En tout état de cause, il n'est pas indifférent de relever que c'est cette fois sur le mode mineur que M. Bourguiba a développé le thème de l'évacuation. Il n'a pas posé le problème dans son ensemble et s'est plutôt borné en fait à soulever des revendications de détail.

3° *Trafics d'armes à travers le territoire tunisien.*

En me référant à l'affaire du camion intercepté près de Ben Gardane le 5 mai (mon télégramme n° 2334) (3), je n'ai pas caché nos très graves préoccupations devant la carence ou la complicité dont font montre les autorités tunisiennes. J'ai marqué que si le général Réthoré, en accord avec l'ambassade, avait pris en l'occurrence la décision de retirer notre détachement afin d'éviter un incident, il n'était pas possible que l'armée française assistât sans réagir à ce trafic d'armes. J'ai ajouté que selon nos renseignements, le chargement du camion en cause avait été transbordé depuis sur un autre véhicule appartenant à la garde nationale.

M. Bourguiba, qui ignorait ou a feint d'ignorer cette affaire, a répondu qu'il nous appartenait de prendre sur le territoire algérien même les dispositions nécessaires pour stopper un tel trafic, mais que nous n'avions pas le droit d'intervenir en territoire tunisien. J'ai répliqué que le gouvernement tunisien n'avait pas lui-même le droit de faire convoyer la contrebande de guerre par la garde nationale. Devant une telle attitude, nous étions fondés à reconsidérer notre position.

(1) Lire : Comité de coordination et d'exécution (du F.L.N.).

(2) Lire plutôt : morale ?

(3) Lire vraisemblablement : 2394, numéro du télégramme dans lequel l'incident de Ben Gardane est relaté, et qui est reproduit ci-dessus sous le n° 369.

Le président du Conseil, qui a prétendu ne rien savoir de ces activités de la garde nationale, a convoqué M. Ladgham et il s'en est suivi une discussion confuse. L'entretien n'a pas été conclusif. J'ai toutefois nettement mis en garde M. Bourguiba contre les conséquences les plus sérieuses qui pourraient résulter de l'inaction ou de la complicité de son gouvernement.

J'ai constaté au cours de cette conversation que contrairement à l'attitude qu'il adoptait précédemment, lorsque des incidents survenaient avec nos troupes, le chef du gouvernement tunisien s'est abstenu de prendre lui-même l'offensive à ce sujet.

4° *Mouvements en Tunisie de troupes françaises d'Algérie.*

M. Ladgham a profité de l'entretien pour remettre une liste de cas où des unités françaises venant d'Algérie avaient pénétré, ces dernières semaines, en Tunisie, et auraient procédé à l'enlèvement de nombreux ressortissants tunisiens.

J'ai fait toutes réserves sur les faits ainsi relatés, en indiquant toutefois que je me proposais de faire procéder à une enquête à ce sujet.

376

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade.

T. n°s 666, 667. Réservé. *Paris, 9 mai 1957, 12 h. 45.*

Je me réfère à ma conversation téléphonique avec M. Naudy.

Le gouvernement a décidé d'accueillir mille cinq cents Hongrois, réfugiés en Yougoslavie et demandant à la France le droit d'asile.

Ce contingent doit, dans toute la mesure du possible, être accueilli avant le 15 juin. Pour réaliser cette opération, il me paraît indispensable qu'une mission placée sous l'égide du Département et comprenant deux fonctionnaires du ministère du Travail et un ou deux représentants du ministère de l'Intérieur soit à très bref délai envoyée dans le pays de votre résidence.

Veuillez me faire savoir d'extrême urgence si l'envoi de cette mission rencontre l'agrément du gouvernement yougoslave.

377

M. François Charles-Roux, Premier conseiller à l'Ambassade de France à Rabat,

à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3310 à 3314. *Rabat, 9 mai 1957, 16 h. 25.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3292 [1].

J'ai interrogé aujourd'hui M. Porter sur la visite de M. Richards à Rabat et il m'a donné à ce sujet les précisions suivantes :

1° M. Richards n'a pas proposé au Maroc d'être inclus parmi les pays d'application de la doctrine Eisenhower. Il a seulement demandé au gouvernement de Rabat d'approuver cette doctrine en ce qui concerne le Moyen-Orient.

2° Les Marocains ont donné cette approbation, en principe, mais en marquant bien qu'elle ne portait que sur la partie économique de la doctrine. Ils ont cherché à plusieurs reprises à établir un lien entre leur attitude à l'égard de la doctrine Eisenhower et la position qu'adopteront les États-Unis dans la discussion qui va s'ouvrir sur les bases : cette position, ont-ils déclaré, sera la pierre de touche de la sincérité des Américains à l'égard des principes dont se réclame la doctrine du Président. M. Richards s'est refusé à reconnaître l'existence d'un lien entre les deux questions et a souligné que sa mission était limitée à l'exposition de la doctrine Eisenhower.

3° Il n'y a pas eu de demande d'aide supplémentaire présentée par les Marocains, ni d'offre faite par les Américains dans ce sens pendant la visite de M. Richards à Rabat. Comme je demandais à M. Porter son opinion sur l'attitude générale du gouvernement américain à l'égard de cette question, il m'a répondu qu'elle dépendrait, à son avis, en grande

(1) Par télégramme n°s 3292-3296, également du 9 mai, non retenu, l'ambassade de France à Rabat faisait état de la réception, le 7 mai, de M. Richards par le Sultan, puis de celle, le même jour, du représentant personnel du président Eisenhower par Si Bekkaï et M. Balafrej. D'après les informations recueillies, le Sultan avait estimé qu'un accord pouvait être donné aux principes généraux de la « doctrine Eisenhower », car elle s'appuyait sur des bases d'aide économique qui permettraient l'assainissement de la situation financière des pays bénéficiaires. En raison de la situation particulière du Maroc, des adaptations devraient être étudiées pour permettre l'application de cette doctrine à l'Empire chérifien. En quittant le Maroc, M. Richards avait précisé que les types d'aide américaine pouvaient varier suivant les pays auxquels elle s'adressait et réaffirmé que l'adhésion à la doctrine Eisenhower ne signifiait nullement une renonciation à une quelconque parcelle d'indépendance.

partie de la France : si, pour des raisons diverses, le gouvernement français se trouvait obligé de restreindre dans une mesure importante son aide économique au Maroc, M. Porter pensait que les États-Unis, pour éviter une aggravation de la crise et l'anarchie qui pourrait en résulter, seraient sans doute amenés à augmenter leur aide, mais même dans ce cas, celle-ci demeurerait, pour un certain temps du moins, relativement limitée de façon à ne pas nuire à l'influence de la France au Maroc.

À l'occasion de cet entretien, M. Porter m'a fait savoir que la première conversation sur les bases devait avoir lieu cet après-midi entre M. Balafrej et M. Cavendish Cannon. Il s'agirait, pour aujourd'hui, d'une simple entrée en matière, qui serait suivie d'un prochain entretien demain qui inaugurera le début réel des conversations. Le conseiller de l'ambassade des États-Unis a ajouté qu'afin de ménager les susceptibilités marocaines, le gouvernement américain préfèrerait que les principaux contacts avec le gouvernement français, pour le tenir informé du résultat de ces entretiens, aient lieu à Paris plutôt qu'à Rabat.

378

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 922 à 925. *Varsovie, 9 mai 1957, 16 h., s. h.*

(*Reçu :* 19 h. 11, s. h.)

La visite de M. Cyrankiewicz à Prague au lendemain même de son voyage dans sept pays d'Asie, dont trois non-communistes [1], avait sans doute pour objet de montrer que la plus grande liberté dont veut user la Pologne dans ses rapports avec les pays étrangers ne l'amène pas à négliger ses rapports avec les autres pays du camp socialiste et ne nuit pas à ses bonnes relations avec ceux-mêmes dont l'orthodoxie semble la plus certaine.

L'accord polono-tchécoslovaque signé le 7 mai [2] fait état, dans le domaine de la politique internationale, d'une unité de vue très complète sur des problèmes où, à vrai dire, la Pologne ne s'est jamais écartée des thèses soviétiques.

Sur le plan des rapports au sein du camp socialiste, on peut remarquer une approbation du gouvernement Kadar qui ne surprend plus et,

[1] Voir ci-dessus les n°s 280 (note), 328.

[2] Le communiqué commun polono-tchécoslovaque reconnaissait l'intangibilité de la frontière Oder-Neisse. Le 11 mai, était également signée une déclaration germano-polono-tchécoslovaque au sujet des frontières.

au milieu de la phraséologie classique sur la solidarité des pays socialistes, l'indication que chacun d'eux « doit appliquer de façon créatrice les principes marxistes-léninistes en tenant compte particulièrement des conditions spécifiques de son développement ».

D'autre part, l'évolution polonaise amorcée au VIIIe Plénum est explicitement approuvée par le gouvernement tchécoslovaque. Le texte est fait pour donner l'impression que rien ne sépare la Tchécoslovaquie de la Pologne sur le plan idéologique. Les décisions économiques prises à Prague, dont on ne connaît pas encore les détails, paraissent très favorables à la Pologne. On attache ici beaucoup d'importance aux possibilités de développement de l'industrie chimique à base de soufre, et l'aide tchécoslovaque dans ce domaine sera très appréciée. De même, les Tchécoslovaques semblent s'être engagés à participer au développement de l'industrie charbonnière polonaise.

Enfin, la création d'un Comité consultatif économique permanent montre un grand désir de collaboration entre les deux pays, dans le même temps qu'elle resserre sans doute les liens économiques unissant la Pologne aux autres membres du camp socialiste.

379

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 447, 448. *Bruxelles, 9 mai 1957*[(1)].

La plupart des délégations, et notamment la délégation française, ont estimé qu'il convenait de faire étudier le questionnaire résumé dans mon télégramme n° 446 [(2)] *par le groupe du Marché commun.*

Le représentant belge à l'O.E.C.E. a rappelé que les Britanniques sont opposés à l'inclusion dans le régime de la zone de libre-échange d'autres mesures que celles concernant la démobilisation tarifaire et contingentaire, ainsi que le contrôle de l'origine.

Le Président, le baron Snoy, a indiqué au Comité intérimaire son point de vue. Celui-ci peut, dans une certaine mesure et au moins provisoirement, être considéré comme l'expression de l'optique belge sur les points essentiels du questionnaire.

(1) En clair, par courrier spécial.

(2) Du même jour, non reproduit. Ce questionnaire portait sur les problèmes posés aux Six par la négociation de la zone de libre-échange (libre circulation des personnes, marchandises, services et capitaux; politiques économique et juridique communes, institutions, clauses de sauvegarde, incorporation des produits de la C.E.C.A. dans la zone de libre-échange).

Je vous en communique, ci-après, les points essentiels :

1. *Contrôle de l'origine.*

La solution technique à adopter devrait *être aussi large* que possible. Cependant, il sera indispensable d'apprécier l'importance des distorsions qui seront susceptibles d'en résulter au sein de la zone.

2. *Tarifs et contingents.*

Le système linéaire proposé par les Britanniques est inacceptable. Il faut adopter un régime aussi souple que celui du Marché commun (réductions tarifaires et augmentations des contingents en pourcentage *avec minima*).

3. *Protocole français.*

Le traité relatif à la zone devra comporter un protocole intéressant la France, analogue à celui de la C.E.E.

4. *Agriculture.*

La zone devra comporter un système spécial en la matière.

Dans la C.E.E., *un régime institutionnel majoritaire* a été prévu. Il comporte, notamment, le contrôle des prix minima, de la préférence et de l'organisation des marchés. Un système analogue doit être prévu dans la zone.

5. *Libération de la circulation des personnes, des services, des transports et des capitaux.*

Les Britanniques entendent limiter *les libérations à celles des marchandises.* Les Six doivent faire bloc pour que le régime du traité de Rome soit appliqué dans la zone sur tous les autres points fixés dans ce traité.

6. *Politique commune.*

La zone est un marché commun sans tarif extérieur et donc sans négociations tarifaires. Une harmonisation sociale est indispensable. En matière de politique commerciale, les Six ne doivent pas se dissimuler que la zone ne sera qu'une étape vers un véritable marché commun ou union douanière qui pourra intervenir dans quinze ou vingt ans. Un minimum d'harmonisation des politiques commerciales actuellement différentes est donc indispensable.

7. *Balance des paiements.*

Les solutions du Marché commun sont acceptables, l'aide mutuelle, notamment, doit être prévue.

8. *Politique sociale.*

Sur ce point, la C.E.E. n'a manifesté que des intentions, sauf en ce qui concerne le Fonds social.

9. *Banque d'investissements.*

Certains pays de l'O.E.C.E. (Turquie-Grèce) en demandent la création pour la zone. Il est peu probable que la Belgique y participe (les représentants allemand, néerlandais et luxembourgeois ont indiqué que leurs gouvernements prendraient vraisemblablement une attitude négative sur ce point).

10. *Pays européens sous-développés.*

Les Britanniques sont très réservés, voire opposés, à l'octroi d'une assistance aux pays européens sous-développés, comme la Grèce et la Turquie. Ces deux états exporteront fort peu de produits vers la zone.

11. *Association des T.O.M. à la zone.*

Les Britanniques sont très inquiets à cet égard. Au fond, ils sont hostiles à toute association. La Belgique n'insistera pas pour l'inclusion des T.O.M. dans la zone. En effet, les produits des T.O.M. associés au Marché commun seront transformés dans l'Europe des Six et bénéficieront ainsi du régime de la zone. Les Six n'ont aucun intérêt à ce qu'il en soit de même des produits des T.O.M. anglais et portugais.

12. *Institutions.*

C'est là l'un des problèmes les plus graves. Il est indispensable que la zone comporte des institutions avec décisions majoritaires. Chacun sait que les Britanniques y sont hostiles.

13. *Clauses de sauvegarde.*

Les clauses de sauvegarde sont nécessaires et des institutions indispensables pour les administrer.

14. *Produits de la C.E.C.A.*

Ces produits doivent être inclus dans la zone.

La plupart des chefs de délégation ont donné leur assentiment au point de vue exprimé par le baron Snoy.

M. Rothschild, chef de la délégation belge, a marqué qu'il était indispensable que les Six fissent preuve d'une complète identité de vues à l'O.E.C.E. et s'en tinssent aux principes du traité. S'il n'en était pas ainsi, de graves difficultés seraient à prévoir lors des ratifications. Tel serait le cas notamment en Belgique. En matière d'institutions, les Six devraient faire bloc, non seulement pour que la zone de libre-échange en comportât, mais encore pour que les institutions de la zone comprissent un Conseil de ministres et une Commission, ces deux organismes étant complémentaires et inséparables l'un de l'autre.

De son côté, M. Donnedieu de Vabres a pris la parole, au nom de la délégation française, pour marquer la situation quelque peu paradoxale des Six. Ceux-ci viennent de signer un traité dont la mise en application intégrale va demander quinze ans en plusieurs étapes échelonnées et graduelles. Ils négocient maintenant pour l'établissement d'une zone de libre-échange, dont leur partenaire éventuel demande que les dispositions soient d'application automatique et quasi immédiate.

En matière d'institutions :

a. Le régime de l'O.E.C.E. est actuellement celui de l'unanimité et de la pression morale, mais sans sanction, sur ses partenaires. Il est indispensable que les institutions de la zone comportent un régime majoritaire et administrent, non seulement la libération des contingents et des tarifs, mais encore une véritable politique commerciale commune;

b. Quel sera le rôle respectif des organes de la zone, s'il en est créé, et de ceux du Marché commun ? il est indispensable d'éviter, à cet égard,

que le fonctionnement de la zone ne paralyse celui de la Communauté économique européenne.

M. Donnedieu de Vabres a mis en garde le Comité intérimaire contre le risque d'une démobilisation tarifaire et contingentaire dans la zone susceptible de paralyser le rythme prévu en la matière par le traité de Rome (notamment en ce qui concerne le passage de la première à la deuxième étape). Le Parlement français ne l'accepterait certainement pas. L'essentiel serait au contraire que les dispositions du traité intéressant la zone comportassent le même rythme que celui prévu par les dispositions du traité de Rome avec *une garantie de non-discrimination;*

c. Il serait essentiel également qu'en matière de clause de sauvegarde, les organes de la zone soient dotés de pouvoirs analogues à ceux du traité de Rome. Sur le plan du contrôle de l'origine et des détournements de trafic, il serait indispensable de prévoir des sanctions;

d. Il se pose également des problèmes en matière de valeur ajoutée dans la zone de libre échange. Les pays à bas tarif y seront nécessairement favorisés, car ils y développeront leurs industries de transformation. Sur ce plan, des garanties sont indispensables.

Le gouvernement français a, sur ce point, le « dos au mur », en raison notamment des débats de ratification.

Le délégué allemand, pour sa part, a fait valoir que la thèse de son gouvernement consistait à adopter, pour la zone de libre-échange, les mêmes dispositions que celles figurant dans le traité du Marché commun. C'est ce que le Dr Ophuls a appelé la solution maximaliste, par opposition à la solution minimaliste de la Grande-Bretagne.

380

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 453 [1]. *Bruxelles, 9 mai 1957.*

(*Reçu :* le 10, 9 h. 10.)

Suite à mon télégramme n° 452 [2].

M. Deniau, qui accompagnait M. Maurice Faure à Londres, a rendu compte au Comité des échanges de vues entre le chancelier de l'Échiquier et le secrétaire d'État :

1° C'est M. Thorneycroft qui a pris l'initiative de la visite. Le gouvernement français a tenu à ne pas s'y dérober. Il est heureux d'informer les Cinq de ses points de vue développés à Londres. Il souhaite, de son côté, être tenu informé des contacts que ses partenaires du Marché commun pourraient avoir avec des tiers sur le problème de la zone de libre échange;

2° Le chancelier de l'Échiquier a déclaré que les bruits selon lesquels la Grande-Bretagne s'efforcerait de porter atteinte au Marché commun étaient dénués de fondement. Le gouvernement anglais souhaitait, au contraire, ardemment la ratification du traité et sa mise en application. M. Thorneycroft s'étant inquiété, de son côté, des bruits selon lesquels le gouvernement français montrerait peu d'esprit coopératif à l'égard des négociations sur la zone de libre échange, M. Maurice Faure l'a pleinement rassuré sur ce point;

3° Au cours des échanges de vues techniques :

a. M. Maurice Faure a rappelé la position française sur les difficultés diverses rencontrées à l'O.E.C.E. et qui constituent un obstacle à la négociation : absence de tarif extérieur et de politique commerciale commune; problème de l'origine des produits dans la zone. Le secrétaire d'État a insisté sur la nécessité de prévoir, dans ces conditions, des mesures de rapprochement des tarifs extérieurs;

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 5223) Londres (n° 4776), Bonn (n° 1858), La Haye (n° 913), Rome (n° 1426), Luxembourg (n° 444).

[2] Télégramme n°s 450 à 452, du même jour, non reproduit. Devant le « grand dessein » présenté par M. Selwyn Lloyd au Conseil permanent de l'U.E.O., qui visait à l'unification des assemblées européennes sous la forme d'une grande Assemblée atlantico-européenne, avec comme organes moteurs des commissions spécialisées, la délégation française au Comité intérimaire avait proposé l'institution d'une Assemblée générale européenne, organe commun aux assemblées européennes existantes (C.E.C.A., C.E.E., C.E.E.A., U.E.O., Conseil de l'Europe), chargées d'harmoniser les liaisons organiques entre ces diverses assemblées, qui devraient avoir toutes le même siège. [Sur le « grand dessein » du ministre britannique, voir ci-dessus le n° 202 (note).]

b. Il a marqué que, pour éviter la concurrence, des mesures d'harmonisation sociale étaient indispensables;

c. Le rythme de démobilisation tarifaire et contingentaire devrait être analogue dans la zone de libre échange à celui prévu dans le Marché commun;

d. En matière de produits agricoles, le secrétaire d'État a insisté sur la nécessité de prévoir, dans la zone, des dispositions équivalentes à celles instituées dans le traité du Marché commun.

De son côté, le chancelier de l'Échiquier a marqué les difficultés britanniques :

a. L'harmonisation des tarifs extérieurs lui paraît très difficile. Déjà, la préférence dont bénéficiaient jusqu'ici les Dominions en Grande-Bretagne sera supprimée en faveur des produits industriels de la zone de libre échange. Il n'est pas possible à la Grande-Bretagne d'augmenter ses tarifs, surtout agricoles, à l'égard des Dominions;

b. En matière de démobilisation tarifaire, M. Thorneycroft a reconnu la nécessité d'une harmonisation des clauses à introduire dans le traité de zone de libre échange avec celles du traité de Marché commun;

c. En matière agricole, il existe des difficultés considérables à cause du *Commonwealth*. Ce dernier craint que l'application du traité de Rome ne réduise grandement ses ventes de produits industriels à l'Europe. Il est impossible au *Commonwealth* d'admettre une diminution de ses exportations agricoles vers l'Angleterre. Des avantages agricoles ne pourraient être recherchés par les pays de la zone que sous une forme bilatérale.

(À l'occasion des échanges de vues qui ont eu lieu à l'ambassade entre les experts, il avait été convenu qu'il ne serait pas fait état, auprès de nos partenaires du Marché commun, de l'indication donnée par M. Thorneycroft selon laquelle la Grande-Bretagne renonce a inclure ses territoires d'outre-mer dans la zone de libre échange.)

4° Le chancelier de l'Échiquier considère que, pour la poursuite des travaux à l'O.E.C.E., il convient de réaliser certaines adaptations de calendrier. C'est ainsi, notamment, qu'il n'y aurait pas de réunion ministérielle à l'O.E.C.E. en juillet prochain sur la zone de libre échange. Il est possible que cette réunion soit reportée au mois d'octobre.

381

M. Gillet, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2453 à 2456. *Tunis, 10 mai 1957, 16 h. 25.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Dans son allocution hebdomadaire prononcée hier à Nabeul, le président Bourguiba s'est étendu avec quelque amertume sur ses entretiens avec M. Richards [1]. Après avoir rappelé qu'il n'avait pas attendu sa visite pour donner à l'avance son adhésion de principe à la doctrine politique du président Eisenhower et à ses objectifs anticommunistes, il a laissé entendre clairement que les propositions américaines d'assistance économique avaient été jugées décevantes et que les pourparlers n'avaient abouti à aucun résultat positif.

« Nous nous sommes aperçus, a-t-il précisé, que l'aide offerte par les États-Unis de 3 millions de dollars, nettement inférieure au produit de notre premier emprunt national, était assortie de réticences nettement inspirées du souci de ménager la susceptibilité de certains amis. Nous avons senti qu'il était très difficile de faire le départ entre les spécifications de véhicules destinés à la sécurité et aux besoins militaires... Nous avons nettement perçu la volonté de complaisance et de concessions à l'égard d'un allié. »

D'autre part, le président Bourguiba a critiqué assez vivement « l'opportunisme incohérent de ces démocraties qui se rebellent contre l'occupation de la Hongrie et jugent autrement quand il s'agit de l'Algérie ». Il a ajouté que le seul danger qui menace le monde libre était la persistance des tendances colonialistes, et a mis en garde les démocraties occidentales contre les dangers d'une attitude de duplicité.

À la fin de son allocution, le chef du gouvernement tunisien s'est félicité du résultat des élections municipales, « qui se sont déroulées en pleine liberté, dans l'ordre et la dignité ». Il a voulu voir, dans le succès

[1] Dans le cadre de sa mission (voir ci-dessus les n°s 213, 227), M. Richards s'était rendu à Tunis, qu'il avait quittée dans la matinée du 7 mai. Le président Bourguiba lui avait confirmé que son gouvernement approuvait la doctrine Eisenhower parce que celle-ci correspondait à l'orientation pro-occidentale de la Tunisie. Les conversations entre M. Richards et ses interlocuteurs sur la réalisation de projets de développement économique qui pourraient être couverts par l'aide américaine n'avaient pas cependant dépassé le stade d'échanges de vues préliminaires. Le montant de l'assistance américaine à Tunis n'avait pas été arrêté (télégramme n°s 2372-2377 du 7 mai, non reproduit).

remporté par quelques listes indépendantes, la preuve que ces élections s'étaient déroulées conformément aux « lois de la démocratie ». « Maintenant que la bataille est terminée, a-t-il ajouté, nous devons nous tendre la main sans rancune et sans arrière-pensée ».

382

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 448 à 452. Réservé. *Prague, 10 mai 1957, 13 h., 18 h.*

(*Reçu :* 16 h. 55, 20 h. 44.)

Alors qu'un incident banal et qui n'a pas eu de suite, l'arrestation pendant quelques heures des attachés navals américain et britannique dans une zone interdite, a suscité de nombreux articles dans la presse américaine, la visite du président du Conseil polonais à Prague[1] est passée presque inaperçue de l'opinion publique occidentale. C'est pourtant là un événement qui mérite de retenir l'attention.

On sait qu'il n'existe traditionnellement, entre Polonais et Tchèques, aucune sympathie. Leurs caractères sont trop différents et le souvenir n'est pas effacé à Prague de la rapacité montrée par la Pologne en 1938. Le fait que les deux pays fussent tombés sous la domination communiste et qu'ils se fussent trouvés liés en quelque sorte automatiquement par certains arrangements, comme le pacte de Varsovie, ne les avait pas sensiblement rapprochés.

Lors des événements de l'été et de l'automne derniers, les critiques tchécoslovaques à l'égard de la Pologne ont été vives. Elles ont fait place, depuis, à un demi-silence qui cache beaucoup de défiance dans les milieux officiels à l'égard de l'expérience Gomulka. La presse tchécoslovaque parle peu de la situation intérieure de la Pologne. Seul, par exemple, le journal catholique mentionne brièvement le voyage du cardinal Wyszynski à Rome.

Le premier signe d'un changement d'attitude a été le développement donné, depuis quelques mois, aux échanges culturels polono-tchécoslovaques. Le second est la visite de M. Cyrankiewicz à Prague. Il semble qu'elle réponde à un désir sincère, de part et d'autre, de mettre de côté les anciens ressentiments. Sur le plan politique, c'est la crainte de l'Allemagne, des tendances révisionnistes que l'on prête au gouvernement et à l'entourage du chancelier Adenauer, qui unissent les deux pays. Sur le

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 378.

plan économique, c'est le besoin où se trouve la Pologne d'une aide extérieure que, seule des démocraties populaires, la Tchécoslovaquie peut lui apporter, celle-ci étant elle-même tributaire du charbon polonais.

Il est trop tôt pour discerner si ce rapprochement, cette aide matérielle, auront un jour des conséquences sur le plan idéologique, y compris celui des rapports entre l'Église et l'État où les dirigeants — les tons et les termes des dernières allocutions des chefs de gouvernement l'ont montré — ont des positions assez éloignées.

Mais c'est une hypothèse qu'on ne peut exclure, surtout si les contacts économiques, techniques et culturels tchéco-polonais se multiplient.

383

M. Gillet, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2474 à 2480. Réservé. *Tunis, 10 mai 1957, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 2372 à 2377 [(1)] et 2453 à 2456 [(2)].

1° Il est clair que la visite de M. Richards a provoqué un vif sentiment de déception dans les milieux gouvernementaux tunisiens.

Bien que la question de l'adhésion de la Tunisie à la doctrine Eisenhower ne fût pas en cause, puisque M. Bourguiba s'était prononcé dès le 11 janvier à Tozeur en faveur du plan américain [(3)], le Premier ministre croyait que l'envoyé des États-Unis apporterait à son pays une aide comparable à celle consentie à un état comme le Liban (20 millions de dollars). C'est donc avec amertume qu'il a appris qu'en tout état de cause, l'assistance américaine serait de l'ordre de 3 millions de dollars.

Faisant montre de plus de réalisme, certains fonctionnaires tunisiens soulignent cependant que le plan Eisenhower devait, à l'origine, couvrir exclusivement les états du Moyen-Orient menacés par le communisme; que les pays indépendants de l'Afrique du Nord n'avaient été ajoutés que par la suite et que dans ces conditions, il était inévitable que leur part fût limitée.

(1) Du 7 mai, analysés ci-dessus sous le n° 381 (note).
(2) Du 10 mai, ci-dessus reproduit *ibid.*
(3) *Le Monde* du 13-14 janvier 1957, p. 4.

Quoi qu'il en soit, les experts tunisiens et la mission dirigée par le contre-amiral Strass poursuivent actuellement l'examen des projets qui pourraient être financés par l'aide américaine.

2° Il semble, d'autre part, que les Américains aient eu à cœur de ne pas se substituer à nous et qu'ils aient, au moins en ce qui concerne certaines fournitures (camions et jeeps), opposé une fin de non-recevoir aux demandes qui leur ont été présentées par le gouvernement tunisien. La phrase de M. Bourguiba, dans son discours de Nabeul : « Nous avons senti qu'il était très difficile de faire le départ entre les spécifications de véhicules destinés à la sécurité et aux besoins militaires... Nous avons nettement perçu la volonté de complaisance et de concessions à l'égard d'un allié », est significative.

D'autre part, le président du Conseil a déclaré hier au représentant du *New York Times,* en se référant aux réticences américaines à ce sujet, que « les États-Unis paraissaient considérer que la Tunisie était une zone d'influence française. C'était là un fait regrettable. La Tunisie n'était la zone d'influence de personne ».

384

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3541 à 3544. *Washington, 10 mai 1957, 19 h.*

(*Reçu :* le 11, 0 h. 35.)

Au déjeuner du *National Press Club,* la question a été posée au président Diem de savoir si le Vietnam désirait devenir un membre régulier de l'O.T.A.S.E.[1], afin de bénéficier des possibilités qu'offre cette organisation de luttes contre la subversion, alors que la protection offerte au Vietnam par le traité ne s'étend actuellement qu'au cas de guerre déclarée.

Confirmant les renseignements recueillis à Saigon par notre ambassade (n°s 4968-4969 du 4 mai)[2], M. Diem a répondu que les circons-

[1] Le Président sud-vietnamien s'était rendu en visite aux États-Unis du 8 au 20 mai. Pour plus de détails, voir ci-après les n°s 385 (et note), 391.

[2] Ce télégramme transmettait celui de Saigon, n°s 636-637, du 1er mai, non reproduit. Ce dernier document rendait compte des questions posées prudemment au secrétaire d'État aux Affaires étrangères par l'ambassadeur sur les intentions de son gouvernement à l'égard de l'O.T.A.S.E. Le ministre vietnamien avait répondu qu'il savait ce qui s'était dit à Bangkok. Il n'y avait pas unanimité concernant une accession éventuelle de son pays. D'autre part, il ne saurait se satisfaire d'une entrée progressive ni d'une participation limitée. En conséquence, Saïgon se contenterait d'attendre le moment où l'entrée du Vietnam à l'O.T.A.S.E. comme membre de plein exercice apparaîtrait possible à tous les intéressés.

tances actuelles rendant possibles certaines complications, son pays s'abstiendrait pour l'instant de demander son admission à l'organisation du traité de Manille. Il a rappelé, pour justifier cette position, l'interdiction d'appartenir à des alliances militaires résultant, pour le Nord-Vietnam et pour son pays, entre autres des accords de Genève. Il a également précisé que « l'O.T.A.S.E. prêchait pour tous la lutte contre la subversion, mais que, pour chacun, c'était affaire de politique intérieure et de discipline nationale ».

Cette réponse décevra sans nul doute le département d'État. Le directeur du service de l'O.T.A.S.E. a en effet marqué hier à un de mes collaborateurs, qui s'inspirait dans ses propos de la teneur des instructions du Département à notre ambassadeur à Bangkok (votre lettre n° 44/ASO du 6 mai) [1], que la fidélité aux accords de Genève ne devrait pas empêcher le Vietnam de participer aux activités non militaires de l'O.T.A.S.E.

Ainsi que l'indiquait déjà le paragraphe 4 de mes n°s 3221 à 3227 [2], M. Abbott a répété que les États-Unis n'avaient aucune intention de faire étudier par le groupe permanent de Bangkok le problème d'une participation vietnamienne aux activités non militaires de l'Alliance. Il s'agissait là d'une suggestion de l'ambassade des États-Unis à Bangkok, dès l'abord rejetée par Washington. Les États-Unis seraient donc d'accord sur le point 2, page 3 des instructions à M. Offroy. De même en ce qui concerne l'information des Canadiens (3, p. 4).

M. Abott ignorait tout des problèmes de financement des activités de la C.I.C. Il a promis de s'informer auprès du service compétent du département d'État.

[1] Il s'agit en fait d'une dépêche adressée le 7 mai à Bangkok sous le n° 378 (et vraisemblablement communiquée à Washington sous le n° 44). Elle n'a pas été retenue. M. Offroy devait faire part à son collègue américain de ce que la France ne saurait accepter une association directe du Vietnam aux activités purement militaires de l'O.T.A.S.E., cette attitude résultant des engagements pris à Genève en juillet 1954. Toute discussion sur la participation du Vietnam à des activités non militaires de l'O.T.A.S.E. devrait s'engager non pas au sein du « groupe permanent » de Bangkok, mais par la voie diplomatique normale. Une campagne ouverte du Sud-Vietnam en faveur d'une adhésion à l'O.T.A.S.E. raidirait l'attitude des gouvernements indien, polonais et canadien, membres des commissions internationales. Le gouvernement français était tenu au respect des engagements internationaux souscrits à Genève pour sauvegarder la sécurité de l'Asie du sud-est dans son ensemble.

[2] Du 24 avril, ci-dessus reproduits, sous le n° 332.

385

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3545 à 3548. *Washington, 10 mai 1957, 19 h. 15.*

(*Reçu :* le 11, 0 h. 45.)

Rien n'est encore connu des entretiens qu'a eus le président Diem au niveau le plus élevé. Le but de propagande en faveur de l'aide américaine paraît atteint, après l'intervention au Congrès; mais on déclarait hier encore au département d'État que le voyage du président du Vietnam ne serait pas l'occasion d'une révision des crédits accordés à ce pays [1].

Au déjeuner du *National Press Club*, le président Diem n'a pas manqué, conformément à l'attente de son auditoire, de critiquer le colonialisme français qui a « muselé » le Vietnam. Il n'a point été toutefois dans ce domaine d'une violence particulière. Un certain nombre de questions lui ont été posées, relatives au problème des Chinois, à la suspension de deux journaux vietnamiens, à l'aide américaine, aux expériences nucléaires dans le Pacifique et au Chincom. Ses réponses ont été dépourvues d'aisance, mais généralement exactes et marquées d'une susceptibilité orientale lorsqu'il s'est agi de sa personne ou de ses méthodes de gouvernement. Le chef de l'État vietnamien s'était fait poser trois questions pour lesquelles ses réponses avaient été préparées. L'une sur le danger communiste et neutraliste au Vietnam (le communisme n'est pas neutre, nous ne pouvons pas l'être non plus); l'autre sur les chances d'unification (ce n'est pas un problème de territoire, mais celui de la nation. Il faudrait plus de liberté au Nord, plus de discipline et de progrès au Sud); la troisième sur les élections libres (elles restent impossibles dans un état policier et présentent un danger du fait du déséquilibre démographique entre les deux Vietnam).

Plusieurs journalistes, insistant sur le problème du Nord-Vietnam, ont demandé si Ho Chi Minh avait des soutiens dans le Sud; à quelles défections on pourrait s'attendre du côté du Vietminh si un conflit survenait entre les deux états et quels avaient été les effets de la déstalinisation sur Ho Chi Minh.

[1] La visite du président Diem aux États-Unis, du 8 au 20 mai, avait pour but d'amener le Congrès à accepter le maintien de l'aide américaine au Sud-Vietnam, et d'effacer l'impression fâcheuse causée par le rapport de M. Clement Johnston, président du comité de la Chambre de commerce américaine au Sénat. Ce dernier avait préconisé la réduction de moitié, dans les deux années à venir, de l'aide au Vietnam, au Laos, au Cambodge et au Siam, estimant que l'aide accordée à ces pays était trop souvent utilisée à des fins non économiques.

Une question relative à l'aide américaine avait évidemment pour but d'encourager la presse. M. Diem, en répondant d'un ton assez désabusé que l'appréciation des résultats obtenus au Vietnam comme de la nécessité d'augmenter l'aide des États-Unis était « affaire d'opinion », donne à penser qu'après ses entretiens d'hier et d'aujourd'hui avec le Président et le secrétaire d'État, il est informé de la position réservée des dirigeants américains.

386

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1309. *Washington, 10 mai 1957.*

Projetée au premier plan de l'actualité américaine à la faveur des débats de l'assemblée générale des Nations Unies, la question algérienne a perdu, au lendemain de la session, une grande part de son pouvoir d'attraction sur l'opinion des États-Unis. La controverse s'étant achevée sur une note de confiance à l'égard de la France, il était juste, pensait-on, de laisser à celle-ci la liberté de poursuivre l'application de son programme. D'autres événements — la crise du Moyen-Orient — devaient d'ailleurs, depuis lors, solliciter l'attention du public.

Les affaires d'Algérie n'ont donc plus actuellement les honneurs de la première page, mais elles ne sont pas totalement négligées. Le F.L.N. prend soin, au surplus, de ne pas les laisser tomber dans l'oubli.

Ses agents à New York n'ont pas manqué d'exploiter à leur profit, auprès des Nations Unies et de la grande presse, la campagne menée en France dans plusieurs secteurs de l'opinion contre certaines méthodes imputées aux forces de pacification en Algérie [1]. Notre mission auprès des Nations Unies a rendu compte au Département du mémoire adressé par M. Yazid au secrétaire général de l'Organisation le 2 avril, mémoire que le bloc afro-asiatique a repris à son compte dans sa note du 15 avril 1957 [2].

Il a été facile aux représentants de la rébellion algérienne de puiser dans la presse française la matière de leurs nouvelles accusations. Il serait exagéré de dire que celles-ci ont eu aux États-Unis un grand retentissement. Le F.L.N., dont les violences sont connues et dont l'intransigeance politique n'est pas ici unanimement appréciée, peut difficilement jouer les témoins de moralité.

Cependant, les nationalistes algériens, ou leurs interprètes, ont su faire valoir que le débat de conscience sur lequel ils s'efforcent d'appeler

(1) Sur cette campagne, voir ci-dessus le n° 290 (et notes).

(2) Sur ce mémoire et cette note, voir ci-dessus les n°s 290, 312 (note).

l'attention de l'opinion américaine n'avait pour protagonistes que des Français. Ils n'est pas douteux que ce débat a troublé certains esprits américains. Plusieurs faits méritent, à cet égard, d'être mentionnés.

À la réunion annuelle de la *League for Industrial Democracy* qui groupe des syndicalistes et des éléments de tendance libérale, le représentant du gouverneur de Porto-Rico s'est étonné publiquement, le 13 avril, « qu'un gouvernement français à tendance socialiste pût continuer de pratiquer une politique de répression en Algérie ». Le 23 avril, au cours d'une conférence sur la politique française en Afrique, organisée par l'*American Whig Philosophic Society* de Princeton University, certaines des questions les plus caractéristiques ont porté sur les réactions de l'opinion publique française à l'égard des « tortures infligées à des Algériens combattant pour la liberté ». Le 26 avril, le F.L.N. a adressé à l'American Legion, à l'occasion de sa convention tenue à Washington, un mémoire sur la politique française en Algérie. Prévenue en temps utile, cette ambassade avait pu faire remettre au comité directeur du Congrès une réfutation des allégations contenues dans cette note et neutraliser par là, au moins partiellement, la démarche de nos adversaires.

Ainsi, de divers côtés, apparaissent les indices d'une reprise aux États-Unis de la campagne de diffamation du F.L.N. contre la France. Dans sa forme, cette action est voisine de celle qui avait été menée jusqu'ici : il s'agit de discréditer notre pays en dénonçant, plus particulièrement, les excès dont se rendraient coupables nos forces en Algérie.

À côté de ces agissements, une autre manœuvre plus subtile et plus insidieuse tend à se développer. Elle se donne pour armes la persuasion et les apparences de la raison. Dans le déroulement de cette manœuvre, les premiers rôles ne sont plus impartis aux propagandistes algériens, mais assumés par les Marocains et les Tunisiens. Ceux-ci s'efforcent d'apparaître comme des médiateurs naturels, à qui leurs sympathies pour la France inspirent le désir de contribuer au règlement du problème algérien.

Il s'agit cette fois de gagner les États-Unis à la cause de l'indépendance algérienne, non pas en isolant le problème, mais en le replaçant dans un cadre plus vaste, celui de l'Eurafrique, dont la hardiesse et la nouveauté ont séduit les imaginations américaines. Au surplus, le concept de l'Eurafrique est d'origine française et lui rendre hommage est une façon de montrer que l'on ne nourrit aucune animosité contre la France.

La création de l'Eurafrique implique un resserrement des liens entre l'Europe et une large portion du continent africain. Elle a pour objet de fortifier cet ensemble et de le maintenir dans le camp du monde libre en le rendant moins vulnérable au communisme ou aux tentations du totalitarisme. Ces idées ne peuvent que recevoir le meilleur accueil de la part des esprits américains.

Dans le cadre de l'Eurafrique, ajoutent les défenseurs de la nouvelle thèse, il est naturel que des liens plus étroits soient établis entre la

France et l'Afrique du Nord. Ces liens pourraient prendre la forme d'une fédération dont la France, d'une part, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, de l'autre, seraient les éléments. Ainsi serait restaurée l'amitié franco-maghrébine. Ainsi, la politique française, dont on loue le caractère libéral dans son application aux territoires de l'Afrique noire, retrouverait son unité. En outre, la fédération nord-africaine ferait heureusement contre-poids à l'Égypte de Nasser. Elle assurerait la sécurité du bassin occidental de la Méditerranée.

Un seul obstacle paraît s'opposer à la mise en œuvre de ce grand projet : la prolongation de la crise algérienne. Il est aisé dès lors de suggérer que l'obstination française pourrait compromettre à la longue non pas seulement la sauvegarde des intérêts français en Algérie, mais la sécurité de la Méditerranée occidentale et même la stabilité d'une grande partie de l'Afrique. Cette obstination serait présentée comme d'autant plus déraisonnable qu'elle aurait pour effet de mettre en danger la construction de l'Eurafrique, pourtant préconisée par les Français eux-mêmes.

Au terme du raisonnement, que Marocains et Tunisiens s'emploient discrètement à développer dans certains cercles américains, l'indépendance algérienne deviendrait la seule mais indispensable condition à la constitution d'une fédération nord-africaine librement associée à la France. En l'absence d'une telle solution, la communauté eurafricaine, dans laquelle les États-Unis voient un moyen efficace de protéger l'Afrique des entreprises communistes, serait à son tour compromise.

L'article consacré par *Time* au Maroc, dans son numéro du 22 avril (ma dépêche n° 1236/MT du 3 mai 1957)[1], mettait en valeur la vocation et les mérites particuliers du Maroc, état arabe ouvert à l'influence occidentale et acquis au monde libre. Il est significatif que la première « lettre à l'éditeur » publiée par *Time* à la suite de ce reportage ait été celle d'un étudiant marocain : « L'avenir de nos relations avec la France, écrit son auteur, dépend du sort de l'Algérie. Lorsque ce pays aura été libéré, une fédération nord-africaine sera immédiatement constituée qui, par la force des choses, sera étroitement liée à la France ».

Le Département trouvera, d'autre part, ci-joint copie d'un article rédigé pour la *Free World Review* par M. H. Bourguiba junior[2]. Le

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

[2] *Note du document* : Cet article n'ayant pas encore été publié, je serais obligé au Département de conserver à cette communication un caractère confidentiel.

[Il a paru superflu de reproduire cet article de M. Habib Bourguiba junior, conseiller à l'ambassade de Tunisie aux États-Unis, article intitulé « French-North African Relations ». Il y était dit que la continuation de la domination française en Algérie constituait le plus grand obstacle à la réalisation d'une fédération nord-africaine, et que la fin du conflit franco-algérien ouvrirait une ère de coopération et d'amitié entre la France et l'Afrique du Nord, et notamment la Tunisie. La capture des leaders algériens en route pour Tunis en octobre 1956 avait porté préjudice à ce projet, nourri par le président Bourguiba et le sultan du Maroc. Les trois objectifs majeurs de la politique extérieure tunisienne étaient l'évacuation de Tunisie des forces étrangères, le développement économique du pays et la suppression du colonialisme partout où il existait. La Tunisie restait une partie intégrante du monde libre; son anticolonialisme était modéré et réaliste. Tunis espérait convaincre son partenaire français de ne pas lui imposer de troupes destinées à agir contre les Algériens et de mettre un terme à l'introduction de troupes à Bizerte. L'article évoquait la participation de la Tunisie à une défense commune et même au marché commun européen.]

même courant de pensée s'y retrouve et l'on peut imaginer ce qu'il doit au président du Conseil tunisien.

***

J'ai cru devoir relever les indices de ces différentes actions entreprises en faveur de la cause des nationalistes algériens aux États-Unis. Sous des formes diverses, elles contribuent à maintenir la question à flot. Si la campagne du F.L.N. contre les « atrocités françaises » n'a pas éveillé jusqu'ici de notables réactions, les démarches de ceux qui veulent se faire les honnêtes courtiers de l'indépendance algérienne peuvent avoir plus de succès. Elles tendent, en escamotant les difficultés mêmes du problème algérien, à suggérer que celui-ci pourrait trouver, dans le cadre d'une politique eurafricaine très séduisante pour les esprits américains, une solution sauvegardant l'amitié franco-nord-africaine et conforme aux intérêts du monde libre.

Rien n'indique qu'au département d'État, ces idées aient jusqu'ici influencé les esprits. Il est raisonnable de penser cependant que l'on y suit attentivement les développements de la crise algérienne et que l'on souhaiterait savoir déjà quel sera l'état de cette évolution au moment où se réunira de nouveau l'assemblée générale des Nations Unies.

387

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 1792. *Rabat, 10 mai 1957.*

J'ai, dans ma communication en date de ce jour [1], signalé au Département l'intérêt des déclarations faites le 8 mai par M. Mehdi ben Barka, président de l'Assemblée nationale consultative et secrétaire général adjoint de l'Istiqlal, devant un groupe de journalistes français et étrangers qui l'avaient convié à déjeuner.

M. Ben Barka, qui s'est parfois exprimé en termes passionnés, a donné à ses interlocuteurs l'impression qu'il parlait avec sincérité et autorité. Il leur a demandé de ne publier, de leur conversation, que les passages que reproduit ce matin la presse française du Maroc et que je communique d'autre part au Département. J'analyse ci-après l'ensemble de ses propos

[1] Il s'agit en fait des télégrammes n°s 3325-3328 et 3335, du 9 mai, non reproduits, le contenu en étant repris dans la présente dépêche.

tels qu'ils m'ont été rapportés confidentiellement par des journalistes présents à ce déjeuner.

1. *Conception istiqlalienne de la démocratie.* — Sur ce sujet qu'il a abordé de sa propre initiative, M. Ben Barka a déclaré : « Pour nous, la démocratie doit partir de la base de façon à ne pas tomber dans un parlementarisme stérile. Quelques exemples récents du Moyen-Orient peuvent à ce sujet nous servir de leçon et nous éviter de perdre du temps. Ainsi l'Égypte pendant trente ans, avec un parlement, n'a eu que l'illusion de l'indépendance et de la démocratie. Pour nous, la voie du salut, c'est la démocratie de base, c'est-à-dire celle que chacun réalise, où chacun met la main à la pâte, c'est le chemin vicinal et l'école rurale. Des assemblées municipales et rurales, ainsi que l'a annoncé Sa Majesté le 1er mai, seront élues avant la fin de l'année. Elles constitueront le fondement de notre système démocratique, le premier pas vers la préparation de l'Assemblée constituante qui sera, plus tard, l'organe de base de la monarchie constitutionnelle sur laquelle tout le monde est d'accord ».

2. *Organisation communale.* — M. Ben Barka a tracé les grandes lignes des institutions communales; elles correspondent aux projets de l'Istiqlal et ont paru s'identifier, sans équivoque, dans mon esprit à ceux du gouvernement. « Nous avons établi un projet de communes rurales, allant de 5.000 à 10.000 habitants, c'est-à-dire à une échelle assez réduite pour permettre un contact humain entre tous les membres, mais assez grande pour qu'il y ait des possibilités de recettes suffisantes. Ces communes éliront, à raison d'un représentant par douar ou par groupe de douars, une assemblée communale ou jemaa. Cela peut être assez proche des conceptions du général Guillaume, mais le cadre politique n'est plus le même et c'est ce qui fait toute la différence. Ces assemblées seront élues par tous les hommes et femmes, âgés de plus de 20 ans. Il y aura une large intégration de ceux qui sont venus s'adjoindre à la tribu de telle manière que le vieil esprit tribal soit battu en brèche. Les assemblées communales comprendront de 10 à 20 membres, dont le président élu aurait le double rôle de représentant de l'autorité gouvernementale et d'exécuteur des décisions de l'Assemblée. Pour l'alimentation du budget communal, droits de souks et retour à la « touiza », mais non plus au seul bénéfice du caïd. »

3. *Éducation de base et scolarisation.* — M. Ben Barka a précisé que ce serait là une des tâches essentielles qui incomberont à la future organisation communale; il a ajouté que le Maroc ne s'obstinerait pas systématiquement à arabiser l'enseignement : « Depuis notre congrès extraordinaire d'août 1956, 1.000 classes ont été créées dans des villages, avec des ressources purement locales. Nous avons le projet d'ouvrir 4.000 nouvelles classes en octobre. Mais cela représente 4.000 nouveaux instituteurs qu'il nous faut trouver. Nous prendrons aussi bien des Français que des Marocains. Nous ne sommes pas décidés à arabiser systématiquement. Notre objectif primordial demeure la scolarisation en arabe d'abord, mais partout où nous ne le pourrons pas, nous maintiendrons le français, même dans les cours préparatoires. Si l'alphabet ne peut être

appris en arabe, il le sera en français ». M. Ben Barka a conclu sur ce sujet que la scolarisation des campagnes doit être réalisée dans le but de redonner la parole à ceux qui ont fait de tout temps l'histoire du Maroc. « Notre révolution se fait doucement, mais elle se fait ».

4. *Les frontières.* — Traitant de la réunion prochaine de la Commission des frontières franco-marocaine, M. Ben Barka a déclaré que le Maroc demande « le rétablissement des frontières naturelles et historiques du pays » et que, « grâce à un examen objectif des textes », il pensait qu'il serait possible de « trouver une solution »; il a spécifié « qu'il ne faut pas s'arrêter au problème sentimental que pose le tracé des frontières », « problème secondaire au regard des questions économiques et humaines ». « Le Sahara est une chance commune pour la France et pour le Maroc. Les possibilités de coopération dans ce domaine, comme dans les autres, entre la France et le Maroc, sont immenses ».

5. *Politique générale et relations avec la France.* — L'impression générale qu'a donnée M. Ben Barka à ses interlocuteurs, dans ce domaine, est celle d'une étroite identification avec l'équipe gouvernementale actuelle; il n'a fait pratiquement aucune référence au Sultan. Pour lui, le gouvernement au pouvoir est le seul possible, bien qu'il soit pris entre deux extrémismes aussi destructeurs qui « se rejoignent » : celui des Français qui rêvent de revenir sur ce qui a été fait et celui des saboteurs de l'intérieur.

M. Ben Barka a déploré l'état d'esprit regrettable de l'opinion française en face du Maroc; il a pu constater qu'il était encore plus mauvais à son retour des États-Unis [1] qu'un mois auparavant, alors que la France, estime-t-il, a actuellement plus de chances que jamais au Maroc. « Il n'est pas question de faire tous les matins une déclaration d'amour à laquelle personne ne croirait. Mais il ne faut pas perdre de vue que nos maux ne viennent pas toujours des quarante années de protectorat, mais surtout des trois siècles d'isolement qui l'ont précédé. En se défendant contre les impérialismes successifs, notre pays s'est refermé sur lui-même. Nous voulons conserver la langue française, non par amour de la France, mais par nécessité d'avoir une ouverture sur l'Occident, pour ne pas être isolés à nouveau. Voilà notre vérité. Si nous ne pouvons nous entendre avec la France, nous chercherons d'autres fenêtres ». Il a poursuivi : « À la fin du mois, en séance plénière de l'Assemblée consultative, nous allons étudier la répartition des dépenses d'équipement. En face du financement, nous avons un point d'interrogation. Je voudrais que Bouabid puisse dire : « La France nous a accordé tant ». Il faut que vous compreniez que nous sommes embarqués sur la même galère. La France ne pourra garder un pied en Afrique que si elle joue un autre rôle que celui qu'elle a joué jusqu'ici. Elle doit expérimenter ici son rôle d'assistance technique, à généraliser dans le reste de l'Afrique. Vos responsables ne semblent pas concevoir cette mission avec bonne volonté. Il n'y a

[1] Sur le voyage aux États-Unis du leader istiqlalien, voir ci-dessus les nos 248, 305.

pas pour vous d'autre solution que la réussite de l'expérience marocaine ».

6. *Affaire des fils du Glaoui*[1]. — M. Ben Barka s'est montré très réticent pour répondre aux questions posées à ce sujet, qui lui a cependant fourni l'occasion de dire : « Nous allons avec la France d'épreuve de force en épreuve de force. Dans le cas présent par exemple, pourquoi la France s'obstine-t-elle à prendre la défense des seuls ennemis du Maroc nouveau », au lieu d'apporter avec réalisme à celui-ci l'aide financière dont il a besoin ?

Ainsi M. Ben Barka a classé les fils du Glaoui, sans aucune exception, parmi les ennemis de la nation. Il a d'ailleurs été catégorique pour affirmer qu'il n'était pas question de mise en liberté, qu'il s'agissait d'une affaire politique, et il a montré que « l'opération de Marrakech » avait déjà ses racines dans la résolution du Congrès de l'Istiqlal en août 1956 dont on sait qu'elle comportait une motion sur l'épuration des fonctionnaires indésirables en raison de leurs abus ou de leur conduite antinationale.

M. Ben Barka a défini comme suit les principes qui régissent l'épuration du Maroc nouveau :

a. On ne peut inquiéter personne pour avoir participé à certaines opérations politiques avant le retour du Sultan. Sa Majesté a pardonné, il n'y a pas à revenir là-dessus.

b. Mais il serait indécent de remettre en place des personnages politiquement marqués. C'est en cela que consiste l'épuration pour ce qui concerne ces personnages.

c. La notion du bien mal acquis, des richesses accumulées par des agents d'autorité au moyen d'exactions est purement politique; elle est sans rapport avec les fondements de la propriété foncière.

d. L'État doit pouvoir se défendre contre des hommes qui essayent de saboter l'expérience en cours.

Enfin, M. Ben Barka a déclaré : « Cette affaire (de Marrakech) n'est pas une improvisation hâtive. Je peux vous révéler qu'elle était préparée depuis un mois et demi au moins, puisque j'en avais déjà entendu parler avant mon départ en Amérique ». Et s'il a convenu que plusieurs exécutants de l'opération avaient pu appartenir autrefois, soit à l'Armée de libération, soit à la Moundama Seria[2], il a précisé qu'ils avaient été incorporés depuis à une police spéciale, dépendant directement du ministère de l'Intérieur et aussi indépendante de la Sûreté nationale que peut l'être la D.S.T. en France.

Cette dernière déclaration de M. Ben Barka ne permet pas de conclure s'il s'agit des brigades spéciales de M. Laghzaoui ou de forces auxiliaires relevant directement de M. M'Hammedi, ministre de l'Intérieur.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 364 (et note).

(2) Il s'agit d'une société clandestine apparentée à l'Istiqlal, qui participa activement à l'organisation du terrorisme sous le régime de Moulay Arafa.

388

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2007 à 2012. Priorité. *Moscou, 12 mai 1957, 11 h. 50.*
Réservé.

La presse soviétique publie ce matin le texte d'un aide-mémoire remis le 9 mai au Gaimusho par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. au Japon.

Ce document débute par un rappel des notes échangées les 9 et 29 mars entre les gouvernements japonais et soviétique au sujet des expériences nucléaires. Il rappelle les raisons pour lesquelles le gouvernement soviétique n'a pu accéder à la demande japonaise d'arrêt immédiat et unilatéral des expériences nucléaires et souligne que, pour manifester sa bonne volonté, l'U.R.S.S. a proposé de traiter le problème de la cessation ou de la suspension de ces expériences comme une question séparée, sur laquelle un accord entre les principales puissances intéressées devrait pouvoir intervenir rapidement.

L'aide-mémoire remis le 9 mai par M. Tevosian mentionne, en outre, un entretien qui a eu lieu le 20 avril entre M. Khrouchtchev et l'ambassadeur du Japon en U.R.S.S. Les choses sont présentées comme si M. Kadowaki avait affirmé la communauté de vues entre le Japon et l'U.R.S.S. sur la question de l'arrêt des expériences atomiques.

Cette présentation est manifestement tendancieuse. L'ambassadeur du Japon, avec lequel j'entretiens les meilleures relations, m'a fourni sur cet entretien des indications précises.

M. Kadowaki avait formulé à nouveau la demande japonaise tendant à l'arrêt immédiat, définitif ou temporaire, par l'Union soviétique des expériences nucléaires. Il avait fait valoir entre autres que l'U.R.S.S. donnerait ainsi un exemple, qui accroîtrait considérablement son prestige.

M. Khrouchtchev avait rejeté cette demande en prétendant que le geste demandé serait interprété comme un signe de faiblesse; il risquerait en outre de mettre l'U.R.S.S. en situation d'infériorité, si les autres puissances poursuivaient leurs expériences. Le Premier secrétaire du parti avait, d'autre part, critiqué la proposition concernant l'enregistrement préalable des expériences et prétendu que loin de freiner le développement des engins nucléaires, elle le légitimerait et l'encouragerait. Il avait, enfin, proposé à l'ambassadeur que le gouvernement japonais se joigne au gouvernement soviétique pour proposer aux États-Unis et à la Grande-Bretagne la conclusion d'un accord immédiat sur l'arrêt ou la suspension des expériences.

L'ambassadeur s'était borné à faire remarquer que le Japon ne pouvait, pour de multiples raisons, envisager cette démarche commune, si grand que fût le désir du gouvernement japonais de voir cesser des expériences dangereuses pour son peuple.

Toutefois, l'ambassadeur ne m'a pas caché qu'il considère la position soviétique en la matière comme très forte et qu'elle produirait une impression assez profonde sur la population japonaise qui, dans son immense majorité, n'avait pourtant aucune sympathie pour le communisme. Moscou ne peut l'ignorer.

Dans le mémorandum remis par M. Tevosian, le gouvernement soviétique propose à nouveau une démarche commune et se déclare prêt à examiner toute autre mesure qui pourrait être prise de concert par les deux pays pour amener l'arrêt effectif des expériences nucléaires et thermonucléaires.

389

M. Gillet, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2506 à 2511. Réservé. *Tunis, 13 mai 1957, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 2474 à 2480 [(1)].

L'ambassadeur des États-Unis est venu m'entretenir du détail des conversations entre le gouvernement tunisien et M. Richards.

L'envoyé du président Eisenhower a été frappé par l'insistance qu'ont mis ses interlocuteurs à éviter toute référence dans le communiqué commun à l'aide américaine. Malgré son insistance, il n'a pu obtenir aucune allusion, même vague, à ce sujet.

Le gouvernement tunisien a demandé que les trois millions de dollars soient répartis en deux parts à peu près égales, l'une étant affectée à des achats de matériel (camions, jeeps et matériel radio), l'autre devant permettre l'aménagement d'un port à El Haouaria dans le Cap Bon, ainsi que la mise en valeur des terres autour de cette même ville. Ce dernier projet n'a pas paru particulièrement justifié aux yeux de la délégation américaine. Quant aux achats de matériel, il a été déclaré qu'ils devaient servir à l'équipement de la garde nationale.

J'ai fait remarquer à M. Jones que des achats de matériel pour une valeur d'un million et demi de dollars paraissaient dépasser nettement

(1) Du 10 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 383.

les besoins de la garde nationale tunisienne. Mon interlocuteur en a convenu, mais a précisé que l'affaire n'avait pas été discutée au fond, la position de principe des États-Unis consistant à ne pas se substituer à la France en cette matière.

C'est à la suite de ces divergences qu'aucun accord n'avait été conclu sur les trois millions de dollars. « Au demeurant, a ajouté l'ambassadeur des États-Unis, cela ne me paraît pas présenter, en pratique, beaucoup d'importance. En effet, l'examen de l'utilisation des cinq millions et demi de dollars environ prévus dans l'accord signé à Tunis le 26 mars sera probablement à peine terminé pour le 30 juin, ce qui aurait, en tout état de cause, rendu à peu près impossible l'appropriation d'une somme supplémentaire de trois millions de dollars. »

M. Thomas Brady, envoyé du *New York Times,* a remarqué devant moi l'autre jour que la mission Richards avait fait plus de mal que de bien : du moment que l'adhésion tunisienne à la doctrine Eisenhower avait déjà été affirmée, il aurait été préférable de ne pas soutenir de grands espoirs chez les Tunisiens en décidant la visite à Tunis de l'envoyé du président Eisenhower et en provoquant ainsi chez le gouvernement tunisien une très grande déception, qu'on aurait pu éviter en se bornant à augmenter quelque peu l'aide précédemment accordée.

Il est de fait que la plupart des journaux ont adopté le lendemain de la visite de M. Richards et du discours du président Bourguiba à Nabeul [1], le thème suivant lequel il n'est pas payant d'être un pays sain, résolument prooccidental et anticommuniste, puisque les États-Unis ne sont enclins à consentir une assistance substantielle qu'aux états qui hésitent entre les deux blocs ou sont directement menacés par Moscou. Certains organes ont d'autre part reproché très vivement aux États-Unis d'avoir cru devoir informer la France des négociations tuniso-américaines, comme « si la Tunisie était encore placée sous la tutelle française ».

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 381.

390

M. Dumarçay, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 181 à 185 [1]. Réservé. *Tripoli, 13 mai 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 53.)

1° M. Mustapha ben Halim a révélé le 12 mai à l'un de mes collaborateurs que M. Bourguiba [2] et lui-même mettraient, dans les prochains jours, la dernière main à un projet — déjà ancien mais gardé jusqu'ici très secret — visant à réunir dès que possible, soit à Tripoli, soit à Tunis, mais plus vraisemblablement dans cette dernière capitale, un Congrès qui grouperait les pays méditerranéens (Espagne, Italie, Yougoslavie, Grèce, Turquie), tous les états arabes (Moyen-Orient), et les états musulmans asiatiques (Pakistan, Indonésie). Le Congrès aurait pour mission essentielle de mettre sur pied et de faire accepter par les chefs de la rébellion algérienne une formule de compromis voisine des propositions déjà faites par le gouvernement français : « Un cessez-le-feu suivi d'élections libres placées sous contrôle international ».

Selon le président du Conseil fédéral, « seuls des leaders aux sentiments nationalistes éprouvés pouvaient espérer faire admettre par les dirigeants du F.L.N. une solution aussi modérée ».

Le gouvernement français ne devait donc pas « s'offusquer si les promoteurs de ce plan se voyaient — ne fût-ce d'ailleurs que pour réduire au silence les extrémistes égyptiens et syriens — contraints de faire preuve d'intransigeance dans les discours de propagande qu'ils seraient amenés à prononcer au cours de la phase préparatoire du projet envisagé ».

M. Ben Halim nous a donné un avant-goût de cette littérature dans le discours qu'il a prononcé le 12 dans l'après-midi au Parlement, en présence de M. Bourguiba [3].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (n°s 1895-1899). Il l'a également été à Rabat (n°s 2449-2453).

[2] Qui s'était rendu en visite en Libye du 11 au 16 mai. Les principaux objets du voyage étaient la consolidation de la politique d'intégration de la Libye au sein du futur « Grand Maghreb », tourné vers l'Occident; la mise au point de conventions tuniso-libyennes (culturelle, sanitaire, économique); enfin, l'établissement d'un plan d'action destiné à mettre d'urgence un terme à la guerre d'Algérie.

[3] Le Premier ministre libyen avait déclaré que des motifs historiques, psychologiques et politiques faisaient à la Libye un devoir d'apporter aux nationalistes algériens toute son assistance matérielle, morale et politique, l'indépendance du Maghreb arabe dépendant de la libération de l'Algérie. Dans sa réponse, le chef du gouvernement tunisien avait déclaré que l'Algérie n'avait été et ne serait jamais française, et exprimé l'espoir que Français et Algériens arriveraient à la solution qui garantirait à l'Algérie sa liberté et « sauvegarderait les intérêts raisonnables de la France sans empiéter sur l'intérêt d'une Algérie libre et indépendante » (*Le Monde* du 14 mai, p. 4).

2° Encore qu'il n'ait évoqué la question qu'en termes très généraux, M. Bourguiba m'a fait part, au cours de l'audience privée, que je lui avais demandée hier, de son vif désir de contribuer à la recherche d'une formule propre à régler rapidement et définitivement le problème de l'Algérie, tout en respectant les droits que la France avait acquis dans ce pays.

3° L'idée d'une fédération maghrébine prend corps. MM. Bourguiba et Ben Halim paraissent décidés à la faire triompher en faisant de l'Algérie l'enjeu de la partie qui doit se jouer entre l'Orient et l'Occident arabes (ma dépêche n° 51/AL du 11 janvier 1957) [1].

391

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3577 à 3579. *Washington, 13 mai 1957, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 14, 0 h. 20.)

Le communiqué final de la visite Diem [2] satisfait les Vietnamiens dans la mesure où il reprend, comme autant de vérités certaines, les thèmes exploités par le président du Vietnam devant le Congrès : la stabilité et le progrès succédant à une situation « chaotique », les réfugiés installés, la sécurité intérieure assurée, la Constitution promulguée, la réforme agraire « lancée », etc. En précisant que les deux présidents ont passé en revue les « efforts et les moyens » susceptibles d'assurer l'ordre, le communiqué semble pardonner au chef de l'État vietnamien les méthodes autoritaires que la presse a été presque unanime à lui reprocher. Le soutien de longue durée des États-Unis est promis au Vietnam. Une référence est faite à la réunification et à l'éventuelle entrée aux Nations Unies.

Alors que la « vaste augmentation » des forces du Vietminh est soulignée, on comprend mal que le communiqué précise que les communistes se sont depuis trois ans abstenus de recourir en Asie du sud-est à des interventions armées « *sauf au royaume du Laos* », référence demandée par le département d'État. Cette déclaration est suivie d'un rappel des

[1] Non reproduite, cette dépêche rendait compte de l'état des relations entre la Libye et la Tunisie à l'occasion de la signature, le 6 janvier, d'un traité d'amitié et de bon voisinage par les deux pays. (Sur cette signature, voir ci-dessus le n° 42, note). Les passages du discours de M. Ben Halim prononcé à la Chambre des députés libyenne et du communiqué de Tunis avaient été salués avec enthousiasme en Libye. Le projet de fédération maghrébine envisagé par MM. Bourguiba et Ben Halim pour servir de bouclier contre l'influence d'une Égypte satellite de la Russie ne pouvait voir le jour, selon M. Dumarçay, que si ses protagonistes arrivaient à convaincre le monde oriental que la solution du problème algérien n'avait été obtenue que par leurs propres mérites.

[2] Sur cette visite, voir ci-dessus les n°s 384 (et note), 385 (et note).

thèses relatives à la Chine que MM. Dulles et Robertson ont toujours soutenues.

La position vietnamienne à l'égard de l'O.T.A.S.E. (mon télégramme n° 3541 du 10 mai) [1] est sous-entendue dans le rappel de l'article IV du traité de Manille [2]. Il faut noter que c'est, d'après le texte, le président Diem seul qui s'engage à rechercher « une coopération plus étroite avec les nations libres de l'Asie », formule applicable aussi bien à Formose qu'aux voisins immédiats du Vietnam et destinée peut-être à ménager à ce pays la place à laquelle il prétend dans l'ensemble asiatique [3].

392

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3582 à 3586. Très secret. Résevé. Diffusion restreinte.

Washington, 13 mai 1957, 19 h. 45.

(*Reçu :* le 14, 0 h. 45.)

Le déplaisant article d'Anthony Nutting que publie ce matin le *New York Herald Tribune* (mon télégramme n° 3570) [4] n'est qu'un des nombreux exemples des commentaires répandus depuis quelques jours dans la presse des États-Unis sur la situation algérienne. Les correspondants américains ou britanniques qui ont pris contact avec Bourguiba ou Si Bekkaï ont tendance à représenter la politique française en Algérie comme le seul obstacle au rétablissement de relations cordiales et pacifiques entre le monde occidental et l'Afrique du Nord musulmane.

Les dirigeants marocains et tunisiens sont dépeints comme désireux de voir leurs pays prendre leur place parmi les nations du monde libre, en s'opposant à la fois aux dictatures de Moscou et du Caire; le plan

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 384.

(2) Aux termes de cet article, chaque partie s'engageait, en cas d'agression armée, à agir en vue de faire face au danger commun. Les parties se consulteraient en cas de simple menace d'agression. Aucune action ne serait entreprise sans le consentement du gouvernement intéressé.

(3) Un télégramme de Washington n°s 3580-3581, du 13 mai, reçu le lendemain à 0 h. 25, faisait état de la vive déception des Vietnamiens, qui permettait de confirmer qu'ils n'avaient obtenu aucun avantage supplémentaire d'aide américaine. Le Vietnam aurait indisposé les Américains en demandant qu'à défaut d'une augmentation de l'aide, les crédits fussent remis directement sans intervention de l'organisme d'aide internationale.

(4) Le télégramme n°s 3570-3574 du 13 mai, non reproduit, rendait compte d'une série d'articles rédigés par l'ancien sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères au retour d'un voyage d'information dans le Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Faisant état de ses entretiens avec Si Bekkaï et M. Bourguiba, M. Nutting faisait observer que l'affaire algérienne pesait lourdement sur les rapports entre l'Occident et les musulmans d'Afrique du Nord, mais qu'il n'existait aucun neutralisme chez les dirigeants marocains et tunisiens. Il reprenait à son compte les reproches de M. Bourguiba contre la politique française, trop imprégnée de l'esprit de possession, et ajoutait que, « particulièrement au Maroc, les Français se conduis(ai)ent en propriétaires ».

bien connu de M. Bourguiba, tel que celui-ci me l'avait d'ailleurs exposé à Washington le 5 décembre dernier (mon télégramme n° 7816) [1], sert de base aux critiques adressées à la France, penchée sur son passé, persistant à poursuivre une guerre d'extermination, alors qu'il serait si facile — après avoir reconnu l'indépendance algérienne — de former une fédération nord-africaine unie à la France par des liens de Commonwealth.

Jusqu'à ce jour, aucune voix officielle n'a émis à Washington la moindre opinion sur de telles suggestions et je me suis bien gardé de solliciter quelque déclaration que ce soit à ce sujet. Je perçois cependant, dans les conversations privées, une inquiétude. On avait été frappé au mois de décembre dernier par la logique et le libéralisme du plan exposé par Votre Excellence et comportant cessez-le-feu, élections libres et discussion du statut futur de l'Algérie [2]. C'est en tenant compte de ce plan que M. Dulles a donné l'ordre à sa délégation à New York de nous apporter un soutien actif aux Nations Unies. Certains de mes interlocuteurs habituels s'interrogent sur la tournure que prendra « la question algérienne » au cours de la prochaine Assemblée générale qui commence en septembre si d'ici là et par suite du refus des rebelles d'accepter l'article I de notre proposition, la situation ne se modifie pas.

Quelle que soit alors l'attitude que prendra le gouvernement des États-Unis, attitude qui ne me semble pas actuellement déterminée mais qui dépendra de l'évolution algérienne, on se demande s'il sera possible, comme au début de cette année, de réunir un nombre suffisant de voix amies sur une résolution qui ne gêne pas notre action.

(1) Du 5 décembre 1956, reproduit au tome précédent sous le n° 261.
(2) Sur ce plan, voir *ibid.*, n° 58 (et note).

393

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3435 à 3442. Réservé. *Rabat, 14 mai 1957, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Prière de communiquer au S.G.P.D.N. (Affaires générales et mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées).

Je me réfère à mon télégramme n° 3415 [1].

J'ai fait interroger ce matin l'ambassade des États-Unis sur les conversations américano-marocaines en cours sur les bases.

M. Porter a répondu qu'il n'y avait pas eu de nouvelles rencontres entre les délégations américaine et marocaine depuis celle de samedi. Le prince Moulay Hassan présidait cette séance. Il était assisté de M. Balafrej et de M. Douiri dont la présence a intrigué les Américains, qui se demandent pourquoi le Prince a choisi pour l'accompagner, avec le ministre des Affaires étrangères, celui des Travaux publics. Les Marocains ont-ils quelque projet de construction ou d'aménagement à présenter ?

Au cours de la réunion, la délégation marocaine, et particulièrement le Prince, a manifesté une certaine irritation à la suite du communiqué publié par l'agence France Presse à Paris le 8 mai [2]. Elle a demandé s'il était exact qu'avant même de commencer les négociations, le programme de celles-ci avait été étudié avec les Français. Le Maroc ne reconnaissait pas la validité des accords de 1950 et ne comprenait pas comment les États-Unis avaient accepté de les signer avec la France en dehors de lui.

[1] Par télégramme n°s 3415-3416 du 14 mai, 16 h. 20, non reproduit, l'ambassade de France annonçait l'ouverture des négociations américano-marocaines sur la question des bases le 11 mai, et transmettait le texte du communiqué publié à l'issue de la première séance.

[2] Le mardi 7 mai (et non le 8), le Département avait fait diffuser par l'A.F.P. un communiqué qui précisait que les conversations entre le Maroc et les États-Unis avaient été précédées « d'échanges de vues approfondis » entre Paris et Washington, et qu'elles étaient entreprises avec l'accord du gouvernement français qui serait tenu informé de leur déroulement. Le communiqué rappelait que c'était en vertu des accords franco-américains de 1950 et 1951 que des terrains avaient été mis par la France à la disposition des forces américaines (télégramme pour Rabat n°s 2374-2375 du 9 mai, non retenu).

D'après ce qu'a déclaré M. Porter, M. Cannon aurait répondu que les États-Unis considéraient ces accords comme valides et en conséquence, avaient dû, avant d'entamer les négociations avec les Marocains, se concerter avec les Français.

Il n'y aurait eu, au cours de cette première séance, que des discussions générales. Les Américains n'en avaient tiré aucun éclaircissement en ce qui concerne les avantages que les Marocains avaient l'intention de leur réclamer en contrepartie du maintien de leurs forces sur les bases. Une prochaine réunion est prévue pour demain.

Mon collaborateur a appelé l'attention de M. Porter sur le communiqué publié hier dans les journaux marocains (mon télégramme n° 3415), d'après lequel on serait décidé, du côté américain, à terminer rapidement les négociations. Le conseiller de l'ambassade des États-Unis a répété que tel n'était pas l'intention du gouvernement américain.

En ce qui concerne les liaisons avec l'ambassade, M. Porter a déclaré qu'étant donné les sentiments de méfiance qu'avait éveillés chez les Marocains la publication du communiqué de l'A.F.P., l'ambassade des États-Unis désirait plus que jamais que les contacts destinés à tenir le gouvernement français au courant des négociations sur les bases eussent lieu à Paris. Une fois la situation détendue à Rabat, et les négociations engagées, la liaison pourrait être étendue au Maroc.

Mon collaborateur ayant de nouveau fait état des instructions reçues par l'ambassade au sujet des contacts qui devaient être noués entre la délégation américaine et M. Mattei (votre télégramme n° 2219)[1] et ayant insisté sur ce point, M. Porter a finalement accepté que cette liaison soit organisée dès que possible, mais par l'intermédiaire des autorités de l'Air américaines. Les contacts de M. Mattei avec ces dernières étant constants, une liaison établie de cette manière éveillerait moins la méfiance des Marocains que des contacts entre le chef de notre mission de liaison et l'ambassade des États-Unis.

[1] Du 30 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 349.

394

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3633 à 3641 [1]. *Washington, 14 mai 1957, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 15, 3 h. 50.)

Depuis son retour du Moyen-Orient, l'ambassadeur Richards, qui avait été chargé d'exposer la doctrine Eisenhower [2], a fait un certain nombre de déclarations dont je rends compte par ailleurs.

L'un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir le 14 mai avec M. Burdett, fonctionnaire du département d'État, qui a accompagné M. Richards au cours de sa mission. Je rapporte ci-dessous les observations qui me paraissent valoir la peine d'être relevées dans les propos de M. Burdett en ce qui concerne le Moyen-Orient. Je consacre le télégramme suivant aux indications qu'il a fournies sur les escales de M. Richards en Tunisie et au Maroc.

1° M. Burdett a confirmé qu'au cours de son voyage, l'envoyé spécial avait été amené à octroyer à différents pays des crédits qui s'élèvent au total à cent vingt millions de dollars sur le fonds spécial de deux cents millions de dollars qui était à sa disposition. Il n'a donné aucune précision sur la répartition de ces cent vingt millions de dollars et a dit qu'elle ne serait rendue publique que peu à peu, de manière à éviter les comparaisons entre les pays bénéficiaires. Le seul chiffre cité a été celui de douze millions cinq cent mille dollars pour des projets régionaux intéressant les pays membres du pacte de Bagdad.

2° La mission Richards a eu le sentiment que l'existence d'un impérialisme soviétique était reconnue dans l'ensemble des pays visités. Pour le gouvernement turc, le gouvernement iranien, et pour certains membres du gouvernement irakien, notamment Noury pacha Saïd, cet impérialisme constitue la menace principale à l'indépendance des pays considérés. Les autres sont également soucieux de sauvegarder leur indépendance, mais sans qu'ils ignorent le danger communiste, leur préoccupation première va à d'autres problèmes. Chaque pays a le sien : pour l'Afghanistan, c'est le Pouchtounistan; pour le Pakistan, les rapports avec l'Inde; pour l'Arabie séoudite, Buraïmi [3]; pour le Yémen, le

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1582-1590).

(2) Sur la mission Richards, voir ci-dessus les n°s 213, 226, 227, 239, 360, 361, 373, 377 (et note), 381 (et note), 383, 389.

(3) Sur cette affaire, qui opposait l'Arabie séoudite à la Grande-Bretagne, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 35 (note).

protectorat d'Aden; pour l'Éthiopie, le problème des Somalies; pour le Soudan, celui des rapports avec l'Égypte au sujet des eaux du Nil; pour plusieurs, l'affaire israélienne, etc.

L'ambassadeur des États-Unis a cherché à faire prendre par les gouvernants une meilleure conscience de l'imminence et de l'ampleur du danger communiste. Il considère les avoir frappés, mais estime qu'il faudra poursuivre cet effort.

3° La mission Richards, et en particulier son chef, ont rapporté le sentiment que si l'on devait effectivement combattre le communisme dans les années qui viennent, il serait nécessaire d'élever le niveau de vie des populations de cette région et que, pour ce faire, des sommes considérables seraient nécessaires. L'ambassadeur extraordinaire du Président pense que les deux cent millions dont il disposait ne sont qu'une goutte d'eau comparée aux sommes qu'il faudrait investir.

À ce sujet, il est préoccupé des tendances à l'économie que manifeste le Congrès. Il croit toutefois possible d'obtenir le vote pour l'année prochaine de sommes sinon suffisantes, du moins approximativement du même ordre que celles dont il disposait cette année en présentant l'aide sous forme de prêts à accorder aux pays considérés. Sans doute n'emploie-t-il pas cette expression de « prêt » dans le sens où l'emploient les hommes d'affaires. Il s'agit de « prêts » à longue échéance à très faible intérêt et dont, dans beaucoup de cas, on n'entend pas exiger le complet remboursement. La qualification de « prêt » est toutefois préférable tant du point de vue de l'opinion américaine que du point de vue des gouvernements locaux, dont la susceptibilité est ainsi sauvegardée et que l'idée d'un remboursement incite en outre à une meilleure utilisation des crédits octroyés.

4° En réponse aux questions de mon collaborateur, l'adjoint de M. Richards a indiqué que, malgré le désir qu'avait l'administration américaine d'octroyer les crédits autant que faire se pourrait sur une base régionale, force avait été de constater que les pays du Moyen-Orient, à part ceux du pacte de Bagdad, étaient trop divisés entre eux pour que cela fût possible. On souhaite ici que se développent peu à peu des organisations économiques régionales, mais on estime que ce serait manquer de réalisme que d'attendre une mise sur pied pour distribuer l'aide.

5° Portant un jugement d'ensemble sur les résultats de la mission Richards et de l'application de la doctrine Eisenhower faite dans le cas précis de la Jordanie, le fonctionnaire américain a déclaré que l'on était assez satisfait au département d'État. On avait le sentiment que la grande majorité des pays du Moyen-Orient — sauf les exceptions notables de l'Égypte et de la Syrie — avaient choisi du bon côté. Sans doute, certains d'entre eux tels que le Yémen, par exemple, seraient-ils encore tentés d'utiliser l'aide soviétique pour régler leurs problèmes particuliers, en l'occurrence celui d'Aden. Mais, d'une manière générale, cette région du monde pouvait être considérée comme inclinant du côté occidental.

Pour maintenir cette tendance, les pays occidentaux devraient poursuivre leurs efforts et démontrer aux gouvernants du Proche-Orient que leur objectif n'était nullement impérialiste, que d'une coopération avec l'Occident les deux parties tireraient des avantages, que le véritable colonialisme tant redouté était celui qui émanait de Moscou. À ce sujet, M. Burdett a souligné l'intérêt crucial qui s'attachait à ce que la France trouve à brève échéance une solution au problème algérien, problème qui était si fréquemment cité dans le Moyen-Orient, non seulement par la propagande communiste, mais aussi par les hommes d'État les plus prooccidentaux comme étant à l'origine des doutes de l'opinion publique arabe sur les véritables intentions des puissances occidentales.

395

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3642 à 3646 [1]. *Washington, 14 mai 1957, 23 h. 5.*

(*Reçu :* le 15, 4 h. 5.)

Suite à mon télégramme n° 3633 [2].

L'adjoint de M. Richards a indiqué que celui-ci avait regretté que certains événements (les affaires de Jordanie) [3] aient précipité la fin de son voyage et écourté les séjours qu'il devait faire à Tunis et à Rabat.

1° Dans l'ensemble, l'envoyé spécial du Président avait été frappé « par les qualités exceptionnelles d'homme d'État de M. Bourguiba ». Il n'avait pu pourtant s'entretenir avec celui-ci que brièvement, les élections municipales requérant du Premier ministre une activité très grande à travers le pays.

Le gouvernement de Tunisie avait été heureux de saisir l'occasion d'endosser de nouveau la doctrine Eisenhower.

En ce qui concerne les crédits, les services tunisiens avaient fait la critique des mécanismes, à leur avis trop lourds, de l'aide américaine; ils avaient, d'autre part, cherché à orienter leurs visiteurs vers des dépenses destinées à l'équipement semi-militaire. Ils avaient suggéré qu'une manière bien plus simple de gérer les crédits consisterait à leur remettre directement les sommes en dollars qui leur étaient affectées. M. Richards n'avait naturellement pas pu les suivre dans ces sugges-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1591-1595). Il l'a été également à Rabat (n°s 2478-2482) et à Tunis (n°s 1900-1904).

(2) Le télégramme n°s 3633-3641, également du 14 mai, est ci-dessus reproduit sous le n° 394.

(3) Sur la grave crise qui avait menacé le trône du roi Hussein, voir ci-dessus le n° 341 (note).

tions. Il avait expliqué que le Congrès américain exigeait un certain nombre de garanties sur l'utilisation des sommes votées. Il a écarté, d'autre part, les suggestions relatives à l'équipement militaire. Il a demandé une présentation de projets précis et a offert un crédit d'environ trois millions de dollars supplémentaires pour être affectés à ces projets au fur et à mesure qu'ils seraient présentés.

Au cours des entretiens que M. Richards a eus à Tunis, les gouvernants et notamment M. Bourguiba ont évoqué des problèmes plus généraux. Ils ont déclaré de manière très ferme qu'ils estimaient que l'avenir de la Tunisie était au côté de l'Occident et qu'ils souhaitaient que les liens les plus étroits sur le plan politique comme sur le plan économique et financier demeurassent avec la France. Ils ont fait allusion à certaines difficultés dans les négociations avec Paris. Le Premier ministre a surtout insisté sur le considérable obstacle à des relations étroites avec la France que constitue le problème algérien. Il a longuement développé à ce sujet les idées que le Département connaît.

2° À Rabat, l'accueil fait à la mission Richards a été beaucoup plus réservé. Le Sultan et le Premier ministre se sont bornés dans le communiqué à se référer au communiqué publié à l'issue de la visite du vice-président Nixon [1] en ce qui concerne le danger communiste.

La conversation a, d'autre part, été beaucoup plus générale. Aucune offre d'assistance supplémentaire n'a été faite par M. Richards. Les Marocains n'en ont pas sollicité. Ils ont insisté sur l'importance que présentait pour eux un règlement rapide et satisfaisant du problème que pose l'installation au Maroc de bases américaines, mais ils n'ont pas essayé d'entraîner M. Richards dans la discussion de cette question.

Les quelques allusions faites au problème algérien par les dirigeants marocains n'ont été qu'incidentes.

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les n°s 197, 213, 216, 219.

396

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1351 à 1359 [1]. *Bonn, 14 mai 1957, 19 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 1335 à 1339 [2].

L'émotion créée à Bonn par l'intention prêtée au gouvernement des États-Unis de proposer la création en Europe d'une zone de contrôle aérien et d'armement réduit [3] n'est pas encore apaisée.

Divers démentis de source américaine sont mentionnés en bonne place par les journaux. Ils sont présentés comme le résultat d'interventions pressantes de M. von Brentano. De fait, le ministre des Affaires étrangères, actuellement à Hambourg [4], a été en communication constante, par l'entremise de M. Grewe, avec l'ambassade des États-Unis à Bonn et l'ambassade d'Allemagne à Washington. M. Reinstein a également donné des apaisements à ses collègues du groupe d'étude de Bonn. Sur ces bases, la presse chrétienne-démocrate soutient que la politique américaine n'a pas changé et que comme par le passé, Bonn peut compter sur les États-Unis pour poursuivre la réunification.

De telles assurances ne trouvent, pourtant, qu'un crédit assez limité. Venant après le choc causé il y a un an par les soi-disant révélations du

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 178-186) et à Washington (n°s 150-158).

(2) Du 13 mai, non reproduit. Il faisait état de l'émotion provoquée par des informations de presse datées de Washington, selon lesquelles le gouvernement américain serait disposé à rechercher un accord de désarmement, au moins partiel, sur la base de la proposition soviétique d'une zone d'inspection aérienne (voir note suivante).

(3) La proposition soviétique du 30 avril 1957 sur le désarmement (sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 351, note) acceptait le principe de l'inspection aérienne et délimitait les zones géographiques de survol : deux zones d'égale superficie situées respectivement sur les continents américain (ouest des États-Unis, Alaska) et asiatique (Sibérie orientale, Kamchatka, Sakhaline) et une zone européenne englobant la totalité des territoires de l'O.T.A.N. (à l'exclusion du Portugal, de la Grèce et de la Turquie), les pays du pacte de Varsovie, une partie de la Bulgarie et une bande de territoire russe. Dans ces zones d'inspection aérienne, des postes de contrôle aux nœuds ferroviaires, sur les grandes artères et dans les ports compléteraient le dispositif de sécurité. À l'inverse des Européens, les milieux officiels de Washington en étaient venus à envisager avec une certaine faveur l'établissement en Europe d'une zone de limitation et d'inspection des armements.

(4) Où il participait au Congrès de la C.D.U.

plan Radford [1] et, il y a quelques semaines, par le Livre blanc britannique [2], les projets prêtés à M. Stassen sont acceptés par beaucoup pour argent comptant et produisent un trouble indéniable.

Il pourrait ne pas s'agir uniquement — dit-on — d'un simple épisode de la rivalité d'influence qui oppose M. Dulles et M. Stassen, ni d'une phase tactique des discussions au sein du sous-Comité du désarmement. Ne peut-on craindre que le gouvernement des États-Unis, lassé de l'insuccès de la politique qu'il a suivie jusqu'à présent, ne veuille explorer des voies nouvelles ? Loin de rassurer, l'expression « expérimentale », employée par le président Eisenhower, au cours de sa conférence de presse [3], inquiète. La crainte se fait jour que les États-Unis ne se laissent tenter par l'idée d'une entente directe avec l'U.R.S.S. et ne manifestent moins d'intérêt pour les problèmes européens. La réunification de l'Allemagne n'y serait-elle pas sacrifiée dans un avenir immédiat ? Jusqu'ici condition préalable et intrinsèque de la détente, ne serait-elle pas bientôt reléguée au rang des objectifs lointains ?

À Hambourg, MM. von Brentano et von Echard ont fait bon visage, soutenant qu'il fallait accueillir avec réserve des informations de presse non vérifiées et affirmant leur pleine confiance dans la loyauté de l'allié américain. Mais les milieux chrétiens-démocrates n'en ont pas moins été fort affectés. Fondée avant tout sur l'appui des États-Unis, la politique du Chancelier est vulnérable à toute nouvelle venant de Washington. Au moment même où se tient un Congrès considéré comme décisif avant les élections, le choc est durement ressenti par la C.D.U.

L'opposition n'a pas laissé échapper l'occasion de dénoncer ce qu'elle appelle l'échec de la politique gouvernementale : « La passivité du Cabinet — écrit le bulletin social-démocrate — nous a placés dans une situation terrible. Les grandes puissances s'orientent vers une coexistence fondée sur la division de l'Allemagne et de l'Europe. » Le bulletin libéral-démocrate déplore que les États-Unis envisagent maintenant de relâcher le lien qui existait jusqu'à présent entre le désarmement et la réunification. L'opposition en conclut que cette « faillite » de la politique du gouvernement exige un changement de Cabinet. Les partisans du neutralisme y trouvent également leur compte : l'Allemagne, déçue par ses alliés, devrait songer à faire ses affaires elle-même. Puisque les Américains sont les premiers à parler de zone démilitarisée, l'Allemagne n'est-elle pas fondée à se passer d'intermédiaire et à rechercher directement avec Moscou une solution au problème de son unité ?

[1] L'amiral Radford estimait à 2.500.000 hommes le niveau minimum des forces américaines qui permettrait à Washington de remplir ses engagements extérieurs, et n'excluait donc pas une réduction des effectifs existants : *D.D.F.*, 1956-I, n° 244.

[2] Publiée le 4 avril, qui prévoyait des économies en matière de défense, la possession par la Grande-Bretagne de l'arme nucléaire, la réduction des forces outre-mer, ainsi que la transformation de l'armée en une armée de volontaires à partir de 1962.

[3] C'est en fait le secrétaire d'État américain qui, dans une conférence de presse le 14 mai, avait évoqué la possibilité d'une zone « expérimentale » d'inspection aérienne, dans des régions à population peu dense, mais ayant un intérêt stratégique (*Le Monde* du 16 mai, p. 3).

L'émotion qui se manifeste ainsi paraît hors de proportion avec ce qui l'a causée. Un tel manque de sang-froid s'explique largement par l'atmosphère électorale actuelle. Mais du point de vue du gouvernement, toute cette affaire ne pouvait plus mal tomber. Elle pèsera sans doute aussi sur le prochain voyage du Chancelier aux États-Unis.

397

M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 72 à 75. Réservé. *Rome, 15 mai 1957, 18 h. 50*[1].

(*Reçu :* 22 h. 30.)

La visite officielle du président de la République au Pape s'est achevée hier[2]. Rien n'avait été négligé par le Saint-Siège pour lui conférer un éclat particulier. La presse s'était attachée à en faire ressortir longtemps à l'avance le caractère historique et à souligner la nature particulièrement satisfaisante des rapports entre la France et l'Église. Le Souverain Pontife, en décernant à M. Coty la distinction la plus élevée dont il dispose, a tenu à marquer à la fois sa dilection pour notre pays et l'estime personnelle où il tient le chef de l'État français. L'allocution qu'il a prononcée dans notre langue à l'issue de sa conversation avec le Président témoigne de ces intentions et apporte une nouvelle preuve de la place de premier plan que la France continue d'occuper dans l'Église universelle. Les manifestations qui ont eu lieu ensuite à Saint-Pierre et à Saint-Jean ont permis à M. Coty, qui s'était déjà rendu dimanche à Saint-Louis, de renforcer par sa présence et l'allocution qu'il a prononcée les liens séculaires de notre pays avec les plus grandes basiliques pontificales et de consacrer le rayonnement de Rome.

Les entretiens que M. le Président de la République et M. Pineau ont eus avec le Pape et Mgr Tardini au Vatican puis à la villa Bonaparte avec de nombreux représentants du Sacré Collège, de la secrétairerie d'État et des congrégations romaines, leur ont permis d'exposer le point de vue du gouvernement français sur quelques-uns des grands problèmes actuellement à l'ordre du jour, et plus particulièrement la question africaine. Il en résultera certainement une connaissance et, il faut l'espérer, une compréhension accrues de nos préoccupations.

Je tiens à ajouter que de toutes les manifestations qui se sont déroulées pendant la visite du président de la République au Saint-Père, la plus émouvante a sans doute été la réception offerte en l'honneur de la

(1) Les n°s 74-75 ne portent pas de mention de date.

(2) Sur la visite du Président à Rome, voir ci-après le n° 406.

colonie française ecclésiastique. Religieux et religieuses étaient venus en si grand nombre que nous avons pu craindre par moments que le Président ne fût submergé.

Sa souriante bonne grâce, son affabilité et son art de distinguer les personnes lui ont conquis tous les cœurs. Le discours qu'il a prononcé était particulièrement propre à exalter cet ardent patriotisme qui caractérise nos représentants au sein des grands ordres dont l'action continue de servir si grandement l'influence française à l'étranger. Les visages rayonnants de ces humbles serviteurs de... [1] et de la France, pendant qu'ils écoutaient la [2] parole du chef de l'État, portaient la marque d'une émotion dont ils resteront longtemps illuminés.

398

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3654 à 3662 [3]. *Washington, 15 mai 1957, 20 h. 15.*
Réservé.
(*Reçu :* le 16, 1 h. 15.)

L'ambassadeur israélien est venu me voir le 15 mai pour faire le point de la situation.

1° *Akaba.*

M. Eban a indiqué que le pétrolier américain, dont la première escale à Eilath avait donné lieu à tant de publicité et provoqué tant d'émotion, avait fait de nouveau le voyage récemment avec une cargaison de pétrole en provenance d'Iran. Le gouvernement israélien s'était abstenu de donner la moindre publicité à cette nouvelle escale. Il avait en cela suivi les conseils du gouvernement américain ainsi que ceux du gouvernement de Téhéran. Il existe, en effet, un accord israélo-iranien prévoyant la fourniture de pétrole à Israël et portant sur trois ans (sans que les quantités soient définies, à la connaissance de l'ambassadeur d'Israël); mais les autorités iraniennes se sont réservé de ne pas exécuter cet accord si une trop grande publicité donnée à ces livraisons provoquait pour elles des difficultés avec les autres états musulmans producteurs de pétrole.

Le gouvernement israélien, m'a dit mon collégue, cherche, d'autre part, à diversifier les pavillons des bâtiments qui vont faire escale à Eilath. Il a cité parmi les navires qui pourraient toucher prochainement ce port des israéliens, des panaméens, et peut-être des norvégiens.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Le passage compris entre « de ces humbles serviteurs » et « ils écoutaient la » a été reconstitué par le service du Chiffre.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1598-1604) et New York (n°s 1493-1501).

En accord avec le département d'État, le gouvernement de Tel Aviv s'emploie donc à « cristalliser » la situation de fait, c'est-à-dire l'usage international des détroits de Tiran et des eaux du golfe d'Akaba.

2° *Gaza.*

En ce qui concerne la zone de Gaza, M. Eban m'a dit que lors du voyage à Jérusalem de M. Hammarskjöld, le secrétaire général des Nations Unies avait évoqué la question du déploiement des deux côtés de la ligne d'armistice des forces de la F.U.N.U. M. Ben Gourion avait refusé de discuter de ce sujet et M. Hammarskjöld n'avait pas insisté. Le Premier ministre israélien avait maintenu l'entretien sur le plan des principes généraux. Il avait, en particulier, exposé de nouveau sa thèse sur l'illégalité pour l'Égypte de se réclamer des droits de belligérance.

Le voyage du secrétaire général des Nations Unies n'avait pas abouti à des résultats concrets, mais, d'après M. Hammarskjöld, « de bonnes relations personnelles étaient rétablies entre lui et le gouvernement israélien ».

3° *Pipe-line israélien.*

Aucune décision définitive n'a encore été prise par le gouvernement israélien, m'a dit M. Eban, sur le point de savoir si le pipe-line qui serait construit de Beersheba à Eilath aurait 16 ou 32 pouces. Les entrepreneurs construiraient d'abord les tronçons Haïfa-Beersheba et Ascalon-Beersheba qui, en tout état de cause, ne devraient avoir que 16 pouces. Pendant ce temps, les autorités israéliennes — et notamment le ministre des Finances, qui viendra probablement aux États-Unis dans les prochaines semaines — procéderont à un nouvel examen des possibilités d'investissement américain dans l'entreprise. L'ambassadeur israélien estime qu'il y a peu de chance que de tels investissements se produisent. En tout état de cause, il ne pourrait s'agir, à son avis, que de capitaux privés.

4° *Appel de la Syrie au Conseil de sécurité.*

L'ambassadeur d'Israël ne voit pas clairement ce que se propose le gouvernement syrien en demandant au Conseil de sécurité de prendre position contre le rapport du chef d'État-major de l'Organisation de surveillance de la trêve sur l'affaire du pont au sud du lac Houleh; il a examiné cette question avec le département d'État et avec M. Cabot Lodge. Les services américains sont d'accord avec lui pour estimer qu'il est préférable de s'abstenir de toute initiative, de ne pas introduire de projet de résolution et même de ne pas prendre la parole, laissant l'affaire s'éteindre d'elle-même. Il ne se propose pas lui-même, à moins de développement imprévu, de se rendre à New York pour la réunion du Conseil de sécurité.

5° *Communiqué relatif à la mission Richards en Israël* [1].

La mise au point du communiqué américano-israélien, relatif à la mission Richards en Israël et à la doctrine Eisenhower, se poursuit à Washington. M. Eban pense aboutir assez rapidement. Toutefois, il a indiqué que des raisons de politique intérieure (opposition de deux groupes qui participent à la majorité gouvernementale en Israël) et des raisons de politique générale (nécessité de ne pas irriter l'U.R.S.S. à un moment où elle autorise l'immigration vers Israël de Juifs d'Europe centrale) ont conduit M. Ben Gourion à souhaiter faire preuve de prudence dans la rédaction du communiqué. Bien que le Premier ministre israélien approuve complètement les objectifs de la doctrine Eisenhower, il désirerait qu'aucune mention formelle de cette doctrine ne fût faite dans le texte. En sens inverse, et pour des raisons parlementaires, l'administration américaine souhaiterait disposer d'un texte à faire valoir devant le Congrès et dans lequel le gouvernement israélien prendrait position en faveur de la doctrine. S'il n'était pas possible de trouver un compromis sur un texte commun, a dit M. Eban, on pourrait envisager un communiqué israélien dont un communiqué américain prendrait note en l'approuvant.

6° Je rapporte dans un télégramme séparé [2] les indications qui m'ont été fournies par M. Eban sur le transit éventuel par le canal de Suez d'un bâtiment israélien ou de cargaisons destinées à Israël [3].

[1] Sur cette mission, voir ci-dessus le n° 373.

[2] Non reproduit.

[3] Pour éprouver la bonne volonté égyptienne, le gouvernement israélien s'estimait libre d'envoyer un bateau-test dans les eaux du Canal, projet qui, était-il précisé, faisait l'objet de conversations avec Paris. Le 15 mai, le président Eisenhower déclarait ne pas faire d'objection à l'envoi d'un bateau par Israël, mais ajoutait qu'aucune des deux parties ne devait recourir à la force. Le gouvernement du Caire réagissait le 17 mai en affirmant qu'il exercerait son droit de légitime défense contre tout bateau israélien.

399

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3671 à 3673. *Washington, 15 mai 1957, 21 h. 15.*

(*Reçu :* le 16, 2 h. 15.)

Après la visite du président Diem, l'ambassadeur du Laos à Washington est frappé des difficultés accrues que l'administration américaine trouve à défendre et à faire adopter le programme d'aide à l'étranger. Le cas de son pays n'étant pas le meilleur, M. Ourot Souvannavong conçoit de légitimes inquiétudes, qu'aggrave la lecture du rapport Johnston [1].

Dans une conversation qu'il vient d'avoir avec l'un de mes collaborateurs, mon collègue laotien a exprimé le vœu que notre ambassade à Vientiane intervienne officieusement pour souligner l'intérêt qu'aurait le gouvernement royal à observer la plus grande prudence et à s'abstenir de négocier avec le Pathet-Lao dans un proche avenir, d'une manière qui paraîtrait susceptible de conduire à un règlement final avant la fin de juillet. « Ce serait rendre service à mon pays », ajoute l'ambassadeur du Laos qui se plaint de l'incompréhension de Vientiane. Ses avertissements « n'ont pour effet que de le faire accuser de complaisance à l'égard des États-Unis ».

Il estime que le répit apporté par les fêtes du deux mille cinq centième anniversaire de la naissance du Bouddha, pour lesquelles les membres principaux de l'Assemblée sont partis pour Luang-Prabang, permettrait d'effectuer une démarche de cette nature au moment favorable de la reprise effective des travaux parlementaires. Ce sera sans doute l'époque du retour à Vientiane du prince Pethsarath. Bien que confiant dans les qualités de caractère du Prince, mon collègue redoute les pressions qui s'exerceront sur lui.

Au cours de la conversation, l'hypothèse a été envisagée, selon laquelle le prince Souvanna Phouma, décidé à céder le pouvoir au prince Pethsarath auquel le département d'État ne semble point hostile, lui aurait conseillé d'aller juger sur place de l'intransigeance des rebelles. Un refus ultérieur de collaboration s'appuierait alors sur l'échec de la tentative de conciliation tentée directement au niveau le plus élevé.

[1] Voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 285 (note).

400

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes,

à M. Robert Lacoste, Ministre-résidant de France en Algérie.

T. n°s 800, 801 [1]. *Paris, 16 mai 1957, 11 h.* [2]

Notre ambassade à Rabat me signale que les incidents entre les troupes françaises d'Algérie et la population marocaine frontalière ont tendance à se multiplier depuis quelque temps.

Le gouverneur de la province d'Oujda s'est plaint du mitraillage de civils et de campements de nomades par l'aviation française, notamment à Ich. Plusieurs Marocains auraient été tués, dont un enfant de quatre ans. Des vols portant sur des centaines d'ovins et de caprins auraient été constatés [3].

Je crois devoir appeler votre attention sur les conséquences que de tels franchissements de la frontière marocaine peuvent avoir en ce qui touche la liberté d'action laissée jusqu'ici par les Marocains aux troupes françaises dans cette zone.

Je vous serais reconnaissant, en conséquence, de bien vouloir donner toutes instructions utiles aux autorités militaires et civiles pour que de tels incidents soient évités dans toute la mesure du possible.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 2520-2521) ainsi qu'à New York.

[2] Ce télégramme porte comme date de rédaction le 15 mai.

[3] Cet incident était relaté par le consul général de France à Oujda (télégramme d'Oujda n° 797, retransmis par Rabat le 12 mai sous les n°s 3393-3398). D'après ce télégramme, le gouverneur d'Oujda déclarait ne pas reconnaître le tracé de la frontière algéro-marocaine et estimer qu'une commission aurait dû se réunir pour fixer l'implantation de la zone interdite, instaurée par les Français aux confins des deux pays. Le consul général soulignait la gravité des conséquences de ces violations de frontières pour le dispositif militaire français au Maroc (télégramme d'Oujda n°s 792-796, de Rabat n°s 3401-3405, du 12 mai, non retenu). Au moment de l'aggravation des frictions entre Algériens et Marocains notamment à Oujda, de tels actes de la part des troupes françaises en action en Algérie étaient « particulièrement inopportuns » (télégramme d'Oujda n°s 823-827, de Rabat n°s 3523-3527, du 16 mai, non retenu).

401

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 3545 à 3555. Urgent. *Rabat, 16 mai 1957, 19 h. 50.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 20 h.)

Pour M. Maurice Faure.

Les contacts et les entretiens que j'ai eus à mon retour de Paris avec les personnalités dirigeantes marocaines, dont le prince Moulay Hassan, le président Bekkaï et M. Balafrej, ainsi que la longue visite que m'a faite Si Mammeri, ministre de la Maison impériale, m'ont permis de former certaines conclusions quant à l'évolution actuelle de la situation intérieure au Maroc et à ses incidences possibles sur les rapports franco-marocains. Ces conclusions qui gardent nécessairement un caractère provisoire renforcent les impressions que j'ai déjà exposées précédemment (notamment dans mon télégramme n° 2134) [1] et rejoignent celles dont le colonel Touya vous a sans doute fait part à la suite de son voyage à Rabat.

Les récentes déclarations de M. Allal el Fassi [2] et de M. Ben Barka [3], avec le ton conciliant et compréhensif qu'elles impliquent à l'égard des Européens, c'est-à-dire des Français établis au Maroc, paraissent témoigner, chez les leaders de l'aile marchante de l'Istiqlal, de la volonté de se rapprocher des leviers du pouvoir et d'apaiser à cette fin les préoccupations ou les réserves de l'étranger, principalement de la France. Ce sont les déclarations d'hommes qui aspirent à prendre les rênes du gouvernement. Dans le même temps, les attaques qu'ils lancent publiquement contre les traîtres demeurés dociles aux impulsions des « colonialistes », l'exigence qu'ils formulent d'une confiscation des biens appartenant auxdits traîtres, éclairent les circonstances qui ont entouré l'arrestation irrégulière des fils du Glaoui [4]. Par cette attitude démagogique, les chefs de la fraction istiqlalienne radicale, s'appuyant sur certains

(1) Du 21 mars, ci-dessus publié sous le n° 253.

(2) Le 10 mai, dans une conférence à l'*Amal Club* de Casablanca, le président de l'Istiqlal avait concédé que « les intérêts culturels et linguistiques français feraient désormais partie intégrante du patrimoine marocain » et que les Français trouveraient toujours au Maroc, pour leurs enfants, un enseignement dispensé en langue française et des écoles gérées par le gouvernement français (télégramme de Rabat nos 3419-3426, du 14 mai, non reproduit).

(3) Allusion à la conférence de presse de ce dernier du 8 mai : voir ci-dessus le n° 387.

(4) Sur cette arrestation, voir ci-desssus le n° 364 (et note).

groupes de l'Armée de libération, cherchent à se forger une nouvelle popularité auprès de la masse et tendent à déborder le Palais et le gouvernement.

J'ai alerté discrètement le président Bekkaï sur les dangers d'une semblable évolution pour le trône et pour le gouvernement actuel qui, guidés par des éléments modérés tels que lui-même ou M. Balafrej, s'efforcent de mener une action constructive et de consolider les liens avec la France. Si Bekkaï m'a avoué qu'il était conscient du risque. S'il ne croit pas qu'Allal el Fassi soit dès maintenant tenté par la réalité du pouvoir, il connaît, en revanche, les ambitions profondes et l'habileté de M. Ben Barka, qui vise à faire de l'Assemblée nationale consultative un instrument contre les prérogatives de la monarchie et contre ses adversaires politiques, fussent-ils eux-mêmes membres de l'Istiqlal.

Si Mammeri partage mes préoccupations. Il est moins convaincu que le président Bekkaï du désintéressement d'un Allal el Fassi et juge que le temps est venu où le Sultan devra réagir s'il ne veut pas voir les bases de la royauté s'affaiblir rapidement.

De ce que m'ont dit certains de mes interlocuteurs, il semble que le Souverain ait récemment envisagé d'opérer un important remaniement ministériel qui lui aurait permis, en constituant un cabinet de salut public, d'affermir les éléments loyalistes et modérés et d'évincer certains ministres, comme le ministre de l'Intérieur M. M'Hammedi, dont l'action demeure ambiguë. Le coup de force de Marrakech, qui a peut-être été fait dans ce but, l'a devancé et ce sont maintenant les éléments radicaux de l'Istiqlal qui cherchent à prendre le pouvoir.

Auprès de Mohammed V qui recourt plus volontiers à la temporisation et à la manœuvre qu'à l'offensive, le prince Moulay Hassan apparaît aujourd'hui troublé et incertain. Pris entre son dévouement filial et la tentation de restaurer son prestige personnel fort compromis, il semble séduit par l'idée de prendre la tête des jeunes progressistes et aussi des bandes armées de l'Armée de libération dont on ne sait s'il les commandera ou les suivra.

Dans cette conjecture, nos efforts discrets mais persévérants ne peuvent tendre qu'à soutenir le Sultan qui est le meilleur garant de la stabilité du Maroc actuel, à l'inciter en conséquence, par la voie de ses conseillers les plus sûrs, à s'opposer avec détermination aux empiètements des éléments radicaux, lesquels sont aussi les plus hostiles à la France, enfin à fortifier par notre coopération les ministres modérés.

Il importe, dans cet esprit, d'achever rapidement et efficacement l'apurement des contentieux politique et affectif franco-marocains, de conclure les négociations sur les quatre conventions essentielles qui définiront le statut des Français au Maroc et dont on peut penser qu'elles seront prêtes pour la signature dès la fin de ce mois (convention culturelle) ou le début du mois de juin, puis, le moment venu, de ne pas refuser au gouvernement modéré notre aide financière, ce qui rendrait inéluctable une dangereuse évolution et nous entraînerait peut-être à assister demain un cabinet moins favorable.

402

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington.

T. n°s 5055 à 5059; 5562 à 5566 [1]. *Paris, 16 mai 1957, 21 h.*
Immédiat. Réservé.

Le directeur politique a exposé ce matin au ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis et au conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne les raisons qui avaient amené le gouvernement français à saisir le Conseil de sécurité de la question du transit à travers le Canal [2]. Il a rappelé que l'agression commise par l'Égypte au mois de juillet dernier non seulement était restée impunie, mais s'était montrée payante dans la mesure où, à l'exception de la France, les usagers s'étaient résignés à laisser transiter leurs navires à travers le Canal dans les conditions dictées par Le Caire. Nous ne pouvions laisser passer plus longtemps, sans sanction au moins morale, la méconnaissance continuelle par l'Égypte des six principes fixés en octobre dernier par le Conseil de sécurité et, ce faisant, paraître accepter l'établissement, au gré du colonel Nasser, d'un régime *de facto* qui préjugerait d'autant plus la solution définitive du problème du Canal que le déblocage prévisible d'une partie importante des avoirs égyptiens en Grande-Bretagne allait gêner la poursuite de la politique nouvelle des États-Unis.

Le moment était donc venu, pour le gouvernement comme pour l'opinion française, de favoriser l'expression des responsabilités encourues par les divers gouvernements intéressés dans la capitulation à laquelle nous étions en train d'assister. Aussi bien le Conseil de sécurité était-il l'aréopage le plus qualifié pour l'établissement de ces responsabilités sur le vote d'une résolution que nous introduirons et qui recommandera à l'Égypte la reprise des négociations sur la base des six principes, et notamment sur celui qui prévoit la soustraction du fonctionnement du Canal à l'autorité d'un [seul] état. Le débat aux Nations Unies devrait d'autre part mettre une fois de plus en lumière la question de l'indemnisation de la Compagnie, condition essentielle, mais toujours non remplie, de la nationalisation du Canal, et de déterminer à cette

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 3321-3325), Oslo (n°s 423-427), Stockholm (n°s 333-337), Copenhague (n°s 361-365), La Haye (n°s 949-953), Bonn (n°s 1944-1948), Rome (n°s 1481-1485), Moscou (n°s 2312-2316), Canberra (n°s 298-302), La Havane (n°s 107-111), Bogota (n°s 116-120), Taïpeh (n^os172-176), Manille (n°s 147-151). Il a été également communiqué aux postes de Rabat (n°s 2543-2547) et Tunis (n°s 1965-1969).

[2] Sur cette saisine, voir ci-après le n° 404 (et note).

occasion le sentiment des états membres du Conseil en ce qui concerne la protection des investissements nationaux à l'étranger.

M. Yost et M. Beith se sont montrés tous deux sceptiques sur le résultat prévisible du débat de New York, sans que ni l'un ni l'autre ait du reste contesté la validité de nos arguments. Le conseiller anglais a indiqué que son gouvernement se préoccupait de nous aider en l'occurrence et qu'il serait utile que M. Georges-Picot entrât en contact avec sir Pierson Dixon.

Aucun des interlocuteurs de M. Daridan ne s'est préoccupé de savoir si le gouvernement, en arrêtant sa décision, avait eu en vue le débat qui s'ouvrira sur l'Algérie lors de la prochaine Assemblée générale, ni de connaître nos intentions en ce qui concerne le franchissement du Canal par les navires français. Si vous êtes interrogé à cet égard, vous voudrez bien répondre :

a. Sur le premier point, que le gouvernement a pris sa décision en dehors des perspectives algériennes, mais qu'il devra tenir compte lors de la prochaine assemblée des enseignements du débat de lundi;

b. Sur le second point, que l'éventualité du passage du Canal par nos navires n'a pas encore été examinée et qu'elle ne le sera qu'après la fin de la réunion du Conseil de sécurité.

403

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 498 à 505. Réservé. *Belgrade, 17 mai 1957, 19 h., s. h.*

(*Reçu :* 23 h. 22, s. h., 22 h. 36.)

L'ambassade des États-Unis a publié le 15 mai le texte du communiqué du département d'État annonçant la reprise de l'aide militaire à la Yougoslavie (mon bordereau 466/EU du 16 mai)[1].

Au cours d'une conversation avec un haut fonctionnaire du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, j'ai pu aujourd'hui mesurer les premières réactions soulevées ici par cette déclaration.

Certes, on se félicite de la décision de Washington. La suspension de l'aide militaire[2] avait été ressentie comme un camouflet. De plus, on

[1] Le texte de ce communiqué n'a pas été retenu. Le département d'État avait fait connaître le 14 mai que la Yougoslavie ayant donné des preuves suffisantes de sa volonté de préserver son indépendance, l'aide militaire américaine serait reprise.

[2] L'aide américaine à la Yougoslavie se subdivisait en deux parties : l'aide économique, constituée surtout par des surplus agricoles, non interrompue; l'aide militaire. Or, sur un total de 250 millions de dollars de matériel à livrer, les cessions, depuis le début de l'année budgétaire, s'élevaient seulement à 40 millions; il ne s'agissait que de matériel léger, Washington ayant cessé de fournir du matériel lourd et du matériel aéronautique moderne (dépêche de Belgrade n° 378, du 17 avril 1957, non reproduite). Cette attitude américaine était due à la crainte d'un trop grand rapprochement de Belgrade avec Moscou. (Sur ces craintes, voir *D.D.F.,* 1956-II, n° 197).

souhaitait vivement obtenir des avions à réaction pour renforcer le potentiel défensif.

Mais cette satisfaction est fortement mitigée par un mécontentement dont les motifs ne sont pas moins fondés.

Un point essentiel reste en effet obscur. La déclaration prévoit des livraisons militaires échelonnées. Le gouvernement yougoslave considère qu'il doit connaître à l'avance le calendrier de cet échelonnement et les matériaux qui seront compris dans chacune des tranches de livraison. À défaut de ces précisions, il lui serait difficile de procéder à une réorganisation de certains éléments de son armée.

À cette première déception s'ajoute le grief causé par la manière dont la décision américaine a été rendue publique.

Le gouvernement yougoslave s'attendait à être consulté. Il n'en a rien été. Le département d'État a choisi la méthode d'une déclaration à la presse que l'ambassadeur de Yougoslavie à Washington a connue par les journaux.

On estime d'autre part que la déclaration a été rédigée de la façon la plus maladroite. Elle donne l'impression d'être un témoignage de satisfaction délivré sur un ton protecteur. Il y a plus : elle risque de créer à la Yougoslavie des difficultés avec l'Union soviétique.

Washington précise en effet que la Yougoslavie est indépendante et a la ferme intention de le demeurer en dépit de l'hostilité de Moscou. Comme l'avait dit voici quelques mois M. Dulles, « elle ne doit pas être rangée au nombre des pays dominés par le communisme international ». De là à conclure qu'il existe ici un communisme national, il n'y a qu'un pas et les Yougoslaves soulèvent que les Russes le franchiront.

Du même coup, la déclaration laisse entendre sans ambages que ce renforcement de l'aide militaire a pour objet de tenir en respect l'Union soviétique, qui est donc le seul ennemi de la Yougoslavie. Mieux eût valu affirmer que cet armement était destiné à garantir l'indépendance de la Yougoslavie, que rappeler les principes de politique d'assistance américaine aux pays qui « cherchent à résister aux pressions soviétiques ».

On ne s'attend pas à une prise de position immédiate de la part des Russes. Ceux-ci avant de réagir attendront probablement la réponse que le gouvernement yougoslave fera à la déclaration. En effet, celui-ci, qui va immédiatement engager des conversations avec Washington pour être éclairé plus exactement sur les intentions américaines, se voit dans l'obligation de donner à sa réponse une publicité identique, ce qui le place dans le plus grand embarras.

Il lui faudra alors ménager non seulement les Russes mais aussi les Américains, car s'il insistait trop sur la neutralité de Belgrade et son refus de s'engager vis-à-vis des deux blocs, le Congrès et certains hommes politiques dont les sentiments à l'endroit de la Yougoslavie sont plus que tièdes, pourraient tenter d'obtenir à nouveau l'annulation de la décision de l'administration ou à tout le moins s'adonner à des propos fâcheux.

Aussi les Yougoslaves n'ont pas l'intention de trop presser les choses. Ils désirent peser soigneusement les termes de leur réplique.

404

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3703 à 3713 [1]. *Washington, 17 mai 1957, 18 h.*
Secret. Réservé.
(*Reçu :* 24 h.)

Je me réfère à vos télégrammes n°s 5499 et 5562 [2], ainsi qu'à mes communications téléphoniques avec M. Joxe.

J'ai vu M. Dillon au département d'État le 17 mai dans l'après-midi.

Exposant de nouveau les raisons qui ont motivé l'initiative du gouvernement français, j'ai souligné que celui-ci estime essentiel que la violation du droit commise par Nasser en juillet 1955 n'apparaisse pas comme payante. Le régime institué par Nasser présente, par sa nature même, tous les dangers inhérents à une dictature. Sans doute l'Égypte ne dispose-t-elle pas de ressources économiques ou militaires comparables à celles de l'Allemagne en 1938, mais elle peut compter sur l'appui de l'U.R.S.S. à laquelle elle sert en fait d'instrument. Si un jugement, au moins moral, n'est pas porté à l'heure actuelle contre les agissements du gouvernement du Caire, le gouvernement français craint qu'il n'en résulte de graves conséquences dans l'avenir et que l'exemple donné par Nasser ne soit suivi par d'autres.

La décision britannique, qui porte non seulement sur l'autorisation donnée aux bâtiments de transiter par le Canal, mais laisse présager une négociation sur les avoirs égyptiens bloqués en Grande-Bretagne [3],

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1628-1638) et New York (n°s 1519-1529).

(2) Le télégramme n° 5499 du 15 mai, non reproduit, adressait à l'ambassade de France à Washington, ainsi qu'à la délégation française à l'O.N.U. le texte du communiqué du Conseil des ministres du 15 mai. Le gouvernement français avait pris acte avec regret de la décision des usagers du Canal d'accepter de régler directement à l'Égypte les droits de passage sans que celle-ci eût fourni les garanties minima concernant le libre transit et la juste répartition des fonds perçus. Il ne pouvait considérer comme acceptable et encore moins définitive une solution en contradiction flagrante avec les six principes votés à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Il jugeait impossible l'établissement de « deux poids et deux mesures... au détriment des démocraties et au bénéfice des dictatures ». Il tenait à faire un ultime appel aux Nations Unies, ce qui l'avait amené à saisir le Conseil de sécurité. Le communiqué ajoutait pour terminer que, de la réponse qui serait donnée à la requête de la France, dépendrait la confiance des peuples dans les organisations internationales. Le télégramme n° 5562, du 16 mai, est reproduit ci-dessus sous le n° 402.

(3) Le 13 mai, M. Macmillan avait précisé dans une déclaration que le paiement des droits serait désormais effectué en livres grâce à un nouveau compte ouvert par la Banque d'Angleterre et transférable au nom de la Banque d'Égypte. Il avait toutefois donné l'assurance que la décision gouvernementale ne représentait ni une solution du conflit de Suez, ni un accord avec l'Égypte. Le Cabinet britannique avait simplement estimé qu'il ne lui était plus possible de maintenir le « conseil » donné jusqu'ici aux armateurs de ne pas faire usage du Canal, mais les efforts pour aboutir à un règlement « final » plus avantageux seraient poursuivis. La décision du gouvernement de Londres d'autoriser les navires anglais à emprunter le Canal devait précipiter celle de la France de recourir au Conseil de sécurité.

rend nécessaire, ai-je ajouté, une action immédiate, avant qu'il ne soit trop tard.

J'ai marqué également qu'il était indispensable de sauvegarder les droits de la Compagnie à l'indemnisation.

Comme je faisais allusion aux pressions qui s'exerceraient sur le gouvernement américain pour qu'il débloque à son tour les avoirs égyptiens aux États-Unis et pour qu'il cesse de décourager le commerce américano-égyptien, le sous-secrétaire d'État suppléant a indiqué qu'il croyait savoir que les Britanniques avaient dû se prêter à engager des négociations à Rome avec le gouvernement du Caire parce que celui-ci en avait fait une condition de son accord au règlement des péages en sterling. M. Dillon ne croit pas que le gouvernement de Londres soit disposé à faire rapidement de larges concessions supplémentaires aux Égyptiens. Il reconnaît toutefois que tout relâchement dans la position britannique inciterait un certain nombre d'intérêts privés américains à faire pression sur le gouvernement de Washington pour que celui-ci ne se montre pas plus strict que les Anglais.

J'ai dit que, si l'on entrait dans cet « engrenage », la situation financière, économique et politique de Nasser en sortirait renforcée, ce qui était contraire à l'objectif que s'étaient fixé les États-Unis, à savoir l'isolement du dictateur égyptien. Mon interlocuteur a confirmé que tel était bien le but de la politique américaine. Il ne croyait pas pour autant qu'un appel au Conseil de sécurité puisse, à l'heure actuelle, aider à atteindre ce but.

Commentant à mon intention les instructions préliminaires que le secrétaire d'État venait d'adresser à M. Cabot Lodge, M. Dillon a rappelé que, bien que la décision du gouvernement français ait constitué une surprise pour le gouvernement américain et qu'elle n'ait été précédée d'aucune consultation entre Paris et Washington, le département d'État souhaitait vivement venir en aide, autant que faire se pouvait, à la délégation française.

La préoccupation américaine est que la discussion ne mène pas au dépôt d'une résolution. En effet, a dit M. Dillon, les Soviétiques profiteraient sans doute de l'occasion qui leur avait été offerte d'émettre un vote négatif qui leur permettrait de se présenter aux pays arabes comme leur seul défenseur face au colonialisme renaissant de l'Occident; cette position soviétique de propagande gênera la politique des États-Unis dans le Moyen-Orient et placera dans une situation difficile les amis de l'Occident aussi bien en Arabie séoudite qu'en Jordanie et en Iran.

Toutefois, la délégation américaine à New York ne devra pas hésiter à souligner de nouveau dans ses interventions les manquements que comporte le mémorandum égyptien sur le statut du Canal au regard des exigences de la résolution du 13 octobre 1956 [1].

[1] Pour le jugement porté par la diplomatie française sur le mémorandum égyptien du 24 avril, voir ci-dessus le n° 337.

Le département d'État se demande si plutôt que d'aller au vote d'une résolution et profitant du fait que la présidence est confiée pendant le mois de mai au délégué des États-Unis, la meilleure procédure ne consisterait pas, après l'intervention des différentes délégations, à ce que M. Cabot Lodge, en tant que président, fasse une déclaration résumant le débat. Il prendrait note de ce que les délégués auront dans leur majorité marqué que tout règlement du statut du Canal devrait respecter les six principes, de ce que les dispositions relatives à l'indemnisation de l'ancienne compagnie devraient être précisées, de ce que la reprise du trafic à travers le Canal s'effectue *de facto*, mais ne constitue pas une reconnaissance *de jure* du document égyptien, des discordances et contradictions relevées par les délégués entre les six principes et la déclaration égyptienne, du vœu exprimé par un certain nombre de délégations qu'une négociation s'ouvre dès que possible en vue d'aboutir à un accord multilatéral sur le statut du Canal. Il conclurait en se déclarant convaincu que le délégué égyptien souhaite, dans ces conditions, entrer en consultation avec son gouvernement de manière à recevoir les instructions lui permettant de répondre aux questions posées par le plus grand nombre des délégations.

Ainsi, pense le département d'État, la question demeurera à l'ordre du jour du Conseil, le plus grand nombre de délégués aura pu exprimer un jugement sur le mémorandum égyptien et, en même temps, l'occasion n'aura pas été donnée à l'U.R.S.S. de se présenter en seul défenseur des pays arabes.

J'ai indiqué au sous-secrétaire d'État suppléant que je ne pensais pas qu'une telle formule fût jugée suffisante par mon gouvernement, qui estime indispensable de faire prendre nettement position aux différentes délégations par le vote d'une résolution.

M. Dillon m'a répondu que, s'il en était bien ainsi et malgré les inconvénients sérieux que le département d'État voyait au dépôt d'une telle résolution, il souhaiterait néanmoins coopérer dans toute la mesure du possible avec le gouvernement français. Au cas où le gouvernement français ne se contenterait pas de la procédure ci-dessus décrite, M. Dillon souhaiterait vivement connaître, dès que possible, le texte du projet de résolution que déposera la délégation française. Le secrétaire d'État pourrait ainsi l'étudier et faire à son sujet d'éventuelles suggestions destinées essentiellement à mettre dans l'embarras le délégué soviétique dont le veto devra être aussi clairement injustifié que possible.

Le sous-secrétaire d'État suppléant m'a indiqué que M. Dulles et lui-même souhaiteraient examiner cette affaire avec moi dans la journée de demain. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'adresser vos instructions en vue de cette discussion [(1)].

(1) Voir ci-après le n° 407.

405

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À MADRID, RABAT.

T. n°s 536 à 538; 2526 à 2528. *Paris, 17 mai 1957.*
Urgent. Réservé.

Pour Madrid : Je vous communique pour votre information personnelle un télégramme que j'adresse à Rabat.

Pour les deux postes : M. Laporte, directeur du cabinet du secrétaire d'État, se rendra à Madrid vers le milieu de la semaine prochaine, afin de soumettre au gouvernement espagnol les vues du gouvernement français en ce qui touche les solutions à apporter à certains problèmes d'intérêt commun qui se posent entre les deux pays.

Je vous serais reconnaissant d'informer M. Balafrej de cette mission sur laquelle vous lui fournirez les renseignements suivants.

Vous indiquerez que les entretiens qu'aura M. Laporte constitueront une prise de contact sur l'ensemble des relations franco-espagnoles.

Vous préciserez qu'en ce qui regarde l'Afrique, ce sont les questions relatives à nos intérêts dans la région saharienne du Rio de Oro (M.I.F.E.R.M.A.-Fort-Gouraud) qui seront examinées.

Vous marquerez que le gouvernement français est conscient des préoccupations que suscite au Maroc l'attitude de l'Espagne (votre télégramme n°s 2622-2627) (1) et que, dans toute la mesure du possible, M. Laporte invitera ses interlocuteurs espagnols à régler leurs problèmes avec le Maroc dans un esprit de compréhension et de bonne entente.

Dans le souci de favoriser cette bonne entente, vous pourrez demander au ministre marocain des Affaires étrangères en quoi le gouvernement français, à l'occasion de la mission de M. Laporte, pourrait aider le gouvernement marocain dans ses rapports avec l'Espagne.

Le colonel Touya, qui se rendra à Rabat au début de la semaine prochaine, apportera des indications complémentaires sur les entretiens que M. Laporte compte avoir à Madrid (2).

(1) Du 8 avril, ci-dessus analysé sous le n° 294 (note).

(2) Par télégramme n°s 508-517, du 16 mai, 1 h. 5, non reproduit, le Département indiquait par le détail les objectifs de la mission de M. Laporte. À un premier stade, les échanges de vues devaient se limiter aux problèmes d'ordre militaire et économique concernant le Maroc et les territoires sahariens. Sur le chapitre marocain, Paris souhaitait que Madrid continuât à renoncer provisoirement à ouvrir des négociations avec Rabat sur le statut des forces espagnoles et une éventuelle convention de défense commune. Pour le Sahara, une collaboration semblable à celle qui existait entre autorités militaires d'A.O.F. et d'A.O.E. devrait être instaurée entre les hautes autorités espagnoles et le haut-commandement français en Algérie. Le gouvernement français était d'accord pour que les travaux de la Commission mixte chargée de l'abornement de la frontière du Rio de Oro fussent poursuivis jusqu'au Drâa. L'abandon, pour des raisons techniques, du débouché de Villa Cisneros au profit de Port-Étienne ne changeait en rien le désir de Paris de voir l'Espagne associée à la M.I.F.E.R.M.A., un consulat espagnol devant être dès lors établi à Port-Étienne.

406

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 872. *Rome, 17 mai 1957.*

La visite du président Coty à Rome [1] s'inscrivait dans un contexte politique tout autre que celle que le président Loubet rendit, il y a cinquante-trois ans, au roi Victor-Emmanuel III, et qui fut la dernière visite d'un chef d'État français dans la capitale italienne.

La visite de 1904 avait un objectif politique précis : celui de détacher l'Italie de la Triplice; en manifestant leur mauvaise humeur, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie montrèrent d'ailleurs qu'elles ne se méprenaient pas sur la portée que devait finalement avoir ce geste. La visite actuelle, au contraire, si elle ne soulevait plus — fort heureusement — les mêmes objections que celle de 1904 du côté du Vatican, ne prétendait pas non plus, sur le plan des relations politiques franco-italiennes, à un résultat aussi déclaré. Les relations entre les deux nations sont, depuis des années, meilleures qu'elles ne l'ont sans doute jamais été depuis qu'il y a un État italien. Les conversations de Turin de 1948, les accords de Santa-Margherita et les suivants ont établi des rapports d'amitié et de consultation réciproque entre les deux pays, déjà associés dans l'Alliance atlantique, la C.E.C.A. et les traités européens actuellement soumis à la ratification des Parlements. En venant rendre au président Gronchi la visite que ce dernier lui avait faite l'année dernière à Paris [2], le président de la République accomplissait un geste de courtoisie à l'égard du peuple italien, plutôt qu'il ne faisait un acte politique à des fins précises.

Au point de vue politique, la crise ministérielle italienne provoquée malencontreusement trois jours avant l'arrivée du Président par la brusque démission de M. Saragat et des ministres sociaux-démocrates retirait, au surplus, une partie de leur portée pratique aux conversations qui avaient été prévues au programme. C'était un ministère démissionnaire, expéditeur des affaires courantes, qui, au côté du président Gronchi, accueillait notre Président et notre ministre des Affaires étrangères. On put même se demander un instant s'il ne convenait pas, dans ces conditions, de remettre le voyage à plus tard. L'événement a démontré, je crois, que le président de la République et Votre Excellence ont eu

(1) Qui eut lieu du 9 au 14 mai. Le Président devait rencontrer son homologue italien, et le 13 se rendre au Vatican pour y être reçu par le Souverain Pontife. Sur cette visite, voir également ci-dessus le n° 397.

(2) Sur la visite à Paris du Président italien, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 275, 282, 294.

raison de s'en tenir aux dates fixées. Dans le cadre des relations existantes, le voyage a été ce que l'on pouvait souhaiter qu'il fût : une consécration de l'amitié entre les deux nations; et de ce point de vue, sa réussite a, de l'avis général, dépassé toutes les attentes.

*
**

Le personnel politique italien de tous les partis avait d'ailleurs montré un égal souci d'éviter que la crise ministérielle ne vînt troubler l'éclat des manifestations d'amitié. Le président Gronchi en avait donné le mot d'ordre en décidant de suspendre ses consultations pendant les quatre jours de la visite, et la trêve entre les partis et les hommes qui les représentaient au gouvernement a été exactement observée; ceux-mêmes qui, dans un premier mouvement d'humeur — non contre la France, mais contre tel ou tel de leurs collègues, — avaient décliné les invitations, sont revenus sur leur refus dans les jours suivants, et les repas et les soirées qui se sont succédé pendant ces quatre jours se sont déroulés dans une atmosphère de détente et de cordialité. Ce qui est plus notable encore, c'est que toute la presse, y compris les journaux communistes ou néofascistes, obéissant au mot d'ordre, a pendant ces quatre jours mis la sourdine sur la crise intérieure pour donner la vedette aux hôtes illustres en visite à Rome et consacrer à leur présence des articles unanimement sympathiques.

À la veille de l'arrivée du président de la République, le président Segni, en soulignant dans un communiqué l'importance que la nation italienne tout entière attachait à l'événement, avait eu soin de placer la signification de celui-ci au-dessus des divisions partisanes. Son gouvernement avait tenu à faire bien les choses. Aucun chef d'État depuis la guerre n'avait été reçu avec un tel faste. Les ministres s'étaient efforcés de contribuer de leur mieux, dans le cadre de leurs compétences respectives, au succès de la réception; je noterai la décision du ministre de l'Instruction publique de donner congé aux enfants des écoles le jour de l'arrivée du président Coty, de façon à leur permettre d'assister au défilé du cortège qui, de la gare d'Ostiense, en passant par le Colisée, amena le président Coty au Quirinal.

*
**

Je ne rappellerai pas ici le déroulement des cérémonies de ces quatre jours dont Votre Excellence a été témoin. L'ampleur des palais romains, que ce soit le Quirinal, le Capitole ou le Farnèse, a l'avantage de permettre des invitations nombreuses; après les dîners où il retrouvait les présidents des assemblées et les membres du gouvernement, le président Coty a pu de la sorte prendre, en traversant les salons, un rapide contact avec l'élite politique, économique et intellectuelle de l'Italie contemporaine. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'une présentation particulière ont tenu

à me dire ou me faire dire ensuite l'impression profonde qu'ils gardaient de la bienveillance que le Président leur avait montrée et du mot toujours juste dont il avait su les accueillir.

Cette même impression, je la recueille de nos colonies françaises d'Italie que j'avais tenu à associer, aussi nombreuses que possible, à la colonie française de Rome à la réception du vendredi 10 mai, et qui en ont ressenti une extrême fierté.

Mais la popularité du Président s'est étendue bien au-delà du nombre relativement restreint de privilégiés qui ont pu prendre part à ces fêtes. Ce qui me frappe surtout dans les témoignages qui me parviennent, c'est l'affirmation répétée que le succès de la visite a été en se développant constamment et a gagné les classes populaires : le fait vaut d'autant plus d'être noté que la population romaine, qui a trop connu sous le régime fasciste les manifestations orchestrées, passe généralement pour être aujourd'hui assez froide; or, cette fois, s'il y avait du monde pour voir passer le président Coty, c'est bien que ce monde voulait y être; si la foule applaudissait, c'est bien qu'elle voulait applaudir.

Un élément est intervenu qui a joué un rôle très important : c'est la télévision, particulièrement développée en Italie. Les 550.000 appareils que possède ce pays, et dont 75.000 sont installés dans des lieux publics, ont mis les cérémonies de ces derniers jours à la portée de tous. Au-delà des invités et des grappes humaines qui se formaient à l'entrée et à la sortie des lieux où se rendaient le Président et sa suite, une foule anonyme a pu le voir et l'entendre. Cette foule l'a vu et entendu prononcer son discours au Capitole; elle l'a vu jeter sa pièce dans la fontaine de Trevi. Ce geste, dont la spontanéité tranche si nettement sur la pompe officielle d'un voyage minuté de chef d'État, des mots comme ceux que le Président a eus au Capitole pour se réclamer du décret du Sénat qui accorda aux Gaulois la citoyenneté romaine, ou à son départ, son adieu « à la chère Italie », ont, me dit-on de toutes parts, gagné les cœurs.

***

Je ne suis pas sûr que, dans les éloges respectueux et chaleureux qui me sont faits, de toutes parts, du président Coty, il n'entre pas, chez certains du moins de mes interlocuteurs, une idée de comparaison. Mais, si cette visite a pu par surcroît démontrer au peuple italien, qui en est encore à l'époque de l'apprentissage de la démocratie parlementaire, qu'un président de la République peut avoir du prestige, du rayonnement et de l'autorité, sans cesser d'être constitutionnel, ce ne sera pas, à mon sens, un des moindres bénéfices de ce voyage [1].

[1] Le 10 mai, eut lieu au palais du Quirinal la seule conversation politique officiellement prévue au programme. De cette conversation, on ne pouvait attendre aucun résultat concret. M. Coty n'avait pas plus le pouvoir d'entreprendre une négociation que M. Gronchi, dont le premier souci devait être de résoudre la crise italienne. Mais les entretiens permirent de constater qu'au-delà de l'accord profond entre les deux pays sur les principes généraux de la politique étrangère, se manifestaient des points de vue quelque peu différents à propos de l'affaire de Suez ou du Marché commun, certains estimant peut-être que l'Italie avait fait trop de concessions.

407

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 3708 à 3710 [1]. *Paris, 18 mai 1957, 15 h. 10.*
Immédiat. Réservé.

Je vous adresse séparément le texte du projet de résolution [2] qu'en tout état de cause, je vous demande de présenter à M. Dulles.

En le rédigeant, j'ai été animé de soucis analogues à ceux qui vous ont été exprimés par M. Dillon.

S'il convient à mon avis de proposer un texte positif, puisque nous envisageons l'ouverture d'une négociation, ce texte doit cependant être dépourvu de tout caractère polémique. Il ne doit pas donner l'occasion aux Soviétiques de faire jouer le veto ni de faciliter par un vote négatif et le jeu d'abstentions un rejet de la résolution, qui leur permettrait de se présenter aux pays arabes comme leur seul défenseur face au colonialisme renaissant de l'Occident.

J'ai également pris soin de ne rien faire apparaître dans le libellé du projet qui risque de faire déborder la discussion du seul problème du Canal et de donner à penser que nous voudrions engager une négociation d'ensemble relative aux questions du Proche-Orient.

Sans rejeter *a priori* la procédure suggérée par M. Dillon, j'estime que le vote de la résolution présentée par nous aboutirait au même résultat de laisser le Conseil saisi de la question, tout en ayant l'avantage d'une portée plus concrète.

De toute façon, mon intention n'est pas de déposer ce projet avant que nos partenaires américain et britannique aient pu nous donner leur sentiment.

Je désire rencontrer M. Cabot Lodge dès mon arrivée à New York ainsi que sir Pierson Dixon. Je désire également rencontrer à Washington M. Dulles mardi 21, au lendemain de la première journée consacrée par le Conseil à des exposés.

Je vous confirme d'autre part que vous recevrez dans la soirée d'aujourd'hui le texte de mon intervention devant le Conseil que vous voudrez bien communiquer immédiatement à M. Dulles.

M. Georges-Picot, de son côté, le communiquera à M. Cabot Lodge et à sir Pierson Dixon.

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 3384-3386) et à Londres (n°s 5211-5213).
(2) Ci-après reproduit en annexe.

ANNEXE [1]

Projet de résolution pour le Conseil de sécurité :

« Le Conseil de sécurité,

« Rappelant sa résolution du 13 octobre 1956;

« Considérant qu'un régime provisoire du canal de Suez ne favoriserait pas l'établissement des conditions propres à rendre au Canal, dans l'intérêt de la paix et de la prospérité, son rôle de lien entre les nations du monde;

« Estime que le régime du Canal doit être réglé par une convention internationale garantissant l'application de la décision rappelée ci-dessus;

« Demande que les négociations soient ouvertes le plus tôt possible en vue de la conclusion d'une telle convention.

« Prie le Secrétaire général de reprendre immédiatement les contacts nécessaires à cet effet et de faire rapport au Conseil sur les dispositions prises en application de la présente résolution. »

408

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
à M. MAURICE FAURE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n°s 2593, 2594 [2]. Réservé. *Tunis, 18 mai 1957, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme n°s 1895 à 1899 [3].

Le conseiller de l'ambassade d'Allemagne a indiqué à l'un de mes collaborateurs que le président Bourguiba avait fait part hier à son ambassadeur de l'intention du gouvernement tunisien de convoquer très prochainement à Tunis une conférence sur l'affaire algérienne.

Cette réunion grouperait le Maroc, la Tunisie et les principaux chefs fellaghas. Le Maroc et la Tunisie s'efforceraient d'y obtenir l'accord des leaders de la rebellion avant de soumettre à la France ou à l'opinion internationale leurs propositions pour mettre fin au conflit.

[1] Télégramme adressé le même jour, 15 h. 45 à New York (n°s 3387-3388) et à Washington (n°s 3711-3712) et commniqué à Londres (n°s 5214-5215).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n° 2553).

[3] Ce télégramme de Paris retransmettait le télégramme de Tripoli n°s 181-185, du 13 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 390.

409

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 518 à 525. Réservé. *Belgrade, 18 mai 1957.*

(*Reçu :* le 19, 22 h. 42.)

Interrogé au cours de sa conférence de presse du 17 mai sur l'évolution récente de la question de Suez, le porte-parole du secrétariat d'État aux Affaires étrangères a déclaré :

« La décision raisonnable du gouvernement britannique [1] ne manquera pas de contribuer à la stabilisation des rapports et de la situation dans le Moyen-Orient, tandis que le fait de dramatiser la question de la navigation dans le canal de Suez [2] à un moment où celle-ci pouvait être considérée comme pratiquement réglée aggrave la situation dans le Moyen-Orient et à notre avis, place le gouvernement français dans une position exceptionnelle et isolée qui est susceptible de porter de nouveau préjudice à la cause de la paix et de la France elle-même ».

Cette déclaration n'est d'ailleurs pas faite pour surprendre, car depuis deux jours, les journaux de Belgrade s'étaient faits l'écho d'opinions analogues. Ils avaient opposé « l'esprit réaliste et la capacité de juger froidement les choses » prêtés aux hommes d'État de Londres, au comportement « étrange » du gouvernement français. Ils attribuent à des nécessités de politique intérieure le recours au Conseil de sécurité et les nouvelles « menaces » de Paris contre Le Caire, « exprimées sous une forme aiguë et grave pour la paix mondiale ». Il faut voir dans l'intérêt que porte la presse à l'évolution de la situation dans le Proche-Orient une manifestation d'inquiétude qui se fait jour ici dès l'apparition de toute difficulté susceptible de dégénérer en crise internationale.

Il ne faut pas oublier également que pour les motifs que l'on connaît, le soutien des thèses du Caire reste un impératif de la politique de ce pays. De plus, depuis quelque temps, comme je l'ai déjà signalé (mon télégramme n° 404) [3], la Yougoslavie et l'Union soviétique se livrent à une sorte de surenchère au Moyen-Orient, ce qui explique le redoublement de complaisance dont fait montre actuellement Belgrade à l'égard du Caire.

(1) Allusion à la déclaration du Premier britannique du 13 mai : voir ci-dessus le n° 404 (note).
(2) Allusion au recours de la France au Conseil de sécurité : voir ci-dessus les n° 407.
(3) Du 18 avril, ci-dessus publié sous le n° 321.

D'après certains propos tenus par l'ambassadeur de Yougoslavie au Caire actuellement en consultation ici, le colonel Nasser serait vieilli, fatigué et au fond assez embarrassé de résoudre les difficultés accumulées par ses initiatives. Selon M. Djerdja, le dictateur égyptien incline vers une relative modération — dont il ne semble pourtant guère donner de preuves tangibles — et résiste aux pressions d'un entourage beaucoup plus hostile à l'Occident que lui-même.

J'ai cependant des raisons de croire que le jugement réel porté sur le colonel Nasser dans les milieux dirigeants est beaucoup plus nuancé que ne le donnerait à penser le blanc-seing généreusement octroyé au Bikbachi. Mais, encore une fois, le comportement actuel du gouvernement yougoslave est commandé par le souci qu'il a de ménager le groupe de Bandoung et de sauvegarder ses intérêts dans les pays arabes. Aussi le recours du gouvernement français au Conseil de sécurité offre-t-il aux Yougoslaves une occasion tentante pour défendre avec bruit les sacro-saints principes chers aux dirigeants de ce pays.

À ce sujet, il est typique de noter que les ennuis du roi Hussein [1] n'ont provoqué ici que quelques commentaires plats et incolores sur la nécessité « de laisser à la Jordanie le soin de décider de son sort futur sans aucune ingérence extérieure. ».

La presse d'ailleurs s'est abstenue de toute appréciation lors des évolutions de la VIe Flotte américaine et de la démonstration de son « porte-avion ». Comme le conseiller d'ambassade en faisait ironiquement la remarque dans une conversation avec le rédacteur chargé à *Borba* de la rubrique du Proche-Orient et lui demandait si l'organe du parti avait deux poids et deux mesures, M. Pecar, décontenancé, dut admettre qu'en effet, les journaux de Belgrade n'avaient pas parlé du *Forrestal.*

(1) Sur ces « ennuis », voir ci-dessus le n° 431 (note).

410

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3023 à 3026. Réservé. *Londres, 18 mai 1957.*

Je me réfère à votre télégramme n° 5064 [1].

Le cabinet de M. Macmillan, interrogé sur un éventuel projet de visite du Premier ministre à Moscou, a confirmé ce qu'avait dit sir William Hayter au ministre conseiller de l'ambassade le 1er mai (mon télégramme n° 2611) [2]. Le gouvernement britannique ne voulait pas opposer un refus catégorique aux avances soviétiques, mais il différait sa réponse et se bornait à indiquer que la question serait examinée en temps opportun. Depuis le 1er mai, aucun élément nouveau n'était venu modifier cette attitude.

Quant aux réactions de l'opinion, le jugement exprimé par sir Patrick Reilly me paraît faire la part un peu trop belle à l'accueil fait par le public britannique à l'invitation soviétique.

Ainsi que je l'ai indiqué dans ma communication précitée, l'opposition a saisi l'occasion du message Boulganine pour recommander au gouvernement de ne pas négliger une occasion de détente. La presse conservatrice, en général a été méprisante, les journaux qui n'ont pas repoussé l'offre soviétique sont restés très prudents. On peut dire que, dans l'ensemble, l'opinion souhaite que le contact avec Moscou ne soit pas rompu et que la Grande-Bretagne ne prenne la responsabilité de rejeter *a priori* toute nouvelle tentative de rapprochement soviétique.

Mais ces préoccupations, qui répondent au désir de n'avoir rien à se reprocher, ne vont pas pour le moment jusqu'à se manifester par une pression en faveur d'une acceptation par M. Macmillan de l'invitation de Moscou.

Le gouvernement britannique estime donc qu'il leur donne une satisfaction suffisante en proposant aux Russes une conversation sur le Proche-Orient dans le cadre de l'O.N.U. et en évitant de décliner nette-

(1) Du 16 mai, ce télégramme, non reproduit, demandait ce que valait l'information annonçant le projet d'une visite à Moscou du Premier britannique.

(2) Télégramme n°s 2611 à 2616, du 1er mai, non reproduit. Malgré les menaces proférées par Boulganine, le gouvernement britannique estimait qu'il ne faudrait pas rejeter toute concertation avec l'U.R.S.S. à propos du Moyen-Orient. Concernant les suggestions russes sur le désarmement et la sécurité, il n'avait pas l'intention de traiter ces problèmes autrement que dans le cadre de la sous-Commission du désarmement pour le premier, et dans celui des concertations quadripartites pour le second. [Sur les propositions soviétiques du 30 avril, voir ci-dessus les n°s 351 (annexe I), 366, 396 (note)].

ment l'invitation du Kremlin. Il ne se sent pas pour le moment obligé d'aller au-delà et de donner une réponse positive à Moscou. Il peut, sans heurter l'opinion de ce pays, temporiser.

411

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 581 à 587 [1]. Priorité absolue. *Madrid, 21 mai 1957, 12 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 12 h. 30.)

Prière de communiquer au ministère de la Défense nationale (E.M.F.A.).

Le commandant Dupond a rencontré ce matin le colonel Gregori. Le colonel, qui a déclaré avoir eu connaissance des indications que j'avais fournies à M. Castiella (mon télégramme n° 567) [2], s'est enquis de ce qu'il fallait entendre par les « apaisements souhaités » qui seraient très prochainement donnés à l'Espagne au sujet de la frontière du Sud marocain : le commandant Dupond s'est borné à expliquer « littéralement » cette expression, sans aborder le fond de la question; il a ajouté qu'il lui semblait que le général Alcubilla avait, la semaine dernière, attribué une importance excessive aux propos rapportés par l'attaché militaire espagnol à Rabat, propos qui auraient dû être considérés comme n'engageant que leur auteur [3]. Le colonel a alors ainsi expliqué la « nervosité » dont avait fait montre le chef d'État-major : « Le général Barroso et le général Alcubilla ont vraiment éprouvé de l'inquiétude. Nous craignions de nous retrouver un jour — comme ce fut le cas en août 1953 — face au fait accompli. Cette question de la frontière du Sud est essentielle pour nous; nous ne voulons pas qu'on nous dise sans nous avoir aucunement consultés : la frontière entre le Maroc et l'Algérie suivra telle ligne.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 2640-2646).

(2) Par télégramme nos 567-571 du 18 mai, non reproduit, l'ambassadeur déclarait avoir fait état devant le ministre espagnol des Affaires étrangères des renseignements rapportés par le télégramme du Département nos 508-517 [du 16 mai, ci-dessus analysé sous le n° 405 (note)]. M. Castiella avait donné son accord pour un échange de vues à partir du 23 mai sur les problèmes militaires et économiques intéressant le Maroc et le Sahara.

(3) Par télégramme nos 548-553 du 14 mai, non retenu, l'ambassadeur faisait état de l'inquiétude manifestée par le colonel Gregori devant le commandant Dupond. Selon l'officier espagnol, le ministre de l'Armée et le chef d'État-major à Madrid étaient mécontents d'avoir appris par la presse l'ouverture imminente de conversations franco-marocaines pour la définition de la frontière sud du Maroc, sans que l'Espagne eût été préalablement avisée et consultée. Quant au général Alcubilla, il évoquait devant l'officier français une information transmise par l'attaché militaire espagnol à Rabat, et selon laquelle « des officiers français » du Maroc auraient présenté ainsi la thèse française sur les frontières du Sud : la France adopterait comme « position de départ » la ligne du Drâa et comme « position de concession au Maroc » le parallèle 27°, en plein territoire espagnol.

Cette ligne, même si elle n'intéresse que le Maroc et la France, aura nécessairement un point d'aboutissement affectant nos possessions. »

Évoquant la demande française en vue de l'établissement d'une coopération entre le commandement espagnol d'A.O.E. et le commandement français du Sud algérien, le colonel Gregori, sans préjuger la position qu'adoptera à ce sujet l'État-major de Madrid, a demandé à quel échelon et suivant quelles modalités nous envisagions d'instituer éventuellement le contact.

Il a ensuite, en réponse à une question du commandant Dupond, affirmé que des incidents mineurs survenus récemment à la frontière d'Ifni ne semblaient pas devoir affecter le calme qui règne dans l'enclave, mais que Madrid était actuellement en contact permanent avec Ifni et que le général Pardo avait reçu des ordres stricts pour ne laisser en aucune façon mettre en cause la souveraineté espagnole sur ce territoire et pour éventuellement riposter « même à coups de fusil » [1].

Parlant de la situation en Algérie, le colonel Gregori a dit tenir d'une source généralement très bien informée, « très proche du Dr Khatib, voire de quelqu'un de plus haut », le renseignement suivant : le nombre des membres du Mouvement de libération de l'Algérie atteint le million; chaque Français a ses tueurs désignés pour le jour où l'ordre de soulèvement général sera donné. Le recrutement a pris une ampleur considérable particulièrement chez les femmes.

Enfin, le colonel Gregori signale que « selon un ami tunisien », Allal el Fassi, actuellement à Larache, doit venir à Madrid. Le colonel espère obtenir une rencontre avec lui; il déplore la médiocrité des services de police espagnols chargés de déceler et de surveiller les allées et venues des musulmans de Madrid « où, dit-il, sous couvert de nationalisme arabe, ceux-ci font absolument tout ce qu'ils veulent ».

Il se propose d'intervenir auprès du ministre de l'Armée pour que leur surveillance soit plus efficacement assurée.

[1] Dans l'enclave d'Ifni, plusieurs Marocains avaient été arrêtés et le couvre-feu avait été établi. M. Balafrej ayant annoncé à l'ambassadeur d'Espagne que son gouvernement envisageait la nomination d'un gouverneur marocain à Ifni, la réaction de M. Alcover avait été très vive devant ce projet de rattachement de l'enclave à l'Empire chérifien.

412

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 2632 à 2650. *Tunis, 21 mai 1957, 21 h.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1936 [1].

J'ai effectué ce matin auprès de M. Bourguiba la démarche prescrite.

Le président du Conseil, qui m'a reçu, comme il en a pris l'habitude, en présence de M. Ladgham, n'a eu aucune de ces réactions orageuses qui sont dans son tempérament, mais s'est montré amical et presque souriant tout au cours de l'entretien. Encore qu'il se soit déclaré fort surpris de notre décision, peut-être s'attendait-il au langage que j'étais chargé de lui tenir. Il a cherché en tout cas, de prime abord, à éluder le problème essentiel en me saisissant d'une série de demandes reconventionnelles dont la modestie contrastait singulièrement, non seulement avec l'importance de ma démarche, mais avec l'ampleur des thèmes qu'il se proposait, avait-il dit le 13 mai (mon télégramme n° 2566) [2] d'aborder avec moi : évacuation de l'armée française, armement des forces tunisiennes, crédits d'investissements. C'est ainsi qu'il a mentionné la saisie à Oran, le 24 avril, d'une cargaison d'armes destinées à la garde nationale tunisienne, le décret français du 7 mai définissant les zones « opérationnelles » en Afrique du Nord et qui comprend une partie de la

[1] Du 17 mai, ce télégramme, non reproduit, indiquait au représentant de la France que le gouvernement français partageait ses préoccupations en ce qui touchait la poursuite de l'aide tunisienne à la rébellion algérienne. Il le priait en conséquence de faire savoir à M. Bourguiba qu'il avait décidé d'ajourner le versement de l'acompte de deux milliards prévu par la convention d'aide financière du 20 avril. Il lui demandait en outre d'indiquer que la France restait attachée à la politique de coopération franco-tunisienne, mais qu'elle constatait à regret que cette politique ne pouvait trouver actuellement d'application pratique.

[2] Du 17 mai, non reproduit. Ce télégramme avait pour objet l'allocution hebdomadaire du président Bourguiba du 17 mai, consacrée avant tout à la question algérienne et dans une certaine mesure aux relations franco-tunisiennes. À ce propos, le Président avait fait le point des questions pendantes avec la France en déclarant qu'il attendait le retour de l'ambassadeur de France pour en reprendre l'examen. Il avait fait allusion à son désir d'exiger le retrait rapide des forces françaises et le respect de la frontière algéro-tunisienne par les éléments de l'armée française d'Algérie. Évoquant la question de la fourniture d'armes à l'armée tunisienne, il avait renouvelé la menace de faire appel à des fournisseurs étrangers.

Pour ce qui concernait l'affaire algérienne proprement dite le président du Conseil avait fait état d'un plan d'action Tunisie-Libye, visant à rechercher les « moyens pratiques » qui permettraient d'aider les deux parties à sortir de l'impasse. Les négociations préalables devaient porter sur « les procédures susceptibles de garantir la liberté des élections ».

Tunisie, les ressortissants tunisiens arrêtés dans le Sud tunisien et détenus en Algérie, l'aviation civile, la question des accords commerciaux, voire le pavoisement des prévôtés militaires et l'occupation illicite de maisons forestières. Je vous en entretiens par télégrammes séparés.

Comme je pressais mon interlocuteur de revenir au vif du sujet, le Premier ministre a feint de ne pas attacher trop de gravité à l'ajournement du versement de l'acompte de deux milliards prévu par la convention financière. Soit par affectation, soit par méconnaissance véritable des conséquences susceptibles d'en résulter sur le plan économique pour la Tunisie, il a voulu me donner l'impression qu'il n'y avait pas là un état de choses qui fût de nature à gêner trop sérieusement son gouvernement et qu'il était persuadé qu'en définitive, les choses s'arrangeraient toujours sur ce plan entre nos deux pays.

En revanche, toutes ses préoccupations, m'a dit M. Bourguiba, étaient précisément tournées vers l'affaire algérienne. De sa solution dépendent en effet, non seulement l'avenir des relations franco-tunisiennes, mais aussi celui de la Tunisie, menacée dans son existence même par la prolongation du conflit actuel.

1° *Affaire algérienne.*

Laissant entendre que dans son esprit, notre démarche venait à contre-temps, M. Bourguiba m'a déclaré en substance : « Je ne comprends pas l'attitude du gouvernement français. On mesure mal à Paris les efforts que je fais pour faciliter un règlement du conflit, ni les risques que je prends en adoptant la thèse que j'ai exposée dans mon dernier discours » (mon télégramme n° 2566)[1]. Le Premier ministre a mentionné à cet égard les critiques dont il est l'objet de la part d'Abd el Krim et de Radio-Le Caire. « A l'heure actuelle, je cherche en fait à faire aboutir les propositions de M. Guy Mollet. Si les Algériens refusent d'accepter mon offre, ils compromettront leur position sur le plan international. Si le gouvernement français a changé de doctrine, dites-le moi. »

Sans autres instructions de votre part, j'ai cru devoir répondre à titre personnel que le gouvernement français n'avait nullement modifié sa thèse, mais qu'il pouvait craindre que l'entreprise dans laquelle s'engageait M. Bourguiba fût moins dictée par le souci de faciliter un règlement satisfaisant de la question algérienne que par le désir de sauver la face des Algériens en reportant sur la France la responsabilité d'un échec dans les négociations éventuelles sur la garantie des élections.

M. Bourguiba s'est élevé avec véhémence contre cette interprétation. Il a souligné à ce propos qu'il n'avait jamais prononcé à Tripoli les paroles que la presse française lui avait attribuées sur l'Algérie (mon télégramme n° 2611)[2]. Bien au contraire, son discours au Parlement

[1] Voir note précédente.

[2] Du 20 mai, non reproduit. Ce télégramme indiquait une mise au point faite par le président Bourguiba au sujet de son discours devant le Parlement libyen. Il aurait déclaré au sujet de l'Algérie : « La guerre qui s'y déroule ne sert pas et ne servira jamais les intérêts supérieurs de la France. Ni par le fer, ni par le feu, la France n'arrivera jamais à gagner l'amitié ni la coopération des Algériens si elle persévère dans sa politique de répression ». [Sur la récente visite du Président tunisien en Libye, voir ci-dessus le n° 390 (et note)].

libyen, d'un ton autrement modéré que celui de M. Ben Halim, devait nous éclairer sur ses véritables intentions. J'ai répliqué qu'en tout état de cause, il n'était pas opportun, dans une affaire aussi délicate, de donner un caractère public et spectaculaire à ses conceptions et que nous ne pouvions, en la matière, que dresser un parallèle entre le battage la plupart du temps désobligeant de la Tunisie et la discrétion dont faisait montre le Maroc.

Bien au contraire, m'a répondu le Président, le moment est venu de mettre sans ambiguïté devant l'opinion mondiale les Algériens « au pied du mur ». « Vous ne pouvez, d'autre part, a ajouté mon interlocuteur — que mon allusion au comportement du Maroc avait visiblement exaspéré — comparer la position du gouvernement de Rabat avec la nôtre. L'affaire algérienne n'est pas aussi lourde de périls pour lui que pour nous » .

« J'envisage, a poursuivi le Premier ministre, la réunion à Tunis des leaders algériens, des représentants de tous les pays arabes, car il importe qu'aucun d'entre eux ne cède à l'attrait d'une surenchère qui ferait le jeu des extrémistes algériens, et aussi d'autres états méditerranéens, comme la Grèce et l'Espagne ». M. Ladgham m'a précisé par la suite que dans l'esprit du gouvernement tunisien, ce pourraient être, en effet, des observateurs de ces pays et non des observateurs désignés par l'O.N.U. qui superviseraient le déroulement des élections en Algérie.

Interrogé par moi, M. Bourguiba a répondu qu'il avait d'ores et déjà effectué des sondages auprès des rebelles, mais m'a laissé entendre qu'il n'avait pas encore obtenu d'eux des assurances. « Chaque fois que je les vois — a-t-il déclaré —, ils sont obligés, avant de me donner réponse, de reprendre le contact avec le maquis, ce qui ne facilite pas les choses ».

Il a conclu cette partie de la conversation en répétant avec insistance qu'il assumait lui-même des risques sérieux vis-à-vis des Algériens, qu'en l'occurrence, il cherchait à « dépanner » tout le monde, la France en premier lieu, afin de faciliter l'organisation future des rapports nécessaires entre elle et le Maghreb.

2° *Trafic d'armes.*

J'ai alors repris l'initiative de la conversation en la situant de nouveau dans le cadre de la démarche qui faisait l'objet de ma visite.

Quel que pût être en effet notre sentiment à l'égard des thèses de M. Bourguiba sur les possibilités de règlement de l'affaire algérienne, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvions consentir au gouvernement tunisien les concessions qu'il nous avait demandées dans le domaine financier, aussi longtemps qu'il fermerait les yeux sur les trafics d'armes à destination de l'Algérie, ou qu'il s'en rendrait lui-même complice en les couvrant par des détachements de la garde nationale.

Malgré mes efforts, le président du Conseil est demeuré évasif et c'est surtout M. Ladgham qui a pris la parole. Après avoir prétendu qu'il ne s'agissait que du passage de deux ou trois « camions occasionnels » venant du territoire libyen, et qu'il n'était pas exact que des éléments chargés du maintien de l'ordre couvrent cette contrebande, le vice-premier ministre a cherché à élever le débat en développant l'argumentation suivante :

« Vous voulez que nous soyons neutres. Si nous étions neutres, nous demanderions que les troupes françaises évacuent la Tunisie (*sic*); nous prendrions alors des mesures rigoureuses pour éviter toute ingérence dans le conflit. Mais vous devez comprendre qu'en tout état de cause, vous tirez bénéfice de la situation actuelle. Comment pourrait-on comparer ces quelques histoires de camions suspects avec l'appareil militaire étoffé que vous avez en Tunisie et qui sert, en fait, l'action de vos troupes en Algérie beaucoup plus que ne le font les forces que vous avez au Maroc ? » La revue *Byrsa* éditée par le commandement français en Tunisie en témoigne elle-même, a précisé M. Bourguiba. Faites vous-même le bilan.

« Mais nous ne pouvons admettre, ont poursuivi mes interlocuteurs, que sur notre territoire, des forces étrangères se substituent elles-mêmes à l'autorité tunisienne pour assurer la police de la route. »

En dépit de mon insistance, l'entretien n'a pu prendre un tour plus positif. Il demeure donc, pour le moment, sans conclusion.

M. Ladgham, qui m'a entraîné dans son bureau par la suite, m'a laissé entendre cependant, en me prodiguant des assurances d'attachement à la cause de la collaboration franco-tunisienne, qu'il se proposait de me reparler de l'ensemble de ces problèmes dans les jours qui viennent. Il est vrai que le vice-Président a peut-être plus en vue le règlement des diverses questions contentieuses évoquées par M. Bourguiba au début de la conversation, que le désir de trouver un *modus vivendi* sur la question de la contrebande d'armes.

413

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3784 à 3790 [1]
Secret. Réservé.

Washington, 21 mai 1957, 19 h. 10.
(*Reçu :* le 22, 0 h. 20.)

De la part du président Pineau.

J'ai eu le 21 mai un entretien de quarante-cinq minutes avec M. Dulles. La plus grande partie de la conversation a porté sur la procédure qu'il convenait de suivre au Conseil de sécurité actuellement en session pour examiner l'affaire de Suez [2].

J'ai rappelé les raisons pour lesquelles le gouvernement français avait estimé utile de provoquer cette nouvelle réunion du Conseil de sécurité.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1685-1691) et New York (n°s 1564-1570)

[2] Le 20 mai, s'était ouverte la séance du Conseil de sécurité, convoquée sur l'initiative de la France, pour reprendre l'examen de la question de Suez. Le Conseil avait débuté ses travaux le 21 et s'était ajourné *sine die*, certaines incertitudes restant à éclairer. Sur ces débats, voir ci-après le n° 418.

J'ai indiqué que j'avais d'abord pensé à l'adoption d'une résolution aux termes de laquelle le Conseil, considérant que le mémorandum égyptien n'est pas conforme aux six principes et qu'il ne définit qu'un régime provisoire, préconiserait l'ouverture, dès que possible, de négociations en vue d'aboutir à un statut établi par un accord multilatéral et respectueux des décisions des Nations Unies.

Toutefois, certaines des objections faites par le gouvernement des États-Unis à une résolution nous avaient conduits, ai-je ajouté, à la conclusion qu'il serait possible d'atteindre l'objectif que nous nous proposions sans recourir à une résolution si le président en exercice du Conseil de sécurité, M. Cabot Lodge, résumait en fin de débat l'opinion de la majorité des membres de telle manière que nous puissions considérer sa déclaration comme constituant une invitation à l'Égypte à reprendre la négociation. Il était nécessaire que l'intervention de M. Cabot Lodge en tant que délégué américain soit distincte de celle qu'il ferait en tant que président. En outre, il importait que dans le résumé des débats, M. Cabot Lodge soulignât que le mémorandum égyptien avait mis les puissances usagères devant une situation de fait, que la majorité des pays membres du Conseil de sécurité considéraient que ce mémorandum ne répondait pas à toutes les exigences de la résolution du 13 octobre, qu'ils le considéraient donc comme provisoire et qu'ils souhaitaient que s'engage sous l'égide des Nations Unies une négociation destinée à aboutir à un accord multilatéral constituant un engagement international sur le régime du Canal. J'ai signalé que la déclaration faite le 20 mai par le représentant permanent des Philippines à la table du Conseil, dans la mesure où elle établissait une distinction entre la solution provisoire actuelle, qui ne répond pas aux six principes du 13 octobre, et la solution définitive que le Conseil escompte, pourrait utilement inspirer M. Cabot Lodge.

Le secrétaire d'État a donné son accord aux idées que je venais d'exprimer. Il a donné des instructions pour que soit préparé, par le département d'État, le texte des deux interventions de M. Cabot Lodge. À ma demande, il a été entendu qu'après les déclarations des différentes délégations et avant que le Président ne résume le débat, le délégué des États-Unis prendrait contact avec moi pour examiner le texte qu'il prononcerait pour résumer les opinions exprimées.

Nous avons envisagé l'hypothèse où le délégué soviétique élèverait des objections aux déclarations du président du Conseil de sécurité et ferait ainsi rebondir le débat. Il faudrait alors envisager en liaison ce qu'il conviendrait de faire.

J'ai demandé qu'en tout état de cause, M. Cabot Lodge précise à la fin de son intervention comme président que le débat restât ouvert. S'il n'y avait aucune objection, il en serait ainsi décidé. S'il y avait des objections soviétiques, je ne verrais que des avantages à ce qu'un vote de procédure ait lieu dans lequel nous pourrions battre les Soviétiques.

En terminant cette partie de la conversation, M. Dulles m'a dit qu'il s'était entretenu au téléphone quelques instants auparavant avec

M. Cabot Lodge et que celui-ci avait le sentiment que des résultats positifs pouvaient sortir de la session du Conseil de sécurité, notamment dans la mesure où les débats maintiendraient la pression sur l'Égypte.

414

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 3791 à 3193 [1]. *Washington, 21 mai 1957, 19 h. 30, 19 h. 40.*
Très urgent. Secret.
Réservé.
(*Reçu :* le 22, 0 h. 30, 0 h. 40.)

De la part du président Pineau [2].

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 21 mai, M. Dulles m'a demandé si nous étions exactement renseignés sur l'objectif que se proposaient les Britanniques au cours des négociations qui s'ouvriront à Rome le 23 mai avec une délégation égyptienne [3]. M. Dillon qui assistait à l'entretien a précisé que l'ambassade de Grande-Bretagne venait de remettre au département d'État, ainsi qu'aux autres pays membres de S.C.U.A., un mémorandum aux termes duquel le gouvernement de Londres n'envisageait pas que ces négociations puissent mener très loin.

Le secrétaire d'État a précisé que si les Britanniques débloquaient en faveur de l'Égypte le compte n° 1 (compte courant, opérations commerciales), il serait très difficile au gouvernement américain de maintenir les mesures de blocage sur les avoirs égyptiens aux États-Unis.

M. Dulles m'a demandé si le gouvernement français et le gouvernement britannique envisageaient d'agir conjointement au nom de la Compagnie universelle du canal de Suez, pour réclamer l'indemnisation prévue en faveur de celle-ci.

J'ai répondu au secrétaire d'État qu'à mon avis, la Compagnie devrait agir elle-même pour engager le plus tôt possible des conversations avec le gouvernement égyptien au sujet de cette indemnisation. Dès que sera terminée la présente session du Conseil de sécurité et en rentrant en France, j'avais, ai-je dit, l'intention de conseiller à la Compagnie de prendre une initiative en ce sens.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1692-1694) et New York (n°s 1571-1573).

(2) Qui se trouvait aux États-Unis pour l'examen de la question de Suez par le Conseil de sécurité, convoqué à l'initiative de la France.

(3) Des négociations anglo-égyptiennes devaient effectivement s'ouvrir à Rome, au siège de la F.A.O.; elles portaient sur le déblocage des avoirs égyptiens à Londres en livres sterling, la suppression des restrictions imposées de part et d'autre sur le commerce entre les deux pays, ainsi que sur les demandes d'indemnités pour les dommages résultant de l'intervention militaire de l'automne précédent.

415

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2188 à 2190 [1]. *Moscou, 22 mai 1957.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

Les trois paragraphes de la lettre de M. Boulganine à M. Guy Mollet qui sont consacrés à la question algérienne [2] montrent, en dépit d'un ton qui veut être amical, que l'U.R.S.S. se soucie moins aujourd'hui qu'il y a un an de ménager la France et qu'elle exprime plus nettement une thèse favorable aux revendications du F.L.N.

Le gouvernement soviétique se prononce pour une « solution pacifique et démocratique » du problème algérien, solution tenant pleinement compte des « droits légitimes » et des « intérêts nationaux du peuple algérien... ». Dans le communiqué signé le 19 mai 1956 [3], les termes employés étaient beaucoup moins nets, puisque les ministres soviétiques se contentaient d'exprimer leur espoir d'une solution prise dans un esprit libéral et dans l'intérêt des peuples.

Aujourd'hui, tout en affirmant ne pas vouloir s'immiscer dans les affaires de la France et tout en reconnaissant que le règlement de la question algérienne comporte d'assez grandes difficultés pour notre pays, le président du Conseil soviétique, comme s'il oubliait complètement l'affaire de Hongrie, condamne à propos de l'Algérie « la politique de guerre et de répression à l'égard des peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance nationale ». La France est invitée à se hâter de régler ce problème pour éviter que les ressources « considérables » de l'Algérie ne tombent entre les mains de certaines puissances, c'est-à-dire des États-Unis. Bref, il est difficile de trouver dans les termes employés par M. Boulganine la moindre indication d'un désir de Moscou de se distancer dans cette question des thèses du nationalisme arabe.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 2616-2618) et à Tunis (nos 2023-2025)

(2) Le 18 mai, le maréchal Boulganine avait adressé, au président du Conseil français, à l'occasion de l'anniversaire de la visite de ce dernier à Moscou, un message dont le texte était rendu public par la radiodiffusion soviétique le 20 (Ce texte est reproduit par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0511 du 24 mai 1957). Le message abordait divers sujets de politique internationale, et pour ce qui concernait l'Algérie, il y était dit notamment : « Nous estimons que plus la France retardera la solution du problème algérien, et plus elle y perdra... Le fossé que la politique française ne fait qu'élargir entre la France et l'Algérie profite avant tout aux forces qui d'ores et déjà tentent de mettre la main sur les très riches ressources de l'Afrique du Nord ».

(3) Sur ce communiqué, voir *D.D.F.,* 1956-I, nos 330, 332.

416

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3703 à 3706. Réservé. *Rabat, 22 mai 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 19 h. 5.)

La réponse dilatoire donnée par le gouvernement de Rabat quant à l'établissement de relations diplomatiques avec Moscou a conduit l'U.R.S.S. à rechercher d'autres moyens moins directs de développer son influence au Maroc.

C'est ainsi que l'U.R.S.S. accomplit un effort important de pénétration dans le domaine économique. Depuis la venue d'une mission et la conclusion d'un accord commercial le 18 avril dernier, des organismes comme Attijara (ancienne Compagnie européenne d'importation et d'exportation) déploient leur activité pour son compte. M. Balafrej m'a récemment déclaré, d'autre part, que de multiples invitations à des organisations marocaines de jeunesse de se rendre en Union soviétique avaient été déclinées à la suite de son veto.

Si l'action de la Russie elle-même au Maroc est pour le moment étroitement contenue par la méfiance du gouvernement de Rabat, elle se trouve complétée par celle qu'exercent les pays liés avec Moscou.

Cette ambassade avait signalé l'an dernier le parti qu'avaient su tirer à la foire de Casablanca la Tchécoslovaquie et la Pologne qui, par l'importance de leur représentation, tendaient à donner à la population marocaine une haute idée de leur développement économique et du niveau de vie de leurs habitants.

Cette année, c'est la Chine populaire qui a fait le plus gros effort et le succès qu'a remporté son pavillon auprès du public et des personnalités marocaines (Le Sultan l'a visité deux fois) montre que l'essai n'a pas été sans résultats. L'intérêt marqué par le gouvernement de Pékin au Maroc s'est d'ailleurs déjà manifesté par d'autres initiatives, comme l'invitation faite à une délégation de l'Assemblée nationale consultative de se rendre en Chine populaire, où elle se trouve en ce moment, avec à sa tête le vice-président de la Commission financière. Si M. Ben Barka ne s'y est pas rendu lui-même, c'est en raison de la pression qui a été exercée par le gouvernement américain pour le faire renoncer à ce projet.

Enfin, M. Balafrej m'a annoncé la prochaine ouverture à Casablanca d'un consulat polonais, qu'il avait autorisée, m'a-t-il précisé, parce qu'il considérait la Pologne comme étant la République populaire dont les tendances la rapprochaient le plus des pays occidentaux.

417

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3710, 3711. Urgent. Réservé. *Rabat, 22 mai 1957, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h. 5.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2553 transmettant le télégramme de Tunis n° 2593 [1].

M. Balafrej m'a spontanément parlé aujourd'hui du projet de M. Bourguiba qui a été porté à sa connaissance par l'ambassade du Maroc à Tunis. Il désirait s'en entretenir avec moi avant d'aborder le Sultan à ce sujet — ce qu'il se proposait de faire dans la soirée.

Le ministre des Affaires étrangères s'est montré très peu favorable à cette nouvelle initiative tunisienne qui, selon lui, n'aurait de chance d'être fructueuse que si le gouvernement français avait été approché auparavant et la considérait lui-même d'un œil compréhensif. Dans la conjoncture actuelle, elle était inopportune et il y avait lieu de recommander à la Tunisie la plus grande prudence. C'est dans cet esprit qu'il avait l'intention d'évoquer la question avec le Sultan.

J'ai marqué une fois de plus à M. Balafrej que le problème algérien était, pour l'opinion française comme pour le gouvernement, un problème essentiellement français et que la manière de voir qu'il venait de m'exprimer était sage. [2].

[1] Du 18 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 408.

[2] Se référant au télégramme n°s 3710-3711, le chargé d'affaires indiquait que, chez les dirigeants marocains, prévalait le sentiment que, au moment où se préparait en France un nouveau gouvernement qui aurait à définir sa politique à l'égard de l'affaire algérienne, la plus grande prudence s'imposait. Il se pouvait aussi que la décision du gouvernement français de suspendre son aide financière à la Tunisie (voir ci-dessus le n° 412, note) eût été pour Rabat un motif supplémentaire de prendre ostensiblement ses distances à l'égard du comportement de M. Bourguiba (télégramme de Rabat n°s 3733-3736 du 24 mai, non retenu).

418

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaires nos 37 et 38. *Paris, 22 mai 1957*[1].
Très urgent.

Le débat sur l'affaire de Suez repris devant le Conseil de sécurité sur l'initiative de la France s'est terminé le 21 mai par une déclaration de M. Cabot Lodge, parlant en sa qualité de président du Conseil de sécurité.

Dans cette déclaration qui avait été concertée avec le représentant de la France, M. Cabot Lodge, tirant la philosophie du débat, a exposé, notamment, que, de l'avis d'un grand nombre de délégations, les six principes n'avaient pas encore reçu satisfaction en dépit de la résolution adoptée le 13 octobre 1956 à l'unanimité; que si les dernières déclarations du gouvernement du Caire, en particulier celle concernant la juridiction obligatoire de la Cour de justice internationale, traduisaient apparemment un certain désir d'amélioration, il n'en restait pas moins que le gouvernement égyptien n'avait encore pris aucune mesure concrète dans ce sens. Il a souligné que la majorité du Conseil souhaitait que de telles mesures fussent adoptées bientôt et il a affirmé que cette même majorité avait relevé le caractère provisoire de la déclaration égyptienne; rappelant les critiques formulées à l'encontre de cette déclaration, le Président a exprimé au nom du Conseil l'espoir que le gouvernement égyptien procède à une nouvelle étude des points considérés comme litigieux. Il a déclaré enfin qu'entre-temps, le Conseil restait saisi de la question et pouvait être convoqué en tant que de besoin.

La réunion du Conseil a donc eu pour résultat essentiel :

1° Une nouvelle confirmation unanime de la validité des six principes adoptés par la résolution du 13 octobre. En particulier, l'argumentation de M. Loutfi s'est attachée à démontrer que la déclaration égyptienne du 24 avril [2] ne s'écartait pas des six principes et que l'Égypte entendait se conformer à la convention de Constantinople et à la résolution du 13 octobre;

2° La reconnaissance par la quasi-totalité des membres du caractère provisoire du régime actuel et de la nécessité de l'améliorer. À cet égard, M. Sobolev, qui avait déclaré l'avant-veille que la déclaration égyptienne du 24 mai [3] avait définitivement réglé la question et auquel M. Pineau

(1) En clair par avion.
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 337 (annexe).
(3) Lire bien entendu : 24 avril.

fit remarquer la nuance entre ce propos et le point de vue exprimé par le maréchal Boulganine dans son dernier message à M. Guy Mollet [1] suivant lequel la déclaration constitue une simple base de départ pour le règlement de l'affaire de Suez, a attribué cette divergence à une erreur dans la traduction du procès-verbal, se prononçant implicitement ainsi pour la deuxième formule du maréchal Boulganine.

En fin de débat, M. Pineau, en rappelant que la résolution du 13 octobre continuait de faire autorité et que l'évolution des circonstances déciderait de la convocation ultérieure du Conseil, ajoutait que le gouvernement français n'a pas jugé utile de demander par un scrutin nouveau la confirmation de cette résolution, car il ne doutait pas un instant qu'une des délégations présentes ne changerait le vote qu'elle avait déjà émis.

Vous recevrez par la valise le compte rendu des débats tel qu'il a été télégraphié au Département par M. Georges-Picot [2].

419

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2196 à 2202. Réservé. *Moscou, 23 mai 1957.*

(*Reçu :* 10 h. 50.)

Dans son paragraphe traitant de la question de la sécurité en Europe, la déclaration franco-soviétique du 19 mai 1956 [3] relevait « une coïncidence des points de vue des deux gouvernements sur le fait que la paix et la sécurité en Europe ont une importance décisive pour le maintien de la paix générale », mais elle notait aussitôt que « cependant, les deux gouvernements ne sont pas parvenus à un accord sur les moyens de régler les problèmes européens ».

Dans sa lettre du 17 mai dernier adressée au président du Conseil, à l'occasion du premier anniversaire des pourparlers franco-soviétiques,

[1] Dans le message adressé par le maréchal Boulganine, le 18 mai, au président du Conseil, le Maréchal s'exprimait dans les termes suivants : « Le gouvernement soviétique est d'avis que la déclaration sur le canal de Suez publiée le 24 avril par le gouvernement égyptien constitue une bonne base pour le règlement de la question de Suez conformément aux intérêts de tous les pays. » Cette rédaction était considérée, à Paris, comme plus nuancée que l'affirmation du représentant soviétique au Conseil de sécurité selon laquelle son gouvernement était convaincu que la question de Suez avait été définitivement réglée par la déclaration égyptienne du 24 avril. [Sur le message Boulganine, voir ci-dessus le n° 415 (et note).]

[2] *Note du document :* Pour le bureau du Chiffre : Communiquer par valise-avion à tous les postes les télégrammes de New York n°s 1670 et 1679 des 20 et 22 mai.

[Les comptes rendus des débats ont été publiés dans Nations Unies, *Conseil de Sécurité,* procès-verbaux des séances n°s 776-779.]

[3] *D.D.F.,* 1956-I, n°s 330, 332.

M. Boulganine passe sous silence cette remarque. En ce qui concerne l'organisation de la sécurité européenne, il nous propose de vieilles formules qui tendent toutes vers un seul but : nous amener à conclure un accord dont la substance et les garanties concrètes qu'il pourrait offrir à l'U.R.S.S. intéressent celle-ci beaucoup moins que le fait qu'il consacrerait l'acceptation par l'Occident de l'existence de deux Allemagnes.

À lire le président du Conseil soviétique, l'on ne peut pas s'empêcher de penser que l'U.R.S.S., en nous proposant un dialogue sur le thème de la sécurité et en insistant particulièrement sur la possibilité d'engager des négociations bilatérales, cherche une fois de plus à jeter le doute en Allemagne sur nos intentions réelles et à encourager ainsi dans ce pays ceux qui sont tentés de rechercher directement avec Moscou un règlement de la question allemande. L'U.R.S.S. fournit de la sorte des arguments aux adversaires du chancelier Adenauer qui poussent celui-ci à une négociation avec Moscou. À cet égard, il est significatif que M. Boulganine prenne soin de préciser qu'il est loin de considérer l'Allemagne comme l'ennemi séculaire de l'Union soviétique.

De tous ces développements sur le thème de la sécurité, ce qui frappe le plus, c'est la stérilité dont, en ce domaine, la diplomatie soviétique semble empreinte et son impuissance, qui découle peut-être de son indifférence, à renouveler ses thèmes de propagande. Elle continue de pêcher en eau trouble, elle s'efforce d'entraver la poursuite de la réconciliation et de la collaboration franco-allemande, elle souhaite torpiller la mise en vigueur des traités sur l' « Euratom » et sur le « Marché commun ». En tout cela, rien de changé dans la ligne générale suivie depuis des années par Moscou. L'U.R.S.S. essaye certains atouts nouveaux : ainsi, M. Boulganine cherche, dans sa lettre, à flatter le sentiment national français, en soulignant avec affectation qu'il considère la France comme une grande puissance; il spécule également sur les craintes que pourrait inspirer l'accumulation de bases américaines et d'armements atomiques en territoire français. Cependant, ces manœuvres ne peuvent faire oublier que l'U.R.S.S., comme par le passé, n'est prête à faire aucune concession et que le pacte de sécurité qu'elle persiste à nous proposer implique le maintien du *statu quo* en Europe, sans aucun désarmement véritable.

Une position aussi négative ne peut, à mon sens, qu'inciter davantage les puissances atlantiques, et particulièrement les puissances européennes de l'O.T.A.N., à resserrer leur cohésion et leur coopération afin de montrer aux dirigeants soviétiques la vanité de leurs efforts pour diviser les Occidentaux sur les grands problèmes européens. Ces problèmes demeureront d'ailleurs insolubles tant que l'U.R.S.S. ne les abordera pas sous l'angle des intérêts légitimes de sa sécurité, mais continuera à se laisser guider par une volonté d'expansion idéologique et impérialiste.

420

M. Roché, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étangères.

T. nos 555-556. Flash. *Beyrouth, 23 mai 1957, 19 h.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 28.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a appelé ce matin. Il voulait me faire part de la vive émotion que provoquaient ici, notamment à la présidence de la République, les nouvelles suivant lesquelles Israël se livrerait en ce moment à de vastes préparatifs d'ordre militaire. D'après ces informations, a ajouté le ministre de l'Armée, Israël aurait reçu de France, récemment encore, un abondant matériel à l'emploi duquel elle serait entraînée par des équipes de techniciens français, y compris des pilotes d'aviation.

Ces préparatifs s'accompagnant de mesures pouvant être interprétées comme une mobilisation partielle, on redoute ici qu'Israël ne tente à brève échéance un nouveau coup contre l'Égypte ou, cette fois, contre l'Arabie séoudite.

On établit, d'autre part, un rapprochement entre cette perspective d'état d'alerte et certains aspects, les plus récents de la politique française, en particulier l'appel au Conseil de sécurité à propos de l'affaire de Suez [1] et les encouragements que le gouvernement de Tel Aviv semble trouver à Paris en ce qui concerne le passage éventuel d'un bateau israélien à travers le Canal. Sans doute, m'a dit alors M. Malik, n'y a-t-il là qu'une simple coïncidence. Toutefois, au nom de l'amitié profonde qui unit le Liban à la France, le gouvernement libanais tient à mettre le gouvernement français en garde contre les graves inconvénients qu'il y aurait pour notre pays à se compromettre une fois de plus avec Israël. Le Liban désapprouverait, bien entendu, toute nouvelle aventure en direction de l'Égypte; mais lancer un défi à l'Arabie séoudite risquerait d'avoir des conséquences encore plus fâcheuses, car, outre les obligations résultant du pacte de la Ligue arabe, le Liban avait contracté avec l'Arabie séoudite des liens supplémentaires lors de la récente visite du président Chamoun à Ryad, ainsi que le communiqué en faisait foi [2].

Au surplus, chercher noise au roi Séoud, au moment même où celui-ci s'efforçait patiemment de réorienter le monde arabe dans un sens favorable à l'Occident, serait une erreur capitale.

(1) Sur cet appel, voir ci-dessus les nos 402, 404 (et note), 407 (annexe).

(2) Sur ce communiqué, qui évoquait le problème algérien, voir ci-dessus le n° 288 (note).

Du côté libanais, on souhaitait ardemment que la France pût bientôt reprendre en Orient la place qui lui revenait. Aussi déplorerait-on tout ce qui pourrait retarder l'instant de cette rentrée en scène. Notre association avec Israël nous avait déjà causé des torts suffisamment grands; en la poussant plus loin, nous risquions de compromettre les atouts très sérieux que nous conservions dans le monde arabe.

Bref, a conclu le ministre, le gouvernement libanais adjurait amicalement le gouvernement français, non seulement de ne pas se laisser entraîner par les Israéliens, mais encore d'intervenir à Tel Aviv pour modérer leur ardeur et les empêcher si possible d'exécuter les projets qu'ils semblaient avoir en tête.

Manifestant le plus vif étonnement, j'ai bien entendu contesté la véracité des faits mentionnés par M. Malik, ainsi que son interprétation de notre politique. Je lui ai fait remarquer notamment que notre recours à l'O.N.U. répondait avant tout au souci de faire prévaloir une moralité internationale et n'avait rien à voir avec Israël. Néanmoins, devant son insistance, je lui ai dit que je transmettrai immédiatement son message à Paris.

M. Malik attendait l'ambassadeur des États-Unis à qui il devait faire le même exposé. Il ne comptait pas appeler l'ambassadeur d'Angleterre, puisque son pays s'était moins engagé du côté israélien.

421

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2755 à 2766 [1]. Réservé. *Tunis, 23 mai 1957, 23 h.*

(*Reçu :* 23 h. 35 ?)

M. Bourguiba a reçu ce matin séparément les ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. Il leur a tenu à tous les trois un langage à peu près semblable.

1° Il a déclaré que la décision du gouvernement français [2] le mettait dans l'obligation de rompre, dans une certaine mesure, les relations économiques avec notre pays. Il a précisé à mon collègue allemand qu'il avait demandé l'assistance de l'Arabie séoudite et des États-Unis. Il a ajouté que son gouvernement avait l'intention de prendre dorénavant plus de latitude pour négocier des accords commerciaux.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 2647-2658).

[2] De suspendre son aide financière à la Tunisie : voir ci-dessus le n° 412 (note).

Il aurait laissé entendre d'autre part à l'ambassadeur d'Angleterre que diverses mesures pourraient être prises par lui à notre encontre.

M. Malcolm a eu l'impression que M. Bourguiba pourrait, par l'intermédiaire des syndicats tunisiens, susciter des difficultés de main-d'œuvre à des entreprises françaises et contraindre ainsi quelques-unes d'entre elles à abandonner leurs activités dans ce pays.

2° L'ambassadeur d'Allemagne, avec lequel je m'étais entretenu hier, a fait allusion au trafic d'armes à travers le territoire tunisien et aux déclarations publiques de M. Bourguiba sur l'affaire algérienne [1]. Le Président a prétendu qu'il s'agissait là de prétextes de la part du gouvernement français.

La véritable raison lui semblait être que le gouvernement français entendait vouer à l'échec les efforts de M. Bourguiba pour tenter de trouver une solution à l'affaire algérienne, et de saboter notamment son projet de conférence avec les représentants des leaders algériens à Tunis [2].

Faisant probablement allusion au décret du 7 mai définissant les indemnités allouées aux troupes dans les zones opérationnelles en Afrique du Nord, il a indiqué qu'il avait « vu des plans français qui prouvaient que la France considérait la Tunisie comme étant incluse dans la zone de guerre ». Il a ajouté qu'il savait que des avions militaires français, partant de bases militaires en Tunisie, participaient aux opérations en Algérie. Ces deux faits tendaient à prouver que, dans l'esprit des Français, la Tunisie devrait être insensiblement, mais fatalement entraînée dans le conflit.

À l'ambassadeur d'Angleterre qui lui faisait entendre que les choses pourraient peut-être s'arranger avec le temps si pendant une certaine période, M. Bourguiba s'abstenait de faire des déclarations sur l'affaire algérienne, le Président aurait répondu par la négative. M. Malcolm a cru comprendre que M. Bourguiba se considérait comme placé dans une situation difficile sur le plan intérieur, qu'il avait toujours à faire face à une opposition larvée des éléments youssefistes auxquels risquaient de s'allier les fellaghas algériens, que la présence en Tunisie même de 200.000 Algériens (en dehors des 100.000 qui se trouvaient sur le terri-

[1] Le même jour, 23 mai, le président du Conseil tunisien, dans son discours hebdomadaire, s'étonnait du motif invoqué par la France pour revenir sur sa décision prise le 20 avril de débloquer les crédits promis à la Tunisie : « La révolution algérienne se déroule depuis deux ans et demi et nous n'avons cessé d'affirmer notre solidarité à l'égard du peuple frère... Nous n'avons pas, quant à nous, la moindre intention de modifier notre position à l'égard de l'Algérie pour obtenir des crédits de la France ». En suspendant son aide financière, Paris avait dénoncé la convention économique et financière du 3 juin 1955 : aussi le gouvernement tunisien ne s'estimait-il plus tenu de respecter cette dernière. Le président du Conseil ajoutait qu'il porterait l'affaire devant l'opinion internationale.

[2] À son retour de Tripoli, le 16 mai, le Président tunisien faisait état de ce projet de conférence (Sur ce projet, voir ci-dessus les n°s 390, 408, 412). Lui-même et le Premier libyen avaient étudié les « moyens pratiques permettant d'aider aussi bien la France que la révolution algérienne à sortir de l'impasse actuelle » par une négociation « libre et franche ». Ils voulaient « obtenir au préalable l'accord des leaders de la révolution algérienne avant de soumettre leurs propositions à la France et à l'opinion internationale ».

toire tunisien avant le conflit) posait des problèmes extrêmement graves pour son gouvernement.

Dans ces conditions, il lui était extrêmement difficile de se taire sur l'affaire algérienne.

3° Le Premier ministre a sollicité une intervention du gouvernement allemand auprès du gouvernement français pour lui demander de reconsidérer sa décision de suspendre l'application de la convention financière. L'ambassadeur d'Allemagne a répondu que sans aucun doute son gouvernement ne pourrait pas se charger, même sous une forme de conseils amicaux, d'effectuer une démarche de cette nature, qui serait considérée comme inamicale par le gouvernement français. Ce dernier serait fondé en effet à l'interpréter comme une ingérence dans une affaire intérieure française.

M. Bourguiba a alors repris de biais la chose, en marquant que le règlement de la question algérienne constituait un préalable pour l'adhésion de la Tunisie au Marché commun. Dans ces conditions, le gouvernement allemand ne pourrait-il pas faire effectuer une démarche par son représentant à la conférence de Bruxelles ?

4° Le président du Conseil a évoqué son projet de conférence sur l'Algérie, en déclarant qu'il avait reçu l'approbation des gouvernements de Rabat et de Tripoli. Il aurait laissé entrevoir à l'ambassadeur d'Allemagne que cette conférence avait en fait déjà commencé à Tunis, avec des représentants des rebelles algériens et des représentants libyens et marocains.

Il aurait enfin indiqué à mon collègue britannique que M. Debaghine était maintenant disposé à se rallier à sa thèse. M. Malcolm a le sentiment qu'une déclaration pourrait être, le cas échéant, publiée à l'issue de ces pourparlers et qui comporterait un appel à la France.

5° Il a évoqué la saisie en Algérie de cargaisons destinées à la garde nationale tunisienne, en marquant que c'était là un acte très grave que l'on ne commettait que lorsqu'on était en état de guerre.

6° Le président du Conseil a déclaré à ses interlocuteurs qu'il avait estimé devoir informer les gouvernements des pays amis de la situation créée par la décision du gouvernement français. Cela, a-t-il précisé à l'ambassadeur d'Angleterre, « afin de les mettre en face de leurs responsabilités ».

Il n'aurait pas fait allusion à la possibilité pour la Tunisie de rechercher, le cas échéant, une assistance du bloc soviétique.

422

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [1]

Politique française au Maroc et en Tunisie

Paris, 23 mai 1957.

Pour apprécier la politique française au Maroc et en Tunisie, il convient tout d'abord de prendre en vue d'ensemble des intérêts dont nous avons la charge dans ces deux pays.

Les Français qui y sont établis sont au nombre d'environ 500.000. 2.000 milliards d'investissements y ont été réalisés du temps du protectorat.

La Tunisie et le Maroc appartiennent à la zone franc. Leurs élites et leurs gouvernants sont de culture française.

L'intérêt stratégique de ces territoires n'a pas besoin d'être souligné; flanquant l'Algérie à l'est et à l'ouest, ils commandent les débouchés de la Méditerranée occidentale. Au Maroc, cet intérêt a encore été renforcé par la mise à la disposition de l'armée des États-Unis de bases aéronavales par la France.

***

Trois politiques y sont théoriquement possibles :

a. *La reconquête par la force.*

Celle-ci serait onéreuse, aléatoire, dangereuse pour la sécurité des Français, indéfendable devant l'opinion internationale.

b. *La politique de l'abandon.*

Elle entraînerait la perte de positions fondamentales, amènerait le chaos économique et social, conduirait à la substitution d'autres influences, qui seraient peut-être tout à fait hostiles à la nôtre, obligerait à prévoir l'indemnisation massive des Français repliés.

Entre ces deux politiques extrêmes, le gouvernement a choisi celle de la coopération avec les élites nationales actuellement au pouvoir, qui avait d'ailleurs les préférences de la majorité des Français du Maroc et de Tunisie.

[1] Rédigée par M. Jean-Marie de Latour.

Cette politique poursuit un triple objectif :

a. Sauvegarder l'essentiel de nos intérêts stratégiques, économiques et culturels dans ces deux pays;

b. Maintenir le Maroc et la Tunisie dans le camp de l'Occident et éviter les déviations vers Le Caire, le groupe de Bandoung et Moscou.

c. Ne pas hypothéquer le règlement du problème algérien.

***

I. Tunisie.

L'évolution de la Tunisie a été marquée depuis deux ans par :

1° *Le stade de l'autonomie interne* (Conventions du 3 juin 1955)[1] qui se caractérise par :

— Suppression du contrôle français;

— Définition de domaines réservés à la France soit à titre définitif (défense et représentation extérieure) soit à titre provisoire (police et sécurité);

— Garantie des droits des Français établis en Tunisie;

— Consécration de la solidarité des deux pays dans le domaine économique (union monétaire et douanière).

Entrées en vigueur en septembre 1955, les conventions du 3 juin 1955 ont paru dépassées dès le mois de novembre par suite de l'évolution des rapports franco-marocains (déclaration de La Celle- Saint-Cloud)[2] qui rendait impératif un ajustement parallèle des rapports franco-tunisiens.

2° *La reconnaissance de l'indépendance* (Protocole d'accord du 20 mars 1956)[3].

Aux termes de ce protocole, la Tunisie, dont l'indépendance est reconnue, peut exercer ses responsabilités en matière d'affaires extérieures, de sécurité, de défense et constituer une armée nationale.

— Les conventions du 3 juin 1955 seront adaptées ou abrogées en vue de tenir compte de l'indépendance.

— La France et la Tunisie établiront entre elles des liens d'indépendance dans les domaines d'intérêt commun (Défense et Relations extérieures).

3° *La révision des conventions du 3 juin 1955.*

Comme suite à la reconnaissance de l'indépendance de la Tunisie, un certain nombre d'accords ont été conclus depuis un an :

a. En matière d'ordre public, la responsabilité exclusive du gouvernement tunisien est devenue effective le 7 avril 1956. La Tunisie a recouvré l'exercice de sa souveraineté extérieure par un « accord sur les questions de représentation diplomatique » en date du 15 juin 1956[4]. Les

(1) *D.D.F.*, 1955-I, n° 316.

(2) *D.D.F.*, 1955-II, n°s 362 (note), 369 (note).

(3) *D.D.F.*, 1956-I, n° 188.

(4) *D.D.F.*, 1956-I, n° 407.

conditions de mise sur pied d'un embryon d'armée nationale (1.500 hommes) ont été prévues par un échange de lettres du 21 juin 1956.

Dans le courant de l'été 1956, un certain nombre de questions particulières ont fait l'objet d'accords : statut de Radio Tunis (22 août), représentation consulaire (12 septembre), gendarmerie (3 octobre), surveillance du territoire (5 octobre).

b. Ajournées après l'arrestation de Ben Bella et des chefs rebelles algériens, le 22 octobre, les négociations ont repris au début de 1957.

En matière judiciaire, une nouvelle convention a été signée le 9 mars. Ce texte prévoit :

— la suppression des juridictions françaises de Tunisie;

— le transfert de leurs compétences aux tribunaux tunisiens;

— des garanties en faveur des ressortissants français :

1. Garanties de législation : les ressortissants français demeurent en matière de statut personnel régis par leurs lois nationales,
2. Garanties institutionnelles :
   — Affaires civiles : pendant un délai de cinq ans, participation obligatoire des magistrats français aux jugements des affaires lorsqu'une partie est de nationalité française,
   — Affaires criminelles : la moitié des jurés est de nationalité française quand l'inculpé est français,
   — Affaires prud'hommales : système analogue au précédent,
3. Emploi de la langue française dans les affaires intéressant les Français;

— Le libre exercice de leur profession par les avocats français inscrits au barreau de Tunisie;

— La mise à la disposition du gouvernement tunisien par le gouvernement français des magistrats qui lui seraient demandés et qui seraient sous contrat. En fait, le gouvernement tunisien demande 60 magistrats au titre de l'assistance technique.

Cette convention est complétée par un échange de lettres relatif aux règles judiciaires applicables dans les affaires intéressant nos forces armées en Tunisie : la compétence des juridictions militaires françaises pour toutes les affaires pénales est maintenue. Une convention d'aide mutuelle judiciaire et d'*exequatur* est en cours de négociation à Tunis.

Le 9 mars également, était signé un protocole relatif à l'assistance technique. Ce texte prévoit la remise à la disposition de l'administration française, à partir du 1er avril 1956, des fonctionnaires de nationalité française des cadres tunisiens.

Un statut contractuel remplace le régime statutaire pour les fonctionnaires français que le gouvernement tunisien désire utiliser. Ces fonctionnaires toucheront les rémunérations parisiennes auxquelles ils pourraient prétendre, majorées de 30 %, les deux tiers de cette majoration étant supportés par l'État français.

Le gouvernement français s'engage à favoriser le recrutement de ces agents. Aucun agent français ne pourra être maintenu contre sa volonté au service de l'État tunisien à dater du 31 décembre 1957.

Le nombre des fonctionnaires français au service de l'État tunisien était d'environ 6.500. Il semble que le gouvernement ait l'intention d'offrir des contrats à 3.000 d'entre eux.

Toutefois, le protocole du 9 mars 1957 n'abroge pas pour autant la convention de coopération administrative et technique du 3 juin 1955, dont les articles qui ne visent pas le statut des fonctionnaires français demeurent en vigueur sous réserve des adaptations nécessaires.

De même, les autres conventions du 3 juin 1955, et notamment la convention générale et la convention sur la situation des personnes, devront subir des modifications en vue d'être adaptées au statut d'indépendance de la Tunisie. La convention culturelle et la convention économique et financière ne nécessitent que des ajustements mineurs. La Tunisie n'en a, en tout cas, pas encore demandé la révision et n'a pas remis en cause son appartenance à la zone franc.

4° *Les problèmes de politique générale.*

Indépendamment de la révision de la convention du 3 juin 1955, qui ne présente pas de difficultés insurmontables, les problèmes généraux qui se posent dans les rapports franco-tunisiens peuvent être, pour l'essentiel, groupés sous trois rubriques :

a. *Question de l'aide financière.*

La Tunisie ne peut poursuivre son développement économique et social sans une aide extérieure. Il est normal que la France, avec qui elle est en union douanière et monétaire, continue à assurer l'équilibre de son budget d'équipement. C'est dans cet esprit qu'a été signée, le 20 avril 1957, une convention d'aide financière valable pour 1956, qui prévoit des crédits à long terme pour l'équipement de la Tunisie (12,1 milliards pour le secteur public, 3 milliards pour le secteur semi-public). Il convient d'ailleurs de faire remarquer que ces sommes, qui sont destinées à assurer le financement de travaux d'équipement, profiteront en grande partie aux entreprises françaises installées en Tunisie et qu'elles constituent en quelque sorte une prime d'assurance pour la sauvegarde des investissements auxquels nous avons procédé en Tunisie (500 milliards).

Toutefois, la mise en œuvre de cette convention d'aide financière a été provisoirement ajournée par mesure de rétorsion contre l'appui que continuent d'apporter les autorités tunisiennes à la rébellion algérienne [1]. L'aide financière que nous consentirons désormais à la Tunisie sera étroitement fonction de l'attitude du gouvernement tunisien à l'égard du problème algérien. Le gouvernement français ne saurait en effet admettre que la coopération franco-tunisienne s'exerce à sens unique : la Tunisie doit accepter les devoirs de l'indépendance, et au premier rang de ceux-ci figure le respect de la neutralité.

[1] Voir ci-dessus le n° 412 (note).

b. *La question algérienne.*

Les répercussions en Tunisie de la situation actuelle en Algérie sont nombreuses et importantes. Les rebelles reçoivent en effet une aide morale et matérielle qui empoisonne les relations franco-tunisiennes. Cette aide se manifeste notamment par l'accueil des chefs F.L.N. à Tunis, par les trafics d'armes, par l'organisation de collectes, par les soins donnés aux blessés, par les émissions radiophoniques, par les facilités qui, d'une façon générale, sont accordées aux hors-la-loi par l'administration tunisienne.

Néanmoins, les dirigeants tunisiens s'inquiètent des répercussions de l'extension de la rébellion et des activités de certaines bandes. Celles qui ne se soumettent pas aux directives du F.L.N. de Tunis sont poursuivies par la police tunisienne. Il est certain que l'autorité du gouvernement tunisien est de plus en plus souvent mise en cause dans les régions frontalières.

Les mises en garde de M. Gorse sont restées pratiquement sans effet jusqu'à ce jour.

c. *Les questions militaires.*

Dès le mois de juillet 1956, le développement harmonieux des relations franco-tunisiennes a achoppé sur la question de l'armée. Préalablement à toute discussion, M. Bourguiba pose le principe de l'évacuation progressive de la Tunisie par les troupes françaises, Bizerte excepté. De notre côté, nous soutenons que la situation de l'armée française ne pourra être examinée que dans le cadre de l'organisation d'une défense commune.

Par notes du 25 février et du 10 avril [(1)], nous avons demandé l'affirmation de la solidarité entre les deux pays pour la défense du monde libre et l'organisation d'une défense commune, le maintien à notre disposition — outre la zone de Bizerte — d'un certain nombre de bases

(1) Non reproduite. La note française du 25 février considérait que la déclaration du président Bourguiba aux termes de laquelle le gouvernement tunisien n'envisageait pas d'ouvrir de négociations sur le problème de la défense commune avant que le territoire tunisien eût été évacué par l'armée française, à l'exception de la zone de Bizerte, contredisait le protocole du 20 mars 1956. Le statut des forces françaises en Tunisie ne pouvait être modifié que par un accord qui restait à négocier. Le gouvernement français offrait en contrepartie d'ouvrir des pourparlers aux fins de définir les modalités d'une alliance franco-tunisienne destinée à consolider la défense du monde libre et d'aboutir à des allégements de troupes. Dans sa réponse du 11 mars, le gouvernement tunisien estimait au contraire que le principe de l'évacuation progressive du territoire tunisien par l'armée française avait été posé par le protocole du 20 mars. Il se déclarait disposé à négocier les modalités d'une coopération, à condition qu'elle fût réalisée dans le respect des deux souverainetés. Soutenant que l'implantation militaire française répondait plus à un dispositif d'occupation qu'à des impératifs de sécurité du monde libre, il liait l'ouverture des négociations à la réalisation d'allégements substantiels des forces françaises. Début avril, une nouvelle note française proposait la réunion aussitôt que possible d'une Commission mixte, ainsi que l'avait suggéré M. Bourguiba lui-même, et justifiait l'activité militaire à proximité de la frontière algérienne par la présence en ce secteur d'importantes bandes armées; Paris était prêt à examiner les solutions permettant d'assurer conformément au droit international le respect de la neutralité du territoire tunisien. Le gouvernement français soulignait enfin que, aux termes du protocole du 20 mars 1956, aucune des parties ne pouvait opposer à l'autre un préalable quelconque.

aéroterrestres et maritimes et un statut pour le stationnement des forces françaises. En contrepartie, la France aidera à la constitution de forces armées tunisiennes. La mise en œuvre des plans d'allégement et de regroupement de nos forces serait liée à l'entrée en vigueur des accords à intervenir sur les bases ci-dessus.

Il est clair que nous ne pouvons entrer dans le jeu de M. Bourguiba tant que durera l'affaire algérienne. Il convient en outre de noter que pour des raisons économiques et pour la poursuite de la campagne en Algérie, nous avons été amenés à réduire l'importance de nos forces en Tunisie. Du reste, aucun incident n'a été signalé depuis plusieurs semaines.

Mais si le *statu quo* présente pour nous de sérieux avantages, nous ne devons pas perdre de vue qu'il est précaire et qu'il peut être remis en cause à tout moment par des manifestations comme celles qui se sont produites au lendemain de l'arrestation de Ben Bella et de ses complices, et qui avaient pratiquement paralysé les mouvements de nos forces.

Il n'est pas douteux par ailleurs que des actions offensives d'envergure lancées par les troupes françaises de Tunisie contre les rebelles algériens entraîneraient les réactions les plus vives du gouvernement tunisien. Nous avons évité jusqu'à présent de monter des opérations, nous ne pouvons néanmoins renoncer à y recourir éventuellement.

Le problème de l'attitude que nos forces en Tunisie doivent adopter vis-à-vis des rebelles algériens n'a pas encore trouvé de solution définitive.

5° *La situation intérieure.*

La situation politique intérieure de la Tunisie est simple : elle est dominée par la prépondérance du Néo-Destour qui est lui-même dominé par la puissante personnalité de M. Bourguiba.

Tribun plus que chef de gouvernement, M. Bourguiba s'intéresse moins aux problèmes administratifs qu'aux fluctuations de l'opinion publique ou aux problèmes internationaux et il se laisse parfois aller à la démagogie. Mais l'exercice du pouvoir n'a encore entamé ni son influence au sein du parti dont il est, depuis l'exclusion de Salah ben Youssef, le chef incontesté, ni son prestige auprès de ses compatriotes. Certes, il existe bien une opposition (milieux bourgeois, vieux Destour, chefs fellaghas), mais elle est inorganisée. M. Bourguiba contrôle également les syndicats, groupés au sein de la puissante U.G.T.T. depuis qu'il a fait évincer le secrétaire général Ahmed ben Salah dont les tendances progressistes et l'esprit d'indépendance lui déplaisaient.

Confiné dans son palais, le Bey n'a plus aucune audience et M. Bourguiba attend l'occasion favorable pour faire consacrer en droit par l'Assemblée nationale constituante réunie en avril 1956 cet effacement de fait par la proclamation de la République.

II. Maroc.

1° *Situation intérieure.*

La situation intérieure du Maroc est beaucoup plus complexe que celle de la Tunisie et commande en partie les fluctuations des rapports franco-marocains. La lutte des factions y est ardente et seul, l'arbitrage et l'autorité du Souverain ont réussi jusqu'à présent à éviter qu'elle ne dégénère. Sidi Mohammed ben Youssef a pour lui son prestige personnel de chef civil et religieux, et le rôle qu'il a joué dans la reconnaissance de l'indépendance du pays dont il est le symbole. Son sens politique avisé lui a fait désigner un gouvernement composé de membres de l'Istiqlal et d'indépendants qui, dans l'ensemble, sont fidèles à la Couronne et dont la valeur est certaine. Il dispose en outre de la loyauté des forces armées royales dont son fils est le chef d'État-major. Enfin, l'Union marocaine du travail, très proche de l'Istiqlal, lui est également acquise.

Cependant, des oppositions existent, et le pouvoir central a du mal à asseoir son autorité sur l'ensemble de l'Empire.

Les éléments radicaux de l'Istiqlal, sous la conduite d'Allal el Fassi et de Mehdi ben Barka, inclinent les uns vers le panarabisme, les autres vers le communisme. Ce dernier n'a pas beaucoup d'influence, mais on note des infiltrations dans les milieux syndicaux.

Le P.D.I., écarté du pouvoir depuis le mois d'octobre, se livre à une surenchère démagogique, cherche le rapprochement avec les éléments berbères de l'Atlas et du Rif hostiles à l'Istiqlal et entretient l'agitation.

L'Armée de libération et les membres du F.L.N. réfugiés au Maroc constituent autant d'éléments mal contrôlés, ainsi que le prouve l'affaire de l'enlèvement des fils du Glaoui à Marrakech [1]. Dans l'Oriental et dans le Sud, certaines parties du territoire échappent incontestablement à l'autorité du pouvoir central. Enfin, les jeunes intellectuels formés en France inclinent le plus souvent vers le progressisme, et souhaitent l'instauration de la République.

D'autre part, sur le plan économique, la crise est sérieuse. Le chômage ou le sans-emploi touche 400.000 ouvriers, de nombreuses entreprises ont fermé leurs portes, les capitaux s'expatrient (10 milliards par mois en 1956 en moyenne, un milliard par jour au mois d'octobre dernier), enfin la récolte de céréales sera nettement inférieure à la moyenne et obligera le Maroc à recourir à l'aide extérieure.

2° *La mise en œuvre de l'indépendance jusqu'au 22 octobre 1956.*

Le Maroc est passé pratiquement sans transition du stade du protectorat au stade de l'indépendance.

Après le communiqué commun de La Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955, et la formation du gouvernement marocain en décembre, des négociations furent engagées qui aboutirent d'une part, au protocole du

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 364 (et note).

11 février de Rabat par lequel, la plupart des pouvoirs internes étaient rendus au gouvernement marocain [1] et, d'autre part, à la déclaration commune du 2 mars 1956 reconnaissant l'indépendance du Maroc [2].

Aux termes de cette déclaration commune et du protocole annexe :

— L'indépendance du Maroc est reconnue ainsi que son droit de posséder une diplomatie et une armée;

— L'interdépendance entre la France et le Maroc, notamment en matière de défense, de relations extérieures, d'économie et de culture est l'objectif des deux gouvernements;

— Les droits et libertés des Français établis au Maroc seront respectés;

— Le statut de l'armée française reste provisoirement inchangé;

— Le Maroc demeure dans la zone franc.

En application de ces dispositions, une série d'accords vont être négociés avec le Maroc jusqu'au 22 octobre 1956. Deux seront conclus d'ici cette date :

— L'échange de lettres sur la création des forces armées royales (7 mai 1956) [3], la France contribuant à leur mise sur pied et fournissant plus de la moitié des cadres. La constitution de ces forces est bientôt assortie de l'intégration dans l'armée royale des éléments de l'Armée de libération de la zone nord. Les Espagnols devaient également mettre à la disposition de l'armée royale les mehallas khalifiens avec leurs cadres. À l'heure actuelle, l'armée royale compte 25.000 hommes;

— La convention diplomatique (28 mai 1956) dont les clauses principales sont : action concertée dans le domaine de la politique étrangère; procédure d'information et de consultation, non-adhésion à une politique incompatible avec les intérêts communs, appui par la France de la candidature du Maroc dans les organisations internationales, représentation par la France des intérêts marocains à l'étranger, à la demande du gouvernement marocain. L'ambassadeur de France au Maroc est doyen du corps diplomatique [4].

La négociation d'un certain nombre de conventions (judiciaire, culturelle, coopération administrative et technique) fut amorcée dans le courant de l'été.

3° *Les rapports avec la France après le 22 octobre 1956.*

Le climat des relations franco-marocaines était assez satisfaisant lorsque l'arrestation de Ben Bella et de ses complices, le 22 octobre 1956 au soir, vint leur porter un coup très dur. Cette affaire atteignait en effet l'autorité et le prestige du Sultan qui avait eu le tort de donner, en dépit des avertissements que nous lui avions prodigués, un caractère officiel et public aux contacts qu'il avait eus avec eux. Pour protester, le gouverne-

(1) *D.D.F.* 1956-I, n° 95 (note).
(2) *Ibid.*, n°s 139 (note), 159.
(3) *D.D.F.*, 1956-II, n° 19 (note).
(4) *D.D.F.*, 1956-I, n°s 345 (note), 348 (et note).

ment français avait d'ailleurs suspendu les négociations avec le Maroc le 22 octobre au matin [1].

Tandis que le Sultan rappelait son ambassadeur à Paris, les émeutes de Meknès, au cours desquelles 63 Européens — dont 55 Français — trouvèrent la mort les 23, 24 et 25 octobre, engendraient la panique chez les Français du Maroc [2].

Devant cette situation, les préoccupations du gouvernement français furent tout d'abord d'enrayer au maximum les départs du Maroc et d'aider les Français qui envisageaient d'y rester afin de maintenir et de défendre la présence française. À cet effet, des crédits furent ouverts pour permettre le rachat par des Français de propriétés appartenant à des Français, la consolidation des dettes agricoles, l'assistance aux agriculteurs, l'aide aux petites et moyennes entreprises, des avances sur indemnisation des victimes des troubles, le rachat de propriétés dans les zones d'insécurité. Pour le Maroc et la Tunisie, l'ensemble des crédits ouverts pour les exercices 1956 et 1957 dépasse 13 milliards.

En même temps, le rapatriement et le recensement des fonctionnaires rentrant en France étaient organisés par la création d'un centre d'orientation, par l'octroi de crédits pour les Français du secteur privé, par l'intégration des fonctionnaires des cadres chérifiens dans les cadres français (loi du 4 août 1956). On peut évaluer à 80.000 le nombre des Français du Maroc et de Tunisie rentrés dans la métropole depuis un an et demi.

Du côté marocain, une appréciation plus réaliste de la véritable situation du Maroc, notamment sur le plan économique, entraînait une série de mesures destinées elles aussi à rassurer les Français : constitution d'un nouveau gouvernement dont le P.D.I. était exclu, réorganisation provinciale, transformation de la province de Meknès en territoire militaire, publication d'un code de justice militaire, création d'un tribunal militaire de Meknès. En outre, le Sultan et son gouvernement multipliaient les déclarations favorables au maintien des Français au Maroc.

De part et d'autre, on était désireux de rétablir progressivement des rapports normaux. Le Maroc éprouvait certaines déceptions dans ses négociations avec l'Espagne sur la réunification monétaire du pays et dans les contacts qu'il nouait avec les États-Unis sur la question des bases et sur celle de l'aide financière.

Du côté français, on n'était pas moins désireux de renouer, puisque aussi bien le statut futur des Français du Maroc était encore à définir, et qu'il était indispensable d'obtenir pour eux des garanties efficaces.

Les efforts patients déployés de part et d'autre devaient amener progressivement la détente. Dès le 29 décembre 1956, une convention d'aide financière était signée qui accordait au titre de l'exercice en cours une aide de 20,275 milliards pour le secteur public et de 6 milliards pour le

(1) *D.D.F.*, 1956-II, n° 308 (note).

(2) *D.D.F.*, 1956-III, n° 2 (et note).

secteur semi-public [1]. Sur les 20, 275 milliards du secteur public, 17 milliards ont été versés à ce jour.

4° *Élaboration des conventions destinées à garantir les droits et intérêts des Français au Maroc.*

Le gouvernement français a profité de l'amélioration des rapports franco-marocains, depuis le début de 1957, pour activer la négociation des conventions intéressant la colonie française du Maroc et destinées à garantir le maintien de sa présence.

Le 6 février 1957, était conclue une convention de coopération administrative et technique [2]. Cette convention a pour objet :

1. D'instituer entre la France et le Maroc une étroite coopération et d'assurer au Maroc une assistance technique substantielle.

2. De régler la situation administrative des agents de nationalité française des cadres marocains. Ces agents sont au nombre de 30.000 environ, auxquels s'ajoutent 10.000 agents français des services concédés.

Le régime contractuel est substitué au régime statutaire.

Avant le 15 août, le gouvernement marocain devra proposer des contrats à ceux des fonctionnaires qu'il désire conserver. Ces contrats pourront être d'une durée d'un à cinq ans, mais pour la plupart seront, en fait, de deux ans. Le traitement prévu est la rémunération parisienne plus 33 %, l'ensemble étant versé par le gouvernement marocain, mais la question d'un complément de rémunération versé par le gouvernement français est à l'étude. Il semble que le gouvernement marocain entende conserver, pendant ces deux années tout au moins, la majorité des fonctionnaires français se trouvant actuellement au Maroc.

Sur 25.800 fonctionnaires titulaires (dont 3.400 détachés) et 9.000 non titulaires, on prévoit le retour de 10.000 titulaires et de 3 à 4.000 non titulaires.

Par ailleurs, l'étude des conventions qui avaient été ébauchées l'été dernier a été reprise. Il s'agit de la convention d'établissement, de la convention judiciaire, de la convention culturelle et de la convention consulaire. L'ensemble de ces quatre textes constituera en quelque sorte le nouveau statut des Français dans l'Empire chérifien, comportant un ensemble de garanties sur les conditions dans lesquelles ils pourront continuer à résider et à exercer leurs activités professionnelles au Maroc.

A. La convention d'établissement, tout en étant de type classique, comportera les dispositions indispensables en vue de tenir compte de la place particulière de la colonie française au Maroc.

Les trois premiers titres sont pratiquement mis au point. Ils concernent la garantie des libertés individuelles, la non-extension automatique aux ressortissants d'un état tiers des avantages reconnus aux nationaux des deux parties contractantes sur le territoire de l'autre, le maintien du

(1) *D.D.F.*, 1956-III, n° 333.

(2) Voir ci-dessus le n° 154 (note).

statut personnel, le régime de la circulation (passeport national sans visa), les modalités d'expulsion, les garanties d'ordre juridictionnel (liberté d'accès devant les tribunaux, modalités de la garde à vue et de la détention préventive, exercice du droit d'appel et du recours juridictionnel, procédure de recours en matière d'affaires administratives), les questions de nationalité (garantie des situations acquises, règlement des conflits de nationalité).

Les discussions sont moins avancées sur les titres 4 et 5 qui concernent les garanties des investissements privés (statut des sociétés, recrutement de la main-d'œuvre, régime fiscal) et le statut des Chambres françaises de commerce et d'industrie ainsi que la participation éventuelle des Français aux organismes publics marocains.

B. La convention judiciaire et la convention d'aide mutuelle judiciaire sont terminées au niveau des experts. Seules quelques questions restent à régler à l'échelon des ministres.

La convention judiciaire prévoit la mise à la disposition du gouvernement marocain de magistrats français servant sous contrat. Elle fixe les garanties données aux magistrats français qui continueront à siéger dans les tribunaux marocains (inamovibilité, immunité pénale, traitements, congés, avancements dans le corps d'origine). Les Marocains nous ont demandé à conserver 220 magistrats (en gros le nombre actuel) et feront appel à nous pour constituer la Cour de cassation et les tribunaux administratifs. Le gouvernement marocain accepte l'inscription des avocats français au barreau marocain et l'usage de la langue française au cours des audiences intéressant des Français. La compétence des tribunaux militaires pour les affaires intéressant les membres de nos forces armées sera maintenue.

Deux questions demeurent réservées par la délégation marocaine : d'une part, celle de la présence obligatoire de magistrats français dans les affaires concernant les Français, d'autre part la clause garantissant la qualification des magistrats marocains.

La convention d'aide mutuelle judiciaire intéresse les domaines suivants : transmission et remise des actes judiciaires et des commissions rogatoires, comparution des témoins en matière pénale, *exequatur* en matière civile et commercialisation, extradition, caution *judicatum solvi*, assistance judiciaire, échange de casiers judiciaires.

C. La convention culturelle présentait une importance capitale, puisqu'aussi bien il s'agissait de régler tout l'avenir de l'enseignement français au Maroc. Qu'il suffise de rappeler qu'il y a au Maroc 80.000 enfants français scolarisés, 6.500 enseignants et que l'influence de notre langue et de notre culture est prédominante.

Le problème était complexe, du fait d'une part que tout l'enseignement au Maroc était juridiquement chérifien, payé par l'État marocain, donné dans des locaux appartenant à l'État marocain et que si les jeunes Français étaient scolarisés à 100 %, la proportion correspondante pour les jeunes Marocains n'était que de 20 %.

Le texte sur lequel un accord de fait est intervenu répond à nos préoccupations. Nous obtenons :

a. La liberté de dispenser l'enseignement français et de le sanctionner par des diplômes français. L'ouverture des établissements n'est pas soumise à autorisation, mais à une simple déclaration préalable;

b. L'engagement du gouvernement marocain de scolariser les enfants français qui ne pourraient trouver place à la Mission culturelle;

c. La gestion et l'inspection par les autorités françaises des établissements de la Mission universitaire et culturelle française;

d. La mise à la disposition de la Mission universitaire et culturelle française de cinq lycées et d'un collège technique, de 1.015 classes primaires. Les délais de restitution de ces locaux varient selon les catégories de deux ans à cinq ans, et plus pour certaines. Les locaux mis à notre disposition permettent de scolariser les deux cinquièmes des élèves français dans le secondaire et plus de la moitié dans le primaire;

e. Un statut satisfaisant pour le personnel français mis à la disposition du gouvernement marocain.

De son côté, le gouvernement français s'engage à verser une contribution culturelle au gouvernement marocain qui représente la contrepartie de l'obligation du gouvernement marocain de maintenir la scolarisation des jeunes Français qui continueront à fréquenter les établissements marocains.

D. La convention consulaire est de type classique. Sa négociation est fort avancée. Elle avait été précédée, à partir de l'automne 1956, de l'implantation d'un important réseau de consulats français (23 consulats dont 9 consulats généraux).

L'ensemble de ces quatre conventions pourrait être signé d'ici un mois environ et soumis à l'approbation du Parlement avant les vacances.

5° *La résolution des « préalables ».*

En même temps que se poursuivaient ces négociations, des solutions étaient recherchées aux « préalables » qui s'opposaient à la reprise des relations normales et à l'échange des ambassadeurs. De notre côté, nous demandions que les Français disparus soient restitués; du côté marocain, on exigeait le règlement de l'affaire de Ben Bella.

a. *Les enlèvements de Français.*

Entre le 2 mars et le 4 décembre 1956, 87 Français ont été enlevés au Maroc par des éléments incontrôlés. 84 d'entre eux ont été restitués en bonne santé, à la suite des interventions de l'ambassade et depuis décembre, aucun enlèvement n'a plus été signalé. Cependant, trois de nos compatriotes n'ont pas encore été rendus (capitaine Moureau, dont la mort est quasi certaine, MM. March et Ahmena). En outre, l'incertitude continue de régner sur le sort de l'adjudant-chef Cacciaguera fait prisonnier à Fort Trinquet, le 13 février, puis emmené au Sahara espagnol et sans doute au Maroc [1]. Le gouvernement français continue à

[1] Sur l'affaire des Français enlevés au Maroc, voir ci-dessus les n°s 101 (notes), 134, 249, 250, 260 (note), 213 .

estimer que des éléments nouveaux doivent intervenir sur ces quatre cas douloureux avant que les relations entre la France et le Maroc soient entièrement rétablies. Le gouvernement marocain paraît avoir pris sérieusement en main la recherche des disparus.

b. *Affaire de l'avion de Ben Bella.*

Le gouvernement marocain nous a proposé en décembre de saisir la Cour internationale de justice de La Haye. Afin d'éviter les inconvénients majeurs de cette procédure, le gouvernement français a proposé au gouvernement marocain, qui a accepté, la constitution d'une Commission d'enquête et de conciliation chargée de faire toutes recommandations utiles aux deux gouvernements sur la base de la réponse à la question suivante : « Le gouvernement marocain est-il fondé à soutenir que le déroutement de l'avion F. OABV, le 22 octobre 1956, est contraire à une règle du droit international public ? » Cette Commission sera composée d'un Français, M. Massigli, d'un Marocain, M. Fillali, et de trois membres neutres, M. de Visscher, M. Ago et une troisième personnalité qui n'a pu être encore désignée. Sa procédure sera écrite. On peut penser que ses travaux ne s'achèveront pas avant la fin de l'année, mais le gouvernement marocain tient, pour son opinion publique, à ce que la première réunion ait lieu à très bref délai, et le Département s'emploie à faciliter la mise en place de la Commission [1].

6° *Les problèmes de politique générale.*

Les problèmes de politique générale qui affecteront, dans un proche avenir, les relations franco-marocaines sont de trois ordres : question des frontières, questions militaires et de défense, questions économique, financière et monétaire.

A. *Question des frontières.*

La frontière algéro-marocaine n'est délimitée que sur 200 kilomètres en partant de la Méditerranée. Il est essentiel qu'elle soit fixée jusqu'à l'Atlantique. En effet, la présence de bandes (environ 2 à 3.000 hommes) de l'Armée de libération dans le sud du Maroc fait régner l'insécurité jusqu'en Mauritanie et depuis l'été dernier, une campagne de revendications a été menée par Allal el Fassi et Horma Ould Babana, ex-député de l'Assemblée nationale. Pour sa part, le gouvernement marocain n'a pas pris officiellement position.

En présence de cette situation, le gouvernement français avertit solennellement le gouvernement marocain qu'il ne tolérerait aucune incursion au sud du Drâa et a pris des mesures militaires de sécurité.

En même temps, il a donné son accord pour la constitution d'une Commission mixte franco-marocaine qui doit se réunir à Rabat dans le courant du mois de juin et dont le mandat est double :

— d'une part délimiter la frontière algéro-marocaine;

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 16, 67, 259, 303.

— d'autre part examiner les problèmes de coopération économique dans la zone saharienne limitrophe.

Nos objectifs généraux sont les suivants :

a. Couvrir l'Ouest et le Sud-ouest algérien et la Mauritanie;

b. Maintenir en territoire français la région industrielle de Colomb-Béchar, la piste Colomb-Béchar-Tindouf, le champ de tir du C.I.E.E.S.;

c. Obtenir des facilités en vue d'assurer au Sahara français des débouchés vers l'Atlantique dans la région du Bani et vers la Méditerranée en passant par Bou-Arfa-Oujda.

Il est peu probable que les conditions nécessaires au succès de la négociation soient actuellement réunies. On se contentera donc vraisemblablement de définir le tracé d'une ligne provisoire de police, de part et d'autre de laquelle l'autorité française et l'autorité marocaine assumeraient la responsabilité en matière de sécurité. Une telle formule serait sans doute de nature à mettre un terme aux campagnes démagogiques d'Allal el Fassi et aux entreprises des bandes incontrôlées dans le Sud.

B. *Questions militaires et de défense.*

En demandant la réunion d'une Commission sur les questions militaires, le gouvernement marocain n'a pas posé le problème de l'évacuation de son territoire par l'armée française. En fait, il ne souhaite pas cette évacuation, mais il désire que le statut de l'armée française, réservé par le protocole du 2 mars 1956, soit modifié et que celle-ci ne soit plus une armée d'occupation, mais une armée alliée.

Nous avons exposé nos conceptions par un mémorandum remis le 12 avril au gouvernement marocain [1] Ce document précise que les engagements réciproques doivent porter sur :

— les modalités d'une alliance franco-marocaine dans le cadre de la défense occidentale,

— les organismes communs à créer,

— les facilités à reconnaître au Maroc aux forces françaises,

— le statut de ces forces,

— le statut des bases mises par la France à la disposition des forces armées américaines,

— le concours apporté par la France aux forces armées royales.

Ces accords devraient préciser également les aménagements à apporter à l'implantation de l'armée française au Maroc pour assurer le passage progressif de l'état actuel à l'état définitif.

En fait, il ne semble pas que pour le moment, ces conceptions soient très éloignées de celles des Marocains. La principale divergence réside dans le fait que nous entendons lier la question du statut de nos forces, au sens large du terme, à celle de la constitution d'une défense commune franco-marocaine, alors que les Marocains ne voudraient pas s'engager

[1] Voir ci-dessus le n° 309, annexe.

sur une coopération dans le domaine de la défense tant que la question algérienne n'aura pas trouvé de solution.

Toutefois, il est évident que le système des bases, qui est postulé par notre mémorandum, limiterait notre liberté d'action et que nous avons avantage au maintien provisoire du *statu quo* pour couvrir l'Algérie, et pour continuer à assurer la sécurité des Français.

C. *Les questions économiques et financières.*

Le problème des relations économiques et financières avec le Maroc n'a fait l'objet que de conversations exploratoires.

Nous avons estimé en effet que le *statu quo* ne nous était pas défavorable, et d'un autre côté, les Marocains auraient refusé de prendre de nouveaux engagements avec la France tant que la réunification monétaire du Maroc ne sera pas intervenue et que l'acte d'Algésiras n'aura pas été révisé.

Le Maroc d'ailleurs ne paraît pas vouloir remettre en cause son appartenance à la zone franc et le ministre marocain de l'Économie et des Finances a participé le mois dernier à une réunion du Comité directeur de la zone franc. Par ailleurs, le Maroc s'est libéré des servitudes tarifaires que lui imposait l'accord avec la Grande-Bretagne de 1856, et s'apprête à adopter un nouveau tarif douanier. Ce tarif peut reprendre les projets que nous avions préparés du temps du protectorat en 1954. Il ne semble pas devoir présenter d'inconvénients majeurs pour nos exportations vers le Maroc. Il permettra à celui-ci d'accroître ses ressources fiscales et de développer, par la protection qu'il instaure, son industrie. En ce domaine, nous disposons d'ailleurs d'un atout que nous pourrions utiliser le cas échéant, celui des contingents en franchise que nous accordons unilatéralement au Maroc et qui représentent 80 % de ses exportations vers la France.

Pour faire échec à la disette menaçante, le gouvernement français est décidé d'apporter une aide en céréales dont la contre-valeur serait affectée à des travaux d'intérêt public. Il étudie en même temps les conditions dans lesquelles il pourra participer au financement du budget marocain d'équipement pour 1957.

***

La Tunisie, et plus encore le Maroc, prennent en ce moment la mesure des problèmes et des servitudes qu'entraîne l'indépendance. Ils pressentent que l'aide que peut apporter la France est encore, compte tenu des circonstances, la plus expédiente et la moins onéreuse. Démunis de cadres, manquant de capitaux, le Maroc et la Tunisie comprennent peu à peu que leur stabilité économique, sociale et politique dépend, pour une large part, des concours qu'ils trouveront en France. Or, pour obtenir ces concours, il est indispensable que ces états arrivent à surmonter la crise d'hypernationalisme qu'ils traversent actuellement. Mohammed V et M. Bourguiba, placés à la tête de peuples en pleine

évolution et à natalité exubérante, sont soumis à de très fortes pressions, souvent contradictoires. Tout partisans qu'ils soient d'une entente avec la France et l'Occident, ils ne peuvent, devant leur opinion publique, rester insensibles à l'éveil du nationalisme arabe et aux appels de la solidarité musulmane.

Ainsi s'explique leur attitude démagogique et négative à l'égard de certains aspects de la politique française.

Espérer une liquidation complète du contentieux franco-marocain ou franco-tunisien tant que la question algérienne ne sera pas réglée serait sans doute illusoire. Il semble cependant que l'attitude la plus sage pour la France soit, en dépit des difficultés et des déceptions, de continuer à soutenir les élites nationalistes au pouvoir et de les aider à surmonter la crise de croissance de leurs pays. Tout bien pesé, c'est encore le moyen le plus efficace de sauvegarder l'essentiel de nos positions. Un autre comportement entraînerait sans aucun doute l'échec des dirigeants actuels et ouvrirait les portes à l'aventure.

423

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 536 à 539. *Belgrade, 24 mai 1957, 19 h., s.h.*

(*Reçu* : 23 h. 8, 1 h.)

La crise ministérielle française [1] provoque ici de nombreux commentaires. On sait qu'après avoir applaudi à la formation d'un cabinet à direction socialiste, l'opinion yougoslave avait désapprouvé le comportement du gouvernement français dans l'affaire de Suez. De même, la presse n'avait pas cessé à propos de l'Algérie de dénoncer l'attitude « colonialiste » de la France.

Aussi est-ce avec une satisfaction non dissimulée que l'on a accueilli le vote du Parlement et la démission de M. Guy Mollet, à qui les milieux officiels reprochent d'avoir mené une politique en opposition avec ses principes. « C'est la fin d'une contradiction », écrit *Politika*.

Dans les journaux, l'idée qui revient le plus souvent est que M. Guy Mollet a tiré les marrons du feu pour la droite qui lui signifie maintenant son congé : « Le nègre a bien terminé son rôle; à présent, il peut s'en aller » (*Borba*).

[1] Lors du débat de l'Assemblée du 21 mai, le cabinet Guy Mollet avait été mis en minorité par 250 voix contre 213. Bien que la majorité constitutionnelle requise pour le refus de la confiance (298 voix) ne fût pas atteinte, le président du Conseil portait immédiatement sa démission au président de la République. M. René Pleven se voyait chargé d'une mission d'information par ce dernier.

On se complaît également à tracer la ligne de conduite du nouveau gouvernement qui devra rompre avec les conceptions anciennes et les forces conservatrices. « Le rôle de la France en tant que grande puissance, lit-on dans l'éditorial de *Politika,* ne consiste-t-il pas à travailler à un rapprochement en Europe, à réduire la tension entre l'Est et l'Ouest; et aussi, tout en tirant parti de sa gloire traditionnelle, à servir d'intermédiaire naturel entre l'Afrique et l'Europe ? ».

C'est sur cette voie, estime-t-on ici, que la France, dans son propre intérêt, devrait s'engager au lieu « d'envenimer systématiquement ses rapports avec les Arabes et, partant, de saper ses positions — parfois extraordinairement fortes —, positions qui ne peuvent plus être défendues, ni sauvegardées par la violence, mais uniquement par une conception fraîche et neuve des relations entre les états et les nations. »

424

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3925 à 3931. *Washington, 24 mai 1957, 22 h. 40, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 25, 3 h. 40, 2 h. 30.)

J'ai saisi l'occasion de mon entretien avec M. Dillon pour évoquer le difficile problème que pose à nos deux pays la situation actuelle des rapports franco-tunisiens [(1)].

Je lui ai demandé — comme un de mes collaborateurs l'avait fait hier au niveau des services (mon télégramme n° 3857) [(2)] — de me confirmer que le gouvernement américain n'envisageait pas de modifier le caractère complémentaire de son aide à la Tunisie.

(1) Provoquée par la cessation de l'aide financière française à la Tunisie : voir ci-dessus le n° 412 (note).

(2) Du 23 mai, non reproduit. Ce télégramme relatait une démarche au département d'État faite par un membre de l'ambassade de France pour faire connaître les raisons qui avaient conduit le gouvernement français à ajourner toute aide financière à la Tunisie. Le fonctionnaire du département d'État chargé de la Tunisie et du Maroc n'avait pas caché à son interlocuteur les graves préoccupations que lui causait la décision de Paris. Le diplomate français s'était en outre fait confirmer que rien n'était changé à la conception américaine sur le caractère complémentaire de l'aide que son pays apportait à la Tunisie : confirmation qui avait été donnée pour le présent, mais sous réserve pour l'avenir. Enfin, le diplomate français avait suggéré que les représentants américains fissent valoir au président Bourguiba l'intention de Paris de concourir de nouveau au développement économique de la Tunisie dès qu'une égale volonté de collaboration se serait manifestée de l'autre côté, ainsi que la détermination des États-Unis de s'en tenir à la conception d'une aide complémentaire. Il n'excluait pas que les Américains ne fissent auprès de Bourguiba et de son représentant à Washington un effort de persuasion, étant donné l'accueil réservé à la suggestion en question, qui montrait que le département d'État avait un vif désir de ne pas voir se cristalliser la situation existante.

M. Dillon m'a immédiatement déclaré que les États-Unis n'avaient pas l'intention de changer d'attitude à cet égard, aussi longtemps du moins que la situation gouvernementale française ne serait pas stabilisée. « Mais, a-t-il ajouté, il nous serait difficile de nous en tenir indéfiniment à cette position, si l'impasse dans laquelle viennent d'entrer les relations franco-tunisiennes devait se prolonger après la constitution d'un nouveau gouvernement à Paris ».

La franchise du langage tenu par M. Dillon correspond au jugement que portent sur la gravité de la situation le secrétaire d'État et mon interlocuteur lui-même.

Cette situation leur paraît grave en elle-même par les problèmes qu'elle pose tant sur le plan purement tunisien que sur celui des relations franco-tunisiennes. Elle leur paraît grave également par ses répercussions possibles sur les relations franco-américaines. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler au Département combien grande était l'inquiétude des Américains lorsqu'un ralentissement ou une interruption de nos négociations avec nos anciens protectorats leur faisait craindre une aggravation de la situation économique de ceux-ci avec, pour conséquence, un appel à une aide américaine de remplacement, dont l'acceptation les aurait mis dans une situation délicate à notre égard.

L'incident qui vient de se produire avec la Tunisie leur paraît le plus sérieux de tous parce que la crise leur semble profonde, la situation tunisienne quasi désespérée, et l'appel de Bourguiba imminent. Or, ils ne sauraient rester sourds à cet appel. J'en ai été averti par M. Foster Dulles lui-même, il y a quelques jours, au cours d'une conversation personnelle.

Le secrétaire d'État avait tenu tout d'abord à démentir les rumeurs selon lesquelles les États-Unis seraient trop heureux de profiter de nos difficultés pour nous remplacer en Afrique du Nord. De telles accusations étaient trop manifestement, selon lui, le produit de la propagande communiste, pour être prises au sérieux par des esprits objectifs. Ce que désirait au contraire le gouvernement américain, c'était voir la France garder, dans ses anciens protectorats, la première place, celle à laquelle lui donnaient droit ses efforts passés ainsi que l'usage de sa langue, la présence de ses colons, de ses hommes d'affaires et de ses techniciens. Mais, ajouta M. Foster Dulles, si par suite des circonstances la France se voyait acculée, qu'il y ait ou non de sa faute, à ne pas jouer ce rôle, il y aurait pour cette région un grave danger d'effondrement économique et de bouleversement social. Pour ne pas laisser la place vacante au communisme et dans l'intérêt même de l'Occident dont la France fait partie, le gouvernement américain serait obligé, qu'il le veuille ou non, d'apporter à la Tunisie et au Maroc l'aide économique qu'ils solliciteraient de lui.

Le secrétaire d'État a conclu son exposé en exprimant le vœu qu'une telle situation ne se produise jamais et que la France puisse mener à bon terme l'ajustement de ses rapports avec le Maroc et la Tunisie.

Cet avertissement n'est pas nouveau. Il confirme ce que cette ambassade a plusieurs fois indiqué au Département (voir notamment mon télégramme n° 7536 du 24 novembre 1956)[1]. Mais la qualité de celui qui l'a prononcé, la netteté avec laquelle il a été formulé et l'incident franco-tunisien qui devait si vite le suivre, lui confèrent un caractère d'importance et d'urgence tout particulier.

425

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2249 à 2251. *Moscou, 25 mai 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

1. À lire les comptes rendus publiés par la presse soviétique, la visite du président Vorochilov au Vietnam Nord, tout comme son séjour en Chine et en Indonésie, n'a donné lieu à aucune déclaration véritablement saillante[2].

Elle a permis toutefois au chef de l'État soviétique de réaffirmer l'intérêt que l'U.R.S.S. prenait à la consolidation du communisme au Vietnam et sa volonté de poursuivre une aide active au jeune état, notamment par l'envoi de spécialistes soviétiques et par l'accueil d'étudiants vietnamiens en U.R.S.S. Elle a fourni également l'occasion de rappeler que le gouvernement de Moscou continuait de se prononcer en faveur de l'exécution des accords de Genève et d'une réunification du Vietnam par des voies pacifiques et sur des bases démocratiques, et de dénoncer les activités « dangereuses pour la cause de la paix » que poursuivraient les impérialistes au Sud-Vietnam. En dehors des références habituelles « aux lourdes conséquences du joug colonialiste », je n'ai relevé aucune mention directement hostile à la France dans les discours échangés de part et d'autre.

Assez significative m'a paru l'allocution prononcée par M. Vorochilov à l'université de Hanoi. Il y a exhorté les étudiants à s'adonner, avec une plus grande constance, à l'examen de la science marxiste-léniniste, et ceci, me semble-t-il, en des termes qui donneraient à penser que la jeunesse universitaire du Nord manifesterait quelque réticence.

(1) Non reproduit, l'objet de ce télégramme ayant paru suffisamment indiqué ici.
(2) Le voyage du Maréchal en Asie avait eu lieu du 15 avril au 30 mai.

J'attacherais du prix à connaître les réflexions que cette visite à inspirées à notre représentant à Hanoi.

2. Le communiqué Eisenhower-Ngo Dinh Diem [1] suggère, d'autre part, aux *Izvestia* du 24 mai un article intitulé « Complot sur le dos du peuple ». Il accuse les deux présidents de vouloir approfondir la division du Vietnam, tout en paraissant souhaiter sa réunification. Il prétend également que, dans le communiqué, le Sud-Vietnam est considéré en fait comme un membre du bloc agressif de l'O.T.A.S.E.

426

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3944. Urgent. Réservé. *Washington, 25 mai 1957, 15 h. 50.*

(*Reçu* : 21 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 3935 à 3941 [2].

M. Foster Dulles a tenu à me faire savoir officiellement que la position américaine à l'égard du problème algérien demeurait inchangée, au lendemain de la démarche effectuée auprès de lui par les représentants des états arabes à Washington.

Il m'a fait confirmer qu'il s'était borné à écouter la lecture du mémorandum faite par l'ambassadeur de Syrie, et à prononcer quelques remarques brèves et de pure forme, avant de prendre congé de ses visiteurs.

[1] Voir ci-dessus le n° 391.

[2] Du 25 mai, non reproduit, ce télégramme indiquait que les ambassadeurs des pays arabes à Washington projetaient depuis une dizaine de jours de faire une démarche collective auprès de M. Dulles pour appeler son attention sur la situation en Algérie. La démarche avait eu lieu le 24 mai. Les représentants arabes avaient souligné que l'Algérie était le théâtre de la seule guerre en cours à la surface du globe, repris contre la France les accusations d'une brochure du M.N.A. et considéré son action comme un crime de génocide. Ils avaient demandé que le gouvernement des États-Unis cessât de considérer l'affaire d'Algérie comme une affaire purement française, exclusive de toute intervention internationale, qu'il se prononçât publiquement contre les atrocités, coopérât avec les états arabes à l'organisation d'une enquête impartiale internationale, au cas où ils concevraient des doutes sur l'existence des actes reprochés à Paris, avisât enfin d'urgence aux moyens de cesser l'aide « financière, militaire et politique » que Washington donnait directement à la France. M. Dulles s'était borné à écouter ses visiteurs et à ne leur faire que quelques « commentaires préliminaires » : le gouvernement des États-Unis « suivait avec attention » le problème algérien; conformément à la position exprimée devant les Nations Unies, il attachait « la plus grande importance à la cessation de l'effusion de sang et des violences... et à la réalisation d'une solution juste et pacifique qui tiendrait compte des intérêts de toutes les parties intéressées ».

La façon dont l'audience s'est déroulée, et surtout le fait que les ambassadeurs arabes avaient procédé à la distribution de leur mémorandum à la presse, dès leur sortie de son bureau, ont laissé à M. Foster Dulles la plus mauvaise impression [1].

427

M. Roché, Ambassadeur de France à Beyrouth,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 565 à 569. Secret. Réservé. *Beyrouth, 25 mai 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 27.)

Ayant appris ce matin par les journaux la démarche collective que les ambassadeurs des états arabes viennent d'effectuer à Washington au sujet d'Akaba, de Suez et de l'Algérie [2], j'ai été immédiatement demander des explications au secrétaire général des Affaires étrangères.

J'étais péniblement surpris, lui ai-je dit, que le Liban se fût associé à une pareille intervention, prît ainsi à son compte l'accusation de « génocide » portée contre la France et cherchât à nous desservir auprès du gouvernement américain. Et ceci sous la conduite d'un de ces énergumènes dont la Syrie avait en ce moment la spécialité [3]. On savait pourtant à Beyrouth que les rebelles algériens avaient fait plus de victimes parmi les musulmans que parmi les colons européens. Quant à l'amitié franco-américaine, elle était heureusement plus solide que ne le laissaient supposer les propos parfois malheureux de M. Dulles.

M. Sadaka m'a répondu que M. Malik, pendant son séjour à Paris, nous avait très franchement avertis de l'impossibilité dans laquelle se trouvait le Liban de se désolidariser, quant à la question algérienne, des autres pays arabes. Au surplus, cette dernière démarche collective rentrait dans le cadre d'une résolution votée, il y a plusieurs mois déjà, par la Ligue arabe.

[1] Par télégramme de Beyrouth n°s 584-586 du 28 mai, non reproduit, l'ambassadeur de France rapportait quelles avaient été les remarques faites par M. Dulles d'après M. Victor Khoury, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères libanais. La situation en Algérie était regrettable, mais, pour des raisons de droit et de fait, une solution était plus difficile à concevoir qu'au Maroc ou en Tunisie. Le gouvernement américain était favorable à une négociation, mais il était malaisé de trouver des interlocuteurs représentant l'Algérie; à cette tâche, le Maroc, la Tunisie et les autres pays arabes pouvaient aider. Washington notait avec satisfaction la décision de Paris d'envoyer une commission d'enquête sur les abus en Algérie (sur cet envoi, voir ci-dessus le n° 312); la fin des hostilités serait la meilleure façon de mettre fin à ces abus. Enfin, l'aide américaine ne saurait être utilisée pour faire pression sur les pays auxquels elle était accordée.

[2] Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 426 (note).

[3] Il s'agissait de l'ambassadeur de Syrie à Washington.

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur qu'en tout cas, le moment était bien mal choisi. Dans la même semaine, le gouvernement libanais m'avait prié de recommander au gouvernement français la candidature de M. Malik à la présidence de l'assemblée des Nations Unies, ce que j'avais fait bien volontiers, étant donné l'estime et la sympathie que j'éprouvais pour le ministre des Affaires étrangères. Celui-ci, deux jours plus tard, m'avait prié amicalement d'attirer l'attention de M. Pineau sur la situation en Israël et les inconvénients de notre politique israélienne, tout en sollicitant nos bons offices pour modérer l'ardeur du gouvernement de Tel Aviv. Dans les milieux gouvernementaux français, la démarche des ambassadeurs arabes à Washington allait, peut-être, nuire à la candidature de M. Malik, car elle risquait de mettre en doute l'influence qu'il pouvait exercer sur les autres gouvernements arabes. Elle ne manquerait pas, en outre, de renforcer un peu partout dans l'opinion française le préjugé favorable à Israël. Je m'excusais de me répéter, mais dès mon arrivée à Beyrouth, j'avais dit à M. Lahoud que la Ligue arabe était le meilleur instrument de propagande sioniste; les événements m'avaient donné raison.

Manifestant un certain embarras, le Secrétaire général a reconnu que la démarche s'était produite à un mauvais moment. Quant à la forme qu'elle avait prise et contre laquelle je protestais, il n'était pas certain que les informations publiées dans la presse fussent exactes. Il m'a promis de vérifier ce dernier point [1].

428

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2252 à 2256. *Moscou, 26 mai 1957.*

(*Reçu :* 11 h. 5.)

La situation en Jordanie [2] fait l'objet d'une longue déclaration Tass, publiée ce matin, 26 mai.

Selon cette déclaration, les événements de Jordanie sont « le résultat d'un complot des colonialistes » visant à briser la résistance de la population de ce pays et à lui imposer un « nouveau joug colonial » sous la forme de la doctrine Eisenhower. C'est en vain que le roi Hussein s'est efforcé, dans son interview à *United Press,* d'en rejeter la responsabilité sur le « communisme soviétique » : de telles accusations n'ont rien de

[1] Note manuscrite en tête du document : *M. Lescot. S'assurer que AL [Afrique-Levant] a communiqué d'urgence ce télégramme à (?). Oui (Vu M. Maillard).*

[2] Sur cette situation, voir ci-dessus le n° 341 (note).

commun avec la réalité. En fait, on assiste à une tentative pour transformer la Jordanie en un foyer de « nouvelles diversions et d'aventures dirigées contre la liberté et l'indépendance des états arabes », et l'inclure dans un bloc militaire, et cela par la violence et la terreur, par des moyens anticonstitutionnels (dissolution du Parlement, arrestation des ministres et députés, etc.). La « dictature de la réaction » s'est ouvertement installée à Amman et elle poursuit, avec l'aide des Américains, des buts antinationaux.

La part prise à ces événements par l'ambassade des États-Unis est connue de tous. Des centaines d'agents spéciaux ont été dépêchés à Amman pour organiser la répression et la sixième flotte envoyée aux fins d'intimidation, tandis que la Turquie et l'Irak opéraient des concentrations de troupes et qu'Israël renforçait ses préparatifs militaires. Il ne s'agit pas, comme certains le prétendent, de défendre la liberté et l'indépendance de la Jordanie : cette première application de la doctrine Eisenhower n'est qu'un retour aux pires méthodes colonialistes du passé. Jusqu'à présent, les impérialistes n'ont réussi à attirer dans les blocs militaires qu'un seul état arabe : l'Irak, mais ils ne renoncent pas et, pour arriver à leurs fins, s'emploient à créer une atmosphère de méfiance entre les pays arabes et à les intimider l'un après l'autre.

Tout autre est l'attitude de l'Union soviétique : celle-ci considère que si le peuple jordanien est en droit de régler lui-même ses propres affaires, les événements actuels ne sont pas le « fruit d'un développement interne », mais d'une « grossière ingérence de l'étranger » et que la situation ainsi créée est une menace pour la paix. D'autre part, dans le domaine des relations économiques, l'U.R.S.S. reste disposée à accorder aux pays arabes toute l'aide qui leur est nécessaire. Les affirmations contraires du roi Hussein ne sont qu'une tentative visant à semer la défiance à l'égard de l'Union soviétique, puisque la Jordanie n'a pas demandé d'aide à Moscou.

L'expérience montre, conclut la déclaration, que « la vie se venge des dirigeants politiques qui, au mépris de la volonté populaire et pour satisfaire les intérêts étroits des monopoles capitalistes, s'efforcent de contrarier le développement des peuples de l'Orient ». La doctrine Eisenhower est menacée d'un sort semblable. Mais les tentatives impérialistes créent une menace pour la paix, que l'Union soviétique ne peut considérer avec indifférence, car la situation au Moyen-Orient, proche de ses frontières, intéresse sa sécurité.

429

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3960 à 3966. Urgent. *Washington, 27 mai 1957, 19 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* le 28, 0 h. 45.)

Le président Eisenhower m'a reçu aujourd'hui 27 mai à 3 h. 30; l'entretien a duré une vingtaine de minutes.

1° J'ai remis au président des États-Unis une traduction du message du président de la République (votre télégramme n° 6074)[1] en lui annonçant que l'original lui parviendrait vendredi prochain.

M. Eisenhower qui, aujourd'hui même, avait télégraphié à M. Coty, m'a chargé de lui transmettre encore une fois ses vifs regrets; il souhaite que la visite soit seulement remise.

Conformément à votre télégramme n° 6034[2], j'ai indiqué que tel était aussi le vœu du président Coty qui, pour sa part, serait disposé à se rendre aux États-Unis entre le 27 septembre et le 4 octobre. Sans prendre un engagement définitif, M. Eisenhower m'a répondu que ces dates paraissaient lui convenir. Toutefois une invitation a été adressée à la reine d'Angleterre, et ce n'est que dans les prochains jours que le gouvernement des États-Unis connaîtra la suite qui y sera donnée. Le président Eisenhower pense que les deux visites ne devraient pas être trop rapprochées; il espère en tout cas que dans peu de jours, il sera en mesure de me faire connaître sa réponse à la suggestion présentée par M. le Président de la République.

2° À cette occasion, le président des États-Unis m'a exprimé le souci que lui inspirait la chute du gouvernement français[3]. Il avait gardé du dernier passage du président Mollet à Washington et des entretiens de

(1) Le télégramme adressé le 24 mai à Washington sous les n°s 6074-6076, non reproduit, transmettait le texte d'un message par lequel le président Coty avertissait le président Eisenhower qu' « incertain de la date à laquelle un nouveau gouvernement pourra(it) entrer en fonctions »; il se voyait obligé d'ajourner son projet de visite aux États-Unis.

(2) Du 24 mai, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

(3) Le cabinet Guy Mollet avait été mis en minorité le 21 mai par 250 voix contre 213 et 70 abstentions.

février [1] une très forte impression. Il m'a fait, en même temps, l'éloge du président Pleven [2] qu'il connaît depuis longtemps et qu'il souhaite voir réussir promptement dans la difficile mission qui lui a été confiée.

3° Aux yeux du président des États-Unis, deux problèmes essentiels paraissent dominer la crise française : la question financière et l'affaire algérienne. Il m'a répété combien on était anxieux ici de voir la France, dont c'est la responsabilité, trouver une solution au problème de l'Algérie. Je lui ai rappelé la préoccupation du gouvernement français de définir avec des interlocuteurs librement élus le statut algérien. Mais il était impossible, ai-je dit, d'imaginer que des élections libres pussent avoir lieu dans l'atmosphère actuelle créée par les terroristes. Il était exclu, d'autre part, de voir un gouvernement français traiter de quelque manière que ce soit du sort de l'Algérie avec des rebelles qui, d'ailleurs, ne s'entendent pas entre eux et ne représentent pas la population algérienne. Le président des États-Unis en est parfaitement conscient. Il m'a demandé si une intervention tunisienne pourrait faciliter un règlement, faisant évidemment allusion aux tentatives de Bourguiba pour inciter les chefs nationalistes à accepter les élections. M'inspirant de votre télégramme n°s 6114 à 6120 [3], j'ai fait remarquer que l'attitude de Bourguiba était loin d'être claire et qu'en fait, il contribuait ouvertement à armer les ennemis de la France. Dans ces conditions, nous avions quelques raisons de douter de la sincérité de ses intentions.

4° Le Président a tenu, au cours de cet entretien, à m'assurer que les États-Unis ne cherchaient nullement à assumer de nouvelles responsabilités en Afrique du Nord et dans tous autres territoires liés à la France. « C'est la propagande communiste, m'a-t-il dit, qui veut faire croire que nous cherchons à prendre votre place; notre fardeau est suffisamment pesant pour que nous ne cherchions pas à l'alourdir encore. Ce que nous voulons toutefois avant tout, c'est que ces territoires ne tombent pas

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 181, 183, 186, 188.

(2) Qui avait été chargé d'une mission d'information et remettait le 29 mai un rapport au président de la République.

(3) Du 25 mai, non reproduit, adressé également aux postes de Londres, Rome, Bonn, Madrid, Bruxelles, La Haye. En réponse à l'allocution hebdomadaire de M. Bourguiba du 23 mai, au cours de laquelle ce dernier avait déclaré qu'en dénonçant la convention d'aide financière du 20 avril 1957, la France avait dénoncé la convention économique et financière du 3 juin 1955, le Département avait présenté diverses observations. La décision prise par le gouvernement français concernait l'ajournement du paiement d'un acompte immédiat de 2 milliards sur les 12,1 milliards prévus par la convention d'aide financière du 20 avril 1957 au titre du financement du programme d'investissements pour l'exercice 1er avril 1956-31 mars 1957. Cette décision était motivée par le développement de l'aide apportée par les autorités tunisiennes à la rébellion algérienne, en dépit des démarches réitérées du gouvernement français. Le 5 mai, un camion transportant des armes de guerre avait été intercepté près de Ben Gardane par une patrouille de l'armée française et le vice-président du Conseil tunisien n'avait pu nier l'existence d'une contrebande d'armes. Les représentants de la France devaient faire savoir à leurs interlocuteurs qu'aucun gouvernement ne pourrait tolérer qu'une aide financière libéralement accordée à la Tunisie pût directement ou indirectement profiter à ses adversaires. La France restait attachée à la politique de coopération franco-tunisienne et était en droit d'attendre du gouvernement tunisien qu'il fît preuve par ses actes d'une volonté sincère de pratiquer la même politique. M. Bourguiba ayant manifesté l'intention de faire appel à l'appui politique, voire à l'aide financière de certains pays occidentaux, les représentants français devaient faire valoir à leurs interlocuteurs que toute réponse favorable de leur part constituerait un encouragement à la livraison d'armes à l'Algérie.

dans l'orbite soviétique et nous croyons que votre action contribue à les maintenir dans le camp de la liberté ».

5° Le président Eisenhower a rapporté le ton profondément amical pour la France des propos tenus par le Chancelier fédéral au cours de la conversation qu'il a eue avec lui [1]. « Il est heureux et réconfortant de voir que les rapports franco-allemands ont pris ce tour nouveau, qui est essentiel à la paix et à la construction européenne. »

6° Enfin, le président des États-Unis s'est montré inquiet de l'évolution des événements à Haïti [2]. Il craint que le nouveau président, M. Fignole, ne soit de tendance communiste; il redoute qu'un régime hostile à l'Occident ne s'établisse si près des frontières des États-Unis.

Le président Eisenhower m'a paru détendu et en parfait état de santé.

430

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 6303 à 6307 [3]. Réservé. *Paris, 28 mai 1957, 22 h.*

Les conversations que vous avez eues récemment avec les dirigeants américains ont mis en évidence les inquiétudes qu'ils éprouvent devant la crise des rapports franco-tunisiens. Le gouvernement de Washington rapproche la décision de la France de suspendre l'aide financière à la Tunisie [4] des déclarations de M. Bourguiba préconisant l'organisation d'élections en Algérie [5] et tend à en conclure que nous faisons grief au président du Conseil tunisien de ses efforts de conciliation.

Mon télégramme n°s 6114 à 6120 [6] vous a précisé que la suspension de l'aide financière avait pour seul motif l'assistance apportée par les autorités tunisiennes au ravitaillement des rebelles algériens en armes. Il ne dépend que du gouvernement tunisien d'arrêter ces trafics, ce qui permettrait à la France de reprendre son aide financière. Celle-ci constitue d'ailleurs une garantie et une assurance pour les importants intérêts français en Tunisie et est un élément essentiel de l'ensemble économique

(1) Sur une invitation remise et acceptée depuis de longs mois, le Chancelier s'était rendu aux États-Unis le 24 mai. Pour le communiqué final des entretiens germano-américains du 28 mai, voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0514, du 4 juin 1957.

(2) Un coup d'état en décembre 1956 avait provoqué la déposition du général Magloire, et une junte exerçait depuis le pouvoir. En septembre 1957, devait s'instaurer la dictature Duvalier.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 5764-5768).

(4) Voir ci-dessus les n°s 412 (note).

(5) Déclarations qui faisaient état d'un plan d'action tuniso-libyen relatif à l'Algérie : voir ci-dessus le n° 412 (note).

(6) Du 25 mai, ci-dessus analysé sous le n° 429 (note).

franco-tunisien constitué par l'union monétaire et l'union douanière. Ce n'est donc pas à la légère que nous avons donné cet avertissement et nos amis américains doivent comprendre les risques graves qu'il y aurait à ce qu'il ne soit pas entendu par la Tunisie.

Quant à la position du président Bourguiba à l'égard du problème algérien, le gouvernement français mesure l'ampleur de son évolution. Il est certain que depuis deux mois, le chef du gouvernement tunisien multiplie les contacts avec les chefs de la rébellion pour les amener à se départir de leur intransigeance. À Tripoli le 17 mai, puis à Tunis le 23 mai, il a proclamé sa « conviction que l'offre d'élections libres pouvait offrir la chance de sortir de l'impasse ». Il tend ainsi à rejoindre les propositions faites par la France dans sa déclaration de janvier [1].

Le gouvernement français ne peut être hostile à de tels efforts, mais il doit en attendre les résultats qui jusqu'ici restent inexistants. Il ne saurait cependant admettre que le problème algérien fasse l'objet, ainsi que M. Bourguiba le propose actuellement, d'une « conférence méditerranéenne » chargée d'en rechercher la solution [2]. L'O.N.U. a été saisie de ce problème et a voté une résolution : outre qu'il s'agit d'une affaire intérieure française, on ne conçoit pas qu'un groupe restreint de pays prenne après l'O.N.U. l'initiative d'en débattre.

431

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3973 à 3975. *Washington, 28 mai 1957, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 29, 0 h. 20.)

Je me réfère à votre n° 6286 [3].
M. Richards, envoyé spécial du Président dans le Moyen-Orient pour y expliquer la doctrine Eisenhower, a effectivement prononcé les phrases rapportées par l'agence France Presse au cours de déclarations qu'il a faites aux journalistes à l'issue d'une séance de la commission des Affaires étrangères devant laquelle il venait de déposer.

(1) Pour la déclaration du président Guy Mollet en date du 9 janvier, voir ci-dessus le n° 35 (note).

(2) Sur ce projet de « conférence méditerranéenne », voir ci-dessus les n°s 390, 408, 412.

(3) Du 28 mai, non reproduit. Ce télégramme signalait à l'ambassadeur que la presse française faisait largement état de déclarations qu'aurait faites M. Richards à la commission des Affaires étrangères du Sénat, suivant lesquelles le « conflit français » en Afrique du Nord « constituait l'un des facteurs les plus puissants d'instabilité au Moyen-Orient » et qu'à son avis, « les États-Unis devraient offrir leurs bons offices pour aider à régler le problème algérien ». *Le Monde* avait informé le Département qu'il consacrait son éditorial du 28 mai après-midi à ces déclarations.

Peu de grands journaux de la côte Est des États-Unis reprennent cette déclaration. Je ne la trouve que dans le *Baltimore Sun* et encore de manière incomplète.

Il n'existe pas de compte rendu sténographié des propos tenus par M. Richards à la presse. Toutefois, l'un des adjoints de l'ambassadeur extraordinaire du Président a confirmé à l'un de mes collaborateurs que M. Richards avait bien dit que l'un des facteurs les plus importants d'instabilité au Moyen-Orient résidait dans le conflit qui se déroule en Algérie. Il a ajouté qu'à son avis, les États-Unis devraient faire tout ce qui dépendait d'eux pour faciliter la solution rapide de ce problème. Il est possible, a dit M. Burdett, que M. Richards ait employé l'expression de « bons offices », mais il n'a aucunement voulu donner à cette expression son sens juridique, qu'il ne connaît sans aucun doute pas.

Mon télégramme n°s 3633 à 3641 du 14 mai [(1)] rapportait déjà que l'ambassdeur du Président attachait un intérêt crucial à ce que la France trouve, à brève échéance, une solution au problème algérien.

432

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2292 à 2295. *Moscou, 29 mai 1957.*

(*Reçu :* 17 h.)

La fête nationale de l'Afghanistan a fourni aux dirigeants soviétiques une nouvelle occasion de marquer toute l'importance qu'ils attachent à leurs relations avec les pays du Moyen-Orient.

Six membres du Présidium, MM. Khrouchtchev, Boulganine, Mikoyan, Molotov, Malenkov et Kaganovitch ont, du début à la fin, assisté à la réception qu'a donnée le nouvel ambassadeur. Cette participation était d'autant plus frappante qu'un seul membre du Présidium, respectivement Kaganovitch et Sabourov, avait pris part aux réceptions données à l'occasion des fêtes nationales norvégienne et argentine et qu'aucun membre du Présidium ou du gouvernement ne s'était dérangé pour l'anniversaire du roi du Danemark.

La presse a en outre publié des articles fort élogieux sur la politique du gouvernement de Kaboul, qui maintient soigneusement le pays en dehors des blocs militaires et entretient avec l'U.R.S.S. les rapports les plus amicaux.

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 394.

Ce matin 29 mai, la presse publie un échange de messages entre le président Vorochilov et le roi Mohamed Zakhar. La lettre du chef de l'État soviétique, dont la date n'est pas indiquée, mais qui aurait été adressée « il y a quelque temps », invite le Souverain dans les termes les plus aimables, et avec force rappels des visites cordiales échangées entre les dirigeants en 1955 et 1956, à se rendre en Union soviétique au moment qui lui conviendra. Dans sa réponse datée du 25 mai, le Roi accepte l'invitation. Il ne propose cependant aucune date précise.

433

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4004 à 4008. *Washington, 29 mai 1957, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 30, 1 h. 30.)

M. Kenneth Young, sur instructions de M. Robertson, a reçu ce matin l'un de mes collaborateurs. Après la démarche faite à Paris par M. Yost, le département d'État voulait souligner ses graves préoccupations de la situation au Laos. La formation d'un gouvernement de coalition qui paraît menacer le Laos constitue, pour les Américains, un problème distinct de celui de la réunification. Le communisme serait, grâce à la coalition, en mesure de s'infiltrer à travers tout le pays et gangrènerait l'administration royale. Le soutien que le Congrès accorde au gouvernement royal ne survivrait pas à cette subversion généralisée.

M. Young, reconnaissant qu'il voulait démentir certaines rumeurs qui circulent à Vientiane, a qualifié de « complète stupidité » les bruits d'après lesquels les États-Unis, voyant le Laos perdu, s'apprêteraient à en faire le partage, au bénéfice de ses voisins du Siam et du Cambodge. Lorsque les États-Unis acceptent de parler de l'intégrité territoriale du Laos comme ils l'ont fait dans la note tripartite[1], ils donnent leur parole et entendent la respecter.

[1] En réponse à une demande exprimée dans une note du 22 février par le gouvernement de Vientiane aux gouvernements français, britannique et américain en vue de connaître leur politique à l'égard du Laos, une note commune était remise le 16 avril aux ambassadeurs laotiens à Paris, Londres et Washington. Les trois gouvernements confirmaient l'intérêt qu'ils portaient à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Royaume, et appuyaient le principe de son autorité sur la totalité de son territoire. Les forces Pathet-Lao ayant, en dépit des accords de Genève de juillet 1954 et d'une résolution de la Commission internationale de contrôle du 7 janvier 1956, cherché à subordonner leur reconnaissance de l'autorité du gouvernement royal et leur réintégration dans la communauté nationale à « des conditions étrangères à ces questions », le gouvernement français se félicitait de la fermeté avec laquelle le Royaume avait résisté à cette manœuvre; il faisait confiance au gouvernement royal « pour persévérer dans son ferme propos de faire en sorte que l'avenir politique du royaume du Laos ne soit pas dicté par des groupes dissidents ne jouissant d'aucun statut constitutionnel ».

Reprenant les propos qui sont tenus à cette ambassade pour la quatrième fois (M. Reinhardt à l'occasion de la visite Diem, ma dépêche du 17 mai [1] — le secrétaire d'État, mon télégramme n° 3927 [2] — le Président, mon télégramme n° 3960 [3]), M. Young a demandé à mon collaborateur de croire à la sincérité entière de son gouvernement qui ne souhaite nuire à notre influence au Laos ou au Vietnam, ni par des moyens détournés, ni par des moyens directs. On apprécie à Washington la position de la France dans l'Asie du sud-est, et l'on en reconnaît la valeur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le département d'État désirait plus spécialement nous informer précisément de ses vues sur la situation au Laos, avec l'espoir que l'influence de la France puisse s'exercer à Vientiane dans un sens modérateur. Nous étions en effet bien placés pour exposer officieusement au gouvernement du Laos quelles seraient les réactions des États-Unis si la nation évoluait vers le pire. Mon collaborateur a rappelé que notre action à Vientiane s'était déjà inspirée de considérations de cet ordre et que nous avions insisté autant que le permettait le danger d'encourir l'accusation d'intervention directe dans les affaires intérieures du Laos.

M. Young estime que les déclarations récentes du prince Pethsarath s'inspirent toutes de projets préjudiciables aux intérêts de l'Occident au Laos comme dans l'ensemble de l'Asie du sud-est [4]. Il est faux de croire que les agents du Pathet-Lao sont des nationalistes laotiens égarés. Le prince Pethsarath va plus loin que Souvanna Phouma et il ouvre la porte aux communistes. Il semble que le Cambodge et le Laos soient devenus les points d'appui choisis par Moscou pour son action subversive dans cette région.

(1) Cette dépêche n'a pas été retrouvée. Sur la visite Diem aux États-Unis, voir ci-dessus les n°s 384 (et note), 385 (et note), 391.

(2) Du 24 mai, reproduit ci-dessus sous le n° 424.

(3) Du 27 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 429.

(4) Au retour d'un voyage à Samneua, le Prince avait fait part des résultats importants obtenus par l'administration Pathet-Lao avec des moyens médiocres. La réussite de ce mouvement provenait d'une adaptation parfaite aux besoins du peuple et l'administration royale pouvait suivre cet exemple. Dans un engagement d'importance entre les forces rebelles et l'armée royale, celle-ci n'aurait pas le dessus. Il fallait donc négocier avec le Pathet-Lao et négocier vite, car le temps jouait contre le gouvernement de Vientiane. Le Prince se promettait, dès qu'il « aurait pris le pouvoir », de refondre son administration et d'élaborer des méthodes d'éducation civique autrement efficaces que la propagande étrangère (télégramme de Vientiane n°s 517-521 du 23 mai, non reproduit).

434

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Rome, Lisbonne, Bonn, Ankara, Madrid, Berne.

T. nos 5806 à 5812; 6341 à 6347; 1626 à 1632; 313 à 319; 2122 à 2128; 950 à 956; 580 à 586; 526 à 532 [1]. Réservé.

Paris, 30 mai 1957, 11 h. 30.

Je me réfère au télégramme de Tunis n° 2812 [2] qui vous est communiqué *(pour Rome)* : et à votre télégramme n° 471 [3].

L'initiative de M. Bourguiba, dont la portée réelle n'est d'ailleurs pas très claire, est certainement inopportune. Nous ne méconnaissons pas les intentions dont fait état l'homme d'État tunisien et nous sommes ouverts à toutes informations utiles qu'il pourrait nous communiquer directement, mais nous sommes obligés de tenir compte de toute une série de facteurs qui condamnent son projet de conférence.

Sans insister sur le fait que le gouvernement tunisien a apporté, par de nombreuses livraisons d'armes, un appui direct aux rebelles algériens, il convient surtout de souligner que nous n'avons jamais reconnu à

[1] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (nos 2154-2160), Tripoli (nos 462-468) et Rabat (nos 2756-2762).

[2] Par télégramme nos 2812-2816, du 25 mai, non reproduit, le représentant de la France à Tunis indiquait que M. Bourguiba avait reçu la veille les ambassadeurs ou ministres de Turquie, d'Espagne, du Portugal, de Libye, du Maroc et les chargés d'affaires de Suisse et de Grèce. Il leur avait tenu le même langage qu'aux représentants britannique, américain, allemand et italien. (Sur ce langage, voir ci-dessus le n° 421). Les collègues de M. Gorse avaient compris différemment les propos « peut-être un peu nébuleux et confus » du Premier tunisien. L'interprétation exacte était vraisemblablement la suivante : au premier stade, le gouvernement tunisien discuterait avec les représentants algériens; si un accord se dessinait, le cercle pourrait être élargi, divers états méditerranéens étant invités à participer aux conversations. En ce qui concernait la participation éventuelle d'états arabes non riverains de la Méditerranée, les conceptions de M. Bourguiba n'étaient pas claires.

[3] Le télégramme de Rome nos 471-475, du 25 mai, non reproduit, indiquait que M. Bourguiba avait reçu la veille l'ambassadeur d'Italie à Tunis et exprimé son espoir que l'Italie répondrait favorablement à l'appel au concours des pays amis par lui lancé à la suite de la suspension de l'aide financière française. Le président du Conseil tunisien ne s'expliquait pas le geste de la France : il poursuivait en effet une négociation avec les chefs du F.L.N. pour leur faire accepter les thèses françaises sur la pacification de l'Algérie. M. Bourguiba avait également annoncé à l'ambassadeur d'Italie son intention, en accord avec le Maroc et la Libye, de provoquer la réunion d'une conférence méditerranéenne en vue d'une médiation sur le problème algérien. La réponse du palais Chigi serait purement tactique : poursuivre la conversation avec M. Bourguiba sans prendre aucun engagement, l'ambassadeur italien devant solliciter un certain nombre de précisions, et demander notamment si les rebelles algériens seraient représentés à la Conférence, auquel cas l'Italie déclarerait qu'il ne lui serait pas possible de participer à ladite conférence. Pour le palais Chigi, l'affaire algérienne était en effet une affaire intérieure française, et il ne s'avancerait qu'avec l'accord et dans le sens souhaité par Paris.

aucune instance internationale une compétence dans l'affaire algérienne. Il est évident que nous ne pouvons reconnaître à une réunion du genre de celle que propose le président du Conseil tunisien ce que nous n'avons pas reconnu à l'O.N.U.

Une telle conférence serait donc sans objet. Le seul résultat qu'elle pourrait avoir à l'heure actuelle serait de donner aux rebelles un encouragement d'autant plus précieux pour eux qu'il leur viendrait non seulement des états arabes, mais de pays alliés ou amis de la France.

Veuillez, dans ces conditions, indiquer au gouvernement du pays de votre résidence tout l'intérêt qui s'attache à ce que soient découragés les efforts de M. Bourguiba pour la réunion d'une conférence méditerranéenne. C'est seulement dans un stade ultérieur et lorsque les troubles auront cessé en Algérie que la France pourrait donc envisager l'éventualité d'un examen entre les principaux pays intéressés des problèmes qui se posent dans cette région du point de vue de la coopération occidentale [1].

435

M. de Carbonnel, Ambassadeur de France à Varsovie [2],
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1109. *Varsovie, 30 mai 1957* [3].

La IXe session plénière du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, attendue depuis trois mois, s'est tenue du 15 mai au 19 mai dernier.

Ce plénum a été marqué par un très important discours de M. Gomulka dont j'ai communiqué l'analyse au Département par ma communication du 21 mai [4]. Ce texte constitue une base politique solide, qui ne laisse guère désormais de champ libre aux déviations.

L'opinion a, cependant, été surprise de la vivacité des attaques de l'opposition conservatrice contre M. Gomulka. L'on pensait généralement que les réunions préparatoires qui les avaient précédées avaient permis un compromis entre natoliniens et gomulkistes qui, sans modifier la voie ouverte par le VIIIe Plénum, l'infléchissait dans une direction plus proche de l'orthodoxie.

(1) *Note du document : Note pour le Chiffre :* Prière communiquer aux postes destinataires de ce télégramme le télégramme de Tunis n° 2812.

(2) En fait, le télégramme ne porte pas de signature.

(3) Par courrier en clair.

(4) Non retenue.

L'insistance avec laquelle M. Gomulka a, dans son rapport, condamné le révisionnisme, alors qu'il n'a fait que de légères critiques au dogmatisme, a paru confirmer cette manière de voir. Certains pensaient même que le rapprochement serait marqué par le retour au Bureau politique de M. Roman Nowak, considéré, à tort ou à raison, comme le chef de l'aile conservatrice.

Cette impression a été aussitôt démentie par la violente attaque de ses représentants, dont j'ai déjà rendu compte. Leur acharnement a eu pour effet, assure-t-on, de porter M. Gomulka au paroxysme de la colère au point que, ne se mesurant plus, il est allé, dans ses réponses, plus loin qu'il ne le désirait [(1)].

Il se serait d'abord élevé contre le principe même du réquisitoire de M. Mijal. « Il avait été entendu, aurait-il dit, qu'il n'y aurait qu'un discours, celui du premier secrétaire du parti. Je constate que cette décision n'a pas été respectée. Je suis prêt, si le camarade Mijal le désire, à publier son discours comme le mien, afin que la population puisse choisir entre sa politique ou celle que je défends ».

M. Gomulka aurait ensuite défendu à nouveau son interprétation de la « voie nationale » vers le socialisme et, à ceux qui s'étonnaient de son opposition au rôle directeur du P.C.U.S. dans le camp socialiste, il aurait répondu : « Vous voulez nous faire adopter la même conception de " l'U.R.S.S. en tête " que les Rakosi et les Gerö, qui s'est traduite finalement pour la Hongrie par " les chars soviétiques en tête ". »

Comme on lui reprochait également de soutenir le « nationalisme juif », il aurait répliqué qu'Israël est un tout petit état, par lui-même peu redoutable, et qu'il existait des nationalismes de grandes puissances bien plus périlleux pour la paix du monde. À propos de l'aide économique soviétique, M. Gomulka aurait fait des réserves sur son caractère désintéressé, dans le passé et même dans le présent.

On lui prête encore bien d'autres propos, dont le caractère authentique est difficilement contrôlable, mais qui concordent tous sur l'âpreté de l'opposition entre le premier secrétaire du P.Z.P.R. et les natoliniens.

Il vaut la peine de relever que l'un des plus sûrs appuis de M. Gomulka, au IXe Plénum, a été M. Ochab. Celui-ci se serait exclamé devant la violence des attaques de M. Mijal que « son discours lui paraissait avoir été écrit dans une encre étrangère ». On dit aussi que M. Mazur, considéré jusqu'alors comme l'interprète le plus fidèle de la pensée du Kremlin, l'aurait, lui aussi, soutenu. Quant à M. Nowak, il semble s'être tenu à l'écart de la discussion.

Les débats ont, en tout cas, pris un tel tour que le fossé séparant gomulkistes et natoliniens s'est approfondi au lieu de se combler. Ceci ne veut pas dire que le premier secrétaire du P.Z.P.R. ait été rejeté de ce fait vers les révisionnistes. Ceux-ci ont été sévèrement condamnés et le demeurent.

(1) Des corrections manuscrites au crayon remplacent « porter au paroxysme de (la colère) » par : « mettre dans une (?) (colère) » et ajoutent après « plus loin qu'il ne le désirait » : « sans doute ».

En fin de compte, M. Gomulka l'a emporté au IXe Plénum.

Le groupe de Natolin a cédé, sentant lui échapper la grande majorité du Comité central, et n'ignorant pas, non plus, que Moscou n'est pas disposé, semble-t-il, à soutenir une action dirigée contre M. Gomulka, tant que celui-ci ne s'écartera pas de la ligne actuelle. Les natoliniens n'ont pas, toutefois, abandonné la partie. Ils possèdent, en effet, des cartes importantes, la principale étant qu'ils sont demeurés maîtres de l'appareil du parti. C'est pourquoi ils ont demandé la convocation immédiate du IIIe Congrès du parti. Pour le même motif, M. Gomulka l'a fait reporter au mois de décembre, dans l'espoir que, d'ici là, il aura le temps de le préparer par une action de propagande auprès des militants de base et par des mutations dans le personnel du parti. D'ores et déjà, des orateurs se répandent à travers le pays en vue d'expliquer aux militants le sens du IXe Plénum et il est significatif que parmi les premiers à le faire, se trouvent MM. Cyrankiewicz, Ochab et Morawski.

M. Gomulka a, de plus, marqué un point en obtenant la nomination de M. Morawski et surtout celle de M. Kliszko aux fonctions de secrétaires du Comité central. M. Kliszko, en pleine ascension et qui est l'ami le plus intime de M. Gomulka, semble devoir occuper désormais au Secrétariat la seconde place qui était celle de M. Ochab. L'abandon par ce dernier de cette fonction n'est pas, dit-on, pour lui une *diminutio capitis*, qui serait d'autant moins justifiée qu'il a soutenu fidèlement M. Gomulka. On l'explique par le fait que, d'une part, M. Ochab doit se consacrer de plus en plus à la mise en œuvre du plan agraire du 7 janvier dernier et que, d'autre part, on a voulu éviter des conflits de personnes entre lui et son successeur, tous les deux étant de fortes personnalités.

Quant à l'opinion publique, elle demeure dans l'ensemble assez sceptique sur les résutats du IXe Plénum. L'enthousiasme qui avait suivi le VIIIe Plénum est éteint depuis longtemps, la population ne paraît guère nourrir d'illusions sur l'avenir et tend même à sous-estimer parfois les changements intervenus au cours des derniers mois, en particulier la liberté de mouvement et de pensée, fût-elle relative, dont elle jouit actuellement.

Les plus déçus sont les milieux intellectuels « révisionnistes » qui, parce qu'ils ont été parmi les principaux artisans du retour de Gomulka au pouvoir, estiment que celui-ci les abandonne, et beaucoup lui en gardent rancœur. Jusqu'à présent, le monde ouvrier n'a pas encore réagi, mais l'on estime qu'il n'acceptera pas facilement la mise en veilleuse des conseils ouvriers. Par contre, les paysans et les commerçants, satisfaits du « tournant d'octobre », restent indifférents aux querelles idéologiques pourvu qu'on les laisse tranquilles.

En conclusion, le IXe Plénum a renforcé la position de M. Gomulka au sein du Comité central, mais il doit encore triompher de ses adversaires dans l'appareil du parti où ils sont encore nombreux, spécialement en province.

436

Note du Département

Conversations entre MM. Jules Moch et Stassen le 29 mai[1]

30 mai 1957.

I. M. Stassen a mis au courant M. Jules Moch des dernières propositions américaines concernant le désarmement au cours d'une conversation qui a lieu dans la soirée du 29 mai. Il résulte des indications fournies par M. Stassen que celui-ci a rapporté de Washington, non pas un plan précis, mais des instructions extrêmement souples. Le président Eisenhower a pris, sur un certain nombre de points, des décisions marquant les limites dans lesquelles M. Stassen est habilité à négocier. Ces décisions sont actuellement mises en forme à Washington et M. Stassen n'a fourni à M. Jules Moch aucun texte précis.

Il résulte de cette conversation que le gouvernement américain serait disposé à négocier un accord partiel qui porterait sur les points suivants :

II. *Armement conventionnel.*

Le gouvernement américain a assoupli sur ce point sa position. Il envisage une réduction des effectifs en trois étapes : 2.500.000 hommes, 2.000.000 et une dernière étape à 1.800.000, M. Stassen étant même autorisé à descendre jusqu'à 1.700.000.

Le passage d'une étape à l'autre serait évidemment subordonné à la bonne exécution de l'étape précédente, mais aussi à un accroissement du contrôle. En revanche, M. Stassen n'a fait allusion à aucune condition politique particulière. On ne saurait toutefois en déduire que le gouvernement américain accepte maintenant l'idée d'un passage semi-automatique d'une étape à l'autre et envisage des réductions allant jusqu'à 1.700.000 hommes, sans tenir compte de la situation politique.

En ce qui concerne la réduction des armements, les Américains ont tenu compte des objections faites par M. Jules Moch. Il n'est plus question d'une réduction partielle par pourcentage applicable à tous. On dressera des listes de matériels soumis à réduction avec l'indication des quantités sur lesquelles ces réductions porteront. Les réductions auxquelles chaque pays sera soumis feront l'objet d'une négociation particulière.

[1] Les deux hommes se rendaient le 29 mai à Paris, afin de mettre le Conseil permanent de l'O.T.A.N. au courant de l'évolution des négociations.

III. *Armement nucléaire.*

Le gouvernement américain rejette de la manière la plus nette la proposition soviétique relative à un arrêt inconditionnel des essais nucléaires [1]. Il n'acceptera un arrêt des tests que dans la mesure où celui-ci sera lié à un arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires.

Toutefois, là encore, M. Stassen a assoupli sa position. Il a insisté sur le fait qu'il serait très « flexible » en ce qui concerne l'établissement du lien entre arrêt des tests et arrêt de la production.

D'après lui, les Soviets accepteraient un arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires à partir de 1959.

Il semble que la délégation américaine, en échange d'un engagement d'arrêt de cette fabrication à la date indiquée ci-dessus, accepterait une limitation et même un arrêt des tests à une date plus rapprochée.

M. Stassen a demandé à M. Jules Moch si le gouvernement français accepterait un accord dans lequel l'arrêt des tests serait subordonné à l'arrêt de la fabrication des matières fissiles à des fins militaires, celui-ci intervenant quelque temps après l'arrêt des essais.

IV. *Renonciation d'usage.*

M. Stassen a confirmé à M. Jules Moch que le gouvernement américain était disposé à accepter une formule de renonciation conditionnelle d'usage des armes atomiques. Il accepte l'idée soviétique que l'article 51 de la Charte [2] ayant été établi à une époque où les armes nucléaires n'existaient qu'en quelques exemplaires aux États-Unis, cet article doit être maintenant révisé. La formule proposée par M. Stassen serait la suivante : les états renonceraient dans le cadre du traité à utiliser la bombe atomique, sauf :

a. Dans le cas où ils seraient victimes d'une attaque par engins atomiques;

b. Dans le cas où ils seraient victimes d'une attaque d'une telle amplitude que, d'après le jugement de l'état attaqué, l'agression ne pourrait être repoussée qu'en utilisant les armes nucléaires.

V. *Zone d'inspection.*

La politique de M. Stassen sur ce point est celle qui ressort de ses déclarations devant l'O.T.A.N. [3]. L'Amérique est disposée à accepter

[1] Dès le 20 mars 1957, M. Valerian Zorine avait proposé l'arrêt immédiat et inconditionnel des essais nucléaires : voir ci-dessus le n° 334 (note).

[2] Article en vertu duquel aucune disposition de la Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix.

[3] Lors de la séance du Conseil de l'O.T.A.N. qui avait eu lieu le 29 mai, M. Stassen avait précisé que les États-Unis ne feraient rien d'important en matière de désarmement sans le consentement des puissances de l'O.T.A.N. Il avait posé aux membres du Conseil deux questions précises :

1. Convenait-il d'établir en Europe une zone de contrôle par survol aérien ou par d'autres moyens ?

2. Quelles devraient être l'étendue de cette zone et la nature du contrôle qui s'y exercerait ? (télégramme pour Bonn nos 2206-2211, pour Rome nos 1684-1689, pour Londres nos 5913-5918 du 31 mai, non reproduit).

l'établissement dès maintenant d'une zone d'inspection terrestre et aérienne en Europe. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement sur ce point sans l'accord des pays intéressés et celui de l'O.T.A.N.

On doit toutefois noter que si les Soviets faisaient de l'établissement d'une telle zone une condition *sine qua non* de la signature d'un accord, la responsabilité de l'échec des pourparlers retomberait sur les pays européens qui auraient refusé l'établissement de la zone, l'Amérique ayant d'ores et déjà fait savoir qu'elle était favorable au principe.

En ce qui concerne les limites éventuelles d'une zone d'inspection en Europe, M. Stassen semble avoir toute liberté de négociation tant avec les pays européens qu'avec les Soviets.

VI. M. Stassen n'a pas donné l'impression que ces propositions formaient un tout. Il semble qu'il ait toute latitude de négocier sur ces bases un accord partiel qui pourrait peut-être porter sur un ou plusieurs de ces points.

M. Stassen a indiqué à M. Jules Moch qu'il aurait à Londres, le lendemain ou le surlendemain, une conversation analogue avec les représentants britanniques, la délégation française ayant été la première des trois délégations occidentales à être mise au courant des nouvelles propositions américaines.

Au moment où M. Stassen avait cette conversation avec M. Jules Moch, il ignorait encore le résultat de l'entrevue Eisenhower-Adenauer [1] et il s'inquiétait en particulier de la position du Chancelier sur l'établissement d'une zone d'inspection en Europe, car M. Stassen considère que c'est là un point sur lequel les Soviets ne transigeront pas.

À aucun moment de la conversation, M. Stassen n'a laissé entendre qu'il aborderait la délégation soviétique en tête à tête dans un avenir immédiat [2].

[1] Sur la visite du Chancelier fédéral aux États-Unis, du 24 au 28 mai, voir ci-après le n° 440 (note).

[2] Dès le 15 mai (télégramme de Washington n°s 3677 à 3682, communiqué à Londres, New York, Ottawa), l'ambassadeur de France à Washington, parlant des réponses faites aux journalistes par le secrétaire d'État F. Dulles sur les projets prêtés aux États-Unis en matière de désarmement, estimait que la position du secrétaire d'État reposait sur trois principes :

— N'écarter de prime abord aucune proposition soviétique, mais procéder avec prudence dans toute négociation à ce sujet;

— N'entreprendre et n'accepter, dans un premier stade, que des mesures partielles de désarmement, laissant aux États-Unis une force militaire suffisante pour reprendre, le cas échéant, leur liberté de manœuvre si l'U.R.S.S. ne jouait pas le jeu;

— Ne rien faire qui puisse mettre en danger le système de défense collective que représentait le pacte atlantique.

L'ambassadeur pensait que le secrétaire d'État avait voulu faire le point sur la position américaine au moment où M. Stassen était appelé en consultation à Washington pour discuter d'éventuels contre-projets aux propositions soviétiques. Le sous-Comité du désarmement avait suspendu ses travaux du 17 au 27 mai pour permettre à MM. Stassen et Zorine d'aller consulter leurs gouvernements respectifs.

437

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 910 à 912. *Budapest, 31 mai 1957, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 39.)

L'accord sur la situation juridique des troupes soviétiques en Hongrie, signé le 27 mai [1], me paraît calqué d'assez près sur l'accord roumano-soviétique (dont je ne possède encore que deux résumés). Même préambule justificatif, même appréciation de la sauvegarde de la souveraineté locale et dans les deux accords, prévision d'une convention secrète sur l'effectif russe.

Toujours d'après les textes en ma possession, il me semble que les garanties et les dédommagements légalement prévus pour les personnes hongroises ou étrangères lésées par les troupes soviétiques sont moins étoffés pour la Roumanie que pour la Hongrie, qui a des traditions judiciaires assez strictes et enracinées.

En revanche, je relève à l'article 7 qu'est prévue la signature d'une convention d'aide mutuelle (qui sera peut-être secrète) dans le domaine de la répression des délits et des violations de règlement, ce qui pourrait bien consacrer la collaboration de fait entre les A.V.H. et les forces soviétiques; l'importance des deux conventions annexes est d'ailleurs telle que l'accord n'entrera en vigueur que lorsque les deux arrangements complémentaires auront été signés à Moscou.

D'une manière générale, le traité russo-hongrois confirme l'impression d'une implantation durable des troupes soviétiques dans le pays de ma résidence. Je n'en veux pour preuve que les immenses travaux activement poursuivis pour la construction d'un aérodrome militaire de catégorie exceptionnelle dans la région de Mézo Kerestes, non loin de la frontière soviétique.

[1] Cet accord soulignait le caractère « temporaire » du stationnement en Hongrie des troupes soviétiques, stationnement nécessaire aux deux parties pour « leur défense contre une agression éventuelle ». L'accord ne portait pas atteinte à la souveraineté de la Hongrie, « les troupes soviétiques ne s'immisçant pas dans les affaires intérieures du pays ». Leurs effectifs et leurs lieux de stationnement étaient fixés sur la base d'accords spéciaux entre les deux gouvernements, et tout mouvement de troupes nécessiterait l'accord du gouvernement hongrois.

438

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4050 à 4055. *Washington, 31 mai 1957, 19 h. 45.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 1er juin, 1 h. 45.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 3979 et 3981 ainsi qu'à votre télégramme n° 6303 [(1)].

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, le 31 mai, j'ai indiqué au secrétaire d'État par intérim les raisons pour lesquelles la France avait été amenée à interrompre provisoirement l'aide qu'elle accordait à la Tunisie. J'ai souligné qu'il était impossible à un gouvernement français de continuer à appuyer financièrement le gouvernement de Tunis tant que celui-ci aiderait ouvertement les rebelles d'Algérie. Nous ne faisions pas grief à M. Bourguiba de chercher à persuader les dissidents de l'intérêt d'accepter le cessez-le-feu et les élections proposées par le gouvernement français. Mais nous attendions en échange un strict respect de la neutralité de la part de celui-ci. Je pensais donc que dans ces conditions, le gouvernement des États-Unis ne continuerait à accorder son aide à la Tunisie que sous forme de supplément et n'entendait pas se substituer purement et simplement à nous.

J'ai indiqué aussi à M. Herter que le projet de conférence méditerranéenne [(2)], dont M. Bourguiba s'était ouvert à plusieurs diplomates occidentaux et en particulier à l'ambassadeur des États-Unis à Tunis, ne saurait, dans les circonstances présentes, rencontrer notre agrément. Il ne s'agissait pas d'une affaire qui pût être discutée ni dans le cadre de l'O.N.U. ni dans celui d'un groupe d'états plus restreint.

[(1)] Le télégramme n°s 3979-3980, du 28 mai, non reproduit, indiquait qu'une aide supplémentaire de trois millions de dollars offerte au gouvernement tunisien par le gouvernement américain devait s'ajouter à celle de cinq millions et demi déjà consentie dans le cadre de l'I.C.A. Mais cette aide supplémentaire se substituait à celle de la même somme proposée par M. Richards lors de son passage à Tunis et que M. Bourguiba avait repoussée. Ainsi, le département d'État estimait-il s'être débarrassé d'une polémique avec Bourguiba, puisqu'il n'était plus question d'offrir à celui-ci quoi que ce soit au titre de la mission Richards, et avoir coupé court aux demandes tunisiennes concernant la fourniture de certains matériels militaires au titre de la doctrine Eisenhower.

Le télégramme n°s 3981-3983, du même jour, non reproduit, indiquait que, contrairement à l'impression qu'avait eue l'ambassadeur des États-Unis à Tunis, Bourguiba avait bien saisi le gouvernement italien d'un projet de conférence et que celui-ci lui avait fait répondre qu'il en parlerait à ses alliés français avant de prendre position.

Le télégramme de Paris n°s 6303-6307, également du 28 mai, est ci-dessus publié sous le n° 430.

[(2)] Sur ce projet, voir ci-dessus les n°s 390, 408, 412, 434 (et notes).

M. Herter n'a pas relevé directement mes propos. Il s'est borné à déclarer que le gouvernement des États-Unis était très préoccupé de la décision prise par le gouvernement français de suspendre son aide économique. Il comprenait toutefois que la mesure prise par le gouvernement démissionnaire ne pouvait être rapportée avant la constitution d'un nouveau gouvernement [1]. Il s'inquiétait, d'autre part, des incidents à la frontière algéro-tunisienne qui lui paraissaient fort graves. Des troupes françaises avaient poursuivi des réfugiés algériens à l'intérieur du sol tunisien et deux incidents notables avaient eu lieu avec les forces armées tunisiennes. Au cours de l'un d'entre eux, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Tunisie, M. Hajjeri, aurait été blessé [2]. Si de tels incidents devaient continuer, la tâche du futur gouvernement français pour améliorer ses relations avec la Tunisie s'en trouverait rendue plus difficile.

Le secrétaire d'État par intérim a d'ailleurs ajouté que la situation aux confins algéro-tunisiens n'était pas la seule à préoccuper le gouvernement des États-Unis. Celui-ci s'inquiétait fort de l'évolution des choses en Algérie. Au moment du débat de l'O.N.U., on avait espéré à Washington qu'un accord pourrait intervenir à bref délai. Il n'en était rien et la situation serait délicate à la prochaine session de l'O.N.U. si aucun progrès ne pouvait être noté avant cette date.

J'ai répondu à M. Herter que la responsabilité de cet état de choses incombait aux seuls rebelles qui avaient refusé les offres de cessez-le-feu qui leur avaient été présentées par le gouvernement de M. Mollet. Il était, en tout cas, impossible à aucun gouvernement français d'accepter les conditions préalables posées par les rebelles. J'ai profité de cette occasion pour attirer l'attention du secrétaire d'État par intérim, qui en était d'ailleurs informé, sur le massacre de Melouza [3], dû à des rivalités de groupes rebelles et qui montrait bien l'état d'anarchie dans lequel tomberait le pays si notre présence n'y était plus assurée.

M. Herter m'a répondu qu'il comprenait notre position et nos difficultés, mais que la détérioration rapide de la situation en Afrique du Nord était devenue une préoccupation majeure de son gouvernement.

[1] Le gouvernement Guy Mollet venait de démissionner, le 21 mai.

[2] Le 31 mai, dans le région d'Aïn Drahan, en Kroumirie, des éléments de l'armée française participant à un exercice s'étaient heurtés à un barrage. Des coups de feu avaient été échangés. Parmi les blessés tunisiens, on comptait M. Hajjeri, dont la voiture se trouvait sur les lieux au moment de l'accrochage.

[3] Sur ce massacre, voir ci-après le n° 446 (note).

439

NOTE DE M. TRON, PRÉSIDENT DE LA B.N.C.I.

Rapports franco-marocains

Confidentiel. *Fin mai 1957*[1].

D'un séjour au Maroc, bref mais au cours duquel il nous a été donné de recueillir une information de première main, nous retirons l'impression que les relations franco-marocaines doivent entrer dans une phase décisive et nous croyons nécessaire de rapporter comment et pourquoi.

⁂

1. À la période d'euphorie qui a suivi la libération succède une ode, non de découragement, mais de retour — un peu rude — aux réalités.

On garde confiance dans l'avenir du pays. On parle encore beaucoup de sa jeunesse, moins de sa richesse; de ses possibilités, mais aussi de ses besoins, et on avance que ceux-ci sont pressants. On se rend compte de la nécessité d'une aide. Et que l'aide de la France est la seule efficace, la plus généreuse et la moins désagréable aux amours-propres.

On a beaucoup attendu des autres pays; les illusions sont tombées une à une. Le Prince, Balafrej, Ben Barka ont fait successivement l'expérience de ce qui doit rester d'espoirs quand on passe des vagues paroles aux actes concrets et de ce qu'il reste de solidarité humaine quand on passe des discours d'irresponsables démagogiques aux échanges quotidiens : « Les autres », — Russes, Égyptiens et Américains — ont été pour nous les meilleurs propagandistes.

Aujourd'hui, nous avons affaire à des partenaires infiniment mieux informés qu'hier.

2. Quels sont les partenaires ?

Le Maroc d'aujourd'hui est très divisé; il ne reste pas grand-chose de l'union passagère qui avait accueilli le Sultan à son retour. Les tendances — ou plutôt les fractions — s'affrontent avec une violence qui peut dégénérer en lutte ouverte.

Le P.D.I. n'a d'audience populaire que limitée : ses attaques désordonnées, notamment contre le France, le déconsidèrent. Mais il compte des éléments jeunes, capables d'entreprendre une action, d'ailleurs sans chance de succès.

[1] Des annotations manuscrites portées sur le document indiquent que ce document, vu par le cabinet de M. Maurice Faure, fut remis le 11 juin 1957.

L'Istiqlal est profondément divisé : une masse importante suit le Palais et nous en reparlerons. Une autre suit Allal el Fassi. Celui-ci n'a pas conquis la première place à laquelle il prétend et qui paraissait à sa portée. Mais il jouit encore d'un grand prestige. Son ascendant — magnétique — sur les foules et son esprit d'intrigue en font un personnage dangereux. Ses positions racistes et xénophobes sont connues : certains propos plus conciliants récemment tenus sous la pression des modérés (notamment des intellectuels) ne doivent pas faire illusion : l'homme est un fanatique irréductible. Autour de lui se groupent des ambitieux xénophobes, notamment les amels d'Oujda et de Marrakech. Ses contacts avec Balafrej sont connus, mais on affirme qu'ils s'espacent. D'autres ministres ont certainement partie liée avec lui et notamment M'Hammedi, l'actuel ministre de l'Intérieur.

Le syndicalisme très discipliné jusqu'ici — les travailleurs prennent ou laissent le travail comme un seul homme — se cherche. Mahjoub ben Seddik et Ben Barka, après des positions très marxistes, ont tenu des propos plus conciliants.

La vraie question est celle du communisme.

Le communisme avait été jusqu'ici très discret. Si le terrorisme copiait fidèlement ses méthodes, si les explosions — Oued-Zem, Meknès — se produisaient dans des régions d'implantation communiste, jamais le parti ne se trouvait directement en cause. Ajourd'hui, seuls peuvent douter ceux qui ne veulent pas voir.

Ce noyautage des syndicats est évident; les cellules se multiplient. On voit ressortir comme conseillers de l'Istiqlal des militants chevronnés; on reçoit parmi les nouveaux venus des éléments de propagande et de combat.

Certes l'Istiqlal et le communisme poursuivent théoriquement des voies opposées. Mais :

1° Certains des dirigeants de l'Istiqlal ont fait leur école chez les communistes. D'autres ont des communistes pour conseillers;

2° C'est une illusion extravagante que de croire à l'imperméabilité de l'Islam au communisme : l'Islam s'oppose au communisme matérialiste de type russe, oui. Mais il correspond à une civilisation de type communautaire qui saura s'accommoder de la doctrine;

3° Le Maroc est à cette période agitée où les hommes se détachent facilement de leurs bases suivant leur ambition. Toutes les conjonctions, toutes les trahisons y sont possibles.

La conjonction peut être d'autant plus redoutable qu'elle dispose d'un élément d'action redoutable : l'Armée de la libération. À qui obéissent ses sept ou huit mille hommes bien armés qui tiennent la montagne au sud de Marrakech ? Localement à des chefs plus ou moins indépendants dont certains au moins de formation égyptienne (de type cadre communiste); à un échelon supérieur, à plusieurs personnes (dont certaines proches d'Allal el Fassi, d'autres proches du Palais, d'autres enfin proches de Ben Barka).

3. En face de ces oppositions disparates et agitées, le Palais.

Le Palais où l'unité semble s'être renforcée. Dans la famille impériale où les enfants témoignent au père de plus de fidélité. Dans « l'équipe » formée d'éléments d'un total dévouement comme Si Bekkaï, comme Laghzaoui, chef de la Sûreté, Ahmed Bargach, gouverneur de Casablanca.

Le Sultan conserve un très grand prestige. Ses adversaires le craignent. Il est dans la plénitude de ses moyens. Il se rend parfaitement compte des dangers qui le menacent et qui menacent son pays auquel il s'identifie et il est bien décidé à y faire face. Il le peut.

Il le peut parce qu'il reste très populaire dans les villes et parce qu'il a en même temps l'appui des masses berbères. (À preuve la récente équipée du Tafilalet.) [1]. Pour triompher des difficultés, il devra évidemment résorber l'Armée de la libération : une partie peut sans doute être reprise dans l'armée royale. Le surplus... se dissoudra dans le Sud. Il devra certainement écarter des hauts fonctionnaires et des ministres, sans doute refaire un gouvernement. Il nous semble que sur ce terrain de la manœuvre politique, il reste un maître qui n'a guère besoin de conseils ni d'appui.

Il en va tout autrement sur le terrain économique. Or, c'est ici que le danger est le plus pressant.

La récolte (grâce aux pluies tardives) n'a pas été aussi catastrophique qu'on le craignait, mais des mesures urgentes s'imposent pour éviter la famine. Surtout, le chômage se développe : résultat de la fermeture de quelques usines et de la presque totalité des chantiers de travaux.

Cette situation prête naturellement au succès du communisme et à Casablanca, elle peut devenir brusquement inquiétante. Le Sultan le sait et il juge urgente, dans le présent, la reprise d'un minimum de travaux, et, dans l'avenir, indispensables des investissements capables de remettre le Maroc dans une relative prospérité. D'où ses déclarations et celles du Prince sur le rôle qu'ont à jouer les Français au Maroc.

4. Malgré les mesures prises, malgré les efforts accomplis, la situation des Français du Maroc pose encore d'innombrables problèmes.

Beaucoup d'entre eux restent sur l'expectative. Les fonctionnaires en particulier hésitent à se prononcer. Beaucoup attendent les vacances avec le secret espoir de ne pas revenir. Or, il est essentiel que nombre d'entre eux restent en place, notamment dans les administrations comme la conservation foncière ou le tertib où ils sont *indispensables* et *irremplaçables*. Ailleurs, c'est, au contraire, la relève qu'il faut organiser. Dans l'un et l'autre cas, la mesure réellement efficace, c'est le reclassement pour ordre dans les cadres français de tous ceux qui sont détachés au Maroc. Il est probable aussi que le contrat-type est un peu insuffisant. Ce sont des questions qu'il faut résoudre avant les départs en vacances.

[1] Voir ci-dessus les n°s 42 (note), 73, 92, 108, 112, 123, 129, 192.

Nos compatriotes sont préoccupés par les « conventions » en discussion. Ils insistent pour que les droits de propriété ne soient pas remis en cause et pour disposer d'établissements français où faire éduquer leurs enfants.

Dans l'ensemble, une évolution considérable s'est heureusement faite dans l'esprit des Français du Maroc. La grande majorité d'entre eux se rend compte qu'une période nouvelle s'est ouverte. Ils l'acceptent et ils acceptent de se prêter de bon gré à des relations nouvelles. Peut-être ont-ils besoin d'être encouragés et guidés dans cette voie : c'est le rôle des représentants de la France; on notera, à cet égard, que le rôle des femmes est décisif. C'est un chapitre essentiel : on sait l'influence de la femme en pays musulman; les femmes marocaines « se libèrent » : il est essentiel qu'elles trouvent sur leur route nouvelle la compréhension, l'amitié des femmes françaises.

5. Car nous gardons la conviction profonde que les rapports franco-marocains doivent d'abord rester sur le plan *sentimental.* Et ceci est une vue essentiellement *réaliste.* Ou nous resterons sur le plan de l'amitié et bien des espoirs sont permis, ou nous le quittons et les deux pays vont à un échec redoutable.

Certes, nous ne nous faisons aucune illusion : il y aura toujours des Marocains — comme Ben Driss — pour nous reprocher notre colonialisme. La rancune demeure et la susceptibilité est vive chez les jeunes; ils s'affranchiront à la longue d'un complexe sans fondement. Certes, les difficultés actuelles aplanies, d'autres surgiront, d'autres exigences se feront jour. Mais il y a un esprit à maintenir : celui d'une bonne volonté réciproque pour les résoudre. Non qu'il faille tout accepter : nous serons avant tout estimés pour notre fermeté et notre force, — le récent raidissement de l'opinion française a contribué à éclaircir la situation. Mais il ne faut pas perdre de vue l'objectif final qui est la bonne harmonie dans la politique des deux pays.

Le moment est favorable pour un pas dans cette voie : il faut le saisir pour régler au mieux la plus grande partie du contentieux entre les deux pays et pour jeter les bases de nouveaux rapports.

6. *Contentieux.* — Deux exemples d'inégale importance mais caractéristiques.

L'affaire Moureau[1]. — Il était nécessaire que l'opinion française s'émût, réagît et fît comprendre qu'elle n'admettrait pas certaines choses. L'enquête objective ne donne rien, mais montre la bonne volonté du gouvernement marocain. Comment en sortir ?

En prenant acte de cette bonne volonté et de cette volonté déclarées et en faisant comprendre à l'opinion française — notamment dans les milieux anciens combattants — que s'il est légitime d'exiger de nos amis la bonne foi et la bonne volonté, nous savons aussi consentir à la bonne entente les sacrifices les plus douloureux. En un mot, faire de cette affaire, par l'élévation des sentiments réciproques et par la commune

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 101 (notes), 134, 249, 250, 260, 313.

générosité, non plus un motif de discorde mais un témoignage de rapprochement.

Dans un tout autre domaine, la question des locaux des ambassades restera une source de contacts désagréables si nous la maintenons sur le terrain du droit et du prestige. Ici aussi, c'est sur le terrain de l'amitié qu'il sied de se placer : les deux pays sont trop amis pour ne pas avoir en cette matière une attitude parallèle, mais ils peuvent hésiter entre deux solutions : ou céder à la nécessité de leurs finances impécunieuses et retenir l'*un et l'autre* une solution économique, ou bien vouloir, par un choix éclatant, témoigner de l'intérêt tout particulier qu'ils se portent et, dans ce cas, donner aux deux *ambassades* une place privilégiée.

7. Reste le problème de l'Algérie. (Nous continuons de puiser aux meilleures sources.)

Il serait injuste de méconnaître l'effort accompli du côté marocain pour ne pas envenimer le débat.

En fait, sur le territoire marocain, on s'efforce de contrôler les Algériens F.L.N. pour prévenir le retour de drames analogues à ceux de Meknès [1].

Sur la frontière Nord, un accord est intervenu qui est respecté — malgré l'amel d'Oujda —, des dispositions sont prises qui limitent étroitement l'aide que le F.L.N. reçoit de ce côté.

Sur les frontières Sud, la difficulté reste grande, mais des pourparlers sont amorcés pour le tracé d'une ligne provisoire à l'intérieur de laquelle le Palais ferait son affaire de la police, à l'extérieur de laquelle nous aurions les mains libres.

Sur l'opinion, du côté gouvernemental au moins, les manifestations écrites et verbales baissent de ton et s'espacent.

Tout se passe comme si le gouvernement marocain souhaitait voir l'affaire s'apaiser localement d'abord, ailleurs ensuite, et je suis persuadé que si besoin en est, la France retrouverait au Maroc des appuis pour une conciliation contre les extrémistes et un facteur pour une médiation qui soit acceptable.

8. On est logiquement conduit dès lors à penser que le moment est favorable pour tirer le bénéfice du geste spectaculaire imprévu, peut-être extrême, que nous avons accompli en donnant plus d'indépendance qu'on en demandait. Pas question de revenir sur ce qui a été fait. Mais sans doute serait-il possible que cette générosité reconnue permît l'effacement de tout complexe : complexe de culpabilité ou complexe de regret, de superbe chez certains des nôtres, complexe de collaboration inavouable, complexe de réticences et de rancœur chez les Marocains. À la faveur d'une politique concertée de larges vues, on doit réduire les réticences et les oppositions. Et la France se doit de rester fidèle à sa tradition de ne pas laisser sans soutien un état qui doit se dire son ami et n'en pas rougir. Même dans la difficulté financière présente, elle peut,

[1] Pour les massacres perpétrés en cette ville le 23 octobre 1956, voir, au tome précédent, le n° 2 (et note).

elle doit y mettre le prix sans lésiner trop, sans retard pourvu qu'il soit bien acquis que d'un commun accord, on s'est placé sur la route de l'amitié.

Cette route n'aura pas que des fleurs : il y aura encore des incidents pénibles, peut-être atroces. Tout faire pour les prévenir, mais s'ils surviennent, savoir que l'amitié des deux peuples se situe au-delà.

Et il est bien vrai que cette amitié rencontrera des difficultés du fait des autres pays. Aussi bien ne doit-elle pas demeurer exclusive. D'autres intérêts apparaîtront au Maroc : il n'est pas raisonnable de prétendre leur faire une opposition stérile; il nous appartient, au contraire, d'aider les Marocains à rechercher des appuis extérieurs, à commencer par les appuis américains. Tôt ou tard, le Maroc sera admis dans le système du Fonds monétaire : nous avons tout intérêt à l'y engager et à nous faire son appui pour les premiers crédits. Comme notre intérêt commun est de favoriser la venue des capitaux européens.

En terminant, on insistera sur l'urgence de mettre en œuvre une politique active : une chance favorable passe qu'il faut saisir dans tous les domaines. Vis-à-vis de la question algérienne, c'est maintenant qu'il faut préparer ses assises et ses plans; vis-à-vis de la structure économique, c'est maintenant qu'il faut une relance; vis-à-vis de la structure administrative, c'est maintenant que se prononcent les fonctionnaires; vis-à-vis des organismes internationaux (Banque), c'est maintenant que les positions se dessinent. Vis-à-vis de la Tunisie et du Moyen-Orient, c'est maintenant que les positions comptent : il n'y a pas un instant à perdre.

440

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1555 à 1569 [1]. Réservé. *Bonn, 1er juin 1957, 17 h. 5.*

(*Reçu* : 17 h. 15.)

J'ai vu le 31 mai M. von Brentano pour lui demander ses impressions sur la visite du chancelier Adenauer à Washington [2].

Le ministre des Affaires étrangères s'est déclaré dans l'ensemble satisfait des résultats obtenus. Les échanges de vues ont été extrêmement francs et ouverts. L'on s'est longuement expliqué sur les points qui paraissaient faire l'objet de désaccords ou de malentendus.

De ces points, le principal était évidemment la crainte toujours vive du Chancelier et du ministre lui-même que, dans leur désir d'aboutir à une détente, les Américains parviennent à un accord direct avec les Russes dont pratiquement l'Europe serait la « victime ». Ces craintes ont été entièrement dissipées par M. Eisenhower et M. Dulles. L'un et l'autre se sont déclarés aussi convaincus que jamais du caractère essentiel de la défense de l'Europe et de la nécessité de ne pas affaiblir le dispositif existant. Leur fidélité à l'O.T.A.N. demeure entière et ils n'envisagent nullement de réduire leurs forces militaires sur le continent. Si les États-Unis cherchent à pousser la négociation avec l'Union soviétique sur le désarmement, c'est d'abord bien entendu pour satisfaire leur opinion publique. C'est aussi pour ne négliger aucune possibilité de réduire la menace nucléaire. Mais ils n'entendaient le faire qu'en multipliant les

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 220-234) et Washington (nos 178-192).

[2] Le chancelier Adenauer s'était rendu en visite aux États-Unis du 24 au 28 mai. Il avait affirmé son attachement à l'alliance avec l'Ouest, « meilleure garantie pour la paix mondiale et la réunification de l'Allemagne ». Le communiqué final précisait les points suivants : le président Eisenhower avait assuré le Chancelier que les États-Unis n'avaient pas l'intention d'entreprendre dans le domaine du désarmement quoi que ce fût qui pût être dommageable à la réunification de l'Allemagne; Washington et Bonn étaient prêts à se joindre à des arrangements de sécurité européenne; il était nécessaire d'améliorer la force défensive de l'O.T.A.N. devant la persistance de la menace soviétique, et les États-Unis maintiendraient des forces armées en Europe dans le cadre de l'O.T.A.N. Le Conseil atlantique devait être en état d'utiliser les armes de défense les plus modernes pour parer à toute agression. Si des mesures efficaces de désarmement s'amorçaient, celles-ci devraient être suivies d'un vaste accord sur le désarmement qui supposerait une solution préalable du problème de la réunification de l'Allemagne. Le Chancelier conseillait au président Eisenhower la conclusion d'un premier accord sur le désarmement préludant à la réunion d'une conférence quadripartite en vue de cette réunification. Le Président faisait observer que toutes les mesures de désarmement se rapportant à l'O.T.A.N. ne seraient acceptées par les États-Unis qu'avec l'accord des alliés de l'O.T.A.N.

précautions, et ils restent assez sceptiques sur les véritables dispositions de Moscou.

Les projets de désarmement ont évidemment fait l'objet de l'essentiel des discussions. M. Stassen venait de repartir pour Londres lorsque le Chancelier est arrivé, mais cela n'avait pas d'importance car il n'est après tout qu'un exécutant. C'est de M. Dulles qu'il dépend maintenant et qu'il prend ses instructions, et la délégation allemande est revenue avec l'impression très nette que la position du secrétaire d'État est plus forte que jamais : c'est lui qui a toujours en définitive le dernier mot.

Ce dont les Américains veulent s'assurer maintenant, c'est s'il existe un espoir d'arriver avec les Russes à un accord quelconque. D'où l'idée d'essayer de faire accepter par ceux-ci le principe d'une inspection aérienne[1]. Il s'agirait d'une sorte d'accord préliminaire, ou d'accord-test, qui serait la base d'un développement ultérieur.

Le gouvernement allemand, pour sa part, était partagé entre deux risques, le premier de ne rien accepter qui pût préjuger la réunification en cristallisant la situation présente, le second de ne rien faire non plus qui fût de nature à faire obstacle à la détente, si celle-ci est réalisable. L'opinion allemande réagirait en effet aussi fortement à l'égard du deuxième risque qu'à l'égard du premier. Bien au contraire il convient, si cela est possible, que l'Allemagne apporte sa contribution à la détente.

C'est pourquoi les efforts du Chancelier ont tendu, non pas à persuader le président Eisenhower de modifier sa position, mais à faire en sorte que rien ne soit fait ou tenté qui puisse mettre en jeu les intérêts allemands sans l'accord exprès du gouvernement de Bonn. M. von Brentano ne cache pas à cet effet qu'il trouve insuffisante la liaison qui a existé jusqu'à présent, et que Bonn, non plus que les autres capitales alliées, n'a pas été assez régulièrement informée du déroulement des discussions de la sous-Commission du désarmement.

L'accord réalisé à Washington le satisfait par contre pleinement. Il a été entendu que tout ce qui pourrait concerner l'Allemagne devrait obtenir l'accord formel et préalable de celle-ci. Dans l'esprit du ministre, ceci se réalisera par l'association complète du Conseil du N.A.T.O. à la préparation des projets et à la poursuite des discussions avec les Russes. Ce qui concernerait l'Europe ou l'Alliance atlantique devrait faire l'objet d'une décision conjointe de tous les membres de celles-ci. En d'autres termes, les assurances données par les États-Unis à l'Allemagne visent tout autant les autres partenaires qui ne font pas partie de la sous-commission de Londres.

[1] Le 30 avril précédent, l'U.R.S.S. avait déposé une proposition qui acceptait le principe américain de l'inspection aérienne et délimitait les zones géographiques du survol (voir ci-dessus le n° 396, note). Le 27 mai, de retour à Washington, M. Stassen déclarait, au sortir d'un entretien avec M. Dulles, que les conditions étaient meilleures que jamais pour une première étape aboutissant à une réduction limitée des armements, réduction qui porterait sur les armes, les effectifs et les dépenses, et qui s'accompagnerait de mesures d'inspection.

Une première application de cette nouvelle procédure a été l'audition récente par le Conseil permanent de MM. Stassen et Jules Moch [1], et M. von Brentano s'en félicite vivement.

Reste la question des propositions elles-mêmes que les Américains vont être amenés à présenter, c'est-à-dire la question de savoir quelle zone serait soumise à une inspection aérienne. Le chancelier Adenauer a indiqué nettement qu'il n'est pas d'avis que dans une première phase, cette zone s'étende à l'Europe (Il paraît à ce sujet être revenu sur les déclarations plus positives qu'il avait faites à Hambourg à la suite du Congrès de la C.D.U. — mon télégramme nos 1395 à 1399 [2] — et dont j'ai indiqué qu'elles avaient provoqué des inquiétudes à l'*Auswärtiges Amt*). S'agissant d'une première épreuve, il serait sage à son avis de se limiter aux zones arctiques dont les Américains ont parlé et de ne pas risquer de préjuger les problèmes politiques européens, notamment celui de la réunification.

C'est, de l'avis de M. von Brentano, dans la seconde phase que le problème d'une inspection en Europe pourrait se poser car entre-temps, on aurait eu, dans la conférence à Quatre qui est envisagée, l'occasion de discuter des questions européennes dont la solution constitue en quelque sorte une exigence préalable.

J'ai alors demandé au ministre quelle serait la position de son gouvernement si, dans les discussions de la première phase, les Russes demandaient que la zone d'inspection s'étende à l'Europe. En fait, ils l'ont déjà proposé.

Alors, m'a répondu M. von Brentano, il faudrait en reparler à l'O.T.A.N. et prendre en commun une décision. Mais il faudra tenir compte aussi de la tactique même des négociations. Si les Russes font des contre-propositions, il est possible que les Américains suggèrent d'étendre la zone au territoire soviétique et aux États-Unis eux-mêmes. Il est probable que les Russes formuleront d'autres exigences qui devront être discutées. Dans l'ensemble, il ne sera sans doute pas nécessaire de répondre d'emblée simplement par un oui ou par un non.

Ce qui m'a frappé dans la réponse du ministre, c'est l'insistance avec laquelle il revenait sur la nécessité d'une décision collective de l'O.T.A.N., marquant ainsi peut-être que même si, dans l'avenir, on devait venir à envisager des mesures pour un contrôle en Europe, la responsabilité du gouvernement allemand ne serait pas mise en cause

[1] Elle avait eu lieu le 29 mai, pour avertir les membres du Conseil de l'état des nécociations sur le désarmement : se reporter à un télégramme adressé le 31 mai, 22 h. 35, à Londres (nos 2206-2211), Rome (nos 1684-1689) et Londres (nos 5913-5918), non reproduit.

[2] Du 16 mai, non reproduit. Le Chancelier avait déclaré qu'en cas de réunification de l'Allemagne, il était prêt à renoncer à toute utilisation militaire des territoires que l'armée soviétique évacuerait. Il avait marqué qu'il ne s'opposerait pas à l'institution en Europe d'un système d'inspection aérienne qui inclurait l'Allemagne dans le cas où d'autres territoires, ainsi que l'Union soviétique, y seraient également compris. Il n'avait pas mentionné la réunification de l'Allemagne comme condition préalable à l'établissement de ce mode de surveillance. Il avait en revanche affirmé ne pas concevoir que la création de zones démilitarisées pût être mise en œuvre sans réunification préalable de l'Allemagne. Il avait ainsi donné l'impression qu'il assouplissait sa position.

individuellement : il pourrait toujours s'abriter, pour répondre aux critiques de son opinion publique, derrière une position prise par l'ensemble des partenaires atlantiques.

Mais encore une fois, dans la première phase, le gouvernement allemand ne paraît nullement envisager d'accepter un projet qui mettrait en cause son propre territoire.

En ce qui concerne les idées de conférence à Quatre, M. von Brentano ne dissimule pas qu'elles ont été inspirées au départ par des considérations politiques, c'est-à-dire de politique intérieure. Il ne conçoit pas cependant que le désarmement puisse progresser sans que parallèlement les problèmes de l'Europe soient réglés, c'est-à-dire la réunification et la sécurité européenne. Le gouvernement fédéral reste aussi opposé que jamais à toute discussion de ces problèmes dans le cadre du désarmement, qui ferait finalement des Nations Unies les arbitres de la décision.

441

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 570 à 572. Réservé. *Prague, 1er juin 1957, 18 h.*

(*Reçu* : 21 h. 28.)

J'ai déjà fait état des manifestations hostiles à l'U.R.S.S. qui se sont produites dans le passé à l'occasion de la rencontre sportive entre des équipes tchécoslovaques et soviétiques, et qui avaient été alors jugées sévèrement par les autorités tchécoslovaques.

Mes lettres nos 685 et 724 des 14 et 25 mai dernier [1] ont signalé l'insuccès notoire de l'exposition du théâtre russe présentée à Prague. En ce moment même, les championnats d'Europe de boxe amateur, qui se déroulent dans cette ville, donnent lieu à des démonstrations violentes de la part de l'assistance; celle-ci, qui avait accueilli avec le plus vif mécontentement la décision du jury accordant la victoire à un Russe opposé à un Français, a littéralement conspué hier soir une nouvelle décision favorable à un Soviétique dans un match qui l'opposait à un Tchécoslovaque.

Pour obtenir l'évacuation de la salle à l'issue de la réunion, les organisateurs ont été contraints d'annoncer qu'il était fait appel de la décision de l'arbitre; ce stratagème a momentanément apaisé la foule. Des mesures de police importantes vont être prises en prévision de la finale qui se déroulera ce soir.

[1] Qu'il a paru superflu de retenir.

Les représentants de l'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie ne peuvent pas ne pas s'inquiéter du développement d'un sentiment antirusse dans la population. Ne vont-ils pas un jour en rendre responsable la politique bornée du gouvernement tchécoslovaque ?

442

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4077 à 4082. Réservé. *Washington, 1er juin 1957, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nos 4050 à 4055 [1].

Les propos que m'a tenus hier M. Herter, concernant l'aide américaine à la Tunisie et le projet de conférence méditerranéenne de M. Bourguiba, m'ayant paru un peu évasifs, j'ai chargé l'un de mes collaborateurs de reprendre contact à ce sujet avec M. William Tyler qui avait assisté à l'entretien d'hier.

D'après le directeur des affaires d'Europe, la position américaine, en ce qui concerne l'aide à la Tunisie, n'était en rien modifiée par les événements récents. Le gouvernement américain, certes, regrettait que les circonstances aient obligé le gouvernement français à interrompre son aide économique. Une situation grave se trouvait créée et risquait d'altérer durablement les bons rapports franco-tunisiens. Néanmoins, dans l'immédiat, le gouvernement américain n'avait pas l'intention de se substituer à nous. Le voudrait-il que le vent d'économie qui régnait au Congrès rendrait l'octroi de nouveaux crédits presque impossible.

En ce qui concerne le projet de conférence méditerranéenne, le gouvernement américain n'était nullement en faveur d'une telle solution si elle ne rencontrait pas notre accord. Ce que l'on souhaitait à Washington, c'était de voir l'amorce d'une solution au problème algérien. On était bien persuadé ici que la réunion d'une conférence telle que celle à laquelle songeait M. Bourguiba ne pourrait avoir, dans les circonstances présentes, comme résultat que d'enflammer les passions et de rendre les chances de pacification plus aléatoires. Bien entendu, on souhaitait, comme nous, que M. Bourguiba exerçât son influence auprès des nationalistes algériens pour les amener à consentir à un cessez-le-feu et à la tenue d'élections libres. On notait à Washington que, dans son discours du 27 mai devant l'Assemblée tunisienne, M. Bourguiba avait parlé avec modération du problème algérien. Il n'avait pas mentionné la notion

[1] Du 31 mai, reproduit ci-dessus sous le n° 438.

d'indépendance comme une condition préalable. Peut-être y avait-il là un indice intéressant, mais on se gardait au département d'État de vouloir nous donner des conseils trop précis à ce sujet.

D'autre part, M. Tyler a fait lire à mon collaborateur le texte d'un télégramme qui avait été adressé hier soir à l'ambassade des États-Unis à Paris, concernant principalement les déclarations faites par M. Richards à sa sortie d'une séance de la commission des Affaires étrangères du Sénat (mon télégramme nos 3973 à 3975)[1]. Le département d'État indique qu'il n'est point possible de communiquer au gouvernement français le texte des propos tenus par M. Richards concernant les problèmes d'Afrique du Nord, car la séance de la Commission était secrète. On tenait pourtant à faire savoir à Paris que le gouvernement américain n'avait aucune intention d'offrir ses bons offices ou sa médiation dans le sens juridique du mot. Les Américains ne se reconnaissaient pas plus que par le passé un droit à intervenir dans cette affaire. S'il venait à l'idée du département d'État la possibilité d'une quelconque solution qui pourrait être acceptable au gouvernement français, on ne manquerait pas de nous en entretenir à titre personnel et de suggestion amicale. Mais le département d'État n'avait point de notion très précise pour le moment. On avait toutefois noté à Washington avec intérêt certaines propositions faites dans les cercles français, pour une conférence de la table ronde. Si les Français devaient s'orienter vers une conception de ce genre, la tentative serait favorablement accueillie à Washington. Le télégramme rappelle qu'il appartient à l'ambassade des États-Unis à Paris de marquer en toutes circonstances combien le gouvernement des États-Unis est inquiet à l'idée de voir revenir cette affaire algérienne devant l'assemblée des Nations Unies. Si rien n'était fait du côté français avant cette date, la situation deviendrait très embarrassante pour tout le monde, pour les Américains comme pour les Français.

[1] Du 28 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 431.

443

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 6525 à 6530 [1]. Priorité. *Paris, 1er juin 1957, 23 h. 59.*
Très secret. Réservé.

Je me réfère au télégramme de Londres n° 3268 qui vous a été communiqué sous les nos 6438 à 6470 [2].

Le Ministre, recevant ce matin le chargé d'affaires des États-Unis, a marqué combien fortement était ressentie à Paris la démarche de M. Stassen. Nous étions très surpris, après les assurances qui avaient été données, à nous comme aux autres alliés des États-Unis dans le N.A.T.O., qu'un document contenant des indications beaucoup plus complètes que celles que nous avions reçues ait été remis directement au délégué soviétique sans que nous ayons pu présenter notre point de vue sur son contenu. La chose avait d'autant plus d'importance que, sur plusieurs points, ce document mettait en cause nos intérêts essentiels, soit sur le plan national, soit sur le plan interallié.

Nous n'avons jamais discuté la possibilité, au cours d'une négociation, d'un contact direct entre l'une des délégations occidentales et la délégation soviétique, mais nous avons toujours considéré que de tels contacts ne pouvaient être fructueux que s'ils étaient concertés. C'est ainsi, en tout cas, que nous avons toujours défini notre ligne de conduite. Il en va tout autrement de la démarche accomplie le 31 mai par le chef de la délégation des États-Unis, puisqu'elle prévoit explicitement un échange de vues, sinon une négociation bilatérale américano-soviétique portant sur des propositions américaines qui seraient ensuite « soumises au sous-Comité ».

Une telle méthode comporte des inconvénients d'autant plus sérieux que le mémorandum officieux de M. Stassen porte sur certains points délicats qui, ou bien n'avaient jamais été envisagés jusqu'ici (§ 23, interdiction de stationnement d'armes atomiques dans certaines zones), ou

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 5960-5973), Bonn (nos 2223-2228), Rome (nos 1695-1700), Bruxelles (nos 964-969) et Moscou (nos 2614-2619).

[2] Ce télégramme (en réalité nos 3266-3270) du 31 mai, 21 h. 20, relatait l'entretien que venait d'avoir un représentant de l'ambassade avec un collaborateur de M. Stassen : Paris avait été surpris et choqué que le délégué américain à la sous-Commission du désarmement eût remis directement à son homologue soviétique, M. Zorine, un mémorandum très précis sur le désarmement sans accord préalable entre les alliés occidentaux.

D'autres télégrammes de Londres, du même jour mais antérieurs à celui-ci, transmettaient le texte (en anglais), du mémorandum remis à M. Zorine à 11 h. 30 (télégramme nos 3208-3220, 31 mai, 14 h.) et faisaient état du mécontentement britannique et canadien (télégramme nos 3248-3252, 31 mai, 18 h. 40).

bien étaient l'objet de consultations. C'est le cas notamment de la formule envisagée pour l'interdiction d'usage de l'arme atomique, des clauses relatives à la renonciation à la fabrication, à la détention ou à l'acquisition des armes atomiques par les puissances non actuellement productrices, enfin des clauses relatives aux zones de survol, d'inspection et de réduction des forces armées.

Seule une étude approfondie de ce texte permettra d'apprécier la nature des problèmes posés. Il est certain néanmoins que sa communication à la délégation soviétique risque d'affecter sérieusement nos intérêts et ceux de l'Alliance dans son ensemble. L'on peut craindre en effet que, si ce texte venait à être connu, il ne suscite des réactions très diverses et ne provoque, dans l'opinion publique des pays européens, une agitation préjudiciable aux buts communs que se sont assignés les États-Unis et leurs alliés.

Veuillez mettre personnellement M. Dulles au courant de notre réaction. La France, plus que tout autre pays, est attachée à la cause du désarmement. Pour que cette négociation progresse dans la bonne direction, elle doit être menée dans l'esprit d'étroite collaboration à défaut duquel nous risquons de voir se produire de très sérieuses difficultés [1].

[1] Le 2 juin, par télégramme nos 6543-6544, non reproduit, le Département, se référant à son télégramme nos 6525-6530, priait l'ambassadeur de France à Washington d'attirer l'attention du secrétaire d'État et de ses services sur l'intérêt qui s'attachait à éviter que la presse reçût la moindre information sur le contenu du document remis par M. Stassen à M. Zorine. Si, en effet, certains aspects de ce mémorandum, notamment son paragraphe 23 relatif à la renonciation des états non-producteurs à toute fabrication d'armes atomiques, venaient à être connus, « il en résulterait, du point de vue de l'opinion parlementaire française dans les circonstances actuelles, les conséquences les plus nuisibles ». Il importait que les gouvernements intéressés fussent consultés sur la manière d'agir, au cas où les Russes laisseraient filtrer certaines informations sur le document Stassen.

Conformément à ces instructions, M. Alphand, en l'absence de M. Dulles, effectuait le 3 juin une démarche auprès de M. Francis Wilcox, secrétaire d'État adjoint pour les organisations internationales, pour lui faire comprendre « l'étonnement » français consécutif à l'initiative de M. Stassen (télégramme de Washington nos 4107-4114 du 3 juin, non reproduit). Le 4 juin, le chargé d'affaires des États-Unis à Paris, M. Yost, soulignait le caractère officieux du mémorandum Stassen, qui ne pouvait être considéré comme définitif. M. Pineau répondait que, le document ayant été remis aux Russes, toute modification était désormais plus difficile à introduire qu'auparavant (télégramme pour Washington nos 6691-6694 du 5 juin, non reproduit). Le 5, M. Alphand rencontrait M. Dulles en personne, qui indiquait avoir fait dire par M. Stassen que le texte remis ne représentait pas l'opinion officielle du gouvernement américain (télégramme de Washington nos 4147-4152 du 5 juin, non retenu).

444

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3308 à 3312 [1]. Réservé. *Londres, 3 juin 1957, 22 h. 35.*

(*Reçu* : 22 h. 35.)

De la part du président Jules Moch n° 57/128.

En sortant de chez M. Noble, je me suis rendu au bureau de M. Stassen à l'ambassade des États-Unis. Le premier mot de M. Stassen a été : « J'étais très désireux de vous voir avant la réunion à Quatre. Il faut que vous m'aidiez vis-à-vis des Britanniques. » Je lui ai répondu que non seulement j'étais hors d'état de l'aider vis-à-vis de nos alliés, mais que je faisais à son texte des critiques sévères tant sur le procédé que sur certaines parties du projet lui-même [2]. J'ai développé ces points avec beaucoup de netteté. Je ne les reproduis pas ici : en ce qui concerne le procédé, j'ai reproduit les éléments de notre conversation à La Celle-Saint-Cloud [3], et, en ce qui concerne les critiques de fond au texte, je vous les enverrais en les rédigeant à tête reposée, toujours dans la ligne de notre examen en commun.

M. Stassen semblait fort embarrassé et a plaidé les circonstances atténuantes. Il m'a dit qu'il était désolé de l'accueil fait à son mémorandum. Sa thèse se résume ainsi : au cours de ces longues négociations, il a plusieurs fois pris des initiatives dont les Britanniques, notamment, lui ont à chaque fois dit qu'elles seraient exploitées par les Soviétiques dans un but de propagande. Or, les Britanniques se sont trompés et M. Stassen voit dans cette non-exploitation une preuve de la sincérité des Soviétiques.

D'autre part, étant donné les conversations de Washington entre le Président et le Chancelier [4], étant donné notre visite à l'O.T.A.N., il était impossible de laisser M. Zorine plus longtemps dans l'ignorance complète de la pensée américaine, sous peine d'être accusé par lui de sabotage et de compromettre l'avenir des négociations.

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 1190-1194), Washington (n° 1605) et Ottawa (nos 765-769).

(2) Sur le texte et le procédé utilisé, voir ci-dessus le n° 443 (et notes).

(3) Dont aucun compte rendu n'a été retrouvé. Cette conversation avait vraisemblablement eu lieu à l'occasion du retour à Paris, le 29 mai, de MM. Stassen et Moch, pour informer le Conseil de l'O.T.A.N. de l'évolution des négociations.

(4) Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 440 (et note).

En conséquence, M. Stassen a décidé au dernier moment, après que nous nous soyons séparés à Paris mercredi soir, qu'il était « impérativement nécessaire » de voir M. Zorine dès son retour. Il a en conséquence rédigé une note destinée à le guider, lui, et l'a fait avant d'avoir reçu les instructions de Washington confirmant la position des États-unis. Il a lu cette note phrase par phrase à M. Zorine avec une traduction faite au fur et à mesure par l'un des assistants. Il s'est dit ensuite que cette traduction verbale et improvisée pouvait prêter à contresens du côté soviétique et qu'il fallait remettre le document lui-même à M. Zorine en spécifiant qu'il n'engageait ni le gouvernement américain ni ses alliés, mais que c'était un simple *talking paper.*

La discussion s'est ensuite concentrée entre nous d'une part, sur les objections que nous faisons à diverses parties du document et, d'autre part, sur les réactions que sa remise a suscitées en France.

J'ai très nettement indiqué à M. Stassen que j'étais revenu à Londres dans les conditions que vous savez et sous réserve qu'il ne soit fait aucune mention à cinq de ce document. Faute de quoi je devrais exprimer publiquement des réserves expresses et éventuellement me retirer. J'ai indiqué aussi que des indiscrétions de presse sur certaines parties de ce texte pouvaient entraîner au Parlement français un débat très difficile et hautement préjudiciable à la cause d'un accord sur le désarmement. Il m'a promis de ne point aborder le sujet et de ne point être responsable d'une indiscrétion de presse quelconque. Je ne puis actuellement que me contenter de cette promesse, sans être sûr qu'elle sera tenue longtemps.

445

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3335 à 3345 [1]. Priorité. *Londres, 4 juin 1957, 16 h 55.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 17 h.)

De la part de M. Jules Moch n° 57/132.

Je sors d'un entretien en tête-à-tête avec le Premier ministre britannique, qui peut se schématiser comme suit :

I. Vue d'ensemble.

M. MacMillan m'a demandé de lui exposer la situation telle qu'elle existe après le dépôt du mémorandum Stassen [2], en me disant que je

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 1217-1227), Washington (n°s 1632-1642) et Ottawa (n°s 792-802).

[2] Sur ce mémorandum, voir ci-dessus les n°s 436, 443 (et notes), 444.

pourrais lui fournir plus de renseignements que M. Noble, du fait que j'ai travaillé depuis plus longtemps avec M. Stassen et que j'ai participé aux débats à l'O.T.A.N.

Il n'est pas nécessaire que je résume cette partie de la conversation.

II. Dangers à courte échéance.

M. MacMillan a insisté sur les dangers à court terme de la méthode suivie par M. Stassen. Selon lui, des indiscrétions, si elles se produisent soit du fait des Américains, soit du fait des Soviétiques, soit du fait de l'O.T.A.N. après sa réunion de mercredi prochain, peuvent avoir des conséquences désagréables au point de vue britannique immédiat, du fait que le Parlement, après de courtes vacances, doit amorcer un grand débat de politique générale et de désarmement.

Dans ces conditions, M. MacMillan était partisan du dépôt d'un texte franco-anglais. Je lui ai fait remarquer qu'il n'était pas nécessaire de prendre une décision immédiatement, et que celle-ci serait particulièrement difficile à prendre pour la délégation française dans les circonstances politiques intérieures actuelles [1]. Mais de toute façon, le dépôt d'un texte ferait apparaître au grand jour les divergences entre alliés; en ce sens, il me paraissait inopportun et, en tout cas, devait être retardé jusqu'au moment où le gouvernement français pourrait le contresigner. M. MacMillan en a convenu.

Il a également reconnu qu'en raison des vacances parlementaires prochaines, il n'était pas nécessaire de déposer un texte mercredi, comme il l'avait envisagé. Il s'est rallié à ma suggestion : M. Noble fera mercredi matin, devant les Cinq, un exposé sur ce que devrait au minimum contenir un accord partiel de désarmement, exposé dans lequel il se référera à mes déclarations du 16 mai et du 28 mai (mes télégrammes n°s 57/115 et 57/125) [2]. Cet exposé, comme d'ailleurs les miens précédents, pouvant justifier par la suite le dépôt d'une proposition franco-britannique, mais sans que celle-ci en découle nécessairement.

Nous verrons au moment de la rentrée de la Chambre des Communes si des indiscrétions se sont produites et s'il y a lieu d'aller plus loin.

III. Dangers à longue échéance.

M. MacMillan m'a paru préoccupé des dangers plus lointains qu'il voit dans l'actuelle position américaine. Il imagine, dans un avenir indéterminé, un gouvernement isolationniste rappelant des troupes d'Europe ou refusant d'utiliser ses armes nucléaires à la suite d'une agression qu'il qualifierait de locale, pour éviter des représailles par fusées intercontinentales. Il n'en déduit nullement qu'il ne faut pas désarmer, mais il considère que la voie dans laquelle est engagé le sous-Comité est « admirable ou terrible » et qu'on ne le saura que dans un grand nombre

[1] Le gouvernement Guy Mollet, mis en minorité à l'Assemblée nationale le 21 mai, avait aussitôt démissionné. Le gouvernement Bourgès-Maunoury ne devait être définitivement constitué que le 17 juin.

[2] Non reproduites. Le texte de la déclaration de J. Moch du 16 mai a été publié par La Documentation française, *Lettres et études documentaires,* n° 2357 du 7 décembre 1957, Documents sur le désarmement, 2e fascicule, document n° 1.

d'années. Il faudrait donc trouver des garanties, notamment en ce qui concerne la présence américaine en Europe. Il faudrait également que l'accord fût ratifié par toutes les puissances susceptibles de disposer d'un potentiel industriel ou militaire notable. On ne peut pas courir notamment le risque que l'U.R.S.S., renonçant à produire des armes nucléaires, monte ces fabrications en Chine ou dans un état satellite.

Sur ce dernier point, il est évident que l'accord définitif doit prévoir des étapes dont certaines ne pourront être entamées qu'après ratification par les états visés par M. MacMillan.

IV. Mesures envisagées.

M. MacMillan n'apporte pas de réponse aux questions qui l'inquiètent actuellement. Il a plutôt pensé à haute voix devant moi, mais il envisage, d'une façon encore peu nette, au moins deux voies à suivre :

A. Démarche auprès du président Eisenhower.

M. MacMillan ne comprend pas la situation politique actuelle des États-Unis. Il ne voit pas exactement si M. Stassen, assistant spécial du Président pour le désarmement, est en fait subordonné à M. Dulles, comme cela semble résulter de la dernière réorganisation américaine, ou s'il a l'appui personnel du président Eisenhower, éventuellement contre M. Dulles [1]. Il m'a posé nettement la question suivante : « Croyez-vous que M. Stassen ait reçu des instructions de Washington ? » Je lui ai répondu que je n'avais pas l'impression que M. Stassen ait reçu encore toutes les instructions écrites mises en forme à Washington, qu'il attendait, mais qu'il était certainement revenu avec des indications verbales précises. « De qui ? » a aussitôt rétorqué M. MacMillan. Je n'ai pu que lui répondre que d'après M. Stassen, ces instructions émanaient du Président lui-même, qui semblait avoir arbitré entre les tendances diverses.

M. MacMillan m'a alors demandé quel était le rôle de M. Dulles et je me suis abstenu de lui répondre. Il a ajouté qu'il avait l'impression que le Président, son ami de longue date (depuis Alger) était actuellement très fatigué « et peu enclin au travail. Il ne lit pas plus de dix lignes d'un texte quelconque et tous les comptes rendus qu'on lui fait sont verbaux. Je redoute que son désir sincère de faire régner la paix sur terre l'empêche de voir toutes les menaces qui subsistent ». En conséquence, M. MacMillan envisage de lui écrire une lettre personnelle pour savoir ce que représente exactement M. Stassen. Comme il avait employé le mot de « démarche », j'avais attiré son attention sur le danger d'une telle procédure et sur le fait que je souhaitais qu'il existât à Paris un gouvernement susceptible éventuellement de s'associer à toute « démarche » à Washington pour matérialiser la solidarité franco-anglaise. Il m'a répondu qu'il ne s'agissait pas dans son esprit de « démarche », mais simplement d'une lettre personnelle échangée entre deux amis de longue date.

[1] M. Stassen était à la fois le subordonné de M. Dulles pour les organisations internationales et son supérieur pour les négociations intérieures, car il avait pouvoir du président Eisenhower pour arbitrer entre le département d'État et le Pentagone. Il siégeait comme M. Dulles en Conseil des ministres et au Conseil national de sécurité. Les divergences entre ces deux personnalités étaient fréquentes.

B. D'autre part, M. Macmillan envisage, mais d'une façon encore très vague, et non pas dans l'immédiat, une réunion à quatre au niveau des chefs de gouvernement (Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne) dans laquelle seraient évoquées les perspectives d'avenir à longue échéance telles qu'elles résulteraient d'un traité de désarmement d'une part, ou de l'absence d'accord, de l'autre. Mais ceci n'est pas encore précis dans son esprit.

V. Méthodes de contrôle.

M. Macmillan avait été frappé par l'insuffisance des alinéas consacrés au contrôle dans le mémorandum Stassen. Je n'ai pu qu'être d'accord avec lui. Il m'a demandé de préciser quel contrôle je voyais dans le domaine conventionnel. Je le lui ai indiqué. Il m'a demandé ensuite de lui parler du contrôle nucléaire. Je lui ai répondu que ses savants lui feraient des exposés beaucoup plus documentés que moi. Il a néanmoins insisté (et la conversation a continué) sur ce qu'il est possible de contrôler dans le domaine nucléaire et moyennant quelques dispositifs.

Cet entretien a duré une heure vingt et s'est terminé par d'aimables remerciements de M. Macmillan. Il confirme à mon avis la nécessité d'être présent à ces débats.

446

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Robert Lacoste, Ministre-résidant en Algérie.

T. n° 148. *Paris, 4 juin 1957, 22 h. 15.*

Je vous transmets ci-après la traduction de la communication faite par Mohammed Yazid à M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies.

« Sur instructions du F.L.N. et de l'Armée de libération que je représente, j'ai l'honneur de vous transmettre la communication suivante. Les autorités françaises ont lancé une campagne concernant le soi-disant massacre de Melouza [1]. Le F.L.N. et l'Armée de libération nationale ont été formellement mis en cause par les services officiels français d'information. M. René Coty, président de la République française, a lancé un

[1] Dans la nuit du 28 au 29 mai, une bande rebelle avait massacré toute la population mâle de Melouza (sud de la Grande-Kabylie), soit plus de 300 personnes, qui était favorable au M.N.A., restait réfractaire aux consignes du F.L.N. et esquissait un mouvement de rapprochement vers les autorités françaises. Dans la nuit du 30 au 31 mai, 36 ouvriers musulmans étaient à leur tour massacrés par une bande de rebelles aux abords du village de Wagram, à Saïda. Le président de la République, dans un message radiodiffusé du 31 mai, lançait « un appel à tous les peuples civilisés » et leur demandait « s'ils n'estim(aient) pas le moment venu de signifier qu'ils refuseront toute audience aux fauteurs et aux agents de ce hideux terrorisme qui foule aux pieds les lois divines et humaines au mépris de la conscience universelle ».

appel à la conscience universelle demandant la condamnation des forces armées de la révolution algérienne. À la suite de cet appel, nous ne voyons pas comment le président de la République française et les autorités françaises pourraient s'opposer à une investigation internationale des méthodes utilisées par les belligérants en Algérie.

« Nous estimons que le secrétaire général des Nations Unies représente la conscience internationale à laquelle le président Coty s'est adressé. Nous en appelons donc au secrétaire général des Nations Unies pour qu'il prenne l'initiative de proposer au président de la République une investigation par le secrétaire général des Nations Unies des procédés employés par les forces engagées dans la guerre d'Algérie. Le F.L.N. et l'Armée de libération nationale vous assurent de leur entière coopération dans toutes les initiatives que vous pourriez décider de prendre, et qui représenteraient à nos yeux la conséquence logique des fausses accusations faites par les autorités françaises et répétées par le président de la République française.

« Nous nous plaçons à votre entière disposition pour faciliter toutes missions d'enquête par les Nations Unies. Nous vous serions reconnaissants si vous vouliez bien transmettre au président de la République française notre proposition qui ne peut pas logiquement être rejetée à la lumière de son appel. Nous sommes certains que toute investigation impartiale prouvera le caractère faux des accusations françaises et provoquera l'indignation de la conscience universelle contre les méthodes de l'armée française en Algérie. »

447

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rome Saint-Siège, Washington, Moscou, New Delhi, New York — O.N.U. [1].

T. n°s 286 à 288;
6613 à 6615; 2668 à 2670:
901 à 903; 3797 à 3799.

Paris, 5[2] juin 1957, 12 h.

Dans le message adressé au Saint-Père, au président Eisenhower, à M. Vorochilov et à M. Nehru, le F.L.N. tente de rejeter, contre toute évidence, sur les forces françaises le massacre de Melouza [3]. Il les accuse également d'avoir commis d'autres forfaits à Biskra et à Tebessa.

(1) Le télégramme est adressé à ce dernier poste « pour information »

(2) Le chiffre indiquant le quantième étant surchargé, nous croyons devoir lire le 5.

(3) Sur cette affaire, et la demande d'enquête internationale adressée à ce sujet par le F.L.N. au secrétaire général des Nations Unies, voir ci-dessus le n° 446 (et note).

Les témoignages des rescapés de Melouza consignés par les autorités et par les correspondants de la presse étrangère, le fait que les douars environnants se soient aussitôt mis sous la protection de nos soldats, tout confirme que les tueries ont été commises par des bandes F.L.N. Celles-ci d'ailleurs n'ont fait qu'obéir aveuglément aux directives générales récentes du F.L.N., dont un exemplaire a été trouvé le 17 avril sur un rebelle. D'après ce texte dont je vous ferai parvenir une photocopie, « ordre est donné de brûler tous les villages ayant demandé la « protection de la France » et d'abattre tous les hommes âgés de plus de 20 ans qui habitent ces villages. Il est interdit de faire du mal aux femmes et aux enfants de ces villages ».

À Biskra : « cinquante exécutions capitales », dit le F.L.N. En fait, plusieurs membres de cellules F.L.N. avaient été arrêtés, dix d'entre eux qui s'étaient échappés ont été abattus dans la poursuite.

À Tebessa : 15 Algériens égorgés et 300 otages prêts à suivre le même sort, affirme le F.L.N. En fait, du 24 au 31 mai, dix rebelles ont été abattus et huit autres faits prisonniers.

Les agences ont communiqué par ailleurs l'appel du M.N.A. stigmatisant la responsabilité du F.L.N. dans le massacre de Melouza et appelant les ouvriers algériens à une grève de protestation le 5 juin contre le « crime hitlérien » du F.L.N.

448

M. Quioc, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 940. Réservé. *Budapest, 6 juin 1957*[1].

Le ministère hongrois des Affaires étrangères vient d'adresser une note au gouvernement syrien en réponse au mémorandum que celui-ci avait remis aux missions diplomatiques accréditées à Damas. Cette note rappelle que le gouvernement hongrois a condamné, en son temps, l'agression britannique, française et israélienne contre le canal de Suez, et souligne qu'il continue à condamner tous les plans et toutes les initiatives agressives dirigés par les états impérialistes occidentaux et par Israël contre les pays arabes. Ce gouvernement estime qu'il découle de son appartenance aux Nations Unies d'exprimer son opinion sur ce point dans le cadre de cette organisation.

Le gouvernement hongrois exprime, en outre, ses profondes préoccupations en ce qui concerne les événements récents dans le Moyen-Orient qui indiquent que certains gouvernements, inspirés par des visées natio-

(1) Par courrier.

nalistes, s'efforcent d'accroître la tension. Ce gouvernement observe avec satisfaction que les peuples arabes, combattant pour leur indépendance nationale, s'opposent aux tentatives impéralistes avec une énergie croissante. Persistant dans sa politique antérieure, il continuera à soutenir la lutte des peuples arabes.

L'envoi de cette note souligne, s'il en est besoin, l'appui inconditionnel prêté par la Hongrie à la politique de l'U.R.S.S. dans le Moyen-Orient. La création de deux lignes aériennes, belge et néerlandaise, reliant les pays intéressés avec Le Caire via Budapest, va mettre la Hongrie en mesure d'établir avec le Moyen-Orient des communications de personnes faciles. Il y a peu de temps, un professeur rattaché à cette légation a rencontré dans un hôtel de Budapest le directeur d'une firme spécialisée dans le trafic des armes qu'il avait connu à Damas.

À noter également qu'en dépit de la position toute particulière que le gouvernement hongrois occupe au sein de l'organisation des Nations Unies, il compte bien intervenir activement dans les manœuvres dirigées contre la politique occidentale dans le Moyen-Orient.

449

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4070 à 4074 [1]. *Rabat, 7 juin 1957, 0 h. 15.*
Très urgent. réservé.

(*Reçu* : 0 h. 25.)

L'incident de Merheimine [2] qui, selon *Al Alam,* pose de nouveau le problème des agissements de l'armée française et constitue « une atteinte à la souveraineté du pays », démontre la nécessité d'assurer une liaison étroite entre cette ambassade et le gouvernement général de l'Algérie afin que notre mission à Rabat, informée en temps utile des décisions se rapportant aux régions frontalières, soit en mesure de faire entendre son avis et, éventuellement, de les notifier au gouvernement marocain avant qu'elles ne soient appliquées.

Ainsi que je l'ai signalé (ma dépêche n° 1679) [3], le commandant Robert s'était rendu fin avril auprès du Ministre résidant, en vue d'appe-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Alger.

(2) Des appareils des forece aériennes d'Algérie avaient mitraillé le 12 juin une tente marocaine dans la région de Merheimine, près de Taouz. Quatre Marocains avaient été tués. Cette région était considérée comme « territoire algérien » par le colonel commandant le secteur de Colomb-Béchar, tandis que les Marocains faisaient valoir que la zone, sous le protectorat, avait toujours été contrôlée par les officiers des Affaires indigènes du Maroc.

(3) Document non retenu

ler notamment son attention sur le tracé de la frontière, arrêté par la Défense nationale, qui situe en Algérie la totalité de la Hammada du Guir, alors que les lignes Varnier et Trinquet en laissent une partie en territoire marocain (ma dépêche n° 306 du 25 janvier 1957) [1]. Il était permis de penser que le tracé fixé par la conférence interministérielle du 26 février 1956. demeurerait valable et qu'aucune mesure d'interdiction à l'ouest du méridien de Teniet Tihariatine ne serait prise.

L'intervention aérienne des 2 et 3 juin à l'ouest de ce méridien montre que le commandement militaire observe le tracé fixé par la Défense nationale. Le général Cogny me l'a d'ailleurs confirmé aujourd'hui. M. André-Louis Dubois avait souligné, en son temps, que la région en question pouvait difficilement être contestée au gouvernement marocain (sa dépêche n° 916 du 25 mai 1956) [2]. En tout état de cause, je n'ai pas été informé d'une mesure d'interdiction intéressant cette région.

Je me propose d'envoyer de nouveau le commandant Robert à Alger, mais auparavant, je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire connaître sa position en ce qui concerne le tracé de la frontière adopté par la Défense nationale, dont le maintien risque de provoquer de nouveaux incidents et, par voie de conséquence, une reprise de l'agitation dans le Sud marocain.

Pour le moment, le gouvernement marocain, d'accord avec moi, évite de donner une trop grande publicité à l'incident. Contrairement à ce qu'a affirmé ce matin *Al Alam,* l'ambassade n'a pas pris position sur le fond auprès des dirigeants chérifiens [3].

[1] Pièce non reproduite, relative au tracé sur les documents géographiques de la limite méridionale du Maroc.

[2] Document non reproduit.

[3] Tandis qu'une lettre était adressée par le président Bekkaï au président du Conseil français pour protester contre l'incident (télégramme de Rabat n°s 4115-4118 du 8 juin, non reproduit), le chef du gouvernement marocain tenant cependant à éviter toute position spectaculaire qui pût nuire au développement favorable des relations franco-marocaines (télégramme n°s 4203-4204, du 13 juin, non retenu), le Département, s'adressant à Alger, marquait que l'ambassade de France à Rabat et le gouvernement marocain n'avaient pas eu connaissance de mesures d'interdiction de la circulation prises par les autorités militaires d'Algérie dans ce secteur du Guir situé à l'ouest de la ligne Varnier. Il appelait l'attention du Ministre résidant « sur le danger qu'il y aurait, quelques semaines avant l'ouverture des négociations sur les frontières du Maroc, à provoquer un durcissement de l'attitude du gouvernement marocain dans la région du Guir où, précisément, nous entendons l'amener à s'écarter de la ligne Varnier, pour accepter un tracé plus favorable aux intérêts français ». Pour éviter tout nouvel incident avec les autorités chérifiennes, il importait que les zones interdites qui seraient établies sur la Hammada ne s'étendent pas à l'ouest de Teniet-Tihariatine et que leur création soit toujours signalée à l'avance à l'ambassade de France au Maroc (télégramme pour Alger n°s 229-231, du 19 juin, non reproduit).

450

M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, WASHINGTON, BONN, OTTAWA, ROME.

T. n°s 6209 à 6218; 6808 à 6817; 2369 à 2378; 1771 à 1780; 1878 à 1887 [1]. Réservé.

Paris, 7 juin 1957, 22 h. 45.

Pour Londres : Je me réfère à votre télégramme n° 3371 [2].

Pour les autres postes : Je me réfère au télégramme de Londres n° 3371.

Les arguments employés par M. Hancock ne me paraissent pas tenir compte de l'ensemble du problème.

S'il est évident que le désarmement suppose le contrôle, il n'en résulte pas que ce contrôle doive se faire dans des zones particulières, ni que le point de danger le plus grand soit le territoire des États européens autres que l'Union soviétique.

Pour que le désarmement soit efficace, il doit être soumis à un contrôle général. Un désarmement partiel peut n'être soumis qu'à un contrôle partiel, mais celui-ci doit être le même pour tous. Il est plus léger que le contrôle général, mais il ne doit pas comporter d'inégalité de traitement. C'est parce que l'U.R.S.S. cherche à échapper autant que possible au contrôle qu'elle définit en Europe une zone où s'exerceraient des contrôles aériens et terrestres. L'on peut sérieusement douter que l'exigence de l'U.R.S.S. soit motivée par la crainte qu'elle ressent à l'égard de l'O.T.A.N. Sans sous-évaluer ce facteur, nous avons raison de penser que l'U.R.S.S. est assez bien renseignée sur l'étendue des dangers qu'elle court de notre fait, et que la zone d'inspection ne lui apportera que peu de garanties supplémentaires. C'est d'ailleurs ce qu'a dit à peu près M. Oustachev à M. Fourier-Ruelle.

Le problème que nous posons et sur lequel je vous serais reconnaissant d'attirer à nouveau l'attention de nos amis britanniques est le sui-

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bruxelles (n°s 1070-1079), Luxembourg (n°s 546-555), Athènes (n° 720, par courrier), Copenhague (n°s 403-412), La Haye (n°s 1163-1172), New York -O.N.U. (n°s 3849-3858), Oslo (n°s 472-481), ainsi qu'au représentant de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (n° 486).

(2) Du 4 juin, non reproduit. Le Foreign Office estimait qu'à un accord partiel devait correspondre une zone d'inspection en Europe; mais il semblait qu'il n'avait que peu d'enthousiasme pour un accord partiel et qu'il pensait que les Occidentaux n'avaient plus de concessions à faire. Il fallait cependant éviter de donner l'impression que la France et la Grande-Bretagne voulaient bloquer la négociation.

vant : la zone d'inspection aérienne a été conçue à l'origine comme devant s'étendre à tous les territoires soviétiques et américains (propositions Eisenhower de juillet 1955)[1]. De là, on est arrivé à l'idée de bandes expérimentales sur les territoires russes et américains. Aujourd'hui, les Russes nous proposent pour l'Europe une zone qui ne porte pratiquement pas sur l'U.R.S.S. (et dans le Pacifique, une zone comportant plus de la moitié des États-Unis)[2]. Il est difficile de considérer dans ces conditions que nous soyons liés à quoi que ce soit pour l'instant.

Ce que cherchent à l'évidence les Russes, c'est d'obtenir pour l'Europe un régime particulier d'inspection, dans les airs pour faire plaisir aux Américains, et de contrôle à terre pour réaliser leurs projets d'accords de sécurité en Europe, confirmant le *statu quo* territorial et politique actuel. L'on ne voit pas quels motifs nous aurions de les encourager dans cette voie. Si les Américains l'ont imprudemment fait, c'est sans doute parce que certains d'entre eux pensent déjà au départ futur de leurs troupes. Si les Anglais leur prêtaient la main en l'occurrence, cela ferait naître dans les pays du continent des doutes sérieux sur la sincérité de leurs intentions en ce domaine.

La position que nous comptons défendre est la suivante :

a. Au stade actuel, il faut tâter les intentions soviétiques sur les problèmes réels du désarmement partiel (réduction des effectifs et des armements — arrêt des expériences lié à un arrêt des fabrications — questions de contrôle). La question de zones limitées de contrôle doit être laissée de côté pour l'instant;

b. Si la question des zones d'inspection aérienne, au sens originel du terme, ne peut être évitée, nous devons faire en sorte que ces zones demeurent des zones d'inspection aérienne et ne se transforment pas en zones de contrôles spéciaux, ce qui compromet le principe fondamental de l'universalité du contrôle;

c. Nous sommes prêts à accepter sans délai le principe d'une zone d'inspection aérienne Canada-États-Unis-U.R.S.S. dans les territoires proches de l'Océan arctique;

d. Si une zone européenne doit être envisagée au stade final de la négociation, elle doit rester zone d'inspection aérienne. Les contrôles terrestres ne devraient pas, dans cette zone, être différents de ce qu'ils seront ailleurs. Pour que la zone d'inspection aérienne ne se transforme pas très rapidement en zone spéciale de contrôle terrestre avec toutes les conséquences que cela comporte (réduction des effectifs, des armements sans solution des problèmes politiques), elle doit s'étendre au territoire européen de l'U.R.S.S. jusqu'à l'Oural. À défaut de cette garantie, les Russes auront gain de cause en peu de temps, à moins qu'ils ne se résignent à des contrôles et à des réductions sur tout leur territoire

(1) *D.D.F.*, 1955-II, n° 85 (note). Cf. également le n° 183 (note).

(2) Allusion aux propositions soviétiques du 30 avril : voir ci-dessus les n°s 351 et annexe, 366, 396 (note).

européeen, ce qui changerait pour nous la nature des problèmes, mais paraît invraisemblable;

e. Nous ne sommes disposés à accepter l'inspection aérienne pour l'Europe qu'à cette condition qui est fondamentale. Si elle ne peut être obtenue, l'Europe ne doit pas être soumise à l'inspection aérienne dans l'accord partiel. Elle pourrait l'être dans une autre phase.

Ce n'est pas un encouragement que nous attendons des Britanniques en ce domaine, mais un appui et une fermeté d'intentions égale à la nôtre. Nous ne croyons pas que le sort de la négociation se joue uniquement sur ce point. Il y en aura d'autres. Mais on ne peut le traiter à la légère. Si l'U.R.S.S. obtient, dans l'accord partiel, une zone en Europe même limitée à l'inspection aérienne mais qui ne porte pas ou presque pas sur son territoire, elle aura pris un avantage décisif dans la lutte qu'elle mène pour la destruction de l'O.T.A.N.. Une fois l'Europe, moins l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne, soumise à un régime spécial, le processus d'évacuation des troupes anglaises et américaines est inévitable.

Pour Londres : Veuillez donc intervenir auprès du secrétaire d'État pour lui faire part de notre point de vue et lui demander de faire reprendre immédiatement par ses services l'étude de cette question, dont l'urgence est très grande.

Pour tous les postes : Veuillez intervenir immédiatement auprès du ministère des Affaires étrangères du pays de votre résidence en soulignant l'importance du problème posé.

451

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Moscou, La Haye, Rome Saint-Siège, Rome-Quirinal, Berne, Washington, Londres, Stockholm, Ankara, Tokyo, New Delhi, Bonn, Montevideo, Mexico.

T. n°s 2730-2731; 1160-1162; 301-302; 1876-1877; 559-560; 6799-6800; 6200-6201; 391-392; 1018-1019; 472-474; 916-917; 2360-2361; 107-109; 148-149 [1]. Priorité absolue. Réservé.

Paris, 7 juin 1957.

Le Département a fait parvenir aujourd'hui aux ambassades suivantes:

— U.R.S.S.,
— Pays-Bas,
— Nonciature,
— Suisse,
— Italie,
— États-Unis,
— Grande-Bretagne,
— Suède,
— Turquie,
— Japon,
— Inde,
— Allemagne,
— Uruguay,
— Mexique,

la note ci-après : « Le gouvernement français est disposé à accorder certaines facilités à un membre de l'ambassade de ... à Paris pour se rendre en Algérie et plus particulièrement à Melouza [2]. Dans l'esprit du ministère des Affaires étrangères, il s'agit d'un voyage de pure information qui permettrait à l'ambassade de ... d'adresser à son gouvernement des renseignements détaillés relatifs à l'affaire de Melouza.

« Le transport et l'hébergement de l'agent désigné par l'ambassade seraient assurés par les autorités françaises compétentes.

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 3840-3841), Alger (n° 177), Rabat et Tunis (n° 190).

[2] Sur le massacre de Melouza, voir ci-dessus le n° 446 (note).

« Des facilités analogues ont été proposées à une dizaine de missions diplomatiques accréditées à Paris. »

Pour tous, sauf pour Moscou, Montevideo, Tokyo et La Haye : Vous voudrez bien marquer, auprès de vos interlocuteurs habituels, l'intérêt que le gouvernement français attacherait à recevoir une réponse positive en la matière.

Pour Tokyo seulement : L'ambassade du Japon a accueilli favorablement la demande qui lui a été faite.

Pour La Haye seulement : L'ambassade des Pays-Bas a accueilli favorablement la demande qui lui a été faite.

Pour Moscou seulement : J'ai demandé à nos représentants auprès des pays dont la liste vous est donnée ci-dessus de marquer auprès de leurs interlocuteurs habituels l'intérêt que le gouvernement français attacherait à recevoir une réponse positive en la matière. En ce qui vous concerne, j'estime une telle démarche inutile. Je vous communique donc le texte de cette note pour votre information personnelle.

Pour Montevideo seulement : Je vous signale que M. Saenz a été spécialement convoqué au Département à propos de cette affaire, en sa qualité de doyen des missions diplomatiques d'Amérique latine accréditées à Paris. L'ambassadeur d'Uruguay a été visiblement touché de l'attention que le Département lui témoignait; il a accueilli favorablement la proposition qui lui était faite [1].

[1] Par le télégramme adressé le 19 juin aux mêmes postes, et non reproduit, le Ministre indiquait les réponses faites par les ambassades. Les membres des ambassades de l'Inde, du Japon, de la Suède, des Pays-Bas, de l'Uruguay et de l'Allemagne s'étaient rendus en Algérie sous la conduite d'un agent du Département du 14 au 21 juin; le consul général de Grande-Bretagne à Alger s'était joint à eux. Un second voyage était prévu pour le 21 juin à l'intention des membres des ambassades de Belgique, d'Italie et de Yougoslavie. Une dépêche de l'*Associated Press* datée d'Alger ayant déclaré que ces diplomates se rendaient en Algérie pour procéder à une enquête internationale relative au massacre de Melouza, une mise au point s'était avérée nécessaire, pour préciser qu'il ne s'agissait que d'un voyage de pure et simple information, dénué de tout caractère politique.

452

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL [1]

Paris, 7 juin 1957.

L'ambassadeur de Tunisie à Paris est venu me voir à deux reprises hier et avant-hier.

Au cours de la première entrevue, M. Masmoudi m'a confié ses inquiétudes personnelles sur la situation en Tunisie et sur l'état présent des rapports franco-tunisiens. Il a consacré un large exposé à la situation dangereuse dans laquelle se trouvaient les hommes groupés autour de M. Bourguiba. Ceux-ci se voient taxés de francophilie par leurs collègues des pays arabes; ils risquent d'autre part d'être débordés par une partie de l'opinion publique tunisienne; il y a danger pour eux à s'être engagés dans une politique d'amitié avec la France si cette politique ne se traduit pas par des faits. Il y a danger également à laisser se perpétuer l'état actuel des rapports entre l'armée française d'une part, la population tunisienne et les autorités beylicales d'autre part.

Commentant le communiqué tunisien du 4 juin [2], M. Masmoudi a reconnu que ce communiqué ne pouvait nous plaire, encore que Paris doive admettre que ce texte comporte des allusions précises à des négociations; nous devrions également comprendre que les mesures prises actuellement à Tunis sur le plan économique n'ont pas pour objectif d'abolir l'union douanière entre les deux pays.

M. Masmoudi a conclu le premier entretien en déclarant qu'il n'était pas possible de s'engager actuellement dans la voie de la négociation, étant donné la situation politique en France, mais qu'il fallait chercher des moyens d'éviter que la tension s'aggrave et s'envenime. On pourrait, par exemple, prévoir une sorte de commission d'experts tunisiens et français essayant de régler au mieux les incidents et même de les prévoir.

Comme je faisais remarquer à mon interlocuteur que ce système d'une commission mixte préconisée par la France pour mener une enquête sur les incidents d'Aïn Draham [3] avait été écarté par Tunis, M. Masmoudi

[1] M. Joxe. Rédigée à l'intention du Ministre, cette note est extraite du fonds du Secrétariat général.

[2] Ce communiqué du ministère tunisien des Affaires étrangères, qui répondait à un communiqué publié par le Quai d'Orsay sur les récents incidents intervenus entre les troupes des deux pays, indiquait que l'implantation des troupes françaises « ne répond(ait) nullement à des impératifs de sécurité du monde libre, mais plutôt aux exigences d'un dispositif d'occupation ». Toute immixtion d'une force étrangère en matière de sécurité ne pouvait être qu' « un facteur de désordre ». Les propositions présentées par le gouvernement tunisien en vue de créer les conditions d'une négociation normale n'avaient pas été retenues (*Le Monde* du 6 juin, p. 5).

[3] Sur ces incidents, voir ci-dessus le n° 438 (note).

m'a répondu qu'autant il était impossible pour le gouvernement beylical d'accepter une telle procédure lorsque le secrétaire général des Affaires étrangères tunisien était blessé sur son propre territoire et qu'une émotion légitime s'opposait à cette forme de collaboration, autant un organisme symbolique servant « d'amortisseur » pouvait être souhaitable dans des questions de gestion ou d'administration.

Cette conversation a gardé un tour personnel autant que la chose était possible; elle a été suivie d'une seconde conversation hier soir, M. Masmoudi m'ayant redemandé de le recevoir une seconde fois.

L'ambassadeur de Tunisie m'a indiqué que, selon sa coutume, M. Bourguiba prononcerait assez rapidement son discours hebdomadaire; M. Masmoudi voulait savoir si j'avais réfléchi à la question posée et si je pouvais lui donner une indication de nature à servir aux propos du président du Conseil tunisien.

J'ai rappelé à l'ambassadeur que nous ne disposions jusqu'à présent que d'hypothèses très vagues, ce que mon interlocuteur a compris. Il a précisé sa pensée de la façon suivante :

Il faudrait, dans les plus brefs délais, constituer une commission chargée d'entreprendre des négociations sur le plan économique et financier et une commission mixte chargée d'élaborer un programme militaire. Cette dernière porterait sur le retrait progressif des troupes françaises par zones successives (en commençant par Tunis) et sur l'installation définitive dans la région de Bizerte. Ce programme pourrait s'échelonner sur une année environ. Toutes les questions relatives aux déplacements et aux rassemblements seraient ainsi traitées et l'on arriverait sans encombre à un accord sur la défense commune. Dans l'esprit de M. Masmoudi, cette défense commune devrait être négociée essentiellement entre les pays du Maghreb, en fonction de l'arrière-pays et avant tout du Sahara.

J'ai fait remarquer à M. Masmoudi :

1° Que ses idées personnelles prenaient une portée plus vaste;

2° Qu'il mettait en avant un véritable programme de négociations, alors qu'il avait reconnu la veille l'impossibilité où nous étions de négocier;

3° Que son analyse des difficultés n'était pas complète et qu'à la base des derniers incidents, se trouvaient le trafic d'armes et d'une façon plus générale l'attitude du gouvernement tunisien devant les allées et venues des rebelles algériens en territoire tunisien. De toute façon, le problème se devait d'être évoqué.

L'ambassadeur de Tunisie a alors conclu en déclarant que la seule solution pour mettre fin au trafic des armes était d'arrêter la guerre en Algérie. Il a souligné d'autre part combien la présence des troupes françaises en Algérie et le long de la frontière tunisienne simplifierait le problème du contrôle, tout en rétablissant l'harmonie dans les rapports franco-tunisiens.

453

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 2212. *Rabat, 7 juin 1957.*

Le 14 mai 1957, le Sultan et le prince Moulay Hassan célébraient sur le front des troupes le premier anniversaire de l'armée royale. Cette cérémonie ne saurait faire oublier cependant que d'autres forces armées marocaines sont implantées, depuis plus d'un an, entre l'Atlantique et la Hammada du Guir. Aussi bien, il apparaît opportun de faire le point de la situation de ces bandes, toujours qualifiées d'Armée de libération malgré l'accession du Maroc à l'indépendance.

Reconversion des bandes armées après le 2 mars 1956. — Après la déclaration d'indépendance du Maroc (2 mars 1956), les autorités marocaines, obéissant aux directives données par le Sultan dans son discours prononcé le 7 mars à son retour de Paris [1], s'efforcèrent de prendre contact avec les chefs des bandes armées pour les inviter à déposer les armes. Les relations entre le Palais et l'Armée de libération se multiplièrent sous l'impulsion notamment de Si Aherdane, amel de la province de Rabat, et de Si Lahcen Lyoussi, ministre de l'Intérieur.

Le 15 mars à Tanger, M. Balafrej révélait que « des instructions avaient été adressées aux combattants de la résistance, leur ordonnant de suspendre les hostilités contre les Français ». Trois jours plus tard dans la même ville, Allal el Fassi déclarait : « Les combattants de l'Armée de libération entendront l'appel de Sa Majesté, mais resteront vigilants ». Le 20 à Rabat, Moulay Abdallah Ibrahim, secrétaire d'État à l'Information, reprenait le même thème dans sa conférence hebdomadaire de presse. Ces appels aboutissaient à la publication le 22, par l'Armée de libération, de sa décision de suspendre toute action offensive. De fait, les opérations actives avaient cessé pratiquement depuis le discours du 7 mars; la suspension des hostilités était suivie, le 30 mars, d'une cérémonie au cours de laquelle 30 chefs de l'Armée de libération affirmaient leur allégeance au Souverain et lui remettaient symboliquement leurs armes [2].

Le prince Moulay Hassan, chef d'État-major général des F.A.R., avec l'aide de ministres — MM. Zeghari, Driss M'Hammedi — et de certains

(1) *D.D.F.*, 1956-I, n° 153 (et note).
(2) *Ibid.*, n° 215 (note).

chefs de l'A.L. — Si Aherdane notamment — s'efforçait d'intégrer le maximum d'ex-résistants dans les forces armées royales. Cette opération commençait le 30 juin avec l'intégration spectaculaire de la bande de Si Hajjaj et se poursuivait en août 1956 [1]. 9.000 hommes, se disant ex-membres de l'Armée de libération, mais parmi lesquels s'étaient immiscés de nombreux faux résistants de dernière heure, se présentaient à Rabat pour être recasés. 6.500 d'entre eux étaient progressivement incorporés dans les F.A.R. Les forces auxiliaires et la Sûreté nationale en récupéraient plus d'un millier. D'autres étaient absorbés en plus petit nombre dans tous les services susceptibles de leur trouver un emploi.

La résorption totale des bandes armées n'était pas réalisée pour autant.

La création de l'Armée de libération du Sud; son action. — Si dans l'intérieur du pays, de petites bandes évoluant vers le simple banditisme ne survivaient qu'un certain temps, des éléments se dirigeaient vers le Sud marocain et occupaient dans la province d'Agadir les ex-postes d'Affaires indigènes. Implantés à Aoulouz, Tata, Akka, ils créaient une menace sur l'axe Foum el Hassan — Tindouf. Par la suite renforcés par de nouveaux contingents, généralement originaires comme eux des Zemmour de Khemisset, ils s'étalaient dans le Tafilalet, poussant en direction de Colomb-Béchar dans l'intention de faire liaison avec les maquis algéro-marocains installés à la frontière algéro-marocaine, et qui avaient sans doute eux-mêmes absorbé des irréductibles de l'Armée de libération marocaine.

Le « *Djich Tahrir* », puisque c'est aussi bien l'appellation significative reprise par cette Armée de libération des confins sahariens, qui fait l'objet de la note technique jointe en annexe [2], s'est imposé très rapidement aux autorités marocaines locales, malgré la faiblesse relative de ses effectifs, évalués à 3.000 hommes et répartis sur un « front » très étendu. Omniprésent par sa mobilité et sa fluidité, omnipotent par la crainte qu'il inspire, le Djich Tahrir agit dans les domaines politico-administratif et militaire. L'épuration locale, la capture du capitaine Moureau le 22 juin 1956, et du lieutenant Perrin le 20 octobre, l'indépendance à l'égard des autorités provinciales, ont caractérisé son attitude politique cependant que ses objectifs militaires se sont manifestés par son action contre nos troupes : accrochage d'Aïn Chair (20 juin 1956), harcèlement du poste algérien d'Hassi el Mounir (29 et 30 septembre 1956), attaques de convois militaires se rendant de Tindouf à Oum el Achar (6 et 8 octobre 1956), accrochage d'une patrouille de notre garnison de Foum el Hassan à 20 kilomètres au sud-est de ce poste (20 octobre 1956), harcèlements à la mitrailleuse et au mortier du poste d'Oum el Achar (19 et 27 janvier 1957).

Des incursions profondes ont été menées par de fortes bandes qui, franchissant le Sahara espagnol, ont attaqué nos garnisons maurita-

(1) Sur l'action du Prince héritier, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 167 (note).

(2) Non reproduite.

niennes : accrochage d'Atar (12 janvier 1957) au cours duquel la bande — dont le chef Allal Zemmour fut capturé — subit des pertes très sévères avant de trouver refuge au Sahara espagnol; accrochage de Fort-Trinquet qui nous a coûté 20 tués — dont 3 officiers —, 20 blessés et un disparu [1].

Ces actions révèlent suffisamment les objectifs des chefs militaires de l'A.L. :

1° Couvrir les frontières et couper ainsi les communications de l'armée française avec l'extérieur (Cette mission, il est utile de le rappeler au passage, incombe le long de la frontière orientale, de Saïdia à Abadla, aux maquis algéro-marocains relevant du F.L.N.);

2° Créer l'insécurité à Tindouf, en Mauritanie et au Sahara occidental par des raids de « djichs » basés dans le Drâa.

Cependant, à ces manifestations, qui peuvent être qualifiées d'extérieures, est venue s'ajouter le 1er mai, avec l'affaire des fils du Glaoui [2], une action qui, pour la première fois, marque ouvertement une ingérence directe dans la politique intérieure. L'Armée de libération, en faisant arrêter à Marrakech, par des individus armés et en tenue, les fils et familiers de l'ex-pacha, a appelé d'une façon nouvelle l'attention sur la question de ses relations avec l'Istiqlal, le gouvernement et le Palais.

L'Armée de libération du Sud et l'Istiqlal. — Les objectifs de politique extérieure du Djich Tahrir font partie intégrante du programme de l'Istiqlal, tels que les ont révélés et les répètent notamment Allal el Fassi, le quotidien *El Alam* et l'hebdomadaire *Sahara* : départ de l'armée française et affirmation des droits du Maroc sur la Mauritanie et le Sahara occidental.

Les buts de politique intérieure ne semblent pas non plus différents de ceux de l'Istiqlal. Poursuivant sa propagande en faveur de l'épuration et faisant allusion aux arrestations des fils du Glaoui, Allal el Fassi n'a-t-il pas, au cours d'une conférence à Port-Lyautey, déclaré que « l'Armée de libération surveille les actes des traîtres et de leurs partisans et qu'on ne laissera pas ses détracteurs gâcher les résultats de la révolution du Roi, du peuple et du parti de l'Istiqlal ». M. Mehdi ben Barka a tenu de son côté des propos semblables.

Une identité de vue et d'action apparaît ainsi nettement entre le Djich Tahrir et le parti de l'Istiqlal.

L'Armée de libération du Sud et le gouvernement. — S'agissant des relations entre l'Armée de libération du Sud et le gouvernement marocain, on doit noter d'abord que celui-ci n'a jamais réellement désapprouvé les activités de celle-là. C'est tout au plus si, mis en position délicate à la suite des manifestations de l'opinion publique française au sujet des affaires Moureau et Perrin, il a regretté ces enlèvements imputables à « des bandes incontrôlées ». En revanche, — après un certain

(1) Sur les accrochages d'Atar et de Fort-Trinquet, voir ci-dessus les nos 152, 164, 173, 177.

(2) Voir ci-dessus le n° 364 (et note).

délai, il est vrai — le ministre de l'Intérieur a revendiqué la responsabilité de l'arrestation des fils du Glaoui.

D'autre part, les milieux politiques officiels affirment que les objectifs que l'action de l'Armée de libération a dévoilés face à la question de l'armée française et à celle des frontières débordent fortement ceux que se sont fixés le Sultan et son gouvernement, et que le ministre des Affaires étrangères a notamment définis le 29 avril dernier devant la Commission culturelle de l'Istiqlal, en présence du prince Moulay Hassan [1]. M. Balafrej, on le sait, a dit en cette circonstance :

1° « Le protectorat nous a laissé une armée étrangère » qui pose un problème devant être négocié, car il importe qu' « une armée étrangère ne se comporte pas en armée d'occupation et qu'il ne lui soit pas permis d'appuyer une politique donnée ou de se mêler des affaires intérieures ».

2° « Nous ne reconnaissons à personne le droit de fixer les frontières conformément à ses intérêts et en feignant d'ignorer notre histoire et nos propres intérêts ».

D'après M. Balafrej, l'ouverture des conversations sur la délimitation des frontières serait propre à faciliter le règlement des problèmes posés par l'existence de cette armée du Sud.

L'Armée de libération du Sud et le Palais. — Le Sultan pour sa part semble bien avoir été éprouvé par l'opération menée contre les héritiers du pacha Glaoui. Il est vraisemblable qu'il a été surpris par l'action du Djich Tahrir et en a conçu des inquiétudes qui pourraient ne pas être sans fondement.

Cependant, il n'a jamais pris position contre ces bandes qui tiennent le Sud. A-t-il le pouvoir réel de le faire? Là est la question, encore que chacun sur les bords du Drâa affirme dépendre du Palais.

D'autre part, outre qu'il a reçu dès le 2 juillet 1956 l'ex-député Horma Ould Babana, ainsi que, avec prudence, en sa qualité de « Chef des croyants », des délégations des Reguibat et « hommes du Chenguit », et qu'il a choisi pour siéger à l'Assemblée nationale consultative un nommé Ali Boida, d'Ifni, et un alem, Maa el Aïnin, qui est bien originaire du « Chenguit » [2], le Sultan, dans son discours du trône le 18 novembre 1956, a indiqué sa détermination de « parfaire l'unité du pays et d'assurer sa sécurité dans ses limites historiques ».

C'est pourquoi notre commandement militaire considère que le Djich Tahrir n'agit pas sans être, dans une large mesure, en accord avec le Palais; mais les contours de cet accord sont assez mal définis et laissent sans doute aux « éléments incontrôlés » de grandes possibilités d'initiative. Il est certain que le prince Moulay Hassan cherche, pour sa part, à asseoir son autorité sur ces éléments, en tolérant l'assistance que leur apportent les F.A.R. dans le domaine du ravitaillement et de l'habillement.

⁂

(1) Sur la conférence du ministre, voir ci-dessus le n° 353.

(2) *D.D.F.*, 1957-III, n° 193 (note).

Il reste que l'Armée de libération du Sud est une force militaire qui s'organise, s'équipe et dont l'action sur l'objectif saharien doit d'autant moins être sous-estimée que les visées expansionnistes peuvent être renforcées par la volonté — avouée par Allal el Fassi — d'ouvrir un second front pour aider l'Algérie. Elle est également une force politique populaire; et il est permis de se demander si, à ce titre, elle demeurera fidèle au Roi, « premier résistant » du pays, ou si au contraire elle ne se mettra pas finalement au service de la révolution marocaine qui, pour certains, reste à faire.

Ainsi, dans l'enchevêtrement des intérêts en présence, l'Armée de libération du Sud apparaît comme une inquiétante incertitude. Elle représente, pour nos possessions sahariennes, une menace politico-militaire à laquelle, en tout état de cause, nous devons être prêts à parer.

454

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 947, 948. *Budapest, 8 juin 1957, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Mon passage à Belgrade m'a donné l'occasion de rencontrer mon ancien collègue yougoslave, aujourd'hui directeur du Protocole.

M. Soldatitch m'a confirmé pour la première fois qu'à la veille de l'enlèvement d'Imre Nagy aux portes de sa délégation par l'autorité militaire soviétique, Kadar était en pourparlers avec l'ancien président du Conseil pour l'élargissement à droite de son cabinet-croupion. C'est pourquoi le gouvernement yougoslave avait cru pouvoir faire confiance aux assurances données par les autorités hongroises pour la ...[(1)] des hôtes de mon collègue. J'ai alors rappelé à mon interlocuteur que, tant avant qu'après l'enlèvement d'Imre Nagy, lui-même n'avait pas laissé de marquer une appréciation de la personnalité de Kadar que les faits de l'époque ne confirmaient guère et ont entièrement démentie depuis lors.

De la réponse que m'a faite M. Soldatitch, j'ai dégagé l'impression que le maréchal Tito avait été beaucoup plus que lui porté à se faire des illusions quant à l'orientation titiste de l'actuel « chef du gouvernement » hongrois.

(1) Lacune de déchiffrement.

455

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2457 à 2465. Réservé. *Moscou, 11 juin 1957.*

(*Reçu* : 18 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2451 [1].

1. Au cours d'une conversation d'une demi-heure environ que j'ai eue avec M. Patolitchev, je me suis borné à analyser la réponse française [2] et à souligner l'importance que nous attachons à la solution des problèmes concrets plutôt que des déclarations de principe comme celles qui nous avaient été proposées du côté soviétique et dont certaines étaient inacceptables, tandis que d'autres nous apparaissaient comme d'inutiles répétitions de principes inclus dans la charte des Nations Unies.

Pour ce qui est des problèmes concrets, ils se ramènent essentiellement à deux : la libre navigation dans le canal de Suez et les relations israélo-arabes. Le gouvernement français ne considérait pas comme satisfaisante la situation de fait créée à Suez sur la base d'une déclaration unilatérale du gouvernement égyptien. Le gouvernement français estimait indispensable une négociation entre l'Égypte et les gouvernements intéressés en vue d'un règlement équitable pour tous et de caractère multilatéral. C'est dans ce but qu'il s'était adressé récemment au Conseil de sécurité où sa position avait rencontré l'approbation de la grande majorité des membres du Conseil [3]. Il continuerait de recher-

[1] Du 11 juin, non reproduit. Ce télégramme annonçait la remise de la réponse française à la note soviétique du 19 avril concernant le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Sur la note soviétique en question, voir ci-dessus le n° 335 (note).

[2] Par ce document, le gouvernement français, comme ses homologues britannique et américain, refusait de signer avec l'U.R.S.S. une déclaration commune par laquelle il s'engagerait à renoncer à l'emploi de la force au Moyen-Orient : un tel texte était inutile, les quatre pays étant déjà membres des Nations Unies, dont la charte prévoyait l'engagement de ne pas recourir à la force pour régler les problèmes internationaux. Les problèmes du Moyen-Orient (Suez, différend israélo-arabe) pouvaient être utilement réglés par le truchement des Nations Unies, car ils figuraient à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Moscou était invité à soumettre des propositions concrètes lorsque les questions du Moyen-Orient viendraient en discussion à l'O.N.U. La note française ajoutait que l'appui inconditionnel donné par l'U.R.S.S. à Nasser, son attitude antiisraélienne au Conseil de sécurité, la fourniture massive d'armements à l'Égypte n'avaient fait qu'exaspérer les antagonismes dans la région et avaient constitué « un élément décisif dans les origines de la crise de l'automne dernier ». Cette politique de l'U.R.S.S. avait encouragé Le Caire « à prendre des initiatives qui (avaient) affecté gravement les intérêts français les plus évidents dans le Moyen-Orient ». Pour le texte intégral de ce document, voir Ministère des Affaires étrangères, *Échanges de notes entre les états occidentaux et l'U.R.S.S. et déclarations concernant le problème allemand, la sécurité et la coopération européenne, le désarmement et le Moyen-Orient (1956-1957),* La Documentation française, 1958, p. 218-219.

[3] Sur le recours du gouvernement français au Conseil de sécurité, voir ci-dessus les nos 402, 404 (et note), 407 (annexe).

cher, compte tenu des circonstances, un tel règlement. L'attitude adoptée dans toute cette affaire par l'U.R.S.S. avait été systématiquement contraire à nos intérêts. Elle avait été profondément ressentie par notre peuple. Le gouvernement soviétique trouverait dans la réponse française le reflet de ces sentiments.

Quant aux relations israélo-arabes, elles étaient, dans le Proche et le Moyen-Orient, une source d'instabilité et de tension. Elles pouvaient à chaque instant se traduire par des incidents plus ou moins graves de nature à créer des situations dangereuses. Le gouvernement soviétique l'avait lui-même reconnu dans sa note du 17 avril 1956 (1). Le gouvernement français serait toujours prêt à accueillir, dans le cadre du Conseil de sécurité, toutes suggestions positives qui pourraient émaner du gouvernement soviétique et qui tendraient à la solution des deux problèmes mentionnés.

2. M. Patolitchev m'a assuré que la note du gouvernement français serait immédiatement transmise au gouvernement soviétique et soigneusement étudiée; éventuellement, une réponse nous serait adressée en temps opportun. Pour l'instant, le vice-ministre se bornait à quelques remarques préliminaires.

Le gouvernement français n'avait pas accepté la déclaration des six principes proposée par l'U.R.S.S. dans sa note du 11 février (2). Le gouvernement soviétique le regrettait, car il était convaincu que l'adoption de ces principes aurait créé une base solide pour la solution des problèmes dont j'avais parlé. Pour faciliter les choses, le gouvernement soviétique avait, dans sa note du 19 avril, ramené ses suggestions à une simple déclaration de renonciation à la force dans le règlement des problèmes du Proche et du Moyen-Orient. Il estimait qu'une telle déclaration réduirait considérablement la tension. Elle aurait en particulier une heureuse influence sur le différend israélo-arabe. Il était évident, en effet, que la politique israélienne serait moins agressive si Tel Aviv savait qu'il ne pouvait compter sur l'appui de telle ou telle puissance.

Pour ce qui était du canal de Suez, la situation actuelle ne donnait lieu à aucune inquiétude particulière. La navigation avait repris, l'état de choses ainsi créé n'était peut-être pas entièrement satisfaisant, mais il pourrait être amélioré par la suite. De toute façon, la question n'était pas urgente. M. Patolitchev a paru admettre ainsi qu'il existait encore un problème de Suez. Mais, dans ce domaine également, M. Patolitchev estimait qu'une déclaration de renonciation à la force ne pourrait que faciliter les choses.

Sachant que le vice-ministre devait recevoir mes collègues américain et britannique, je n'ai pas voulu prolonger l'entretien. Après avoir remarqué que depuis des années, le comportement égyptien m'avait paru singulièrement plus agressif que celui d'Israël, je me suis borné à ajouter

(1) Sur cette note, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 256 (note, 394 (note).

(2) Sur cette note, voir ci-dessus les n°s 122, 126, 131.

que si mon interlocuteur désirait des éclaircissements sur tel ou tel point de la réponse fançaise, je serais tout disposé à les lui donner.

3. Mon collègue britannique a eu avec M. Patolitchev une conversation en tous points semblables. La seule différence notable est que conformément à ses instructions, il n'a pas évoqué la question de Suez.

456

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges-Picot, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. nos 3967, 3968 [1]. *Paris, 12 juin 1957, 23 h. 40.*
Très urgent. Réservé.

Je vous prie d'adresser à M. Hammarskjöld la lettre suivante [2].

« Les conclusions tirées par le président du Conseil de sécurité des débats du 21 au 22 mai 1957 [3] ayant marqué le caractère provisoire du mémorandum égyptien du 27 avril 1957 [4] sur le canal de Suez ainsi que la nécessité d'une mise en œuvre complète des six principes votés par le Conseil de sécurité le 13 octobre 1956, le gouvernement français fournit aux compagnies de navigation et aux armateurs français les moyens nécessaires pour permettre à leurs navires d'utiliser le canal de Suez. Il tient à préciser que ce fait n'affecte en rien lesdites conclusions et ne saurait porter atteinte aux droits des tiers qui demeurent expressément réservés, ni modifier en aucune façon le point de vue exprimé par le représentant de la France au cours de la réunion du Conseil du 20 au 22 mai.

« Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette communication à la connaissance des gouvernements membres du Conseil de sécurité. »

[1] Ce télégramme a été communiqué aux postes de Londres (nos 6417-6418), Washington (nos 7028-7029), Rome (nos 1947-1948), Bonn (nos 2476-2477), La Haye (nos 1213-1214), Copenhague (nos 437-438), Oslo (nos 509-510), Stockholm (nos 409-410), Lisbonne (nos 359-360), Wellington (nos 157-158) et Canberra (nos 321-322).

[2] Par télégramme collectif du même jour, adressé aux membres du Conseil de sécurité, le gouvernement français, en leur communiquant le texte de la lettre adressée à M. Hammarskjöld, ajoutait le commentaire suivant : l'enquête à laquelle avait procédé le comité exécutif de l'Association des usagers sur les réserves exprimées par ceux-ci concernant le transit de leurs bâtiments à travers le Canal avait démontré la grande variété des solutions adoptées. Dans ces conditions, le gouvernement français considérait qu'il y aurait intérêt à ce qu'une attitude commune fût prise. Il suggérait donc d'adresser à M. Hammarskjöld une lettre du même genre et qui pourrait se référer, soit aux débats du Conseil, soit à un communiqué de l'Association du 9 mai.

[3] Sur ces débats, voir ci-dessus le n° 418.

[4] Lire en fait : 24 avril.

457

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 4160 à 4169. Urgent. *Rabat, 12 juin 1957, 23 h. 40.*
Réservé.

(*Reçu :* 24 h.)

L'évolution de la situation au Maroc durant les dernières semaines a été marquée, sur le plan du Palais et du gouvernement, par deux tendances qui paraissent intéressantes pour le développement des rapports franco-marocains :

— D'une part, le Sultan s'est attaché à affermir son autorité et à reprendre en mains les rênes du pouvoir;

— D'autre part, le Souverain et ses ministres ont, d'une manière plus accentuée que dans un passé récent, insisté sur la nécessité de la coopération franco-marocaine et exprimé leur confiance dans les résultats qu'on doit en espérer.

1° Les efforts faits par le Palais pour affronter l'offensive dirigée contre ses prérogatives par l'aile marchante de l'Istiqlal (mon télégramme n° 3730)[1] ont été poursuivis avec persévérance et habileté. Ils semblent avoir porté leurs fruits. Le président Bekkaï, avec qui je me suis entretenu pendant près d'une heure avant le départ du Souverain et du Cabinet pour Marrakech, s'en déclare convaincu. Tant à Rabat qu'au cours de son voyage dans le Tafilalet, le Sultan a fait preuve d'une activité, d'une perspicacité et d'une connaissance approfondie des affaires et des hommes, qui ont renforcé son crédit. Au Tafilalet, il a décelé sans hésiter les erreurs commises dans la conduite de l'administration ou l'organisation des travaux d'intérêt public et a aussitôt donné les instructions nécessaires pour les corriger.

À Rabat, il est venu presqu'à l'improviste assister à la séance consacrée par l'Assemblée nationale consultative au grave problème du chômage et, sur un ton sec, il a stigmatisé le caractère destructif d'une certaine forme d'opposition.

Le président Bekkaï voit dans la cérémonie qui, le 9 juillet, investira officiellement le prince Moulay Hassan de la qualité de Prince héritier,

[1] Le télégramme nos 3730-3732, du 24 mai, n'a pas été retenu. L'offensive de l'Istiqlal ayant pris la forme d'un aide-mémoire où les ministres de ce parti s'élevaient contre les ingérences du Cabinet royal dans les affaires gouvernementales — la démarche avait été inspirée par M. Ben Barka —, le Sultan avait reçu séparément chacun des ministres et les avait convaincus de l'inanité de leur geste.

une nouvelle garantie de la consolidation du pouvoir royal. Tous les partis, toutes les fractions se sont prononcés unanimement en faveur de cette investiture. Il convient, m'a-t-il dit, de ne pas méconnaître l'importance d'une telle manifestation.

Mon interlocuteur a écarté l'éventualité d'un remaniement ministériel. D'après les renseignements que j'ai recueillis d'autre part, le Sultan qui paraissait un moment enclin à tenter une expérience Allal el Fassi ou Ben Barka, en se flattant d'user l'un et l'autre au pouvoir, aurait abandonné cette idée périlleuse qui avait eu l'appui du Prince. Celui-ci également — ses confidences me l'ont confirmé — est revenu à une conception plus prudence de la conjoncture intérieure.

On ne doit pas cependant sous-estimer tout ce que l'action de M. Allal el Fassi ou de M. Ben Barka comporte de ténacité et de calcul.

2° Dans le même temps, le Souverain, le Prince et les ministres dirigeants ont multiplié les déclarations amicales à l'adresse des Français du Maroc, soulignant le caractère fructueux de leur œuvre et l'aspect nécessaire de la solidarité franco-marocaine.

Tourné vers les écoliers musulmans du Tafilalet, le Sultan leur a dit qu'il leur retirerait sa bénédiction s'ils désobéissaient à leurs maîtres français. Il a tenu à réinstaller sur-le-champ un médecin français à Rissani. À Séfrou, le Prince a reconnu « l'acquit du Protectorat ». Devant l'Assemblée nationale consultative, M. Bouabid a marqué avec courage que l'équipement du Maroc ne pouvait se poursuivre sans le concours de la France. Cette franchise, devant une assemblée où les représentants de l'Istiqlal sont la grande majorité, est l'indice d'un esprit nouveau qui, pour rappeler une expression du ministre de l'Économie nationale, a dépassé le stade des revendications et se libère progressivement d'un nationalisme étroit. À la Foire de Paris, le langage de M. Lyazidi, qui est revenu au Maroc content de son voyage et des contacts qu'il a pris en France, n'a pas été différent.

Le paraphe de la convention culturelle le 30 mai, celui de la convention judiciaire le 11 juin [1], traduisent également cette évolution favorable des rapports franco-marocains et la confirment. La conclusion de ces deux conventions essentielles a été accueillie avec autant de satisfaction du côté marocain que du côté français. On peut prévoir la conclusion prochaine de la convention consulaire et espérer une progression rapide des négociations sur la convention d'établissement.

Le Palais et le gouvernement ont actuellement le souci d'éviter ce qui pourrait entraver l'heureux développement des relations entre les deux pays. Dans cet esprit, l'incident de Taouz [2] n'a fait l'objet d'aucune démarche spectaculaire et mes interlocuteurs demeurent sensibles à la comparaison flatteuse qui s'établit entre la modération marocaine et les écarts tunisiens. Sans doute aussi, les difficultés qu'ils rencontrent à Madrid contribuent à les rapprocher de nous.

[1] Voir ci-dessus le n° 313 (notes).

[2] Sur cette affaire voir ci-dessus, le n° 449 (note).

Les Français du Maroc constatent l'amélioration du climat et s'en félicitent.

Tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant : la crise économique et ses conséquences sociales continuent de peser lourdement. Elle impose à nos compatriotes, surtout aux commerçants, un tribut onéreux. À la veille de la présentation des contrats, une grande incertitude subsiste chez les fonctionnaires français, chez nos enseignants, nos magistrats. Toutefois, un mouvement de confiance réciproque renaît et rien ne doit être négligé, de part et d'autre, pour l'encourager.

Les quatre conventions achevées, leur signature à Paris à la fin de juin ou au début de juillet consacrerait la reprise des rapports étroits et amicaux entre la France et le Maroc. Le président Bekkaï m'a répété que, le moment venu, il était prêt à se rendre pour ce faire dans notre capitale, à la tête d'une imposante délégation gouvernementale. « Nous avons choisi, m'a-t-il dit au terme de notre entretien d'avant-hier, notre voie; nous nous maintenons aux côtés de la France ».

Il n'en reste pas moins que l'aménagement des relations franco-marocaines devra encore être traité avec précaution et sang-froid. Il n'en reste pas moins que l'attitude du Maroc face à la question algérienne, même si elle tend aujourd'hui à se modifier en fonction des impératifs de notre coopération, constitue toujours une hypothèque pour ces relations dans toute la mesure où elle confond la fraternité musulmane avec une aide complice aux rebelles et une hostilité ouverte contre notre politique en Algérie.

458

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4260 à 4263. *Washington, 12 juin 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 13, 1 h.)

M. Rountree, secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie du sud, a finalement reçu le 11 juin les ambassadeurs de Syrie, de Tunisie et du Maroc à Washington, qui avaient sollicité audience cinq jours auparavant.

Comme le laissait pressentir mon télégramme n°s 4200 à 4202 du 7 juin [(1)], les trois ambassadeurs, venus s'enquérir de la suite donnée par le département d'État à la démarche effectuée le 24 mai par les onze

(1) Non reproduit, ce télégramme faisait état de la démarche des trois ambassadeurs et de la mise en garde de l'ambassadeur de France, qui avait attiré l'attention du département d'État sur l'hostilité de son gouvernement à toute ingérence internationale dans les affaires d'Algérie.

représentants arabes [1], ont suggéré qu'une commission internationale fût chargée d'enquêter sur « toutes les atrocités commises en Algérie ».

J'avais moi-même mis en garde le département d'État contre une telle initiative. M. Foster Dulles, au cours de sa conférence de presse d'hier, n'a pas manqué de prendre les devants et de rappeler que « les États-Unis n'avaient nulle intention d'intervenir ou de s'immiscer (dans la question algérienne) de quelque manière que ce fût ».

Les trois délégués du groupe arabe étaient donc déjà éclairés sur la position du gouvernement américain avant même de voir M. Rountree; celui-ci s'est contenté de leur dire que les questions qui avaient fait l'objet de l'entretien du 24 mai étaient encore à l'étude dans les services. Quant à la proposition relative à la Commission internationale d'enquête, il s'est abstenu d'en discuter. Il a toutefois fait observer, à titre personnel, qu'un organisme de ce genre ne pourrait s'acquitter de sa tâche qu'avec l'accord des autorités responsables de l'ordre en Algérie et que, par conséquent, il faudrait admettre que la France fût elle-même favorable à un tel projet.

Le département d'État s'attend à ce que ses interlocuteurs reviennent à la charge. Il serait enclin, dans cette éventualité, à ne répondre que sur les questions évoquées lors de la démarche des onze représentants arabes, sans y relier la proposition relative à la Commission internationale d'enquête.

459

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3262 à 3272. *Tunis, 14 juin 1957, 15 h. 45.*

(*Reçu* : 16 h.)

La crise économique provoquée par les réactions du gouvernement tunisien, à la suite de la suspension de l'aide financière de la France [2], semble être en voie d'apaisement. Bien que des contacts permanents aient été maintenus avec les autorités tunisiennes, les banques et les

[1] Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 426 (note).

[2] Le gouvernement tunisien avait dénoncé la convention économique et financière du 3 juin 1955. Le 27 mai, l'Assemblée constituante était convoquée pour examiner la situation. Une première série de mesures conservatoires étaient destinées à dégager la Tunisie des liens non conformes à son nouveau statut d'état indépendant : modification de l'article 4 du Code des douanes en vue de permettre à la Tunisie de conclure des accords commerciaux comportant de nouvelles tarifications douanières; création d'une Commission permanente du commerce extérieur; institution d'un fonds de garantie des investissements étrangers en Tunisie; mutations entre vifs concernant les propriétés rurales soumises à autorisations.

principales organisations professionnelles françaises de Tunisie, pour éviter des gestes inconsidérés, il est difficile de dissimuler que la décision prise de suspendre l'aide n'a pas contribué à un renforcement des positions françaises dans ce pays.

Pour sa part, le gouvernement tunisien a publié trois textes dont l'application rigoureuse entraînerait une rupture de l'union douanière franco-tunisienne, placerait la Tunisie hors de la zone franc et risquerait de subordonner à l'arbitraire des autorités administratives tunisiennes toutes les opérations relatives à l'acquisition, par des ressortissants français, de droits immobiliers portant sur des biens ruraux.

Le ministre des Finances de Tunisie, consulté sur différentes questions, estime, pour sa part, que les décisions prises permettent au gouvernement tunisien de disposer de positions de négociations plus fortes, mais qu'il n'y a pas de dangers pour l'avenir des relations économiques franco-tunisiennes si, à brève échéance, des entretiens sont engagés pour procéder à un examen d'ensemble des problèmes économiques et adapter les conventions en fonction du statut politique actuel de la Tunisie. Il déclare que le président Bourguiba reste très attaché à l'idée que la Tunisie doit demeurer dans la zone franc; il est moins affirmatif sur les possibilités de maintenir l'union douanière; il insiste sur le fait que la Tunisie doit avoir un Institut d'émission autonome.

Sur le plan économique, la crise de ces jours derniers a eu des conséquences graves.

L'augmentation du volume des transferts pendant une quinzaine de jours a provoqué une nouvelle hémorragie des capitaux, de l'ordre de trois milliards environ.

Pour assurer l'équilibre de ses finances publiques, le gouvernement tunisien prépare un certain nombre de mesures d'économie qui, pratiquement, entraîneront un arrêt des travaux dont la plus grande partie est exécutée par des entreprises françaises. La mévente des huiles vient encore ajouter au malaise général.

Dans cette situation, les mécanismes de crédit risquent, au moindre incident, d'être bloqués à un moment où les entreprises ont le plus besoin de faire appel au concours des banques.

En présence de ces menaces, on assiste à deux séries de réactions :

a. Dans les milieux français, les éléments économiquement sains qui ont l'impression d'être les victimes, sans profit pour la France ni pour personne, de la politique menée, viennent grossir les rangs des mécontents et augmenter le nombre de ceux qui estiment avoir droit à une aide de la France.

Dans l'hypothèse où une politique de force serait engagée avec le gouvernement tunisien, il ne serait plus possible de recourir seulement aux mesures de dépannage utilisées jusqu'alors pour apaiser certaines inquiétudes.

b. Le ministre des Finances de Tunisie voudrait, pour sa part, provoquer un renversement de tendance en essayant de rétablir un certain courant de confiance dans l'avenir économique de la Tunisie.

Pour éviter l'arrêt des travaux, il souhaiterait obtenir immédiatement une aide de trois milliards sous forme d'une avance de l'Institut d'émission.

Il s'efforce par ailleurs d'apaiser les craintes des oléiculteurs en trouvant des débouchés pour leurs produits. À cet égard, il a signalé qu'il désirait que soit interprétée très libéralement une décision récente de la Commission des dérogations, qui aurait envisagé une possibilité de vente par compensation de 5.000 tonnes d'huile en zone U.E.P.

Il voudrait, en particulier, qu'à cette occasion, une partie des produits donnés en échange puisse être importée en Tunisie. Si sur ces deux points des apaisements pouvaient lui être donnés, il s'efforcerait de ne pas faire adopter par le Conseil des ministres certaines mesures nouvelles qui portent essentiellement sur la réduction des dépenses publiques et risquent d'aggraver l'asphyxie de l'économie tunisienne.

Si, comme permettent de le supposer les déclarations faites par le président du Conseil à l'occasion du vote d'investiture [1], le gouvernement « est décidé à continuer à apporter une aide à la Tunisie avec le ferme propos qu'elle fasse progresser cet état dans la voie de la modernisation économique et sociale », il faut immédiatement prendre une ou deux mesures de nature à éviter une nouvelle dégradation de la situation dont les entreprises françaises sont les pricipales victimes.

Si une position de principe était prise dans ce sens et si le gouvernement ne voulait pas revenir immédiatement sur la décision prise par le gouvernement précédent, on pourrait envisager de faire effectuer par le Trésor français un dépôt de trois milliards chez le Trésor tunisien.

Cette mesure serait moins spectaculaire qu'une avance de l'Institut d'émission. Elle aurait l'avantage d'éviter le recours à un expédient de trésorerie qu'il ne paraît pas opportun de mettre en évidence à un moment où il est question de créer un Institut d'émission tunisien.

Tout en me montrant favorable à l'adoption de mesures qui puissent donner satisfaction aux demandes du ministre des Finances, je considère qu'il est difficile de dissocier notre politique économique et financière, vis-à-vis de la Tunisie, de l'ensemble des relations franco-tunisiennes. Le discours prononcé, le 13 juin, par le président Bourguiba, et dont je vous rends compte par ailleurs [2], oblige à procéder à un examen spécial de la situation, ce que je me propose de faire avec vous dès mon arrivée à Paris.

Je vous adresse par ailleurs le texte des décrets pris par le gouvernement tunisien.

(1) Qui avait eu lieu le 12 juin.

(2) Par télégramme n°s 3291-3292 du 15 juin, non reproduit. Le chargé d'affaires français notait que le président Bourguiba avait repris expressément les assurances qu'il avait données à l'ambassadeur (voir le télégramme n° 3212 du 13 juin, analysé ci-après sous le n° 465, note) sur la volonté de son gouvernement de maintenir une neutralité effective dans le conflit algérien, le jour où l'implantation de l'armée française en Tunisie serait modifiée dans le sens qu'il souhaitait.

460

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2496 à 2500. Réservé. *Moscou, 14 juin 1957.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Prière de communiquer à M. Jules Moch.

1° Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée avant son départ d'Helsinki [1], M. Khrouchtchev a exprimé, avec une franchise assez brutale, son opinion sur la question du contrôle du désarmement. Le contrôle, a-t-il déclaré, ne résout rien, en premier lieu parce qu'il ne permet pas d'empêcher un État de préparer une agression, vu l'impossibilité de déceler des armes atomiques et thermonucléaires cachées et même une production secrète de ces armes; en second lieu, parce que même les partisans les plus zélés du contrôle ne cachent pas leur peu d'empressement à admettre des contrôleurs étrangers dans leurs usines, leurs aérodromes ou leurs arsenaux. Pour preuve de cette inutilité du contrôle, M. Khrouchtchev a cité l'évolution de la position américaine sur le plan Eisenhower du « ciel ouvert », plan qui se réduit aujourd'hui de manière « comique » à proposer le survol des seules régions glaciaires [2]. C'est pourquoi, a affirmé le Premier secrétaire du parti, parler de contrôle comme d'une condition du désarmement, c'est en fait masquer des plans destinés à faire traîner en longueur les pourparlers. En revanche, a-t-il souligné, la confiance peut seule permettre un accord et des possibilités existent pour créer pareille confiance. C'est ainsi qu'un accord pourrait intervenir au sujet de l'arrêt des expériences nucléaires. « Si, pour y aboutir, il fallait accepter l'installation de postes d'observation sur les territoires de l'U.R.S.S., des États-Unis, de l'Angleterre et peut-être d'autres régions, nous serions prêts, a alors déclaré M. Khrouchtchev, à aller jusque là. »

2° À l'exception de cette dernière déclaration qui rend publique la concession que M. Zorine a faite dans son mémorandum de réponse aux

(1) MM. Boulganine et Krouchtchev s'étaient rendus en Finlande du 6 au 13 juin pour resserrer les liens avec ce pays.

(2) Le 11 juin, au cours d'une conférence de presse, M. Dulles avait affirmé qu'en ce qui concernait la création d'une zone expérimentale de contrôle en Europe, les États-Unis ne feraient aucune proposition dans ce sens si leurs alliés européens ne l'acceptaient pas. Il disait les États-Unis prêts à faire des propositions fermes touchant la création d'une telle zone dans les régions arctiques.

propositions officieuses de M. Stassen [1], l'ensemble des propos tenus par M. Khrouchtchev tend à minimiser l'importance de la question du contrôle en s'abritant derrière des considérations soit techniques (impossibilité effective de déceler des stocks et, qui plus est, une production, ce dernier point me paraissant d'ailleurs nouveau), soit politiques (ingérence de contrôleurs étrangers). Semblables paroles ne peuvent évidemment faciliter un accord auquel cependant M. Khrouchtchev affecte de porter le plus grand intérêt. Aussi est-on amené à se demander si son but immédiat ne serait pas un accord limité à un arrêt des expériences, cet arrêt étant effectivement contrôlé par des postes d'observation, mais n'étant lié à aucun contrôle dans l'ordre de la fabrication nucléaire, comme l'a demandé M. Stassen dans son mémorandum du 31 mai. Il semble bien en effet que M. Khrouchtchev soit convaincu que la pression des opinions obligera bientôt les gouvernements occidentaux à accepter un accord quasi inconditionnel sur la cessation des expériences.

461

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2501 à 2505. Réservé. *Moscou, 14 juin 1957, 16 h.*

(*Reçu :* 17 h. 55.)

Des précisions m'ont été données de très bonne source sur la réception offerte le 19 mai par le Présidium aux représentants de l'intelligentsia soviétique dans une maison de campagne du gouvernement aux environs de Moscou.

La presse s'était contentée d'annoncer le lendemain que cette réception avait eu lieu et que MM. Khrouchtchev, Chepilov, Mikoyan et un certain nombre d'écrivains, peintres, sculpteurs et compositeurs y avaient pris la parole.

[1] En réponse au document officieux remis le 31 mai par M. Stassen à M. Zorine (voir ci-dessus les n°s 436, 443, 444), le délégué soviétique avait transmis le 7 juin à son homologue américain un aide-mémoire (dont le texte anglais fut communiqué à Paris par télégramme de Londres n°s 3505-3514 du 8 juin, non retenu). En matière de contrôle, le document soviétique prévoyait l'établissement de postes de contrôle, durant une première étape, dans les ports, aux embranchements des voies ferrées et sur les autoroutes (Ces postes seraient établis dans les pays du pacte atlantique et du pacte de Varsovie, dans les régions frontières de l'ouest de l'U.R.S.S. et dans la partie Est des États-Unis); durant une seconde et une troisième étapes, sur les aérodromes, mais à condition que cela fût lié à un accord sur l'interdiction de l'usage des armes atomiques. Il s'agissait là effectivement d'une concession au point de vue américain.

Pour une analyse détaillée de l'aide-mémoire Zorine, comparé au document Stassen, se reporter à une note n° 059 rédigée le 12 juin par le Secrétariat des conférences à l'intention du Ministre, et qui n'a pas été retenue en raison de son caractère éminemment technique.

En réalité, l'atmosphère de cette réunion a été très tendue. M. Khrouchtchev a déclaré en particulier que Rakosi et Gerö avaient commis beaucoup d'erreurs, mais que leur principale faute avait été de n'avoir pas fusillé deux écrivains hongrois responsables de l'agitation du cercle Petöfi.

Un des écrivains soviétiques actuellement critiqué par le parti, Mme Aliguer, a demandé à M. Khrouchtchev si cette remarque devait être comprise comme une menace.

M. Khrouchtchev a alors répondu : « Nous tendons une main amicale aux intellectuels soviétiques. Qu'ils sachent bien toutefois que s'ils s'opposent à nous, notre main ne tremblera pas ».

Le discours de M. Khrouchtchev a été, à plusieurs reprises, interrompu par un des écrivains de la tendance « libérale ». Malgré les efforts déployés au cours de cette réunion par les membres du Présidium pour séduire l'intelligentsia en organisant une réception comparable à celle qui avait été offerte aux chefs des missions diplomatiques en août 1957 (1), le malaise qui règne dans les milieux intellectuels est loin d'être dissipé.

Au cours d'une réunion de l'Organisation communiste des écrivains de Moscou, réunion dont a rendu compte la *Gazette littéraire* du 6 juin, les porte-parole du parti ont adopté un ton menaçant à l'égard du collège de rédaction de l'almanach *Moscou littéraire* dans lequel plusieurs récits avaient été vivement critiqués. Les écrivains incriminés qui sont tous communistes ont été accusés de fractionnisme. Leur bonne foi a été mise en doute. On leur a fait craindre une sanction sévère, l'exclusion du parti. Deux des intéressés ont d'ailleurs fini par s'incliner et par faire leur autocritique.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'écrivains, en particulier ceux qui, comme Doudintsev, ne sont pas membres du parti, résistent victorieusement à la pression des dirigeants et refusent de reconnaître leurs erreurs (2). Une telle attitude ne pourrait être combattue que par des mesures de terreur auxquelles M. Khrouchtchev et ses collègues hésiteront sans doute à recourir, en raison du préjudice qu'elles causeraient à la politique extérieure soviétique. Les maîtres du Kremlin se trouvent ainsi placés devant un dilemme embarrassant.

(1) *Sic.*

(2) Le télégramme n°s 2530-2555 du 18 juin, non reproduit, est relatif aux griefs formulés par le parti contre certains historiens soucieux d'une plus grande objectivité dans leurs travaux.

462

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 998, 999. *Budapest, 14 juin 1957, 15 h. 16.*

(*Reçu :* 18 h. 48; le 15, 0 h. 50.)

Nous avons recueilli hier quelques indications sur le sort d'Istvan Bibo et de Imre Nagy. Un ami intime du premier de ces personnages a indiqué que celui-ci était incarcéré dans des conditions très dures. Or, rien ne laissait prévoir son arrestation, puisqu'il s'était rapproché discrètement du régime et avait bénéficié d'un poste de bibliothécaire dans une université.

Il se serait récemment laissé circonvenir par un agent provocateur de la police et ses amis sont persuadés qu'il est victime d'interventions extérieures au régime : ce sont ses relations avec les légations occidentales, auxquelles il avait remis jadis des documents (mon rapport n° 1040 du 12 novembre 1956) (1), que l'autorité... (2) hongroise lui impute à crime.

Quant à Nagy, il aurait déjà été interrogé par un magistrat instructeur et par le chef de la police politique. Malgré la répugnance évidente de Kadar qui appréhende des assises judiciaires, où sa collaboration éphémère avec l'ancien président du Conseil pourra difficilement ne pas être mise en cause, nos interlocuteurs estiment que le procès Imre Nagy est maintenant en vue.

(1) Non retenu, qui transmettait et analysait des documents adressés à la légation par un homme d'État hongrois (non nommément désigné). Les propositions de cet homme d'État étaient considérées comme irréalistes pour la plupart par le ministre de France.

(2) Lacune de déchiffrement.

463

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4294 à 4298 [1]. Réservé. *Washington, 14 juin 1957, 22 h.*

(*Reçu :* le 15, 3 h.)

Au cours de la visite que je lui ai rendue le 14 juin, j'ai exposé à M. Robert Murphy les grandes lignes de la déclaration ministérielle du président Bourgès-Maunoury, en soulignant principalement les passages relatifs à l'Algérie [2]. J'ai indiqué au sous-secrétaire d'État adjoint que le désir du gouvernement français était toujours d'aboutir à un cessez-le-feu et de procéder à des élections libres internationalement contrôlées. Si toutefois les rebelles persistaient dans leur refus, le gouvernement français ne pouvait attendre indéfiniment leur bon vouloir et se proposait de faire voter par l'Assemblée une loi-cadre qui fixerait les principes de l'administration en remontant du cadre local à celui des provinces, et enfin de l'Algérie dans son ensemble.

M. Murphy a été intéressé par l'exposé de ce plan, sur lequel il désirerait avoir davantage d'explication et de précisions. Il a confirmé à nouveau que le gouvernement des États-Unis n'avait pas l'intention d'intervenir dans cette affaire contre notre gré et ne le ferait que s'il pouvait nous être utile. Mais le temps passait vite. La prochaine assemblée des Nations Unies s'ouvrirait dans trois mois. L'attitude américaine dépendrait alors des progrès que nous aurons faits nous-mêmes dans la voie d'une solution. Il faut que devant l'Assemblée, nous puissions faire état d'un plan, d'un programme qui marque de notre part un désir réel d'aboutir. Du point de vue de mon interlocuteur, la situation est passablement détériorée depuis quelque temps en Algérie. Les apparences sont peut-être trompeuses, mais la recherche d'une solution sur des bases neuves demeure plus impérieuse que jamais.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n° 3049) et à Tunis (n°s 2426-2430).

[2] Désigné le 5 juin, après la renonciation de M. Pflimlin, pour former le Cabinet, M. Bourgès-Maunoury devait communiquer officiellement le 11 la liste de ses ministres au président de la République. Le 12, au cours de sa déclaration d'investiture, il commençait par exposer sa politique algérienne, qui occupait « la première place dans (ses) préoccupations ». S'adressant à l'opinion musulmane, il affirmait que la France « poursuivra(it) ses efforts aussi longtemps qu'il le faudr(ait) » et ajoutait prendre « l'engagement solennel » d' « entreprendre... la construction d'une Algérie nouvelle ». En conservant les objectifs du président G. Mollet, l'appel au cessez-le-feu restant valable, il prenait « la décision de déposer aussitôt que possible un projet de loi-cadre qui servira(it) de base à la mise en place progressive de structures politiques nouvelles ». Pour le texte de la déclaration d'investiture, voir l'*Année politique, 1957,* p. 522-526.

M. Murphy a indiqué qu'on ne tenait pas de façon particulière à voir M. Bourguiba se présenter comme intermédiaire. Le sous-secrétaire d'État a pourtant noté qu'au cours de la visite que celui-ci lui a faite à Washington au cours de l'hiver, le Premier ministre tunisien avait déclaré que son principal souci était de contribuer à la recherche d'une solution algérienne. Il paraissait alors sincère dans ses propos et dans ses termes d'amitié pour la France. Mais, a ajouté M. Murphy, M. Bourguiba est soumis à toutes sortes de pressions nationalistes. On craint fort ici que si ses déceptions avec la France s'accroissent, il n'en vienne à solliciter l'aide des Russes. Déjà, au cours de la visite de l'ambassadeur Richards à Tunis, une personnalité tunisienne aurait déclaré, devant la modicité de l'aide que les États-Unis se déclaraient prêts à accorder, « que les trois millions de dollars américains seraient employés à la construction d'une ambassade tunisienne à Moscou ». La tendance révélée par ce propos avait fort inquiété ici et c'est pourquoi l'on avait été si alarmé de nous voir interrompre notre aide [1].

Les déclarations de M. Murphy sur ce sujet sont peu différentes de celles que le Président, M. Foster Dulles et d'autres hauts fonctionnaires américains ont tenues ces temps derniers. On veut se garder ici d'intervenir dans nos affaires, mais à tous les échelons administratifs, l'inquiétude s'affirme devant l'évolution de la situation.

464

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3625 à 3634 [2]. *Londres, 15 juin 1957, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h.)

De la part de M. Jules Moch, n° 57-147.

Le sous-Comité s'est réuni à Lancaster House le 14 juin après-midi.

I. M. Stassen, qui a parlé le premier, a repris, devant le sous-Comité, les déclarations qu'il nous avait faites le matin.

Il a rappelé qu'après son premier retour de Washington au cours de la cent dix-septième séance, il avait fait état des différentes réunions au cours desquelles le gouvernement américain s'était prononcé à l'égard des problèmes du désarmement.

La position adoptée à cette époque, a déclaré M. Stassen, vient d'être réaffirmée. Le gouvernement américain est désireux de poursuivre

(1) Sur l'interruption de l'aide financière française à Tunis, voir ci-dessus le n° 412 (note).

(2) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 1865-1874), New York (nos 1409-1418) et Ottawa (nos 943-952).

sérieusement les négociations en vue d'aboutir à un accord partiel du désarmement.

Un tel accord, a-t-il ajouté, met en cause les intérêts de nombreux gouvernements. Ceux-ci procèdent à l'heure actuelle à des études approfondies, ce qui explique les lenteurs apparentes apportées à nos travaux.

Le gouvernement américain souhaite, pour sa part, aller aussi vite que possible, mais il est conscient du fait qu'il y a des situations où, pour aboutir plus rapidement, il faut même savoir d'abord perdre du temps.

II. M. Noble a apporté en quelques phrases son appui à M. Stassen. Il a déclaré que nous entrions dans une phase extrêmement importante de nos négociations et que cela supposait de nombreuses études. Si nous avons peu de réunions officielles, a-t-il conclu, cela ne signifie pas que nous n'avançons pas, mais bien au contraire que la question est sérieusement étudiée.

III. M. Zorine a ensuite déclaré qu'il comprenait dans une certaine mesure la nécessité de conversations officieuses. Toutefois, le gouvernement soviétique sait que certains milieux (et M. Zorine s'est défendu de parler de gouvernements), plus particulièrement en Allemagne, ne souhaitaient pas aboutir à un accord de désarmement, ce qui fait craindre à la délégation soviétique que les consultations officieuses ne se traduisent en fait par de nombreux obstacles destinés à empêcher le succès de nos travaux.

Après cet exorde, M. Zorine en est venu une fois de plus à l'arrêt des explosions nucléaires. Il a rappelé les avertissements lancés par 2.000 savants américains [1], les réactions de l'opinion publique, l'appel de Colombo [2], etc.

Le gouvernement soviétique veut aboutir à l'arrêt des expériences nucléaires, même en dehors d'un accord sur le désarmement, et accepte une cessation temporaire pour une période de deux ou trois ans (car, a dit M. Zorine, une suspension d'une durée moindre serait sans signification).

Mais jusqu'ici les Occidentaux se sont dérobés, notamment sous le prétexte de contrôler l'interdiction des essais.

L'U.R.S.S. estime qu'un tel contrôle n'est pas nécessaire et que toute explosion est décelable. Néanmoins, pour enlever aux Occidentaux toute raison de refuser un accord sur l'arrêt des tests, l'U.R.S.S. est disposée à accepter l'installation d'un système de contrôle d'arrêt des expériences, sur les terrains soviétique et américain, britannique et dans le Pacifique.

Il s'agit là, a souligné M. Zorine, d'un grand pas en avant. On peut, a-t-il ajouté, mettre fin immédiatement aux expériences nucléaires si les États-Unis et la Grande-Bretagne acceptent la proposition soviétique.

[1] Fin mai-début juin, ces deux mille savants avaient signé un appel demandant qu'un accord international intervînt pour arrêter les essais nucléaires. L'appel, préparé par le Dr Linus Pauling, prix Nobel de chimie 1954, signalait « les dégâts causés à la santé des êtres humains dans le monde entier » par les radiations (*Le Monde* du 5 juin, p. 5).

[2] Le 19 mai, au départ de M. Nehru de Ceylan, un communiqué indo-cinghalais demandait l'arrêt des expériences nucléaires en attendant leur totale interdiction.

La parole, a-t-il ajouté en terminant, est maintenant aux États-Unis et à la Grande-Bretagne. À ces deux pays de répondre.

IV. J'ai répliqué immédiatement à M. Zorine : « Vous avez dit que les cadres des blocs militaires de l'Occident n'étaient pas partisans du désarmement et que certains pays du bloc occidental étaient adversaires de tout accord dans ce domaine. Pourtant, quoi de plus naturel qu'au moment où nos négociations entrent dans une phase sérieuse, des pays dont les intérêts sont directement en cause demandent à être informés ? Est-ce que l'U.R.S.S. n'agirait pas de même à l'égard d'un pays comme la Pologne ? ».

Quant à la pression de l'opinion publique à laquelle M. Zorine a fait allusion, j'ai observé qu'elle s'exerce sur tous les gouvernements, y compris celui de l'U.R.S.S., pour les entraîner sur le chemin de la paix, et ne se limite pas à réclamer l'arrêt des explosions nucléaires.

J'ai précisé à ce propos que la France attachait plus de prix à l'arrêt de la course aux armements nucléaires qu'à la fin des expériences.

J'ai ajouté que je ne comprenais pas pourquoi l'U.R.S.S. se refusait à l'arrêt de la fabrication. Ce que nous propose aujourd'hui M. Zorine, c'est de signer un accord entre les membres d'un « club ». Croit-il qu'un tel accord engagerait les autres pays, notamment la France ?

La position de l'U.R.S.S., ai-je conclu, me paraît peu logique et peu favorable à un véritable désarmement.

V. M. Stassen a alors demandé à M. Zorine si l'U.R.S.S. acceptait que le contrôle international de l'interdiction des essais s'exerce par le moyen de postes dotés de tout le matériel scientifique nécessaire.

M. Zorine lui a répondu affirmativement.

M. Stassen a alors souligné que la proposition soviétique constituait à son avis un élément nouveau et important. Mais il a rappelé au délégué soviétique sa déclaration au cours de la cent deuxième séance sur l'arrêt de la fabrication des matières fissiles à des fins militaires et le contrôle dont elle doit être accompagnée. « J'appuie à cet égard, a déclaré M. Stassen, les déclarations de M. Jules Moch ».

M. Stassen a ajouté qu'il avait proposé la réunion en septembre de techniciens chargés d'étudier les questions posées par le contrôle du désarmement nucléaire. M. Stassen attend toujours la réponse soviétique sur ce point.

VI. M. Zorine n'a pas répondu sur ces différents points. Il s'est contenté de préciser, répondant à une question de ma part, que le contrôle s'appliquerait bien à la suspension des expériences nucléaires et non pas seulement à son interdiction définitive.

Prochaine séance le 17 juin à 17 h. 30.

465

M. Bénard, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3309 à 3320. *Tunis, 15 juin 1957, 17 h. 45.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 18 h.)

Prière de communiquer sur bandes à M. Gorse [1]

Je me réfère à mon télégramme n°s 3301 à 3303 [2].

Le vice-président du Conseil m'a convoqué à une heure aujourd'hui. C'est en fait le président Bourguiba qui, interrompant le Conseil des ministres en cours, m'a reçu en présence de M. Ladgham [3].

Évoquant les incidents de la journée d'hier, M. Bourguiba m'a exposé en substance ce qui suit :

1° Les activités auxquelles se livraient nos forces armées dans le pays dépassaient le cadre d'opérations normales de ravitaillement. Après m'avoir fait donner par M. Ladgham quelques précisions sur les livraisons qui auraient été faites pour le compte de l'armée depuis le début du mois par un transporteur civil de Gabès, notamment à Ben Gardane et à Rémada, et qui se chiffreraient à des dizaines de tonnes, le Président a affirmé que dans ces conditions, il ne pouvait s'agir hier d'un simple mouvement de ravitaillement, mais bien plutôt d'une « expédition punitive ».

(1) Qui se trouvait alors à Paris.

(2) Du 15 juin, non reproduit. Ce télégramme transmettait la relation des incidents qui avaient eu lieu dans le Sud la veille telle qu'elle avait été communiquée par l'autorité militaire. Un convoi français de ravitaillement escorté par des blindés avait été mitraillé. Les éléments de protection avaient riposté, quatre gardes nationaux tunisiens avaient été tués. Le convoi poursuivant sa route vers Ben Gardane avait été à nouveau harcelé. Les assaillants furent mis en fuite. Le convoi effectua le trajet retour Ben Gardane-Gabès sans incident.

(3) Le 12 juin, l'ambassadeur, M. Gorse, avait été déjà reçu par Habib Bourguiba. Le président du Conseil avait remis une note rappelant à nouveau la thèse selon laquelle les unités françaises ne devraient se déplacer qu'après avoir obtenu l'accord de l'autorité tunisienne. Il avait exposé sa position sur Bizerte, envisageant que le règlement de cette question se situât dans un contexte international, ce à quoi l'ambassadeur avait rétorqué que son interlocuteur n'avait pas modifié sensiblement ses thèses puisque, même dans l'hypothèse d'une évacuation négociée, M. Bourguiba se refuserait à discuter immédiatement du statut définitif de Bizerte dans le cadre de la défense commune. M. Gorse interrogeait l'homme d'État tunisien : au cas où Paris accepterait de prendre en considération ses propositions, M. Bourguiba garantirait-il une neutralité effective de son pays dans le conflit algérien en mettant fin aux agissements des rebelles algériens en territoire tunisien? Le président du Conseil s'était montré « relativement détendu » (télégramme de Tunis n°s 3212-3220 du 13 juin, non retenu).

Des convois composés en majorité de véhicules blindés étaient lancés sur les routes sans que les autorités tunisiennes fussent averties. Les barrages étaient bombardés par l'aviation avant même l'arrivée des convois. En outre, un poste avait été attaqué délibérément; trois gardes nationaux et un cuisinier qui n'était pas armé avaient été tués et les armes du poste emportées.

Or, dans tout le territoire tunisien, à l'exception du Sud, les convois de ravitaillement passaient normalement, les autorités tunisiennes étant prévenues. Ceci était même vrai pour les convois allant de Gabès en direction de Sfax. Comment ne pas penser dans ces conditions que l'opération d'hier avait été une « démonstration de force »?

J'ai rappelé que nous avions décidé de suspendre toute activité opérationnelle; les seuls déplacements effectués étaient destinés au ravitaillement; les gouverneurs du Sud avaient été prévenus il y a quatre jours que les convois de ravitaillement allaient reprendre; l'assurance formelle avait été donnée que les forces françaises ne tireraient jamais les premières et cet engagement avait été respecté.

Le comportement de l'autorité militaire, m'a répondu le président Bourguiba, est inadmissible pour une armée alliée se trouvant sur le territoire d'un État souverain.

2° Prenant alors un ton grave, le Premier ministre m'a déclaré que son gouvernement avait décidé d'adresser au gouvernement français un avertissement solennel. Il avait chargé son ambassadeur à Paris de faire la même démarche auprès de Votre Excellence. Il était impossible que la situation actuelle se prolonge et que des incidents de même nature continuent à se produire, sans que le gouvernement tunisien ne réagisse : « Nous pensions, a-t-il ajouté, que la France avait fait son choix, mais s'il n'en est pas ainsi, nous saurons reprendre la lutte. Nous avons déjà combattu quand nous n'avions ni garde nationale ni forces armées. Certes, les troupes françaises sont infiniment supérieures aux nôtres, mais il existe d'autres moyens de se battre : les guérillas, les massacres qui creusent entre les peuples des fossés qui ne peuvent pas être comblés. S'il le faut, le gouvernement tunisien lancera un appel à son opinion publique pour qu'il reprenne la lutte sacrée. Nous avons aussi le recours aux instances internationales ».

En tout état de cause, de nouveaux incidents risqueraient de compromettre les perspectives évoquées hier par M. Ladgham en matière de défense commune et le maintien des forces françaises à Bizerte.

Le Président m'a laissé entendre à ce moment que le Sud était une région particulièrement sensible, où les troubles pouvaient subitement éclater devant le spectacle renouvelé des morts provoquées par les incidents. Il a conclu son exposé en me demandant d'appeler la plus sérieuse attention du gouvernement français sur les dangers d'une situation qu'il voyait s'aggraver et dont il craignait qu'elle ne dépasse les limites où il sera encore possible de la contrôler.

J'ai répondu qu'il existait en effet une situation difficile en raison des divergences de vues de nos deux gouvernements au sujet des modalités

des mouvements de nos troupes et que je rendrai compte de ce qu'il m'avait dit. J'ai rappelé à M. Bourguiba que l'ambassadeur se trouvait actuellement à Paris pour discuter notamment de ces problèmes et qu'il fallait dans les prochains jours garder tout son sang-froid.

L'entretien s'est déroulé avec gravité de part et d'autre. Le Président et M. Ladgham ont conservé un grand calme, le ton de l'entretien contrastait nettement avec celui de la conversation que l'ambassadeur avait eue hier [1]. Les propos tenus par mes interlocuteurs étaient visiblement pesés et réfléchis.

J'ai fait part de ce qui précède au général Réthoré qui a demandé au général de Guillebon de venir à Tunis pour s'entretenir avec lui et moi de la situation. Le général de Guillebon doit arriver ici ce soir.

466

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 666 à 669 [2]. Réservé. *Madrid, 15 juin 1957, 20 h.*

(*Reçu :* le 16, 10 h. 4.)

Suite à mon télégramme n° 661 (n° 136 pour Rabat) [3].

Au cours de sa conversation avec M. Clauzel, M. Balafrej a abordé les points suivants :

1° En ce qui concerne le territoire d'Ifni, le ministre a ironiquement suggéré que la résistance opposée par les Espagnols aux requêtes marocaines pouvait être due à l'appui qu'ils rencontraient du côté français [4].

2° Soulignant l'intérêt qu'il y avait à aborder au plus vite l'examen des problèmes posés par la définition de la frontière sud, il a rappelé que la Commission franco-marocaine prévue à cet effet ne pourrait commencer ses travaux qu'après une première réunion, serait-elle de pure

(1) Avant son départ pour Paris, l'ambassadeur de France avait tenu à connaître la position du vice-président du Conseil concernant les modalités d'une reprise des négociations sur l'ensemble des problèmes pendants entre les deux pays. Cet entretien est relaté dans le télégramme nos 3277-3285, du 14 juin, non reproduit. La conversation avait pris un tour parfois très tendu, M. Ladgham revenant sans cesse sur les divergences de vues fondamentales qui opposaient les Français aux Tunisiens au sujet des mouvements de l'armée française.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 3089-3092).

(3) Par télégramme nos 661-663, du 14 juin, non retenu, l'ambassadeur indiquait que M. Balafrej, au cours d'un entretien avec M. Clauzel, avait fait savoir à ce dernier que Marocains et Espagnols étaient parvenus à un accord sur les modalités du retrait de la peseta dans l'ancienne zone khalifienne.

(4) À Ifni, l'assassinat d'un officier marocain loyal à l'Espagne avait provoqué une subite aggravation de la situation. Les autorités locales procédèrent à l'arrestation des principaux dirigeants de l'Istiqlal et suscitèrent l'envoi de renforts militaires espagnols.

forme, de la Commission mixte chargée de l'affaire de l'avion intercepté [1].

3° Faisant allusion à nos projets de mise en valeur des ressources du Sahara et à une association éventuelle de l'Espagne à cette entreprise, il a exprimé son regret « de voir les puissances occidentales persister dans la formule périmée consistant à se créer des intérêts économiques pour être ensuite appelées à les défendre sur le plan politique au prix d'une crise grave ».

Les capitaux investis, a-t-il ajouté, se sentiraient mieux garantis si l'hypothèque des revendications politiques était préalablement purgée. « L'Afrique se réveille et vous vous préparez de difficiles problèmes à l'échéance d'une dizaine d'années ».

4° La conjonction des intérêts de la France, de l'Espagne et du Maroc ayant été mentionnée, il s'est demandé avec une certaine amertume si le tripartisme n'aboutirait pas à un front unique des deux premiers contre le troisième. Il a déclaré toutefois que la seule formule permettant un règlement des problèmes qui se posaient sur le plan militaire était celle d'un accord à trois dans le cadre de la défense commune.

5° À propos de la tension franco-tunisienne, il a souri du goût qu'avait M. Bourguiba pour les discours retentissants et il a douté qu'on pût s'en émouvoir sérieusement à Paris.

6° Il était possible que, lors de sa prochaine réunion à Madrid, les négociations entre experts marocains et espagnols fussent assez avancées pour permettre la signature d'une convention culturelle et d'un accord pour l'assistance technique et administrative [2].

[1] Sur cette commission, voir ci-dessus les n°s 16, 67, 259, 303.

[2] Note manuscrite en tête du document : *À communiquer à Rabat — et faire un télégramme pour rappeler à nouveau que la réunion de la Commission de l'avion ne dépend que du choix du cinquième membre, pour lequel nous attendons toujours des propositions du gouvernement marocain.*

467

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Chargé des Affaires marocaines et tunisiennes [1].

T. n°s 4284 à 4286. Urgent. *Rabat, 17 juin 1957, 12 h. 55.*
Réservé.

(*Reçu :* 13 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4205 [2].

Durant le dîner où, dans un faste oriental, le Sultan a réuni le 15 juin à Marrakech, sur le balcon du pavillon royal de la Ménara, les membres du gouvernement et les chefs des missions diplomatiques, je me suis entretenu longuement avec le président Bekkaï.

Celui-ci m'a exprimé la satisfaction qu'avait suscitée dans les milieux dirigeants marocains les passages de la déclaration de M. Bourgès-Maunoury relatifs aux rapports franco-marocains, et notamment l'affirmation de la volonté du nouveau cabinet français de s'attacher à fortifier l'indépendance du Maroc (et de la Tunisie) [3].

Le président Bekkaï s'est déclaré très intéressé par l'indication que Paris était prêt à proposer au Maroc (comme à la Tunisie) une négociation d'ensemble sur les questions militaires. Je lui ai rappelé que, d'ordre de mon gouvernement, j'avais remis le 12 avril dernier à M. Balafrej une note concernant l'ouverture de conversations sur les questions militaires et de défense [4]. Cette note était restée jusqu'à ce jour sans réponse.

Évoquant rapidement la conception d'une défense commune, mon interlocuteur m'a dit qu'on pouvait se demander si la défense commune ne devait pas dépasser le cadre de relations militaires franco-marocaines.

(1) Le *Journal officiel* du 18 juin publiera le décret nommant les secrétaires et sous-secrétaires d'État du cabinet Bourgès-Maunoury. M. Émile Claparède, sénateur de la Gauche démocratique, se verra affecter le secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

(2) Le télégramme n°s 4205-4206, du 13 juin, n'a pas été retenu. Il faisait état de la déclaration faite la veille devant l'Assemblée nationale par M. Bourgès-Maunoury et des premières réactions de la presse marocaine de langue arabe, assez sévères (Pour le texte de la déclaration d'investiture de M. Bourgès-Maunoury, voir l'*Année politique, 1957,* p. 522-526).

(3) Le nouveau président du Conseil se déclarait également partisan d'engager avec Rabat et Tunis une négociation d'ensemble sur les questions militaires, de poursuivre l'aide aux deux anciens protectorats, de déterminer par des conventions le statut juridique et politique des Français qui y résidaient. L'ingérence du Maroc et de la Tunisie dans les affaires algériennes ne saurait être cependant tolérée.

(4) Voir ci-dessus le n° 309.

S'agissant d'autre part de la phrase d'après laquelle la France ne saurait tolérer l'ingérence du Maroc (et de la Tunisie) dans les affaires algériennes, Si Bekkaï estime que le mot « ingérence » est inexact pour ce qui est du Maroc.

Il m'a fait part de son intention d'envoyer à M. Bourgès-Maunoury une lettre personnelle pour le féliciter de son accession à la présidence du Conseil, lettre qu'il soumettra au Sultan avant de l'expédier et dans laquelle il se proposerait, à ce qu'il m'a laissé entendre, de laver le Maroc de l'accusation d'ingérence dans les affaires d'Algérie.

468

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bruxelles, Bonn, La Haye, Luxembourg, Rome.

T. nos 119 à 1125; 2563 à 2569; 1239 à 1245; 576 à 582; 1983 à 1989.
Priorité absolue. Très urgent.
Très secret. Réservé.

Paris 17 juin 1957, 23 h.

Veuillez transmettre d'urgence au gouvernement du pays de votre résidence le message suivant : « Le gouvernement français va se trouver contraint de prendre des mesures suspendant temporairement la libération des échanges. Il a tenu à en informer spécialement les gouvernements des pays signataires du traité instituant la Communauté économique européenne et à leur exposer les raisons de cette attitude.

« La France, en effet, connaît depuis quelque temps de graves difficultés financières extérieures. Son gouvernement s'est efforcé d'y faire face par une série de mesures, internes et externes, destinées à permettre à la France de maintenir, en dépit de ses difficultés, la libération des échanges. Les mesures prises n'ont pas donné les résultats attendus. Au contraire, dans les derniers jours, un mouvement de spéculation s'est développé qui a encore accentué la crise.

« Il en résulte que le gouvernement français se trouve aujourd'hui dans une situation qui rend inévitable et urgente l'adoption de mesures destinées à limiter les importations à un niveau raisonnable. Ne pas y recourir immédiatement non seulement mettrait en danger les réserves des changes qui s'amenuisent, mais compromettrait également l'avenir en prolongeant considérablement la période nécessaire pour que la situation financière française soit assainie.

« C'est pourquoi le gouvernement français a décidé de revenir sur la libération des échanges en invoquant l'article 3*c* du Code de libération de l'O.E.C.E. dont il accepte toutes les obligations. Cet article prévoit un

retour à la libération dans une période maximum de dix-huit mois. Ce délai est précisément celui qui nous sépare du moment où le traité de Marché commun entrant en vigueur le 1er janvier 1958, les premières mesures d'application devront être prises.

« Les dispositions apportées en ce qui concerne le commerce extérieur font partie d'un plan de redressement financier, dont les éléments essentiels consisteront en mesures destinées à limiter la demande interne. Il n'est pas exclu que certaines circonstances particulières cessant d'avoir sur l'économie leurs effets dommageables, ces mesures de redressement puissent donner les résultats attendus dans un délai moins long.

« Le gouvernement français tient à affirmer que cette décision, qui est devenue indispensable, n'affecte en rien sa volonté de faire ratifier et de mettre en œuvre le traité de Rome, sans modifier le calendrier envisagé par les six pays. Il va demander à l'Assemblée nationale de commencer le débat de ratification de ces traités dans la première semaine de juillet.

« Le gouvernement français entend orienter l'action qu'il entreprend pour remédier à la grave crise actuelle dans un sens qui permette de mener à bien l'unification de l'Europe, objectif fondamental de sa politique. »

469

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 6624 à 6633 [1]. *Paris, 18 juin 1957* [2].
Immédiat. Très urgent.

À la suite de la remise à M. Stassen par M. Zorine de son *talking paper* du 31 mai et de la réponse donnée par M. Zorine dans son mémorandum du 7 juin [3], le gouvernement s'est préoccupé en Conseil des ministres, le 17 juin, de quatre aspects principaux du désarmement.

I. *Réduction des armements conventionnels.*

Sans doute l'hypothèse des réductions proportionnelles paraît levée, mais le système de listes de matériels à entreposer sous contrôle international, laissant en dehors de toute appréciation et de tout contrôle la masse des armements existants, ne saurait constituer un véritable désarmement qui réduise la disproportionnalité entre nos forces et les forces

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 7231-7240), ainsi qu'à New York (nos 4076-4085), Ottawa (nos 1940-1949), Moscou (no 2907) et à la représentation permanente de la France auprès de l'O.T.A.N. (no 524).

[2] Par valise avion.

[3] Sur ces deux documents, voir ci-dessus les nos 436, 443 (et notes), 444, 445, 460 (note).

soviétiques. Il est donc indispensable d'inscrire dans l'accord, pour les étapes suivantes, au moins le principe de dispositions propres à assurer un désarmement conventionnel véritable et contrôlé.

L'engagement de prendre de telles dispositions pourrait être lié à la suspension provisoire des expériences nucléaires, surtout si nous ne pouvons faire prévaloir un lien entre une telle suppression et l'arrêt des fabrications.

II. *Explosions et désarmement nucléaire.*

Il peut devenir nécessaire, sous la pression de l'opinion et pour éviter une résolution gênante des Nations Unies, de prévoir au moins une suspension temporaire et contrôlée des expériences, décalée dans le temps par rapport à l'arrêt des fabrications. Mais il serait difficile, devant l'opinion, de prévoir qu'en cas de non-observation des dispositions de l'accord, on revienne purement et simplement à zéro avec liberté totale de reprendre les expériences.

Il devrait être prévu, dans cette hypothèse, que celles-ci seraient soumises à une réglementation.

D'autre part, s'il apparaît possible de faire accepter aux Soviétiques que la suppression temporaire des expériences soit liée à l'arrêt des fabrications moyennant l'introduction, à laquelle les Américains sont jusqu'à présent hostiles, d'une clause d'interdiction inconditionnelle d'usage des armes atomiques en fin de processus, une telle formule, associée à l'interdiction conditionnelle d'usage (sauf en cas de légitime défense) en début des opérations de désarmement pourrait être présentée. Entre les deux initiatives, conditionnelle et inconditionnelle, se développeraient à la fois la suppression puis l'arrêt contrôlé des expériences et ensuite des fabrications, ainsi que les réductions de forces armées et des armements conventionnels.

Mais s'il apparaît que les Américains ne peuvent décidément accepter l'interdiction inconditionnelle d'emploi (pour des raisons dont nous comprenons l'importance), il serait préférable de limiter notre effort à la liaison entre l'arrêt des expériences et une phase du désarmement. Notre préférence formelle va à l'arrêt des fabrications et à un début de transfert des matières fissiles du secteur militaire au secteur civil. Au cas où cette formule ne pourrait, malgré nos efforts, prévaloir auprès des Russes, il faudrait faire en sorte que l'arrêt des expériences demeure au moins lié au désarmement conventionnel qui est, pour nous, vous le savez, un élément essentiel de tout accord.

III. *Zones de survol.*

Il importe d'obtenir que soit éliminée toute confusion dans les plans qui sont présentés de part et d'autre entre zones de survol et emplacement des postes de contrôle terrestre. La délimitation des zones de survol ne doit préjuger en rien cet emplacement, les postes de contrôle à terre devant avoir vocation à l'universalité.

L'allégement des contrôles à terre dans un plan partiel n'a aucune raison d'être recherché dans une implantation des postes de contrôle à l'intérieur des zones de survol.

En ce qui concerne plus particulièrement l'établissement d'une zone de survol en Europe, une disposition de cette nature devrait être réservée pour la fin de la discussion et dans le cas seulement où l'introduction dans l'accord en apparaîtrait nécessaire pour en permettre la conclusion. Encore une telle zone devrait-elle s'étendre aux régions essentielles de la Russie d'Europe jusqu'à l'Oural.

IV. *Mesures spéciales de caractère régional.*

(Interdiction de stationnement d'armes nucléaires dans les États non producteurs, suppression progressive des bases militaires à l'étranger, réduction réciproque des forces étrangères stationnées dans les pays respectivement membres des pactes O.T.A.N. et Varsovie, réduction des forces étrangères stationnées en Allemagne de part et d'autre de la ligne de démarcation.)

Ces questions de portée régionale, conditionnées à nos yeux par la solution politique préalable des problèmes concernant les régions intéressées, ont de très graves incidences pour notre sécurité et celle de l'Alliance atlantique et elles ne devraient pas figurer dans l'accord. Il pourrait au plus être indiqué qu'elles sont renvoyées à une autre instance.

470

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4343 à 4349 [1]. Réservé. *Washington, 18 juin 1957, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 19, 0 h. 20.)

J'ai eu, le 18 juin, avec M. Eban, ambassadeur d'Israël, un entretien sur l'ensemble des problèmes intéressant son pays.

1. Dans l'ensemble, l'ambassadeur d'Israël ne peut que constater le calme apparent ou réel qui règne à l'est de Suez. Il est certain que le prestige de Nasser est fortement entamé dans la plupart des pays du Moyen-Orient. Le dictateur égyptien, d'autre part, semble manifester peu d'intérêt pour les problèmes d'Akaba et de Gaza et s'abstient en particulier de demander le départ des Nations Unies.

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 1685-1691) et à Londres (n°s 1888-1894).

2. Pour le moment, les activités séoudiennes inquiètent davantage Israël. Les récentes manœuvres de la flotte israélienne dans le golfe d'Akaba ont permis de constater que l'armée séoudienne tenait fermement la côte et avait installé tout un réseau de légère artillerie qui était susceptible de gêner assez considérablement le trafic maritime d'Israël vers Eilath. Le roi Séoud a d'ailleurs protesté auprès des Nations Unies et auprès des Américains contre les manœuvres navales israéliennes qu'il voulait considérer comme un prélude à une action agressive. Sur les conseils américains, le gouvernement d'Israël a non seulement accepté d'interrompre ses manœuvres, mais même de promettre que les deux frégates israéliennes actuellement à Eilath restent provisoirement dans le port.

3. Malgré la gêne que présente l'hostilité séoudienne, le trafic vers Eilath se développe favorablement et discrètement. Trois pétroliers américains et un pétrolier libérien viennent d'arriver dans le port du Negueb, chargés de pétrole iranien. Un bateau israélien a pu passer lui aussi sans encombre. On souhaiterait beaucoup en Israël qu'un trafic régulier s'instaurât sous pavillon français entre Eilath et Djibouti.

4. En ce qui concerne le canal de Suez, le gouvernement israélien rejetterait actuellement les deux solutions extrêmes qui seraient :

a. De ne rien faire et de tolérer trop longtemps le *statu quo.*

b. De présenter à l'entrée du Canal un navire battant pavillon d'Israël.

D'après M. Eban, il est probable que dans les semaines qui vont venir, Israël tentera de faire passer une cargaison de pétrole à destination de Haïfa sous pavillon d'une autre puissance. Les Américains ne souhaitent pas que l'expérience soit faite à bord de leurs bateaux. Ils font valoir qu'il serait en tous points préférable qu'il soit fait appel à l'un des signataires de la convention de Constantinople, qui pourrait plus facilement attirer l'attention de l'opinion publique sur cette éventuelle mais probable violation d'un traité international.

5. M. Eban m'a dit quelques mots de la visite aux États-Unis du ministre des Finances d'Israël, M. Eshkol. Celui-ci est actuellement à New York et n'a pas encore pris contact directement avec le département d'État et la Trésorerie. Il souhaiterait avant tout obtenir du gouvernement américain que celui-ci non seulement ne s'opposât pas, mais donnât même sa garantie aux travaux que la firme des indépendants du Texas est prête à entreprendre pour assurer la construction du pipe-line d'Eilath à la Méditerranée. L'ancien gouverneur de New York, M. Dewey, sert d'intermédiaire dans cette affaire. Il n'a point encore reçu l'approbation nécessaire de M. Dulles. Il est possible, d'après ce que m'a dit M. Eban, que M. Eshkol cherche, d'autre part, pendant son séjour ici, un prêt gouvernemental de l'ordre de 30 millions de dollars qui ne serait point affecté à la construction du pipe-line, mais aux besoins généraux de la Trésorerie israélienne.

6. En ce qui concerne les conversations anglo-américaines qui viennent de se terminer à Londres, le département d'État a indiqué à l'ambassadeur d'Israël que celles-ci avaient surtout porté sur l'oasis de Boureïmi [1] et les problèmes du golfe Persique. Les questions relatives à Israël n'auraient été qu'à peine effleurées. M. Eban croit que les États-Unis ont profité de ces conversations pour inviter les Anglais à ne point faire trop de concessions à l'Égypte dans le domaine économique et financier.

471

M. Debroise, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1146, 1147. *Varsovie, 19 juin 1957, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 28.)

Les entretiens des Polonais avec les Allemands de l'Est [2] ont un but économique aussi important que les entretiens récents avec les Tchécoslovaques : il s'agit en l'occurrence d'étudier une collaboration pour l'exploitation des couches de lignite, abondantes à proximité de la frontière actuelle et sur lesquelles on fonde ici de grands espoirs.

La population polonaise, que rien ne lie sentimentalement à l'Allemagne orientale, demeure pour le moment assez indifférente aux entretiens de Berlin et le contraste est grand entre sa passivité sur ce plan et les gros titres ou longs articles des journaux varsoviens. Le commentaire de *Trybuna Ludu,* dont j'ai donné hier l'analyse, reflète sans rien d'inattendu les opinions officielles. On remarquera seulement le passage où après les longues attaques classiques contre les militaristes, révisionnistes et revanchards allemands, les Polonais expriment le désir de voir se développer et se normaliser leurs rapports avec la République fédérale.

(1) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1956-I, n° 35 (note).

(2) Ces entretiens coïncidaient avec le voyage à Berlin les 18 - 20 juin de Gomulka et Cyrankiewicz.

472

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes [1].

T. n°s 4440 à 4445. Réservé. *Rabat, 21 juin 1957, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3961 [2].

Au cours d'un entretien, l'ambassadeur des États-Unis m'a confirmé que les conversations sur les bases étaient pratiquement suspendues depuis près de trois semaines et n'avaient porté que sur des sujets techniques, comme les cartes d'identité, l'immatriculation des voitures, le service postal et certains points du statut juridique du personnel. M. Cavendish Cannon ne tire pas de conclusion de cette suspension. Il constate que l'interruption coïncide pratiquement avec l'absence de M. Balafrej de Rabat.

Du côté marocain, on ne lui a donné aucune précision sur la façon dont on concevait le règlement de la question. M. Balafrej lui a cependant laissé entendre qu'il paraissait difficile que ce règlement intervînt pour ainsi dire isolément et sans être rattaché à un accord plus général, qui pourrait par exemple avoir le caractère d'une sorte de traité d'amitié entre Washington et Rabat.

L'ambassadeur des États-Unis m'a dit qu'à son avis, ce projet était trop ambitieux. Il n'en a pas moins examiné les grandes lignes des traités types que son gouvernement avait proposés ces dernières années à un certain nombre de pays neufs et vient de demander au département d'État de lui adresser le texte d'un de ces traités afin de l'étudier.

Tout cela semble lié, dans l'esprit des Marocains, à la visite officielle que fera le Sultan aux États-Unis dans la seconde quinzaine de novembre. D'après les indications que m'a données M. Cannon, le Souverain et son entourage envisageraient, durant cette visite, d'avoir avec le président Eisenhower et ses principaux collaborateurs une longue séance de travail au cours de laquelle seraient traitées les questions que le Maroc souhaite évoquer à Washington, notamment celles qui concernent l'aide

(1) Qui occupait ce poste dans le cabinet Bourgès-Maunoury, constitué le 17 juin.

(2) Le télégramme de Rabat n°s 3961-3963, du 3 juin, non reproduit, indiquait que les négociations américano-marocaines sur la question des bases étaient pratiquement interrompues depuis une quinzaine de jours. Selon un conseiller de l'ambassade des États-Unis, le gouvernement marocain, satisfait dans son amour-propre de l'ouverture de conversations bilatérales avec le gouvernement américain, serait moins anxieux d'aboutir à un règlement rapide du problème des bases.

économique et les bases. M. Balafrej aurait l'intention de se rendre lui-même aux États-Unis pendant l'été pour préparer cette séance de travail.

Une telle procédure, m'a dit M. Cannon, serait tout à fait étrangère aux habitudes de la Maison blanche. D'autre part, mon interlocuteur n'accueille pas volontiers l'idée du voyage préalable de M. Balafrej. Il estime que c'est à lui qu'il appartient de préparer à Rabat les textes qui pourraient être discutés et éventuellement signés à Washington, le désir du Sultan étant manifestement de revenir au Maroc avec des résultats concrets, sinon spectaculaires.

M. Balafrej, que j'ai interrogé, m'a confirmé en partie les indications de M. Cavendish Cannon. Selon lui, un accord qui porterait sur les bases risquerait d'apparaître comme une reconduction pure et simple, du fait du Maroc, de l'accord franco-américain sur lesdites bases.

L'activité que déploie l'ambassade des États-Unis à Rabat doit retenir l'attention. M. Cavendish Cannon, diplomate expérimenté, est visiblement préoccupé de satisfaire autant qu'il le pourra ses interlocuteurs marocains. Il a renforcé son ambassade qui comprend déjà actuellement, toutes sections incluses, un effectif total de 120 personnes dont plus de trente fonctionnaires, parmi lesquels 16 agents diplomatiques. Bien que nous ayons à regretter le départ de son précédent conseiller, M. Porter (ma dépêche n° 2242 du 11 juin) [1], les rapports entre nos deux missions sont amicaux et confiants.

Mais mon impression est que, dans tout domaine où l'assistance française au Maroc s'avérerait défaillante, la tendance très nette de mon collègue américain, appuyé par certains services de Washington, sera d'essayer de substituer l'action des États-Unis à la nôtre.

[1] Qu'il a paru superflu de reproduire.

473

M. DE GUIRINGAUD, CHEF ADJOINT DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 882. *New York, 21 juin 1957.*

Par vos dépêches des 15 et 17 juin [1], vous m'avez demandé de vous communiquer les informations que je pourrais recueillir au sujet de la diffusion et de l'exploitation, dans le domaine de la propagande, du rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie.

Les premières indications que j'ai obtenues du service d'Information des Nations Unies et de la délégation des États-Unis font apparaître que l'organisation des Nations Unies a procédé à un premier tirage de 3.500 exemplaires en anglais, 1.500 en français et 1.000 en espagnol, pour répondre aux demandes immédiates de la part des délégations, des journalistes et des agences spécialisées. Le rapport paraîtra en langue anglaise sous forme d'un volume dans deux semaines environ; les prévisions actuelles des Nations Unies pour la vente de cet ouvrage dépassent le chiffre de 36.000 exemplaires. Il semble que les demandes d'achat pour l'édition anglaise atteignent à ce jour près de 25.000 exemplaires. Les bureaux de l'Organisation à Genève se chargent de l'édition en langue française qui paraîtra d'ici deux semaines. La vente de 7.000 exemplaires de l'édition française est, paraît-il, assurée.

Dès la parution du document du Comité spécial [2], la radio des Nations Unies l'a annoncée et a donné à ses auditeurs les conclusions du rapport. Les déclarations officielles des délégations ont également été utilisées dans les émissions préparées par l'Organisation.

Les États-Unis, par l'intermédiaire de leur service d'information, ont l'intention d'assurer la plus large diffusion à ce rapport. Les membres du Congrès en recevront chacun un exemplaire, puis le U.S.I.A. (*United States Information Agency*) se propose de faire un résumé de cet important document en liaison avec les nombreuses organisations de politique

[1] Dont le sens est indiqué dans la présente dépêche.

[2] Le rapport avait été publié le 20 juin et comprenait environ deux mille pages. Il avait été adopté à l'unanimité par les membres du Comité. Il concluait notamment que les événements d'octobre-novembre 1956 constituaient « une insurrection nationale spontanée, provoquée par des griefs de longue date qui avaient éveillé le ressentiment populaire, l'un de ces griefs étant la situation d'infériorité de la Hongrie par rapport à l'U.R.S.S. ».

Le texte complet du rapport est reproduit dans : Nations Unies, *Assemblée générale, Documents officiels, onzième session,* Supplément n° 18 (A/3592), New York, 1957. Une analyse s'en trouve dans l'*Année politique 1957*, p. 395-396.

étrangère, comme la *Foreign Policy Association,* le *World Affairs Councils,* etc... de procéder à une distribution massive. Des émissions de radio et de télévision sont également prévues, mais dont la forme reste à déterminer, pour éveiller l'intérêt des auditeurs ou des téléspectateurs.

474

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
au Ministère des Affaires étrangères.

Provisoirement sans n°. *Londres, 22 juin 1957, 13 h. 30.*
Sans distribution.

À remettre immédiatement à M. Wolfrom de la part de M. Tiné.

Veuillez trouver ci-dessous un compte rendu de la conversation que M. Jules Moch et ses collaborateurs ont eue hier soir avec M. Zorine qu'accompagnaient M. Roshchin et M. Ousachev.

1° Toutes les remarques de caractère général de M. Zorine ont tourné autour du thème général suivant : « Vous étiez optimiste lorsque notre session s'est ouverte. Vous ne l'êtes plus. Un rapprochement s'esquisse et un accord est en vue avec les Américains. Allez-vous prendre la responsabilité de faire obstacle à cet accord qui pourrait d'ailleurs ne porter que sur les principes ? ». En visant tout spécialement le gouvernement français, en ne critiquant qu'incidemment celui de l'Allemagne fédérale, en ayant soin enfin de ne jamais mentionner l'Angleterre, le délégué soviétique ne nous a pas épargné les expressions brutales. Il s'est comporté comme s'il voulait exercer sur nous un certain chantage. La France ne pourra pas, sans dommage pour elle, apparaître comme la responsable d'un échec des négociations.

2° Suspension des expériences [1]. C'est à cet objectif qu'elle sent à sa portée que la délégation soviétique semble surtout s'intéresser. M. Zorine n'a pas caché qu'un accord limité à ce point le satisferait pleinement. Il s'est montré condescendant et sarcastique quand il a évoqué le désir du gouvernement français d'avoir à son tour une bombe atomique alors qu'il est, à son avis, évident que la France ne fera plus la guerre sans les États-Unis. Il a évoqué la nécessité de limiter le nombre des pays détenteurs de la bombe. Il a soutenu que l'arrêt des expériences était une mesure effective de désarmement sans répondre à l'objection selon quoi, puisqu'aussi bien les États-Unis et l'U.R.S.S. avaient, à l'en

[1] Sur la proposition faite le 14 juin devant le sous-Comité pour le désarmement par M. Zorine et visant à une cessation momentanée de toutes les expériences nucléaires, et les réactions du délégué français, voir ci-dessus le n° 464. Le 17 juin, M. Moch liait à la suspension des expériences nucléaires l'interdiction de fabriquer des armes nucléaires pendant la période de la trêve.

croire, assez de bombes pour détruire la planète, un tel arrêt ne modifierait pas cette situation.

3° Arrêt de la fabrication et lien entre cette mesure et une suspension des expériences.

Sur ce point, M. Zorine s'est montré tout à fait négatif. L'arrêt des fabrications ne peut constituer qu'un élément dans un accord d'ensemble comprenant l'élimination des armes. Il est inadmissible de faire de cet arrêt la condition d'un accord plus général ou simplement de la suspension des expériences. Le président des États-Unis l'a d'ailleurs hier implicitement reconnu [1]. M. Jules Moch a évoqué les précisions apportées sur ce point pour montrer que la position américaine n'était pas modifiée, mais le délégué soviétique a voulu donner l'impression qu'il était convaincu que M. Eisenhower s'était exprimé en connaissance de cause : « C'est, après tout, le Président et non pas ses subordonnés qui exprime la politique des États-Unis ».

4° Interdiction d'usage. Cette partie de la conversation n'a rien apporté de nouveau. M. Jules Moch a insisté sur la nécessité de trouver une formule acceptable pour toutes les parties. Il a mentionné la possibilité, à un certain stade, d'une interdiction inconditionnelle temporaire. M. Zorine, sans montrer d'intérêt pour cette formule, a conclu qu'il était nécessaire d'explorer soigneusement cet aspect du problème.

5° Liaison avec les problèmes politiques. M. Zorine a vivement critiqué les Occidentaux pour mêler les questions politiques au désarmement. Il a feint de croire que ce n'était que depuis le voyage de M. Adenauer à Washington [2] que les règlements politiques étaient considérés, à l'Ouest, comme la condition du passage d'une phase préliminaire à un désarmement plus substantiel. Il a tenté de nier que le plan franco-britannique [3] posât déjà ce même principe. Il a déclaré que sa position avait été mal interprêtée quand il lui a été fait observer que nous avions le sentiment que ce principe était reconnu par l'U.R.S.S. au moins depuis le 30 avril [4].

6° Postes de contrôle « Boulganine ». M. Zorine s'est dérobé aux questions touchant la nature de l'organisation de ces postes. En insistant, toutefois, sur leur objet qui n'est que de donner l'alerte en cas de concentrations de forces militaires classiques, il a marqué que les contrôleurs devaient demeurer dans le port ou la gare à contrôler. Quant à leur nombre, il a déclaré qu'il pourrait être « égal des deux côtés ». Il s'est esclaffé quand il lui a été précisé que nous entendions que ces postes fussent situés sur toute l'étendue des territoires des pays signataires de l'accord.

(1) Le 19 juin, dans une conférence de presse, le président des États-Unis déclarait que la proposition soviétique de suspension temporaire des expériences atomiques méritait une étude sérieuse.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 440 (et note).

(3) Du 19 mars 1956. Voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 182 (note).

(4) Sur le plan soviétique du 30 avril précédent, voir ci-dessus les n°s 351, 366, 396 (note).

Quant aux postes sur les aérodromes, la position soviétique demeure inchangée : un tel contrôle doit coïncider avec l'élimination des armes atomiques. Le délégué de l'U.R.S.S. s'est contenté de qualifier d'artificiel le dilemme suivant : la Russie reconnaît que le contrôle des aérodromes a pour but d'empêcher les attaques atomiques, il ne faut donc pas attendre que l'interdiction et l'élimination de ces armes fasse disparaître ce danger pour prendre des mesures contre les attaques nucléaires.

7° Zone de survol. De cette partie de la conversation qui a été particulièrement développée, il résulte que :

a. Aux yeux des Soviétiques, le survol a pour unique objet de dépister les indices de préparation d'attaques par des moyens « classiques ». Il doit donc s'exercer là où les forces de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie sont en contact. M. Zorine a, non sans lourdeur, indiqué que les moyens soviétiques destinés à attaquer par surprise étaient concentrés en Allemagne et en Pologne;

b. Cela étant, et comme il ne s'agit pas de prévenir les attaques nucléaires, il n'y a aucune raison, à son avis, d'ouvrir au survol de trop grands espaces. M. Jules Moch a déclaré que nous estimions que le survol devait s'étendre de l'Atlantique à l'Oural. L'U.R.S.S. en était d'ailleurs venue elle-même à proposer une extension des zones proposées par les États-Unis. M. Zorine a vigoureusement rejeté une suggestion qu'il s'est efforcé de tourner en dérision. L'extension qu'il envisageait devait se produire vers l'Ouest. Les Îles britanniques devaient donc faire partie de la zone européenne. Le délégué soviétique a, au surplus, laissé entendre qu'à l'Est, son gouvernement accepterait la limite proposée par M. Stassen. En tout cas (et sur ce point qui a donné lieu à une vive discussion, M. Zorine s'est montré intransigeant), les régions survolées doivent être égales dans les deux camps : le principe de la proportionnalité est à rejeter absolument;

c. M. Zorine a souligné à plusieurs reprises que M. Stassen avait, par deux fois, proposé des zones très précisément délimitées. Une entente était certainement possible sur la base de ces propositions. Il s'inquiétait donc à la pensée que cet accord fût maintenant compromis par l'opposition de la France. Suffisait-il que l'U.R.S.S. accepte une proposition pour qu'elle fût retirée ?

d. M. Jules Moch a observé que l'accord sur les limites d'une zone européenne lui paraissait difficile. Il a donc mentionné la possibilité, pour résoudre la difficulté, de reporter l'institution de cette zone à une deuxième phase de désarmement. M. Zorine et ses adjoints, loin de critiquer cette suggestion qui n'a pas paru les surprendre, ont insisté pour que le gouvernement français fasse ouvertement une telle proposition. Leur ton montrait assez bien le bénéfice tactique qu'ils seraient prêts à en tirer.

8° M. Zorine a paru s'attendre, de bonne foi, à ce que M. Stassen présente officiellement un plan complet dès la semaine prochaine. M. Jules Moch lui a laissé entendre que la mise au point de propositions occidentales exigerait de plus longs délais.

475

M. LALOUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RABAT [1],
À M. CLAPARÈDE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 4494 à 4500. Urgent. *Rabat, 24 juin 1957, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Je vous communique ci-dessous un télégramme en date du 23 juin 1957, n° 93 de notre consul général à Oujda.

« *Prière de communiquer à Diplomatie, n° 93.*

« Je me réfère à mon télégramme n° 1115 (Paris n° 92 de ce jour) [2].

« Au cours de notre entretien d'hier, Si Mohammed Ould Amar D'Hamidou m'a indiqué qu'il se trouvait dans l'obligation de saisir son gouvernement des incidents provoqués par l'armée française dans cette province, et en particulier en bordure de la frontière algéro-marocaine. Il aurait constitué dans ce dessein un dossier récapitulant les faits survenus depuis le 1er janvier de cette année et demandant que soient indemnisés les dommages causés par nos troupes à des ressortissants marocains. Il a précisé qu'il considérait que la responsabilité de ces incidents incombe dans une large mesure aux éléments de la trentième division d'infanterie et non à des unités d'Algérie. Il m'a affirmé que les agissements de nos troupes auraient vivement irrité les populations marocaines, qui seraient à la veille de réagir violemment et de chercher même à se venger sur des éléments civils de la colonie européenne de l'Oriental. À ses yeux, la situation ici serait aussi grave qu'en Tunisie dont il a cité le précédent.

« Il protesta une nouvelle fois contre l'implantation (unilatérale) des zones interdites d'Algérie dans une région où la frontière n'est pas fixée (mon télégramme n° 797 — Paris n° 72) [3]. Il me rappela, soulignant non sans ironie l'anomalie de sa démarche, qu'il avait dû me demander dernièrement d'intervenir auprès du général commandant la trentième D.I., afin que les gens des Beni-Farès dans la région de Tendrara puissent aller sans danger faire leurs moissons sur les lieux de leurs campements d'origine, c'est-à-dire « en territoire marocain ».

(1) Le télégramme est en fait signé : Amba France (Ambassade de France).

(2) Ce télégramme, retransmis par Rabat sous les nos 4491-4493 le même jour, à 11 h. 45, n'a pas été reproduit. Il faisait état d'un entretien, la veille, entre le consul général et le gouverneur d'Oujda, au cours duquel ce dernier était revenu sur la question du stationnement et des activités des troupes françaises cantonnées dans l'Oriental, question qu'il avait qualifiée de très grave, envisageant même sa démission au cas où elle ne serait pas résolue.

(3) Télégramme retransmis par Rabat à Paris le 12 mai sur les nos 3393-3398. Il a été analysé ci-dessus sous le n° 400 (note).

« Il me remercia de la réponse favorable que je croyais être en mesure de lui apporter, mais ajouta qu'il envisagerait éventuellement de faire protéger ses administrés et notamment les tribus des hauts plateaux par des éléments des F.A.R. et de ses maghzens.

« Je demandai alors à mon interlocuteur, puisque la localisation des incidents frontaliers suscite souvent des contestations, de me prévenir désormais sans délai de ces incidents. J'enverrai alors un de mes collaborateurs auprès des autorités locales afin que la réalité des faits soit constatée en commun. Si Mohammed Ould Amar D'Hamidou me répondit qu'il n'était pas opposé *a priori* à cette idée; il ajouta avec un certain détachement que ladite Commission risquait tout aussi bien d'être elle-même mitraillée.

« D'autre part, le gouverneur s'est élevé contre le fait que les unités de la trentième D.I. se déplaçaient sur le territoire de son commandement sans lui en demander au préalable l'autorisation. (Il n'est pas question pour moi, m'a-t-il déclaré, de mettre en cause le statut de l'armée française au Maroc, bien qu'il me serait facile, si je le désirais, de bloquer ces militaires dans leurs cantonnements. J'entends que les dispositions qui fixent ce statut provisoire et en particulier, les accords Cogny-M'Hammedi en ce qui concerne l'Oriental [1], soient strictement observées). Il me répéta à plusieurs reprises qu'il était disposé, chaque fois que le commandement français ou moi-même le lui signalerait, à venir en personne constater la présence en territoire marocain soit d'unités rebelles, soit de dépôts d'armes du F.L.N. et dans le cadre de ces accords, à prêter le concours des forces chérifiennes.

« Il poursuivit : Mais je ne puis admettre que les troupes françaises de la région d'Oudja se servent de leurs cantonnements actuels comme base d'opération pour aller faire la guerre en Algérie et portent ainsi atteinte à la dignité et à la souveraineté nationale de mon pays. J'ai répondu que je n'avais pas eu connaissance de ces franchissements de la frontière, mais que les mouvements de nos troupes seraient justifiés par les passages d'armes et de renforts rebelles organisés par le F.L.N., qui se sert du territoire marocain comme base d'opération. Je citai le cas du convoi de chameaux chargés de matériel militaire et de mines de fabrication locale que nos troupes du secteur de Bou Arfa ont intercepté dans la journée du 18 juin (mon télégramme n° 1076) [2]. L'amel me répondit : « Je serai d'aussi mauvaise foi que vos autorités militaires qui ne veulent jamais reconnaître les incidents qu'elles provoquent; je nie la réalité de ce fait. »

Pour conclure, Si Mohammed Ould Amar D'Hamidou ajouta qu'il se proposait de demander que les troupes de la 30e D.I. soient cantonnées exclusivement sur la frontière algéro-marocaine. Si satisfaction ne lui était pas donnée, il refuserait d'accepter les responsabilités d'une situation qui pourrait devenir explosive et dangereuse pour la colonie française. Il envisagerait donc de demander à être relevé de ses fonctions actuelles.

« *Signé :* Bourdeille. »

(1) Voir, au tome précédent, le n° 233.

(2) Non reproduit.

476

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 661 à 664. *Prague, 24 juin 1957, 18 h.* (1)

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 40.)

Les documents publiés ces jours-ci par la presse sur la réunion du Comité central exécutif des 13 et 14 juin montrent à quel point les dirigeants communistes tchécoslovaques sont inquiets de l'évolution des esprits au cours de ces derniers mois (Voir à ce sujet ma lettre n° 369/E.U. du 20 mars 1957) (2). Cette évolution s'est manifestée surtout dans les milieux intellectuels, où l'on a vu les revues culturelles écrire de plus en plus librement, les écrivains et les éditeurs prendre ouvertement position contre la thèse officielle du réalisme socialiste, les savants critiquer le mitchourinisme (3) et autres théories de la science soviétique, les philosophes se tourner à nouveau vers les conceptions philosophiques occidentales.

Mais, dans un domaine plus concret, la désaffection à l'égard du système communiste s'est traduite par des symptômes inquiétants qui sont allés dans certains cas jusqu'à des voies de fait contre les gradés des comités, du parti et de la police, ainsi que l'a reconnu dans son rapport le Dr Baryska, procureur général, en dépit des démentis apportés quelques jours plus tôt par la presse aux allusions faites par le *Bild Telegraf* de Vienne à des faits de ce genre.

Le Dr Baryska et son chef, le ministre de la Justice, le Dr Skoda, ont reconnu également que depuis quelques mois, les tribunaux et les procureurs avaient fait preuve d'un libéralisme qui prenait parfois un caractère contre-révolutionnaire, qu'ils succomb[aient] à un [sentiment idéal]iste de l'indépendance de la magistrature et que certains avocats eux-mêmes s'étaient laissés aller jusqu'à défendre les intérêts de leurs clients en opposition à ceux de la collectivité.

(1) Par courrier.

(2) Non reproduite, cette dépêche retraçait ce qu'était l'atmosphère en Tchécoslovaquie. Certes, les autorités n'avaient jamais admis explicitement que le XXe Congrès du P.C.U.S. marquât un tournant de la politique nationale; elles proclamaient la continuité de leur politique. Toutefois, malgré certaines mesures de contrôle prises lors des événements de Hongrie, la tension s'était atténuée; la sécurité des personnes était mieux garantie, du fait de la limitation des pouvoirs de la police. La dépêche s'attardait longuement sur la libéralisation dans les domaines littéraire et artistique. Ainsi se créait une atmosphère très différente de celle des dernières années.

(3) Agronome russe, auteur de recherches sur l'hybridation, la sélection artificielle et la création de nouvelles espèces en cultures, Ivan Vladimirovitch Mitchourine (1855-1935) avait combattu les théories classiques de l'hérédité.

Réservé.

Contre tous ces faits qui menacent la stabilité et la pureté du régime, le Comité central exécutif a décidé qu'il convenait de réagir.

Se contentera-t-on seulement de paroles comme cela s'est passé au cours des derniers mois ou en viendra-t-on à des actes? L'avenir le dira. Pour l'instant les deux hebdomadaires culturels les plus directement visés, *Kultura* et *Literarni Noviny,* ont déjà répondu, le premier en faisant une substantielle critique nuancée, le second en promettant de tenir compte des critiques adressées, dont il note avec quelque ironie qu'elles constituent une nouvelle preuve de l'importance reconnue à la presse culturelle par le parti communiste et son ancien directeur.

477

Note du Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes

Rapports de l'Espagne et du Maroc indépendant

Paris, 24 juin 1957.

Il semble que dans l'esprit de certains dirigeants espagnols, l'attitude du gouvernement de Madrid à l'égard du sultan Moulay Arafa devait assurer à l'Espagne un rôle de premier plan à Rabat au lendemain du retour de Mohammed V.

En fait, sans nier l'importance des contacts établis en 1954-1955 entre les Espagnols et les milieux nationalistes marocains, il faut admettre que les événements ont démenti cet espoir.

D'une part, en reconnaissant dès le 2 mars 1956 l'indépendance du Maroc [1], le gouvernement français a fait perdre de son intérêt à la politique de surenchère de l'Espagne.

D'autre part, le Maroc indépendant ne pouvait refaire son unité qu'autour de la zone sud, plus peuplée et beaucoup mieux équipée que la zone nord, et l'Espagne n'était pas en mesure de fournir au Maroc les capitaux et les cadres dont il avait un besoin urgent pour continuer à s'équiper.

La France ne pouvait donc que reprendre la première place sur la scène politique marocaine et l'Espagne était d'autant moins capable de s'y opposer qu'elle avait à défendre, en tant qu'ancienne puissance protectrice, des intérêts semblables à ceux de la France. La politique de l'Espagne au Maroc a ainsi hésité depuis dix-huit mois entre la rivalité et la coopération avec la France.

[1] *D.D.F.,* 1956-I, n°s 139 (note), 159.

Une certaine évolution se dessine cependant depuis quelque temps. Alors qu'en 1956, les deux pays agissaient surtout en rivaux à Rabat, un rapprochement semble s'effectuer actuellement entre Paris et Madrid, rapprochement dont l'importance n'a pas échappé au gouvernement chérifien.

C'est pourquoi il paraît légitime de distinguer deux phases dans les rapports hispano-marocains au cours de la période récente, l'une qui englobe approximativement l'année 1956, l'autre qui a commencé sensiblement avec l'année en cours.

***

Si l'on en juge par les déclarations parues à l'époque dans la presse de la Péninsule, les dirigeants espagnols paraissent avoir été surpris de la rapidité avec laquelle la France avait reconnu, dès le 2 mars 1956, l'indépendance de son ancien protectorat. Cette décision mettait en effet brusquement les Espagnols devant cette évidence qu'ils n'avaient pu maintenir leur autorité sur la zone nord du Maroc qu'autant que la France avait conservé le contrôle du reste du pays. Aussi, dès que des émeutes assez graves eurent éclaté dans les principales villes du Rif, en mars 1956, l'Espagne s'aligna-t-elle sur la France.

Le 7 avril 1956, une *déclaration commune* du gouvernement marocain et du gouvernement espagnol affirmait la caducité de la convention de Madrid du 27 novembre 1912 et reconnaissait l'indépendance du Maroc sans aucune restriction. Des négociations devaient ultérieurement définir les nouveaux rapports entre les deux pays. Un *protocole annexe* transférait immédiatement la totalité du pouvoir législatif au Sultan et maintenait le *statu quo* dans les domaines militaire et monétaire [(1)].

Le parallélisme entre ces accords et ceux signés par la France le 2 mars précédent est rigoureux. Il est visible que les Marocains ont entendu signer avec les Espagnols exactement les mêmes conventions qu'avec les Français. Cette volonté répondait d'ailleurs au désir du gouvernement espagnol de faire jouer à son pays sinon le premier rôle, du moins un rôle équivalent à celui de la France.

Aussi la signature de la convention diplomatique franco-marocaine du 28 mai et des lettres qui l'accompagnent [(2)] fût-elle considérée par lui comme un échec, car ces accords accordaient à notre ambassadeur le décanat du corps diplomatique de Rabat et à la France le droit de représenter le Maroc dans les pays où celui-ci n'entretenait pas de missions diplomatiques.

Mais les protestations du gouvernement espagnol restèrent sans effet. Le *communiqué conjoint* par lequel l'Espagne et le Maroc annoncèrent le *16 juin 1956* l'ouverture de négociations pour le transfert aux Maro-

(1) *D.D.F.*, 1956-I, nos 212 (et notes), 224, 234.

(2) *Ibid.*, nos 345 (note), 348 (et note).

cains des pouvoirs antérieurement détenus en zone nord par les Espagnols ne fait mention d'aucun avantage particulier et se contente de souligner l'amitié et la coopération entre les deux pays.

Les conversations entre experts militaires français et espagnols qui commencèrent à la même époque à Madrid [1] montrèrent d'ailleurs le désir de l'Espagne de ne rien faire qui puisse indiquer qu'elle avait partie liée avec la France sur les affaires marocaines. Madrid ne méconnaissait pas la nécessité d'une entente avec la France en certains domaines (statut des forces armées, maintien de l'ordre dans le Sahara occidental), mais elle se refusait à toute initiative susceptible de lui créer des difficultés à Rabat.

La crise franco-marocaine d'octobre 1956 renforça momentanément la position espagnole. Le gouvernement chérifien se rapprocha de celui de Madrid et consentit le *11 février 1957,* lors du voyage du Sultan en Espagne, à signer une *convention diplomatique* qui remettait en cause certains des avantages reconnus à la France quelques mois plus tôt. L'Espagne recevait, en violation des engagements pris par M. Balafrej vis-à-vis du gouvernement français, la représentation diplomatique du Maroc dans toute l'Amérique latine, y compris le Brésil et Haïti qui ne sont pourtant pas de langue espagnole et aux Philippines [2].

Il fut aussi question d'un pacte méditerranéen [3]. Ce projet cher à l'Espagne et au Maroc consisterait en une vaste alliance des puissances musulmanes favorables aux Occidentaux, et des états européens riverains de la Méditerranée comme l'Espagne, l'Italie et sans doute la France. Mais tant que le problème algérien n'est pas réglé, il est impossible d'envisager un pareil système d'alliance. Aussi les conversations hispano-marocaines ne dépassèrent-elles pas sur ce point le stade préliminaire et aucune mesure ne fut prise.

Le même jour, une *convention judiciaire* était également conclue entre les représentants des deux pays. La disposition essentielle en était que le Maroc pourrait faire appel à des magistrats espagnols pour composer ses tribunaux modernes. La possibilité apparaissait de voir un jour prochain des magistrats espagnols siéger dans des tribunaux de l'ancienne zone de protectorat français. Cette éventualité constituait un danger pour les intérêts français.

Un an après la reconnaissance de l'indépendance marocaine, les rapports entre l'Espagne et l'Empire chérifien paraissaient donc excellents, alors que ceux entre Paris et Rabat connaissaient une crise et que les efforts entrepris du côté français pour instituer une coopération franco-espagnole sur le plan technique n'avaient donné que des résultats limités. On pouvait même craindre une collusion hispano-marocaine plus ou moins avouée, dont la passivité manifestée par certaines des autorités espagnoles du Sahara occidental lors des incidents provoqués

(1) *D.D.F.,* 1956-II, n° 57.

(2) Voir ci-dessus les n°s 154 (note), 170 (note), 171 (et note), 218 (et note).

(3) Sur ce projet, voir ci-dessus les n°s 105 (et note), 142, 215.

par l'Armée de libération en Mauritanie en janvier 1957 était un indice [1].

Mais à cette époque, en février 1957, un remaniement ministériel à Madrid a entraîné la formation d'un gouvernement plus favorable à une collaboration avec la France en Afrique du Nord et plus conscient de la communauté des intérêts vitaux des deux pays dans l'Empire chérifien [2]. L'Espagne paraît depuis lors désireuse d'aborder le règlement des derniers problèmes en suspens avec le Maroc sans tenir systématiquement la France à l'écart. Elle a sans doute conscience de ne pouvoir régler de façon satisfaisante sans la France les problèmes économiques et financiers qui se posent dans l'ancienne zone nord ou la question des frontières du Maroc.

***

Dans la déclaration commune du 7 avril 1956, il avait été prévu que des conventions seraient conclues dès que possible entre le Maroc et l'Espagne pour définir les nouveaux rapports entre les deux puissances. La plus urgente d'entre elles, aux yeux du Sultan et de son gouvernement, était celle qui devait permettre de réaliser l'unité économique de l'Empire chérifien. Il s'agissait de déterminer les conditions du retrait de la peseta en circulation dans la zone nord, et son remplacement par le franc marocain. Cette opération était d'ailleurs inséparable de la signature d'un accord commercial avec l'Espagne, jusque-là principale cliente et principal fournisseur de la zone nord.

Le régime monétaire du Maroc, on le sait, repose encore maintenant sur les dispositions contenues dans l'acte d'Algésiras du 7 avril 1906. La Banque d'État du Maroc détient, en vertu de l'article 32, le privilège exclusif d'émettre des billets qui sont, d'après le dahir du 5 septembre 1928, libellés en francs marocains d'une valeur identique au franc français. Toutefois, l'article 37 de l'acte d'Algésiras ajoute que la monnaie espagnole continuera à être admise à la circulation avec force libératoire.

En fait, dans sa zone d'influence, l'Espagne a réalisé, dès 1912, une identité monétaire complète avec son territoire métropolitain. Seule, la peseta y a pouvoir libératoire et cette situation a été maintenue depuis la reconnaissance de l'indépendance du Maroc et son unification.

C'est ce régime que les Marocains veulent faire disparaître. Les difficultés proviennent d'une part de l'évaluation du montant des pesetas en circulation au Maroc et du taux de leur rachat en francs marocains, d'autre part de l'utilisation de ces pesetas après qu'elles auront été retirées de la circulation. Sur le premier point, les Marocains, à juste titre, contestent le chiffre de 5 milliards avancé par les Espagnols, ils estiment

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus les n°s 152, 164, 173, 177.

(2) Voir ci-dessus le n° 194 (note).

cette circulation à un milliard de pesetas au maximum. Sur le deuxième point, les Espagnols souhaitent que les pesetas récupérées servent d'abord à rembourser une partie des avances effectuées par eux au budget de leur ancienne zone et ils lient l'accord portant sur le retrait de la peseta à la liquidation des dettes du Maroc envers l'Espagne. Ils voudraient ensuite que ces pesetas servent à un accroissement du volume des échanges entre le Maroc et l'Espagne. Alors que ceux-ci portent actuellement sur environ 8 milliards de francs, le gouvernement espagnol voudrait conclure un accord commercial qui les porterait à une vingtaine de milliards.

Mais le gouvernement marocain pour sa part maintient que ces pesetas doivent être portées à son crédit pour être utilisées librement au paiement de ses importations. Il ne tient pas à augmenter sensiblement le volume de ses achats à l'Espagne, dont les produits d'exportation sont en général ceux que le Maroc produit lui-même ou peut trouver ailleurs à meilleur compte.

L'importance des intérêts en présence et la divergence des points de vue espagnol et marocain expliquent que les négociations, ouvertes dès la fin de 1956, se soient poursuivies non sans difficultés et interruptions jusqu'au mois de mai.

Finalement, trois accords auraient été conclus *ad referendum* et paraphés le 21 mai 1957 lors du séjour à Madrid de M. Balafrej. Ces accords qui n'ont pas encore été publiés seraient les suivants, d'après les informations de source marocaine :

1. *Accord douanier.*

Dans le cadre du nouveau tarif douanier chérifien, le gouvernement marocain accorderait à l'Espagne le traitement de la nation la plus favorisée, en attendant la signature d'une convention douanière entre les deux pays.

2. *Accord commercial.*

Les exportations marocaines (phosphates, minerai de fer) porteraient sur 9 milliards de francs. Les exportations espagnoles (blé tendre, huile, pétrole, sucre) seraient de 14 milliards. La différence, soit 5 milliards, couvrirait les dépenses d'entretien des forces armées espagnoles du Maroc.

3. *Accord monétaire.*

La peseta perdrait son pouvoir libératoire en zone nord au bénéfice du franc marocain. Les billets ainsi retirés de la circulation serviraient à compenser les avances que le Trésor espagnol a faites au Trésor khalifien depuis quarante-cinq ans. Les dettes de l'État marocain à l'égard de l'Espagne seraient ainsi éteintes.

Ces accords ne sont pas encore approuvés et leur texte définitif n'est pas connu, mais il paraît difficile à l'Espagne et au Maroc de n'en pas faire part à la France. Les gouvernements des deux pays en effet ont déjà précisé, chacun de leur côté, à Paris, que l'aide française serait nécessaire lors de l'entrée en vigueur de ces accords. L'établissement du

taux de change de la peseta contre le franc, l'utilisation qui sera faite des pesetas retirées de la circulation dans le nord du Maroc intéressent au premier chef la gestion de la zone franc. Sans une coopération de la France avec l'Espagne et le Maroc, les conventions récemment paraphées à Madrid seraient d'une application difficile et risqueraient de provoquer des troubles dans l'économie espagnole comme dans l'économie marocaine.

⁂

L'Espagne a d'ailleurs en ce qui la concerne un autre motif de se rapprocher de la France. Elle éprouve actuellement de sérieuses difficultés avec le Maroc au sujet de ses possessions d'Afrique du Nord.

À une époque récente, certains milieux gouvernementaux de la Péninsule semblaient croire à la possibilité d'obtenir de Rabat la reconnaissance de la souveraineté de Madrid sur les présides, Ifni et le Sahara occidental, à condition de laisser les Marocains développer leur campagne de revendications à l'égard des territoires français d'Algérie et d'A.O.F.

Mais les autorités du Rio de Oro ont compris assez vite qu'en tolérant la présence d'éléments de l'Armée de libération marocaine sur leur sol, elles gênaient évidemment les Français, mais préparaient la subversion politique de leurs propres territoires. Alors qu'en janvier, les bandes armées qui attaquaient les postes français avaient pu circuler sans entraves, dès le mois suivant, des instructions étaient données par Madrid de contrôler leurs agissements et de renseigner les Français sur leur mouvements. Des renforts de troupes espagnoles étaient également acheminés.

La France, de son côté, a encouragé cette évolution de l'attitude espagnole dans les affaires marocaines. Elle a continué les conversations entre techniciens, commencées au cours de l'été précédent. L'Espagne a été ainsi avertie des projets français de mise en valeur du Sahara occidental et avisée qu'elle pourrait y être associée. Puis, la collaboration entre les autorités militaires françaises et espagnoles en Afrique se développant favorablement, la France a accepté en mai 1957 de communiquer à Madrid ses intentions en ce qui concerne la négociation qui doit s'ouvrir entre Paris et Rabat au sujet de la délimitation des frontières du Maroc.

Enfin, une nouvelle étape vient, semble-t-il, d'être franchie dans le sens d'une altération des relations hispano-marocaines avec la récente revendication du gouvernement chérifien sur Ifni [(1)].

Depuis plusieurs mois, la presse nationaliste marocaine, en même temps qu'elle réclamait l'annexion du Sud algérien et de la Mauritanie, exigeait la restitution par l'Espagne d'Ifni et même des présides. Le gouvernement chérifien, qui ne s'était jusqu'à présent pas prononcé sur

(1) Sur les récents incidents d'Ifni, voir ci-dessus les n°s 411 (note), 466 (note).

cette affaire, a abordé la question d'Ifni au cours des entretiens de Madrid de mai dernier. Il a laissé entendre qu'il considérait ce territoire comme marocain et envisageait d'y nommer rapidement un gouverneur.

Le gouvernement espagnol qui ne peut accepter cette demande invoque le traité hispano-marocain de 1860 [1] selon lequel l'Espagne aurait obtenu en pleine souveraineté la cession de l'établissement de Santa Cruz de Mar Pequeña qui serait Ifni.

L'appui de la France pour résister aux revendications territoriales du Maroc sur Ifni aujourd'hui, sur l'Afrique occidentale espagnole demain, est nécessaire au gouvernement espagnol. Madrid paraît donc souhaiter maintenant établir une coopération assez étroite avec Paris pour renforcer sa position vis-à-vis du Maroc.

***

Il est difficile aujourd'hui de savoir si les difficultés qui ont surgi depuis peu dans les relations hispano-marocaines trouveront une solution à brève échéance et si le rapprochement entre la France et l'Espagne va continuer.

Les intérêts de ces trois pays en Afrique du Nord sont en effet souvent divergents et l'on a assisté successivement à une entente de l'Espagne et du Maroc, la France restant à l'écart, puis récemment un rapprochement franco-espagnol destiné à mettre un frein aux prétentions marocaines.

Une entente entre les trois pays ne devrait pourtant pas être impossible. Le Maroc moderne ne peut que gagner à recevoir l'aide conjointe des deux anciennes puissances protectrices. Les revendications du gouvernement chérifien sur les territoires africains de l'Espagne et de la France sont inadmissibles et il est à souhaiter que Rabat acquière rapidement la maturité suffisante pour modérer ses manifestations nationalistes. Les Marocains pourraient alors prendre conscience de l'étroite solidarité qui les unit à Paris et Madrid tant pour l'équipement de leur propre pays que pour la mise en valeur des richesses du Sahara occidental.

[1] Par le traité du 25 mars 1860, le Maroc avait concédé à perpétuité à l'Espagne « le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie » à Ifni.

478

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2669 à 2672. *Moscou, 25 juin 1957, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 17 h. 20.)

Le communiqué final de la session de Varsovie du Conseil d'aide économique mutuelle (18-22 juin) a été publié aujourd'hui dans la presse.

Après avoir noté que la coopération entre les états membres du Conseil se développait « sur une base de complète égalité », le communiqué indique que certains des contractants ont modifié leurs plans économiques. En conséquence, après avoir procédé à un échange de vues sur les recommandations adoptées à la session de Berlin (1956), le Conseil a élaboré de nouvelles recommandations sur l'adoption en commun de mesures destinées à améliorer l'approvisionnement des pays intéressés en charbon, pétrole, en produits pétroliers, en coke métallurgique, en métaux non ferreux et en d'autres articles essentiels. Le Conseil a examiné également le problème du développement de l'approvisionnement en énergie des pays membres. Il s'est félicité de l'accord récemment conclu entre la République démocratique allemande et la Pologne sur la mise en chantier de nouvelles mines de charbon dans ce dernier pays. D'autres participants se sont déclarés prêts à conclure des accords analogues avec la Pologne pour participer au développement de sa production houillère.

Le Conseil s'est préoccupé également du problème des transports et a confié à des experts le soin d'élaborer de nouvelles recommandations à ce sujet.

L'unanimité s'est faite pour reconnaître l'utilité des mesures prises en 1955-1956 en vue de coordonner les plans économiques des pays membres. Ce travail sera poursuivi à l'avenir et portera également sur les plans perspectifs relatifs au développement des principales branches de la production au cours d'une période de dix à quinze ans.

Le Conseil s'est félicité des résultats obtenus par la création de commissions permanentes spécialisées en vue d'assurer une meilleure coopération économique et technique entre les participants dans de nombreux domaines. Un accord a été conclu au sujet de l'établissement d'un *clearing* multilatéral.

En conclusion, les délégations représentées au Conseil se déclarent prêtes à contribuer à l'établissement d'une coopération économique entre tous les pays européens quel que soit leur régime, et condamnent les projets d'Euratom et de Marché commun.

Le communiqué de Varsovie confirme indirectement les difficultés rencontrées par les pays de l'Est à la suite de la non-exécution des plans élaborés l'an dernier et des événements de Pologne et de Hongrie. Il permet de penser que l'U.R.S.S. ne tardera pas à faire connaître le nouveau plan quinquennal révisé que le gouvernement doit présenter cette année au Soviet suprême, conformément à l'engagement pris par le Comité central en décembre dernier.

479

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1067 à 1071 *Budapest, 25 juin 1957, 15 h. 20, 15 h. 29, 15 h. 22, 15 h. 21* [(1)].

(*Reçu :* 19 h. 48, 19 h. 10.)

La presse hongroise pour le moment ne réagit pas aussi vivement qu'on aurait pu le penser à la publication du rapport du Comité d'investigation [(2)].

Je résume ci-dessous les principaux points développés dans la presse :

1° Le rapport n'a pas été remis au gouvernement hongrois, alors qu'il se trouvait depuis quelque temps déjà entre les mains des journalistes et des radios de l'Occident, qui ont aussitôt développé une vaste campagne de propagande.

2° Le rapport a été « cousu » autour de l'enquête de base de M. Cabot Lodge. Il est très regrettable que des nations récemment libérées du colonialisme, telles que Ceylan et la Tunisie, aient donné leur aval à ce tissu de mensonges, de calomnies et de sottises.

3° M. Andersen, qui serait « très connu et détesté du Danemark en tant qu'ancien collaborateur des nazis », est vivement pris à partie.

4° Les noms des témoins entendus par la Commission n'ont pas été publiés à l'exception de ceux d'Anna Kethly, Bela Kiraly, Kovago, traîtres à leur patrie, fascistes, etc. [(3)].

(1) Par courrier.

(2) Sur ce rapport, voir ci-dessus le n° 473 (et note).

(3) Sur ces témoignages, voir ci-dessus le n° 88 (et note).

5° La Commission d'investigation de l'O.N.U., patronnée par vingt-quatre états membres seulement, est « illégale ».

6° L'existence et l'activité de la Commission « foulent aux pieds » la charte des Nations Unies par son immixtion dans les affaires intérieures de la Hongrie.

7° Le gouvernement hongrois se réserve de réfuter le rapport.

8° La Hongrie se trouve dans le camp socialiste et ce n'est pas un rapport de cent cinquante mille mots, ni même, dix fois plus long, qui modifiera ce fait.

En outre, la presse officielle a employé la voie prudente d'un article publié dans un hebdomadaire de peu d'audience (les *Nouvelles* du lundi), mais repris par la radio de Budapest, pour critiquer, d'une manière délibérément vague, l'immixtion des représentations de « certaines puissances » dirigées par la légation des États-Unis.

Ce même journal accuse enfin la Commission d'avoir demandé un rapport aux représentants des puissances... [1] à Budapest, d'avoir entendu illégalement des témoins hongrois et de s'être livrée à l'espionnage.

Aujourd'hui, la presse est redevenue silencieuse sur l'activité de la Commission d'investigation.

On attend peut-être, pour prendre position, le retour de l'ambassadeur Gromov dont la convocation à Moscou est officiellement confirmée.

480

M. DE GUIRINGAUD, CHEF ADJOINT DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1863 à 1865 [2]. *New York, 25 juin 1957.*

(*Reçu :* le 26, 1 h.)

Des consultations que j'ai tenues aujourd'hui, il ressort que la grande majorité des délégations occidentales estime peu désirable une convocation de la onzième session de l'Assemblée pour examiner le rapport hongrois [3]; mais aucune d'elles, par crainte de paraître tiède, n'osera prendra la parole contre cette convocation.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 1080-1082), Washington (n°s 1162-1164), Ottawa (n°s 42-44).

[3] Sur ce rapport, voir ci-dessus les n°s 473 (et note), 479.

Dans ces conditions, tout dépendra sans doute de l'insistance que mettront les Anglais, les Australiens et les Néo-Zélandais à soutenir leur thèse. J'ai vu sir Pierson Dixon cet après-midi et il m'a promis de se montrer aussi neutre que possible, mais sir Percy Spender a demandé à assister à la réunion des Vingt-quatre et il risque d'être moins modéré. Il convient au reste de rappeler que ni le groupe européen, ni le groupe des vingt-quatre coauteurs du projet de résolution adopté le 10 janvier 1957 [1] n'ont qualité pour prendre une décision s'imposant à tous leurs membres. Il suffirait donc ainsi d'une minorité décidée pour saisir d'une demande de convocation le Président et le Bureau, qui seraient probablement fort en peine de résister à une telle initiative.

J'ajoute enfin que le State Department devra de plus en plus tenir compte de l'offensive menée au Sénat par le secrétaire Knowland et que la délégation américaine pourrait être, de ce fait, contrainte de soutenir la thèse de ceux qui réclament la convocation de l'Assemblée [2].

Les pronostics doivent donc rester très réservés.

Je compte intervenir demain avec énergie au cours des réunions de groupes pour montrer que, dans l'intérêt même d'une bonne exploitation de l'affaire hongroise, on devrait éviter une réunion exceptionnelle en plein été. Je n'ai cependant trouvé personne qui accepte de me soutenir sur ce terrain.

Aucune décision ne sera prise demain. On prévoit dès maintenant une ou plusieurs réunions la semaine prochaine.

[1] Qui prévoyait la constitution du Comité spécial d'enquête : voir ci-dessus le n° 88 (note).

[2] Le leader de la minorité républicaine au Sénat William Knowland se prononçait en faveur de la tenue d'une assemblée extraordinaire de l'O.N.U.

481

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1075 à 1081. *Budapest, 26 juin 1957, 19 h. 10, 15 h. 5, 19 h. 11.*

(*Reçu :* le 27, 1 h. 28; le 26, 18 h. 50, 18 h. 51.)

Je suis tenté d'établir un lien entre les quatre mois de retard qu'a subis la publication du rapport de Mao Tse-Toung [1] et le silence plus ou moins ingrat que les dirigeants du régime fantoche de Budapest ont fait pendant quelque temps au sujet du gouvernement de Pékin.

À l'époque de mon télégramme n° 808 [2], j'avais demandé à l'ambassadeur de l'Inde à Moscou, qui effectuait ici un de ses séjours périodiques, s'il ne convenait pas d'attribuer cette attitude de réserve observée par Kadar et ses acolytes à quelque désaccord entre les régimes chinois et soviétique au sujet de la visite en Pologne du président de la République populaire chinoise [3]. Sans exclure cette explication, M. Menon qui rentrait de congé croyait plutôt à une grave divergence de vue quant au développement du thème « de l'épanouissement des cent fleurs de la libre compétition des cent écoliers » [4].

Sans doute, mon interlocuteur avait-il eu vent à New Delhi des nouvelles allusions faites par Mao Tse-Toung à l'affaire hongroise dans son discours de février. Quoi qu'il en soit, il ne me paraît pas sans intérêt de préciser à titre rétrospectif que le silence officiel du régime local à

[1] Une déclaration faite par Mao Tse-Toung le 27 février, sur le plan doctrinal, qui invitait le communisme chinois à se réformer lui-même, était publiée avec quelques retouches le 18 juin. Le leader chinois traitait essentiellement des problèmes intérieurs : selon lui, il pouvait exister au sein de la société socialiste des contradictions dont il donnait l'analyse, contradictions qui pourraient être résolues par de franches discussions entre dirigeants et dirigés. Sur le plan de la politique étrangère, le rapport indiquait que les événements de Hongrie avaient été « une mauvaise chose, mais l'État hongrois est plus solidement établi que jamais et tous les autres peuples du camp socialiste en ont tiré la leçon ». Il fallait renforcer la solidarité avec l'U.R.S.S. et les pays socialistes, les pays d'Asie et d'Afrique, et essayer de coexister en paix avec les pays « impérialistes ».

[2] Le télégramme de Budapest n°s 808-809, du 13 mai, non reproduit, évoquait le silence des déclarations gouvernementales faites à l'occasion de la rentrée parlementaire sur la visite de Chou En-Lai à Budapest, Kadar ne mentionnant la Chine que très rapidement. Pareille « ingratitude » ne pouvait s'expliquer que par une consigne moscovite. [Sur le voyage de l'homme d'État chinois dans la capitale hongroise en janvier 1957, voir ci-dessus les n°s 51, 53, 76 (et note)].

[3] En fait, M. Chou En-Laï était président du Conseil, et non président de la République populaire chinoise. Sur sa visite en Pologne, voir ci-dessus les n°s 25 (note), 33, 44, 46, 47.

[4] 1957 fut l'année des « Cent fleurs » en Chine. La campagne des « Cent fleurs » visait à regagner la coopération active de l'élite intellectuelle, qui boudait le régime. En fait, les critiques formulées par cette élite et par les étudiants débordèrent vite le cadre fixé et s'en prirent à la politique du parti communiste lui-même. Le discours de Mao Tse-Toung, remanié et publié le 18 juin, marqua la fin de cette expérience.

l'égard de Pékin a commencé à se rompre dans la seconde quinzaine de mai dernier : le 26 mai, un long éditorial de *Nepszabadsag* mentionnait pour la première fois les déclarations de Mao Tse-Toung, en les décrivant et en les commentant au mieux des intérêts du régime; le 14 juin, la presse locale publiait aux mêmes fins une correspondance M.T.I. de Pékin sur les conflits d'opinion qui se déroulent en Chine et, le même jour, le porte-parole des Affaires étrangères hongrois exprimait, au cours de sa conférence de presse, l'espoir d'une visite de Mao Tse-Toung en Hongrie, dans les termes que j'ai télégraphiés en clair le 15 juin; le 21 juin, enfin, à l'instar de la *Pravda, Nepszabadsag* publiait intégralement le rapport du président de la République populaire chinoise. Le public hongrois est donc en mesure de constater que le pape communiste de Pékin, à la différence de ceux de Moscou :

a. Condamne implicitement la vaine entreprise tendant à convertir de force le peuple hongrois au marxisme;

b. Avoue franchement l'immense répercussion de la révolution d'octobre dernier jusqu'en Chine continentale;

c. Fait officiellement état de la coopération entre la démocratie populaire chinoise et une bourgeoisie réduite ici au sort du paria;

d. S'en prend aux privilégiés et à la bureaucratie du régime, etc.

Le compte rendu Reuter du rapport fait allusion à des modifications que son texte aurait subies depuis que Mao Tse-Toung a prononcé son discours. Je croirais volontiers qu'au cours des trois derniers mois, pour des motifs tenant entre autres à sa politique hongroise, Moscou s'est efforcé de différer la publication du document jusqu'à ce qu'en soit modifiée la teneur; une addition consentie par Mao Tse-Toung pourrait être le paragraphe proclamant à nouveau la solidarité[1] du régime Kadar. L'éditorial publié fin mai par le quotidien officiel de ce dernier prendrait alors l'aspect d'une précaution prise ici en vue d'une publication qui ne pouvait plus être évitée.

Mais le texte demeure ce qu'il est en réalité, et il devient donc essentiel que Mao Tse-Toung accepte de venir jouer à Budapest le même rôle que Chou En-Laï dissipant au début de l'année les illusions que les insurgés d'octobre s'étaient faites quant à la position de Pékin; c'est-à-dire démentir les espoirs que l'intelligentsia hongroise est une fois de plus tentée de fonder dans la diplomatie du communisme chinois : que l'on songe en particulier aux réactions que la lecture des déclarations du président de la République populaire chinoise provoque nécessairement au sein de la fraction panrusse du communisme hongrois qui se trouve actuellement sous les verrous.

[1] Lire vraisemblablemement : la solidité.

482

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 702. *Budapest, 26 juin 1957.*

On s'entend dire sur les bancs du catéchisme qu'il est des vérités qu'on doit croire sans chercher à les comprendre. Dans la religion communiste, qu'une obsédante propagande moscoutaire cherche à inculquer à ses fidèles comme à ses sujets, le mythe de la « contre-révolution » en Hongrie prend de plus en plus le caractère du mensonge que l'on doit professer sans chercher à le discuter; de proche en proche, la fable officielle devient une sorte de dogme fondé sur une contre-vérité, et j'ai relevé, dans un récent rapport de notre ambassade à Moscou, qu'on en arrive à y départager les orthodoxes des « déviationnistes » selon qu'ils croient ou non à la « contre-révolution » en Hongrie.

En U.R.S.S., tout se passe, me semble-t-il, comme si, en proie au cas de conscience que les sanglantes interventions militaires d'octobre-novembre derniers à Budapest posent au peuple russe, à son armée et à ses dirigeants, la religion moscoutaire réagissait d'instinct en imposant, autoritairement au besoin, dans le ressort de sa juridiction, sa fantaisiste genèse des événements insurrectionnels de Hongrie, cette fable à laquelle le reste du monde croit de moins en moins, et qui en ce moment reçoit sans doute un coup fatal du rapport du Comité des Cinq de l'O.N.U.

Les « colloques moscovites », naguère relatés par Vercors dans les colonnes du journal *Le Monde*[1], ne nous en dépeignent pas moins une intelligentsia russe qui n'ignore guère à quelles réalités nationales magyares le soldat soviétique s'est heurté ici et avec lesquelles il est encore aux prises; et cependant, par patriotisme, on y professe l'excuse ou le prétexte que la propagande de Moscou allégua dès le moment où l'U.R.S.S. commença à perpétrer une intrusion préméditée dans les affaires de la République populaire hongroise. Si je comprends bien, ce n'est toutefois là, pour le citoyen soviétique, qu'un devoir civique plus ou moins bien observé selon que l'on cause entre concitoyens ou avec des étrangers; mon collègue belge, qui lit le russe, m'affirme même avoir trouvé, dans une publication soviétique récemment mise en vente dans les librairies de la capitale hongroise, une relation des événements insur-

[1] Se reporter au *Monde* des 8 et 9 mai 1957, où l'auteur traite successivement de l'intervention en Hongrie et de la « lutte contre le capitalisme » dans les milieux intellectuels et artistiques soviétiques.

rectionnels qui serait bien loin d'accréditer le mythe fondamental de la doctrine moscoutaire en la matière.

Ici, dans le pays de ma résidence, cette invention de la propagande soviétique qui ne pouvait, qui ne saurait être qu'une vaste fumisterie aux yeux du public magyar, est en passe de devenir un dogme strictement obligatoire pour les dirigeants comme pour les sujets du régime, et cette obligation se double de sanctions dont les moindres ne sont pas les continuelles investigations à l'ampleur et à la précision sans cesse grandissantes, d'une police en pleine reconstitution, notamment dans le domaine de ses fiches et de ses archives. La presse internationale a fait écho à des condamnations spectaculaires, mais la plus courante et la plus nécessaire, pour l'autorité russo-hongroise, parce qu'un pourcentage récompense le zèle du policier, est la confiscation des biens; c'est-à-dire, dans le cadre d'une population systématiquement appauvrie par dix années de nivellement social par la base, la privation, sinon de l'essentiel, au moins de ce que nous appellerions en Occident le strict nécessaire à une existence décente.

Or, cette répression, aveugle au début, plus savante maintenant, d'une « contre-révolution » imaginaire est, dans son principe même, liée à la reconnaissance ou non du mythe par le suspect. La nouvelle inquisition que subit la malheureuse nation magyare ne peut pas, bien évidemment, lui prouver ce qui n'a jamais existé; elle se borne à définir peu à peu un certain nombre de critères en vertu desquels le détenu est ou non un « contre-révolutionnaire ». Et c'est ainsi que pour le suspect, sous le coup d'arrestation, l'adhésion au parti socialiste ouvrier qui professe le dogme est la seule voie ouverte à celui qui désire avant tout être laissé en paix par la police, de même que pour le prévenu, le seul moyen d'être absous ou épargné est de s'inscrire au parti; encore appartient-il à ce dernier, c'est-à-dire, pour le commun des mortels, à la police, d'apprécier la valeur de l'adhésion au régime... pour ne point parler de son impossible sincérité.

Or, comme il me paraissait fatal dès novembre dernier, ce qui est accusé de « contre-révolution » en Hongrie, c'est en définitive une nation toute entière : des populations magyares qui ont d'abord franchement ri de la fable moscoutaire, puis s'en sont indignées, surtout parmi leurs éléments ouvriers dont l'instinct prévoyait sans doute l'usage qui en serait fait plus tard pour épurer ces conseils ouvriers d'entreprise que le prolétariat hongrois mettait alors, avec tant d'empressement enthousiaste, à la tête des établissements industriels où il travaillait; enfin, de guerre lasse, on a préféré parler des « événements d'octobre-novembre » sans plus les qualifier, afin de n'avoir pas à professer ce qui allait devenir en quelques mois le dogme ou l'hérésie.

Innombrables sont donc les suspects et ils le seront encore plus dès lors que, comme l'expliquait mon rapport n° 654/EU du 31 mai dernier [1], l'on peut maintenant n'être ou n'avoir été « contre-révolution-

[1] Non reproduit, qui évoquait le terme de la « terreur blanche contre-révolutionnaire » agité par *Nepszabadsag* : étaient réputées « terreur blanche » toutes les idées de vengeance qui avaient pu surgir dans l'esprit d'une population en révolte contre la police politique .

naire » que par intention : aux victimes sans nombre des exactions, persécutions ou brutalités plus ou moins atroces de la police politique de Rakosi, *Nepszabadsag* impute en quelque sorte à crime le seul fait d'avoir songé à faire passer les tortionnaires en justice au temps de la révolution. Kadar lui-même n'échapperait pas à une accusation de ce genre si elle pouvait être portée jusqu'aux sphères gouvernementales, puisqu'il a fait condamner le colonel de police Vladimir Farkas, son propre bourreau du temps du procès Rajk.

À noter que, pour n'être en définitive qu'une formule de neutralité politique, l'expression : « événements d'octobre » n'en a pas moins connu et n'en connaît pas moins encore aujourd'hui un emploi général qui s'étend à la presse du régime et aux discours de ses dirigeants. Kadar ne s'est pas fait faute d'y avoir recours : après tout, quel habitant de la Hongrie, y compris certains soldats des divisions d'occupation soviétiques, n'a pas comme lui fait chorus avec les révolutionnaires sous le régime éphémère d'Imre Nagy. Il fallait, tel Jozsef Revaï, être stalinien et réfugié à l'étranger à ce moment-là, pour n'avoir jamais professé autre chose que le dogme moscoutaire de la « contre-révolution », ou bien encore ce prêtre dont les propos sont relatés en annexe au bordereau n° 644/EU, du 24 mai dernier [1] qui, expulsé naguère de sa cure par ses ouailles en révolte, croit pouvoir attribuer à quelque démon « contre-révolutionnaire » les manifestations de haine de ces dernières envers le Mouvement des « prêtres pour la paix ».

Le gouvernement croupion du début de novembre n'en ayant pas moins été, par définition et même s'il a tenu deux ou trois jours un langage différent, rallié au fantastique mensonge officiel; l'action des militaires russes et des ex-AVO qu'ils avaient rescapés du massacre a d'abord commencé par s'en prendre à la force publique qui était l'essentiel : au lendemain même de la révolution, des milliers d'officiers restés sans emploi, tolérés dans leurs logements et rémunérés en demi-solde dans l'attente qu'ils viennent à résipiscence, ont été longtemps confrontés avec la pénible nécessité de souscrire à une déclaration de fidélité au régime, dont la rédaction a varié mais dont l'essentiel ratifiait l'intervention soviétique pour protéger la révolution contre ses ennemis. « Il faut bien vivre », ont franchement expliqué les officiers de l'État-major hongrois à nos attachés militaires, et le plus grand nombre d'entre eux semble avoir finalement signé la profession de foi exigée sur la base de la contre-vérité officielle.

Des officiers aux policiers grassement rétribués et confortablement logés et nourris, dès lors qu'ils reconnaissent eux aussi l'existence de la « contre-révolution » qu'il leur appartient de découvrir et réprimer; des policiers à une milice ouvrière recrutée dans les usines grâce à des appâts du même ordre; de la police aux fonctionnaires subalternes de toutes catégories, en évitant bien entendu de ranimer les grèves dans les services vitaux, mais en épurant à fond et avec de moins en moins de

[1] Document non retenu.

ménagement la bureaucratie pure; des bureaucrates aux artistes suspendus ces derniers temps pour profession de foi contre-révolutionnaire : c'est toujours la même procédure qui s'applique, avec des variantes laissant intact le dogme qui préside à l'inquisition.

Une autre chaîne d'investigation policière a commencé par étudier le cas des étudiants qui firent le coup de feu contre les blindés soviétiques, pour s'attaquer ensuite aux parents et aux professeurs rendus responsables du comportement « contre-révolutionnaire » de leur progéniture ou de leurs élèves. Mes rapports n°s 575/EU, 589/EU et 649/EU, respectivement en date des 4, 9 et 27 mai dernier [1], ont suffisamment décrit ce processus d'enquête pour que je n'aie pas à y revenir ici. Lorsque l'inquisition parvient, comme maintenant, à l'échelon supérieur des académies, les ménagements n'empêchent pas que ce soit l'adhésion au parti de Kadar, c'est-à-dire au dogme de la « contre-révolution », qu'un agent du régime comme le philosophe stalinien Fogarasi sollicite de la part du président de l'Académie des sciences Rusznyak; dans la mesure où les convictions communistes de cet homme de science ne l'empêchent pas de discerner scientifiquement le vrai du faux, la réalité du mythe, c'est son « éminence grise » qui vient d'être mise à la tête d'un « Conseil scientifique » suppléant en pratique, avec l'appui du régime, au pouvoir de fait, sinon à l'autorité morale de l'institution académique.

J'ai d'ailleurs exposé à maintes reprises le raisonnement « patriotique » des « collaborateurs » de plus en plus nombreux au sein de l'intelligentsia; mieux vaut se rallier au régime, expliquent-ils, avant que la réaction stalinienne parvienne à éliminer complètement toutes les conquêtes de la révolution et plus particulièrement ce trésor qu'a apporté depuis un an la libéralisation relative des rapports culturels avec l'Occident : Kadar et son ministre de l'Éducation Kallaï ne sont-ils pas préférables à Gerö et à Revaï ?

Cependant, il est dur de qualifier de fasciste ce qui fut un mouvement populaire socialiste mais anticommuniste, et de dénoncer une subversion provoquée par l'étranger, dans ce que l'on a célébré avec enthousiasme comme la patriotique insurrection de toute la nation. Aussi a-t-on longtemps recouru à des intermédiaires : telle ou telle personnalité, qui n'est souvent même pas de la profession, était amicalement priée de s'inscrire au Parti, de souscrire à la fable officielle, de professer au besoin le dogme, pour pouvoir prendre la direction administrative de l'organisme d'État sous la dépendance, sinon l'autorité duquel vit pratiquement telle ou telle fraction de l'intelligentsia. Cependant, dans la mesure où les intellectuels eux-mêmes, ou pour mieux dire les plus éminentes personnalités de l'intelligentsia, se refusent à souscrire à une contre-vérité absurde, l'autorité russo-hongroise fait dissoudre l'Association des écrivains ou celle des artistes, et le régime Kadar y substitue des conseils littéraire ou artistique à sa dévotion.

[1] Documents non retenus, qui relataient en détail la répression de l'intelligensia.

Au fur et à mesure que se développent en effectifs, sinon en qualité, les forces policières du régime, on en vient à se demander jusqu'où s'étendra cet absurde effort pour inculquer à une nation toute entière un dogme inverse de ses sentiments nationaux.

Un de mes télégrammes a naguère fait état d'une information italienne de bonne source, selon laquelle les jeunes gens déportés par l'armée russe pendant la révolution étaient individuellement ramenés dans le pays et interrogés sur leur rôle dans l'insurrection, non pas tant en leur reprochant d'avoir pris les armes contre l'armée soviétique, mais en essayant de leur faire « avouer » les facteurs » contre-révolutionnaires » qui les auraient incités à le faire. Faute de déclarations satisfaisantes à cet égard, ils avaient la perspective de retourner d'où ils venaient. Combien ont cédé aux instances ou menaces de l'enquêteur, et combien sont traduits maintenant en cour de justice sommaire, condamnés, sinon parfois exécutés ?

J'ai vu jadis à Cuzco les registres de l'Inquisition espagnole : avant de brûler vifs des masses de paysans incas, les moines les faisaient souscrire, par un simple signe, à une abjuration de leurs croyances et à une donation de leurs biens à la religion nouvelle qui allait les immoler. Ce qui se passe ici est moins spectaculairement atroce mais, en définitive, on en arrive au point où si l'habitant des villes ne veut pas tomber dans le même dénuement que tant d'aristocrates ou de bourgeois réprouvés depuis dix ans par la démocratie populaire, force lui est de mentir à ses convictions profondes et d'abjurer en quelque sorte sa foi patriotique. Il semble que, pour la nation magyare, cette extrémité soit affreusement pénible, et c'est tout à son honneur.

Quant aux inquisiteurs, les moines bourreaux de Cuzco ont ici leurs émules; on serait tenté de dire leurs congénères : l'opiniâtreté avec laquelle l'autorité russo-hongroise prétend convertir un peuple intelligent à la doctrine de son propre reniement se caractérise par autant de naïveté dans la conception que d'astuce et de férocité dans l'exécution : c'est ainsi que le 16 de ce mois, *Nepszabadsag* a ouvert un concours « pour la meilleure description des expériences faites au cours des événements d'octobre et novembre ». Ceux qui veulent y prendre part doivent rédiger un rapport ou un essai de quatre à douze pages dactylographiées. Le concours est ouvert à tout le monde : premier prix : 5.000 forints; deuxième prix : 3.000 forints; troisième prix : 2.000 forints; en outre, des primes de consolation sont offertes aux dix ou douze candidats suivants, sous la forme d'une publication de leur œuvre dans le journal avec la rémunération habituelle. Les manuscrits seront reçus jusqu'au 10 août et les prix distribués le 20 août à l'occasion de la fête de la Constitution.

Voilà certes qui est nouveau et pour le moins pittoresque. Devons-nous cette expérience à l'effet produit par la révélation tardive d'une encyclique du pape communiste de Pékin proclamant entre autres l'impossibilité de convertir de force tout un peuple au marxisme ? [1]

[1] Allusion au rapport de Mao Tse-Toung publié le 18 juin : voir ci-dessus le n° 451 (note).

Il est clair qu'il n'en est rien, car jamais la répression de la « contre-révolution » n'a atteint un tel degré d'intensité qu'aujourd'hui : les parents des émigrés se voient inquiéter au point de quitter leur emploi; tel professeur de nos amis admet qu'il n'a plus le cœur d'enseigner alors qu'à son domicile, les descentes de police se succèdent pendant qu'il fait ses cours; tel artiste suspendu, en l'espèce l'acteur principal du film *Carrousel,* se suicide avec sa femme; la détention se prolonge indéfiniment de personnes dont la justice, obligatoirement saisie au bout de quelques semaines d'internement, a reconnu l'attitude irréprochable, mais que la police tient pour inconvertibles; le bruit court qu'elles seraient finalement vouées à la déportation en U.R.S.S., etc.

C'est toujours la même politique d'élimination systématique des facteurs et de l'esprit révolutionnaires par la base que l'autorité russo-hongroise poursuit sans relâche depuis la fin d'octobre dernier, et si elle éprouve parfois quelque hésitation, par exemple ces jours derniers, pour l'exécution des deux journalistes complices d'Ilona Toth [1], si le régime Kadar essaie parfois, ouvertement ou clandestinement, d'apporter quelque tempérament à une répression sauvage, il n'en reste pas moins qu'au bout de sept mois de terreur en Hongrie, il est impossible d'entrevoir encore aujourd'hui un terme à ce qui, logiquement, devrait aboutir à l'annihilation de fait d'une nation, sinon d'un peuple.

483

M. de Chalvron, Ministre délégué au Gouvernement militaire français à Berlin,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 130-131 [2]. *Berlin, 27 juin 1957, 15 h. 55.*

(*Reçu :* 16 h.)

Selon des renseignements parvenus à nos services, onze communistes nord-africains seraient arrivés à Berlin-Est le 22 juin. Ces personnages, originaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, seraient porteurs de passeports syriens et égyptiens, et voyageraient sous le couvert de mission commerciale. Ils viendraient de Suisse.

[1] La condamnation à mort du dramaturge Joseph Gali et du journaliste Guyla Obersovszki, reconnus coupables uniquement d'un délit d'expression (ils avaient édité un journal clandestin exhortant à la résistance passive) avait provoqué un mouvement international de protestation. Le gouvernement hongrois acceptait le 25 juin de réviser le procès. De nouvelles sentences de mort étaient cependant prononcées journellement et frappaient les personnalités les plus diverses (entre autres l'étudiante Ilona Toth).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 122-123). Il l'a également été à Rabat (n°s 3220-3221) et Tunis (n°s 2561-2562).

Ce groupe aurait été reçu le soir même par M. Schirdewan, membre du comité central du S.E.D. Puis il serait reparti le 24 juin pour Prague, afin de prendre contact avec la section « Afrique du Nord » du « Comité international des travailleurs », section à laquelle trois de ces individus seraient désormais affectés. Les huit autres reviendraient vers le 4 juillet à Berlin-Est pour avoir des entretiens prolongés avec les sections « Ouest » du comité central du S.E.D. et des syndicats (F.D.G.B.).

Les mêmes renseignements indiquent que cette délégation aurait pour mission de négocier les modalités de l'aide accordée par les « États socialistes » à l'Algérie; Moulay Merbah, secrétaire général du M.N.A. (?), aurait en effet séjourné à Berlin-Est à la fin d'avril 1957, pour préparer la venue de cette mission.

484

M. Gorse, Ambassadeur de France à Tunis,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 3566 à 3580. Priorité absolue. *Tunis, 27 juin 1957, 20 h. 15.*
Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 30.)

J'ai effectué ce matin, auprès de M. Bourguiba, la démarche prescrite par le gouvernement en développant les idées contenues dans les instructions que le secrétaire d'État m'avait remises avant mon départ [1].

Le président du Conseil m'a reçu en présence de M. Ladgham.

Je crois devoir souligner que la portée de cette démarche a été considérablement affaiblie par les indiscrétions de la presse française, qui ont très probablement provoqué la mise au point détaillée de M. le Ministre de la Défense nationale [2]. Je ne puis, pour ma part, que déplorer vivement ces indiscrétions qui ont, bien entendu, trouvé le plus large écho dans les journaux tunisiens.

1. En ce qui concerne notre dispositif militaire, j'ai souligné l'importance des allégements que nous envisagions, en prenant bien soin de préciser qu'il s'agissait d'une décision prise *proprio motu* par le gouvernement français. Je ne suis pas entré dans le détail du regroupement de nos forces et me suis contenté d'informer mes interlocuteurs des dates

[1] Dans son numéro daté du 26 juin, le journal *Le Monde* annonçait en dernières nouvelles, p. 16, un allégement du dispositif militaire français en Tunisie et au Maroc et l'examen par le Comité interministériel chargé des affaires en Afrique du Nord d'un transfert en Algérie de ces éléments militaires. Des instructions auraient été données à M. Gorse, qui avait assisté à la réunion du Comité.

[2] M. André Morice avait tenu le 27 juin, au ministère de la Défense nationale, sa première conférence de presse au cours de laquelle il avait notamment déclaré : « ... Nous renforcerons nos moyens en Algérie par un certain nombre de bataillons venus de Tunisie et du Maroc... ».

auxquelles commenceraient et se termineraient les opérations de retrait. Mais je n'ai pu évidemment que confirmer les propos tenus hier par M. André Morice sur nos intentions quant aux lieux de stationnement de l'armée française.

J'ai appelé la plus sérieuse attention du Premier ministre sur les responsabilités nouvelles qui allaient dorénavant lui incomber pour faire respecter la neutralité du territoire tunisien dans le conflit algérien. M. Bourguiba s'en est déclaré parfaitement conscient.

J'ai ajouté que nous comptions, dans ces conditions, que le gouvernement tunisien n'apporterait plus aucune entrave aux mouvements normaux de nos troupes. Mes interlocuteurs ne m'ont pas contredit sur ce point. J'ai indiqué qu'en revanche, toutes les modifications de notre implantation militaire et les déplacements, dans ce contexte, d'unités régulières armées, feraient l'objet de notre part d'une information préalable. Je dois revoir demain M. Bahi Ladgham à ce sujet.

Il ne m'est pas apparu possible de demander au Président le secret sur les nouvelles que je lui apportais, puisqu'il était déjà informé par les dépêches des agences. J'ai fait valoir cependant que notre tâche serait facilitée vis-à-vis de l'opinion française, si le président Bourguiba se bornait, dans son discours de ce soir, à apprécier l'attitude du gouvernement français sans la présenter pour autant comme une victoire due à l'intransigeance tunisienne.

Le Premier ministre s'est efforcé de ne pas trop laisser apparaître la satisfaction que lui causaient nos décisions. Il m'a dit que si le gouvernement français avait à tenir compte des réactions de l'opinion en France, il connaissait lui aussi ses difficultés. Le F.L.N. s'inquiétait des dispositions aux termes desquelles des unités françaises jusqu'à présent gelées en Tunisie allaient renforcer à bref délai, en Algérie, nos moyens d'action contre la rébellion (mon télégramme n°s 3505 à 3507)[(1)]. Aussi bien allait-il être l'objet de protestations de la part des dirigeants de ce parti. Mais, a ajouté M. Bourguiba, « c'est là mon affaire et je m'en charge ».

Certains commentaires de presse ayant conclu des déclarations du ministre de la Défense nationale qu'un accord était intervenu avec le gouvernement tunisien pour le maintien de bases dans le Sud au titre de la défense commune, le président du Conseil a cru devoir relever le propos : il ne voyait pas, m'a-t-il dit, l'intérêt de conserver des bases dans des endroits comme Rémada, et se demandait quelle pourrait en être l'utilité pour les besoins de la défense commune. J'ai répondu que ces

(1) Du 25 juin, non reproduit. Le chargé d'affaires français rapportait qu'il lui était revenu de très bonne source qu'un délégué du F.L.N. aurait exprimé au président Bourguiba le mécontentement des rebelles devant l'attitude du gouvernement tunisien, qui poussait en fait au transfert en Algérie d'une partie des forces françaises de Tunisie. Le Président tunisien aurait marqué nettement auprès des dirigeants du Néo-Destour qu'il entendait ne pas tenir compte de ces réactions et « être maître à bord ». Il aurait déclaré qu'il n'avait pas l'intention de demander l'évacuation totale de l'armée française du territoire tunisien, mais seulement le retrait des garnisons proches de la capitale et des éléments implantés à l'intérieur du pays : il n'était pas opposé au maintien d'effectifs français à Gabès et dans le Sud tunisien.

problèmes pourraient être évoqués ultérieurement au cours des négociations qui s'ouvriraient en vue de conclure un accord militaire.

Le gouvernement tunisien pourrait alors soulever les objections techniques qu'il estimerait nécessaires. M. Bourguiba m'a répondu qu'il avait toujours affirmé ne pouvoir engager de tels pourparlers que lorsque tout le territoire tunisien serait évacué, à l'exception de Bizerte.

Je n'ai pas voulu pousser plus loin la conversation sur ce point en précisant une fois de plus que notre décision avait été prise *proprio motu* et que nous nous bornerions à en informer le gouvernement tunisien. Il m'est apparu néanmoins, au cours de la conversation, que la position de principe de M. Bourguiba, répondant à une autre position de principe, n'excluait pas que le gouvernement tunisien acceptât d'engager les négociations sur la défense commune dans des délais plus rapprochés.

2. J'ai confirmé que nous étions disposés à réexaminer l'ensemble des problèmes économiques et financiers lors de la prochaine réunion du Comité monétaire de la zone franc. J'ai indiqué que nous acceptions également qu'un représentant tunisien fût accrédité auprès de la Banque d'Algérie et de Tunisie à Alger.

Tout en précisant qu'ils étaient disposés à envoyer des délégués à Paris entre le 14 et le 21 juillet, mes interlocuteurs n'ont pas caché qu'ils trouvaient la date éloignée. Ils avaient, en effet, tant au point de vue de leur trésorerie qu'en ce qui concerne l'orientation de leur politique économique, des problèmes urgents à résoudre.

La première question qu'ils se posaient était de savoir si nous étions disposés à les aider d'une manière ou d'une autre, dans l'attente d'un déblocage éventuel d'une première tranche de notre aide, par exemple, en effectuant certains versements (Caisse d'épargne, impôts des militaires) que le gouvernement tunisien nous avait réclamés par une note.

La seconde question était celle de l'orientation même de leur politique commerciale. Une délégation égyptienne allait arriver prochainement à Tunis pour amorcer des négociations commerciales. Une délégation russe devait en principe venir. Devaient-ils, au cours de cette quinzaine, persister dans la voie où ils s'étaient engagés en se considérant comme n'ayant plus vis-à-vis de nous les mêmes obligations que par le passé ?

Pouvaient-ils, au contraire, être fixés un peu plus précisément sur nos intentions propres et s'orienter en fonction de l'appui qui leur serait apporté éventuellement par la France ?

Pour ces raisons, il apparaîtrait utile qu'un premier contact fût pris entre experts avant même la réunion du Comité monétaire.

Je vous serais reconnaissant de me donner très rapidement vos instructions sur ce point, et, éventuellement, de charger M. Feuché de prendre, avant son retour à Tunis, les dispositions nécessaires avec les services du ministère des Finances.

Je note, d'autre part, que le président Bourguiba a insisté pour qu'un représentant tunisien puisse être détaché, dès le 1er juillet prochain,

auprès de la Banque d'Algérie et de Tunisie à Alger, afin que sa mission puisse prendre date au début du second semestre de cette année.

3. J'ai obtenu de M. Bourguiba le report au 6 juillet de la date de l'installation des tribunaux tunisiens (votre télégramme n° 2523)[1].

485

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1732 à 1741. Réservé. *Bonn, 27 juin 1957, 22 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Je me réfère à votre dépêche n° 2696/2697/SDT du [11] juin 1967, concernant la fourniture d'armes à la Tunisie[2].

C'est seulement le 26 juin que le chef de service compétent de l'office des Affaires étrangères a pu avoir avec un de mes collaborateurs l'entretien souhaité. Le cas du Maroc a également été évoqué.

1. En ce qui concerne le lot de 200 pistolets et de 900 pistolets mitrailleurs retenu à Alger en mai dernier, l'office des Affaires étrangères estime douteux qu'un contrôle efficace puisse être exercé du côté allemand dans une affaire de ce genre. Il s'agit, en effet, d'armes qui n'ont pas été fabriquées en Allemagne et qui ont été transportées par des navires non allemands, la maison *Kuhne et Nagel* de Hambourg n'ayant assumé qu'un rôle d'expéditeur. L'office des Affaires étrangères va néan-

[1] Du 26 juin, non reproduit. Par ce télégramme, le gouvernement français demandait à son représentant d'intervenir personnellement et de façon instante, auprès de Bourguiba, en vue de marquer les graves inconvénients qui résulteraient du refus de reporter des quelques jours nécessaires la date d'entrée en vigueur de la convention judiciaire. Il serait tout à fait regrettable que le Conseil de la République, qui devait discuter de cette convention, eût l'impression d'être mis devant le fait accompli, alors que la ratification avait été obtenue sans difficulté à l'Assemblée nationale et que les retards actuels étaient dûs à la crise ministérielle.

[2] Cette dépêche, non reproduite, annonçait la rétention, pour vérification, durant la seconde quinzaine de mai, dans le port d'Alger, d'envois d'armes destinés à la garde nationale tunisienne. Ces cargaisons, expédiées par la maison *Kuhne u. Nagel*, excédaient, par leur importance, les besoins réels de la garde nationale. Le Département rappelait la position du gouvernement français sur la question de la fourniture d'armes à la Tunisie : celle-ci s'étant dérobée à toute négociation sur l'organisation de la défense commune franco-tunisienne, Paris s'estimait fondé à ne pas donner suite aux demandes complémentaires d'armement présentées par Tunis. Par ailleurs, le gouvernement français venait de suspendre son aide financière à la Tunisie en raison de l'assistance par elle apportée aux trafics d'armes destinés aux rebelles algériens (Voir ci-dessus le n° 412, note). La fourniture éventuelle par d'autres pays d'armements à la Tunisie inciterait cette dernière à persister dans son attitude, et ces armements risquaient d'être remis aux rebelles. Des démarches de Tunis auprès de la Belgique et de l'Italie paraissant n'avoir pas de chances d'être accueillies favorablement, la Tunisie pourrait se retourner vers des firmes allemandes. L'ambassadeur de France devrait appeler l'attention du gouvernement de la R.F.A. « sur les conséquences graves que pourrait avoir toute réponse favorable à de telles demandes, et sur le caractère profondément regrettable qu'elle revêtirait ».

moins se renseigner à ce sujet. Il comprend parfaitement notre préoccupation et s'efforcera d'agir dans le sens souhaité.

2. Mon collaborateur a exposé notre thèse concernant la livraison d'armes à la Tunisie. Il a souligné notamment que, dans les circonstances actuelles, toute fourniture d'armes à la Tunisie par un pays tiers inciterait le gouvernement tunisien à maintenir son attitude négative concernant la négociation d'une convention militaire avec la France, l'encouragerait à poursuivre l'aide directe ou indirecte qu'il accorde à la rebellion algérienne et pourrait même contribuer à alimenter la contrebande d'armes à destination des rebelles algériens.

Il a fait état, d'autre part, des démarches qu'avait faites le gouvernement tunisien auprès des Belges et des Italiens, de nos interventions à Bruxelles [1] et à Rome [2] et de notre ferme espoir que les Tunisiens ne pourraient obtenir satisfaction dans ces deux pays. Le gouvernement tunisien, dès lors, se tournerait peut-être vers des firmes allemandes, soit directement, soit au moyen d'intermédiaires privés. L'ambassade était déjà intervenue à ce sujet auprès de l'office des Affaires étrangères (mon télégramme n° 705) [3]. Certaines indications donnaient d'ailleurs à penser que de nouvelles démarches avaient déjà été faites pour le compte du gouvernement tunisien auprès de certaines firmes allemandes, notamment pour l'acquisition de fusils. Nous insistions pour qu'en aucun cas, l'autorisation nécessaire ne soit donnée par le gouvernement allemand. Des livraisons pourraient en effet avoir de sérieuses conséquences. M. Bocker a pris acte de notre position.

3. Il a demandé si cette position était également valable au sujet du Maroc. Mon collaborateur a répondu qu'il n'avait pas d'instructions spéciales sur ce point, et que le cas du Maroc n'était pas tout à fait identique à celui de la Tunisie. Il a souligné néanmoins que le risque de livraisons aux rebelles algériens existait dans les deux cas. Nous comptions donc sur nos alliés pour réagir, avec la plus grande prudence, aux demandes qui pourraient être faites à des fournisseurs allemands et à destination du Maroc. M. Bocker a indiqué à ce propos à mon collaborateur, et à titre confidentiel, que les demandes d'origine marocaine adressées à des fournisseurs allemands émanaient à sa connaissance, non pas du gouvernement marocain, mais du bureau de M. Abdel Kader Torres. Ces demandes avaient paru suspectes aux Allemands parce qu'elles n'émanaient pas du gouvernement marocain lui-même et qu'une contrebande d'armes était à craindre entre la côte rifaine et l'Algérie occidentale. L'office des Affaires étrangères avait donc refusé son accord.

[1] À la suite d'une démarche du gouvernement tunisien auprès de la fabrique d'Herstal, le ministre belge des Affaires étranngères avait donné l'assurance qu'aucune licence d'exportation d'armes à destination de la Tunisie ne serait délivrée pour l'instant, et que si son gouvernement revenait sur cette assurance, il prendrait contact avec Paris (télégramme de Bruxelles n° 393, du 26 avril, non reproduit).

[2] Le palais Chigi avait fait savoir que toutes dispositions seraient prises pour qu'une mission envoyée en Italie par le gouvernement tunisien ne pût procéder aux achats d'armes envisagés (télégramme de Rome n° 557 du 12 juin, non retenu).

[3] Du 13 mars, non reproduit, qui faisait état de cette démarche.

4. M. Bocker a ajouté que son ministère avait déjà résolu de se montrer très méfiant en la matière. Il ne donnait son accord à une exportation d'armes que s'il avait la certitude que ces armes ne risquaient pas d'arriver finalement en Algérie. C'est ainsi par exemple qu'il avait empêché récemment la mise en œuvre d'une commande de fusils passée, pour le compte du gouvernement du Maroc, à un fournisseur norvégien par une maison de commerce allemande.

M. Bocker a ajouté que son ministère nous serait reconnaissant de tous renseignements qui lui permettraient d'agir plus efficacement pour empêcher des fournitures d'armes. Je m'efforcerai naturellement de lui fournir, à cet égard, d'utiles indications. Je serais reconnaissant au Département de tous renseignements qu'il jugerait bon de me donner à cette fin, de façon que la bonne volonté de l'office fédéral des Affaires étrangères ait une efficacité aussi grande que possible (cf. mon télégramme n°s 2841-2842 du 12 septembre 1956 *in fine*)[1].

486

M. DE GUIRINGAUD, CHEF ADJOINT DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1892 à 1895[2]. Très secret. *New York, 27 juin 1957, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 28, 0 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1845[3]. Les représentants du Maroc et du Népal sont venus ce matin voir M. Hammarskjöld pour lui demander s'il avait une réponse du gouvernement français sur la demande d'enquête internationale sur les « massacres » d'Algérie, qu'ils avaient présentée la semaine dernière[4].

[1] Il s'agit en fait du télégramme n°s 2842-2847, qui rapportait l'assurance fournie par un haut fonctionnaire de l'*Auswärtiges Amt* à un collaborateur de l'ambassadeur de France, aux termes de laquelle aucune autorisation d'exportation d'armes destinées aux rebelles algériens ne serait accordée, le gouvernement fédéral ayant mis sur pied une procédure administrative soumettant à autorisation la fabrication, le transport et la vente d'armes.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 1185-1187).

[3] Du 20 juin, non reproduit, ce télégramme indiquait que M. de Guiringaud avait confirmé au secrétaire général des Nations Unies que Paris ne pouvait accepter la demande d'enquête des Afro-Asiatiques (Sur cette demande, voir ci-dessus le n° 426 (note), 458. Le diplomate français avait marqué qu'aucun lien ne devait être établi entre cette initiative et les voyages d'information organisés par la France en Algérie (sur ces voyages, voir ci-dessus le n° 451, note).

[4] Le Secrétaire général avait fait part à M. de Guiringaud, le 18 juin, de son entretien de la veille avec les représentants marocain et népalais. M. Hammarskjöld s'était arrangé pour que l'entretien n'eût pas de conclusion. Il avait indiqué cependant qu'il informerait la mission française de cette démarche et attiré l'attention de ses interlocuteurs sur les invitations du gouvernement français aux représentants de plusieurs ambassades à Paris à faire des voyages d'information en Algérie. Il souhaitait être mieux informé de ces voyages de façon à faire apparaître comme inutile la demande d'enquête des Afro-Asiatiques (télégramme n°s 1830-1832 du 18 juin, non reproduit).

M. Hammarskjöld leur a fait la réponse suivante, que je transcris du mémorandum qu'il a établi après la conversation :

« 1° Ainsi qu'il est bien connu, il n'existe pas de base légale sur laquelle le Secrétaire général peut se fonder pour requérir une enquête sur des questions que le pays en cause considère comme étant essentiellement de sa juridiction interne;

« 2° Ainsi, le Secrétaire général ne peut agir, dans une direction telle que celle qui lui a été indiquée par le groupe, que sur une base en quelque sorte de bons offices, laquelle évidemment devrait être acceptée par le pays à qui appartient l'initiative d'agir;

« 3° Le Secrétaire général a conclu de ses récents contacts que pour le moment, la situation n'est pas telle qu'il serait utile pour lui d'entamer et de poursuivre officiellement l'action visée au point n° 2 ci-dessus;

« 4° Le Secrétaire général a noté avec intérêt l'initiative par laquelle le gouvernement français a invité en Algérie les représentants diplomatiques de pays divers. Il ne lui appartient pas bien entendu d'interpréter cette initiative; cependant, il estime, à titre personnel, qu'elle représente un élément positif et appréciable dans la situation présente. »

Les représentants du Maroc et du Népal ont rendu compte ce matin au groupe afro-asiatique de la conversation qu'ils avaient eue avec le Secrétaire général. Il ne semble pas que les membres du groupe aient fait de commentaires.

487

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4520 à 4525 [1]. Priorité. Secret. *Washington, 27 juin 1957, 20 h. 50.*

(*Reçu :* le [28], 1 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4260 du 12 juin [2].

Le département d'État a adressé aujourd'hui sa réponse aux onze chefs de mission arabes qui avaient effectué auprès de M. Foster Dulles, le 24 mai, et de M. Rountree le 11 juin, les démarches dont j'ai rendu compte par mes télégrammes n°s 3935 [3] et 4260.

Le département d'État m'ayant fait donner connaissance de ce texte quelques instants auparavant, je suis intervenu auprès de M. Elbrick pour tenter de faire apporter à la partie concernant l'Algérie, sinon des

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 1743) et à Londres (n°s 1954-1959).

[2] Ci-dessus reproduit sous le n° 458.

[3] Du 25 mai, ci-dessus analysé sous le n° 426 (note).

corrections, du moins une addition rappelant que la position prise à différentes reprises par le gouvernement américain dans cette affaire demeurait inchangée. M. Elbrick s'est excusé de ne pouvoir me donner satisfaction en invoquant le fait que la réponse, qui avait reçu l'approbation définitive de M. Foster Dulles, se trouvait déjà en cours de distribution à ses destinataires.

Je vous transmets sous les numéros suivants le texte de cette réponse [1], ainsi que mes commentaires sur les parties relatives à Akaba et à Suez.

En ce qui concerne l'Algérie, nous ne pouvons considérer ce texte comme satisfaisant.

Dans les explications qu'ils m'ont données, M. Elbrick et ses collaborateurs ont insisté sur le fait que la réponse américaine devrait être appréciée à la lumière de son contexte, c'est-à-dire de la déclaration arabe à laquelle elle répliquait, et non point comme un document américain indépendant.

D'autre part, cette réponse rejette toutes les demandes présentées par les représentants arabes, qu'il s'agisse d'« enquête internationale impartiale », de l'arrêt de l'aide américaine à la France, ou d'une coopération arabo-américaine en vue d'« une solution du problème algérien dans la liberté ».

Les fonctionnaires de la direction des Affaires européennes reconnaissent cependant que certains passages de la réponse méritent nos critiques : cela leur coûte d'autant moins que la responsabilité de la rédaction de celle-ci incombe sans doute davantage à leurs collègues de la direction du Moyen-Orient qu'à eux-mêmes.

Les références répétées au « conflit algérien », aux « états et aux peuples affectés par celui-ci », aux « parties intéressées » et surtout aux « deux parties en conflit » ont naturellement été relevées par moi. De même, l'explication tendancieuse de l'attitude de la délégation américaine aux Nations Unies, telle qu'elle figure à la fin du premier alinéa [2]. J'ai fait remarquer que le deuxième alinéa, qui, d'après M. Elbrick, aurait été introduit pour donner une leçon aux pays arabes [3], était rédigé de telle sorte qu'on pouvait se demander s'il ne s'appliquait pas également à nous. Enfin, le quatrième paragraphe, traitant des atrocités et partant lui aussi d'une bonne intention, est en fait rédigé de telle façon qu'il ne distingue pas entre « les deux parties ».

Ainsi que je l'ai dit plus haut, j'aurais souhaité faire apporter à ce texte une addition susceptible de faire passer ses nombreux défauts, et qui eût consisté dans un rappel de la position américaine telle que M. Dillon l'a énoncée en mars 1956 [4] et que M. Cabot Lodge l'a

(1) Télégramme nos 4526-4539, non reproduit.

(2) Cette attitude était motivée par le souhait d'« une solution pacifique et équitable qui concorderait avec les intérêts de toutes les parties intéressées ».

(3) Dans cet alinéa, le gouvernement américain estimait que le conflit algérien imposait aux membres de la communauté internationale de contribuer à entretenir une atmosphère propice à un règlement pacifique, et d'éviter d'envenimer la situation.

(4) Voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 236 (note).

exposée en février dernier aux Nations Unies à l'appui du vote de la délégation américaine [1]. Bien qu'une telle satisfaction eût été dans la ligne des assurances que M. Dulles m'avait spontanément fait donner le 25 mai, après avoir reçu les onze représentants arabes, elle n'a pu m'être accordée pour les raisons exposées au début de ce télégramme.

J'ai marqué combien j'estimais ce fait regrettable et combien je craignais les réactions de l'opinion française au cas où le texte de la réponse américaine serait connu.

C'est pourquoi j'ai insisté auprès du département d'État pour qu'un soin tout particulier soit apporté à éclairer la presse sur le sens de la réponse américaine, en replaçant celle-ci dans la perspective de la politique constamment suivie par les États-Unis à l'égard des problèmes de l'Algérie et dont font foi non seulement les prises de position de MM. Dillon et Cabot Lodge, mais encore et plus récemment, la déclaration faite par M. Foster Dulles lors de sa conférence de presse du 11 juin (mon télégramme n° 4260).

488

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 7032 à 7033 [2]. Immédiat. *Paris, 28 juin 1957, 19 h. 30.*

Pour M. Jules Moch.

Je me réfère à mon télégramme n° 6873 [2].

À la suite d'une nouvelle délibération du Conseil des ministres, je vous serais obligé de ne pas présenter sans m'en avoir référé au préalable les hypothèses que nous avions envisagées pour le cas où vous ne pourriez faire prévaloir la ligne de l'Oural comme limite orientale à une zone de survol aérien établie dès la première étape.

D'autre part, toute interdiction inconditionnelle d'usage de l'arme nucléaire, qu'elle soit temporaire ou définitive, me semble devoir être exclue d'un accord comme contraire au système même de la défense occidentale.

[1] Voir ci-dessus le n° 121 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 7666-7667), New York (n°s 4299-4300), Ottawa (n°s 2100-2101), Bonn (n°s 2804-2805), ainsi qu'à la représentation permanente auprès de l'O.T.A.N. (n° 578). Il l'a été par valise-avion à Moscou (n° 3103).

Par ce télégramme de Paris à Londres du 25 juin, 15 h. 40, le Ministre, après un entretien avec le président du Conseil et le ministre de la Défense nationale, André Morice, confirmait que la position française concernant la zone de survol en Europe était que cette zone devait s'étendre jusqu'à l'Oural à l'Est, Grande-Bretagne et France étant incluses à l'Ouest, ou — position de repli — devait aller du 5° au 35° méridiens; il proposait diverses autres modifications au papier présenté par Jules Moch à la sous-Commission du désarmement.

Enfin, quant au délai à l'issue duquel cesserait la suspension des expériences, la Défense nationale reste attachée à dix mois pour la durée de la première suspension.

La position de notre télégramme n° 6873 représentait l'extrême limite que nous ne pourrions dépasser en cas d'accord général.

J'attire toute votre attention sur le texte de la lettre du ministre de la Défense nationale au ministre des Affaires étrangères en date du 25 juin dont la teneur vous a été communiquée par le contrôleur général Genevey, et dont je vous adresse le texte sous le numéro suivant. Cette lettre a reçu l'approbation de M. le Président du Conseil.

Annexe [1]

Texte de la lettre du Ministre de la Défense nationale au Ministre des Affaires étrangères en date du 25 juin

« L'examen de l'avant-projet qui vous a été communiqué, ainsi qu'à moi-même, le 24 juin, par M. Jules Moch [2], m'a donné l'occasion de faire le point des principales questions en cours de négociation .

« La présente lettre complète celle qui vous a été adressée hier sous le timbre du secrétariat général permanent de la Défense nationale.

« 1° *Réduction des effectifs :*

« Il doit être bien entendu que les niveaux successifs d'effectifs au cours des trois étapes prévues sont sujets aux réserves qui ont été formulées en Conseil des ministres le 12 avril 1956 :

« *a.* Ces effectifs ne comprennent ni les rappelés, ni les maintenus;

« *b.* Ils pourront être dépassés pour répondre à des nécessités de sécurité interne.

« 2° *Réduction des armements :*

« Le système des listes d'armements à mettre sous contrôle sur la déclaration des états ne saurait s'appliquer qu'à la première étape.

« Il est indispensable que, dès la deuxième étape, les armements soient ramenés au niveau correspondant aux effectifs et que les excédents soient effectivement éliminés, ces opérations étant soumises à un contrôle rigoureux.

« 3° *Interdiction d'usage des armes nucléaires :*

« Toute interdiction inconditionnelle d'usage de l'arme nucléaire, qu'elle soit temporaire ou définitive, me semble devoir être exclue d'un accord comme contraire au système même de la défense occidentale.

« 4° *Explosions expérimentales :*

« Le système proposé par M. Jules Moch me paraît acceptable, dans la mesure où il respecte le lien que nous avons toujours préconisé, d'une part, avec le désarmement

[1] Cette annexe correspond en fait au télégramme adressé le 27 juin à Londres sous les n°s 7034-7038, avec les mentions : Immédiat. Très urgent. Le télégramme a été communiqué par fil à Washington (n°s 7668-7672), New York (n°s 4301-4305), Ottawa (n°s 2102-2106), Bonn (n°s 2806-2810) et à la représentation permanente auprès de l'O.T.A.N. (n° 579); il l'a été par valise-avion à Moscou (n° 3104).

[2] Document non retenu.

classique et, d'autre part, si possible, avec l'arrêt de la production des matières fissiles aux fins militaires et la reconversion des stocks.

« Toutefois, du point de vue de la Défense nationale, il importerait que la première suspension ne dépassât pas 10 mois.

« 5° *Inspection aérienne :*

« Si au cours de la négociation, il apparaît que l'établissement d'une zone d'inspection en Europe ne peut pas être évité, les efforts de notre représentant devront tendre à repousser à la deuxième étape le contrôle aérien ou à ne l'accepter à la première étape que dans une zone large, étendue jusqu'à l'Oural. »

(signé) : André Morice.

489

M. Debroise, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1161. Réservé. *Varsovie, 28 juin 1957.*

Le Comecon s'est réuni à Varsovie du 18 au 22 juin sous la présidence de M. Jaroszewicz. M. Sabourov dirigeait la délégation soviétique, mais M. Mikoyan aurait, m'a-t-on dit, participé à certaines discussions. La Chine, la Corée du Nord et la Yougoslavie étaient représentées par des observateurs.

La presse n'a reproduit que les résolutions votées au cours de la session qui prévoient :

1° L'étude d'un système de répartition des combustibles et matières premières mieux adapté aux besoins des États membres.

2° Le développement de l'exploitation des sources d'énergie.

3° L'amélioration des transports.

4° L'extension sur des périodes de dix à quinze ans de la coordination des plans de production.

5° L'élaboration d'un *clearing* multilatéral.

Les informations, que j'ai pu recueillir sur les débats, indiquent cependant que chaque point de l'ordre du jour a été l'objet d'âpres discussions du fait de la délégation polonaise, qui aurait cherché non seulement à préserver ses intérêts mais à faire reconnaître l'indépendance de sa politique économique.

Elle aurait notamment refusé :

1. Le système de coordination des plans proposé par ses interlocuteurs, qui, en échange d'un accroissement superflu de son industrie lourde, aurait cantonné la Pologne dans un rôle de fournisseur de charbon, de zone de transit des marchandises tchèques, russes et allemandes, en lui interdisant le développement de ses industries chimiques et énergétiques.

Elle n'aurait admis qu'une forme assez lâche d'harmonisation à long terme des programmes de production.

2. La priorité aux membres du Conseil sur les états capitalistes pour les livraisons de charbon que réclamaient M. Sabourov et les autres délégations en raison du déficit du bloc soviétique.

3. L'établissement d'un régime douanier commun aux États membres en ce qui concerne leurs relations avec l'Ouest et la libre circulation à l'intérieur de cette zone douanière des importations en provenance des pays capitalistes, qui aurait permis un accaparement soviétique.

4. L'entrée de la Pologne dans un marché commun — elle n'accepterait qu'un pool charbon-acier avec la Tchécoslovaquie — et le renouvellement de l'accord sur le pool polono-tchèque de l'uranium qui expire cette année.

Elle aurait par contre fait admettre ou accepté :

1. L'application aux transports en transit sur son territoire des tarifs occidentaux.

2. La subordination des transferts de main-d'œuvre excédentaire d'un État membre à l'autre à l'accord du Conseil (Des déportations de travailleurs bulgares en U.R.S.S. auraient eu lieu récemment dans le cadre d'un accord bilatéral).

3. L'exclusion des exportations polonaises du jeu de l'accord de *clearing* multilatéral et leur règlement direct par les pays de destination.

4. Une spécialisation industrielle des États membres appropriée à leurs possibilités :

Pologne : industries énergétiques et chimiques, commerce extérieur.

Tchécoslovaquie : industries mécaniques et textiles.

Allemagne orientale : machines de précision, instruments d'optique, « récupération » et exploitation des brevets occidentaux.

Roumanie : raffineries de pétrole.

Bulgarie : industries de consommation.

5. La standardisation des matériels et produits industriels.

Si ces informations s'avéraient exactes, il semblerait que la Pologne ait réussi à sauvegarder aussi largement que possible sa liberté d'action qui devrait, dans l'esprit des économistes polonais, lui permettre de devenir l'intermédiaire principal des relations économiques Est-Ouest.

Cette volonté d'indépendance l'a cependant amenée à s'opposer aux autres démocraties populaires en revendiquant un traitement particulier. L'isolement, dans lequel elle se trouve ainsi placée, pourrait se trouver concrétisé si, comme on me l'a indiqué, elle ne participait pas à la prochaine réunion du Conseil qui devrait se tenir dans trois mois.

490

M. Bourgès-Maunoury, Président du Conseil,
à M. Claparède, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

D. *Paris, 28 juin 1957.*

Je vous serais obligé de bien vouloir faire parvenir à M. Si Embarek Bekkaï, président du Conseil des ministres chérifien, la lettre dont vous trouverez ci-joint copie et qui répond à sa correspondance en date du [8] juin dernier [(1)].

Annexe

M. Bourgès-Maunoury, Président du Conseil des ministres français,
à M. Embarek Bekkaï, Président du Conseil des ministres chérifien.

L. *Paris, 28 juin 1957.*

Par lettre en date du 8 juin 1957, vous m'avez fait part de la protestation du gouvernement marocain au sujet de l'incident survenu le 2 juin dernier à Merheimine [(2)].

Le gouvernement français regrette vivement que cette affaire ait causé des victimes parmi la population locale et il est disposé à indemniser la famillle des victimes. Il a donné par ailleurs des instructions pour éviter que de tels incidents puissent se reproduire.

Le gouvernement français a apprécié le sang-froid de Sa Majesté le Sultan et du gouvernement marocain dans cette affaire.

Je crois toutefois nécessaire de souligner que Merheimine est situé dans une zone où la frontière du Maroc n'est pas définie.

Seule, la délimitation des frontières de l'Empire chérifien permettrait d'établir définitivement les compétences territoriales respectives des autorités locales françaises et marocaines et d'écarter avec certitude le retour de pareils incidents.

C'est pourquoi il serait hautement souhaitable que la Commission mixte chargée de cette question se réunisse le plus tôt possible conformément au projet envisagé par le gouvernement marocain et par le gouvernement français, lequel est prêt, pour sa part, à envoyer, à cet effet, une délégation à Rabat.

Je suis convaincu que l'ouverture de la négociation sur la frontière favoriserait le rétablissement de l'ordre dans les régions limitrophes et contribuerait au resserrement des liens entre nos deux pays.

Veuillez agréer, ... [(3)].

(1) Et non du 19 juin, comme le porte le document.

(2) Document non reproduit où le président du Conseil marocain mettait en cause des « agressions dues très souvent à l'attitude de certains officiers français stationnés en Algérie ».
Sur l'incident en question, voir ci-dessus le n° 449 (note).

(3) La lettre du président du Conseil français est transmise par le Département à l'ambassade de France à Rabat le 2 juillet, par télégramme n°s 3297-3299.

491

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4562 à 4573 [1]. Très urgent. *Washington, 29 juin 1957, 21 h.*
Réservé.

(*Reçu* : 2 h.)

Je viens d'avoir connaissance du texte d'un discours que le sénateur John Kennedy (démocrate du Massachussetts) doit prononcer et d'un projet de résolution, qu'il doit déposer le 2 juillet prochain devant le Sénat américain.

Je vous adresse sous le numéro suivant le texte du projet de résolution [2].

Quant au discours extrêmement long, il constitue à la fois une véritable somme de tous les arguments que l'on peut utiliser contre la politique actuellement suivie par la France en Algérie et un appel à l'administration américaine pour qu'elle intervienne en vue d'amener un règlement du conflit.

Je n'ai pu avoir qu'un exemplaire de ce discours. Mais je vous signale qu'un autre exemplaire a été adressé par poste-avion à la direction de l'A.F.P., en même temps qu'un télégramme résumant le discours en seize cents mots a été envoyé à celle-ci par son correspondant de Washington.

Les grandes lignes du raisonnement développé par M. Kennedy sont les suivantes :

Le conflit d'Algérie représente à l'heure actuelle un très grand danger non seulement pour la France elle-même, mais aussi pour la construction de l'Europe et pour la solidité de l'Organisation atlantique. En outre, il fait perdre aux États-Unis le bénéfice de leur politique d'aide aux pays sous-développés ainsi que celui de la doctrine Eisenhower.

La politique française est figée dans des formules rigides qui ne correspondent pas à la réalité. L'auteur n'épargne ses critiques ni à M. Guy Mollet, ni à M. Lacoste non plus qu'au président du Conseil. Il conclut qu'à suivre plus longtemps la France, l'Ouest court à la catastrophe.

Le gouvernement américain, poursuit-il, s'est trompé en traitant l'affaire algérienne comme si elle était purement française. Il s'élève à ce sujet contre la fourniture d'armes et notamment d'hélicoptères. Mais il critique surtout la position prise par les États-Unis sur le plan

[1] Ce télégramme a été communiqué au service d'Information et de presse de New York (n°s 99-110). Il l'a également été aux postes de Rabat (n°s 3273-3284) et de Tunis (n°s 2624-2635).

[2] Ci-après reproduit en annexe.

diplomatique (discours de M. Dillon)[1], ainsi qu'à l'assemblée des Nations Unies en 1955 et 1956.

Passant en revue les objections que l'on pourrait opposer à l'idée d'une intervention dans l'affaire d'Algérie, il les écarte l'une après l'autre :

Il n'est pas vrai de dire que l'Algérie fait intégralement partie de la France métropolitaine, puisque la lutte y a maintenant pris les proportions d'un conflit international; l'argument tiré de l'importante proportion de la population française en Algérie devrait surtout servir à souligner l'urgence d'un règlement qui protège les droits et la sûreté de celle-ci; l'argument tiré du danger communiste ou panarabe n'a pas plus de valeur, car le seul moyen de parer à ce danger est de ne pas laisser aux ennemis de l'Ouest le monopole de la compréhension à l'égard des nationalistes; quant à l'absence d'une représentation valable du peuple algérien analogue à celle que le Néo-Destour ou le Sultan offraient pour la Tunisie et le Maroc, elle est la conséquence de l'incapacité des Français à éduquer le peuple algérien et ne peut donc être invoquée par eux.

M. Kennedy n'entend pas non plus se voir objecter qu'on risque en intervenant de s'aliéner l'amitié du peuple français. Il est d'avis qu'il faut quelquefois rendre service aux gens malgré eux et que, si les États-Unis avaient agi en Indochine comme il propose de le faire en Algérie, ils auraient servi pour le mieux les intérêts des Français aussi bien que les leurs car pour lui, le problème « est de sauver la nation française aussi bien que l'Afrique libre ».

Passant aux leçons que le gouvernement américain devrait, à son avis, tirer des leçons d'Indochine, de Maroc et de Tunisie, il le met en garde contre la répétition des promesses de « victoire au prochain tournant » qu'il a si souvent entendues pendant la guerre d'Indochine. Il lui reproche de n'avoir rien fait pour promouvoir l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, d'avoir au contraire retardé celle-ci par son attitude à l'O.N.U., et de bénéficier en somme, sans l'avoir mérité, de l'attitude prooccidentale qu'adoptent aujourd'hui ces pays grâce uniquement à des leaders éclairés, au premier rang desquels il cite le président Bourguiba.

Ce que doit faire le gouvernement américain, d'après M. Kennedy, est tout d'abord accorder une aide économique immédiate et importante et sans condition à la Tunisie et au Maroc, afin que ces pays puissent échapper à la pression que la France exerce sur eux. Cette aide devrait comporter à la fois la fourniture de surplus agricoles, des engagements financiers à long terme que rend possible la nouvelle législation et enfin l'assistance technique la plus large en vue de la formation scientifique et technique de la jeunesse.

Quant à la question algérienne, elle ne peut être réglée par aucun des moyens que la France met en avant : la pacification militaire a échoué, les réformes économiques et sociales ne constituent que des palliatifs

[1] Prononcé en mars 1956 : voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 236 (note).

sans effet sur une vague de nationalisme d'une telle amplitude, enfin la conception d'une assimilation de l'Algérie à la France a été ruinée par la façon même dont les Français l'ont appliquée durant les dix dernières années.

Dans la dernière partie de son discours, M. Kennedy, présentant son projet de résolution, recommande à l'administration d'abandonner, à la prochaine session des Nations Unies, la « position Dillon-Lodge » et de soutenir la compétence de l'organisation internationale pour régler le problème.

Mais en attendant cette échéance et tenant compte du fait que la moitié du délai imparti à la France par l'Assemblée précédente s'est déjà écoulé sans résultat, l'administration américaine doit « placer l'influence des États-Unis au service des efforts qui seront faits, soit dans le cadre de l'O.T.A.N., soit par les bons offices du Premier ministre de Tunisie et du sultan du Maroc, en vue d'une solution qui reconnaîtra la personnalité indépendante de l'Algérie et établira les bases d'un règlement d'interdépendance avec la France et les nations voisines ».

M. Kennedy qui, dans un passage antérieur de son discours, avait précisé que « le premier pas essentiel était l'indépendance de l'Algérie sur le modèle de la Tunisie et du Maroc », dessine alors un plan tout à fait conforme aux idées de M. Bourguiba.

Pour lui, « le problème en Algérie est d'imaginer un camp d'indépendance politique combiné à une étroite interdépendance économique avec la France ». Il note que ce ne serait pas un but illusoire, étant donné la formation française des chefs nationalistes algériens et l'intérêt qu'a l'Algérie à garder ses liens économiques et culturels avec la France, ainsi qu'à s'assurer l'aide occidentale.

En conclusion de son discours, le sénateur Kennedy exprime le vœu qu'il ne soit pas trop tard pour sauver l'Ouest d'une catastrophe complète en Algérie [1].

[1] Par télégramme n°s 4576-4578 du même jour, non reproduit, l'ambassadeur revenait sur le sujet. Pour ce dernier, le discours et le projet de résolution du sénateur Kennedy constituaient « une violente attaque » contre la France, « malgré les inévitables politesses » que l'on pouvait y relever à l'endroit de celle-ci. Il était significatif que, se proposant de prononcer deux discours, relatifs l'un à la Pologne, l'autre à l'Algérie, le sénateur eût commencé par celui qui était de nature à heurter « le plus vieil allié » de son pays. M. Alphand y voyait le résultat de l'anticolonialisme ambiant ou de l'influence de M. Bourguiba. L'ampleur de l'attaque avait cependant de quoi surprendre et ne pouvait s'expliquer que par des raisons électorales. « Il est clair désormais que le sénateur du Massachusetts entend mettre au service de la préparation de sa candidature aux élections présidentielles de 1960 non seulement l'immense fortune de la famille Kennedy, mais encore ses indéniables talents de démagogue ». Le choix du terrain anticolonialiste pour une première prise de position « confirm(ait) et aggrav(ait) les appréhensions que nous pouvions avoir au sujet des tendances profondes du peuple américain dans ce domaine ». Il risquait de gêner l'administration dans la politique qu'elle avait jusqu'alors suivie et d'entraîner « des répercussions fâcheuses sur les relations franco-américaines ».

ANNEXE [1]

« Resolved, by the Senate and House of representatives of the United States of America in Congress assembled, taking cognizance of the war in Algeria, its repression of legitimate nationalist aspirations, its growing contamination of good relations between the new states of North Africa and the West, its widening erosion of the effective strength of the North Atlantic treaty organization, the mounting international concern it has aroused in the United Nations;

« That the President and Secretary of State be and hereby are authorized and strongly encouraged to place the influence of the United States behind efforts, either through the North Atlantic treaty organisation or through the good offices of the Prime minister of Tunisia and the Sultan of Morocco, to achieve a solution which will recognize the independent personality of Algeria and establish the basis for a settlement interdependent with France and the neighboring Nations, and further resolved.

« That, if no substantial progress has been noted by the time of the next United Nations general assembly session, the United States support an international effort to derive for Algeria the basis for an orderly achievement of independence. »

[1] Cette annexe fait l'objet du télégramme de Washington n°s 4574-4575 du 29 juin, 20 h. (reçu le 30, à 2 h.).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

A

Abbas (Ferhat), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, nos 255, 266.

Abbott (Georges Manlove), directeur du service de l'O.T.A.S.E. au département d'État, nos 332, 384.

Abd el-Kader (Hassar), responsable du F.L.N. algérien, n° 206 (et note).

Abd el-Krim, chef de la rébellion rifaine en 1925, n° 412.

Abramov (Aleksand Nikitich), ambassadeur soviétique à Tel-Aviv, n° 287.

Addi ou Bihi, gouverneur du Tafilalet (Maroc), nos 42 (et note), 73, 108, 112, 129.

Adenauer (Konrad), chancelier de la République fédérale allemande, nos 5, 8, 35, 85, 99 (et note), 130, 143, 168, 220 (et note), 235, 263 (note), 297 (et note), 330, 347, 348 (note), 367, 419, 436, 440 (notes), 474.

Ago (Roberto), juriste italien, professeur à l'Université de Milan, membre d'une commission d'enquête d'origine franco-marocaine, nos 259, 303, 422.

Aherdane (Si) ou Ahardane, gouverneur de la province de Rabat, l'un des chefs de l'Armée de libération marocaine, nos 170, 195, 253.

Ahmed omar (Mohammed), homme de confiance du Premier ministre soudanais, n° 304.

Ahmena (Mohammed), Français musulman enlevé au Maroc, nos 134, 294, 313, 422.

Aïnin (Maa el), membre de l'Assemblée consultative marocaine originaire du « Chenguit », nos 45, 453.

Aïssa, membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Ajta (Miklos), vice-président du bureau du Plan hongrois, n° 3.

Aklilou (Abte Wold), ministre des Affaires étrangères éthiopien, n° 341.

Alaoui (Mohammed el), chef du service de Presse du sultan marocain, nos 73, 243.

Alcovery Sureda (José Felipo), ambassadeur espagnol au Maroc, nos 218 (note), 411 (note).

Alcubilla (général), chef d'État-major de l'armée espagnole, nos 15 (note), 164, 194, 222, 262, 319, 411 (et note).

Aliger (Margarita Iosifovna Maracov, dite), écrivain soviétique critiquée par le Parti, n° 461.

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont nommément citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Alphand (Hervé), ambassadeur de France à Washington, n°s 18, 19, 35, 43, 46, 49, 50, 61, 65, 75, 77, 80, 113, 124, 125, 131, 137 (note), 141 (note), 143 (et note), 148, 165, 175, 181, 183, 186, 188, 190, 192, 199, 213, 218, 226, 227, 229, 236, 248, 256, 298, 299, 301, 305, 306, 307 (annexes I et II), 326, 329, 332, 333, 346, 355, 361, 384, 385, 386, 391, 392, 394, 395, 398, 399, 404, 407, 414, 424, 426, 428, 429, 430, 431, 433, 438, 442, 443 (et note), 458, 463, 470, 487, 491 (et note).
Cité : n°s 190, 344.

Andersen (Alsirig), président, de nationalité danoise, du Comité d'enquête sur la question hongroise, n°s 88 (note), 302, 478.

Anderson (Clinton Presba), sénateur de New Mexico, n° 113.

Antoine, contre-amiral, commandant de la marine au Maroc, n° 243.

Apro (Antal), membre du gouvernement Kadar, n° 315.

Armand (Louis), président du comité d'organisation de la S.N.C.F., l'un des « Trois sages » atomiques (France), de la Communauté économique européenne, n° 113 (note).

Aroutounian, fonctionnaire de la direction politique du ministère des Affaires étrangères soviétique, n°s 106, 149.

Artajo (Alberto Martin), ministre des Affaires étrangères espagnol, n°s 164, 167, 225, 233 (note).

Auboyneau (Philippe), vice-amiral d'escadre, commandant des forces maritimes françaises en Méditerranée, n° 143.

Auren (Svend), journaliste suédois, n° 312 annexe.

Averof-Tositsas (Evangelos), ministre des Affaires étrangères hellénique, n° 356.

B

Babana (Horma Ould), membre du Mouvement national mauritanien, n°s 45 (note), 192, 318, 422, 453.

Balafrej (Ahmed), ministre des Affaires étrangères marocain, n°s 105 (et note), 118 (et note), 129 (note), 142 (et note), 152, 154, 170 (et note), 171 (et note), 173 (note), 191, 195, 207, 218 (note), 224 (note), 233 (note), 237 (note), 243, 249 (et note), 259 (note), 260 (et note), 269, 294 (et note), 304, 309 (et annexe I), 313, 318 (et note), 325 (note), 364, 377 (note), 393, 401, 411 (note), 416, 417, 439, 453, 466 (et note), 467, 472, 477.

Balogh, membre d'un parti radical hongrois, n° 3.

Bargach (Ahmed), gouverneur de la province de Casablanca, n° 439.

Barroso (général Antonio), ministre espagnol de l'Armée (mars), n°s 194 (et note), 262, 411.

Baryska (D^r^), procureur général tchécoslovaque, n° 476.

Basdevant (Jean), directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 254.

Baumgartner (Wilfried), gouverneur de la Banque de France, n° 231.

Beam (Jacob Dyneley), adjoint au secrétaire d'État américain pour les Affaires européennes, membre de la Commission de vérification des pouvoirs des Nations Unies, nos 137 (note), 301 (note).

Beaumarchais (Jacques Delarue Caron de), directeur du service des Pactes, n° 21.

Beaverbrook (William Maxwell Aitken), écrivain, professeur, homme politique britannique, n° 344.

Bech (Joseph), président du Conseil luxembourgeois depuis 1954, ministre des Affaires étrangères, nos 87, 263 (note).

Beelev (Harold), sous-secrétaire d'État au Foreign Office, n° 228.

Begarra (Joseph), vice-président de l'assemblée de l'Union française, n° 17 annexe.

Beith (John Greville Stanley), ministre-conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 402.

Bekkaï (Si Ould Embarek), président du Conseil chérifien, n° 490 annexe.

Cité : nos 13 (et note), 16 (note), 73, 112, 128 (note), 134, 142, 166 (et note), 170 (et note), 191, 195, 207, 230, 243, 250, 255, 266, 269, 313, 364 (note), 377, 392 (et note), 401, 439, 449 (note), 457, 467, 490.

Belaunde (Victor Andrès), délégué péruvien aux Nations Unies, n° 146.

Belkacem (pseudonyme), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Ben Aboud, délégué marocain aux Nations Unies, nos 14, 121 (et note), 123, 128 (note).

Ben (Moulay) Arafa (Sidi Mohammed), ancien sultan du Maroc (août 1953 - septembre 1955), nos 42, 167, 340, 387 (note), 477.

Bénard (Jean), ministre-conseiller à Tunis, n° 465.

Ben Barka (Mehdi), secrétaire général adjoint de l'Istiqlal, président de l'Assemblée nationale consultative marocaine, nos 230, 248 (et note), 250, 253 (et note), 305 (et note), 309, 387, 401, 416, 439, 453, 457 (note).

Ben Bella (Ahmed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, nos 17 (et note), 100 (note), 123, 136 (et note), 166, 167, 231, 422.

Ben Boulaid (Mostepha), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Ben Driss (commandant), officier supérieur marocain, n° 439.

Ben Gourion (David), Premier ministre et ministre de la Défense israélien, nos 27, 74 (et note), 124, 143, 148, 150, 175 (et note), 176, 179, 182, 198, 199, 200 (et note), 203, 229, 271, 373 (et note), 398.

Ben Halim (Mostapha), Premier ministre libyen, nos 5 (et note), 22 (note), 42 (note), 61 (et note), 167, 390 (et note), 412.

Ben Mhidi (Larbi), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Ben Salah (général Ahmed), président de l'Assemblée constituante tunisienne, secrétaire général de l'U.G.T.T., n° 422.

Ben Seddik (Manjoub), vice-président de l'Assemblée consultative marocaine et secrétaire général de l'U.M.F., nos 100 (et note), 439.

Bentob Ballakhdar, membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Benvenuti, candidat italien au poste de secrétaire général du Conseil de l'Europe, n° 352.

Benyahia (Mohammed), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Ben Youssef (Mohammed) : voir Mohammed V.

Ben Youssef (Salah), ancien secrétaire général du Néo-Destour, n° 422.

Bethouart (général d'armée Marie-Émile, Antoine), sénateur, n° 340.

Bezku, président du Comité exécutif du parti socialiste ouvrier hongrois, n° 76.

Bibo (Itsvan), ministre d'État dans l'ancien cabinet Nagy, nos 3, 462.

Billoux (François), membre du Comité central du parti communiste, député des Bouches-du-Rhône, à la tête d'une délégation du parti communiste en visite à Prague, n° 59.

Birgi (Muharrem Nuri), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères turc, puis ambassadeur à Londres, nos 163 (et note), 246 (note), 283 (note).

Bitat (Rabah), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Blanco (Alberto), délégué de Cuba aux Nations Unies, n° 16.

Blanco (Luis Carrero), ministre, sous-secrétaire à la Présidence du gouvernement espagnol, nos 15 (note), 177, 208 (et note), 225.

Bleuzet (Marcel), consul général à Tétouan, n° 157.

Blondeau (Achille), membre français de la Fédération syndicale mondiale, n° 145.

Böcker, directeur de l'Office des Affaires étrangères allemand, n° 485.

Bohlen (Charles), ambassadeur des États-Unis à Moscou, n° 149.

Boida (Ali), membre de l'Assemblée consultative marocaine, originaire d'Ifni, n° 453.

Boisanger (Claude Bréart de), ambassadeur de France à Prague, nos 59, 107, 343, 382, 441, 476.

Boisséson (Robert Barbara de Labellotterie de), consul général à Tanger, n° 157.

Boldiszar, journaliste hongrois, nos 3, 97.

Boldoczki, ambassadeur de Hongrie à Moscou, n° 291.

Bolton (Francis Payne), membre de la commission des Affaires étrangères du Congrès américain, n° 216.

Bonelli, explorateur de la côte saharienne du Maroc (1884), n° 41.

Bonnel (docteur), chirurgien à l'hôpital Loustau d'Oujda, n° 166.

Bouabid (Me Abderrahim), ministre des Affaires économiques marocain, nos 42, 231, 243, 313, 387, 457.

Boucetta (Omar), directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères marocain, nos 42, 100, 101 (note), 118 (note), 128 (note), 191, 249 (note).

Boudiaf (Mohammed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, nos 17, 166.

Boulganine (maréchal Nicolas), président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 20, 23, 33 (et note), 46, 57 (et note), 72, 106 (et note), 109, 126, 130, 140, 158, 161, 168 (et note), 169, 220 (et note), 240 (note), 271, 280 (et note), 281 (et note), 291, 314, 315, 336, 353, 410 (et note), 415 (et note), 418 (et note), 419, 432, 460 (et note), 474.

Boumendjel (Ahmed), délégué du F.L.N. tunisien, n° 136 (note).

Boumendjel (Ali), avocat algérien, nos 290 (note), 312 annexe.

Bourdeille (Henri Chassaing de), consul général à Oujda, n° 475.

Cité : n° 98.

Bourgès-Maunoury (Maurice), ministre de la Défense nationale, (cabinet Guy Mollet, 1er février 1956), puis président du Conseil (12 juin), nos 196, 202, 228, 254, 271 (note), 472 (note).

Cité : nos 195 annexe, 445 (note), 463 (et note). 467 (et note), 490 et annexe.

Bourguiba (Habib), président du Conseil tunisien, nos 5, 17 (annexe), 22 (et note), 42 (et note), 105, 117, 128 (note), 136, 142 (et note), 147 (et note), 237 (et note), 255, 266, 269 (et note), 300, 304, 341, 369, 375, 381 (et note), 383, 386 (note), 390 (et note), 392 (et note), 408, 412 (et note), 417 (note), 421, 422 (et note), 424 (note), 429 (et note), 430, 434 (et note), 438 (et note), 442, 452, 459 (note), 463, 465 (et note), 466, 484 (et note), 491 (et note).

Bourguiba (junior Habib), conseiller à l'ambassade de Tunisie aux États-Unis, n° 386 (et note).

Bourgund (général Gabriel), commandant supérieur des Forces armées de la zone de défense A.O.F. - Togo, nos 15, 194, 195, 217, 222.

Bousquet (Raymond), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 86, 87, 96, 120, 303, 322, 358, 367, 379.

Boz (Luther), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande, n° 238.

Brady (Thomas), envoyé du *New York Times* à Tunis, n° 389.

Brentano (Heinrich von), ministre des Affaires étrangères de la R.F.A., nos 85, 86, 87, 235, 245, 348, 356, 365, 395, 440.

Brodzki (Stanislas), publiciste du journal polonais *Trybuna Ludu*, n° 214.

Brossolette (Pierre), journaliste français, héros de la Résistance (1903-1944), n° 312 annexe (note).

Broustra (Vincent), ambassadeur de France à Belgrade, nos 94, 246, 270, 278, 280, 321, 375, 403, 409, 423.

Burdett (William), du département d'État, adjoint de William Rountree pour la mise en œuvre de la doctrine Eisenhower au Proche-Orient, n° 226.

Burns (général Gedon Louis Millard), chef du groupe des Nations Unies, supervisant l'organisation de la trêve au Moyen-Orient, nos 198, 229.

Butler (Richard Austen), Lord du Sceau privé, n° 30.

Butterworth (W. Walton), ancien ministre américain à Londres, ambassadeur auprès de la Communauté (Luxembourg), n° 344 (et note).

C

Caccia (Harold), sous-secrétaire d'État au Foreign Office, n° 190.

Cacciaguerra, adjudant d'artillerie français fait prisonnier au Maroc, nos 152 (note), 164, 294, 313, 422.

Callender (John Robert), membre des services de presse et d'information américains à Paris, n° 75.

Cannon (Cavendish), ambassadeur des États-Unis au Maroc, nos 197, 256 (note), 293 (et note), 377, 393, 472.

Capitant (Henri), juriste français, nos 250, 312 annexe.

Caramanlis (Constantin), chef du gouvernement grec, n° 360.

Carbonnel (Éric de), ambassadeur à Varsovie, nos 44, 83, 111, 119, 185, 187, 189, 214, 327, 328, 338, 357, 370, 371, 378, 435.

Casey (Rt. hon. Richard G.), ministre des Affaires étrangères australien, nos 252, 332.

Castiella (Fernando Maria), ambassadeur espagnol au Vatican, nommé (mars), ministre des Affaires extérieures, nos 194 (note), 215, 233, 277, 283 (note), 308 (et note), 319, 411.

Castro (commandant), adjoint au colonel Martos, du deuxième bureau de l'État-major espagnol (questions marocaines), n° 222.

Chaban-Delmas (Jacques), ministre d'État dans le cabinet Guy Mollet, nos 22, 96.

Chaillous (Alain), conseiller des Affaires étrangères à l'administration centrale (Afrique-Levant), n° 167 (note).

Chalvron (Bernard Guillier de), ministre délégué au gouvernement militaire français, Berlin, n° 483.

Chamoun (Camille), président de la République libanaise, nos 167 (note), 420.

Champeix (Marcel), sénateur, secrétaire d'État à l'Intérieur, chargé des Affaires algériennes (cabinet Guy Mollet, 1er janvier 1956), n° 84.

Charles-Roux (François), premier conseiller à l'ambassade de France à Rabat, nos 52 (et note), 377.

Chaumont (Charles), jurisconsulte adjoint du ministère des Affaires étrangères, n° 69 (note).

Chauvel (Jean), ambassadeur de France en Grande-Bretagne, nos 5 (et note), 27, 28, 30, 55, 79, 133 (et note), 202, 234, 241, 244 (et note), 267, 273, 274, 284, 285, 286, 311, 344, 354, 410, 444, 445, 464, 469, 474, 488.

Cité : n° 228.

Chefchaouni, sous-secrétaire d'État aux Finances marocain, nos 230, 231.

Chepilov (Dimitri), ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. (jusqu'au 15 février), nos 20, 23, 33, 106 (note), 109, 122, 126, 131, 132, 140 (et note), 149, 156, 169, 209 (note), 271, 287, 315, 335 (note), 461.

Cherif (Moulay Ali), ancêtre de la dynastie marocaine, n° 108.

Chou En-Laï, président du Conseil chinois, nos 11 (note), 25 (note), 33, 46, 47 (et note), 51, 53 (et note), 57 (et note), 58, 70, 72, 76 (et note), 481 (note).

Churchill (Randolph), officier et journaliste britannique, n° 30.

Churchill (Winston), ancien Premier ministre britannique, n° 30.

Claparède (Émile), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes, nos 472, 475, 484.

Clauzel (Ghislain), ministre conseiller à Madrid, nos 41, 123 (et note), 466 (et note).

Cogny (général René), commandant supérieur des troupes françaises au Maroc, nos 13, 73, 92, 129, 152 (note), 191, 192, 195, 243, 251 (note), 449, 475.

Colin (Madeleine), membre français de la Fédération syndicale mondiale, n° 145.

Colina : voir La Colina.

Commin (Pierre), sénateur de Seine-et-Oise, secrétaire général adjoint de la S.F.I.O., n° 17 (note) et annexe.

Coty (René), président de la République françaisee, nos 283, 397, 406 (et note), 429 (et note), 446.

Coulson (Sir John Eltringham), ministre-conseiller de l'ambassade britannique à Washington, n° 143.

Couve de Murville (Maurice), ambassadeur de France à Bonn, nos 4, 78, 85, 99, 168, 212, 235, 242, 245, 247, 263, 292, 297, 310, 330, 356, 396, 485.

Cité : nos 367, 440.

Cristofini, membre du secrétariat du Comité permanent de l'U.E.O., n° 21.

Crouy-Chanel (Étienne de), directeur adjoint des affaires politiques, nos 17 annexe (note), 228, 244.

Curton (Émile de), conseiller des Affaires étrangères, représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, n° 302.

Cusin (Gaston), haut-commissaire de la République française en Afrique occidentale française, n° 217.

Cyr (Léo), directeur d'Afrique septentrionale au département d'État, nos 213, 227.

Cyrankiewicz (Josef), président du Conseil polonais, nos 44, 83 (et note), 189, 280, 328, 338, 378, 382, 435.

D

Daridan (Jean), ministre plénipotentiaire hors classe, directeur général des Affaires politiques et économiques, nos 17 annexe (note), 81, 148, 228, 241, 256 (et note), 402, 471 (note).

Dayan (général Moshe), commandant en chef de l'armée israélienne, nos 198, 203, 229.

Debaghine (Mohammed Lamine), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, nos 17, 269, 312 et annexe (note), 375, 421.

Debré (Michel), maître des requêtes au Conseil d'État, sénateur, n° 250.

Debroise (Yves), conseiller des Affaires étrangères à Varsovie, nos 471, 489.

Defferre (Gaston), ministre de la France d'outre-mer dans le cabinet de Guy Mollet (1er février 1956), nos 118 (note), 170, 195.

De gasperi (Alcide), chef de la démocratie chrétienne italienne, nos 264, 279.

Dehousse (Fernand), président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, n° 352.

Dejean (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, n°s 9, 11, 12, 20, 23, 33, 47, 57, 58,72, 76 (note), 93, 104 (et note), 109, 119, 122, 126, 130, 132 (et note), 140, 156, 160, 161, 162, 169, 211, 220, 232, 238, 240, 265, 271, 272, 281 (et note), 287, 314, 331, 336, 342, 374, 388, 419, 425, 428, 432, 455, 460, 461, 478.

Deniau (Jean), inspecteur des Finances, chargé de mission auprès du secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, n° 380.

Des Garets : voir Garnier des.

D'Hamidou (Si Ould Amar), gouverneur de la province d'Oujda, n°s 98, 157, 166, 475.

Dhilès (Slimane), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Diem : voir Ngo Dinh Diem.

Dillon (Clarence Douglas), ambassadeur des États-Unis à Paris, puis sous-secrétaire suppléant du département d'État, n°s 75, 256, 289 (et note), 296, 298, 299 (note), 306, 326 (et note), 355, 404, 407, 424, 484, 491.

Dimitrov (Georgi), ancien secrétaire du Komintern, président du Conseil bulgare (1946-1949), n° 161.

Divary (général), commandant la 26e division, n° 192.

Dixon (sir Pierson), représentant permanent de la Grande-Bretagne aux Nations Unies, n°s 79, 174, 402, 407, 480.

Djerdja, ambassadeur yougoslave au Caire, n° 409.

Dobi (Istvan), membre d'un groupement paysan hongrois, puis président du présidium de la République populaire de Hongrie, n°s 3, 76.

Donnedieu de Vabres (Jacques), chef de la délégation française au Comité intérimaire des assemblées européennes, n° 379.

Doudintsev (Vladimir Dmitrievich), écrivain soviétique, non-inscrit au Parti, n°s 156, 461.

Douiri (M'Hammad), ministre des Travaux publics marocain, n° 393.

Dubois (André Louis), résident général, puis haut-commissaire de France à Rabat 1956 (jusqu'au mois d'octobre), n°s 118 (note), 218, 449.

Duclos (Jacques), président du groupe communiste de l'Assemblée nationale depuis 1946, n°s 97, 289.

Duguet (Victorien), membre français de la Fédération syndicale mondiale, n° 145.

Dulles (Allen), chef de la *Central Intelligence Agency,* n°s 50, 402, 404, 407, 413, 426 (et note), 427, 436 (note), 440, 443 (et note), 445 (et note), 458, 487.

Dulles (John Foster), secrétaire d'État américain, n°s 18 (et note), 35, 42 (note), 43, 49, 50, 69, 77, 80, 124, 125, 140 (note), 143 (et note), 150, 165, 174, 175, 181, 182 (note), 190, 199, 200, 201, 203, 227, 229, 235 (note), 252, 286, 288, 295, 296, 298, 329, 333, 341 (note), 356, 361, 362, 365, 366, 368 (et note), 391, 392, 413, 424.

Dumarçay (Jacques), ambassadeur de France à Tripoli d'Afrique, n°s 61, 167, 390 (et note).

Duparc-Locmaria (Marques Alain Maurice), ambassadeur de Belgique à Londres, n° 244.

Dupond (commandant), officier français en mission à Madrid, nos 15 (note), 164 (note), 194, 208, 222, 225, 262, 308, 319, 411 (et note).

Durand (Bernard), conseiller d'ambassade à Athènes, n° 360.

Duvalier (François), président de la République haïtienne (septembre 1957), n° 429 (note).

E

Eban (Abba [Aubrey] Salomon), ambassadeur d'Israël aux États-Unis, nos 124 (note), 125, 143 (et note), 165, 174, 175, 176, 182 (note), 190, 198, 199, 200, 201, 223, 229, 295, 298, 299, 398, 470.

Eccles (sir David), président du *Board of Trade*, nos 155, 267.

Eden (Anthony), Premier ministre britannique, démissionnaire le 9 janvier, nos 28, 30, 34 (et note), 202.

Eisenhower (Dwight David), président des États-Unis d'Amérique, nos 18, 20 (note), 23, 33 (et notes), 35, 42 (et note), 49, 57 (note), 77, 80 (et note), 113, 124, 125, 126 (et note), 138 (et note), 140, 143, 148, 149, 150, 160, 161, 165, 167, 175, 176, 183, 185, 188, 197, 198, 199, 200, 203, 213, 216, 226 (et note), 227, 229, 235, 239, 257, 265, 273 (note), 286, 288, 294, 296 (et note), 351 (note, annexe III), 360 (et note), 368, 373, 377 (note), 381 (et note), 389, 394, 395, 397 (et note), 428, 429 (et note), 431, 436, 438 (note), 440 (et note), 445 (note), 447, 449, 472, 474, 491.

Elath (Eliahu), ambassadeur israélien à Londres, n° 27.

Elbrick (Charles Burke), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes, nos 50, 487.

Elisabeth ii, reine d'Angleterre (depuis 1953), n° 311 (note).

Ely (général Paul), chef d'État-major général des forces armées, n° 270 (note).

Entezam (Nasrollah), délégué de l'Iran aux Nations Unies, n° 146.

Erhard (Ludwig), ministre de l'Économie de l'Allemagne fédérale, nos 127, 155 (et note), 212, 242, 247 (et note), 267, 284, 330, 396.

Erkin (Feridun-Cemal), diplomate turc, n° 283 (et note).

Erler (Fritz, Kurt, Gustav), délégué allemand au Conseil de l'Europe (parti socialiste), n° 297.

Eschauzier, membre de la délégation néerlandaise aux réunions du Comité des chefs de délégation européens à Bruxelles, n° 87.

Esenbel, secrétaire général adjoint turc, n° 163.

Eskhol (Levi), ministre des Finances israélien, n° 470.

Etzel (Franz), vice-président de la Haute-Autorité de la C.E.C.A., l'un des « Trois sages » atomiques de la Communauté économique européenne, n° 113 (note).

F

Fabregat (Pr), délégué de nationalité urugayenne au Comité d'enquête sur la question hongroise, n° 302.

Fanfani (Amintore), secrétaire général du parti démocrate-chrétien italien.

Farès (Abdel Rahman), ancien président de l'Assemblée algérienne, nos 17 annexe, 206 (et note).

Farkas (Wladimir), chef du département des Enquêtes de la police politique hongroise, nos 30, 482.

Fassi (Allalel), président de l'Istiqlal, nos 118 (et note), 152 (et note), 166, 170 (note), 177, 191, 195, 230, 309, 313, 401, 422, 439, 453, 456.

Faure (Maurice), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes (cabinet G. Mollet), nos 45, 67, 73 (et note), 86, 90, 91, 98, 100, 108, 112, 118, 129 (note), 134, 138, 142, 147, 152, 153, 154, 157, 166, 170, 171, 173, 191, 192, 206, 207, 210, 216, 218 (et note), 224, 230, 237, 249, 250 (et note), 253, 255, 258, 259, 260 (et note), 293, 309, et annexe I, 311, 313, 318, 340, 349, 353, 363, 364, 377, 381, 387, 389, 393, 400, 401, 408, 416, 417, 439 (note), 467, 468.

Cité : 86, 87, 101, 117, 123 (note), 195, 197, 207, 228, 243, 260, 279.

Fawzi (Dr Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères, nos 175, 289, 298, 306, 321, 326, 329, 338 annexe.

Fedorenko (Nikolaï), diplomate soviétique, futur ambassadeur au Japon (1958), n° 33.

Felice (Pierre de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n° 252 (note).

Fens, candidat néerlandais au poste de secrétaire général du Conseil de l'Europe, n° 352.

Feuché, conseiller financier à Tunis, n° 484.

Fierlinger (Zdenek), membre du praesidium du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, n° 59.

Figgures (Frank Edward), sous-secrétaire d'État à la Trésorerie britannique depuis 1955, nos 284, 344.

Figl (Leopold), ministre des Affaires étrangères autrichien, n° 221.

Fignole, président du gouvernement haïtien depuis décembre 1956, n° 429.

Fillali (Abdellatef), ministre plénipotentiaire, chef de la section juridique du ministère des Affaires étrangères marocain, nos 259, 303, 422.

Fogarasi, philosophe stalinien hongrois, n° 482.

Ford (Henry), fondateur d'un groupe industriel américain (1863-1947), n° 31 (note).

Fouques-Duparc (Jacques), ambassadeur de France à Rome, nos 105, 264, 282, 406.

Fourier-Ruelle (René), deuxième conseiller à la mission permanente de la France aux Nations Unies, n° 450.

Frachon (Benoît), syndicaliste, secrétaire général de la CGT, 1945, n° 145.

Francis (Ahmed), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Franco (général Francisco), chef suprême de l'Espagne, nos 19 (et note), 42, 123, 171, 194, 262.

Freitas-Valle (Cyro de), délégué brésilien aux Nations Unies, n° 146.
Fuck (Jean), vice-président des syndicats hongrois, n° 3.
Fulbright (James William), sénateur américain démocrate, n°s 77, 80, 175.
Furler (Hans), conseiller juridique allemand, n° 292.

G

Gaitskell (Hugh Todd Naylor), chef de l'opposition à la Chambre des Communes, n° 285.
Gajewski (Stanislas), ambassadeur de Pologne à Paris, n° 83.
Gali (Joseph), dramaturge hongrois, condamné à mort, n° 482 (note).
Garcia-Valino y Marles (général Rafaël), ancien Haut-Commissaire d'Espagne à Tétouan, n°s 218, 233.
Garnier (Jean-Paul), ambassadeur de France à Ankara, n° 283 (et note).
Garnier des Garets (Jean de), deuxième conseiller à Belgrade, puis à Beyrouth (nomination du 10 janvier), n°s 29, 37, 48, 54, 163.
Gasperi : voir De Gasperi.
Gatignon (Claude), membre d'une délégation de la Jeunesse communiste française invitée à Prague, n° 343.
Gazier (Pierre), ministre des Affaires sociales dans le cabinet de Guy Mollet, n°s 84, 351.
Gedvilas (Mechislovas), membre lithuanien du Conseil soviétique des nationalités, n° 156.
Genevey, contrôleur général, direction technique et industrielle de l'Aéronautique (ministère des Forces armées, Air), n°s 135, 488.
Georges-Picot (Guillaume), chef de la mission permanente de la France auprès des Nations Unies (à partir du 27 décembre 1956), n°s 14, 17, 35, 36, 39, 40, 60, 66, 68, 74, 79, 81, 82, 88 (et note), 121, 145, 174, 176, 184 (et note), 200, 337 et annexe, 345, 372, 402, 407, 418, 456.
Cité : n°s 199, 203, 229.
Gerö (Ernö), premier secrétaire du Comité central du parti communiste hongrois jusqu'au 25 octobre 1956, n°s 3, 97, 281 (et note), 315, 435, 461, 482.
Gilbert (Pierre Eugène), ambassadeur de France à Tel-Aviv, n°s 71, 178, 179 et annexe, 182, 198, 373.
Gillet (Robert), ministre-délégué de France à Tunis, n°s 22, 91, 255, 381, 382, 389.
Giordani (Professeur Francesco), l'un des « Trois sages » atomiques de la Communauté économique européenne, de nationalité italienne, n° 113 (et note).
Glaoui (Abdallah), fils du Glaoui, pacha de Marrakech, n° 364.
Glaoui (Mme Hassan), veuve du Glaoui, pacha de Marrakech, n° 364.
Glaoui (Madani), fils du Glaoui, pacha de Marrakech, n° 364.
Glaoui (Si Hadj Thami el), ancien pacha de Marrakech, n°s 340, 341, 364 (note), 387, 401, 453.
Glaoui : voir aussi Saddek.
Globke (Hans), secrétaire d'État à la Chancellerie de la République fédérale, n° 245.

Goffin, diplomate belge, secrétaire général de l'U.E.O., n° 21.

Goldschmidt (Bertrand), directeur chargé du département de chimie et directeur des services extérieurs au Commissariat de l'énergie atomique, n° 26.

Gomulka (Wladyslaw), secrétaire général du Parti ouvrier polonais (P.O.U.P.), n°s 3, 33, 46 (et note), 47, 48, 66, 70, 76, 99, 130, 185 (note), 205, 214 (note), 280, 327, 357 (et note), 383, 435, 471 (note).

Gorce (Pierre), administrateur de la France d'outre-mer, ambassadeur à Phnom-Penh, n° 17 (annexe).

Gordon, président de la commission des Affaires étrangères américaine.

Gorkine, secrétaire du praesidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S., n° 156.

Gorse (Georges), ambassadeur de France en Tunisie (début 1957), n°s 117, 136, 147 (et note), 254, 255, 258, 300, 369, 375, 408, 412, 421, 434 (note), 459, 465 (et note), 484 (et note).

Cité : n°s 422 (note).

Gouraud (général), officier de la région militaire d'Alger (Tizi-Ouzou), chargé de mission aux États-Unis à propos de la question algérienne, n° 50.

Grandes (général Munos), ancien ministre espagnol de l'Armée, n° 222.

Green (Theodore Francis), sénateur, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, n° 77.

Gregori (colonel Gonzalo), chef du bureau des Affaires marocaines à l'État-major espagnol, en remplacement du colonel Maldonado, n°s 222, 319 (et note), 411 (et note).

Grewe (Wilhelm), directeur à l'*Auswärtiges Amt*, n° 396.

Gromov (Ievgenii Ivanovitch), ambassadeur d'U.R.S.S. en Hongrie, n°s 339 (note), 479.

Gromyko (Andreï), ministre des Affaires étrangères soviétique à partir du 15 février), n°s 106 (et note), 140 (et note), 149, 211, 220 (note), 232, 238 (note), 297 (note), 335 (note).

Gronchi (Giovanni), président de la République italienne, n°s 105 (note), 279, 406 (et note).

Gross (Herbert), journaliste allemand (*Handelsblatt*), n° 127.

Grosz (Mgr), archevêque de Kalocsa (Hongrie), n°s 205, 315.

Grotewohl (Otto), Premier ministre de la République démocratique allemande, n° 33 (note).

Guedira (Si), ministre de l'Information marocain, n°s 108, 191, 243.

Guillaume (général Augustin Léon), ancien Résident général de France au Maroc, (1951-1954), n° 387.

Guille (Germaine), membre français de la Fédération syndicale mondiale, n° 145.

Guillebon (général Jacques de), commandant des territoires du Sud tunisien, n°s 369, 465.

Guiringaud (Louis de), chef adjoint de la mission permanente de la France auprès des Nations Unies, n°s 290, 473, 480, 486 (et note).

Gunewardene (Ratnakirti), membre (de Ceylan), délégué au Comité d'enquête sur la question hongroise, n° 302.

Guyot (Raymond), député de la Seine, inscrit au groupe communiste de l'Assemblée nationale, n° 172 (note).

H

HAAS (Wilhelm), ambassadeur de la République fédérale à Moscou, n° 220 (et note).

HACHEM (Ibrahim), chef d'un gouvernement jordanien à partir du 25 avril, n° 341 (note).

HAFID (Boussouf Abdel), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

HAILÉ-SELASSIÉ , empereur d'Éthiopie, n° 341.

HAJJAL (El), chef de bande marocain, n° 453.

HASJERI , secrétaire général du ministère des Affaires étrangères tunisien, n° 438 (et note).

HALLSTEIN (Dr Walter), secrétaire allemand aux Affaires étrangères, nos 8, 86, 87, 235, 245, 247 (note), 352.

HAMMARSKJOLD (Dag Hjalmar Agne Karl), secrétaire général des Nations unies depuis 1953, nos 2, 18, 35, 42 (note), 56, 68 (et note), 71, 79, 82, 89, 137, 150, 176, 182 (note), 186, 190, 229, 268, 287 (note), 295, 301 (et note), 307, 321, 326, 329, 345, 398, 446, 456 (et note), 486.

HANCOCK (Sir Henry Drummond), haut fonctionnaire britannique, secrétaire permanent du *Board Inland Revenue* depuis 1955, n° 450.

HANSEN (Hans Christian Svane), ministre danois des Affaires étrangères, n° 356.

HARE (Raymond Arthur), ambassadeur américain en Égypte, nos 289, 295, 298, 306, 333.

HASSAN (Moulay), fils aîné du sultan du Maroc Mohammed V, nos 16, 41 (note), 42 (note), 73, 92, 101, 108, 112, 134, 142, 191, 195, 207, 218, 233, 243, 249, 253, 294, 313, 353, 393, 401, 453, 456.

HAUSLONGE , ambassadeur britannique en Éthiopie, n° 341.

HAYMERLE , directeur politique au ministère des Affaires étrangères autrichien, n° 221.

HAYTER (sir William), sous-secrétaire d'État au Foreign Office, nos 273, 410.

HEENEY (Arnold Danford), ambassadeur canadien aux États-Unis, n° 190.

HELWIG, président de la commission des Affaires économiques du Bundestag, n° 245.

HERTER (Christian A.), secrétaire d'État adjoint au département d'État, nos 295, 438, 442.

HOBBES (Thomas), philosophe anglais (1588-1679), n° 178.

HO CHI MINH, président de la République démocratique du Nord-Vietnam (1890-1969), nos 112, 128, 385.

HOCINE (Aït), représentant du F.L.N. algérien, n° 269.

HODJA (Enver), chef du parti communiste albanais, n° 159.

HO LUNG (maréchal), haut officier chinois, n° 76.

HOME (Alesander Frederick Douglas), secrétaire d'État britannique pour les relations avec le Commonwealth, n° 252.

Hood (Lord Samuel), président du Conseil de l'U.E.O., nos 133, 228, 241, 244.

Horvath (Imre), ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 3, 291, 339 (et note).

Hossein ou Addi, fils du gouverneur du Tafilalet, n° 108.

Humphrey (Hubert, Horatio), sénateur américain, nos 77, 80.

Hussein (Aït Ahmed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, nos 17, 296.

Hussein Ibn Talal, roi de Jordanie depuis le mois d'août 1952, nos 333, 341 (et note), 361, 395 (note), 404.

I

Ibn Seoud ou Saoud, roi d'Arabie séoudite, nos 105 (et note), 124, 128 (note), 142, 167, 215, 216, 225, 255, 269 (et note), 294, 420, 470.

Ibrahim (Moulay Abdallah), secrétaire d'État à l'Information marocain, n° 453.

Idriss el Senoussi (Mohammed), roi de Libye, n° 167.

Ilitchev (Ivan Ivanovitch), diplomate soviétique, direction d'Europe, nos 33, 104, 351, annexe III.

Illyes (Gyula), poète hongrois, n° 97.

Isaacson (Robert Spencer), ministre britannique pour les affaires commerciales à Paris, nos 164, 274.

Ismay (général Hastings, Lionel Lord), secrétaire général de l'O.T.A.N. et vice-président du Conseil de l'Atlantique-Nord, n° 356 (note).

J

Jacobs (Joseph), ambassadeur des États-Unis à Varsovie depuis 1954, n° 31 (note).

Jaroszewicz, président polonais du Comecom, n° 489.

Jawad (Hashim), délégué irakien aux Nations Unies, n° 14.

Jebb (sir Gladwyn), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 234, 241 (note), 344.

Jernigan (Jack), ancien consul des États-Unis à Tunis, ministre-conseiller américain à Rome, nos 226, 227.

Jiddou (Mohammed Ould), membre du Mouvement national mauritanien, n° 45 (note).

Johnston (Clément), président du Comité de la Chambre de commerce américain au Sénat, nos 385 (note), 399.

Johnston (Herschel), diplomate du département d'État, nos 18, 239.

Jones, ambassadeur des États-Unis à Tunis, n° 389.

Joukov (maréchal Georghi), ministre de la Défense soviétique, nos 209 (note), 238 (note), 347.

Joukov, chef d'une délégation de la Bulgarie à Moscou, n° 161.
Joxe (Louis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, n°s 43, 228, 234, 298, 404, 452.
Juniac (Gontran Begoügne de), ministre-conseiller à Londres, n° 304.
Jurys (Norman), publiciste polonais, n° 214.

K

Kadar (Janos), secrétaire général du parti communiste hongrois et chef du gouvernement hongrois, n°s 2, 3, 7, 12, 32, 46, 47, 53, 66, 70, 76, 97, 103, 109, 180, 205, 268, 275, 281 (et note), 291, 302, 315 (et note), 339 (et note), 454, 462, 481 (et note), 482.
Kadowaki, ambassadeur du Japon en U.R.S.S., n° 388.
Kaganovitch (Lazar), vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., jusqu'au mois de juin 1957, n° 432.
Kallaï (Gyula), ministre de l'Éducation hongrois, n°s 97, 315, 482.
Kardelj (Edvard), vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave, n°s 3 (et note), 240, 291.
Kavvr (Ibrahim Sadi), ambassadeur turc à Belgrade, n° 246.
Kaze, ambassadeur du Japon aux États-Unis, n° 121.
Kennedy (John), sénateur démocrate du Massachussetts, n° 491 (et note).
Kethly (Anna), présidente du parti social-démocrate hongrois, ministre des Affaires étrangères du cabinet Nagy, remanié le 3 novembre, n°s 3, 88 (et note), 478.
Kettani ou Kittani (général), commandant en chef des troupes marocaines, n° 243.
Khan-Noon (Firoz), ministre pakistanais des Affaires étrangères, n° 60.
Khatib (Dr Abd el Krim), un des chefs de l'Armée de libération marocaine, n°s 170, 195, 411.
Khider (Mohammed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n°s 17, 136 (note).
Khoury (Victor), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères libanais, n°s 14, 426 (note).
Khrouchtchev (Nikita), premier secrétaire du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S., n°s 9, 33, 46 (et note), 58, 72, 106 (et note), 126, 132 (note), 140, 168, 169, 240 (et note), 271, 315, 347, 432, 460 (et note), 461.
Kiraly (Bela), major général hongrois, commandant de la place de Budapest et la garde nationale pendant l'insurrection hongroise, n° 479.
Kiss (Arpad), président de l'office du Plan hongrois, n° 291.
Kiss (Karoly), ministre du gouvernement Kadar, n°s 180, 315.
Knowland (William), président de la minorité républicaine au Sénat américain, n°s 77, 480 (et note).
Kohn (Léon), conseiller juridique israélien, n° 178.
Kopecky (Vaclav), premier vice-président du Conseil tchécoslovaque, n° 59.
Kouznietsov (Vasili), vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., n°s 287, 314, 331.

Kovacs (Bela), chef du parti des petits paysans hongrois, n° 3.

Kovago (Jozsef), ancien maire de Budapest, nos 88 (et note), 479.

Kozlov (Georgii), secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S. (février), nos 140, 149.

Kreisky (Bruno), secrétaire d'État autrichien aux Affaires étrangères, n° 221.

Krim (Belkacem), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Kuhne et Nagel, maison de commerce de Hambourg, n° 485.

L

La Bollardière (général), commandant le secteur est de l'Atlas blidéen, nos 230, 312 annexe.

Labonne (Erik), ambassadeur de France, ancien résident général au Maroc, membre de la délégation française chargée d'une négociation sur les frontières, n° 195 annexe.

Lachenelière (général), officier en mission au Maroc, n° 243.

La Colina (Rafael de), délégué mexicain au Nations Unies, n° 146.

Lacoste (Francis), ambassadeur de France à Ottawa, nos 200, 201.

Lacoste (Robert), ministre résident en Algérie (depuis février 1956), nos 84, 266, 286 (note), 363, 400, 446.

Ladgham (Bahi), vice-président du Conseil tunisien dans le cabinet Bourguiba et secrétaire général au Néo-Destour, nos 117, 136 (et note), 255, 300, 375, 412, 465 (et note), 484.

Laforest (Henri), secrétaire d'État à l'Air, n° 118 (note).

Laghzaoui, directeur général de la Sûreté marocaine, nos 108, 112, 249, 253, 260 (note), 364 (note), 387, 439.

Lahcen, Caïd marocain, n° 73.

Lahr (Ralf), haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de la République fédérale, n° 220 (note).

Lalouette (Roger), ministre-conseiller de France à Rabat, nos 1, 5, 6, 13 (et note), 16 (et note), 42, 67, 73, 92, 98, 100, 101, 108, 112, 118 (et note), 128 (et note), 129 (et note), 134, 154, 157, 171, 173 (et note), 191, 192.

Cité : **101 (note), 142, 152, 153 (et note), 154 (et note), 166 (et note), 170 (et note), 195, 197, 207 (et note), 210, 216, 218 (et note), 224, 230, 231, 237, 243, 255, 257, 259, 260 (et note), 269, 293, 294 (et note), 309 et annexe I, 340.**

Cité : **nos 195, 249, 251, 309 annexe, 313, 318 (et note), 325 (note), 353, 362 (note), 364 (et note), 387, 393, 401, 417, 449, 453, 457, 467, 472, 475.**

Laloy (Jean), chargé des Affaires d'Europe, n° 3 (note).

Lange (Halvard Manthey), ministre des Affaires étrangères de Norvège, n° 356.

Lange (Nils Gunnar), ministère suédois du Commerce depuis 1955, n° 155.

Lange (Olivier), conseiller des Affaires étrangères, à l'ambassade de France au Maroc, n° 112.

Langlais (Henri), conseiller des Affaires étrangères, chargé de la liaison avec le ministère de l'Algérie, n° 105 (note).

Laporte (Raymond), directeur du cabinet du secrétraire d'État aux Affaires étrangères, n° 405 (et note).

Lathram (L. Wade), fonctionnaire du département d'État chargé de la liaison avec la mission Richards au Moyen-Orient, n° 361.

Latour (Jehan Marie de), directeur général adjoint des Affaires marocaines et tunisiennes, nos 223 (note), 422.

La Tournelle (Guy Le Roy de), ambassadeur de France à Madrid, nos 15 (et note), 19 (note), 41, 123, 177, 194, 208 (et note), 215, 217 (et note), 222, 225, 233, 277, 319, 411, 466.

Cité : n° 223.

Léger, délégué de Haïti aux Nations Unies, n° 146.

Lejeune (Max), secrétaire d'État à la Guerre, nos 118, 195 annexe.

Lenine (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), fondateur de l'État soviétique, nos 33, 58, 156, 271, 272.

Lequerica (José Felix de), délégué de l'Espagne aux Nations Unies, n° 146.

Leroy-Beaulieu (Paul), attaché financier près de l'ambassade de France à Londres (1953), inspecteur général des Finances (mai 1956), n° 284.

Lescot (Roger), conseiller des Affaires étrangères, secrétariat des Conférences au Département, n° 427 (note).

Linthoast-Homan, membre de la délégation néerlandaise (réunion à Bruxelles du Comité des chefs de délégation européens à Bruxelles), n° 87.

Lippman (Walter), journaliste américain (*Herald Tribune*), n° 3.

Litvinov (Maxime Maximovitch), commissaire soviétique aux Affaires étrangères (1930-1939), n° 140.

Lloyd (Rt Hon. John Selwyn), secrétaire d'État au Foreign Office depuis le 25 octobre 1955, nos 5, 27 (et note), 28 (et note), 30, 55, 79, 133, 202 (et note), 228, 241, 286, 292, 298, 329, 330, 334 (note), 344, 355, 367, 380 (et note).

Lodge (Henry Cabot), délégué des États-Unis aux Nations Unies, nos 35, 65, 69, 121, 176, 190, 198 (et note), 199 (et note), 201, 203, 351 annexe III, 397, 404, 407, 413, 418, 478, 487, 491.

Losonczy (Geza), ministre gouvernement Nagy dans la clandestinité, n° 315.

Loubet (Émile), président de la République française (1899-1906), n° 406.

Loutfi (Omar), représentant permanent de l'Égypte aux Nations Unies, nos 337 annexe, 418.

Lucet (Charles), ministre-conseiller à Washington, nos 276, 290, 295, 296.

Lukacs (Georges), philosophe marxiste hongrois, ancien membre du gouvernement Nagy, nos 180, 315.

Luns (Joseph Marie Antoine Hubert), ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, nos 86, 87, 352, 356.

Lyazidi (Mohammed), ministre marocain du Commerce, membre influent de l'Istiqlal), n° 457.

Lyoussi (Si Lahan), caïd et ministre d'État marocain, ancien ministre de l'Intérieur, nos 108, 453.

M

Mc Cloy (John J.), conseiller chargé par le secrétaire général des Nations Unies des négociations pour le déblaiement du canal de Suez, nos 35, 296 (et note), 326 (et note).

Macmillan (Harold), chancelier de l'Échiquier devenu Premier ministre britannique, le 9 janvier, nos 28 (note), 30, 35, 55, 63, 120 (note), 202, 228, 273 (note), 285, 286 (note), 297 (note), 314, 330, 336, 344, 347, 404 (note), 410, 445.

Magloire (général), chef du gouvernement haïtien jusqu'au coup d'État de décembre 1956, n° 429.

Mahgoub, délégué du Soudan aux Nations Unies, n° 146.

Mahri (Abdelhamid), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Maier (Reinhold), juriste allemand, membre du parti social démocrate, n° 348.

Maillard (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, Afrique-Levant, n° 427 (note).

Malcolm (Angus, Christian, Edward), ambassadeur britannique à Tunis, n° 421.

Maldonaldo, chef du bureau des Affaires marocaines à l'État-major espagnol, nos 164 (note), 194, 215, 222.

Malenkov (Georgii), président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S. (1953-1955), nos 46 (note), 271, 315, 432.

Maleter (Pal), colonel, puis général hongrois, chef militaire de l'insurrection, ministre de la Défense (3 novembre), arrêté par les soviétiques, n° 12.

Malik (Charles), ministre des Affaires étrangères libanais, représentant du Liban aux Nations Unies, nos 95, 174, 287, 321.

Mallah (Ali), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Maltzan (Vollrath, baron von), ambassadeur de la R.F.A. à Paris, n° 235.

Mansfield (Michael Joseph), sénateur démocrate américain, nos 49, 80 (note).

Mao Tse-Toung, président de la République populaire de Chine, nos 338, 481 (et note), 482 (note).

March (Marcel), Français enlevé au Maroc (Oujda), nos 101, 134, 294, 313, 422.

Margerie (Christian Jacquin de), ministre-conseiller à Bonn, nos 127, 348.

Marjolin (Robert), ancien secrétaire général à l'O.E.C.E., conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères, nos 120, 322.

Marosan (Georgi), membre du Comité central du parti communiste hongrois depuis le 18 juillet 1956, ancien chef de l'aile gauche du parti social-démocrate, ministre d'État du gouvernement Kadar, n° 103.

Marshall (George), général américain, puis secrétaire d'État (1947-1948), n° 184.

Martin Artajo : voir Artajo.

Martino (Gaetano), ministre des Affaires étrangères italien depuis 1954, nos 55, 86, 351, 356 (note), 365, 366.

Martos (colonel), officier du Génie espagnol, ancien chef du service des Transmissions à Tétouan, adjoint pour les questions marocaines au chef du deuxième bureau de l'État-major, n° 222.

Marx (Karl), philosophe, théoricien du socialisme (1818-1883), n° 271.

Masmoudi (Mohammed), ministre tunisien de l'Économie, puis ministre d'État chargé des négociations dans le Cabinet de Bourguiba, nommé ambassadeur à Paris, nos 22, 369, 452.

Massas (Ahmed), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Massigli (René), ambassadeur de France, membre d'une commission franco-marocaine, nos 303, 422.

Matteï (André), conseiller des Affaires étrangères, chef de la mission de liaison auprès des forces américaines au Maroc, nos 348, 393.

Mazur (Francischek), membre du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, n° 435.

Meir (Golda), ministre des Affaires étrangères israélien, nos 190 (et note), 199 (et note), 200 (et note), 201, 203, 229, 373.

Mekkaoui (Jamil), ancien ministre des Finances libanais, n° 95.

Menderès (Adnan), Premier ministre de Turquie, nos 163 (et note), 283 (et note).

Mendès-France (Pierre), député, ancien président du Conseil, ministre des Affaires étrangères (19 juin 1954 - 20 janvier 1955), nos 63 (et note), 279.

Menon (K.P.S.), ambassadeur de l'Inde en U.R.S.S., ministre en Hongrie, ambassadeur en Pologne, en résidence à Moscou, n° 11.

Menon (V. K. Krishna), délégué de l'Inde aux Nations Unies, nos 39, 69, 81 (et note), 121, 481.

Merbah (Moulay), représentant du Mouvement national algérien aux Nations Unies, n° 62 (note).

Meseah (Salah), ancien vice-président de l'Assemblée algérienne, n° 17 annexe.

Messeguer (colonel), officier espagnol envoyé en mission dans le Rio de Oro, nos 15 (et note), 222.

Mezhoudi (Brahim), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

M'Hammedi (Si Driss), ministre de l'Intérieur marocain, nos 101, 108, 129 (note), 134, 153, 166, 195, 243, 249, 364, 387, 401, 439, 453, 475.

Michalowski (Jerzy), représentant de la Pologne aux Nations Unies, n° 184.

Mijal, membre du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, n° 435.

Mikoyan (Anastase), premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 33, 72, 271, 315, 432, 461, 489.

Millar (Sir Fr Hoyer), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, n° 133 (note).

Mimoun (Alain), champion de France d'athlétisme, moniteur de l'Institut national des Sports, n° 343.

Mimoun, super caïd de Port-Lyautey, n° 157.

Mindszenty (cardinal József), primat de Hongrie, n° 205.

Mitchourine (Ivan Vladimirovitch), agronome russe (1855-1935), n° 476.

Mitterrand (François), ministre d'État, garde des Sceaux (cabinet Guy Mollet), n° 255.

Moch (Jules), représentant de la France à la Commission du désarmement, nos 35, 135, 182, 324, 351 (et note), 354, 362, 436, 440, 444 annexes (et note), 460, 464, 474 (et note), 488 (et note) et annexe.

Cité : nos 334 (note), 474.

Modarak, homme politique libanais, n° 266.

Mohammed (Sidi) : voir Mohammed V.

Mohammed V (Sidi Mohammed ben Youssef), sultan du Maroc, n°s 73 (note), 108, 123, (et note), 216, 266, 317, 340, 401, 422, 477.

Mohammedi (Saïd), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Mokrane (pseudonyme), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Mollet (Guy), président du Conseil jusqu'au 21 mai 1957, n°s 10, 17 annexe, 35, 37, 42, 69, 81, 84, 85, 95, 98, 100, 117, 183, 188, 190, 199 (note), 228, 235, 271, 288, 305, 363, 368 (note), 412, 418, 423 (et note), 429 (et note), 430 (note), 438 (note), 445 (note), 463 (note).

Molotov (Vitcheslav Mikhaïlovitch), ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. jusqu'au 2 juin 1956, ministre du contrôle d'État à partir du 21 novembre 1956, n°s 130, 140, 149, 432.

Montel (Pierre), député, président de la Commission de la Défense nationale, n° 84.

Moran (Bill), diplomate américain, chargé d'une mission au Maroc, n° 193.

Morawski (Jerzy), membre du Comité central polonais, n° 435.

Morice (André), député radical dissident, ministre de la Défense nationale du cabinet Bourges-Maunoury (12 juin), n°s 484, 488 (note).

Morse (Wayne Lyman), sénateur américain, n° 80.

Mossadegh (Mohammed Hidayat dit), Premier ministre iranien (1950-1953), n° 286 (et note).

Motrico (de), ambassadeur espagnol aux États-Unis, n° 19.

Mouloud, membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Mourad, membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Moureau (capitaine), officier français, chef de l'annexe de Bou Izakary, disparu au Maroc, n°s 101 (et note), 134 (et note), 192, 249 (et note), 260 (et note), 294, 313, 422, 439, 453.

Münnich (Ferenc), ministre des Forces armées et de la Sécurité du gouvernement Kadar, n°s 76, 103.

Munroe (sir Leslie), délégué de la Nouvelle-Zélande aux Nations Unies, n° 144.

Murphy (Robert Daniel), sous-secrétaire d'État américain, n°s 43, 124 (note), 248, 463.

Mussolini (Benito), fondateur et chef du parti fasciste italien, au pouvoir de 1922 à 1943, n° 341.

N

NABULSI (Suleyman), Premier ministre jordanien et ministre des Affaires étrangères, n° 341 (et note).

NAGY (Emil), ouvrier fondeur hongrois, n° 76.

NAGY (Imre), président du Conseil hongrois 1953-1955 et 1956 (24 octobre - 4 novembre), n°s 3, 53, 88 (note), 97, 180, 271, 281 (note), 291, 315, 454, 462, 482.

NAJAR (Émile), délégué israélien aux Nations Unies, n° 74.

NAOUMOV, correspondant de la *Pravda* à Bonn, n° 220 (note).

NASSER (colonel Gamal Abdel), président du Conseil égyptien, n°s 3, 20, 35, 68 (note), 71, 124, 126, 140, 143, 167, 175, 186, 228, 229, 246, 270, 279, 280, 285, 287 (et note), 288, 289, 294, 295, 296, 298, 299, 306, 307, 314, 318 (et note), 321 (et note), 326 (note), 336, 368, 387, 402, 404, 455 (note), 470.

NASZKOVSKI, vice-ministre des Affaires étrangères polonais, n° 111.

Naudy (André), deuxième conseiller à Belgrade, n°s 159, 172.

NAVAVATI (colonel), attaché militaire auprès de l'ambassade de l'Inde à Moscou, n° 12.

NEHRU (le pandit Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde, n°s 3, 10, 12, 81, 169, 270, 341, 447, 464 (note).

NENNI (Pietro), homme politique italien, secrétaire général du parti socialiste, n° 264.

NGO DINH DIEM, chef du gouvernement Sud-vietnamien, n°s 332, 384, 385 (et note), 391, 399, 433 (et note).

NIXON (Richard), vice-président des États-Unis, n°s 109, 188, 193 (et note), 197 (et note), 213, 216, 219, 254, 257, 269 (note), 395.

NKRUMAH (Kwane), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Ghana, n° 304.

NOBLE (sir Alan), délégué britannique au sous-comité du désarmement, n°s 174, 334 (note), 351 annexe III (et note), 464.

NOGUÈS (général Charles), ancien Résident général de France à Rabat, n° 249.

NORSTAD (général Lauris), commandant suprême atlantique, n°s 133 (et note), 183, 202, 244 (et note).

NOURY PACHA SAÏD, Premier ministre irakien, n°s 79, 394.

NOVOTNY (Antonin), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, n° 59.

NOWAK (Roman), homme politique polonais de tendance conservateur, n° 435.

NUTTING (Anthony), ancien sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, n° 392 (et note).

O

Obersovski (Gyula), journaliste hongrois condamné à mort, n° 482 (note).

Ochab (Edward), premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (P.Z.P.R.), prédécesseur de Gomulka, n° 435.

Offroy (Raymond), ambassadeur de France à Bangkok, nos 332 (et note), 384 (et note).

Ollenhauer (Erich), député au Bundestag, président du parti social démocrate, nos 212, 348.

Omar : voir Ahmed Omar.

Ophuls (Dr Carl Friedrich), délégué allemand au comité intérimaire des Assemblées européennes, n° 379.

Ormsby-Gore (David), ministre d'État au Foreign Office, n° 352.

Ostrorog (Stanislas), ambassadeur de France en Inde, nos 10, 139.

Ouamrane (Omar), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Oustachev, membre soviétique du sous-Comité du désarmement, nos 450, 474.

P

Pacciardi (Randolfo), chef du parti républicain italien, n° 264.

Pagniez (Yves), secrétaire des Affaires étrangères (Europe orientale), n° 3 (note).

Palmer (Joseph), directeur d'Afrique au département d'État, n° 193.

Panikkar (Kavalam Madhava), ambassadeur indien à Paris, nos 10, 81.

Pandit (Mme), diplomate indien, n° 81.

Pardo (général), gouverneur de l'Afrique occidentale espagnole, nos 194, 217, 222, 411.

Parodi (Alexandre), représentant de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N., nos 234, 365, 366.

Parragi, membre d'un parti catholique hongrois de gauche, n° 3.

Patolitchev (Nikolaï), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères (février), nos 140, 455.

Paul-Boncour (Jean), ministre de France à Budapest, nos 3, 51, 53, 56, 70, 76 (et note), 145, 180, 205, 339 (et note), 437, 454, 462, 478, 481, 482.

Pauling (Dr Linus), prix Nobel de chimie, 1954, n° 464 (note).

Pearson (Lester Bowles), secrétaire d'État canadien aux Affaires étrangères, nos 74, 143, 174, 182 (et note), 190, 358.

Pecar, rédacteur du journal yougoslave *Borba*, chargé de la rubrique du Proche-Orient, n° 409.

Pella (Giuseppe), ministre italien des Affaires étrangères, n° 264.

Perrin (lieutenant), officier des services spéciaux, prisonnier au Maroc, nos 101 (et note), 134 (et note), 192, 249 (et note), 260 (et note), 319 (et note), 453.

PETHSARATH, prince laotien, nos 399, 433.

PETÖFI (Sandor), poète et patriote hongrois (1823-1849), nos 315, 461.

PFLIMLIN (Pierre), député du Bas-Rhin, n° 463.

PHLEGER (Herman), conseiller juridique du département d'État, n° 35.

Pineau (Christian), ministre des Affaires étrangères, nos 181, 183, 186, 201, 203, 413, 414.

Cité : nos 43 (note), 69, 84 (et note), 110 (note), 117 (note), 121 (note), 123 (note), 132 (note), 139 (note), 151, 188, 190, 199 (note), 227, 228, 229, 233, 249 (note), 271, 279 (et note), 288 (note), 292, 355, 366 (et note), 368 (et note), 397, 418, 427, 443 (note).

PLANCK (Max), savant atomiste allemand, n° 297 (note).

PLATKOVSKI, journaliste soviétique (*Kommounist*), n° 240.

PLEVEN (René), député U.D.S.R., chargé d'une mission d'information par le président de la République après la démission du cabinet Guy Mollet, n° 423 (note).

POPOVITCH (Koca), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, nos 37, 94 (et note), 240, 270 (et note), 321.

PORTER (William James), consul général des États-Unis à Rabat, nos 197, 216, 377 (note), 393, 472.

PORTUONDO (Emilio Nunez), délégué cubain aux Nations Unies, n° 146.

POUSSEN, député estonien, n° 156.

PRICA (Srdja), sous-secrétaire d'État des affaires étrangères yougoslave, nos 29, 37 (et note).

Puaux (François), deuxième conseiller à Beyrouth, n° 95.

PUTRAMENT (Jerzy), écrivain polonais, n° 214.

Q

Quioc (Henri), diplomate, conseiller à la légation de France à Budapest, nos 3 (et note), 7, 38, 103, 291, 448.

R

RADFORD (amiral Arthur), chef d'État-major des forces armées américaines, nos 49, 50, 396 (et note).

RAIMOND (Jean Bernard), secrétaire des Affaires étrangères, n° 59.

RAJK (Lazlo), secrétaire général du parti communiste hongrois, exécuté en 1949, nos 30, 482.

RAKOSI (Mathyas), premier secrétaire du Politburo du Comité central hongrois jusqu'au 18 juillet 1956, nos 3, 53, 97, 103, 281 (et note), 291, 315, 435, 482.

Ramadier (Paul), ministre des Affaires économiques et financières dans le cabinet G. Mollet, nos 120, 155, 231.

Cité : n° 284 (note).

Ramdane (Abane), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Rapacki (Adam), ministre des Affaires étrangères polonais, nos 119, 209, 211.

Rau (Heinrich), ministre des Affaires économiques de la République démocratique allemande, n° 212.

Rawicz, journaliste polonais (*Tribyna Ludu*), n° 214.

Rayburn (Sam), speaker démocrate de la Chambre des représentants américaine, nos 49, 188.

Reilly (sir Patrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, nos 314, 410.

Reinhart (G. Frederick), ambassadeur des États-Unis au Sud-Vietnam, n° 433.

Reinstein, membre d'un groupe d'études de Bonn sur les questions d'armement, n° 396.

Reston (James), principal correspondant politique du *New York Times* à Washington, n° 18 (et note).

Réthoré (général), officier commandant en Tunisie, nos 369, 375, 465.

Revaï (Josef), ancien ministre hongrois, réfugié en Tchécoslovaquie, nos 281 (et note), 291, 482.

Revesz (Andras), secrétaire général adjoint du parti social-démocrate hongrois, n° 3.

Revesz (Géza), général hongrois participant aux négociations de l'accord militaire avec l'U.R.S.S., n° 291.

Rhellab, chef de la section Orient au ministère des Affaires étrangères marocain, n° 318.

Richards (James), ancien président de la commission des Affaires étrangères de la chambre américaine, chargé de mission au Moyen-Orient avec rang d'ambassadeur, nos 77, 138, 226, 227, 239, 331, 360 (et note), 361 (et note), 373 (et note), 377, 381 (et note), 389, 394 (et note), 395, 397, 431 (et note), 438 (note), 442, 461, 463.

Robert (commandant), officier servant au Maroc, n° 449.

Roberts (sir Frank), ambassadeur de Grande-Bretagne à Belgrade, nos 228, 234.

Robertson (Walter S.), secrétaire d'État américain adjoint pour les affaires du Moyen-Orient, nos 392, 433.

Roché (Louis), ambassadeur de France à Beyrouth, nos 167 (et note), 266, 288, 420, 427.

Rockefeller (John Davison), fondateur de groupes industriels et d'institutions philantropiques (1839-1937), n° 31 (note).

Roschchin (Alexieï A.), conseiller de l'ambassade soviétique à Londres, n° 474.

Rotschild, diplomate, chef de la délégation belge au Comité intérimaire des Assemblées européennes, n° 286.

Roudenko (Roman Andreievitch), procureur général de l'U.R.S.S., n° 156.

Roumiantzev (Alekseï Fedorovitch), directeur de la revue soviétique *Kommounist*, membre du Comité central, n° 156.

ROUNTREE (William Manning), adjoint au secrétaire d'État américain pour les affaires d'Orient, d'Asie et d'Afrique, nos 199, 249, 295, 307 annexe II, 458, 487.

RUSSEL (Richard Brevard), sénateur de Géorgie (États-Unis), n° 49.

RUSZNYAK, président de l'Académie des sciences hongroise, n° 482.

S

SADAKA, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères libanais, n° 427.

SADDEK (Si), l'un des fils du Glaoui, n° 364.

SAENZ (Abelardo), ambassadeur urugayen à Paris, n° 451.

SAHBDANI, ambassadeur tunisien au Maroc, n° 142.

SAÏD, membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

SAINT-HARDOUIN (Jacques Tarbé de), ambassadeur de France en Turquie (1952, 1955), n° 279.

SAINT-LAURENT (Louis-Stephen), Premier ministre canadien, n° 286.

SALISBURY (Robert, Arthur James Gascogne-Cecil, marquis de), Lord-Chancelier (jusqu'au mois d'août), nos 30, 285.

SANDYS (Duncan), ministre de la Défense britannique (janvier) nos 30, 113, 228, 273, 286, 314.

SANTA CRUZ (José Fernandez Villaverde y Roca de Togores, marquis de), sous-secrétaire d'État espagnol aux Affaires étrangères, n° 164.

SARAGAT (Giuseppe), ministre italien sans portefeuille, démissionnaire le 6 mai, n° 406.

SARPER (Selim), représentant permanent de la Turquie aux Nations Unies, nos 163, 541.

Sauvagnargues (Jean), ambassadeur de France à Addis-Abeba, n° 341.

SAVARY (Alain), ancien secrétaire d'État aux Affaires tunisiennes et marocaines, nos 154 (et note), 171, 207.

SCALABRE (Guy), conseiller des Affaires étrangères, n° 62 (note).

SCELBA (Mario), président du Conseil italien (1954-1955), n° 279.

SCHAEFFER (Fritz), ministre des Finances de la R.F.A., n° 284.

SCHIRDEWAN, membre du Comité central du S.E.D. (Berlin), n° 483.

SEGNI (Antonio), président du Conseil italien (1955-1957), n° 263 (note), 279, 406.

SENHADJI (Abdallah ben Abderrhamane), gouverneur de Nador, ancien chef de l'Armée de libération marocaine, n° 166.

SEOUD : voir IBN SEOUD.

SERGENT (René), secrétaire général de l'O.E.C.E., n° 155 (note).

SERVAN-SCHREIBER (Jean-Jacques), journaliste et écrivain, nos 290, 312 (annexe).

Seydoux (François), ambassadeur de France à Vienne, nos 221, 275.

SEYDOUX (Roger), ancien ambassadeur de France à Tunis, chargé de mission extraordinaire auprès du gouvernement tunisien, n° 22 (note).

SEYNES (Philippe de), secrétaire général adjoint des Nations Unies, nos 32, 56, 66.

Shann (O.), rapporteur de nationalité australienne du Comité d'enquête sur la question hongroise, n° 302.

Shawcross (sir Arthur), délégué au Comité d'enquête sur la question hongroise, n° 302.

Sihanouk (Norodom), roi du Cambodge jusqu'au 2 mars 1953, puis président du Conseil depuis le 27 septembre 1955, n° 332.

Simo (Mme), institutrice hongroise, n° 76.

Simon (Pierre-Henri), écrivain français, n°s 290, 312 annexe.

Sims, diplomate américain, membre d'une mission à Rabat et à Tunis, n° 193.

Siroky (Vilem), président du Conseil tchécoslovaque, n° 59.

Skoda (D^r^), ministre de la Justice tchécoslovaque, n° 476.

Slim (Mongi), ambassadeur tunisien à Washington et délégué aux Nations Unies, n°s 14, 43, 117 (et note), 121, 255, 302.

Snoy (baron - et d'Oppuers), économiste belge, représentant son pays au Comité des chefs de délégation et au comité intérimaire de Bruxelles, n°s 87, 120, 322, 379.

Sobolev (Arkady A.), représentant soviétique à la Commission politique des Nations Unies), n°s 121, 132 (note), 418.

Soldatitch, ambassadeur de Yougoslavie à Budapest jusqu'au 12 décembre 1956, chef du Protocole yougoslave, n° 454.

Solh (Sami bey), président du Conseil du Liban, n°s 95, 266, 288 (et note).

Somogyi (Miklos), chef de l'Union des syndicats hongrois, n° 3.

Souslov (Mikhael), secrétaire du présidium du Comité central de l'U.R.S.S., n°s 271, 291, 315.

Soustelle (Jacques), député, ancien gouverneur de l'Algérie (janvier 1955-janvier 1956), n° 84.

Souvanna Phouma (prince), Premier ministre laotien, n°s 399, 433.

Souvannavong (Ourot), ambassadeur du Laos à Washington, n° 399.

Spaak (Paul-Henri), ministre belge des Affaires étrangères, n°s 26 (note), 63, 86, 87, 96, 110 (et note), 120, 155, 264, 270, 322, 352, 367.

Sparkman (John), sénateur américain, n° 248.

Speidel (général Hans), commandant allemand des forces terrestres du secteur Centre-Europe, n° 78 (et note).

Spender (sir Percy), diplomate australien, représentant son pays au Fonds monétaire international et à d'autres organisations internationales, n° 480.

Staline (Joseph), ancien secrétaire général du parti communiste de l'U.R.S.S., n°s 58, 140, 156, 315.

Stassen (Harold), délégué américain au sous-Comité du désarmement, n°s 286, 334 (note), 351 et annexes (notes), 362, 396, 436 (et note), 440, 443 (et note), 444 (et note), 445 (et note), 461 (note), 464, 469, 474.

Steel (Christopher), représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil de l'O.T.A.N., n°s 235, 244.

Stikker (Derkuipoko), ambassadeur des Pays-Bas à Londres, n°s 241, 244 (et note).

Stoph (général), ministre de la Défense de la République démocratique allemande, n° 238 (note).

Strass (contre-amiral), chef d'une mission sur l'aide américaine à la Tunisie, n° 383.

Strauss (Lewis Lichtenstein), amiral américain, président de l'*Atomic Energy Commission*, n° 113.

Suhrawardy (Hussein Shaheed), Premier ministre pakistanais, n° 11.

Svenningsen (Nils Thomas), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères danois, n° 36 (note).

T

Tardini (Mgr Domenico), prosecrétaire d'État pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires au Saint-Siège, n° 397.

Tazi (Mohammed), journaliste marocain, n° 294.

Tchitcherine (Gueorgii Vassilievitch), commissaire aux Affaires étrangères soviétique (1918-1930), n° 140.

Tevosian (Ivan T.), ambassadeur soviétique au Japon, n° 388.

Tewfik el Madani (Ahmed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n°s 17, 123.

Thaalbi (Tayeb), membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Thompson, ambassadeur américain à Vienne, n° 221.

Thorez (Maurice), député, secrétaire général du parti communiste français, n°s 59, 97.

Thorneycroft (George Edward Peter), chancelier de l'Échiquier depuis janvier 1957, président du Conseil de l'O.E.C.E., n°s 30, 55, 120, 155, 267.

Tildy (Zoltan), chef du parti paysan hongrois, membre du cabinet Nagy, n° 3.

Tiné (Jacques), premier conseiller de l'ambassade française à Londres, n° 474.

Tito (maréchal Joseph Broz, dit), président de la République populaire de Yougoslavie, n°s 46 (et note), 94 (et note), 172 (note), 270, 291, 315, 321, 454.

Tonnelo (docteur), médecin à l'hôpital Loustau d'Oujda, n° 166.

Torres (Abdel Kader), ancien chef du parti réformiste de la zone espagnole du Maroc, n° 485.

Toth (Ilona), étudiante hongroise condamnée à mort, n° 482 (et note).

Touya (Alfred), lieutenant-colonel de gendarmerie, chargé de mission du gouvernement français auprès du sultan du Maroc, n°s 249, 250.

Cité : n°s 73, 92 (et note), 101, 173 (note), 207, 230, 231, 405.

Tremelloni (Roberto), homme politique social-démocrate italien, n° 264.

Trinquet (colonel), commandant des confins algéro-marocains, 1938, n° 449.

Tron (Charles), président de la B.N.C.I., n° 439.

Truman (Harry S.), président des États-Unis (1945-1953), n°s 18, 80 (et note).

Tunner (général), personnalité américaine de passage au Maroc, n° 237.

Tyler (William), directeur des affaires d'Europe occidentale au département d'État, n° 442.

U

Urrutia, délégué de la Colombie aux Nations Unies, n° 146.

V

Valabrègue (André), conseiller technique auprès du secrétaire d'État à l'Industrie, n° 1.

Valéry (François), chef du service de Coopération économique au ministère des Affaires étrangères, nos 63 (note), 155 (note).

Valiño : voir Garcia Valiño.

Van der Esch, secrétaire du Comité permanent des armements de l'U.E.O., n° 21.

Varnier, Haut-commissaire de France à Oujda en 1912, n° 449 (et note).

Vercors (Jean Bruller, dit), ancien résistant, écrivain et journaliste français, n° 482.

Verdier (Robert), président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, n° 75 (note).

Veselinov (Jovan), président du Conseil exécutif de Serbie, n° 172 (note).

Vichinski (Andreï Ianouarevitch), ministre des Affaires étrangères soviétique (1949-1953), nos 140, 156.

Victor-Emmanuel III, roi d'Italie (1900-1946), nos 341, 406.

Villiers (Georges), président du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.), n° 112.

Vinogradov (Sergueï Alexandrovitch), ambassadeur soviétique à Paris, n° 162.

Visscher (Charles de), ancien juge à la Cour internationale de justice, professeur à Louvain, nos 67, 303 (et note), 422.

Vitetti (Leonardo), délégué italien aux Nations Unies, nos 146, 174.

Vocke (Wilhelm), président de la Banque des Länder de la République fédérale, n° 284.

Voline (A. A.), président de la Cour suprême de l'U.R.S.S, n° 156.

Volkov (Alexander), membre du Comité central de l'U.R.S.S., président d'une délégation parlementaire en Yougoslavie, n° 240.

Vorochilov (maréchal Klement), président du presidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S., nos 9, 338, 425, 432, 447.

Vukmanovitch-Tempo, vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave, n° 321 (et note).

W

Walker (Robert Leslie), diplomate américain, membre d'une mission à Rabat et à Tunis, n° 193.

Wallinger (sir Geoffrey), ambassadeur britannique à Vienne, n° 221.

Wang Chia-Hsang, secrétaire du Comité central chinois et vice-ministre des Affaires étrangères, nos 33 (et note), 76.

Watson (John Hugh Adam), chef de la direction d'Afrique au Foreign Office, n° 5.

Wilcox (Francis), secrétaire d'État américain adjoint, nos 143, 190, 443 (note).

Willmann (Adam), représentant de la Pologne à Budapest, n° 103.

Wilney, sénateur américain, n° 248.

Wilson (Charles), secrétaire de la Défense américain, n° 50.

Wolfrom (Jean), membre plénipotentiaire, secrétariat des Conférences, n° 474.

Wormser (Olivier), directeur général adjoint des Affaires économiques et financières, nos 274, 344.

Wyszynski (Kasimierz), primat de Pologne, nos 327 (note), 382.

X

Xeu Loun, vice-président du Conseil chinois, n° 33.

Y

Yasnov (Mikhail), président du Conseil de la R.S.F.S.R. et président de la Commission de législation du Conseil de l'Union, n° 156.

Yazid (Mohammed), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, correspondant du F.L.N. algérien à New York, nos 17 (et note) et annexe, 386, 446.

Yost (Charles M.), ministre conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris, nos 256 (et note), 271 (note), 348 (note), 401, 433, 443 (note).

Youdine (Pavel Fedorovitch), ambassadeur de l'U.R.S.S. à Pékin, n° 33.

Yougov, chef d'une délégation de la Bulgarie à Moscou, n° 161.

Young (Kenneth), fonctionnaire du département d'État chargé des Affaires du Moyen-Orient, n° 433.

Z

Zafrullakhan (Mohammed), juge à la Cour internationale de justice, d'origine pakistanaise, nos 243, 259, 303.

Zatopek (Émile), coureur national tchécoslovaque, n° 343.

Zeghari, ministre de la Défense nationale marocain, nos 108, 129 (note), 192, 195, 207, 243, 553.

Zeineddine (Farid), délégué syrien aux Nations Unies, nos 14, 121.

Zemmouri (Allal), chef de bande marocain, n° 453.

Zirout (Youssef), membre titulaire du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

Zoli (Adone), ministre du Budget italien, n° 155.

Zoppi (comte Vittorio), ambassadeur d'Italie à Londres, n° 244.

Zorine (Valerian), vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., délégué soviétique au sous-Comité du désarmement, nos 106 (et note), 149, 265 (et note), 334 (note), 351 (et annexe III et note), 362, 366 (et note), 443 (note), 444, 460 (et note), 464, 469, 474 (et note).

Zoubir, membre suppléant du Conseil national de la révolution algérienne, n° 17.

IMPRIMERIE NATIONALE
9 018003 T 65